

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

M^{GR} X. BARBIER DE MONTAULT

PRÉLAT DE LA MAISON DE SA SAINTETÉ

« *Et sunt unum in manu mea* »

(JEREM., XXXVII, 9.)

TOME ONZIÈME

ROME

VI. — HAGIOGRAPHIE

(Troisième partie)



POITIERS

IMPRIMERIE BLAIS, ROY ET C^{ie}

7, RUE VICTOR-HUGO, 7

1896



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2007.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

OEUVRES COMPLÈTES

DE

M^{GR} X. BARBIER DE MONTAULT

AU LECTEUR

L'année 1894 a été particulièrement désastreuse pour l'archéologie chrétienne, dont Rome fut toujours pour ainsi dire le foyer. Trois maîtres vénérés ont successivement disparu, dans la force de l'âge et la plénitude de l'intelligence, laissant partout d'unanimes regrets. Sans doute, leurs publications nous restent, on pourra utiliser leurs manuscrits; mais il est certain qu'ils n'ont pas livré tout ce qu'on était en droit d'attendre de leur activité féconde et qu'ils ont emporté avec eux dans la tombe une partie de leurs secrets.

Je n'ajouterai ici que quelques souvenirs personnels pour honorer la mémoire de ceux qui voulurent bien m'accorder en même temps une estime et une amitié dont j'étais justement fier.

Je connus le commandeur de Rossi dès 1853, dans les salons de M^{gr} de Ségur, auditeur de Rote pour la France, où, le dimanche soir, se réunissait une société d'élite. L'année suivante, je profitai de ses leçons, lorsqu'il me permit d'accompagner Didron qu'il conduisit lui-même aux catacombes. Depuis lors, les relations continuèrent, quoique nous ne fussions pas absolument sur le même terrain. Nous échangeons visites et publications, je le consultais au besoin, à l'occasion il me citait dans ses doctes ouvrages. Il mit le comble à son amabilité, quand, spontanément, il se présenta pour être mon parrain, avec le baron de Visconti, lors de mon admission à l'Académie pontificale d'archéologie.

Jules de Laurière, chevalier de S. Grégoire, aimait Rome avec passion : il y retournait très fréquemment. Des excursions faites ensemble, nous revenions chargés de documents, mais nous mettions tout en commun. Souvent même, pour abréger le temps, il écrivait sous ma dictée, pendant que j'examinais à fond les monuments, dont nous discussions ensemble les dates et l'intérêt.

Je rencontrai Léon Palustre, en 1863, à l'ambassade d'Espagne,

à une grande soirée : le regretté docteur Cattois nous mit en relations. Elles devinrent fréquentes et intimes lorsqu'il dirigea, pendant trop peu de temps, le *Bulletin monumental*, qu'il eut la bienveillance de m'ouvrir si largement. Ensuite nous voyageâmes en Italie, en Allemagne et en France, lui tirant des photographies et moi faisant des descriptions. A force de m'entendre parler ecclésiologie, il y avait pris un goût particulier et était devenu promptement maître, car il jouissait d'une grande puissance d'assimilation ; cependant, quand il devait traiter une question de ce genre, il me consultait préalablement pour être sûr de ne pas se tromper. Enfin, l'année dernière, voyant la quantité énorme de renseignements précieux qui s'entassaient dans nos cartons où ils ne profitaient à personne, nous résolûmes de les faire paraître tous les mois, dans une revue à nous, que nous aurions intitulée simplement *Notes de voyages* et aussi de les compléter par une nouvelle série d'explorations spéciales : une place importante y eût été donnée à l'orfèvrerie religieuse. Une mort inattendue a renversé tous ces projets en un instant.

Les trois archéologues que nous pleurons seront notre exemple, car leur existence se ressemblait sur presque tous les points et j'en détache volontiers ces trois traits qui leur étaient communs : leur ardeur au travail étant insatiable, ils n'ont jamais connu le repos ; ils peinaient pour les autres, tenant à répandre la science le plus possible ; ne la gardant pas pour eux seuls, ils la livraient à qui en avait cure, aussi étaient-ils toujours autant écoutés que consultés.

Avec eux, je considère l'amour de l'étude comme un don de Dieu et l'extension de la science comme une utilité. Dans ces conditions, l'archéologie, qui occupe actuellement un rang distingué dans l'ordre des connaissances humaines, s'élève à la hauteur d'un devoir social, que je m'efforcerai de remplir jusqu'au bout d'une carrière déjà longue, mais qui est loin d'avoir dit son dernier mot.

La Touche, 6 février 1895.

SAINTE MARIE-MADELEINE¹

Je n'ai point la prétention de traiter un sujet nouveau et avec tous les développements qu'il comporte. Je tiens seulement à ajouter un chapitre aux recherches savantes de M. Faillon et du R. P. Cahier, qui tous les deux me paraissent avoir ignoré certains documents importants que je mets volontiers à la disposition du public. Le premier de ces écrivains, en se limitant à la France, exige que son cadre soit élargi. Le second, s'étant surtout préoccupé de la légende et de l'imagerie populaire, il devient indispensable d'approfondir davantage la question.

1. *Le culte de Ste Madeleine à Rome*, Marseille, Cayer, 1872, in-8° de 24 pag. Extr. du *Répertoire de la Soc. de statistique de Marseille*, t. XXXIV, tir. à part à 50 ex. Compte rendu par M. Saurel, dans la *Rev. de l'art chrét.*, t. XVIII, pp. 170-171 : « M^{sr} X. Barbier de Montault, membre correspondant, envoie une notice inédite sur le *Culte de Ste Madeleine à Rome* et fournit quelques explications sur la manière dont il prétend combattre la tradition provençale de l'arrivée à Marseille de S. Lazare et des Stes Maries (a). M. le vice-secrétaire lit quelques passages du mémoire, traitant de l'existence à Rome, au xvi^e siècle, des ossements de l'illustre pénitente. Ce mémoire, dans lequel abondent de nombreuses citations et surtout des inscriptions épigraphiques, est l'objet d'une chaude discussion entre deux membres dont les avis sont diamétralement opposés, relativement à la tradition dite des *Saintes Maries*. M. Saurel trouve dans le mémoire de M^{sr} X. Barbier de Montault des arguments qui lui semblent indiscutables. M. Levenq, au contraire, se fait fort d'opposer l'auteur à lui-même. Pour clore la discussion, M. le président charge M. Levenq de faire un rapport sur le mémoire de M^{sr} X. Barbier de Montault et d'en résumer les conclusions (b). »

Ste Marie-Madeleine, d'après les monuments de Rome : Arras, Laroche, 1880. in 8° de 11 pag. Extr. de la *Rev. de l'art chrét.*, tir. à part à 50 ex. — *Ste Madeleine*, dans le *Journal de Florence*, 1874, n° 88.

(a) Je n'ai pas eu d'autre but que de réfuter deux des arguments de M. Faillon sur l'apostolicité de l'Eglise de Marseille, qui n'est point ici directement en cause : seulement, il ne faut pas qu'une thèse historique s'appuie sur des données que condamne l'archéologie. Je vis alors à Rome M. Faillon, qui m'avoua ingénument avoir été très impressionné par la production inattendue de ma critique : il travailla longtemps dans les bibliothèques pour pouvoir la réfuter, mais n'aboutit pas.

(b) Ce rapport n'a pas paru, j'en ignore donc la tenor. — On voit, par ces détails, combien la question de l'apostolicité préoccupe et passionne les esprits : les uns croient leur thèse attaquée, parce qu'on démolit des arguments qui la compromettent ; les autres se font une arme des objections que soulève l'archéologie.

En parlant du culte de sainte Madeleine dans la capitale du monde chrétien, je ne serai que l'écho de la tradition et si ma manière de procéder froisse par son résultat quelques susceptibilités, qu'on veuille bien, en me lisant, se dégager de toute prévention et n'avoir en vue que la seule vérité : « Cum amore veritatis legentes illud ». (S. Irenæus, *Contra hæreses*, lib. III, cap. xi, n° 7.)

Le mot *culte* doit se prendre, avec Benoît XIV (*De canonisat. sanct.*, lib. II, cap. xiv), dans son acception la plus large. Or, le culte liturgique se réfère à sept chefs principaux : l'office, la fête, le patronage, les reliques, les églises, les autels et l'iconographie, toutes choses que je passerai successivement en revue, m'efforçant d'être aussi complet et précis que possible. Je m'abstiens à dessein de tout commentaire : les faits bien constatés parlent assez haut et il ne faut pas beaucoup de logique pour en tirer une déduction.

I. — IDENTIFICATION.

J'emprunte à *l'Ami du Clergé* cette complète et concluante dissertation :

Le sentiment commun est qu'il n'y a dans l'évangile qu'une seule Marie-Madeleine, la sœur de saint Lazare et de sainte Marthe. Tous les traits que nous lisons à son sujet dans l'évangile s'harmonisent de telle sorte sur une seule et même personne qu'il est bien difficile d'en supposer deux ou trois. Nous espérons l'établir assez clairement à l'encontre de plusieurs, même de Bossuet, qui, dans une note consacrée à cette question sur les trois Madeleines, conclut ainsi : « Il est donc plus conforme à la lettre de l'évangile de distinguer ces trois saintes : la pécheresse, qui vint chez Simon le Pharisien ; Marie, sœur de Marthe et de Lazare ; et Marie Madeleine, de qui Notre-Seigneur avait chassé sept démons. »

Les traits qui se rapportent à l'objet de notre étude sont au nombre de sept : 1° Une pécheresse fameuse se convertit et vient chez Simon le Pharisien arroser de ses larmes les pieds de Jésus et les parfumer (Luc, vii, 37 et seq.). 2° Marie Madeleine a été délivrée de sept démons (Luc, viii, 2 ; Marc, xvi, 9). 3° Marie-Madeleine suit Notre-Seigneur avec d'autres femmes de Galilée (Luc, viii, 3 ; Marc, xv, 41). 4° Il y a une Marie, sœur de Marthe et de Lazare (Luc, x, 39 ; Jean, xi, 1), 5° Une femme (Matth., xxvi, 7 ; Marc, xiv, 3) appelée Marie (Jean, xi, 2 ; xii, 3) répand des parfums sur les pieds de Jésus et les essuie de ses cheveux. 6° Marie-Madeleine se tient au pied de la croix (Jean, xix, 25 ; Math., xxvii, 56 ; Marc, xv, 40) avec les autres saintes femmes ; elle assiste à la sépulture de Notre-Seigneur (Math., xxvii, 61 ; Marc, xv, 47). 7° Marie-Madeleine vient le len-

demain du sabbat au sépulcre (Math., xxviii, 1; Marc, xvi, 1; Luc, xxiv, 1-10; Jean, xx, 1), est favorisée d'une apparition de Notre-Seigneur et annonce aux Apôtres la résurrection de leur maître.

Plusieurs de ces traits sont attribués par les saints évangiles à une seule et même personne. La Marie-Madeleine des apparitions (7°) et la Marie-Madeleine du Calvaire et du sépulcre (6°). Saint Marc nous dit expressément (Marc, xvi, 9) que c'est celle-là même de laquelle étaient sortis sept démons (2°) et qui, avec d'autres saintes femmes, avait accompagné Notre-Seigneur depuis la Galilée (3°). Voilà déjà quatre des traits sur sept qu'il est absolument impossible d'attribuer à deux personnes différentes.

Des trois autres, deux au moins, trois peut-être conviennent certainement à une même personne, puisque saint Jean nous l'affirme : Marie, sœur de Marthe (4°), est la même personne qui répand des parfums sur Notre-Seigneur et essuie de ses cheveux les pieds du Sauveur. Ici seulement se présente une difficulté. Saint Jean fait-il allusion à la scène de la pécheresse convertie (1°), ou à la scène qui se passa à Béthanie quelques jours après la résurrection de Lazare (5°)? S'il faut l'entendre de la pécheresse convertie et du repas chez Simon le Pharisien (Luc, vii), nous aurions les trois derniers traits réunis sur une même personne : la pécheresse convertie serait Marie, sœur de Marthe et de Lazare (4°), et la même qui, assistant à Béthanie avec son frère et sa sœur au repas donné chez Simon le lépreux (Jean, xii, 2-3), aurait une seconde fois répandu des parfums sur Notre-Seigneur (5°). Et ainsi il ne nous resterait plus à établir que l'identité entre Marie la pécheresse convertie, sœur de Marthe et de Lazare, et Marie-Madeleine délivrée des sept démons, la Marie-Madeleine du Calvaire et du sépulcre. Or rien de plus naturel que cette identification. La femme délivrée de sept démons est vraisemblablement la femme convertie. Et celle qui, au premier moment de sa conversion, avait témoigné son amour en répandant des parfums sur les pieds de Notre-Seigneur, est vraisemblablement la même qui, délivrée auparavant de sept démons, comme nous le dit saint Marc, témoigna sa reconnaissance pour la résurrection de son frère en répandant une seconde fois des parfums précieux sur Notre-Seigneur. Si donc il était certain que saint Jean (xi, 2) fait allusion au fait rapporté par saint Luc (vii), il serait établi avec beaucoup de vraisemblance, même en dehors de la tradition et par le texte seul des évangélistes, qu'il n'y a qu'une seule Marie-Madeleine. Mais saint Jean fait-il allusion aux premiers parfums déjà répandus ou aux seconds qui ne l'étaient pas encore dans l'ordre du récit? A notre avis, il est plus naturel de rapporter l'allusion au fait passé et aux premiers parfums répandus. Toutefois on peut avec quelque raison la rapporter à ce qui sera raconté dans le chapitre suivant et dont saint Jean aura parlé ici par anticipation. C'est l'hypothèse qui nous reste à examiner.

Si l'allusion de saint Jean (xi, 2) se rapporte aux seconds parfums répandus quelques jours après la résurrection de Lazare (Jean, xii, 2),

des trois traits qui nous restaient (1°, 4°, 5°) il en est deux (4° et 5°) qui conviennent certainement à une même personne, puisque, par cette allusion même, saint Jean nous l'affirmerait. Il est d'ailleurs impossible de supposer qu'il ne s'agisse pas de Marie, sœur de Marthe et de Lazare, quand le repas se donne à Béthanie même, que Lazare est l'un des convives, que Marthe est du nombre des personnes qui servent et que Marie est nommée par son nom, sans rien qui permette de supposer qu'il ne s'agisse pas de la sœur de Marthe et de Lazare. Le texte lui-même nous l'indique d'ailleurs par le mot *cryo* du latin, qui marque une liaison entre le verset où il est question de Marie et les versets précédents : c'est la continuation d'une énumération où figurent successivement les trois personnes composant la famille. Mais le grec est plus explicite. A chaque nom propre il ajoute l'article qui indique les personnages dont il a été déjà question. La Marie qui oint Notre-Seigneur est donc, non pas une Marie quelconque, mais *la* Marie du chapitre précédent.

Nous avons à nous demander maintenant : La Marie de Béthanie est-elle la même que Marie-Madeleine du Calvaire ? Cette Marie qui répand des parfums sur Notre-Seigneur pendant le repas chez Simon le lépreux est-elle la même Marie qui se procure des parfums pour honorer sa sépulture ? Nous avouons ici que le texte ne nous fournit pas d'argument décisif. Mais, quand on a déjà sur ce point une autorité comme la tradition de l'Église romaine, comment ne pas tenir compte des rapprochements que suggère le texte évangélique ? N'est-on pas porté à voir une même personne dans la pécheresse convertie qui se jette aux pieds de Notre-Seigneur ; dans Marie, sœur de Marthe, qui laisse sa sœur aux soins du repas et se tient assise aux pieds du Sauveur ; dans Marie, qui se tient à ses pieds chez Simon le lépreux ; dans Marie-Madeleine, qui cherche son bien-aimé et, l'ayant trouvé, se prosterne à ses pieds qu'elle veut embrasser ? N'est-ce pas un même genre de dévotion, convenant à une même personne, qui porte la pécheresse convertie à embaumer des meilleurs parfums les pieds du Sauveur chez Simon le Pharisien, à répandre sur ses pieds et sur sa tête le précieux parfum chez Simon le lépreux et à préparer les aromates pour embaumer le corps de Jésus-Christ après sa mort ? Si d'autres personnes avaient eu ce genre de dévotion, comment expliquer que ce seul trait serve à la distinguer comme on le voit en saint Jean (xi, 2) ?

Si c'est à la même Marie que conviennent ces détails, elle est aussi la personne de laquelle sortirent sept démons, la Madeleine pécheresse, devenue après sa conversion la plus aimante et la plus dévouée des servantes du Seigneur. C'est bien la sainte Marie-Madeleine que l'Église offre à nos hommages dans le magnifique office par lequel elle l'honore et où nous trouvons réunis sur la même sainte tous les traits que nous venons d'étudier.

Bossuet dit : « Il ne s'agit pas de prouver qu'il est impossible que les

trois soient la même ; il faut prouver que l'évangile force à n'en croire qu'une, ou du moins que ce soit son sens le plus naturel. » Bossuet serait dans le vrai, s'il s'agissait de prouver par l'évangile seul qu'il n'y a qu'une seule Marie-Madeleine, pécheresse convertie et sœur de Marthe. Mais ce n'est pas ainsi que se pose la question. La vraie question est celle-ci : L'Église romaine est en possession d'honorer sainte Marie-Madeleine comme étant la même personne dont les évangiles rapportent la vie scandaleuse, la conversion, les effusions de parfums, le rôle pendant les missions de Notre-Seigneur à Béthanie, au Calvaire, dans les apparitions qui suivirent la résurrection. Ceux qui prétendent à l'encontre qu'il y a deux ou trois personnes entre lesquelles se répartissent ces détails évangéliques, doivent prouver ou par l'évangile ou par des arguments décisifs empruntés à la tradition que ces détails ne conviennent pas, ne peuvent pas convenir à la même personne. Tant que cette preuve ne sera pas faite, on devra s'en tenir à la tradition romaine.

Les difficultés que l'on trouve à rapporter tous les textes à une seule Marie-Madeleine ne sont pas de telle nature qu'elles forcent à en admettre deux ou trois. L'une de ces difficultés, c'est que saint Luc raconte l'histoire de la pécheresse convertie, au chap. vii, sans la nommer, et que, au début du chap. viii, à un intervalle de deux versets seulement, il nomme Marie-Madeleine, ajoutant ce détail que Notre-Seigneur avait chassé d'elle sept démons. Il est facile de répondre : premièrement, que saint Luc n'avait pas de raison de la nommer au chap. vii, où la leçon donnée au Pharisien n'exigeait aucunement que la personne fût nommée, et qu'il en avait eu de la nommer au chap. viii, en énumérant les principales d'entre les saintes femmes qui avaient suivi Notre-Seigneur ; secondement, que saint Luc ne dit rien au chap. viii qui ne convienne à la personne dont il parle au chap. vii. Il dit, en effet, que ces femmes avaient été guéries par Notre-Seigneur de diverses infirmités et que Marie-Madeleine en particulier avait été délivrée de sept démons : n'était-ce pas là une pécheresse et comment aurait-il pu mieux désigner une grande pécheresse ? Selon toute apparence, le chap. viii poursuit et complète, au point de vue du ministère de Notre-Seigneur, l'histoire du ch. vii.

Une autre difficulté, c'est que Marie-Madeleine quitta la Galilée pour suivre Notre-Seigneur, tandis que Marie, sœur de Marthe, était de Béthanie. Est-il donc si difficile de comprendre que Marie-Madeleine a pu naître à Béthanie, y conserver sa famille et sa maison paternelle et aller habiter la Galilée ?

On relève une prétendue opposition de caractère entre Marie, restant en contemplation aux pieds de Jésus à Béthanie, et Marie-Madeleine, si courageuse, si active et si entreprenante, au moment de la Passion, de la sépulture et de la Résurrection de Notre-Seigneur. Mais cette opposition n'existe pas : le même amour qui tenait Marie-Madeleine enchaînée aux pieds de Jésus à Béthanie l'amena sur le Calvaire et l'enchaîna aux pieds

de Jésus crucifié. C'est le même amour qui la fit venir, dès le premier moment, au sépulcre et la fit rester dans les environs pour y chercher le corps absent du tombeau. Cet amour, elle l'avait trouvé dans sa conversion et dans l'accueil fait par Notre-Seigneur à son repentir : « Remittuntur ei peccata, quoniam dilexit multum. » (Luc, vii, 47.)

Les autres difficultés sont moins fortes que celles-là. Nous ne voyons, ni dans les unes, ni dans les autres, de raison d'abandonner la tradition de l'Église. Nous concluons avec M. Fouard (*La Vie de N.-S. J.-C.*, t. 4, c. 4) : « Fidèles à l'antique croyance, nous ne reconnaitrons dans les trois Maries de l'Évangile que l'unique Madeleine vénérée par l'Église. »

II. — CULTE.

1. *Office.* — L'office de Ste Madeleine est du rite double dans le bréviaire romain. Il se prend en partie au Commun des femmes qui ne sont ni vierges, ni martyres : « S. Mariæ Magdalænæ, nec virginis, nec martyris. Duplex. » (*Breviarium Romanum.*) Certains passages sont *propres*, comme les trois hymnes de vêpres, de matines et de laudes, les antiennes du *Magnificat* et du *Benedictus*, les leçons des trois nocturnes et les trois répons du premier. Les leçons du premier nocturne sont empruntées au Cantique des cantiques, celles du second à la xxv^e homélie de S. Grégoire le Grand sur l'Évangile¹ et les trois dernières à la xxiii^e homélie de S. Augustin.

Le cardinal Bellarmin, mort en 1621, est l'auteur de l'hymne *Pater superni luminis*.

L'office insiste surtout sur les points suivants : la conduite déréglée de Madeleine, le soin qu'elle prit de parfumer les pieds du Sauveur et de les essuyer avec ses cheveux, sa visite au sépulcre avec les saintes femmes et l'apparition du Sauveur dans la scène du *Noli me tangere*.

La messe est entièrement *propre*. Elle nomme Madeleine, sœur de Lazare, et dans l'Évangile extrait de S. Luc (vii, 36-50), elle rappelle le repas que le Christ prit dans la maison du Pharisien et où il pardonna à l'illustre pénitente, en raison de son amour. *L'Ami du Clergé* explique en ces termes pourquoi on dit le *Credo* :

C'est par ce que cette sainte annonça aux apôtres la résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ. On sait qu'une des raisons qui ont inspiré la sainte Église pour attribuer le *Credo* à certains saints, c'est qu'ils ont

1. Les détails sur la vie pénitente de Ste Madeleine se lisent dans la 5^e leçon de l'office de Ste Marthe, au 29 juillet.

répandu d'une manière éclatante les vérités de la religion chrétienne, soit par la parole, soit par les écrits, soit par ces deux moyens. Or, sainte Marie-Madeleine apprit aux apôtres eux-mêmes la résurrection du divin Maître, en sorte qu'elle a été dans cette circonstance l'Apôtre des Apôtres, *Apostola Apostolorum*. Par conséquent, si les Apôtres ont droit au *Credo*, sainte Madeleine y a droit aussi, puisqu'elle leur a annoncé l'ineffable mystère de la résurrection du Sauveur, qui est une des bases principales de la religion chrétienne : « Si autem Christus non resurrexit, inanis est prædicatio nostra, inanis est et fides vestra... Nunc autem Christus resurrexit a mortuis... Et sicut in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur. » (*Epist. S. Pauli ad Corinthios prima*, xv, 14, 20 et 22.)

Par une exception que note Benoît XIV, Ste Madeleine est placée dans les litanies, en tête des vierges, immédiatement avant Ste Agathe et la seule parmi les veuves : « Exemplo deducto ab iisdem litanis majoribus, in quibus videmus S. Mariam Magdalenam recenseri in classe virginum et viduarum, licet virgo non fuerit, sed conjugata, et subinde vidua, uti censet auctor commentariorum in S. Marcum apud S. Hieronymum, cap. xv, § 40, et sequuntur Jansenius, Franciscus Lucas, Cornelius a Lapide, ceterique in comment. ad cap. viii S. Lucae. » (*Benedict. xiv. De serv. Dei beatif. et beat. canoniz.*, lib. vi, pars II, cap. xx, n° 57.)

Dans les anciennes litanies qui se récitaient encore au xvi^e siècle, Ste Madeleine occupe le troisième rang parmi les vierges et les veuves, dont voici l'ordre hiérarchique : Ste Anne, Ste Elisabeth, Ste Marie-Madeleine, Ste Praxède, Ste Pudentienne, Ste Cécile, Ste Agnès, Ste Catherine, Ste Monique et Ste Claire. (*Onofrio Panvinio, Le sette chiese principali di Roma*; Rome, 1570, p. 322; *Œuvres*, VI, 39).

2. *Fête.* — La fête de Ste Madeleine est fixée dans le calendrier romain, au onze des calendes d'août, 22 juillet. Elle se célèbre avec pompe, pour la messe et les vêpres, dans les deux églises qui lui sont dédiées, ainsi que dans la collégiale des SS. Celse et Julien *ai Banchi*, à cause de sa relique insigne.

Le Sénat, pour témoigner sa vénération envers cette Sainte, fait don, tous les deux ans, au moment de l'offertoire, pendant la messe du matin, dans l'église du *Campo Marzo*, desservie par les Ministres des infirmes, d'un calice d'argent gravé à ses armes et de quatre torches de cire blanche. La même offrande, d'une valeur de trente

écus (160 fr. 50 c.), se répète, tous les quatre ans, à Sainte-Madeleine du Quirinal.

La cérémonie se fait ainsi : le sénateur, accompagné de deux conservateurs, se rend, à huit heures du matin, à l'église désignée par un vote à perpétuité de la municipalité. Il assiste dévotement à la messe et, à l'offertoire, présente, au nom du peuple romain, le calice et les torches qui restent ensuite exposés sur l'autel, toute la journée.

Au siècle dernier, la fête était étendue à un plus grand nombre d'églises, au rapport de l'archiprêtre Piazza, qui, dans son *Emcrologio di Roma* (Rome, 1713), en parle en ces termes :

La fête de cette grande sainte se fait solennellement, avec indulgence plénière, à son église, nommée *Sainte-Madeleine des Pères Ministres des Infirmes*, où le peuple romain fait l'offrande d'un calice et d'une patène d'argent de trente écus, avec quatre torches de cinq écus. Cette église a été dans les temps modernes noblement et magnifiquement renouvelée... Là est une statue de la sainte dont on raconte ce prodige. Dans la fameuse inondation du Tibre, qui eut lieu sous le pontificat de Clément VIII, l'eau croissant, elle monta avec elle, et quand elle baissa, elle se reposa d'elle-même sur un angle de l'autel. Quoique d'un travail simple, on la vénère et on la conserve dans une des chapelles latérales, où sainte Françoise romaine eut, ce même jour, en priant, une vision admirable.

A Sainte-Cécile, on vénère un doigt de la sainte et ses reliques à Saint-Pierre-ès-Liens. — A l'église collégiale des saints Celse et Julien, près le pont Saint-Auge, on expose publiquement et solennellement le précieux trésor de la même sainte qu'elle est fière de posséder. Il y a indulgence plénière et concours de fidèles. — A son église des religieuses dominicaines de Monte-Cavallo, vis-à-vis le palais apostolique, indulgence plénière. — A la basilique de Saint-Jean-de-Latran, on expose une partie de son cilice, dans sa chapelle voisine de la sacristie; l'autre partie se conserve à la Consolation. — A Sainte-Marie-du-Transtévère, il y a de ses cheveux et de son voile. — Saint-Pierre-du-Vatican a de son voile. — On expose ses reliques à Saint-André à Monte-Cavallo, à Saint-Alexis, à Saint-Thomas-des-Anglais, à Saint-Louis-des-Français, au Gesù, à Saint-Ignace et à Saint-Pantaléon-des-écoles-pies. — A Saint-Jean-des-Florentins et à la Minerve, la compagnie de la Pénitence fait sa fête. — Il y a fête aussi à Sainte-Croix-de-Jérusalem. — A Saint-Lazare, hors la Porte Angélique, au pied de Monte-Mario, la fête se fait avec indulgence plénière par la compagnie des vigneron et l'église est unie à Saint-Pierre-du-Vatican. — Fête aussi à Sainte-Marie-des-Miracles et à la Porte Angélique. — Indulgence plénière à l'église de Sainte-Madeleine, dite des *Converties au Corso*. — La même fête se fait encore avec indulgence plénière aux *Converties alla Lungara*.

Les papes ont accordé des indulgences spéciales aux fidèles qui, le 22 juillet, visitent la basilique Vaticane. Nicolas IV, par la bulle *Ille qui solus* du 24 février 1289, a octroyé une indulgence d'un an et d'une quarantaine (*Œuvres*, II, 365); le 25 février de la même année, par une bulle commençant par les mêmes mots, une indulgence de deux ans et deux quarantaines (*Œuvres*, II, 366). Une indulgence de cent cinquante jours peut être également gagnée en priant devant l'autel du chœur des chanoines, à cause de l'anniversaire de sa consécration, qui eut lieu sous le pontificat d'Urbain VIII (Mignanti, *Indulgenze della Basilica Vaticana*, Rome, 1864, pp. 23, 25, 62 et 144; *Œuvres*, II, 372).

3. *Patronage*. — Sainte Madeleine est, de nos jours, dans la communauté du Bon-Pasteur, la patronne des pécheresses repentantes, ce qui leur a fait donner le nom significatif de *madeleines*.

Au siècle dernier, ce patronage s'étendait aux converties (*convertite*) du Corso et de la Lungara, ainsi qu'aux deux confréries de pénitence de Saint-Jean des Florentins et de Sainte-Marie sur Minerve et à la corporation des vigneron. (Piazza, p. 485.)

Les premiers raisins paraissant à Rome vers la fête de sainte Madeleine, il n'est pas étonnant que ceux qui cultivent la vigne l'aient choisie de préférence pour lui offrir les prémices de leur récolte et mettre leurs travaux sous sa protection. Quant aux confréries, qui se consacrent particulièrement aux œuvres de pénitence, il est tout naturel qu'elles aient adopté pour titulaire celle dont la pénitence est célèbre dans le monde entier.

4. *Reliques*. — Pendant quinze ans consécutifs, j'ai recherché, avec non moins de zèle que de patience, tout ce que les églises de Rome contiennent actuellement en fait de reliques de saints. Le résultat de mes investigations a été publié, sous forme d'inventaire, dans mon *Année liturgique à Rome* (Rome, 1870, 5^e édition, pp. 130 et suivantes); reproduit au jour le jour, en manière de calendrier, dans la *Correspondance de Rome*; puis inséré dans le tome VIII de mes *Œuvres*, pp. 220-279. Voici ce qui concerne sainte Madeleine.

Le cardinal Rasponi raconte (*De basilica et patriarchio Lateranensi*, Romæ, 1656, p. 51) qu'avant l'incendie de la basilique de Latran, sous le pontificat de Clément V, l'autel du chœur des chanoines avait été consacré, en 1297, sur l'ordre de Boniface VIII, par

Gérard de Parme, cardinal-évêque de Sabine, qui y déposa de nombreuses reliques et entre autres le corps de sainte Marie-Madeleine, moins la tête et un bras. Une inscription commémorative était chargée de rappeler tous ces faits, malheureusement elle a disparu et je l'ai inutilement cherchée : « In nomine Domini. Amen. Anno Domini 1297, mense... consecratum fuit altare capituli ad honorem Dei et Divæ Mariæ Magdalenæ, de mandato D. Bonifacij Papæ octavi, per D. Gerardum de Parma, Episcopum Sabinensem; in quo altari recondidit corpus ipsius Sanctæ, sine capite et brachio, et reliquias multorum aliorum sanctorum. »

Le même cardinal, page 52, mentionne, d'après un inventaire sans date, le cilice de sainte Madeleine comme étant à Saint-Jean-de-Latran : « Cilicium sanctæ Mariæ Magdalenæ. » Piazza, p. 484, partage cette relique précieuse entre la basilique de Latran et l'église de Sainte-Marie-de-la-Consolation. Il en existe encore un morceau à Sainte-Madeleine *a Campo Marzo*.

La relique la plus importante de cette sainte, que possède maintenant Rome, est celle d'un pied, que l'on vénère aux saints Celse et Julien. Elle est renfermée dans un pied ¹, de métal doré, qui ne doit pas remonter au-delà du XVI^e siècle et au-dessous duquel est gravée cette inscription : PES BEATE MARIE MAGDALENE ².

J'ai constaté un doigt de pied, à Sainte-Cécile au Transtévère; un doigt, à Saint-Marc; deux dents, aux Saints-Apôtres et des ossements, à Saint-Pierre-au-Vatican, à Sainte-Marie-au-Transtévère, à Saint-Roch *a Ripetta* et à Saint-Jean-de-Latran, dans un reliquaire en gothique fleuri du XV^e siècle; des parcelles d'ossements, aux SS.-Jean et Paul, à S.-Laurent *in pane perna*.

Le reliquaire, dit de Saint Grégoire le Grand, à Sainte-Croix-de-Jérusalem, contient un morceau de la pierre sur laquelle était assis

1. On maintient encore à Rome l'excellent usage, propre à frapper de prime abord l'esprit des fidèles, de donner aux reliquaires la forme de la relique qu'ils renferment. C'est ainsi que les bras, les pieds, les jambes, les têtes des saints, sont enchâssés dans des chefs, des jambes, des bras, etc., de bois ou de métal.

2. Parmi les reliques enlevées lors du sac de Rome, en 1527, par les soldats du connétable de Bourbon et qui furent restituées l'année suivante, Clément VII fit porter à la basilique de S. Pierre un pied de Ste Madeleine, ainsi enregistré par le notaire qui fit l'acte de recognition et de translation : « Unus pes beatæ Mariæ Magdelene. »

le Christ quand il remit les péchés à Madeleine, avec cette étiquette : « Lapis ubi sedebat Xpistus quando dimisit peccata Marie Magdalene. » (*Œuvres*, II, 347, n° 15.)

Piazza, p. 484, mentionne des morceaux de son voile à Saint-Pierre-au-Vatican et Sainte-Marie-au-Transtévère.— On avait de ses cheveux à Saint-Laurent-hors-les-Murs (Panvinio, p. 297) et à Sainte-Marie-au-Transtévère (Piazza, p. 484). La première de ces basiliques possédait aussi de ses vêtements.

Les révolutions ont fait disparaître bien des reliques qui existaient encore au XVIII^e siècle. De celles mentionnées par Piazza, je n'ai retrouvé que le doigt, qui est à Sainte-Cécile, et le pied, qui est à Saint-Celse. Le cilice entier de Saint-Jean-de-Latran et de la Consolation, les cheveux et le voile ne sont plus connus que par l'histoire, à qui nous demanderons d'autres renseignements.

Mazzolari (*Diario sacro*, Rome, 1779, tome II, p. 81) indique une relique de sainte Madeleine, à Sainte-Marie-Majeure, dans la chapelle des princes Borghèse. — Panvinio classe les reliques de sainte Madeleine, à Saint-Jean-de-Latran, parmi celles des vierges (p. 71), comme aussi à Sainte-Croix-de-Jérusalem (p. 281), et enfin il constate à Saint-Laurent-hors-les-Murs, de ses vêtements et de ses cheveux (p. 297).

Parmi les reliques de notre église nationale de Saint-Louis-des-Français à Rome, le catalogue mentionne « De camicia Sanctæ Mariæ Magdalænæ » (*Œuvres*, t. I, p. 257, n° 61 ; t. X, p. 85).

Les inscriptions de dédicaces d'églises doivent être également consultées. Le 12 août de l'an 1200, indiction huitième, cinquième année du pontificat d'Honorius III, l'église de la Nunziatella, située dans la campagne de Rome, fut consacrée par Jean, évêque d'Anagni, qui, entre autres reliques, déposa dans l'autel une pierre de la grotte où sainte Madeleine fit pénitence et un bras de saint Maximin :

..... IN. CVIus. ALTARE. SVNT. HEE. ReliQuiE. RECONDITE.....DE
LAPIDE. SPELVnCE. VBI. Maria. MAGDALENA. FECIT. PeNitentiaM. DE.
BRACHIO S. MAXIMINI.

L'illustre famille Cenci a donné son nom à l'église Saint-Thomas, en raison du droit de patronage qu'elle y exerce. La consécration de cet édifice sacré se fit par les mains du cardinal Rainaud, évêque d'Ostie, le 2 juin 1240, indiction treizième, quatorzième année du

pontificat de Grégoire IX. L'autel de sainte Marguerite contient des reliques de cette sainte et de sainte Madeleine :

..... IN ALTARI Sancte MARGARITE. SUNT
DE RELIQUIIS ELUSDĒM Sancte MARIE MAGDALENE.....

L'église de Sainte-Barbe fut consacrée en 1306 et son maître-autel reçut, dans la cérémonie de consécration, des cheveux de sainte Madeleine :

.†. HEE. SUNT. RELIQUIE. POSITE. IN. HOC. ALTARI.....
..... DE. CAPILLIS. Sancte. MARIE. MADALENE.....

Ces trois inscriptions des XIII^e et XIV^e siècles sont encore en place, près des autels auxquels elles se réfèrent. Quant aux autels eux-mêmes, ils ont été renouvelés depuis, comme le mobilier de presque toutes les églises de Rome.

Hors de Rome, j'ai noté des reliques de sainte Madeleine et de sainte Marie Salomé dans le même reliquaire, à la cathédrale d'Anagni ; des ossements, dans l'église collégiale d'Arice et des parcelles dans la cathédrale de Frascati (*Année liturgique*, 2^e édition, pp. 193, 199).

Quelques reliques méritent encore d'être signalées. *Le Monde*, édit. semi-quotidienne, 1860, n^o 50, a donné un curieux article sur le corps et le tombeau de sainte Madeleine, à saint Maximin (Var) ¹ ; à la Révolution, il n'a été sauvé que son chef, un os du bras et un morceau de chair. — On lit dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4^e sér., t. IX, p. 72 :

Un religieux du convent de Saint-Maximin, le P. Reboul, a laissé une chronique manuscrite où il rend compte de la visite de Louis XIV, à laquelle il était présent. Une cérémonie intéressante, la translation des reliques de sainte Madeleine dans une urne de porphyre préparée à cet effet, y est minutieusement décrite. La châsse qui renfermait ces reliques ayant été ouverte en présence d'Antoine Vallof, premier médecin du roi, l'archevêque d'Avignon pressa la reine-mère de prendre les objets qu'elle voudrait pour la maison royale et autres personnes qui n'avaient pu suivre la Cour. « Elle se contenta, dit le P. Reboul, du troisième os du vertèbre et des particules de chair qui restaient dans le linge, qu'elle fit fermer au Révérend Père Le Roy, son confesseur, là présent, ensemble une escharpe

1. Le P. Dreves a publié (*Anal. hymn.*, XIII, 199-200) l'office « in translatione S. Mariæ Magdalene » par les soins de « Karolus, Provincie princeps et corona ».

bleue, le coffre de cuivre et tout ce qu'elle put avoir de la caisse de bois, de laquelle elle fit faire de petits chapelets pour distribuer aux dames. »

Voir sur la translation des reliques de sainte Madeleine, à Vézelay, en 1265, le *Bulletin de la Société Nivernoise*, 1859, p. 79.

« Item, dens beate Marie Magdalene in quodam vasculo de cristallo guarnito de argento; positus fuit in aquila quam misit rex Anglie. Item, duos dentes, unam de costis et unum os de brachio ipsius beate Marie Magdalene » (*Inv. du Saint-Siège*, 1295, nos 740, 741).

« Un reliquaire de cristal, garni d'or, travaillé en filigramme et de pierreries, fait en cylindre... Il y a dedans un ossement et des vestements de sainte Marie Madeleine » (*Inv. de la collég. de Saint-Etienne, à Troyes, XVIII^e siècle*, n° 38).

« Item, la figure d'un ange, d'argent doré..., sur les mains dud. ange est posé un reliquaire d'or, en demy cercle, dans lequel est contenu une des costes de sainte Marie-Magdelaine, enfermée de tous costez de cristaux » (*Inv. de la cath. de Sens*, 1653, n° 11).

« Item, quedam parva ymago argenti, in qua sunt reliquie beate Marie Magdalene, videlicet due coste, sicut scriptum est in patena subtus dictam ymaginem » (*Inv. de la cath. de Poitiers*, 1406).

Cette inscription accompagnait une statuette d'argent doré représentant sainte Madeleine : « En l'honneur et révérence de sainte Marie Magdeleine, noble damoiselle madamoiselle de Beaulté (Agnès Sorel) a donné cette image en ceste église du chasteau de Loches, auquel image est enfermée une côte et des cheveux de ladite sainte et fut l'an mil quatre cent quarante quatre » (*Inv. de la fabrique de l'église collég. de Loches*, en 1749, apud *Rev. des questions historiq.*, 1873, p. 66).

« La boîte de sainte Marie-Madeleine, ex qua unxit Christum Dominum in domo Marthæ » (*Inv. de l'abb. de Susteren*, 1688). — « Item, ung ymage de saint Pierre, en forme pontificalle, tenant en ses mains ung reliquaire en forme de chapelle, où y a escript : *De capillis sancte Marie Magdalenis* » (*Inv. de la cath. d'Auxerre*, 1531). — « Un riche tableau d'argent doré... Des os et des cheveux de la Magdeleine » (Millet, *le Trésor sacré de S. Denys en France*, Paris, 1640, p. 96). — « De petra in qua beata Magdalena quievit, de unguento et capillis ejusdem » (*Inv. de la cath. de Tournai*, 1661).

« Des ossements et des cheveux de sainte Marie-Madeleine. » (*Catal. des reliq. de l'église abbat. de Conques*, xvii^e siècle).

« De capillis S. Mariæ Magdalænæ (en deux reliquaires). De palla Sanctæ Mariæ Magdalænæ. » (*Inventaire de l'abbaye de S. Amand, en 1513*).

5. *Églises.* — Deux églises à Rome sont dédiées sous le vocable de sainte Madeleine.

La première fut reconstruite en 1727 avec magnificencesur un plan assez original, car les murs de sa nef décrivent une ligne courbe. Elle est desservie par les ministres des infirmes. Ce fut là que, dans une des chapelles latérales, Ste Françoise Romaine eut une vision, à l'occasion de la fête de Ste Madeleine (Piazza, p. 484).

La deuxième église, située au sommet du Quirinal, fut fondée, en 1581, par Madeleine Orsini pour des religieuses Dominicaines (Piazza, p. 484). Restaurée sous le pontificat de Clément XI, elle appartient maintenant aux religieuses sacramentines. La voûte représente l'apothéose de Ste Madeleine.

Il existait autrefois, près du Corso, une troisième église, attenant au couvent des Converties. Léon X, en l'affectant à cette destination, en 1520, avait changé son vocable. C'était anciennement une paroisse dédiée à Ste Lucie, par Honorius I (Piazza, p. 485).

6. *Autels.* — L'église de Saint-Jacques-à-la-Lungara, qui était autrefois sous la dépendance des Converties, a conservé son autel de Ste Madeleine, qu'elles vénéraient comme patronne.

Dans l'église des Saints-Dominique-et-Sixte à Monte Magnanapoli, on admire, dans la chapelle qui est à droite en entrant, un autel dont l'architecture a été dessinée par le Bernin. Au retable est un magnifique groupe en marbre, sculpté par Antoine Raggi et représentant l'apparition du Sauveur à Ste Madeleine, après sa résurrection (Pascoli, *Opera*, t. I, p. 249. — Visconti, *Monumenti moderni di Roma*, p. 113).

L'autel qui nous intéresserait le plus serait celui du chœur de Saint-Jean-de-Latran. Malheureusement, il n'en reste plus que quelques fragments plaqués contre un des murs du cloître et sur lesquels j'ai appelé l'attention des archéologues, parce qu'il est signé du nom de son auteur, Maître Déodat, à la fois architecte, sculpteur

et mosaïste, car ces trois arts se trouvent réunis ensemble dans la même œuvre (*Annales archéologiques*, t. XVIII, p. 271).

Pour nous consoler de cette perte, écoutons ce qu'en a écrit, en 1576, frère Onuphre Panvinio : « Dans l'ancien chœur des chanoines, il y avait un autel dédié à sainte Marie-Madeleine, où l'on dit qu'Honorius II ¹, qui l'avait érigé, déposa son corps sans la tête. Cet autel, aujourd'hui, est transporté un peu plus loin de son ancienne place, c'est-à-dire qu'il est près du dernier pilastre à main droite de l'église, et il conserve encore son titre de Sainte-Marie-Madeleine. Il est tout entier en marbre avec mosaïques et élevé sur six gradins de marbre. Au-dessus est un très beau tabernacle (lisez *ciborium*), tout en mosaïques d'or, avec les armoiries des illustres maisons Colonna, Annibaldi et Caraffa. Il est fermé par des grilles et soutenu par quatre colonnes de granit. Autour du tabernacle de marbre, est une balustrade de bois avec certaines colonnes mises sans ordre. C'est de là que les reliques des saints, qui y sont conservées avec une très grande dévotion, se montrent au peuple romain. » (Panvinio, p. 155.)

Notre auteur continue ainsi : « Dans le tabernacle de marbre, au-dessus de l'autel de sainte Marie-Madeleine, sont les reliques suivantes : Un petit tabernacle (lisez *monstrance*), plein d'ossements de sainte Marie-Madeleine. » (Panvinio, p. 189.)

III. — ICONOGRAPHIE.

1. L'art a glorifié sainte Madeleine. Aussi les musées et les galeries de Rome sont-ils pleins de tableaux de maîtres, où elle est représentée ordinairement peu vêtue, soit qu'on veuille rappeler la pécheresse, soit qu'on fasse allusion à la pénitente. Presque toujours, rien n'est plus évident pour les trois derniers siècles, l'artiste a cherché avant tout à faire une étude de nu, plus ou moins bien réussi au point de vue du modèle, mais faux et inconvenant sous le rapport religieux et historique. La dévotion n'était pas le but qu'on se proposait. En conséquence, ces toiles, qui n'ont qu'un mérite

1. Honorius II siégea de 1124 à 1130. Il s'agirait donc ici d'un autel plus ancien que celui de Boniface VIII, qui ne date que de 1297.

purement artistique, ont-elles été reléguées à bon droit des églises dans les collections publiques.

On me permettra de reproduire ici ce que j'ai imprimé *passim* dans mes *Musées et galeries de Rome* (Rome, 1870), au sujet de sainte Madeleine. Une simple mention, c'est le moins qu'on puisse accorder à tant d'artistes de talent que ce thème iconographique a inspirés.

MUSÉE DU CAPITOLE. — François Albani, dit l'*Albane* (1578-1660) : *Sainte Madeleine pénitente*. — Jacques Robusti, dit le *Tintoret* (1512-1594) : *Sainte Madeleine pénitente*. Signé : OPVS DOMINICI TINTORETTI. — François Mazzuoli, dit le *Parmesan* (1504-1540) : *Sainte Madeleine myrrophore*. — Benoît Gennari (1633) : *Sainte Madeleine pénitente*. — Paul Cagliari, dit *Véronèse* (1532-1588) : *Sainte Madeleine pénitente*. — Guido Reni, dit le *Guide* (1575-1642) : *Sainte Madeleine myrrophore*, ébauche. — Jérôme de Carpi : *Sainte Madeleine*. — Marie-Félix Tibaldi Subleyras : *la Madeleine essuyant les pieds de Jésus-Christ*, miniature copiée sur le tableau peint par son mari (1699-1749). — André Médula, dit *Schiavoni* (1522-1582) : *Sainte Madeleine agenouillée aux pieds de la sainte Famille*.

PALAIS DE LATRAN. — *Sainte Madeleine myrrophore*, panneau de la fin du xv^e siècle. — Lucas Signorelli (1440-1521) : *Sainte Madeleine myrrophore*.

PALAIS APOSTOLIQUE DU VATICAN. — André Mantegna (1451-1517) : *Jésus-Christ descendu de la croix et oint de parfums par sainte Madeleine*. — Charles Crivelli : *le Christ mort entre la Vierge et sainte Madeleine*. — Nicolas Alunno, de Foligno : *Sainte Madeleine myrrophore*, tableau daté de 1466 et signé : NICHOLAYS FVLGINAS. MCCCCLXIIII. — Raphaël Sanzio d'Urbino (1483-1520) : *Jésus-Christ, vêtu en jardinier, apparaissant à la Madeleine*, tapisserie commandée par Léon X pour la chapelle Sixtine.

ACADÉMIE DE SAINT-LUC. — Masucci : *Sainte Madeleine dans une grotte*. — Chiari (1727) : *Sainte Madeleine pénitente*. — Benoît Luti (1666-1726) : *la Madeleine chez le Pharisien*.

GALERIE BARBERINI. — Nicolas Pomarancio : *Sainte Madeleine pénitente, dans une grotte*. — Jacques da Ponte, dit le *Bassano* (1558-1623) : *la Madeleine versant des parfums sur les pieds de*

Jésus-Christ. — L'Albane : *Jésus-Christ apparaît à la Madeleine, après sa résurrection.*

GALERIE BORGHÈSE. — Ecole du Pérugin : *Sainte Madeleine.* — *Sainte Madeleine aux pieds de Notre-Seigneur descendu de la croix,* panneau de la fin du xv^e siècle. — Ecole du Corrège : *Sainte Madeleine pénitente.* — Vannucci, dit *André del Sarto* (1488-1530) : *Sainte Madeleine myrrophore.* — Annibal Carrache (1560-1609) : *Sainte Madeleine pénitente.* — Le chevalier Vanni (1563-1609) : *Apothéose de sainte Madeleine.* — *Sainte Madeleine pénitente,* mosaïque de Florence (xvii^e siècle). — Ecole florentine : *Sainte Madeleine sur le Calvaire.* — Manière d'Angelico de Fiesole : *Scène du Noli me tangere.* — Thadée Bartoli : *Sainte Madeleine.*

GALERIE COLONNA. — Paris Bordone (1500-1570) : *Sainte Madeleine myrrophore.* — Mathieu Brill (1584) : *Noli me tangere.* — Jean Lanfranc (1581-1647) : *Apothéose de Sainte Madeleine.*

GALERIE CORSINI. — Frédéric Barocci (1528-1612) : *Noli me tangere.* — Lanfranc : *Sainte Madeleine élevée dans les airs par les anges.* — Charles Dolci (1616-1686) : *Sainte Madeleine pénitente.* — Le Parmesan : *Sainte Madeleine myrrophore.* — Joseph del Sole : *Sainte Madeleine pénitente.* — Marc-Antoine Franceschini (1648-1729) : *Mort de Sainte Madeleine.* — François Trevisani : *Sainte Madeleine pénitente.* — André Orcagna (1319-1389) : *Sainte Madeleine et plusieurs saints.* — César Gennari (1644-1688) : *Sainte Madeleine pénitente.*

GALERIE DORIA. — Titien Vecelli (1477-1576) : *Sainte Madeleine pénitente.* — Barthélemy-Esteban Murillo (1618-1682) : *Sainte Madeleine.* — Annibal Carrache (1560-1609) : *Sainte Madeleine pénitente.* — Dominique Zampieri, dit *le Dominiquin* (1581-1644) : *Apothéose de sainte Madeleine.* — Emile Savonanzi : *Sainte Madeleine pénitente.* — Dominique Feti (1589-1624) : *Sainte Madeleine méditant sur la mort.* — Mathias Preti, dit *le chevalier Calabrais* (1643-1699) : *Sainte Madeleine pénitente.* — Charles Saraceni : *Repentir de sainte Madeleine.* — Titien : *Sainte Madeleine pénitente.* — Jean-Baptiste Benvenuti : *Sainte Madeleine myrrophore.* — Augustin Carrache (1558-1601) : *Sainte Madeleine pénitente.* — Luc Cambiasi (1527-1585) : *Sainte Madeleine pénitente.* — Annibal Carrache : *Sainte Madeleine en prières dans une grotte.*

GALERIE ROSPIGLIOSI. — *Ste Madeleine pénitente*. — *Apothéose de Ste Madeleine*.

GALERIE SCIARRA. — Guido Reni : *Ste Madeleine pénitente*, deux tableaux représentant le même sujet. — Garofolo : *Noli me tangere*. — Ecole de Michel Ange : *A la crucifixion, elle embrasse la croix*. — *Ste Madeleine pénitente*, dite *alle radici*, à cause des racines qui sont près d'elle.

GALERIE SPADA. — Ecole de Francia : *Sainte Madeleine myrrophore*. — Guido Canlassit, dit *Cagnacci* (xvii^e siècle) : *Sainte Madeleine pénitente*.

VILLA ALBANI. — Pierre Vanucci, dit *le Pérugin* (1446-1524) : *Sainte Madeleine au pied de la croix*. Ce tableau est daté de 1509 et signé : PETRVS DE PERVSIA PINXIT MCCCCCVIII PRIMO.

2. Si nous parcourons les églises de Rome, nous y trouverons également quelques renseignements iconographiques.

A Saint-Marc, une croix processionnelle du xiv^e siècle représente sainte Madeleine avec de longs cheveux et tenant un vase de parfums. Une autre croix du xvi^e siècle, dans la même église, la figure en myrrophore.

A S.-Sylvestre à *Monte Cavallo*, dans la chapelle de fra Mariano del Piombo, élevée sous Léon X, sur une des parois est peinte une vie de Ste Madeleine dont a parlé Vasari : le Christ lui apparaît en jardinier ; elle lui lave les pieds, elle est enlevée au ciel par les anges, pendant qu'un ermite la regarde agenouillé devant sa grotte (*Archiv. stor. dell'arte*, 1891, p. 121).

A Saint-Eloi-des-Orfèvres, une fresque de la fin du xvi^e siècle la distingue par ses cheveux longs et le vaso d'aromates. Dans la chambre de Ste Catherine de Sienne, à la Minerve, même date, elle est agenouillée aux pieds du Christ en croix.

A Sainte-Marie-au-Transtévère, un devant d'autel, brodé au commencement du xvi^e siècle, montre sainte Madeleine à genoux sur le Calvaire et enlaçant de ses deux bras la croix du Sauveur.

Une toile du xvii^e siècle, dans l'église de Saint-Jean-des-Florentins, lui donne pour attributs un crâne et un livre. Elle est demi-nue, échevelée et enlevée au ciel par les anges.

Une toile de la même époque, à Sainte-Marie *in Domnica*, la

figure dans la même attitude, la poitrine nue, avec une croix de bois et le vase à parfums pour la distinguer.

A Saint-Eusèbe, sur les stalles sculptées au xvii^e siècle, les anges l'enlèvent au ciel.

Sur une fresque du xvii^e siècle, à Sainte-Marie *in Ara cœli*, elle essuie avec ses cheveux les pieds du Sauveur en croix, qu'elle a arrosés de ses larmes.

Une toile du xvii^e siècle, à Sainte-Marie *dell'Umiltà*, la caractérise par un vase à parfums; de même qu'une fresque du même temps à Ste-Marie *in via*, qui y ajoute un jardin et la peint échovelée.

Une grande statue en stuc, à Saint-Bernard, datée de l'an 1600, la montre avec de grands cheveux, la poitrine nue, un vase de parfums à ses pieds et méditant sur une tête de mort.

Un tableau de la Renaissance, qui existait chez le marquis Campana, la représente deux fois : jeune et belle, vêtue et priant dans le désert; couverte de ses cheveux et enlevée dans les airs par deux anges.

Enfin à Sainte-Marthe, au Vatican, une grisaille, exécutée sous le pontificat d'Urbain VIII, la spécifie par ces quatre attributs : la croix de bois, le vase aux parfums, la longue chevelure et un crâne desséché.

3. En généralisant les données iconographiques éparpillées dans tant de toiles et de fresques, nous arrivons à reconstituer la vie entière de sainte Madeleine, que nous allons maintenant étudier au point de vue de la physionomie, des particularités, de l'attitude et des attributs.

Physionomie. — Ste Madeleine est généralement représentée dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté. (Voir surtout un tableau du xvi^e siècle, dans la galerie du marquis Campana.) L'art traduit de cette façon aux yeux de tous la cause de sa chute : « Cum igitur Magdalena divitiis abundaret, quia rerum affluentiam voluptas comes sequitur, quanto divitiis et pulchritudine splenduit, tanto corpus suum voluptati substravit, unde jam proprio nomine perduto peccatrix consueverat appellari ». (Jacob. a Voragine, *Legenda aurea*, cap. xcvi.)

Jusqu'au xvi^e siècle, Ste Madeleine est entièrement habillée : la convenance l'exigeait strictement. Mais la Renaissance, sous prétexte

de la représenter telle qu'elle était dans le désert, se contenta de ses longs cheveux pour la couvrir et encore fort mal, car la poitrine est toujours laissée nue à dessein (Toile du xvii^e siècle à la *Navicella*, et statue en stuc de la même époque, à Saint-Bernard). Par un raffinement de volupté et pour mieux agacer les sens du spectateur, le Titien, sur un tableau de la galerie Doria, lui met une chemise, mais si transparente qu'elle ne cache absolument rien.

Il est de notre devoir, à nous ecclésiastiques, de protester contre cette aberration de l'art, qui cherche dans le réalisme la satisfaction des yeux et non l'élévation de l'âme. Si l'on imposait aux artistes la nudité comme on peut la concevoir d'après l'histoire, ils la rejetteraient certainement, car leur palette ne leur fournirait plus que des tons pâles et languissants pour exprimer, sous l'œil de Dieu, une chair flétrie par la pénitence et un corps émacié par le jeûne; puis, aux regards des hommes, une créature exténuée, mais drapée dans un vêtement d'emprunt. « Sacerdos, dum ad eam venisset, reperit eam in cœlla clausam, qui ad ejus petitionem vestem sibi porrexit. » (*Legend. aur.*, c. xcvi.)

Scènes de la vie. — Le chevalier Bertolotti, dans ses *Artisti Bolognesi*, Bologne, 1885, p. 55, parle en ces termes de la décoration d'une chapelle, à Sainte-Marie-des-Anges : « Le 11 janvier 1579, Gonzalve Alberus, noble romain, fit un contrat avec Henri Pallude, *flandro pictore*, pour les travaux à exécuter dans la chapelle qui se construisait dans l'église de Sainte-Marie-des-Anges, aux thermes de Dioclétien, à l'entrée vers la place, à main gauche, vis-à-vis la chapelle des Ceuli. » Il devait « fare i quattro quadri di pittura a olio, che vanno sopra la cornice dell' altare, cioè li due grandi che vanno sopra li quadri grandi allocati a mastro Cesare Nebbia di Orvieto et doi altri piccoli che pigliano di quà et di là della finestra, da pignersi per esso mastro Enrico medesimo, con l'istorie infrascripte, come cosi detto mastro Enrico fare promette, cioè dalla banda dritta l'istoria di *Marta sollicita es* et dalla parte sinistra quando la Maddalena lava con lacrime et asciuga con i capelli al N. S. Gesu et li piccoli, cioè quello a parte destra la Maddalena con l'istoria *Tulerunt dominum* et a man sinistra Xpo in sepolero con le tre Marie, secondo i disegni che saranno sottoscritti de mano di me notar et

promette detto mastro Enrico far detto a sue spese, eccetto la tela », pour le prix de 307 écus de travail devant être fini en juillet 1580. Etaient présents Feliciano de Noffii di San Vito, de Palestrina et Paolo Rosetti, peintre bolonais (*Not. Livio Prata, 1579, fol. 7*). — La partie du travail qui revenait à César Nebbia consistait en cinq histoires ou cinq tableaux, à savoir, au retable de l'autel, « il Cristo con la Maddalena, dell' historia del *Noli me tangere*, con il ritratto del mezzo in su di esso Gondisalvo in adorazione, con un paesaggio per adornamento come meglio gli piacera e nelle parte destra et sinistra, fuor della medema facciata, far doi altri quadri, secondo la grandezza del vacuo, l'histoire della Maddalena quando fu scacciata dai Giudei in Banasenzarem e dall' altra parte quando sbarca con la compagnia al porto di Marsilia ¹ e dalli fianchi fare due storie grandi, cioè quando dalla Maddalena alla predica di N. S. gli uscirono sette demoni, l'altro quando la Maddalena onse i piedi a N. S. » Le prix convenu était de 300 écus » (*Ibid., fol. 8-11*).

Je ne parle pas des tableaux si nombreux à Rome de la femme adultère, car les commentateurs ne sont pas d'accord sur l'identité de la coupable et, de plus, rien n'indique que les artistes aient eu en cette circonstance l'idée de figurer expressément *Ste Madelcine*.

Dans la maison du Pharisien, elle oint les pieds du Sauveur avec les parfums qu'elle a apportés et elle se sert de ses longs cheveux pour les essuyer (S. Joann., XI, 2), fait historique qui a fourni à Subleyras le sujet d'un tableau que sa femme Marie Tibaldi a copié d'une manière ravissante en miniature (Musée du Capitole). L'antienne du *Magnificat* de son office s'exprime ainsi : « Mulier quæ erat in civitate peccatrix, ut cognovit quod Jesus accubuit in domo Simonis leprosi ², attulit alabastrum unguenti, et stans retro secus pedes Jesu, lacrymis cœpit rigare pedes ejus, et capillis capitis sui

1. « Beatus Maximinus, Maria Magdalena, Lazarus frater ejus, Martha soror ipsius et Martilla pedissequa Marthæ, necnon beatus Cedonius, qui cæcus a nativitate exstiterat, sed a Domino fuerat liberatus, omnes hi insimul et plures alii christiani, navi ab infidelibus impositi et pelago sine aliquo gubernatore expositi, ut omnes scilicet simul submergerentur, divino tandem nutu Massiliam advenerunt » (*Legend. aur., édit. Grasse, p. 409*). Voir sur cette légende, de Launoy, *Disquisitio disquisitionis de Magdalena Massiliensi advena*, Paris, 1643, in-8.

2. On lit dans la Vulgate : « accubisset in domo Pharisæi » (S. Luc., VII, 37-38).

tergebat, et osculabatur pedes ejus, et unguento ungebat. » (S. Luc., VII, 37-38.)

Humblement prosternée aux pieds du Sauveur, Madeleine lui annonce la mort de Lazare (S. Joann., XI, 52) ou le remercie de l'avoir ressuscité (Sarcophages des Catacombes; panneau du XIV^e siècle, au musée chrétien du Vatican).

Sur le Calvaire, où l'Évangile la place au moment de la crucifixion (S. Joann., XIX, 25), elle enlace la croix de ses bras (Parement brodé du XVI^e siècle, à Sainte-Marie au Transtévère), ou essuie avec ses cheveux les pieds du Christ qu'elle a arrosés de ses larmes (Fresque du XVII^e siècle, à Sainte-Marie *in Ara Cœli*).

Elle assiste à la déposition du Sauveur (panneau du XV^e siècle, à la galerie Borghèse) et à son ensevelissement (panneau sur bois du XV^e siècle, au musée du Vatican), baisant amoureusement ses pieds (S. Luc., XXIII, 55.)

Le matin de la résurrection, elle se rend au sépulcre pour y porter des parfums (émail du XII^e siècle, au musée chrétien du Vatican), ainsi que l'atteste, avec l'Évangile, ce répons de son office, qui reproduit à peu près textuellement la Vulgate : « Maria Magdalene et altera Maria ibant diluculo ad monumentum.... Et valde mane una sabbatorum veniunt ad monumentum, orto jam sole; et introeuntes viderunt juvenem sedentem in dextris, qui dixit illis : Jesus, quem quæritis, non est hic; surrexit, sicut locutus est; præcedet vos in Galilæam, ibi eum videbitis. » (S. Marc., XVI, 1-7.)

Le Christ lui apparaît sous la forme d'un jardinier (S. Joann., XX, 17), et, quand elle le reconnaît, il lui défend de le toucher par ces mots, qui sont restés comme l'étiquette du tableau : *Noli me tangere* (panneau du XV^e siècle, au musée chrétien du Vatican; tapisseries de Raphaël, au Vatican; groupe d'Antoine Raggi aux Saints-Dominique-et-Sixte.)

Pénitente, elle se retire dans le désert (tableau du XVI^e siècle, dans la galerie Campana), ou dans une grotte (tableau de Nicolas Pommarrancio, à la galerie Barberini; d'Annibal Carrache, à la galerie Doria) : là elle pleure, prie et médite, les mains jointes et les yeux au ciel.

Les anges, sept fois par jour, au moment des heures canoniales,

l'élèvent dans les airs et elle entend un concert céleste (tableau du xvi^e siècle, à la galerie Campana ; toile du xvii^e siècle, à Saint-Jean des Florentins ; autre toile de la même époque, à la *Navicella* ; stalles du xvii^e siècle, à S.-Eusèbe). Ce fait miraculeux se trouve consigné dans la *Légende d'or* : « Quolibet antem die, septem horis canonicis ab angelis in æthera elevabatur et cœlestium agminum gloriosos concentus etiam corporalibus auribus audiebat, unde diebus singulis his suavissimis dapibus satiata et inde per eosdem angelos ad locum proprium revocata, corporalibus alimentis nullatenus indigebat » (*Legend. aur.*, cap. xcvi.)

Une toile de l'église des *Crociferi*, à laquelle il ne faut pas attribuer une grande autorité, puisqu'elle ne date que du xvii^e siècle, montre sainte Madeleine recevant la communion des mains d'un ange ; ce qui est en opposition formelle avec la *Légende d'or*, qui la lui fait donner par saint Maximin, évêque d'Aix, peu de temps avant sa mort : « Corpus et sanguinem Domini ab episcopo beata Maria Magdalena cum multa lacrymarum inundatione suscepit. » (*Legend. aur.*, cap. xcvi.)

Enfin, étendue à terre, elle rend son âme à Dieu ; les anges musiciens qui l'entourent dénotent les joies du paradis vers lequel elle monte (tableau de Marc-Antoine Franceschini, de Bologne, à la galerie Corsini) : « Deinde toto corpore prostrato sanctissima illa anima migravit ad Dominum. » (*Legend. aur.*, cap. xcvi.)

Plusieurs peintres, comme le Dominiquin (galerie Doria), le chevalier Vanni (galerie Borghèse) et Jean Lanfranc (galerie Corsini) ont immortalisé leur pinceau par l'apothéose de sainte Madeleine, c'est-à-dire son exaltation au ciel, au milieu des anges et dans la gloire, selon que la vit saint Maximin, peu d'instants avant son trépas : « Erat autem spatio duorum cubitorum elevata a terra, stans in medio angelorum et extensis manibus Deum exorans..... Appropinquante eo, sicut in ipsius beati Maximini legitur libris, ita vultus dominæ ex continua et diuturna visione angelorum radiabat, ut facilius solis radios quam faciem suam intueri quis posset. » (*Legend. aur.*, cap. xcvi.)

Attitude. — Madeleine, agenouillée sur le Calvaire, contemple avec amour le Christ crucifié (panneau du xiv^e siècle, au musée

chrétien du Vatican) ¹ ou déposé de la croix entre les bras de Marie. Elle a encore cette attitude dans la prière, malgré la tradition de l'Église qui, pendant les premiers siècles, faisait prier debout, comme les orantes des catacombes, et aussi ce texte formel de sa légende : « Stans in medio angelorum et extensis manibus Deum exorans. » (*Legend. aur.*, cap. xcvi.)

Elle joint les mains en manière de supplication (panneau du xiv^e siècle, au musée chrétien du Vatican), lève les yeux au ciel (toile de Pomarancio, à la galerie Barberini), et verse des larmes abondantes, soit en pensant aux dérèglements de sa vie passée, soit en se rappelant la douloureuse passion de son divin Maître (toile de César Gennari, à la galerie Corsini).

Attributs. — Les attributs qui distinguent sainte Madeleine sont au nombre de onze.

Le plus ancien, puisqu'il remonte au xiv^e siècle (panneau du musée chrétien du Vatican; croix processionnelle, à Saint-Marc), et le plus commun, car on le retrouve encore au xviii^e, est le *vase à parfums* ², qui, chez les Grecs, a fait surnommer sainte Madeleine *myrrophore*. En effet, elle parfuma d'abord les pieds du Sauveur chez Simon le Pharisien; puis, après la descente de croix (tableau d'André Mantegna, au palais du Vatican) et, le jour de la résurrection, elle se rendit au tombeau pour l'ouvrir de nouveau. Ce vase a ordinairement la forme d'une coupe avec son couvercle pour que les aromates qu'il contient ne s'évaporent pas. Elle le tient à la main, comme si elle allait en faire usage. Au xvi^e siècle seulement, le Titien (galerie Doria) s'avise de l'en débarrasser en le plaçant à ses pieds, ce que reproduit, en 1600, la statue de stuc qui se voit à Saint-Bernard. Le vase dès lors n'est plus qu'un signe distinctif, exprimant tout au plus une action déjà accomplie.

Pomarancio (galerie Barberini) ajoute un *linge blanc*, assez semblable à une serviette allongée ou à un suaire, sans doute pour mieux

1. Elle est ainsi représentée dans l'église abbatiale de Moissac (1476), avec cette touchante inscription :

NON DESPERETIS VOS QUI PECCARE SOLETIS
EXEMPLOQUE MEO VOS REPARATE DEO.

2. A la cathédrale de Marseille, Ste Madeleine a été représentée, à la Renaissance, tête nue, les cheveux longs et tenant un vase globulé, dont les compartiments multiples devaient être affectés à divers parfums.

étendre l'onguent précieux ou envelopper le corps du Sauveur dans cette toile imprégnée d'essence odorante.

Le vase a encore une autre signification : il rappelle le sang recueilli par Madeleine sur le Calvaire ¹, comme l'a raconté le *Rosier de Marie*, en 1873, n° 34 :

Sainte Madeleine, après la descente de croix et la sépulture du Sauveur, recueillit sur le Calvaire la terre imbibée du sang précieux qui avait coulé des plaies du divin Maître, et la mit dans une fiole de verre. Depuis, elle ne quitta plus ce gage de l'amour de Jésus pour les hommes, et ce trésor fut un aliment continuél pour la sublimité de sa foi. A travers les mers, à Aix, à la Sainte-Baume, elle le vénère. Elle le conserve trente-trois ans sur le roc de la pénitence et l'arrose nuit et jour de ses larmes. A son heure dernière, lorsque les anges, sur leurs ailes radieuses, la ravissent au ciel, elle confie l'Amponle auguste au pontife Maximin, qui la reçoit avec une foi vive, et veut qu'elle soit conservée toujours dans son abbaye, où reposent les reliques de la sainte. Là, elle est adorée jusqu'en 710, où elle est déposée dans le tombeau de Madeleine, pour qu'elle ne fût pas profanée par les Sarrasins, qui ravagèrent la Provence pendant plusieurs siècles. C'est en 1279 que ces inappréciables reliques sont retrouvées par Charles de Salerne. La fiole sacrée reçoit les hommages des fidèles et accomplit des miracles. Chaque année, le vendredi saint, le précieux sang se liquéfiait et prenait une couleur vermeille. Des attestations authentiques affirment le prodige, et des milliers de personnes accouraient pour en être témoins.

De nos jours encore, le 22 juillet, jour de la fête de sainte Madeleine, ces reliques sont portées processionnellement par un prêtre, sous un dais, et il leur est rendu les mêmes honneurs qu'au Saint-Sacrement.

Les *longs cheveux* blonds retombant sur les épaules sont aussi un des attributs primitifs (panneau du xiv^e siècle, au Vatican) et qui persévèrent jusqu'à l'époque moderne. Ils rappellent, d'une part, le moyen qu'elle employa pour essuyer les pieds du Christ, et de l'autre, l'état de dénûment dans lequel elle se trouvait au désert, uniquement couverte de sa chevelure abondante (panneau du xv^e siècle, au musée chrétien du Vatican), à tel point que le prêtre qui vint la visiter hésitait à avancer vers elle, ne sachant pas s'il avait affaire à une créature raisonnable. Madeleine ne lui permit de

1. Cette tradition est très acceptable. M. Rohault de Fleury, dans *la Vierge*, t. I, p. 215, pl. XVI, cite une miniature d'un manuscrit grec de la Bibliothèque Nationale (xi^e siècle), où Madeleine agenouillée reçoit dans une coupe le sang qui jaillit des pieds du Sauveur en croix.

l'approcher que quand il lui eut apporté un vêtement : « *Invocato igitur Salvatoris nomine, exclamavit : Adjuro te per Dominum, si homo es vel aliqua rationalis creatura, quæ in illa spelunca habitas, mihi respondeas et tui edisseras veritatem..... Sacerdos, dum ad eam venisset, reperit eam in cella clausam ; qui ad ejus petitionem vestem sibi porrexit, quam induens in ecclesiam secum ivit et ibi communione percepta, elevatis in oratione manibus, juxta altare in pace quievit.* » (*Legend. aur.*, cap. xcvi.)

De chevelue à échevelée, il n'y a qu'un pas. Depuis qu'un peintre du xv^e siècle a eu cette hardiesse (panneau du xv^e siècle, à la galerie Colonna), il a eu plus tard de nombreux imitateurs (toile du xvii^e siècle, au musée du Vatican ; autre toile de la même époque, à Saint-Jean-des-Florentins).

Sainte Madeleine est ordinairement tête nue, mais un parement d'autel, brodé au commencement du xvi^e siècle, qui appartient à la basilique de Sainte-Marie-au-Transtévère, la montre avec un voile bleu, signe évident de son changement de vie et de la pudeur qui a reconquis son âme.

Le livre dénote son habitude de la prière (tableau de Pomarancio, à la galerie Barberini ; toile de l'un des Carraches, à la galerie Doria).

Le crâne, objet de ses méditations, symbolise à la fois la vanité qui passe, le détachement des choses de la terre et la mort, à laquelle elle se préparait par l'austérité de sa vie (tableaux de Pomarancio, à la galerie Barberini ; de l'un des Carraches, à la galerie Doria ; de Carlo Dolci, à la galerie Corsini ; grisailles du pontificat d'Urbain VIII, à Sainte-Marthe, au Vatican, et statue à Saint-Bernard).

L'esprit fixé sur la fin douloureuse de son divin Maître, sainte Madeleine a devant les yeux les *clous* de la Passion, qui lui font verser des *larmes* amères (toile de César Gennari, à la galerie Corsini) et, plantée sur le rocher de sa grotte, la *croix* de bois sur laquelle il mourut (toile du xvii^e siècle, à la *Navicella*).

Par un étrange anachronisme, tout au plus supportable quand on ne s'est pas occupé d'archéologie, Carrache (toile de la galerie Doria) a transformé cette croix en un *crucifix*, qui, au 1^{er} siècle, n'a pas sa raison d'être,

Deux *racines* arrachées à la terre (galerie Sciarra) témoignent non seulement de son abstinence et de sa mortification continuelles, mais aussi de la solitude où elle passa trente années de sa vie, désert et ermitage qu'indiquent des arbres séculaires, des rochers abrupts et une grotte naturelle : « Beata Maria Magdalena, supremæ contemplationis avida, asperrimum eremum petiit et in loco angelicis manibus præparato per XXX annos incognita mansit. In quo quidem loco nec aquarum fluentia nec arborum nec herbarum erant solatia, ut ex hoc manifestaretur, quod Redemptor noster ipsam non terrenis refectionibus, sed tantum cœlestibus epulis disposuerat satiare. » (*Legend. aur.*, cap. xcvi.)

Le dernier attribut est un *phylactère*. Je l'ai trouvé à Florence, dans l'église des Servites, sur une fresque du xiv^e siècle d'une grande valeur artistique. Sainte Madeleine s'adresse aux pécheurs et leur dit de ne pas tomber dans le désespoir, parce qu'à son exemple ils peuvent se relever et se réconcilier avec Dieu : « Ne desperetis, vos qui peccare soletis, exemplo meo vos reparate Deo. »

A ces attributs, particuliers à Rome, on pourrait ajouter, comme en France, le *navire* qui transporta miraculeusement de Palestine en Provence S. Lazare et ses deux sœurs Marthe et Marie. A Marseille, on vénère une stèle, encastrée dans le mur d'une maison de la place de Lenche : à la suite de M. Faillon, les pieux fidèles, qui, à certains jours, l'entourent de fleurs et de lumières, y voient l'arrivée de leurs saints patrons. Je suis obligé de détruire cette légende, qui n'est pas plus sûre que le soi-disant *confessionnal de S. Lazare*, dans la crypte de S. Victor ¹. Ce bas-relief est un monument romain,

1. Dans le *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, t. XXXIV, 1872, p. 132. Le procès-verbal s'exprime ainsi à cet égard : « M. le vice-secrétaire lit divers passages d'une lettre de M^r Barbier de Montault, qui intéressent vivement les auditeurs, à cause de l'importance de la question qu'il traite. L'honorable correspondant affirme que le corps de Ste Madeleine est très certainement à Rome (ce qui exclut sa présence à S.-Maximin). MM. Kothern et Levenq s'élèvent avec force contre le dire de M^r Barbier de Montault; ils pensent que le contradicteur de M. l'abbé Faillon ne doit pas s'en tenir à ces simples affirmations et que la question est assez importante, en elle-même pour être agitée sérieusement. » J'ai fourni la preuve dans l'érection de l'autel de Ste Madeleine et la translation de son corps, attestée par une inscription, deux témoignages qui n'ont pas été réfutés.

qui représente un nautonnier dans sa barque et, en dessous, ses deux protecteurs, qui se reconnaissent facilement à leurs attributs caractéristiques. Le torse nu et la corne d'abondance désignent l'Hercule champêtre, comme le chien le dieu Sylvain. Neptune n'étant pas favorable à ce nautonnier, il s'est adressé aux divinités protectrices du sol natal qu'il va rejoindre. De la présence de ces deux divinités topiques, je conclurais qu'il n'habitait pas la campagne, car il fait appel aux dieux des champs et des bois. Vu l'impossibilité ou tout au moins la difficulté qu'il y aurait à transporter ce monument au musée Borely, il serait opportun d'en faire un moulage pour compléter cette collection, cette sculpture pouvant échapper à bon nombre d'amateurs des origines.

4. Méry doit être entendu sur la question d'iconographie :

C'est représenter mal cette illustre pénitente que de la couvrir de riches draperies ou la charger, ainsi que font la plupart des peintres, de toutes les livrées du luxe et de la vanité, tandis qu'elle paraît en la maison du pharisien, prosternée aux pieds de Jésus-Christ et qu'elle les arrose de ses larmes. Y a-t-il encore rien de plus indécent et de moins excusable que cet air de galanterie que certains peintres lui donnent, dans le temps même qu'elle déteste ses crimes et les répare par la pénitence la plus humiliante et la plus héroïque ? On dirait, en voyant cette sainte avec la parure affectée et immodeste dont on la couvre ordinairement, qu'on veut la représenter encore obsédée de sept démons et non pas véritablement convertie. Le Brun a peint la Madelaine en plusieurs manières dans l'église des Carmélites du fauxbourg S.-Jacques, mais il n'est pas tombé dans le défaut qu'on vient de remarquer. Ce peintre judicieux la représente, dans son tableau de Notre-Seigneur chez le pharisien, avec une draperie simple et négligée, sans ornement ni vanité, mais avec une expression et un caractère qui marquent sa douleur et l'amour divin dont elle se sent pénétrée. Il est vrai qu'en un autre tableau de la même église, il a représenté cette sainte avec un appareil extérieur de mondanité, peut-être trop affecté, mais aussi les circonstances sont bien différentes : ce n'est point lorsqu'elle est convertie, comme quand elle va chez Simon le pharisien, que ce peintre la représente, mais c'est lorsque la grâce la touche et commence de la convertir. Car c'est alors qu'elle foule aux pieds tous les vains ornements et qu'elle se les arrache » (*La théologie des peintres*, Paris, 1765, pp. 140-151).

5. Le musée d'Angers possède un ivoire sculpté qui m'a longtemps intrigué. Taillé en forme de pyramide, d'une main peu habile, il représente un rocher abrupte, planté d'arbres et où paissent quel-

ques moutons : le berger qui les garde est assis presque au sommet, dans des proportions trop fortes ; il joue de la musette. L'objet ne doit pas être antérieur au xvii^e siècle ; malgré cela, j'en fis faire un moulage pour le musée diocésain que j'avais établi à l'évêché. Ce n'est que quelques années plus tard que je rencontrai au musée Brera, à Milan, un ivoire semblable, mais complet ; à la partie inférieure, Ste Madeleine est couchée, demi-nue, dans une grotte. Enfin, lors de l'ouverture du musée de Chièvres, à Poitiers, en 1892, j'ai retrouvé le même ivoire, aussi complet, mais sculpté dans de plus petites proportions.

Ce triple rapprochement permet de tirer une conclusion. Les ivoires de ce genre, qui n'ont pas encore été étudiés par les archéologues, sont des souvenirs du pèlerinage de la Ste-Baume, c'est-à-dire de la grotte dans laquelle Ste Madeleine expia ses fautes et mourut. Cette dévotion ne doit pas étonner dans nos contrées, car René d'Anjou avait fondé près d'Angers, sur le bord de la Maine, un couvent qui s'appelait *la Baumette*. Poitiers avait également un couvent de capucins qu'on nommait *la Baume*, d'où est resté à la rue qui y conduisait le nom de *rue de la Baume*¹.

IV. — SERMON BURLESQUE².

En archéologie, la place est au premier occupant : il faut donc, à certains moments, savoir se presser ; sinon, on risque de se voir devancer par d'autres, plus expéditifs. La mésaventure qui m'ar-

1. J'ai rapporté la légende de Ste Madeleine relativement à un dolmen, dans le tome VII des *Œuvres*, p. 427.

2. *Le Sermon de Sainte Magdelaine*, Brive, Roche, 1891, in-8° de 40 pag. Extr. du *Bullet. de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. XIII ; tir. à part à 50 ex. Comptes-rendu par M. Cloquet, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1892, p. 352 : « Depuis le séminaire, l'érudit prélat avait dans ses tiroirs une version inédite de ce document curieux, attendant bonne occasion de la produire, et voici qu'il se voit devancé par MM. Le Blanc-Hardel et Maurice Colrat. Il se console de ce mécompte, en publiant l'introduction qu'il avait préparée pour l'édition de cette pièce. Il y fait ressortir combien le xvi^e siècle avait compromis la dignité de la chaire, en prenant pour sources les auteurs profanes en place des Pères de l'Église, et en s'abandonnant aux passions humaines. La satire du xvii^e siècle a fait justice des sermons d'alors, « bizarres, burlesques ou facétieux. » On ne peut, dit l'auteur, s'empêcher de rire, en lisant des titres comme ceux-ci : *Encensoir fumant des pensées mystiques de la benoïste Trinité*, *Le Capucin botté et esperonné, courant à grand galop tout droit en Paradis*

rive à propos d'une publication faite par la Société de Brive n'est pas tout à fait nouvelle pour moi. Si du moins elle me corrigeait ! Mais je crains bien qu'il n'en soit rien, car mes cartons sont bondés de documents divers, que je n'aurai peut-être jamais le temps de mettre au jour.

1. Talonné par une circonstance imprévue, je parlerai donc du fameux « Sermon de la Magdelaine », qui m'échappe maintenant. En 1847, j'en découvris à Poitiers, chez une vieille tante, une copie contemporaine : j'étais alors séminariste, il n'était que prudent d'attendre une occasion de la produire.

En 1858, lorsque je remplissais les fonctions d'historiographe du diocèse, je trouvai, à la bibliothèque d'Angers, une copie manuscrite, un peu différente de la mienne. La faisant précéder d'une introduction, je la présentai à la Commission archéologique de Maine-et-Loire, qui n'osa pas l'imprimer, à cause de son caractère grotesque.

Vers 1863, j'eus connaissance d'une troisième copie, en dépôt à la bibliothèque de la ville de Poitiers ¹. Naturellement, je la confrontai avec les deux autres et relevai les variantes, assez nombreuses. J'en proposai l'impression à la Société des Antiquaires de l'Ouest, qui s'effaroucha et refusa.

Moins scrupuleux, M. Le Blanc-Hardel a reproduit une des quatre éditions, anciennement publiées. Enfin, M. Maurice Colrat vient d'éditer, à Brive ², une copie manuscrite, qui a une saveur particulière de terroir limousin.

Il n'y a plus à revenir sur ce sujet, suffisamment connu, puisque, compte fait, cinq éditions successives correspondent à la révélation de quatre manuscrits. J'en ai vite pris mon parti : j'offre, en conséquence, à la Société archéologique de la Corrèze, pour ses archives, où on pourra les consulter, mon original et les deux copies colla-

jusqu'à la sixième porte ; Le Tabac spirituel pour faire esterner l'âme dévote vers le Sauveur ; La Seringue spirituelle pour les âmes constipées en dévotion ; Les allumettes du feu divin, pour faire ardre les cœurs humains en l'amour de Dieu, etc. O splendeur de la Renaissance universelle ! »

1. Le manuscrit est intitulé : *Sermon du R. P. Esprit de Tincbebray, capucin, dans l'église des Dames religieuses de Haute-Bruyère, ordre de Fontevrault, le 22 juillet 1694, jour de la Magdeleine.*

2. *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, 1891, t. XIII, pp. 83-95.

tionnées que m'ont fournies les bibliothèques de Poitiers et d'Angers.

Mais si j'abandonne, afin de ne pas faire double et triple emploi, le projet d'un nouveau texte qui ne se justifie pas, je ne renonce pas pour cela à mon introduction, que je vais, au contraire, renforcer de nouveaux arguments. Je tiens à y consigner mes observations personnelles sur un document singulier, qui a eu sa vogue au moment de son éclosion.

2. Le xvi^e siècle avait compromis la dignité de la chaire chrétienne. Cent ans et plus dura cette déplorable décadence, qui atteignit à la fois et la pensée et le langage. Païen, dès le principe, l'orateur sacré se fit successivement tribun, puis bouffon. Il commença par étayer ses raisonnements subtils, non sur l'évangile et la tradition des Pères, mais sur les citations des auteurs profanes, grecs et latins, que la renaissance littéraire venait de remettre en honneur. Aussi, quand l'évêque d'Angers, Janus (Jean) Olivier, voulut être sûr d'avoir une épitaphe conçue suivant les idées qu'il patronnait, il ne trouva rien de plus simple que de la composer lui-même. Il y parla de la mort, de la vie future, de l'immortalité de l'âme, en philosophe qui sait ses classiques et cite gaillardement, en face de l'autel, Diogène, Pythagore, Muséc, Épicure, Térence, Plutarque, Eschyle, voire même Priam. Un remords le prit sans doute au milieu de cette évocation païenne, car il fit comparaître Moïse et Salomon, étonnés, je n'en doute pas, de se trouver en telle compagnie. Mais, je me trompe, les deux personnages bibliques avaient là une place assignée plutôt par un raffinement de cet esprit qui, faisant abstraction de Dieu dans les choses d'ici-bas, ne cherchait partout que la sagesse humaine. Or, Olivier la rencontra dans Moïse et Salomon, comme il l'avait discernée dans les sages — d'aucuns diraient les fous — de l'antiquité païenne. Cela suffisait à sa satisfaction personnelle.

Les luttes politiques du xvi^e siècle, trop souvent mêlées aux intérêts religieux, échauffèrent l'imagination et le patriotisme des prédicateurs. Ils mirent leurs talents, parfois, leurs déclamations, presque toujours, au service des passions du peuple ¹. Ils embras-

1. Voir sur les Sermons du célèbre Pierre Charron, à Angers, *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, 1858; *Revue des Sociétés savantes*, 1859, p. 569.

sèrent une cause, un parti, avec la conviction et l'ardeur des gens qui bataillaient ou se barricadaient dans la rue. La chaire fut souillée par la politique. Ce siège de vérité et d'enseignement chrétien se transforma en tribune, où dominèrent les passions humaines.

Déjà la langue disparaissait sous les coups de cette double attaque païenne et politique. Ce fut bien pis quand ce fond étranger, mais substantiel, vint à manquer. Les idées étaient fausses : soit, mais au moins il y avait des idées. La troisième période de décadence n'en admettait plus. On fabriqua des phrases vides et boursoufflées, ballons légers que le vent de l'opinion a heureusement emportés.

Vous étonnez-vous maintenant des satires de Boileau, qui pose au même rang les Scudéry et les Cottin? Des fidèles, les uns se rendaient aux sermons et y dormaient à l'aise, faute de voisins ; les autres n'y allaient pas. Franchement, avaient-ils tort de ne pas encourager par leur présence ces licences d'un esprit sans frein ?

Pour obvier au mal, il faut des remèdes énergiques. Il s'en présenta de trois sortes : l'exemple, la règle, la critique. Le xvi^e siècle les fournit tous les trois.

L'exemple fut donné magistralement, avec une autorité sans égale, par les sommités de l'épiscopat : Bossuet, Fénelon, Massillon, Fléchier, noms immortels dans la littérature sacrée.

Ce n'était pas assez. Pour apprendre à goûter ces modèles, il était nécessaire de signaler les règles qui les avaient inspirés. Fénelon écrivit donc une grammaire, à l'usage des novices dans l'art d'annoncer dignement la parole de Dieu.

Déjà, les *Dialogues sur l'éloquence* avaient joint la critique à l'art; mais les reproches faits au passé, au présent, accusaient encore trop de bénignité. Le Français, né malin, aime la charge. Il mettra en caricature celui que des conseils ne feraient qu'effleurer. Le ridicule tue. Aussi Fénelon crut utile de compléter son œuvre de réforme en empruntant aux orateurs leur style, leurs pensées, leur nullité. Il mit en scène leurs vaniteuses prétentions, leurs expressions inconvenantes, leurs divisions puériles et affectées, leurs citations équivoques, leurs vaines réminiscences historiques, leurs manie de parler par la bouche des autres des choses les plus vulgaires. La caricature est un portrait ressemblant, où les défauts sont grossis et exagérés.

Fénelon a brodé son thème sur les sermons de ses contemporains et de ses prédécesseurs ; mais il a grossi les traits, exagéré les proportions, afin de mieux faire saillir les ridicules ¹.

3. Le « Sermon de sainte Magdelaine » est généralement attribué à Fléchier ². M. Colrat le conteste, mais il a tort de croire que M. Le Blanc-Hardel soit le père de cette « opinion hasardeuse ». Quoiqu'il en soit, voyons un peu ce qu'il contient.

La satire est dirigée contre les capucins directement. Le prédicateur mis en scène s'appelle, à Poitiers, de Tincebray (Orne), et à Angers, de Parthenay (Deux-Sèvres) : Normand ou Poitevin, peu importe, puisque c'est l'ordre et non l'individu qu'on vise. Mon manuscrit n'a pas de titre ³.

Les capucins, par leurs missions, étaient devenus extrêmement populaires : le peuple les goûtait, parce qu'ils se mettaient à sa portée. Aussi il en résulta que leur style s'en ressentait et qu'il était presque toujours vulgaire, trivial, bas même. C'est donc une malice de supposer que le sermon en question a été prêché devant les Fontevristes, c'est-à-dire devant un auditoire choisi, distingué, composé en majeure partie de personnes appartenant à la noblesse et au grand monde. Le contraste était frappant.

Que prêchaient les capucins ? D'abord, la morale accommodée à leur temps, non pas une morale vague et indéterminée, ne précisant rien. Il y a vraiment une date ⁴ cachée sous l'emploi des mots *fontange*, *mouche* ⁵ et autres, qui font allusion aux usages adoptés

1. On lira avec plaisir l'ouvrage de Gabriel Peignot : *Predicatoriana, ou Révélation singulière et amusante sur les prédicateurs, entremêlées d'extraits piquants des sermons bizarres, burlesques et facétieux, prêchés tant en France qu'à l'étranger, notamment dans les xv^e, xvi^e et xvii^e siècles, suivies de quelques mélanges curieux, avec notes et tables*, par P. Philomnestre ; Dijon, 1841, in-8°.

2. *Revue de Marseille et de Provence*, 1890, p. 96.

3. Ses dix pages in-quarto sont écrites avec netteté sur papier raisin.

4. La date de 1694, donnée par le manuscrit de Poitiers et la *Revue de Marseille*, est parfaitement acceptable.

5. « Adieu les modes, les nonpareils et les rubans ; fuyez le falbala, les abatans et le rayon ; trêve de maris, de colineur et de crémone ; renoncez au soucil d'anneton, quittez les mousquetaires, mouche assassine et suffoquante ; adieux encore, favoris ; je vous quitte pour jamais et stinkerque et pretaintaille. . . . Là on arrachera les fontanges et les carcasses, les culbutes et les renverses, les dentelles et les colifichets. Là plus de dorures ny de passéments ; il n'y aura plus de train ny d'équipage ; plus de carrosse, plus de chaise, plus de damas ny de brocard ; adieu les vinaigrettes, les perruques et les mouches. Les damerets, les perroquets, les enfarinés, les coquets et les heureux faquins

pour le costume d'alors. Seuls, avec leur zèle apostolique et leur langage familier, les capucins pouvaient se permettre ces détails intimes.

Puis, ils se conformaient, dans l'exposition, à la scolastique enseignée dans leurs couvents : ils procédaient par syllogisme, mettant tout en forme ; par divisions et sous-divisions, pour bien détailler le plan et le fixer dans la mémoire ; par citations, où figurent indifféremment le sacré et le profane ; par antithèses, où le cliquetis des idées et des mots, formant contraste, frappe plus vivement l'esprit.

Il n'est pas jusqu'à l'invocation à la Vierge, après l'exorde, qui ne prête à la critique, car c'était une innovation, contredite par le *Cérémonial des Evêques*, qui la voulait autrement, récitation de la Salutation angélique¹, mais non supplication pathétique ou éloquente.

Je noterai encore quelques passages qui méritent attention.

La chaire est placée dans la nef, « la chayre de votre nef, » car l'« auditoire » est double : il comprend les religieuses, qui sont dans le chœur, et les fidèles, qui occupent la nef, en dehors de la clôture.

Les Fontevristes sont appelées « Mesdames » et « Révérences », titres qui leur compètent en vertu de l'usage français. Quant à les traiter de « sçavantes », c'est franchement se moquer d'elles.

« Je les décolle avec le coutelas de ma langue prédicatoire dans la grève de vos attentions : cette exécution ne sera pas sanglante, comme celle des susdits gentilshommes, mais parlante et par effigie. » On pourrait croire, par cette allusion aux exécutions capitales faites en place de Grève, que l'auteur du sermon était de Paris.

« Le prophète flourdélisé » se dit du roi David, car la fleur de lis était considérée partout, après Dante, comme l'emblème de la royauté ; aussi l'iconographie du moyen âge en pare-t-elle le Christ et la Vierge.

et faquines paraîtront, sans tablier et sans évantail, comme des gredins et gredines. »

1. « Vadit (concionator) ad ambonem seu pulpitem, in quod cum conscendit, aliquantulum quiescit ac se componit, cooperiens caput ; et statim, capite detecto, signat se signo crucis et genuflexus recitat salutationem Angelicam, non *Regina carli*, etiam tempore Paschali, voce intelligibili et devota ; mox surgit et capite cooperto incipit sermonem ». (*Lib. I, cap. 22.*)

Que les capucins aient cité de préférence les auteurs séraphiques, c'est fort croyable et il n'y a pas lieu de les en blâmer. Mais on ne peut s'empêcher de rire en lisant des titres comme ceux-ci : *Encensoir fumant des pensées mystiques de la benoïste Trinité, Le Capucin botté et esperonné, courant à grand galop tout droit en Paradis jusqu'à la sixième porte ; Le Tabac spirituel pour faire esterner l'âme dévote vers le Sauveur*¹, et surtout *La Seringue pour les âmes constipées en dévotion*. Qu'on n'oublie pas qu'en 1638² paraissait un ouvrage intitulé : *Les Allumettes du feu divin, pour faire ardre les cueurs humains en l'amour de Dieu, où sont déclarez les principaux articles et mystères de la Passion de Nostre Saulveur Jésus, avec les Voyes du Paradis*, par Fr. Pierre Doré ; Paris, Bonnemère, in-8.

« Ces cinq branches nous marquent les cinq portes cochères du péché, à chacune desquelles il faut mettre le suisse de la vérité et la sentinelle de la mortification. » Nous avons gardé la sentinelle, mais nous n'avons plus le suisse, sinon à l'église. A Rome, le suisse subsiste toujours et veille aux portes des palais ; en grande tenue, il a l'habit galonné, le chapeau à claque et la canne à pomme d'or.

Sous le rapport philologique, je ne laisserai pas passer la « curiosité patineuse », qui touche ; les « gabelleurs » et « maltoutiers », chargés de la perception des impôts ; les « astres bessons » ou jumeaux ; le « goujat » ou manoeuvre du maçon, et « goret » pour cochon. Ces trois derniers mots sont empruntés au patois.

Les « violons qui firent danser la curieuse Hérodia » montrent au son de quel instrument on dansait sous Louis XIV, car on ne se piquait guère d'exactitude historique.

V. — STE MARIE-MADELEINE DE PAZZI.

En parlant de Ste Marie-Madeleine, je ne puis omettre l'illustre carmélite qui porta si glorieusement son nom.

1. Si j'en erois un article du *Nord*, on aurait imprimé en Angleterre, dans ces dernières années, une plaquette intitulée : *Tabatière spirituelle pour faire éternuer les âmes dévotes*. Le capucin aurait donc cité à peu près textuellement ce titre.

2. Je trouve sur un catalogue la date de 1540, qui me paraît une erreur typographique.

Elle mourut en 1607 et fut canonisée en 1669 (*Œuvres*, III, 397, n° 291; VIII, 142, n° 139). Piazza lui consacre quelques lignes dans l'*Emerologio di Roma*, p. 356 : « Sa fête se fait, avec indulgence plénière, à l'église de l'Incarnation des religieuses Barberines aux quatre fontaines, où l'on montre diverses reliques et entr'autres le crucifix devant lequel elle faisait oraison. A Ste Marie Transpontine et dans toutes les églises de l'ordre du Carmel. A S. Jean-des-Florentins, cette noble nation dont elle fut la splendeur, dans sa chapelle on expose partie de son cilice. De même, tous les premiers dimanches du mois, avec indulgence plénière accordée par Clément IX qui la canonisa. »

Sa fête, fixée au 25 mai, est surtout célébrée chez les Barberines. Tous les quatre ans, le sénat y fait l'offrande d'un calice d'argent et de quatre torches de cire blanche. On y expose quatre de ses reliques : un doigt, une dent, son cilice et son crucifix. Ce crucifix est en bois, sculpté et peint, qu'on a entouré, pour plus de vénération, d'une gloire moderne, en argent et vermeil, avec pierres précieuses. On y lit cette inscription, qui rappelle une de ses extases, où elle revêtit intérieurement l'habit religieux : *Crocifisso miracoloso, dal quale Santa Maria Maddalena de Pazzi, rapita in estasi, fu interiormente rivestita d. Sto Abito religioso.*

L'Académie de S. Luc a inscrit Ste Madeleine de Pazzi parmi les miniaturistes : *Sta Maria Madalena de Pazzi miniatrice*. Une de ses œuvres existe encore dans la chambre de S. Philippe Neri, au couvent de la *Chiesa nuova*; elle n'indique qu'un talent médiocre. C'est un dessin sur papier, lavé en couleur. Le Christ, pieds nus, porte la croix sur ses épaules; il est couronné d'épines, avec un nimbe en perspective, marqué d'une croix rouge. On lit au-dessous : *Dipinto da la B. M. Magd. de Pazzi di sua mano quando era in vita.*

Sa vie a été peinte, chez les Barberines, en sept toiles, dont trois décorent sa chapelle, tandis que les autres sont placées sur les murs de la nef. 1° Une flamme sur la tête, elle voit la colonne de la flagellation de N.-S.; un ange tient un lis à ses pieds. 2° Elle reçoit l'enfant Jésus dans ses bras. 3° Elle laisse tomber sur sa main des gouttes de cire d'un cierge allumé, le livre près d'elle indique une lecture interrompue. 4° Elle reçoit la communion de la main du Christ. 5° Son extase devant le crucifix. 6° Le Christ lui présente sa

croix et les instruments de sa passion. 7° L'extase embrâse son cœur.

Le P. Cahier lui assigne huit attributs : *Anneau, Banderole, Baume, Cœur, Couronne d'épines, Croix, Scapulaire, Stigmates* ¹. A Rome, j'en compte treize, dont plusieurs sont différents.

Agenouillée : c'est l'attitude de la prière et de l'extase (*Toile du retable, à Ste-Marie Transpontine, 1639*).

Colonne de la flagellation : elle l'aperçoit dans une de ses visions.

Costume : celui des carmélites en blanc, avec un voile noir (*Toile à S.-Jean-des-Florentins, XVII^e s.*).

Christ : la communie et lui présente la croix et les instruments de sa passion (*égl. des Barberines*).

Crucifix : il lui occasionne une extase.

Cœur : il est embrâsé de l'amour de Dieu (*chez les Barberines*) et S. Augustin y écrit : *Verbum caro factum est* (*Tableau de Pierre Maggi, au Carmel de Pavie, XVII^e s.*).

Enfant Jésus : elle le reçoit dans ses bras (*chez les Barberines*).

Evanouissement : la Vierge la soutient, pendant que S. Augustin écrit sur son cœur (*Tabl. de Pavie*).

Flamme : elle brille sur sa tête, pour exprimer la grâce qui est en elle.

Lis de la pureté.

Livre de la prière et de la méditation (*à S.-Jean-des-Florentins et aux Barberines*).

S. Augustin, qui lui apparaît (*à Pavie*).

Vierge : elle lui met sur la tête un voile blanc transparent (*aux Florentins*), ainsi qu'une couronne de roses qu'elle se refuse à lui laisser prendre (*Ste-Marie Transpontine*); elle lui apparaît (*Toile du XVII^e s., à S. Martin des Monts*); elle la soutient dans son évanouissement extatique (*à Pavie*) ².

En 1639, le carme François Bidon, originaire de Granvelle, érigea à Rome, dans une église de son ordre, à Ste-Marie Transpon-

1. Voir sur son iconographie la *Revue de l'art chrétien*, 1888, p. 524.

2. M^{sr} d'Armailhaecq, dans l'*Eglise nationale de S.-Louis des Français à Rome*, p. 279, parlant du peintre romain Louis Geminiani (né à Rome, en 1644), signale « à Sainte-Marie des Monts, à Sainte Marie-Madeleine de Pazzi. »

tine, pendant le généralat de Théodore Strazzi, un autel à la Bienheureuse Marie-Madeleine de Pazzi, florentine, qu'il nomme « une fleur du pays des fleurs, une fleur du Carmel, qui se change en soleil pour devenir une des lumières du ciel. »

L'inscription est double et gravée sur le piédestal des deux colonnes qui forment le retable de l'autel ; l'une donne le vocable de cet autel et l'autre consacre la dévotion et la « piété odorante » du donateur.

D O M¹
BEATÆ. MARIE
MAGDALENÆ. DE. PAZZIS
FLORI
E. FLORVM. SOLO
IN. FLORE. IN. SOLEM
ERVMPENTI
CARMELV. FLORIBVS
COELV. LVMINIBVS
CONCINNANTI

FR.² FRANCISCVS. BIDO
CARMELITA
A. GRANVELA³. BVRGVNDLE
DVM. RMVS. PR.⁴
THEODORVS. STRATIVS
GNLIS⁵. PLAVDEBAT
ODORE. PIETATIS
DEVOTIONIS
IMPVLSV. ALLECTVS
EREXIT. DICAVIT
A. D.⁶ M. DC. XXXIX

1. *Deo optimo maximo.*

2. *Frater.*

3. Granvelle (Haute-Saône), dans la Franche-Comté.

4. *Reverendissimus Pater.*

5. *Generalis.*

6. *Anno Domini.*

B. MARGUERITE-MARIE ALAÇOQUE ¹

Le dimanche, 18 septembre 1864, la béatification de la Vénérable Marguerite-Marie Alacoque, religieuse de l'Ordre de la Visitation, décédée en 1690, au couvent de Paray-le-Monial, diocèse d'Autun, a été célébrée avec une grande pompe dans la basilique de S. Pierre ².

Le matin, à dix heures, en présence de la S. Congrégation des Rites et du chapitre de la basilique, le bref de béatification a été lu à haute voix. Cette lecture a été suivie de l'exposition des reliques de la bienheureuse, du chant du *Te Deum* et d'une messe solennelle.

I. — BREF DE BÉATIFICATION.

Le bref, daté de Castel Gandolfo et du 19 août 1864, raconte la vie et fait l'éloge de l'humble religieuse à qui l'Eglise est redevable du progrès de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, décrit la marche et les phases du procès, proclame la vénérable *Bienheureuse*, permet d'exposer ses reliques, sans toutefois pouvoir les porter en procession, concède son office, pris au commun des vierges, avec des oraisons propres au diocèse d'Autun et à toutes les maisons de l'ordre de la Visitation; puis enjoint aux ordinaires de faire célébrer sous le rit double, dans le diocèse d'Autun et là où existent des religieuses

1. *Bref de béatification, messe et office de la B. Marguerite-Marie Alacoque*, dans les *Analeccta juris pontificii*, 1864, t. VII, col. 934-940.

2. A l'occasion de cette cérémonie, j'entrai en relation avec M^{sr} de Marguerie, évêque d'Autun, qui voulut bien m'accepter comme parrain auprès de l'Académie des Quirites, qui lui fit l'honneur d'une séance spéciale, au palais Altieri. Son vicaire général, M^{sr} Bouange, protonotaire apostolique, m'offrit de sa part une relique de la bienheureuse, renfermée dans un petit tableau, dont le fond, brodé par les Visitandines de Paray, représentait une marguerite.

visitandines, l'office et la messe de la bienheureuse, dont la fête est fixée au 17 octobre, son jour *natal*.

Pius PP. IX. *Ad perpetuam rei memoriam*. Auctor nostræ fidei et con-summator Jesus, qui, nimia ductus charitate, naturæ mortalis infirmitate assumpta, obtulit se in ara crucis immaculatum Deo, ut nos a peccati teterrima servitute liberaret, nihil potius habuit quam ut flammam charitatis, qua cor ejus ureretur, in hominum animis modis omnibus excitaret, quemadmodum suis adseruisse discipulis novimus ex evangelio : « Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur ? » Ilunc vero charitatis ignem ut magis incenderet, sanctissimi sui cordis venerationem cultumque institui in Ecclesia voluit ac promoveri. Ecquis enim tam durus ac ferrens sit quin moveatur ad redamandum cor illud suavissimum, idcirco transfixum ac vulneratum lancea, ut animus ibi noster quoddam quasi latibulum ac perfugium habeat, quo se ab hostium incursione insidiisque recipiat ac tueatur ? Ecquis non provocetur ad prosequendum omni observantiæ studio cor illud sacratissimum, cujus ex vulnere aqua et sanguis, fons scilicet nostræ vitæ ac salutis effluxit ? Jamvero, ad tam salutarem ac debitum pietatis cultum instituendum lateque inter homines propagandum, eligere Servator noster dignatus est Venerabilem famulam suam Margaritam Mariam de Alacoque, religiosam sororem ex ordine Visitationis Beatæ Mariæ Virginis, quæ quidem et innocentia vitæ et assidua virtutum omnium exercitatione tanto officio ac muneri, divina adjuvante gratia, se dignam probavit. Hæc enim vero in oppido, cui nomen Lauthecourt, intra fines diœcesis Augustodunensis in Gallia, honesto genere orta, jam inde a pueritia ingenium docile præ se tulit, moresque probos et supra ætatem compositos, sic ut qualis esset futura, certis indiciis parentes ominarentur. Etenim adhuc puella ab oblectamentis, quibus illa ætatula capi solet, abhorrens, secretiora petebat domus cubicula, ubi intenta mente Deum coleret ac veneraretur ; adolescentior autem, frequentiam hominum devitans, nihil magis habebat in deliciis quam versari in templis assidue precesque ad plures horas producere. Virginitatem, emisso voto, primis ab annis Deo consecravit, atque adeo jejuniis, flagellis aliisque asperitatibus adfligere corpus instituit, ut iisdem, quibusdam quasi spinis, virginitatis florem septum custodiret. Mansuetudinis porro atque humilitatis illustre documentum exhibuit. Etenim demortuo patre, matre vero tum ætate, tum gravi morbo confecta, ab iis, qui rei domesticæ curationem gerebant, sic dure atque aspere habita est, ut rebus etiam ad victum cultumque necessariis plerumque careret. Atqui tantam inclementiam atque injuriam, proposito sibi Christi patientis exemplo, complures annos æquo animo tulit. Novem annos nata, ad Sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum suscipiendum primum accessit, atque ex cœlesti dape tantum concepit charitatis ardorem, ut ignis ille divinus ex ejus ore atque oculis emicaret. Pari erga proximum charitate incensa, graviter dolebat

miseram puerorum turbam fere a parentibus dorelictam vitiiis succrescere rerum ad salutem æternam pertinentium ignaram, idcirco eos patienter erudiebat mysteriis fidei, ad virtutem informabat, et vero etiam non modicam quotidiani cibatus partem eisdem alendis detrabere sibi consueverat. Quum cœlestem sibi sponsum delegisset, exhibitas a matre nuptias, licet opulentas atque illustres, constanter recusavit, et quo datam cœlesti eidem sponso fidem præstaret securius, de ingrediendo sacrarum virginum claustro cogitavit. Qua de re posteaquam diu multumque secum deliberasset fuisque precibus divinam consulisset voluntatem, annum agens ætatis suæ vicesimum tertium, in civitate cui nomen Paray-le-Monial, intra fines Augustodunensis diœcesis, religiosis sororibus ex ordine Visitationis Beatæ Mariæ Virginis adscita est. In tyrocinio quum se talem probasset, qualem et egregia ad virtutem indoles, et innocenter acta vita portenderet, ad solemnia nuncupanda vota admitti promeruit. Quibus quidem nuncupatis, videri cœpit ad religiosæ disciplinæ perfectionem concitato cursu contendere; adeo sodalibus suis Deo dicatis virtutem omnium exemplar enituit. Mira quippe in ipsa elucebat humilitas, singularis et in obtemperando alacritas, et in quibusvis molestiis preferendis patientia, accuratissima legum vel minimarum observantia, in afflicto corpore assidua austeritas, numquam intermissum precatiois studium, cui dies noctesque quum instaret, alienato sœpe a sensibus animo, divinæ gratiæ donis uberrime perfundebatur. In recolendis autem Christi Domini cruciatibus tanto afficiebatur doloris sensu tantaque inardescibat amoris flamma, ut prope exanimis plerumque languesceret. Porro quum ob virtutis præstantiam omnium sibi sodalium admirationem conciliasset, puellis, quæ in tyrocinio versarentur, ad religiosam vitam exercendis informandisque præposita fuit, eique muneri nulla potuisset aptior inveniri quam Venerabilis Margarita Maria, utpote quæ commissas suæ fidei ac magisterio puellas ad ingrediendum atque excurrendum perfectionis iter erigeret ac confirmaret exemplo suo. Jam vero ante augustissimum Eucharistiæ Sacramentum eidem fervidius oranti significatum est a Christo Domino gratissimum sibi fore si cultus institueretur sacratissimi sui cordis, humanum erga genus charitatis igne flagrantis, ac velle se hujus rei curam ipsi demandatam. Qua erat humilitate cohorrui Venerabilis Dei famula, tanto se officio indignam existimans; sed tamen ut supernæ obsequeretur voluntati, utque desiderio suo faceret satis divinum amorem in hominum animis excitandi, studiose egit tum apud religiosas sui cœnobii sorores, tum vero etiam apud omnes, quoad potuit, homines, ut cor illud Sanctissimum, divinæ charitatis sedem, omni honoris significatione colerent ac venerarentur. Multæ idcirco et graves Venerabili Dei famulæ tolerandæ fuerunt molestiæ, plurimæ superandæ difficultates, numquam tamen ipsa dejecit animum, et spe subnixæ cœlestis auxilii, tam operose ac constanter promovere institit id genus pietatis, ut, divina favente gratia, non sine magno animarum fructu in Ecclesia auctum longe sit ac propagatum.

Denique dissolvi cupiens, ut ad cœlestes Agni nuptias, quas tantopere deperibat, advolaret, non tam morbo quam flamma charitatis absumpta, diem obiit supremum decimo sexto kalen. Novembris Anno MDCLXXX. Quæ de Venerabilis Margaritæ Mariæ sanctitate invaluerat opinio percrebuit magis postquam ipsa e vivis excessit, accedente præsertim prodigiorum celebritate, quæ, Venerabili Dei famula deprecante, ferebantur contigisse. Quapropter anno MDCCXV Augustodunensis Antistes de illius vita et moribus opportunas de more tabulas condendas curavit. Verumtamen ne ad Sanctæ Sedis iudicium deferri causa posset, gravissimi rerum publicarum motus effecerunt, qui, exeunte sæculo decimo octavo, universam fere Europam perturbarunt. Sedata tamen turbulentissima procella temporum, postulatum est Apostolicæ Sedis iudicium, et apud consilium S. R. Ecclesiæ Cardinalium Sacris Ritibus tuendis præpositorum instituta de virtutibus quæstione, quibus Venerabilis Margarita inclaruisset, rebus omnibus diu multumque ponderatis, Nos tandem heroicum illas attingisse gradum ediximus, decreto evulgato decimo kalendas Septembris Anno MDCCCXLVI. Exinde in eodem Cardinalium consilio proposita disceptatio est de miraculis, quibus Venerabilis Margaritæ sanctitas comprobata divinitus diceretur, ac postquam severo habito examine, tum a Consultoribus, tum a Cardinalibus, illa fuissent probata, Nos, implorato antea superni luminis auxilio, de eorundem miraculorum veritate affirmativam evulgavimus sententiam, die octava kalendas Maii anni vertentis MDCCCLXIV. Illud unum supererat ut iidem interrogarentur Cædinales num procedi tuto posset ad Beatorum Cœlitum honores Venerabili Margaritæ tribuendos, iidemque coram Nobis coacti, decimo octavo kalendas Julii vertentis anni, procedi tuto posse unanimi suffragio responderunt. Nos porro, ut in tanta re cœlestem opem adprecati die octavo kalendas Julii Anni ejusdem decrevinus deferri tuto posse, quum Nobis visum esset, Venerabili Servæ Dei Beatorum honores cum omnibus indultis, donec solemnibus ejusdem canonizatio celebretur. Nos igitur permoti precibus omnium ferme sacrarum Galliæ Antistitum, nec non religiosarum sororum Ordinis Visitationis B. Mariæ Virginis, de consilio et assensu Venerabilium fratrum nostrorum S. R. Ecclesiæ Cardinalium sacris ritibus cognoscendis præpositorum, auctoritate nostra Apostolica, facultatem impertimur ut eadem Venerabilis Dei famula Margarita Maria de Alacoque Beatæ nomine in posterum nuncupetur, ejusque corpus et reliquiæ, non tamen in solemnibus supplicationibus deferendæ, publicæ fidelium venerationi proponantur. Præterea eadem auctoritate concedimus ut de illa recitetur officium et missa de communi Virginum, cum orationibus propriis a Nobis approbatis, juxta rubricas missalis et breviarii Romani. Ejusmodi vero missæ celebrationem et officii recitationem fieri dumtaxat concedimus in diœcesi Augustodunensi ac in templis omnibus domorum ubicumque existentium, in quibus institutus reperitur religiosus ordo monialium Visitationis B. Mariæ Virginis, die XVII Octobris, ab omnibus christifidelibus,

tam sæcularibus quam regularibus, qui horas canonicas recitare teneantur, et quantum ad missas attinet ab omnibus sacerdotibus ad templa, in quibus festum celebratur, confluentibus. Denique concedimus, ut anno a datis hisce litteris primo solemnia beatificationis Venerabilis Servæ Dei Margaritæ Mariæ de Alacoque in diœcesi atque in templis, de quibus habita mentio est, celebrentur cum officio et missis duplicis majoris ritus, idque fieri præcipimus die per ordinarios indicenda, ac posteaquam eadem solemnia in Basilica Vaticana celebrata sint. Non obstantibus constitutionibus et ordinationibus Apostolicis, ceterisque contrariis quibuscumque. Volumus autem ut harum litterarum exemplis etiam impressis, dummodo manu Secretarii prædictæ Congregationis Sacrorum Rituum subscripta sint, et sigillo Præfecti munita, eadem prorsus fides habeatur, quæ Nostræ voluntatis significationi hisce ostensis litteris haberetur. Datum ex Arce Gandulphi sub Annulo Piscatoris die XIX Mensis Augusti Anno MDCCCLXIV, Pontificatus nostri Anno decimonono.

CARD. PARACCIANI CLARELLI.

II — ORAISONS PROPRES.

La messe de la bienheureuse Marguerite-Mario Alacoque, célébrée pour la première fois dans la basilique de S.-Pierre, est empruntée au commun des Vierges. Il n'y a de propre que les trois oraisons de la collecte, de la secrète et de la *post-communion*. Chacune d'elles fait allusion à la dévotion au Sacré-Cœur, dont la visitandine d'Autun fut l'ardente instigatrice et la propagatrice infatigable. La S. C. des Rites, sur la demande expresse de M^{sr} Borghi, postulateur de la cause, a révisé et approuvé les trois oraisons, par décret du 25 août 1864.

Augustodunen. seu Æduen. Beatificationis et canonizationis Ven. Servæ Dei Sor. Margaritæ Mariæ Alacoque, Sanctimonialis professæ Ordinis Visitationis Beatæ Mariæ Virginis Instituti S. Francisci Salesii.

Oratio. — Domine Jesu Christe, qui investigabiles divitias Cordis tui Beatæ Margaritæ virgini mirabiliter revelasti; da nobis, ejus meritis et imitatione, ut Te in omnibus et super omnia diligentes, jugem in eodem Corde tuo mansionem habere mereamur. Qui vivis, etc.

Secreta. — Accepta tibi sint, Domine, plebis tuæ munera et concede ut ignis ille divinus nos inflammet, quo de Corde Filii tui emisso Beata Margarita vehementer æstuavit. Per eundem, etc.

Postcommunio. — Corporis et Sanguinis tui, Domine Jesu, sumptis mysteriis, concede nobis, quæsumus, Beata Margarita virgine intercedente, ut superbis sæculi vanitatibus exutis, mansuetudinem et humilitatem Cordis tui induere mereamur. Qui vivis, etc.

Decretum. — In Apostolicis litteris in forma brevis propedlem expediendis ad assequendam formalem Beatificationem Ven. Servæ Dei Sor. Margaritæ Mariæ Alacoque, Sanctimonialis Ordinis Visitationis Beatæ Mariæ Virginis Instituti Sancti Francisci Salesii, quum ex majorum præscripto et praxi Sacrorum Rituum Congregationis apponendæ sint Orationes propriæ in Officio et Missa de Communi in honorem novæ Beatæ legendæ ab iis omnibus, quibus recensito in brevi officium ipsum persolvendi missamque celebrandi facultas impertitur, Sanctissimus Dominus Noster Pius Papa IX, ad humillimas preces R. D. Dominici Borghi, sui cubicularii ad honorem, causæ postulatoris, a subscripto cardinale Præfecto ejusdem Sacrorum Rituum Congregationis relatas, suprascriptas orationes proprias, diligenti de more examine perpensas, benigne approbavit, atque ab omnibus quibus officium cum missa concessum est post expletam formalem Beatificationem recitari posse indulsit. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 25 Augusti 1864. C. Episcopus Portuen. et S. Rufinæ card. Patrizi, S. R. C. Præfectus.

Loco † Signi. *Pro R. P. D. Dominico Bartolini Secretario, JOSEPH MARIA STARNA, Substitutus.*

III. — LEÇONS PROPRES.

A la demande du postulateur de la cause, et sur la présentation de deux avocats romains, qui ont invoqué l'usage, la convenance et l'édification générale, la Sacrée Congrégation des Rites s'est réunie le 27 septembre 1864, à l'effet d'approuver les trois leçons propres de l'office de la B. Marguerite-Marie. Nous donnons le texte de ces leçons qui racontent sommairement la vie de la bienheureuse, en le faisant précéder de la demande et suivre du décret d'approbation.

Sacra Rituum Congregatione. Emo ac Rmo Domino card. Constantino Patrizi, Præfecto et Relatore. Augustodunen. seu Æduen. Concessionis et approbationis lectionum II Nocturni recitan. in festo B. Marg. Mariæ Alacoque, monialis professæ ex Ord. Visit. B. M. V. Instituti S. Francisci Salesii, instante R. P. D. Dominico can. Borghi, SSmi D. N. Pii IX cubiculario honorario, causæ postulatore.

Emc ac Rmc Dnc. — Quanta piorum omnium gratulatione Sanctissimus Dominus Noster Beatæ nomine honoribusque decoravit Sor. Margaritam Mariam Alacoque, Salesiani Ordinis decus et lumen illustre, nemo tam peregrinus est qui ignoret. Cum vero id præ omnibus faustum gratumque contigerit, tum Augustodunensi diocesi, tum insigni Visitationis Ordini, cui vivens B. Margarita nomen dederat, primum certe fuit ut ab iis summo studio curaretur quo honos a Sede Apostolica Sorori eximie tributus cumulatissimus fieret.

Jamvero præter ea omnia quæ ex pontificiis litteris in forma brevis da-

tis die XIX mensis Augusti hujusce anni ad honestandum et amplificandum cultum Beatæ Margaritæ Mariæ concessa sunt, hoc unum superesse videtur ut propriarum lectionum in ejusdem Beatæ honorem recitatio indulgeatur. Id nomine religiosissimi episcopi Augustodunen. et præclari Ordinis Salesiani, vigil causæ postulator, canonicus Dominicus Borghi, enixis precibus flagitat idque ultro a Sacra hac Congregatione concessum iri alacri spe confidimus.

Siquidem tratatitium ferme et consuetudinarium id evasit penes Sacrum hunc Ordinem, ut lectiones proprias secundi nocturni tum pro canonizatis tum pro beatificatis vel per formalem vel per solemnem beatificationem concederet atque approbaret. Hoc autem sibi singulari quodam jure vindicare B. Margarita videtur, quæ nedum innocentia vitæ et assidua virtutum omnium exercitatione meruit ut in exemplum fidelibus omnibus proponeretur; sed ad cultum Sanctissimi Cordis Jesu instituendum ac propagandum divinitus electa fuit, ut omnes provocarentur ad *prosequendum omni observantiæ studio Cor illud sacratissimum, cujus ex vulnere aqua et sanguis, fons scilicet nostræ vitæ ac salutis effluxit*. Ministerio igitur perfuncta est nobilissimo et universæ Ecclesiæ salutari, unusquisque enim ob redamandum cor Jesu suavissimum excitatur et illectus in eo quoddam quasi latibulum ac perfugium habet, quo se ab hostium incurSIONE insidiisque recipiat ac tueatur; acceptissimum porro Servatori nostro officium obiit, qui nihil potius habuit quam ut flammam charitatis qua cor ejus ureretur in hominum animis modis omnibus excitaret.

Atqui eadem ipsa, quæ tanto studio institit ut ad dilectionem Jesu Christi homines impelleret, moribus ac gestis suis exemplum perhibuit qua ratione et modo Redemptor amantissimus redamaretur. Hinc quotquot divini officii recitatione tenentur, recolentes mirabilia Beatæ mulieris acta in lectionibus expressa, aptissima quasi disciplina instituentur novosque stimulos habebunt, ut facilius et alacrius ad charitatis exercitium ferantur, videntes quomodo redametur Deus, qui, testante Chrysostomo, *plus amari voluit quam timeri*.

Ea porro quæ in lectionibus comprehensa sunt nedum e purissimis ac germanis fontibus hausta fuere, prout ex apposis notulis planum fiet, verum etiam polite, ornate ac diligenter eo stylo qui liturgiam ecclesiasticam decet, fuerunt exposita; quapropter non veremur ullum ex hac parte excitum iri impedimentum quo causa retardetur. Indulgeat ergo pietas et humanitas vestra, PP. EE., munus gratissimum religioso Ordini Visitationis ac præsertim diœcesi Augustodunensi, ejusque Præsuli Amplissimo, ut quamprimum mense Octobri vestro beneficio utantur, faustum auspiciatumque recordantes beatificationis diem, qua non modo prudentum æstimatione, sed et vulgi inspectantibus oculis, B. Petri Cathedræ quasi novus splendor accessit. — Quare, etc. *Hilarius Alibrandi adv., Philippus Carlini. — Revisu. Petrus Minetti, Sac. Cons. Adv., S. F. Prom., Coudjut. S. R. C. Assess.*

*Die XVII Octobris. In festo B. Margaritæ Mariæ Alacoque V. Duplex.
Omnia de Communi Virginum præter sequentia.*

ORATIO. — Domine Jesu Christe, qui investigabiles divitias, etc.
In primo Nocturno Lectiones de Scriptura occurrente.

IN II NOCTURNO. — *Lectio IV.* — Margarita Maria Alacoque in pago diœcesis Augustodunensis honesto genere nata, miro prævenientis gratiæ instinctu a teneris annis viam perfectionis arripuit, ac primos innocentissimi cordis affectus ad eam interioris vitæ formam, ad quam divinitus electa erat, composuit. Puellula vix dum rationis compos nihil magis in deliciis habuit quam, genibus positis junctisque manibus, cœlesti sponso sistere se, Ei cor suum dicare, et virginalem devovere castitatem, Ipso interius votum supra ætatem inspirante. Studium placendi Jesu et pietas in Deiparam, cui se ab illo commendatam novit, pariter crevere cum annis. Ex hoc Christi amore, quem producta ad plures horas meditatio alebat, ingens exarsit patiendi amor, ut Ei, quem unice diligebat, similem se exhiberet. Hinc corpus jejuniis, vigiliis aliisque asperitatibus ad morbum usque afflixit: animum vero inter diuturnas vexationes, quas patre orbata a famulis pertulit, ad imaginem Ejus qui mitis est et humilis corde constanter effingens, brevi ad magnam sanctitatem in ipso sæculo pervenit.

℞. Propter veritatem, et mansuetudinem, et justitiam: * Et deducet te mirabiliter dextera tua. Specie tua, et pulchritudine tua intende, prospere procede et regna. * Et deducet.

Lectio V. — Ordinem Visitationis Sanctæ Mariæ, quo a propinquis abesset longius, Paredii ingressa, statim in tirocinio cunctis religiosæ vitæ virtutibus indubium sanctitatis specimen præbuit. Interim Christus sublimioris orationis dono, internis locutionibus aliisque charismatis sponsam suam illustrare et ad sua consilia proprius disponere instituit. Inter varias apparitiones illa maxime celebris fuit, qua ante Eucharistiam oranti Jesus semetipsum conspiciendum obtulit et divinum Cor suum in aperto pectore flammis incensum et spinis constrictum ostendit, præcepitque ut pro tali charitate et ad reparandas ingratorum hominum injurias, illa publicum Cordi suo cultum, magnis propositis gratiarum præmiis, instituendum curaret, et cunctantem humilitatis causa seque tantæ rei imparerem dictitantem, promisso auxilio et prænuntiato successu confirmavit. Exinde fidissima Christi sponsa hoc unum spirare, verbis, exemplis, scriptis, jugi vitæ suæ sacrificio hoc unum quærere visa est, ut sanctissimo Cordi Jesu interior exteriorque cultus, qualem Ei placere ab Ipso didicerat, ab omnibus tribueretur, quod et tunc fieri mirabiliter cœpit, et postea, approbante sancta Sede, quanto fructu sit perfectum universus orbis catholicus testatur.

℞. Dilexisti justitiam, et odisti iniquitatem: * Propterea unxit te Deus, Deus tuus oleo lætitiæ. †. Propter veritatem, et mansuetudinem, et justitiam. * Propterea.

Lectio VI. — Quod enixe a Domino petierat, illustria Ejus dona in sui contemptum verterentur, abunde obtinuit. Numquam enim defuere domi et foris qui illam misere illusam credentes, aut saltem dubitantes, ejus spiritum dieteriis carperent vel certe assiduis ac duris subjicerent experimentis : in quibus tamen mitissimæ virginis humilitas, patientia, obedientia et charitas magis semper eluxerunt. Contumelias quoque ac minas ab extraneis ob nobilem alumnam a tirocinio fortiter dimissam invicta constantia toleravit. Accessere morbi graves et diuturni, quibus levandis remedia a medicis oblata nocebant. Inter hæc illa, in divino Christi Corde absorpta et igne charitatis ejus incensa, plura et graviora pati semper optabat, extremum morbum patientissime toleranti subito divini judicii cogitatio tantum injecit metum, ut cum tremore ac fletu Crucifixum stringens misericordiam sibi precaretur; sed mox consolationes Dei lætificaverunt animam ejus. Igitur tamquam consummata charitatis victima, die decima septima Octobris ad sponsum evolavit, annos nata tres et quadraginta. Cœlestem ejus gloriam miracula confirmaverunt; quibus rite probatis, eam Pius Nonus Pontifex Maximus magna piorum gratulatione quartodecimo Kalendas Octobris Anni Millesimi octingentesimi sexagesimi quarti beatarum virginum cœtui adscripsit.

ñ. Afferentur Regi virgines post eam, proximæ ejus, * Afferentur tibi in lætitia et exultatione. ỹ. Specie tua et pulchritudine tua intende, prospere procede, et regna. * Afferentur. Gloria Patri. * Afferentur.

In tertio Nocturno de Homilia in Evang. primo loco. *

AUGUSTODUNEN. SEU ÆDUEN. — Expletis jam in Patriarchali Basilica Vaticana solemnibus Beatificationis Beatæ Margaritæ Mariæ Alacoque Virginis, Rmus D. Dominicus canonicus Borghi, cubicularius honorarius Sanctissimi Domini Nostri PII PAPÆ IX causæque postulator, lectiones secundi nocturni proprias officio de communi in honorem dictæ Beatæ persolvendo inserendas conficere curavit, easdemque lectiones Sacrorum Rituum Congregationi exhibuit ut eas de more approbare dignaretur. Relata itaque hujusmodi instantia cum lectionibus ipsis in ordinario cœtu Sacrorum Rituum Congregationis hodierna die ad Vaticanum habito, ab Emo et Rmo D. cardinali Constantino Patrizi, episcopo Portuen. et S. Rufinæ, Sacrorum Rituum Congregationi Præfecto et causæ relatore, rescriptum prodiit : *Pro gratia, prævia revisione.*

Qua expleta per eundem D. Cardinalem Præfectum, una cum R. P. D. Petro Minetti, Sanctæ Fidei Promotoris Coadjutore, propositas lectiones, uti superiori in exemplari correctæ et emendatæ adnotantur, Sacra Congregatio approbavit persolvendasque indulgit iis omnibus qui in honorem Beatæ Margaritæ Mariæ Alacoque virginis officii de communi recitandi privilegio gaudent. Die 27 Septembris 1864.

C. Episcopus Portuen. et S. Rufinæ Card. Patrizi, S. R. C. Præfectus.

Loco † Sigilli. — Pro R. P. D. Dominico Bartolini Secretario, JOSEPH MARIA STARNA Substitutus.

IV. — ICONOGRAPHIE.

L'iconographie de la bienheureuse Marguerite-Marie, omise par le P. Cahier, est très-peu compliquée, car elle ne comprend que cinq attributs.

Parfois *debout*, elle est plus souvent *agenouillée*, car elle prie devant l'autel où le S. Sacrement est exposé et où a lieu l'apparition du Sacré Cœur.

Son *costume* est celui de l'ordre de la Visitation, où elle a fait profession : robe noire, croix d'argent sur la poitrine, guimpe blanche, voile noir.

Le *lis* rappelle sa virginité et le *livre* son amour de la prière, peut-être aussi la règle qu'elle apprit à observer comme maîtresse des novices.

Enfin, le *Sacré Cœur*, dont elle chercha par tous les moyens à étendre la dévotion, lui apparaît, soit seul, soit sur la poitrine du Christ (tableau de sa béatification, au Vatican ; *Œuvres*, II, 67, n° 5.) Elle tient aussi entre les mains son image et la montre pour qu'on l'adore.

A l'égard de ce dernier attribut, la S. C. des Rites a rendu un décret, par lequel elle défend de représenter la bienheureuse agenouillée devant le Sacré Cœur et cela pour trois raisons : Marguerite-Marien'est que bienheureuse, or ce mode de représentation ne convient qu'aux saints, parce que leur culte est étendu de plein droit à l'Église universelle ; la dévotion au Sacré-Cœur est plus ancienne que les visions de Marguerite-Marie ¹ ; enfin l'Église n'a point fait de déclaration formelle relativement à ces visions, qui en conséquence n'ont pas une autorité absolue et incontestable ².

1. A consulter dans la *Revue de l'art chrétien*, 1885, pp. 219-223, l'article intitulé : *Les représentations du Sacré Cœur de Jésus au XVI^e siècle*.

Une lettre de Jeanne des Anges, prieure des Ursulines de Loudun, datée du 20 avril 1635 et adressée à de Laubardemont, débute ainsi : « Monsieur : Le Cœur sacré de Jésus soit la demeure éternelle de votre âme. »

Le P. Dupin, de l'Oratoire, prieur-curé de S.-Hilaire de Tours, écrivant à Laubardemont, le 20 juillet 1637, au sujet des exorcismes de Loudun, cachète sa lettre d'un petit cachet rond, marqué d'un cœur, semblable à celui des cartes et entouré d'une auréole rayonnante.

2. Voir sur *Le Sacré Cœur de Jésus et la B. Marguerite-Marie*, dans les *Analecta*, t. IX, col. 145-162, un excellent article de M^{rs} Chaillot, qui a aussi écrit, dans le même volume, col. 272-277, *Reprise d'instance pour la canonisation de la B. Marguerite-Marie Alacoque*.

Vivarien. — Rmus D. hodiernus episcopus Vivarien. a S. R. C. humiliter insequentis dubii solutionem expostulavit, nimirum : An publicæ venerationi, prouti in pluribus suæ dioceseos locis jam obtinet, exponi possint simulacra seu statuæ D. N. J. C. suum cor sanctissimum monstrantis B. Margaritæ Alacoque, ad ejus pedes provolutæ? Quod quidem dubium quum subscriptus cardinalis præfectus in ordinariis S. R. comitiis hodierna die ad Vaticanum habitis, Emi et Rmi Patres sacris tuendis ritibus præpositi, auditis votis tum alterius ex consultoribus theologicis, tum Rmi D. assessoris, omnibus mature perpensis ac consideratis, rescribendum censuere : Négative, inconsulta Sede Apostolica, juxta decretum sa. me. Alexandri papæ VII, die 27 septembris 1659. Atque ita rescripsere ac servari mandarunt, die 12 maii 1877.

V. — SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS¹.

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus est, par sa nature même, indépendante de la bienheureuse, quoique Marguerite Alacoque lui soit intimement associée. Elle se manifeste sous trois aspects, selon les époques : les *cinq plaies*, le *cœur dans ou sur la poitrine du Christ*, le *cœur isolé*.

1. Le cœur, dans les plus anciennes représentations, fait partie du groupe des *cinq plaies* : il occupe le centre de la composition et

1. Dans la *Revue de l'art chrétien*, 1881, t. XXXII, p. 427, le comte Grimouard de Saint-Laurent a fait précéder le renseignement sur Rome de ces mots : « La note suivante est de l'obligeant prélat, si connu des lecteurs de cette *Revue* par l'abondance et l'intérêt de ses observations et dont nous ne sommes ici que l'écho. » La dévotion du Sacré Cœur, à Rome, a commencé dans la petite chapelle des mariniers de *Ripa grande* et de là elle a été transportée à Ste-Marie in *Capella*. Dans la concession de l'office du Sacré Cœur, Clément XIII n'a tenu compte que de la dévotion existante, sans se préoccuper de son origine, à laquelle il ne fait pas la moindre allusion, comme l'ont démontré les *Analecta* dans l'historique du culte public rendu au Sacré Cœur. L'estampe, gravée par Bombelli, reproduit le tableau qui passe pour être la plus ancienne représentation du Sacré Cœur à Rome : ce tableau est dans l'église de S. Silvestre in *capite*, appartenant à un couvent de Clarisses actuellement supprimé et où la fête du Sacré Cœur est célébrée très solennellement. L'estampe porte à la lettre : *Copia della sacra immagine del SSmo Cuor di Gesu, che si venera fin dal mese di Maggio 1792 nella chiesa del monast^o di S. Silvestro in capite fatta dipingere da una pia religiosa di detto monastero*. Elle représente, au milieu, un cœur affectant approximativement les formes anatomiques ; il est atteint de la blessure, ceint horizontalement de la couronne d'épines, entouré de flammes et surmonté d'un calice qui porte l'hostie sacrée, chargée du monogramme IHS accompagné de trois clous ; de ce cœur jaillissent des rayons qui remplissent tout le champ du tableau et vont se répandre sur le globe terrestre ; il est adoré par un séraphin en pied et par trois têtes d'anges. Un autre ange, étendant les bras, paraît le proclamer et attester ainsi l'efficacité de la dévotion au divin Cœur.

porte, au côté droit, le stigmaté de l'ouverture que pratiqua la lance de Longin. Plus tard, sous l'influence des jésuites, il sert de support aux trois clous de la Passion (*Œuvres*, VII, 377).

2. Marguerite-Marie ayant vu le Christ la poitrine ouverte et embrasée, il s'en est suivi naturellement que l'iconographie a traduit fidèlement cette scène : alors le cœur est dans la poitrine même ou en dehors, sur la poitrine, au milieu ou de côté. La S. C. des Indulgences s'est prononcée en faveur de ce type et elle exige, pour l'obtention des indulgences accordées par les souverains pontifes, que le cœur soit visible ; il ne suffirait donc pas que le Christ, par un geste de sa main, montrât l'endroit du cœur (*Œuvres*, VII, 414).

PARISIEN. — *De indulgentia pro orantibus ante imaginem SSmi Cordis Jesu decretum.* Summus pontifex Pius VI, per rescriptum datum Florentiæ die 2 januarii 1799, concessit indulgentiam septem annorum totidemque quadragenarum christifidelibus qui cum debitis dispositionibus templum, oratorium seu altare ubi sacri Cordis D. N. J. C. imago publicæ venerationi, decenti forma quæ convenit, ut moris est exposita habeatur, pie visitaverint nec non per aliquod temporis spatium juxta mentem Sanctitatis Suae Deum oraverint. Hinc, R. P. Ramiere, Soc. Jesu, S. Congregationi Indulgentiis sacrisque Reliquiis præpositæ infrascriptum proponit dubium : Utrum Redemptoris imaginibus in quibus SSmi Cordis imago extrinsecus non appareat, applicari possit concessio indulgentiæ a sa. me. Pio VI facta pro qualibet oratione quæ fiat coram imagine aliqua SSmi Cordis Jesu publicæ venerationi exposita ? — Emi Patres, in congregatione generali habita in palatio apostolico Vaticano die 14 decembris 1877, auditis consultorum votis rebusque mature perpensis, responderunt : Negative. Et facta de præmissis relatione SSmo D. N. Pio papæ IX ab infrascripto secretario in audientia habita 12 januarii 1878, Sanctitas Sua resolutionem S. Congregationis approbavit. Datum 12 januarii 1878. A. card. Oreglia a S. Stephano præf. A. Panici secret.

3. Un décret du S. Office, en date du 3 juin 1891, a condamné une innovation française, par laquelle du cœur du Christ sortaient des hosties, ce qu'on a appelé le *Cœur eucharistique* (*Œuvres*, VI, 289).

Circa quosdam cultus qui novitatem sapiunt, et speciatim circa sic dictum cultum Cordis Eucharistici Jesu.

Feria IV, die 3 junii 1891. — Nova emblemata Sacratissimi Cordis Jesu in Eucharistia non esse ab Apostolica Sede adprobanda. Ad fovendam fidelium pietatem satis esse imagines Sanctissimi Cordis in Ecclesia jam usitatas et adprobatas ; quia cultus erga Sanctissimum Cor Jesu in Eucharistia non est perfectior cultu erga ipsam Eucharistiam, neque alius a

cultu erga sanctissimum Cor Jesu. Insuper iidem Emi Patres communicandam mandarunt mentem ab hac sacra Congregatione jussu Pii Papæ IX, sac. mem., panditam feria IV die 13 januarii 1875, monendos esse alios etiam scriptores qui ingenia sua acuunt sæpe iis aliisque id generis argumentis que novitatem sapiunt, ac sub pietatis specie insuetos cultus titulos etiam per ephemerides promovere student, ut ab eorum proposito desistant, ac perpendant periculum quod subest pertrahendi fideles in errorem etiam circa fidel dogmata et ansam præbendi religionis osoribus ad detrahendum paritati doctrinæ catholicæ ac veræ pietati.— R. card. Monaco.

Ce décret du S. Office renferme deux parties : la première condamne les images où l'on représente le Cœur de Jésus dans l'Eucharistie, ou ce même cœur produisant des hosties, « emblèmes nouveaux » qui ne méritent pas l'approbation du Saint-Siège, parce que « les images du Sacré Cœur déjà usitées et approuvées dans l'Eglise suffisent à la piété des fidèles, et que le culte du Cœur de Jésus dans l'Eucharistie n'est ni plus parfait que le culte de l'Eucharistie elle-même, ni différent du culte du Sacré Cœur de Jésus ».

Dans la seconde on rappelle une protestation de Pie IX contre les tendances de certains écrivains qui sont toujours en quête de titres de dévotion inusités pour les répandre, même au moyen des revues, parmi les fidèles. On court risque par là de tomber dans des erreurs dogmatiques et de fournir aux ennemis de la religion un prétexte d'attaquer la pureté de la doctrine catholique et la véritable piété.

Une note, adressée à l'archevêque de Paris par le commissaire général du Saint-Office, déclare que la dévotion au Cœur Eucharistique de Jésus demeure approuvée, le refus d'approbation ne concernant que les seuls emblèmes.

Roma, S. O., 30 decemb. 1893. A Sua Emza Rma Mgr Arcivescovo di Parigi : Nova emblemata Smi Cordis Jesu in Eucharistia non esse ab Apostolica Sede adprobanda. — Resta pertanto approvata la devozione e culto al Sacro Cuore Eucaristico di Gesu, nel modo espresso a Sua Eminenza con la lettera del 31 maggio 1891. Percio restano escluse le individuali interpretazioni della stampa. Così è. † FR. VINCENZO LEONE SALLUA, Com. gen., Arcivescovo di Calce-tonia.

4. Le cœur apparent se réfère à une dévotion déterminée. Il n'y a donc pas lieu de le figurer sur la poitrine du Christ en toute autre circonstance, par exemple sur les images de la Sainte Famille, comme il a été déclaré, le 12 décembre 1893, par le cardinal président de l'Association de la Sainte Famille. « Utrum in tabulis vel

statuis S. Familiam repræsentantibus possint exhiberi ante pectus Corda D. Infantis, B. M. V. et S. Josephi? — Non expedire quoad Corda D. Infantis et B. Matris; quoad S. Josephum, non licere » (*Œuvres*, IX, 26).

5. La bienheureuse a, dans une image tracée de sa main et dont l'original est au monastère de Nevers, donné la première idée du cœur isolé. Le Sacré Cœur, chez elle, est percé, sanglant, enflammé et entouré d'une couronne d'épines.

La forme usuelle, adoptée depuis le xvii^e siècle, supprime souvent la couronne, qui lui tient lieu de nimbe : le cœur est rouge et gonflé, de la plaie latérale s'échappent quelques gouttes de sang, dans l'enclavure est plantée la croix rédemptrice qu'entourent les flammes de l'amour divin; il est ordinairement accompagné d'anges adorateurs et d'inscriptions pieuses ¹.

Le Cœur isolé, d'abord toléré ², a été enfin condamné pour la dévotion publique; on ne pourrait donc l'exposer dans une église, sur un autel. Ainsi en a décidé le Saint-Office.

1. Peut-on donner en sûreté les images représentant le Sacré Cœur de Jésus sans le reste du corps? — 2. De pareilles images sont-elles approuvées à Rome? — 3. Doit-on les retirer des maisons des fidèles où elles sont l'objet de la vénération?

Ad 1, 2 et 3. *Imaginem SSmi Cordis de qua agitur privata ex devotione permitti, dummodo in altaribus publicæ venerationi colenda non exponatur.*

6. Je dois au moins une mention aux trois décrets qui s'opposent à ce que la statue du Sacré Cœur occupe le milieu du maître-autel ou soit placée en arrière du tabernacle; qui prohibent de mettre dans une même couronne et par conséquent sur le même rang les cœurs de Jésus et de Marie et se refusent à accepter le cœur de S. Joseph, la dévotion se laissant trop facilement entraîner sur la pente glissante de l'imitation à outrance.

Effigies sacratissimi Cordis Jesu debetne potius collocari in medio al-

1. *Rev. de l'art chrét.*, XIX, 418.

2. Rome, dans le principe, n'avait imposé aucun type en particulier et, dans les diocèses, elle s'en remettait à l'autorité des Ordinaires, qui devaient juger conformément aux décrets de Trente et d'Urbain VIII : « *Utrum liceat exponere in ecclesiis imaginem Cordis, septi corona spinea, cum cruce superposita, ad designandum Cor D. N. J. C., ut alio modo representetur vel etiam eodem modo effigies duorum cordium juxtapositorum ad exprimenda corda D. N. J. C. et beatæ Mariæ Virginis? . . . Ad episcopum, servata forma decretorum concilii Tridentini et sa. me. Urbani papæ VIII* » (S. R. C., 2 sept. 1857).

taris majoris loco tabernaculi, vel, si adest tabernaculum in quo asser-
vatur SS. Eucharistiæ Sacramentum, in hujus posteriori parte ? S. R. C.
respondit : Negative. (31 mart. 1887, in Cadurcen.)

Marianopolitana.— Sacerdos Carolus Lecoq, professor sacræ theologiæ in
seminario Marianopolitano, sequentis dubii solutionem humillime exqui-
sivit, nimirum : Utrum approbanda tolerandave sit effigies, satis late
vulgata, duorum cordium, ejusdem magnitudinis, ejusdem decoris, et in
eodem quasi gradu consistentium, quorum unum refert Cor adorandum
Verbi Incarnati, iis ornatum insignibus quibus pia Beatæ Mariæ Margaritæ
revelatione depingendum exhibetur ; alterum autem immaculatum Cor
Beatæ Mariæ Virginis exprimit, rosea corona redimitum et gladio perfo-
ratum ; utroque interdum radiis ejusdem, ut aiunt, gloriæ circumcincto ?
S. itaque R. C., audita sententia Rni Dni assessoris ejusdem Sacræ
Congregationis ac Sub-Promotoris Sanctæ Fidei, referente subscripto
Secretario, huic dubio sic respondendum censuit : Ejusmodi emblemata
privata ex devotione permitti posse, dummodo altaribus non apponantur.
Atque ita respondit ac rescripsit, die 5 aprilis 1879. D. card. Bartolinus,
S. R. C. Præf. — Plac. Ralli, S. R. C. Secretarius.

Nemausen.— Plusieurs personnes, entraînées par leur dévotion à S. Jo-
seph et voulant adresser des hommages tout particuliers à son cœur, se
servaient de l'invocation : *Cor sancti Joseph purissimum, ora pro nobis.*
Elles désiraient aussi que cette invocation fût chantée dans les offices
publics. L'évêque de Nîmes en réfère à la S. C. des Rites. — S. C., ad re-
lationem secretarii, rescribendum censuit : Monendum esse per epistolam
amplitudinem suam cultum cordis S. Josephi non esse ab Apostolica Sede
approbatum. Die 14 jun. 1873.

Camberien. — Quum Rmus episcopus urbis Chambéry in Sabaudia a
S. C. Indulgent. supplicibus petisset indulgentiam quamdam pro certa
oratione ad venerandum cor S. patriarchæ Josephi, S. C. sequentem de-
cisionem ei transmittendam curavit : Cultus cordis S. Joseph, jam a s. m.
Gregorio XVI reprobatus fuit et idcirco prohibita numismata quæ, una
cum SS. Cordibus Jesu et Mariæ, illud S. Joseph exhibent. Hinc admo-
nendus orator et forte etiam auctores *le Messager de S. Joseph*, hanc devotionem non licere. Die 19 febr. 1879. A. Caprara, S. R.
C. assessor.

7. L'image de Notre-Dame du Sacré-Cœur n'est autorisée que selon
le modèle réformé.

Platien.—Très Saint Père, Mgr François Gerbino, évêque de Piazza, sollicite
humblement une réponse à la demande suivante : Peut-on reproduire en
bois une statue, qui, depuis 1872, est vénérée à Boviafranco par la pieuse
union canoniquement érigée sous le titre de N.-D. du Sacré-Cœur et qui
la représente suivant le type vénéré à Issoudun ou bien doit-on en exposer

une autre semblable à celle approuvée par décret de Pie IX, de sainte mémoire, en date du 26 avril 1875. — S. R. C., referente secretario, audito Rmo assessore ipsius S. C. ad quæsitum uti supra expositum respondit : Juxta mentem decreti S. Romanæ et universalis Inquisitionis non licere nisi secundo modo. Atque ita respondit. Die 29 novembris 1878.

On lit dans les *Annales de Notre-Dame du Sacré-Cœur* d'Issoudun (1895) :

Nous avons reçu de Rome la nouvelle que le Saint-Siège, afin d'éviter toute confusion et mettre l'uniformité dans les reproductions des statues, médailles et images de Notre-Dame du Sacré-Cœur, vient d'ordonner que, même pour le culte privé, toutes ces reproductions soient conformes au nouveau modèle, déjà prescrit depuis 1875 pour le culte public, lequel modèle représente l'enfant sur les bras de sa mère.

S. Léon XIII, en agréant l'hommage de la statue du Sacré-Cœur, par Raffl, que lui offrait l'archevêque d'Aix, a répondu par la lettre suivante, dont *l'Ami du clergé* ne donne que la traduction, car elle a dû être écrite en latin.

Léon XIII, pape. Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique. Nous avons reçu dernièrement, par l'entremise de Notre Vénérable Frère, l'évêque titulaire d'Hébron, vicaire apostolique de Genève, en même temps que votre lettre, une pieuse statue qui représente le divin Rédempteur dévoilant avec amour son Sacré-Cœur aux hommes. Nous avons agréé volontiers ce pieux présent, Vénérable Frère, et Nous souhaitons vivement que la charité du divin Cœur ainsi présentée aux regards des hommes d'une manière saisissante entretienne et active ce feu que Jésus-Christ Notre Seigneur est venu apporter sur la terre et qu'il a le plus ardent désir de voir allumé. Nous comprenons d'après votre lettre que vous travaillez avec zèle, vous et d'autres pieuses personnes, à étendre la vénération et le culte du Sacré Cœur de Jésus, dans ce temps surtout où, tandis que l'iniquité surabonde, la charité d'un grand nombre s'est refroidie. Aussi, en nous empressant de donner à votre piété un éloge qu'elle mérite, Nous prions le Seigneur de répandre sur vous tous les richesses de son cœur et de vous faire la grâce qu'un grand nombre d'âmes recueillent de la générosité de votre zèle et de vos soins des fruits abondants de salut. A ce souhait que Nous formons de tout notre cœur, Nous ajoutons spécialement pour vous, Vénérable Frère, le témoignage de notre sincère bienveillance, et, comme gage des faveurs célestes, Nous vous donnons amoureusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique, ainsi qu'à tout votre clergé et aux fidèles placés sous votre autorité.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 10 mars de l'année 1883, la sixième de notre Pontificat. — Léon XIII, pape.

9. Il est d'usage, en France, depuis une trentaine d'années, de

chanter, par ordre des ordinaires, au Salut du S. Sacrement, des invocations à Dieu, au Sacré Cœur, à la Vierge et aux Saints, en manière de litanies. La S. C. des Rites, par décret du 6 mars 1894, l'a défendu, parce que, d'une manière générale, les seules litanies autorisées sont celles du Bréviaire et du Rituel.

1. Quænam litanix publice recitari valeant in ecclesiis vel oratoriis publicis, vi constitutionis Clementis papæ VIII et decretorum quæ ab illius successoribus pontificibus promulgata fuere? 2. Utrum invocationes, ad normam litaniarum, in honorem sacræ Familiæ, Sacratissimi Cordis Jesu, Mariæ perdolentis, S. Joseph aliorumque sanctorum in ecclesiis vel oratoriis publicis recitari possint? S. R. C., in ordinariis comitiis, subsignata die ad Vaticanum coadunatis..., rescribendum censuit: Ad I. Litanix tantum quæ habentur in Breviario aut in recentioribus editionibus Ritualis Romani ab Apostolica Sede approbatis. — Ad II. Negative. Atque ita rescripsit, die 6 martii 1894.

VI. — IMAGE DU SACRÉ CŒUR.

Comme les artistes sont très indépendants par tempérament et que les personnes pieuses qui les inspirent ne le sont guère moins, tout naturellement le type primordial fourni par la Visitandine de Paray-le-Monial a été promptement altéré, au point que l'on en retrouve à peine les éléments dans les images subséquentes du Sacré Cœur. Heureusement, la B^e Marguerite-Marie, pour mieux fixer le souvenir de ses visions et préciser la signification du culte qu'elle vulgarisait, dessinait et coloriait elle-même de petites images, médiocrement exécutées, mais qui permettent de saisir au vif sa pensée éminemment symbolique. Une de ces images, conservée à la Visitation de Nevers, est celle qu'elle envoya, le 15 septembre 1686, au monastère de Moulins : les Visitandines en ont fait faire d'exactes reproductions.

Le cœur, légèrement rougeâtre, ressemble à celui des cartes à jouer, mais plus allongé. Au milieu, on voit la blessure, épaisse et elliptique, faite par la lance de Longin ; elle s'étale horizontalement, joint presque les bords, versant alternativement des gouttes de sang et d'eau et porte inscrit en lettres d'or CHARITAS. Elle est accompagnée des trois autres plaies des mains et des pieds, deux en chef et une en pointe : ces plaies, d'où s'élancent des flammes, sont occasionnées par trois clous noirs, dont la tête ressemble au fer

d'une flèche. Le cœur lui-même rayonne de toutes parts, en manière d'auréole à filets droits ; mais, de distance en distance, s'avivent des flammes flamboyantes. Une croix de bois est enfoncée dans l'enclavure. Tout autour se développent verticalement comme deux auréoles rehaussées de coeurs ; dans la première, ils s'enlacent à des cordons verts, formant des nœuds non serrés ; dans la seconde, ils se superposent à une couronne d'épines tressée en jaune ¹.

Cette image est la troisième dans l'ordre chronologique : elle avait été précédée de deux autres, à peu près identiques. La première date de 1685, elle subsiste à Turin ; on lit au bas : « Cette image fut la première vénérée sous le titre du Sacré Cœur de Jésus, dans le noviciat du monastère de la Visitation à Ste-Marie de Paray. » Elle représente un Cœur, entouré de la couronne d'épines et surmonté d'une croix, au milieu est figurée l'ouverture de la lance ; il y a, de plus, la marque des trois clous.

La seconde image fut faite la même année. Je laisse la parole au *Pèlerin*, n° 307, p. 751 :

Dans ces temps de troubles, à Paray, la bienheureuse écrivait à son ancienne supérieure, la Mère Greffier, devenue supérieure à Semur et se consolait comme il suit : « Je ne saurais plus m'occuper d'autre chose que du Sacré Cœur de Jésus. Je mourrais contente, si je lui avais procuré quelque honneur, quand même il devrait m'en coûter une peine éternelle². Pourvu que je l'aime et qu'il règne, il me suffit... J'ai résolu

1. Ce type n'est pas absolument conforme à la vision, qui ne parle que de la croix, de la blessure de la lance, du rayonnement et de la couronne d'épines : il conviendrait donc d'en retrancher l'auréole de nœuds et les coeurs, le mot *Charitas* et les trois plaies accessoires, d'ajouter le trône et de peindre le cœur en blanc, non en rouge. Marguerite Alacoque écrivait : « Le divin cœur me fut représenté sur un trône, tout de feu et de flammes, rayonnant de tous côtés, plus brillant que le soleil et transparent comme le cristal. La plaie qu'il reçut sur la croix y paraissait visiblement. Il y avait une couronne d'épines autour de ce Sacré Cœur et une croix au-dessus. » Si la vision est tenue pour authentique, l'iconographie n'a pas le droit d'en altérer la traduction graphique.

Le type du soleil se retrouve dans la vision de Ste Mechtilde, qui s'exprime ainsi : « Un jour, je vis le Fils de Dieu, tenant entre ses mains son propre Cœur, plus éclatant que le soleil et jetant des rayons de lumière de toutes parts ; ce fut pour lors que cet aimable Sauveur me fit connaître que c'était de la plénitude de ce Cœur divin que sortaient toutes les grâces que Dieu répand sans cesse sur les hommes, suivant la capacité de chacun. »

2. Cette phrase, dit l'abbé Cucherat, le savant auteur de la vie, auquel nous empruntons souvent, cette phrase exprime bien la fervente dévotion de la bienheureuse ; mais il ne faut pas y chercher la précision théologique de l'école.

de poursuivre jusqu'au bout, quoi qu'il m'en coûte, ce que je ne puis faire à présent qu'avec les sœurs du noviciat qui s'y portent avec affection. »

La Mère Greffier, qui était devenue à Semur une fervente adoratrice du Sacré Cœur, apprenant ce qui s'était passé à Paray, mue autant par sa dévotion que par le désir de consoler la Sainte, eut la bonne pensée de faire faire une image assez grande, où le Cœur de Jésus était représenté environné de flammes et d'une couronne d'épines. Elle l'envoya bien proprement encadrée, à la Mère Marguerite-Marie, en lui annonçant que toutes les sœurs de Semur s'unissaient à elle, pour honorer le Cœur du Sauveur du monde. En recevant cette image, la seconde où ait été représenté le Cœur symbole de l'amour divin, la Bienheureuse répondit aussitôt : « Je ne puis vous dire la consolation que vous m'avez donnée en m'envoyant cette aimable représentation du Sacré-Cœur, comme aussi en voulant bien nous aider à l'honorer avec toute votre communauté. Cette nouvelle me cause des transports de joie mille fois plus grands que si vous me mettiez en possession de tous les trésors de la terre ! »

L'année suivante (1686), la sœur si sévère qui avait répondu *Allez dire à votre maîtresse...* se sentit touchée de la grâce pendant l'octave du S.-Sacrement ; elle alla emprunter cette seconde image du Sacré Cœur au noviciat, l'apporta dans le chœur des professes, lui dressa elle-même un autel, l'orna et mit au-dessous un écriteau, invitant chacune à unir son cœur au Cœur de Jésus par une consécration. La supérieure seule était dans le secret, toutes en entrant étaient étonnées ; mais quand elles surent qui était l'auteur du stratagème, elles cédèrent toutes à la grâce. Cette inauguration définitive du culte du Sacré Cœur eut lieu le 21 juin 1686.

La grande peinture à l'huile qui fut faite bientôt à Dijon, pour le couvent, ne fut inaugurée qu'avec la première chapelle dédiée au Sacré-Cœur, sur l'autel duquel elle était, à Paray. Ce fut la quatrième image du Sacré Cœur, elle subsiste aussi. C'était le 7 septembre 1688.

La signification précise de ces emblèmes divers résulte de cette prière écrite le 29 juillet 1791, par la sœur de Louis XVI :

Cœur adorable de Jésus, sanctuaire de cet amour qui a porté un Dieu à se faire homme, à sacrifier sa vie pour notre salut, et à faire de son corps la nourriture de nos âmes, en reconnaissance de cette charité infinie, je vous donne mon cœur et, avec lui, tout ce que je suis, tout ce que je serai, tout ce que je souffrirai. Mais enfin, mon Dieu, que ce cœur, je vous en supplie, ne soit plus indigne de vous ; rendez-le semblable à vous-même. Entourez-le de vos épines pour en fermer l'entrée à toutes les affections déréglées ; établissez-y votre croix, qu'il en sente le prix, qu'il en prenne le goût ; embrasez-le de vos divines flammes, qu'il se consume pour votre gloire, qu'il soit à vous après que vous avez voulu être tout à lui. Vous êtes sa consolation dans ses peines, le remède à ses maux, sa force et son refuge dans les tentations, son espérance pendant la vie, son

asile à la mort. Je vous demande, ô cœur tout aimable, cette grâce pour mes associés. Ainsi soit-il.

Au bas de l'image de 1686, est écrit l'acte de consécration :

Consécration au Sacré Cœur de Jésus. Je N. N. me donne et consacre o (sic) Sacré Cœur de Nostre Sgr J.-C., ma personne et ma vie, mes actions, peines et souffrance, pour ne plus me servir d'aucune partie de mon estre que pour l'aymer, honorer et glorifier. Cet (sic) icy ma volonté irrévocable que d'estre toute à luy et faire tout pour son amour en renoncen (sic) de tout mon cœur à tout ce qui luy pourret déplaire. Je vous prend donc, o Sacré Cœur, pour l'unique objet de mon amour, le protecteur de ma vie, l'assurance de mon salut, le remède à mon inconstance, le réparateur de tous les défaut de ma vie et mon azille assuré à l'heure de ma mort. Soyés donc, o Cœur de bonté, ma justification envers Dieu le Père et détourné de moy les trait de sa juste colère. O cœur d'amour, je met toute ma confiance en vous, car je crain tout de ma faiblesse, mais j'espère tout de vos bonté. Consumé donc en moy tout ce (qui) vous peut déplaire ou résister et que votre pur amour s'imprime si avan dans mon cœur que jamais je ne vous puice oublier ny estre séparé de vous, que je conjure par toute vos bonté que mon nom soit écrit en vous, puisque je ne (sic) faire consister tout mon bonheur de vivre et mourir en qualité de vostre esclave.

VII. — OPUSCULES SUR LE SACRÉ CŒUR ¹.

Les opuscules publiés par A. Riche, de la Congrégation des prêtres de S. Sulpice, sont au nombre de cinq : *Le cœur de l'homme et le Sacré Cœur de Jésus*, in-8 ; *Essai de psychologie sur le cerveau et sur le cœur*, in-18 ; *Les merveilles du cœur*, in-18 ; *Les fonctions de l'organe cardiaque dans les Phénomènes de la sensibilité affective*, in-18 ; *Le Sacré-Cœur et le précieux Sang de Jésus*, in-18. Paris, Plon.

L'auteur est un philosophe et un physiologiste. Très au courant de la science contemporaine, il explique le rôle du cœur dans l'économie vitale et, avec Claude Bernard, il conclut que cet organe, inerte par lui-même et créé seulement en vue de la transmission du sang, n'est pas et ne peut pas être le siège de la sensibilité affective ou de l'amour. Ce n'est donc pas le cœur qui aime, mais seul le cerveau, qui concentre toutes les opérations de l'intelligence et de la volonté.

1. Dans la *Revue de l'art chrétien*.

Benoît XIV, qui se plaisait à raisonner ses convictions et à motiver son enseignement doctrinal, sur l'avis de Muratori, qui lui apprit le rôle vrai de l'organe cardiaque, se refusa en conséquence très nettement d'approuver la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, telle que la lui présentait le P. de Gallifet.

Ses successeurs ne furent pas arrêtés par cette considération d'ordre purement humain. En cela, ils se sont conformés à la tradition biblique et ecclésiastique, qui a toujours parlé du cœur comme nous en parlons actuellement. La question n'est pas précisément de savoir si la locution usitée est plus ou moins exacte, mais bien quelles sont sa signification et sa portée dans le langage ordinaire.

Dom Janssens, qui a écrit sur la *Dévotion au Sacré Cœur* un excellent article publié par la *Revue bénédictine*, 1890, pp. 553 et suiv., conclut ainsi :

Les jansénistes, dont les docteurs de Pistoie se sont faits les interprètes dans leur fameux synode, voulurent exclure du culte du Sacré-Cœur le membre sacré de l'humanité de Jésus, et réduire dans cette dévotion le cœur à un simple symbole général... Pour éviter toute fausse interprétation de la manière dont on envisage le Cœur corporel de Jésus, on a interdit la représentation en image du cœur séparé du reste du corps du Sauveur... Cependant, tout en méritant souverainement le culte de latrie, le Cœur corporel du Christ n'est pas l'objet principal de la dévotion au Sacré Cœur.... L'objet et le motif principal de cette dévotion est l'amour immense que Jésus-Christ a pour les hommes.... Le Cœur corporel du Sauveur est donc à la fois objet pour lui-même du culte et symbole de l'amour de Jésus, à cause de sa relation naturelle avec cet amour. Quelle est au juste cette relation ? Est-ce celle d'un organe véritable, d'un principe, suivant la théorie généralement reçue autrefois, mais mise en doute par la science moderne ? Est-ce seulement celle d'un symbolisme basé sur cette connexion intime que nous sentons exister entre les impressions du cœur et les affections de l'âme et que tous les peuples ont de tout temps consacrée en attribuant au cœur et en appelant de son nom tout ce qui est du domaine de l'amour ? L'Église n'a jamais voulu trancher cette question. La seconde relation, dont personne ne conteste le fondé, lui suffit amplement pour motiver l'emploi du Cœur de Jésus, dans la dévotion qui a pour but de célébrer son amour... Le Cœur du Sauveur est un symbole dans lequel la dévotion contemple immédiatement l'amour humain et même divin du Rédempteur et s'élève ainsi d'un coup d'aile aux plus sublimes sommets.

VIII. — GRAPHOLOGIE.

La *Graphologie* du 15 février 1875, sous la plume de son fondateur, le chanoine Michon, a fait le portrait de Marguerite Alacoque d'après deux autographes qu'il reproduit en fac-similé. J'en détache les passages suivants :

Qu'est-ce donc dans l'intime de l'âme que sœur Alacoque ? Qu'est-ce que ce jeune père Claude de la Colombière (jésuite, son directeur) ? La belle écriture limpide, c'est celle du jésuite ; l'écriture plus tassée, plus agitée, plus mobile, c'est celle de la visitandine.

Il y a deux signes graphologiques qui s'étalent dans les deux écritures et qui sont communs à ces deux âmes, la *grande franchise*, l'immense *ouverture d'âme*. Quand on écrit avec ces mots *grossissants*, on a la candeur de l'enfance et il n'est pas possible d'être soupçonné de l'apparence même d'une finesse, d'une dissimulation. La visitandine, pas plus que le jésuite, ne joue un rôle. Tout cela est loyal, sincère. Suivez du regard les mots grossissants dans les deux autographes. Cela met hors de tout conteste la parfaite franchise dans le rôle mystique joué par l'un et par l'autre. De telles natures peuvent monter haut dans les nuages de cette chose si décevante, le mysticisme ; elles y sont avec une bonne foi absolue.

Sincères l'un autant que l'autre, tous les deux sont des cerveaux idéalistes, théoriciens, tout pétris pour l'utopie et le rêve. Ce sont deux écritures types pour l'enthousiasme mystique. Non seulement il y a des mots où pas une liaison ne réunit les lettres, mais il y a des mots où les lettres disjointes forment des mots séparés.

Quelle incroyable ressemblance entre ces deux étranges personnalités ! On s'explique très bien qu'il y ait eu sympathie instantanée entre elles, que la visitandine ait entendu intérieurement cette parole comme lui venant d'en haut : *Voilà celui que je t'envoie !* et qu'aux premières révélations de la bienheureuse, le jésuite lui ait dit : Vous ne vous trompez pas, tout cela vient de Notre Seigneur. Un cerveau d'intuitivité au premier chef se trouvait brusquement en contact avec un cerveau ayant la même puissance intuitive ; tous deux logiquement devaient sortir du monde réel et s'avancer rapidement vers cet idéalisme où rien ne vous sert de boussole, et où les âmes, emportées dans les espaces sans fin, s'arrêtent difficilement aux prosaïques rivages de la vie commune...

La sœur Alacoque manque complètement de la lucidité intellectuelle du P. de la Colombière. Voyez son premier autographe. C'est confus, tassé, sans mouvement de lumière ; c'est l'écheveau de fil mêlé, exactement comme le sont d'habitude ses idées incohérentes.

Que de calme dans la belle écriture du jésuite ! Que de mobilité nerveuse dans l'écriture tourmentée de la sœur ! Les mots à grande hauteur,

les mots presque lilliputiens s'y juxtaposent tant bien que mal; les lettres hautes et basses, dans les différents mots de la même ligne, disent un thermomètre sensitif, passant des degrés les plus hauts aux degrés les plus bas avec une effrayante oscillation. Ses lettres vivement anguleuses disent la persistance de la nervosité sans laquelle il n'y a pas d'état extatique. Elle affectionne des lettres étranges, bizarres, qui rendent la situation extraordinaire où elle vit...

La visitandine n'a pas de finesse non plus, mais elle est diplomate, elle a l'aptitude des négociations. Le long travail de lutte avec une grande partie de la communauté lui a appris les procédés diplomatiques. Elle fait cela en toute conscience, toujours pour la plus grande gloire du Sacré Cœur...

L'âme de la sœur Alacoque est un volcan en feu. Les laves en sortent avec l'éclat de l'incendie. Elle se tient tant qu'elle peut. Mais, à tout instant, cela déborde. A cet état de vie incandescente, joignez des noirs, des tristesses de cœur, des mélancolies. Les honnêtes et calmes supérieures de la Visitation, qui ont gardé l'esprit rationnel de S. François de Sales, lui rendent la vie dure et ne veulent pas la suivre dans ce qu'elles appellent des extravagances...

Elle ne sait pas l'orthographe, la bonne fille. Mais c'est une bien petite misère. Ce qui est plus grave, c'est son incohérence perpétuelle d'idées. Rien n'est moins clair que son procédé penseur. Et comme tous les intuitifs purs, c'est son idée vagabonde, produite par elle dans sa fougue luxuriante, qu'elle poursuit en vers et en prose, sans se soucier qu'il y ait correspondance entre les mots qu'elle emploie et l'idée qu'elle veut rendre...

Résumons les dominantes de ces deux écritures. Elles sont des types d'intuitivité. Mais Marie Alacoque a un côté de son esprit plus positif, plus pratique. Certaines lettres de ses mots sont liées.

Elle a une fermeté incroyable de caractère. Tout est douceur et courbe dans la Colombière. Il y a des angles très vifs et très marqués dans sœur Alacoque. Je puis dire que c'est une nature qui a un côté viril. Mais arrive le contraste. Les heures de découragement, de tristesse de cœur succèdent aux grandes ardeurs...

Le côté sensitif est très peu développé dans l'un et l'autre autographe... L'ardente visitandine était une extatique.

Les autographes publiés par Michon sont d'une écriture courante, peu soignée : ils disent mieux l'état habituel, de là les sévérités du graphologiste. Dans la consécration au Sacré Cœur, au contraire, la religieuse s'est appliquée et elle se montre sous un jour nouveau, comme une personne qui paraît en public et veut plaire. Dans sa toilette, elle devait être propre, mais sans affectation : sa tenue est

toujours régulière et correcte. Son intelligence est plutôt claire et lucide, elle conçoit et sait exposer. Penseuse, elle ne se laisse pas absorber par les rêveries, elle cherche à faire passer dans la pratique l'objet de ses désirs. Son ardeur est naturellement modérée par les obstacles qu'elle suscite, mais elle sait se reprendre à temps. De volonté propre elle n'en a guère, aussi est-il facile de la diriger ; toutefois, elle est tenace, entêtée et sait résister avec une incroyable énergie, qui ressemble à de l'immobilité. Là est sa force, qui lui permet, en se repliant subitement sur elle-même, de ne pas subir les écarts d'une imagination en travail. Assez égale de caractère, elle ne se soustrait cependant pas à l'influence de la température ambiante et, quand elle se sent incomprise, la tristesse la mord au cœur. Peu affective par nature, elle manque complètement de générosité : sa charité ne s'étend pas jusqu'au prochain : elle serait plutôt à son égard sèche et avare. Les détails l'ennuient, aussi néglige-t-elle l'orthographe, l'accentuation et la ponctuation, qu'elle n'écarte pas à l'occurrence, mais un signe lui est aussi indifférent qu'un autre, et l'accent grave se substitue souvent à l'aigu. La simplicité éclate par endroits dans l'absence de majuscules où il en faudrait, comme la distinction de sa personne, de ses manières, de son esprit, résulte de l'harmonie de son graphisme. Si les qualités n'abondent pas, du moins, ne peut-on pas lui reprocher les défauts, la passion, qui nuisent à la sainteté : Marguerite Alacoque n'est préoccupée que de la dévotion qui lui a été révélée ; la terre est peu de chose pour une créature dont les pensées et les aspirations sont au ciel : cependant elle y tient par le côté de son éducation première et elle écrit presque noblement ou tout au moins bourgeoisement. Et comme elle veut arriver à ses fins, quoique naïve, elle use de diplomatie, comme l'indiquent ses lignes sinueuses, d'une mobilité extrême.

IX. — CHAPELLE SPIRITUELLE.

La Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, faisant ses adieux aux novices de Paray-le-Monial, leur enseigne, dans une lettre, à faire de leur cœur une chapelle dédiée au Sacré Cœur. Voici comment elle entend la disposition, l'ornementation et le symbolisme de cette chapelle spirituelle, qui a pour type évidemment un monument de pierre consacré à Dieu, par exemple la chapelle bâtie

dans le jardin du couvent, de son vivant, en l'honneur de sa dévotion chérie.

Je crois que vous ne lui pouvez donner (à N. S.) de plus forte marque d'amour, et qui lui soit plus agréable, que de loger dans le lieu de délices qu'il s'est lui-même bâti, qui est votre cœur, duquel il faut chasser ces idoles que vous avez si longtemps adorées, soit de votre orgueil ou de votre propre volonté, ou de quelque attache à la créature. Et après avoir chassé tous les ennemis du Sacré Cœur, de cette chapelle, — car c'est ainsi qu'il faut nommer les vôtres, — vous la nettoierez et purifierez de toute tache, en ôtant toutes les passions et inclinations immortifiées. Et puis vous la tapisserez de pureté d'intention, qui sera de faire tout pour lui plaire.

Puis, par une profonde humilité, vous creuserez les fondements de son trône, que vous élèverez pour y faire régner le Sacré Cœur. C'est le pur amour divin, au milieu des ardeurs duquel il est toujours comme une victime d'holocauste immolée et sacrifiée à la gloire de son divin Père pour notre amour.

Les ornements de ce trône sont riches et précieux, comme il les désire, et que vous pourrez saintement les avoir. Le premier doit être tout l'or de la sainte charité, laquelle vous mettra si avant dans son amitié qu'il se laissera posséder à vous comme à son épouse bien-aimée, à laquelle il dit amoureusement : Tout ce qui est à moi est à toi, et tout ce qui est à toi est à moi, car la charité nous unit.

Le second ornement sera le bleu de la douceur, qui nous fera converser avec lui, sur le midi de son amour, comme une amie avec son ami, lui découvrant tous ses besoins.

Le troisième sera le noir de la véritable mortification de vos sens, par l'entier oubli et mépris de vous-même et de tout ce qui n'est pas Dieu.

Le quatrième sera le vert de l'espérance et confiance en son amoureuse bonté, comme un enfant à son frère qui ne vous abandonnera pas que, premièrement, il ne l'ait été de vous.

Le cinquième sera le violet d'un profond silence, par le retranchement de toutes paroles ou réflexions inutiles pour l'adorer en silence comme votre roi. Enfin vous pourrez changer selon votre désir.

Le pavé de cette chapelle doit être l'amour de votre abjection.

La lampe ou le flambeau que vous y devez tenir toujours allumée, c'est votre amour pour ce divin Cœur, que vous entretiendrez avec la mèche et l'huile des bonnes œuvres.

La cloche sera une ardente fidélité, qui rappellera toutes vos puissances et vos sens, pour lui rendre un continuel hommage.

Le lambris sera fait d'azur d'une sainte sérénité et paix intérieure, qui vous tiendra toujours tranquille parmi les divers événements de la vie, vous conformant en tout au bon plaisir divin.

Les trois puissances de votre âme sont comme trois anges destinés à

lui rendre un continuel hommage. L'adoration de votre esprit ne s'occupera qu'à le connaître et votre volonté à l'aimer, en lui offrant sans cesse l'encens de mille saintes affections, du désir de lui plaire et de n'être jamais séparées de lui. Le souvenir de votre mémoire ne sera qu'une continuelle reconnaissance de ses bienfaits.

La porte de la chapelle sera une croix, pour marquer que tous ceux qui entreront dedans y seront crucifiés, puisqu'il faut régner sur la croix avant d'entrer dans la gloire.

Les gonds qui soutiennent cette porte seront faits de la soumission et de l'obéissance, qui vous tiendront toujours prêtes à tout souffrir et tout faire.

La serrure sera :

Je veux tout souffrir sans me plaindre,
Car le Cœur de Jésus n'empêche de rien craindre.

La clef sera faite de la ferme persévérance en l'amour et service de cet aimable Cœur.

La portier sera la présence de Dieu, qui ne laissera rien entrer qui puisse tant soit peu salir ou profaner cette sainte chapelle, où l'on chantera ce saint cantique :

L'amour triomphe, l'amour jouit ;
L'amour du saint Cœur réjouit.

Les fenêtres seront vitrées du cristal de la véritable et naïve simplicité, par laquelle passera le jour d'une foi vive, qui vous fera chercher Dieu purement pour l'amour de lui-même, en référant tout à la plus grande gloire de son Sacré Cœur, sans vous arrêter aux goûts ni consolations, mais le remerciant également de tout.

La sainte modestie prendra le soin d'orner et de tenir propre cette sainte chapelle.

L'ardent zèle de l'amour du Sacré Cœur sera le juge qui punira par quelques pénitences les profanations que vous y aurez faites ou laissé faire...

Voilà la manière de la sainte chapelle que le Sacré Cœur de Jésus veut que vous élimitez en vous-mêmes. Vous y pourrez entrer souvent pour y chercher la richesse de ce Sacré Cœur, et y abîmer l'abîme de votre nécessité présente...

Vous pourrez d'autres fois considérer ce Sacré Cœur au milieu de cette chapelle, comme un divin canal d'où s'échappe sans cesse la source des eaux vives, pour arroser le parterre de votre âme ; où les fleurs de vos vertus sont toutes fanées, et leur redonner leur beauté naturelle, afin que votre âme devienne le parterre de ses délices ; le priant qu'après avoir été une source d'eau vive, il vous soit un soleil divin, toujours éclairant et échauffant, afin que faisant croître les vertus, il dissipe les brouillards et ténèbres de vos âmes.

(*Vie et œuvres de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque*, Paris, Poussielgue, t. II, pp. 453-457, lettre LXIII.)

SAINT MARTIAL

I.

Les guides, même les mieux faits, sont toujours insuffisants pour le visiteur qui veut entrer dans les détails. Il est un usage romain, que je voudrais voir populariser partout, à cause des services qu'il peut rendre à l'archéologie. Comme on ne peut pas trop se fier aux sacristains, on a imaginé, à Rome, dans certaines églises, des feuilles, manuscrites ou imprimées, collées sur des cartons, qu'on remet aux voyageurs curieux et désireux de s'instruire. A S.-Onuphre, la feuille est manuscrite et reste à la sacristie. A Ste-Marie *in via lata*, on a fait mieux pour la crypte, qui est la partie la plus intéressante de l'église. Elle est imprimée en italien et en français, et le sacristain en fait cadeau, en prévision du pourboire qu'il recevra.

Voici ce document, dont je ne cite que la traduction légèrement corrigée :

Le souterrain de Sainte-Marie in via lata.

D'après une ancienne tradition, c'est sur l'emplacement de cette crypte qu'habitait S. Martial et qu'il fit ériger un petit oratoire pour la célébration des saints mystères. La même tradition veut que S. Paul y ait séjourné après son arrivée à Rome et y ait prêché l'évangile avec S. Pierre et S. Luc.

L'eau de la fontaine de la crypte servait à baptiser les premiers convertis et, de nos jours, les fidèles la boivent avec vénération pendant l'octave des SS. Apôtres Pierre et Paul : la découverte de cette source passe pour miraculeuse. L'oratoire renfermait anciennement une image de la Vierge, attribuée à S. Luc et aujourd'hui placée dans l'église supérieure, au maître-autel.

Le sol actuel de Rome s'étant considérablement exhaussé, deux escaliers ont été construits, l'un à droite, l'autre à gauche du vestibule, pour descendre dans la crypte. Ce travail est dû à l'initiative d'Alexandre VII,

(Chigi) qui, en 1662, fit également élever la façade actuelle de l'église sur les dessins de Pierre de Cortone.

En s'engageant dans l'escalier, on voit deux fresques, l'une à droite et l'autre à gauche. La première représente l'arrivée de S. Paul à Rome et porte pour légende ce texte des Actes, ch. 28 : « Cum autem venissemus Romam, permissum est Paulo manere sibi cum custodiente se milite. » Sous la seconde, qui représente la prédication de S. Paul, on lit cette épigraphe : « Mansit biennio toto in suo conducto, et suscipiebat omnes, prædicans regnum Dei » (*Act. Ap.*, ch. 28.)

On trouve ensuite deux chapelles : la première renferme un bas-relief en stuc, représentant la Sainte Famille. La seconde, plus spacieuse, un bas-relief en marbre de Fancelli, représentant S. Pierre, S. Paul, S. Luc et S. Martial. Dans le vestibule de l'oratoire est une colonne dont on ignore l'origine. Quant aux peintures qui décoraient les parois de la crypte, l'humidité les a fait disparaître ou, du moins, on n'en conserve plus que de petits fragments.

Les massifs de pierre que le visiteur découvre à droite de l'oratoire qui donne sur la *Via lata* sont tout ce qui reste de l'Arc de Gordien, démoli en 1491.

L'oratoire en question dépend du Révérendissime Chapitre de Ste-Marie in *Via lata* et fait partie de l'église supérieure. Les jours de fête, les offices y sont célébrés par les soins d'une ancienne confrérie de laïques, appelée du *Divin Amour et de l'Immaculée Conception de Marie*.

II

Le Martyrologe assigne la fête de S. Martial au 30 juin ; mais elle n'a pas été introduite dans l'office, ce jour étant occupé par la mémoire de l'apôtre S. Paul ; aussi à Rome, le *Diario* la renvoie-t-il au 1^{er} juillet.

Piazza, dans l'*Emerologio di Roma*, ne lui consacre que quelques lignes : « S. Martial, évêque de Limoges, l'an du Christ 46, vint à Rome avec S. Pierre pour y planter la religion chrétienne. Envoyé par lui dans les Gaules, il en fut déclaré l'apôtre par le concile provincial d'Aquitaine. Plein de mérites, il y reposa dans le Seigneur ¹. A la basilique Vaticane, un autel est dédié en son nom : Panvinio a écrit qu'il était très ancien et en grande vénération » (p. 447).

Personne n'a étudié plus profondément la question de S. Martial

1. Il passe pour confesseur, quoique Benoît XIV le reconnaisse comme martyr : « S. Martialis martyr pro fide occisus est. » Cette opinion a été également soutenue dans cet ouvrage : *Histoire du martyr de S. Martial*, 1723, in-12.

que le chanoine Arbello, dont je vais reproduire ici les conclusions.

S. Martial se nomma primitivement Céphas et c'est à lui que résista S. Paul, non à S. Pierre ¹. Parent du prince des apôtres ² et cousin de S. Étienne, il serait né à Rama ³.

Selon la tradition, S. Martial serait ce jeune enfant proposé par Jésus-Christ, comme modèle d'humilité, aux apôtres ⁴, qui avait cinq pains d'orge et deux poissons, lors de la multiplication des pains dans le désert ⁵, fut un des 72 disciples qui assista le Christ au lavement des pieds en lui mettant l'eau dans le bassin et en lui présentant le linge.

D'Antioche il passa à Rome ⁶, et de là dans les Gaules ⁷.

1. « Hunc Clemens Alexandrinus, in quarto *Dispositionum* libro, dicit fuisse unum de 70 discipulis, cognomen habentem idem cum Petro apostolo, asseritque illum esse Cepham de quo Paulus, ad Galathas scribens, inquit : *Cum autem venisset Cephas Antiochiam, in faciem restitit ei, quia reprehensibilis erat.* » (Sixte de Sienne, dominicain, *Biblioth. sancta*, v° *Cephas*.)

« Cephas quoque dicitur idem.

« Quod memini titulis antiquis me didicisse » (Petrus Scolasticus, anno 1110, *lib. VI, cap. XI*.)

2. « Semper adhesit sancto Petro, cujus etiam propinquus erat. » (Vincent. Belvacen., *Speculum historiale*, lib. IX, c. 39 et 40)— « Imitator Christi atque beati Petri, apostolorum principis, consanguinei sui. » (S. Bonaventura, *Opuscula*, édit. de Lyon, 1647, t. II, p. 393.)

3. André Thevet nous apprend dans sa *Cosmographie universelle*, in-f°. 1575, liv. VI, chap. 7, t. I, p. 169, qu'il y avait à Rama une église bâtie par Charlemagne au lieu même de la naissance de S. Martial.

4. « Statuit in medio puerum, ut innocentiam parvuli imitentur. Multi dicunt illum parvulum fuisse S. Martialem Lemovicensem ». Cette opinion d'Anselme de Laon, écolâtre de cette église, en 1090 (*Enarrat. in Matth.*, cap. XVIII) a été suivie en 1150 par Pierre Comestor (*Sermo III in festo S. Nicolai*), Albert le Grand (*in Lucam*, IX) et S. Thomas d'Aquin (*in Matth.*, cap. XVIII). Voir aussi *Revue bénédictine*, 1893, p. 31. — « Plusieurs auteurs ajoutent que N. S. J.-C., posant la main sur la tête de l'heureux enfant, qui s'appelait alors Martial Céphas, y laissa l'empreinte de ses doigts et que cette empreinte y resta durant toute sa vie et même après sa mort » (De Séré, *S. Martial*, p. 8).

5. *Bullet. de la Soc. des lettres de la Corrèze*, 1893, p. 35.

6. « Tandem, Petro comite, pervenit Antiochiam ac dehinc urbem Romæ. Qua derelicta, pertransivit ad Galliam, cujus clara et nobilis provincia Aquitanie pars magna » (Séquence du x^e siècle, dans Mabillon, *Act. SS. ord. S. Benedicti*, t. VIII, p. 181).

7. « Sub Claudio, S. Petrus apostolus quosdam discipulos misit in Gallias, ad prædicandam gentibus fidem Trinitatis, quos discipulos singulis urbibus delegavit. Fuerunt hi : Trophimus, Paulus, Marcialis, Austremonius, Gracianus, Saturninus, Valerius » (*Ms. du VI^e siècle, à la Bibl. Nation.*, n° 5337).

Il évangélisa l'Aquitaine, dont il fut reconnu l'apôtre¹, par les papes Jean XIX en 1031², et Clément VI, en 1343³. Une révélation, pendant qu'il était à Poitiers, lui apprit la mort de S. Pierre, lui enjoignant en même temps d'ériger une église en son honneur⁴; c'est pourquoi la cathédrale de Poitiers est sous le vocable de S. Pierre.

Clément VI autorisa son officio comme d'un apôtre sous le rit double.

Suivant Jean Germain, évêque de Châlons, au xv^e siècle, S. Martial serait mort la veille des calendes de juillet, l'an 108, 3^e année du règne de Vespasien et la 28^e de son épiscopat.

La date de l'érection de l'autel de S. Martial dans la basilique Vaticane est précisée par la bulle de Jean XIX: il remonte donc au xi^e siècle.

Ut autem reverentia et celebritas tanti apostoli in toto terrarum orbe excelsius recolatur, ædificatum et dedicatum est a nobis in ejus honorem pulcherrimum altare in basilica Sancti Petri apostoli Romæ, ad meridia-

1. L'apostolat de S. Martial se chantait, au xi^e siècle, à l'abbaye de S. Martial de Limoges (*The Winchester Troper*, pp. 199, 201) :

« Martialem duodenus apex quia jure beavit ».

« Sortis apostolicæ quia Martialis fuit unus. »

« Sanctus Marcialis, fulgorus apostolus »

« Christus apostolico Martialem ulmine (culmine) compsit. »

2. « Dès l'an 1024, Jourdain, évêque de Limoges, avait adressé au pape Benoit VIII une lettre, publiée dans la *Gallia Christiana* (t. II, p. 161, *append.*), pour l'engager à ne pas ranger S. Martial au nombre des apôtres. En 1031, le pape Jean XIX adressa à Jourdain et aux autres évêques des Gaules une lettre sur l'apostolat, qu'il confirma » (Labbe, t. IX, col. 856; Hardouin, *Concil.*, t. VI, pars I, col. 838; Mansi, *Concil.*, t. XIX, p. 417.) M. Müntz (*Les sources de l'archéologie*, p. 59) signale, parmi les papiers de Grimaldi, à la bibliothèque Barberini : « Epistola Joannis XIX papæ, missa in Gallias, de S. Martiale tanquam apostolo honorando. Item, corroboratio multorum episcoporum in Bituricensi et Lemovicensi concilio. »

3. « Auctoritate apostolica presentium tenore statuimus ipsius beati Martialis festum amodo fieri duplex, et tanquam apostoli de cætero in tota Aquitania celebrandum ... Datum apud Villam novam Avenionensis diocesis, non. julii, anno secundo. » (*Bulle du 7 juillet 1343.*)

4. Bernard Guidonis, dominicain et évêque de Lodève, écrivait en 1324 :

« Hic quoque fertur fuisse ille puer de quo dixit Andreas : Est puer unus hic qui habet quinque panes hordaceos et duos pisces » (t. II, p. 266).—« Apparuit ei beatus Petrus, dicens : Noveris fratrem meum Andream hodie cruce levatum pro Christo; et ideo hanc ecclesiam in honore ipsius consecrare festina, quod et fecit. » (t. I, p. 629).—« Cum autem sanctus Martialis prædicaret Pictavis, apparuit ei Dominus Jesus, dicens : Scito quod in hac hora que nunc est, crucifigitur pro nomine meo Petrus in urbe Roma, et ideo quam citius fabricate Ecclesiam in honore ipsius. Quod plusquam trecentis annis postmodum egregius doctor Hilarius in concilio allegavit, quod scilicet Ecclesia Pictaviensis in ipso sanguine apostolorum fuerit a sanctissimo Martiale fundata » (Labbe, t. I, p. 629).

nam templi partem, III idus maii, ubi quotidie ipsius Sancti memoria devotissime veneratur et præcipue in die natalitii ejus, quod est pridie kalendas julias, quotannis dulcius recolitur.

Dans l'église de S. Pierre de Rome, on voyait, du temps du pape Alexandre III (1159-1181), un ancien autel de S. Martial, qui était regardé comme disciple de S. Pierre (*Acta SS.*, t. VI junii, p. 40); et était derrière le chœur des chanoines. Paul de Angelis l'attribuait au cardinal Napoléon, l'an 1228, mais il ne pouvait en être le premier fondateur, puisqu'on a un témoignage antérieur de plus d'un siècle ¹ (p. 100).

Dans la reconstruction générale de la basilique, l'autel fut transporté dans le transept même et il occupait un des trois autels de l'abside méridionale, le premier à gauche, quand on lui substitua le vocable de S. François d'Assise, à l'occasion d'un tableau en mosaïque de ses stigmates, qui fut placé au retable. Pour ne pas laisser S. Martial sans honneur, on lui accorda un autel dans la sacristie.

On lit dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, 1890, t. XXXXI, p. 720 :

Dans les lettres par lesquelles il autorise l'Eglise de Limoges à donner à son fondateur le titre et le culte d'apôtre, le pape Jean XIX parle d'un autel qu'il a fait élever en l'honneur du premier évêque de Limoges dans la basilique de S. Pierre. M. Arbellot rappelle ce qu'on sait de cet autel mentionné par Pierre Mallius au XII^e siècle, par divers écrivains au XV^e et décrit par Raphael Sindone au XVII^e siècle. D'après ce dernier, l'autel en question, dédié à S. Martial et à Ste Valérie et placé dans le transept sud, était surmonté d'un bon tableau d'Antoine Spadarino, représentant la martyre portant sa tête à l'apôtre. Le corps du pape Léon IX avait été placé sous l'autel. On ne sait ni dans quelles circonstances ni par ordre de qui le tableau de Spadarino a été enlevé (il se trouve aujourd'hui dans l'atelier des mosaïstes) et remplacé par une peinture représentant S. François d'Assise : l'autel est aujourd'hui placé sous l'invocation de ce

1. Ciampini (*De sacris ædificiis a Constantino Magno constructis*, Rome, 1693) place cet autel dans la première nef collatérale, au côté du midi, appliqué contre le transept. En fait d'histoire, il se contente de ce renseignement : « Vetustissimum fuit altare S. Martiali, discipulo S. Petri, dicatum, quod a Neapoleone, de filiis Ursi, cardinal. et basilicæ archipresbytero, semel restauratum ditatumque, Ursina de Ursinis iterum reparavit exornavitque, addita dote pro suæ animæ suorumque suffragio, qui etiam ibi sepulturæ mandati sunt » (p. 66).

Panvinio est encore plus bref : « Le neuvième autel du même côté fut de S. Martial, disciple de l'apôtre S. Pierre, ancien et de grande vénération » (*Delle sette chiese*, 1570, p. 53).

dernier. Une démarche va être faite par M^r l'évêque de Limoges et le chapitre de S. Etienne pour le rétablissement de cet autel. Sur la proposition de M. le Président, la Société archéologique du Limousin émet un vœu respectueux pour que le souverain pontife rende au culte de notre premier évêque l'autel érigé à S. Martial par un de ses prédécesseurs dans la première église du monde ¹.

Dans la séance du 2 juin 1891 (*Bullet.*, t. XL, p. 857), la question revient à l'ordre du jour :

M. le président donne lecture de quelques passages d'une intéressante étude de M. l'abbé Georges Ardant, sur l'autel de S. Martial dans la basilique de S. Pierre de Rome. Cet autel était orné d'un tableau représentant S. Martial et Ste Valérie, peint en 1627 par Spadarino, artiste peu connu, mais non sans mérite, si l'on en croit certains appréciateurs de son œuvre. L'autel primitif fut démoli, reconstruit plus tard et consacré, le 14 novembre 1657, par le cardinal Barberini. Les pèlerins d'Aquitaine s'y rendaient en foule. Le tableau de Spadarino, assez bien restauré, le surmontait encore au commencement de ce siècle ; on l'a enlevé, le 19 mars 1824, pour lui substituer une mosaïque représentant S. François. Il a été placé dans la chapelle de Ste Catherine de la Rota ² et de là dans la galerie de l'atelier des mosaïques, où on peut le voir encore. L'autel est resté consacré à S. Martial et à S. Léon IX, mais il est plus connu actuellement sous le nom d'autel de S. François, à cause de la mosaïque qui a remplacé le tableau de Spadarino ; il est situé dans le fond du transept de gauche de la basilique.

La bibliothèque Victor-Emmanuel de Rome possède une des plus anciennes vies de S. Martial que l'on connaisse : elle provient d'un couvent des montagnes de la Sabine. M. le président, à qui M. l'abbé Ardant a fait part de cette précieuse découverte, estime que cette vie a dû être écrite au v^e ou vi^e siècle.

III

Le P. Cahier constitue l'iconographie de S. Martial avec ces attributs : « Angles, Autel, Bâton pastoral, Chasuble, Croix, Groupe » (p. 840). Comme Rome ne possède qu'une seule représentation, dans la sacristie de S.-Pierre, l'énumération en sera très courte, mais on peut y ajouter la *mitre*.

L'autel est paré pour le saint sacrifice : S. Martial y célèbre, vêtu

1. S.-Pierre n'est que la seconde, S.-Jean-de-Latran étant canoniquement la première (*Œuvres*, I, 459-467).

2. Ste-Catherine de la Rota est une église filiale de S.-Pierre, non une chapelle.

d'une *chasuble* rouge. Il se détourne, à l'approche de *Ste Valérie*, qui lui apporte sa tête coupée dans ses mains ¹.

Si nous sortons de Rome, il est facile d'ajouter deux autres caractéristiques. S. Martial *bénit* la vierge martyre, car il avait appris des apôtres à bénir ². Il a à la main ou fait tenir par son acolyte une croix hastée ³, que le P. Cahier explique en commentant un sceau du XII^e siècle : « On la trouve (la croix de procession) donnée à de simples évêques, mais qui passaient pour avoir eu un rôle supérieur dans l'épiscopat. Tel est, par exemple, S. Martial de Limoges, à cause du titre d'apôtre ou disciple des apôtres, que les Limousins lui décernaient et qui peut se défendre *secundum quid*, comme dit l'École » (p. 278) ⁴. Cette croix a le caractère propre de la croix ar-

1. Ste Valérie, décapitée, prit sa tête entre ses mains et la porta à S. Martial, « qui célébrait, en ce moment, le Saint Sacrifice à son intention dans la basilique de S. Etienne. Et c'est là, au pied de l'autel, qu'elle s'endormit en paix dans le Seigneur. Longtemps on vit, racontent les auteurs, l'empreinte de son sang et de ses pieds sur la plaque de marbre où elle se tenait debout » (De Séré, *S. Martial*, p. 11).

2. « Benedictionem episcopalem Martialis episcopus, apostolorum discipulus, ex magisterio apostolorum tradidit » (Honor. Augustodunen., *Gemma animæ*, lib. I, cap. 90).

3. *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1842, pl. VI; *Bullet. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XXXV, p. 534; t. XXXIX, 411; *Bullet. de la Soc. des lettres de la Corrèze*, 1888, p. 462. Les deux monuments les plus remarquables sont un bas-relief du tombeau de l'évêque de Noyon, Bernard Brun, à la cathédrale de Limoges (XIV^e siècle) et un vitrail de l'église d'Eymoutiers, au diocèse de Limoges (XV^e siècle).

4. Benoît XIV résume ainsi l'historique de la question (*De serv. Dei beatific.*, lib. IV, pars II, cap. XI, n^o 5) :

« Quia de S. Martiali, episcopo Lemovicensi, qui a S. Petro in Gallias amandatus, Lemovices, Tolosates, Burdigalenses, Cadurcos aliosque qui ex Rhodano in Oceanum vergunt, populos ad pietatem christianam instituit, olim disputatum est an *apostolus* dici posset, et *apostolum* sane dici debere definitum est, in conciliis videlicet Lemovicensibus anni 1019 et anni 1031, uti fuse legitur in Actis Conciliorum, editionis Regiæ Parisiensis anni 1714, tom. VI, par. I, sess. 2 : « Litaniam imposuit illis tribus diebus jam dictis, Dominus Azenerius, venerabilis pater monasteriorum S. Martini Masciacensis Sanctique Benedicti Floriacensis, qui, una cum antistite Bituricensi, ad concilium Lemovicense advenerat, in quibus litanis beatum Martialem inter aliorum apostolorum nomina enuntiavit per singulos dies; nam hæc illi et suis antiqua inerat consuetudo, sicut ipse cunctis in concilio publice prædicabat, etc. Exstitit ex majoribus quidam, qui archiepiscopo diceret : « Quosdam, carissime pater, ex clericorum ordine in hac sede et in hac urbe modo esse deprehendimus, qui non ratione sed levitate vestris non obsequi parant verbis, quibus hesterno concilio agitatum est de beato Martiale, Aquitanie doctore, ut potius inter apostolos quam inter confessores prænuntiari ab omnibus recte debeatur. Super qua re quidam adhuc, velut novitatis nacti occasionem, murmurant in angulis ». Cui archiepiscopus respondit, uti legitur

chiépiscope et elle équivalait ici au titre d'*apôtre d'Aquitaine*, sans pour cela qu'il ait eu juridiction sur les diverses églises qu'il avait fondées, comme à Saintes, Cahors, Poitiers, Agen, Toulouse. Elle dénote le *patriarche*, ainsi qu'il est appelé dans le prosaire de S. Martial de Limoges (*The Winchester Troper*, p. 199) :

« *Æternæ pacis erit effectus nobisque princeps a Deo directus
Galliæ totius patriarcha ut sit summus.* »

IV.

En 1853, je visitai pour la première fois le palais des papes, à Avignon; les peintures murales de la chapelle S.-Martial fixèrent particulièrement mon attention. J'eus occasion depuis de les revoir, et étudier de plus près; mes notes n'étaient pas encore utilisées quand M. Müntz publia, avec planches à l'appui, une brochure intitulée : *Le pape Clément VI et les fresques de la chapelle S.-Martial au palais d'Avignon*, à laquelle j'attachai tant d'importance que j'en demandai, en mémoire du pape limousin, la réimpression intégrale dans le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, qui s'empressa en 1888 de lui offrir la plus large hospitalité. Il n'y a pas à revenir sur ce qu'a si bien décrit le docte membre de l'Institut; je me contenterai donc de sa description, ce qui m'évitera

in Actis synodi allatisque rationibus quæ pro apostolatu S. Martialis militabant, responsum tandem sic absolvit : « Nihil itaque jam aliud restat quam ut a nobis in conspectu concilii publica damnentur excommunicatione quicumque clerici de omnibus comprovincialibus nostris ulterius post hoc concilium repugnantem animo beatum Martialem, doctorem primum Aquitanie, in alio quam in apostolorum ordine et memoria enuntiaverint ». Extat etiam pro S. Martialis apostolatu Joannis papæ IX rescriptum, in quo post plura sic tandem concluditur : « Nos vero in firma pietate educati, Martialem apostolum nominari posse definimus et æque officia apostolica in divinis mysteriis exhiberi sibi censemus, nec de illius beatitudine gustare quemquam posse confidimus, qui sibi respondentem nomini sacris operibus apostolicam dignitatem subtrahere invidiose canantur ». Quod Joannis papæ rescriptum licet cardinalis Baronius ad ann. 1032 minime adesse putaverit, ejus tamen epitomator Spondanus ad ann. 1029 testatur se id vidisse in archivis ecclesiæ S. Martialis, civitatis Lemovicensis atque adeo dissidia, conciliorum resolutiones et Joannis XIX responsa pro apostolatu S. Martialis plene referuntur apud Pagi seniores ad ann. 1023, 1024, 1025 et 1034; apud Pagi juniorem, in *Breviar. Rom. Pontif.*, tom. II, n^o 9 et 10, in vita Joannis XIX; apud Baillet, in *vita S. Martialis*, ad diem 30 junii; apud Natalem Alexandrum, tom. III, disser. 16, sæc. 1, propos. 1, p. 164; apud Fleury, in *Histor. eccles.*, tom. XII, ad annum 1031, num. 24 et seqq. et apud Longueval, tom. I, *Hist. Eccles. Gallic.*, p. 73 ».

de la refaire à nouveau, probablement dans des conditions moins favorables.

La tour S.-Jean, dont la chapelle de S. Martial ou de l'Inquisition occupe le second étage, fut construite par le pape Benoît XII : elle était terminée dès 1340. Un des premiers soins du nouveau pape fut d'en achever la décoration... Quant à la chapelle supérieure, dite de S.-Martial, les documents nous permettent de la revendiquer absolument pour Clément VI. Le 25 août 1343, il est question pour la première fois des peintures exécutées par Matheus Johanetti ou Johanoti, de Viterbe, « in capella Domini nostri papæ nova ». Le 3 janvier 1346, cet artiste arrête le compte de la décoration de la chapelle...

La chapelle S.-Martial est éclairée par deux grandes fenêtres en ogive, qu'un meneau partage en deux, et par une fenêtre plus petite, placée au bout d'une large embrasure dans laquelle est fixé un banc de pierre...

Au centre, sur la clef de voûte est peinte une tête de Christ. Les quatre segments principaux (subdivisés en deux) contiennent les scènes suivantes :

I. A. Le Christ apparaît ¹ à S. Martial et à ses parents. En haut, debout sur un monticule, le Christ (IHS XPS), vêtu d'une tunique brunâtre et d'un manteau bleu, un volumen déplié dans la main gauche, la droite levée pour bénir ; à gauche, derrière lui, deux apôtres, de très petite taille, assis à terre ; plus bas, deux autres apôtres dans la même attitude. A droite, cinq personnages : *Pat* (le père de S. Martial), *S. Martialis mat.* et deux femmes. A côté est tracée la lettre A, qui marque l'ensemble de cette scène dans l'ensemble des fresques de la chapelle.

B. Plus bas, S. Pierre baptise S. Martial : le saint, quoique tout enfant encore, a la tête déjà ornée du nimbe. A gauche, deux spectateurs, dont l'un lève la main pour marquer sa surprise.

C. Jésus, entouré des douze apôtres, bénit S. Martial. Celui-ci est représenté sous les traits d'un adolescent, au visage imberbe. A côté de cette scène se trouve la lettre B.

D. Plus bas, dans la retombée de la voûte, une peinture fort confuse, dans laquelle on distingue avec peine un homme à moitié nu et un poisson. L'homme serait, d'après MM. Crowe et Cavalcaselle, S. Pierre retirant de la gueule du poisson le denier de la dîme ².

II. A. Le Christ debout (tunique rouge, manteau bleu) ordonne à S. Pierre, agenouillé devant lui, d'aller trouver S. Martial. Derrière les deux personnages principaux, deux saints.

1. *Apparait* n'est pas exact, car il supposerait le Christ ressuscité. Cette première scène est l'annonce de la naissance.

2. Pourquoi pas plutôt le père de S. Martial, exerçant avec son fils le métier de pêcheur ?

A bis. Au-dessous, S. Pierre apparaît à S. Martial, représenté imberbe comme dans la scène précédente. Au fond, deux saints...

B. S. Pierre apparaît à S. Martial et lui remet le bâton pastoral:

B bis. Au dessous, S. Martial ressuscite son compagnon Austriclinien, en étendant sur lui le bâton que lui avait remis S. Pierre. Sur le fond bleu de la peinture, la lettre D. « In Gallias, cum Alpiniano et Austricliniano, Christi fidem prædicaturus, mittitur; in itinere mortuum Austriclinianum, apud Elsam vicum, accepto Petri baculo, suscitatur » (Acta SS., t. v jun., p. 536) ¹.

III. A. S. Martial guérit une possédée : « Tulli, Arnulfi filiam a dæmone liberat » (*Ibid.*). Devant un portique, deux femmes et une jeune fille, pleines de surprise et d'émotion à la vue du miracle. Au centre, étendue sur les marches de l'escalier, la possédée, vêtue d'une robe bleue... Le saint debout se penche vers elle et le démon, sous la forme d'un écureuil ailé; plus loin, deux acolytes nimbés. Au fond, trois spectateurs, au-dessus de l'un desquels est tracé le mot *Arnulf* (Arnulphus). A côté de la scène, la lettre C.

B. S. Martial convertit les païens de Tulle. Le saint, debout sous une sorte de portique voûté en tiers point, donne la main à un jeune chevalier, à la figure souffreteuse, agenouillé devant lui. Au fond, une foule émue, pleine d'empressement, aux gestes véritablement pathétiques... Au-dessus d'un édifice sont tracés les mots : *In Tullo*.

C. Au-dessous, S. Martial baptise les nouveaux convertis. Un pot de formes assez vulgaires à la main, le saint verse l'eau sacrée sur la tête de trois personnages agenouillés devant lui.

IV. A. S. Martial, ayant converti les prêtres païens Aurélien et André, les bénit. Les anges ordonnent au démon d'emporter les idoles brisées. A droite, deux anges; à gauche, un démon barbu, velu, aux ailes de chauve-souris, brise une statue nue. Le saint, accompagné de ses deux acolytes,

1. « Romanus autem pontifex pastoralis virga non utitur, tum propter historiam, tum propter mysticam rationem : historia est quoniam beatus Petrus apostolus Martialem discipulum suum (quem Dominus inter discipulos constituit cum dixerit : *Nisi efficiamini sicut parvulus iste, non intrabitis, etc.*) misit cum quibusdam aliis ad prædicandum Germanis; qui in via ad viginti dietas, defuncto Fronto collega ejus rediit ad nuntiandum hoc Petro. Cui Petrus : *Accipe hunc baculum et tangens illum, dic : Surge in nomine Domini et prædica. Ille vero a quadragesimo die a tempore mortis illius tetigit eum : et surrexit et prædicavit; et ita Petrus baculum a se removit et subditis dedit nec recuperavit » (Guill. Durant., *Rationale divinorum officiorum*, lib. III). C'est pour cela que le pape ne porte pas de crosse; mais le pape Innocent III a rapporté un fait analogue pour l'évêque de Trèves.*

A deux kilomètres de Colle di Val d'Elsa, une chapelle détermine l'endroit où le bâton de S. Pierre ressuscita S. Austriclinien et non S. Front, comme le croyait l'évêque de Mende.

Gombaud, archevêque de Bordeaux, disait en 994 que ce bâton se conservait dans sa ville épiscopale : « *Virga tua, que in urbe sedis mee pro pretioso haecenus custodiebatur thesauro* » (Baluze, *Histor. Tulet.*, append., col. 386.)

bénit quatre personnages agenouillés. Au fond, deux serviteurs, vêtus de bleu, expriment par leurs gestes leur admiration. « Ad Ergedium vicum idola destruens, a sacerdotibus templorum cœditur, qui imminente Dei vindicta, obcœcantur neque prius lumen recipiunt quam..., simulacris omnibus contractis, ipsi pedibus Martialis obvoluti sunt » (Act. SS., p. 536).

B. Le Christ consacrant S. Martial, agenouillé devant lui. Sur le rouleau de parchemin, je distingue *Lemovici*.

C. S. Martial guérissant un personnage assis. Plus loin, trois autres personnages dont on ne voit que la tête.

Parois. I. A. S. Martial convertissant Ste Valérie.

B. S. Martial convertissant Aurélien. Assistance nombreuse.

C. Au-dessous, à gauche, S. Martial conférant les ordres à Aurélien. La scène se passe dans une église : une douzaine de prêtres se tiennent debout dans leurs stalles.

D. A droite, vue de douze églises ou monastères fondés par S. Martial... Je citerai parmi eux : l'*Ecclesia Pictavensis in honore sci Petri apostolica*, l'*Ecccl. Agenensis in honore S. Stephani*, l'*Ecclesia Xanton (ensis) in honore S. Petri*, l'*E. Tholozana in honore B. Stephani*.

II. A. Le duc Etienne, irrité du refus de sainte Valérie de l'épouser, ordonne à un écuyer de la décapiter....

B. Dans les airs, sept anges reçoivent l'âme de la sainte.

C. Le Christ, entouré d'anges, apparaît à S. Martial, agenouillé devant lui.

C *bis*. A gauche, cinq guerriers, armés de pied en cap, spectateurs du martyre de sainte Valérie.

D. Sainte Valérie présentant sa tête à saint Martial.

E. Groupe de personnages.

F. Saint mitré agenouillé. Au-dessous, des anges portant une âme.

G. A la prière du duc Etienne, S. Martial ressuscite l'écuyer de ce prince et, par ce miracle, convertit le duc avec tout son peuple... S. Martial, avec deux acolytes nimbés, se tient debout...

H. Mort de S. Martial dans l'église de S. Etienne. Dans le bas, une assemblée recueillie; dans les cieux, deux anges portant l'âme du saint évêque, sous forme d'enfant; au devant d'eux s'avancent le Christ, la Vierge, S. Jean-Baptiste, les apôtres...

I. La crucifixion. Le Christ entre la Vierge et saint Jean. Sur le sol, le pape agenouillé...

III. A. Le duc Etienne se rend à Rome avec quatre légions. Le duc se prosterne aux pieds de saint Pierre. Assistance nombreuse. « Interea a Nerone Stephanus cum exercitu evocatus, Romam pergît, Petrum apostolum invisit et, nudis pedibus, cum omni exercitu, coram eo prosternitur. » (Act. SS.)

B. La dépouille de saint Martial est portée processionnellement au lieu

de sa sépulture. Un paralytique guéri s'agenouille devant le cercueil, après avoir jeté loin de lui ses béquilles désormais inutiles...

C. Personnages assis.

D. Clercs portant des cierges et s'avançant vers une église. Suite de la scène A.

E. Groupe de personnages.

F. Fresque presque détruite, on ne voit plus que le bas des vêtements et les pieds.

G. Saint Martial ressuscite Hildebert, comte de Poitiers, noyé par les démons. Le jeune homme, assis à terre, lève une main vers le saint. A droite, quatre spectateurs ; au fond, des tours crénelées. Dans les airs, entre les deux scènes, on aperçoit un démon âgé, hideux, le corps couvert de longs poils, des ailes de chauve-souris sur le dos, une chaîne dans la main. C'est *Neptunus mille artifex*... Quant à la présence même de Neptune, elle est évidemment justifiée par le tour joué au comte Hildebert : « Cum ad Vigeunam fluvium consedisset, Arcadii comitis filius, Hildebertus a dæmonibus demersus est. Martialis dæmonibus imperat, corpus ripæ restituitur » (Act. SS.)

II. Miracles opérés par le suaire de S. Martial... On distingue un personnage étendu sur le sol.

IV. A. Le duc Etienne fait briser les idoles par ordre de S. Martial. Un homme, armé d'une hache, met en pièces une statue.

B. L'imposition du bâton de S. Martial guérit le comte Sigebert, depuis longtemps paralysé. Le comte, entouré d'une nombreuse assistance, est étendu sur son lit.

C. Un incendie s'étant déclaré, il suffit d'exposer le bâton de S. Martial pour l'éteindre....

D. Le Christ, debout sous un portique, apparaît à saint Martial et lui montre dans un paysage S. Paul décapité, S. Pierre crucilié, la tête en bas ; au fond, les âmes des deux princes des apôtres sont portées par quatre anges... « *Accepto beatorum apostolorum Petri et Pauli martyrio, inceptam ecclesiam perficit Martialis : optat sibi, Stephano et Valeriæ sepulcra* » (Act. SS.)

V 1

Le nombre des membres du collège apostolique a été limité à

1. *La légende de S. Martial dans le Bréviaire de la Trinité de Poitiers, au XV^e siècle*, Limoges, Ducourtieux, 1887, in-8° de 4 pages ; extr. du *Bullet. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XXXIV, tir. à part à 50 ex. Compte-rendu par le chev. Bertolotti, dans *Il bibliofilo*, Bologne, 1888, n° 9 : « La questione intorno a san Martiale puo aver anche qualche interesse per noi, avendosi pure in Italia chiese a lui dedicate ».

quinze. Le groupe primitif comprend douze apôtres, désignés directement par le Christ ; un treizième, par voie d'élection, a remplacé le traître Judas ; saint Paul est devenu le quatorzième à la suite de sa conversion et son associé, saint Barnabé, a été inscrit sur les listes les plus anciennes ¹.

Y avait-il lieu d'ajouter un seizième apôtre ? En France, on l'a cru longtemps et beaucoup le croient encore. La question est toujours débattue entre les savants : saint Martial date-t-il du 1^{er} ou du

1. Benoit XIV ne veut pas qu'on aille plus loin et s'inscrit contre l'apostolat de S. Martial (*De serv. Dei beatific.*, lib. IV, pars II, cap. XI, n° 7) :

« Ferunt S. Martialem modo non tamquam apostolum, sed tamquam confesorem coli in ecclesiis in quibus, juxta conciliorum et Joannis XIX resolutiones, cultus ei tamquam apostolo præstandus erat et plurimum quidem annorum spatio præstitus fuerat, uti testantur Baillet et Guyet, *De fest. propr. Sanct.*, lib. II, cap. 7, quest. 5, § *Dico itaque*. Sed, ut ambiguitas omnis tollatur, distinguendum esse videtur inter titulum apostoli, quo sanctus aliquis ob conversionem alicujus nationis ad fidem christianam decorari potest, aut in sermonibus, aut etiam in Martyrologio Romano, et inter officium ecclesiasticum de eo tamquam apostolo celebrandum. Pro prima hypothese non desunt exempla supra recensita ; pro secunda vero bene animadvertit Guyet, *loc. cit.*, questionem utique moveri posse quoad eos sanctos qui et de numero discipulorum Domini fuerunt et vel cum apostolis in Evangelii prædicatione simul laborarunt, vel ab his missi fidem primi omnium in certas terrarum plagas intulisse creduntur, quique proinde, juxta antiquam locorum prædicatorum consuetudinem, cultum cum officio apostolorum obtinuerunt ; secus autem, loquendo de aliis qui prædictis qualitatibus non sunt præditi. « Nec « de iis ipsis (verba sunt Guyeti) questionem versari an inter apostolos novi « usus inductione computandi sunt (id enim quis nisi temere audeat ?), sed « an quibus proprio Ecclesiarum particularium usu ab omni ævo recepto id « competit, jure quasi possessionis iis servari debeat, quæ et tota fuit de « S. Martiale in prædictis conciliis controversia. » Addi potest nullum extare in S. C. R. exemplum concessionis officii sub ritu Apostolorum alicui sancto, licet in ea pertractate sint et resolute plures causæ sanctorum, qui populos et nationes ad christianam fidem suis prædicationibus feliciter perduxerunt : id enim exigit reverentia debita apostolis a Christo electis, quibus, juxta D. Thomam, nullus sanctorum in gratia et gloria comparari potest. Quare merito Bonifacius VIII, in cap. *Gloriosus*, *De reliq. et venerat. Sanctor.*, in 6, vocat apostolos gloriosissimos christianæ fidei principes, athletas Dei electos, justos sæculi judices, lumina vera mundi, qui viventes in carne Ecclesiam suo pretioso sanguine plantaverunt, ipsam erigendo sublimiter et disciplinis sanctissimis dirigendo. Uno verbo, licet omnes qui ad infideles vel ad hæreticos mittuntur ad annuntiandum Dei verbum, communi vocabulo *apostoli* vocari possint, licet hoc nomine fuerint insigniti nonnulli sancti qui suis prædicationibus populos Christi fide imbuerunt, cum tamen in Scriptura duodecim tantum apostoli vocentur et deinde Paulus et Barnabas, cumque multa duodecim apostolis conveniant quæ aliis convenire non possunt, hinc est quod nemini, præter in sacra Scriptura nominatos, expedit ut cultus sub Apostolorum ritu ab Ecclesia decernatur, juxta late adducta per cardinalem de Laurea, in 3 lib. *Sentent.*, part. 2, tom. III, disput. 18, art. 1. »

III^e siècle ? Je n'ai point l'intention de reprendre le débat ¹, je veux seulement y introduire un élément nouveau.

Lorsque Anne de Prye, abbesse de la Trinité de Poitiers, de 1484 à 1500, fit transcrire le magnifique bréviaire que possède le grand séminaire de cette ville, elle y introduisit l'office propre de saint Martial. Or, cet office comprend deux oraisons et douze leçons qui racontent très sommairement la vie; le reste se prend au commun des apôtres.

Que signifient les mots *ex nova institutione* de la rubrique? Probablement qu'une ordonnance fut publiée, soit par l'ordinaire, soit par l'abbesse, pour rendre cet office obligatoire; ou encore que cet office fut renouvelé, pour l'accommoder au goût du jour. Dans la première hypothèse, le monastère de la Trinité n'aurait pas antérieurement fêté saint Martial d'une manière spéciale; peut-être en était-il ainsi dans tout le diocèse, ce qui serait à vérifier.

Je remarque que, dans la première oraison, le copiste avait écrit : *confesseur et pontife* : il fit une rature à la place et substitua le mot *apôtre*. D'où je conclus que l'exemplaire type ne mentionnait pas l'apostolat : l'institution était donc nouvelle.

La légende est tronquée : il serait bon d'en retrouver le texte primitif. C'est l'affaire des savants que cette question a déjà occupés : les chanoines Arbellot ² et Auber et le bénédictin Dom Chamard. Je ferai seulement observer, omission grave assurément, qu'il n'est pas parlé de la fondation des diocèses de Limoges et de Poitiers, même de l'évangélisation de l'Aquitaine.

Après avoir raconté son origine, la légende dit que saint Martial fut envoyé dans les Gaules par saint Pierre, par ordre du Christ, et qu'il fit un miracle, pour attester sa mission, dans une *région loin-*

1. Voir sur saint Martial le *Bull. de la Soc. arch. du Lim.*, 1885, pp. 84-182.

2. M. Arbellot estime que les leçons ont été tirées de la vie de S. Martial, dite du *faux Aurélien*. Elle a été plusieurs fois publiée, notamment dans un livre intitulé : « *Abdix Babylonæ, primi episcopi ab apostolis constituti*, » par Beaux Amis, Paris, Thomas Belot, 1571. Ellies du Pin, dans sa *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, Paris, 1688, t. I, pp. 561-562, a un article sur S. Martial, qu'il fait venir en France avec S. Denis « sous l'empire de Dèce, vers l'an 250 ». Il déclare « supposés » les « lettres » qu'il aurait écrites « à ceux de Bordeaux et à ceux de Toulouse, et « fausse » la vie « qui porte le nom d'Aurélien, évêque de Limoges ».

taine qui n'est pas spécifiée. Voici le texte du bréviaire, mais je dois dire d'abord que la fête est insérée deux fois dans le calendrier : au dernier jour de juin, *Marcialis episcopi*, et au 7 juillet, *Marcialis apostoli*. XII *lec* [*tionum*].

De Sancto Marciale. Ex nova institutione omnia fiunt sicut unius Apostoli, preter lectiones et collectas.

Oratio. Omnipotens sempiternus Deus, solemnitatem hodiernæ diei propicius intuere et Ecclesiam tuam hac celebritate gaudere et intercedente beato Marciale apostolo tuo (*confessore atque pontifice*), in te audentium (*credentium* ?) vota perficias. Per.

Lectio i. Predicante Domino nostro Jhesu Xpisto apud Judeam in Benjamin tribu, confluebat ad eum multa turba Judeorum, deferens ei que necessaria erant ad manducandum et bibendum, simulque audire desiderans que ad animarum pertinent salutem.

Lectio ij. Cumque turba venit ad eum ex supra dicta tribu Benjamin, quidem (*sic*) Marcellus nomine, cum uxore sua Helizabeth et filio unico Marciali, quindecim annorum etatis.

Lectio iij. Denique post perceptionem Spiritus sancti, beati apostoli, in fide corroborati, passim per regiones dispersi, unusquisque provinciam ac regionem quam predicatione divini sermonis illustraret elegit.

Lectio iv. Tunc beatus Petrus, apostolorum princeps et Marcialis, ejus propincus, Antiochiam perrexerunt cum multis aliis discipulis, predicantes publice evangelium Dei et dicentes debere agi penitentiam omnium peccatorum.

Lectio v. Predicantibus vero illis, tantam gratiam contulit Dominus ut innumerabilis populus ad Xpistum converteretur et facti xpistiani multas construerent, in locis quibus non erant, basilicas.

Lectio vj. Commorantibus autem eis illic, apparuit Dominus beato Petro et monuit eum ut beatum Marcialem ad predicandum provinciis Galliarum, ut populus qui a diabolo tenebatur captivus, tandem ad vite eterne premia, deferens (*deserens* ?) prophanum errorem, Xpisti se mancipandum traderet servitio atque ad veram religionis fidem a superstitioso converteretur errore.

Lectio vij. Tunc beatus Petrus, accersito beato Marciali, per ordinem narravit ei omnia que sibi a Domino fuerant imperata. Quo audito, sanctus Marcialis graviter cepit flere, quia timebat longinquam regionem et homines Deum ignorantes et veritatem prorsus nescientes (*adire* ?) ¹.

Lectio viij. Contigit autem ut filius cujusdem (*sic*) suffocatus fuisset a diabolo, qui et mortuus est. Venientes igitur parentes adolescentis, pater

1. Le manuscrit, remarquable sous le rapport de la calligraphie, a été transcrit avec une grande négligence : quelques mots sont estropiés ou omis. Il est probable, en conséquence, qu'il est l'œuvre d'une religieuse qui ne savait pas le latin.

scilicet et mater ejus et omnes qui aderant, projecerunt se ad pedes beati Marcia'is cum lacrimis dicentes : Homo Dei, adjuva nos.

(*Lectio ix*). Corpus autem adolescentis projecerunt ante eum cum plantu (*sic*) et magno eiugilatu (*sic*) omnium. Condolens itaque sanctus pontifex lacrimis populi, flebat et ipse cum discipulis suis. Et cum ad hoc spectaculum plurimi convenirent populi, sic beatus Marcialis locutus est :

(*Lectio x*). Omnes nos, tam Xpistiani quam eciam pagani, deprecemur Dominum ut resurgere jubeat hunc puerum. Ipse vero et discipuli ejus et pauci Xpistiani qui ibi erant ad Dominum orabant ut eum resuscitare juberet.

Lec. xj. Tunc beatus Marcialis Dominum cepit orare, dicens : Deprecor te, Domine, sicut per unicum Filium tuum et per beatum Petrum, cujus jussu ad istam longinquam deveni regionem, ut resuscites hunc adolescentem, ut, isto resuscitato, multi per me in te credant. Tunc cum fiducia manum tenens ejus, dixit : In nomine Domini Nostri Jhesu Xpisti, quem Judei crucifixerunt et ipse tercia die resurrexit a mortuis, surge et sta super pedes tuos et dic populo que vidisti in inferno.

Lectio duodecima. Quis (*sic*) statim surrexit atque ad pedes beati viri se projiciens, cepit clamare, dicens : Baptiza me, homo Dei et consigna me signo fidei, per quod salvus esse valeam, quia nemo aliter esse potest salvus nisi fuerit baptizatus. Et adiecit (*adjecit*) dicens : Duo angeli ad me venerunt cum magno impetu, dicentes quod precibus beati Marcialis suscitandus essem.

Ad vj^m et ix¹. *Oratio*. Deus, qui venerabilem beati Marcialis apostoli (*confessoris*) tui (*pontificis*) festivitatem solemniter recurrentem populo tuo dedicasti, presta, quesumus, ut quem doctorem vite habuimus in terris, intercessorem semper habere mereamur in celis ².

1. *Sextam et nonam*.

2. Dans les *Heures Notre Dame à l'usage de Poitiers* (1525) se trouve ce suffrage :

« De saint Marcial apostre, iiii de juillet.

« O princeps patrum, o Marcialis, speculum virtutum, pastor et dux Aquitanorum, suscipe preces et vota cunctorum te deprecantium et intercede pro salute omnium populorum.

« γ. In omnem terram exivit sonus eorum.

« ιδ. Et in fines orbis terre verba eorum.

« *Oratio*. Omnipotens sempiternus Deus, qui beatum Marcialem apostolum Ecclesie tue sancte preesse voluisti, quesumus, nobis ejus suffragantibus meritis, pietatis tue gratiam largiaris Per. »

SAINT MAXENTIOU¹

« Sicuti per succedentia tempora ad nostram usque memoriam, Christo adjuvante, pervenit, pro confirmandis catholicæ plebis votis, veritatis studio, duximus scribendum. » (*Acta S. Marcelli, m.*)

Quand je jette un regard en arrière sur le passé si brillant de l'Église d'Angers, que ses saints et ses reliques, ses richesses et la pompe de son culte, tout autant que ses vertus et sa foi firent qualifier d'*insigne*², je suis tenté de gémir et d'être triste, comme

1. *Actes de S. MaxentioU, prêtre et confesseur*; Angers, Cosnier, 1863, in-8° de 50 pages. Extr. du *Répertoire archéologique de l'Anjou*, tir. à part à 25 ex. Compte rendu par Mgr Chaillot, dans la *Correspondance de Rome*.

2. *Insigne* est un titre que le Saint-Siège accorde à certaines églises collégiales pour les honorer et les distinguer des autres églises. A ce titre est surtout attaché un privilège de prééminence.

Je trouve écrit *Insignis Ecclesia Andegavensis* dans des actes datés de 1557, 1558, 1575, 1586 et 1607, aux Archives de la préfecture et dans le Missel de 1523. Le même Missel y ajoute l'augmentatif *percelebris*, que n'admettait pas le Missel de 1504, où on lit simplement *celebris*. Enfin, un acte de 1494 (Archives de la préfecture) qualifie l'Église d'Angers vénérable, *venerabilis*, ce qui est trop peu, puisque cette épithète convient canoniquement à toute église, quelle qu'elle soit.

La *Semaine religieuse de l'archidiocèse d'Alby* inscrit constamment « Insigne Église Métropolitaine », sans se douter que ce qualificatif ne peut plus avoir cours, puisqu'il rabaisse sa cathédrale au lieu de la relever.

Le *Rosier de Marie* (1894, p. 62), recommandant un ouvrage hagiographique, dit, d'après le titre, qu'il a pour auteur « l'abbé N. N., chanoine honoraire de l'insigne archi-basilique de S. Thomas apôtre ». Que de mots pompeux, entassés ici, à la suite de l'abbé, qui ne l'est pas et qui détone ! Examinons de près et nous verrons ce qu'il en reste : rien. Le siège de cette basilique n'est pas indiqué; quoique dédié à l'apôtre S. Thomas, je ne parviens pas à la deviner et demeure presque incrédule à son endroit. *Archi-basilique*, c'est trop assurément, car ce qualificatif ne pourrait convenir qu'à celle de Latran, mère, chef et maîtresse de toutes les églises; mais elle ne le prend pas et se contente de s'appeler *Ecclesia*, l'Église par excellence. *Insigne archi-basilique*, c'est maintenant trop peu: car, si réellement elle est *basilique*, elle est *sacro-sainte* et non *insigne*, qualificatif qui ne dit pas assez.

saisi d'un malaise indéfinissable. Car de tout cela, que nous reste-t-il ? Des ruines qui tombent, des chroniques capables, par leurs récits attachants, d'augmenter nos regrets et la mémoire d'un *titre*, dont on fut autrefois justement fier, mais que le Concordat n'a même pas daigné laisser ¹, pour unir les générations présentes aux générations éteintes, et consoler de tant de désastres par un souvenir et un honneur.

Les reliques, on les comptait en si grand nombre, qu'au xviii^e siècle un pieux et savant auteur, qui a beaucoup écrit et trop peu fait imprimer, Joseph Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers, y trouvait la matière d'un gros et curieux ouvrage. C'était merveille, en effet, d'apprendre que nos chasses d'or et d'argent abritaient, non seulement les enfants de l'Anjou, mais encore ceux qu'un séjour prolongé dans notre pays ou les vicissitudes des choses humaines avaient fait *nôtres*. Aussi le peuple enthousiasmé avait-il baptisé ces corps précieux du nom de *patronages*, *patrocinia* ², et, par une métaphore des plus heureuses, indiqué quelles bénédictions abondantes découlaient pour lui de ces sources fécondes.

Si nous faisons l'appel de tous ces nobles noms, qui se présenterait pour répondre et dire : *Me voilà ?* Qu'il est douloureux d'entendre répéter ce mot lugubre : *victime de la révolution*, ou de trouver la tombe sans écho !

Pourtant tout est-il donc perdu ? Non, heureusement. Mais il fallait, pour interroger ce silence et retrouver ces débris, la voix bien-aimée d'un prélat qui, du sol qu'il bénit, a su faire sortir à la fois et des églises splendides et des traditions oubliées.

Saint-Aubin a perdu saint Clair et saint Gérard ; avec la démolition de Saint-Pierre ont disparu saint Gohard et saint Edmond ; saint Brieuç n'est plus à Saint-Serge ; toutes pertes immenses, irréparables. Mais, au moins, il nous reste encore, pour notre consolation et édification spirituelles, saint Florent, saint Francaire,

1. Pie VII, dans la bulle *Ecclesia Christi* de l'an 1801, dit expressément : « Nous déclarons annuler, supprimer et éteindre à perpétuité tout l'état présent des Eglises archiépiscopales et épiscopales ci-après désignées, avec leurs chapitres, droits, privilèges et prérogatives, de quelque nature qu'ils soient. » (André, *Cours de droit canon*, t. II, p. 355.)

2. G. d'Espinaçay, *les Formules angevines*, p. 66.

saint Maxentiol, le B. Regnaud, le B. Robert d'Arbrissel. J'ai tort de dire : *il nous reste*, car de ces cinq corps saints, dont est fier le diocèse d'Angers, trois seulement nous ont été transmis par les pieuses générations de l'Anjou. Les deux autres sont des conquêtes heureuses que nous a valu la nouvelle délimitation des diocèses, et c'est Poitiers qui, en nous agrandissant des pays de Vihiers et de Fontevault, nous a légué, à regret, j'en suis sûr, l'héritage précieux des corps de saint Francaire et du B. Robert d'Arbrissel.

Je compte certainement, parmi les plus agréables et les plus utiles de ma vie, les quatre années que, de 1858 à 1861, j'ai passées en Anjou, car la bienveillante sympathie de M^{sr} Angebault, en me conférant le titre et les fonctions d'historiographe, m'imposa le plus doux des devoirs, qui fut de remettre en lumière et de rendre à la vénération publique quantité de saintes reliques, souvent oubliées, méconnues, délaissées et privées, faute d'une reconnaissance canonique, du culte qui leur est légitimement dû.

Or, un des saints dont je me suis le plus occupé, dans cette période de si délicieux souvenir, a été saint Maxentiol. Raconter les recherches que j'ai faites et les résultats que j'ai obtenus, c'est à la fois rendre témoignage à la vérité, et ajouter une page nouvelle et authentique aux volumineuses chroniques du diocèse d'Angers. Peut-être tout cet ensemble paraîtra-t-il assez complet pour former ce qui n'existe nulle part ailleurs, les *Actes*, si le mot n'est pas trop ambitieux, du saint patron de Cunaud.

En écrivant ce travail hagiographique, j'ai eu constamment en vue ce double principe, qui en fera, j'espère, toute la force et l'attrait : puiser dans le droit ecclésiastique les éléments de mes convictions et corroborer mes observations par les données de l'archéologie. La science de nos jours a besoin de ce double appui pour se faire accepter, et surtout pour imposer ses affirmations.

I

Tout d'abord je me préoccuperai du nom, dont il importe de connaître l'origine et les diverses transformations. *Maxentiolus* est un nom évidemment primitif, qui appartient, sans conteste, à la race gallo-romaine. Il a son équivalent ou plutôt son radical dans

les vocables que fournit le *Martyrologe gallican*. Du Saussay cite, en effet, quatre saints nommés *Maxentius* et une vierge martyre nommée *Maxentia*. Des quatre saints, deux appartiennent à l'Aquitaine et au Poitou, contrées dont saint Maxentiol peut fort bien être originaire : *Maxentius, Pict. inclus.* ; *Maxentius in Aquitania conf.* ¹.

Maxentiolus dérive directement de *Maxentius*, comme à la même époque, *Augustus* se transformait en *Augustulus*. Toute la différence consiste dans la terminaison, qui affecte la forme du diminutif. Cette forme n'a d'autre équivalent dans notre langue que l'épithète *petit*, ajouté au nom, et c'est elle aussi que Chastelain, peu familier sans doute avec les traditions angevines, a employée, au dire de Grandet, dans ses *Observations hagiologiques*.

Le plus ancien document que nous possédions date de l'an 844 ; il y est écrit *Maxentiolus*, ainsi qu'en 847 et 1130. Les archives de la préfecture d'Angers attestent cette orthographe, qu'altèrent légèrement, en 1181 et 1355, les chartes du moyen âge. Par une de ces fantaisies communes à cette époque, le C, qui a un son dur, est substitué au T, dont la consonnance habituelle est plutôt douce ; cette règle est générale. *Maxenciolus* fut écrit comme on écrivait alors *preciosus, fundacio, consecraccio*, etc.

En Poitou, *Maxentius* a été traduit *Maixent*. *Maxentiolus* conserve, en passant dans notre langue, sa rudesse originelle. On ne songe pas, en Anjou, à adoucir la première syllabe par l'addition de la voyelle *i*. On n'en est pas mieux fixé, pour cela, sur la traduction de la terminaison qui, dans l'espace de trois siècles, varie jusqu'à cinq fois. Nous écrivons maintenant, en se conformant littéralement au mot latin, *Maxentiol*, qui est l'équivalent rigoureux de *Maxentiolus*.

Voici, suivant l'ordre chronologique, toutes les variantes du mot français : Le xvii^e siècle écrit d'abord *Maxenseul* (Arch. préf., *ad ann.* 1608) ; Texier, en 1648, imprime *Maxenceul*, qui serait plus élégant, mais il manque une cédille au *c*, ce qui en fait de suite un mot estropié ; puis on peint dans l'église de Cunaud, *Maxencel*, en supprimant la voyelle *u*.

1. Du Saussay, *Martyrologium Gallicanum* ; Paris, 1637, t. II. Il ne parle pas de saint Maxentiol.

Au xviii^e siècle, même confusion et même embarras. Un autre peintre écrit, à la même paroisse, *Maxenciole*, et franchement, c'est lui qui fait le plus preuve d'intelligence et de bon sens, car le mot français est calqué lettre pour lettre sur le mot latin ; j'en conclus même, *a pari*, qu'au xviii^e siècle on écrivait encore *Maxenciolus*, comme en plein moyen âge. Un acte de 1723 (Arch. préf.) porte *Maxentiol*, sans *e* final et avec substitution du *t*, qui persévère dans le *Pouillé* de M^{sr} de Lorry, en 1783, mais avec une inqualifiable propension, par le changement de l'*e* en *a*, à une écriture de patois, *Maxantiol*.

Tels sont les aperçus philologiques que ce nom a fait naître sous notre plume, et qui nous amènent à louer l'orthographe actuelle, que nous adoptons comme suffisamment exacte et naturelle.

II

L'histoire ecclésiastique, tant générale que diocésaine, se tait sur la vie de saint Maxentiol. Toutefois, en résumant des traditions éparses, nous pouvons, sans crainte d'errer, le qualifier *disciple de saint Martin et prêtre*.

Saint Martin, le grand thaumaturge des Gaules, s'était entouré de disciples à Ligugé d'abord, au diocèse de Poitiers¹, puis à Marmoutier, au diocèse de Tours². Que saint Maxentiol ait été un de ces disciples favorisés, on le croit à Cunaud, et ce qui me confirmerait dans cette opinion, c'est que, lors de la restauration de la chaise, au xv^e siècle, on ferma un des côtés avec un panneau sur lequel était peint saint Martin. Il aurait alors vécu au iv^e siècle.

Un attrait plus grand pour la solitude le décida-t-il à quitter son maître pour vivre seul dans la retraite ? Je ne le pense pas. J'aime mieux supposer que saint Martin, qui devait connaître par état les obligations de la charge pastorale aussi bien que les besoins des populations, l'envoya sur les bords de la Loire fixer sa résidence, comme, après son ordination, il avait envoyé saint Florent au Mont Glonne, quelques lieues plus loin que Cunaud.

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1839, pp. 44 et suiv.

2. Alb. Lenoir, *Architecture monastique*. t. I, p. 6.

Saint Maxentiol ne dut même pas y vivre en solitaire, car, à en juger par les seuls débris romains qui jonchent le sol, Cunaud et toute la contrée environnante étaient habités. Il y vint donc en pasteur, qui cherche des âmes à sauver et à paître de la parole évangélique. Saint Martin l'avait ordonné prêtre. Solitaire, il n'eût pas eu besoin du sacerdoce, car, pas plus alors que maintenant, l'on n'est prêtre pour soi, mais pour le bien spirituel des fidèles. Je ne m'étonne plus que la tradition, qui peint à sa manière et dans un langage expressif, l'ait nommé le *premier curé de Cunaud*, puisque, quoiqu'au *iv^e* siècle les cures et paroisses ne fussent pas encore canoniquement érigées, saint Maxentiol remplit effectivement auprès des populations païennes, au milieu desquelles il vivait, toutes les fonctions curiales, ou, pour parler plus exactement, toutes celles qui incombent à un missionnaire, à un apôtre. Or, il n'est pas douteux qu'il baptisa, confessa, administra la sainte Eucharistie, célébra le saint sacrifice, visita les mourants, ensevelit les morts, annonça la parole de Dieu, toutes fonctions du sacerdoce catholique, mais plus spécialement du ministère paroissial. Que les générations subséquentes se soient trompées sur le nom à lui donner, peu importe dans l'espèce, puisqu'il a accompli réellement le ministère évangélique et subi les fatigues de l'apostolat.

Quoi qu'il en soit, sa vie, pleine de vertus et de mérites, lui valut une place au ciel, et sur la terre les hommages que l'Église n'attribue qu'aux saints. Sa sainteté a été proclamée par les populations qu'il avait éclairées et maintenues dans la foi, puis acceptée par le clergé et les fidèles du diocèse entier. Ainsi agissait-on dans ces temps primitifs, où la voix du peuple avait l'infailibilité des oracles divins : *vox populi, vox Dei*.

III

Je ne crois pas inutile de rapporter ici *in extenso* les notes que Grandet ¹ a consacrées à S. Maxentiol, ne fût-ce que pour montrer mon impartialité dans une étude si obscure, car il fait de saint Maxentiol un solitaire et un disciple de saint Maur. Mais son texte

1. Grandet naquit à Angers en 1647, ses nombreux manuscrits sont conservés à la bibliothèque de la ville.

est rempli de faits curieux et j'aurais regret, alors que des documents de premier ordre font défaut, d'en priver le lecteur. Voici donc ce que contient le manuscrit, malheureusement encore inédit, que possède la bibliothèque de la ville d'Angers :

De saint Maxentiol. — Nous n'avons pas plus de connaissance de saint Maxentiol, *Maxentiolus*, que de saint Doucelin ¹. Tantôt on l'appelle *Maxenseul*, tantôt *Maxensel*, quelquefois *Marenseau*, mais jamais *petit saint Messent*, ainsy que l'a prétendu M. l'abbé Chastelain, chanoine de Notre-Dame de Paris, dans son vocabulaire agiologique, comme si saint *Maxentiolus* était un diminutif de *Maxentius*, *Messent*.

Il est patron de deux églises paroissiales en Anjou, savoir, de Cunaut ² et de Saugé-l'Hôpital, toutes deux dépendantes et en la présentation du prieur de Cunaut, dans l'église duquel reposent ses reliques, dans une châsse de bois de cèdre, attachée à un pilier du chœur, proche le grand autel, assez près de la voûte, il y a plus de huit cents ans, car nous lisons dans l'*Histoire de l'abbaye de Tournus* ³, faite par le P. Chifflet, jésuite, qu'en l'an 844, Charles-le-Chauve, fils de Charlemagne, donna à Vivien, comte d'Anjou, plusieurs terres et seigneuries en Anjou, et entr'autres, *monasteriolum*, dit le titre, *quod vocatur Conaldus, ubi sanctus Maxentiolus corpore requiescit*, et la même année 844, le même Vivien donna à Hilbodus, abbé de Saint-Philbert et à ses moines, *monasteriolum quod vocatur Cunaldus, ubi beatus confessor Maxentiolus corpore requiescit*. Charles le Chauve confirma cette même année la donation que Vivien avait fait à Hilbode, ou Hilbaut, abbé de Saint-Philbert, du monastère de Cunant, où le corps du bienheureux Maxentiol repose ⁴. Le P. Chifflet dit dans son *Histoire de l'abbaye de Tournus*, chap. XVI, pag. 75, où il examine quels furent les saints Vital, Maxentiolus et Trogesius, que ces trois saints ne se trouvent point dans le Martyrologe romain, qu'étant néanmoins qualifiés saints dans les patentes de nos Roys depuis plus de

1. Saint Doucelin est ainsi mentionné par l'abbé Chastelain dans son *Martyrologe*, au 8 juillet, p. 337 : « X^e siècle. En Anjou, saint Doucelin (Dulcilinus), confesseur, patron d'Alonne (Alumna) et de Varcins : mentionné dans une lettre de Jean XVIII. »

2. « Cunaud vient de *cunæ cunarum*, berceau, parce que dans l'église de Notre-Dame on y révérait dans ses couches, la sainte Vierge allaitant l'enfant Dieu dans le berceau. » (Grandet, *Notre-Dame angevine*, p. 167.)

3. Tournus (Saône-et-Loire).

4. Juenin, citant ces textes, p. 34 de sa *Nouvelle histoire de Tournus*, dit : « Le roi Charles-le-Chauve, par une charte datée de Rennes en Bretagne, le 19 d'octobre 845, avait accordé le petit monastère de Cunaud, où reposait (et où repose encore aujourd'hui) le corps de saint Maxentiol au comte Vivien, le même qui, quatre ans après, fit prisonnier Charles, fils de Pépin, roi d'Aquitaine. Ce comte, deux mois après, céda ce monastère à Hilbod et à sa communauté, par acte daté de Tours, le 27 de décembre ; ce qui fut confirmé le même jour par Charles-le-Chauve, dans le monastère de Saint-Martin de Tours, dont le comte était abbé. »

800 ans et longtemps auparavant que le Saint-Siège se fût réservé la canonisation des saints, ce seroit une témérité impie de vouloir contester ce titre, veu particulièrement qu'ils ont recen des honneurs et un culte public, qui ne se rend qu'à ceux que l'autorité légitime des prélats ou le consentement du peuple a canonisés ; il ajoute : « Il y a apparence que les longues guerres des Normands et des Anglais, surtout l'impiété des hérétiques du siècle passé, nous ont enlevé les livres qui contenaient l'histoire de leur vie et de leurs miracles. »

Quant à saint Maxentius, ajoute cet auteur, sa feste se célèbre le dix-huit décembre, à Tournus et à Cunaut, en Anjou. Tournus le dit seulement confesseur ; mais Cunaut, qui garde encore à présent son sacré corps dans une châsse de cyprès, le qualifie prestre et confesseur. Or, il y a une paroisse proche le prieuré de Cunaut, de laquelle il est patron. où il est représenté avec une mitre en teste, comme un évêque. Néanmoins, puisque ny Tournus ny Cunaut ne le qualifient évêque, il faut croire que cette mitre soit seulement sacerdotale, ou, pour le plus, abbatiale. Son office en toutes ces églises n'a rien que du commun.

On l'a peint depuis dans un tableau de l'église de Cunaut avec un surplis et une étole au cou, et dans la paroisse de Cunaut sa figure sur l'autel est en relief avec un chasuble. *Pictoribus atque poetis qualibet audendi facultas* (Horace, *Art. poët.*).

On prétend que, sur la fin du dernier siècle, les huguenots ayant pillé l'église de Notre-Dame de Cunaut, ainsi qu'ils firent presque toutes les églises le long de la rivière de Loyre, ils prirent la châsse de saint Maxencel et la voulurent ouvrir à coups de hache, qui y paroissent encore, mais qu'en ayant été empêchés par quelque accident inopiné ou par une protection toute spéciale, ils la jetèrent dans la rivière de Loire, et qu'ayant coulé sur les eaux jusques à Trèves, elle s'y arrêta, où on la fut quérir processionnellement pour la reporter en l'église de Cunaut. Le fait mérite confirmation.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les reliques de saint Maxencel sont à Cunaut avant l'an 844, puisque le roy Charles le Chauve en fait mention en cette année, ce qui nous obligeroit de croire que ce saint seroit un des religieux qui se seroit sanctifié dans le prieuré de Cunaut, ou l'un des disciples qui y auroit vescu et y seroit mort en odeur de sainteté¹. On l'invoque contre...². »

Grandet n'est pas moins explicite dans son manuscrit de *Notre-*

1. Tresvaux, au tome I, p. 71, de l'*Histoire de l'Église et du diocèse d'Angers*, 1858, se range à cette opinion : « Cette ancienne abbaye (de Cunaud), dit-il, dont l'église subsiste encore et est regardée comme une des plus belles du diocèse d'Angers, conservait autrefois le corps de saint Maxentius, confesseur, touchant la vie duquel on n'a aucun détail. C'était peut-être un abbé ou un religieux de cette maison. »

2. Grandet, *Traité historique, chronologique, critique et moral de la translation des reliques des saints d'Anjou*, p. 93.

Dame Angévine, que je citerai quoiqu'il ne diffère pas substantiellement du texte précédent :

La troisième relique est le corps de saint Maxentius, renfermé dans une châsse de bois de cèdre, attachée au haut d'un pilier de l'église de Cunaut, proche le grand autel, entre le sanctuaire et le chœur. Il y a plus de huit cents ans que ce corps saint est révérendé dans cette église : car Vivien, dans l'acte de la donation qu'il fit de Cunaut aux religieux de Saint-Philbert en 844, dit : *Monasterium scilicet quod vocatur Cunaldus, ubi b. confessor Maxenciolus corpore requiescit*. On ne sait point quel étoit ce saint, ny en quel siècle il vivoit. Les peintres dans ses tableaux et les sculpteurs dans ses statues, le font prêtre séculier. Il y a plus d'apparence que c'étoit un religieux de l'ordre de Saint-Benoît qui s'est sanctifié dans ce monastère ; peut-être que c'étoit aussi quelque disciple de saint Maur, dont l'abbaye n'est éloignée de deux lieues de Cunaut. On en fait la fête à Cunaut, le 17 décembre. Deux églises paroissiales, Cunaut et Saugé-l'Hôpital, le reconnaissent pour patron.

Dans les grandes sécheresses, on est souvent venu invoquer ce saint à Cunaut. On descendoit sa châsse, le clergé des paroisses voisines s'assembloit, et on le portoit processionnellement avec beaucoup de solennité pour obtenir la pluie.

Les huguenots qui, en 1562, pillèrent et ravagèrent toutes les églises le long de la rivière de Loire, entrèrent dans celle de Cunaut, prirent la châsse de saint Maxentius, la jetèrent dans la rivière de Loire, après y avoir donné un coup de hache pour la rompre, dont on voit encore la marque. Elle descendit en flottant jusques au village de Trèves. Les religieux de Cunaut furent la chercher processionnellement et la rapportèrent avec beaucoup de solennité dans l'église de Cunaut. (Pages 167-168.)

Dans le *Traité* déjà cité, Grandet ajoute, en se répétant :

Saint Maxentius, patron des deux paroisses de Cunaut et de Saugé-l'Hôpital, où on célèbre sa feste le 18 décembre. Son corps est dans l'église de Notre-Dame de Cunaut, de laquelle Charles le Chauve parle en

1. « Il y a trois reliques considérables dans cette église : la première est un anneau de la sainte Vierge, avec lequel on croit qu'elle épousa saint Joseph, quoique bien des églises du monde se vantent de posséder un si précieux trésor. Il est d'or pur et si grand qu'on peut le mettre au pouce. La pierre qui y est enchâssée est une améthiste bleue, très fino. Autour de cette bague, par le dedans, sont gravées les quatre lettres de la manière qui suit : A. G. L. A. Il est difficile de dire ce qu'elles signifient, si ce n'est qu'on veuille dire que quelque dame de qualité, nommée Aglaé, à qui cette sainte relique appartenait, en a fait présent à Notre-Dame de Cunaut, après y avoir fait graver son nom. Peut-être aussi veulent-elles exprimer ces quatre mots dont elles sont les initiales : *Angelus Gabriel Locutus Ave*; ou bien ce distique : *Ancillam Gabriel Lætificavit Ave*. La seconde est du lait de la sainte Vierge dans une petite phiole de cristal de roche enchâssée dans de l'argent, au travers de laquelle il paraît qu'il y a une autre petite phiole renfermée qui contient ce lait. » (Grandet, *Notre-Dame angevine*, p. 167.)

ces termes : *Ecclesia Beatæ Mariæ de Cunaldo, in qua corpus beati Maxentii requiescit*. Les reliques de saint Maxentiiol sont à Cunaut, avant l'an 844, puisque Charles le Chauve dit, dans une charte donnée cette année pour l'église de Cunaut, *in qua requiescit corpus beati Maxentiioli*. Le P. Chifflet, en son *Histoire de Tournus*, en parle chap. XVI, pag. 75. (*Ibid.*)

Enfin, le respectable curé de Sainte-Croix, dans ses *Notes sur les Vies des Saints*, compte saint Maxenseul parmi les religieux solitaires.

IV

Grandet a cité, d'après Chifflet, des textes du ix^e siècle que je considère comme étant de la plus haute importance, relativement à la possession, de temps immémorial et par une tradition non interrompue, du corps de saint Maxentiiol. Aussi ai-je voulu en vérifier l'exactitude dans Chifflet même; les travaux de seconde main ne m'inspirent confiance qu'à défaut des documents originaux. Or le jésuite Chifflet, dans son *Histoire de l'abbaye royale de la ville de Tournus*, Dijon, 1664, pages 201 et suiv., donne textuellement les trois chartes, donc voici les seuls extraits qui nous intéressent :

Charles le Chauve, l'an 844, abandonne au comte Vivien, *monasteriolum quod vocatur Conaldus, ubi sanctus Maxentiiolus corpore requiescit*. La même année, le comte Vivien donne à Hilbode, abbé de Saint-Philbert, *in pago Andecavense, secus fluvium Ligeris, monasteriolum scilicet quod vocatur Cunaldus, ubi beatus confessor Maxentiiolus corpore requiescit*. Puis Charles le Chauve ratifie ce don : *monasterium quod vocatur Cunaldus, ubi beatus confessor Maxentiiolus corpore requiescit*¹.

Voulant remonter à une source plus certaine encore, j'ai parcouru, aux archives de la préfecture d'Angers, les liasses nombreuses qui proviennent du prieuré de Cunaud, et j'ai eu la chance de mettre la main sur l'acte même de la donation faite par Vivien, comte de Moulins, à l'abbaye de Saint-Philbert, Hilbode étant abbé. Or, cet acte porte expressément et sans variante avec les textes déjà cités : *In pago Andegavensi, secus fluvium Ligeris, monasteriolum scilicet quod vocatur Cunaldus, ubi beatus confessor Maxentiiolus corpore requiescit*.

1. Ces trois chartes ont été publiées en 1738, par Juenin, pp. 82, 83.

Il y a peu de mots dans ce texte décisif, mais comme chacun a sa portée, énumérons-en de suite les conséquences qu'il est facile de déduire : Le nom du patron de Cunaud est établi d'une manière authentique : c'est *Maxentiolus*. Les populations l'ont canonisé ; aussi le qualifie-t-on *sanctus* ou *beatus*, ce qui est tout un. Son titre liturgique lui est attribué sous sa forme rigoureuse : c'est un confesseur, *confessor*. Ses ossements reposent à Cunaud, sur le bord de la Loire, dans le pays d'Anjou. Peut-on mieux préciser, je ne dis pas sa sépulture, mais le lieu de son repos et de sa gloire ? Un mou-tier, un petit monastère, qui restera toujours prieuré et, comme une abbaye de grand renom et de grands revenus, aura son *prieur commendataire*, et dans ce mou-tier des religieux qui prient le patron de la contrée et veillent à la garde du sacré dépôt.

Le texte du ix^e siècle est fécond, mais en conclure autre chose que ce qui précède, serait téméraire. Il y a là une preuve incontestable de possession immémoriale, de culte public et de tradition positive à l'endroit de saint Maxentiol ; mais pas un mot d'où l'on puisse légitimement inférer que saint Maxentiol fut solitaire ou religieux.

V

C'est en ce même mou-tier de Cunaud qu'eut lieu, le 29 août 1859, la recognition canonique du corps de saint Maxentiol.

Conformément aux prescriptions du concile de Trente, l'approbation des saintes reliques est réservée aux seuls évêques dans leurs diocèses respectifs ¹. Seulement, dans les cas difficiles, ils doivent s'entourer des lumières de plusieurs ecclésiastiques que recommande ou leur science théologique ou leur piété.

Lorsqu'il fut question d'ouvrir la châsse de saint Maxentiol et de constater l'authenticité des reliques qu'elle contenait, une commission spéciale et ayant pleins pouvoirs fut formée par les soins de M^{sr} Angebault. Elle se composait de quatre membres, à savoir :

1. « Nec novas reliquias recipiendas, nisi eodem recognoscente et approbante Episcopo : qui simul atque iis aliquid compertum habuerit, adhibitis in consilium theologis et aliis piis viris, ea faciat quæ veritati et pietati consentanea judicaverit. » (*Sacros. Concil. Trident.*, sess. xxv.)

M. Jacques Pinson, curé de Gennes et doyen du canton ; M. Louis Boyer, curé de Cunaud ; M. Louis Baugé, curé de Candé ; M. Xavier Barbier de Montault, historiographe du diocèse.

Sur ma proposition, et pour nous conformer aux décrets d'Urbain VIII¹, nous nous adjoignîmes M. le docteur Bossard, de Saumur, qui, à la demande que nous lui en fîmes, voulut bien examiner les ossements trouvés dans la châsse, et donner à chacun le nom qui lui convenait. Or, ces ossements furent dénommés et qualifiés comme il suit. J'emprunte ce document au procès-verbal que je rédigeai, séance tenante, dans la sacristie paroissiale de Cunaud, et au bas duquel M. Bossard apposa avec nous sa signature.

Les ossements sont au nombre de cinquante-trois. En voici le détail : 1. Deux humérus. 2. Deux cubitus. 3. Deux radius. Ces six ossements forment deux bras entiers. 4. Omoplate du côté droit. 5. Fraction de l'omoplate du côté gauche. 6, 7. Os des iles, droit et gauche. 8, 9. Deux fémurs. Ils n'appartiennent pas au même sujet ou sont d'un sujet maladif et infirme. 10, 11. Deux tibias. Même observation. 12. Un péroné. Il serait d'un second ou troisième sujet. 13, 14, 15. Trois vertèbres cervicales. 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22. Sept vertèbres dorsales, dont une malade. 23. Reste de calcaneum. 24, 25, 26, 27, 28. Cinq phalanges de la main. 29, 30, 31. Trois ossements sans nom. 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48. Dix-sept côtes. 49. Os maxillaire supérieur du côté droit. 50. Os maxillaire inférieur du côté droit. Cet os appartient à un sujet différent, qui devait avoir de trente à trente-cinq ans. 51. Fragment sans nom. 52. Boîte osseuse du crâne, comprenant un reste des fragments des deux coronaux, le pariétal gauche, l'os temporal gauche, l'os occipital et la base du crâne.

Sur ces cinquante-deux ossements, intacts ou fracturés, il en fut réservé quatre, pour être distribués de la manière suivante : une côte, à la cathédrale ; une vertèbre, à l'église paroissiale de Saugé ; une vertèbre, à l'église paroissiale de Candé ; une vertèbre, à l'abbaye de Solesmes, au diocèse du Mans. Enfin, je pris, au nom de l'évêché, pour la Custode des Saintes Reliques, dix fragments sans nom, tant gros que petits.

1. *Analecta juris pontificii*, t. III, col. 682.

Quand les ossements eurent été nettoyés de la poussière et de la crasse qui les couvrait, je les déposai respectueusement dans une boîte de bois, faite exprès et doublée de soie blanche brochée à fleurs ; puis j'y déposai le procès-verbal, signé et scellé, de toute l'opération ; et, après l'avoir liée de rubans dans tous les sens, je la scellai en plusieurs endroits au sceau épiscopal. Sur le couvercle de la boîte fut peinte cette inscription : *Ossa S. Maxentioli, presbyteri et confessoris* ¹.

VI

L'église de Cunaud possède-t-elle et la châsse contient-elle tout ce qui reste du corps de saint Maxentio? Non assurément, car il existe, au dire du chanoine Tresvaux, un témoignage historique qui atteste que l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire vénérât des reliques de saint Maxentio. De qui les tenait-elle? A quelle époque les avait-elle reçues? Je l'ignore. Toutefois, pour savoir si l'assertion du chanoine de la métropole de Paris avait laissé quelques traces dans le présent, j'écrivis à l'évêché d'Orléans, qui, sous la signature de M. Rabotin, vicaire-général, me répondait en ces termes, à la date du 28 avril 1859 : « Le culte de saint Maxentio n'est point établi dans le diocèse d'Orléans : ses reliques, si elles y ont existé, n'y existent plus, » et me communiquait une lettre non moins négative du curé même de Saint-Benoît-sur-Loire, qui, le 27 avril 1859, écrivait à l'évêché d'Orléans : « Je ne sache pas que saint Maxentio ait jamais été connu ou invoqué à Saint-Benoît. Je ne trouve aucune trace de son culte. »

VII

Le procès-verbal dressé par moi, pour ainsi dire sous la dictée de M. le docteur Bossard, souleva, à notre retour à Angers, des difficultés sérieuses que je mentionne pour les discuter et montrer leur inanité, au point de vue de la critique hagiologique.

La châsse contient les ossements de deux, peut-être de trois sujets

1. Cette boîte a été combinée de telle sorte qu'elle s'adapte parfaitement à la châsse, dans laquelle, vu son état de vétusté, il eût été inconvenant de laisser les ossements.

différents. Ainsi le déclare la science ostéologique, et il n'y a pas à éluder ses conclusions.

Au principal sujet nous attribuons la majeure partie, presque la totalité des ossements, car ces ossements ont la même conformation et la même couleur. Et le sujet auquel ils appartiennent, nous le nommons saint Maxentio, parce que la chasse, de grande dimension, a été évidemment faite pour recevoir un corps entier, et que ce corps a toujours été vénéré comme celui du saint confesseur dont la chasse a toujours aussi porté le nom.

A un second sujet seraient attribuables un fémur, un tibia et une vertèbre, qui indiquent un sujet maladif et infirme. M. Bossard et plusieurs autres médecins consultés avouent que leur état peut, par prudence, les faire mettre à part; mais que, si l'on juge à propos de les assigner comme partie du corps de saint Maxentio, on ne le peut qu'avec cette réserve, qui ne nous répugne nullement, que le saint confesseur fut, anatomiquement parlant, mal conformé. La supposition n'est pas improbable, soit qu'on réfère cette maladie, cette infirmité qui vicia plusieurs os, à un défaut de naissance, soit qu'on rapporte cet état anormal aux austérités de sa vie. Desbarolles me prête, en confirmation de cette dernière hypothèse, le grave appui de sa docte parole :

« Les anachorètes, qui annihilent à l'aide des mortifications les instincts matériels, appellent en eux, par les élans d'un pieux enthousiasme, une surabondance de lumière astrale épurée qui enivre leur *mens*, l'exalte et les jette dans des extases délicieuses, remplies d'un ineffable bonheur; mais le corps s'étiole, devient faible et maladif, parce qu'il n'est pas fait pour supporter les joies du ciel et qu'il s'y brise, comme éclate un vase d'argile sous l'effervescence d'une trop généreuse liqueur¹. »

Restent le maxillaire et le péroné d'un troisième ou, suivant la commission épiscopale, d'un second sujet. Ces deux ossements sont anciens, mais leur aspect dénoterait peut-être une date plus récente que pour saint Maxentio. A quel saint les reporterons-nous? Dom Chamard, cherchant à élucider ce point délicat, m'écrivait le 27 septembre 1859 :

1. A. Desbarolles, *Les Mystères de la main révélés et expliqués*, pp. 192, 193.

Si réellement il y a deux corps dans la châsse de Cunaud, ce ne peut être que par addition des ossements de saint Philbert, dont le corps reposa plusieurs années, au IX^e siècle, à Cunaud, et précisément à côté de saint Maxentioi. Vous savez que c'était un usage constant à cette époque de laisser, dans le lieu où un saint avait reçu l'hospitalité, une portion insigne de ses reliques. C'est grâce à cette coutume que notre abbaye a le bonheur aujourd'hui de posséder un ossement considérable du grand saint Maur, qui est venu de la Franche-Comté. Les peuples des environs de Cunaud avaient une singulière vénération pour saint Philbert et venaient, dans l'église du monastère, en pèlerinage devant une statue de l'abbé Hilbodus, qu'ils croyaient être celle du saint abbé de Nermoutier. Au reste, ce que je vous dis sur ce mélange des ossements de saint Philbert¹ et de saint Maxentioi n'est appuyé sur aucun monument historique, du moins que je connaisse. Mais il n'est pas inouï dans l'histoire des saints, car, sans parler des ossements de saint Benoît et de sainte Scolastique, retrouvés pêle-mêle dans la même tombe, saint Ménelé et saint Savinien, de Précigné, deux saints angevins, ont été également confondus dans la même châsse.

Ce fait n'est nullement insolite et, sans sortir du diocèse, j'alléguerai encore quelques exemples analogues. Ainsi, à la cathédrale, il y avait dans la châsse de saint Séréné, outre les reliques de ce saint, celles de saint Sérénie et des saints Félix et Adacte. Tout récemment, j'ai trouvé dans la châsse de saint Florent, à Saint-Florent-lès-Saumur, le corps de ce saint, accompagné de partie de ceux de saint Méen et de saint Judicaël. De même à Candé, pour la châsse de saint Regnault. A Chemillé encore, la capse, dite du B. Robert d'Arbrissel, renferme ses cendres, mêlées à celles de saint Pierre II, évêque de Poitiers.

De tout ceci, on est en droit de conclure, en règle générale, qu'avant la révolution chaque châsse prenait le nom du principal saint qui y était déposé, quoique la châsse contint d'autres reliques. Je vais plus loin. J'affirme que, pour avoir été mis dans la châsse de saint Maxentioi, le péroné et le maxillaire, qui demeurent sans attribution propre maintenant, ont été, à l'époque de leur dépositi-

1. « Les Normans étant entrés en France et portant la terreur partout, ces religieux (de Nermoutier) furent encore obligés de se retirer à Cunaud, en Anjou, où ils apportèrent le corps du saint (Philbert) vers l'an 857. De là ils le transportèrent à Messay, en Poitou, en 862. » (Juenin, p. 24.) — « Le chapitre (de Tournus, en 1703) a mis dans la châsse de saint Filibert, la relique de saint Valérien, qu'il a voulu garder, parce qu'il n'y en a plus de ce saint Martyr, aussi assurées qu'est celle-là. » (*Ibid.*, p. 358.)

tion, regardés comme des ossements de saints, sans quoi pareil honneur ne leur eût pas été accordé.

Qui garantit, a-t-on dit, avec un regain de gallicanisme, renforcé de jansénisme, que ces ossements, qui peuvent être profanes, n'ont pas été introduits dans la châsse frauduleusement, de manière à infirmer l'authenticité du tout? A cette objection, je réponds, avec l'autorité dont Benoit XIV nous arme contre les opposants, par cet irrésistible argument :

L'église de Cunaud est en possession, depuis des siècles, du corps de saint Maxentio ; personne ne le lui a contesté. Donc nous affirmons. Pour la déposséder et attaquer la tradition constante, il ne suffit pas d'une allégation vague, d'une hypothèse plus ou moins fondée, il faut un fait réel, authentique, confirmé par plusieurs témoins non suspects, sous la foi du serment. Si l'on soupçonne la fraude, qu'on la montre, qu'on la fasse toucher au doigt. Nier n'est pas prouver. Douter n'est pas convaincre. Possession, tradition et culte sont trois conditions d'authenticité et d'identité qui, réunies, forment la *certitude morale*, la seule que l'on puisse invoquer dans cette cause ¹.

Dans la châsse, ajoute-t-on, vous n'avez trouvé ni authentiques, ni étiquettes, ni suaires enveloppant ces ossements. Outre que l'usage des authentiques est de date assez récente, au moins d'une manière régulière et générale, il n'est pas dit que ces authentiques dussent être rigoureusement dans la châsse. Qui sait s'ils n'existaient pas, ne fût-ce qu'à l'état de note, dans les archives du prieuré? Or, ces archives sont en partie à la préfecture, où je les ai inutilement compulsées, et en partie chez un habitant de Cunaud, de qui je n'ai pu en avoir communication. Et encore, qui garantit que ces archives ont traversé intactes la révolution ?

Pour ce qui est des étiquettes et des suaires, M. le curé de Candé, qui a une grande expérience des choses ecclésiastiques, ne s'en embarrasse pas. Il a consigné ses observations dans une note datée du 21 septembre 1859, et que je ne puis mieux faire que copier :

1. *Analecta juris pontificii*, t. III, col. 675 et suiv. - Benoit XIV, à l'occasion du crâne de sainte Anne, conservé chez les Chartreux de Bologne, a posé en principe que, dans les questions sur l'authenticité des reliques, la preuve métaphysique ou physique étant impossible, la preuve morale doit suffire.

« N'oublions pas que cette chässe était assez souvent mise dans l'eau, et qu'il a dû en résulter une humidité suffisante pour consumer papier et étoffes. S'il vous en souvient, il reste un morceau de lingo sous la porte que nous avons enlevée. »

J'ajouterai que de ces immersions réitérées il est resté sur les ossements un sédiment épais que l'eau seule a pu former ; puis, qu'à une époque peu éloignée, le curé, de son propre chef, a ouvert la chässe pour savoir ce qu'elle contenait, et que le pêle-mêle des ossements que nous avons constaté lui est parfaitement imputable, confusion déjà préparée, peut-être, par la déposition de la chässe et sa translation dans la sacristie, lors de la restauration de l'église.

Il fallait prendre un parti relativement à ces deux ossements sans nom ni attribution possibles. Nous les mimes donc à part avec cette étiquette : *Reliquiæ sanctorum*. Ainsi, dans un cas analogue, avait décidé la Sacrée Congrégation des Reliques, dont, pour abriter et couvrir notre insuffisance, il est à propos de citer les propres expressions.

Divionen. — Extant apud Divionensem Antistitem quamplurimæ Sanctorum reliquiæ, quæ tempore Gallicæ perturbationis, anno præsertim 1793, e propriis thecis seu capsulis pretiosis avulsæ in unum collectæ fuerunt.... Itemque nonnullæ aliæ quoque tum chartulis inclusæ sigilloque munitæ, tum aliæ denique nullo roboratæ documento, de quarum omnium authenticitate, etsi ex testium depositione idem episcopus minime dubitandi locum esse putet, ab hac Sacra tamen Congregatione Indulgentiis Sacrisque reliquiis præposita, ut in rebus tanti momenti tuto procedi possit, quid de his reliquiis agendum enixis precibus postulavit. Propositis itaque dubiis in generalibus Eminentiſsimorum Patrum Cardinalium comitiis apud Quirinales ædes habitis, die 22 februarii 1847.... 3º Quid agendum ab Episcopo circa cæteras reliquias nullo documento roboratas?.... Ad tertium : Quoties constet de authenticitate, audito etiam capitulo suæ Cathedralis Ecclesiæ, poterit Episcopus, vel in propria Cathedrali Ecclesia servare, vel aliis ecclesiis suæ diocesis servandas distribuere cum solo titulo *Reliquiæ Sanctorum* ¹.

VIII

Saint Maxentio a été honoré d'un culte public, c'est-à-dire qu'on lui a rendu les honneurs que l'Eglise attribue aux saints.

1. Prinzivalli, *De reſta authentica Sacræ Congregationis Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præpositæ* ; Romæ, 1862, pp. 486, 487 ; *Œuvres complètes*, t. VII, p. 184.

Dès le VIII^e siècle, plusieurs chartes authentiques le qualifient indistinctement *bienheureux* ou *saint*, ce qui, pour ces époques reculées, est identique quant à la signification.

Un titre liturgique lui est également attribué dans ces mêmes chartes, qui n'établissent pas un droit nouveau, mais constatent seulement un fait ancien et acquis. Ce titre est celui de *confesseur*, qu'admettent à la fois le prieur de Cunaud et l'abbaye de Tournus.

Sa fête est fixée dans ces deux localités au 18 décembre, son jour natal ou anniversaire de sa mort.

Grandet et Chifflet (chap. xvi) disent que son office se prenait au *commun*, ainsi qu'il fut toujours fait par la suite. Mais Juenin, plus explicite, parle d'un office de douze leçons, ce qui est conforme au bréviaire monastique. Pierre Juenin était un chanoine de Tournus, qui, en 1733, publia à Dijon, en un volume in-4^e, la *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de saint Filibert et de la ville de Tournus*. Dans le chapitre vi, qui traite *des saints qui ont été révéérés particulièrement à Tournus*, l'historien s'exprime ainsi :

Saint Maxentiole. Son corps reposoit dans le monastère de Cunaud, quand ce Monastère fut donné aux Moines de Saint-Filibert; et on l'y conserve encore aujourd'hui. L'on y donne la qualité de Prêtre au saint, dont on y fait la fête le 18 de décembre, jour auquel on en faisoit aussi autrefois un office à douze leçons, dans l'Abbaïe de Tournus.

Ce mot *autrefois* indique suffisamment qu'au XVIII^e siècle saint Maxentiole était oublié à Tournus, et que les chanoines, en succédant aux religieux, n'avaient pas entendu continuer leurs dévotions particulières.

D'office propre je n'en connais point dans la liturgie angevine, tant celle *ad romani formam* que celle qui imita la liturgie parisienne. Je ne m'expliquerais pas cet oubli, si de nos jours la même indifférence pratique n'avait atteint le pauvre saint, à qui on a préféré des étrangers, sans racines dans le passé de l'Église d'Angers, ni sans reliques présentes et suffisantes pour motiver une telle adoption. Je le regrette, car avant tout, dans le propre diocésain, la place devait être aux *saints locaux*.

Les *Martyrologes* ont négligé saint Maxentiole. Un seul, celui de l'abbé Chastelain, lui donne une bienveillante et sympathique hospitalité. Ses paroles font du bien à lire, car elles contiennent une

réparation à l'endroit d'une des gloires de l'Anjou. Je le cite textuellement : « Maxentiole, le même que Mazenceul. » (P. 1146.) — « Mézenceul (*Maxentiolus*), honoré en Anjou : 17 décembre. » (P. 1148.) — « A Cunaud, en Anjou, saint Mézenceul, confesseur, patron de Saugé au même pays. — Cunaldi. — Maxentiolus. — Salviacum. » (P. 639.)

Saint Maxentiol fut, en effet, choisi pour être le *patron* de deux paroisses. Et suivant cet axiome du droit : *Patronus semel legitime electus nequit in alium commulari*¹, il est encore en possession de cet honneur dans les paroisses de Cunaud et de Saugé-l'Hôpital, au diocèse d'Angers. Même si l'on ajoute foi à l'*Histoire de l'Église et du diocèse d'Angers*, par Tresvaux, une autre église aurait été dédiée sous son vocable, à Saint-Benoît-sur-Loire, au diocèse d'Orléans.

Ces dédicaces d'églises paroissiales sont anciennes, car il en est fait mention dès le XII^e siècle, dans deux textes que me fournissent les archives de la préfecture. Le 20 juin 1130, l'évêque Ulger confirme à Cunaud ses possessions : *Monasterium B. Mariæ de Cunaudo cum ecclesia S. Maxentiole.... ecclesiam sancti Maxentiole de Tarentiaco*². En 1181, le pape Alexandre III fait une confirmation analogue en des termes identiques : *Ecclesiam sancti Maxentiole de Cunaldo... ecclesiam sancti Maxentiole de Tarentiaco*.

Quel est le lieu nommé ici *Tarentiacum*? Aucun document n'a encore pu nous le faire déterminer d'une manière certaine, mais tout nous porte à croire qu'il faut y voir le lieu désigné, depuis sans doute, sous le nom de Saugé-l'Hôpital.

En 1355 et 1358, l'église paroissiale de Saint-Maxentiol de Cunaud est ainsi désignée : « Aimericus de Lacu, presbyter, curatus

1. S. Rituum Congregatio, 6 april. 1858, et 13 jul. 1658. in *Fundana*.

2. Une bulle de Calixte II, datée de 1120, confirme à l'abbaye de Tournus les possessions suivantes : « In Andegavensi (episcopatu), cellam Cunaldi cum appendiciis, ecclesias de Doadi castris, sancti Dionysii, S. Petri, S. Johannis, S. Leodegarii, ecclesiam S. Laurentii, Villam Landrum, Terenciacum; ecclesias de Varinas, sanctæ Mariæ de Tanays cum capella. » (Juenin, pp. 145, 146.) La bulle d'Alexandre III, citée par Juenin, pp. 174 et suiv., est datée du 8 avril 1179. Le pape s'y exprime ainsi : « In Andegavensi (episcopatu), cellam S. Mariæ Cunaldi, cum appendiciis; ecclesias de Duadicastris, S. Dionysii, S. Petri, S. Johannis, S. Leodegarii; ecclesiam de Logne, ecclesiam S. Laurentii, Villam Landrum, Terenciacum; ecclesias de Varinnas, S. Mariæ de Thanais, cum capella. »

seu vicarius ecclesie parochialis sancti Maxencioli de Cunaudo. » (Arch. préf.) Il s'agit ici d'un procès qu'eut le monastère de Cunaud avec le chapitre d'Angers, au sujet de la forêt de Malcloi, en Vallée. Si Aimery du Lac est qualifié *vicaire* dans cette pièce, c'est qu'il n'avait pas la cure proprement dite, que s'étaient réservée les religieux Bénédictins, curés primitifs.

Les mêmes archives nous fournissent encore un document, daté de 1608. C'est une fondation de messe, avec absoute, chaque vendredi de l'année, par Sylvestre Tallandeu, « en l'église paroissiale de saint Maxenseul de Cunaud, en la chapelle de Saint Jehan-Baptiste, par eux restaurée et fait repeindre en l'intention di faire leur sépulture ».

Si Saugé-l'Hôpital dédia son église paroissiale à saint Maxentioi, la raison en est bien simple et le Pouillé de 1648 (au Musée diocésain) l'insinue clairement, quand il imprime que Saugé a pour patron de ce bénéfice ecclésiastique *le prieur de Cunaud*¹.

IX

Nous n'aurions pas de documents écrits en faveur de l'antiquité du culte public rendu à saint Maxentioi, que les monuments eux-mêmes parleraient, au point de faire remonter, au moins à plusieurs siècles, l'authenticité de cette vénération populaire. Des deux églises paroissiales de Cunaud et de Saugé, l'une est en ruines, l'autre vient d'être démolie récemment. Toutes les deux exigent donc, par leur état actuel ou leur disparition, un mot de souvenir.

L'église de Saint-Maxentioi de Cunaud est située vers le haut du bourg, à mi-côte, un peu au-dessus et au sud de l'église conventuelle de Notre-Dame. En plan, elle dessine une croix latine, dont le chevet, aujourd'hui détruit, regarde l'orient, suivant un usage symbolique et traditionnel. L'ensemble accuse nettement le style lourd et simple du XI^e siècle. Cette église est bien celle dont parlent Ulger et Alexandre III. L'appareil est de petite dimension; les fe-

1. « Sainet Maxenceul, aussi confesseur, patron des églises parrochiales de sainet Maxenceul de Cunaud, et de sainet Maxenceul de Saugé-l'Hôpital. . . . Ces trois confesseurs, saint Fiorant, saint Doucelin et saint Maxenceul, mes patrons. » (Fexier, prieur d'Allonne. *Discours touchant la fondation de la chapelle de Notre-Dame de Guarison, à Russé; Saumur, 1648, pp. 48 49.*)

nêtres sont étroites. Seule l'abside du transept nord est intacte; une fenêtre l'éclaire, et cette fenêtre offre cette particularité que le cintre qui la couronne, est formé d'une seule pierre, où les claveaux qui n'existent pas ont été simulés par un trait large et profond.

L'arc-doubleau, qui met en communication la nef avec l'abside centrale, est égayé par une fresque, peinte en rouge, où le monogramme du nom de Jésus, est écrit en gothique carrée avec le sigle abrégé, qui, coupant la lettre H horizontalement, donne à la hampe l'aspect d'une croix; ce monogramme IHS alterne avec un ornement, composé d'un point central cantonné en croix de quatre points plus gros.

Un retable du XVIII^e siècle offre une niche où devait se trouver la statue du saint, que nomme ainsi une inscription mutilée :
s. MAXENCIOLE.

En 1723, un procès eut lieu. Le dossier en a été conservé aux archives de la préfecture. Il y est dit que le curé de Saint-Maxentiole doit se trouver à N.-D., en *surplis* ou *camail*, aux fêtes solennelles, pour assister aux premières et secondes vêpres, dire la messe paroissiale, à basse voix, à un des petits autels, après matines, et prendre part aux grandes messes; en outre qu'il ne peut entrer dans l'église de N.-D., bannière et croix levée, et doit marcher en procession avant les religieux et siéger après eux au chœur. Tout cela constate nettement la sujétion de l'église paroissiale au prieuré, et l'état de cette église qui, au commencement du XVIII^e siècle, était encore propre au service ordinaire.

Par lettres patentes de 1737, l'évêque Jean de Vaugiraud créa, à la Rossignolerie, le séminaire Saint-Charles pour les *prêtres pauvres et infirmes*; en 1741, il l'unit au prieuré de Cunaud, dont il supprima les religieux. Ils étaient au nombre de six, dont un seul resta à Cunaud pour desservir l'église et acquitter les messes. Les pensions qu'il fallait leur payer absorbèrent le revenu. Dans cet acte d'union, l'évêque expose que sur le chœur de N.-D. « a été anciennement construit une espèce de forteresse ou château, qui est actuellement tout délabré et occasionne la ruine de cette partie de l'église, ruinée par l'hiver ». La réparation est estimée quatre mille livres. Le Conseil d'État, le 11 juillet 1749, autorise la suppression du chœur et du sanctuaire, que l'on sépare de la nef par

un mur de refend, « une si grande église étant non seulement inutile, mais même nuisible à cause de l'entretien et des réparations immenses qui y seront nécessaires et qui absorberaient presque tout le revenu du Prieuré ».

Sur ces entrefaites, le clocher de l'église paroissiale croula et entraîna dans sa chute la ruine de l'abside. Il fallut de suite pourvoir aux besoins du ministère curial. D'après l'acte d'union au séminaire, l'église N.-D. ne pouvait être cédée à la paroisse. Il fallut déroger à cette clause, au moins pour quelque temps. Aussi la messe paroissiale fut-elle autorisée au grand autel, afin d'éviter la dépense d'une reconstruction. L'office monastique ne devait pas souffrir de cette concession forcée, qui du reste n'était que temporaire et qui trouvait sa compensation dans l'abandon des matériaux de l'ancienne église demi-ruinée.

« Il est certain, m'écrit M. le curé de Candé, à la date du 18 août 1860, que, pendant la révolution, quoique le culte eût cessé dans la plupart des églises et que celle de Cunaud en particulier fût devenue comme la grange des habitants du bourg, il est certain que rien n'y fut changé. Je l'ai vue en 1804 ou 1805, telle qu'elle était avant la révolution. Il y avait trois autels, dans le meilleur état de conservation. Le grand autel était adossé au mur de refend que l'on avait construit pour séparer le chœur de la nef. Les deux autres, qui étaient sous le vocable de la sainte Vierge et de saint Maxentius — à ce dernier figurait une toile actuellement à la cure — avançaient en dehors du chœur et servaient de base à une arcade en forme de jubé, sur laquelle étaient posés, de grandeur naturelle, un crucifix, la sainte Vierge et saint Jean. »

L'église de Notre-Dame fut donc, à partir de M^{sr} de Vaugiraud, l'église paroissiale du bourg; elle l'est encore aujourd'hui. Cette translation a entraîné à sa suite une conséquence liturgique qu'il n'est pas possible d'étudier, malgré la confusion faite par le Pouillé de 1783 qui, à la page 86, dit à tort : *Cure saint Maxentius ou Notre-Dame de Cunaud*.

L'église paroissiale est effectivement sous le vocable de Notre-Dame, c'est-à-dire que la sainte Vierge est fêtée comme titulaire. Le titre curial, toujours attaché à l'église paroissiale, est également de Notre Dame. Aussi les actes officiels de l'évêché doivent-ils

inscrire sous cette formule : *N...*, curé de *N.-D. de Cunaud*.

Mais cette translation n'a point porté préjudice à saint Maxentio, qui n'en demeure pas moins *patron du lieu ou de la paroisse* et doit, chaque année, être fêté comme tel, avec octave.

J'en dirai autant de Saugé, qui vient de rebâtir son église. J'ignore son vocable, qui pouvait, sans difficulté aucune, différer de l'ancien. Mais, si l'église a pour titulaire l'Immaculée Conception, par exemple, saint Maxentio reste comme patron de la paroisse, puisqu'en France le *patron de la paroisse* et le *titulaire de l'église* n'étaient pas ordinairement distincts.

Voici mes notes sur l'église détruite de Saugé-l'Hôpital : Rectangulaire en plan et orientée, elle a à l'ouest une porte romane peu sculptée (des claveaux en ont été réservés pour le Musée diocésain). La *galerie*, qui précède la porte du sud, vient de la commanderie de Saugé et est entourée de bancs de pierre pour les délibérations de la fabrique. La charpente et le lambris sont datés de 1614 et signés PIERRE GVINAIS C(harpentier). Le bénitier, de forme octogonale, remonte au XIII^e siècle : il est sculpté d'un écu *fascé de... et de...*, de six pièces, à une bande de... brochant sur le tout. Dans le sanctuaire, deux arcades ogivales, posées sur des colonnes, annoncent le XII^e siècle, époque de la construction générale de l'église. Une cloche de 1732, un tronc pour les pauvres du XVIII^e siècle et une pierre sacrée en ardoise, avec inscription de 1768 et armoiries (aujourd'hui au Musée diocésain), composent le mobilier archéologique de l'église. Elle est sous le vocable de saint Maxentio, dont elle célèbre la fête le 19 décembre.

X

Une des conséquences immédiates de la reconnaissance officielle de la sainteté est de faire exhumer, lever de terre le corps du saint personnage à qui ses vertus ont mérité l'hommage de la vénération publique¹. Ainsi fut-il fait pour saint Maxentio, à une époque qui nous est inconnue. S'il est permis de lui appliquer ce que l'histoire ecclésiastique nous apprend des autres corps saints, l'église

1. « Cette cérémonie de lever de corps de terre tenoit encore alors (en 1131) la place d'une canonisation légitime. » (Juenin, p. 116.)

elle-même fut choisie pour le lieu de sa nouvelle sépulture. Un sarcophage de pierre réunit ses ossements desséchés et désormais séparés des chairs, et le sarcophage fut placé sous l'autel principal où s'offraient chaque jour les saints mystères. Peut-être même le sarcophage fut-il l'autel lui-même dont l'intérieur se remplit du pieux trésor.

Au *xiii^e* siècle, l'église prieurale de Cunaud s'acheva, après une série de travaux qui occupèrent plusieurs générations. Quand la sculpture et la peinture à fresque eurent embelli cet incomparable édifice, où l'ogive succède et se mêle au plein cintre, saint Maxentius fut appelé à en devenir l'hôte principal et, sortant des profondeurs obscures de l'autel où il gisait, apparut aux yeux de tous dans une châsse splendide, que je n'hésite pas à proclamer la plus belle œuvre d'art que possède le diocèse en ce genre ¹.

Trois choses concourent à donner à ce petit monument, d'une parfaite élégance, un attrait particulier : l'époque qui le sculpta, son iconographie et sa conservation.

Le *xiii^e* siècle, qui façonna et orna cette châsse, l'a fait avec tout le goût et la perfection qui le distinguent. Aussi mérite-t-elle non seulement d'être reproduite par la photographie, mais encore par le moulage. Telle fut longtemps ma pensée et mon désir le plus vif. J'en laisse la réalisation à M. Godard-Faultrier, qui voudra certainement enrichir le musée de la ville d'une copie de cette châsse, car l'art, autant que l'archéologie, est intéressé à étudier un semblable et aussi gracieux modèle.

La châsse se divise en deux parties : le bas, creusé dans un tronc d'arbre ; le haut, en forme de toit, qui abrite ce sépulcre, presque primitif². Elle est bien un peu disloquée, fendillée, mais ne refuse pas encore service. Sa vétusté n'est pas laideur, et ses défauts, inhérents à l'âge, ne constituent pas impuissance. Les peintures à fond d'or qui la rehaussaient sont plus que ternies, elles ont presque disparu et il faut un œil attentif et exercé pour les retrouver sous la crasse rongeante que les siècles y ont entassée.

Il serait convenable de la nettoyer pour lui donner un air de propreté dont elle a besoin, mais il serait dangereux de la restaurer,

1. M. Léon Palustre en a pris la photographie, sur ma recommandation. Il en existe une, de format in-folio, au musée Saint-Jean, à Angers.

2. Longtemps les Francs furent ensevelis dans des troncs d'arbres creusés.

encore plus de vouloir la compléter. Son état exige des soins, de la sollicitude, du respect; tout cela, mais rien de plus. La conserver telle quelle est plus sage, plus prudent que de la compléter, la repeindre, car à tout ce remaniement elle perdrait sa physionomie antique, son intérêt particulier, ce cachet vénérable que donnent les ans. Qui d'ailleurs serait assez téméraire pour tenter une restauration qui, tout considéré, mériterait la qualification sévère, mais exacte, de mutilation¹? Il y a des têtes de moins, des absences regrettables, mais qu'y faire? l'iconographie dont elle est parée n'en est pas, pour cela, moins apparente et moins sensible.

En dehors de la sculpture, qui se détache presque du fond, la décoration est très sobre. Elle consiste en une imitation de cabochons et de perles, gravés en creux pour le jeu de la lumière, qui s'étend à la crête, aux rampants et montants des pignons, à la base du toit et à la plinthe du soubassement; il y a là, à la fois, originalité et économie. Tout cela fut, à l'origine, avivé par la peinture.

La châsse de saint Maxentio! a la forme oblongue d'une grande église². Comme elle aussi, ses parties regardent les points cardinaux, et prennent, de cette orientation calculée, une intention symbolique, qui est d'autant plus naturelle qu'elle est dans l'essence même des choses.

Trois sortes de personnages y figurent, sculptés dans le bois en fort relief par une main magistrale: Dieu, la Vierge, les Apôtres et saint Martin.

Au nord, le Christ juge siège dans une nuée que soutiennent deux anges, au-dessus des apôtres, qui partagent ses travaux. Abrisés sous une arcade en cintre surbaissé, dont la retombée se fait sur une colonnette, avec trèfle à pédoncule à l'écoinçon, ils sont debout, sans nimbe, les regards en haut, pieds nus, déroulant un phylactère ou tenant un livre; il en est d'imberbes et de barbus. Saint

1. L'abbé Choyer a tenté à tort cette restauration.

2. « Il n'existe aujourd'hui qu'un bien petit nombre de ces châsses en bois d'une époque ancienne destinées à contenir des corps saints. Nous en connaissons une à Cunault (Maine-et-Loire), sur laquelle on voit encore des traces de peintures et de sculptures représentant les douze Apôtres, le Christ accompagné d'aigles thuriféraires; sa forme est d'ailleurs d'une extrême simplicité; un arc ogival sépare les apôtres. Cette châsse date du xiii^e siècle. » (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, p. 70.)

Jean tient en main la palme qu'il porta à l'enterrement de la Vierge¹, saint Pierre les clefs qui ouvrent ou ferment les portes du ciel, tandis que les anges présentent aux vainqueurs les parfums de l'encens et les joies de la couronne. Tel est en partie le thème symbolique de la grande verrière qui décore, à la cathédrale d'Angers, la rose du transept septentrional. Le nord glacé fait allusion au froid de la tombe et aux sévères rigueurs du jugement².

Le midi, chaud et éclairé, symbolise la grâce et la vie³. A la rose sud de la cathédrale, c'est le ciel; à Cunaud, c'est Dieu, couronné, la tête rehaussée du nimbe crucifère, enveloppé dans une auréole de nuages et encensé par deux anges debout, ailes baissées, qui répand à pleines mains les flammes du pur amour, de son esprit de charité⁴. Quatre anges, par leurs chandeliers allumés, procla-

1. S. Jean l'Évangéliste étant titulaire de la Sainte-Chapelle de Dijon, les armoiries du chapitre se blasonnaient en conséquence, d'après l'*Armorial de France*, en 1696 : *D'azur, semé de fleurs de lis d'or, et une palme de même, posée en pal, brochant sur le tout*. Ce qui était conforme au n° 18 de l'inventaire de 1563 : « Item, deux grandz platz d'argent, dorez sur les bordz, en l'ung desquelz y a l'ymage saint Jehan l'évangéliste et en l'autre une palme. »

2. « Aquilo, vultus redarguentis severitas. » (*Spicileg. Solesmense*, t. III, p. 456.)

3. « Auster, ventus calidus et penetrativus, in scripturis sacris saepe ponitur in designatione Spiritus Sancti. » (*Ibid.*, p. 455.)

4. Viollet-le-Duc a publié dans son *Dictionnaire du mobilier*, p. 234, un motif analogue, d'après le retable de Coblenz, qui date aussi du xiii^e siècle. « A Montoire (Loir-et-Cher) et à Vézelay, des mains du Sauveur jaillissent sur les personnages qui l'entourent les grâces qu'il leur dispense, là, sous forme de jets de sang, ici sous forme de rayons » (Bouillet, *Not. d'art et d'arch.*, 1895, p. 22). — Dans la scène du jugement dernier, sculptée au xii^e siècle, au tympan de l'église abbatiale de Vézelay, le Christ, assis en majesté, verse des rayons de lumière sur la tête des onze apôtres qui siègent à ses côtés (*Arch. de la Commiss. des mon. hist.*, *Egl. de Vézelay*). — Ce trait est rapporté dans la *Vie de S. François de Sales*, par Hamon, t. II, p. 177 : « Une année, le 23 mars, jour de l'Annonciation, au retour des vêpres, lorsqu'il se préparait à écrire en méditant, à genoux sur son prie-Dieu, la grandeur de l'amour qui avait porté le Verbe éternel à s'unir avec la nature humaine dans le mystère de l'Incarnation, il vit en esprit l'infinie bonté avec laquelle le Fils de Dieu était passé du sein du Père dans celui de la Vierge; et telle fut la suavité céleste qui accompagna cette vue, qu'il en tomba en défaillance. Son cœur, voulant payer de retour un si grand amour, s'excitait à aimer le plus qu'il lui était possible : il eût voulu avoir tout l'amour du ciel dans sa poitrine. Et l'esprit de Dieu, qui est tout charité, répondant à ses vœux, se communiqua à lui avec une abondance que manifesterent au dehors des signes sensibles. Comme autrefois Dieu figura la descente du Saint-Esprit sur les apôtres par des langues de feu, il fit tomber sur le saint évêque un globe enflammé, lequel, se partageant en plusieurs petites flammes, l'environna de toutes parts sans endommager aucun de ses vêtements, et rendit son visage tout resplen-

ment que Dieu est la lumière du monde ¹ et que cette lumière céleste se communique aux apôtres qui, eux aussi, deviennent la lumière de la terre : *Vos estis lux mundi* ². Et cette lumière luit dans les ténèbres, dans les œuvres des apôtres, qui sont leurs prédications, leur doctrine, symbolisées par les tablettes, les livres et les phylactères qu'ils ouvrent, tiennent ou déroulent.

A l'ouest, où le soleil se couche, mais pour reparaître plus brillant, Marie s'endort d'un court sommeil ³. Les apôtres l'entourent, tandis que saint Jean reçoit d'un ange la palme qu'il portera aux funérailles de sa mère adoptive ⁴. Saint Pierre se tient au chevet du lit : on le reconnaît à ses clefs et à sa tonsure traditionnelles ⁵. Dans un second bas-relief intermédiaire, quatre apôtres portent sur leurs épaules le brancard funèbre, où repose Marie, la tête appuyée sur un oreiller et en partie recouverte d'un drap : sous leurs pieds nus ondule le sol.

Enfin, Marie monte au ciel, couronnée comme une reine, les mains jointes, dans une auréole nuageuse que soulèvent deux anges issant des nuages.

Enfin, à l'orient, au point où le soleil se lève, où la lumière éclate, saint Martin, par un trait de sublime charité, fait son entrée dans la vie chrétienne. Aux portes d'Amiens, il coupe la moitié de son manteau pour vêtir un pauvre. Ce panneau est, il est vrai, rapporté en cet endroit, puisqu'il date au plus tôt du xv^e siècle, et est peint sur fond d'or quand tout le reste de la châsse est sculpté, mais qui empêche d'admettre que la porte étant brisée, comme se brisa en partie le côté opposé, ce panneau reproduise le sujet sculpté sur la porte d'autrefois ? Or, saint Martin n'a pas été mis là au hasard. Ses rapports avec saint Maxentius motivaient sa présence. Le maître, qui avait initié à la vie chrétienne et sacerdotale le saint confesseur, méritait de figurer près de son disciple. Mort, il ne

dissant comme un astre, pendant que son cœur était intérieurement consumé d'amour ».

1. « Ego sum lux mundi. » (S. Joan., VIII, 12.) — « Ego lux in mundum veni. » (S. Joann., XII, 46.)

2. S. Math., V, 14.

3. « Oriens est pueritia; Occidens, metas decrepita. » (*Spicileg. Solesm.*, t. III, p. 456.)

4. *Légende dorée*, traduction de Brunet, t. I, pp. 270 et suiv.

5. *La cathédrale d'Amiens*, p. 38.

l'abandonnait pas et veillait à la porte de sa châsse, comme une sentinelle, ou plutôt un ami toujours fidèle?

Qui sait même si de ces deux ossements dont la présence inattendue nous a quelque peu embarrassés, l'un ne serait pas du saint évêque de Tours, père spirituel de saint Maxentiole ? Ainsi se vérifierait cette parole des saints Livres : « Amabiles et decori in vita sua, in morte quoque non sunt divisi. » (Lib. II *Regum*, 1, 23.)

Si l'on cherche dans les traditions du symbolisme chrétien la signification précise de la décoration de la châsse, on obtient ce résultat : la présence de la Vierge atteste la propriété de l'église Notre-Dame, et celle de S. Martin que S. Maxentiole fut son disciple ; le cortège des apôtres indique que lui-même fut apôtre du pays de Cunaud et qu'il règne avec eux dans les cieux.

Je laisse à M. le curé de Candé, que sa mémoire sert toujours si bien, le soin de rapporter quelle place la châsse de saint Maxentiole occupait dans l'église de Cunaud.

La châsse de saint Maxentiole, dit-il, était attachée à un pilier du chœur nouveau fait sous M^{sr} de Vaugiraud, à une hauteur qui ne permettait pas de l'atteindre. On y allumait des cierges et on la couvrait de fleurs. On l'encensait même. M. Béatrix, nommé curé au Concordat, et qui n'avait jamais quitté le pays, rendit aux saintes reliques les mêmes honneurs que ses devanciers. On a continué d'y aller en procession des paroisses environnantes : celles de la Levée s'arrêtaient en face de l'église de Cunaud, pour obtenir, par l'intercession de saint Maxentiole, le temps favorable aux biens de la terre.

Quand on commença les travaux de restauration, les ouvriers, qui ignoraient les conséquences de leur action, se permirent, en l'absence du curé, de descendre la châsse et de la mettre à terre. C'est alors que le curé, trouvant la châsse très anciennement ouverte, et n'y voyant ni cachet ni inscription, demanda à l'évêché ce qu'il devait en faire. On lui répondit de la déposer dans la sacristie, en attendant. Il paraît même qu'il fut autorisé à en faire l'inspection, mais il ne le fit que fort superficiellement, puisqu'il nous dit que la tête du saint n'y était pas, tandis que nous l'avons trouvée, mais seulement quand nous eûmes retiré tous les ossements, ce qui était impossible sans ôter les planches qui fermaient un des bouts. — La parfaite conservation des meubles de la sacristie et surtout du fameux coffre à chasubles¹, déposé au bas de l'église, prouve que les iconoclastes

1. Ce coffre, unique peut-être, a la forme des larges chasubles du moyen-âge, qui devaient y être étendues non pliées. Il me paraît dater du xvi^e siècle. Mgr Bock, chanoine d'Aix-la-Chapelle, en avait proposé l'acquisition ; heureusement, il n'y fut pas donné suite.

de 93 n'y avaient pas pénétré : ce qui est arrivé presque généralement dans les églises du Saunurois, où il n'y a point eu de guerre et qui presque toujours ont été pourvues d'intrus. — Je serais donc porté à croire que la châsse n'a pas été ouverte avant M. le curé actuel.

La châsse, telle que nous l'avons actuellement, est incomplète et mutilée. Sa crête, ainsi que nous l'apprend Grandet, porte les traces de la violence des calvinistes, qui lui assénèrent, mais sans la briser, un coup de hache, qui a fait éclater le bois à cet endroit¹. A une des extrémités, le bois a cédé également et le bas-relief a disparu en partie. Est-ce un coup porté encore par les huguenots ? Est-ce simplement le travail du bois qui, au cœur du tronc, se fend facilement ? L'une et l'autre hypothèse sont admissibles, mais l'inspection même de la large déchirure exclut l'emploi de tout fer tranchant.

A l'autre extrémité était une porte mobile, dont nous avons parfaitement reconnu l'existence. Au xv^e siècle, cette porte fut remplacée par un panneau, peint et doré, qui y fut cloué à demeure. Ainsi l'exigeait l'état de vétusté de la châsse, déjà fendue dans toute sa hauteur et consolidée, tant bien que mal, par une traverse assemblée à queue d'aronde et des liens intérieurs aussi en bois.

Or, cette châsse devient, par les honneurs qu'elle reçoit, une preuve palpable, évidente, du culte rendu aux reliques qu'elle contient. Une place honorable lui est assignée dans le chœur, jusqu'à nos jours. On l'encense, à la messe et aux vêpres, comme on encense les autels, au temps de la liturgie Angevine. On l'entoure et on la pare de cierges et de fleurs. Les religieux la portent en procession et la trempent dans la Loire pour obtenir de Dieu, par l'intercession de saint Maxentius, la cessation de la sécheresse qui nuit aux biens de la terre². Et à ces processions populaires, accourent, nombreuses et empressées, toutes les paroisses voisines, qui ont confiance dans le saint patron de Cunaud.

La conclusion est rigoureuse : Tous ces honneurs avaient pour

1. Dans la restauration, a ajouté trois pommes feuillagées, dont une au milieu et les deux autres en couronnement des pignons ; puis on a contrebuté les angles de contreforts à pans, d'un goût fort douteux.

2. La S. Congrégation des Rites, par décret du 11 septembre 1769, a condamné cet usage (Gardellini, *Decretum authentica Congregationis Sacrorum Rituum*, t. II, p. 480, n° 4350.)

but direct, non la châsse, mais les reliques qu'elle contenait. Et cette dévotion constante, populaire, n'était-elle pas la manifestation la plus saisissante de la foi de toute la contrée? Ce n'était pas à des reliques vagues, innommées, que se rapportaient ces prières ferventes, c'était au corps de saint Maxentio. On ne le voyait pas, mais on croyait à sa présence. La dévotion eût cessé du moment où le bruit se fût répandu que la châsse était vide, vide surtout des ossements du saint patron. Une population, qui attache un tel prix à des reliques qu'elle se transmet pieusement de génération en génération, ne peut être trompée sur l'authenticité et l'identité de ces reliques. Aussi, quand, du ix^e siècle au xix^e, nous la voyons constante dans sa foi et sa vénération, nous n'avons qu'à nous incliner devant cet irrécusable témoignage.

XI

L'iconographie, qui est une des manifestations du culte public, a pour but de nous faire remonter par l'étude des images aux causes qui ont motivé l'adoption de certains signes caractéristiques. Or, les attributs donnés autrefois ou conservés à saint Maxentio sont : la mitre, la chasuble et l'étole.

La mitre, je ne l'ai rencontrée nulle part; mais, sur le témoignage de Grandet, qui dit l'avoir vue à Cunaud, je n'en conteste pas l'existence. Or, la mitre, qui appartient de droit aux évêques, devient aussi, par concession apostolique, la coiffure solennelle des cardinaux, des protonotaires, des abbés et de certains chanoines privilégiés ¹. Mais saint Maxentio ne fut ni cardinal, ni prélat, pas plus que chanoine, toutes dignités de date plus récente. Fut-il abbé ² ? Rien n'autorise à le croire et s'il porte la mitre abbatiale, il faut attribuer cette erreur aux Bénédictins, fiers de faire remonter jusqu'à saint Maxentio l'origine de la fondation monastique de Cunaud, qu'aucun témoignage concluant n'affirme aussi ancienne. Les Bénédictins n'avaient-ils pas fait de même à l'égard de saint Florent, qu'ils considéraient comme le premier abbé et fondateur

1. *Œuvres*, t. III, pp. 244 et suiv.

2. « Les abbés étoient souvent appelés simplement *prêtres* : cette qualité est supérieure à celle d'*abbé*, qui n'est qu'un titre d'office et une commission. » (Juenio, p. 19.)

du monastère, depuis abbaye, érigé au Mont-Glonne ? Les Bénédictins de Cunaud pouvaient avoir quelque prétention plus ou moins fondée en coiffant saint Maxentioi de la mitre abbatiale, qu'une critique plus éclairée et plus indépendante lui enlève.

La chasuble convient parfaitement au prêtre, dont la mission principale est d'offrir le saint sacrifice pour le peuple confié à sa direction spirituelle. Ainsi est représenté saint Maxentioi dans une mauvaise statue du xviii^e siècle, à Saugé-l'Hopital. Il est prêt à monter à l'autel, il va célébrer.

L'étole mise sur le surplis indique également le sacerdoce catholique, mais surtout les fonctions curiales proprement dites, le ministère paroissial. C'est ainsi vêtu que le prêtre administre et dispense aux fidèles les sacrements de baptême, de pénitence, d'eucharistic, d'extrême-onction et de mariage, qu'il bénit, inhume en terre sainte, etc.

Voici la description de la toile qui formait le retable de l'autel de Saint-Maxentioi avant les réparations entreprises par l'État dans l'église Notre-Dame. Cette toile, d'une assez bonne exécution, est maintenant déposée à la cure. Je la date du xvii^e siècle, dont elle reproduit scrupuleusement le costume usité alors par les ecclésiastiques. Saint Maxentioi porte la barbe et une soutane longue qui lui descend jusqu'aux pieds; sa chemise est rabattue sur son col et à ses manches, de manière à former à la fois rabat et manchettes. A son surplis long pendent de grandes manches : des dentelles bordent les extrémités, ainsi qu'il a toujours été d'usage depuis le xvi^e siècle; par-dessus est une étole de couleur rouge. Le livre sur lequel il appuie la main est posé près de lui sur une table; ce livre, c'est l'Évangile qu'il est venu prêcher aux habitants de Cunaud ou le rituel avec lequel il les assista en priant. On lit au bas du tableau, en capitales romaines : ST MAXENCEL.

XII

Je ne puis passer sous silence deux faits qui se rapportent au culte privé dont fut honoré saint Maxentioi.

L'un m'est fourni par les archives de la préfecture. Hugues de Milly, par acté du xi^e siècle, offre aux religieux de Cunaud les dîmes qu'il perçoit à Milly et la part qu'il prélève sur les sépultures et les

offrandes de l'église de Saint-Pierre et cela, par amour pour saint Philbert et saint Maxentiol : « Ego Ugo de Miliaco..... ecclesiam sancti Petri que Miliaco sicut habeo et possideo..... tam in decimis quam in sepulturis et offerendis Domino Deo et beate Marie et sancto Philiberto atque beato Maxenciolo simulque Domno Petro abbati Trenoreii et monachis suis locoque Cunaldi dono..... cum tota illa terra ad eandem ecclesiam pertinente. »

J'emprunte le second trait à l'historien Texier : « Ce dévot prélat et abbé¹ avoit aussi une grande dévotion à saint Florent, confesseur, patron de son abbaye, et à saint Doucelin, confesseur, qu'on dit avoir esté pourveus à l'ordre de prestrise, par saint Martin, archevesque de Tours, avec saint Maurille, confesseur, qui depuis fut évesque d'Angers, et avec saint Maxenceul, nommé en latin Maxenciolus, aussi confesseur, patron des églises paroissiales de Cunaud et de Saugé-l'Hôpital². »

XIII

Arrivé au terme de cette étude hagiographique, il ne me reste plus qu'à former ce double vœu : que l'évêché, quelque temps indéci, se prononce, sur cet exposé complet, en faveur de l'authenticité du corps de saint Maxentiol, et le remette en honneur, en replaçant la châsse qui le contient dans le sanctuaire de l'église paroissiale de Cunaud ; puis, que les Bollandistes, qui ont bien voulu m'honorer de leur confiance et réclamer le concours de mes recherches personnelles, trouvent dans ces quelques pages les éléments d'une dissertation comme ils savent en écrire. Si j'ai atteint ce double but, la vénération qui s'attache aux reliques de saint Maxentiol sera à l'avenir sauvegardée à la fois contre l'oubli et l'indifférence, et je ne pouvais ambitionner plus noble récompense de mes efforts persévérants, ni plus utile résultat de mes investigations empressées.

XIV

Ni ce mémoire ni le travail de la commission ne trouvèrent grâce

1. Jean du Bellay, abbé de Saint-Florent (1431), évêque de Fréjus (1451) puis de Poitiers (1462), mort en l'abbaye de Saint-Florent, le 2 septembre 1479.

2. Texier, prieur d'Allonne, *Discours fait en l'honneur de saint Francaire* ; Saumur, 1648, 2^e édit., pp. 73, 74.

devant les rigueurs d'un vicaire général, délégué à cet effet par l'Ordinaire et qui ne se laissa convaincre pas plus par le témoignage de Benoît XIV que par le raisonnement et les faits analogues. L'évêque influencé prononça dans ce sens. Je ne me tins pas pour battu et en appelai à Rome.

Les *Analecta* ont ainsi résumé l'état de la question, t. VII, col. 948.

Aucun hagiographe n'a parlé de ce saint que la tradition fait disciple de S. Martin de Tours et apôtre ou *premier curé*, comme on l'a nommé ensuite, du pays de Cunaud, au diocèse d'Angers, où il mourut sur la fin du iv^e siècle.

Dès l'an 814, Charles-le-Chauve s'exprime ainsi et dans deux autres actes le répète en termes identiques : *Monasteriolum quod vocatur Cunaudus, ubi sanctus Maxentius corpore requiescit.*

Le 29 août 1859, M. Barbier de Montault, délégué de l'évêque et assisté de plusieurs ecclésiastiques, fit la reconnaissance du corps de S. Maxentius et ouvrit une enquête canonique sur l'immémorialité de son culte.

L'examen des ossements, fait par un médecin, conformément aux prescriptions d'Urbain VIII, amena à la constatation du corps presque complet de S. Maxentius et de deux autres ossements sans nom et de provenance inconnue.

La châsse, dans laquelle le corps est conservé et exposé à la vénération publique, est en bois, remarquablement sculpté et historié de scènes symboliques. Elle date du xiii^e siècle. On n'y a trouvé ni sceaux ni authentiques. Néanmoins, il n'y a pas lieu de douter de l'identité du corps de S. Maxentius, en raison de la *possession*, de la *tradition* et du *culte*, trois choses qui, selon la sûre doctrine de Benoît XIV, constituent une *certitudo morale* qui suffit en pareil cas.

S. Maxentius est patron des deux paroisses de Cunaud et de Saugé-l'Hôpital, au diocèse d'Angers, et les deux églises paroissiales de ces localités remontent, d'après les données archéologiques, au xi^e siècle.

Le culte public est attesté par plusieurs anciennes chartes qui donnent le titre de *confesseur* à S. Maxentius, par sa fête fixée au 18 décembre, l'insertion de son nom dans le *Martyrologe* de Chastelain, son office propre à l'abbaye de Tournus, les processions solennelles par lesquelles on implore la cessation de la sécheresse, les honneurs particuliers rendus constamment à ses saintes reliques.

L'iconographie du saint confesseur le représente en *pêtré*, avec la chasuble pour célébrer, avec le surplis et l'étole pour administrer les sacrements.

Tout cela, et bien d'autres choses encore, est condensé, groupé habilement, avec une connaissance parfaite des règles canoniques et liturgiques, dans le substantiel mémoire, qui forme le dossier principal et presque unique de la question. Malgré des preuves aussi positives et une

logique aussi pressante, l'authenticité des reliques de S. Maxentius fut sérieusement mise en doute.

Pour trancher toute difficulté, appel fut fait à Rome. Le plus bel éloge que nous puissions faire de la brochure déjà citée est de dire simplement que toutes ses conclusions ont été admises par la S. C. des Reliques.

XV

Nous citerons quelques passages du *votum* du consulteur, afin de faire connaître les principes théologiques qui régissent la question.

Prudens sit oportet cultus noster, ne res profanas colamus pro sacris. Quocirca, ut Sanctorum reliquiis cultum rite exhibeamus, probe interrogandum præprimis est, an ipsæ revera sint reliquæ, seu aliquæ portiones, seu res ad aliquem Sanctum vel Beatum pertinentes; ubi Summi Pontificis aut Episcopi sententia de earumdem reliquiarum authenticitate lata non fuerit, maxime si agatur de cultu religionis publico eisdem exhibendo. Dixi 1. *Ad aliquem Sanctum vel Beatum pertinentes*, quia, ut sacræ reliquæ publico cultu venerari possint, debent profecto esse alicujus Sancti vel Beati *canonizati* aut *beatificati* in vera Christi Ecclesia. Etenim si nullus homo potest publice coli ut Sanctus, quin prius fuerit in Sanctorum numero adscriptus ritu solemni, jam liquido fluit, nullius hominis reliquias esse cultu publico colendas, haud prævia canonizatione vel beatificatione; quum reliquæ propter Sanctos, quorum sunt, dumtaxat colendæ, proponantur, ut legitime coli valeant. Dixi 2. *Ubi Summi Pontificis vel Episcopi sententia lata non fuerit*, etc., quatenus Summorum Pontificum aut Episcoporum est, eas tantum pro cultu religionis publico recognoscere et approbare reliquias, quæ sint alicujus Beati vel Sancti in Ecclesia, ut paullo antea dixi, canonizati; prout patet ex capite finali *De reliquiis et veneratione Sanctorum*.

Animadvertendum tamen est hactenus expositam doctrinam veram esse atque omnino retinendam, ubi sermo sit de reliquiis recenter inventis. Si scilicet agatur de antiquorum Sanctorum reliquiis, quæ populi fidelis haud interrupta praxi, et quidem *ab immemorabili*, adoratæ semper fuerint, non esset certe cur Episcopi eas approbare non deberent, etsi antiqui illi Sancti non fuerint a Summo Pontifice, ut nunc moris est, solemni canonizationis ritu inter sanctos recensiti. Illa quippe traditio pervetusta, populique christiani haud interrupta consuetudo vel consensus æquivalere cernitur decreto canonizationis; præsertim quod canonizationis forma, ut in præsentiarum habetur, antiquitus non fuerit in usu, prout docet Sanchez, Suarez, Bonacina, alique cum Concina. Scilicet recensito ex fonte oritur ac sponte fluit certitudo moralis, quæ omnino sufficit ad prudenter

tutoque judicandum hisce de causis. Nimirum, in rebus moralibus nonnisi certitudinem moralem esse quærendam, docent omnes theologi. Hæc proinde si cognovisset episcopus Andegavensis intellexisset eo ipso respondendum esse : Ad primum, *Affirmative*.....

Et quidem, juxta sanam doctrinam, quando sententia episcopi aut ex antiqua praxi populi fidelis, aut ex adhibita prudenti diligentia, declarat reliquias reveræ esse alicujus viri Sancti, easque uti tales approbat, ejusmodi reliquiæ dignæ sunt, quæ a fidelibus adorentur. Nec ullum est periculum erroris, saltem *formalis*, in hujusmodi adoratione, licet errari *materialiter* posset, ubi, et post adhibitam prudentem accuratamque diligentiam, contingeret reapse non esse reliquias veras, quas uti tales episcopus approbavit. Namque sic bona fide hæ reliquiæ adorantur, ut adorans nec imprudenter se gerat, nec ullum formale peccatum admittat. Quare, si detur etiam casus, in quo reliquiis certis ita immisceantur incertæ ut discerni nullo pacto queant, adorari reliquiæ certæ possunt, quatenus ad eas dumtaxat utpote approbatas dirigitur adoratio. Non enim eadem est hic ratio cernenda, quæ juxta philosophica principia viget pro aqua consecrata seu benedicta. Disparitatis namque argumentum in eo se prodit esse, quod si misceatur aqua non benedicta consecratæ aquæ utriusque aquæ extrema ita permisceantur ut nullo valeant modo separari atque distingui; reliquiarum vero extrema, etsi simul certæ reliquiæ cum incertis ponantur, inconfusa permanent et undequaque distincta. Hisce præhabitis, et attenta haud insolita *in Gallia* ratione, qua (ut in sup-
plici libello) *haud difficile est in eadem urna invenire corpora aut corporum partes ad plures Sanctos pertinentes*, respondendum arbitror : Ad 2.^m Ossa duo præfata posse relinqui in eodem reliquiario insimul cum corpore Sancti Maxentii. Non enim ad hæc, verum ad corpus ejusdem Sancti, velut reliquias certas et approbatas, populi christiani adoratio refertur.

Le 29 février 1863, la S. C. des Reliques répondit qu'il ne fallait pas inquiéter les fidèles relativement au corps de S. Maxentiiol, puisque, de temps immémorial, il avait été vénéré d'un culte public et non interrompu, ce qui, à défaut d'authentiques, constituait une certitude morale, preuve suffisante d'authenticité; et que, quant aux deux ossements étrangers trouvés dans la châsse de S. Maxentiiol, il ne fallait rien innover, par conséquent qu'il était opportun et sage de les laisser où ils étaient et en possession du culte dont ils avaient toujours été honorés.

Le décret du 29 février n'a été publié que le 20 août suivant. En voici la teneur (*Œuvres*, t. VII, p. 189) :

ANDEGAVEN. — Cum in ecclesia parochiali vulgo de Cunaud, diocesis

Andegavensis, servetur corpus S. Maxentioli, in cujus urna duo ossa inventa fuerint alio corpori pertinentia, episcopus Andegavensis Sacræ Congregationi hæc dubia solvenda proposuit :

1^o Cum desint authenticæ litteræ, an possessio ab immemorabili et non interrupta, ut etiam publicus cultus, id est certitudo moralis, sit res sufficiens ut dicto S. Maxentioli corpori veneratio tribuatur ?

2^o Quid de duobus ossibus pertinentibus alio corpori, minime vero illi S. Maxentioli, agendum sit ? Decet enim in urna relinquere aut illa extrahere oportet ?

Sacra Congregatio, die 29 Februarii 1864, respondit : Ad primum. Fideles non esse inquietandos. Ad secundum. Nihil esse innovandum. Datum Romæ ex Secretaria S. Congregationis Indulgentiarum, die 20 Augusti 1864.

Præsens copia concordat plene et ad verbum cum originali adservato in Regesto Secretariæ S. Congregationis Indulgentiarum. In quorum fidem etc. — Datum Romæ ex Secretaria ejusdem S. Congregationis Indulgentiarum, die 7 Septembris 1865. Philippus can. Cossa, Substitutus.

La chässe de S. Maxentiol serait, paraît-il, en mauvais état et une restauration tendrait à en compromettre à la fois la solidité et le caractère de vénérable antiquité. Le gouvernement français, l'appréciant particulièrement comme monument historique et artistique, l'a prise sous sa protection immédiate et a expressément défendu de la modifier ou restaurer. En conséquence, il a été décidé par les archéologues de l'Anjou, d'accord avec l'autorité ecclésiastique, que la chässe ancienne serait enfermée dans une chässe nouvelle, dont les larges vitres ne la déroberaient pas aux regards studieux des amateurs.

Nous sommes heureux de confirmer cette décision, pleine de sagesse et de bon sens, par un décret peu connu et qui vient ici fort-à-propos. Voici, en effet, ce que la S. C. des Rites a statué au xvii^e siècle, pour un cas analogue fourni par le diocèse de Brescia.

Brixien. Civitas Brixien., ex quo de novo construi curasset arcam pro reponendis reliquiis SS Faustini et Jovite, a Sacra Congregatione petiit an magis expediret antiquam capsam intus novam reponere, vel ex antiqua reliquias extrahere et in novam arcam collocare ? Et Sacra Congregatio mandavit poni arcam veterem intus novam. Die 21 martii 1620. (Analecta, t. VII, col. 158.)

SAINT MICHEL

L'archange S. Michel a toujours été l'objet d'une dévotion particulière dans l'Eglise ; à notre époque, il semble revenir en faveur. Il y a donc lieu de lui consacrer une notice spéciale, qui montre comment Rome a su l'honorer.

I. — CULTE PUBLIC.

I. S. Michel figure dans les Litanies des saints, qui suivent les psaumes de la pénitence ou figurent dans le Pontifical et le Rituel, après la Sainte Vierge et en tête des archanges : « Sancta Virgo Virginum. Sancte Michael, ora pro nobis. Sancte Gabriel. Sancte Raphael. Omnes sancti angeli et archangeli, orate pro nobis. Omnes sancti beatorum Spirituum ordines, orate ». Il en est ainsi dans les litanies du samedi saint.

Il a été omis dans les litanies très anciennes pour la recommandation de l'âme, où il n'y a que cette invocation générale : « Omnes sancti angeli et archangeli, orate pro nobis » (*Rit. Rom.*)

Les laudes, qui se chantent à la messe du couronnement du pape, à S.-Pierre, et de sa prise de possession, à S.-Jean-de-Latran, disent, après l'invocation à la Vierge : « Sancte Michael, tu illum adjuva » (*Œuvres*, III, 201, 214).

Dans le *Confiteor*, à la messe et à complies. S. Michel est placé entre la Sainte Vierge et S. Jean-Baptiste : « Confiteor Deo omnipotenti, beatæ Mariæ semper virgini, beato Michaeli archangelo. beato Joanni Baptistæ... Ideo precor beatam Mariam semper virginem, beatum Michaellem archangelum, beatum Joannem Baptistam. »

Léon XIII, en 1886, a ajouté aux prières prescrites par Pie IX pour réciter à la fin de la messe, une invocation à S. Michel :

« Sancte Michael archangele, defende nos in prælio; contra nequitiam et insidias diaboli esto præsidium. Imperet illi Deus, supplices deprecamur: tuque, princeps militiæ cœlestis, Satanam aliosque spiritus malignos, qui ad perditionem animarum pervagantur in mundo, divina virtute in infernum detrude. Amen. »

Dans l'*Ordo Missæ*, à la bénédiction de l'encens, aux messes solennelles, S. Michel est l'intermédiaire entre le prêtre et Dieu; il se tient à la droite de l'autel ⁴ pour présenter les vœux des fidèles sous la forme de la fumée odorante du parfum.

Postea, si solenniter celebrat (sacerdos), benedicit incensum, dicens: Per intercessionem beati Michaelis archangeli, stantis a dextris altaris incensi, et omnium electorum suorum, incensum istud dignetur Dominus bene † dicere et in odorem suavitatis accipere. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

On applique aussi à S. Michel cette prière du canon, après l'élévation: « Supplices te rogamus, omnipotens Deus, jube hæc perferri per manus sancti Angeli tui in sublime altare tuum, in conspectu divinæ majestatis tuæ. »

A l'offertoire de la messe des morts, la liturgie reconnaît S. Michel comme porte-étendard et présentateur des âmes au paradis: « Domine Jesu Christe, rex gloria, libera animas omnium fidelium defunctorum de pœnis inferni et de profundo lacu; libera eas de ore leonis, ne absorbeat eas tartarus, sed signifer sanctus Michael

4. Benoît XIV fait observer qu'il y a ici erreur et que le texte de S. Luc — non de l'Apocalypse qui ne désigne pas l'ange, — se réfère à l'archange Gabriel.

« In benedictione incensi ad offertorium dicuntur hæc verba: *Per intercessionem beati Michaelis archangeli, etc.* In antiquo codice Tiliano apud Menardum in *Not. ad Sacramentar. S. Gregorii*, pag. 270, non legitur Michaelis sed Gabrielis: *Per intercessionem S. Gabrielis archangeli, stantis a dextris altaris incensi.* Eodem modo legitur in antiqua Missa Romana, edita a cardinali Bona, *De reb. liturg.*, in append., pag. 496 et hoc modo legendum quoque esse docebat ven. Dei servus cardinalis Thomasius in nonnullis suis annotationibus miscellaneis manuscriptis in Missale Romanum. Dicebat enim recitata verba: *Per intercessionem beati Michaelis archangeli, stantis a dextris altaris incensi*, non esse desumpta ex cap. 8 Apocalypsis, ubi nulla sit mentio nominis angeli nec dextere altaris incensi (a), sed esse desumpta ex cap. I, v. 9, Evangelii secundum Lucam, ubi dicitur de sancto Zacharia, patre S. Joannis Baptiste: *Secundum consuetudinem sacerdoti sorte erit ut incensum poneret. Et omnis multitudo populi erat orans foris, hora incensi. Apparuit autem illi Angelus Domini, stans a dextris altaris incensi.* Et paulo inferius, v. 19: *Et respondens Angelus dixit ei: Ego sum Gabriel, qui adsto ante Deum.* » (*De serv. Dei beatif.*, lib. IV, pars II, cap. 80, n. 5.)

(a) « Et alius angelus venit et stetit ante altare, habens thuribulum aureum » (*Apoc.*, VIII. 3)

representet eas in lucem sanctam quam olim Abrahæ promisisti et semini ejus. »

2. L'Église Romaine admet, dans son calendrier, deux fêtes de S. Michel : l'une, le 8 mai, du rite double majeur, sous le titre de l'Apparition, « Apparitio S. Michaelis archangeli, duplex majus » ; l'autre, le 29 septembre, du rite double de seconde classe, avec le titre de la dédicace, « Dedicatio S. Michaelis archangeli, duplex 2 classis ». Dans ces deux fêtes, le but est le même, célébrer l'apparition de S. Michel au Mont Gargan et sa conséquence immédiate qui fut l'érection d'une église en son honneur. Si jamais le Bréviaire Romain est réformé, ce qui est souverainement désirable, il sera opportun de les unifier et de les fondre en une seule solennité : naturellement, la préférence serait donnée à la seconde, en raison de l'usage général¹. Cette simplification avait été faite généralement dans les livres de liturgie française, entr'autres dans le *Missale Pictaviense* de 1767 : il y aurait lieu d'en tenir compte désormais.

Le Martyrologe admet des formules identiques, quoique un peu amplifiées : le lieu de l'apparition est spécifié et l'église qui en fixe le souvenir est appelée *memoria*, suivant une très ancienne locution et qualifiée *venerabilis*, qui est le titre propre aux églises.

(8 mai). In monte Gargano, apparitio S. Michaelis archangeli. — (29 septembre). In monte Gargano, venerabilis memoria beati Michaelis archangeli, quando ipsius nomine ibi consecrata fuit ecclesia, vili quidem facta schemate, sed cœlesti prædita virtute.

3. Il n'y a qu'une seule messe pour les deux fêtes : le 8 mai, on prend celle du 29 septembre, qui est entièrement propre et commune aussi aux saints Anges, selon l'ordonnance première. J'y

1. En 1741, Benoît XIV députa une congrégation spéciale pour la réforme du Bréviaire. Les procès-verbaux en ont été publiés par les *Analecta juris pontificii*, qui font connaître la décision prise au sujet des deux fêtes de S. Michel : celle de l'Apparition devra être supprimée, parce qu'elle est plutôt propre au mont Gargan ; on maintiendra celle de la dédicace, à cause de son caractère ancien et universel (t. XXIV, col. 517). « Dedicacionem S. Michaelis, quæ 29 septembris die recolitur, unanimi consilio retinuerunt ; apparitionem autem, quæ die 8 maii celebratur, omittendam censuerunt. Illud enim antiquum festum est in sacris omnibus latinorum tabulis et in libris S. R. E. vetustissimis commemoratum. Istius vero, ut a priori sejuncti, non æque antiqua traditio ; quæque in eo narratur in monte Gargano facta est apparitio, a Sipontina potius quam ab universa Ecclesia visa est celebranda. »

relève ces trois particularités : l'invocation pour l'assistance au jugement, le tremblement de terre qu'occasionne la descente de S. Michel et le texte apocalyptique, qui le place près de l'autel, un encensoir d'or en main.

Alleluia, alleluia. *ŷ*. Sancte Michael archangele, defende nos in prælio, ut non pereamus in tremendo iudicio. Alleluia. *ŷ*. Concussum est mare et contremuit terra, ubi archangelus Michael descendit de cælo. Alleluia.

Offertorium. Ap. 8. Stetit angelus juxta aram templi, habens thuribulum aureum in manu sua : et data sunt ei incensa multa et ascendit fumus aromatum in conspectu Dei. Alleluia.

On a beaucoup médité de nos liturgies françaises qui avaient cependant du bon. Dans le *Missale Pictaviense* de 1767, la formule est presque romaine, mais d'habiles variantes y ont été introduites. Tout d'abord, le titre ne se réfère plus à la seule dédicace du Mont Gargan : *In festo S. Michaelis archangeli et omnium SS. Angelorum*¹, *duplex majus*. L'épître, plus précise, raconte le combat final entre l'archange et le dragon. Le graduel et l'alleluia, pour se conformer au goût dominant, ont adopté des passages bibliques, au lieu de la mention spéciale de S. Michel, ce qui est certainement un tort ; on n'a pas respecté davantage la secrète, la communion et la postcommunion, mais le texte de l'offertoire, si bien approprié à l'offrande, a été allongé, là où le romain l'avait écourté : « Ascendit fumus de orationibus sanctorum, de manu Angeli, coram Deo. »

4. Les offices des deux fêtes sont à peu près semblables et entièrement propres. Les oraisons sont communes à tous les anges, ainsi que nombre de passages. Les hymnes sont *Te splendor*, à vêpres et à matines, et à laudes, *Christe sanctorum*, où la seconde strophe seule parle de S. Michel. Les trois leçons du second nocturne, au 8 mai, relatent l'apparition. Dans tout le reste, il y a de très fréquentes répétitions, fort communes dans les livres liturgiques de Rome, ce qui est une faute au point de vue littéraire. J'en dégage, en vue surtout de l'iconographie, ces allusions significatives au rôle attribué à S. Michel dans l'Église.

1. « Festum S. Michaelis dici potest festum omnium Angelorum, teste Durando in *Ration. divin. offic.*, lib. VII, cap. XII. » (Benedict. XIV, *De serv. Dei beatific.*, lib. IV, pars II, cap. 30, n. 6.)

Porte-étendard du salut, il est vainqueur du dragon infernal ; la terre tremble quand il descend du ciel (1^{re} ant. du 1^{er} noct.)

Explicat victor crucem
Michael salutis signifer.
Draconis hic dirum caput
In ima pellit tartara
Ducemque cum rebellibus
Cœlesti ab arce fulminat. (*Hymne de vêpres.*)

Dum præliaretur Michael archangelus cum dracone, audita est vox dicens : Salus Deo nostro (2^e ant. de *Laudes*). — Factum est silentium in cœlo, dum draco committeret bellum : et Michael pugnavit cum eo et fecit victoriam. Alleluia (*Ant. du Benedictus*). — Factum est prælium magnum in cœlo : Michael et angeli ejus præliabantur cum dracone et draco pugnat et angeli ejus ; et non prævaluerunt, neque locus inventus est eorum amplius in cœlo (*Capitule de none, Apoc. 12.*) — Multa magnalia de Michaele archangelo, qui fortis in prælio fecit victoriam (3^e ant. du 3^e noct.)

S. Michel est le prince de la milice céleste, les anges combattent avec lui et sous ses ordres ; il est le prévôt du paradis.

Michael præpositus paradisi, quem honorificant angelorum cives (2^e ant. du 2^e nocturne). — Hic est Michael archangelus, princeps militiæ angelorum (4^e rép. des matines).

Il est député auprès de S. Jean pour lui exprimer la volonté de Dieu.

Significavit Deus quæ oportet fieri cito, loquens per angelum suum servo suo Joanni, qui testimonium perhibuit verbo Dei et testimonium Jesu Christi, quæcumque vidit (*Capitule de Vêpres, Apoc. I.*)

Dum sacrum mysterium cerneret Joannes, archangelus Michael tuba cecinit : Ignosce, Dominus Deus noster, qui aperis librum et solvis signacula ejus (*Ant. du Magnificat des premières vêpres*).

S. Michel tient auprès de l'autel l'encensoir d'or dans lequel brûlent les parfums en l'honneur de Dieu. On revient jusqu'à onze fois sur cette même pensée ; c'est vraiment trop.

Stetit Angelus juxta aram templi, habens thuribulum aureum in manu sua et data sunt ei incensa multa et ascendit fumus aromatum de manu angeli in conspectu Domini (2^e rép. des matines). — Data sunt ei incensa multa, ut adoleret ea ante altare aureum, quod est ante oculos Domini (2^e ant. du 3^e noct.).

Aide de Dieu, S. Michel combat le roi des Perses, selon la vision de Daniel, chap. VII, qui forme les trois leçons du second nocturne :

« Princeps autem regni Persarum restitit mihi viginti et uno diebus : et ecce Michael, unus de principibus primis, venit in adjutorium meum et ego remansi ibi juxta regem Persarum ».

S. Grégoire explique le nom lui-même dans l'homélie 34 sur l'Evangile, qui a été découpée en trois leçons au second nocturne de la fête du 29 septembre.

Qui (angeli) idcirco etiam privatis nominibus censentur, ut signetur per vocabula etiam in operatione quid valeant. Michael namque *Quis ut Deus ?...* Et quoties miræ virtutis aliquid agitur, Michael militi perhibetur, ut ex ipso actu et nomine detur intelligi quia nullus potest facere quod facere prævalet Deus. Unde et ille antiquus hostis, qui Deo esse per superbiam similis concupivit, dicens : In cœlum conscendam, super astra cœli exaltabo solium meum, similis ero Altissimo ; dum in fine mundi in sua virtute relinquetur extremo supplicio perimendus, cum Michaele archangelo præliaturus esse perhibetur, sicut per Joannem dicitur : Factum est prælium cum Michaele archangelo.

S. Michel a mission d'assister le peuple de Dieu, de lui faire sentir ses bienfaits et de le conduire au ciel.

Michael archangele, veni in adjutorium populo Dei (*1^{re} ant. du 2^e noct.*) — Hic est Michael archangelus, princeps militiæ angelorum, cujus honor præstat beneficia populorum et oratio perducit ad regna cœlorum (*4^e rép. de mat.*) — In tempore illo consurget Michael, qui stat pro filiis vestris : et veniet tempus quale non fuit, ex quo gentes cœperunt usque ad illud. In tempore illo salvabitur populus tuus omnis, qui inventus fuerit scriptus in libro vitæ (*6^e rép. de mat.*) — Princeps gloriosissime, Michael archangele, esto memor nostri : hic et ubique semper precare pro nobis Filium Dei (*Ant. du Magnificat des 2^{es} vèpres*).

Les âmes des justes lui sont particulièrement confiées et il les conduit au paradis.

Venit Michael archangelus cum multitudine angelorum, cui tradidit Deus animas sanctorum ut perducate eas in paradisum exultationis (*5^e rép. de mat.*) — Angelus Archangelus Michael, Dei nuntius pro animabus justis (*1^{re} ant. du 3^e noct.*). — Michael archangelus venit in adjutorium populo Dei, stetit in auxilium pro animabus justis (*8^e rép. de mat.*). — Archangele Michael, constitui te principem super omnes animas suscipiendas (*3^e ant. de laudes*).

L'archange, par son intervention en notre faveur et le combat incessant qu'il livre pour nous au démon, mérite donc véritablement d'être appelé *l'ange de la paix*. comme chante l'hymne de laudes :

Angelus pacis Michael in ædos
Coelitus nostras veniat, serenæ
Auctor ut pacis lacrymosa in orcum
Bella releget.

5. Le P. Droves, dans l'*Hymnarius Severianus* (*Anal. hymn. med. ævi*), donne, p. 83, une hymne qu'il tire de deux manuscrits du Vatican du XI^e siècle.

In dedicatione S. Michaelis.

1. Illuminavit hunc diem
Rerum creator omnium
Festivitate maxima,
Quæ nunc jucunda ducitur.
2. Templum dicavit cœlitus
Ejus perennis gloria
Honore in archangeli
Hoc Michaelis annuo.
3. Volvente cursu rediens
Celebritatis inclitum,
Altare quo templum simul
Hoc dedicatum splenduit.
4. Hæc aula cœli janua,
Hic panis almus vescitur,
Hic sanguis Agni sumitur,
Hic abluuntur crimina.
5. Hic vota redduntur pia,
Quæ sacer ipse suscipit

Christi minister Michael
Ejusque fert obtutibus.
6. Summi Tonantis nuntius,
Dignum gerens officium,
Orationes omnium
Offert Deo fidelium.
7. Archangelorum primus est,
Princeps Dei exercitus,
Plebem regit catholicam
Per cuncta mundi climata.
8. Vicit draconem perfidum,
Jecit polo superbiam,
Venturus est in sæculo
Ponere finem Antichristo.
9. Deo Patri sit gloria,
Sit semper Unigenito
Sanctoque sit Spiritui
Per sæculorum sæcula.

Un autre manuscrit du Vatican, aussi du XI^e siècle, fournit cette autre hymne (*Ibid.*, pp. 83-84) :

In dedicatione S. Michaelis.

1. Mysteriorum singnifer
Cœlestium, archangele,
Te supplicantes, quæsumus
Ut nos placatus visites.
2. Ipse cum sanctis angelis,
Cum justis, cum apostolis,
Inlustra locum jugiter
Quo nunc orantes degimus.
3. Castissimorum omnium
Doctorum ac pontificum

Pro nobis preces profluas
Devotus offer Domino.
4. Hostem repellat ut sævum
Opemque pacis dirigit
Et nostra simul pectora
Fides perfecta muniat.
5. Ascendant nostræ protinus
Ad thronum voces gloriæ
Mentesque nostras erigat,
Qui sede splendet fulgida.

6. *Hic virtus ejus maneat,
Hic firma flagret caritas,
Hic ad salutis commoda
Suis occurrat famulis.*

7. *Errorum omnes auferat
Vagosque sensus corrigit*

*Et dirigat vestigia
Nostra pacis per semitam.*

8. *Lucis in arce fulgida
Hæc sacra scribat carmina
Nostraque simul nomina
In libro vitæ conserat.*

Le même recueil contient dix hymnes, dont je ne donnerai que les premiers mots : *Christe sanctorum* (II, 64), *Tibi Christe splendor* (II, 64), *Ter terni chori* (XII, 193), *Angelis et hominibus* (XII, 193), *Pacturæ Christe conditor* (XII, 194), *Favete nobis seduli* (XII, 194), *Michael archangelus* (XII, 195), *Qui bonorum angelorum* (XII, 195), *Christiane vir fidelis* (XV, 226), *Splendida nempe dies rutilat* (XVI, 227).

On y trouve aussi six proses pour la messe : *Has celebres* (VII, 195), *In conspectu angelorum* (IX, 227), *In superna regione* (IX, 227), *Michael Gabriel* (X, 266), *Trina regi hierarchia* (X, 267), *Lactabundus* (X, 267).

6. La S. C. des Rites a approuvé, le 7 juillet 1859, avec le propre diocésain de Coutances, une hymne et une prose ¹ qui sont l'œuvre du célèbre Huet, évêque d'Avranches.

*Hymne. Coelitum Regi solitas sub
alta*

*Dum preces supplex humilisque
nocte*

*Fundit Aubertus, Michael sereno
Labitur axe.*

*Ut sibi templum struat, ac no-
vennis*

*Alitum turmis, jubet in propinqua
Rupe quam Tumbam populus ve-
tusto*

Nomine dixit.

*Ille cunctatur, trepidatque jussa
Exequi, verum Michael morantem*

*Increpans rursus redit ac severis
Vocibus urget.*

*Præsul accingens operi, cacumen
Montis ascendit spatiumque laxat
Quo superstructi pretiosa surgant
Mœnia templi.*

*Ædis ut primum stetit alta moles,
Deligit lectos, mora nulla, mystas,
Qui Deo dignas studeant frequenter
Dicere laudes.*

*At Beatorum cineres et ossa
Martyrum sanctis venerata bustis
Colligens, templo decus in recenti
Dulce reponit.*

1. Les proses ont toujours été très populaires en France. Elles abondaient dans nos anciennes liturgies. Dans la plupart des diocèses, on les chantait debout, au son des cloches. Quelques diocèses les ont reprises, avec l'autorisation de Rome; mais il fallait remonter plus haut que les deux derniers siècles, au moyen âge même, qui était autrement riche en pièces de ce genre. Mais, hélas! généralement le retour au romain s'est fait avec des idées préconçues et très peu scientifiquement.

Hinc opem rebus dubiis vocare
Francus, huc voti reus advolare
Gaudet, ac grates Domino repen-
dens,
Visere templum.

Prose. Angelorum solemnia

Sacro die recolimus,

Sed præsertim præconia

Michaelis concinimus.

2. Cœlestes tibi spiritus

Servos fecisti, Domine ;

Quam gloriosa servitus

Ipsa donanda Numine !

3. Summum ambit imperium,

Mox sibi plaudens Lucifer ;

Ausus Dei dominium,

Esse sui vult arbiter.

4. Addunt illi se comites ,

Jugum ardent excutere ;

Quin cunctos simul cœlites

Sibi tentant adjungere.

5. En, fulguranti gladio,

Dux Michael progreditur :

Quis ut Deus ? hac medio

Voce polo congreditur.

6. Sancto stipatus agmine,

Turbam urget nefariam ;

Hortator in certamine,

Æternam monstrat gloriam.

Laus Patri, rerum Domino, pe-
rennis ;

Par decus Nato Patre non minori ;

Æquus amborum sit honos Amori,

Omne per ævum. Amen.

7. Bellum stupendum dubio

Non exitu confligitur :

Superba statim legio

E cœlo præceps agitur.

8. Perenni Deus satiat

Bono quos facit vincere,

Victos æternum cruciat

Omni malorum genere.

9. Regnis pulsi cœlestibus,

Oberrant terræ spatia ;

Eheu ! quibus nos artibus,

Qua circumdant ferocia !

10. Ne paveamus : qui Dei

Jura potenter astruit,

In hostes promptis fidei

Nos armis tutor instruit.

11. Tot munitos auxiliis

A te, Deus, discedere,

Et hostium insidiis

Ne sinas nos succumbere.

12. Fac Angelorum puritas

Nunc in nobis eluceat,

Donec ipsis beatitas

Æterna nos immisceat. Amen.

II. — FÊTES.

1. Carlo Piazza, archiprêtre de la basilique de Ste-Marie in Cos-
medin, a publié à Rome, en 1713, dans son *Emerologio di Roma*,
quelques pages intéressantes que je traduis de l'italien :

8 mai. L'an du Christ 336, sous le pape Agapit et l'empereur Justinien.
L'apparition miraculeuse et célèbre de l'archange S. Michel sur le Mont-
Gargan, dans la Pouille, a été décrite de la façon suivante, avec fidélité,
piété et érudition, par Don Jacques Massi, auteur de plusieurs ouvrages
d'une rare et abondante érudition, dans son *Histoire ecclésiastique* : « Il y
avait dans la ville de Siponto un homme très riche, qui possédait un bé-
tail considérable, qu'il faisait paître sur les pentes du Mont Gargan (Ba-
ronio, *Annal.*, à l'an 336). Or il advint un jour qu'un taureau se sépara

des autres et se réfugia dans une caverne de ce mont, dont il ne revint plus. Le propriétaire, en étant averti, envoya plusieurs bergers pour le ramener ; il fut, en effet, aperçu à l'entrée de la caverne, mais sans pouvoir le ravoïr. Ayant vainement essayé de plusieurs manières, il fit tirer sur le taureau une flèche empoisonnée ; mais cette flèche, comme un coup de foudre, revint en arrière et frappa celui qui l'avait lancée, ce qui émerveilla et terrifia les habitants, car le bruit s'en était répandu aux alentours, mais personne n'osait approcher de la caverne (*Ex mss. Vallicell.*). Ils avisèrent leur saint évêque Laurent et lui demandèrent ce qu'il fallait faire à l'occasion d'un événement si étrange (*Brev. Rom.*). L'évêque répondit qu'on devait s'en informer auprès de Dieu même et il ordonna en conséquence un jeûne de trois jours. Le troisième jour, l'archange S. Michel apparut au vénérable prélat, et lui dit : « Vous avez bien fait de penser à consulter Dieu pour apprendre ce qui était caché aux hommes et la cause du mystère. Vous saurez donc que je suis l'archange Michel, qui est toujours présent devant le Seigneur ; j'ai résolu d'habiter ce lieu sur terre et j'ai réglé ce qui devait s'y passer, car je veux en être le gardien perpétuel. » Les habitants ayant connu cette merveilleuse révélation, on commença à fréquenter ce lieu et à y prier, suppliant le Seigneur et l'archange pour leurs besoins ; mais cependant sans entrer dans la caverne. Le saint archange, voulant manifester encore mieux le prodige, apparut de nouveau au bon prélat, à qui il dit : « J'ai taillé moi-même dans ce rocher et façonné cette basilique, elle est à moi et l'on y jouira des faveurs du ciel. Entrez-y donc, je vous assisterai comme patron ; qu'on fréquente ce lieu pour y prier et que le peuple y communie selon l'usage ». Animé par ces paroles, l'évêque entra, le matin même, dans la caverne avec respect et dévotion. Il y vit un long portique au côté du nord et admira, stupéfait, deux portes, l'une au midi et l'autre, plus grande, avec quelques marches, à l'occident ; le saint archange y avait miraculeusement imprimé dans le marbre la trace de ses pas. Cette basilique pouvait contenir 500 personnes. Il remarqua sur le vénérable autel un parement rouge, avec une croix semblable à la mer des Hébreux et aussi la marque qu'y avait laissée sa main, que l'on voit encore aujourd'hui et que vénèrent les dévots pèlerins.

« Ce pieux pèlerinage fut très anciennement célèbre. S. Pierre Damien raconte que l'empereur Othon III vint pieds nus de Rome à la sainte montagne pour accomplir la pénitence que lui avait imposée S. Romuald (*Card. Gymn., ex mss. Vatic.*). L'empereur Henri, en 1022, y passa la nuit et l'ange le toucha légèrement. On lit de S. François d'Assise qu'il visita dévotement la basilique, mais que par respect il ne voulut pas y entrer, disant qu'il ne pouvait fouler aux pieds l'endroit où le prince des saints anges avait laissé sa trace. »

La fête se fait, avec des démonstrations de joie toutes militaires, dans la chapelle de S. Michel au château S.-Ange, en mémoire de l'apparition

miraculeuse, au temps de S. Grégoire, de l'ange qui se montra en cet endroit, remettant l'épée dans le fourreau, pour indiquer la cessation de la peste et où des anges chantèrent l'antienne : *Regina cæli, lætare, Alleluia.* A Ste-Marie-Majeure, à sa chapelle; à S.-Michel *in boryo* et à S.-Michel *in Sassia*, avec indulgence plénière. A la basilique de S.-Jean de Latran, il y a indulgence plénière, qui dure jusqu'au 1^{er} août (pp. 309-310).

2. Le même écrivain continue ainsi :

29 septembre. L'an du Christ 536, sous le pape Agapit et l'empereur Justinien. Baron., *in Annot. ad Martyrol. Rom.*, hac die. Ex Biblioth. Vallicell. mss.; Beda, Usuard. et Ado et alii hac die. — La dédicace de S. Michel archange, appelé par S. Jean Chrysostome prince des Séraphins, prévôt du paradis et de l'antique Synagogue, maintenant protecteur de la sainte Église, gardien et défenseur du souverain pontife, président de la Milice céleste, honoré de grandes louanges par les saints pères et estimé par les païens eux-mêmes, qui lui dédièrent plusieurs temples, le Mars présidant à la guerre; nommé par d'autres grand capitaine de l'armée du Seigneur, tuteur de la foi chrétienne, protecteur et consolateur des agonisants, vengeur valeureux de la superbe des escadrons angéliques; révérendit Corneille de la Pierre, par les Turcs eux-mêmes et par d'autres nations barbares.

Sa fête se fait avec beaucoup de solennité, on tire tous les canons et il y a signe d'allégresse par toutes sortes de démonstrations militaires au Môle d'Adrien, appelé de son nom *château S.-Ange*, parce qu'il est sous la protection et tutelle de ce saint : au sommet existe un oratoire ou église qui lui est dédié; Adon l'appelle *ad nubes*, à cause de la hauteur du Môle d'Adrien. Cette démonstration publique d'allégresse se fait en mémoire de la grande victoire que remporta le saint archange sur les puissances infernales et l'orgueil vaincu de Lucifer. Ce qui réveille notre grande confiance en lui, c'est que nous l'avons pour protecteur contre nos ennemis à l'agonie de la mort, car Rome, avec tous les fidèles, se glorifie de sa protection et défense sur les âmes en péril aux derniers moments; aussi y a-t-il indulgence plénière. On croit pieusement qu'il est l'ange qui fut vu, au temps de S. Grégoire, remettant l'épée sanglante dans le fourreau, pour indiquer la cessation de la peste, ce fléau de Dieu, au moment où se faisait une procession publique. Cet événement céleste fut ingénieusement chanté :

Interea dum sacra canunt populusque sacerque
Delectorum hominum coetus, de sede superna
Aliger adveniens Michael se ostendit in arce.
Tunc sacra sui vestigia certa reliquit
Descendens pestisque abiit (mirabile visu)
Æternoque egere Patri per carmina laudes.

La dévotion des fidèles est aussi notablement réveillée par les huit statues posées sur le parapet du pont dit de S. Ange, en face du Môle d'A-

drien, œuvre d'autant d'excellents artistes, témoignage de la piété généreuse et érudite de Clément IX : pour rappeler la mémoire de la Passion du Rédempteur, chacun tient dans ses bras un des instruments de cette même Passion ¹. A cause du patronage du saint archange sur le château lui-même, dans l'après-midi, on fait bénir au pape une pièce d'artillerie ; s'il réside au Quirinal, il est accompagné d'un grand concours de peuple et de soldats, avec des préparatifs de fête militaire.

A l'église collégiale de S.-Eustache, il y a chapelle des Procureurs de collège, avec assistance des auditeurs de rote, des avocats consistoriaux et de toute la curie, parce qu'ils mettent leur administration et leurs consultations judiciaires sous les auspices de l'esprit céleste, à qui l'on attribue la balance dans laquelle se pèsent les mérites ou démérites des âmes des fidèles. Un élève du collège Nazarien, tenu par les Pères des écoles pies, récite un discours en son honneur.

L'église de S. Michel *in Sussia* ou *in Borgo*, ou encore *École des Frisons*, a été éditée par S. Léon IV en exécution du désir de Charlemagne, qui, après avoir soumis les Saxons et les Frisons, pour reconnaître cette grâce obtenue par l'intercession de S. Pierre, ordonna par testament qu'en souvenir de ce fait on bâtit une église près de sa basilique. Aujourd'hui et pendant toute l'octave, on monte à genoux, avec beaucoup de dévotion, un escalier dont les trente-trois marches rappellent les trente-trois années de la vie de Jésus-Christ : il y a indulgence plénière.

A l'oratoire de S.-François-Xavier, ou une dévote compagnie sous les auspices de S. Michel pratique grand nombre d'actes de vertu par esprit de recueillement spirituel, cette fête se célèbre avec indulgence plénière et l'on expose solennellement le très saint Sacrement.

A son église dite S.-Ange *alle fornaci in borgo* ; à S.-Ange, près des fossés du château ; à l'église collégiale de S.-Ange *in pescaria*, pour sa consécration ; à Ste-Marie-des-Anges, à la Madone de Constantinople, à son autel ; à l'oratoire de la communion générale, où l'on expose le Très Saint Sacrement pour implorer la protection du saint archange ; à S.-Adrien *in campo vaccino*, avec absolution générale pour la compagnie du rachat ; à l'église des Capucins, où à son autel s'admire son image, peinte par l'excellent pinceau de Guido Reni et donnée par Urbain VIII ; à S.-André *della valle*, dans la somptueuse chapelle de S.-Michel, qui appartient aux *Roccellai*, de Florence, riche de marbres, avec un tableau au retable noblement peint par le chevalier Roncagli.

A la basilique Vaticane, il y a un autel dédié à S. Michel, dont le tableau, dessiné par le chevalier Joseph d'Arpin, a été mis excellemment en mosaïque par Calandra ; il est un des sept privilégiés et la dévotion s'y porte très anciennement.

A la petite église neuve du collège des Convertis *in borgo*, placé sous

1. *Œuvres*, t. VII, p. 507.

la protection du saint archange, défenseur de l'Église universelle. Aux églises de la Très-Sainte-Trinité-des-Monts, de S.-André *delle fratte* (où il y a un noble autel) et de S. François-de-Paule, parce qu'il est le protecteur de l'ordre des Minimes. A S.-Julien *in Banchi*, où le chapitre des SS. Celse et Julien célèbre solennellement sa fête, parce que cette église se nommait autrefois S.-Ange *in Micinello*. A l'église des Agonisants *a Pasquino*, avec indulgence plénière, parce qu'il est le protecteur spécial des pauvres agonisants.

Huit autres églises lui étaient dédiées à Rome. Elles ont été supprimées, profanées et démolies pour la commodité de la ville ou parce qu'un culte convenable leur faisait défaut; ce n'en est pas moins une preuve de l'ancienne dévotion des Romains pour l'archange S. Michel (*Martinell., in eccles. absolet.*)

Le collège et lieu pie *a Ripa* a été érigé pour les enfants abandonnés, que l'on y élève dans la pratique de la piété chrétienne et à qui l'on apprend à tisser des draps de laine ou autres métiers mécaniques, sous la direction des Pères des Ecoles pies. L'œuvre des Odescalchi, qui doit son commencement à la charité apostolique d'Innocent XI, de sainte mémoire, a été poursuivie avec une égale piété et un grand développement de bâtiments et de revenus par Innocent XII, de très pieuse mémoire, qui, avec une ample charité, donna de la stabilité à ce qu'avait entrepris, après d'immenses fatigues, le chanoine Thomas Odescalchi, aumônier d'Innocent XI, assisté par le P. Jean Chrysostome de S. Paul, qui fut général des Scolopics.

L'archiconfrérie des Stigmates va processionnellement à S.-Jean-de-Latran, en souvenir de la mémorable apparition qu'eut Innocent III, ce jour-là. Les deux grands saints François et Dominique soutenaient sur leurs épaules cette sainte basilique, qui était sur le point de tomber; ce qui s'interpréta du grand secours que tous les deux devaient apporter à la sainte Église par les ordres qu'ils fondaient.

Ce même jour, venaient à Rome (Baron., *Annal.*), chaque année, sans être appelés, de nombreux évêques pour célébrer, selon la coutume, le concile où se traitaient les choses les plus graves sur la discipline ecclésiastique, le gouvernement, Rome, les églises suburbicaires (pp. 607-608).

3. Voici les détails que j'ai insérés sur les deux fêtes de S. Michel dans mon *Année liturgique* et dans la *Correspondance de Rome* (1868, p. 595; 1869, p. 476).

8 mai. Apparition de l'archange S. Michel, sur le Mont Gargano, dans le royaume des Deux-Siciles, l'an 336. Au point du jour, on tire le canon et l'on arbore les bannières pontificales au château S.-Ange. Une partie du chapitre de la basilique de S.-Pierre assiste à la grand'messe, qui se chante en musique, à 9 heures, dans l'église de

S.-Michel *in borgo*. Le Sénat, à l'offrande de la messe basse du matin, présente dans l'église diaconale et collégiale de S.-Ange *in pescheria*, un calice d'argent à ses armes et quatre torches de cire blanche, qui restent exposés toute la journée au maître-autel.

29 septembre. — S. Michel archange, protecteur de l'Eglise et de l'ordre des Minimes. Fête d'obligation. Au point du jour, on tire le canon et l'on arbore les bannières pontificales au château S.-Ange. La moitié du chapitre de S.-Pierre intervient, à 9 heures, à la messe chantée dans l'église de S.-Michel *in borgo*.

A l'hospice apostolique de S.-Michel *a ripa grande*, la messe se chante à 10 heures et demie et les vêpres à 4 h. et demie. Avant 1870, le pape s'y rendait dans la matinée, visitait l'exposition des travaux faits dans l'hospice et admettait au baisement du pied dans une des salles de l'établissement, où l'on servait un somptueux *rinfrasco*; avant de partir, du haut du balcon, il donnait sa bénédiction à la flottille réunie dans le port du Tibre.

A S.-Ange *ai corridori*, l'église est parée : les jeunes filles, dotées par la confrérie, en costume d'*amantate*, communient à la messe de 8 heures et assistent à la grand'messe de 10 heures et demie. Il y a indulgence plénière (*Œuvres*, t. VII, p. 156).

La fête se célèbre plus particulièrement dans les églises dédiées sous le vocable de S. Michel et dans celles des Minimes.

A la *Morte*, près le palais Farnèse, la communion générale se fait à 7 h. La messe pontificale est chantée à 10 h., et à 4 h. et demie, le sermon précède la bénédiction du S. Sacrement.

A l'Université de la Sapience, à 10 heures et demie, les auditeurs de rote, les avocats consistoriaux et le collège des avocats tiennent chapelle. Le sermon latin est prononcé par un élève du séminaire de S.-Pierre, en soutane violette et *cotta*. Chacun des assistants au chœur reçoit, à la fin de la cérémonie, un bouquet de fleurs artificielles.

III. — LE MONT GARGAN.

1. M^{gr} Chaillot a écrit dans les *Analecta juris pontificii*, tome II, col. 1441-1446, un article intitulé : *Sanctuaire de S. Michel archange sur le mont Gargan*. Je vais le reproduire en entier :

Ce sanctuaire se trouve sur une très haute montagne, appelée du nom de Gargan, dès le temps de Virgile et d'Horace, à cinq milles de Manfredonia, ville maritime de la Pouille dans le royaume de Naples. En quittant cette ville, on traverse deux milles de plaine délicieuse, avant de prendre la route étroite et pénible qui conduit sur la montagne, où se trouve, en face de l'Adriatique, le château S.-Ange, ainsi appelé de la grotte de S. Michel qui y est renfermée. C'est là qu'on voit la caverne miraculeuse que rendit si célèbre l'apparition du glorieux archange et qui fut jadis, après S.-Pierre de Rome, le pèlerinage le plus fréquenté de toute l'Italie, avant que la translation miraculeuse de la Ste Maison de Lorette n'attirât la pieuse dévotion des chrétiens vers cet illustre sanctuaire.

On entre dans la basilique de S.-Michel par une belle porte de marbre, placée au midi. Un portique, creusé dans la pierre vive et éclairé par des fenêtres ouvertes dans le roc, précède le porche de la basilique. Sur la porte qui ferme ce portique, on lit l'inscription suivante : *Hæc est toto orbe terrarum divi Michaelis archangeli celeberrima crypta, ubi mortalibus apparere dignatus est. Hospes, humi procumbens, saxa venerare, locus enim in quo stas terra sanctu est.* De tous les sépulcres qui ornent le portique et le porche, le plus beau appartient au célèbre chevalier Mathieu Michel Pulderic, châtelain du mont S.-Ange, sous Marguerite Durazzo, mère du roi Ladislas : *Hic jacet corpus strenui viri Mathæi Michaelis militis Pulderici.* Dans un diplôme de l'année 1400 en faveur du chapitre de la basilique de S.-Michel, Pulderic est appelé capitaine et châtelain de la cité du Mont S.-Ange ; ce pays avait jadis le titre de cité et les rois Normands se faisaient gloire de s'en nommer les seigneurs. Par ce privilège de l'an 1400, Marguerite Durazzo ordonnait à Pulderic de confirmer au chapitre de S.-Michel les donations de la reine Jeanne de Naples dès l'année 1372.

Du porche, on voit au levant l'ancienne porte de la basilique. Au-dessus de cette porte, deux inscriptions ainsi conçues :

Ubi saxa panduntur, ibi peccata dimittuntur.

Hæc enim domus specialis, in qua noctialis quæque actio diluitur.

Une ancienne tradition veut que S. Michel ait proféré lui-même ces mots au saint évêque de Siponto, lorsqu'il lui révéla qu'il avait consacré ce lieu au culte de Dieu en honneur des saints anges. Voyez la légende du Bréviaire romain (8 mai) sur la célèbre apparition de S. Michel archange au mont Gargan. Elle eut lieu sous le pontificat de S. Gélase. Il est digne de remarque que le sacramentaire de S. Léon, publié par Muratori (*Liturg. romana vetus*) contient les deux fêtes de S. Michel, tant du 8 mai que du 29 septembre. Ce doit être une interpolation, exécutée longtemps après S. Léon. Quoi qu'il en soit, la fête du 8 mai acquit une grande célébrité, surtout dans les provinces circonvoisines, et le moine Erchempert, du mont Cassin, dans sa chronique du ix^e siècle, parle de la fête qu'on faisait en honneur de S. Michel, le 8 des ides de mai : « Nam octavo idus

majas, quo B. Michaelis archangeli solemnias nos solemniter celebramus, etc.)

La basilique est grandiose et n'a qu'une nef. C'est à droite qu'on remarque la grotte mystérieuse qui s'étend au midi, comme une caverne ouverte dans les flancs du rocher. « Vili facta schemate, dit le martyrologe d'Adon, sed cœlesti prædita virtute ». La bouche de la grotte a 50 palmes de largeur sur environ 80 de longueur. A droite, au fond, on remarque l'autel de S. Michel, auquel on monte par cinq degrés. Il renferme l'autel miraculeux, avec un morceau du voile rouge et de la pierre sur laquelle on trouva des vestiges humains. Charles II, roi d'Espagne, envoya, en 1669, un magnifique baldaquin, pesant 348 livres d'argent pour couvrir cet autel. C'est dans une niche d'argent massif, au milieu du même autel, que fut placée la célèbre statue de S. Michel, que sculpta Michel-Ange par ordre de Ferdinand le Catholique. Il y avait jadis une statue d'or massif, formée avec un vase dans lequel le roi Charles III de Naples avait été baptisé.

Du côté de l'évangile, on remarque un siège pontifical, qui est en grande vénération pour son ancienneté. Il porte une inscription, pour l'explication de laquelle on peut voir la bulle de Boniface IX, du 4 décembre 1400, qui se trouve dans le *Bullaire romain*, part. 2, tome III, p. 12.

Outre cet autel principal, il y a dans la même grotte quatre autels de marbre, d'une forme antique et soutenus par des colonnes de marbre. Deux de ces autels sont après celui de S. Michel, *a cornu evangelii*; le premier est dédié en l'honneur de l'apôtre S. Mathias et l'autre l'est à la Ste Vierge. Derrière celui-ci est une petite fontaine taillée dans le roc, dans laquelle dégoutte un peu d'eau de divers endroits de la pierre supérieure. Les gens du pays et les étrangers la buvaient comme un excellent remède pour toutes les maladies. Les actes de l'apparition parlent de cette fontaine. Des deux autres autels au levant, l'un est sous le titre du S. Crucifix et l'autre est dédié à S. Pierre.

La basilique semble remonter à l'époque de l'apparition miraculeuse sous l'évêque Laurent de Siponto; mais les dévastations que les Grecs et les Sarrasins commirent dans ce sanctuaire ont été cause que la plus grande partie des murs et des voûtes fut refaite à diverses époques. La hauteur des murs, dans un site si scabreux, surprend et étonne. L'ensemble trahit la haute antiquité de la construction. Dans la nef unique se trouvent trois autels : celui du milieu est en face de la porte d'entrée; à la droite de celle-ci, on remarque l'autel de S. François d'Assise; l'on y fait voir l'endroit où le saint fit sa prière quand il visita ce pieux sanctuaire, il s'abstint de pénétrer dans la grotte, par sentiment d'humilité, ainsi que raconte Wadding (*Annal. Minor.*, ann. 1222, § 18). L'autel des reliques est dans une chapelle *a cornu evangelii* de l'autel majeur.

Mabillon croit que les bénédictins possédèrent l'église du Gargan pendant le VIII^e et le IX^e siècle (*Annal. Benedict.*, an. 708, § 40). Il y avait

des chanoines séculiers dès le temps d'Innocent III, car la collection des lettres de ce pape en contient une qu'il adressait du Latran, 2 des ides de mai, douzième année de son pontificat, à l'archiprêtre et au chapitre de l'église du Gargan (Lib. 12, tom. II, *Epist.* 41). Le pape Benoît XIII accorda de riches insignes aux chanoines en 1728, entr'autres l'usage de la mitre pour les quatre dignitaires.

Les Actes de l'apparition de S. Michel renferment ce qui suit « Nullus autem huc nocturno tempore est ausus ingredi; sed, aurora transacta, matutinos ibidem cantat hymnos ». Cette tradition se conserva dans la suite et l'on était persuadé que personne ne pouvait entrer dans la basilique pendant la nuit, parce que les anges y célébraient les offices divins. S'il faut en croire les historiens, une force invisible repoussait ceux qui tentèrent, à diverses époques, de pénétrer dans le sanctuaire pendant la nuit et quelques-uns, plus audacieux, subirent la peine de leur témérité. Que ces récits soient vrais ou faux, cela n'ôte rien à la sainteté de l'endroit. Entre autres erreurs qui avaient cours dans le x^e siècle, quelques-uns croyaient que c'était plus méritoire d'aller dans l'église de S. Michel le lundi, parce que le saint archange avait coutume de chanter la messe ce jour-là; le célèbre Rotherius, évêque de Vérone, qui vivait dans le même siècle, reprend fortement cette erreur, dans son premier sermon du carême.

La chronique du Mont Cassin mentionne une multitude de célèbres pèlerinages au sanctuaire de S. Michel. Le savant Stilling relate Bernard, moine français, qui fit aussi le voyage des Lieux Saints; l'empereur S. Henri; le B. Albert, ermite, qui vivait dans le XII^e siècle; l'abbé S. Richard, S. Viton de Verdun, S. Guillaume de Dijon, S. Abbon de Fleuri et autres abbés et religieux visitèrent le mont Gargan dans le cours du XI^e siècle, comme on le voit par les vies que rapporte Mabillon (*Sæculum VI Benedict.*). L'abbé Suger fit aussi le pèlerinage vers l'an 1123. Nous citons ces exemples entre une infinité d'autres que nous pourrions y joindre.

La grotte de S. Michel ne cessa jamais d'être fréquentée par une foule de pèlerins; ce fut, après le tombeau des SS. Apôtres Pierre et Paul à Rome, le sanctuaire le plus célèbre de l'Italie jusqu'au moment où la sainte maison de Nazareth fut transportée à Lorette par le ministère des anges. Néanmoins le mont Gargan ne cessa point d'attirer le concours de pieux fidèles; le nombre en était si considérable vers le milieu du XVII^e siècle que le pape Jules III institua quatre pénitenciers, en 1554, pour entendre les confessions des pèlerins; et le cardinal Borgia, qui a mis une notice sur ce sanctuaire dans ses *Mémoires historiques de Bénévent*, imprimés en 1770, atteste, de son côté, l'affluence des visiteurs: « Encore aujourd'hui, dit-il, cette très dévote grotte est fréquentée par une multitude de personnes qui viennent, même des pays éloignés, pour obtenir

de Dieu le pardon de leurs péchés par l'intercession du saint archange » ¹.

2. La Congrégation des Rites a rendu quelques décrets pour l'office de l'Apparition et de la Dédicace.

En 1604, elle revise l'office propre et concède l'octave : cet office servira, non seulement pour la collégiale, mais aussi pour toutes les églises dédiées à S. Michel.

S. Angeli in Monte Gargano. — Supradictum officium cum octava pro festo Apparitionis et Dedicacionis S. Michaelis archangeli, de mandato S. R. C. revisum et emendatum primum ab Illmo et Rmo D. bo. me. Silvio cardinali Antoniano, deinde etiam subscriptum ab Illmo et Rmo D. card. Baronio et ab eadem S. R. C. approbatum, tam pro usu ecclesie collegiatæ S. Angeli in Monte Gargano quam etiam pro usu aliarum quarumcumque ecclesiarum dicto B. Michaeli archangelo dedicatarum, in quibus officium cum octava celebrari solitum sit, tam in Urbe quam extra, eadem S. R. C. approbavit et ut imprimi possit et in eisdem ecclesiis libere et licite recitari licentiam dedit et concessit. Die 19 januarii 1604.

Les pèlerins qui vont au sanctuaire du Mont Gargan peuvent, chaque jour, dire la messe de S. Michel, excepté aux fêtes solennelles, aux doubles de première classe et pendant toute la semaine sainte.

Sipontina. — Cum in ecclesia S. Michaelis archangeli in Monte Gargano consueverint ex omnibus partibus confluere peregrini sacerdotes, tam seculares quam regulares, supplicavit capitulum prædictæ ecclesie concedi peregrinis prædictis ut missam de S. Michaeli archangelo, quolibet anni tempore, intra ecclesiam prædictam celebrare possint. Et S. R. C., attentis narratis, gratiam petitam benigne impertita est peregrinis tantum et exceptis festis solemnioribus et duplicibus primæ classis necnon tota majore hebdomada. Die 16 aprilis 1644.

Les chanoines de la collégiale font l'office de l'apparition de S. Michel, une fois par mois, pourvu que le jour ne soit pas empêché par une fête double ou semi-double, une octave, le carême, l'avent et une vigile.

Sipontina. — Ad humillimas preces capituli et cleri ecclesie collegiatæ Montis Gargani, diocesis Sipontinæ, a Carolo Gambadoro, ejusdem collegiatæ primicerio, S. R. C. porrectas, et ab Emo Colloredo relatas, eadem S. R. C., dummodo non in die impedita officio duplici vel semidu-

1. M. Rohault de Fleury, dans ses *Saints de la messe*, t. II, p. 151, parle de « la porte de Monte S. Angelo », qui est en bronze et fut fondue à Constantinople l'an 1076. « Les panneaux représentent les apparitions angéliques les plus célèbres dans l'histoire... C'est à peu près la donnée du moyen âge, avec la manière de représenter les anges sans jambes et à mi-corps. »

plici, non infra octavas, nec quadragesimæ, adventus et vigiliarum temporibus recitetur, benigne indulset ut capitulum et clerus collegiatæ prædictæ officium proprium Apparitionis S. Michaelis archangeli semel in mense recitari possit et valeat. Die 6 octobris 1696.

Dans les églises où la fête de la dédicace se célèbre avec octave, le 2 octobre, jour consacré aux SS. Anges gardiens, on fait, à la messe et à l'office, mémoire de l'octave de S. Michel.

Quæsitum quum fuerit a S. R. C. an iis in ecclesiis in quibus festum dedicationis S. Michaelis archangeli fit cum octava, die 2 octobris qua fit de SS. Angelis custodibus, tum officio tum missæ addi debeat commemoratio octavæ ejusdem S. Michaelis archangeli? S. ipsa C., referente Secretario, auditaque sententia alterius ex apostolicarum cœremoniarum magistris, rescribendum censuit: Affirmative. Atque ita rescripsit et servari mandavit, die 15 julyi 1876.

IV. — APPARITIONS CÉLÈBRES.

Les nouvelles fleurs des vies des saints, Lyon, 1720, s'expriment en ces termes à cet égard :

Nous lisons aux histoires ecclésiastiques les diverses apparitions de S. Michel archange et nous voyons plusieurs églises consacrées à Notre Seigneur en sa mémoire, tant en l'Orient qu'en l'Occident... Deprane Flore, très ancien poète, fait mention d'une autre apparition de S. Michel, longtemps avant celle du 8 mai. Sigebert en écrit d'autres arrivées en France. Sozomène et Nicéphore en rapportent une fort signalée, qui arriva auprès de Constantinople, où l'on bâtit une église magnifique à l'honneur de S. Michel et où Dieu fit de grands miracles. Les Grecs célèbrent une autre apparition fort insigne, près la ville de Rhodes. Du temps de l'empereur Dioclétien il y avait en Bithinie une église de S. Michel; l'empereur Justinien en fit dédier six sous son nom, comme écrit Procope. Néanmoins la plus illustre et la plus signalée apparition est celle que l'Eglise célèbre aujourd'hui, qui se fit au Mont Gargan (t. I, p. 466).

Trois apparitions sont particulièrement célèbres. Elles eurent lieu au Mont Gargan, au iv^e siècle; au môle d'Adrien, à Rome, au vi^e, et enfin au Mont Tombe¹, au viii^e. Je rapporterai ici ce qu'en a écrit, au xiii^e siècle, l'archevêque de Gênes, Jacques de Voragine.

Michaelis archangeli sacra sollemnitas dicitur apparitio, dedicatio, vic-

1. Dans le Missel de Winchester, qui est du xii^e siècle, le calendrier indique, au 16 octobre, St Michel *in monte Tumba* (le manuscrit, 1895, p. 5).

toria et memoria. Apparitio ipsius angeli multiplex est. Prima qua in monte Gargano apparuit. In Apulia namque est quidam mons, nomine Garganus, juxta civitatem quæ dicitur Sypontus. Anno autem Domini CCCXC in prædicta urbe Sypono erat quidam vir nomine Garganus, qui secundum quosdam libros a monte illo nomen acceperat vel a quo mons ille nomen acceperat, qui ovium et boum multitudine pollebat. Cum autem circa prædicti montis latera pascerentur, quendam taurum alios relinquere et verticem montis conscendere. Cum domum, aliis redeuntibus, non rediisset, collecta dominus multitudine famulantium, per devia quæque requirens, ipsum tandem in vertice montis juxta ostium cujusdam speluncæ invenit. Permotus itaque cur solivagus incederet, mox in ipsum sagittam toxicatam direxit, sed statim velut a vento reorta, ipsum qui jecerat repercussit. Turbati super hoc cives episcopum adeunt et super re tam stupenda ipsum requirunt. Qui triduanum jejunium iis indixit et a Deo quærendum esse admonuit. Quo peracto, S. Michael episcopo apparuit, dicens: « Sciatis hominem illum voluntate mea suo telo esse percussum; ego enim sum Michael archangelus, qui locum hunc in terris incolere tutumque servare statuens, hoc volui probare indicio ipsius me loci inspectorem esse atque custodem. » Statimque episcopus atque cives cum processione locum adeunt et ingredi non præsumentes orationi præ foribus insistunt.

Secunda apparitio est quæ circa annum Domini DCCX accidisse describitur. Nam in loco qui Tumba dicitur, juxta mare, qui VI millibus ab urbe Apricensi distat, Michael episcopo prædictæ civitatis apparuit, dicens et jubens ut prædicto loco ecclesiam construeret et, sicut sit in Monte Gargano, ita et ibi in memoriam S. Michaelis archangeli celebraret. Cum autem episcopus de loco in quo ecclesiam construeret dubitaret, ab ipso edocetur ut ibi construi eam faceret ubi taurum a latronibus absconditum inveniret iterumque de loci amplitudine dubitans modum in amplitudine statuere quantum videret taurum in circuitu pedibus intrivisse. Duæ autem rupes ibidem erant, quas nullatenus virtus humana movere poterat. Tunc Michael cuidam viro apparuit, præcipiens ut ad prædictum locum accedat et ipsas rupes removeat. Quo accedente, tam facile rupes movit ut nihil habere ponderis viderentur. Edificata igitur ibidem ecclesia, de monte Gargano partem pallii quod sanctus Michael super altare posuit et partem marmoris super quo stetit, ad suam ecclesiam detulerunt. Cum vero ibidem aquæ penuriam paterentur, monitu angeli quoddam foramen in quodam saxo durissimo fecerunt et tanta aquarum copia prolinus emanavit, ut usque nunc ejus beneficio copiosius sustententur. Hæc autem apparitio prædicto loco XVII cal. novembris sollemniter celebratur. (*Legenda aurea*, édit. Græsse, pp. 622-644).

Tertio hic sollemnitas dicitur *dedicatio* ex eo quod hac die prædictum locum in monte Gargano a se dedicatum fuisse Michael archangelus revelavit. Reversi enim Sypontani a cæde adversariorum et tam magnifica

potitii victoria, adhuc dubitare cœperunt utrum prædictum locum ingredi vel dedicare deberent. Tunc episcopus duxit super his papam Pelagium consulendum, qui respondit dicens : « Si homo illam ecclesiam dedicare deberet, hoc maxime die quo victoria data est fieri oporteret ; si vero aliter S. Michaeli placuerit, ab ipso est super hoc ejus requirenda voluntas ». Instantibus igitur papa et episcopo cum civibus triduo jejunio, Michael in hac die apparuit episcopo, dicens : « Non est opus vobis quam ego ædificavi dedicare ecclesiam, ipse enim qui condidi dedicavi » præcepitque ut die sequenti locum cum populo ingrediens ipsum cum precibus frequentarent et se specialem suum patronum sentirent deditque ei prædictæ consecrationis signum, ut scilicet ab oriente per posterulam adscenderent et ibidem vestigia hominis impressa marmoris invenirent. Mane igitur episcopus et universus populus ad locum veniunt et introredientes cryptam magnam et tria altaria invenerunt quorum duo in australi parte posita erant, tertium vero in orientali, venerandum quidem et rubeo pallio circumtectum. Celebratis igitur ibidem missarum sollempniis, cum immenso gaudio redierunt ; episcopus autem ibidem sacerdotes et clericos delegavit, qui jugiter divinum officium celebrarent. In eadem spelunca aqua lucida et nimium dulcis emanat, qua post communionem populus potatur¹ et diversæ ægri tudines sanantur. Tunc summus pontifex, his auditis, hunc diem in honorem S. Michaelis et omnium beatorum spirituum per totum orbem statuit universaliter celebrandum (pp. 647-648).

Tertia apparitio est quæ Romæ tempore Gregorii papæ legitur accidisse. Nam dum idem Gregorius papa propter pestem inguinariam litanias majores instituisset et devote pro salute populi exoraret, vidit supra castrum quod olim *Memoria Adriani* dicebatur, angelum Domini qui gladium cruentatum tergebat et in vaginam mittebat. Unde S. Gregorius, intelligens preces a Domino exauditas, ecclesiam in honorem angelorum ibidem construxit : unde et castrum illud usque nunc *castrum S. Angeli* vocatur. Hæc autem apparitio, cum illa quæ in monte Gargano apparuit, cum Sympontanis victoriam dedit, VIII idus Maii celebratur (p. 644).

V. — RELIQUES.

1. Il n'y a pas de reliques proprement dites de S. Michel, puisque, étant un pur esprit, quoique ayant revêtu une forme humaine temporairement, il n'en est pas resté de trace. Les reliques distribuées et vénérées sont de toute autre nature : elles rentrent dans la catégorie de celles qu'on nomme *extrinsèques*, c'est-à-dire en dehors de la personne même, qui les a sanctifiées par son contact. Elles sont de trois sortes : *pignora* des temps primitifs, parement

1. Voir sur l'ablution après la communion, *Œuvres*, t. VI, p. 293.

de l'autel apporté par S. Michel, pierre ou terre de la grotte, prélevée surtout à l'endroit qui garde vestige de son apparition.

2. M^{gr} Chaillot a donné dans les *Analecta juris pontificii*, t. II, col. 1144-1146, de curieux renseignements à ce sujet. Je les lui emprunte entièrement.

Dans les temps les plus reculés, on avait coutume de distribuer aux pèlerins des morceaux du voile rouge dont nous avons parlé ; plus tard, on donnait des fragments de la pierre qui portait des vestiges humains ; enfin, on a distribué la terre de la sainte grotte.

Un exemple mémorable de cette pieuse pratique se voit dès l'époque de S. Benoît, car on lit dans la vie de S. Maur, écrite par Fauste son compagnon (*cap. 20, tom. I SS. Benedict.*) que, parmi les reliques que le saint patriarche envoya, par le moyen du moine Honorat, à S. Maur déjà parti pour aller en France, il y avait aussi celles de S. Michel : « Sanctique Michaelis archangeli, ex palliolo rubeo sanctæ scilicet ejus memoriæ. » Les anciens auteurs entendent par *memoria* tantôt l'église, tantôt l'autel consacré à Dieu en l'honneur de quelque saint. La *mémoire* dont parle la vie de S. Maur, c'est l'autel de saint Michel, sur lequel on trouva le voile rouge dont S. Benoît envoya une portion à S. Maur.

Les reliques du Mont Gargan acquirent une si grande célébrité qu'on s'en servait pour dédier à Dieu des églises en l'honneur de S. Michel. Avant que l'usage de transférer les corps des saints ou de les partager ne devînt commun, on employait souvent dans les dédicaces des voiles qui avaient touché le corps de quelque saint ; les anciens diplômes les appellent *palliola*, *sanctuarum*, *patrocinia* et autres termes semblables. On se servait aussi de l'huile et des cierges qui avaient brûlé devant ces reliques ou de la terre recueillie près de leurs sépultures. S. Grégoire le Grand atteste cet usage par une lettre à Constantine Auguste. Il faut remarquer que les reliques des saints dont il est question dans les écrits des premiers siècles, ce sont ordinairement les voiles, les cierges, l'huile, la terre et autres objets pris dans leurs sépulcres et non les ossements, selon la pratique moderne. Cela explique la formule par laquelle les papes prescrivirent de donner des reliques de S. Michel à ceux qui avaient élevé quelque église à leurs frais et voulaient ensuite la consacrer à Dieu en mémoire du saint archange. On a cette formule dans le *Diurnal des Pontifes romains* (*cap. V, tit. VII*), qui contient un recueil de formules des lettres solennelles et autres matières ecclésiastiques que les papes avaient coutume d'employer dès le pontificat de Grégoire II. La formule a pour titre : *De dando beneficio S. Angeli* et elle est de la teneur suivante : « III. beneficia sancti Archangeli, oblata petitione, sibi postulat concedi, quatenus in ejus nomine oratorium, propriis constructum sumptibus, possit solemniter consecrari. Et ideo, frater charissime, prefatis desideriis ex nostra te præceptione convenit obedire, ut devotionis suæ in consecratione

quam postulat potiaturo effectu ». Par *beneficia* il faut entendre les reliques, ainsi que nous l'apprenons de S. Grégoire le Grand (*epist. 72, lib. 2*), envoyant une croix qui renfermait *beneficia catenæ S. Petri et craticulæ S. Laurentii*. Il est certain que l'ange dont parle la formule, c'est saint Michel.

Que faut-il entendre par les reliques dont le pape prescrit de donner partie ? L'histoire du monastère de S. Michel, au diocèse d'Elne, composée par Garsias, moine de l'endroit, vers l'année 1030, renferme le passage suivant : « Sunt reliquiæ ipsius gloriosi archangeli Michaelis, ex pallio scilicet ejus sanctæ memoriæ ». C'était par conséquent le voile miraculeux qu'on distribuait sous le nom de reliques de S. Michel. Les Actes de l'apparition accomplie sur le Mont S.-Michel *ad duas tumbas*, dans la Normandie inférieure, près de l'Océan, dans les premières années du VIII^e siècle, nous apprennent qu'on donnait, outre le voile dont nous venons de parler, comme reliques du saint archange, la pierre sur laquelle il apparut au Mont Gargan et qui garda l'impression de vestiges humains. Ces actes furent écrits par un anonyme qui vivait avant le X^e siècle ; Mabillon les a publiés *part. 1, sæc. 3 Benedict.* On y lit que S. Autbert, évêque d'Avranches, ayant élevé une église sur cette montagne par ordre du saint Archange, « ut cujus celebratur veneranda commemoratio in monte Gargano, non minori tripudio celebraretur in pelago », il lui manquait pour la dédier « sancti archangeli pignora » ; S. Michel l'avertit d'envoyer des frères au Gargan et de recevoir avec vive gratitude la bénédiction qu'ils en rapporteraient : « Ubi fratres dirigeret in Gargano, ut eam, quam, Angelo patrocinante, referrent benedictionem, cum summa exciperet gratulatione ». C'est ce que fit S. Autbert ; ses envoyés furent bien accueillis par l'abbé du Gargan, qui leur accorda volontiers ce qu'ils demandaient, c'est-à-dire une partie du voile rouge et un morceau du marbre sur lequel étaient imprimés les vestiges humains. Il faut transcrire le passage des Actes : « Partem scilicet rubei pallioli, quod ipse memoratus Archangelus in monte Gargano supra altare, quod ipse manu sua construxerat, posuit et partem scilicet marmoris supra quod stetit, cujus ibidem usque nunc in eodem loco superextant vestigia, etc.; conditione interposita, videlicet ut quos una angelicæ revelationis sociaverit causa, una quoque æternaliter necteret charitatis connexio. » Après avoir reçu ces objets sacrés, S. Autbert consacra à Dieu la nouvelle église en honneur de S. Michel, le 26 octobre.

Une autre dédicace d'église avec les reliques du Gargan se trouve dans la chronique du monastère de S. Michel *in pago Viridunensi*, publiée dans les *Vetera Analecta* de Mabillon. Il y est dit qu'un certain comte Wolfand fit le pèlerinage du Mont Gargan et en rapporta des reliques, qu'on lui accorda sur la promesse qu'il fit d'élever une église en honneur de saint Michel : « Pignora reliquiarum inde sumpta distulerit; spondens in honore Sancti Michaelis Archangeli se fabricaturum ecclesiam et de proprie-

tate quibus affluebat rerum copiose ditaturum » ; c'est ce qu'il fit ensuite, en fondant le monastère vers l'an 709, avec sa femme Adelsinde. C'est donc avec parfaite raison qu'Alphonse Villegas écrit ce qui suit, dans le prologue de son livre intitulé *Flos sanctorum* : « Le cinquième concile de Carthage ordonna de renverser les autels où il n'y avait pas de reliques de martyrs ; et si l'on a quelquefois élevé des autels à l'archange S. Michel, c'est qu'on y porta de la terre de la grotte du Mont Gargan (qui est dans la Pouille en Italie), où le saint archange fit son apparition ; et c'est cette terre qu'on nomme ordinairement ses reliques.

D'autres reliques de S. Michel sont désignées dans la chronique de saint Ricarius (t. II du Spicilège d'Achéry), où il est dit que Gervinus, abbé de ce monastère dans le XI^e siècle, ayant construit une sacrée grotte, mit dans l'autel majeur, entre autres, des reliques *de pallio Sancti Michaelis Archangeli*.

L'inscription de dédicace de la diaconie de *S. Ange in pescheria*, qui date de l'an 770, me permet de compléter cette énumération par un texte précieux, qui donne aux reliques de S. Michel le nom générique de *beneficia* : « Hæc sunt nomina sanctorum eorum beneficia hic requiescunt, id est... Sancti Michel et Gabriel archangeli ».

3. L'histoire de l'abbaye du Mont S.-Michel mentionne expressément deux reliques de l'archange.

Dans le transept sud, on trouvait la chapelle du trésor et ses vénérables reliques, entr'autres un fragment du voile laissé au Mont Gargan par saint Michel. (Lévêque, *le Mont S.-Michel*, p. 15.)

L'an 709, l'archange S. Michel apparut à S. Aubert, évêque d'Avranches, lui intimant l'ordre d'élever sur le Mont-Tombe un temple en son honneur. Devant les difficultés d'une entreprise pareille, l'évêque hésitait... L'archange insista et, pour triompher de la prudente hésitation du pontife, il lui imprima dans le crâne la marque de son doigt. On observe encore de nos jours dans le crâne du saint, conservé au trésor de l'église S.-Gervais d'Avranches, cette marque à laquelle la science déclare ne pouvoir attribuer qu'une origine surnaturelle (*Ibid.*, p. 2.)

4. Benoît XIV constate que les anges apparaissent souvent sous forme humaine, mais que leur corps est pour ainsi dire aérien et vaporeux : « In apparitionibus aerea corpora assumpserunt. Sub figura humana apparere solent. » (*De serv. Dei beatific.*, au mot *Angelus* de l'*Index*). Il n'est donc pas étonnant de rencontrer au Mont Gargan le vestige, imprimé sur la pierre de la grotte, des mains qui l'ont adaptée en église et des pieds qui en ont foulé le sol.

L'archange laissa sur l'autel un *pallium*, appelé encore indistinctement *palliolum* et *voile*. Mais cette expression a deux acceptions : elle signifie d'abord une partie du vêtement, le *manteau*, puis la couverture ou parement de l'autel, appelé dans le *Liber pontificalis* du terme équivalent *vestis*. S. Michel apparaissant en homme, devait être entièrement vêtu. On peut supposer que le manteau était son vêtement d'honneur et qu'il recouvrait ses épaules à la façon de la chlamyde antique. Il l'enleva, à son départ, pour en parer l'autel, qui, lui aussi, ne pouvait rester nu : la tradition du parement est ancienne et symbolique. Sa couleur est *rouge* : elle convient au guerrier, au chef de la milice céleste, au prince de la cour ; les souverains et les hauts dignitaires portaient alors la pourpre, en signe de suprématie et de distinction.

Il y aurait lieu de rechercher s'il existe encore des fragments de ce *pallium*, qui fut peut-être de soie et de la classe des *holoserica*. L'étude qu'on pourrait faire d'un monument authentique du iv^e siècle aurait un immense intérêt pour l'archéologie, qui n'a pas si souvent pareille fortune. Je regrette vivement de n'avoir pu élucider cette question, qui me tenait à cœur. Chanoine de Siponto, par la grâce de M^{sr} Fouli, j'avais formellement promis au docte et bienveillant archevêque d'aller explorer son archidiocèse et de faire une longue halte au Mont Gargan ; sa mort ruina mon projet qu'une autre mort, non moins imprévue, celle de Léon Palustre, ne me permettra pas, hélas ! de réaliser.

VI. — EGLISES, ORATOIRES ET AUTELS, A ROME.

Les églises étaient autrefois au nombre de quinze : il n'en reste actuellement que six. La plus importante est *S. Angelo in pescheria*, diaconie cardinalice et collégiale ; vient ensuite S.-Michel et S.-Magne, affectée au service paroissial de la basilique Vaticane ; puis *S. Angelo ai corridori*, siège d'une confrérie, et enfin *S. Angelo inter nubes*, qui n'est plus qu'un simple oratoire en haut du mausolée d'Adrien. Le *Journal de Florence* a fait cette judicieuse observation : Il est intéressant d'observer que des cinq églises de Rome dédiées à saint Michel, trois entourent le Vatican : deux sont unies au chapitre de St-Pierre, et la troisième se trouve dans la célèbre for-

teresse qui protégea si souvent les Papes contre les ennemis du dedans et du dehors. »

On remarquera que le nom lui-même présente cette triple variété : deux fois, on l'appelle l'*archange*, tout court et deux fois aussi on dit S. Michel ; plus ordinairement, le langage populaire emploie l'expression *Sant' Angelo*, pour indiquer qu'il est l'ange par excellence et le premier de tous les anges.

M. Armellini, dans *le Chiese di Roma dalle loro origini sino al secolo XVI*, Rome, 1887, donne ces renseignements pleins d'érudition sur les églises dédiées autrefois à S. Michel dans l'enceinte de Rome :

1. S.-ANGE *de castro S. Angeli*. — L'origine de cette église, bâtie au sommet du château S.-Ange (Môle d'Adrien), se rattache à la célèbre apparition de l'archange S. Michel à S. Grégoire le Grand, lors de la terrible peste qui affligea Rome en 590. L'église ne fut pas bâtie au vi^e siècle par S. Grégoire, mais par un pape du nom de Boniface, que l'on croit communément Boniface IV (608-615). Sa dédicace est célébrée dans le martyrologe d'Adon. En raison de sa position élevée, l'oratoire fut appelé par ce martyrologe *inter nubes* et par les historiens du moyen âge, Luitprand et Raoul Glaber, *usque ad caelos* ou *inter caelos*. Quoique plusieurs fois renouvelée, cette petite église reste encore au sommet du château ; le mausolée et le pont Ælius en prirent plus tard le nom (pp. 128-129).

2. S.-ANGE *al corridoio*. — L'anonyme de Turin (xiv^e siècle) et le catalogue de Signorilli (xiv^e siècle) se taisent sur cette église, quoiqu'elle soit très vénérée ; il est une vieille tradition qui lui attribue une origine assez ancienne. On prétend même que S. Grégoire le Grand l'éleva en mémoire du prodigieux événement ci-dessus mentionné. Toutefois cette opinion n'est pas soutenable, parce que cette église ne fut pas, dans le principe, dédiée à l'archange S. Michel, mais bien à tous les saints anges (Adinolfi, *La portica di S. Pietro*, pp. 225 et suiv.) Au temps du pape Eugène IV était annexé à l'église un hôpital, desservi par une confrérie de laïques qui se disait *hospitale angelorum* et au xvi^e siècle *hospitale S. Angeli*. Le titre de S. Michel provient, croit-on, du voisinage de l'église dédiée à l'archange au haut du château. A l'époque d'Alexandre VI, on la dit *al corridoio*, parce qu'elle est adossée à cette fameuse galerie couverte que bâtit ce pape pour mettre le palais du Vatican en communication avec le château (Burcard., *Diar. Alex. VI, post d. V Junii, a. 1500*; *idem in Diario Innoc. VIII, die 12 martii 1448*.) Dans cette église est un tombeau du fameux notaire Eugène ; Torrigio, *Grotte Vaticane*, p. 205 (p. 129).

3. S.-ANGE *au Janicule*. — Cette petite église, autrefois paroissiale, est très ancienne. Elle s'élevait au sommet du Janicule, près de l'église de S.-Pierre *in mica aurea* (S. Pietro Montorio), que l'anonyme de Turin

place dans le troisième arrondissement et qui avait un prêtre pour la desservir : « *Ecclesia S. Angeli in Janiculo habet unum sacerdotem.* » Au XIV^e siècle, ce nom fut corrompu par la prononciation populaire, en sorte que *Janiculo* devint *Genoclo*. Dans les livres de cens de la basilique Vaticane, on trouve en 1380 un « *Bertholus Joannis de Stephanis, de regione Castelli et parochia S. Angeli in Genoclo pro duabus petlis vineæ.* » (*Cens. bas. Vatic.*, 1380.). Je crois que cette dénomination vulgaire donna lieu à la pieuse légende, que j'estime dépourvue de toute raison historique et qui se manifesta pour la première fois au XV^e siècle, de l'apparition des anges que l'on aurait vus agenouillés pendant le martyre de S. Pierre. Cette légende est rappelée par une inscription qui existe dans l'église de Sainte-Dorothee¹ et dont voici la teneur : « *Lapis hic, super quo visi sunt angeli genuflexi in martyrio beati Petri, de ruinis S. Angeli in Janiculo erectus a Juliano de Dathis, loci hujus antistite, pietati vestræ expositus A. Jubilæi M. D.* » La confusion fut aussi confirmée par le voisinage de l'église de l'apôtre au Janicule. Peut-être cette même confusion a-t-elle pu influencer sur l'autre légende du crucifisement de S. Pierre au sommet du Janicule et non près du lieu où il fut enseveli au Vatican, comme le rapporte le *Liber Pontificalis*. La légende du Janicule, de fait, vint assez tard, peu d'années après la mort d'Eugène IV, quand on répandit dans le public que, parmi les révélations du Bienheureux Amédée, il y en avait une qui portait précisément sur le lieu du martyre de S. Pierre, alors révélé au serviteur de Dieu ; ce point est exactement celui où Bramante érigea son magnifique *tempietto* aux frais de Ferdinand le Catholique et de la reine Isabelle (pp. 129-130).

4. S.-ANGE *in pescheria*. — Dans les documents du moyen âge, cette église fut plus communément appelée *in foro piscium*, à cause du marché au poisson qui se tient là. Au XII^e siècle, on disait aussi *S. Angelo juxta templum Jovis*, parce que le vulgaire appelait *basilica Jovis* le portique d'Octavie, où s'élève actuellement cette insigne et antique diaconie. Effectivement, son origine remonte au-delà du VIII^e siècle, comme il résulte du catalogue des reliques qu'on y vénérât et qui porte la date de l'an 770 et du pontificat d'Étienne III. Théodore, oncle d'Adrien I, la restaura, ainsi qu'en témoigne un marbre existant encore dans cette église : « *Theodorus, holim dux, nunc primicierius Sanctæ Sedis Apostolicæ, et pater hujus Ben. diac. a solo edificavit per intercessionem animæ suæ et remedium omnium peccatorum.* » A l'origine, elle fut dédiée à l'apôtre S. Paul, car il est dit dans le catalogue des reliques : « *Est enim dedicatio ecclesiæ istius ad nomen beati Pauli apostoli.* » Au XIII^e siècle, elle est rappelée comme diaconie par Pierre Mallio. Très ancienne est sa grosse cloche, sur le bord de laquelle on lit cette inscription de l'an 1291 : « *An. MCCXCI,*

1. L'auteur fait erreur, elle est dans la basilique de Sainte-Marie-au-Trans-tévère.

ad honorem Dei et B. M. V. et S. Angeli. Mentem sanctam spontaneam, honorem domus et patriæ liberationem. D. Rodolphus de Sabello fecit fieri hoc opus. De Dottis me fecit » (*Arch. Vat., Visit. sub Alex. VIII*). C'est la formule qu'on mettait habituellement sur les cloches et clochers du xiii^e au xv^e siècle. A noter la phrase *Patriæ liberationem*, qui rappelle que c'était au son de la cloche qu'on appelait les citoyens à défendre la patrie en danger; son dont Pierre Capponi menaça Charles VIII dans le palais de la Seigneurie et qui intimida le peuple français. — Dans un catalogue paroissial du xvii^e siècle, on trouve qu'au 28 juillet 1648, S.-Ange formait une paroisse de 120 familles, en tout 477 âmes, dont 363 avaient communie à Pâques. Dans cette église Cola di Rienzo commença la république, en 1347, après y avoir, le jour de la Pentecôte, entendu plusieurs messes du S. Esprit, à minuit. Le matin même, il sortit de S.-Ange, tout armé, le chef découvert, et entouré des conjurés. — L'église fut réduite à la forme moderne par les restaurations qu'ordonna, en 1610, le cardinal André Peretti (pp. 130-131).

L'inscription de dédicace a une telle importance historique et hagiographique que je crois devoir la reproduire ici, d'après la copie que j'en ai prise en 1855, faisant observer en même temps qu'elle n'est pas dans le grand recueil de Forcella.

HAEC SVNT NOMINA . SCORVM . CORVM ¹
 BENEFICIA HIC REQVIESCVNT . ID EST
 DÑI ET SALVATORI . N . IHV . XPI . ² SCAEQVAE ³
 EIVS GENETRICIS MARIAE DOMINAE . N . ⁴
 SCI . MICHAEL ET GABRIEL . ARCHANGELI
 SCI . PETRI . SCI . PAVLI . SCI . ANDREAE .
 SCI . IACCOBI . SCI . IOHANNI . SCI . THOMAE
 SCI . IACCOBI . SCI . PHILIPPI . SCI . BARTHOLOMEI .
 SCI . MATTHEI . SCI . SIMONIS . SCI . THADDEI .
 SCI . IOHANNI . BAPTISTAE . SCI . SELBESTRI ⁵ .
 SCI . STEPHANI . SCI . ZINI . SCI . LAVRENTII
 SCI . CESARII . SCI . NICANDRI . SCI . CELSI .
 SCI . EVPLI . SCI . PETRI . SCI . MARCELLINI .
 SCI . BALENTINI ⁶ . SCI . DONATI . SCI . NICOLAI

1. *Sanctorum quorum.*

2. *Nostri Ihesu Xpisti.*

3. *Sic pour que.*

4. *Nostræ.*

5. *Sic pour Silvestri.*

6. *Sic pour Valentini.*

SCI . PANCRATHI . SCI . ANASTASII . SCI . IVDA
 SCI . THEODORI . SCI . GEORGII . SCI . CHRISTOPHO(ri)
 SCI . ALEXANDRI . SCI . ERASMI . SCI . THOTHIAELII
 SCI . ABBAQVIRI . SCI . IOHANNI . SCI . DOMETHI
 SCI . PROCOPII . SCI . PANTALEONI . SCI . NICASI
 SCI . COSMAE . SCI . DAMIANI . SCI . ANTHIMI
 SCI . LEONTII . SCI . EVPREPII . SCI . ANTIPAE
 SCA . ANNA . SCA . ELISABET . SCA . EVPHVMIA
 SCA . SOPHIA . SCA . THECLA . SCA . PETRONELLA
 SCA . THEODOTAE . SCA . THEOPISTI . SCA AVREA
 SCA . ATHANASIA . SCA . THEOCTISTI . SCA . EVDOXIA .
 † EST ENIM . DEDICATIO . ECCLESIE . ISTIVS .
 AT NOMEN . BEATI . PAVLI . APOSTOLI . CALEN(das)
 IVNIAS . PER . INDICIONE . OCTABA . ANNO .
 AB INITIO MVNDI . SEX . MILIA . DVCENTOS .
 SEXXAGINTA . TRES ¹ TEMPORIBVS . DOMNI
 STEPHANI . IVNIORIS ² . PAPAЕ . THEODOTVS
 HOLM . DVX . NYNC . PRIMICERIVS . SCAE SEDIS
 APOSTOLICAE . ET . PATER . VIVS BEN̄ DIAC' ³ A SOLO
 EDIFICAVIT . PRO INTERCESSIONEM . ANIMAE . SVAE
 ET . REMEDIVM . OMNIVM . PECCATORVM .

5. S.-ANGE *au Latran*. — Ce fut la première dénomination de l'hôpital du S. Sauveur (aujourd'hui hôpital de S. Jean), qui, à cause de l'église voisine, fut appelé tantôt S. Ange et tantôt S. André (p. 131) ⁴.

6. S.-ANGE *in Micinellis*. — Cette petite église existe encore, quoique, depuis plusieurs siècles, elle ait changé de nom et de forme. On l'appelle aujourd'hui S. Julien *in banchi*, près Monte Giordano. Elle prit le nom de la famille Miccinelli, qui est souvent mentionnée au moyen âge. Je rappellerai par exemple une religieuse de San Cosimato, sœur Portia Micinelli, que mentionne la *Cronaca di suor Orsola Formicini*, parce qu'elle fit don au monastère d'un « granaro attaccato a S. Maria in Trastevere ». Dans le manuscrit de Signorili, parmi les églises du second arrondissement, non loin de celle des SS. Celse et Julien on trouve mentionnée une église de S. Ange, dite *de Rinazzo* ou *Renizo*. Je crois que ce nom convient à

1. On remarquera cette manière de compter, *l'un du monde* 6263.

2. Étienne III (768-770).

3. *Venerabilem diaconiam*.

4. Je trouve une preuve de ce vocable dans la très curieuse statue de S. Michel, sculptée au xiv^e siècle, qui est actuellement reléguée dans le jardin.

celle de *Micinellis*, parce que le nom *Ronzone* (Monte Giordano) vient de Jean Ronzone qui y avait son château. Le nom primitif se changea en ceux de *Macerello*, *Mincinello*, *Mozarella*, etc. (Fanucci, *Op. pie.* lib. III et 21). L'église fut appelée *S. Angelo a domo Egidi de Poco*, ou de *Rota*, c'est sous ce nom qu'elle figure parmi les églises filiales de S.-Laurent in *Damaso* dans la bulle d'Urbain III. Adinolfi (*Il canale di ponte*, p. 24) dit que, le 17 août 1472, elle fut donnée en emphythéose perpétuelle aux curseurs sous le nom de *S. Michele in Micinello* (p. 132).

7. S.-ANGE de *Augusto* ou de *Augusta*. — L'anonyme de Turin se tait tout à fait sur cette petite église; il n'en est pas de même du catalogue de Signorili et Ceuci le camérier lui assigne six deniers de *presbyterium* : « *S. Angelo de Augusto, VI denarii* ». Martinelli l'a aussi oubliée et Lonigo se tait sur son nom dans son catalogue manuscrit. Elle était située près des ruines du mausolée d'Auguste, qu'on appelait, au moyen âge, *Augusta*, de *Augusto*. La contrée tout entière fut plus communément appelée *Campo de l'Austa* ou *l'Agosta*, nom qui se maintient encore pour désigner l'église des Incurables que l'on appelle *S.-Jacques in Augusta* : *Histoire des temps de Cola di Rienzo* éditée par Muratori, *Antiquitates Italicae mediæ ævi*, t. III, p. 539 (p. 132).

8. S.-ANGE della *Regola* ¹. — C'était un hôpital, mentionné dans la taxe de Pie IV, attribuée par erreur à Léon X par Martinelli et autres. On ignore l'endroit précis où s'élevaient l'hôpital et son oratoire (page 133).

9. S. MICHEL ARCHANGE, à *Ste-Pétronille* ². — Cancellieri (*De secretariis*, p. 1084) en parle avec son talent habituel et, pour placer cet oratoire précisément à l'entrée de la basilique de Ste-Pétronille, s'appuie sur l'autorité de Pierre Mallio, de Maffeo Veggio et surtout sur celle, très grave, de Panvinio. Il la décrit ainsi (tom. III, ms. CXVIII, p. 27) : « *Ante templum S. Petronillæ, versus murum ecclesiæ, fuit sæcellum seu ædicula S. Michaelis archangeli, dicta in Vaticano, aureatis laquearibus ornata, musiveo vitreoque opere decorata, quæ diu ante exolevit, remansit vero totum altare dictum S. Michaelis, quod etiam amplius non exstat* ». Inutile de dire après cela si Cancellieri reproche à certains autres auteurs de vouloir que l'autel de S. Michel fût dans le temple de S. André ou qui confondent cet oratoire avec celui des SS. Michel et Magne in *burgo*, qui subsiste encore. — Cet oratoire subit le sort du temple plus grand de Ste-Pétronille auquel il était adossé et comme lui il fut rasé au sol; c'est pourquoi dans la nouvelle basilique, près de l'autel de Ste-Pétronille, il en est un dédié au saint archange, parce que, conclut Cancellieri, on atteste ainsi à la postérité leur antique rapprochement (pp. 465-466).

1. Nom de la région.

2. Ciampini, *De sacris ædificiis a Constantino Magno constructis*, Rome, 1693, cite Mallius : « *Infra palatium vero Neronis est templum Apollinis, quod nunc vocatur S. Petronille... ante quod est basilica S. Angeli, quæ vocatur Vaticanum, mirifico mosibo laqueatum auro et vitro* » (p. 86, voir aussi p. 93).

10. S.-MICHEL *in statera*. — Il s'élevait au pied du Mont Capitolin, près de la place de la Consolation (Poggio, *in descript. Rom.*, p. 51). L'église était couverte d'une petite coupole. On l'appelait *in statera*, ou parce que l'archange tenait dans ses mains la balance pour symboliser le pèsement des œuvres des défunts, ou à cause de l'*xrarium* de Saturne (p. 466).

11. S.-ARCHANGE *ad Elephantum*. — C'est l'église même de S. Abba Ciro *ad elephantum*. Cela résulte de la vie de Grégoire IV dans le *Liber pontificalis*, qui mentionne « *ecclesia beati Abbacyri atque Archangeli ad elephantum* ». Jean diacre, dans la vie de S. Grégoire le Grand, fait mention en ces termes d'une église des SS. Cyr et Jean : « *Cumque presbiter monachus Lucido episcopo tam dirum nuntium revelare timeret, tacere autem penitus non auderet, monasterio se tandem proripuit et ad domum episcopi, non longe a flumine Tiberi, regione videlicet juxta basilicam sanctorum Ciri et Johannis positam* ». D'où l'on peut conclure que cette église était voisine du Tibre, près de l'habitation de l'évêque Lucide.

La dénomination *ad elephantum* était propre à une contrée de la huitième région, *Forum Romanum*, situé non loin du marché aux légumes (*Piazza Montanara*), que les manuscrits des régions appellent *ad elephantum erbarium*, à cause du marché aux herbes. Il est donc croyable que cette église se trouvait non loin de ce marché, derrière l'église de Ste-Marie *in portico* (S. Galla), près de la rive du Tibre. C'est pourquoi il est dit dans la vie de Léon III que ce pape donna à la célèbre diaconie de S. Michel, existant dans le portique d'Octavie, quelques tentures ornées d'éléphants, en concordance avec le nom de la contrée.

Au temps de S. Léon IV, elle semble avoir perdu sa première appellation, qui fut changée en celle de Ste-Marie *in Cyro*, ce qui démontre qu'au IX^e siècle Rome se désintéressait de la vénération et du culte des deux célèbres martyrs d'Alexandrie, actuellement totalement oubliés.

Bosio (*Roma sott.*, p. 174) dit qu'à son époque il restait encore de cette église de notables débris, près du pont de Ste-Marie (*Ponte rotto*) sur la rive du Tibre, derrière Ste-Marie *in portico*. En compagnie d'Ugonio, il y avait observé des peintures subsistantes qui témoignaient que l'église était dédiée en l'honneur de ces saints. C'est elle sans doute dont parle le catalogue de Pie V quand il place près de Ste-Marie *in portico* une « église en ruines » (pp. 95-96, 144-145).

12. S.-ARCHANGE *in vico Patritio*¹. — Cette église est détruite depuis longtemps. Elle est rappelée dans la vie de Léon IV, où l'on dit qu'elle était aussi dédiée à Ste Euphémie : « *Pari modo fecit et in monasterio SS. Euphemie et Archangeli, quod ponitur juxta titulum Pudentis* ». A l'époque de Martinelli, il en restait encore des traces à l'angle du carrefour de la *Via Urbana*. Sur le plan de Rome de Bufalini, l'église porte le seul nom de Ste Euphémie; elle est indiquée à l'endroit où s'élève main-

1. Nom du quartier.

tenant le monastère de l'Enfant Jésus, vis-à-vis Ste Pudentielle. La taxe de Pie IV la porte parmi les monastères de la région des Monts; Lonigo dit que ce monastère fut jeté à bas sous le pontificat de Sixte V; il ajoute qu'on en voit encore les vestiges en allant à Ste-Marie-Majeure (p. 142).

13. S.-ARCHANGE MICHEL *in Borgo* ¹. — Les peuples de l'ancienne Frise ou Frisons, après leur conversion à la foi, eurent aussi leur *schola* près du tombeau de l'apôtre Pierre. Leur hospice s'élevait sur la petite colline ou pente extrême du Janicule, à l'opposé des collines Vaticanes : on la nommait *Palatium*, et, dans le langage vulgaire *Palazzolo*, *Pallazillo*, *Palazzola*, peut-être à cause des ruines de constructions romaines, de l'époque impériale, qui, au moyen âge, reçurent le nom générique de *palais*.

Dans le Bullaire de Jules II on trouve sur ce *palatium* les renseignements suivants : « Archipresbyter S. Michaelis Forisonum seu Frisonum de porticu S. Petri de Urbe et clerici dicte ecclesie vendiderunt Latino Ostiensi et Velletrensi episcopo cardinali, solum quod est prope ecclesiam S. Michaelis, in quo edificatum est palatium dicti cardinalis et murum qui est secus viam publicam, juxta quod dicitur aliquando Poza fuisse; item murum antichum, qui fuisse dicitur de palatio Neroniano et est ex opposito campanilis dicte ecclesie ex parte australi, etc. » (*Bull. Julii* 2, contin. ann. 1508, lib. 45, 46, 47, 48, 49, 50 et 51). En effet, sur cette colline, au-dessous de la villa Cecchina, existent encore des constructions romaines grandioses, qui semblent avoir servi de bains.

L'église a gardé le type basilical, avec portique en avant et campanile du XIII^e siècle.

La colonie nationale des Frisons ayant cessé de posséder l'église, elle passa sous la juridiction d'un chapitre, avec archiprêtre et clercs; elle devint ensuite paroissiale, puis fut donnée en commende par Eugène IV au cardinal Roverella; enfin elle a été annexée au chapitre du Vatican, qui l'emploie au service paroissial ².

Elle est le siège de l'association romaine des *Cent prêtres et vingt clercs*, qui a quelque analogie avec l'ancienne confrérie dont est issue la *fraternità Romana*, institution rétablie en 1613.

Les origines de cette église sont assez reculées : la tradition l'attribue à Constantin, mais les documents font défaut pour en démontrer l'antiquité. Il semble que ce fut la première qu'érigea Léon III, qui la dédia à S. Michel; quand les reliques de S. Magne y furent transportées de Fondi, on lui donna aussi ce vocable (*Ugonio*, *Cod. ms. della Barberiniana*, 1057).

Il y a dans l'église une inscription qui commence par ces mots : *In nomine Domini, tempore Leonis III papæ, Carolo Magno imperatore, etc.* ³.

1. Le bourg de Saint-Pierre.

2. Toutefois les baptêmes se font dans la basilique.

3. Je l'ai reproduite intégralement dans le tome X, p. 345.

On la juge apocryphe ou, pour mieux dire, elle n'est que de la fin du XIII^e siècle : on y déclare par erreur que Léon IV et Charlemagne sont contemporains.

Elle fut aussi appelée S.-Michel *in Sassia*¹ (pp. 143-144).

A l'église S.-Michel est annexée une imitation de la *Scala santa*². L'édifice qui la contient a été restauré en 1603 par Mgr Bernardin Paolini, dataire et chanoine de S.-Pierre, comme il résulte de ces deux inscriptions.

AD HONOREM . B. ³ MICHAELIS ARCHANGELI ET
. S . MAGNI EPISC . ET MART ⁴ . QVORVM NOMINE
TEMPLVM HOC A LEONE QVARTO
AEDIFICATVM FVIT
SCALAS HAS POPVLI DEVOTIONE FREQVENTATAS
CVM VETVSTATE CORRVPTE DEFORMATAEQVE ESSENT
BERNARDINVS PAVLINVS S . D . N ⁵ . DATARIVS ET
BASILICAE PRINCIPIS APOSTOLORVM CANONICVS
PIETATIS STVDIO INSTAVRARI
ATQVE EXORNARI CVRAVIT
CLEM . VIII . PONT . MAX ⁶ . ANNO XII
CHRISTIANAE SALVTIS M D C III

CLEMENTE VIII . PONT . MAX
ECCLESIAE B . MICHAELIS ARCHANG (*eli*)
ET S . MAGNI EPISCOPI ET MART
SCALA POPVLI DEVOTIONE CELEBRIS
RESTITVTA ET PICTVRIS ORNATA
PONT ⁷ . EIVS ANNO XII
CHR . SAL . M D CIII

14. S.-ANGE *alle fornaci*. — *Le Journal de Florence* ajoute cette autre église, plus connue sous le nom de *Sta-Maria delle fornaci* : « L'église paroissiale de *S. Angelo delle fornaci*, hors la porte Ca-

1. *Le Journal de Florence* disait à ce propos : « Comme les anciens Saxons habitaient aux environs, l'église est souvent désignée sous le nom de Saint-Michel *in Saxia*. »

2. *Oeuvres*, I, 524.

3. *Beati*.

4. *Episcopi et martyris*.

5. *Sanctissimi Domini nostri*.

6. *Clementis VIII pontificis maximi*.

7. *Pontificatus*.

valleggieri, fondation du *xvi*^e siècle, appartient aux chanoines de Saint-Pierre. Léon XII transféra la cure aux Trinitaires, mais on l'a rétablie depuis. »

15. S.-MICHEL *a Ripa*. — « Le plus grand établissement fondé sur les bords du Tibre, en 1686, pour recueillir les pauvres et les orphelins, ne fut d'abord que la gracieuse chapelle de St-Michel, que fit ériger le prélat Charles-Thomas Odescalchi et qui donna son nom à ce grandiose hospice, construit tout à côté et aujourd'hui tombé entre les mains de la municipalité. » (*Journal de Florence*.)

16. Autels à S.-Pierre et aux Capucins. — L'autel de S. Michel est un des sept que l'on visite pour gagner certaines indulgences ; il se trouve le troisième (*Œuvres*, II, 423). Il se fait remarquer par son beau tableau en mosaïque, qui reproduit l'original du Guide. A la Conception des capucins, place Barberini, le tableau de S. Michel, qui forme le retable de l'autel, est un des chefs-d'œuvre du Guide.

17. Chapelle à Ste-Marie-Majeure. — Elevée en 1483 par le cardinal d'Estouteville, elle a été depuis transformée en baptistère et a ainsi perdu son vocable primitif (*Œuvres*, I, 10).

VII. — SYMBOLISME ARCHITECTURAL.

Le moyen âge, qui s'est complu à la pratique du symbolisme, n'a pas manqué de l'employer dans la construction des édifices élevés en l'honneur de S. Michel. Ici l'on a procédé par imitation, pour rappeler, jusque dans leur extérieur, les lieux illustrés par la visite de l'archange.

1. Comme au Mont Gargan, voisi d'abord une grotte creusée dans le rocher, qui est surmontée d'une église et où l'on n'a même pas oublié la fontaine qui fournit l'eau aux pèlerins. M^{re} Chaillot en cite un notable exemple :

L'anonyme du mont Cassin, qui a écrit la chronique de l'Italie Cistybérienne de 830 à 846, parle d'un sanctuaire de S. Michel, situé au sommet d'une haute montagne entre Capoue, Teano et Alifa, comme d'un lieu célèbre pour les miracles qui s'y accomplissent : « Inter Capuam, Teanum necnon Alifam auditur esse mons quidam, in quo dicitur adesse angelica virtus, ad instar beati Michaelis Archangeli in monte Gargano, ubi distillari aquam et jugiter effossam cryptam et jacere basilicam atque ibidem nunc crebro fieri prodigia ». Ce sanctuaire, connu dans la suite sous le

nom de mont S.*Ange ou S.-Michel, est à un mille de Castello de' Schiavi, dans le diocèse de Cajazzo. La grotte n'a pas cessé d'être l'objet de la vénération des fidèles et l'on y trouve encore toutes les particularités décrites par l'anonyme du mont Cassin (*Anal. jur. pontif.*, t. II; col. 1446).

2. Pour bâtir, on choisit de préférence une montagne, comme on fit au Mont S.-Ange et de la sorte est figuré le site même des deux plus célèbres apparitions aux Monts-Gargan et Tombe. Parmi les monuments de ce genre, il convient de citer S.-Michel de l'Aiguilhe, au Puy. Aux environs de Moutiers (Savoie), une colline, destinée à un couvent, reçut même le nom significatif de *Mont Gargan*.

3. Là, où il n'y avait ni grotte ni montagne, on se contenta d'une hauteur quelconque et c'est ainsi que furent dédiés à S.-Michel bon nombre de clochers et de tours.

Le cartulaire de l'abbaye de Gorze, confectionné au XIII^e siècle, porte qu'en 1105, le cardinal Richard, évêque d'Albano et légat du S. Siège, dédia l'oratoire de S. Michel, situé dans la tour : à cette occasion furent réglés son luminaire, sa dotation et son anniversaire : « Anno ab incarnatione Domini millesimo C V, indictione XIII, III kl febr., dedicatum est oratorium in turri in honore Sancti Michaelis archangeli a domno Richardo, Albanensi episcopo, In quo posuit reliquias de sepulcro Domini et de virga qua flagellatus est Dominus. Custos ibidem debet luminaria ministrare et congregatio in ipsa dedicatione solempne officium penitus adimplere nocte dieque servitium refectionis predictus custos caritative eis impendere. Hæc omnia ita ordinata taliter sunt confirmata ut presul idem excommunicaret, audiente plebe, ne quis quicquam horum auderet refringere. » (Des Robert, *Deux Codex manuscrits de l'abb. de Gorze*, pp. 9 et suiv.).

Le même auteur ajoute en note : « L'abbaye de S. Michel fut fondée en 709, par Volfang, sur la montagne de Chatillon et transférée, au IX^e siècle, à S.-Mihiel, par Smaragde » (p. 11).

Geoffroy de Courlon, qui écrivait au XIII^e siècle, dit qu'à l'abbaye de S.-Pierre-le-Vif, à Sens, il existait, à droite du maître-autel, un autel de S. Michel, qui était anciennement dans la tour : « Ad dextram est altare S. Michaelis, quod prius fuit in turri ». (Julliot, *Le livre des reliq. de l'abb. de S.-Pierre-le-Vif, de Sens*, p. 73).

« L'église des Saintes-Maries (Bouches-du-Rhône) ressemble à

une forteresse... Nous croyons que la situation des Stes-Maries sur le bord de la mer avait fait donner à ses défenses une destination plus spéciale, celle de protéger cette partie du littoral contre les pirates qui infestaient la Méditerranée et dont un guetteur, placé sur la haute tour de l'église, devait signaler l'apparition... Au-dessus de l'abside, s'élève une tour octogonale, qui renferme la chapelle de S. Michel, où sont conservées les reliques des saintes femmes ». (*Arch. de la Comm. des mon. hist., Egl. des Stes-Maries*, pp. 2, 3).

On lit dans *l'Architecture monastique* d'Albert Lenoir, t. II, pp. 66 et suiv :

Le culte de S. Michel remonte, en Orient, au règne de Constantin: la nouvelle capitale fut mise sous sa protection. La Bithynie prétendait l'avoir invoqué dès l'époque de Dioclétien, Justinien lui éleva six basiliques. L'apparition de cet archange au mont Gargano, sur les bords de l'Adriatique, en 493, eut un grand retentissement en Occident. Les Grecs placèrent les autels des archanges au sommet de tours jointes à leurs monastères; chez nous, on trouve le même usage à une époque fort ancienne. Sans remonter plus haut que la période qui nous occupe, on voit qu'à l'abbaye de Centula (Saint-Riquier), le parvis carré qui précédait l'église présentait trois portes surmontées de tours consacrées aux archanges: « *Ipsa mœnia, quæ vocantur paradisus, turrata mole surgentia, tribus altariis consecrata sunt; videlicet in porta occidentali, altare S. Michaelis; in porta australi, altare S. Gabrielis; in porta autem septentrionali, altare S. Raphaelis* (Apud P. Petau, *de Nithardo, Carol. Mag. nepote, breve syntagma*, p. 8). Le plan de l'abbaye de Saint-Gall, postérieur aux travaux qu'Angilbert fit exécuter à Centula, fait voir aussi, en avant du parvis, deux tours contenant à leur sommet les autels des archanges Michel et Gabriel. Ce culte se réduisit généralement à celui de S. Michel, chef de l'armée céleste et conducteur des âmes: peut-être doit-on y voir la cause de la construction d'une seule tour à l'entrée d'un grand nombre d'abbatiales du XI^e siècle.

La chapelle de S. Michel, placée originairement au sommet d'une des hautes tours élevées auprès du parvis, fut établie ensuite généralement au premier étage: deux tours romanes font voir des traces de chapelles de S. Michel, elles sont à Brioude et à S.-Quentin; celle qui décore la façade occidentale de l'abbaye de S.-Germain-des-Prés à Paris en possédait aussi: on lit dans les us et coutumes de ce monastère, par l'abbé Guillaume III, que, le jour de la fête de l'archange, on célébrait une messe le matin à son autel: « *Ad altare B. Michaelis in magna turri* », on l'en censait après la grand'messe: « *Incensabunt altare B. Michaelis in majori turri* » (*Usus*

et consuetud. monast. Germ. à Pratis. D. Bouillart, pièces justif., p. 167).

La grande tour qui précède l'abbatiale de S.-Benoît-sur-Loire est attribuée par Jandot à l'abbé Gaulin, qui la fit construire en 1026 ; il lui donna le nom de *tour S.-Michel*, parce qu'une chapelle consacrée à l'archange était établie au premier étage...

Ce culte des archanges, établi dans de hautes constructions aériennes, autour du *paradisus*, put être le premier et principal but des tours, comme semble l'indiquer la disposition des parvis de Centula et de Saint-Gall, où elles étaient fort éloignées de l'église et ne contenaient peut-être pas de cloches ; quant à la persistance du culte de S. Michel dans une des tours occidentales reliées à l'église, elle était due à ses fonctions de conducteur des âmes, ce qui aurait contribué à conserver son culte auprès du parvis, fréquemment destiné à la sépulture. En Orient, puis à l'abbaye de Montmartre et à l'église de S.-Benoît à Paris, nous avons des ossuaires établis, soit dans les tours, soit dans les hauts combles qui les avoisinent : le clocher de la petite église de Bigneux, auprès de Paris, est couvert à l'intérieur d'inscriptions funéraires.

Les clochers romans contenaient des peintures à l'intérieur pour la décoration de ces chapelles des archanges, lesquelles, vers le xi^e siècle, étaient généralement placées de manière à présenter une ouverture sur la nef pour y former tribune. Quelquefois même, comme à Cluny, cette chapelle était suspendue sur un encorbellement intérieur, à l'instar des orgues de nos jours. On voit un exemple de ces peintures dans le clocher de l'abbatiale de S.-Savin en Poitou, ainsi que dans les tours de Brioude et de S.-Quentin.

A S.-Savin, ces peintures du xiii^e siècle sont consacrées à des scènes apocalyptiques et au combat contre les mauvais anges¹ ; leur place était bien à l'ouest, qui exprime la double fin de la vie et du monde.

4. Le porche a fourni, à l'étage supérieur, un oratoire élevé. A Candès (Indre-et-Loire), le xiii^e siècle y a dressé un autel à S. Michel comme complément de la scène qui représente, au nord, le jugement dernier. Le Christ est assisté, suivant la tradition, de la Vierge et de S. Jean, qui supplient. S. Michel protège une âme et Abraham reçoit les élus dans son sein. C'est la traduction icono-

1. « En regard de cette curieuse peinture (la femme attaquée par le dragon) est placée la lutte victorieuse de S. Michel et de la milice céleste, avec la lance, l'épée et le bouclier, montés sur d'ardents coursiers, contre le terrible dragon combattant à la tête des mauvais anges, aussi formidablement armés que leurs adversaires et nimbés comme eux au moment du combat. » (Lebrun, *l'Abbaye et l'église de Saint-Savin*, p. 44.)

graphique la plus complète de ce texte de l'office des morts : « Sanctus Michael representet eas in lucem sanctam quam olim promisisti Abrahamæ et semini ejus » ; or cette lumière vient de l'orient même, car la chapelle et l'autel sont orientés. De chaque côté des anges offrent des couronnes et à la retombée des croisées d'ogives, sont à genoux les mortels qui intercèdent pour leur salut.

Dans l'église romane de S.-Léger, à Guebwiller (Haut-Rhin), le porche est au « premier étage, compris entre les deux tours (de l'Ouest), décoré d'une arcature plein cintre et percé de trois baies, également cintrées, donnant jour sur une ancienne chapelle, dédiée à S. Michel ». (*Arch. de la Comm. des mon. hist., Egl. de Guebwiller*, p. 5).

5. Si le symbolisme exigeait que les églises et chapelles fussent établies plus particulièrement sur les hauteurs, il demandait aussi que ces édifices fussent de forme circulaire, car tel était le mausolée d'Adrien, à Rome et l'oratoire établi à son sommet. Je citerai en témoignage la curieuse église de S.-Ange à Pérouse et celle si intéressante de S.-Michel d'Entraigues, près d'Angoulême ¹.

« S. Aubert s'était mis à l'œuvre, il avait bâti à l'archange une chapelle de forme ronde et pouvant contenir cent personnes. Douze chanoines réunis en collégiale y faisaient le service divin ». (*Lévêque, le Mont S.-Michel*, p. 3).

6. On tint grand compte, au moyen âge, de la signification précise des quatre points cardinaux, S. Michel y eut sa place marquée pour les motifs que je dois dire. Le Nord symbolise la mort ; à la cathédrale de Poitiers, le xiii^e siècle, qui la sculpta, donna le nom de *porte S.-Michel* à celle qui ouvrait sur le cimetière. A Argenteuil,

1. « La petite église de Saint-Michel d'Entraigues, située à quatre kilomètres d'Angoulême, dans un village qui porte son nom... offre un des rares spécimens qui subsistent en France de ces monuments circulaires dont le plan, tout oriental (?), semble avoir pris pour type original l'église du Saint-Sépulchre de Jérusalem (?)... Son origine et sa destination première ont été l'objet de nombreuses controverses. Était-ce, comme on l'a dit, une chapelle sépulchrée?... Un passage de la *Chronique de l'abbaye de la Couronne* nous renseigne, par une heureuse exception, d'une manière plus exacte sur la date de l'objet de cette curieuse construction. Ce document porte que l'église de Saint-Michel d'Entraigues fut construite... pour y recevoir les pauvres, l'an 1137... Sa forme est celle d'un octogone régulier, dont chaque pan est flanqué d'une abside semi-circulaire... A la porte d'entrée, le tympan est occupé par un bas-relief, représentant S. Michel, vainqueur du dragon. » (*Arch. de la Comm. des mon. hist., Egl. de Saint-Michel d'Entraigues*, p. 1-2.)

« le charnier se trouvait placé au nord de l'église dans le cimetière » et était sous le vocable de S. Michel (De Guilhermy, *Inscript. du Dioc. de Paris*, t. II, p. 275). S. Michel, préposé au pècement des âmes, était donc le patron tout naturellement choisi pour la protection spéciale des défunts.

A la Ste Chapelle de Paris, l'archange se tient debout, une grande croix à la main, au poinçon de la toiture de l'abside, à l'orient. Là il annonce le Rédempteur du genre humain, que l'Évangile appelle « oriens ex alto ». S. Michel est alors son héraut et son portevaix ¹.

La scène du jugement dernier, sculptée à l'ouest, au portail des églises romanes et gothiques, introduit souvent, par exemple, à la cathédrale d'Autun, le pècement des âmes par l'archange fidèle. Le portail, en effet, fait face au parvis, qui fut un lieu de sépulture choisie. Au Dorat, le clocher est surmonté d'une statue pivotante de S. Michel, armé d'une croix hastée.

On lit dans le *Bulletin de la conférence d'histoire et d'archéologie du diocèse de Meaux*, 1894, p. 5 : « L'entrée spécialement affectée aux fidèles (à la cathédrale de Meaux) était le portail du midi, qui était désigné sous le nom de *porte de S. Michel* ou de *porte des lions*. On lui donnait le nom de S. Michel, à raison de la statue de l'archange qui se dressait au sommet du pignon. Celui des *Lions*, le plus communément reçu, était aussi adopté dans diverses grandes églises, à raison de deux lions sculptés à droite et à gauche de l'entrée. On peut remarquer, à la jonction du gable principal de notre portail avec les deux gables secondaires, deux grands lions qui ressortent à mi-corps et s'allongent en forme de gargouilles. Ces lions étaient le symbole de l'asile inviolable des églises devant la justice humaine et les fureurs populaires. » L'enseignement archéologique nous semble tout autre, en réalité. Le midi est généralement consacré au paradis, au triomphe et à la gloire. S. Michel jouit donc ici des honneurs du triomphe, parce qu'il a été vainqueur du démon, figuré sous l'aspect de deux lions qu'il a rendus impuissants contre les âmes.

7. Les monuments civils et militaires se sont mis à l'unisson avec

1. Henry, prévôt de la cathédrale de Chartres, « fit réparer le toit de l'église et dorer l'ange de la girouette » (De Mély, *le Trésor de Chartres*, p. xv).

les édifices religieux. Les *Archives de la Commission des monuments historiques, architecture civile*, écrivent, p. 30, à propos de l'hôtel de ville d'Orléans: « En 1491, les échevins avaient fait placer au sommet de la tour du beffroi plusieurs reliques et une statue de S. Michel terrassant le diable, en plomb doré, pour la préserver du tonnerre... En 1552, les protestants brisèrent la statue de S. Michel.»

A Avignon, une des portes de l'enceinte de la ville, fortifiée par les papes au xiv^e siècle, était appelée *porte S. Michel*. N'y aurait-il pas là une allusion à ce fait historique, que S. Michel préserva la ville de Constantinople et l'empêcha d'être prise par les Perses ?

8. Didron, qui comprenait si bien le moyen âge, a écrit des pages superbes sur le rôle des archanges au palais des Doges de Venise (*Annal. arch.*, t. XVII, pp. 212 214). Je ne puis me dispenser de les reproduire pour montrer le rôle de l'archange dans les affaires publiques, tout en ayant le regret de les abrégé.

Si les chapiteaux proprement dits paraissent échapper à un ordre quelconque, du moins les trois divisions, les trois angles sur lesquels s'épanouissent ces sculptures, témoignent d'une pensée qui a commencement, milieu et fin... Le commencement, la porte de la *Carte*, est dominé par l'archange Gabriel ; le milieu, par l'archange Michel ; la fin, par l'archange Raphaël. S. Gabriel est l'archange de la politique, S. Michel l'archange de la guerre, S. Raphaël l'archange du commerce... La mission de S. Gabriel est toute politique, si l'on peut s'exprimer ainsi: l'archange annonce la naissance de Celui qui sauvera et gouvernera le monde. S. Michel, au contraire, est l'archange de la guerre, le ministre des batailles ; il commandait, dans le ciel, ces armées qui combattirent et vainquirent Satan ; il protégea les Hébreux contre les Égyptiens à la sortie d'Égypte, il donna la victoire aux chrétiens sur les infidèles au mont Gargano, il défend constamment nos âmes contre les attaques des démons et il nous conduit en paradis. C'est en guerrier que S. Michel figure, non seulement dans l'Église latine, mais encore et surtout dans l'Église byzantine, pendant tout le moyen âge et jusqu'à nos jours. Quant à S. Raphaël, ... le troisième archange est l'archange voyageur, le protecteur des opérations commerciales et le patron des marchands.

Ainsi, à l'entrée principale du palais ducal, à l'angle même où fut posée sans doute la première pierre, ... c'est le gouvernement, l'administration, la loi : c'est la porte de la *Carta*, où sont les vertus cardinales, le chapiteau de la justice, le jugement de Salomon et la statue de l'archange politique, de l'archange du gouvernement de la paix.

Pour un Etat, comme pour un individu, la première question est de vivre et de se gouverner. Une fois le gouvernement établi, il faut le main-

tenir et le défendre contre les guerres intestines et les guerres étrangères, contre les factieux du dedans et les ennemis du dehors. Au milieu du palais, à la seconde division de l'édifice, le guerrier S. Michel est là debout, avec son épée de métal, une vraie et solide épée, pour protéger les bons et tuer les méchants. S. Michel porte sur sa banderole cette inscription redoutable à Venise ; épouvantable même, quand on songe au Conseil des Dix, à la *Bouche de la Vérité*, aux *Plombs* et au *Pont des soupirs* :

ENSE BONOS TEGO, MALORVM CRIMINA PVRGO.

Maintenant le gouvernement de la République n'a plus rien à craindre, il est constitué par la Justice à la porte de la *Carta*, il est défendu par la Force à l'angle de la *Piazzetta* et du quai des Esclavons. La république veille sur ses enfants et les Vénitiens peuvent faire tranquillement le commerce, sillonner les mers, exporter et importer tous les produits de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Les négociants partent sous la protection de S. Raphaël qui, à leur prière, va lancer leurs vaisseaux à la mer et souffler dans leurs voiles, qui va calmer et aplanir les flots :

EFFICE QVAESO FRETVM RAPHIAEL REVERENDE QVIETVM.

Mais Venise est la mère de cette politique, de cette puissance, de ce commerce ; en conséquence, elle commande, de sa personnification plusieurs fois répétée, à la politique, à la puissance et au commerce, protégés par les trois archanges Gabriel, Michel et Raphaël.

Que cet art vivant du XIV^e siècle est donc suavement imprégné de christianisme et de poésie et quel contraste il forme avec l'art moderne, complètement paganisé !

VIII. — INDULGENCES.

I. *Hymne*. — Pie VII, par rescrit de la S. Congrégation des Indulgences, du 6 mai 1817, accorde :

1^o Une fois le jour, l'indulgence de deux cents jours à tous les fidèles qui récitent, avec un cœur contrit et dévotement, l'hymne en l'honneur de saint Michel, pour éprouver les salutaires effets de sa protection au milieu des tentations qu'ils ont à soutenir et des combats qu'ils ont à livrer pendant leur vie et au moment de la mort ;

2^o L'indulgence plénière à ceux qui, chaque jour, ont récité l'hymne pendant un mois, le jour, à leur volonté, où ils se seront confessés, auront communie et prié selon l'intention du souverain Pontife.

**Te, splendor et virtus Patris,
Te, vita, Jesu, cordium,
Ab ore qui pendent tuo,
Laudamus inter Angelos.**

**Tibi mille densa millium
Ducum corona militat;
Sed explicat victor crucem
Michael salutis signifer.**

**Draconis hic dirum caput
In ima pellit tartara,
Ducemque cum rebellibus
Cœlesti ab arce fulminat.**

**Contra ducem superbior
Sequamur hunc nos principem,
Ut detur ex Agni throno
Nobis corona gloriæ.**

**Patri, simulque Filio,
Tibique, Sancte Spiritus,
Sicut fuit, sit jugiter.**

Seclum per omne gloria. Amen.

Antiph. **Princeps gloriosissime
Michael Archangele, esto memor
nostrî; hic et ubique semper pre-
care pro nobis Filium Dei.**

**ÿ. In conspectu Angelorum psal-
lam tibi, Deus meus.**

**ÿ. Adorabo ad templum sanctum
tuum, et confitebor Nomini tuo.**

OREMUS. — Deus, qui miro or-
dine Angelorum ministeria homi-
numque dispensas, concede propi-
tius ut a quibus tibi ministrantibus
in cœlo semper assistitur, ab his in
terra vita nostra muniatur. Per Do-
minium nostrum Jesum Christum
Filium tuum, qui tecum vivit et regnat
in unitate Spiritus Sancti Deus. Per
omnia sæcula sæculorum. Amen.

**Vous, la splendeur et la vertu du
Père; vous, la vie des cœurs, Jésus,
nous vous louons avec les Anges,
toujours dociles à votre voix.**

**Des milliers de princes de la Cour
céleste combattent pour vous en
bataillons serrés; mais c'est Michel,
à qui le signe du salut est confié,
qui déploie en vainqueur l'étendard
de la croix.**

**Il précipite au fond des abîmes
le cruel dragon, et foudroie, du haut
du ciel, le chef et ses complices.**

**Marchons à la suite de ce prince
contre le chef de l'orgueil, afin que
l'Agneau, du haut de son trône, nous
donne la couronne de gloire.**

**Gloire au Père, au Fils, et à vous,
Saint-Esprit, maintenant, comme
autrefois et pendant tous les siècles.**

Ainsi soit-il.

Ant. **Prince très glorieux, Ar-
change Michel, souvenez-vous de
nous, et priez le Fils de Dieu pour
nous, partout et toujours.**

**ÿ. Je vous chanterai, en présence
des Anges, mon Dieu.**

**ÿ. Je vous adorerais dans votre saint
Temple, et je confesserai votre Nom.**

PRIONS. — O Dieu, qui dispensez
avec un ordre admirable les ministè-
res des Anges et des hommes. faites,
nous vous en prions, que ceux qui
vous assistent et vous servent à cha-
que instant dans le ciel, défendent
aussi notre vie sur la terre. Par Notre-
Seigneur Jésus-Christ, Dieu, qui vit
et règne avec vous dans l'unité du
Saint-Esprit, dans les siècles des
siècles. Ainsi soit-il.

**Ut nos in tantis periculis constituti majoribus spiritualibusque ne des-
tituamur auxiliis, Sanctissimus Dominus Noster Pius PP. VII, de æterna**

Christifidelium felicitate procuranda quam maxime sollicitus, et ut erga S. Michaellem Archangelum, cœlestis militiæ-Principem, devotio augeatur, sitque nobis tutamen atque præsidium ; hinc est, quod piorum virorum et potissimum confratrum Ven. Archiconfraternitatis S. Mariæ Orationis de Urbe, qui prælaudatum S. Archangelum suum in specialem Protectorem venerantur, enixis precibus benigne annuens, omnibus utriusque sexus christifidelibus, qui corde saltem contrito ac devote hymnum, responsorium et antiphonam, ut infra, recitaverint, indulgentiam biscantum dierum qualibet die benigne concessit. Iis vero, qui per integrum mensem hujusmodi preces quotidie fuderint, indulgentiam plenariam, semel in quolibet mense, die videlicet uniuscujusque arbitrio eligendo, in quo vere pœnitentes, confessi ac S. Communionem refecti fuerint et per aliquod temporis spatium juxta mentem Sanctitatis Suae pie oraverint, clementer impertitus est. Voluitque Sanctitas Sua hanc gratiam perpetuis futuris temporibus valituram absque ulla brevis expeditione. Datum Romæ ex Secretaria Sac. Congregationis Indulgentiarum, die 6 Maii 1817. *Angelus Costaguti Secret.* (Prinzivalli, *Decreta S. C. Ind.*, n° 399.)

2. *Dévotion du Lundi.* — Les Clercs réguliers mineurs font, tous les lundis de l'année, l'exposition du S. Sacrement et un pieux exercice en l'honneur de saint Michel, patron de l'Ordre.

Pie VI, par décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences du 2 mai 1778, accorde à tous les fidèles : 1° une indulgence de sept ans et sept quarantaines, chaque lundi ; 2° aux conditions ordinaires, une indulgence plénière, un jeudi par mois, au choix. Il faut, pour cela, visiter une église de l'ordre et y assister aux pieux exercices.

ORDINIS CLERICORUM REGULARIUM MINORUM. — Quum, sicut a Reverendissimo P. Raphaelè Benenati, Generali Ord. Clericorum Regularium Minorum, humillime exponebatur in ecclesiis sui Ordinis sacrum et pium exercitium cum Venerabilis Eucharistiæ Sacramenti expositione singulis feriis secundis totius anni in honorem S. Michaelis Archangeli, ejusdem Ordinis Patroni, peragi soleat, vel præviis facultatibus obtentis sit peragendum, Sanctissimus Dominus Noster Pius PP. VI omnibus utriusque sexus christifidelibus vere pœnitentibus, confessis ac S. Communionem refectis, qui in aliqua ex ecclesiis hujusmodi ubique locorum existentibus ac in posterum extituris præfato pio exercitio devote interfuerint, ibique pro christianorum principum concordia, hæresum extirpatione ac S. Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, indulgentiam plenariam in una ex enunciatis feriis cujuslibet mensis uniuscujusque arbitrio eligenda, ac septem annorum totidemque quadragenarum in singulis reliquis ejusdem feriis lucranda concessit. Insuper, ad ejusdem Oratoris preces benigne inclinatus, universis pariter christifidelibus, in qualibet ex supradictis ecclesiis sacro novendiali præparationis ad fes-

tum Dedicacionis præfati S. Archangeli corde saltem contrito ac devoto interessentibus, et easdem ecclesias in diebus pariter Dedicacionis nec non Apparicionis ejusdem Sancti ut supra dispositis, visitantibus et orantibus, indulgentiam plenariam, incipiendam a primis vesperis usque ad occasum solis utriusque festivitatis; ac biscentum dierum semel in quolibet die supraenunciati S. Novendialis clementer est imperlitus. Voluitque Sanctitas Sua has gratias in perpetuum absque ulla brevis expeditione fore valituras.

Datum Romæ ex Secretaria Sac. Congregationis Indulgentiarum, die 2 Maii 1778. J. C. de Somalia Secret. (Prinzivalli, n° 372.)

3. *Neuvaine.* — I. Pie VI, par décret de la S. C. des Indulgences, du 2 mai 1778, accorde : 1° Une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, aux fidèles qui assistent à la neuvaine préparatoire à la fête de saint Michel (29 septembre), qui se fait dans une église de l'ordre des Clercs réguliers mineurs; 2° 200 jours d'indulgence, pour chaque jour de la neuvaine. — 2. Pie VII, par rescrit de la S. C. des Indulgences du 15 mai 1821, a non seulement confirmé les indulgences précédentes, mais encore accordé une indulgence plénière, une fois le mois, à tous les fidèles qui auront récité cette prière chaque jour du mois, au jour de leur choix où, vraiment repentants, confessés et communiés, ils visiteront une église et y prieront dévotement selon l'intention de Sa Sainteté. — 3. Pie IX, par rescrit daté de Gaëte, du 5 janvier 1849, et par un autre rescrit de la S. C. des Évêques et Réguliers, du 28 janvier 1850, a accordé à tous les fidèles qui, de cœur au moins contrit et avec dévotion, feront, à une époque quelconque de l'année, la *Neuvaine en l'honneur de saint Michel Archange*, publiée par le prêtre Joseph M. Falcone, de la Congrégation de la Mission, une indulgence de 300 jours, chaque jour. Pie IX, par rescrit de la S. C. des Indulgences, le 26 novembre 1876, a déclaré qu'on pouvait se servir de toute autre formule, pourvu qu'elle fût approuvée par l'autorité ecclésiastique compétente.

4. *Fêtes de S. Michel.* — Pie VI, par décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences du 2 mai 1778, accorde, aux conditions ordinaires, une indulgence plénière aux fidèles qui visitent une église de l'ordre des Clercs réguliers mineurs, aux fêtes de la dédicace de S. Michel (29 septembre) et de son apparition (8 mai), depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil.

5. *Prière.* — Léon XIII, en 1893, l'a enrichie d'une indulgence de cent jours, à gagner une fois par jour.

Beatissime Pater, pater Laproste, superior abbatiae e Pöntigny, diocesis Senonensis in Gallia, provolutus ad osculum S. Pedis, implorat gratiam ut concedatur indulgentia centum dierum, lucranda semel in die, ab omnibus fidelibus utriusque sexus, qui corde contrito atque devote recitaverint antiphonam : *Sancte Michael Archangele, defende nos in prælio, ut non pereamus in tremendo iudicio.*

SSmus D. N. Leo PP. XIII, in audientia habita die 19 Augusti 1893, ab infrascripto Secretario S. Congregationis Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præpositæ, benigne annuit pro gratia juxta preces. Præsenti in perpetuum valituro absque ulla brevis expeditione. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

Datum Romæ, ex Secretaria ejusdem S. Congregationis, die 19 Augusti 1893. Aloisius card. Serafini, Præf. — Alex. archiep. Nicopol., Secr.

6. *Exorcisme.* — Par décret de la Propagande, en date du 18 mai 1890, Léon XIII a accordé une indulgence de 300 jours aux évêques et aux prêtres autorisés par leurs ordinaires respectifs qui pratiqueront cet exorcisme, une fois le jour et une indulgence plénière, au jour qui leur conviendra, s'ils l'ont fait pendant un mois entier : toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

Exorcismus in Satanam et angelos apostaticos, jussu Leonis pp. XIII, p. m. editus.

PS. LXVII. Exurgat Deus et dissipentur inimici ejus : et fugiant qui oderunt eum a facie ejus.

Sicut deficit fumus deficiant : sicut fluit cera a facie ignis, sic pereant peccatores a facie Dei.

PS. XXXIV. Judica, Domine, nocentes me : expugna impugnantes me. Confundantur et reveantur : quærentes animam meam.

Avertantur retrorsum et confundantur : cogitantes mihi mala.

Plant tamquam pulvis ante faciem venti : et angelus Domini coercens eos.

Quoniam gratis absconderunt mihi interitum laquei sui : supervacue exprobraverunt animam meam.

Veniat illi laqueus quem ignorat et captio quam abscondit apprehendat eum : et in laqueum cadat in ipsum.

Anima autem mea exsultabit in Domino : et delectabitur super salutari suo.

Gloria Patri, etc.

Ad S. Michaelum archangelum precatio.

Princeps gloriosissime cœlestis militiæ, sancte Michael archangele,

defende nos in prælio et colluctatione quæ nobis est adversus principes et potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiae, in cœlestibus (*Ephes. VI*). Veni in auxilium hominum quos Deus creavit inexterminabiles et ad imaginem similitudinis suæ fecit et a tyrannide diaboli emit pretio magno (*Sap. II, 1; Cor. VI*). Præliare hodie cum beatorum angelorum exercitu prælia Domini, sicut pugnasti olim contra ducem superbiam, Luciferum et angelos ejus apostaticos; et non valuerunt neque locus inventus est eorum amplius in cœlo. Sed projectus est draco ille magnus, serpens antiquus, qui vocatur diabolus et Satanas, qui seducit universum orbem; et projectus est in terram et angeli ejus cum illo missi sunt (*Apoc., XII*). En antiquus inimicus et homicida vehementer erectus est. Transfiguratus in angelum lucis, cum tota malignorum spirituum caterva late circuit et invadit terram, ut in ea deleat nomen Dei et Christi ejus animasque ad æternæ gloriæ coronas destinatas furetur, mactet ac perdat in sempiternum interitum. Virus nequitie suæ, tanquam flumen immundissimum, draco maleficus transfundit in homines depravatos mente et corruptos corde, spiritum mendacii, impietatis et blasphemiam habitumque mortiferum luxuriæ, vitiorum omnium et iniquitatum. Ecclesiam, Agni immaculati sponsam, vaserrimi hostes repleverunt amaritudinibus, inebriarunt absinthio; ad omnia desiderabilia ejus impios miserunt manus. Ubi sedes beatissimi Petri et cathedra veritatis ad lucem gentium constituta est, ibi thronum posuerunt abominationis impietatis suæ, ut, percusso pastore, et gregem disperdere valeant. Adesto itaque, dux invictissime, populo Dei contra irrupentes spirituales nequities et fac victoriam. Te custodem et patronum sancta veneratur Ecclesia, te gloriatur defensore adversus terrestrium et inferorum nefarias potestates, tibi tradidit Dominus animas redemptorum in superna felicitate locandas. Deprecare Deum pacis ut conterat Satanam sub pedibus nostris, ne ultra valeat captivos tenere homines et Ecclesiæ nocere. Offer nostras preces in conspectu Altissimi, ut cito anticipent nos misericordiam Domini et apprehendas draconem, serpen tem antiquum, qui est diabolus et Satanas, ac ligatum mittas in abyssum, ut non seducat amplius gentes (*Apoc., XX*). Hinc tuo confisi præsidio ac tutela, sacra ministerii nostri auctoritate, ad infestationes diabolicæ fraudis repellendas in nomine J. C. Dei et D. N. fidentes et securi aggredimur.

Ÿ. Ecce crucem Domini; fugite, partes adversæ.

ŕ. Vicit leo de tribu Juda, radix David.

Ÿ. Fiat misericordia tua, Domine, super nos.

ŕ. Quemadmodum speravimus in te.

Ÿ. Domine, exaudi orationem meam.

ŕ. Et clamor meus ad te veniat.

Ÿ. Dominus vobiscum. ŕ. Et cum spiritu tuo.

Oremus. Deus et Pater D. N. J. C., invocamus nomen sanctum tuum et clementiam tuam supplices exoptamus, ut, per intercessionem Im-

maculatæ semper virginis Dei genitricis Mariæ, beati Michaelis archangeli, beati Joseph ejusdem beatæ Virginis sponsi, beatorum apostolorum Petri et Pauli et omnium sanctorum, adversus Satanam omnesque alios imundos spiritus, qui ad nocendum humano generi animasque perdendas pervagantur in mundo, nobis auxilium præstare digneris. Per eundem Christum D. N. Amen.

Exorcismus. — Exorcisamus, omnis immunde spiritus, omnis satanica potestas, omnis incurio infernalis adversarii, omnis legio, omnis congregatio et secta diabolica, in nomine et virtute D. N. J. † C., eradicare et effugare a Dei Ecclesia, ab animabus ad imaginem Dei conditis ac pretioso divini Agni sanguine redemptis †. Non ultra audeas, serpens callidissime, decipere humanum genus, Dei Ecclesiam persequi ac Dei electos excutere et cribrare sicut triticum †. Imperat tibi Deus altissimus †, cui in magna tua superbia te similem haberi adhuc præsumis, qui omnes homines vult salvos fieri et ad agnitionem veritatis venire (*I Tim., II*). Imperat tibi Deus Pater †, imperat tibi Deus Filius †, imperat tibi Deus Spiritus Sanctus †. Imperat tibi majestas Christi, æternum Dei verbum caro factum †, qui pro salute generis nostri tua invidia perditum, humiliavit semelipsum, factus obediens usque ad mortem (*Phil., II*); qui Ecclesiam suam ædificavit supra firmam petram et portas inferi adversus eam nunquam esse prævalituras edixit, cum ea ipse permansurus omnibus diebus usque ad consummationem sæculi (*Matth., XVIII, 20*). Imperat tibi sacramentum crucis † omniumque christianæ fidei mysteriorum virtus †. Imperat tibi excelsa Dei genitrix Virgo Maria †, quæ superbissimum caput tuum a primo instanti Immaculatæ suæ Conceptionis in sua humilitate contrivit. Imperat tibi fides sanctorum apostolorum Petri et Pauli et ceterorum apostolorum †. Imperat tibi martyrum sanguis ac pia sanctorum et sanctarum omnium intercessio †.

Ergo, draco maledicte et omnis legio diabolica, adjuro te per Deum † vivum, per Deum † verum, per Deum † sanctum, per Deum qui sic dilexit mundum ut Filium suum Unigenitum daret, ut omnis qui credit in eum non pereat, sed habeat vitam æternam (*Io., III*), cessa decipere humanas creaturas eisque æternæ perditionis venenum propinare; desine Ecclesiæ nocere et ejus libertati laqueos injicere. Vade, Satana, inventor et magister omnis fallaciæ, hostis humanæ salutis. Da locum Christo, in quo nihil invenisti de operibus tuis; da locum Ecclesiæ uni, sanctæ, catholicæ et apostolicæ, quam Christus ipse acquisivit sanguine suo. Humiliare sub potenti manu Dei; contremisce et effuge, invocato a nobis sancto et terribili nomine Jesu, quem inferi tremunt, cui Virtutes cœlorum et Potestates et Dominationes subjectæ sunt; quem Cherubim et Seraphim indefessis vocibus laudant, dicentes: Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus sabaoth.

Ÿ. Domine, exaudi, etc. R̄. Et clamor, etc.

Ÿ. Dominus vobiscum. R̄. Et cum spiritu tuo.

Oremus. Deus cœli, Deus terræ, Deus angelorum, Deus archangelorum, Deus patriarcharum, Deus prophetarum, Deus apostolorum, Deus martyrum, Deus confessorum, Deus virginum ; Deus, qui potestatem habes donare vitam post mortem, requiem post laborem ; quia non est Deus præter te nec esse potest nisi tu creator omnium visibilium et invisibilium, cujus regni non erit finis ; humiliter majestati gloriæ tuæ supplicamus ut ab omni infernalium spirituum potestate, laqueo, deceptione et nequitia nos potenter liberare et incolumes custodire digneris. Per Christum D. N. Amen.

Ab insidiis diaboli, libera nos, Domine.

Ut Ecclesiam tuam securatibi facias libertate servire, te rogamus, audi nos.

Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris, te rogamus, audi nos.

Et aspergatur locus aqua benedicta.

Ex audientia Sanctissimi, die 18 maii 1880. SS^{mus} D. N. Leo divina providentia pp XIII omnibus R^{mis} Episcopis necnon sacerdotibus ab ordinariis suis legitime ad id auctoritatem habentibus, qui exorcismum supra expressum devote semel in die recitaverint, partialem tercentum dierum indulgentiam singulis diebus lucranda ; iisdem vero per totum mensem id peragentibus, confessis ac sacra Eucharistia reffectis, plenariam omnium peccatorum suorum indulgentiam, semel in mense, die eorum arbitrio designanda, pariter lucranda impertitus est : quam étiam animabus Christifidelium in purgatorio detentis applicari posse declaravit. Præsentibus in perpetuum valituris. — D. archiepiscopus Tyrensis, S. C. de Prop. Fide secret. — L. † S.

7. *Prière de Léon XIII.* — On la dit composée par S. S. Léon XIII, qui la fit distribuer aux portes de la basilique de S. Pierre, le 30 septembre 1888, lors de la messe jubilaire pour les âmes du purgatoire. Le P. Béringier en donne une traduction, approuvée par la S. C. des Indulgences, mais où le texte latin pourrait être serré de plus près. On gagne à la réciter 300 jours d'indulgences, une fois par jour. C'est la répétition de celle qui figure dans l'exorcisme.

O très glorieux Prince des célestes milices, saint Michel archange, défendez-nous dans le combat et dans la terrible lutte que nous avons à soutenir contre les principautés et les puissances, contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits malins (*Ephés.*, vi, 12). Venez au secours des hommes que Dieu a créés immortels, qu'il a formés à son image et ressemblance et qu'il a rachetés à grand prix de la tyrannie du démon (*Sag.*, ii, 23 ; *I Corinth.*, vi, 20). Combattez en ce jour, avec l'armée des saints Anges, les combats du Seigneur, comme autrefois vous avez combattu contre Lucifer, le chef des orgueilleux, et contre les anges apostats qui ont été impuissants à vous résister et pour qui il ne s'est

plus trouvé de place dans le ciel. Oui, ce monstre, cet antique serpent qu'on nomme le démon et Satan, lui qui séduit le monde entier, il a été précipité avec ses anges au fond de l'abîme (*Apoc.*, xii, 8 et 9).

Mais voici que cet antique ennemi, ce premier homicide, a relevé fièrement la tête. Transfiguré en ange de lumière et suivi de toute la tourbe des esprits mauvais, il parcourt la terre entière pour s'en emparer et en bannir le nom de Dieu et de son Christ, pour dérober, tuer et livrer à la perdition éternelle les âmes destinées à l'éternelle couronne de gloire. Sur des hommes déjà pervers d'esprit et corrompus de cœur, ce méchant dragon répand encore, comme un torrent de fange impure, le venin de sa malice infernale, c'est-à-dire l'esprit de mensonge, d'impiété, de blasphème, et le souffle empoisonné de l'impudicité, des vices et de toutes les abominations. Des ennemis pleins d'astuce ont comblé d'opprobres et abreuvé d'amertume l'Église, épouse de l'Agneau immaculé, et sur ses biens les plus sacrés ils ont porté leurs mains criminelles. Même en ce lieu saint où a été établi le siège de Pierre et la chaire de vérité qui doit éclairer le monde, ils ont élevé l'abominable trône de leur impiété avec le dessein inique de frapper le Pasteur et de disperser le troupeau.

Nous vous en supplions donc, ô Prince invincible, contre les attaques de ces esprits réprouvés, secourez le peuple de Dieu et donnez-lui la victoire. Il vous vénère, ce peuple, comme son protecteur et son patron, et l'Église se glorifie de vous avoir pour défenseur contre les malignes puissances de l'enfer. A vous Dieu a confié le soin de conduire les âmes à la céleste béatitude. Ah ! priez donc le Dieu de paix de mettre sous nos pieds Satan vaincu et tellement abattu qu'il ne puisse plus retenir les hommes dans l'esclavage, ni causer de préjudice à l'Église. Présentez nos prières aux regards du Tout-Puissant, afin que les miséricordes du Seigneur nous préviennent au plus tôt. Emparez-vous du dragon, de l'ancien serpent qui est le diable et Satan, enchaînez-le et précipitez-le dans l'abîme, afin qu'il ne puisse plus séduire les peuples (*Apoc.*, xx, 2, 3). Ainsi soit-il.

✠. Voici la croix du Seigneur; fuyez, ô puissances ennemies.

℞. Il a vaincu, le lion de Juda, le rejeton de David.

✠. Que vos miséricordes, ô Seigneur, s'accomplissent sur nous.

℞. Comme nous avons espéré en vous.

✠. Seigneur, exaucez ma prière.

℞. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.

O Dieu et Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous invoquons votre saint nom, et nous implorons instamment votre clémence afin que, par l'intercession de Marie immaculée toujours Vierge, notre mère, et du glorieux saint Michel archange, vous daigniez nous secourir contre Satan et tous les autres esprits immondes qui parcourent la terre, pour nuire au genre humain et perdre les âmes. Ainsi soit-il.

IX. — CHAPELET ANGÉLIQUE.

1. *Origine et forme.* — D'après une pieuse tradition, l'Archange saint Michel révéla à une religieuse portugaise, nommée Antonia d'Astonac, qu'il verrait avec plaisir mettre en usage la prière suivante pour l'honorer lui et tous les Anges du ciel, et qu'il récompenserait ceux qui pratiqueraient cette dévotion, de faveurs spéciales dans les besoins publics, surtout de l'Eglise catholique : puis il arriva qu'une Carmélite du monastère de Vetralla, au diocèse de Viterbe, morte en odeur de sainteté l'an 1751, fit ses délices de cette forme de prière, appelée vulgairement Chapelet Angélique, qui s'est conservée jusqu'à présent sans interruption parmi les religieuses du même monastère ¹. (*Raccolta*, p. 424 ; *Analerta*, t. IV, col. 1641 et suiv. — *La Couronne angélique en l'honneur du glorieux saint Michel archange, traduite de l'italien*; édition de Rome (1858), avec des notes explicatives et l'image du saint archange).

Un mot pour expliquer la forme de ce chapelet, afin que les lecteurs puissent en faire fabriquer eux-mêmes, sans être obligés de recourir à Lorette ou à Vetralla.

Le chapelet de saint Michel est composé : 1° D'une médaille représentant, d'un côté, saint Michel; de l'autre, l'ange gardien. Saint Michel foule aux pieds le démon terrassé ; sa main droite tient un glaive flamboyant, et sa main gauche une balance pour peser les âmes. — L'ange gardien conduit par la main son jeune pupille. — Autour de l'image de Saint Michel on lit ces mots en français : *Saint Michel, priez pour nous* ; et autour de celle de l'ange gardien : *O saint ange gardien, soyez mon guide.* — Ces médailles sont de fabrique française ². — 2° De cinq gros grains, sur lesquels on dit les quatre *Pater* en l'honneur de saint Michel, de saint Gabriel, de saint Raphaël et de l'ange gardien, ainsi que l'antienne et l'oraison qui terminent le chapelet. — 3° D'une couronne formée, non pas comme les chapelets ordinaires, de cinq dizaines, mais de neuf tercets de petits grains, rangés trois par trois, avec un gros grain en avant. En tout il y a neuf gros grains et vingt-sept petits alternés. Les gros grains sont pour le *Pater*, les petits pour l'*Ave Maria*.

Quand on veut réciter ce chapelet, on commence donc d'abord par bai-

1. Saint Michel lui apparaissant, lui dit qu'il voulait être révééré par neuf salutations, qui consisteraient dans la récitation d'un *Pater* et de trois *Ave* en l'honneur de chacun des neuf chœurs des Anges. « Il promet en retour, à quiconque le vénérerait de cette manière, avant la sainte communion, d'obtenir qu'un ange des neuf chœurs lui fût assigné pour l'accompagner au moment d'approcher de la sainte Table. De plus, à celui qui réciterait ces neuf salutations chaque jour, il promet son assistance continuelle pendant sa vie, ainsi que celle des saints anges, et il ajouta qu'après sa mort, il obtiendrait la délivrance de son âme et de celles de ses parents des peines du Purgatoire. » C'est ce qui est rapporté dans sa vie au livre II, chap. LXXIV.

2. S. Michel est seul obligatoire sur la médaille.

ser la médaille (cent jours d'indulgence), et l'on récite sur elle l'invocation : *Deus in adjutorium*, etc. Ensuite on passe par-dessus les cinq gros grains qui tiennent à la médaille, et l'on va tout de suite au côté du chapelet qui commence par un gros grain. On récite sur ce grain un *Pater*, sur les trois suivants trois *Ave Maria*, auxquels on joint la petite invocation marquée dans la formule, à l'adresse de chaque cœur des anges ; on continue ainsi jusqu'à la fin des neuf tercets. On récite alors quatre *Pater* sur les quatre premiers gros grains du commencement et, sur le cinquième, l'antienne et l'oraison à saint Michel (*Rosier de Marie*, 1873).

2. *Indulgences*. A la demande des religieuses du monastère de Vetralla, Sa Sainteté Pie IX, par décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 8 août 1851, accorda les indulgences qui suivent :

Celui qui récitera ce chapelet gagnera chaque fois sept années et autant de quarantaines d'indulgence.

Celui qui portera sur soi ce chapelet ou qui baisera seulement, en quelque jour que ce soit, la médaille à l'effigie des saints Anges qui y est attachée, gagnera une indulgence de cent jours.

Ceux qui réciteront journallement ce chapelet obtiendront une indulgence plénière, une fois le mois, au jour dans lequel, s'étant confessés et ayant fait la communion, ils prieront particulièrement pour l'exaltation de notre sainte mère l'Eglise et pour la conservation du Souverain Pontife.

Ceux qui pratiqueront les œuvres précédemment enjointes gagneront une indulgence plénière aux fêtes de l'Apparition de saint Michel (8 mai), de la Dédicace du saint Archange (29 septembre), de l'Archange saint Gabriel (18 mars), de l'Archange Raphaël (24 octobre), et des saints Anges Gardiens (2 octobre).

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

Pour gagner ces indulgences, il faut se servir d'un chapelet particulier : il consiste en neuf *Pater noster* avec trois *Ave Maria* après chaque *Pater noster*, en quatre autres *Pater noster* à la fin, et en la récitation des salutations correspondantes avec l'antienne et l'oraison finale, comme ci-après.

Ces chapelets doivent être bénits par le confesseur *pro tempore* du monastère de Vetralla, ou par les prêtres qui en ont obtenu le pouvoir (*Raccolta*, p. 324-326).

3. *Récitation de ce chapelet*.—Chaque personne pieuse, ayant d'abord de son mieux fait un acte de véritable contrition, se mettra à genoux devant une image de l'Archange saint Michel ¹, et récitera avec ferveur les salutations suivantes ² :

1. Cette condition ne se retrouve pas dans les nouvelles éditions de la *Raccolta* (Planchard, 1892, p. 333).

2. Pour la *Raccolta*, je me sers de la traduction de Pallard, en ayant soin de la corriger sur nombre de points où elle n'est ni littérale ni élégante.

Ÿ. Deus, in adjutorium meum intende.

Ŗ. Domine, ad adjuvandum me festina.

Gloria Patri, etc.

SALUTATION I. — Un *Pater* et trois *Ave*. Au premier chœur des anges. — Par l'intercession de saint Michel et du chœur des Séraphins, que le Seigneur nous accorde la flamme d'une parfaite charité. Ainsi soit-il.

SALUTATION II. — Un *Pater* et trois *Ave*. Au deuxième chœur des anges. — Par l'intercession de saint Michel et du chœur des Chérubins célestes, que le Seigneur nous accorde la grâce d'abandonner la voie de la perdition et de courir dans celle de la perfection. Ainsi soit-il.

SALUTATION III. — Un *Pater* et trois *Ave*. Au troisième chœur des anges. — Par l'intercession de saint Michel et du chœur des saints Trônes, que le Seigneur nous accorde une véritable et sincère humilité. Ainsi soit-il.

SALUTATION IV. — Un *Pater* et trois *Ave*. Au quatrième chœur des anges. — Par l'intercession de saint Michel et du chœur céleste des Dominations, que le Seigneur nous accorde de dominer les affections mauvaises de nos sens. Ainsi soit-il.

SALUTATION V. — Un *Pater* et trois *Ave*. Au cinquième chœur des anges. — Par l'intercession de saint Michel et du chœur des Puissances, que le Seigneur nous délivre des embûches et des tentations du démon. Ainsi soit-il.

SALUTATION VI. — Un *Pater* et trois *Ave*. Au sixième chœur des anges. — Par l'intercession de saint Michel

Per intercessionem Sancti Michaelis et chori Seraphinorum, concedat nobis Dominus flammam perfectæ charitatis. Amen.

Per intercessionem Sancti Michaelis et chori cœlestium Cherubimorum, concedat nobis Dominus ut declinemus a via perditionis et perducamur ad viam perfectionis. Amen.

Per intercessionem Sancti Michaelis et Sacrorum Thronorum chori, concedat nobis Dominus veram et sinceram humilitatem. Amen.

Per intercessionem Sancti Michaelis et chori Dominationum, concedat nobis Dominus dominari pravos affectus sensuum nostrorum. Amen.

Per intercessionem Sancti Michaelis et chori Potestatum, liberet nos Dominus ab insidiis et tentationibus diaboli. Amen.

Per intercessionem Sancti Michaelis et chori admirabilium Virtu-

et du chœur des Vertus admirables, que le Seigneur ne nous induise point en tentation, mais qu'il nous délivre du mal. Ainsi soit-il.

SALUTATION VII. — Un *Pater* et trois *Ave*. Au septième chœur des anges. — Par l'intercession de saint Michel et du chœur des Principautés, que Dieu nous accorde l'esprit de véritable et sincère obéissance. Ainsi soit-il.

SALUTATION VIII. — Un *Pater* et trois *Ave*. Au huitième chœur des anges. — Par l'intercession de saint Michel et du chœur adorable des Archanges, que le Seigneur nous accorde la persévérance dans les bonnes œuvres de la foi, pour pouvoir arriver à la possession de la gloire éternelle. Ainsi soit-il.

SALUTATION IX. Un *Pater* et trois *Ave*. Au neuvième chœur des anges. — Par l'intercession de saint Michel et du chœur de tous les Anges, que le Seigneur nous accorde d'être gardés par eux pendant cette vie mortelle, et conduits ensuite à la gloire éternelle. Ainsi soit-il.

On récite à la fin quatre *Pater noster*, le premier à saint Michel, le deuxième à saint Gabriel, le troisième à saint Raphaël, le quatrième à notre Ange gardien.

On termine cet exercice comme il suit :

Ant. Très glorieux prince saint Michel, chef des armées célestes, depositaire des âmes, vainqueur des esprits mauvais, serviteur de la maison de Dieu, notre admirable guide après Jésus-Christ ; vous, dont la puissance et la vertu sont

tum, non inducat nos Dominus in tentationem, sed liberet nos a malo. Amen.

Per intercessionem Sancti Michaeli et Chori Principatum, concedat nobis Dominus spiritum veræ et sinceræ obedientiæ. Amen.

Per intercessionem Sancti Michaelis et adorabilis chori Archangelorum, concedat nobis Dominus perseverantiam in bonis operibus fidei, ut gloriam æternam consequamur. Amen.

Per intercessionem Sancti Michaelis et chori omnium Angelorum, concedat nobis Dominus, ut ab eis custodiamur in hac vita et ad gloriam perducamur æternam. Amen.

Ant. Princeps gloriosissime Michael, dux cœlestium exercituum, susceptor animarum, debellator malorum spirituum, civis Domini, post Christum dux admirabilis, grandis excellentiæ et virtutis, omnes nos clamantes ad te omni li

grandes, délivrez-nous de toute adversité, nous tous qui crions vers vous et faites, par votre précieuse protection, que nous avancions chaque jour dans le culte du Seigneur.

Ÿ. Priez pour nous, bienheureux saint Michel, prince de l'Eglise du Christ.

Ź. Afin que nous soyons faits dignes des promesses du Christ.

Prière. Dieu tout-puissant et éternel, qui par votre grande clémence pour le salut des hommes, avez admirablement choisi pour prince de votre Eglise le très glorieux Archange Michel, accordez-nous de mériter d'être, par sa protection salutaire, préservés de tous nos ennemis, afin qu'à notre mort nous soyons délivrés et présentés à votre auguste Majesté. Par le Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il. (*Raccolta*, p. 326 et suiv.)

4. *Décret de la S. C. des Rites, portant approbation de la formule et concession d'indulgence.*

Decretum. — Ex pia quadam traditione fertur sanctum Michaellem Archangelum, cœlestis militiæ principem, anteactis temporibus, cuidam pio fœminæ specialem cultum illi præstanti quotidie, significasse gratum sibi futurum, si particularis precatlonis formula in usum induceretur ad sui Angelorumque omnium honorem, quo potiora beneficia præstarentur publicis in necessitatibus, præsertim catholicæ Ecclesiæ, cui, ut olim synagogæ Israelitæ, incessanter opitulatur. Familiaris erat hæc precandi formula cuidam sanctimoniali ex ordine Carmelitarum, degenti in asce-terio Fori Cassii, diœcesis Viterbiensis, quæ cum bona sanctitatis fama vita cessit anno 1751 post multas infirmitates easque gravissimas ad plurimos annos ad heroicæ patientiæ gradum toleratas : et pia hæc consuetudo, usque ad præsens interrupta numquam, utiliter perseverat. Cupientes vero nonnullæ ex eisdem sanctimonialibus ut spiritualia jam assequuta bona fidelibus omnibus communia reddantur, Sanctissimum Dominum nostrum Pium Papam IX humillime rogarunt, per eandem precatlonem, quæ Corona Angelica audit, posse ab omnibus, qui devote illam recitaverint, assequi sequentes indulgentias, nimirum :

bera adversitate et in Domini cultu fac nos proficere tuo pretioso officio.

Ÿ. Ora pro nobis, beatissime Michael, Princeps in Ecclesia Christi.

Ź. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Oremus. Omnipotens sempiternus Deus, qui ad salutem humanam ex summa clementia tua gloriosissimum Principem Ecclesiæ tuæ Michaellem Archangelum mirabiliter deputasti, concede, ut ejus salutari subsidio sic mereamur ab omnibus hostibus defendi, ut in obitu nostro liberari tuæque excelsæ majestati præsentari valeamus. Per Christum Dominum nostrum, Amen.

(*Analecta*, t. IV, col. 1642 et 1643.)

I. — Septem annorum cum totidem quadragenis pro qualibet vice.

II. — Centum dierum pro quolibet die, quò quis penes se habeat coronam prædictam, vel deosculetur numisma Angelorum illi appensum.

III. — Plenariam semel in mense, si quotidie illam recitaverit quisquam, si vere pœnitens sacraque synaxi reffectus, speciatim oraverit pro exaltatione Sanctæ Matris Ecclesiæ et conservatione Summi Pontificis.

IV. — Eamdem plenariam iisdem sub conditionibus sequentibus in festis :

1. Apparitionis S. Michaelis Archangeli, die 8 maii. 2. Dedicacionis ejusdem, die 29 septembris. 3. S. Gabrielis Archangeli, die 24 octobris. 5. SS. Angelorum Custodum, die 2 octobris.

Sanctitas Sua, referente me subscripto secretario, attentis expositis aliisque peculiaribus circumstantiis animum suum moventibus, de speciali gratia benigne in omnibus annuit, juxta expositas preces præcepitque ut per Sacrorum Rituum Congregationem absque ulla brevis expeditione decretum ederetur concessionis prædictarum indulgentiarum recitantibus recensitam coronam, ac specialis facultatis confessario pro tempore prædicti asceterii benedicendi in forma consueta easdem coronas. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 8 mensis augusti, anno 1851. — A. C. Lambruschini, S. R. C. Præf. — J. F. Fatati, S. R. C. Secr.

Ex audientia Sanctissimi, die 24 novembris 1851. Sanctissimus Dominus Noster Pius Papa IX indulgentias tam plenarias quam partiales per decretum Sacrorum Rituum Congregationis die 8 augusti 1851, ut in precibus concessas, declaravit applicari posse animabus etiam in purgatorio detentis. Præsentî in perpetuum valituro, absque ulla brevis expeditione.

Datum Romæ ex Secretaria S. Congregationis Indulgentiarum.

F. C. Asquinius Præf. — A. Colombo Secret.

5. *Décret de la S. Congrégation des Indulgences.* — De ce décret ressortent les trois points suivants :

Le chapelet de S. Michel, qui n'est propre ni à la Congrégation des Rédemptoristes, ni à l'Archiconfrérie des âmes du Purgatoire, peut être béni par tous les recteurs des confréries affiliées canoniquement à l'Archiconfrérie pour le soulagement des âmes du Purgatoire, qui est érigée à Rome dans l'église de Ste Marie in Monterone.

Le même pouvoir est accordé aux prêtres subdélégués par le directeur général de l'Archiconfrérie pour recevoir les fidèles dans ladite Archiconfrérie, dans les pays où il n'existe pas de confrérie canoniquement érigée.

Ce chapelet n'est béni qu'à l'usage des confrères et consœurs inscrits parmi les membres des dites confréries.

Urbis. Congregationis SSmi Redemptoris. Decretum.

Ex audientia SSmi, die 25 augusti 1861. In congregationis SSmi Redemptoris ecclesia, vulgo *S. Mariæ in Monterone* de Urbe, pluribus ab hinc annis extat quædam pia Unio *ad levamen animarum in purgatorio existentium* canonice erecta ac multis jam indulgentiis ac privilegiis ditata, quæ ex speciali indulto san. mem. Gregorii pp. XVI aliis quoque ejusdem tituli Unionibus canonice pariter erectis easdem indulgentias eademque privilegia communicat, tanquam primaria quæ archisodalitatis titulo jam est insignita. Nunc vero ut fidelium pietas erga defunctorum animas piacularibus flammis addictas magis ac magis incrementum suscipiat, ex parte procuratoris generalis præfatæ Congregationis, qui generalis munere moderatoris fungit prædictæ piæ Unionis, novæ et humillimæ delatæ sunt preces SS. D. N. Pio PP. IX ut nonnulla alia privilegia eidem piæ Unioni de apostolica benignitate indulgere dignetur. Facta itaque per me infrascriptum Secretariæ S. Congregationis Indulgentiarum substitutum eidem SSmode omnibus relatione in audientia dfei 23 augusti 1861, Sanctitas Sua clementer indulisit ut ipsi generali moderatori præmemoratæ piæ Unionis de Urbe aggregare liceat cum indulgentiarum privilegiorumque communicatione alias ejusdem tituli Uniones, locorum etiam in quibus alia jam existit ipsius tituli Unio, quatenus eas erigere loci Ordinarius opportunum judicaverit, nonobstante distantia defectu, sed in reliquis servata constitutione san. mem. Clementis PP. VIII, quæ incipit *Quæcumque a Sede Apostolica* etc. Item generali moderatori facultatem elargitus est sacerdotes subdelegandi ad effectum fideles adscribendi supraenunciatæ piæ Unioni iis in locis, ubi eadem Unio haud existit, ea tamen lege ut adscriptorum nomina in album primariæ seu vicinioris ejusdem tituli Unionis inserantur. Ac insuper supramemorato generali moderatori concessit facultatem huic primariæ Unioni aggregandi quoquesodalitates seu confraternitates canonice tamen erectas, licet alio titulo aliove instituto distinguantur, addita tantum priori titulo appellatione *ad levamen animarum in purgatorio existentium*; servata pariter in reliquis supra expressa constitutione. Rectoribus vero uniuscujusque piæ Unionis, necnon sacerdotibus ut supra subdelegatis ac in posterum subdelegandis pro fidelibus adscriptione potestatem impertitus est benedicendi pro fidelibus adscriptis coronas S. Michaelis Archangeli, vulgo *coronas angelicas*, cum adnexis indulgentiis juxta decretum Sacræ Rituum Congregationis diei 8 augusti 1851. Et tandem idem SSmus peramanter indulisit ut præfatus generalis moderator in aggregandis aliis Unionibus seu confraternitatibus uti possit et valeat consueto diplomate, quo hucusque usus est, dummodo in substantialibus cum decretis hujus Sacræ Indulgentiarum Congregationis sub die 8 januarii editis, plene concordet. Præsenti

perpetuis futuris temporibus valituro absque ulla brevis expeditione. Non obstantibus in contrarium facientibus quibuscumque.

Datum Romæ ex Secretaria ejusdem Sac. Congregationis Indulgentiarum. — F. card. Asquinius Præfectus. — L. † S. — A. archip. Prinzivalli substitutus. (*Analecta*, t. V, col. 1168.)

6. *Faculté de bénir.* — La *Raccolta* dit : « Ces chapelets doivent être bénits par le confesseur *pro tempore* du monastère de Vetralla ou par les prêtres qui en ont obtenu le pouvoir ». Elle ajoute (édit. Planchard, 1892, p. 337) : « Ces chapelets, par disposition de Pie IX, formulée en un rescrit de la S. C. des Indulgences du 4 février 1877, doivent être bénits par les prêtres qui tiennent du S. Siège la faculté de bénir *in genere* les couronnes, médailles, etc. ». La même faculté est reconnue par Béringer, *Indulgences*, t. II, p. 385, édit. de 1890.

Avant cette concession générale, un indult spécial, pour cinq ou dix ans, avait été octroyé au Mont S. Michel.

Ont, par décret de la Congrégation des Indulgences en date du 26 avril 1863, la faculté de bénir les chapelets de Saint Michel, les directeurs des confréries de N.-D. de l'Assomption pour le soulagement des âmes du Purgatoire, ainsi que les prêtres subdélégués par le directeur de l'Archiconfrérie pour recevoir les associés, dans les lieux où cette confrérie n'existe pas, mais à l'usage des associés seulement.

Directores designati confraternitatum archiconfraternitati aggregatarum et sacerdotes, ut supra, subdelegati, benedicere possunt pro adscriptis coronas sancti Michaelis Archangeli, vulgo *Coronas angelicas*, cum adnexis indulgentiis. » (*Analecta*, t. VII, col. 616; *Œuvr.*, t. VI, p. 104).

Par décret du 1^{er} mars 1893, accordé aux Religieuses de l'Adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement à Rome, il est permis « aux confesseurs et directeurs qui assistent en commun ou en particulier les religieuses et personnes qui demeurent dans la communauté, d'inscrire les mêmes personnes dans les pieuses unions, congrégations, ou confréries érigées à Rome, même dépendant d'instituts réguliers et de bénir pour eux et de leur donner les petits habits ou scapulaires, de bénir les cordons, ceintures, chapelets et rosaires avec le même rite prescrit aux dites confréries et de commuer en autres œuvres de piété les jeûnes, les abstinences de viandes et

autres règles établies et à l'article de la mort de leur donner les bénédictions analogues ou absolutions respectives; les mêmes confesseurs et directeurs, comme ci-dessus, ont la faculté de bénir les chapelets de Saint Michel Archange, en appliquant les indulgences décrites dans le décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 8 août 1851. Pie IX, avril 1852 et 24 janvier 1853. (Prinzivalli, pag. 151).

Aucune formule spéciale n'est prescrite pour la bénédiction de ces chapelets : un simple signe de croix suffit.

7. *Modification prohibée.* — La S. C. des Rites, le 24 mars 1887, a refusé de laisser modifier la teneur des prières approuvées pour la récitation du chapelet de S. Michel, auxquelles, pour la commodité des fidèles, on demandait de substituer une simple invocation à l'archange.

« *Galliarum.*—R. D. Superiori ecclesie parochialis in Monte Sancti Michaelis expetenti, ut pro fidelium majori comodo corona precatoria quæ dicitur Angelica in honorem ipsius S. Michaelis constare posset ex hac tantum invocatione : *Sancte Michael Archangele, Protector noster, ora pro nobis*; S. R. C. rescripsit : Non expedire. — Die 24 Martii 1887. »

X. SCAPULAIRE.

1. *Symbolisme.* — Le *Rosier de Marie* a relevé le *symbolisme et signification du scapulaire de S. Michel* dans un article que voici et qu'il importe de ne pas laisser perdre :

L'idée du scapulaire de saint Michel remonte déjà à plusieurs années, mais il paraît que son accomplissement était réservé à notre époque.

Si nous considérons l'état des esprits et des cœurs sur la terre, nous voyons que le trouble et la perturbation, conséquence du péché, y règnent en maître, et que, pour rétablir l'ordre et l'unité dans les cœurs et les intelligences, il faudrait un puissant agent. Quel autre que saint Michel pourrait le faire ? Car il ne s'agit de rien moins que de ramener les esprits à la raison divine, comme il l'a déjà fait dans le ciel. C'est donc encore aujourd'hui le cri et la devise angélique : *Quis ut Deus*, qui seront le signal du retour de l'ordre intellectuel et religieux.

Mais, de même que les légions angéliques restées fidèles à Dieu, se sont groupées autour de saint Michel, de même aussi, les âmes restées fidèles à Dieu doivent se réunir et s'abriter sous le puissant protectorat

du chef de la milice céleste, afin qu'il les appuie et les fortifie dans la lutte, car, comme eux, elles ont à lutter contre les esprits qui se sont révoltés en méconnaissant l'ordre établi par Dieu et contre Dieu lui-même.

De là est née la pensée de créer une livrée du grand archange. Les couleurs bleu et noir lui étant attribuées, on les a choisies pour celles de son scapulaire. La forme est celle d'un bouclier, pour indiquer qu'il s'agit d'un combat moral du bien contre le mal et dont les armes doivent être spirituelles.

Ce scapulaire étant le signe symbolique du règne de Dieu dans le monde par la Vierge Marie et les anges, il doit en rappeler la pensée et l'esprit. C'est pourquoi, sur l'un des pendants se trouvent Jésus et Marie avec les attributs de la royauté spirituelle et de la dévotion aux Sacrés Cœurs. En encadrement il porte ces mots : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*. Au revers de ce pendant se trouve aussi, en encadrement, une invocation latine à saint Michel. Au centre, la doxologie, le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*.

Sur le second pendant se trouve saint Michel dirigeant son épée vers la terre. Il vient, par la puissance qu'il a reçue de Dieu, dissiper les ténèbres, éclairer les intelligences, refouler les démons dans l'abîme et préparer le règne de Dieu dans le monde. Dans la main gauche, il tient un étendard portant sa devise : *Quis ut Deus*, et l'image du Sacré Cœur, qui est le signe de l'amour de Jésus-Christ pour les hommes. Au revers, se trouve écrit, en encadrement, le chant angélique de la Nativité, *Gloria in excelsis*, etc., et dans le centre, l'invocation au saint Archange de nous défendre dans le combat contre ses ennemis.

La forme de chaque pendant est celle d'un bouclier, parce que, dans la pensée de son auteur, il doit être le bouclier spirituel des âmes contre toutes les influences naturelles et surnaturelles qui tendraient à les séparer de la charité de Jésus-Christ. En un mot, il est l'armure de saint Michel.

La notice distribuée dans le diocèse de Coutances précise encore mieux le symbolisme, intentionnellement cherché :

La forme du scapulaire est celle d'un bouclier, pour indiquer qu'il s'agit d'une armure spirituelle dans le combat moral du bien contre le mal.

Au centre, se trouve l'image de Saint Michel, armé du glaive de l'Esprit (qui est la parole de Dieu) et portant, de la main gauche, l'étendard du Sacré Cœur¹, qui est le drapeau de la charité.

Il vient, par l'ordre du Seigneur, dissiper les ténèbres intellectuelles qui enveloppent le monde ; entourer les âmes de bonne volonté du BOUCLIER DE LA FOI, et les revêtir de L'ARMURE DE DIEU, afin qu'elles puissent, non

1. Le Sacré Cœur est une innovation que Rome repousse. Il faut donc le faire disparaître du scapulaire et le remplacer par la croix.

seulement résister aux puissances des ténèbres et aux esprits de malice répandus dans l'air, mais surtout qu'elles puissent les combattre et les vaincre partout. (*Ephésiens*, vi, 10 à 18.)

Le *Scapulaire* est bleu et noir, parce que le Prince de la Milice céleste doit porter la livrée bleue de la Reine des Anges, à laquelle il doit joindre, comme trophée de la victoire qu'il remportera, la couleur noire de Satan et de ses œuvres que Saint-Michel vient combattre et détruire.

Les paroles du pendant bleu sont une invocation pressante à Saint Michel pour la délivrance de l'Eglise et du Monde, et pour le complet établissement du Règne de Dieu dans les âmes. Celles du pendant noir rappellent le jugement de Dieu contre Satan et ses œuvres.

Les doubles rangs de points figurent les âmes qui, dans chacun des deux camps, prendront part à la lutte : les unes par les moyens ordinaires et les actes extérieurs ; les autres par les moyens surnaturels inspirant les œuvres intérieures de l'esprit et du cœur.

Le pendant bleu, qui figure la cité céleste pour laquelle nous combattons, se porte sur la poitrine, et le cordon de même couleur, sur l'épaule droite, afin de nous rappeler que les élus seront à la droite de Jésus-Christ, tandis que les réprouvés seront mis à gauche et rejetés de la face de Dieu.

Le vrai type est celui de Rome, moins compliqué et surtout où ne figurent pas les Sacrés Cœurs, qui ne sont point ici à leur place. Les pendants sont en forme de bouclier ou d'écusson ogivé et ornés, chacun, d'une image imprimée de S. Michel, selon l'iconographie traditionnelle et avec la devise *Quis ut Deus*. Un des pendants est bleu et l'autre noir, en étoffe de laine : des cordons qui le relie, l'un est bleu et l'autre noir, aussi en laine.

2. *Bénédiction et imposition*. — On lit dans les *Analecta juris pontificii*, t. XXIII, col. 631-632 :

L'archiconfrérie de S. Michel archange est établie à Rome dans l'église collégiale de S. Angelo *in pescheria* ; elle a le pouvoir d'agréger les confréries érigées sous le même vocable. Un décret de la S. C. des Rites, du 23 août 1883, approuve la formule qui doit être employée pour bénir et imposer le scapulaire.

« *Romana*. — Sanctissimus Dominus noster Leo papa XIII, referente subscripto S. R. C. secretario, superscriptam formulam seu ritum benedicens et imponendi scapulare S. Michaelis archangeli, a consilio directivo archisodalitatis sub hoc nomine in collegiata ecclesia S. Angeli in foro piscium Urbis erectæ propositum, atque ab ipsa S. R. C. antea revisum et emendatum, in usum præfatæ archisodalitatis approbavit et concessit, contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 23 augusti 1883. Pro

Èmo ac Rmo Dno card. D. Bartolini, S. R. C. præfecto, C. card. di Pietro, episc. Ostien. et Velitern. »

Le prêtre président du conseil de l'archiconfrérie à S. Angelo *in pesheria*, à Rome, a le pouvoir de donner le scapulaire et de déléguer ce pouvoir à d'autres prêtres. C'est à lui qu'il faut s'adresser pour obtenir ce même pouvoir. La formule de la bénédiction et imposition du scapulaire est comme suit :

« *Ritus benedicendi et imponendi scapulare S. Michaelis archangeli pro archisodalitio hoc sub titulo in perinsigni collegiata S. Angeli in foro piscium Romæ erecto, et pro aliis hujusmodi sodalitatibus extra Urbem eidem rite aggregatis.* — Notandum quod benedictio et impositio scapularis fieri debet a sacerdote qui præest consilio directivo aut ab alio sacerdote ab eo legitime delegato.

« *Sacerdos itaque superpelliceo et stola indutus dicat :*

« *Ÿ. Adjutorium nostrum in nomine Domini.*

« *Ŗ. Qui fecit cœlum et terram.*

« *Ÿ. Domine, exaudi orationem meam.*

« *Ŗ. Et clamor meus ad te veniat.*

« *Ÿ. Dominus vobiscum. Ŗ. Et cum spiritu tuo.*

« *Oremus.* Omnipotens sempiternus Deus, qui Ecclesiam tuam contra diabolicas nequitiâs per sanctum Michaelem archangelum defendere digneris : te supplices exoramus ut hoc signum ad excitandam et fovendam inter fideles tuos in tantum Patronum devotionem institutum, benedicas et sanctifices et iis qui illud gestaverint, ejusdem sancti Archangeli auxilio roboratis, inimicos animæ et corporis in vita et in morte superare concedas. Per Christum D. N. Amen.

« *Aspergit scapulare aqua benedicta ac deinde imponit, dicens :*

« *Accipe, frater (vel soror), scapulare sancti Michaelis archangeli, ut, eo jugiter interveniente, vitam sanctam ducere valeas. Amen.*

Oremus. Preces nostras, quæsumus, Domine, benignus exaudi et hunc famulum tuum (vel hanc famulam tuam) speciali patrocinio sancti Michaelis archangeli commissum (vel commissam) benedicere digneris, ut per ejus intercessionem quamlibet offensam tuam evitando et impediendo, in tuo famulatu propriam aliorumque sanctificationem consequi mereatur. Per Christum D. N. Amen.

3. *Approbation.* — Il en est ainsi question dans les *Analecta*, t. XXI, col. 622 :

L'association primaire de S. Michel archange a été canoniquement érigée à Rome dans l'église collégiale de S.-Ange au portique Octavien, vulgairement *in foro piscium*. Le conseil directif de l'association ayant sollicité l'approbation du scapulaire en l'honneur du S. Archange, la S. C. des Rites, par décision du 28 mars 1882, a donné son approbation. Cependant elle a prescrit de modifier l'image imprimée sur le scapulaire,

en sorte qu'elle soit conforme au type usité communément dans la Ste-Eglise pour représenter l'archange S. Michel. En effet, le concile de Trente prohibe les innovations dans les images, on doit observer les types traditionnels ; le pape Urbain VIII a recommandé aux Ordinaires des lieux d'empêcher les nouveautés capricieuses et téméraires.

« *Romana.* — Quum a consilio directivo piæ unionis primæ primariæ S. Michaelis Archangeli de Urbe, canonice erectæ in perinsigni collegiata ecclesia S. Angeli ad porticum Octavium, vulgo *in foro piscium*, S. R. C. exhibitum fuerit pro opportuna adprobatione Scapularis in honorem ejusdem sancti Michaelis, quo ceu propria societatis tessera fideles in eam cooptati designantur atque utuntur, ut, sub tanti ducis vexillo militantes, victoriam de hoste maligno consequi mereantur ; Emi ac Rmi Patres Sacris tuendis Ritibus præpositi, in ordinariis S. R. comitiis hodierna die ad Vaticanum habitis, post auditam relationem Emi et Rmi Dni cardinalis Thomæ Maræ Martinelli, ejusdem causæ ponentis, omnibus maturo examine perpensis, rescribendum censuerunt : Pro gratia, reformato typo scapularis in imagine S. Michaelis et ad mentem, facto verbo cum Sanctissimo. Die 28 Martii 1882. Facta postmodum de his Smo D. N. Leoni pp. XIII per infrascriptum secretarium fideli relatione, Sanctitas Sua, sententiam S. C. ratam habens, usum adprobavit supradicti scapularis, ad mentem ejusdem S. C., scilicet reformato typo imaginis S. Michaelis in scapulari ipso impressæ, juxta modum quo idem S. Archangelus in Ecclesia representatur. Die 20 aprilis anno eodem. — D. card. Bartolinius, S. R. C. præfectus. Plac. Ralli, S. R. C. secretarius. »

4. *Pieuse union.* — Les porteurs du scapulaire de S. Michel forment une pieuse union primaire, c'est-à-dire qui a rang d'archiconfrérie. Voici la traduction des feuilles qui se distribuent à Rome à l'occasion de l'agrégation.

Agrégation à la pieuse union prima primaria du scapulaire de Saint Michel Archange canoniquement érigée à Rome dans l'église sant'Angelo in pescheria pour le bien de tous les fidèles du monde catholique.

PRÉLUDE. — Afin d'exciter dans nos cœurs une dévotion particulière envers l'Archange St Michel, il suffit de considérer que l'Eglise de Jésus-Christ le vénère aujourd'hui comme son gardien et son patron, de même que le vénérât jadis la Synagogue des Juifs ; que Dieu employa le grand ange S. Michel comme son capitaine-général pour vaincre Lucifer avec sa troupe immense d'anges rebelles, et qu'il l'emploie aujourd'hui, ainsi qu'il l'emploiera jusqu'à la fin du monde, à défendre nos âmes contre ces mêmes rebelles.

Je soussigné

demande à m'unir aux autres agrégés de cette Pieuse Union, à être délégué pour pouvoir y agréger les

fidèles, bénir les chapelets ou couronnes angéliques, bénir et imposer le scapulaire de Saint Michel, conformément au Décret de la S. C. des Rites du 23 août 1883; afin d'augmenter toujours davantage la gloire du Prince des armées angéliques, et de le rendre toujours plus propice et bienveillant pour la Ste Eglise, pour ses fils, et spécialement pour son chef visible, le Souverain Pontife Romain; afin de participer encore aux Stes indulgences qui lui ont été accordées, et de jouir du bien spirituel qu'on y opère, en expiation de mes péchés et en suffrage pour les Stes âmes du Purgatoire.

Sancte Michael Archangele, defende nos in prælio ut non pereamus in tremendo judicio.

Agrégé et délégué avec les pouvoirs demandés.

A Rome, le

18

Le Président du Conseil Directeur : RAPHAEL CAN. BENAGLIA.

Indulgences concédées par rescrit du 16 septembre 1878. — 1^o Indulgence plénière au jour de l'inscription, à gagner dans la huitaine par les inscrits qui, confessés et communiés, visiteront l'église où est érigée la Pieuse Union (*En dehors de Rome, une église ou une chapelle publique*). 2^o Indulgence plénière au 8 mai, fête de l'Apparition, et au 29 septembre, Dédicace de Saint Michel archange. — 3^o Indulgence plénière à l'article de la mort, si, repentants, ils invoquent au moins de cœur, ne le pouvant de parole, le très saint Nom de Jésus. — 4^o Indulgence de sept ans et sept quarantaines, à gagner en quatre jours de l'année que l'Ordinaire fixera. — 5^o Indulgence de trois cents jours, applicable aussi aux fidèles défunts, à gagner par les personnes inscrites qui visiteront l'église où est érigée la Pieuse Union et prieront aux intentions du Souverain Pontife, aux fêtes suivantes : Pâques, la Pentecôte et la Nativité de Notre Seigneur; la Purification, l'Annonciation, la Nativité et la Conception de la bienheureuse et Immaculée Vierge Marie; saint Joseph, patron de l'Eglise universelle; l'Apparition de saint Michel archange sur le Mont Gargan et sur le Mont Tombe; les SS. Anges Gardiens; saint Gabriel, saint Raphaël; les saints Apôtres Pierre et Paul; saint Jean, apôtre et évangéliste.

Décisions du conseil directeur de la Pieuse Union de Saint-Michel réglant la manière de procéder pour agréger les fidèles et les congrégations, communautés, sociétés religieuses, etc., à la Pieuse Union Prima Primaria romaine, pour bénir le scapulaire de Saint-Michel et l'imposer aux associés.

1^o Pour agréger les fidèles à la Pieuse Union du Scapulaire de Saint-Michel, il faut obtenir du président de la *Prima Primaria* les pouvoirs et les facultés nécessaires, car de la sorte on participe, en outre, aux indulgences qui lui sont accordées. Il est bien entendu cependant que la *Prima Primaria* s'affilie les Pieuses Unions ou Sociétés religieuses existantes ailleurs, mais ne les annule point.

2^o Tout prêtre régulièrement diplômé par le président susnommé peut agréger les fidèles à la Pieuse Union et leur délivrer la *Pagella* ou feuille d'agrégation, mais il n'a pas le droit de déléguer ses pouvoirs à un tiers, quel qu'il soit. Il devra ensuite, tous les six mois, transmettre au conseil de la Pieuse Union à Rome la liste exacte des fidèles qu'il aura agrégés.

3^o On a raison de penser qu'une Pieuse Union de degré supérieur ne peut point s'affilier à une autre Pieuse Union de même degré : la *Prima Primaria* possède seule la faculté d'une semblable affiliation, et c'est d'elle qu'on doit l'obtenir, d'accord avec l'Ordinaire.

4^o Pour recevoir et pouvoir porter le Scapulaire de Saint Michel, il faut d'abord se faire agréger à la Pieuse Union *Prima Primaria*, par un délégué diplômé, qui l'inscrira sur sa liste d'agrégés, ou directement par le président d'une Pieuse Union affiliée à la *Prima Primaria* de Rome.

5^o Toutefois, les délégués autorisés à faire des agrégations et à en signer des listes ont ce pouvoir sans être obligés de posséder celui d'imposer le Scapulaire.

6^o Chaque nouveau membre reçoit une feuille d'agrégation portant ses nom, prénoms, le lieu, la date, sa signature et celle du président, ou du délégué qui l'aura inscrit.

7^o Les listes d'agrégations doivent être transmises à Rome, au Conseil de la Pieuse Union, et c'est encore à Rome qu'il faut demander, soit les diplômes, soit les feuilles d'agrégation.

8^o Les pouvoirs sont délégués à tout prêtre qui a reçu une feuille d'agrégation signée par le président du Conseil directeur, avec la faculté d'agréger les fidèles à la Pieuse Union, de bénir les chapelots de Saint Michel, d'en bénir et d'en imposer le Scapulaire, *en se conformant au rit spécial*, approuvé par Sa Sainteté le 23 août 1883.

Les laïques diplômés, *ut supra*, peuvent seulement agréger de nouveaux membres, en se conformant aux articles 5, 6, ci-dessus.

9^o Quant à l'affiliation des congrégations, communautés, sociétés pieuses, etc., à la *Prima Primaria* de Rome, elle se fait *directement*, par une demande soumise au Conseil de l'œuvre, et d'accord avec l'Ordinaire. Elle peut avoir lieu par l'intermédiaire d'un prêtre régulièrement diplômé, et qui en informera d'abord le président du Conseil de la Pieuse Union.

10^o En s'affiliant à la *Prima Primaria*, toute Pieuse Union ou association religieuse conserve les privilèges dont elle jouit ; et, par suite de cette union (ou affiliation) elle participe aux faveurs spirituelles et aux indulgences accordées à la dite *Prima Primaria* ; mais son supérieur doit, d'accord avec l'Ordinaire, recevoir de Rome un diplôme d'affiliation qui lui confère les pouvoirs requis.

Pour copie conforme des décisions prises par le Conseil directeur de la Pieuse Union de Saint-Michel, Rome, le 20 Février 1884.

L. † S. Le président du Conseil directeur, RAPHAEL chanoine BENAGLIA.

Imprimatur. Fr. Augustinus Bausa, Ord. Præd., S. P. A. Magister. —
Imprimatur. Julius Lenti, Archiep. Sidën., Vicesgerens.

XI. — ARCHICONFRÉRIE.

L'archiconfrérie de S. Michel est érigée au Mont S.-Michel, diocèse de Coutances et dirigée par les RR. PP. Missionnaires du Sacré-Cœur, attachés au service du Mont. Voici la teneur des privilèges qui lui ont été successivement accordés, j'en dois la copie à l'obligeance du R. P. Lévêque.

1. L'érection canonique de la confrérie par l'évêque de Coutances remonte au 16 octobre 1867. Le 12 février 1869, Pie IX donnait un bref pour la concession d'indulgences plénières et partielles. Comme il se trouve annulé par le bref suivant, je ne citerai que les passages qui diffèrent.

PIUS PP. IX. — AD PERPETUAM REI MEMORIAM. Cum, sicuti exponendum curavit nobis venerabilis frater episcopus Constantiensis, in ecclesia sub invocatione S. Michaelis Archang. in Monte Tumba pia et devota utriusque sexus christifidelium confraternitas sit canonice instituta, cujus confratres et consocios quamplurima pietatis et charitatis opera exercere consueverunt seu intendunt; Nos, etc., relictis qui memoratam ecclesiam et confraternitatis oratorium vel altare... cujusque confratris et consocii arbitrio sibi eligendo; item Nativitatis Dominicæ et Assumptionis Imm. Virg. Deiparæ festivitibus, nec non Dédicationis S. Michaelis Archang. et Apostolorum Principum Petri et Pauli festis diebus a primis vesperis usque ad occasum solis dierum hujusmodi singulis annis devote visiterint, et ibi pro christianorum principum etc. effuderint, quo die prædictorum id egerint, plenariam... quo die ex dictis id præstiterint, septem annos...

Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die XII Februarii MDCCCLXIX, Pontificatus Nostri Anno Vigésimotertio. Cardinalis Paracciani Clarelli.

2. Le 5 avril 1870, Pie IX octroyait un autre bref, à peu près identique dans les termes; toutefois, l'indulgence plénière attachée aux fêtes de la confrérie, de Noël, de l'Assomption, de S. Pierre et S. Paul et de la Dédicace de S. Michel (29 septembre), reste supprimée, puisqu'elle n'y est pas mentionnée. La clause finale se prononce formellement contre la persistance de la valeur du bref de 1869, annulé par le présent ¹.

1. Je ne m'explique pas l'utilité, à date si rapprochée, de ces deux brefs, et surtout que le second apporte une restriction considérable au premier. Il n'y

Les indulgences octroyées définitivement sont donc les suivantes :

Indulgence plénière, le jour de l'admission et à l'article de la mort ; le jour de la fête patronale, choisi une fois pour toutes par les confrères et approuvé par l'ordinaire (qui a fixé le 29 septembre) ou un des sept jours suivants, au choix des confrères ; aux conditions ordinaires de contrition, confession, communion, visite de l'église, chapelle ou oratoire de la confrérie et prière aux intentions du Souverain Pontife.

Indulgence de sept ans et sept quarantaines, pour la visite de l'église, chapelle ou oratoire de la confrérie, aux quatre jours choisis et approuvés. La feuille d'admission en indique six, il y aurait donc lieu de se prononcer catégoriquement.

Indulgence de soixante jours, pour l'assistance à la messe et offices divins dans l'église, chapelle ou oratoire ; aux processions faites avec l'autorisation de l'ordinaire, à celle du S. Sacrement, pour l'accompagnement du saint viatique ou, en cas d'empêchement, pour la récitation d'un *Pater* et d'un *Ave* ou de cinq *Pater* et *Ave* pour les confrères défunts ou pour toute autre œuvre de piété et de charité.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

Prus PP. IX. — Ad perpetuam rei memoriam. Cum, sicuti accepimus, in ecclesia sub invocatione S. Michaelis Archangeli, loci vulgo *Monte S. Michele* qui nominatur, diocesis Constantien., pia et devota utriusque sexus christifidelium confraternitas sub titulo ejusdem S. Michaelis Arch. canonice instituta existat, cujus confratres et consorores quamplurima pietatis et charitatis opera exercere consueverint seu intendant, Nos, ut confraternitas hujusmodi majora in dies suscipiat incrementa, de Omnipotentis Dei misericordia, ac B. B. Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus et singulis utriusque sexus Xtifidelibus, qui predictam confraternitatem in posterum ingredientur, die primo eorum ingressus, si vere pœnitentes et confessi, SSmum Eucharistiæ Sacramentum sumpserint, plenariam ; ac tam descriptis quam pro tempore adscribendis in dicta confraternitate confratribus et consororibus in cujuslibet eorum mortis articulo, si vere quoque pœnitentes et confessi ac S. Communionem refecti,

a peut-être pas d'autre raison plausible qu'une distraction de l'écrivain qui a omis le passage où il est question des indulgences à gagner aux principales fêtes. Un éclaircissement devra être demandé à Rome à ce sujet ; mais, en attendant une nouvelle concession, il faut rayer l'article de la feuille d'indulgences, qui ne doit contenir que des renseignements *absolument certains*.

vel quatenus id facere nequiverint, saltem contriti Nomen Jesu ore, si potuerint, sin minus corde devote invocaverint, etiam plenariam : nec non eisdem nunc et pro tempore existentibus dictæ confraternitatis confratribus et consororibus, etiam vere pœnitentibus et confessis ac S. Communionem refectis, qui confraternitatis ecclesiam seu cappellam vel oratorium, die festo principali dictæ confraternitatis, per eosdem confratres semel tantum eligen. et ab Ordinario approbando, vel uno ex septem diebus continuis immediate subsequen. ad libitum eligendo, singulis annis devote visitaverint, et ibi pro christianorum principum concordia, hæresum extirpatione ac S. Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, plenariam similiter omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem, misericorditer in Domino concedimus. Insuper dictis confratribus et consororibus, corde saltem contritis, ecclesiam seu cappellam vel oratorium hujusmodi in quatuor aliis anni feriatis vel non feriatis, seu dominicis diebus per memoratos confratres semel tantum etiam eligendis et ab eodem Ordinario approbandis, ut supra visitantibus et ibidem orantibus, quo die prædictorum id egerint, septem annos et totidem quadragenas; quoties vero missis et aliis divinis officiis in ecclesia seu cappella, vel oratorio hujusmodi pro tempore celebrandis et recitandis, interfuerint aut quascumque processiones de licentia Ordinarii faciendas, SSimumque Eucharistiæ Sacramentum tam in processionibus, quam cum ad infirmos aut alias quocumque et quomodocumque pro tempore deferetur, comitati fuerint, vel si impediti, campanæ ad id signo dato, semel Orationem Dominicam et Salutationem Angelicam dixerint, aut etiam quinquies Orationem et Salutationem easdem pro animabus defunctorum confratrum et consororum hujusmodi recitaverint, aut quodcumque aliud pietatis vel charitatis opus exercuerint, toties pro quolibet prædictorum operum exercitio sexaginta dies de injunctis eis seu alias quomodolibet debitis pœnitentiis in forma Ecclesiæ consueta relaxamus : quas omnes et singulas indulgentias, peccatorum remissiones ac pœnitentiarum relaxationes etiam animabus Xti fidelium, quæ Deo in charitate conjunctæ ab hac luce migraverint, per modum suffragii applicari posse, etiam in Domino indulgemus. Præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Volumus autem, ut si alias dictis confratribus et consororibus præmissa peragen. aliqua alia indulgentia similis perpetuo vel ad tempus nondum elapsum duratura concessa fuerit, illa revocata sit, prout per præsentem Apostolica auctoritate revocamus; utque si dicta confraternitas alicui archiconfraternitati aggregata jam sit vel in posterum aggregetur, aut quavis alia ratione uniat, vel etiam quomodolibet instituat, priores et quævis aliæ Litteræ Apostolicæ illis nullatenus suffragentur, sed ex tunc eo ipso pariter nullæ sint.

Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die V Aprilis MDCCLXX, Pontificatus Nostri Anno vigesimo quarto.

Pro Dno card. Paracciani-Clarelli, F. Profili Substitutus.

3. *Bref de Pie IX, en date du 12 mai 1874, élevant la confrérie de S. Michel à la dignité d'archiconfrérie, mais restreignant son action à la seule province ecclésiastique de Rouen ou de Normandie, pour l'agrégation des confréries similaires quant au but et au titre, à l'effet de les faire participer aux indulgences.*

Pius PP. IX. — Ad futuram rei memoriam. Sodalitia fidelium canonicè instituta ad christianæ religionis et charitatis opera exercenda, pro re ac tempore amplis honoribus et privilegiis honestamus, Romanorum Pontificum *Prædecessorum Nostrorum exempla sequuti, qui eo presertim consilio hoc facere consueverunt, uti nempe novum sodalitiæ decus novo etiam sodalibus incitamento foret ad pietatem fovendam et sodalitiæ leges servandas. Cum itaque venerabilis frater episcopus Constantien. Nos enixis precibus nuper oraverit titulum Archiconfraternitatis pro pia confraternitate S. Michaelis Archangeli in ecclesia de Monte ejusdem Sancti intra suæ dioc. Constantien. istius terminos sita, jam inde ab anno MDCCCLXIX canonicè erecta, Nos precibus hujusmodi lubentissime obsequuti sumus. Quæ cum ita sint, singulos atque universos, quibus nostræ hæc literæ favent, ab quibusvis excommunicationis et interdicti aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis, quovismodo vel quavis de causa latis, quas si forte incurrerint, hujus tantum rei gratia absolventes ac absolutos fore censentes, dictam confraternitatem, in honorem S. Michaelis Archang. in ecclesia quam memoravimus canonicè institutam, hisce in Archiconfraternitatem literis, auctoritate Nostra Apostolica erigimus, eique perpetuo singulas universasque prærogativas, præeminentias, honores, jura ac privilegia Archiconfraternitatum propria tribuimus atque impertimus. Quocirca ipsius moderatoribus ac confratribus nunc et pro tempore existentibus, ut alias ipsi confraternitates ejusdem instituti ac nominis in ecclesiastica tantum provincia, cujus intra limites extat ista dioc. Constantien., canonicè erectas, servatis tamen tum Clementis VIII prædecessoris Nostri recol. mem. desuper edita constitutione, tum aliis ordinationibus Apostolicis Archiconfraternitati isti aggregare et illis in perpetuum singulas quasque indulgentias, peccatorum remissiones ac pœnitentiæ relaxationes, aliasque spirituales gratias communicabiles, quibus sancta hæc Apostolica Sedes confraternitatem istam, nunc a Nobis ad Archiconfraternitatis gradum evectam, auxit et auxerit, communicare libere et licite queant, eadem auctoritate Apostolica, tenore præsentium, perpetuo pariter elargimur. Decernentes præsentibus Nostras literas firmas, validas et efficaces existere et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri ac obtinere, dictisque in omnibus et per omnia plenissime suffragari, sicque in præmissis per quoscumque judices et delegatos etiam causarum Palatii Apostolici Auditores judicari et definiiri debere, ac irritum et inane, si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Non obstant. constitutionibus et sanctionibus Apostolicis et quatenus opus*

sit, memoratæ confraternitatis etiam juramento Apostolica confirmatione vel quavis firmitate alia roboratis, statutis et consuetudinibus, cœterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die XII Maii MDCCCLXXIV, Pontificatus Nostri Anno vigesimo octavo.

F. card. Asquinius. — Loc. † Sigilli

4. Le bref de Pie IX, du 1^{er} décembre 1876, étend à la France entière les pouvoirs octroyés à l'archiconfrérie. L'église abbatiale, qui en était le siège, ayant été désaffectée par le gouvernement, l'archiconfrérie a été transférée à la paroisse, le 9 novembre 1886, par l'évêque de Coutances. Une déclaration du substitut des brefs, du 7 avril 1887, porte : « Le bref de 1876, 1^{er} décembre, reste en vigueur, bien que pour le moment l'archiconfrérie soit transférée dans l'église paroissiale. »

Pius PP. IX. — Venerabilis frater, salutem et apostolicam benedictionem. Supplices Nobis adhibitæ preces tuo nomine præ se ferebant, quodam in monte tuæ istius Constantiensis diœcesis, cui a Sancto Michaele Archangelo nomen factum, Archiconfraternitatem in honorem ejusdem Sancti Michaelis Archangeli canonice fuisse institutam, cui facultatem aggregandi ejusdem cognominis confraternitates, Sancta hæc Apostolica Sedes pro Normannia tantum concessit. At enim, cum ex omnibus fere Galliæ partibus, fidelium confraternitates ejusdem instituti ac nominis poscant ut huic Archiconfraternitati aggregentur, admodum tibi esse in votis, ut in eorumdem fidelium bonum, aggregandi facultatem, de qua habita ante mentio est, extendere, Auctoritate Nostra Apostolica, velimus. Nos igitur tuis votis hujusmodi, quibus spirituali animarum saluti satius uberiusque prospicitur, obsecundare, quantum cum Domino possumus, volentes, et singulos atque universos quibus Nostræ hæc litteræ favent, ab quibusvis excommunicationis et interdicti, aliisque ecclesiasticis censuris, sententiis et pœnis, quovis modo vel quavis de causa latis, si quas forte incurrerint, hujus tantum rei gratia absolventes et absolutos fore censentes, tibi, Venerabilis frater, eas, tenore præsentium, partes committimus, ut dictam aggregandi facultatem tuæ isti Archiconfraternitati in honorem Sancti Michaelis, Auctoritate Nostra Apostolica ita proferas, ut ipsa in perpetuum confraternitates ejusdem instituti ac nominis in tota Gallia canonice erectas sibi aggregare, illisque indulgentias sibi ab hac Sancta Sede Apostolica concessas communicare libere ac licite possit, sartis tamen ac tectis Clementis VIII, prædecessoris Nostri recolendæ memoriæ, constitutioni desuper edicta, aliisque Sanctæ hujus Apostolicæ Sedis placitis. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum, sub annulo piscatoris, die prima

decembris MDCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno trigesimo primo. —
Pro D. card. Asquinio, D. Jacobini, substitutus.

5. Rescrit autorisant, pour trois ans seulement, le directeur de l'archiconfrérie à inscrire les *absents*, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent se présenter personnellement, malgré la défense du S.-Siège.

Très Saint Père, Pierre Robert, supérieur du Mont-Saint-Michel (France), humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, Vous prie de lui accorder l'autorisation d'inscrire au registre de l'Archiconfrérie de Saint-Michel, établie à l'ancienne abbaye du Mont-Saint-Michel (France), les personnes de l'un et l'autre sexe qui ne peuvent se transporter audit lieu qui est au péril de la mer, mais qui désirent néanmoins très vivement faire partie de la susdite Archiconfrérie en envoyant leurs noms par le moyen des zélateurs et zélatrices.

Die 16 martii 1879.— *Ex audientia SS^{mi} pro gratia benigne concessa ad triennium.* F. L. card. De Falloux.

6. Concessions diverses obtenues, le 22 novembre 1893, de la S. C. des Indulgences : le directeur peut déléguer un autre prêtre pour le remplacer, l'indulgence fixée au jour de l'admission est étendue à un des sept jours suivants, sanation accordée pour toute inscription de confrère qui n'aura pas été faite suivant les règles.

Beatissime Pater, Superior Missionariorum Montis S. Michaelis, qui et rector archiconfraternitatis ejusdem S. Archangeli erectae in prædicto Monte, e diœcesi Constantiensi in Gallia, ad pedes S. V. humiliter provolutus, exoptulat :

1. Ut suo loco moderator præfatæ archiconfraternitatis absens vel impeditus ex rationabili causa delegare possit alium sacerdotem, id est vel ejusdem archiconfraternitatis secretarium, vel superioris absentis vicesgerentem ad munia archisodalitatis exercenda ;

2. Ut indulgentia affixa (ex brevi 12 Febr. 1869) diei primæ christifidelium ingressus in archiconfraternitatem acquiri quoque valeat vel die ingressus, vel uno ex septem diebus continuis eundem ingressus diem immediate subsequens, ad eorum arbitrium eligendo ;

3. Ut sanare dignetur eorum confratrum et sororum adscriptionem, quorum nomina non pauca, in scitis moderatoribus, in catalogum relata sunt, cui moderatores neque subscriptiones apposuerunt, quæ transmissa sunt tum per zelatores et zelatrices, tum per literas, tum per interpositam personam.

4. Tandem cum zelatores et zelatrices nonnulli instituti sint, in scio moderatore, multique diplomata in antecessum subsignata acceperint quin moderator ipse zelatores et zelatrices ullo modo noverit, hinc rogat etiam adscriptionum per hos peractarum sanationem. Et Deus, etc.

S. C. Indulgentils Sacrisque Reliquiis præposita, utendo facultatibus a

S.S. N. Leone p. p. xlij sibi specialiter tribulis, benigne sanavit defectus omnes de quibus in precibus, ad effectum ul qui fideles non rite fuerint adscripti prædictæ archiconfraternitati, uti legitime adscripti habeantur. et ejusdem archiconfraternitatis indulgentiis aliisque gratiis spiritualibus perfrui valeant. Insuper petitas gratias clementer elargita est, ceteris servatis jure servandis. Præsenti in *perpetuum* valituro absque ulla brevis expeditione. Contrariis quibuscumque non obstantibus. Datum Romæ ex Secretaria ejusdem Sacræ Congregationis, die 22 novembris 1893. — Fr. Ignatius card. Persico, Præfectus. A. archiep. Nicopolis secretarius.

Loc. † sigilli

7. Rescrit du 9 février 1895, relatif aux zélateurs et zélatrices chargés de recevoir les noms des confrères, qui commencent à gagner les indulgences le jour de leur admission, lors même que leur nom ne serait inscrit que plus tard sur le registre général.

BEATISSIME PATER, Rector archiconfraternitatis in Monte Sancti Michaelis erectæ sub ejusdem Beati Archangeli titulo, ad osculum Sti Pedis provolutus, exponit : Multi archiconfraternitatis prædictæ propugnatores, gallice *zélateurs et zélatrices*, instituti sunt ut christifidelium a dicto Monte distantium nomina recipiant atque ad moderatorem mittant. At dubium exortum est an ad has delegationes instituendas facultas specialis rectoribus vel eorum locum tenenti, ex rescripto 22 novembris 1893 concessa fuerit. Ideo orator humillime postulat licentiam quot necessarios judicaverit propugnatores instituendi, sanationem pro præterito, et pro confratribus facultatem indulgentias lucrandi a prima die eorum inscriptionis in propugnatorum registis, etsi posterius tantum nomina ad moderatorem mittantur. Et Deus.

Ex Secretaria S. Congregationis Indulg. Sacrisque Reliquiis præp. die 9 Februarii 1895. Jam provisum petitioni Oratoris in una Coloniensi sub die 12 dec. 1892, qua generatim definitum est fideles alicui confraternitati adscriptos incipere gaudere indulgentiis aliisque favoribus spiritualibus a die receptionis in confraternitatem, etsi ejus nomen in album ejusdem posterius tantum referatur. — Locus † sigilli

8. Bref de Léon XIII, du 29 mars 1895, étendant à l'univers entier les pouvoirs de l'archiconfrérie, dont le but et le titre sont nettement spécifiés dans la supplique.

BEATISSIME PATER, Superior Missionariorum Montis Sancti Michaelis, e diocesi Constantiensi in Gallia, qui et rector archiconfraternitatis sub titulo ejusdem Beati Archangeli erectæ in ecclesia prædicti Montis, ad pedes Sanctitatis Vestræ humiliter provolutus, exponit : Fideles ex omnibus orbis partibus nomina sua in archisodalitatis libris inscribi rogaverunt, quæ quidem nomina adhuc fuerunt adscripta. At brevi primæ de-

cembris 1876 conceditur facultas aggregandi confraternitates tantum ex Gallia. Itaque orator humillime rogat potestatem aggregandi confraternitates ejusdem nominis et instituti ex quacumque regione, et facultatem adscribendi fideles qui quolibet modo nomina sua adscribenda mittent ex cunctis orbis catholici gentibus. Idem orator expostulat insuper sanationem pro præterito.

CAUSÆ SUNT : 1° Loci peregrinationis in honorem Beati Archangeli celebritas et antiquitas, 2° Error pervulgatus ex quo archiconfraternitas universalis esse existimatur, 3° Scandalum ex declaratione erroris hujus oriturum; 4° Necessitas confugiendi sub tutelam et implorandi patrocinium Beati Michaelis, nec non omnium Sanctorum Angelorum, adversus « Satanam aliosque spiritus malignos, qui ad perditionem animarum in mundo pervagantur »; 5° Votum fidelium exterorum persæpe expressum. Christifidelium archisodalitati, a primo anno, nempe anno 1867, usque in hanc diem adscriptorum numerus, qui revera supputatu definite est difficilis, est sane circiter decies centena millia, inter quos fideles plura Anglorum millia, plura millia Belgarum et Germanorum, et multa nomina Batavorum, Russorum, Austriacorum, Helvetiorum, Italarum, Hispanorum, Lusitanorum, ex diversis Americæ regionibus, præsertim e Statibus Fœderatis et Canada plurima millia (*una* propugnatrix Novæ Aureliæ plus sex millia nomina adscribenda curavit), multa nomina ex Asia, ex Africa, præcipue ex Algeria et Ægypto, ex Oceania, præsertim ex Australia, atque aliarum regionum, quarum recensio longior esset; 6° Ex his omnibus gentibus petitiones multæ factæ sunt hisce postremis annis et mensibus, non solum ad inscribendos fideles, sed etiam ex quibusdam ad confraternitates aggregandas, ut videre est in epistolis undique ad dictæ archisodalitatis centrum confluentibus. *Unus* propugnator circiter mille nomina e Germania hoc anno proxime elapso adscribenda misit.

7° Hæc archiconfraternitas nostra ab archisodalitate in ecclesia Sant' Angelo in Pescheria dicta erecta differt. Differt quidem et titulo et conditionibus et finibus. a) *Titulo*. Hujus nempe nostræ titulus est : « Sancti Archangeli Michaelis Archiconfraternitas » simpliciter; huic autem in « Sant' Angelo » erectæ nomen est : « *Scapularis Sancti Michaelis Archisodalitas* ». b) *Conditionibus*. Huic nostræ adscriptio sola conditio essentialis est; hujus vero et adscriptio, et benedictio, impositio et gestatus scapularis. c) *Finibus* quoque differt. Et constat ex comparatione horum finium inter se. Etenim finis primarius, quem dicti scapularis archisodalitatis propugnatores intenderunt, est indui armatura Dei, nempe scapulari, contra diabolicos incursus. Nostræ autem archiconfraternitatis fines sunt : Beatum Archangelum necnon omnes Sanctos Angelos colere, et, iis intercedentibus, specialem a Deo super Ecclesiam, Summum Pontificem et Galliam protectionem; a subitanea et improvisa morte liberationem obtinere. Ut autem accrescant differentiæ, et ut fines illius nostræ archisodalitatis magis proprii ac istius ætatis tempestatibus magis accom-

modati sint, humillime rogat orator ut Sanctitas Vestra fines infra subjectos tanquam Nostræ Archiconfraternitati p̄prios adprobare dignetur.

Sancti Michaelis Archangeli archiconfraternitatis scopus est : Colere sanctum Michaellem, qua est cœlestis militiæ princeps, diaboli victor, Sanctæ Ecclesiæ custos et patronus, animarum electorum in paradisum introductor; Eo duce, totis viribus pugnare adversus Satanam ejusque fautores, et eorum præcipuis perdendarum animarum mediis, scholis nempe impiis, libris et diariis pravis obsistere; Eo intercedente et adjuvante, cum sanctis angelis ejus terrestres et infernas nefarias potestates devincere, Sanctæ Ecclesiæ Summique Pontificis triumphum consequi, tutamentum a subitanea et improvisa morte et præcipue sanctæ mortis gratiam, denique animarum in purgatorio languentium liberationem obtinere. Et Deus, etc.

Leo P. P. XIII — Ad perpetuam rei memoriam. — Romanorum Pontificum Prædecessorum Nostrorum vestigiis hærentes, pias sodalitates ad pietatis et caritatis opera exercenda institutas peculiaribus privilegiis et facultatibus ornare ac ditare solemus. Jam vero cum dilecti filii curatores et sodales Archiconfraternitatis in ecclesia loci Montis Sancti Michaelis dicti, diocesis Constantiensis, sub invocatione ejusdem Beati Archangeli canonice erectæ, supplices ad Nos preces admoverint ut sibi, officialibus et sodalibus nunc et pro tempore existentibus, facultatem aggregandi ubique terrarum concedere velimus, Nos hisce precibus benigne obsecundandum censuimus. Nos igitur exponentes et omnes ac singulos quibus hæ litteræ nostræ favent, a quibusvis excommunicationis et interdicti aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis, si quas forte incurrerint, hujus tantum rei gratia absolventes et absolutos fore censentes, Archisodalitatis supradictæ officialibus et sodalibus præsentibus et futuris ut ipsi alias quascumque Sodalitates ejusdem nominis et instituti extra Urbem ubique terrarum existentes eidem Archisodalitati, servata tamen forma constitutionis re: me: Clementis P. P. VIII Præd. Nostri aliisque Apostolicis ordinationibus desuper editis, aggregare, illisque omnes ac singulas indulgentias, peccatorum remissiones ac pœnitentiarum relaxationes ipsi Archisodalitati ab hâc S. Sede concessas et aliis communicabiles communicare licite possint et valeant Auctoritate Nostra Apostolica harum litterarum vi in perpetuum concedimus. Quidquid vero a memoratis officialibus et sodalibus circa hujusmodi aggregationes tempore præterito, non legitime neque rite actum est, id Apostolica Nostra Auctoritate sanamus et ratum habemus. Decernentes præsentis litteras semper firmas, validas et efficaces existere ac fore suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, illisque ad quos spectat et in futurum spectabit in omnibus et per omnia plenissime suffragari sicque in præmissis per quoscumque judices ordinarios et delegatos judicari ac definiri debere atque irritum et inane si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter aut ignoranter contigerit attentari. Non obstantibus consti-

tutionibus et ordinationibus Apostolicis et, quatenus opus sit, dictæ Archisodalitatis etiam juramento confirmatione Apostolica aut alia quavis firmitate roboratis, statutis, ceterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ, apud S. Petrum, sub annulo Piscatoris, die XXIX martii M. DCCCXCV, Pontificatus Nostri anno decimo octavo.

(Locus † Sigilli.)

C. card. DE RUGGIERO.

XII. — PRIVILÈGES DU MONT S.-MICHEL.

Je groupe ici, grâce à l'obligeance du R. P. Lévêque, tous les privilèges concédés par le S.-Siège au Mont S.-Michel.

1. Rescrit de la S. C. des Rites, du 21 août 1878, autorisant, pour cette année seulement, une fois le jour, du 14 septembre au 5 octobre, à l'occasion du grand pèlerinage, une seule messe solennelle chantée, avec *Gloria et Credo*, excepté s'il se rencontrait un double de première classe : la messe fixée est celle du 29 septembre.

Beatissime Pater, episcopus Constantien. et Abrincen., ad pedes S. V. humilliter provolutus, postulat pro omnibus sacerdotibus qui a die 14 septembris ad idem 5 octobris volventis anni ecclesiam de Monte Michaelis Archangeli in magno peregrinatu in eadem ecclesia ordinato visitare exoptant, facultatem celebrandi, etiam in duplicibus, missam votivam de S. Michaelis Archangelo; et hoc ad pietatem peregrinorum augendam.

CONSTANTIEN. — Sanctissimus Dominus Noster Pius Papa IX, referente infrascripto substituto Secretariæ de speciali gratia annuit tantummodo, ut in dicta ecclesia, hoc anno tantum, a die XIV mensis septembris inclusive usque ad diem V octobris pariter inclusive, unica missa solennis cum *Gloria et Credo* decantari valeat de Sancto Michaelis Archangelo, ut in Missali Romano die XXIX septembris, dummodo non occurrat duplex primæ classis et rubricæ serventur. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 21 augusti 1873. C. epus Ostien. et Velitern. card. Patrizi, S. R. C. Prefect. Pro R. P. Dominico Bartolini secretario, P. Ciccolini substitutus.

2. Bref de Pie IX, du 14 juillet 1872, autorisant le P. Robert, supérieur des missionnaires du Mont S.-Michel, pour cinq ans seulement, du consentement de l'ordinaire, à bénir et indulgencier les croix, médailles et chapelets, publiquement, pendant les missions et retraites, en tout autre temps d'une façon privée.

Pius PP. IX. Dilecte fili, salutem et Apostolicam Benedictionem. Quæ ad religionem fovendam animarumque salutem procurandam facere possunt, ea libenti animo concedere solemus. Jam vero cum nuper Nobis exponendum curaveris te ad Passionis et Agoniæ Redemptoris et D.N.J.C.,

unde nobis vita, salus et resurrectio manavit, memoriam in omnium Christifidelium animis excitandam nec non cultum et venerationem B. M. V. I., ab ipso Catholicæ Ecclesiæ exordio ubique gentium semper exhibitam, promovendam et adjuvandam, Cruces, S. Numismata et Coronas precatorias benedicere et consuetis indulgentiis ditare vehementer cupere atque adeo a Nobis petieris ut hanc tibi facultatem de Apostolica benignitate concedere dignaremur, Nos, piis hujusmodi votis annuendum censuimus. Igitur de Omnipotentis Dei misericordia ac B.B. Petri et Pauli App. ejus auctoritate confisi, tibi ut deinceps, ad quinquennium proximum tantum, extra Urbem, de tui Ordinarii consensu (quem nisi obtinueris has literas nullas volumus), Cruces et S. Numismata cum applicatione plenariæ indulgentiæ in mortis articulo consequendæ, nec non Coronas precatorias cum applicatione indulgentiarum Stæ Brigittæ nuncup. in forma Ecclesiæ consueta, *Missionum ac spiritualium Exercitiorum tempore publice, aliis vero temporibus privatim* benedicere possis et valeas, Auctoritate Apostolica tenore præsentium concedimus et indulgemus. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque.

Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die IV Julii M.D.C.C.C. L. XXII, Pontificatus Nostri Anno Vigesimo septimo.

Pro Dno card. Paracciani Clarelli, F. Profili substitutus.

3. Les pèlerins du grand pèlerinage peuvent, par bref de Pie IX du 26 août 1873, cette année seulement, du 14 septembre au 5 octobre, gagner une indulgence plénière, un jour à leur choix et aux conditions ordinaires, pourvu qu'ils visitent l'église du Mont S.-Michel et y prient aux intentions du Souverain Pontife. Cette indulgence est applicable aux âmes du purgatoire.

Pius P. P. IX. Universis Xtifidelibus præsentis litteras inspecturis salutem et apostolicam benedictionem. Significari nobis nuper curavit venerabilis frater Joannes Petrus, episcopus Constantiensis, sacram peregrinationem ad ecclesiam Montis S. Michaelis Archangeli, in diocesi sua Constantiensi a die decimoquarto septembris ad diem quintum mensis octobris volventis anni indictam fuisse; proindeque a nobis efflagitavit, ut ea occasione cœlestes Ecclesiæ thesauros benignitate nostra apostolica reserare dignaremur. Nos itaque quo id pietatis opus in uberiores animarum salutem vertat, ejusdem venerabilis fratris desiderii ac votis obsecundare volentes, omnibus et singulis utriusque sexus Xtifidelibus, qui vere pœnitentes et confessi, ac S. Communionem refecti, memoratam ecclesiam uno ex prædictis diebus, cujusque eorum arbitrio sibi eligendo, peregre visitaverint, ibique pro christianorum principum concordia, hæresum extirpatione, peccatorum conversione ac S. Matris Ecclesiæ exaltatione, pias ad Deum preces effuderint, plenariam omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem, quam etiam animabus Xtifidelium, quæ Deo in charitate conjunctæ ab hac luce migraverint, per modum suffragii

applicare possint, misericorditer in Domino concedimus. Præsentibus hac vice tantum vallturis.

Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris, die XXVI Augusti MDCCCLXXIII, Pontificatus nostri vigesimo octavo. F. cardinal. Asquinius.

4. A la demande de l'évêque de Coutances, Pie IX autorisa le couronnement de la statue d'argent de l'archange, au Mont S.-Michel, par rescrit du 23 juin 1875. C'est une des trois fois qu'une couronne est ainsi attribuée à un Saint; jusque-là on les avait réservées à la Ste Vierge.

BEATISSIME PATER, Joannes Petrus, Constantien. ac Abrincen. episcopus in Gallia, ad pedes Sanctitatis Vestræ humiliter provolutus, adprecatur enixe ut Sanctitas Vestra statuam argenteam sancti Michaelis Archangeli, in ecclesia Montis Tombæ in periculo maris, pietate sua et fidelium, suæ diœcesis curis positam, corona aurea, speciali privilegio decorare dignetur.

Sanctus ille Mons, Beatissime Pater, apparitione sancti Archangeli sanctificatus, prodigiis ac miraculis clarus a tredecim sæculis, antecessoribus vestris indulgentiis ac variis privilegiis ditatus, hodie visitatus ad innumcrabilibus peregrinis, ex omnibus Europæ regionibus, ad implorandum Dei robur et salutem accurrentibus, recuperabit suum antiquum splendorem et devotionem erga Principem militiæ cœlestis Christifidelium magis ac magis fovabit, si Sanctitas Vestra, annuens benigne meis ardentissimis votis, præfatam statuam corona aurea velit ac dignetur manu augustissima decorare.

Sanctitatis Vestræ, Beatissime Pater, humillimus, devotissimus ac addictissimus filius in Domino. † J.-P., episc. Const. et Abrinc.

Constantiis, die 10^a mensis junii 1875.

Die XXIII Junii MDCCCLXXV, ex audientia SS^{mi}, pro gratia benigne concessa; et Benedictio apostolica pro Episcopo et populo.

Fr. Lud. de Falloux, Regens Cancellariæ apostolicæ.

5. Rescrit de la S. C. des Rites, du 10 juin 1875, accordant une indulgence de cent jours, applicable aux âmes du purgatoire, une fois le jour, à quiconque récitera devant la statue de S. Michel un *Pater, Ave et Gloria*, avec une invocation. La concession ne vaut que pour dix ans.

Constantien. Sanctissimus Dominus Noster Pius Papa IX, referente subscripto secretario, clementer excipiens supplicia vota sacerdotis Petri Robert, superioris Montis Sancti Michaelis Archangeli in diocesi Constantiensi, indulisit ut fideles quicumque qui, genibus flexis ante imaginem Sancti Michaelis Archangeli in sic nuncupato sanctuario existen-

tem, corde saltem contrito, devote recitaverint *Pater, Ave et Gloria*, cum invocatione *Sancte Michael Archangele, ora pro nobis*, semel in die lucrari possint, in forma Ecclesiæ consueta et absque ulla brevis expeditione, indulgentiam centum dierum, per modum suffragii applicabilem etiam animabus quæ in igne purgatorii cruciantur. Valituro præsentis indulto ad proximum decennium tantum : addito onere præsens indultum exhibendi in cancellaria Curie ecclesiasticæ Constantien., antequam executioni mandetur. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 10 junii 1875. Loc. † sigill. C. epus Ostien. et Velitern. card. Patrizi, S. R. C. Præf.

6. Rescrit de la S. C. des Rites, du 19 novembre 1878, accordant au supérieur du Mont S.-Michel la faculté de bénir et de distribuer le chapelet angélique, enrichi des indulgences spéciales énumérées dans le décret du 8 août 1851 : l'autorisation de l'ordinaire est préalablement requise.

BEATISSIME PATER, Superior Montis S. Michaelis in Gallia, a S. V. implorat prose aliisque patribus dicti monasterii indultum benedicendi, cum adnexis indulgentiis in decreto S. Rituum Congregationis die octava Augusti anni 1851 edito contentis, coronas deprecatorias S. Michaelis Angelicas nuncupatas.

GALLIARUM. — S. R. C., utendo facultatibus sibi specialiter a Sanctissimo Domino Nostro Leone Papa XIII tributis, benigne annuit ut suprascriptum Orator, de venia tamen Rmi D. Ordinarii diocesis, ubi ipse degit, benedicere valeat Coronam Angelicam in honorem S. Michaelis Archangeli eamque fidelibus distribuere, ad tramitem concessionis ab eadem Sacra Rituum Congregatione factæ die 8 augusti 1851. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 19 novembris 1878. — D. cardinalis Bartolinus, S. R. C. Præfect.

7. Rescrit de la S. C. des Rites, du 18 mars 1887, autorisant les prêtres pèlerins à dire la messe de S. Michel dans l'église paroissiale, tant que l'église abbatiale ne sera pas rendue au culte, et cela conformément à un décret du 10 juin 1875, dont on ne retrouve pas l'original.

BEATISSIME PATER, Petrus Robert, superior Patrum Montis S. Michaelis Archangeli, dioceseos Constantien., humillime postulat ut singuli sacerdotes ad dictum Montem devotionis gratia peregrinantes, indulto pro missa S. Michaelis Archangeli concessa frui possint in ecclesia parochiali ejusdem Montis, quamdiu res divinæ in abbatiali ecclesia impediuntur. Et Deus.

CONSTANTIEN. — S. R. C., utendo facultatibus sibi specialiter a Sanctissimo Domino Nostro Leone Papa XIII tributis, attentis expositis, benigne concessit ut quoadusque in suprascripta abbatiali ecclesia enuntiatum impe-

dimentum perduraverit, sacerdotes peregrini uti valeant privilegio eidem ecclesiæ abbatali concesso per decretum diei 10 junii 1875 missam celebrando in præfata ecclesia parochiali. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 18 martii 1887. — D. card. Bartolinius, S. R. C. P. — Laurentius Salvati, S. R. C. secret.

8. Rescrit de la S. C. des Rites, du 21 mars 1887, accordant au Supérieur du Mont S.-Michel, pour dix ans, le pouvoir de déléguer à deux des pères attachés au service de l'église la faculté de bénir la couronne angélique.

BEATISSIME PATER, Superior ecclesiæ parochialis in Monte S. Michaelis in Gallia, ad pedes S. V. provolutus, humillime postulat, tum pro se tum pro aliis patribus dictæ ecclesiæ, facultatem benedicendi coronas Angelicas S. Michaelis Archangeli. Et Deus.

GALLIARUM. — Sanctissimus Dominus Noster Leo Papa XIII, referente subscripto Secretario, benigne indulgere dignatus est ut superscriptus Orator ad proximum decennium duobus tantummodo ex recensitis sacerdotibus petitum privilegium (*quo ipse gaudet*), benedicendi ac fidelibus distribuendi Coronam Angelicam in honorem Sancti Michaelis Archangeli, ad tramitem decretorum ejusdem dierum 8 augusti et 24 novembris 1851, communicare valeat. Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 24 martii 1887. — D. cardinalis Bartolinius, S. R. C. Præfectus. — Laurentius Salvati, S. R. C. Secret.

9. Bref de Léon XIII, du 2 avril 1887, reportant à l'église paroissiale l'indulgence plénière accordée une fois le mois, et applicable aux âmes du purgatoire, pour la visite de l'église abbatale. Cette faveur demeure révoquée tant que la réparation ne sera pas achevée : on ne retrouve pas le bref original.

LEO P. P. XIII. Universis Christifidelibus præsentis litteras inspecturis, salutem et apostolicam benedictionem. Ad augendam fidelium religionem animarumque salutem cœlestibus Ecclesiæ thesauris pia charitate intenti, omnibus utriusque sexus christifidelibus, vere pœnitent. et confessis ac S. Communione refectis, qui ecclesiam parochialem S. Michaeli Arch. dicatam, loci cui nomen Montis S. Michaelis Arch, diœcesis Constantien., una cujusque mensis die ad cujusque fidelis arbitrium sibi eligenda, singulis annis devote visitaverint, ibique pro christianorum principum concordia, hæresum extirpatione, peccatorum conversione ac S. Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, quo die prædictorum id egerint, plenariam omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem, quam etiam animabus Christifidelium quæ Deo in charitate conjunctæ ab hac luce migraverint, per modum suffragii applicare possint, misericorditer in Domino concedimus. Præsentibus valituris usquedum abba-

tialis ecclesia quæ nunc instauratur cultui restituta sit. Volumus autem ut supradicta plenaria indulgentia eidem abbatiæ ecclesiæ jam concessa revocetur, donec ejus instauratio perficiatur.

Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris, die II Aprilis MDCCCLXXXVII, Pontificatus nostri anno decimo. — M. card. Ledochowski. — Loc. † sigilli.

10. Bref de Léon XIII, du 2 avril 1887, suspendant l'indulgence de la Portioncule accordée à l'église abbatiale et la transférant à l'église paroissiale pour tout le temps des réparations. La première concession ne se retrouve pas.

LEO P. P. XIII. Ad futuram rei memoriam. Nobis humiles admotæ sunt preces ut quum abbatialis ecclesia Missionariorum in Monte S. Michaelis Arc., diocesis Constantien., restauretur, nos indulgentias de Portioncula nuncupatas ad parochialem ecclesiam S. Michaelis arch. transferre dignaremur. Hujusmodi votis obsecundare volentes, auctoritate nostra apostolica, tenore præsentium concedimus, ut supradictæ indulgentiæ die secunda mensis augusti a primis vesperis usque ad occasum solis diei hujusmodi lucrificandæ, ad parochialem ecclesiam supradictam transferantur pro tempore instauracionis abbatialis ecclesiæ usque ad finem obtenti indulti. Volumus autem ut idem indultum jam abbatiali ecclesiæ supradictæ concessum, revocatum habeatur, donec eadem ecclesia instauretur.

Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris, die II aprilis MDCCCLXXXVII, Pontificatus nostri anno decimo. — M. card. Ledochowski. — Loc. † sigilli.

11. Bref de Léon XIII, du 23 août 1887. Le destinataire est le même que précédemment et la formule presque identique. Il s'y ajoute le pouvoir de bénir et indulgencier de petites statues en métal de N. S., de la Ste Vierge et des saints : il eût été opportun de faire insérer dans le bref le nom de S. Michel en particulier.

LEO P. P. XIII. Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. Quæ ad religionem fovendam animarumque salutem procurandam facere possunt, ea libenti animo concedere solemus. Jam vero cum nuper Nobis exponendum curaveris te ad Passionis et Agoniæ Redemptoris et D. N. J. C., unde nobis vita, salus et resurrectio manavit, memoriam in omnium Christifidelium animis excitandam nec non cultum et venerationem B. M. V. I., ab ipso Catholicæ Ecclesiæ exordio ubique gentium semper exhibitam, promovendam et adjuvandam, honoremque in sanctos cœlites magis provehendum, Cruces, Crucifixos, S. Numismata, Coronas precatorias, ac parvas sanctorum Statuas benedicere, et consuetis indulgentiis ditare vehementer cupere, atque adeo a Nobis petieris ut hanc tibi facultatem de Apostolica benignitate impertiri dignaremur: Nos, piis tuis vo-

tis annuendum censuimus. Igitur de Omnipotentis Dei misericordia ac B. B. Petri et Pauli App. ejus auctoritate confisi, tibi ut deinceps, ad quinquennium proximum tantum, extra Urbem, de loci Ordinarii consensu, quem nisi obtinueris has litteras nullas volumus, Cruces, Crucifixos, S. Numismata, Coronas precatorias ac parvas D. N. J. C., Bmæ V. M. et Sanctorum metallicas Statuas, cum applicatione omnium et singularum indulgentiarum, quæ in elencho edito typis S. Congregationis de Propaganda Fide die XXij Februarii MDCCLXXVIII numerantur, et quod ad Coronas precatorias attinet, non excepta indulgentiarum applicatione quæ a S. Birgitta nomen habent, in forma Ecclesiæ consueta, tempore Missionum ac spiritualium exercitiorum publice, aliis vero temporibus privatim, benedicere possis et valeas, auctoritate apostolica, vi præsentium concedimus et indulgemus. In contrarium facien. non obstan. quibuscumque.

Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris, die XXij Augusti MDCCLXXXVII, Pontificatus nostri anno decimo. — M. card. Ledochowski. — Dilecto filio presb. Robert, diocesis Constantien., missionario.

12. Rescrit du 29 juillet 1892, ne valant que pour cinq ans et accordant au P. Isidore Lévêque le pouvoir de bénir, en forme privée, les croix, crucifix, médailles, chapelets et statuettes et de leur appliquer les indulgences apostoliques (*Œuvres*, III, 483).

EX AUDIENTIA SSMI, die 29 julii 1892. S. Smus oratori, confessario approbato, facultatem benigne concessit benedicendi privatim, extra Urbem, de consensu ordinarii, Cruces, Crucifixos, Sacra Numismata et Coronas precatorias nec non parvas Statuas sacras, dummodo non sint ex plumbo, stanno vel alia fragili materia confectæ, iisque applicandi indulgentias a Sanctitate Sua concessas, ut in elencho edito typis S. C. de Propaganda Fide, die 23 Februarii 1878, non exceptis iis quæ Coronis a S. Brigitta nuncupatis adnexæ sunt. Ad quinquennium. Contrariis non obstantibus. — Pro Duo card. F. Ricci-Paracciani, P. Garofali substitutus. — Taxa : lib. tres ; pro agentia, septem.

XIII — PATRONAGE.

Le patronage de S. Michel est très étendu et se réfère à plusieurs points que je vais examiner brièvement.

1. Il est le patron et défenseur de la Ste Église. Aussi le drapeau de soie rouge que porte le Vexillifère de la Ste Église est-il surmonté d'une statuette dorée de l'archange (*Œuvres*, III, 350).

2. Les Minimes l'ont choisi pour patron de leur ordre.

3. A Rome, il a donné son nom à la 11^e région, dite *S. Angelo*, dont le blason représente l'archange (*Œuvres*, III, 348).

4. Le P. Cahier (*Caractéristiques des saints*, p. 624) le reconnaît

patron des royaumes et villes qui suivent : L'Angleterre, Batenburg et Broncharst, la Bavière, Bénévent, Berg, Bruxelles, l'Espagne (il a été choisi pour patron de ce royaume en 1643), la France, Hildesheim, les Lombards (du temps de leur domination en Italie), Madrid, Saint-Mihiel, Naples (le royaume), la Normandie (Avranches), le Portugal, le Puy, la Pouille, Salerne (le Mont Gargan), Sebenico, Thorn, Ubeda, Vianen, Zoug, Zwoil.

5. On l'invoque spécialement pour la bonne mort et contre l'orage

6. Trois ordres chevaleresques portent son nom : Ordre de S. Michel, en Bavière, créé en 1693 par Jacques Clément de Bavière, avec ruban bleu foncé, bordé de rouge; ordre de S. Michel, en France, institué par Louis XI, en 1469, avec ruban noir; ordre de S. Michel et S. Georges, en Angleterre, établi par Georges III, en 1817, avec ruban bleu foncé et une large raie rouge au milieu.

(Maigne, *Dictionn. encyclop. des ordres de chevalerie civils et militaires*, Paris, 1861, pp. 198-202).

7. D'après ce qui précède, les trois couleurs de S. Michel sont : le rouge, comme guerrier; le bleu, à titre d'archange qui réside au firmament; le noir, parce qu'il combat le prince des ténèbres.

8. S. Michel est le patron de dix-huit corporations ouvrières : apothicaires, balanciers ¹, bonnetiers, boulangers, chapeliers ², épiciers, escrimeurs, étuvistes ³, fabricants d'oublies et gaufriers ⁴, fabricants de pastel, fromagiers, maîtres d'armes, marchands ⁵, merciers, mesureurs de grains, pancossiers, rôtisseurs.

Il n'est pas toujours facile de saisir le motif qui a pu décider l'élection de S. Michel comme patron. Souvent, il n'y en a pas eu d'autre que le siège même de la corporation, qui se réunissait dans une église déjà existante et sous son vocable. Ailleurs, l'allusion est évidente et provient des attributs de l'archange : l'épée, qui est l'arme des escrimeurs et des maîtres d'armes, et la balance, qui est

1. Forgeais, *Méreaux des corporations ouvrières*, p. 30.

2. *Ibid.*, p. 49.

3. *Ibid.*, p. 55.

4. *Ibid.*, p. 96.

5. Une des six portes qui, au Capitole, donnaient accès du Palais des Conservateurs à une école d'art, a inscrit à son linteau : COLLEG. DE SS. (Signori) MERCANTI DI FONDAO DI S. MICHELE ARC(angelo). S. Michel était donc le patron du collège des marchands de drap.

l'instrument propre des balanciers qui la fabriquent et des marchands qui en font usage pour peser les objets de leur commerce ¹ ; par extension, les mesureurs ont été assimilés aux peseurs. L'apothicaire, qui, par ses remèdes, soulage les infirmités ou adoucit l'heure dernière, a dû se rappeler que S. Michel était invoqué pour bien mourir. Les chapeliers, qui foulent le feutre, ont pu songer à l'archange qui, en iconographie, foule presque constamment aux pieds le démon : ces sortes de rébus sont fréquents au moyen âge. La fournaise ardente où S. Michel précipita Lucifer et ses anges est commémorée par les étuvistes et les rôtisseurs, qui opèrent avec le feu.

9. Le *Dictionnaire hagiographique* de Migne donne une liste des saints, bienheureux et vénérables, qui ont eu S. Michel pour patron ; j'ai dû la compléter par quelques noms, ce qui porte le total à quinze.

S. Michel, l'*Arayane* ou ancien, propagateur de la foi en Ethiopie, au v^e siècle ; 11 octobre.

S. Michel, évêque de Trois-Châteaux, en Dauphiné ; 24 décembre.

S. Michel, moine et diacre en Ethiopie ; 9 décembre.

S. Michel, évêque de Synnade en Phrygie, qui fut ambassadeur de l'empereur Michel Curopalate auprès de S. Léon III et de Charlemagne ; 28 mai.

S. Michel d'Heitingun, enfant, martyrisé par les juifs en 1540 ; 26 mars.

S. Michel Cosaqui, martyrisé au Japon en 1597 ; 5 février.

S. Michel des Saints, trinitaire déchaussé ; 5 juillet (*OEuvres*, IX, 602).

B. Michel Pagès, dominicain ². — B. Michel camaldule, 21 janv.

1. M. Léon Germain, décrivant la tombe d'une abbesse, à Marville (Meuse), sculptée au xvi^e siècle, fait remarquer la présence de S. Michel, en chevalier, transperçant de sa lance le démon qu'il foule aux pieds. Il dit à ce propos : « Michel est le patron de la bonne mort, ayant charge, selon la croyance traditionnelle, de transporter les âmes au jugement de Dieu ; dans la scène des assises suprêmes, que le moyen âge a si souvent reproduites, surtout au portail des cathédrales, c'est lui qui, muni d'une balance, fait la pesée d'après laquelle le Christ prononce la sentence immuable. A cause de cette balance, les marchands de Paris, de Nancy, de Saint-Nicolas-de-Port et de beaucoup d'autres villes avaient pris S. Michel pour patron. » (*Bullet. monum.*, 1886, p. 49.)

2. Il se distingue par une croix, à cause de son amour de la mortification.

On lit dans les *Memorie storiche ed artistiche dell' antichissima chiesa abbaziale dei SS. Andrea e Gregorio sul monte Celio*, par le P. Gibelli, p. 47 : « En 1757, fut terminé l'autel, vis-à-vis celui de Ste-Sylvie, qui fut dédié au B. Michel, ermite camaldule, qui établit le chapelet de N.-S. J.-C. On l'orna de marbres précieux et d'un tableau, peint par Jean-Baptiste Bonfreni, où l'on voit N.-S. remettant un chapelet au bienheureux. » — B. Micheline ¹, veuve du tiers ordre de S. François, morte à Pesaro en 1356; 19 juin ².

Vén. Michel Le Nobletz, prêtre breton, mort en 1652. — Vén. Michel Ange de S. François, de Naples. — V. Michel Garigois, de Bayonne. — Vén. Michel Mi, martyr au Tonkin, mort en 1838. — Vén. Michel Manara, chevalier profès de l'ordre militaire de Calatrava (*Anal. jur. pont.*, X, 17).

XIV. — LES DEUX, TROIS ET QUATRE ARCHANGES.

1. L'iconographie a groupé les archanges par deux, par trois, par quatre et par sept. Voyons donc comment s'est pratiquée cette quadruple combinaison.

S'il n'y en a qu'un seul, la préférence est donnée à S. Michel (*Œuvres*, t. I, p. 23, n° 1).

Quand il y en a deux, on choisit S. Michel et S. Gabriel.

Le comm. de Rossi écrivait, en 1863, dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne*, p. 38 : « Avant la fin du iv^e siècle, je n'ai découvert aucune trace des croix pectorales. Dans les actes du martyr Procopius nous lisons qu'il fit faire, au temps de Dioclétien, une croix d'or de ce genre et que les noms Emmanuel, Michel, Gabriel, s'y trouvèrent miraculeusement écrits en lettres hébraïques. Les

1. *Micheline* est un diminutif italien. En France, on disait *Michelle*. On cite, en 1497, Michelle de Goué (*la Province du Maine*, 1895, p. 134). Un acte d'abjuration, fait à Clermont-Ferrand, en 1675, porte le nom, comme marraine du calviniste baptisé, de « dame Michele de Ribeyre » (*la Correspondance historique*, 1895, p. 73).

2. Une ancienne gravure franciscaine, que j'ai vue au couvent de l'*Ara cœli*, à Rome, lui donne pour attributs, outre l'habit des tertiaires, le *chapeau de paille*, le *bourdon* et la *gourde*, qui rappellent son pèlerinage de Terre-Sainte. Le P. Cahier se contente de la mentionner, sans spécifier son iconographie. C'est à tort qu'il la qualifie *sainte*, car Clément XII n'a fait qu'approuver son culte immémorial (*Anal. juris pont.*, XIX, 652).

Bollandistes réfutent ces actes et démontrent leur peu d'autorité.
(*Acta SS.*, t. II jul., p. 554).

Au VIII^e siècle, à l'évangélaire carlovingien de Trèves, ils soutiennent la tablette qui porte le titre de l'évangile de S. Mathieu.

Sur la châsse de la cathédrale d'Astorga (Espagne), donnée par le roi Alphonse III, au commencement du X^e siècle, S. Michel, placé en regard de S. Gabriel, GABRIEL, est appelée l'Ange par excellence, ANGELVS, comme disent encore les Italiens Angelo. Ils sont donc préposés à la garde des saintes reliques. (De Baye, *Une châsse de la cathédrale d'Astorga*, Paris, 1894).

Une fresque du XI^e siècle, dans la crypte de S.-Clément, à Rome, figure deux prêtres agenouillés, qui sont présentés par leurs patrons, S. Clément et S. André, au Christ, assis entre S. Michel et S. Gabriel, désignés par leur nom.

A N.-D.-du-Port, à Clermont, sur un chapiteau du XII^e siècle, à la Nativité, les deux archanges prennent l'Enfant Jésus emmailloté pour le mettre dans un berceau.

On les rencontre fréquemment, au moyen âge, sur les croix de procession, où ils assistent à la mort du Sauveur. Il en est ainsi sur un bas-relief du XII^e siècle, à la cathédrale de Parme, qui porte leurs noms, et, à la même date, sur la châsse de S. Sigismond, à S.-Maurice-d'Againe, où S. Michel, à droite, bouclier au bras, transperce le dragon de sa lance et S. Gabriel, à gauche, tient un rouleau et un sceptre tréflé¹.

Le trésor de la cathédrale de Gênes possède une croix byzantine du XIII^e siècle, que M. Schlumberger a publiée sous ce titre : *La croix byzantine dite des Zaccaria*. Au revers, le Christ est en haut dans un médaillon ; au milieu, la Ste Vierge ; à droite, S. Michel et à gauche, S. Gabriel. L'archange, à mi-corps, ailes baissées, tient de la droite le bâton du commandement, tandis que l'autre main porte un disque ou globe, marqué d'un monogramme illisible. Il est désigné par son nom écrit en grec².

1. Aubert, *Le trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Againe*, pl. IV. L'auteur a bien reconnu S. Michel, mais il dit du second archange : « Je cherche encore quel nom il faut donner à ce personnage ».

2. Darcel a vu, à une crucifixion, « deux anges dans des disques, au-dessus des bras de la croix, symbolisant sans doute le soleil et la lune » (*Gaz. des*

A Rome, sur une fresque de la *Platonica* (xiii^e siècle), à la crucifixion, ils pleurent de douleur et essuient leurs larmes avec un linge, tandis qu'à Bourges, sur un vitrail de la même époque, ils couronnent la fils de Dieu qui règne par la croix.

M. Schlumberger, de l'Institut, dans sa brochure, *Un tableau reliquaire byzantin inédit du x^e siècle*, signale, à la « scène du Christ au tombeau, la présence des archanges Michel et Gabriel », désignés par leurs noms en grec (p. 7.) S. Michel se tient à la tête, l'air triste, les ailes baissées et les mains jointes en signe de douleur ¹.

Les mosaïques de Ravenne leur ont voué un culte particulier.

Celle de S. Michel *in africanis* (vii^e siècle) a été transportée à Berlin. Dans la conque de l'abside, le Christ, croix en main, est assisté de deux anges, ailés, nimbés, vêtus de blanc, que des inscriptions nomment MICHAEL, GABRIEL : l'un a un sceptre terminé par une croix et l'autre le bâton des hérauts (Ciampini, *Vet. mon.*, t. II, pl. xvii). A l'arc triomphal, ces deux anges reparaissent pour la scène du jugement dernier : celui de droite tient l'éponge et celui de gauche la lance

A S. Vital de Ravenne (vi^e siècle), la mosaïque absidale repré-

Beaux-Arts, 2^e pér., t. XVIII, p. 280). Si telle était l'interprétation, ils devraient tenir ces astres.

1. Au baptistère S. Jean, près la cathédrale de Poitiers, une fresque du xiii^e siècle représente, à l'orient, l'ascension du Christ. Les apôtres « servent en quelque sorte de lien aux archanges S. Michel et S. Gabriel, qui sont placés vis-à-vis l'un de l'autre dans les arcatures nord et sud. L'archange S. Michel, couvert d'un large bouclier, tient la lance en main; à sa gauche, est le dragon dans une attitude menaçante; un paon placé à la droite du saint indique sa mission céleste. S. Gabriel tient la couronne d'une main et le sceptre de l'autre. Dans les arcatures qui l'avoisinent, on voit deux paons, symbole des régions célestes. Il ne reste plus que quelques fragments des sujets accessoires qui complétaient cette série de peintures. C'est ainsi qu'à côté de la figure principale, S. Michel est représenté terrassant le dragon. » (*Archiv. de la Comm. des monum. histor.*, Temple Saint-Jean, à Poitiers, p. 5.) Cette interprétation est certainement fautive. Les anges qui, à l'Ascension, disent le *Viri Galilæi*, peuvent être S. Michel et S. Gabriel; mais on ne doit pas donner ce nom aux deux autres saints, à qui il manque des ailes pour en faire des archanges et qui ont les pieds chaussés. Celui qu'on a pris pour S. Gabriel est placé entre deux paons *contournés*, suivant la langue héraldique, ce qui exprime l'immortalité à laquelle il est parvenu par son martyre, que symbolise la couronne gemmée. Le premier est un saint guerrier; à sa gauche, le dragon, qui lui tourne le dos, est combattu à l'épée par un autre personnage en tunique courte et sans nimbe. Il importait de ne pas laisser accréditer cette erreur iconographique.

sente sommairement le jugement dernier. Le Christ, assis sur le globe du monde et tenant en main la couronne, récompense des élus, est assisté de deux anges, ailes baissées, nimbés de bleu, tunique et manteau blancs, pieds sandalés, une longue baguette pommetée d'or en main. Leur mission est de présenter ceux qui ont été jugés dignes de la récompense (Ciampini, t. II, pl. xix).

La mosaïque absidale de l'église Ste-Agathe, aussi à Ravenne et du vi^e siècle, n'existe plus. Nous ne la connaissons que par une mauvaise gravure de Ciampini (t. II, pl. xvii). Le sujet est à peu près le même : le Christ, assis en majesté, est escorté de deux anges.

Dans les mosaïques de Palerme, qui datent du xii^e siècle, S. Michel et S. Gabriel tiennent un étendard où est écrit : ΑΓΙΟC ΑΓΙΟC ΑΓΙΟC.

Un vitrail, daté de 1506, à Ste-Madeleine de Troyes, au jugement dernier, représente le Christ, assis en majesté, escorté de deux anges : l'un qui tient un lis, symbolise la clémence, c'est S. Gabriel, qui intervient pour les élus ; l'autre, S. Michel, de son glaive levé, menace les réprouvés.

La fresque de la sacristie de Ste-Agnès, place Navone, qui date du xv^e siècle, escorte la Vierge-mère, assise en majesté, des deux archanges.

2. Trois est le nombre pour ainsi dire usuel, à cause des trois noms, connus et officiels, de Michel, Gabriel et Raphaël. Aussi je n'insisterai pas, parce que c'est presque un lieu commun en iconographie. Toutefois, je ne puis me dispenser d'en mentionner quelques notables exemples et surtout la condamnation portée par Rome.

Le document le plus important et le plus ancien est assurément l'inscription de S. Tommaso di Caramanico, dans les Abruzzes, qui parle d'une apparition, l'an 45, des trois archanges à Antime, baptisé par S. Pierre et premier fondateur de l'église de ce lieu. La voici telle qu'elle est reproduite par Tarantelli (*Arte e storia*, 1886, p. 229) : inutile de dire que cette épigraphe ne fait que reproduire une légende fort suspecte, au moins pour la date qui lui est assignée.

Origo fundationis hujus Ecclesiae. Ego Antimus Antiochenus orouis (sic), baptizatus a B. Petro Apostolo. Angelus Domini apprehendit me per capillos et adduxit me in locum istum qui Rusticanus vocatus. Ego veni

annunziare Verbum Dei per quinque dies. Crediderunt in Christum... illis virorum (sic). Postea coepi fundere hoc templum. Apparuerunt mihi tres Angeli Michael, Gabriel et Raphael, qui dixerunt nobis : Nos templum volumus aedificare et... Verbo Dei annunciamus dedicare... d... Deinde ponimus absolutionem quam usque in perpetuum affirmamus. Quicumque devote huc venerit et poenitentiam egerit, a peccatis absolvetur. Et qui ad hoc contradicere voluerit a Regno Christi separamus. Anno Domini 45. Præcipimus vobis ut de hac re memoriam faciatis, quia tempore modico destructi eritis, et per multorum annorum curricula Dominus hoc revelaverit. Ideo absolutio fiat in perpetuum. Amen.

A Ste-Marie-Majeure, à Rome, dans la mosaïque de l'arc triomphal, qui date du ^v^e siècle, les trois archanges accompagnent la Vierge et S. Joseph dans leur recherche de l'enfant Jésus, qu'ils retrouvent au temple parmi les docteurs (Rohault de Fleury, *l'Évangile*, t. I, pl. xxx).

Au ^{viii}^e siècle, un hérétique français Aldebert, fit, au concile tenu par le Pape Zacharie dans le palais de Latran, une prière où il invoqua les huit anges Uriel, Raphaël, Tubuel, Michel, Adimis, Tubuas, Sabaoth et Simihiel, oubliant Gabriel. Le synode répliqua qu'il ne connaissait que les traditionnels archanges Michel, Gabriel et Raphaël.

Domine Deus omnipotens, pater D. N. J. C., et A et Ω, qui sedes super septimum Thronum et super Cherubin et Seraphin,... pater sanctorum angelorum,... te invoco et clamo... Precor vos et conjuro vos et supplico me ad vos, angelus Uriel, angelus Raguel, angelus Tubuel, angelus Michael, angelus Adimis, angelus Tubuas, angelus Sabaoth, angelus Simihel. Dum vero hæc oratio sacrilega usque ad finem perfecta fuisset, Zacharias sanctus papa dixit : Quid ad hæc, sancti fratres, respondetis? Sancti episcopi et venerabiles presbyteri responderunt : Quid aliud agendum est nisi ut omnia quæ coram nobis lecta sunt igni concrementur; auctores vero eorum anathematis vinculo percellentur? Octo enim nomina angelorum, quæ in sua oratione Aldebertus invocavit, non angelorum, præter Michaelis, sed magis dæmonum nomina sunt, quos ad præstandum sibi auxilium invocavit. Nos autem, ut a vestro sancto apostolatu edocemur et divina tradit auctoritas, non plusquam trium angelorum nomina agnoscimus, id est Michael, Gabriel, Raphaël. Zacharias sanctus papa dixit : Optime provisum est a vestra sanctitate ut conscripta illius omnia igne concrementur; sed opportunum est ut, ad reprobationem ejus, in scrinio nostro conserventur ad perpetuam confusionem. (*Acta SS. Ord. S. Bened.*, t. IV, p. 64.)

En raison de cette déclaration formelle, peut-être faut-il restreindre

dre aux trois archanges le vocable général attribué à un des oratoires de la basilique Vaticane élevé par le Pape S. Léon III, comme le porte cette inscription, recueillie par Grimaldi :

·
HOC ORATORIVM A FVNDAMENTIS CVRANTE N LEVITA PETRI
AD HONOREM ARCHANGELORVM LEO TERTIVS PAPA FIERI IVSSIT

L'ivoire de Bamberg, qui fut sculpté à l'époque carlovingienne et qui représente la crucifixion, a été reproduit en gravure dans les *Mélanges d'archéologie*, t. II, pl. IV. Au-dessus de la croix planent les trois archanges nimbés.

Dans les laudes, qui se chantaient au ix^e siècle, le jour de Pâques, à S.-Martial de Limoges, les trois anges sont au premier rang, après la Ste Vierge : « Sancte Michael, tu illum (Ecclesia sancta Dei) adjuva. Sancte Gabrihel, tu illum adjuva. Sancte Raphael, tu illum adjuva ». (*The Winchester Troper*, p. 174).

L'autel de la cathédrale de Bâle, qui remonte au xi^e siècle et est maintenant la propriété du musée de Cluny, range autour du Christ les trois archanges, dont le nom est inscrit sur l'arcade qui les abrite. Une inscription d'ensemble complète ce renseignement : QVIS SICVT HEL, FORTIS, MEDICVS (Rohault de Fleury, *la Messe*, t. I, pl. LXXXVI).

Le crucifix de la collection Debruge, attribué à la fin du xii^e siècle et gravé dans les *Annales archéologiques*, t. III, p. 357, assied les archanges sur le pied de la croix. Chacun d'eux tient son nom inscrit sur un disque : MICHAEL. QVIS· VT. $\overline{\text{DS}}$. — RAPHAEL. MEDICINA. DEI. — GABRIEL. FORTITVDO. $\overline{\text{DI}}$.

A S.-Angelo *in formis* près Capoue, sur une mosaïque de l'époque romane, les trois archanges Michel, Raphaël et Gabriel, richement costumés à l'orientale, arborent un étendard, près du Christ assis en majesté.

Didron, dans son *Histoire de Dieu*, p. 289, a reproduit une peinture grecque du xv^e siècle, qui a pour titre : Η ΣΥΝΑΞΙΣ ΤΩΝ ΑΡΧΑΓΓΕΛΩΝ, l'Assemblée des archanges. Les trois archanges debout, désignés dans leur nimbe par l'initiale de leur nom, Μ (*Michel*), Γ (*Gabriel*), Ρ (*Raphaël*), soutiennent dans une auréole l'Enfant Jésus, ΙC ΧC, qui bénit des deux mains, a des ailes aux épaules et est ainsi considéré comme l'archange par excellence, car il a été

appelé l'ange du grand conseil¹. S. Michel, costumé en guerrier, lève son glaive nu ; S. Gabriel porte la dalmatique et le bâton des héraults ; S. Raphaël est vêtu de l'aube et de l'étole croisée.

Le comte de S. Laurent, dans son *Guide de l'art chrétien*, t. III, p. 274, écrit : « On les voit aussi tous les trois réunis, sur certains tableaux d'autel qui devaient leur être consacrés à tous les trois à la fois : tel en est un attribué à Antonio del Pollaiuolo, qui se trouve dans la galerie de l'Académie à Florence, salle des anciens tableaux n° 52 ; un autre de Marco d'Oggiono se trouve dans la galerie de Milan. Le peintre florentin les a fait cheminer ensemble, S. Michel en tête, afin de placer S. Raphaël au milieu, eu égard au jeune Tobie, qui, formant avec lui un groupe central, donne plus de consistance pittoresque à la composition. On préférera cependant une composition de Raphaël, où les trois archanges sont surmontés d'une figure de la Vierge-Mère : alors S. Michel au milieu, triomphant de Satan, apparaît comme le champion de Jésus et de Marie ; S. Gabriel, à droite, les montre et S. Raphael, à genoux à gauche, avec son jeune protégé, rapproché, par une heureuse coïncidence, de la tête du monstre vaincu, montre qu'il ne les a pas implorés en vain, et pour lui et pour nous. »

On peut à la rigueur reconnaître les trois archanges dans la scène de la visite des trois Maries au sépulcre. S. Michel, en descendant du ciel, occasionne un tremblement de terre, renverse la pierre et s'assied dessus : « Et ecce terræ motus factus est magnus. Angelus enim Domini descendit de cœlo et accedens revolvit lapidem et sedebat super eum. Erat autem aspectus ejus sicut fulgur et vestimentum ejus sicut nix. Præ timore autem ejus exterriti sunt custodes et facti sunt velut mortui. Respondens autem Angelus dixit mulieribus : Nolite timere » (*S. Matth.*, xviii, 2-5). S. Marc ne parle aussi que d'un seul ange : « Et introeuntes in monumentum, viderunt juvenem sedentem in dextris, coopertum stola candida et obstupuerunt. Qui dicit illis : Nolite expavescere » (*S. Marc.*, xvi, 5-6). Or, le Trotaire de Cantorbéry, en déplaçant une

1. L'introït de la troisième messe de Noël le déclare expressément : « Puer natus est nobis... et vocabitur nomen ejus magni consilii Angelus ». Le Trotaire de Winchester, au x^e siècle, intercale ce commentaire : « Sicut est propheta prophetarum, ita est angelus angelorum » (*The Winchester Troper*, p. 11).

virgule, l'appelle le grand ange : « Contremuit terra, Christo resurgente a mortuis. Terræ motus factus est et magnus Angelus Domini descendit de cœlo : custodes velut mortui effecti sunt nimio terrore angeli » (*The Winchester Troper*, p. 108).

Les deux autres anges, indiqués par S. Luc et S. Jean, seraient donc S. Gabriel et S. Raphaël : « Ecce duo viri steterunt secus illas in veste fulgenti. Cum timerent autem et declinarent vultum in terram, dixerunt ad illas : Quid quæritis viventem cum mortuis ? » (*S. Luc.*, xxiv, 4-5). — « Maria autem stabat ad monumentum foris, plorans. Dum ergo fleret, inclinavit se et prospexit in monumentum. Et vidit duos angelos in albis sedentes, unum ad caput et unum ad pedes, ubi positum fuerat corpus Jesu. Dicunt ei illi : « Mulier, quid ploras ? » (*S. Joann.*, xx, 11-13).

Sur le crucifix Debruge, le nom hébreu de l'ange est accompagné de sa traduction latine. Guillaume. Durant, au XIII^e siècle, dans son *Rationale divinatorum officiorum*, s'exprimait en ces termes sur la signification de ces noms, qui sont en relation avec la mission et les œuvres : « Quidam autem archangelorum privatis nominibus appellantur ut per vocabula ipsa in opere suo quid valeant designentur. Gabriel namque hebraice interpretatur latine *Fortitudo Dei*. Ubi enim ipsa potentia divina vel fortitudo manifestatur, Gabriel mittitur. Unde ipse annuntiavit Christum nasciturum, qui diabolum devicit et humiliter ad debellandas aëreas potestates venit. Michael interpretatur *Quis ut Deus*. Quando enim aliquid miræ virtutis in mundo fit, hic archangelus mittitur et ex ipso opere nomen est ei, quia nemo valet facere quod facere potest Deus. Unde ipse missus est in Egyptum ad immittendas illis plagas famosas. Quidam tamen dixerunt quod Michael est nomen unius angeli. Raphael interpretatur *Curatio* vel *Medicina Dei*. Ubi cumque enim curandi vel medicandi opus necessarium est, Raphael archangelus mittitur. Unde ad Tobiam missus est ut eum a cœcitate liberaret. »

Cet enseignement est celui même de l'Eglise, qui, dans les leçons du second nocturne de l'office du 29 septembre, reproduit cet extrait d'une homélie de S. Grégoire sur l'Evangile : « Sciendum vero quod Angelorum vocabulum nomen est officii, non naturæ... Hi autem qui minima nuntiant, Angeli ; qui vero summa annuntiant, archangeli vocantur... Qui idcirco etiam privatis nominibus censentur, ut

signetur per vocabula etiam in operatione quid valeant. Michael namque *Quis ut Deus* interpretatur; Gabriel autem *Fortitudo Dei*, Raphael vero dicitur *Medicina Dei*. Et quoties miræ virtutis aliquid agitur, Michael mitti perhibetur ut ex ipso actu et nomine detur intelligi quia nullus potest facere quod facere prævalet Deus. Unde et ille antiquus hostis, qui Deo esse per superbiam similis concupivit, dicens : In cœlum conscendam, super astra cœli exaltabo solium meum, similis ero Altissimo; dum in fine mundi in sua virtute relinquetur extremo supplicio perimendus, cum Michael Archangelo præliaturus esse perhibetur, sicut per Joannem dicitur : Factum est prælium cum Michael archangelo. Ad Mariam quoque Gabriel mittitur, qui *Dei Fortitudo* nominatur. Illum quippe nuntiare veniebat qui ad debellandas aëreas potestates humilis apparere dignatus est. Raphael quoque interpretatur, ut diximus, *Medicina Dei*, quia videlicet dum Tobie oculos quasi per officium curationis tetigit, cœcitatibus ejus tenebras tersit. »

3. Quand il y a quatre archanges, aux trois précédents s'ajoute Uriel, mentionné dans le 4^e livre d'Esdras¹, que le concile de Trente a rejeté à la fin de la Bible comme un livre d'inspiration douteuse. Malgré cela, son culte est très ancien et absolument incontestable.

Les oracles sibyllins annoncent, à la fin des temps, la venue des quatre archanges (Alexandre, *Oracula sibyllina*, p. 65) :

Tunc immortales æterno a rege ministri.
Devenient, Michael, Gabriel, Raphael, Uriel.
Gnari quid sibi quisque hominum consciverit ante;
Ereptasque animas tetra e caligine mortis
Omnes ad solium excelsum sanctumque tribunal
Adducent trepido.

Les actes des Stes Perpétue et Félicité contiennent ce très ancien récit de la vision de Satyre, racontée par lui-même :

Nous avions déjà souffert; nous sortîmes de nos corps et nous nous sentîmes portés vers l'orient par quatre anges, qui nous enlevaient sans nous toucher. Nous n'étions pas renversés le visage en haut, mais nous montions une douce pente. Lorsque nous fûmes un peu éloignés de la terre, nous vîmes d'abord une lumière immense. Je dis alors à Perpétue,

1. « Et respondit ad me angelus, qui missus est ad me, cui nomen Uriel. » (IV, 1). — « Et eo jejunavi diebus septem, ululans et plorans, sicut mihi mandavit Uriel angelus » (V, 20). — « Ubi est Uriel angelus, qui a principio venit ad me? » (X, 28).

qui était près de moi : « Ma sœur, voici que ce que le Seigneur nous avait promis nous l'obtenons aujourd'hui ». Les quatre anges nous portant toujours, nous nous trouvions dans un jardin, rempli de rosiers et de toutes sortes de fleurs. Les arbres étaient hauts comme des cyprès et leurs feuilles tombaient incessamment. Quatre anges, plus brillants que les premiers, nous abordèrent avec respect, et dirent à nos conducteurs avec un accent d'admiration : « Ce sont eux ! ce sont eux ! » Nous fîmes ensuite à pied un stade de chemin par une large allée, et nous rencontrâmes Jocondus, Saturnin et Artacius, qui tous trois avaient été brûlés vifs pour la foi dans la même persécution, et Quintus, qui était mort en prison pour la même cause. Comme nous nous informions où étaient les autres martyrs de notre connaissance, les anges prirent la parole et dirent : « Venez d'abord : entrez et saluez le Seigneur. » Nous approchons d'un lieu dont les murailles étaient comme bâties de de lumière. Dans le vestibule on nous revêtit de robes blanches et nous entrâmes. Nous entendons alors des voix qui chantaient d'accord et sans jamais s'arrêter : « Saint ! Saint ! Saint ! » Et nous voyons au milieu, un homme assis, ayant les cheveux blancs comme la neige et un visage de jeune homme. Il avait à sa droite et à sa gauche vingt-quatre vieillards, et derrière eux plusieurs personnes debout. Saisis d'admiration, nous nous tenions devant le trône. Les quatre anges nous soulevèrent doucement, et nous allâmes embrasser Celui qui était assis. Et il nous posa sa main sur le visage. Les vieillards nous dirent de demeurer et nous donnèrent le baiser de paix. Ensuite ils ajoutèrent : « Allez vous réjouir. » Je dis alors à Perpétue : « Tu as maintenant ce que tu désires. » Elle me répondit : « Dieu soit loué ; j'ai plus de joie ici que je n'en ai jamais eu lorsque j'étais dans mon corps. »

Les quatre anges paraissent, pour la première fois, au *fastigium* d'argent, que donna l'empereur Constantin à la basilique de Latran, comme le rapporte le *Liber pontificalis* dans la vie du Pape S. Sylvestre : « Constantinus... fastigium argenteum battutile, quod habet in fronte Salvatorem, sedentem in sella... duodecim apostolos,... cum coronis argenti purissimi. Item, a tergo respiciens in absida, Salvatorem, sedentem in throno,... ex argento purissimo. Angelos quatuor ex argento, qui sunt in pedibus quinis, hastas cum crucibus tenentes,... cum gemmis alavandinis in oculos ».

La bulle d'or, trouvée dans le tombeau de Marie, fille de Stilicon (v^e siècle), porte les quatre noms en lettres grecques, de Michel, Gabriel, Raphael et Uriel (*Œuvres*, t. II, pp. 349, 357.)

A Ste-Marie-Majeure, sur la mosaïque de l'arc triomphal, aussi du

v^e siècle, l'enfant Jésus, adoré par les-mages, est accompagné de quatre anges (Rohault de Fleury, *l'Évangile*, t. I, pl. XXI).

Les quatre anges sont un motif iconographique qui revient fréquemment au vi^e siècle, sous l'influence byzantine, dans la décoration murale des églises de Ravenne par la mosaïque.

A S.-Apollinaire *in classe*, aux pieds-droits de l'arc triomphal, où figurent le Christ et les apôtres, symbolisés par douze agneaux, sont superposés, à droite, S. Michel et S. Mathieu; à gauche, S. Gabriel et S. Luc. La partie inférieure étant mutilée, le sujet devait se continuer par la représentation de S. Jean et de S. Raphaël, de S. Marc et de S. Uriel. S. Michel, MICHAEL, nimbé, avec de longues ailes blanches, vêtu d'une tunique blanche et d'un manteau violet, les pieds chaussés et posés sur un escabeau d'honneur, les cheveux serrés par un ruban, de la droite s'appuie sur la hampe de son étendard, où est écrit : ΑΓΙΟC ΑΓΙΟC ΑΓΙΟC. S. Gabriel ne diffère que par son nom, GABRIEL.

A S.-Apollinaire le neuf, la longue procession des saintes aboutit aux rois Mages, qui offrent leurs présents à l'Enfant Jésus, assis sur les genoux de sa mère. Quatre anges escortent la Vierge et se tiennent debout, à droite et à gauche du trône. Leurs pieds sandalés foulent un sol vert et fleuri et leurs longues ailes sont au repos. Nimbés, ils ont leurs longs cheveux retenus au front par un ruban blanc. Leur tunique est blanche, comme leur manteau. Ils tiennent tous dans la main droite un gros bâton d'or, terminé par une boule, qui est l'insigne de leurs fonctions. Le premier tend la main vers les mages, les invitant à s'approcher de Marie que le second leur montre : le premier du côté gauche gesticule comme s'il leur parlait et le suivant fait un geste d'étonnement. (Rohault de Fleury, *l'Évangile*, t. I, pl. XXI.)

En pendant, on voit le Christ en majesté, auquel aboutit la procession des saints martyrs. Quatre anges, identiques aux précédents, forment sa cour.

A S.-Vital, la travée qui suit l'arc triomphal combine ensemble divers symboles, basés sur le nombre quatre : les saisons, les éléments, les fleuves du paradis terrestre, les grands prophètes, les évangélistes, et les archanges. Les quatre archanges, les pieds nus, posés sur le globe céleste, soutiennent à bras tendus le médaillon

qui, au sommet de la voûte, forme l'auréole de l'Agneau de Dieu. Nimbés, les cheveux retenus par un bandeau, ils ont une tunique et un manteau de couleur blanche : leurs ailes rougeâtres sont abaissées.

Sur les murs, à droite et à gauche, au-dessus des figures de l'ancienne Loi, escortés de deux prophètes et de deux évangélistes, deux anges élèvent la croix, accompagnée de l'*alpha* et de l'*oméga*. (Ciampini, *Vet. mon.*, t. II, pl. XX et XXI).

Sur la *pala d'oro* de Venise, un des émaux byzantins, qui peuvent remonter au x^e siècle, figure les quatre archanges dans cet ordre : Gabriel, Raphaël, Michel et Uriel ; chacun a son nom pour le faire reconnaître. Le dernier est ainsi écrit : Ο ΑΡΧ ΗΟΥΡΗΑ (Veludo, *La pala d'oro de S. Marc de Venise*, p. 49 ; *Annal. arch.*, XX, 259).

Dans le même trésor de S.-Marc, le buste de S. Michel est accompagné de deux médaillons où sont figurés Uriel, ΟΥΡ, et Gabriel ΓΑΒ ; il manque Raphaël, pour que le groupe soit complet. (*Annal. arch.*, XXI, 100).

AS.-Marc encore, la grande coupole a ses quatre pendentifs décorés, en mosaïque du xi^e siècle, des quatre archanges, qui tiennent un étendard où est écrit SCS (*sanctus*) ; le quatrième y ajoute DOMINVS. La suite est inscrite au-dessous : *Deus sabaoth. Pleni sunt cœli et terra gloria tua. Hosanna in excelsis. Benedictus qui venit in nomine Domini. Osanna in excelsis.*

Sur l'étui de la vraie croix, qui était à la Ste-Chapelle, pièce d'orfèvrerie byzantine du xi^e siècle (*Annal. arch.*, V, 327), les quatre anges s'inclinent respectueusement devant la relique ; ils sont rangés dans cet ordre : Michel, Gabriel, Uriel, Raphaël. Uriel occupe donc la troisième place.

Il est, au contraire, le second, sur le nœud en ivoire, d'une crosse allemande du xi^e siècle, au musée de Lyon, qui donne ainsi leurs noms : MICHAEL : VRIEL : GABRIEL : RAPHIAEL.

En 1863, le comm. de Rossi signalait dans son *Bulletin d'archéologie chrétienne* et en donnait la représentation, page 46, la découverte, dans la basilique de S.-Laurent-hors-les-Murs à Rome, d'une peinture murale, à la hauteur des fenêtres, du xi^e siècle. Deux séraphins chantant le *Sanctus* y sont accompagnés de deux archanges. On peut supposer un vis-à-vis sur l'autre paroi et on aurait

alors les quatre archanges. Nimbés, richement vêtus, ailes déployées, ils tiennent d'une main le sceau de Dieu, marqué du chrisme (l'auteur y voit à tort « couvrant leur poitrine un écusson ») et de l'autre « un drapeau en forme de *labarum* ». Deux inscriptions disent leur rôle auprès de Dieu, PRECATIO, PETICIO : ils présentent les prières des fidèles et intercèdent pour eux.

La mosaïque du dôme de Cefalu, qui est une œuvre remarquable du XIII^e siècle, représente le Christ juge : IVDICO CORPOREVS CORPORA CORDA DEVS. Au-dessous, la Ste Vierge, les bras levés en orante, est assistée des quatre archanges, désignés par leur nom : ailes baissées, la tête inclinée et nimbée, ils tiennent d'une main un étendard et, de l'autre, le sceau de Dieu, marqué de la croix.

Un ivoire du musée chrétien du Vatican mêle les quatre archanges à plusieurs saints qui accompagnent le Christ, de manière à donner l'idée du ciel. Le premier tient une croix et le globe du monde crucigère, le second a un globe pareil que porte aussi le troisième, mais qui y ajoute une croix à double croisillon qui a un caractère particulièrement byzantin, et le dernier se distingue par un globe sans croix. L'intention de l'artiste ne paraît pas douteuse ; les quatre anges veillent sur le monde, racheté par le Sauveur ; la croix double est la croix de résurrection et le globe final fait songer au globe céleste. L'idée serait donc celle-ci : le Christ a racheté le monde et le conserve par la vertu de la croix ; ressuscité, il triomphe au ciel. Il serait difficile d'identifier les quatre archanges ; cependant le premier pourrait être S. Michel, à cause de la croix qui est son attribut ordinaire.

Le professeur Pellicioni a publié dans les *Atti e memorie delle deputazioni di storia patria per le provincie dell'Emilia*, Modène, 1880, un article sous ce titre : *Un filatterio esorcistico*, plaque d'or sur laquelle est gravée une formule grecque de conjuration, qui devait écarter de la personne qui la portait les esprits de toute espèce et l'esprit malin en particulier, par l'invocation du grand Salomon et de l'archange Michel.

M. Schlumberger, de l'Institut, dans sa brochure *Amulettes byzantins anciens destinés à combattre les maléfices et les maladies*, Paris, 1892, cite, page 11, un amulette de bronze, où Salomon est représenté à cheval, terrassant la maladie sous la forme d'une

femme et, au revers, faisant appel à la protection des anges Michel, Gabriel et Uriel; le nom de S. Michel y est répété jusqu'à trois fois, mais au détriment de Raphaël, qui est omis. ΜΙΧΑΗΛ ΓΑΒΡΙΗΛ ΟΥΡΗΛ (sic pour ΟΥΡΗΛ) ΜΙΧΑΗΛ ΜΑΡΤΥΡΟΝ. Pages 5 et 10, sont reproduites des inscriptions grecques qui, sur des amulettes, montrent la puissance d'Uriel. La première légende entoure la scène de l'adoration des mages, elle se traduit : *Fuis la détestée, l'ange Archaï te poursuit ainsi qu'Ouriel (ΟΥΡΗΛ); fuis la détestée.* La seconde est mutilée et ne donne plus que les noms de Gabriel (ΓΑ...Ι...) et d'Uriel (ΟΥΡΗΛ), mais on peut supposer en tête ceux de Michel et de Raphaël.

Les byzantins ont affectionné les quatre archanges. Au Mont Athos, dans l'église d'Iviron, dédiée aux archanges, Didron a constaté qu'on célébrait « l'histoire et les mérites des quatre-archanges, Michel, Gabriel, Raphaël et Uriel » (*Annal. arch.*, XVIII, 114.)

Notre moyen âge occidental a fait de même. Ainsi la coupe eucharistique de maître Alpais, qui est au Louvre (XIII^e siècle), présente, à son sommet, les quatre anges, tenant non pas « une hostie », comme l'a cru Darcel, mais le sceau de Dieu (*Ibid.*, XIV, pl. I). A la même date, à l'église abbatiale de S.-Savin, au-dessus du porche, « deux anges, planant dans le ciel, soutiennent dans une auréole l'Agneau nimbé, figure de la victime sacrifiée pour le salut des hommes. De chaque côté d'eux se dressent deux autres figures d'anges dessinées avec une élégance très remarquable... Sur le tympan, occupant la partie supérieure du mur du narthex, dans lequel s'ouvre la porte d'entrée de la nef, on voit le Christ, assis sur un trône... A la droite du Christ, un ange debout, tient la croix qui rappelle le grand sacrifice; à sa gauche, trois autres figures se tiennent debout et groupées : ce sont sans doute des anges prêts à exécuter les ordres de Dieu. — La personne du Seigneur, toujours sous la figure du Christ, est encadrée dans une auréole elliptique, entre deux groupes d'anges sonnant de l'oliphant. » (*Lebrun, l'Abbaye et l'église de Saint-Savin*, pp. 38, 42, 54.) Il n'y a pas ici à se méprendre sur le rôle des quatre anges assistant le souverain juge.

Comme à Ravenne, deux anges exaltent l'Agneau et deux autres la croix. « A la clef de voûte du cintre supérieur de la niche, on distingue un grand médaillon, à fond bleu de ciel, entouré d'un

cerce rouge étoilé et traversé par une large croix pattée jaunâtre, au centre de laquelle une large tache ne laisse plus distinguer le symbole qu'elle reproduisait autrefois ; c'était sans doute la main divine bénissant le crucifié. » (*Ibid.*, p. 37.) Il serait absolument insolite de figurer ainsi la main de Dieu exaltée par les anges.

Sur une gravure italienne des premiers temps, qui est au British Muscum, à Londres, le Christ ressuscitant est escorté de quatre anges : deux l'adorent, le troisième porte une croix hastée dont la banderole est inscrite à ces mots : SOLI DEO (*honor*) ET GLORIA ; le quatrième tient une branche feuillue en signe d'allégresse. (*Archiv. stor. dell' arte*, 1893, p. 394.)

Quoiqu'ils ne soient pas davantage nommés, je crois les reconnaître à l'Ascension, où ils enlèvent à deux mains l'auréole qui entoure le Christ (*Ann. arch.*, t. I, pl. I, n° 16).

Dans le *Mystère des Actes des apôtres*, qui remonte au XIV^e siècle, parmi les personnages la rubrique indique « Sainct Michel, Gabriel, Uriel, Raphaël » (*Ibid.*, XIV, 74). C'est Uriel qui reçoit les âmes de S. Simon, S. Jude, S. Paul et S. Jacques. « Fault deux âmes fainctes, qui seront montées en paradis par Uriel » (*Ibid.*, XIII, 139). — « Fault une prison en Jhérusalem pour S. Paul, en laquelle doit aparoistre lumière quand Oriel ange y entrera » (186). — « Fault une âme faincte, que Uriel portera en paradis (188).

Passons à la liturgie qui n'a point oublié Uriel.

L'antienne du *Benedictus* est ainsi libellée à laudes, dans l'office de S. Gabriel, qui fait partie du « Breviarium de camera secundum morem Romanæ Ecclesiæ », Venise, 1521 (Dreves, *Anal. hym.*, V, 181) :

Ascendit jam crepusculum,	Dum arcanum detegitur,
Quo lux splendere incipit	Quod pariet Emmanuel,
Solis et jussa suscipit	Qui illuminet in tenebris
Pacis donandæ Gabriel.	Euntes et in semitam
Tunc virginis corpusculum	Pacis regal' et perditam
Sensus et cor perterritur	Viam collustret Uriel.

Le second répons du 3^e nocturne mentionne Uriel avec les trois autres archanges (*Ibid.*, p. 180) :

Ecce vir unus Gabriel	In facto divinali.
In veste figurali.	ÿ. Et suam medelam Raphael
Sicut prospexit Daniel	Affert, quam constat Uriel,
Furore prophetali,	Pro grege rationali.
Cui subvenit Michael	

Le *Codex Vissegradensis* contient cette strophe (Dreves, *Hymnarius Moissiacensis*, p. 22) :

Fortitudo Dei Raphael,
Subveni nobis ministrando Et
In auxilium

Uriel, qui ignis diceris,
Uranum succende miseris
Navigantibus.

Uriel, comme son nom l'indique, est donc tout flamme, *urit* :

Le P. Dreves (XV, 149) a reproduit d'après le *Codex Græcen.*, qui est du XIV^e siècle, le *De profundis*. Voici la dernière strophe qui s'adresse à la Vierge :

« Ab ortu solis Israel
Usque ad occasum
In te sperat Michael,
Salves ut occasum,
In quo friget Uriel,
Ne tendat ad occasum. »

Un document des plus curieux est assurément le marché pour l'exécution d'une verrière, à l'église S.-Georges-de-Chalon, en 1451, publié par le *Bulletin du Comité des travaux historiques, section d'archéologie*, 1884, p. 98. Le « peintre verrier » y est appelé « Uriel Gillet » jusqu'à trois fois et, une fois simplement « Uriel » ; ce qui prouve que, bien que rarement, le nom de l'archange se donnait au baptême, au XV^e siècle ¹.

« Au XVIII^e siècle, le Rituel de Chartres contenait encore une invocation à l'ange Uriel, insérée dans les litanies pour les malades » (*Bullet. monum.*, t. L, p. 422).

Parfois aussi, le quatrième ange fut Ragucl ², comme on le voit, à l'époque mérovingienne, à Poitiers et à Orléans.

Le Martyrium de Poitiers, qui remonte au VI^e ou VII^e siècle, parmi ses pierres sculptées, en a une évidemment mutilée, qui comprend deux évangélistes et deux anges, accompagnant Celui que l'inscription appelle *Emmanuhel*. Les évangélistes se nomment MATHEVS et IOHANNIS ; les anges RAFAEL et RAGVEL. Qu'on complète le

1. Un des rédacteurs du *Rosier de Marie* signe Uriel.

2. « M. Leroux de Lincy, dans son *Introduction au livre des Légendes*, page 48, dit que les livres apocryphes mentionnent un ange Raziel comme ayant écrit des prophéties d'Eve » (*Annal. arch.*, t. XII, p. 173). *Raziel* ressemble beaucoup à *Ragucl* et pourrait en être l'altération.

tableau avec S. Marc et S. Luc, on devra ajouter, pour les anges, Michel et Gabriel. Ici, Raguel, qui est un nom apocryphe, remplace donc Uriel, plus communément usité. Comme les autres désignations d'archanges, Raguel a une signification topique, relative à Dieu. En se basant sur l'original hébreu, on trouve *Pastor Dei*.

Les deux autres anges existent sur un second sarcophage, mais ils ne sont pas nommés, cette partie étant aussi très mutilée.

L'église de N.-D.-du-Port, à Clermont, sur un chapiteau du XII^e siècle, dans la nef, offre deux anges qui déroulent des phylactères où sont écrits ces noms : MARCVS IONANS. Il est évident qu'un autre chapiteau faisant pendant devait figurer les deux autres évangélistes, Mathieu et Luc.

Comme à Ravenne, il y a donc corrélation entre les évangélistes et les quatre archanges. Le moyen âge a souvent représenté les évangélistes aux quatre coins des dalles effigées : c'est un souvenir d'une époque antérieure qui employait plus volontiers les anges. En sorte que sur les tombes de Poitiers, leur présence signifie la résurrection glorieuse de la chair et, au jour du jugement, le triomphe des élus qu'ils conduisent au séjour céleste. Ainsi se traduisent graphiquement ces acclamations gravées à Nepi : PAX CVM ANGelis, *pax CVM SANTIS* (*Bull. d'arch. chrét.*, 1874, p. 427).

M. Léon Dumuys a publié dans le *Bulletin monumental*, t. L, pp. 407 et suiv., et dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques, Section d'archéologie*, 1884, pp. 480 et suiv., le moule de ce qu'il appelle une « patène de l'époque mérovingienne » et qui pourrait bien n'être qu'un *missorium* ; l'objet a été découvert dans le Loiret. Mutilé, il est effigé, au centre, du buste du Sauveur, *SalvATOR*, entouré de huit médaillons. Le nombre huit fait de suite penser aux quatre évangélistes et aux quatre archanges, dont les noms se lisent ainsi : VRIEL, RAGVEL, raFAEL, DRACONIS victor, qui s'applique à S. Michel. Raguel remplacerait donc Gabriel.

XV. — LES SEPT ANGES.

Les *Annales du Mont Michel* ont donné, en 1892, pages 37-42, un aperçu sommaire sur les sept grands archanges, où les textes scripturaux sont successivement produits et commentés¹. Je revien-

1. Cette dévotion paraît se ranimer, car le *Rosier de Marie*, dans son n^o du

drai sur ce sujet, pour bien montrer le fondement de cette dévotion, qui a son point de départ dans plusieurs visions et prophéties.

1. *Textes scripturaux.* — Quand l'ange Raphaël se manifeste à Tobie, il lui dit : « Ego enim sum Raphaël angelus, unus ex septem qui stamus ante Dominum... Tempus est ergo ut revertar ad eum qui me misit » (*Lib. Tobiae*, XII, 15, 20). Il y a donc sept anges qui se tiennent devant le Seigneur.

Le prophète Zacharie les compare à sept yeux, puis à sept lampes ardentes fournies d'huile et posées sur le candélabre d'or, qui est le Christ. « Ecce lapis, quem dedi coram Jésu : super lapidem unum septem oculi sunt » (III, 9). — « Et reversus est angelus qui loquebatur in me et suscitavit me... Et dixit ad me : Quid tu vides ? Et dixi : Vidi et ecce candelabrum aureum totum et lampas ejus super caput ipsius et septem lucernæ ejus super illud et septem infusoria lucernis quæ erant super caput ejus... Et respondi et aio ad angelum qui loquebatur in me, dicens. Quid sunt hæc, domine mi ? Et respondit angelus... Et factum est verbum Domini, dicens... Septem isti oculi sunt Domini, qui discurrunt in universam terram » (*Proph. Zachariæ*, IV, 1, 2, 4, 8, 10). Ces anges sont donc les yeux du Seigneur, qui ont pour mission de parcourir la terre entière, c'est-à-dire de voir à tout et d'exécuter tous ses ordres.

S. Jean, dans son Apocalypse, établit un parallèle entre les sept églises et les sept esprits et raconte qu'il a vu le fils de l'homme entre sept chandeliers, et tenant sept étoiles dans sa main, qui sont les anges des sept églises ; les sept anges sonnant de la trompette et procédant aux vengeances célestes. « Joannes septem Ecclesiis quæ sunt in Asia. Gratia vobis et pax ab eo qui est et qui erat et qui venturus est ; et a septem spiritibus qui in conspectu throni ejus sunt » (I, 4). — « Et Angelo Ecclesiæ Sardis scribe : Hæc dicit qui habet septem spiritus Dei et septem stellas » (III, 1). — « Et septem lampades ardentes ante thronum, qui sunt septem spiritus Dei. » — « Et conversus vidi septem candelabra aurea, et in medio septem candelabrorum aureorum, similem filio hominis... et habebat in dextera sua stellas septem... Sacramentum septem stellarum quæ

15 juin 1895, traitant du nombre sept, cite « les sept esprits principaux assistant au trône de Dieu : Scalliel, Barachiel, Jéhudiel, Uriel, Raphaël, Gabriel et Michel » (p. 375).

vidisti in dextera mea et septem candelabra aurea : septem stellæ, angeli sunt septem Ecclesiarum et candelabra septem, septem Ecclesiæ sunt » (I, 12, 13, 16, 20). — « Et vidi: et ecce in medio throni... agnum stantem tamquam occisum, habentem cornua septem et oculos septem, qui sunt septem spiritus Dei missi in omnem terram » (V, 8). — « Et vidi septem angelos stantes in conspectu Dei et datæ sunt illis septem tubæ... Et septem angeli, qui habebant septem tubas, præparaverunt se ut tuba canerent. » (VIII, 2, 6). — « Et sextus Angelus tuba cecinit et audivi vocem unam ex quatuor cornibus altaris aurei, quod est ante oculos Dei. » (VIII, 13). — « Et vidi aliud signum in cœlo magnum et mirabile, angelos septem, habentes plagas septem novissimas, quoniam in illis consummata est ira Dei... Et exierunt septem angeli, habentes septem plagas, de templo, vestiti lino mundo et candido, et præcincti circa pectora zonis aureis. » (XV, 1, 6)

Leur existence est donc bien constatée et de tous ces textes il résulte que les sept anges, vêtus de lin et parés de ceintures d'or, se tiennent en face du Seigneur, prêts à exécuter ponctuellement tous les ordres qui leur sont donnés : vigilants comme des *yeux*, ils sont brillants comme des *étoiles* et des *lampes*, et, outre leur mission particulière de ministres de la colère du Très-Haut, ils sont préposés à la garde des Eglises, car le Christ y réside visiblement sous les espèces sacramentelles.

2. *Autorité de Benoît XIV.* — Ce grand pape reconnaît sept noms distincts, mais il se refuse à en admettre plus de trois¹, appuyé sur le synode romain de l'an 745.

« Angelorum vero nomina septem sunt, quæ memorantur a catholicis scriptoribus, id est Michael, Gabriel, Raphael, Uriel, Seal-tiel, Jehudiel et Barachiel, ut probat Serarius in cap. 12 Tobiaë. At

1. Dans son *Antiquité expliquée*, t. IV, p. 376, Dom de Montfaucon reporte aux gnostiques la terminologie angélique : « Les gnostiques avaient beaucoup de noms pour exprimer les puissances célestes ou les bons anges. Ces noms sont souvent écrits de manière qu'on ne peut les lire, on ne peut quelquefois les distinguer de ceux qui précèdent et qui suivent, n'y ayant entre les lettres ni espace ni autre marque qui en fasse la séparation. Malgré tout cela, on ne laisse pas d'en lire un assez grand nombre, qu'il ne sera peut-être pas hors de propos de mettre ici ». La liste comporte cent huit noms; on y retrouve bien Raphaël, Michel, Gabriel et Uriel, mais aussi des noms d'idoles et de personnages célèbres.

sola nomina Gabrielis, Michaelis et Raphaelis in Ecclesiam admittuntur; aliorum autem nomina nulla traditione notata, sed ab Hebræo accepta ad nos pervenerunt. Urielis mentio apud Esdram, lib. 4, sed hic liber non recensetur inter canonicos : quocirca in Capitularibus Caroli M. apud Baluzium, col. 220, sic legitur : « In « (Laodicensi) concilio præcipitur ut ignota Angelorum nomina nec « fingantur nec nominentur, nisi illorum quos habemus in aucto- « ritate, id sunt Michael, Gabriel, Raphael »; et in concilio Romano, celebrato sub Zacharia papa anno 745 (tom III Concil. Harduini, col. 1940), damnata fuit oratio cujusdam Adalberti, in qua octo nomina Angelorum invocabantur : « Dum vero hæc oratio sacrilega « usque in finem perlecta fuisset, Zacharias papa dixit: Quid ad hæc, « sanctissimi fratres, respondetis? Sanctissimi episcopi et venerabiles « presbyteri responderunt : Quid aliud agendum nisi ut omnia quæ « nobis relecta sunt igni concrementur?... Non enim nomina Angelo- « rum, præter nomen Michaelis, sed nomina dæmonum sunt ; non « plus quam trium angelorum nomina cognoscimus, id est Gabriel, « Michael, Raphaël. » Videri potest Majolus in *Diebus canicularibus*, tom. III, de *Angelorum nominibus*, pag. 168 et seq.... Porro apud Jacobum Longueval, tom. IV *Historiæ Gallicanæ*, lib. II, p. 311, post enarratam historiam condemnationis Adalberti, adnotatur, in quibusdam litaniis, quæ tempore Caroli Magni recitabantur in Galliis, invocari consuevisse, non obstante condemnatione concilii, tamquam Sanctos Angelos Uriel, Raguel et Tubuel : tum sapienter advertitur quanta cum difficultate quedam superstitiones de medio tollantur ». (Benedict. XIV, *De serv. Dei beatific.*, lib. IV, pars II, cap. 30, n. 3).

3. *Histoire et archéologie.* — « Le concile de Laodicée (364-367) se prononça contre la dénomination et le culte des anges dans son 35^e canon ». (*Bull. mon.*, t. L, p. 421).

Sur la mosaïque de S.-Michel in *africisco* (vii^e siècle), qui de Ravenne a malencontreusement émigré à Berlin, le Christ est représenté en juge à l'arc triomphal. Trônant, il est assisté des deux archanges Michel et Gabriel, qui arborent les instruments de sa passion, le roseau avec l'éponge et la lance. Sept autres anges, quatre à droite et trois à gauche, plongés dans une onde transparente, pour mieux se conformer à l'Apocalypse (iv, xv), sonnent de la trom-

pette ¹, car leur mission est de réveiller les morts et de les appeler au tribunal suprême. Ces anges ne sont pas nimbés, mais ils ont au front un ruban pour retenir leur chevelure abondante.

« Dans ses capitulaires d'Aix-la-Chapelle, Charlemagne prit soin de reproduire la défense du concile de Laodicée et interdit de nouveau de prononcer ou même d'écrire les noms des anges, à l'exception de ceux qui sont autorisés par l'Église. Selon quelques auteurs, tels que Burchard de Worms et Yves de Chartres, le premier synode des Gaules, tenu en 511, à Orléans, aurait condamné ces mêmes abus, mais nous croyons avec d'autres auteurs des plus autorisés que le canon relatif à cette erreur et attribué à ce synode doit être considéré comme apocryphe ». (*Ibid.*, p. 422). Voici ce canon : « Nec falsa angelorum nomina colant, sed ea tantum quæ prophetica et evangelica docet scriptura, id est Michaël, Gabriel, Raphaël » (*Spicileg.*, t. VI, p. 696).

Le P. de Longueval (*Hist. de l'Egl. Gallicane*, liv. XI) fait observer que certaines églises, au temps de Charlemagne, c'est-à-dire à la fin du VIII^e siècle et au début du IX^e, invoquaient dans leurs litanies Tubuel, Raguel et Uriel.

Au portique de la basilique de S.-Marc, à Venise, la mosaïque du XII^e siècle représente l'œuvre de la création. Or, chaque jour est personnifié par un ange, qui paraît devant Dieu et s'ajoute aux autres anges : le premier jour, il n'y a qu'un ange, mais on en voit deux le second ; trois, le troisième et ainsi de suite jusqu'à sept. Chaque jour de la semaine a donc son ange protecteur. Cependant jusqu'à présent, la dévotion n'a fait exception que pour S. Michel, à qui le lundi a été attribué.

Au palais des papes, à Avignon, la chapelle de S.-Martial fut peinte, en 1343, par Jean de Viterbe. La vie de S. Martial y est représentée en détail. Or, lors du martyre de sainte Valérie, sept anges reçoivent son âme au ciel, ce qui est l'indice d'un grand honneur.

« Urbain V (1362-1370) construisit l'aile orientale (du palais des papes à Avignon), donnant sur les jardins et ajouta une septième

1. Que S. Michel soit du nombre, nous l'apprenons de cette antienne de son office, au *Magnificat* : « Dum sacrum mysterium cerneret Joannes, Archangelus Michael tuba cecinit : Ignosce, Domine Deus noster, qui aperis librum et solvis signacula ejus, alleluia. »

tour, dite des anges, aux six déjà bâties » (*Archiv. de la Commiss. des monum. hist., Architecture militaire*, pp. 2,6.). « Une des portes de l'enceinte fortifiée se nommait porte S.-Michel » (pp. 10). Le palais des papes était une véritable forteresse, défendue, au pourtour de ses murailles, par sept tours carrées : chacune avait son nom, trois seulement étaient sous des vocables de saints. Le nombre sept peut faire songer aux sept archanges, dont la dévotion se localisait plus particulièrement dans la dernière construite. Cette dénomination ne s'expliquerait guère autrement, étant données les idées de l'époque. En tout cas, au midi, une des portes de ville était sous la protection individuelle de S. Michel. Le saint pape Urbain, dont Rome a reconnu le culte immémorial, a donc pu fort bien protéger la ville en plaçant à une de ses portes, au midi, le chef des anges et son propre palais, en dédiant ses sept tours aux sept archanges : il ajoutait ainsi le secours céleste à celui qu'il attendait des remparts et des hommes qui veillaient à sa garde contre les attaques du dehors.

En 1460, le B. Amédée, mineur franciscain, confesseur de Sixte IV et fondateur du couvent de S.-Pierre *in Montorio* à Rome, eut une révélation qui lui fit connaître les noms des sept anges : Michel, Gabriel, Raphaël, Uriel, Séaltiel, Jéhudiel et Barachiel.

Didron écrivait dans le tome XII des *Annales*, p. 172 :

A la cathédrale d'Albi, dans la chapelle dédiée aux saints anges, on voit sur la voûte un ange gardien qui conduit un enfant par la main, S. Michel qui tient un glaive et des balances, des anges sonnant de la trompette, des génies angéliques jouant tout nus dans des rinceaux à fond bleu; enfin, sur la muraille, on lit : *Hæc sunt nomina quatuor angelorum qui candidi sunt in die judicii*. Sous l'un de ces quatre anges, j'ai lu *Cali*; sous l'autre *Antiseo* sous un troisième, le nom m'a paru illisible; quant au quatrième, il est caché par l'autel. Voilà donc au moins deux anges que ne reconnaît pas la doctrine théologique. Quant à leur nom, il s'explique de soi. En effet, Cali vient du grec *calos*, qui signifie beau; *calè ousia*, belle substance, belle nature; pour Antisero, moitié grec et moitié latin, il signifie *anti-ténébreux* ou *ennemi de la nuit*. Ces peintures d'Albi sont de la renaissance; or, à la renaissance, cette grande époque de mélange et de confusion, on amalgame les langues, on invente des mots et des noms, on dépasse la doctrine et l'on s'y soustrait par mille fantaisies, même dans l'ordre religieux.

Peu importe le nom donné à ces quatre anges, il suffit de savoir qu'unis aux trois canoniques ils forment le groupe des sept, que

Didron a relevés en ces termes : « En Espagne, jusqu'en ces dernières années, on voyait figurer à la procession du vendredi saint à Séville, les trois archanges reconnus, Michel, Gabriel, Raphaël ; mais en outre se montraient S. Uriel, S. Sealthiel, S. Zendiel, S. Barachiel, S. Zachiel » (p. 171), ce qui élève le chiffre à huit.

Le docte Julien Durand, qui s'était spécialement occupé de l'art byzantin, a imprimé en 1884, dans le *Bulletin monumental*, t. L, un article intitulé *les Sept Anges*, que je tiens à reproduire intégralement, en l'accompagnant de quelques notes critiques.

Le *Bulletin* (1884, p. 405) a publié un article intéressant de M. Léon Dumuys sur un rare monument mérovingien, au sujet duquel je demande à faire quelques observations. Le monument en question est évidemment le fragment d'un moule dans lequel on coulait en métal une patène destinée aux cérémonies de la messe. Sur cette patène neuf médaillons en relief représentaient le Sauveur, *Salvator*, entouré d'anges accompagnés de leurs noms. Ces anges, qui devaient être au nombre de sept, n'existent plus qu'en partie et on ne lit plus que deux noms et deux fragments de noms, savoir : *Uriel, Raquel, ...fael* et *Dra...*

Ils étaient figurés là pour rappeler ce qui est écrit dans le livre de Tobie (XII, 15) : « Ego enim sum Raphael angelus, unus ex septem qui astamus ante Dominum », et par suite le dogme de la présence réelle. Je pense que le huitième médaillon, qui devait se trouver en haut, au-dessus du Sauveur, représentait l'Agneau de Dieu, d'une forme analogue à celui sculpté sur le pupitre de Sainte Radegonde, publié dans les *Mélanges d'archéologie*, t. III, p. 78, et dans le *Bulletin monumental*, 1878, p. 258¹.

La patène est bien d'époque mérovingienne ; elle est pour ainsi dire datée par le concile tenu à Rome en 745, qui déclare que les noms d'anges, Michel, Gabriel et Raphaël, sont les seuls authentiques et rejette les autres. Les prescriptions de ce concile ont dû être exécutées fidèlement², surtout en ce qui concerne les objets du culte, car M. Dumuys ne cite pas un seul objet pareil à la patène d'Orléans, c'est-à-dire portant les figures de sept anges avec des noms.

Il est bien question dans un écrivain du ix^e siècle d'une patène ornée de la figure du Sauveur entourée d'anges, mais on ne donne pas le nombre de ces anges, on ne dit pas s'ils sont nommés³.

1. Cette opinion n'est que probable, et je préfère celle que j'ai émise plus haut. Toutefois, si l'on tient à ce que tous les médaillons soient occupés par les anges, nous avons un exemple de huit dans le synode romain de 745 et, ultérieurement, dans le grand tableau de Cimabué, qui est au Louvre.

2. Pas toujours, puisque Uriel a survécu.

3. L'inventaire des dons faits à l'église Saint-Janvier, à Naples, par l'évêque S. Athanase (850) mentionne une patène où le Christ était représenté avec les

Cependant plusieurs noms d'anges apocryphes restèrent en usage; ainsi Uriel (qu'on écrit souvent *Ouriel*, comme on le prononce), qui est nommé dans Esdras (liv. IV, 1; V, 20; X, 28) se trouve dans plusieurs anciennes litanies (Mabillon, *Veter. Analect.*, 1676, t. II, p. 682) et est placé quelquefois dans les églises avec les trois anges authentiques par une raison de symétrie ¹.

Il n'est pas le seul qu'on rencontre ainsi placé pour faire quatre pendants. J'ai vu à Venise, aux pendentifs de la coupole de l'ancienne église des jésuites, quatre statues d'anges, avec ces noms; *Michael*, *Gabriel*, *Raphuel fortitudo Dei*, *Sealtiel oratio Dei*.

Nous retrouvons ce *Sealtiel* avec d'autres, bien loin de là, ainsi que le prouve le fait suivant: Il y avait à Palerme une ancienne église ², à peu près abandonnée à cause de son état de ruine et qui ne servait que comme salle d'exercice pour de jeunes musiciens, des enfants de chœur. Un jour de l'année 1516, le directeur de l'établissement, se rendant à cette église, s'arrêta pour examiner les murs délabrés de ce monument et crut apercevoir des traces de peinture; il fit de suite laver le mur en cet endroit et fut agréablement surpris de voir une fresque représentant le Tout-Puissant, assis sur son trône et accompagné de sept anges, que nommait l'inscription suivante: *Michael*, *Victoriosus*; *Raphael*, *Medicus*; *Gabriel*, *Nuncius*; *Baruchiel*, *Adjutor*; *Jehudiel*, *Remunerator*; *Uriel*, *Fortis socius*, et *Sealtiel*, *Orator*.

Cette trouvaille fit grand bruit, la dévotion aux sept anges se ranima, une confrérie s'établit et on fonda dans la ville le monastère des sept anges, où se réunirent des religieuses minimes de l'ordre de S. François de Paule. Le tout est raconté et publié par A. Mongitore, chanoine de la cathédrale de Palerme: *Istoria del ven. monastero de sette Angioli*, Palerme, 1726. Ceci prouve que la dévotion aux sept anges existait plus ou moins au moyen âge. Elle existait encore plus tard, comme l'établit le récit détaillé par Cancellieri (*De sacrariis*, t. II) des origines du tableau placé au maître autel de Ste-Marie-des-Anges à Rome, et qui est la copie d'un autre tableau qui se trouvait à Venise.

Je n'ai pu l'examiner comme je l'aurais désiré; mais, d'après une grosse gravure (Bombelli, *Raccolta delle immagini della Bma Vergine*,

anges: « Ex eodem itaque metallo (argento) fecit magnam patenam, sculpsens in ea vultum Salvatoris et Angelorum, quam intrinsecus ex auro perfudit » (*Muratori*, t. II, 2^e part., p. 310).

1. Ce n'est pas la vraie raison, mais bien parce que ce sont les seuls nommés dans la Bible.

2. Cette église existe encore, mais elle a été profanée. On l'appelait *l'église des sept anges*, et le monastère qui y était annexé *monastère des sept anges*. Comme le disait en 1878 la revue napolitaine *Scienza e fede*, « ce temple est le seul, dans le monde entier, qui soit dédié aux sept anges ». En réparation de ce scandale, Joseph Ferrigno, professeur de rhétorique au séminaire de Palerme, a publié en 1878 un excellent ouvrage théologique et historique, qui a pour titre: *I sette angeli assistenti dinanzi al trono di Dio*.

t. IV, p. 91), je puis dire qu'il représente la Vierge et l'Enfant Jésus, entourés de sept anges tenant des banderoles sur lesquelles il n'y a aucun nom. Selon Cancellieri, ils auraient été effacés. Je renvoie, du reste, à cet écrivain, qui cite de nombreux ouvrages sur les anges (*De sacrariis*, t. II. Il en cite encore dans *Memorie di S. Medico martire*, Roma, 1812.

Chez les Grecs, comme chez les Latins, les choses se passèrent de même. Un concile rejeta les noms d'anges apocryphes et on en remarque très peu dans leur iconographie ; ainsi Uriel fait le quatrième dans la coupole de l'église du couvent de S. Luc, en Grèce et dans d'autres coupoles de Sicile. Enfin le *Guide de la peinture* ne mentionne aucun apocryphe. Mais, d'autre part, on a aussi des preuves de la dévotion aux sept anges des fidèles du rit grec. Je n'en citerai qu'une, qui consiste dans un tableau slave publié dans la *Revue archéologique* (1857, pl. 311) et dans les *Caractéristiques des Saints*, du P. Cahier, au mot *Ange*. Ce tableau représente la Trinité, entourée des sept anges, Michel, Gabriel, Raphaël, Uriel, Salathiel, Egoudiel, Barachiel.

De cet objet très moderne je passe à la description d'un autre très ancien, plus ancien que la patène d'Orléans et aussi intéressant. Je veux parler d'une pierre dure, de couleur violette (améthyste), que j'ai aperçue dans une des vitrines du Trocadéro, à l'Exposition Universelle de 1878. Elle appartenait alors à M. de Montigny, depuis décédé : cette pierre gravée serait toujours dans la famille du collectionneur. C'est une intaille d'environ 0,03 de haut, à peu près carrée, qui représente le Christ en pied, non nimbé, mais ayant son monogramme derrière la tête (le X traversé par un P). De la gauche il tient un cartel sur lequel sont gravés en caractères grecs les premiers mots de l'Évangile de S. Jean : *Au commencement était le verbe*. ENA | PXI | HNO | A | O | ΓOC. Il bénit de la droite et, du même côté, sont gravés sept noms les uns au-dessous des autres, de cette façon :

ΡΑΦΑΗΛ — ΠΕΝΕΛ — ΟΥΡΙΗΛ — ΙΧΘΥΣ — ΜΙΧΑΗΛ — ΓΑΒΡΙΗΛ — ΑΖΑΗΛ.

Les lettres ϕ et θ sont carrées.

Dans ce groupe, nous voyons trois noms d'anges apocryphes, les noms de trois anges cités dans la Vulgate, puis un septième, qui est un nom symbolique du Christ, employé depuis les premiers siècles de l'Église et dont les lettres fournissent les initiales des cinq mots grecs signifiant : *Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur*. Pourquoi ce nom symbolique se trouve-t-il là ? C'est, m'a fait observer le R. P. Martinov, parce que le Christ est nommé par Isaïe dans les Septante, c. IX, v. 6, *l'ange du grand conseil*. Il se trouve ici dans une sorte de place d'honneur au milieu des six autres anges. Je compris de suite : le Christ était placé là au milieu d'anges en sa qualité d'ange, envoyé par son père et on lui donnait un nom symbolique, d'une courte étendue, égale à celle des autres noms.

Voilà l'explication laconique et dénuée des développements qu'elle

comporte de ce curieux monument qui doit remonter, je pense, au IV^e siècle et qui paraît n'avoir pas en ore été publié.

4. *Eglise de Ste-Marie des-Anges, à Rome.* — Onofrio Panvinio, dans *Le sette chiese principali di Roma*, Rome, 1570, pp. 544-546, décrit « la chiesa et titolo di santa Maria degli Angeli nelle thermæ Diocleziane », qui fut établie par Michel-Ange dans une des salles des thermes de Dioclétien.

Pie IV la consacra le 5 d'août l'an 1561 avec les prières solennelles usitées, la dédiant à la Vierge et aux chœurs angéliques, ce que nous-même avons vu et comme le démontrent ces vers placés dans la tribune :

*Quod fuit Idolum, nunc templum est Virginis ; auctor
Est pater ipse Pius ; Dæmones aufugite.*

Manière de prier à l'autel de la Madone et des Anges : Pater noster. Ave Maria. Antiphona. Quando natus es ineffabiliter....Oraison. Concede nos famulos tuos...

Antiphona pro Angelis. Dum sacrum mysterium cerneret Joannes, Archangelus Michael tuba cecinit : Ignosce, Domine Deus noster; qui aperis librum et solvis signacula ejus.

ÿ. Stetit Angelus juxta aram templi.

ñ. Habens thuribulum aureum in manu sua.

Oraison. Deus, qui miro ordine Angelorum ministeria hominumque dispensas, concede propitius ut (a) quibus tibi ministrantibus in cœlo semper assistitur, ab his in terra vita nostra muniat. Per Dominum nostrum, etc.

Il résulte de ce texte que l'église fut dédiée solennement, en 1561, le 5 août, jour fixé depuis pour son anniversaire. Malgré cela, les preuves de la consécration faisant défaut, le cardinal Caraffa procéda à sa consécration en 1870 pendant le Concile. D'après Panvinio, le titre serait *la Vierge et les chœurs angéliques*. Ce n'est pas tout à fait exact : l'appellation vulgaire est *Notre Dame des Anges*, ce qui n'est point encore suffisamment explicite, car l'église n'est pas dédiée d'une manière générale à celle que la liturgie appelle *Reine des anges*. Il ne s'agit ni de *tous les anges*, ni des *chœurs angéliques*, ce qui supposerait, conformément à la tradition ecclésiastique, leur répartition entre *neuf chœurs*. La prière se compose de deux parties. L'antienne est tirée de l'Apocalypse, qui ici ne nomme pas expressément S. Michel; s'il en est fait mention exclusivement, c'est que l'archange est le chef de la milice et, comme les six au-

tres, il sonne de la trompette ¹; mais, en outre, il stationne près de l'autel et tient un encensoir d'or ², symbole expressif de son rôle de présentateur des prières des fidèles. L'oraison est celle du bréviaire et du missel pour la fête du 29 septembre; elle établit que les anges assistent Dieu au ciel et les hommes sur la terre.

L'image vénérée dans cette église a motivé le vocable, qui restreint le nombre infini des anges au seul groupe des sept qui sont constamment en présence du Seigneur. Il conviendrait donc de faire cette importante modification : *Ste-Marie des sept anges*.

La sainte image est placée au fond de l'abside, au-dessus du maître autel, mais de façon qu'on ne la voit qu'imparfaitement. Pour s'en rendre compte, il faut avoir recours à une échelle, préférable à une lunette et aux gravures médiocres qui en ont été faites. Rufini (*Indicazione delle immagini di Maria santissima collocate sulle mura esterne.. di Roma*, t. I, p. 47) signale, sur la place même des Thermes, « une peinture à fresque représentant la Madone au milieu de divers anges », « placée sur la porte latérale de l'église de Ste-Marie-des-Anges, qui est devenue la porte principale ». Il la date de 1479, ce qui est absolument erroné : ce serait plutôt l'époque du tableau de l'abside, car la fresque, qui ne copie pas ce tableau, dénote une époque beaucoup plus récente, d'au moins deux siècles.

• Benoît XIV donne les noms des sept anges, qui figuraient sur le tableau, mis en honneur par un prêtre Sicilien : il fait observer qu'ils ont été effacés, sans doute par ordre du Vicariat, parce qu'il s'agissait d'un culte public ³. « Ad recentiora transeamus, cum Anto-

1. « Et vidi septem angelos stantes in conspectu Dei et data sunt illis septem tubæ. Et alius Angelus venit » (*Apoc.*, VIII, 2, 3). Cet autre ange innommé paraît distinct des sept, qui sont aussi mentionnés au verset 6 comme sonnant de la trompette.

2. « Et alius angelus venit et stetit ante altare, habens thuribulum aureum et data sunt illi incensa multa, ut daret de orationibus sanctorum omnium super altare aureum quod est ante thronum Dei. Et ascendit fumus incensorum de orationibus sanctorum de manu Angeli coram Deo » (*Apoc.*, VIII, 3, 4).

3. Il n'en serait pas de même pour le culte privé. « Alias ab iisdem revisoribus dubitatum animadverti de revelatione in qua aliqua Dei serva asserebat sibi fuisse nuntiatum nomen sui Angeli custodis, eumque determinato tali nomine appellari, cum Ecclesia non agnoscat nisi tria nomina Angelorum, nempe Michael, Gabriel et Raphaël. Quanquam id sibi vindicat locum tantum quoad publicum cultum qui exhiberi vellet Angelo sub alio nomine peculiari, minime

nius Duca¹, pius sacerdos siculus, collocari curasset in altari majori S. Mariæ Angelorum de Urbe quamdam picturam, scripto nomine uniuscujusque Angeli in ea depicti et signanter Uriel, Barachiel, Sealtiel et Jehudiel, mandatum est ut ea nomina delerentur, teste cardinali Albitio, in tractatu *de Inconstantia in fide*, cap. 40, n° 155 » (Benedict. XIV, *De serv. Dei beatific.*, lib. IV, pars II, cap. 30, n° 3).

5. *Iconographie.* — Le prototype de l'imagerie moderne est la peinture murale de l'église de Palerme, dont parle ainsi le comte de Saint-Laurent :

Il est au moins peu convenable d'associer des noms apocryphes aux noms authentiques de Michel, Gabriel et Raphaël ; mais rien ne s'oppose à ce que les sept anges soient représentés ensemble : alors on peut se souvenir des noms qu'on leur a donnés pour déterminer leurs attributs distinctifs. Le sévère Ayala (*Pictor christianus*, lib. II, cap. VII, § 5) l'admet sans difficulté et il en donne un exemple, qui subsistait de son temps à Palerme, dans une église qui leur était dédiée. Barachiel se distinguait par des roses qu'il portait sur son sein ; Jehudiel, par une couronne d'or et un fouet, tenus chacun dans une main ; Uriel, par une épée à la main et une flamme ardente sous les pieds ; Sealtiel, par ses yeux abaissés et ses mains jointes. (*Guide de l'art chrét.*, t. III, p. 269).

Guénébault (*Dictionn. d'iconogr.*, p. 52) cite une gravure de Sadelier, d'après Martin de Vos, où les sept anges sont représentés avec les mêmes attributs.

La galerie Sciarra, à Rome, possède un grand tableau peint sur bois (salle III, n° 17), qu'on a attribué à Gaudenzio Ferrari. La Vierge y est assise sur le même trône que le Christ : leur cour est formée de six anges, trois de chaque côté, cuirassés et ceints de l'épée ; le premier tient un livre c'est S. Michel ; le second, une branche feuillue qui convient à Barachiel ; la flamme se rapporte à Uriel ; les trois autres se distinguent par une colombe pour Séaltiel, un sceptre pour Gabriel et une cassette, qui pourrait contenir

vero quoad cultum privatum qui esset exhibendus Angelo custodi sub nomine peculiari ab eo cui idem nomen divinitus revelatum est, uti fertur de S. Joanne a Cruce, cui revelatum est nomen sui Angeli custodis, qui *Lauriel* vocabatur, juxta ea quæ late habentur apud cardinalem Albitium, *De inconst. in Fide*, cap. 40, a num. 152 ad num. 161. » (Benedict. XIV, *De Serv. Dei beatific.*, lib. II, cap. xxxii, n. 4.)

1. Il était recteur de l'église des sept anges, à Palerme ; c'est pourquoi il demanda que la nouvelle église érigée à Rome fût dédiée « Sanctæ Mariæ Angelorum, sive a septem Angelis stipatæ et circumdatæ ».

les remèdes préparés par Raphaël. Le septième amène S. Antoine de Padoue, qui se prosterne devant la majesté divine.

Une lettre, écrite le 29 avril 1879, par le R. Robert Wergifosse, recteur du collège archiépiscopal de Marienthal, archidiocèse de Cologne, contient cette intéressante description d'une ancienne gravure :

Je me souviens d'avoir vu, une fois seulement, dans la maison d'un ami, une gravure, où étaient représentés les sept archanges, avec leurs noms et attributs. Le possesseur est le R. D. Giersberg, doyen de Bedburg-Dyck, près de Cologne. A ma demande, il m'a expédié cette description très claire que je m'empresse de vous transcrire, parce que je sais combien elle vous sera agréable.

« Jérôme Wierx' naquit à Amsterdam, en 1557 ; il vivait encore en 1608. Ce fut un vaillant graveur sur cuivre et beaucoup de ses œuvres reproduisent Albert Durer. Il travaillait si finement que parfois le microscope est nécessaire pour se rendre compte suffisamment des détails. La gravure consacrée aux sept anges représente, en haut, dans la gloire, la très sainte Trinité et, un peu au-dessous, Ste Marie, S. Pierre et S. Paul, S. Jean, S. Laurent, etc. Au milieu, S. Michel, foulant aux pieds le dragon, tient une palme dans la main gauche et dans la droite l'étendard de la croix. A sa droite se tient S. Gabriel, qui a dans sa droite une lanterne allumée, dont la lumière se reflète dans le miroir qu'il porte de la gauche. Uriel brandit une épée, dont il touche la pointe de la gauche ; à ses pieds brûle une flamme. Raphaël de la gauche tient un vase à remèdes et de la droite le petit Tobie, chargé d'un poisson. A gauche de S. Michel, Séaltiel lève les yeux au ciel et joint les mains en manière de prière. Ensuite Jéhudiel regarde la couronne que soutient sa droite, tandis que la gauche est munie d'un fouet. Enfin, Barachiel porte dans son giron des roses blanches.

Au-dessous de l'image est cette inscription : *Gratia vobis et pax ab eo qui est et qui erat et qui venturus est et a septem spiritibus qui in conspectu throni ejus sunt (Apocal. I). — In conspectu Angelorum psallam tibi. Adorabo ad templum sanctum tuum et confitebor nomini tuo, Domine.*

Hieronym. Wierx' fecit et excudit.

Une gravure in-folio, que j'ai achetée à Rome parmi les vieilleries de la place Navone, nous fait connaître la dévotion aux sept Anges, telle qu'on la pratiquait au commencement de ce siècle. Elle se compose de deux parties : une vignette et un texte.

La planche gravée, mise en tête, porte cette date : « Cum licentia. Romæ, 1828 », avec la signature du graveur : « Ignatius Bianchi incidit ». Elle est précieuse, en ce qu'elle nous donne les

titres et l'iconographie des sept anges. Au-dessous est écrite cette légende :

Gratia vobis et pax ab eo, qui est, et qui erat, et qui venturus est, et a septem spiritibus qui in conspectu throni ejus sunt. Apocal. Cap. 1^o.

Septem Spiritus vel Principes Angelici, qui astant ante Thronum Domini, cum ministeriis quæ ipsis attribuuntur in favorem hominum : 1. Auxiliator Victoriosus. 2. Nuntius et Fortitudo Dei. 3. Medicus et Medicina Dei. 4. Socius fortis, lux vel ignis Dei. 5. Orator, qui orat et excitat ad exorandum Deum. 6. Remunerator, confessio vel laus Dei. 7. Adjutor et Benedictio Dei.

La gravure est d'une exécution assez faible, et l'altération de la taille par endroits indique une planche déjà usée, parce qu'il en a été tiré un grand nombre d'exemplaires. En haut, Dieu, entouré d'une auréole de nuages blancs, lance de toutes parts la lumière, dont les rayons éloignent et dispersent les noires ténèbres. Il se présente sous le double emblème du triangle et de l'agneau : le triangle, à trois côtés égaux, exprime la Trinité et l'œil ouvert qui le remplit dit que Dieu voit tout et que rien ne lui est caché ; au-dessous, l'Agneau divin, qui est le Christ, immolé pour la rédemption du genre humain, repose sur le livre apocalyptique, fermé de sept sceaux ; il est vivant, détourne la tête pour regarder derrière lui et arbore la croix, dont le fanon est marqué d'une croix, ce qu'on nomme en iconographie *l'étendard de la résurrection*.

Les sept anges, debout sur autant de groupes de nuages qui ondulent sur l'azur du firmament, sont alignés à la partie inférieure. Leur tête rayonne largement, leurs pieds sont nus comme il convient aux esprits célestes ; leurs ailes sont baissées, car ils attendent les ordres de leur maître ; des attributs spéciaux chargent leurs mains et tous portent sur une longue tunique, emblème de chasteté, une dalmatique, celle des diacres et des hérauts, qui dénote les fonctions qu'ils ont à remplir de la part de Dieu près des hommes ; leur figure, encadrée de longs cheveux, est jeune, souriante et intelligente, car ils ont reçu en partage la beauté éternelle.

Saint Michel occupe la première place, au milieu, et, suivant la tradition du moyen âge, il est plus grand qu'eux, pour mieux rendre qu'il est leur chef, la différence de taille exprimant aussi celle de situation. Ses ailes sont déployées et volantes, car il est toujours en activité ; guerrier invulnérable, il est coiffé d'un casque à triple

panache de plumes, peut-être aux trois couleurs de la Trinité : blanc pour le Père, l'ancien des jours ; bleu pour le Fils, qui nous ramène au ciel ; rouge pour le Saint-Esprit, qui est amour et charité. Sa poitrine est préservée par une cuirasse et des sandales protègent la plante de ses pieds. Il a culbuté le démon, au corps d'homme et ailes de chauve-souris, qui crie, s'arrache les cheveux de désespoir et essaie en vain de se soulever pour se venger de son vainqueur à qui il montre le poing formé. De la droite, l'archange arbore l'étendard de la milice céleste, dont la hampe se termine en lance aiguë et dont la banderole flottante porte la croix du salut et les initiales du cri de guerre Q. S. D. (*Quis sicut Deus*). De la main gauche, il tient le sceptre de la puissance et la palme de la victoire. Le texte l'appelle avec raison, sans lui donner d'autre nom : *Auxiliaireur*, parce qu'il vient en aide à Dieu, et *Victorieux*, parce qu'il triomphe de Satan, l'ennemi de la Majesté divine.

Les six autres anges sont disposés à droite et à gauche de leur prince. Voici d'abord, à droite, l'archange Gabriel, qui est qualifié *Messager*, à cause de sa mission auprès de la Sainte Vierge et *Force de Dieu*, parce qu'il a vaincu sa résistance en lui faisant accepter la maternité. En signe de puissance, il tient de la gauche un sceptre et son miroir fait allusion à la virginité sans tache de Marie, que l'Eglise a reconnue dans cette invocation des litanies : *Speculum sine macula*. De la droite, il s'éclaire avec une lanterne sourde, qui atteste à la fois sa prudence, l'esprit d'insinuation et l'heure tardive du soir à laquelle il se rendit à Nazareth.

Passant à gauche, nous trouvons saint Raphaël, *Médecin* et *Remède* en même temps. Il prend par la main le jeune Tobie, reconnaissable au poisson qui faillit le dévorer, tandis qu'on voit dans sa gauche le sceptre, qui témoigne sa puissance et le fiel dont il fait un remède efficace pour la guérison de la cécité.

La quatrième place, au côté droit, revient à l'ange qui est la *Lumière* et le *Feu* de Dieu. Son sceptre montre qu'il est réellement *Fort* et *Compagnon* valeureux, car il a tiré le glaive du fourreau et il l'exhibe comme une menace pour la défense de Celui dont il a la garde ; le feu pétille à ses pieds. Il se nomme Uriel.

En regard se pose l'*Orateur*, qui prie et invite à prier. Ses mains sont jointes avec confiance et ses yeux baissés par humilité, deux

conditions requises pour que la prière soit exaucée. Le sceptre dit aussi l'efficacité de la prière. C'est Sealtiel.

Revenant à droite, voici le *Rémunérateur*, Jéhudiel, qui loue Dieu. Le sceptre lui est commun avec les autres anges, mais il se distingue par le fouet ¹ plombé du martyr ou de la pénitence, qui fait confesser Dieu d'une manière héroïque et la couronne gemmée, qui sera au ciel la récompense des élus.

En vis-à-vis, paraît, à gauche, l'ange qui est la *Bénédiction de Dieu*, c'est-à-dire qu'il transmet ici-bas ses faveurs. Lui aussi porte le sceptre, mais il a de plus un pot de fleurs et il sème des fleurs sur son passage.

Le texte qui a utilisé trois ans plus tard cette curieuse vignette est ainsi signé et daté : « Cum licentia. Romæ. 1831. Apud Joannem Baptistam Marini ». Il comporte la constatation de l'existence des sept anges, leur éloge en vers alexandrins et un suffrage pour les invoquer.

In honorem septem principum angelorum.

Septem quidem sunt, quorum est maxima potentia, primogeniti Angelorum Principes, per quos Deus omnibus hominibus præsidet ideoque oculi Dei dicuntur in Apocalypsi (Clem. Alexand., lib. VI, *Strom.*).

Angelici septem Proceres, quibus alta potestas,

Ut primogenitis, concessa est munere Regis :

Ipsius ante thronum stantes et jussa potenter ²

Implentes, Divi celerem sermonis ad aurem.

Vos oculi Domini, vos Agni cornua septem ³.

Nobis ut præsit, nostros ut ventilet hostes.

Ad solium Triadis misero succurrite mundo

Et regere imperio populos curate potenti.

Sit vobis studium paci-que imponere morem,

Parcere subjectis et debellare superbos

Atque fidem Christi cunctis diffundere terris,

Quæ Dominum noscant, Jesum puramque Mariam.

Jamque salutaris Domini crux alma triumphet.

Gloria sit sanctæ Triadi per sæcula cuncta.

Antiphona. Principes septem Militiæ cœlestis, astantes in conspectu throni Dei, quibus dispensata sunt magna ministeria in omnium fide-

1. Le fouet pourrait aussi exprimer la punition réservée aux méchants, par opposition à la récompense décernée aux bons.

2. *Psalm.* CII, 20.

3. *Apocal.*, V, 6.

lium tutelam ; occurrîte, quæsumus, tentamentis dæmonum et pro devotis intercedite vestris apud immaculatum Agnûm, Filium Dei.

ÿ. Adorate Dominum, Alleluia.

℞. Cujus ante thronum stant semper principes angelorum. Alleluia.

Oremus. Deus, qui inter cætera cælorum ornamenta et munera mundum gubernantia, tam ordines quam ministeria angelorum miris digessisti modis ; concede, propitius, ut a tuis septem Principibus astantibus, qui tibi in excelso throno sedenti vicinius semper astant, vita nostra protegatur. Per Domium nostrum, etc.

Pater, Ave et Gloria.

Je résume les attributs spéciaux aux sept archanges : Barachiel : fleurs, roses blanches, branche feuillagée ; Gabriel : sceptre, lanterne, miroir ; Jehudiel : couronne, fouet ; Michel : armure, sceptre, croix, étendard, dragon, palme, livre de vie ; Raphaël : vase ou coffret à remèdes, Tobie ; Sealtiel : yeux baissés ou levés au ciel, mains jointes, sceptre ; colombe, qui symbolise l'innocence ; Uriel : épée, flamme ardente.

XVI. — ARMOIRIES DE S. MICHEL.

S. Michel fut considéré, au moyen âge, comme chevalier, ce qu'indique entr'autres son costume ; à ce titre, on lui attribua des armoiries propres, dont le caractère héraldique est éminemment symbolique. Ces armoiries se placent en trois endroits : le *bouclier*, la *cuirasse* et l'*étendard*. Les *meubles* sont au nombre de cinq : la *croix*, scule ou cantonnée, le *lion*, les *astres*, les *fleurs de lis* et le *rais*.

La croix figure pleine au bouclier¹, qui est à proprement parler l'écu, dès le xiv^e siècle, sur une miniature de l'Apocalypse et, au xv^e, sur une autre miniature et une statuette en marbre blanc, qui est conservée dans les souterrains de la basilique de S.-Pierre, à Rome. Un tableau byzantin, du xv^e siècle, au musée chrétien du Vatican, la peint en rouge, couleur adoptée aussi sur le bouclier d'un panneau byzantin du même Musée, sur l'étendard blanc que tient S. Michel en un intéressant panneau de Ste Catherine della Rota, à Rome, qui a été peint à la Renaissance.

La croix sur le bouclier est tellement dans la tradition iconographique qu'on la voit encore à la « statue en bois », sculptée au

1. Forgeais, *Méreaux ecclésiastiques*, pp. 51, 96, 99, 100, où sont figurés des méreaux en plomb du xv^e siècle. — Forgeais, *Enseignes de pèlerinages*, p. 34.

« XVII^e siècle », — je dirais plus volontiers XVI^e avancé, — que possède l'église de « Saint-Yvi (Finistère) » et que reproduisent les *Annales du Mont S.-Michel*, 1895, p. 37.

Sur une enseigne de pèlerinage, datant du XIV^e siècle, la croix de l'étendard est un sautoir et sur une autre enseigne du siècle suivant, la croix pleine, comme celle de la maison de Savoie, est cantonnée de quatre globules, qu'on peut supposer d'or ¹.

Voici la signification précise de ce meuble spécial. Il est de tradition ecclésiastique que la révolte des anges eut lieu à l'occasion de la manifestation que Dieu leur fit par avance de l'Incarnation de son Fils pour la rédemption du genre humain. S. Michel qui les combattit fut donc gratifié de l'instrument du salut, en signe de fidélité à la cause de Dieu : or la croix est ici de *gueules*, parce qu'elle est empourprée du sang divin et l'étendard, au contraire, est blanc, pour mieux exprimer la pureté d'intention du chef de la milice céleste. Que la croix soit *pleine* ou *en sautoir*, peu importe, l'idée est toujours la même. Quand elle est accostée de quatre points, elle se complique, car ces points, en iconographie, symbolisent les quatre évangélistes, par lesquels la révélation a été fixée à l'aide des quatre évangiles.

Sur une miniature du XIV^e siècle, l'écu, porté au bras, ajoute à la croix un *lion*, signe de vaillance.

Un tableau italien du XVI^e siècle constelle la cuirasse et, sur un semis d'étoiles ², fait briller le soleil et la lune, qui dénotent l'origine céleste de l'archange et témoignent qu'il n'agit qu'au nom de Celui que S. Grégoire, dans l'hymne de l'Avent, invoquait, dès le VI^e siècle, comme créateur des astres : « Creator alme siderum ». Au XVII^e siècle, le soleil reste seul sur la poitrine : l'ivoire fait peut-être allusion à l'emblème de Louis XIV, appelé depuis lors le *roi-soleil* ; mais il serait plus religieux d'y voir Dieu ou le Christ qui s'est levé sur le monde comme un soleil bienfaisant pour en dissiper les ténèbres. L'Eglise ne chante-t-elle pas à laudes, dans le

1. Forgeais, *Mér. ecclés.*, p. 49, et *Variétés numismatiques*, p. 103. — Sur une enseigne du XV^e siècle, reproduite par Forgeais, *Enseignes de pèlerinages*, les points ou « besans » sont au nombre de seize, quatre par canton.

La croix est encore ancree, p. 85, et sur champ diaprè, p. 88.

2. Forgeais, *Enseig. de pèlerin.*, p. 89, cite une enseigne où il y a neuf étoiles, une en cœur et les huit autres en orlo.

Benedictus : « Visitavit nos orions ex alto, illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis ? » Et aux laudes du dimanche, pendant le carême, à cette époque de l'année où le soleil reprend sa force, ne loue-t-elle pas aussi les bienfaits qu'apporte à la terre Jésus, soleil du salut ?

*O sol salutis, intimis,
Jesu, refulge mentibus,*

*Dum, nocte pulsa, gratior
Orbi dies renascitur.*

Patron de la France, S. Michel n'est pas seulement décoré du collier de l'ordre qui porte son nom (statue du xvi^e siècle, au musée d'Angers), il a son bouclier orné des fleurs de lis. C'est ainsi qu'on le voit sur une monnaie de Philippe VI et sur le sceau de l'ordre de S. Michel, exécuté en 1664, lorsque Louis XIV le rétablit, ainsi que porte la légende gravée autour. Une miniature du missel de Charles VI, combinant l'idée ancienne et l'idée nouvelle, cantonne de quatre fleurs de lis la croix du bouclier. La France, roi et peuple, est donc sous la protection directe de S. Michel.

Une crosse du xiii^e siècle, en émail champlevé de Limoges, trouvée à l'abbaye de S.-Michel en l'Herm (Vendée) et déposée au Musée de Cluny, figure dans sa volute S. Michel combattant le serpent infernal avec une épée. Le bras gauche est protégé par un bouclier, orné d'un rais feuillagé. Le rais d'escarboucle était propre aux saints guerriers : ici il dénote la vaillance. En latin, on dirait *viret*, ce qui signifie, non seulement qu'il est *vert*, mais aussi qu'il est *vigoureux* : la couleur et la frondaison se combinent comme signe de *virilité*. Forgeais, dans ses *Enseignes de pèlerinage*, p. 87, montre le rais d'escarboucle pommeté, combiné avec la croix et les quatre points, ici en forme de disques.

La devise *QVIS VT DEVS* complète les armoiries, en traduisant son nom de l'hébreu en latin, car Michaël signifie littéralement *Qui est comme Dieu* ? S. Grégoire l'a déclaré dans sa 34^e homélie sur l'évangile : « Michael *quis ut Deus* dicitur ». C'est son cri de guerre contre Lucifer. La croix de S. Michel le portait en exergue, sur la face principale. Sur une médaille du xvii^e siècle, il est inscrit sur le bouclier. Dans une gravure moderne, publiée à Rome, l'étendard de l'archange n'en a gardé que les initiales : Q. V. D. Un tableau italien du xvi^e siècle le place, en forme d'exergue du sceau que S. Michel

tient dans sa main droite ouverte, disque que le moyenn âge appelait *signum Dei vivi* d'une façon très expressive.

L'archange S. Michel par les armoiries que les artistes lui ont attribuées a donc été littéralement traité en *prince* et en *chevalier*, de haute origine.

XVII. — ENSEIGNES DE PÈLERINAGE.

1. Au Mont S.-Michel (Manche), l'abbaye avait adopté des armes, non religieuses, mais topiques : *de sable, à dix coquilles de S. Michel d'argent, 4, 3, 2, 1* ; au chef de France, par concession de Louis XI. Le sable est une allusion évidente à celui des grèves, où la mer, en se retirant, dépose les valves ¹ de coquillages que les pèlerins ont choisies pour *enseigne* ². Très anciennement, ils en ont garni leur chapeau et leur pèlerine : aussi Louis XI, lorsqu'il créa l'ordre de S. Michel, parsema-t-il de coquilles d'argent le collier d'or, destiné à supporter le médaillon de l'archange, entouré de cette devise : *Immensi tremor Oceani*. En 1420, l'abbé Robert de Jolivet offrit à son église « une grande croix, pesant vingt-cinq marcs d'argent, sur laquelle estoit gravées plusieurs coquilles » et il y avait encore dans le trésor, au siècle dernier, « une coquille d'argent vermeil doré, du poids de deux marcs environ, sur laquelle sont ces mots gravés : *Votum pro Joanne de Mesgrigny* » (*Ann. du Mont S.-Michel*, 1874, p. 207).

La coquille est tellement propre au pèlerinage du Mont S.-Michel que la corporation des pâtissiers-oublicurs, à Paris, au revers de ses méreaux, portant trois cornets qui sont aussi un attribut des

1. Ce coquillage est de l'espèce appelée *peigne*. On ne montre qu'une seule valve, à l'extérieur qui est rayé, les deux ailettes posées en haut.

2. « Bientôt on fit en plomb des coquilles artificielles et, à cet effet, au x^e siècle, on établit une fonderie au mont Saint-Michel. Simple d'abord, la coquille porta ensuite en exergue (?) l'effigie de l'archange : il avait les ailes déployées, la tête surmontée d'un casque, la main droite ornée d'une croix, la gauche d'un bouclier et, sous ses pieds, gisait vaincu l'ennemi de Dieu et des hommes. Quelques-unes de ces coquilles ont été retrouvées, elles datent d'avant le xiii^e siècle. On trouve de plus, à la date du 13 février 1393, des lettres patentes du roi Charles VI, portant exemption des droits d'aides en faveur de ceux qui les vendaient, dans le *Recueil des ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 590. » (*Annal. du Mont Saint-Michel*, 1875, p. 206.)

La collection Spitzer possédait trois coquilles de pèlerins : deux en émail (*Emaux peints*, n^o 20, 21) et l'autre en cristal de roche, monté en or émaillé (*Peinture sous verre*, n^o 38).

mêmes pèlerins, semait le champ de coquilles (Forgeais, *Méreaux des corporations de métiers*, pp. 96, 99, 100).

La famille Michel porte : *d'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre coquilles de même*; cimier, l'archange S. Michel ¹; devise, *Quis ut Deus* (*Annal. du Mont St-Michel*, 1889, p. 466.)

2. Le Musée de Cluny a acquis la collection des plombs, fabriqués à Paris et trouvés dans la Seine. Arthur Forgeais, qui avait formé cette collection avec patience et sagacité, en a donné la description et la représentation dans plusieurs opuscules, dont un a pour titre : *Enseignes de pèlerinages*, Paris, 1863, in-8. Page 46, il commence par « Notre-Dame de Tombelaine », dont je n'ai point à m'occuper ici et poursuit, pp. 73-89, ce qui concerne « le Mont Saint-Michel ». Les exemplaires figurés sont au nombre de quinze. On pourrait les diviser en trois catégories, suivant le motif iconographique : l'archange seul, avec des attributs et la coquille.

1. Fragment, auquel il manque la tête, le bras droit et les jambes (p. 81). Costume de chevalier, bardé de fer. La main gauche s'appuie sur un bouclier, marqué d'une croix, cantonnée de seize « besans », quatre dans chaque canton. xv^e siècle.

2. Fragment, dont il ne reste que les jambes, garnies de jambières et souliers de fer; sous les pieds, dragon, à ailes de chauve-souris, qui s'agite. xv^e siècle (p. 80).

3. Fragment, auquel manque toute la partie supérieure : en chevalier, S. Michel marche sur le dragon, qui essaie de mordre sa rondache; fin du xv^e siècle (p. 83).

4. Fragment, sans dragon. Costumé en chevalier, les cheveux bouffants, S. Michel tient de la droite une lance et de la gauche un bouclier, marqué d'une croix ancrée; xv^e siècle (p. 85).

5. S. Michel, bardé de fer, mais toujours tête nue, bouclier au bras, brandit un glaive sur le démon rugissant; xvi^e siècle (p. 85).

6. Fragment, où font défaut la tête, les pieds et le démon; lance dans la main droite et manteau sur les épaules, en plus du costume de guerrier moyen âge; xvi^e siècle (p. 86).

7. Fragment, dépourvu de tête. L'archange, ailes baissées, dirige

1. Les Attendolo-Bolognini, qui habitent Milan et Pavie, ont pour cimier un S. Michel, parce qu'ils sont comtes de Sant' Angelo Lodigiano (*Annuario della nobiltà italiana*, 1894, p. 182).

sa longue hampe (de lance ou de croix ?) vers le démon absent ; ses pieds sont nus et posés sur un escabeau d'honneur, au-dessus des nuages ; ailes baissées, il est drapé dans une tunique trainante et un manteau ramené en avant, ce qui indique une époque antérieure au « xvi^e siècle », xiii^e peut-être : la main gauche tient l'écu traversé par une croix cantonnée de quatre disques et chargée en cœur d'un rais d'escarboucle pommeté (p. 87).

8. S. Michel, nimbé, barbu, ailes au repos, foule aux pieds le dragon qui se redresse et lui enfonce dans la gorge la pointe de sa croix processionnelle, tréflée aux extrémités : la tunique est recouverte d'un manteau agrafé sur la poitrine, ce qui nous éloigne du « xvi^e siècle », pour nous reporter à la fin du xiii^e. Le bouclier, diapré de rinceaux, est rehaussé d'une croix pleine (p. 88).

9. Fragment, privé de tout le haut du corps. Costume de chevalier, à ceinture gemmée ; sous ses pieds, le démon à longues dents, le corps couvert de pustules comme un crapaud ; il le perce de sa hampe (brisée) et le tient enchaîné. A sa droite, un coq et la Vierge de Tombelaine. xiv^e siècle (p. 73).

10. Fragment, sans la partie inférieure, avec fond en manière de médaillon. S. Michel, ailé et en guerrier, la lance au poing et le bouclier au bras, « est placé devant une sorte de château fort ou poupe de vaisseau », représenté par deux tourelles en encorbellement. Serait-ce le vaisseau de la Ste Eglise ou pour indiquer que le Mont Tombe, entouré d'eau de tous côtés, n'est accessible que moyennant un navire ou une barque ? xv^e siècle (p. 80).

11. Enseigne ronde, xvi^e siècle. Même iconographie : tête nue, ailes baissées, costume de guerre, lance transperçant le dragon qui regimbe et mord le bouclier (p. 83).

12. Enseigne à neuf pans. S. Michel, en chevalier, l'écu marqué d'une croix, lève son glaive sur le démon couronné qui git à ses pieds (p. 84). xv^e siècle.

13. Enseigne à jour, circulaire, avec anneau de suspension, xvi^e siècle. L'archange, debout sur le dragon, épée levée, ailes volantes, tunique courte ou tabard sur son armure de fer, une croix au front, est acosté de deux coquilles (p. 89). Le bouclier est chargé de neuf étoiles, une au centre et huit en orle.

14. Coquille, au revers de laquelle S. Michel, vêtu en chevalier,

ailes baissées, perce de sa longue croix le démon couronné; à son front, une triple aigrette, allusive peut-être à la Trinité. Commencement du xv^e siècle (p. 79).

15. Coquille, surmontée du buste de S. Michel, couronné et nimbé, ailes au repos, qui tient l'écu de France; au revers, crochet d'attache vertical. xvi^e siècle (p. 82).

3. Je crois opportun de relater en entier l'ordonnance de Charles VI, relative aux enseignes du Mont S.-Michel :

Charles, etc. Savoir faisons à tous présens et avenir.

Nous avons oye la supplication des povres gens demourans au Mont Saint Michiel, faisans et vendans enseignes de Monseigneur Saint Michiel, coquilles et cornez, qui sont nommez et appelez *quiencaillerie* ¹, avecques autre euvre de plon et estaing, getté en moule, pour cause des pèlerins qui illec viennent et affluent; contenant que, comme pour gagner et avoir leur povre vie et sustentacion, ilz aient acoustumé de vendre lesdictes enseignes et autres choses dessus déclairées aux diz pèlerins venans en pèlerinage au dit lieu du Mont Saint Michiel, lesquels ne se sauroient vivre, chevir ne gouverner d'autre mestier; lequel mestier est si petit qu'il convient qu'il se vende par mailles et par deniers aux pèlerins qui viennent audit pèlerinage et par si petites parties que lesdit supplians pevent à peine avoir de quoy vivre audit lieu du Mont Saint Michiel; mesmement qu'il n'y croist blé ne autres choses de quoy ilz puissent soustenir ne avoir leur povre vie et estat, et convient qu'ilz achètent chièrement l'eaue de quoy ilz se gouvernent et toutes autres choses qu'il leur convient avoir pour leur substentation; lesquelz supplians sont contrains de jour en jour à paier imposition desdites enseignes et autres choses dessus déclairées, pour laquelle chose ils sont si grevez qu'ils n'ont bonnement de quoy vivre; et sont yceulx supplians ou aucun d'eulx en voye de laisser ladite ville et aller ailleurs quérir leur vie, jà soit ce que plusieurs d'eulx ne sachent autre mestier dont ilz se puissent vivre; par quoy le saint pèlerinage dudit lieu du Mont Saint Michiel pourroit estre diminué et la dévotion des pèlerins appetissié; lesquelz pèlerins, pour l'onneur et révérence du dit Mons. Saint Michiel, ont très grand plaisir de avoir des dictes enseignes et autres choses dessus déclairées, pour emporter en leur pays en l'onneur et remembrance dudit Mons. Saint Michiel, si comme yceulx supplians dient; implorant humblement que, en nostre joyeux advènement audit lieu du Mont Saint Michiel, Nous plaise leur eslargir nostre grâce sur ce que dit est; pourquoy Nous, eue considéracion aux choses dessus dictes, pour la singulière et espécial dévotion

1. « Les bourgeois, qui sont presque tous pescheurs ou aubergistes et marchands de petite quinquillerie, sont exempts de tous impostz et subsides » (*Descript. du Mont S.-Michel, au xviii^e siècle, dans les Annales, 1875, p. 239*).

que nous avons audict Mons. Saint Michiel et aussi pour cause de nostre dit joyeux advènement audit lieu du Mont Saint Michiel, à yceulx supplians, de nostre certaine science, grâce espécial, pleine puissance et auctorité royal, avons octroyé et octroyons par ces présentes que eulx et leurs successeurs marchans, faisans et vendans les dictes enseignes ou autres choses dessus déclairées, soient frans, quittes et exemps à toujoursmaiz de paier la dicte imposition de douze deniers pour livre, pour cause de la vente des dictes enseignes et autres choses dessus déclairées. Si donnons en mandement à noz amez et féaux les généraulx Conseillers à Paris sur le fait des aides ordenez pour la guerre, aux Esleus et receveurs sur ledit fait ès cité et diocèse d'Avranches et à tous noz autres justiciers et officiers, présens et avenir, ou à leurs lieutenans et à chascun d'eulx, si comme à lui appartiendra, que de nostre dicte grace et octroy facent, souffrent et laissent lesdiz supplians et chascun d'eulx et les autres marchans ou vendeurs des dictes enseignes et autres choses dessus déclairées, qui pour le temps advenir seront, joir et user plainement et paisiblement et à toujoursmaiz, sans leur y mettre ne souffrir estre mis contredit, empeschement ou difficulté quelconques. Et afin que ce soit chose ferme et estable à touzjours, Nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes. Sauf en autres choses nostres droit et l'autruy en toutes.

Donné audit lieu du Mont Saint Michiel, le xv^e jour de février, l'an de grace mil trois cens quatre vins et treze et de nostre règne le xiiii^e.

Par le Roy. Présens : Mess. les Ducs de Berry et d'Orliens, le Conestable, l'Amirault, les Seigneurs de Chastillon et d'Omont et plusieurs autres du Conseil. — J. Bertaut.

XVIII. — ICONOGRAPHIE.

Le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des Saints*, p. 842, assigne dix attributs à S. Michel : *Anges, Balance, Coquille, Dragon, Epée, Flèche et Taureau, Jugement dernier, Lance, Mort*. A Rome, j'en compte jusqu'à vingt-sept, que je vais énumérer dans l'ordre alphabétique.

Abime. — Raphaël représente, dans son superbe tableau du Louvre, S. Michel repoussant avec sa lance Lucifer dans la terre qui s'entr'ouvre.

Ailes. — S. Michel ne diffère pas des autres anges, c'est-à-dire qu'il a, comme eux tous, le nimbe, les ailes et les pieds nus. Les ailes, attachées aux épaules, sont baissées ou volantes, suivant qu'il est au repos ou au combat : ce caractère est tellement universel qu'il serait oiseux d'en citer des exemples. Les pieds sont

ordinairement nus, comme sur la fresque de Ste-Agnès, place Navone, qui est du xv^e siècle; mais on rencontre parfois l'addition de sandales, qui en Italie équivalent à la nudité absolue (ivoire du vi^e siècle) et même des souliers (miniature du xiii^e siècle, dans le Missel de Ste Sabine; fresq. du xiv^e siècle, à Ste-Marie-au-Transtévère; tableau de Pérugin, xvi^e siècle, à Florence). Les ailes dénotent la rapidité avec laquelle sont accomplis les commandements de Dieu. Les pieds nus ont la même signification. La chaussure montre que l'archange a su se prémunir pour la lutte de pied en cap.

Ames. — Elles lui ont été confiées par Dieu et, après les avoir pesées, il les présente au souverain Juge, qui prononce la sentence; puis il les introduit au paradis, si elles ont été jugées dignes de figurer au nombre des élus. Dans un tableau du Bramantino (xvi^e siècle, à l'*Ambrosiana* de Milan), il tient les âmes à deux mains.

Armes. — Les armes sont offensives ou défensives. Le *bouclier* est aussi fréquent que la *lance*. Exceptionnellement, dans le châtiement d'Héliodore, Raphaël lui a mis dans la droite une masse d'armes, pour qu'il puisse frapper plus fort.

Armure. — Elle est celle d'un chevalier ou d'un homme d'armes et couvre tout le corps. Les différentes pièces sont : le *casque*, la *cuirasse*, les *brassards*, *cuissards*, *jambières* et *solerets*, le tout en fer forgé et brillant. La cotte de mailles est rare, comme aussi le casque (car la tête est presque toujours découverte), que je ne vois qu'à la fin du xv^e siècle sur le marbre de la *Scala Santa* et, au xvii^e, dans les églises de S.-André *delle fratte*, de S.-Chrysogone et de S.-Sauveur *a ponte rotto*.

Attitude. — Il se tient debout, immobile près du trône de Dieu ou calme après son triomphe; parfois aussi, surtout depuis la Renaissance, dans l'impétuosité de l'action, il ne pose que sur un pied, comme l'a peint Raphaël dans le célèbre tableau du Musée du Louvre. L'attitude varie donc suivant les circonstances : attendant les ordres, les exécutant et se reposant en vainqueur.

Balance. — La balance convient au peseur des âmes. Elle apparaît, dès le xiv^e siècle, sur un ivoire du Vatican et, au xv^e, à Ste-Croix de Jérusalem, à S.-Grégoire sur le *Coelius* et à la *Scala Santa* de l'église S.-Michel et S.-Magne; le xvi^e continue la tradition, au Musée

chrétien du Vatican; de même, au xvii^e, à S.-Chrysogone et à S.-Sauveur *a ponte rotto*. Galerie Campana, xv^e et xvi^e siècles, l'âme agenouillée est pesée avec un poids, ce qui sent trop le réalisme; sur le bas-relief de la *Scala Santa* et une fresque de l'église de S.-Sauveur *in pane perna*, au xvii^e siècle, deux âmes s'équilibrent dans les deux bassins; dans la fresque de la sacristie de Ste-Agnès, place Navone (xv^e siècle), elles sont en plus grand nombre et se recommandent à la miséricorde de Dieu; sur la *predella* de S.-Grégoire au Coelius (xv^e siècle), le diable s'efforce d'attirer un des bassins de son côté. Comme le veut la tradition, ces âmes sont nues et sans sexe (Mus. chrét. du Vatican). Les anges et les démons apportent des rouleaux écrits, qui figurent les œuvres bonnes ou mauvaises (*Ibid.*).

Banderole. — Au *Campo Santo* de Pise, sur une fresque d'Oragna (xiv^e siècle), S. Michel tient une double banderole, qui, au nom de Dieu, appelle les élus et rejette les réprouvés: *Venite, benedicti Patris mei, percipite regnum qui* (paratum est vobis a constitutione mundi. S. Matth., xxv, 34). — *Ite maledicti in ignem eternum qui paratus est vobis et* (angelis vestris. S. Matth., xxv, 41).

Bouclier. — Il le tient au bras droit ou s'appuie sur lui (Pérugin, à Florence); sur une gravure de Martin Schoen, il l'a jeté à terre.

Chaines. — S. Michel tient de la main gauche les chaînes qui entourent le cou du démon et le retiennent captif. Tel est le motif d'une fresque du xvi^e siècle, à Ste-Marie-des-Monts et d'une gravure moderne, inspirée par l'Apocalypse: « Et vidi Angelum descendentem de caelo, habentem clavem abyssi et catenam magnam in manu sua. Et apprehendit draconem, serpentem antiquum, ... et ligavit eum per annos mille » (xx, 1-2).

Christ. — Il est escorté de S. Michel, sur un ivoire byzantin du Musée chrétien du Vatican.

Clef. — Au xvii^e siècle, la fresque de la coupole de S.-André *delle fratte* montre S. Michel tenant de la main gauche la chaîne qui attache le dragon infernal, et la clef du puits de l'abîme dans lequel il va le précipiter: « Et misit eum in abyssum et clausit ». (*Apocal.*, xx, 3).

Collier de S. Michel. — Suivant la pratique italienne, l'archange est décoré du collier de l'ordre qui porte son nom.

Coq. — Le coq est l'emblème de la vigilance, parce qu'il annonce par ses chants le milieu de la nuit et l'aurore, et aussi de la vaillance, car il est ardent à la lutte. De même S. Michel, au milieu des ténèbres du monde, veille sur les âmes et leur fait songer à Dieu ; pour leur salut, il combat avec intrépidité le démon. Je ne rencontre cet attribut que deux fois, aux XIII^e et XIV^e siècles, sur les enseignes de pèlerinages.

Coquilles. — Si la coquille symbolise plus particulièrement le pèlerinage du Mont S.-Michel, on la trouve aussi aux pèlerinages de Terre Sainte et de Compostelle, qui exigent la traversée de la mer.

Croix. — La croix, qui rappelle le défenseur du mystère de l'Incarnation, forme aux mains de S. Michel une arme meurtrière : de la pointe il transperce le cou de Satan ou il l'enfonce dans la gueule du monstre infernal (Missel de Ste-Sabine, XIII^e siècle ; statuette en bronze du XV^e siècle, au Mus. chrét. ; sculpture de l'ancien ciborium de Ste-Marie-Majeure, don du card. d'Estouteville, XV^e siècle, reproduite par l'*Archivio storico dell'arte*, 1890, p. 104)¹. Sur une miniature du bréviaire Grimani, à Venise (XV^e siècle), à cette croix est suspendue une bannière où est représenté le combat contre le dragon.

La croix reparait encore à la ferronnière qui orne le front de S. Michel (Brév. Grimani), à son étendard (tableau du XVI^e siècle, à Ste-Catherine *della rota*) et à son bouclier (Mus. chrét., XV^e siècle).

Démon. — Le démon que combat S. Michel est figuré de plusieurs manières : en homme, à cornes de bélier et ailes déchiquetées (tableau de Raphaël, au Louvre) ; en monstre humain (ivoire du Mus. chrét., XIV^e siècle) ou à corps de chien et cornes de bélier (bas-relief de la *Scala Santa*, XV^e siècle) ; en dragon (predella de S.-Grégoire au Cœlius, XV^e siècle), ou en serpent (tabl. de Nuzzi, 1365) suivant l'Apocalypse : « Et apprehendit draconem, serpentem antiquum, qui est diabolus et Satanas » (XX, 2) et même en crapaud (*Ambrosiana* de Milan, tabl. du Bramantino, XVI^e siècle). Il le tient renversé horizontalement et le piétine de ses deux pieds. Le serpent forme la volute d'une crosse émaillée du XIII^e siècle, au Musée chrétien, et S. Michel lui pourfend la tête de son épée, tandis

1. A Châteaudun, une belle fresque du XV^e siècle lui met la croix en main pour repousser les damnés dans l'enfer avec plus d'énergie.

que, dans le tableau d'Allegritus Nutii, la tête est déjà coupée. Serpent, dragon ou homme, le démon a une longue queue (*gravure moderne*), selon l'Apocalypse : « Et ecce draco magnus, ... et cauda ejus trahebat tertiam partem stellarum cœli » (XII, 3-4).

Diadème. — Le diadème triangulaire, d'origine byzantine, se voit, au XIV^e siècle, sur la fresque de Ste-Marie au Transtévère et un tableau de 1365 au Musée chrétien.

Encensoir. — La liturgie explique cet attribut, qui est plutôt rare. L'encens qu'il y offre à Dieu, sur l'autel d'or, représente les prières des fidèles.

*Epée*¹. — Parfois, elle pend au côté (tabl. de Pérugin, à Florence, et de Raphaël, à Paris). Elle n'est pas seulement une arme de combat contre le démon (triptyque de 1365, au Mus. chrét.; tombeau du card. d'Albret, à l'*Ara cœli*, 1465), mais aussi l'instrument de la colère céleste, qui procède par voie d'extermination. C'est pourquoi S. Michel apparaît à S. Grégoire, après la peste qui décima Rome, remettant son glaive dans le fourreau, pour indiquer la cessation du fléau, grâce aux prières publiques² (fresq. de Frédéric Zuccaro). Enfin, elle lui sert au jugement dernier, pour faire la séparation des justes et des réprouvés (Orcagna, au *Campo santo* de Pise).

1. Le bouclier et l'épée sont tout à fait dans la tradition historique et lipsanographique. En effet, les *Annales du Mont S.-Michel*, 1875, pp. 234-236, empruntent aux « chroniqueurs » le récit d'un fait qui arriva « de 715 à 720 ». « Quatre pèlerins étrangers, qui venaient, disaient-ils, des lointaines contrées de l'Irlande, ... racontèrent que leur pays » avait été délivré « d'un horrible dragon », mis à mort par S. Michel lui-même, comme il le révéla à l'évêque qui avait prescrit « un jeûne de trois jours ». A côté du monstre « on trouva un petit glaive et un petit bouclier d'airain, de forme ovale, parsemé à la surface de quatre croix d'argent », qui furent offerts par « reconnaissance » au Mont S.-Michel, suivant la recommandation de l'archange : « C'est mon bras qui a terrassé le serpent dont tous vos efforts n'auraient pu triompher. Prenez ces armes et portez-les dans mon sanctuaire ».

Ce récit est *in extenso* dans Dom Huynes, t. I, pp. 136-149, qui a transcrit la relation de Baldric de Dol, du XI^e siècle. Voir aussi dans Thomas Le Roy, *Curieuses recherches*; Boudon, archidiacre d'Evreux, *Dévotion aux neuf cœurs*, 2^e traité, 7^e prat. (il vint au Mont S.-Michel, en 1667); Brin, *S. Michel et le Mont S.-Michel*.

2. « Huc facit exemplum ecclesie in summitate molis Hadriani olim in Urbe a Bonifacio IV excitata: in memoriam S. Angeli, qui, ut habet antiqua traditio, visus est supra eam molem gladium exertum in vaginam recondere in signum luis cessantis, juxta ea que habentur apud cardinalem Baronium, in notis ad *Martyrol. Rom.*, ad diem 29 septembris » (Benedict. XIV, *De serv. Dei beatific.*, lib. IV, pars II, cap. 30, n^o 9).

Etendard. — Il convient au chef de la milice céleste, qui rallie autour de lui les anges fidèles. Un panneau peint du xvi^e siècle, à Ste-Catherine *della rota*, lui donne un fond blanc, traversé par une croix rouge, deux couleurs qui symbolisent la fidélité de l'archange et la passion du Christ.

La bannière de l'archange, au vi^e siècle, à S.-Apollinaire *in classe*, à Ravenne, inscrit en grec le *Trisagion*, qui est à proprement parler le chant des anges au ciel.

Figure. — Elle est celle d'un adolescent, imberbe, en signe de jeunesse éternelle. La fresque de Ste-Marie au Transtévère (fin du xiv^e siècle) lui donne des cheveux blonds; plus souvent, ils sont longs ou bouffants et la tête reste nue.

Foudre. — La foudre est une des armes vengeresses qu'attribue tardivement l'art à S. Michel. Je la rencontre pour la première fois au xvi^e siècle sur la fresque de Ste-Marie-des-Monts; au xvii^e, à S.-André *delle fratte*, l'archange la brandit de la main droite; au xviii^e, sur une toile de l'église de l'*Umiltà*, elle arme chaque main du guerrier. Le Brun en a fait usage (tableau de Munich), pour se conformer aux idées de son temps.

Globe. — A Ste-Marie-au-Transtévère (xiv^e siècle), sa couleur bleue dénote le ciel; à Foligno, au contraire, il est d'or pour indiquer le séjour de la lumière et de la gloire (panneau à fond d'or, de la fin du xv^e siècle). Sur un ivoire byzantin du vi^e siècle, le globe terrestre est surmonté de la croix, parce qu'il a été racheté par l'immolation du Fils de Dieu fait homme.

Lance. — La pointe en bas, elle transperce le dragon : au xiv^e siècle, tabl. du Mus. chrét. et fresque de S.-Sabas; au xv^e, statuette des souterrains de S.-Pierre, tabl. de la galerie Campana, *predella* de S.-Grégoire au Coelius et au Muséum chrétien, statuette, tableau italien et peinture byzantine; au xvii^e, églises de S.-Chrysogone et de S.-Laurent *in pane perna*. A cette lance est fixé un étendard blanc (Ste-Catherine *della rota*, xvi^e siècle) ou simplement un pennon (ivoire du xiv^e siècle, au Mus. chrét.).

Livre. — A S.-Laurent-nors-les-murs (fresque du xiii^e siècle, sous le portique), il pèse les *opera bona* et les *opera mala*¹, représentées

1. Sur le beau tableau de l'hôpital de Beaune, attribué à Roger van der

par des livres où sont enregistrées les actions bonnes ou mauvaises. L'hymnaire du XI^e siècle au Vatican parle du livre de vie où S. Michel inscrit les noms des élus :

« Nostraque simul nomina
In libro vitæ conserat. »

Nuage. — La fresque de Ste-Agnès, place Navone, qui est du XV^e siècle, lui met un nuage sous les pieds pour attester qu'il descend du ciel.

Palme. — Elle est le signe du triomphe sur l'ennemi du genre humain; rare, on ne la rencontre que sur les gravures des sept anges, où S. Michel est qualifié *victoriosus*.

Sceptre. — Il signifie autorité, puissance et surtout a été employé comme précédemment (peinture byzantine, au Musée chrétien). Parfois, il se termine en croix ou en trèfle, qui symbolise la Trinité. A S.-Apollinaire-le-neuf, à Ravenne (VI^e siècle), c'est le bâton des hérauts, terminé par une boule (ivoire du VI^e s.).

Signum Dei vivi. — Ce signe, emprunté aux Grecs, est un disque, timbré d'une croix. Il a sa raison d'être dans ce passage de l'Apocalypse, qui dit que l'archange, après avoir précipité le dragon dans le puits de l'abîme, le ferma à clef et le scella : « Et misit eum in abyssum et clausit et signavit super illum » (XX, 3.)

Vêtements. — Les vêtements sont de trois sortes : *civils, militaires, ecclésiastiques*. Le vêtement civil comporte une tunique courte, qui laisse l'archange plus libre de ses mouvements (*Missel de Ste-Sabine, Mus. chrét. du Vatican*) et un manteau rouge¹, couleur de pourpre (fresq. de Ste-M.-au-Transtév.), agrafé sur la poitrine ou l'épaule droite (*Tableau du XIV^e siècle, au Mus. chrét.*). L'armure complète représente le costume chevaleresque : parfois le manteau rouge s'y ajoute (tabl. du XVI^e siècle, au Mus. chrét.). Comme ministre du

Weyden (XV^e siècle), au pèsement des âmes par S. Michel, un plateau porte les *virtutes* et l'autre les *peccata*.

1. Deux des couleurs de S. Michel sont le bleu et le rouge. Les *Annales du Mont S.-Michel*, 1873, p. 239, reproduisant un manuscrit du siècle dernier, décrivent ainsi le costume de la milice chargée de la garde du Mont : « Les bourgeois .. se gardent eux-mêmes, conjointement avec quatre autres paroisses qui relèvent de l'abbaye. Toute cette milice porte pour uniforme habits bleus, parements rouges, boutons blancs, bord d'argent sur le chapeau, depuis que Dom de Briancourt, prieur de l'abbaye et commandant de la place pour le Roy, toujours attentif à ce qui concerne les intérêts de Sa Majesté pour la conservation de cette place, le leur a fait prendre en 1743 ».

Très-Haut, S. Michel a l'aube et la dalmatique des diacres, l'étole¹ blanche semée de croix, croisée sur la poitrine (fresq. de Ste-M.-au-Transtévère et Bréviaire Grimani), enfin la chape (Brév. Grim.).

2. *Scènes historiques.* — S. Michel apparaît au mausolée d'Adrien² (sculpt. du retable du maître-autel de S.-Grégoire au-Coelius, xv^e s.; peint. mur. à S.-Grégoire a Ripetta, xvi^e siècle); sous la forme d'un taureau, au Mont Gargan³ (école de Giotto, tabl. du xiv^e siècle, galer. Borghèse, 13^e salle, n^o 93; fresque de 1581, dans la salle des cartes

1. Au xv^e siècle, sœur Thadd ea demandait à Véronique de Binasco : « Sous quelle forme vous apparaît votre ange ? » Elle répondit : « Sous la forme d'un adolescent, revêtu d'une tunique et d'une étole. La splendeur indicible de son visage n'empêche d'en bien discerner les traits. Du milieu de son front s'échappe un jet de lumière d'un éclat particulier. Il a des ailes, lumineuses aussi, et que je vois scintiller, aux jours de fêtes plus solennelles. Rien sur la terre ne ressemble à la beauté d'un ange et ne saurait donner idée de la lumière qu'il répand autour de lui ».

2. Voir sur le château Saint-Ange l'ouvrage de Borgatti, *Castel Sant' Angelo in Roma*, dont il a été rendu compte dans l'*Archivio storico d'arte*, 1889, p. 486. — *Œuvres*, t. I, p. 27, n^o 45.

3. Voici les trois leçons du Bréviaire Romain, au 2^e nocturne de la fête du 8 mai :

« *Lectio IV.* Beatum Michaellem archangelum sepius hominibus apparuisse et sacrorum librorum auctoritate et veteri sanctorum traditione comprobatur. Quamobrem multis in locis facti memoria celebratur. Eum ut olim Synagoga Judæorum, sic nunc custodem et patronum Dei veneratur Ecclesia. Gelasio autem primo, pontifice maximo, in Apulia, in vertice Gargani montis, ad cuius radices incolunt Sipontini, archangeli Michaelis fuit illustris apparitio.

« *Lectio V.* Factum est enim ut ex gregibus armentorum Gargani cujusdam taurus longe discederet : quem diu conquistum in aditu speluncæ hærentem invenerunt. Cum vero quidam ex illis ut taurum configeret sagittam emississet, reforta sagitta in ipsum recidit sagittarium. Quæ res cum præsentis ac deinceps ceteros tanto timore affectisset ut ad eam speluncam propius accedere nemo auderet, Sipontini episcopum consulunt ; qui, indicto trium dierum jejunio et oratione, rem a Deo respondit quæri oportere.

« *Lectio VI.* Post triduum Michael archangelus episcopum monet in sua tutela esse eum locum eoque indicio demonstrasse velle ibi cultum Deo in sui et angelorum memoriam adhiberi. Quare episcopus una cum civibus ad eam speluncam ire pergit. Quam cum in templi cujusdam similitudinem conformatam vidissent, locum illum divinis officiis celebrare cœperunt ; qui multis postea miraculis illustratus est. Nec ita multo post Bonifacius papa in summo circo sancti Michaelis ecclesiam dedicavit, tertio kalendas octobris, quo die etiam omnium angelorum memoriam Ecclesia celebrat. Hodiernus autem dies archangeli Michaelis apparitione consecratus est ».

J'ai cité plus haut Piazza, qui donne deux dates différentes, par suite d'une faute de typographie. Le bréviaire, qui cite S. Gélase élu pape en 492, permet d'assigner l'époque vraie de l'apparition, qui est l'an 493. Voir Soyer, *S. Michel et les SS. Anges, S. Michel protecteur de l'Eglise et de la France* Darras, *Hist. gén. de l'Eglise*, t. XIII, pp. 589-590, où sont cités les Bollandistes.

géographiques au Vatican, avec cette inscription : *S. Michael in Monte Gargano apparet*).

A l'abbaye de Ste Scolastique, près Subiaco, la crypte de l'église a été peinte à la fin du xiv^e siècle. A la voûte, le Christ trône au milieu des neuf chœurs des anges, ainsi désignés : *Scrappin, Cherubin, Troni, Dominationes, Principatus, Potestates, Virtutes, Archangeli, Angeli*. Sur une des parois, des hommes, armés d'arquebuses, tirent des flèches sur un taureau qui s'est réfugié dans une grotte.

La légende n'est pas explicite sur un point essentiel : qu'était ce taureau ? Était-ce un animal ordinaire, choisi par S. Michel, simplement pour attirer les fidèles à la grotte ? Était-il le symbole de sa force ? Les artistes italiens n'y ont pas vu, comme les flamands, S. Michel lui-même, car ils ne lui ont pas donné ces deux attributs significatifs, le nimbe et les ailes, qu'on rencontre dans les Pyrénées'.

A la Chapelle Sixtine, Cecchino Salviati a peint le combat que l'archange Michel livra au démon pour cacher le corps de Moïse,

1. Jules de Laurière a rencontré dans le Val d'Aran, à l'église de Viella, un retable peint du xv^e siècle, d'origine flamande, qu'il décrit ainsi dans le *Bulletin monumental*, 1887, pp. 35, 37, pour un des sujets :

« Le miracle du mont Gargano ou l'apparition de S. Michel sous la forme d'un bœuf. Au milieu du tableau, une montagne de rochers, percée de grottes. Au sommet de ces rochers, un bœuf ailé et nimbé. En avant de la montagne, un homme de moyenne condition, dont le bras gauche tient un arc tendu dirigé vers le bœuf. La flèche qu'il a lancée, revenue sur elle-même et enfoncée dans sa tempe gauche. Près de lui paissent des bœufs. Vers sa droite un autre homme, accompagné d'un chien, montre du doigt le bœuf ailé. Dans le haut du tableau, on aperçoit la mer et un château à nombreuses tours. Procession où l'on voit un évêque portant le S. Sacrement.

« S. Michel transperce d'une main avec sa lance un démon rouge, à cornes de cerf, aux ailes terminées par des griffes, et de l'autre il tient sa balance, dont un plateau porte un petit moine, et de l'autre une jeune fille. Mais le démon, d'une main, fait pencher vers lui le plateau du moine, tandis qu'avec un croc il attire l'autre plateau... Une partie du retable est donc consacrée à la glorification de S. Michel, et nous sommes, dans le tableau supérieur, en présence de l'apparition légendaire de l'archange au mont Gargano, telle, à peu près, que la raconte la *Légende dorée*. Seulement, l'artiste, ne pouvant figurer dans un seul tableau les différentes phases de l'apparition, les a pour ainsi dire résumées dans un seul acte, en identifiant l'archange avec le bœuf ailé et nimbé, au moment où la flèche, dirigée contre l'animal, revient frapper celui qui l'avait décochée. — Dans le tableau suivant, nous pensons qu'il faut voir aussi un des passages de la légende, c'est-à-dire l'évêque et le peuple de Siponte se rendant en procession au lieu de l'apparition. »

afin que les Juifs ne l'adorent pas; cette fresque fut refaite par Mathieu de Leccio, lorsqu'on restaura la porte ¹.

Il est souvent difficile de discerner à quel fait se rapporte le combat de l'archange. Toutefois on peut établir ces deux catégories : la lutte avec Lucifer et les mauvais anges concerne la rébellion qui eut lieu au ciel, tandis que le combat du dragon peut être reculé jusqu'à la fin des temps ².

3. *Ancien Testament.* — *Le Guide de la peinture*, par Didron et Durand, a un chapitre intitulé *Miracles de l'archange Michel*, pp. 352-355. On y voit surtout le rôle de l'archange dans l'Ancien Testament ³ chez les Byzantins. Je supprime une partie des détails, me contentant de rapporter les sommaires.

Michel montrant de l'eau à Agar..... L'archange lui montre du doigt de l'eau à terre ⁴.

Michel empêche Abraham de sacrifier Isaac.

Michel défend au démon d'entrer dans le corps de Moïse. Moïse couché, étendu mort, sur une montagne. Le démon est penché vers ses pieds; un archange se tient auprès de sa tête, étend les mains vers le démon et le menace avec une épée.

Michel apparaît à Gédéon pendant qu'il fait la moisson et l'encourage contre les Madianites..... Un autel allumé. L'archange Michel tient une baguette à la main et en touche l'autel. Gédéon, à genoux, étend les mains vers lui; une faux est à terre près de lui.

1. « Cum Michael archangelus cum diabolo disputans, altercator de Moysi corpore, non est ausus iudicium inferre blasphemiae, sed dixit : Imperet tibi Dominus. » (*Epist. B. Judæ*, 9.)

2. Un des censurs qui furent chargés, en 1734, d'examiner la *Cité mystique* de Marie d'Agreda, s'exprime ainsi : « Il est dit dans la *Cité mystique* que le combat de l'archange S. Michel contre Lucifer s'est livré dès les premiers instants qui suivirent la création des anges; or S. Grégoire le Grand enseigne (hom. 34) qu'il n'aura lieu qu'à la fin du monde : « In fine mundi in sua virtute relinquetur extremo supplicio perimendus, cum Michael archangelo « praeliaturus esse perhibetur, sicut per Johannem dicitur : Factum est praelium cum Michael archangelo » (*Anal. jur. pont.*, t. VI, col. 2094).

3. Elle en remplit l'outré qu'elle porte sur ses épaules.

4. Jacques de Voragine dit dans la *Légende d'or* : « Ipse olim princeps fuit synagoga, sed nunc constitutus est a Domino in principem Ecclesiae ». — Le comte de S.-Laurent écrit à propos de l'art byzantin : « Avec un pareil système, on lui (S. Michel) rapporterait également presque toutes les missions angéliques de l'Ancien Testament » (*Guide de l'art chrét.*, t. III, p. 276). Cependant il faut observer que sur ces divers points les artistes byzantins sont, généralement, l'écho de la tradition. D'ailleurs, parfois, le texte lui-même facilite singulièrement l'identification, car Josué vit un ange, le glaive tiré, qui se déclara le chef de l'armée du Seigneur : « Vidit virum stantem contra se, evaginatum tenentem gladium... Qui respondit... Sum princeps exercitus Domini. » (*Jos.*, V, 13.)

Michel apparaît à Josué, fils de Nun et lui ordonne de délier sa chaussure. L'archange Michel, revêtu d'habillements de guerrier, tient une épée nue. Josué, fils de Nun, cheveux gris ; à genoux devant Michel, il délie les cordons de ses souliers et considère l'archange.

Michel apparaît à Manné et lui annonce la naissance de Samson. Manné, vieillard chauve ; près de lui, sa femme. Ils sont agenouillés, les mains et les regards levés au ciel. Devant un autel, avec un chevreau consumé. En même temps apparaît dans le ciel un archange, entouré de lumière.

Michel, exterminant le peuple, apparaît à David et s'arrête à cause du sacrifice. Une vaste place. Au milieu, un ange étend son bras, armé d'un glaive. Des champs à l'entour et un grand nombre d'hommes morts. A l'une des extrémités de la place, un autel, sur lequel sont des fragments de charrue, du blé et deux bœufs consumés. David, à genoux devant l'autel, a son visage tourné vers l'ange... Le prophète Gad, entre l'ange et David, se tourne vers ce dernier et lui montre l'ange.

Michel descend vers les trois enfants. Une fournaise. Au dedans, les trois enfants sont habillés, les mains et le visage levés au ciel ; l'archange Michel au milieu d'eux.

Michel apporte de la nourriture à Daniel par l'intermédiaire d'Habacuc. Daniel, au milieu d'une fosse ténébreuse, les regards et les mains levés au ciel ; il est entouré par sept lions. Au-dessus de lui, l'archange Michel tenant le prophète Habacuc par la chevelure.

Michel préserve la ville de Constantinople et l'empêche d'être prise par les Perses... En haut, Michel sur des nuages ; une grande lumière l'environne et il tient une épée de feu.

Michel empêche son église d'être engloutie dans une inondation. Une église. Au milieu, S. Archippos, vieillard, ... est en prières. Michel se tient debout devant lui, il frappe avec une lance les fondations de l'église et fend une pierre. Au loin, deux torrents qui descendent des montagnes se réunissent devant l'église et pénètrent dans la fente de la pierre.

Les archanges Michel et Gabriel sauvent un enfant du gouffre de la mer. La mer. Au milieu, trois moines dans un caïque à la voile. L'un d'eux tient le gouvernail, les deux autres ont attaché une pierre au cou de l'enfant et le jettent dans la mer, la tête la première. De chaque côté de l'enfant, les deux archanges ailés le reçoivent.

4. *Œuvres d'art*¹ ou *d'archéologie.* — Elles se classent ainsi :

1. « S. Michel. On l'appelle archange, non pour signifier qu'il soit simplement de cet ordre d'Esprits, mais pour faire entendre qu'il est le chef des anges et le prince de la céleste milice. Les peintres le représentent tenant en sa main une balance, afin de montrer qu'il a reçu de Dieu le pouvoir de lui présenter les âmes et d'examiner leur mérite, pour connaître s'il n'y a rien en elles de criminel, qui les rende indignes de la gloire éternelle et d'être reçues dans le séjour des élus promis à tous les justes. Cette balance signifie aussi que Dieu

xiii^e siècle. Miniature d'un missel, à Ste-Sabine; crosse émaillée, au musée chrétien; fresque du portique de S.-Laurent-Hors-les-Murs.

xiv^e siècle. Tableau de l'Ecole de Giotto, galer. Borghèse; panneau peint d'Allegrittus Nutii, 1365, au Musée chrét. du Vatican; fresque, à l'extérieur de Ste-Marie-au-Transtévère; statue, à l'archihôpital de Latran; tabl. d'Orcagna, gal. Borghèse, 13^e sal., n^o 104; ivoire du Musée chrét.; fresque à S.-Sabas.

xv^e siècle Statuette en marbre dans les souterrains de S.-Pierre; statuette de l'ancien ciborium de Ste-Marie-Majeure, sculptée par Mino de Fiesole (*Arch. stor. dell'arte*, 1890, p. 104); bas-relief de la *Scala Santa*, près S.-Michel et S.-Magne; tabl. de Benvenuto Garofolo, gal. Borghèse, 2^e sal., n^o 6; tombeau du card. d'Albret, 1465, à Ste-Marie *in Ara cœli*; statuette en bronze, au Musée chrét.; au même musée, tabl. de l'école italienne.

xvi^e siècle. Tabl. de Raphaël, au Louvre.

XIX.— STATUTS DE LA CONFRÉRIE DE S.-MICHEL.

A titre de document, je vais donner, non la traduction (ce serait trop long), mais l'analyse et la substance des statuts de la confrérie de S.-Michel, établie à Rome dans l'église *S. Angelo ai corridori*.

jugera avec équité tous les hommes et qu'il examinera leurs actions au poids du sanctuaire, suivant les paroles mêmes de l'Écriture. — On représente encore cet archange (*Dan. 5.*) armé d'une cuirasse et d'un bouclier, pour faire voir qu'il a vaincu Lucifer avec tous les anges apostats et les a précipités dans l'abyme. — Tous les artistes connaissent le fameux tableau de Raphaël, du cabinet du Roi, représentant S. Michel qui combat le démon. Quoique ce morceau soit un chef-d'œuvre, il est surprenant que nos peintres, du moins presque tous, l'aient si servilement copié, en sorte qu'il semble qu'on ne puisse plus représenter S. Michel que d'après l'idée de ce grand maître. Il est certain cependant que si Raphaël eût peint cet archange pour exprimer d'autres faits et des circonstances différentes, il aurait varié sa figure et n'aurait pas toujours fait paraître la même, parce que les actions diverses ou qui sont d'un autre genre, doivent changer le caractère, la forme, les habits d'un personnage, quoiqu'il ne change pas pour cela de nature.

« On verra au Louvre, dans la galerie d'Apollon, un S. Michel, précipitant aux enfers les mauvais anges, peint par le Brun. — Aux Feuillants de la rue S.-Honoré, dans la deuxième chapelle sur la gauche, S. Michel combattant contre le démon, peint par Vouet. — Dans le cabinet du Roi, au Luxembourg, S. Michel foudroyant le démon, peint par Raphaël; du Flos l'a gravé. — Dans l'église des Carmélites de la rue S.-Jacques, on remarquera sur la porte une figure de S. Michel qui terrasse Lucifer, sculptée d'après les dessins de Stella » (*Méry, la Théologie des peintures*. Paris, 1765, pag. 173, 255).

Approuvés par la congrégation générale, le 10 avril 1763, ils ont été confirmés, le 23 janvier 1764, par le cardinal Orsini, protecteur de la confrérie, et délégué à cet effet par Clément XIII. Je suis la deuxième édition, publiée à Rome en 1878, par Guerra, en une brochure in-8° de 54 pages, qui reproduit l'édition de 1820, approuvée par le cardinal Doria, protecteur et visiteur Apostolique. Elle a pour titre : *Statuto della venerabile ¹ compagnia ² di S. Michele arcangelo ai corridori di borgo.*

1. *Le protecteur de la compagnie ³ et mode d'élection.* — Le cardinal protecteur est « comme un père, auquel on a recours dans les affaires les plus graves et importantes pour en obtenir assistance, faveur et conseil ». « La compagnie étant convoquée à cet effet et réunie en congrégation générale, après avoir invoqué le nom du Seigneur et imploré la lumière et la grâce de l'Esprit-Saint, chacun des trois gardiens désigne celui des éminentissimes cardinaux qui lui paraît le plus convenable ». La votation se fait sur ces trois noms. « Celui qui a obtenu le plus grand nombre de voix est déclaré protecteur. Les gardiens et le camerlingue se rendent en personne chez l'élu pour le prier d'accepter ».

2. *Les officiers, leur qualité et leur nombre.* — Les officiers chargés de la direction et administration de la compagnie sont au nombre de vingt-quatre : « trois gardiens, un camerlingue, un consultant, huit conseillers ⁴, quatre infirmiers, deux défenseurs des statuts,

1. *Vénérable* est le titre qui compète à une confrérie.

2. Le cardinal Orsini, dans la lettre de confirmation, se déclare « *Ecclesie et Societatis S. Michaelis archangeli protector* ». Elle est adressée « *dilectis nobis in Christo custodibus, camerario et fratribus venerabilis societatis sub invocatione S. Michaelis archangeli a corridori di borgo.* »

3. *Compagnie*, qui traduit littéralement l'italien *Compagnia*, est synonyme de Société, association de personnes ayant un même but, qui est la glorification de S. Michel. Le dictionnaire français ne donne pas l'acception ecclésiastique.

Il m'a semblé opportun de rapprocher de ce document quelques passages correspondants des « Règles pour les officiers et offices de la confrérie des Pénitents blancs de Rabasteins », au diocèse d'Albi, enrichie d'indulgences par Paul V, ⁵ en 1608. On y trouve bon nombre d'habitudes et d'expressions romaines, par exemple *compagnie* : « Statuts et conseils de ladite compagnie, pour estre observées jusqu'à ce qu'autrement par la dite confrérie soit mieux advisé et pourveu » (*Albia christ.*, 1895, p. 134).

4. « Les conseillers seront tenus d'informer de la vie et mœurs de ceux qui se présenteront, sans l'avis desquels et relations qu'ils feront devant leurs

deux fabriqueurs, deux syndics ¹ et un archiviste. Nous ordonnons qu'un des gardiens soit chevalier, l'autre magistrat et le troisième, ainsi que le camerlingue, soient de condition civile ou ayant une profession ².

3. *Mode d'élection des gardiens.* — « La congrégation générale est convoquée à cette fin le 2 de février ou, en cas d'empêchement, le dimanche suivant. La messe ayant été célébrée dans l'oratoire public et le sacristain ayant entonné le *Veni creator*, les trois gardiens proposent successivement trois noms, sur chacun desquels se fait la votation au scrutin secret. » L'élection a lieu à la majorité des voix. Le troisième gardien est ordinairement le camerlingue en exercice, comme « récompense de ses mérites ».

4. *Mode d'élection du camerlingue.* — Trois noms sont mis en avant par les gardiens et un quatrième par le camerlingue. On vote au scrutin secret et la majorité l'emporte.

5. *Prise de possession des nouveaux gardiens et du nouveau camerlingue.* — Elle a lieu en congrégation générale, dans le délai d'un mois. « Le secrétaire publie le procès-verbal de l'élection et les noms des élus. Ceux-ci, quittant leur place, viennent devant l'autel, accompagnés de deux maîtres des novices et de quatre frères : ils s'agenouillent, implorant l'intercession de S. Michel archange, protecteur de la compagnie, demandant à Dieu la grâce de bien remplir leur office, puis prêtent serment sur le missel présenté par le sacristain. » Les anciens gardiens s'avancent alors vers les nouveaux et les installent aux postes vacants ; après quelques paroles adressées aux frères, ordre est donné de dresser acte de la prise de possession pour une durée de deux ans. En cas de vacance, on procède au remplacement par élection. Le substitut termine le temps voulu et « se trouve élu pour les deux années suivantes ».

Si la compagnie le juge avantageux, elle peut confirmer les offi-

supérieurs, d'eux signée,... ne sera procédé à aucune réception de confrère ». (*Albia*, p. 134).

1. « Le syndic est tenu de procurer le proffict de lad. compagnie plus particulièrement que les autres officiers,... regarder de près aux affaires de la compagnie et particulièrement de la chapelle, comme s'il faut faire quelque réparation à icelle. » (*Albia*, p. 134).

2. Un procès-verbal de 1882 est signé ainsi : « Pietro cav. Gentili, guardiano nobile. Saverio avv. Catini, guardiano legale ». Le titre de chevalier équivaut à la noblesse. Le « togato legale » est un légiste en robe, ici c'est un avocat.

ciers pour deux autres années, mais alors il faut qu'ils obtiennent les deux tiers des voix.

Ne peuvent être élus à aucun office « les frères, qui sont des ouvriers au service de la compagnie, ni les gens à gages et leurs parents jusqu'au second degré de consanguinité ou d'affinité ».

6. *Office et autorité des gardiens.* — Le devoir des gardiens est de veiller sur la compagnie, dont ils doivent être l'exemple. Étant les premiers, au spirituel et au temporel, on leur doit obéissance et respect ; aussi, en cas d'infraction, peuvent-ils punir les délinquants pour un temps par la suspense de l'office ou la privation de l'assistance aux cérémonies de l'oratoire. Ils admettent et licencient à leur gré les gens à gages et les ouvriers de la compagnie. Ils gardent, à tour de rôle, les statuts, les clefs des archives et le sceau. Tout mandat de paiement est signé par deux d'entre eux. « Si, ensemble ou séparément, ils prélevaient quelque argent de la compagnie, non seulement ils seraient privés de leur office, mais ils encourraient, *ipso jure*, sans autre déclaration, l'expulsion totale de la compagnie, avec obligation de restituer de suite la somme perçue ».

7. *Office et autorité du camerlingue.* — « Il veille au décorum et à la propreté de l'église et oratoire », est chargé de parer l'église suivant les solennités, d'accord avec les gardiens et « a la garde de la cire, de l'argenterie, des ornements et de tout le mobilier sacré, qu'il ne peut jamais prêter ni faire servir hors de l'église. Il a l'honneur de siéger sur le même banc que les gardiens, mais à la dernière place : il est autorisé à élire les officiers de l'oratoire, non à son gré, mais après s'être entendu avec les gardiens ».

8. *Inventaire.* — L'inventaire de tout le mobilier forme un registre, qui se conserve aux archives et qui est intitulé : *Libro degl' inventarî della nostra Compagnia per uso della chiesa ed oratorio.* A son entrée en fonction, le camerlingue, assisté du secrétaire et en présence de deux gardiens qui souscrivent avec lui, fait le recensement de tous les objets qui lui sont consignés par le camerlingue sortant. A la fin de son office, il les remet au nouveau camerlingue et s'il se trouve qu'il manque quelque chose, il doit indemniser la compagnie à ses frais.

9. *Consigne au sacristain.* — Le camerlingue, qui a la responsa-

bilité des ornements usuels et des fêtes solennelles, prendra ses précautions vis-à-vis des sacristains pour que les objets confiés ne soient ni détériorés ni perdus et qu'au besoin ils soient promptement réintégrés.

10. *Office de consultant.* — L'un des gardiens en charge précédemment « sera élu consultant pour deux années successives » ; à ce titre, il « assistera à toutes les congrégations, comme étant bien informé des intérêts de la compagnie ».

11. *Office des conseillers.* — « Les gardiens choisiront huit conseillers, qui assisteront aux congrégations secrètes » et y donneront leur avis sur tout ce qui sera soumis à discussion.

12. *Office des infirmiers.* — Quatre frères seront élus infirmiers, deux pour les infirmes du bourg et les deux autres pour la ville. Ils visitent les frères malades ¹ et leur portent « un pain de sucre, acheté aux frais de la compagnie : ils ne manquent pas de les assister par leurs prières qui sont imprimées à cet effet et de les consoler par de bonnes manières ».

13. *Office des défenseurs des statuts.* — « Deux frères seront élus pour l'office de défenseurs des statuts, avec mission de les maintenir *in viridi observantia*, s'opposant à tout changement ou disposition, volontaire ou involontaire, qui leur soit contraire. Nous déclarons que tout ce qui sera fait contre la teneur des présents statuts est nul et invalide *ipso jure*, sans autre déclaration ».

14. *Office des fabricateurs.* — Deux fabricateurs sont élus, un pour le bourg et l'autre pour la ville. Ils visitent les maisons qui appartiennent à la compagnie, y font les réparations nécessaires et signent, après contrôle, les comptes des ouvriers qui autrement ne seraient pas soldés. Ils ne peuvent pour les réparations dépasser cinq écus sans l'autorisation de la « congrégation générale ou secrète » et, en cas d'urgence, ils s'entendent avec les gardiens.

15. *Office des syndics.* — Deux syndics sont élus pour contrôler l'administration du camerlingue et celle de l'exacteur chargé des

1. A Rabasteins, on récitait pour eux cette touchante oraison : « Omnipotens sempiterno Deus, qui Ezechiae, regi Juda, te cum lacrymis deprecanti, vitae spatium protendisti ; concede indigno famulo tuo fratri nostro N. longitudinem dierum suorum et ante diem mortis suae tantum vitae spatium ut omnia peccata sua deplorare valeat, quatenus veniam et indulgentiam secundum tuam misericordiam consequi mereatur. Per Dominum » (*Albia*, p. 138).

recettes et rentrées : ils en rendent compte, dans le délai d'un mois. Si c'est nécessaire, les gardiens en nomment deux autres pour s'assurer de la bonne tenue des écritures.

16. *Office de l'archiviste.* — Toutes les écritures, actes, documents, etc., sont gardés dans une salle appelée *des archives*, sous la surveillance d'un frère « idoine », qui prend le titre d'archiviste et est nommé par les gardiens dans la congrégation secrète. Une des clefs de la salle est remise à l'archiviste, qui, à son entrée en fonction, reçoit du secrétaire et des gardiens l'inventaire, qu'il devra tenir à jour. Aucune pièce ne sort des archives sans l'« ordre *in scriptis* au moins d'un gardien ».

17. *La congrégation secrète.* — La congrégation secrète se compose des trois gardiens, du camerlingue, du consulteur, des huit conseillers, des quatre infirmiers, des deux défenseurs des statuts, des deux fabriqueurs, des deux syndics et de l'archiviste. Elle se tient, une fois le mois, au jour indiqué par les gardiens, après convocation expresse. Pour la validité des actes, il suffit que soient présents deux gardiens ou au moins un, le camerlingue et six officiers.

L'intimation est adressée, quand il y a lieu, au procureur, au notaire, à l'architecte, etc., en un mot à tous ceux dont les explications sont nécessaires : ils attendent dans l'antichambre qu'on les appelle à leur tour.

Après la prière dite par le premier des gardiens présents commence l'examen des affaires occurrentes. Aucun décret n'est valide s'il n'est confirmé à la majorité des voix et par bulletin secret. Ne peuvent prendre part aux délibérations les parents ou alliés de celui dont on discute les intérêts. Aucune affaire ne peut être portée en congrégation générale si préalablement la congrégation secrète n'y autorise par son vote. Elle a autorité pour le salaire des employés, les réparations de l'église et des maisons, l'entretien du mobilier et même l'introduction des procès.

18. *La congrégation générale.* — Tous les frères sont convoqués par le mandataire et ont droit de vote, excepté ceux qui n'ont pas achevé l'année du noviciat, les salariés et les ouvriers de la compagnie. La congrégation est générale s'il s'y trouve deux gardiens et la majeure partie des frères. On la tient conformément aux statuts, par rescrit pontifical ou en vertu d'une décision de la congré-

gation secrète. Les statuts l'exigent deux fois : pour l'élection des gardiens et du camerlingue, puis pour leur prise de possession. Les gardiens doivent la convoquer, deux fois en deux ans, pour entendre le rapport sur l'état de la compagnie.

19. *Officiers de l'oratoire.* — L'oratoire annexé à l'église est ouvert tous les dimanches et fêtes : les frères y assistent, le matin, à la récitation du petit office ou de l'office des morts ¹ pour les âmes du purgatoire et surtout des confrères défunts. Le camerlingue, pour que les offices s'y fassent convenablement, élit, d'accord avec les gardiens, un certain nombre d'officiers, qui sont : « un vicaire, deux assistants, un lecteur du martyrologe, deux maîtres des novices, quatre sacristains, deux régents de chœur et plusieurs choristes ² ». Ces officiers ne sont nommés que pour six mois.

20. *Office de vicaire.* — Le vicaire fait réciter l'office et règle les fonctions. Sa place, à l'oratoire, est entre les deux assistants, sur un banc élevé à la suite de celui des gardiens et, à l'église, sur un banc placé en face de celui des gardiens et avant les assistants. Il fait préparer par les maîtres des novices le registre où sont inscrits, chaque dimanche et fête, les confrères présents. N'est pas censé présent celui qui arrive après la lecture des leçons du petit office ou les trois premières de l'office des morts. Le pointage fait, le registre est porté aux gardiens, au camerlingue et au vicaire, qui y apposent leur signature.

En l'absence du camerlingue et des gardiens, le vicaire est « supérieur de l'oratoire avec pouvoir de gouverner, diriger et commander ».

21. *Office des assistants.* — Le vicaire a deux assistants, le premier à sa droite et le second à sa gauche; ils lisent alternativement les antiennes. En l'absence des gardiens, du camerlingue et du vicaire, le premier assistant dirige les fonctions.

22. *Office du lecteur du martyrologe.* — Le lecteur est toujours celui qui, précédemment, était vicaire.

1. « Vespres, complies, offices de la Vierge, trépassés et autres » (*Albia*, p. 135).

2. « Ledit maistre (de chapelle) ira avec modestie et révérence prier un ou deux tels confrères qu'il cognoistra estre propres à servir de choristes » (*Albia*, p. 135). — « Seront par le maistre de chapelle choisis deux choristes ou chantres pour entonner les psaumes » (p. 138).

23. *Office des maîtres des novices.* — Les deux maîtres des novices sont chargés d'assister les nouveaux frères à leur réception, de leur apprendre les cérémonies et usages de la compagnie, de désigner ceux qui doivent réciter les leçons et entonner les psaumes, de préparer l'écritoire, la plume et le registre qui serviront à la pointe.

24. *Office des sacristains, régents de chœur et choristes.* — Le sacristain « a soin de l'autel ¹ ». Les régents et les choristes entonnent et chantent les psaumes. Ils relèvent des maîtres des novices, qui leur donnent des ordres.

25. *Mode de se vêtir pour les frères.* — « Notre compagnie n'ayant pas de livrée propre pour les frères, c'est-à-dire un sac ² uniforme, nous permettons dans l'oratoire et pour les fonctions privées l'habit propre à chacun et à sa condition selon la mode du jour ; mais dans les fonctions solennelles et publiques, nous voulons que les magistrats assistent en toge et ceux qui ne le sont pas, en habit de ville, c'est-à-dire habit noir, « cappa negra et collarone ».

26. *De l'admission des nouveaux frères dans la compagnie.* — « Les gardiens ont toute facilité de satisfaire aux pieux desirs des personnes, de toute qualité et condition, qui désirent entrer dans notre compagnie, pourvu qu'ils reconnaissent qu'elles seront utiles à la compagnie et l'honoreront; ces personnes doivent être de bonnes vie et réputation, nobles, de condition civile ou exerçant un métier honnête. » Sont exclus tous ceux qui ont une mauvaise réputation à cause de leurs vices, sont entêtés, brouillons et qui pourraient mettre le désordre dans la compagnie; de même que ceux qui pratiquent un métier vil et bas, et ceux qui n'ont pas encore dix-huit ans.

Les gardiens députeront deux frères pour prendre les informations nécessaires et, sur leur rapport, on votera en congrégation

1. « L'office des sacristains est de sonner en tous offices, processions, assemblées des confrères et décès d'yceux, la cloche...; d'ayder à toutes messes,... dresser et faire les monuments, parer l'église aux festes..., garniront l'autel honorablement et comme le temps le requerra..., allumeront la lampe et eierge... Seront tenus se charger par inventaire de ce qui sera de la chapelle, pour le rendre lorsqu'ils sortiront de charge,... comme aussy seront tenus tenir en bon estat et ordre tous ornements de la chapelle » (*Albia*, p. 136.)

2. « Vestus ou non du sac » (*Albia*, p. 137). — « Aucun confrère ne pourra entrer en lad. tribune pendant les offices, à peine de cinq sols d'amende, qu'il ne soit vestu de son sac » (p. 138).

secrète. En cas de rejet, les candidats ne pourront être représentés avant six mois.

« Celui qui aura obtenu son admission sera mandé, un jour de fête, à notre oratoire, à l'heure des saints offices. Une torche de cire blanche à la main, pour son offrande, il fera son entrée publiquement, conformément au cérémonial prescrit. Les maîtres des novices auront soin de le faire inscrire au nombre des frères de la compagnie. »

27. *Expulsion des frères.* — Les gardiens rendent, à cet effet, pour des causes graves, un décret, qu'ils soumettent à l'approbation de la congrégation secrète, qui « examine comme en appel si le décret est juste ».

28. *Dots.* — Des dots de 25 écus sont distribuées, par la compagnie, à des jeunes filles pauvres, soit pour l'entrée en religion, soit pour le mariage. Il y en a de trois sortes : celles provenant des legs Porrini et Ferrari, celles fondées par Ambroise Fonti et Louis Jacobelli, et enfin celles de la compagnie, auxquelles s'emploie l'excédent des recettes. « Nous décidons que quatre, chaque année, seront distribuées par les frères qui ont fréquenté les offices de l'oratoire, en récompense de leur régularité et que quatre autres appartiendront aux gardiens et au camerlingue ».

29. *Conditions pour la distribution des dots.* — « On appelle frères fréquentants ceux qui fréquentent les offices de l'oratoire, les dimanches et fêtes ». Une liste, dénommée *scala graduatoria*, contient, par ordre, les noms de tous les fréquentants : une année, le choix est aux quatre premiers, l'année suivante aux quatre qui viennent après et ainsi de suite. Pendant l'année du noviciat, il ne faut pas avoir manqué plus de dix fois ni plus de soixante pendant quatre ans consécutifs : la preuve en est faite par le registre des pointes.

30. *Privilège des officiers de la congrégation secrète.* — Les quatre dots formées du reliquat, après toutes dépenses prélevées, sont distribuées par les officiers de la congrégation secrète, qui auront assisté au moins deux fois sur trois aux congrégations secrètes. Le nom des quatre sera tiré au sort et leur pouvoir sera épuisé pour faire place, l'autre année, aux autres officiers.

31. *Qualités requises des jeunes filles.* — « Elles doivent être

honnêtes, pauvres et nées de légitime mariage » ; les gardiens et le camerlingue prennent à cet égard les informations nécessaires et rapport en est fait à la congrégation secrète.

32. *Paiement des dots.* — Les dots ne se paient que si le notaire ou secrétaire atteste l'entrée en religion ou le mariage. « Le mari est obligé *in forma cameræ* de restituer la dot à la compagnie, si la femme meurt sans enfants ».

33. *Retour des dots.* — Les dots font retour à la compagnie en trois circonstances : quand les jeunes filles y renoncent, si elles meurent et si les femmes n'ont pas d'enfant. On les distribue alors de nouveau : la première appartient aux fréquentants, la seconde aux gardiens et au camerlingue, la troisième à la congrégation secrète.

34. *Le secrétaire* ¹. — Le secrétaire, élu pour deux ans par les gardiens, fait partie de la congrégation secrète et y a droit de suffrage. « Il a le devoir : de convoquer les frères, par billet et par l'entremise du mandataire ², aux processions et autres fonctions extraordinaires, ainsi qu'aux congrégations secrètes et générales ; d'assister à toutes les congrégations, dont il rédigera le procès-verbal, y insérant les noms des frères présents et le signant ; de garder le livre à ce destiné, de le consigner à son successeur et de le déposer aux archives quand il sera rempli ; de souscrire, après les gardiens, les ordres, mandats, billets de dot, lettres patentes et d'y apposer le sceau de la compagnie, dont il a la garde et qu'il remet à son successeur ; de tenir le registre des dotations, où il note les noms, prénoms, patrie, âge et domicile des jeunes filles ; de transcrire sur un registre les lettres et leurs réponses ; d'expédier les lettres, après les avoir fait signer par deux gardiens ; de recevoir les suppliques des concurrentes aux dots et d'en faire rapport ; d'admettre les demandes d'admission dans la compagnie et d'informer de l'acceptation ; de tenir à jour le registre de la compagnie, en y inscrivant les noms et prénoms des nouveaux membres. »

1. « La charge du secrétaire est d'estre curieux de la garde des papiers, titres et documents de lad. compagnie, tant spirituels que temporels, dresser les conseils et réception des confrères et faire tous actes concernant les affaires de la compagnie diligemment » (*Albia*, p. 136).

2. « Le mandataire sera tenu aller quérir et advertir les confrères lorsque la compagnie se voudra assembler, soit pour les processions, conseils que autres affaires, selon que luy sera commandé par les supérieurs » (p. 137).

SAINT ONUPHRE

I. — CULTE.

1. S. Onuphre est inscrit, en qualité d'ermite, au Martyrologe Romain : « In Ægypto, sancti Onuphrii, anachoretæ, qui in vasta eremo sexaginta annis vitam religiose peregit et, magnis virtutibus ac meritis clarus, migravit in cœlum; cujus insignia gesta Paphnutius abbas conscripsit ». Il y est mentionné le dernier, parce que son culte à Rome ne remonte pas au-delà de l'an 1419, date de l'érection de son église¹; que la place est occupée dans le Bréviaire par S. Jean de S. Facond, qui est double, avec mémoire des SS. martyrs Romains, Basilide, Cyrin, Nabor et Nazaire et qu'à S.-Pierre-du-Vatican on fête le pape S. Léon III. Ce sont les principaux, mais il est encore effacé par Ste Antonine, S. Olympe et S. Amphion, qui ne jouissent à Rome d'aucun culte. S. Onuphre mériterait donc d'être élevé à un rang supérieur.

2. Sa fête se célèbre, le 12 juin, à son église, sur le Janicule où l'on expose un de ses bras : il y a premières et secondes vêpres et messe en musique. Piazza écrivait, en 1713, dans l'*Emerologio di Roma* :

« S. Onuphre, anachorète, pour mieux servir Dieu, l'an du Christ 280, se retira dans une solitude que lui montra un rayon de lumière et sous la conduite de son ange gardien². Il y demeura, pen-

1. Armellini, *Le chiese di Roma*, p. 493.

2. *Cœuvres*, X, 274. — « 1518 Franciscus de Stagno, episcopus Ruthenen., addidit calendario dictæ Ecclesiæ festum sanctorum Angelorum custodum. *Bullar.*, n° 1206, p. 680; n. 1442, p. 128. » (*Annal. Romain.*, 1895, p. 176). — Charles Le Bourgeois, curé de N.-D. de Morgny, au diocèse de Rouen, dans son testament, daté de 1650, dit : « Je reconmande mon âme à Dieu.... à la glorieuse Vierge Marie,.... à mon ange tutélaire et fidèle gardien » (*Bull. de la Commiss. des Antiq. de la Seine-Inf.*, t. VI, p. 408). — La vén. Claire Gheri, abbesse franciscaine, née en 1742 et morte en 1800, « obtint de la Ste-Vierge la permission de jouir de la présence continuelle de son ange gardien. Cette vision n'était pas simplement subjective, mais objective et plusieurs personnes, entr'autres sa belle-mère, son oncle qui était son directeur et

ant 60 ans, menant une vie très dure et pénitente; plusieurs fois, il fut assisté de la présence visible de son ange gardien.... Sa fête se célèbre, avec grand concours de peuple et indulgence plénière, à sa charmante église du Mont Janicule, desservie par les Pères de la Congrégation du B. Pierre de Pise, où l'on expose à la vénération un bras et une jambe dudit saint » (p. 391).

3. Le vendredi lui est spécialement consacré (*Œuvres*, IX, 396; X, 128) et on l'invoque pour la guérison de la fièvre (*Ibid.*, IX, 396; X, 145).

4. Le P. Dreves, dans ses *Hymnodia Iberica* (*Anal. hymn. med. ævi*, XVI) a reproduit, pp. 234-236, les trois hymnes, pour vêpres, matines et laudes, du Bréviaire de Lérida, imprimé en 1533. On y trouve certains renseignements qui éclairent son iconographie : sa naissance royale, l'abandon de la cour, le rayon lumineux qui le conduit au désert, sa nudité absolue, sa ceinture de feuillages, son lit de pierre, son frugal repas de dattes et d'eau, la déformation de son corps.

Stirpis Ungariæ proles, Onofri,
Regni jus deserens...

Jubar clarum, Deo carum,
Coelis illuxit oriens...

Regno spreto, corde læto,
Nudus pertransit nemora.....

Jam carnem reprimans artubus hirtis,
Circumdans hederam circa verenda,
Obducto decubans stramine saxo.

Vasti dum peregras sæpius antra
Deserti, socius quique ferarum,
Pastu dactileo reficis artus,
Haustum das laticem rupe fluentem.

Corpus tunc squalida pelle deforme.

d'autres encore ont pu voir plusieurs fois cet ange sous la forme d'un jeune homme éblouissant de clarté, qui accompagnait la jeune enfant » (*Anal. jur. pont.*, 1895, p. 9).

II. — VI^E 1

Rome est, par excellence, la ville monastique ². A ce titre, beaucoup de voyageurs l'ont nommée la ville des mendians, et ils ont eu tort, car ils n'ont pas compris toute la portée de ce terme dédaigneux. Les *baïoques*, péniblement ramassés, jour par jour, par les frères quêteurs, non seulement subviennent aux nécessités de la vie commune, mais encore forment, de leur surplus, un pécule qui enrichit Dieu ³ et les pauvres. Voilà le secret de cette éblouissante richesse qui surprend dans la plupart des églises conventuelles; richesse, qui s'étale au dehors, tandis que la pauvreté reste à l'intérieur; luxe qui n'atteint ni la cellule ni l'individu, mais se limite à de certains lieux plus spécialement consacrés à la prière ou aux dépendances de l'église. Ainsi, passez les cloîtres, et vous ne trouverez que des murs blanchis à la chaux, une habitation modeste, une règle partout austère et des usages d'une remarquable simplicité.

Le cloître tient à l'église, dont il longe d'ordinaire un des côtés, le flanc méridional, parce que, suivant le symbolisme chrétien, la

1. Extr. de *Peintures claustrales des monastères de Rome*, Paris, Blériot, 1860, in-8 de 52 pages, pp. 1-19, et de *Les fêtes de Pâques à Rome*, 1866, pp. 75-86. Comptes rendus : par Mgr Chaillot, dans la *Correspondance de Rome*, 1860, p. 96, et dans la *Paroisse*, 1861, p. 15 : « Nous avons le plaisir d'annoncer un livre destiné à révéler quelques richesses, encore peu explorées, de Rome chrétienne. M. l'abbé Barbier de Montault vient de publier un ouvrage intitulé : *Peintures claustrales des monastères de Rome*. L'auteur décrit les peintures qui ornent les cloîtres de Saint-Onuphre, de Saint-Sixte et de Saint-Pierre in Montorio; il a patiemment copié les inscriptions explicatives, et il les donne fidèlement, en latin et en français. Des notes vraiment pieuses et instructives complètent la description des peintures claustrales. »—Le marquis de Laqueuille, dans les *Beaux-Arts*, 1861, t. IV, p. 118 : « Suivant l'expression même de l'auteur, les cloîtres de Rome sont de vrais livres à miniatures, où chaque page a sa vignette et chaque vignette son interprétation. Ce sont ces vignettes et ces interprétations qui font l'objet de la brochure qui nous occupe. Les fresques qui ornent les cloîtres de S. Onuphre, de S. Sixte le vieux et de S. Pierre in Montorio, y sont décrites et étudiées; les inscriptions, les détails archéologiques abondent et, mêlés à la description et à l'histoire des fresques, font de ce livre un livre curieux pour ceux qui, ayant vu Rome, aiment à se souvenir et pour ceux qui, comptant la voir, aiment à s'instruire à l'avance, pour voir avec plus de fruit ».

2. V. mon *Année liturgique à Rome*, pages 211 et suiv., qui énumère 158 maisons religieuses d'hommes et de femmes.

3. « *Ecclesia S. Honuphrii Urbis... excitatur ex eleemosinis.* »

chaleur et la lumière qui s'y concentrent parlent au cœur des ardeurs de la grâce et du feu de l'amour divin ¹.

Complet, le cloître entoure en carré un préau, au milieu duquel jaillit une fontaine où s'élève un puits monumental. Ouvert sur chaque face intérieure, il est orné de colonnes de marbre, qui supportent les cintres des arcades. Isolé, ou confondu avec le reste de l'habitation, il a ses voûtes d'arête en briques proportionnées en hauteur à ses autres dimensions. L'air et la lumière y circulent : rien ne plait et n'attache, sous ce beau ciel bleu, comme un cloître élégamment disposé ².

Le cloître est une galerie de passage, sur laquelle ouvrent tous les débouchés de la communauté. Il relie ensemble l'église et le monastère, les bâtiments communs et ceux réservés aux religieux. On le traverse désœuvré, les yeux inoccupés, l'esprit pensif ou distrait. Pour fixer les regards, prédisposer à la méditation, exciter à des sentiments pieux, n'était-il pas naturel d'y rappeler par la peinture les vertus du Fondateur de l'Ordre ou les traits de la vie d'un Patron, d'un Saint populaire parmi les religieux? Cette bonne pensée, mise à exécution, a été plus d'une fois traduite par des chefs-d'œuvre. L'art aida la religion dans les fresques claustrales des Dominicains, à Sainte-Marie-sur-Minerve et à Saint-Sixte-le-Vieux; des Franciscains, à Saint-François *a Ripa*, Sainte-Marie *in Ara Cœli* et Saint-Pierre *in Montorio*; des Minimes, à Saint-André *delle fratte*; des Hiéronymites, à Saint-Onuphre; des Augustins déchaussés, à Jésus et Marie, au Corso, et des Camaldules, à Saint-Grégoire sur le *Coelius* ³.

1. « Sedulus in claustro placido perflatur ab austro.

Si quis amat claustum, credo quod diligit austrum.

« Auster autem videtur significare animam religiosam, calidam dilectione, lucidam cognitione, fervidam desiderio, splendidam verbo et exemplo. Unde : Qui habitatis in terra austri, cum passibus occurrите fugienti (ISAÏAS, xvi, 14). Fugientibus seculum et peccatum, cum passibus sacre Scripture occurrendum est ne si jejuni dimittantur, deficiant in via. » (*Distinct. monast.*, lib. 1, ap. *Spicilegium Solesmen.*, t. II).

2. Celui que construisit Michel-Ange pour les Chartreux de Sainte-Marie-des-Anges, aux Thermes de Dioclétien, est réputé, par ses vastes proportions, son architecture et son élégance, le plus beau cloître de Rome.

3. Antonio Viscontino, abbé de S. Martin de Laon, ayant été religieux augustin dans le couvent de S. Augustin, à Aquapendente, sa ville natale, à son retour de France, en 1588, « pour laisser un beau et perpétuel souvenir de lui à sa patrie et à son couvent de St-Augustin, fit enduire et peindre tout le

Quelque parlant que soit un fait par la manière expressive dont il est rendu, il est encore utile de l'élucider par des inscriptions qui en précisent davantage la signification. Rome ne manque jamais à ce soin, dont elle s'acquitte avec autant de facilité que de grâce. Mais, dans le monastère, tous les religieux ne possèdent pas la langue latine : aussi, par condescendance pour les frères lais, la traduction accompagne-t-elle le texte latin.

Les cloîtres de Rome sont donc de vrais livres à miniatures, où chaque page a sa vignette et chaque vignette son interprétation. Et de même qu'on ne se lasse point à feuilleter les bibles historiques du moyen âge, de même l'esprit trouve toujours de nouveaux charmes à l'étude et à la contemplation de cette peinture monastique.

Un de mes plus doux souvenirs de Rome, c'est assurément d'avoir rêvé, sous les voûtes de ces cloîtres, le soir, alors que ces fresques, demi-éclairées par les teintes pâles du soleil couchant, s'imprégnaient d'une vague poésie, seul, plein de la pensée qui avait guidé le pinceau, jouissant à la fois du calme de la solitude, des délices de la légende et des puissants effets de l'art chrétien.

A Rome où la nature est si belle, si chaudement colorée, les murs ne peuvent rester froids et inanimés. Il leur faut les nuances du marbre ou de la peinture pour assortir le monument avec le paysage. Dans les églises, il y a de l'un et de l'autre à profusion ; dans les cloîtres, un peu de chacun avec cette sobriété qui caractérise le bon goût. Art, poésie, religion, telle est la triple manifestation du cloître peint.

Qu'il me soit donc permis de retracer, pour nous qui ne voyons plus fleurir ces merveilles de la solitude, sur le sol appauvri de la France, les tableaux variés qui, à leur place, ont un charme inexprimable, dû à la légende qu'ils reproduisent, à la peinture qui les vivifie et aux sentiments profondément religieux qu'ils inspirent.

Parmi les cloîtres, reliaussés de peinture, il en est trois auxquels je m'arrête de préférence : ce sont ceux de Saint-Onuphre, de Saint-Sixte-le-Vieux et de Saint-Pierre *in Montorio*.

Pittoresquement assis au sommet d'une des crêtes du Janicule, le couvent de Saint-Onuphre domine la Ville éternelle, touche par

cloître, en-dessus et sur les côtés ; on y représenta toute la vie de S. Augustin, à grands frais » (*Cronachetta mens. di archeologia*, 1890, p. 119).

l'Occident à ses fortifications et resserre, près de son antique église cardinalice, au milieu de vastes jardins, les bâtiments peu développés où vivent quelques religieux, sous la règle de saint Jérôme¹.

Son cloître fixe peu l'attention, parce qu'en le traversant on a hâte de passer de l'humble cellule où vécut le grand Torquato Tasso, à la pierre plus modeste encore qui recouvre ses cendres². Une fois passé, l'on ne revient pas. Il y a pourtant là, sur ces murailles, des fresques précieuses que le talent si connu et les noms du chevalier d'Arpin et de Sébastien Strada recommandent suffisamment. Somme toute, vingt-sept tableaux, annoncés et datés par cette inscription placée au frontispice de l'œuvre :

S. Honvphrii. regis. persarvm. filii
xvi. annos. sexaginta. occvltvs. mvndo

1. L'histoire du couvent de saint Onuphre est racontée en ces termes, sur une feuille de vélin, écrite en 1713, et que le frère sacriste a l'habitude de communiquer aux visiteurs : « Ecclesia S. Honuphrij Urbis in Transtiberinâ regione ac Janiculi collis eâ amœnâ salubrique parte, quam montem ventorum nonnulli dixerunt, anno dominicæ Incarnationis MCCCCXLV, excitatur ex elemosinis per Eugenium III Sum. Pont. et alios pios Christi fideles erogatis beato Nicolao à Furca Palena, eâ tempestate sancto ac celebri famæ anachoreta. Consequenti anno MCCCCXLVI, die VIII augusti, idem Nicolaus, una cum sociis Romæ in regione S. Eustachii degentibus, Eugenij Papæ III assensu suffultus, in celebrem beati Petri Pisani congregationem, quæ tum temporis maxime elucebat, se adscripsit, cum tam hanc ecclesiam tunc satis angustam quam alia bona spontè tradidit... Titulo diaconi cardinalis à Leone X Pont. Max. decoratur Joannique Lotharingo S. R. E. diacono cardinali, Renati Hierusalem Siciliæque Regis, Lotharingie et Calabriae ducis, filio, primum datur, anno MDXVIII, V kal. junij. Quarto quadragesimæ dominico die, perpetuo plenariâ gaudet indulgentiâ, primum à Pio V Pont. Max. dumtaxat fratribus concessâ, postmodum Gregorij XIII Summ. Pont. munificentiâ omnibus Christi fidelibus extensâ, anno MDLXXXIII, die XVIII maij. Xystus indè V titulo presbyterorum S. R. E. Cardinalium sacram hanc ædem illustrari voluit, anno Domini MDLXXXVII. Idem etiam Xystus V Pont. Max. feria 2 à Sancto Paschalis die sacram hie stationem attribuit, anno Domini MDLXXXVIII, nonis aprilis. . Cæterum perinsignibus est hæc ecclesia nobilitata reliquiis... corpus beati Nicolai... ex cineribus ossium... S. Anselmi Episcopi Cantuariensis... S. Christinae V. M. de lacu Vulsino... — Torquatus Tassus hoc in cenobio diem clausit extremum, XXV aprilis MDXCV, horâ undecimâ... Titulares fuerunt S. R. E. Cardinales... 4. Philippus card. de Lenoncourt, Gallus, à Xysto V, anno 1585... 8. Maffeus card. Barberinus, Florentinus, à Paulo V, anno 1606 : hic postea Urbanus VIII... 13. Benedictus card. Odescalchus, Mediolanen., ab Innocent. X, anno 1657; hic postea Innocent. XI. 14. Petrus, card. de Bongi, Florentiu., Archiepiscop. Narbonens. in Gallia ab Innocent. XI. »

V. aussi, pour l'église et le couvent, mon *Année liturgique à Rome*, pp. 62, 63, 64, 161, 213.

2. On lui a depuis élevé un beau monument de marbre blanc dans une chapelle richement décorée.

solvs. in. vasta. ægypti. solitvdine. latvit
vita. mors. miracvla
pictvris. hisce. expressa
anno. ivbilei. M. D. C.

restavr.

1682

Or, remarquez ici deux choses : qu'une restauration de ces fresques a été faite à la fin du xvii^e siècle, et qu'on l'a signalée, puis que ces fresques remontent au jubilé de l'an 1600.

Le jubilé est l'époque du pardon, partant de l'aumône. C'est avec les dons reçus que le travail s'exécute. Tantôt ces dons sont collectifs, et alors les tableaux ne fournissent aucune indication de personnes ; tantôt, ils sont isolés, et le tableau atteste la munificence du bienfaiteur par l'apposition de son écusson. Quoique la noblesse domine, à en juger par les armoiries, on peut souvent constater, par leur absence, que la part du peuple n'est pas indifférente ni si minime. Les blasons sont trop nombreux pour que j'essaie de les décrire : d'ailleurs, il me serait difficile de les attribuer, d'une manière sûre, à des personnages connus. Je ne citerai donc que celui-ci, qui m'intéresse par sa devise, justifiée par ses lys et ses ondes : *De gueules, à deux fasces ondées d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or. Devise : TVRBATO MARE FLOREBVNT.*

Les inscriptions, peintes en majuscules romaines, ont leurs mots séparés par des points-milieu. Partout, la lettre V y tient lieu à la fois de consonne et de voyelle. Les abréviations sont rares et encore consistent-elles dans un trait horizontal destiné à remplacer la lettre N : voilà pour l'épigraphie.

Le latin est d'une grande concision, que développe parfois la traduction italienne. Je n'allongerai pas cette notice de ce second texte, qui fatiguerait le lecteur. Toutefois, j'en citerai un passage, afin d'en donner une idée. Je l'emprunte au 24^e tableau :

Pafnvtio. vede. Panima. di. s. Honofrio
in. forma. di. bianca. columba. essere
portata. dalli. angeli. e. da. Christo. in. cielo.
ricevta.

Ces peintures n'ont nullement la prétention d'être historiques ni d'affecter une couleur locale. Costumes, paysages, croix, chapelets

et livres pour la prière, tout y ressent les usages de la vie italienne, au xvii^e siècle, et les aspects du sol natal. Nous y gagnons un intérieur d'église, entre autres, d'une vérité frappante. L'autel est garni sur sa table de six chandeliers de hauteur inégale¹, et d'un tabernacle voilé d'un pavillon vert². Son parement, également de cou-

1. Cette prescription du *Cérémonial des Evêques* (lib. 1, ch. vii) n'est observée à Rome que dans la basilique de Saint-Pierre, où les chandeliers des petits autels, aux armes du pape Alexandre VII, sont de différentes hauteurs.

2. Mgr Piazza, dans les *Ephemerides liturgicæ*, 1892, a soutenu, contre moi, que l'on pouvait se servir du mot *conopée* et que cette tenture était toujours strictement obligatoire. Cette revue a trop d'autorité et est trop répandue pour que je ne justifie pas ma manière de voir. « Toto jure dicimus cum insigni archeologo Barbier de Montault : « Ceux qui réclament contre le pavillon du tabernacle, curés ou auteurs, témoignent hautement leur ignorance en matière de rites et d'archéologie » (p.22)... Cl. Barbier de Montault censura notat *conopée*, gallice dictum latino vocabulo *conopeo* respondens, mavultque pro *conopée* *pavillon* illudque appellat « néologisme stupide ». Quid nimis hoc nobis apparet. Aliud est *pavillon*, quod satis late patet, aliud vero *conopée*, quod in presenti velut exclusive liturgice accipitur ad ornatum tabernaculi significandum... Haud novum est in idiomate liturgico quoddam reperire vocabulum ejusdem idiomatis omnino proprium. Ceterum *conopée* in pluribus notatur Lexicis gallicis, uti ex. gr. in *Dict. universel* Boiste, in alio Alberti, in *Glossaire français* du Cange, etc. Excusatione proinde, nisi et approbatione digni videntur nobis Galliei ceremoniarum magistri *modernes*, qui s'obstinent à nommer *conopée* ornementum tabernaculi nec illud merito nuncupari neologismum posse vel vocabulum nihil significans, ne dit rien ». (p. 24). C'est tout de même drôle de recevoir une leçon de *français* d'un *italien*, qui a tout brouillé. Rétablissons donc les faits. La question n'est pas de savoir si *conopeum* est latin et *conopée* français, mais uniquement si l'on a eu, récemment, depuis la repristination du romain, raison de traduire *conopeum* par *conopée*. Or je prétends que *conopée*, qui, étymologiquement, signifie *moustiquaire*, est une expression peu choisie, tandis que *pavillon*, qui a plusieurs acceptions, répond mieux à l'idée de *tente*, qui est la forme originelle du *tabernacle*. D'ailleurs, nous sommes en possession, depuis plusieurs siècles, de parler exclusivement ainsi. Je n'en citerai que deux exemples ; l'un est pris à Rome même dans *l'Inventaire de S.-Louis des Français*, en 1649 (*Œuvres*, t. I, p. 194, n^o 149-154). J'extrais l'autre du procès-verbal de visite de l'église de la Bastide de Lévy, par l'archevêque d'Albi en 1700: « Un pavillon pour couvrir le tabernacle » (*Rev. du dép. du Tarn*, 1893, p. 81). Que vaut, contre l'usage ecclésiastique, la personnalité du laïque Boiste ?¹

« Idem dicit (que le ch. Corblet) cl. Barbier de Montault : « Le pavillon est « obligatoire en tout lieu, il n'y a d'exception que lorsque la matière du tabernacle est extrêmement riche ». Que tamen asserfa, cum jure positivo collata, impræsenti tanquam vera haud certe habenda sunt, sed uti falsa rejicienda » (p. 29). Que la pratique soit en désaccord avec la théorie, je n'en disconviens pas ; mais si j'ai dit *faux*, comment se fait-il que, pour être dans le *vrai*, j'aie étayé mon exception uniquement sur ce que j'ai vu dans les grandes églises de Rome, entr'autres à S.-Jean-de-Latran ? J'ai parfaitement droit, quoi qu'en dise le trop zélé prélat, de tempérer la rigueur de la rui riqe par l'exemple même de Rome. Qui osera m'en blâmer ?

1. Furetière lexicographe sérieux, n'a ni *conopée* ni *pavillon*.

leur verte, offre une croix accompagnée de deux écussons¹.

Le nimbe triangulaire, inventé par Raphael, entoure la tête du Christ ; celui de saint Onuphre, quand il en porte, est circulaire. Nous sommes ici à une mauvaise époque pour l'iconographie, qui n'observe plus guère d'autres règles que l'arbitraire.

Le récit, qui a inspiré le peintre, est essentiellement légendaire, non dans l'acception trop large de ce mot, mais avec le sens que lui donnent les leçons du Bréviaire romain.

Je ne reviendrai pas sur cette question des légendes si judicieusement traitée par le chanoine Auber, dans ses *Vies des Saints de l'Église de Poitiers*, et dont j'ai dû parler moi-même dans ma récente publication, qui a pour titre : *Commentaire sur l'Office monastique de saint Florent* (*Œuvres*, X, 491). Je veux seulement développer les cinq considérations suivantes, qui me sont suggérées par l'iconographie du sujet.

a) C'est un fait à-peu près constant, dans les hautes époques de l'art, que l'âme est portée par les anges, qui, sans la toucher, l'enlèvent au ciel dans une auréole de lumière. Les vitraux, les sculptures, les miniatures en font foi. Mais, en dehors de ces œuvres matérielles, les *Actes* le proclament, témoin ce qui est rapporté, pour ne pas sortir de Rome, dans la vie de sainte Cécile :

Les saints (Valérien et Tiburce) furent conduits à la statue de Jupiter, à quatre milles de la ville. Et comme ils refusèrent de sacrifier, ils furent tous deux décapités. Alors, Maxime affirma avec serment qu'au moment de leur supplice ils avaient vu des anges resplendissants qui recevaient leurs âmes, comme des épousées sortant du lit nuptial, et les anges portaient au ciel dans leurs bras les âmes des Martyrs. (Jacques de Voragine, *la Légende dorée*, trad. de Gust. Brunet, t. II, p. 21.)

A Rome, de nos jours, on peut voir encore peint sur les murs, au-de sous de Madones en vénération, ce pieux enlèvement des âmes par les anges qui, à la voix de la Mère de Dieu, descendent dans les flammes du purgatoire et en retirent les âmes qui ont achevé leur expiation. Mais dans la Rome moderne, il y a cette différence avec la Rome gothique que l'âme y est un corps, tel qu'il a existé sur la terre, tandis qu'idéalisant la substance spirituelle, autrefois on la figurait petit enfant sans sexe et dont la nudité exprimait l'état d'innocence, ou plutôt de régénération.

1. *Œuvres*, I, 148-145; *la Cathédrale d'Anagni*, p. 89.

L'âme-colombe est une exception rare en iconographie, et encore procède-t-elle directement de la légende. Je l'ai rencontrée sur les fresques du Sacro Speco à Subiaco, dans la mort de sainte Scholastique ¹, ainsi que dans la crypte historiée de la basilique d'Anagni, où il est fait allusion au martyr de la vierge Secundino ². Or ces fresques datent, celle-ci du XIII^e siècle, celle-là du XIV^e. Avec la légende de saint Onuphre, nous arrivons au XVII^e. L'Italie en a fourni un autre exemple, sur un chapiteau roman, dans la crucifixion de Ste-Julie, à Brescia.

b) Qu'une biche ait allaité saint Onuphre pendant trois années, cela peut-il surprendre quand le Bréviaire romain nous dit, dans les leçons de saint Gilles, que telle fut la nourrice de ce saint Solitaire ? Aussi la biche est-elle l'attribut spécial de saint Gilles, comme on peut le voir à deux statuettes de marbre, des XIV^e et XVI^e siècles, qui sont à Ste-Marie in Trastevere et à S.-Sauveur in thermis.

Secessit in eremum, ubi diutius herbarum radicibus et cervæ lacte, quæ statis ad eum horis veniebat, admirabili sanctitate vixit. Quæ cerva, insequentibus quodam die canibus regis, cum in antrum Ægidii refugisset, Gallie regem impulit, ut ab eo summis precibus peteret, ut in loco speluncæ monasterium extrui pateretur.

c) A Anagni, au XIII^e siècle, la représentation de saint Onuphre est fort simple : vieillard vénérable, il a pour tout vêtement sa longue barbe, ses longs cheveux et cette peau velue qui le fit passer, aux yeux de saint Paphnuce, pour un monstre ou une bête féroce (la Cathédrale d'Anagni, p. 59). A Rome, dans le couvent des Hiéronymites, cette iconographie se complète par l'addition d'un livre, d'une croix de bois et d'un chapelet, que lui mettent également aux mains les fresques de Subiaco (*Annales archéologiques*, t. XVIII, p. 353.)

Deux branches d'arbre, dont une posée en travers, forment une croix. C'est si primitif et d'une exécution si facile qu'il ne répugne nullement que saint Onuphre en ait fait usage.

Le livre symbolise évidemment sa prière et sa méditation.

1. *Annales archéologiques*, t. XVIII, p. 353 ; *Légende dorée*, t. II, p. 59.

2. *La Cathédrale d'Anagni*, p. 52.

Pour le chapelet, sans m'arrêter à l'opinion des érudits qui en attribuent l'institution à la Sainte Vierge elle-même et citent en preuve le chapelet conservé à Rome parmi les reliques de Sainte-Marie-in-Campitelli ¹, je ne puis justifier mieux sa présence dans les fresques qui nous occupent, que par ce texte du savant pape Benoît XIV :

Tertia opinio est eorum, qui ad antiquissimos Eremitas inventum referunt Sanctissimi Rosarii, cum certum sit numeratas per calculos preces fuisse ab illis usurpatas. De Paulo siquidem monacho hæc leguntur apud Sozomenum, lib. vi Histor. ecclesiast., cap. xxix, ubi ait : « Orationi tantum vacabat, trecentas orationes velut tributum quoddam quotidie persolvens Deo. Ac ne forte aberraret ab integro numero, trecentis lapidibus in sinum suum congestis, ad singulas preces singulos projiciebat lapides. Assumptis itaque lapillis planum fiebat, orationes numero lapillorum æquales jam complevisse. (Concessionis lectionum propriarum SS. Rosarii discursus, apud Analecta, t. IV, col. 1389.)

Conclure rigoureusement de cette citation et des autres apportées à l'appui par Benoît XIV que le chapelet, tel que nous l'avons aujourd'hui, date des Pères du désert, serait aller contre la pensée des auteurs ecclésiastiques; car il resterait à prouver que ces prières nombreuses n'étaient autres que des *Pater* et *Ave*, tandis qu'il est plus probable que c'étaient des psaumes ou des versets de psaumes, et que tous ces petits cailloux furent enfilés ou attachés ensemble *ad instar coronæ*. Quoi qu'il en soit, il y a là bien évidemment dans ces prières répétées à nombre fixe, et dans ces cailloux jetés un à un, l'idée première du rosaire de saint Dominique.

d) Je noterai encore l'analogie qui existe entre la sépulture de saint Onuphre, dont la fosse est creusée par deux lions venus du désert, et celle de saint Paul, autre patriarche de la vie érémitique; mais j'ai hâte d'arriver à la description des fresques par une dernière réflexion.

1. *Annales archéologiques*, t. XVIII, p. 353. — On lisait autrefois dans l'église de Sainte-Marie in Campitelli cette inscription, que nous ont conservée Théophile Raynaud, Jean-Charles Poteza Macri, Elie de Amato, Pompée Sarnelli et Benoît XIV : « In nomine Domini. Amen. Anno 1217, Pontificatus Domini Honorii papæ, anno ejus secundo, indictione 6, mensis aprilis die 5, consecrata est ecclesia hæc ab eodem Summo Pontifice et universali Papa, per cujus sanctas manus reconditæ sunt in hoc altari Beatæ Mariæ Virginis multe reliquiæ sanctorum et sanctarum, videlicet de ligno Sanctæ Crucis, de lacte, capillis et vestimentis gloriosæ Virginis Mariæ. Item pars coronæ de Pater noster Virginis Mariæ. » (*Analecta juris pontificii*, t. IV, col. 1388).

e) Un poète anglais, dans une de ses plus gracieuses idylles, que j'ai essayé de mettre en vers français, suppose un jeune enfant qui chaque jour va jouer dans un vallon, devant une statue de la Vierge, qui tient dans ses bras l'Enfant-Jésus. Or, l'enfant parla un jour en ces termes à la sainte Vierge :

O petit enfant de Marie,
Disait-il, viens dans la prairie,
Descends jouer sur le gazon.
Pour toi, j'ai des fruits de l'automne.
Comme ils sont beaux ! Vois leurs couleurs !
Dans le bocage, il est des fleurs
Pour te tresser une couronne.
Et puis nous irons au verger :
Les pommes que maman si bonne
Tout plein ma corbeille me donne,
Avec toi je veux partager.

L'enfant continua de jouer seul ; mais la nuit suivante, il se vit transporté au ciel, où l'appelait le petit Jésus. Ce drame enfantin, développé avec sentiment, touche et intéresse. Mais le cœur ne serait-il plus satisfait si, au lieu de se bercer de fictions, il se nourrissait de réalités ? Or, ces réalités se rencontrent à chaque page de la Vie des Saints, non telle que l'a faite Godescard, mais telle que l'ont écrite les notaires qui recueillaient les Actes des Martyrs, ou que la racontaient, avec Jacques de Voragine, tous les prédicateurs d'autrefois.

Le poète anglais ignorait certainement que longtemps avant lui saint Onuphre avait offert son pain à l'Enfant-Jésus, qu'il plaignait de ne pas voir manger, et qui, en retour, lui donna un pain plus gros. Ce fait, pour être authentique, est-il moins poétique que la rêverie du poète ? Non assurément. La poésie chrétienne trouvera donc, quand elle le voudra, une source féconde, intarissable, d'inspirations dans les livres que l'Église a lus, chantés, interprétés, traduits par les arts, pendant une longue période de siècles, dont nous n'avons plus malheureusement ni la foi vive ni la naïve simplicité.

Voici la série des sujets qui représentent la légende de saint Onuphre :

1. Désireux d'avoir un enfant qui lui succède sur le trône, le roi

de Perso, agenouillé dans une église, prie Dieu qu'il veuille bien exaucer ses vœux.

REX. PERSARVM. PRO. SVSCIPIENDA. PROLE
CVIVS. DESIDERIO. ARDET. PRAECES. AD. DEVM.
FVNDIT

2. La reine est au lit dans les douleurs de l'enfantement. Le roi, assis sur son trône, écoute les perfides suggestions du démon, qui, transformé en pèlerin, chapeau à coquilles sur la tête, pèlerine aux épaules, bourdon en main et gourde au côté, cherche à lui faire entendre que l'enfant qui va naître n'est pas le sien, mais un fils adultérin ; qu'au reste, il est facile d'en faire l'épreuve en l'exposant au feu, car s'il en sort sain et sauf, il le reconnaîtra à ce signe pour son propre fils.

DIABOLVS. REGI. SVGGERIT. NASCITVRVM. FILIVM
NON. GENVINVM. SED. ADVLTERINVM. FORE
EIDEMQ. SVADET. VT. RECENS. NATVM
IN. IGNEM. INICIAT ¹. A. QVO. SI. ILLAESVS. EVASERIT
PROPRIVM. AGNOSCAT.

3. L'enfant, aussitôt sa naissance, est jeté dans un brasier ardent, mais les flammes le respectent. Alors un ange descend du ciel, réprimande le roi et lui ordonne de donner à son fils, au baptême, le nom d'Onuphre.

REX. IVBET. INFANTVLVM. IN. IGNEM. MITTI
QVO. PAENITVS. INCOMBVSTO. ANGELVS. REGEM. INCREPAT
EIQ. PRAECIPIT. VT. PARVVLVM. BAPTISMO. ABLVI. FACIAT
AC. HONVPHRIVM. NOMINE. VOCET.

4. Obéissant au commandement de l'ange, le roi fait baptiser son fils par un évêque qui lui impose le nom d'Onuphre.

ANGELI. IVSSIS. PARET. REX. ET. FILIVM
BAPTISMATE. DELIBVTVM. HONVPHRIVM
NOMINAT.

5. Le roi conduit le jeune Onuphre dans un monastère : les moines et l'abbé, qui viennent à sa rencontre, l'accueillent avec joie.

1. Les Italiens, qui ne connaissent pas la valeur euphonique du *j*, prononcent comme s'il y avait deux *i*.

FILIVM. IAM.
LEVATVM. REX. ADMITTIT. IN
MONASTERIVM.
AB. ABBATE. ET. MONACHIS
LIBENTER EXCIPITVR.

6. Pendant trois ans, l'enfant est allaité par une biche blanche.

CERVA. COLORE. ALBA. PER. TRES. ANNOS
HONVPHIRIVM. LACTE. PASCIT.

7. Debout devant une statue de la Vierge-Mère, Onuphre parle à l'Enfant-Jésus et lui dit avec la naïve candeur de son âge : « Nous sommes petits tous les deux, mais moi je mange et toi tu ne le fais pas. Mange donc, je t'en supplie ». Jésus se pencha et prit le pain offert avec tant d'instance.

HONVPHIRIVS. PANEM. CHRISTO. PORRIGENS. AIT
AMBO. PARVULLI. SVMVS. EGO. MANDVCO. ET. TV
NON. COMEDE. QVAESO. TVNC. CHRISTVS. PANEM
ACCIPIT.

8. Onuphre, revenant un jour voir l'image de la Vierge, reçut, en retour de sa charité, des mains de l'Enfant-Jésus, un pain si lourd qu'il lui fallut, pour le porter, l'aide des moines, témoins de cette scène.

PANEM. A. CHRISTO. SANCTVS
ADEO. MAGNVM. INSPECTANTIBVS
MONACHIS. AB. EO. ACCIPIT. VT. VIX
IPSVM. PORTARE. QVEAT.

9. Joyeux, Onuphre fait part à l'abbé du monastère du cadeau qu'il a reçu. Alors l'abbé s'agenouille et dit en signe d'actions de grâces : *Te Deum laudamus*. Le jeune saint lui répond : *Te Dominum confitemur*.

S. HONVPHIRIVS. ACCEPVM. A. CHRISTO. PANEM. AD
ABBATEM. DEFERT. ABBAS. DICIT. TE. DEVM. LAV
DAMVS. SANCTVS. RESPONDIT. TE. DOMINVM
CONFITEMVR.

10. L'abbé, transporté à la vue de ce miracle, pense qu'un esprit céleste a revêtu la forme d'Onuphre; il voudrait lui céder ses droits

et son autorité sur le monastère, mais il n'ose, à cause de son jeune âge.

ABBAS. VISO. MIRACULO. ANGELICVM. SPIRITVM
IN. HONVPHRIO. LATERE. PVTANS. EVMDEM
MONASTERIO. PRAEFICERE. OPTAT. SED
AETATE. PROHIBETVR.

11. L'abbé instruisait ses disciples sur les avantages de la vie solitaire. Onuphre, frappé de ces observations, se lève, prêt à partir et à embrasser ce genre de vie.

S. HONVPHRIVS. DE VITA. SOLITARIA. SERMONE
INSTITVTO. EAMDEM. AMPECTI. DECERNIT.

12. Le bâton du pèlerin en main. Onuphre a déjà quitté le couvent, dont l'église domine le coteau. Il s'arrête un instant pour écouter la voix de l'ange qui le rassure et lui montre la colonne de feu qui va guider ses pas.

SOLITVDINIS. ITER. HONVPHRIVS. AGGREDITVR. MOXQ :
SPLENDORIS. QVASI. COLUMNAE. IGNEAE. VISIONE. OBSTVPE
FACTVS. HAC. INDE. VOCE. ERVPENTE¹. CONFORTATVR. AN
GELVS. DEI. SVM. NOLI. TIMERE.

13. Parvenu à la chaumière qu'habite le solitaire Hermée, il s'enquiert auprès de lui des règles de la vie érémitique.

S. HONVPHRIVS. AD. HERMEI. SPELVNCAM. PERVENIENS
VITAE. EREMITICAE.

Je complète ce texte latin mutilé par sa traduction italienne :

HONOFRIO. GIONTO. ALLA. SPELONCA. DI. HERMEO
DA. ESSO. CERCA. D'INTENDERE. L'INSTITVTI. DELLA
VITA. SOLITARIA.

14. Hermée conduit Onuphre en Calidiomie, où Dieu, au sein d'une délicieuse campagne, avait préparé pour son serviteur une grotte, près de laquelle coulait une source, à l'ombre d'un palmier.

HERMEVS. HONVPHRIVM. IN. CALIDIOMAM. DVGIT
VBI. SPELVNCAM. PALMAE. ET. FONTEM. VICINAM²

1. Il faudrait *erumpente*.

2. Mes notes portent *vicinam*, qui se lierait à *speluncam*, car il faudrait *vicinum*, s'il s'agissait de *fontem*.

SANCTO. SVO. DEVS. PRAEPARAVERAT.

15. Hermée visitait chaque année saint Onuphre. A l'un de ces voyages, le pieux solitaire mourut. Onuphre l'étendit sur une natte, appuya sa tête sur une pierre, plaça une croix de bois entre ses mains jointes et lui donna la sépulture près de sa grotte.

HERMEVS. QVI. HONVPHRIVM. DE. MORE
PER. SINGVLOS. ANNOS. INVISIT. MORITVR
AC. PROPE. CELLVLAM. SVAM. AB. EODEM
SEPELITVR.

16. Nu, sans autres vêtements que ses longs cheveux et les poils qui couvrent son corps, protégé aux reins par une ceinture de feuillages, il vit du pain qu'un ange lui apporte.

HONVPHRIVS. NVDVVS. OMNINO
REMANENS. TOTVS. PILIS. TEGITVR
ET. AB. ANGELO. PER. TRIGINTA
ANNOS. PANE. REFICITVR ¹.

17. Pendant trente ans aussi, il se nourrit des dattes de son palmier.

ANNOS. TRIGINTA. PALMA
HONVPHRIO. CIBVM. PRAEBET.

18. Tous les jours, Onuphre prie devant une croix de bois, fichée dans le rocher. Mais le dimanche, un ange, descendant du ciel sur les nuages qui s'abaissent, remplit son âme, par la sainte communion, des jouissances célestes.

SINGVLIS. DIEBVS. DOMINICIS. COMMUNIONEM
SACRAM. DE. MANV. ANGELI. SVMIT. EOQ. DIE
DELICHS. CAELESTIBVS ². FRVITVR.

19. Paphnuce, apercevant saint Onuphre tout couvert de poil, le prend pour une bête féroce et fuit épouvanté, mais l'homme de Dieu l'appelle, le fait asseoir près de lui et lui raconte sa vie.

PAPHNVTVS. HONVPHRII. PILIS. HIRSVTI. EISQ.
PRORSVS. CONTECTI. TERRIBILI. TERRETVR. ASPECTV

1. Ce pain miraculeux est apporté par un corbeau à saint Paul (*Légende dorée*, t. I, p. 75) et à S. Benoit.

2. Rome écrit encore *caelum* avec un *a*, et non avec un *o*, comme nous en avons l'habitude.

QVEM. MONSTRVM. AVT. FERAM. REPVTANS. TERGA
VERTIT. SED. A. VIRO. DEI. ACCERSITVM. PROPE. SEIPSVM
SEDERE. FACIT

20. Saint Onuphre conduit Paphnuce dans sa cellule, et là, tous les deux, le livre à la main, prient Dieu en commun. Quand leur prière est achevée, ils trouvent à terre, pour leur frugal repas, un pain et un vase plein d'eau.

SANCTVS. IN. TVGVRIOLVM. SVVM. PAPHNVTVM
DVCIT. ET. POST. COMMVNES. AD. DEVM. PRECES
PAPHNVTVS. IN. IPSIVS. CELLVLAE¹. MEDIO. PANEM
ET. VAS. AQVAE. IACERE. VIDET.

21. Paphnuce médite, la tête penchée sur un livre, tandis qu'Onuphre, après avoir prié pour tous ses bienfaiteurs, voit descendre du ciel, sur un rayon de lumière, cette douce et consolante parole :
EXAVDITA EST PETITIO TVA.

PRO. SE. ET. PRO. HS. QVI. IN. SVI. MEMORIAM
ALIQVID. VEL. FECERINT. VEL. DEO. OBTVLERINT
HONVPHRIO. PRECANTE. HAEC. VOX. AVRIBVS
EIVS. INSONVIT. EXAVDITA. EST. ORATIO TVA.

22. Onuphre exhale, en priant, son dernier soupir. Paphnuce le reçoit dans ses bras, et, au milieu des airs enflammés, paraît un chœur d'anges qui chante les plus suaves cantiques.

DVM. ORARETVR². VIR. DEI. PAPHNVTVIO. PRAESENTE
CADENS. IN. TERRAM. MORITVR. AER. TVRBATVR
TONITRVIS. ET. FVLGORIBVS. MICAT. CAELI. APERIVNTVR
ANGELI. AD. SANCTVM. FVNVS. DESCENDVNT. CANTVS
SVAVISSIMI. AVDIVNTVR.

23. Couché sur la terre, le corps d'Onuphre reçoit de la part des anges les honneurs funèbres. En effet, pieds nus, ils l'entourent, en

1. Nous avons trois expressions, dont le sens n'est pas le même, pour qualifier la demeure de saint Onuphre ; *tuguriolum* et *cellula* indiquent une cabane faite de main d'homme, et *spelunca* caractérise plutôt une grotte naturellement creusée dans le rocher. Le peintre a constamment représenté une cabane faite de branchages.

2. Est-une distraction de ma part ou une méprise du peintre ? Faute de pouvoir vérifier, je ne sais à qui attribuer *oraretur* mis au lieu de *oraret*.

chantant, en balançant l'encensoir ou faisant briller les torches qu'ils ont dans les mains. Paphnuce prie pour son ami, dont l'âme chérie est appelée au ciel.

S. HONVPHRII. CADAVER. CVM. CEREIS. ACCENSIS. HYMNIS
TVRRIBVLIS. ANGELIS. CIRCVMSTANTIVS. VOX. CLAMAT
EGREDERE. ANIMA. PACIFICA. VENI. AD. ME. DILECTA. MEA

24. A ces mots, Paphnuce voit l'âme sortir du corps d'Onuphre et s'élançer, blanche colombe, enveloppée dans une auréole lumineuse que portent les anges, vers le Christ, qui ouvre ses bras pour la recevoir.

PAPHNVTVS. VIDET. SANCTI. HONVPHRII
ANIMAM. SVB. SPECIE. COLVMBAE. CANDIDAE
EXERCITIVS. PSALLETIVM. ANGELORVM
STIPATAM. A. CHRISTO. IN. CAELVM. ASSSVMI.

25. Paphnuce s'affligeait déjà de ne pouvoir confier à la terre le corps de l'homme de Dieu, quand tout à coup il voit venir, du fond du désert, deux lions qui s'agenouillent, en pleurant, près du défunt, et lèchent respectueusement ses pieds.

CONTRISTATVR. PAPHNVTVS. ET. QVOMODO
TERRAM. FODIAT. ET. CADAVER. SANCTI. VIRI. HVMET
ANIMO. REVOLVIT. QVANDO. ECCE. DVO. LEONES. EX
INTERIORI. EREMI. PARTE. QVASI. PLANGENTES. AD
DEFVNCTI. PEDES. ACCVMBVNT. EOSQ¹. LINGVNT.

26. Paphnuce indique, avec le bâton qui soutient sa vieillesse, le lieu de la sépulture : les lions creusent la fosse.

PAPHNVTVS. LOCVM. SEPVLCRI. DESTINAT
QVEM. LEONES. VNGVIBVS. EFFODIVNT.

27. La sépulture terminéo, le palmier est déraciné, l'ermitage renversé, et la fontaine comblée. Paphnuce s'attriste à ce spectacle navrant pour son cœur, mais un ange lui est envoyé pour le reconforter et lui dire de se rendre en Égypte.

SANCTI. VIRI. CORPORE. IN. FOSSAM. DEPOSITO

1. Il y a deux manières également reçues d'exprimer *que*, par abréviation, ou en employant la seule initiale, ou en la faisant suivre de deux points, quelquefois d'un point-virgule.

ET. CONGESTA. HYMO. OBVOLVTO. CELLA. RVIT
PALMA. EVELLITVR. FONS. TERRA. REPLETVR
PAPHNVTVS. AB. ANGELO. CONFORTATVS. IN. EGYPTVM
(VADIT?)

III. — ICONOGRAPHIE.

En plus de cette vie si intéressante et si complète, nous avons, pour formuler l'iconographie spéciale de S. Onuphre, les œuvres d'art suivantes : XIII^e siècle, peinture murale à la cathédrale d'Anagni; XV^e s., panneau du Musée chrétien (*Œuvres*, t. II, p. 241, n^o 3), panneau de la galerie Campana et du musée de Bologne, vitrail de l'Exposition rétrospective de Milan; XVI^e s., autre tableau de la galerie Campana et peinture à S. Onuphre; XVII^e s., peinture murale dans l'abside de la *Chiesa Nuova*, tableau du Guerchin dans la *galerie Colonna* et gravure romaine.

1. Je déduis de tout cela une série de trente-sept attributs, que voici disposés par ordre alphabétique :

Abbé. Il reçoit S. Onuphre dans son monastère (*fresque du cloître, à S.-Onuphre*, n^o 5), accueille le présent que lui a fait l'enfant Jésus (n^o 9) et lui enseigne la vie solitaire (n^o 11).

Ame. Elle monte au ciel dans une auréole de lumière (n^o 24).

Ange. Il fait baptiser S. Onuphre (n^o 3), lui montre le désert (n^o 12), lui apporte un pain (n^o 16) et le communique le dimanche (n^o 18).

Anges. Ils assistèrent en chœur à sa mort, chantant (n^o 22), encensant, tenant des torches (n^o 23) et enlevant l'âme au ciel (n^o 24).

Baptême. Un évêque l'administre (n^o 4).

Barbe. Elle est blanche et très longue (*cath. d'Anagni* et vitrail de *Milan*).

Bâton. Signe de la vieillesse, qui y cherche un soutien (égl. S.-Onuphre et *gal. Campana*, XVI^e s., *Chiesa Nuova*, *gal. Colonna* et gravure romaine), il a la forme en potence ou en tau, comme celui de S. Antoine, aux musées du Vatican et de Bologne.

Biche. Elle allaite l'enfant (*S. Onuphre*, n^o 6 et gravure).

Cabane. Faite de branchages, elle est renversée à sa mort (*cloître de S.-Onuphre*, nos 20, 27).

Ceinture de feuillages. Elle entoure les reins et forme une des caractéristiques principales, à Bologne. galerie Campana (xv^e et xvi^e s.), à Milan et sur la gravure.

Chapelet. Il indique la prière continue au désert (Anagni, Subiaco, *Chiesa Nuova*, gal. Colonna et gravure).

Cheveux très longs, à S.-Onuphre, à Anagni, à Bologne, au Musée chrétien et galerie Campana (xv^e s.).

Christ. Reçoit l'âme de S.-Onuphre (*cloître*, n^o 24).

Colombe, forme de l'âme (n^o 24).

Colonne de feu, guidant vers l'ermitage (n^o 12).

Compagnons : Hermée (nos 13, 14, 15) et Paphnuce (nos 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27).

Couronne : signe distinctif d'origine royale, S. Onuphre la porte au front, à Milan et sur la gravure, elle gît à ses pieds; elle forme, avec le sceptre, le meuble des armoiries du couvent du Janicule.

Croix de bois. S. Onuphre prie devant (n^o 18) et en met une aux mains d'Hermée, avant de l'ensevelir (n^o 15).

Croix double ou à double croisillon, avec extrémités tréflées, par allusion à son titre de patriarche de la vie érémitique (*vitrail de Milan*).

Flammes, qui respectent l'enfant jeté dans un brasier (n^o 3).

Grotte, où il vit en ermite (n^o 13).

Lions. Ils s'agenouillent en pleurant devant le corps du défunt et creusent sa fosse (n^o 26).

Libre, qui sert à la prière (n^o 20).

Moines, parmi lesquels il vit d'abord (n^o 5).

Mort entre les bras de S. Paphnuce (n^o 22).

Nudité complète, dissimulée seulement par la ceinture, la barbe et les cheveux (n^o 16, *Musée chrétien et panneau du xv^e siècle, galerie Campana, vitrail de Milan*).

Pain, qu'il offre à l'enfant Jésus (n^o 7), que celui-ci lui rend plus gros et très lourd (n^o 8) et qu'il porte à l'abbé (n^o 9); il en reçoit aussi d'un ange (n^o 16).

Palmier, près de sa grotte (n^o 16), qui le nourrit de ses dattes

(n° 17) et est déraciné à sa mort (n° 27). La gravure est le seul monument qui ne l'ait pas oublié.

Patron. Sur le vitrail de Milan, il appuie sa main gauche sur l'épaule de la donatrice agenouillée.

Peau. Guerchin a vêtu S. Onuphre d'une peau de bête, ce qui est contraire à l'exactitude traditionnelle.

Poils. Le corps tout entier est velu, ce qui le faisait ressembler à un animal (n° 19). Dès le xiii^e siècle, il en est ainsi à Anagni ; au xvii^e, la *Chiesa Nuova* et la gravure ont maintenu la tradition iconographique.

Rayon de lumière, annonçant que la prière pour les bienfaiteurs est exaucée (n° 21).

Sceptre, combiné avec la couronne dans laquelle il passe, aux armes du couvent, pour rappeler l'origine royale.

Sépulture donnée à Hermée près de la grotte (n° 15).

Source, ombragée par le palmier et fournissant de l'eau à l'ermito (n° 16) ; comblée à sa mort (n° 27).

Vase plein d'eau, pour son repas avec Paphnuce (n° 20).

Vieillard décrépité. Ainsi le montrent la fresque d'Anagni, le vitrail de Milan, la peinture murale de la *Chiesa Nuova* et la gravure de Rome.

2. Le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des saints*, ne reconnaît à S. Onuphre que ces dix attributs : « Ange, Barbe, Chevelure, Couronne, Ermitage, Feuilles, Groupe, Lion, Pain, Palmier. Il aurait pu ajouter *chapelet*, qui est la prière des solitaires, puisqu'il le lui met en main, p. 601, d'après une ancienne gravure. Je lui emprunte (p. 845) les diverses altérations du nom, qui, en latin, est devenu *Unfridus* et, en français, « Humfry, Humphred, Hunfroi, Onfroi ».

3. Puisqu'il y a presque disette relativement à S. Onuphre, je citerai ces deux autres documents :

Parmi les peintures qui décorent la basilique de Bethléem, en Palestine, on remarque, à la neuvième colonne, un S. Onuphre, dont le nom est écrit en grec et en latin : *O agios Onouphrios, sanctus Onoufrius*. « Tout nu, debout, les deux mains éployées, longue barbe blanche pendante jusqu'à la grande feuille qui lui couvre le

bas de l'abdomen et qui sort d'une tige à sa droite ». (*Bullet. monum.*, t. 50, p. 360).

Le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. V, p. 270, a signalé le culte de S. Onuphre dans l'église de S. Arnoult sur Caudebec, archidiocèse de Rouen : « A gauche de l'autel de la mère de Dieu, on remarque la statue de S. Onuphre, en costume d'ermite ; chaque an, à la fête patronale, on la porte processionnellement, selon l'antique coutume avec une grande vénération. Les appellations *Onufre, Onuphre, Anulphe, Arnulphus, Arnoulf, Arnoull*, me paraissent synonymes ».

SAINT PIERRE

I. — APPARITION DU CHRIST.

Ce mémoire pourrait tout aussi bien s'intituler : *le Repentir de S. Pierre* ou *l'Apparition du Christ à S. Pierre repentant*. Il y a là, en iconographie, deux scènes distinctes : la pénitence dans une grotte sous les murs de Jérusalem et la vision du Sauveur ressuscité qui vient consoler l'apôtre et lui pardonner en raison de son repentir. La première s'explique facilement, la seconde a été moins bien comprise : c'est celle sur laquelle je veux m'appesantir ici. Toutes les deux ont pour origine un fait traditionnel, consigné dans la liturgie romaine, car, pour qui la connaît à fond, on y trouve presque toujours la solution des difficultés d'interprétation qui se présentent en iconographie. Si les monuments que je vais citer ne sont pas romains, c'est Rome qui se chargera d'en donner la vraie signification, en quelques mots très courts, mais topiques.

La pénitence de S. Pierre était rappelée, dans l'ancien bréviaire, par ce répons si touchant, dont on regrette la suppression à l'office des ténèbres de la semaine sainte : « Domine, post passionem tuam et post discipulorum fugam, Petrus plorabat, dicens : Latro te confessus est, et ego te negavi. Mulieres te prædicaverunt, et ego te renui. Putas, jam vocabis me discipulum tuum? Aut iterum constitues me piscatorem mundi? Sed repœnitentem suscipe me, Domine, et miserere mei. — Ego dixi in excessu meo : omnis homo mendax. — Putas, jam vocabis me...? Domine, post passionem tuam, etc. »²

1. *Œuvres*, I, 407; II, 400, 402; VII, 433.

2. Les *Archives du bibliophile*, 1895, n° 308, ont signalé un manuscrit du xvii^e siècle, qui a pour titre : *Interpretatio laminarum Granatensium Romana, ordine pontificis fideliter facta* (in-4°) et où se trouve : « Planctus Petri apostoli vicarii post negationem Domini nostri Jesu Christi, tempore crucifixionis ejus ».

Dans le bréviaire moderne, un verset de l'office de la semaine de Pâques fait allusion à l'apparition du Christ : « *Christus surrexit vere et apparuit Simoni* ».

Ainsi nantis de ces deux textes importants, abordons le petit problème iconographique sur lequel a échoué la Société des Antiquaires de l'Ouest.

1. *Bas-reliefs de Château-Larcher*¹. — 1. Ce problème a été posé en ces termes par M. le curé Drochon dans ses *Recherches historiques sur Château-Larcher et ses seigneurs* :

De chaque côté du maître-autel (de l'église paroissiale de Château-Larcher, au diocèse de Poitiers), sont incrustés, dans les pilastres du fond, deux hauts-reliefs en terre cuite, bien dignes de fixer notre attention. . . . L'un, celui de droite, représente un évêque debout, la crosse en main, coiffé d'une mitre et orné de sa chape aux orfrois émaillés de pierreries, comme la mitre elle-même. Sa main droite repose affectueusement sur un homme d'environ cinquante ans, barbe grisonnante, à genoux devant lui. Ce personnage est revêtu d'une soutane noire, sur laquelle flotte un surplis à longues manches. Un bout de corde, pendant de sa ceinture, semblerait indiquer un seigneur pénitent ou dans l'accomplissement de quelque vœu. Également à genoux aux pieds de l'évêque et tournés vers l'autel, on voit six enfants de chœur. Ils ont la soutane rouge et un surplis proportionné à leur petite taille, mais de forme semblable à celui de l'homme placé derrière eux.

L'autre médaillon, celui de gauche, ne comprend que deux figures. L'un des personnages, debout et de profil, n'a pour tout vêtement qu'une bande d'étoffe rouge, roulée sur son épaule et qui laisse à nu le bras droit, une partie de la poitrine, les jambes et les pieds. De sa main gauche il tient un étendard flottant à une croix. Par un geste plein de grâce, la droite semble présenter quelque chose à un homme vêtu de bure, qui, les mains jointes, est agenouillé en face de lui, à l'entrée d'une grotte. L'imagination de l'artiste s'est donné carrière et semble s'être complu dans la décoration de cet antre, formé de quartiers de rochers : un lézard s'échappe du sommet, deux limaçons s'allongent entre les pierres, et il n'est

1. *Solution d'un problème iconographique, à propos des bas-reliefs de Château-Larcher* (Vienno), Poitiers, Dupré, 1877, in-8, de 15 pag., avec 2 lithog. Extr. des *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, tir. à part à 50 ex. Comptendu par le conseiller Rondeau : « Un antiquaire très compétent, M^r Barbier de Montault, a cru devoir rejeter l'explication de l'abbé Drochon au sujet de deux bas-reliefs de l'église de Château-Larcher. Ceux qui auraient le désir de s'instruire et de décider trouveront dans notre bulletin le développement de la thèse que soutient, à ce sujet, l'éminent critique » (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1877, 2^e sér., t. I, p. 4).

pas jusqu'à un petit lapin qui, dans les anfractuosités inférieures, ne montre ses fines oreilles et son museau pointu....

L'écusson, gratté par nous avec soin, ne nous a révélé aucun secret. Les armes, s'il y en eut jamais, ont aujourd'hui complètement disparu...

Quant à l'explication à leur donner (aux médaillons), nous abriterons nos suppositions sous l'autorité de juges compétents. En étudiant le premier médaillon, M. Richard, archiviste de la Vienne....., reconnaît, dans le personnage à genoux, René de Rochechouart lui-même ; dans l'évêque, saint René, évêque d'Angers, son patron, et, dans les enfants de chœur, ses six premiers enfants. Le caractère artistique du petit monument, l'âge qu'on peut lui assigner, le fait que seul des seigneurs de Château-Larcher au xvi^e siècle René de Rochechouart eut une si nombreuse famille, enfin la ressemblance frappante entre le personnage dont nous nous occupons et le portrait authentique de ce même René, tout nous porte à le lui attribuer. C'eût été comme sa signature apposée à l'œuvre de restauration de l'église, pillée et dévastée par les protestants.

Quant au second sujet, plus grand est l'embarras. Si quelques-uns y voient Notre-Seigneur ressuscité, apparaissant à saint Pierre ou guérissant l'aveugle-né, d'autres pourraient considérer ces opinions comme hasardées. L'illustre évêque de Poitiers (M^{sr} Pie), qui assistait à la séance publique où nous fûmes invité à lire le chapitre concernant René de Rochechouart, après avoir examiné attentivement ces deux médaillons, reproduits pour la circonstance, disait : « J'accepte l'interprétation donnée du premier sujet, mais au-dessous je mettrais ces mots : *Et expecto*, et, sous le second : *resurrectionem mortuorum*, ce dernier me semblant symboliser la résurrection future dans la personne de Jésus-Christ, triomphant lui-même de la mort.

2. J'ai tenu à faire cette citation sans en rien retrancher, quoiqu'elle soit un peu longue, car, ayant à proposer une solution nouvelle, je ne pouvais laisser ignorer au lecteur l'interprétation donnée antérieurement ; ainsi éclairé, il aura du moins sous les yeux tous les éléments nécessaires pour motiver son jugement et se prononcer en connaissance de cause pour l'une ou l'autre opinion.

La date des deux bas-reliefs peut être serrée de plus près. En disant simplement qu'ils sont du « xvi^e siècle » (p. 155), on ne précise pas assez. S'ils sont réellement attribuables à René de Rochechouart, ils appartiennent à la seconde moitié de ce siècle, car René I^{er} fut seigneur de Château-Larcher de 1568 à 1587. Leur style, lourd et épais, concorde avec cette période de temps ; c'est, en effet, la décadence de la renaissance, qui a cessé d'être fine et délicate. On touche à la fin du siècle, et déjà l'on peut pressentir

les altérations notables introduites dans cet art charmant et d'origine italienne, sous les règnes de Henri IV et Louis XIII.

M. Drochon donne le millésime de « 1572 » comme date approximative de la restauration de l'église, dont « les voûtes et la charpente » avaient été incendiées par les huguenots (p. 151). Si cette année convient à l'édifice, il est impossible de l'appliquer aux bas-reliefs. En effet, René de Rochechouart, marié en 1570 à Jeanne de Saulx de Tavannes (p. 296), en eut « neuf enfants, cinq garçons et quatre filles » (p. 296). Or le sixième enfant, car il y en a six sur la terre cuite, ne put naître que vers l'an 1580; et comme il est représenté déjà *grandelet*, le moins que suppose l'artiste est cinq ans, ce qui reporte à 1585, deux ans avant la mort de René.

L'archéologie ne contredit pas ce chiffre, mais est-il rigoureusement exact, et ne repose-t-il pas sur une hypothèse purement gratuite? Rien n'indique que nous ayons là l'effigie de René de Rochechouart. M. Drochon affirme bien que « la ressemblance » est « frappante » entre le relief et « le portrait authentique » (p. 155). Je l'en croirais volontiers sur parole, car il a dû préalablement faire lui-même cette comparaison. Toutefois je lui ferai observer qu'il eût été bon de nous indiquer où se trouve ce véritable portrait, terme indispensable du rapprochement, puisque, dans des représentations si minimes, si réduites, la ressemblance est rarement rigoureuse.

Mais admettons un instant l'authenticité de ce second portrait. Qui le nomme encore? Ce n'est pas son blason, puisque, « gratté avec soin », il n'a rien « révélé » (p. 154). Or, comment s'expliquer cette absence d'un signe aussi caractéristique? Les fasces ondées (p. 276) n'étaient pas difficiles à peindre ou modeler. Si donc l'écusson de la clef de voûte est resté vide dès l'origine, c'est qu'il n'avait aucune importance nobiliaire.

On a nommé « saint René » (p. 155) l'évêque qui patronne le personnage agenouillé; mais cette appellation, qui ne résulte ni d'une inscription ni d'un attribut quelconque, n'est soutenable qu'autant qu'il conste de l'identité de ce même personnage, qui pose ici comme *donateur*¹.

1. A la cathédrale de Poitiers, dans une fresque du latéral droit, datée de 1672, le chapelain René Lorin est assisté de saint René, « dont le nom, ST'

Si ce seigneur est bien René de Rochechouart, aussitôt surgit une complication nouvelle. Il n'a eu que « cinq garçons » : pourquoi le bas-relief lui en donne-t-il six ? Et comme le sixième enfant est une *filie*, peut-on gratuitement la supposer vêtue d'un surplis ?

D'ordinaire, sur les tableaux votifs, les garçons se groupent autour du père et les filles autour de la mère. N'ayant pas ici la femme de René, qui aurait été assistée de son patron saint Jean, nous pouvons croire, dans l'hypothèse donnée, qu'il manque un pendant au premier bas-relief : la suite nous prouvera effectivement que l'œuvre n'est plus dans son entier.

Autre difficulté. La corde qui paraît sous le surplis indique un costume religieux. René « fut enterré solennellement à Poitiers dans l'église des Cordeliers » (p. 299), et sa veuve, dont les cendres y furent réunies en 1626 (p. 321), lui éleva un splendide « mausolée » (p. 312), près d'un « lutrin, formé par un pélican de cuivre qui s'ouvre l'estomac : le sang de la blessure est reçu par neuf petits, représentant les neuf enfants de Jeanne et de René » (pp. 312-313). On cite souvent des exemples de pieux personnages qui se sont fait enterrer avec l'habit de Saint-François ; à Rome, cela se voit encore. Mais ce costume exceptionnel, — fût-on tertiaire, — ne se porte pas à l'habitude, tout au plus en certaines circonstances déterminées : il est fait pour honorer la dépouille mortelle, qu'il revêt comme d'une livrée protectrice. En tout cas, le surplis ne va pas avec le froc ; liturgiquement, il n'y a compatibilité entre eux qu'à l'église, dans l'exercice actuel d'une fonction ecclésiastique, comme l'assistance en qualité d'acolyte, thuriféraire, etc.

René, en prenant l'habit des cordeliers par anticipation, pouvait faire acte de dévotion spéciale. C'était déjà insolite, et je ne sais pas si, dans toute l'iconographie du temps, on serait en mesure de citer un trait analogue ; mais ajouter à ce froc un surplis ¹ et trans-

RENATUS, brille près de sa tête en toutes lettres » (*Mém. de la Société des antiq. de l'Ouest*, t. XVII, p. 363). — On avait parfaitement compris que, sans cette désignation spéciale, le saint évêque d'Angers eût été confondu dans le commun des confesseurs pontifes.

1. Il importe de relever ici la forme particulière du surplis, qui a beaucoup d'analogie avec le type romain. Le col est dégagé par une échancrure, des pattes se remarquent aux épaulières, la manche tombe jusqu'à terre ; mais, ainsi qu'à la *cotta*, la taille ne descend guère qu'à la naissance des jambes. On remarquera aussi la soutane rouge des enfants de chœur, comme

former ses enfants en autant de *clerjons*, comme on dit en Poitou, serait une fantaisie inouïe jusqu'à ce jour, et, avant de la lancer dans le monde savant, il faudrait qu'elle fournisse ses preuves.

L'archéologie vit surtout par l'observation et la comparaison. Or, à la cathédrale de Poitiers, au fond du bas-côté gauche, est un grand tableau votif où, dans un coin, se remarque un préchantre, assisté de ses patrons et précédé de ses *ailes*, suivant l'expression angevine, qui caractérise ainsi les deux choristes assistants ¹.

Le centre de la composition montre le Christ ressuscitant. Ce panneau peint offre, par ce double côté, une analogie frappante avec le bas-relief de Château-Larcher ; de plus, la date d'exécution est à peu près la même ².

Etant donc données, d'une part, l'impossibilité absolue de voir René de Rochechouart et ses enfants dans la terre cuite qui nous occupe, et, de l'autre, l'identité de style et d'époque avec le tableau de la cathédrale, qui, sur ce point, atteste quelle était alors l'idée dominante en iconographie, le problème posé se résout de lui-même. Je suis, par conséquent, en droit de conclure que le bas-relief en question représente un maître de psalette, escorté de sa petite troupe d'enfants de chœur, que le Pontifical romain nomme si pittoresquement *schola cantorum* ³.

sur le tableau de la cathédrale ; c'est admis depuis longtemps et non contraire à la liturgie.

1. Voir, sur les « deux choristes appointés et bacheliers de l'église », *Mém. de la Société des antiq. de l'Ouest*, t. XVII, pp. 193-194.

2. Ce tableau a été longuement décrit, dans son *Histoire de la cathédrale de Poitiers* (*Mém. de la Société des antiq. de l'Ouest*, t. XVII, pp. 301-305), par le chanoine Auber, qui ne dit pas malheureusement où il fut placé à l'origine et quelle destination il avait. Je suppose qu'il dut orner une chapelle dédiée à tous les saints, ou même à la Résurrection, dont il rappellerait la fondation (j'entends *chapelle* dans le sens canonique et non architectural), et où il aurait formé retable à l'autel. Quoi qu'il en soit, il porte cette inscription significative : *Toussenus Johannet, canonicus et symphonicorum hujus ecclesie præcentor, hanc tabulam an. D. 1598 Deo dedicat, ætatis suæ 83*.

3. La psalette de la cathédrale fut fondée, en 1402, par Simon de Cramaud, ancien évêque de Poitiers et alors patriarche d'Alexandrie. Le texte porte que les « terres et rentes annuelles » sont données « pour l'institution et l'entretien à perpétuité d'un maître de chant et de six enfants de chœur qui recevraient ses leçons et demeureraient continuellement au service de l'église ». Or « leur nombre de six se maintint jusqu'en 1791 ». (*Mém.*, t. XVII, pp. 134-136, 162, 164).

Supposons, ce qui n'est pas impossible, que les terres cuites de Château-Larcher se réfèrent à la cathédrale, aussi bien que le panneau peint offert par Toussaint Johannet, nous pouvons ainsi rétablir au xvi^e siècle le bas-

3. Le second bas-relief représente certainement « Notre-Seigneur ressuscité apparaissant à saint Pierre » (p. 155). M. Drochon pouvait se contenter de cette interprétation, qui est la seule plausible et qu'il a tort de croire « hasardée ». Les deux personnages sont faciles à désigner. L'un est le Christ, reconnaissable à sa longue chevelure, qui est celle des Nazaréens; à sa quasi-nudité, à peine voilée par une étoffe jetée en biais; à sa croix triomphale, à laquelle flotte l'étendard de la résurrection : tous ces caractères sont traditionnels. Rasant le sol, il fait le geste de la bénédiction latine à trois doigts, et son corps, légèrement penché, s'avance vers son interlocuteur : l'attitude est celle de la grâce, de la miséricorde et de l'empressement.

L'autre personnage est saint Pierre. Agenouillé devant le maître qu'il a renié, il lui demande pardon à mains jointes. Sa figure suppliante exprime le repentir et l'ardeur d'un vif amour. Le type est celui qu'a transmis l'antiquité et qu'accidentellement a maintenu le xvi^e siècle, chevelure courte et fournie, barbe peu longue et abondante. Quant au costume, c'est bien celui des apôtres, tunique et manteau.

La scène se passe dans un lieu retiré, comme l'indique la présence d'un petit lapin au terrier. La roche, dans laquelle est creusée la grotte, est animée par un lézard et deux limaçons; la végétation, quoique rare, est vigoureuse, mais ne parvient pas à dissimuler l'aridité de la pierre et ne fait guère songer à un jardin cultivé.

chœur de la cathédrale : le préchantre, chanoine, conduit les deux symphoniques ou musiciens, auxquels le tableau n'attribue pas l'âge d'enfants, mais d'adolescents; le maître de chant est à la tête de ses six choristes. La musique ordinaire ou chapelle comportait donc six soprani, un ténor, un contralto et une basse, le tout sous la haute direction et surveillance du préchantre. Rien, dans cette hypothèse, ne répugne à ce qu'au xvi^e siècle ce maître de chapelle *pro tempore* ait été un cordelier.

Il y a longtemps qu'on a commencé de représenter les enfants de chœur avec leur maître. J'en citerai un exemple emprunté à l'antiquité : « Un jour, la ville de Messine envoie à Rhégium, où l'on célébrait une fête, un chœur de trente-cinq enfants, avec un maître de chœur et un joueur de flûte. En passant le détroit, le vaisseau qui les portait fait naufrage, et Messine tout entière se trouve plongée dans le deuil. Plus tard, on voyait sur le mur de l'*Allis* (bois sacré qui entourait le temple de Jupiter à Olympie) les statues de bronze de trente-cinq enfants avec celle d'un joueur de flûte et d'un maître de chant, statues que l'on devait au talent d'un sculpteur de l'Elide : cet artiste se nommait Callon ». (*Dictionn. de l'Académie des beaux-arts*, t. I, p. 370).

4. Cette mise en action d'un fait non explicitement raconté par l'Évangile a dérouté les interprètes. Avec un peu de réflexion, ils auraient promptement reconnu qu'elle était au moins conforme à la tradition. Or cette tradition est nettement affirmée dans le bréviaire romain ¹, qui la répète deux fois pendant l'octave de Pâques. Le mardi et le vendredi, à matines, après les psaumes et avant les leçons, se dit ce verset : *Surrexit Dominus vere, alleluia*, complété par le répons significatif : *Et apparuit Simoni, alleluia*.

L'emploi de cette courte phrase exclusivement à matines donne sujet de penser que l'apparition eut lieu le matin. Tâchons de dégager cette autre inconnue.

Saint Ignace nous met fort à l'aise en déclarant dans ses *Exercices*, à l'époque même de notre bas-relief, que, parmi les apparitions du Christ ressuscité, trois priment les autres, et il les classe dans cet ordre : apparition première à la Vierge ², seconde apparition à sainte Madeleine, et la troisième à saint Pierre. Or cette dernière a pu avoir lieu en deux endroits, soit dans la solitude de l'apôtre, soit lors de sa visite au tombeau.

Quand saint Pierre sortit du prétoire, l'Évangile nous dit qu'il pleura amèrement sa trahison ³. La tradition ajoute qu'il se retira alors à l'écart pour mieux expier son reniement et le faire oublier dans la pénitence. Le Christ serait venu, dans cette retraite, aussitôt ressuscité, le consoler et lui pardonner.

Les Bollandistes (*Acta sanctorum junii*, t. V, p. 429) rapportent, d'après le témoignage du cardinal Rasponi (*De basilica et patriar-*

1. On se servait autrefois beaucoup du bréviaire pour la décoration des églises, parce qu'on l'avait constamment sous la main pendant les saints offices. Le peuple aussi avait ses heures. C'est là une source d'information qu'il est essentiel de ne pas négliger, et je la mentionne spécialement, parce qu'elle n'a pas été indiquée par le P. Cahier dans ses *Nouveaux mélanges d'archéologie*, t. I, pp. 263 et suiv.; dans le chapitre *Sources où puisait l'art ecclésiastique du moyen âge*, cet auteur énumère seulement l'*histoire sainte*, les *vies des saints*, la *morale*, les *sciences humaines* et les *tombeaux*. Les tombeaux ne sont pas une des sources, mais une des applications de l'art religieux.

2. « Sa première apparition (du Christ), en sortant du tombeau, fut pour la Vierge Marie. Si l'Écriture sainte ne la mentionne pas, elle la renferme de reste en nous apprenant qu'il apparut à bien d'autres qu'à ceux qu'on y nomme. »

3. « Et egressus foras flevit amare » (S. Matth., XXVI, 75). — « Et cepit flere » (S. Marc., XIV, 72). — « Et egressus foras Petrus flevit amare » (S. Luc., XXII, 62).

chatu Lateranensi, lib. I, cap. XIV), que, dans l'atrium du prétoire, il y avait un oranger très connu, et qu'à une faible distance du palais de Pilate existait, à droite, en dehors de la porte Sterquilinia, au pied d'un monticule, une petite grotte dans laquelle, selon une ancienne tradition, se retira l'apôtre saint Pierre pour pleurer sa faute. En mémoire de ce fait, une chapelle fut élevée sur la colline; au XVII^e siècle, elle était en ruines, mais on y visitait encore la grotte. Ce texte a trop d'importance dans la question pour ne pas être reproduit intégralement :

In medio autem atrii, ubi ille ad ignem stabat se calefaciens, sub dîo est arbor mali aurei... valde æstimata ab incolis et peregrinis. Ab hac domo, quartam circiter milliarii partem, ad dextram, ad radices cujusdam monticuli quem ascendimus, dum ingredi volumus civitatem, per portam quæ nunc appellatur Sterquilinea, est locus quidam exiguus, sive modica spelunca, in qua (ut habet vetus traditio) sanctus Petrus, post trinam Domini negationem, fleuit amare : cujus tam facti quam loci memoria ut conservaretur, fuit ibi nobile extractum sacellum, quod tamen modo est destructum penitus; sola spelunca cum quibusdam ruinis visitatur.

Cette tradition locale explique parfaitement le bas-relief de Château-Larcher, où l'on voit, en effet, à droite, un monticule, à la base duquel est creusée une petite grotte où saint Pierre se tient agenouillé. Cependant l'apparition en ce lieu laisse subsister une difficulté capitale, à savoir la conciliation de la tradition avec l'Évangile. Si le Christ apparut là à saint Pierre, ce dut être avant sa visite au sépulcre (S. Joann., XX, 3-8), et cependant il semble n'avoir connu la résurrection que par le récit des saintes femmes (S. Matt., XXVIII, 7). L'artiste aurait donc cherché à combiner l'Évangile qui parle de l'apparition avec la tradition qui mentionne la réclusion dans la grotte.

Dès lors qu'il y a doute sur l'interprétation, il est rationnel de ne pas dédaigner absolument une seconde hypothèse et de penser que le Sauveur aurait pu se manifester à saint Pierre ultérieurement, lorsqu'il se rendit en toute hâte au sépulcre, accompagné de saint Jean. Entré le premier et se retournant pour sortir, après avoir constaté que le tombeau était vide, il voit le Christ en personne qui lui fait face, et aussitôt il se prosterne dans un élan qui dit à la fois :

C'est vous, Seigneur ¹; pardon pour mes péchés, vous savez que je vous aime toujours ².

N'oublions pas que Madeleine eut sa vision au même endroit (S. Joann., XX, 14-17), et ce seul fait donne raison suffisante d'y reporter l'autre apparition. La roche du bas-relief est bien telle qu'on peut imaginer le sépulcre, creusé dans la pierre ³, mais il y manquerait le jardin ⁴.

Le texte liturgique cité plus haut reproduit littéralement un verset de l'Évangile de saint Jean, qui se lit le lundi de Pâques, à la messe. Voici à quelle occasion fut écrite cette phrase incidente : A la fraction du pain, les disciples d'Emmaüs reconnurent le Christ, et, quand il se fut évanoui à leurs yeux, ils retournèrent à l'instant même à Jérusalem, où ils trouvèrent ensemble les apôtres réunis, qui leur dirent : le Christ est vraiment ressuscité, car il a apparu à Pierre. Et pendant que les disciples racontaient leur vision, Jésus se manifesta à eux tous ⁵.

Or, l'apparition aux disciples d'Emmaüs eut lieu, d'après saint Luc, le soir même de la résurrection ⁶. Donc l'apparition à saint Pierre doit être reculée jusqu'à la matinée du même jour, à la visite qui suivit l'ordre donné par l'ange aux trois Maries de prévenir du fait miraculeux les apôtres, mais surtout saint Pierre ⁷.

1. « Dominus est », s'écrie saint Jean quand il reconnaît le Christ sur le lac de Tibériade (S. Joann., XXI, 7).

2. « Domine, tu omnia nosti, tu scis quia amo te » (S. Joann., XXI, 17).

3. « Et posuit (Joseph) illud (corpus Jesu) in monumento suo novo, quod exciderat in petra » (S. Matth., XXVII, 60). — « Posuit cum in monumento quod erat excisum de petra » (S. Marc., XV, 46). — « Et posuit cum in monumento exciso » (S. Luc., XXIII, 53).

4. « Erat autem in loco ubi crucifixus est, hortus et in horto monumentum novum » (S. Joann., XIX, 41). — Aussi lorsque Jésus apparaît à Madeleine, comme elle ne le reconnaît pas de prime abord, elle le prend pour le jardinier : « Illa existimans quia hortulanus esset » (S. Joann., XX, 15).

5. « Et ipse evanuit ex oculis eorum.... Et surgentes eadem hora, regressi sunt in Jerusalem, et invenerunt congregatos undecim et eos qui cum illis erant, dicentes : Quod surrexit Dominus vere et apparuit Simoni. Et ipsi narrabant que gesta erant in via.... Dum autem hæc loquuntur, stetit Jesus in medio eorum. » (S. Luc., XXIV, 31-36). — « Cum ergo sero esset die illo, una sabbatorum...., venit Jesus et stetit in medio » (S. Joann., XX, 19).

6. « Et ecce duo ex illis ipsa die in castellum.... nomine Emmaus » (S. Luc., XXIV, 13). — « Et coegerunt illum dicentes : Mane nobiscum, quoniam advesperascit et inclinata est jam dies » (*Ibid.*, 29).

7. « Et valde mane una sabbatorum, veniunt ad monumentum » (S. Marc., XVI, 2). — « Ite, dicite discipulis ejus et Petro quia præcedit vos in Gali-

Si l'on pouvait douter encore de la réalité de cette apparition, il suffirait de recourir à saint Paul, qui, dans sa première aux Corinthiens, dit expressément, comme chose connue de tous et incontestable dans son authenticité : Le Christ fut vu d'abord de Pierre, puis des onze ¹; de saint Pierre au matin, des apôtres le soir de la résurrection.

Le Père de Ligny, dans son *Histoire de la vie de Jésus-Christ* (Paris, Crapelet, 1804, t. II, pp. 501-502), consacre un paragraphe à cette apparition spéciale, qui a dû suivre l'apparition à la sainte Vierge, que la tradition a toujours soin de placer au premier rang :

Il (le Christ) apparut à quelques-uns en particulier, ensuite aux onze assemblés, et ce fut alors qu'il leur permit de le toucher et qu'il mangea avec eux. Enfin il se fit voir à plus de cinq cents frères à la fois. De ces différentes apparitions, les unes ne sont qu'indiquées par les écrivains sacrés ; les autres sont racontées en détail... La première fut à Simon Pierre. On en sait le jour, qui fut le dimanche même de la résurrection ; mais on en ignore le moment, le lieu et les circonstances. Sa pénitence fit oublier son crime ; et, bien loin d'être rejeté, il n'en fut pas moins favorisé, puisqu'il fut le premier des apôtres à qui le Seigneur se fit voir. Dieu pardonne en Dieu, c'est-à-dire qu'il pardonne parfaitement. Il aime et il caresse le pécheur pénitent, comme s'il n'en avait reçu aucune offense. Ce n'est pas perdre tout le fruit de cette apparition, dont les détails nous sont inconnus, que d'en recueillir une vérité si consolante ².

La seconde partie du problème iconographique trouve donc sa solution directement dans l'Évangile, mis en évidence par la liturgie.

5. Restent à élucider deux autres questions que M. Drochon n'a pas touchées, mais qui sont le corollaire obligé de mon interpréta-

tion » (*Ibid.*, 7). — « Una autem sabbati, Maria Magdalene venit mane.... ad monumentum... Cucurrit ergo et venit ad Simonem Petrum... Exiit ergo Petrus et ille alius discipulus, et venerunt ad monumentum. » (S. Joann., XX, 1-3).

1. « Visus est et Cephae et post hoc undecim, deinde visus est plus quam quingentis fratribus simul... ; deinde visus est Jacobo, deinde apostolis omnibus : novissime autem omnium tanquam abortivo visus est et mihi » (*Id ad Corinth.*, xv, 5-8).

2. « Jésus-Christ ressuscité apparut pour la première fois à saint Pierre seul » (Moréri, *Dict. histor.*, t. VIII, p. 334). Dom Guéranger, dans son *Année liturgique*, au *Temps pascal*, n'a pas un mot sur cette apparition ; il y a grandement lieu de s'en étonner, quand on le voit à tout propos se lancer dans les commentaires du texte adopté par l'Église pour ses offices.

tion. Ces bas-reliefs sont-ils à leur place primitive ? Ont-ils été faits pour l'église de Château-Larcher ?

Ma réponse est encore une négation, car l'affirmative est loin d'être prouvée. Il faudrait démontrer que, « incrustés de chaque côté du maître-autel » (p. 153), ils ont été évidemment faits pour occuper cette place à l'origine. J'en doute d'autant plus, qu'il n'est pas dans les données ordinaires de l'art de couper des « pilastres » pour y adapter, tant bien que mal, des tableaux qui doivent nécessairement déranger l'ordonnance générale. De pareilles maladresses peuvent se faire après coup, mais elles ne sont pas intentionnelles au début, car l'artiste a droit de se piquer de quelque goût. Ce sont donc très probablement des pièces de rapport, utilisées n'importe comment. Un point essentiel à connaître dans cette discussion serait l'âge des pilastres eux-mêmes : l'auteur se tait à cet endroit, mais j'augure de sa narration qu'ils ne remontent pas au delà de 1680, époque de la restauration qui suivit l'effondrement du clocher et de l'abside (p. 151).

Comme j'ai démontré précédemment que le premier de ces bas-reliefs ne représente pas René de Rochechouart et ses enfants, il s'ensuit naturellement qu'ils peuvent parfaitement provenir d'ailleurs que de l'ancienne église de Château-Larcher. Que constate-t-on sur le second ? Une dévotion déterminée soit à la résurrection, soit à saint Pierre, soit même aux deux à la fois.

Poitiers avait encore, en 1680 et 1737, une « paroisse de la Résurrection » (*Mém. de la Société des antiq. de l'Ouest*, t. XXXIX, pp. 569, 571). Pourquoi ce fragment n'en viendrait-il pas ? L'église s'est bien enrichie d'une chaire sculptée qui a appartenu, non « à l'abbaye des Châtelliers » (p. 155), mais à N.-D. de Niort. On pourra objecter avec raison que la résurrection a été représentée de bien d'autres manières et que celle-ci est des plus insolites. Aussi ai-je proposé d'y voir associée, sinon dominante, la dévotion à saint Pierre, et alors la scène représentée n'est plus un simple épisode de la vie du Christ, mais de celle de l'apôtre. Qui sait si nous n'avons pas là les épaves d'un retable plus complet dont deux *histoires* ont seules survécu à la destruction ou à la dispersion ?

J'écris à dessein *retable*, car l'archéologie a signalé plus d'une fois de ces petits monuments adossés aux autels et divisés en comparti-

ments sculptés. Dans cette hypothèse, que l'analogie rend acceptable, le retable aurait pu être dressé dans une église ou dans une chapelle sous le vocable de saint Pierre, et, à titre de patron, le donateur s'y serait fait représenter, comme je l'ai observé à N.-D. de Beaune (Côte-d'Or). Il faudrait chercher dans le pouillé quels édifices ou autels furent sous la protection immédiate du chantre de la cathédrale par exemple, sa dignité lui donnant autorité sur le bas-chœur qui l'escorte. Il s'agit d'une donation de quelque importance, constatée officiellement par l'effigie du donateur, mais non d'un monument funèbre : j'écarte donc de l'interprétation l'idée de figurer la résurrection future en la « symbolisant dans la personne de Jésus-Christ triomphant lui-même de la mort » (p. 155). Ce symbolisme n'est ni direct ni voulu par le monument lui-même ; tout au plus pourrait-il se greffer subsidiairement sur le but évident, qui est de faire allusion au lieu où les bas-reliefs furent placés dès le début, église ou chapelle soit de la Résurrection, soit de Saint-Pierre.

Les deux bas-reliefs étudiés ont donc, outre leur valeur particulière au double point de vue de l'archéologie et de l'iconographie, un intérêt local qu'il faut chercher, non à Château-Larcher, mais dans un édifice religieux du diocèse, ou mieux de la ville de Poitiers, sinon les Cordeliers, peut-être une des nombreuses églises ou chapelles fondées et dédiées sous le vocable du prince des apôtres. Je ne crois pas que la solution véritable soit ailleurs et autrement. En tout cas, les studieux pourront facilement les étudier, car, j'en ai fait faire la photographie par M. Savatier, curé de la Bussière, à qui je suis heureux de témoigner ici tous mes remerciements pour sa complaisance.

6. M. Drochon décrit ainsi le tabernacle, en bois sculpté et doré, qui a survécu à la Révolution :

D'un travail dont le style annonce l'époque de Louis XIII, il est divisé en cinq panneaux représentant les scènes de la Passion. Au-dessus règne une frise d'un travail délicat et supportée par huit colonnes torsées autour desquelles serpente une branche de lierre. Deux autres pièces d'un style différent le dominant, se raccordant assez bien avec le corps du tabernacle. C'est d'abord une petite tablette sculptée, qui devait servir de table de toilette à la châtelaine. Ce qui le prouve, c'est qu'au-dessus de cette tablette repose un encadrement orné de draperies finement sculptées, au

milieu duquel était encore, en ces dernières années, une glace entourée d'un gracieux feuillage. Au-dessus, on reconnaissait facilement l'endroit où devaient être fixés l'écu-son et les armes des Rochechouart ; le tout se terminait par un riche et blanc panache qui, changeant aujourd'hui de destination, ne porte plus que la croix. (*Mém.*, t. XXXIX, p. 153).

Le mobilier ecclésiastique a trop souvent, dans les trois derniers siècles, pris ses modèles dans les usages de la vie civile et profane. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris quand on rencontre dans une église des objets qui ont le cachet d'un meuble de boudoir, et il est inutile de supposer l'emploi subséquent et l'adaptation au culte d'un objet qui n'a pas eu cette destination dans la pensée de l'artiste. « La table de toilette de la châtelaine, » à défaut de document certain qui indique clairement la transformation, est tout simplement une exposition ou niche pour le Saint-Sacrement. Si elle est « d'un style différent » (p. 153), c'est qu'elle n'a pas été faite en même temps que le tabernacle ou pour servir de couronnement à ce tabernacle. Comme le veut la liturgie romaine, l'exposition n'était pas permanente, et on tenait moins autrefois à l'unité de style, que de nos jours on pousse à l'extrême. Le « panache », non moins que la « glace » du fond, atteste la destination : l'un abritait l'ostensoir que l'autre reflétait. Je suis peu partisan de ces glaces mondaines, qui multiplient surtout l'éclat des lumières ; mais, puisqu'elle y était, il fallait la laisser. Une altération aussi notable rend très difficile ultérieurement l'étude des modifications liturgiques. La glace de Château-Larcher, supprimée « en ces dernières années » trop systématiquement, n'est pas seule de son espèce heureusement, car le type de ce rit un peu mondain serait perdu sans retour ; il s'en trouve d'analogues en d'autres lieux, et le goût paraît en subsister encore, puisque l'autel récent de Bon-Secours, près Rouen, en est tapissé, m'a-t-on dit.

Ce m'est une occasion, tant pour l'exposition mutilée que pour les bas-reliefs incomplets de Château-Larcher, de terminer cet examen par une observation pratique, parfois trop négligée dans l'interprétation des œuvres du passé : n'acceptons les traditions locales qu'après les avoir passées au crible d'une saine critique, et, pour avoir le vrai sens d'un objet isolé, comparons-le aux objets analogues. De cette méthode réellement scientifique jaillira toujours

une plus grande somme de vraisemblance, si on n'atteint pas absolument la vérité elle-même.

2. *Textes et monuments*¹. — Le baron Erlanger avait exposé à Bruxelles, en 1880, une tapisserie, que l'on avait inscrite sous ce titre : *Le Christ apparaissant à Saint Thomas*. Au lieu de *saint Thomas*, il faudrait dire *saint Pierre*. J'ai déjà élucidé ce point d'icônographie dans une brochure spéciale. Je reviendrai volontiers sur cette question que je n'ai pas épuisée et, comme précédemment, j'emprunterai mes arguments à la liturgie, aux monuments et à la topographie. Sans répéter les preuves déjà exposées, je n'ajouterai ici que celles qui me sont survenues depuis l'impression de mon mémoire : elles suffisent largement à établir le bien fondé de l'attribution que je propose de nouveau.

Au 29 juin, l'Eglise d'Orient dit dans sa liturgie, à propos de S. Pierre : « C'est à lui, comme au glorieux évêque des apôtres, qu'il a premièrement apparu après la résurrection. »

Le XII^e ordre Romain, rédigé par Cenci, dit que, le jour de Pâques, avait lieu la cérémonie du baisement de l'image achérotypé du Sauveur au Latran. « Post osculationem Salvatoris cum omnibus aliis deinde redit (papa) ad sedem et dat pacem archidiacono redeunti ab osculo pedum ejus imaginis, dicens : *Surrexit Dominus verè ; et ille respondet : Et apparuit Simoni*. Secundus quoque diaconus, osculatis pedibus Salvatoris, accedit ad pacem summi pontificis et archidiaconi, et ponit se in filo; ceteri vero diaconi cardinales similiter faciunt. » Les paroles échangées entre le pape et les cardinaux, et que l'on retrouve dans la liturgie romaine réformée, témoignent de la croyance à une apparition particulière du CHRIST à saint Pierre. La coïncidence entre le rite accompli et les paroles proférées est évidente; le baisement des pieds de l'image miraculeuse du Sauveur précède le verset et son répons, comme si les hauts dignitaires de l'Eglise disaient : Ce CHRIST auquel nous rendons nos hommages est celui même que vit saint Pierre après sa résurrection et à qui peut-être, dans un élan d'amour, il s'empressa de baiser pieusement les pieds.

1. Dans la *Revue de l'art chrétien*, 1884, pp. 211-216.

Guillaume Durant, au XIII^e siècle, affirme l'usage de la Cour romaine déjà modifié. Le salut réciproque a lieu avant la messe, sans baiser de l'image achérotypé. L'évêque de Mende s'efforce de persuader qu'il conviendrait d'adopter partout ce salut pendant l'octave de Pâques, mais il constate à regret que la Cour papale le met seul en pratique.

In paschali septimana salutare nos ad invicem hoc modo debemus, scilicet : *Resurrexit Dominus*, et salutatus debet respondere : *Deo gratias*, vel *Et apparuit Simoni* : et postea debemus dare osculum ad invicem, in signum pacis et charitatis ; usus tamen hoc non habet. Romanus tamen pontifex hac die missam celebraturus cardinales, prælatos, notarios et familiares suos hoc modo salutatur et osculatur ; et etiam omnes præmissi se invicem hoc modo salutant et osculantur. Salutans enim dicit : *Resurrexit Dominus vere*. Salutatus et osculatus respondet : *Et apparuit Simoni*. (*Rationale divin. off.*, lib. VI, c. 86).

Un manuscrit de Chartres du XIV^e siècle, dans une poésie de *Resurrectione D. N.* (Dreves, *Anal. hymn.*, XV, 51), débute ainsi dans la huitième strophe :

Simon currit,
Jesum cernit,
Jam non gemit

Je crois y voir une allusion à l'apparition du Christ, qui le console par sa vue et fait cesser ses gémissements.

A la cathédrale de Beauvais, on représentait, au moyen âge, le « Pèlerin d'Emmaus », espèce de mystère chanté et dialogué. Après la disparition du Christ, les deux disciples se tournent vers le chœur, qui proclame l'apparition à Pierre : « *Tunc convertant se ad chorum et chorus cantet : Surrexit Dominus et apparuit Petro, alleluia* » (Desjardins, *Hist. de la cath. de Beauvais*, p. 272).

Les mystères étant quasi liturgiques, il convient de citer encore ce passage du *Mystère de la Passion*, par Jean Michel, évêque d'Angers au XV^e siècle :

Icy s'aparest Jésus à saint Pierre.
Jésus : Paix soit à toy, mon amy Pierre,
Confort et joye sus et jus ;
Je suis ton cher maistre Jésus,
Qui ay receu ta pénitence
Et pour toy donner espérance,
Saches que ressuscité suis,
Haultement comme je le puis,

Par ma divine prépotence.

SAINCT PIERRE : En celle vraye confidence,
Veuil demourer toute ma vie
Et de rechef je vous mercie,
Mon seul maistre, mon seul recours,
Qui vous plaïst moy donner secours
En ma piteuse pacience
Et requiers mercy de l'ofense
Dont je suis occasionné.

JÉSUS : Pierre amy, tout t'est pardonné :
Le péché ne fut pas si grant
Que ma grace est large et puissant
A miséricorde et pardon.

SAINCT PIERRE : De ce hault et excellent don
Soyez vous loué sans cesser.

Le Sacerdotale Romanum, dont la première rédaction remonte au pontificat d'Alexandre VI, parle de trois processions qui avaient lieu le jour de Pâques. Or, la seconde faisait allusion à diverses apparitions, entr'autres à celle dont fut gratifié le prince des apôtres.

In festo Paschæ, secundum quasdam ecclesias, fit triplex processio. Prima fit ante matutinas, in qua repræsentatur gloriosa Christi resurrectio et processio ejusdem cum comitiva sanctorum patrum ex limbo, ad visitandam matrem suam dilectissimam, Magdalenam et reliquas Marias. Hora tertiarum, fit secunda processio quæ repræsentat processionem Mariæ Magdalenæ ad apostolos, eis resurrectionem Christi nunciando, et apostolorum ad monumentum processionem et apparitionem multiplicem quam eadem die Petro, Jacobo, duobus euntibus in Emmaus et novissime decem apostolis fecit. Fit et tercia processio post vespervas eadem die ad sacros fontes, propter devotionem noviter baptizatorum, qui cum Christo commortui et consepulti fuerunt peccato, et cum eodem ad vitam gratiæ resurrexerunt per baptismi sacri susceptionem.

Remarquons que, comme à Rome, cette seconde procession se fait à l'heure de tierce, quand la première après matines se réfère aux deux apparitions à Marie et à Madeleine. Reculer l'apparition à Pierre jusqu'à neuf heures du matin est peut-être déjà un peu tardif, mais *jusqu'après midi*, comme l'écrit un voyageur de Terre Sainte, c'est tout à fait inadmissible. Quoi qu'il en soit de cette divergence, il est utile de faire voir qu'à Jérusalem, le jour de Pâques, une procession solennelle se rend aux divers lieux consacrés par l'apparition du Sauveur.

Une tradition fort accréditée à Jérusalem, et adoptée par beaucoup de Pères de l'Eglise, affirme que l'immortel ressuscité, cédant aux besoins de la piété filiale, eut tout d'abord avec sa très sainte Mère une entrevue dont les cœurs aimants devinrent la douceur, quoique les évangélistes ne l'aient pas retracée. Ce souvenir est conservé dans la basilique, par la chapelle latine dédiée à l'apparition de Jésus à Marie.

Puis, dès l'aurore, et tout près de son tombeau, dans un endroit indiqué par une rosace sur le pavé de la basilique, ce fut la pécheresse repentante, Marie-Madeleine, qui, la première après Marie, adora le divin *Rabboni*, dont elle reçut ainsi la marque d'une prédilection singulière. Bientôt après, les deux autres saintes femmes, restées fidèles jusqu'au Calvaire, obtinrent avec Madeleine, sur le mont Sion, la même faveur. Pierre reçoit à son tour, dans l'après-midi, la visite inattendue du bon Maître, dont le regard avait ouvert en lui une source intarissable de larmes purifiantes. Les deux disciples lents à croire, qui cheminaient tristement sur la route de Jérusalem à Emmaus, ont, sur le soir, le bonheur de reconnaître, à la fraction du pain, le Jésus de Nazareth, dont ils déploieraient la mort sanglante. Enfin, avant la nuit close, les apôtres, moins saint Thomas, voient le Roi de gloire se montrer au milieu d'eux, leur donner à toucher ses pieds et ses mains et manger à leur table, pour les convaincre que ce n'était point un fantôme qui, malgré les portes rigoureusement fermées de peur des Juifs, avait pénétré dans le Cénacle à la manière des esprits, mais bien un corps vivant.

Nous avons, les jours précédents, étudié les lieux des diverses apparitions que nous célébrions dans la matinée de Pâques, par cette procession et par la lecture des Evangiles, qui nous offraient un intérêt tout spécial. L'hymne ambroisien *Te Deum* termina cette auguste cérémonie, qui n'avait pas duré moins de trois heures. Malgré sa longueur, nous regrettons que, comme toutes les joies transitoires de la terre, la Pâque eût passé si vite : nous ne devons plus revoir de fonction liturgique dans la basilique. Les vêpres pascales n'y furent pas même dites ; c'est à l'église paroissiale de Saint-Sauveur et à la pro-cathédrale que se fait l'office de l'après-midi. (*Rosier de Marie*, 1879, n° 2).

Nous retrouvons comme un écho, bien inattendu, je l'avoue, de la tradition liturgique dans la *Biographie universelle* éditée par la maison Didot, où l'apparition est donnée comme fait historique : « Pierre, ayant appris la résurrection de Jésus, courut au tombeau, où il ne trouva plus que les linges qui avaient enveloppé le corps de son divin Maître. Jésus ne passa même pas la journée sans se montrer à cet apôtre, comme pour l'assurer qu'il avait sa pénitence pour agréable » (t. XL, p. 132).

Le comte de saint Laurent, dans son *Manuel de l'Art chrétien*,

p. 414, s'exprime ainsi au sujet de la tradition iconographique : « L'apparition dont saint Pierre fut ensuite honoré, rapportée incidemment, mais non décrite dans les Livres Saints, n'a figuré que rarement dans les monuments de l'art, et seulement dans les séries de faits très développées. » Cette assertion n'est pas rigoureusement exacte, car si la représentation de l'apparition est rare aux hautes époques, elle est, au contraire, fort commune aux xv^e et xvi^e siècles, comme on va s'en convaincre par les exemples cités.

M. de Farcy possède un retable du xiii^e siècle, peint sur bois à fond d'or, dont le panneau central est consacré à la majesté de saint Pierre ; il provient de la Roche-sur-Yon (Vendée). Sur le volet de droite, le second compartiment en haut est expliqué par cette légende : HIC APPARUIT IHESUS PETRO DE NYBIBVS CELI. Saint Pierre, debout sous une arcade cintrée et tréflée, dont le champ est rehaussé de rinceaux gravés au poinçon sur une couche de plâtre délayé à la colle, se tourne vers le CHRIST qui lui apparaît au ciel, à gauche et à mi-corps : sa tête est nimbée et sa main bénissante. L'apôtre est dans un intérieur bâti, percé latéralement de deux longues meurtrières : au-dessus, on aperçoit, comme à proximité, les murs de Jérusalem. Ce retable a été publié dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1887, p. 153, et la *Revue archéologique* en a parlé à la même date, p. 415.

Le chanoine Auber (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. XVI, p. 347) décrit ainsi un médaillon du vitrail de S. Pierre, à la cathédrale de Poitiers, vitrail qui date du commencement du xiii^e siècle et dont je ne puis parler *de visu*, car il a été emporté à Paris pour subir une restauration : « Les trois saintes femmes devant le tombeau ouvert de N. S. ; un ange, aux ailes déployées, ayant à ses pieds les linges, fait un signe qui rend le *Surrexit, non est hic*. D'une main, il montre le dehors de la grotte. Au-dessous d'une des femmes MARIA, au-dessous de l'ange PETRVS, mot évidemment déplacé. Je soupçonne que ce médaillon devait renfermer deux scènes distinctes, la visite des trois Maries et la retraite de S. Pierre dans la grotte. Comment ce double sujet, peu clair déjà par lui-même, aura-t-il été compris et arrangé par le verrier moderne ?

A Notre-Dame de Paris, le pourtour du chœur est historié d'une clôture sculptée et peinte au xiv^e siècle. Après l'apparition du

CHRIST à la Madeleine et aux saintes femmes, vient celle à saint Pierre : le prince des apôtres s'agenouille devant le CHRIST. Suit l'apparition aux disciples d'Emmaüs, puis aux apôtres assemblés (*Invent. des richesses d'art de la France*, t. I, p. 390). Le Christ tient sa croix en main et saint Pierre est à genoux dans une grotte ¹.

Les heures de René d'Anjou, peintes par lui, dit-on, pour sa femme Jeanne de Laval, sont un des livres les plus précieux que possède la bibliothèque publique de Poitiers. Les miniatures en ont été reproduites au trait et en lithographie dans le grand ouvrage du comte de Quatrebarbes, intitulé *Œuvres de René d'Anjou*. Une d'elles, finement touchée, représente la Passion ; une autre la mise au sépulcre et l'Ascension ; une troisième contient, sur quatre plans différents, quatre épisodes distincts de la Résurrection. En bas, JÉSUS-CHRIST sort du tombeau ; un peu plus haut, à gauche, il apparaît à Madeleine ; puis, toujours à gauche, les saintes femmes visitent le tombeau ; enfin, à droite et en haut, la vision de saint Pierre. Dans cette dernière scène, le terrain est vert et enclos d'une palissade, ombragée d'un arbre, qui forme la séparation avec le *Noli me tangere*. On aperçoit Jérusalem au fond. Le monticule où est creusée la grotte est nu et stérile : Saint Pierre sort à mi-corps de cette caverne sombre. Il a les cheveux et la barbe blancs, sa tête est tonsurée, son costume se compose d'une tunique bleue et d'un manteau rouge ; il joint les mains d'une façon suppliante. Le CHRIST lui fait face : on le reconnaît à des attributs multiples, son nimbe crucifère, sa main droite faisant le geste de la bénédiction, ses plaies saignantes, le linceul blanc dans lequel il se drapait et la grande croix d'or qu'il arbore comme trophée de sa résurrection ².

Au musée des arts décoratifs, une miniature italienne, en style de la renaissance de la seconde moitié du XVI^e siècle, montre le Christ, l'étendard en main, qui apparaît à S. Pierre, aux cheveux blancs, agenouillé à la porte d'un monument.

Une « oraison à Notre Seigneur bien dévote » contient cette in-

1. Le « mémoire des reliques de l'église de Chaudieu », qui date de 1651, enregistre « de spelunca ubi sanctus Petrus flevit post trinam negationem ». (*L'Ancien Forez*, t. VI, p. 304).

2. J'ai fait photographier cette belle page par M. le curé de la Bussière.

vocation du xv^e siècle : « Beau sire Dieu, regardés moy en pitié, en l'onneur d'icellui regard dont vous regardastes Saint Pierre l'apostre q uant il vous renoya en une nuyt trois foiz et vous le regardastes et il eut paour et pitié ; si ploura et vous lui envoyastes confort de vostre résurrection ». (Marchegay, *Livre et ordonnance de la confrérie du Psautier de la Vierge*, p. 35).

M. de Farcy décrit en ces termes la chasuble, n^o 3058 de la collection Spitzer, « œuvre de Cologne, de la fin du xv^e siècle » : « L'artiste a figuré sur le dos la Résurrection... A gauche, les saintes femmes avec leurs vases de parfums ; à droite et en face, l'ange..., un peu au-dessus, Jésus et les pèlerins d'Emmaüs.. En descendant, voici Jésus apparaissant à la Madeleine et tout en bas, il délivre les âmes des justes dans les limbes. Sur le devant, le Christ apparaît à ses apôtres après sa résurrection... ; tout en bas, le Christ apparaît à un saint dans une caverne ». (*Rev. de l'Art chrét.*, 1894, p. 194). Ce dernier sujet s'éclaire parfaitement par le contexte même : le saint est Pierre pleurant dans sa grotte et l'apparition est une des suites historiques de la résurrection : à cette date surtout, il ne peut y avoir de doute sur l'interprétation, corroborée par une foule d'exemples similaires.

A la cathédrale de Lucques, Ghirlandaio a peint, en 1494, la *predella* d'un tableau, qui représente saint Pierre, à genoux et s'inclinant respectueusement sous la bénédiction de son divin Maître, qui se manifeste à lui armé de sa croix ; sa main droite posée sur sa poitrine, il semble dire : Pardonnez-moi, Seigneur, parce que j'ai péché.

Les tapisseries de la Chaise-Dieu ont acquis un juste renom depuis la publication qu'en a fait Achille Jubinal : elles sont de la fin du xv^e siècle. Or, dans l'une d'elles on observe saint Pierre, agenouillé à l'entrée d'une grotte située à la porte de Jérusalem. Il vient d'apercevoir le CHRIST, tenant en main la croix de résurrection et qui le console par sa bénédiction. Se détournant, comme s'il avait honte de son reniement, il exprime en même temps par un geste de supplication le pardon qu'il implore.

Dans la vie de S. Pierre, peinte sur verre à la fin du xv^e siècle, à la cathédrale de Troyes, une scène reproduit l'apparition. Le Christ, nimbe crucifère, manteau violet, tient une croix d'or dans

la main gauche. De sa bouche sort un phylactère où est écrit en gothique carrée : *Cōfide. frater. qui. mors. mea.* Je rétablirais ainsi l'inscription : *Confide, frater, quia mors mea te redemit.* S. Pierre, à la vue du Sauveur, s'est agenouillé sur le sol de sa grotte en rocaïlle, dont les pentes sont gazonnées. Il est vêtu d'une chape rouge : tonsuré, les cheveux et la barbe grisonnants, il joint les mains en manière de supplication.

Le baron Erlanger avait exposé au Trocadéro, en 1878, deux tapisseries reproduisant le même fait, mais à deux dates différentes. La plus ancienne remonte à la fin du xv^e siècle et a pour sujet principal la résurrection. Comme détails, le CHRIST apparaît à sa mère, puis au chef de son Eglise. Chapé à la manière des pontifes, il tend la main gauche à l'apôtre et de la droite le saisit au poignet, car il tend à le relever de son humiliation. Pierre est tombé à genoux, dès qu'il a aperçu le Sauveur ; au premier mouvement d'étonnement et de crainte succède bientôt la confiance, double sentiment exprimé par son regard. Sa tunique brune est recouverte d'un manteau et on lit, au rebord, son nom en gothique carrée et en langue flamande : *peeter.* L'identité du personnage est donc désormais absolument certaine.

La seconde tapisserie date du xvi^e siècle : elle a dû faire partie d'une suite consacrée à la vie de saint Pierre. Le travail en est bon, mais le temps a un peu fané les nuances de la laine. C'est celle qui figura à l'exposition de Bruxelles. Dans la bordure, égayée de fleurs, les oiseaux gazouillent. Le champ tout entier est verdoyant ; on sent les premières effluves du printemps, suivant l'adage poétique : *CHRISTO resurgente, reflorent omnia.* Le rocher, gazonné et fleuri, est planté d'arbres : dans ses flancs s'ouvre une grotte. Saint Pierre, assis à l'entrée sur le sol, penche la tête avec tristesse et joint les mains en signe de profond repentir. Plus bas, à l'entrée encore d'une grotte que surmonte une chouette et près de laquelle court un lézard ¹, il s'agenouille et, mains jointes, implore son

1. J'ai signalé, à Château-Larcher, un limaçon, qui peut s'interpréter symboliquement, car il était, au moyen âge, considéré comme un des emblèmes de la résurrection, parce que tout l'hiver il reste enveloppé dans sa coquille. Voici un texte du xiv^e siècle, qui fait allusion à ce symbolisme : « Item, ung autre joyau, dont le pié est de feuillages, où sont plusieurs lymaçons yssans de grosses perles, et au-dessus est Nostre Soigneur en yssant du sépulcre,

pardon. Ses pieds sont nus et sa tête chevelue conserve le type ancien. Le CHRIST lui parle avec bienveillance, la main tendue vers lui : sa tête rayonne de lumière, sa main gauche arbore une croix de procession à laquelle flotte un étendard ; un manteau rouge, teint par le sang de sa passion, s'agrafe sur sa poitrine. Au second plan, à droite, dans un jardin fermé par une palissade, le Christ, appuyé sur une bêche de jardinier, se manifeste à Madeleine et, plus loin, les trois Maries arrivent au sépulcre dont un ange garde le seuil.

Le baron Davillier a acheté à Bologne une belle tapisserie italienne dont le sujet principal est l'apparition à Madeleine : elle date de la Renaissance. Au second plan, se dresse un monticule, au flanc duquel est creusée une grotte. Saint Pierre se tient debout à l'entrée, les bras tendus vers le CHRIST qui lui apparaît, nimbé et l'étendard de résurrection en main (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2^e pér., t. X, p. 53). M. Guiffrey l'a reproduite dans l'*Histoire de la tapisserie*, p. 159. Il la dit flamande, « très finement et très richement exécutée. » Elle est maintenant au Louvre.

Au musée de Cluny existe un grand retable de pierre, sculpté à l'époque de la Renaissance. Au milieu, le CHRIST ressuscite ; puis, sur le gradin, il apparaît successivement à la Vierge, à la Madeleine, aux saintes femmes, à saint Pierre, aux disciples d'Emmaüs, aux apôtres deux fois et enfin à saint Thomas. La grotte est excavée dans le rocher : au-dessus, un coq chante et bat des ailes. En arrière, la ville de Jérusalem, avec une porte et une enceinte de murailles ; au fond, de grands arbres et, à droite, le CHRIST debout, le manteau ouvert pour laisser voir la plaie du côté. Saint Pierre, aussitôt, se prosterne et sollicite son pardon ; il porte un manteau sur une tunique ceinte à la taille. Malheureusement, les têtes et les mains des personnages sont brisés : cependant il en reste assez pour ne pas se méprendre sur le sujet.

A la bibliothèque Ambrosienne, à Milan, j'ai noté une fresque de Luini, qui porte le millésime de 1522. Le sujet est le couronne-

lequel est en une nef chastelée, et au dessus est l'ymage de Nostre-Dame en ung tabernacle, et ou chef du dit joyau est une fleur de lys faicte sur un dyamant plat. Lequel joyau est garni de perles grosses, plusieurs dyamans, ballaiz et saphirs ; pesant six marcs quatre onces d'or. » (*Invent. de Charles V*, 1380, n^o 2290).

ment d'épines, par conséquent une des scènes du prétoire où l'apôtre renia son maître. Repentant, il s'est retiré dans une grotte, figurée à l'angle droit du tableau; accoudé sur le rocher, il est triste et prie.

M. Edouard Didron s'exprime ainsi dans les *Annales archéologiques*, t. XXII, p. 287, relativement à un vitrail de la Renaissance et de la vie de saint Pierre, qui garnit une des fenêtres de l'église du Grand-Andely : « La dernière scène, occupant la cinquième baie, représente Jésus apparaissant à Pierre qui pleure sa faute, son reniement. Le CHRIST n'est couvert que d'un manteau rouge; il porte l'étendard de la résurrection. Saint Pierre est agenouillé à l'entrée de la grotte où il fait pénitence. Les deux figures n'existent plus qu'en buste. » Cette représentation s'est donc toujours faite d'une manière uniforme, comme si les artistes ne s'étaient inspirés que du même modèle, ce qui permet de reconnaître immédiatement le motif iconographique.

A Troyes, au calvaire de l'église S. Pantaléon, qui date du XVI^e siècle, S. Pierre est assis dans une grotte, où il médite sur sa faute. Dans la même ville, à la Madeleine, sur un panneau peint de la Renaissance, l'apôtre, assis à l'entrée de la grotte, est triste; il appuie sa tête dans ses mains.

Eglise de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris : Vitraux du chœur, côté droit : « *Quatrième fenêtre.* Deux compartiments : JÉSUS-CHRIST apparaît aux apôtres Pierre et Jean. XVII^e siècle. *Cinquième fenêtre.* Deux compartiments : JÉSUS-CHRIST apparaît à saint Pierre. *Sixième fenêtre.* JÉSUS-CHRIST apparaît à sa mère. Fin du XVI^e siècle. » (*Inventory des richesses d'art de la France*, t. I, pp. 316, 317).

A la cathédrale de Troyes, un des grands vitraux de la nef représente, sur fond bleu, le Christ tenant une croix d'or et se manifestant à S. Pierre, agenouillé à l'entrée de la grotte. De la bouche de l'apôtre sort un phylactère, où est écrit : *Obedire oportet Deo magis.*

M. Dubus, chasublier à Paris, avait exposé, en 1878, une chasuble brodée, traitée dans le style du XVI^e siècle et copiée sur un vêtement ancien, dont il m'a été impossible de savoir la provenance. Tous les sujets sont relatifs à la résurrection : le CHRIST sort du tombeau, — se montre aux apôtres, — descend aux limbes, — apparaît aux trois Maries — puis aux disciples d'Emmaüs, — enfin à saint Thomas. En

avant, la triple apparition à la Vierge, à saint Pierre, à sainte Madeleine. Le Sauveur tient la croix à bannière, est couvert d'un manteau rouge et béni. Saint Pierre, à genoux à l'entrée de la grotte où il a pleuré des larmes amères, porte une tunique brune avec une ceinture et une chape bleue : ses mains font le geste de la surprise et son regard implore sa grâce.

Nous voici arrivés au xvii^e siècle. Au musée de Turin, tableau d'Alexandre Tiarini : saint Pierre, assis dans une grotte, interrompt sa lecture pour écouter le coq qui chante au-dessus de lui. A Poitiers, dans l'église de Montierneuf, sur une toile du même temps, S. Pierre pleure dans sa grotte et s'émeut au chant du coq, que l'on voit au dehors.

On lit dans l'*Histoire de la ville de Montdidier*, par V. de Beauvillé, t. II, p. 45 : « *Eglise Saint-Pierre*, tableaux du chœur, fin du xvii^e siècle. Apparition de JÉSUS-CHRIST à saint Pierre; c'est un des plus satisfaisants, il n'a pas été retouché. Au bas, armoiries des Bertin : losangé d'argent et de gueules. »

M. le conseiller Gaillard de la Dionnerie, à Poitiers, possède un petit tableau du xvii^e siècle, qui provient de l'abbaye de Loc-Dieu, dans le Jura. Il représente saint Pierre, pénitent. L'apôtre est enfermé dans une grotte sombre : il joint les mains et regarde au ciel le rayon qui l'éclaire. Par l'ouverture de la grotte, on aperçoit, sur un petit monticule, le coq qui chante et lui rappelle sa faute; un peu plus loin, une des portes et les murs de Jérusalem.

Au musée de Nevers, sur un bénitier, en faïence, du xviii^e siècle, S. Pierre est à genoux, dans une grotte, devant un livre ouvert, posé sur le sol; ses clefs sont à terre, et au dehors, un coq chante.

La tradition est donc constante sur ces trois points : la pénitence, la grotte aux portes de Jérusalem et le chant du coq. Nous en avons la confirmation, outre l'iconographie, par les textes anciens : j'en citerai deux très significatifs.

Un manuscrit du xv^e siècle, qui appartient à la bibliothèque de Lille, contient ce passage : « On lit dans l'*Istorie Escolière, Historia Scolastica*, que, quant Pierre ot reniet JHU-CRIST, il s'enfui en une fosse, qui maintenant est dit le *cant du cocq*, et là plora par iij jours continuels, pour ce qu'il avoit reniet JHU-CRIST, et là s'apparu Notre Seigneur à lui et le conforta. » (*Annal. arch.*, t. XVIII, p. 87.)

« Item au moult de Syon est la place où saint Pierre plora moult amèrement ¹ de la triple négation qu'il avait faicte de Nostre Seigneur Jhésus Christ, son seigneur et son maistre, après qu'il ot oy le coq chanter et est la place appelée *Gallicantus*. » (*Le saint Voyage de Jérusalem du baron d'Anglure en 1395*, édit. Michon, p. 87.) ²

Fr. Liévin, dans son *Guide-indicateur de la Terre Sainte*, 1876, t. I, p. 237, écrit : « Grotte du repentir de saint Pierre. Elle est ainsi appelée parce que c'est là que cet apôtre se retira pour pleurer son reniement. L'Évangile selon saint Luc, chap. XXII, 62, nous dit : « Et étant sorti, il pleura amèrement. » Jusqu'au XII^e siècle, cette grotte était renfermée dans une église nommée église de Saint-Pierre en *Gallicante* (*in galli cantu*, au chant du coq), et desservie par des moines grecs. M. de Vogué, *les Églises de la Terre Sainte*, p. 331. » Ailleurs, il raconte cette légende :

Un habitant de Gofna, qui se trouvait à Jérusalem pendant la passion de N. S. J.-C., étant de retour dans son pays après les fêtes de Pâques, raconta à ses compatriotes en présence de sa femme qui plumait un coq, tous les prodiges qui avaient été opérés par Jésus de Nazareth, ainsi que les circonstances qui avaient accompagné sa mort et sa résurrection. Tous crurent d'abord à sa parole ; mais lorsqu'il rapporta que ce même Jésus crucifié et mis à mort par les Juifs, était véritablement ressuscité, sa femme lui répondit : Ce que vous racontez là est si peu croyable, que quand même ce coq que je plume en ce moment reviendrait à la vie, je n'y croirais pas encore. Aussitôt l'animal, reprenant vie, se mit à s'échapper des mains de celle qui le plumait. La légende rapporte que la femme dut courir jusque sur le sommet d'une montagne avant de pouvoir le rattraper. C'est ce qui l'a fait nommer la montagne du Coq.

S. Anselme, dans la *Passion de Jésus racontée par sa mère*, fait dire ceci à la Vierge : « J'étais témoin du reniement de Pierre et de toutes les horreurs qui se commirent en cette nuit. Pierre sortit et nous trouva à la porte. Brisée de douleur en mon âme, je lui dis :

1. A Aix-la-Chapelle, on conserve « de la terre qui fut mouillée des larmes de S. Pierre, lorsqu'il pleurait sa chute ». (Beissol, *le Petit livre des grandes reliques*, p. 27).

2. J'avais cité un autre texte d'après les Bollandistes. La princesse de Sayn-Wittgenstein m'écrivit de Rome : « Vérifications faites, la citation attribuée par les Bollandistes à Rasponi ne se trouve pas dans l'ouvrage du cardinal sur le Latran » Tant il est vrai qu'il faut se défier constamment des documents de seconde main !

O Pierre, Pierre, que se passe-t-il donc avec Jésus et où est-il? Pierre me répondit avec des larmes et des sanglots : Hélas ! dame très chère, on le traite sans pitié et on le torture jusqu'à la mort. Et courant, il alla se cacher, par crainte, dans une grotte qu'on appelle le *chant du coq*¹, et il ne reparut point jusqu'à ce que Jésus eût expiré sur la croix » (Humbert, *Petit mois de Marie tiré des Pères de l'Église*, p. 156.)

Un voyageur de Terre Sainte, M. Todevin, écrivait en 1878 dans le *Rosier de Marie*, mais en avançant trop le chant du coq :

Le couvent des Arméniens occupe l'emplacement de la maison de Caïphe, qui était peu éloignée de celle de son beau-père Anne. On montre près du maître-autel le lieu où Notre-Seigneur était attaché pendant la cruelle nuit qu'il passa dans la maison de Caïphe. Cet autel a pour table la pierre qui fermait le Saint-Sépulcre. Cette pierre avait servi de longues années dans la partie orientale de l'église du Saint-Sépulcre avant d'être transportée sur le mont Sion. Ce fut aussi dans le même lieu, dans la cour de Caïphe, que saint Pierre renia son maître ; c'est là que le chant du coq vint frapper son oreille et lui reprocher son crime, c'est là que JÉSUS porta sur son apôtre infidèle un regard qui pénétra jusqu'à son cœur. Pierre sortit, et, dans son amère douleur, il se retira à quelques centaines de pas, dans un lieu solitaire, pour y pleurer son péché.

La chapelle élevée en ce souvenir a été détruite, mais on y voit encore la caverne où il séjourna pour donner un libre cours à ses larmes².

L'ouvrage suivant du docte allemand Tobler permet de suivre la tradition pendant une durée de plus de mille ans : *Topographie von Jerusalem und seinen Umgebungen* (Topographie de Jérusalem et de ses environs), par le docteur TITUS TOBLER, t. II, pp. 174-178³ :

1. Anastase d'Arménie, au VII^e siècle, vit, à Jérusalem, « le couvent de Pierre, qui fut fondé par donation royale ; il se trouve hors de la ville, du côté de Siloé, on l'appelle les *Soupirs de Pierre* » (*Arch. de l'Or. Lat.*, t. II, *Doc.*, p. 395).

2. Michon écrit : « Le *Gallicente* est une grotte au flanc oriental du mont Sion. C'était primitivement un monument sépulcral. Il était abandonné au temps de Jésus-Christ. Sainte Hélène avait érigé au-dessus une basilique dont il ne reste plus le moindre vestige ».

3. Je dois communication de ce texte à l'obligeance du comte Riant, membre de l'Institut. J'ai supprimé les notes pour éviter les longueurs, mais j'ai eu soin d'intercaler les plus importantes. La traduction du texte allemand, ou plutôt son analyse (car il a fallu l'abrégé), a été très obligeamment faite par Léon Palustre.

L'église Saint-Pierre, suivant la tradition, est située à l'endroit où l'apôtre, après avoir renié trois fois le Seigneur, saisi de contrition, pleura amèrement. C'est pourquoi la grotte où ce fait se passa a reçu des Arabes le nom récent de *Magharet-el-Nedami*. Vers l'an 685, il y avait, vis-à-vis l'église Saint-Siméon, sur le mont Sion, une église à l'endroit du *Renie-ment*. Sous les rois francs le même emplacement fut probablement choisi, seulement la tradition du *repentir* y fut transportée. On appelle cette église Saint-Pierre du chant du coq ou *galilæa*: *Ecclesia sancti Petri, quæ gallicantus vocatur. — Ecclesiam B. Petri de galli cantu. — Moustier de Saint-Pierre en Galicante. — Vulgariter vero Galilæa appellatur. — En tel moustier avoit une parfonde, là où en disoit que saint Pierres se musa, quant il ot Jhesu Cris renoié et il oï le coc chanter et là ploura-il. » (La citez de Jérusalem.)*

Elle était située en dehors de la ville, sur le chemin qui conduit de Sion à la vallée de Josaphat, à main droite, sur le penchant de Sion, sous et non loin de l'enceinte de la ville, en bas de la porte de Sion : *Extra civitatem est ecclesia quæ dicitur ad galli cantum. — Sub muro civitatis, forinsecus, in declivio montis Sion.* Elle était construite au-dessus d'une grotte, *super cavernam*, dans laquelle Pierre, après le reniement, se cacha et pleura sur sa faute : *Ubi ipse in crypta profundissima, sicut ibi videri potest, post negationem Domini se abscondit ibique reatum suum amarissime deflevit.* Dans l'église, un tableau représentait l'Apôtre triste et pleurant. L'église était la propriété des moines grecs. On ne sait pas au juste si elle fut détruite par les Sarrazins en 1187, mais il est certain qu'en 1217 on ne parlait plus que de la grotte appelée du *chant du coq*. En 1250, il est fait mention d'un lieu de prière situé au-dessous de l'église de Sion, avec une crypte et une grotte dans laquelle on descendait par un escalier. Du reste, un demi-siècle plus tard, nous retrouvons de nouveau l'église *Gallicantus* avec une grotte profonde, où, ainsi qu'on le croyait encore du temps des croisés, Pierre pleura amèrement. Au xiv^e siècle, on ne trouve que peu de renseignements sur cet endroit. Suivant un récit de l'année 1450, la grotte profonde de la *retraite* (appelée *Galilæa* de Notre-Seigneur) était située à 170 pas de la chapelle de Caïphe, vers l'est. Je passe maintenant à l'histoire du dernier quart du xv^e siècle jusque vers la fin de la troisième dizaine du xviii^e. L'église, qu'on prétendait être belle et grande, avait disparu en 1483 sans laisser d'autre trace qu'une petite partie des fondations : *Hodie nihil apparet nisi pars fundamenti illius ecclesiæ.* Cependant on visitait souvent, au xvi^e siècle, une petite grotte. Avant cela on indiquait un rocher saillant près d'une citerne profonde au pied de laquelle Pierre avait pleuré : *Item fuit ubi Petrus latuisse dicitur et flevisse.* Ce lieu, appelé historiquement *chant du coq*, était situé en sortant de Sion vers la vallée du Cédron, un peu en bas, justement au-dessous de l'endroit où les Juifs voulurent déshonorer le cadavre de Marie, lors de sa sépulture, environ à 150 ou 100 pas de là, au coin des vieux murs de

la ville, non loin de la *porte du fumier* (porte des ordures ou sterquiline à côté de l'aqueduc de Bethlèem. En l'an 1674, on rapporta que la grotte où Pierre pleura, située au-dessous de la *porte Sterquiline*, avait été murée quelques années auparavant. A partir de cette époque, il n'est pas vraisemblable que la place eût été toujours montrée au même endroit, et le lecteur doit s'attendre à trouver plus de souvenirs prétendus que réels. On cherchait cet endroit vers le milieu du mont Sion, tantôt entre le cloître arménien et la *porte Sterquiline*, tantôt au sud de celle-ci, tantôt vers le flanc méridional de Sion.

II. — LES CLEFS DE LA CONFESSION ¹.

1. L'on nomme *confession* l'excavation pratiquée sous un autel pour y déposer et faire vénérer par les fidèles le corps d'un martyr, qui a confessé sa foi par l'effusion de son sang ².

Telle est, dans sa forme actuelle, la confession de S.-Pierre. Au fond d'un puits, profond de six mètres et correspondant à l'étage inférieur de la catacombe Vaticane, repose le corps de l'apôtre S. Pierre, enveloppé de bronze, ainsi que le rapporte le *Liber pontificalis* dans la vie du pape S. Sylvestre :

Item his temporibus fecit Augustus Constantinus, ex rogatu Sylvestri episcopi, basilicam B. Petro apostolo in templo Apollinis. Cujus loculum cum corpore S. Petri recondidit, ipsum loculum undique ex ære cyprio conclusit, quod est immobile. Ad caput pedes quinque, ad pedes pedes quinque. Ad latus dextrum pedes quinque. Ad latus sinistrum pedes quinque, subtus pedes quinque, supra pedes quinque.

Ce puits, au fond duquel les pèlerins purent, pendant toute la durée du moyen-âge, apercevoir la croix d'or posée par Constantin sur la tombe d'airain, ne fut fermé qu'à la fin du xvi^e siècle, lorsque Clément VIII renouvela l'autel papal. A l'orifice de ce puits est maintenant une dalle de bronze, portant en relief une croix renversée, par allusion au martyr de S. Pierre, et la colombe empruntée aux armes d'Innocent X.

1. Extr. de *L'Eglise royale et collégiale de S.-Nicolas à Bari*, pp. 62-66.

2. « S. quoque Ambrosius in epist. 85, *De inventione SS. MM. Processi et Martiniani*, ait : « Succedant victima^{rum} triumphales in locum ubi Christus hostia est; sed ille super altare qui pro nobis passus est, isti sub altari qui illius redempti sunt passione. Locus iste martyribus debebatur ». Quibus quidem coherenter in *Cæremoniali episcoporum*, lib. I, cap. 42, § 46, habentur hæc verba : « Locus qui in plerisque ecclesiis sub altari majori esse solet, ubi SS. MM. corpora requiescunt, *martyrium* seu *confessio* appellatur ». (Benedict. XIV, *De serv. Dei beatific.*, t. IV, p. 250).

C'est sur cette dalle que pose la cassette de vermeil, ciselée aux armes de Benoît XIV, dans laquelle sont renfermés les palliums de laine blanche bénits par le Pape, après les premières vêpres de S. Pierre. Confiés à la garde du chanoine-altariste, ces palliums sont pris *de corpore B. Petri*, pour être envoyés aux nouveaux archevêques, primats et patriarches, comme signe distinctif de leur juridiction.

La cassette est entourée comme d'une niche ou absidiole, tout étincelante de mosaïques. Au fond est représenté le Sauveur, bénissant à la manière grecque et tenant ouvert le livre des Evangiles. Cette mosaïque date du commencement du XIII^e siècle. A droite et à gauche, sont figurés très finement S. Pierre et S. Paul : des abeilles qui voltigent dans la bordure reportent au pontificat d'Urbain VIII la date d'exécution de ce petit chef-d'œuvre.

Au-dessus de l'arcade cintrée qui termine l'absidiole, s'étend une longue châsse en bois, où apparaissent encore quelques vestiges de plaques d'émail champlevé. Il en reste assez pour juger de l'ensemble, qui devait offrir une arcature courante portant sur des colonnettes. Aux écoinçons s'élançaient des tourelles à toit conique. Sous chaque arcade se tenait assis un apôtre : le Christ occupait le centre.

Une grille en cuivre doré, à laquelle on suspendait des lampes, protège cette châsse. Elle est signée † OBERT¹ et datée, ainsi que la châsse, du pontificat d'Innocent III, qui siégea de 1198 à 1216, par cette inscription à la fois symbolique et votive :

† *Sic cum discipulis bis senis Xps residebit*
Cum reddet populis cunctis quod quisque merebit
: Tertius hoc munus dans Innocentius : unus
Sit comes in vita tibi, Petre cohisraelita.

La confession est fermée par une grille de bronze doré, sur laquelle se détachent en relief la crucifixion de S. Pierre et la décollation de S. Paul. Les quatre colonnes rangées de chaque côté

1. Il est probable qu'il s'agit d'Hubert de Plaisance, qui, en 1193, signa ainsi les portes de bronze du ciborium de la Véronique, dans la même basilique (Forcella, t. VI, p. 26, n° 7) :

CELESTINVS PP. III. FECIT FIERI HOC
OPVS PONTIFICATVS SVI ANNO VII^o.
VBERTVS PLACENT. FECIT HAS IANVAS.

sont en marbre rare et précieux, nommé *occhio di pavone* et proviennent du palais de Néron. Entr'elles et dans des niches sont placées les statues en bronze doré des SS. Apôtres.

Toute la décoration extérieure de la confession date du pontificat de Paul V, qui a fait apposer ses armes contre les parois, à droite et à gauche et inscrire cette date :

*Sacra B. Petri confessio
a Paulo PP. V ejus servo exornata
anno MDCXXV pontificatus V.*

Cent quatre lampes, suspendues ou placées dans des bouquets de roses, y brûlent jour et nuit.

Il est d'usage, à Rome, que l'on ne passe pas devant la confession des SS. Apôtres sans s'agenouiller. Le Pape et les Cardinaux en donnent eux-mêmes l'exemple.

2. Le trésor de la collégiale de S.-Nicolas, à Bari (Deux-Siciles), conserve deux clefs d'argent, dont on ignore la provenance et la signification. Serai-je plus heureux que les chanoines et pourrai-je pénétrer ce mystère? Je vais essayer.

D'autres églises possédaient également ou possèdent encore des clefs¹ et le Père Cahier en a figuré deux dans ses *Caractéristiques des Saints*, pp. 225, 228, mais elles n'ont qu'un rapport très indirect avec celles de Bari. Sur quoi le docte jésuite donne cette explication, la seule qui me paraisse plausible : « La clef de Saint-Servais (à Maestricht) passe pour rapportée de Rome par lui-même, au retour d'un voyage où saint Pierre lui avait fait connaître que la ville de Tongres allait être ruinée par les Huns... Mais des clefs analogues à celles-ci semblent avoir été données par les papes aux pèlerins de distinction ou envoyées aux princes (comme à Récardo et à Charles Martel), en souvenir du tombeau de saint Pierre. Les témoignages n'en manquent pas dans l'histoire. »

Les clefs de Bari ne me paraissent pas très anciennes : l'anneau tréflé qui orne la poignée pourrait toutefois les faire reporter au XIII^e siècle et alors elles seraient contemporaines des ducs d'Anjou.

1. « *Due parve claves de argento.* » (*Inv. de Saint-Pierre de Rome, 1436.*) — « Trois clefs de vermeil et quatre d'argent, avec leurs chaînes, dites les clefs du trésorier de l'église de S. Martin » (*Inv. de S.-Martin de Tours, 1493, 1672, n° 56.*) Dans le trésor de Saint-Martin de Tours, parmi les bijoux, existaient « trois clefs ». (*Proc.-verb. du pillage par les Huguenots, en 1562, p. 33.*)

En l'absence de tout document écrit, elles donnent lieu à deux hypothèses : dans l'une, ce seraient les clefs de la ville de Naples, et alors Charles II les aurait offertes en hommage à son saint protecteur ; dans l'autre, après les avoir reçues, en signe d'autorité, de la main du pape qui le sacra, il les déposa sur la tombe de saint Nicolas pour y être vénérées à l'égal des reliques, car, selon cette supposition, tout porte à croire que c'étaient les clefs mêmes de la confession de Saint-Pierre ¹.

3. Ce point d'histoire et d'archéologie demande à être élucidé par des documents indiscutables pour motiver une attribution qui, en soi, n'a rien que de vraisemblable. Or, voici ce que nous lisons à ce propos dans les notes de la vie de Léon III par le docte Novacs, où j'ajouterai quelques notes :

Les cardinaux Bellarmin (*De transl. Imper.*, lib. I, c. 12) et Baronio (*Annal. Eccles.*, ad an. 796, § 16) sont d'avis que ces clefs étaient des reliquaires pleins de reliques. André Vittorelli est le seul, après Alemanni, à conjecturer (*Arbit. in Ciaconium in Vita Leonis III*) qu'elles étaient les clefs de la basilique vaticane.

Ceux qui disent que saint Léon avait l'intention de mettre Charlemagne en possession de l'Église et de la ville de Rome, lorsqu'il lui envoya les clefs et l'étendard de Rome ², sont réfutés par Bzovius (*De Rom. Pont.*, dans la *Bibliot. pont.* de Rocaberti, t. VII, p. 19) ; cet auteur leur rappelle le rite ancien qui consistait à envoyer ces dons en signe de dévoue-

1. « Un autre symbole de la dignité et de l'autorité conférées par le pape Grégoire à Charles Martel pour le gouvernement et la défense de Rome, sous les auspices du pape, ce furent les clefs de la confession de Saint-Pierre qui lui furent envoyées en même temps que l'étendard. Dom Ruinart (*Not. ad append. Fredeg.*) et Alemanni (*De parietin. Lat.*, c. 14) font remarquer que ces clefs différaient de celles que saint Grégoire le Grand et d'autres papes envoyèrent quelquefois comme des objets de dévotion, comme des reliques, pour être portées au cou, ainsi que saint Grégoire le Grand écrivit au roi Childébert : *Ul collo suspensæ eos a malis omnibus tuerentur* (lib. V, epist. 6). Le pape envoya à Charles Martel les clefs de la basilique vaticane et de la crypte qui renferme les reliques des saints apôtres. Elles furent envoyées, non comme un gage de bienveillance et d'amitié, mais comme un signe d'autorité et de pouvoir, *ad regnum*, comme on lit dans la lettre pontificale. » (*Anal. jur. pontif.*, t. XX, col. 105).

2. « Léon III, confirmant le titre de patrice à Charlemagne, lui envoya les clefs de la confession de Saint-Pierre et l'étendard de la ville de Rome. Les annales attribuées à Eginard, à l'an 796, portent ce qui suit : « Adrien étant mort, Léon fut élevé au pontificat. Bientôt il envoya au roi, par ses légats, « les clefs de la confession de Saint-Pierre, l'étendard de la ville de Rome et « d'autres présents. » (*Anal. jur. pontif.*, t. XXI, col. 104.) Eginhart dit expressément « *claves confessionis S. Petri* ».

ment, non seulement aux empereurs, mais encore à d'autres princes chrétiens qui n'eurent jamais le moindre droit sur l'Eglise Romaine. Baronio (*loc. cit.*) fait la même remarque, et Pagi (*Critica in Annal. Baron.*) ajoute que Léon III ne fut pas moins seigneur absolu de Rome qu'Étienne II et ses successeurs, proposition qui lui semble hors de doute. Au reste, personne n'a mieux traité ce sujet que Cenni.

Dans sa dissertation *Dell' origine del dominio e della sovranità de' Romani Pontefici sopra gli Stati loro temporalmente soggetti*, Orsi embrasse l'opinion de Ruinart et d'Alemanni sur les clefs envoyées par Grégoire III à Charles Martel. A ce propos, le savant Cenni, réimprimant cette dissertation en 1754, y ajoute deux notes dont voici le résumé. La première lettre (p. 37) du *Codex Carolinus* décrit par Tengnagelius, bibliothécaire de la bibliothèque de Vienne (qui renferme ce précieux manuscrit), et publié par Gretser, parle en ces termes des clefs envoyées à Charles Martel : « Ne despicias deprecationem meam neque claudas aures tuas a postulatione mea. Sic non tibi ipse Princeps Apostolorum claudat cœlestia regna. Coniuro te in Deum vivum et verum et ipsas sacratissimas claves confessionis B. Petri quas vobis ad regnum direximus ut non præponas amicitiam regum Longobardorum amorî Principis Apostolorum ¹. L'expression *ad regnum*, sur laquelle roule toute la discussion, se retrouve dans Duchesne, à qui l'on doit une réimpression de Gretser, et Baronio lui-même (an. 740, no 20) la reproduit. Mais Lambeccio et Gentilotti, tous les deux bibliothécaires, y substituent, le premier *ad rogam*, le second *ad rogum*. *Roga* et *rogus*, comme on le voit par les exemples cités dans du Cange, s'employaient indifféremment pour *instance*, *pétition*, *supplique*. Cenni ajoute que, selon lui, les clefs en question étaient purement et simplement des reliques. On distinguait deux sortes de clefs : celles dont parle saint Grégoire-le-Grand, qui renfermaient de la limaille des chaînes de saint Pierre et qu'on avait coutume d'envoyer aux souverains, aux grands personnages, aux évêques très éloignés de Rome, et celles dont Grégoire de Tours parle en ces termes dans son *De Glor. Mart.*, chap. 28 : « Multi et claves aurcas ad reserandos cancellos beati sepulcri faciunt, qui ferentes pro benedictione priores accipiunt quibus infirmitati tribulorum medeantur². » Les unes et les autres étaient des reliquaires, mais les Papes n'envoyaient que celles de la première espèce aux personnages illustres. Celles-ci étaient en or et renfermaient de la limaille des chaînes

1. Le fait est aussi attesté par le continuateur de Frédégaire : « Bis a Romana sede b. papa Gregorius claves venerandi sepulchri cum vinculis S. Petri... memorato principi destinavit » (part. III, cap. 110) et par la chronique de S. Bertin : « Carolus... legatos papæ bis ab Apostolica Sede suscepit, qui sepulchri b. Petri claves et pretiosa vincula cum magnis muneribus detulerunt » (cap. V).

2. V. à ce sujet Borgia, *Valicana Confessio*, p. CLXXXIV et de Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 426.

de saint Pierre : les princes les portaient suspendues au cou. Telles étaient les clefs que saint Grégoire le Grand envoya à Childebert (*lib. 3, epist. 6*)¹ et à Récarède (*lib. 7, Epist. 727*).

Celles que reçut Charles Martel n'en différaient pas (*Cod. Carol., ep. 7*). En les envoyant au roi Charles, élevé plus tard à la dignité d'empereur, saint Adrien se sert des mêmes termes que saint Grégoire pour dire qu'elles proviennent du tombeau de saint Pierre et qu'elles renferment des reliques des chaînes sacrées² (*Lut. conc., VIII, col. 968*); enfin, saint Grégoire VII, en envoyant une clef au roi Alphonse de Castille, en 1079 (*lib. VII, epist. 1*), tient le même langage. Les papes, conclut Cenni, n'ont jamais envoyé de clefs d'un autre genre aux princes : en douter, ce serait douter de la lumière du soleil³.

Si, à l'origine, les clefs furent en or et renfermèrent des reliques, plus tard elles se firent simplement en argent et ne méritèrent respect et vénération que pour avoir clos et ouvert, aux solennités, dans la basilique Vaticane, la confession du prince des apôtres⁴. Les textes s'arrêtant au XI^e siècle, les monuments subsistants permettent d'avancer jusqu'aux XII^e et XIII^e.

4. Écoutons maintenant un archéologue français, qui aimait

1. S. Grégoire lui écrit : « Claves sancti Petri, in quibus de vinculis catenarum ejus inclusum est, Excellentie vestrae direximus, quae collo vestro suspensae a malis omnibus tuentur » (*Ep. 6, lib VI*). Les clefs étaient en or et de petite dimension, de manière à pouvoir être portées au cou (*Ep. 1, lib. VII*). Un illustre personnage de la Gaule, nommé Dinimius, avait reçu du même pontife une croix semblable (*Epist. 23, lib. III, 727*).

2. *Bull. d'arch. chrét.*, 1875, p. 157.

3. Voici d'autres analogues. S. Grégoire écrit à la noble dame Sabinella : « Gloriam vestram paterno salutantes affectu, indicamus per latorem praesentium. Hilarium, chartularium nostrum, clavim nos a sacratissimo corpore S. Petri apostolorum principis transmisisse, in qua de catenis quoque ipsius benedictio continetur » (*Epist. 122, lib. X*) et à Anastase, patriarche d'Antioche : « Amatoris autem vestri B. Petri Apostoli vobis claves transmisi, quae super agros posite multis solent miraculis coruscare » (*Epist. 26, lib. I*). De semblables dons furent offerts à Asclépiodote (*Epist. 14, lib. XI*), à Secundinus, patrie de la Gaule (*Epist. 32, lib. IX*) et à la patricienne Théoctiste (*Epist. 42, lib. XIII*). « Dalle parole di S. Gregorio I si vede che era u deposita sopra il sepolero di S. Pietro, prima che fossero spedite; come si fa ora dei pallii per gli arcivescovi ed altri vescovi che ne hanno il diritto o il privilegio. » (*Cozza, le Chiavi di S. Pietro, n° 3*).

4. Le P. abbé Cozza, sous-bibliothécaire du Vatican, appelle l'attention sur un passage du célèbre S. Théodore Studite qui parle de la vénération qu'avaient les Romains pour les clefs de S. Pierre et il déclare que ces clefs sont celles de la confession du Vatican, comme en témoigne sa dissertation insérée dans les *Studi in Italia*, mai 1888, pp. 701-713.

parler de tout et émettre son opinion même sur ce qui n'était guère de sa compétence :

Dès le temps de saint Sylvestre, les pontifes romains offrirent en cadeau aux souverains ou aux personnages éminents des clefs symboliques dont la tête renfermait, soit des parcelles, soit de la limaille (*ramenta*) des chaînes de saint Pierre. Saint Grégoire le Grand mentionne des clefs d'or données par ses prédécesseurs ; lui-même en adressa à divers princes et hauts dignitaires, tant ecclésiastiques que laïques. On cite encore les *claves confessionis S. Petri* qu'envoyèrent, du VII^e siècle au XI^e, saint Vitalien ¹, saint Grégoire III, saint Léon III et saint Grégoire VII ; les destinataires étaient une reine anglo-saxonne, Charles Martel, Charlemagne, Alphonse IV de Castille. Un objet de ce genre, conservé à Sainte-Croix de Liège, aurait été, suivant la tradition, octroyé à saint Hubert (697-727) par quelque pape contemporain, Sergius I^{er}, Jean VI, Jean VII, Sisinnius, Constantin ou saint Grégoire II, au choix. La clef de saint Hubert est en brouze et haute de 0m,373 ; sa poignée ovoïde est divisée en huit triangles par un équateur et quatre méridiens, ornés d'animaux affrontés devant des feuilles d'acanthé. Les triangles supérieurs inscrivent chacun une image de saint Pierre debout ; les inférieurs, une *Majestas Domini* : au sommet, une bélière fixée sur des arcs-boutants ; au bas, quatre demi-anneaux en saillie. Tout le décor est ajouré pour laisser voir une raclure de fer longue de 0m,018. Le nœud comporte un CHRIST sur la croix, la sainte Vierge et saint Jean ; les ouvertures du panneton sont cruciformes. Le style de la tête convient très bien à la période indiquée, mais le reste, en cuivre rouge, date du XII^e siècle. La clef de saint Servais, au trésor de Maestricht, est au même type que la précédente ; seulement, à Maestricht, le décor repercé de feuilles d'acanthé qui rehausse la poignée, le dessin sévère du panneton, la perfection des ciselures accusent un travail beaucoup plus ancien et justifient une attribution au IV^e siècle, admise par tous les archéologues. La forme des *claves confessionis* semble n'avoir jamais varié ; on lit dans un inventaire de la cathédrale de Laon (1523) : « Clavis quedam magna cuprea et grossa. In extremitate manubrii, instar ovi anserini, cum plurimis foratibus. » La clef de Laon, aujourd'hui perdue, devait avoir la longueur de celle de Maestricht (de Linas, *Souv. de l'exposit. rétrospect. de Liège*, pp. 87-88).

De Linas accompagne sa trop courte description de deux gravures sur bois, qui vont me donner facilité de compléter ses observations. Pour lui, la clef de Liège serait moitié du VII^e siècle et moitié

1. Bède rapporte qu'en 657 le pape Vitalien envoya à la reine d'Angleterre une croix et une clef d'or : « Nostræ spirituali filie direximus per præfatos gerulos crucem et clavem auream habentem de sacratissimis vinculis beatorum apostolorum Petri et Pauli ». (*Hist. Anglor.*, lib. III, cap. 29).

du XII^e. La pointe, où est le crucifix à nimbe uni, me semblerait plutôt postérieure et d'un moyen-âge plus avancé. Quant à la partie supérieure, je n'ose la reporter à la fin du VII^e ou au commencement du VIII^e siècle. La forme est originale, mais ne caractérise pas spécialement une époque reculée, puisqu'on la retrouve à Maestricht beaucoup plus tard. L'ornementation est plutôt romane que mérovingienne, surtout dans les lions affrontés devant un feuillage qui parsème la croix à branches droites, laquelle partage la tête ovoïde de la clef. Le champ des cantons de la croix est percé d'ajours triangulaires ou crucifères : nulle part, la croix n'est pattée, ce qui serait presque rigoureusement requis pour des croix mérovingiennes. Saint Pierre et le Christ ont le nimbe uni et peu développé ; la petitesse du disque a peut-être empêché d'y tracer la croix qui symbolise la divinité, mais on avait pu la graver après coup. On dirait comme une auréole qui enveloppe le Sauveur, assis, bénissant, et un livre fermé dans la main gauche qu'il appuie contre sa poitrine. Il faudrait voir l'original pour se prononcer en connaissance de cause.

Pour la clef de Maestricht ¹, j'y vois une œuvre essentiellement romane, qu'on ne peut faire remonter au-delà du XII^e siècle. Les cinq croix qui ajourent le panneton, les rinceaux qui tapissent la poignée ovale, les pierres qui rehaussent les bandes latérales, me sont autant d'indices d'une époque assez peu reculée. Telle était aussi l'opinion du P. Cahier. J'opinerais donc à qualifier *romanes* les clefs à tête ovoïde, qui forment une catégorie à part, *sui generis* et *sui temporis*.

Qu'on remarque que les deux clefs ont chacune une bélière de suspension. Quelle était sa destination ? Était-ce pour les exposer à la vénération, comme on suspendait les phylactères ?

De plus ces clefs ont-elles réellement servi à ouvrir et fermer la confession ? On aurait pu croire que l'anneau, dans le cas de l'af-

¹ D'après une hymne du bréviaire de S. Servais, imprimée à Cologne en 1503, la clef aurait été donnée à S. Servais par S. Pierre lui-même (Dreves, *Anal., hymn., XII, 230*) :

« Hoc miraculo priesul conservatur,
Clavis a Petro Romæ sibi datur
Et inter Hunnos signorum gratia
Magnificatur ».

firmative, indiquait qu'on les ajoutait à un trousseau de clefs ou que, dans le *sacrarium*, on les suspendait à la muraille à l'aide d'un clou, si les clefs de Lombardie ne nous les montraient par paires et accouplées. Ce qui prouve qu'elles n'étaient pas d'un usage habituel, c'est que de Linas reconnaît dans celle de Liège un morceau détaché des clefs usuelles. Celles-ci n'étaient donc que des enveloppes ou reliquaires et leur ornementation dénote précisément qu'on donnait à cette enveloppe une forme en rapport avec la destination, qui était d'en faire un cadeau agréable ou significatif.

5. On lit dans la *Rivista archeologica della provincia di Como*, décembre 1881, p. 11:

La dévotion au sanctuaire de San Pietro ai monti di Civate était très répandue, surtout à cause de deux clefs qui avaient la réputation de faire des miracles et que l'on disait contenir de la limaille des chaînes de saint Pierre. Le pape Etienne III les donna à Didier, dans les premières années de son règne. On les conserve actuellement dans un élégant reliquaire doré de style byzantin. A l'occasion de certaines fêtes, les populations y accouraient, en grand nombre, même de pays lointains, et une bonne partie y passait la nuit.

Ces clefs passant pour être du VIII^e siècle, j'ai tenu à contrôler leur authenticité. J'en ai donc demandé un dessin à M^{sr} Barelli qui, en me l'envoyant, m'a gracieusement écrit :

Je suis enfin en mesure de vous expédier le dessin exact des deux clefs qui se conservent dans l'ancienne basilique de Saint-Pierre de Civate. Votre Seigneurie, qui en connaît d'autres données par les papes à des souverains, peut les publier, en raisonnant à leur sujet avec ce cortège d'amples et sûres informations qui lui sont propres et exprimant son jugement autorisé sur leur antiquité. Ces clefs sont *femine*, comme nous disons ; les bandes de fer qui sont attachées aux anneaux sont mobiles et, paraît-il, contemporaines des clefs. Celles-ci sont déposées dans un élégant reliquaire de style byzantin, en cuivre doré, qui semble un travail du XIV^e siècle.

Dans une seconde lettre, le très obligeant chanoine de Come m'écrivait ce qui suit :

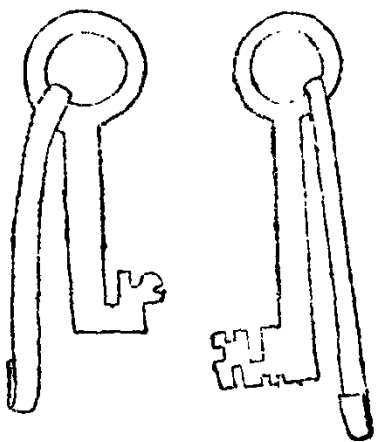
Voici les nouveaux renseignements que j'ai recueillis sur les anciennes clefs qui se conservent dans la basilique de Saint-Pierre sur le mont Civate. Les documents écrits, s'il en a existé, devaient se trouver aux archives des moines olivétains qui habitaient le couvent de Saint-Calocère à Civate et qui, tenant le pays en fief, possédaient par là même l'église Saint-Pierre et y exerçaient les fonctions paroissiales ; mais ces archives

ont été dispersées lors de la suppression des religieux. La paroisse ne fut érigée qu'en 1735. Dans les actes des visites pastorales, saint Charles et le cardinal Frédéric Borromée approuvèrent le culte des clefs, mais sans donner d'explication. Nous ne pouvons donc que nous en tenir à la tradition du pays. Or, celle-ci atteste que les clefs furent données au roi Didier par le pape Adrien ou mieux par Étienne III, qui fut en relations amicales avec ce roi, aux premières années de son pontificat.

Elles se conservent dans un reliquaire pyramidal élégant, en cuivre doré et de style byzantin, fait exprès pour les contenir. On les vénère comme de vraies reliques et on les expose au public, le jour de saint Pierre, entre des cierges allumés. A cette occasion, un prêtre, en surplis et étole, les fait baiser aux fidèles. On leur attribue la vertu de guérir de certaines maladies, particulièrement de la morsure des chiens enragés¹.

Le reliquaire ou custode, à en juger par son travail, pourrait dater du XIII^e siècle : il n'est certainement pas postérieur au XIV^e. Il me paraît raisonnable de croire que, quand on le fabriqua, les clefs étaient déjà depuis longtemps l'objet d'un culte public et que la tradition était alors répandue dans le pays.

Je crois peu au byzantinisme du reliquaire, qui n'est probablement qu'une œuvre du moyen âge lombard, surtout s'il a été fait spécialement pour contenir les clefs; dans ce cas, sa date fixerait aussi celle des clefs, qui ne me paraissent guère antérieures au XIII^e siècle. L'anneau est rond, comme sur la statue de bronze de



Saint-Pierre de Rome, qui appartient sûrement à cette date; un des panneaux est également semblable. De plus, ces clefs sont inégales et liées, ainsi encore que sur la statue. La similitude est évidente sur plus d'un point, si l'on se donne la peine de comparer le dessin ci-joint avec la belle gravure publiée dans les *Annales archéologiques*, t. XXIII, p. 26.

Les clefs de Civate, paroisse du diocèse de Côme, sont en fer,

1. En 949, un comte d'Allemagne fut possédé du démon, et cette possession était si violente qu'il se déchirait lui-même de ses propres dents. Othon II, qui chérissait le comte tout particulièrement, pria Jean XIII d'intercéder auprès de Dieu pour sa guérison. Le Pape mit au cou du malheureux une clef d'or où se trouvait de la limaille des chaînes de saint Pierre. Aussitôt le démon quitta le corps du comte et celui-ci fut rendu à la santé. » (*Rosier de Marie*, 1894, p. 491).

matière vulgaire. Le cadeau n'a donc pas été fait à un souverain ou un personnage illustre. Ce sont peut-être les clefs de la confession, mais pourquoi pas aussi celles de la basilique, comme l'ont affirmé Ruinart et Alemanni en d'autres circonstances ? M^{sr} Barelli m'assure qu'au milieu de la tige est réservé un endroit pour la limaille des véritables clefs de la confession : je regrette que le dessin n'en porte pas trace.

Comme fabrication, elles ne supposent pas grande habileté dans le forgeron qui les exécuta. Les tiges et les anneaux sont arrondis, les pannetons plats. La forme est la même pour les deux clefs, à la différence près de la longueur et de la découpe du panneton. Cette inégalité est intentionnelle et symbolique, ainsi que le démontre la statue de bronze. La clef qui ouvre le ciel, ordinairement d'or, est plus longue que celle qui le ferme, habituellement en argent. L'idée a amené deux formes différentes : elle se traduit par l'inégalité à la fois de la tige et du métal.

Si ces clefs sont liées, c'est que, d'après l'Évangile, à la scène de la tradition des clefs, le pouvoir est double, mais un ; fermer n'est pas distinct d'ouvrir et la puissance reste aux mêmes mains ¹.

Je ne vois pas pourquoi les attaches, plates et recourbées aux extrémités, seraient d'une époque différente des clefs. Elles ont dû être envoyées ainsi accouplées. Qu'on remarque seulement l'inégalité en longueur des bandes de fer.

5. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet, mais je crois utile de rappeler que, dans le volume précédent, j'ai longuement disserté des clefs de S. Pierre (X, 173) et de S. Hubert (X, 301), qui fournissent le complément nécessaire à cette étude.

III. — ANCIEN OFFICE.

Je vais reproduire l'office propre de S. Pierre, tel qu'on le récitait à Poitiers au xv^e siècle : il nous a été conservé dans le bréviaire manuscrit d'Anne de Prye, abbesse de la Trinité. Les actes de

1. Le chapelain d'Argentat portait, au xiii^e siècle, sur son sceau « deux clefs bénardes, prismatiques, dissemblables quant au panneton, adossées, enlacées par l'anneau en forme de losange et posées en pal... L'église d'Argentat est sous le vocable de saint Pierre. » (De Bosredon, *Notes pour servir à la sigillographie du Bas-Limousin*, pp. 152-153.)

l'apôtre en sont le fond : sous ce rapport, il est beaucoup plus complet et intéressant que l'office du bréviaire romain, qui se contente, pour une grande partie de l'office, du commun des apôtres, ou plutôt qui en est le prototype : la célèbre hymne d'Elpis, somme de Boëce, y est en entier.

Au point de vue spécial de l'iconographie, des renseignements précis sont fournis sur la délivrance par l'ange, la résurrection du jeune romain, la chute de Simon le Magicien, l'apparition de *Domine quo vadis* et la mort de S. Pierre.

In vigilia Petri et Pauli. Ad vesperras, ant. Petrus et Johannes.

Psalm. feriæ.

Capitulum. Nunc scio vere. Judeorum.

ñ. Si diligis.

*Hymnus. 1 Aurea luce et decore roseo,
Lux lucis, omne perfudisti seculum,
Decorans celos inclito martirio
Ilac sacra die que dat reis veniam.*

*Janitor celi, doctor orbis, pariter
Judices secli, vera mundi lumina,
Per crucem alter, alter ense triumphans,
Vite senatum laureati possident.*

*Jam, bone pastor, Petre clemens, accipe
Vota precantum et peccati vincula
Resolve tibi potestate tradita,
Qua cunctis celum verbo claudis, aperis.*

*Doctor egregie, Paule, mores instrue
Et mente Paulum 2 nos transferre satage,
Donec perfectum largiatur plenius
Evacuato quod ex parte gerimus.*

*Olive bine, pietatis unice,
Fide devotos, spe robustos maxime
Fonte repletos caritatis gemine,
Post mortem carnis impetrate vivere.*

*Sit Trinitati sempiterna gloria,
Honor, potestas atque jubilatio,*

1. Cette belle hymne, composée au VI^e siècle, a été maladroitement mutilée et corrigée dans le bréviaire romain. Félix Clément l'a publiée, en partie seulement, dans ses *Carmina e poetis christianis excerpta*, pp. 293-295, en expliquant son rythme solennel et exceptionnel.

2. Sic pour *potum*, d'où résulte un jeu de mots.

In unitate cui manet imperium
Ex tunc et modo per eterna secula. Amen.

ŷ. Tu es Petrus.

Ant. Beatus Petrus, dum penderet in cruce, alacri vultu Domino deprecans ait: Domine Jesu Xpiste, commendo tibi oves quas tradidisti michi. *Ps.* Magnificat.

Collecta. Presta, quesumus, omnipotens Deus, ut nullis nos permittas perturbationibus concuti, quos in apostolice confessionis petra solidasti. *Per.*

Ad matutinum. Invitatorium: Tu es pastor ovium, princeps apostolorum, tibi tradite sunt claves regni celorum. *Ps.* Venite.

Hymnus. Felix per omnes festum mundi cardines
Apostolorum prepollet alacriter,
Petri beati, Pauli sacratissimi,
Quos Xpistus almo consecravit sanguine,
Ecclesiarum deputavit principes.

Illi sunt olive due coram Domino
Et candelabra luce radiencia (sic),
Preclara celi duo luminaria,
Forcia solvunt peccatorum vincula,
Portas olimpi reserant fidelibus.

Habent supernas potestatem claudere
Sermone sedes, pandere splendencia
Limina poli super alta sydera:
Lingue eorum claves celi facte sunt,
Larvas repellunt ultra mundi limitem.

Petrus beatus catherarum laqueos,
Xpisto iubente, rupit mirabiliter,
Custos ovilis et doctor Ecclesie
Pastorque gregis conservator ovium,
Arcet luporum truculentam rabiã (sic).

Quodcumque vinculis super terram strinxerit
Erit in astris religatum fortiter,
Et quod resolvit in terris arbitrio
Erit solutum super celi radium;
In fine mundi iudex erit seculi.

Divisio. Non impar Paulus huic doctor gentium,
Electionis templum sacratissimum,
In morte compar, in corona particeps,
Ambo lucerne et decus Ecclesie,
In orbe claro choruscant vibramine.

O Roma felix, que tantorum principum
Es purpurata precioso sanguine,
Excelsis omnem mundi pulcritudinem
Non laude tua, sed sanctorum meritis
Quos cruentatis iugulasti gladiis.

Vos ergo modo gloriosi martires,
Petre, beate Paule, mundi lilium,
Celestis aule triumphales milites,
Precibus almis vestris nos ab omnibus
Munite malis, ferte super ethera.

Gloria Deo per immensa secula,
Sit tibi, Nate, decus et imperium,
Honor, potestas, Sanctoque Spiritui,
Sit Trinitati salus individua
Per infinita seculorum secula. Amen.

In 1^o n^o ant. ¹. Petrus et Johannes ascendebant in templum ad horam orationis nonam.

Ant. Claudus quidem cum vidisset Petrum et Johannem, cepit rogare eos ut heelemosinam acciperet.

Ant. Argentum et aurum non est mecum, quod autem habeo hoc tibi do.

Ant. Exiit claudus et ambulabat et intravit cum illis ambulans et laudans Deum.

Ant. In nomine Jesu Xpisti Nazareni surge et ambula in pace.

Ant. Vidit populus claudum ambulantem et laudentem (*sic*) Deum et repleti sunt stupore et extasi in eo quod contingerat illi.

ÿ. Tu es Petrus.

Lectio prima ². Tempore igitur Neronis Cesaris erant Rome salutiferi doctores Xpistianorum Petrus et Paulus apostoli, per quos dum fides Domini Nostri Jhesu Xpisti in omnium cresceret mentes et religionis propagarantur (*sic*) augmenta, quia essent sublimes opibus, clari magisterio, ob virtutem divine gracie. Nero per magum Symonem cepit adversari apostolis, quia illusionibus diversis demonum ita magus obtinuerat ut cum salutis sue presulem viteque custodem, remota ambiguitate, consideret.

ÿ. Symon Petre. . . . (Les répons sont les mêmes qu'au romain.)

Lectio ij. Nam et bellorum victorias et subjectionem gentium et prosperitatem rerum semper cum omnibus se habiturum credebat. Sed Petrus apostolus vanitatem ejus et flagitia universa defexit, quia veritatis lux divine claritasque ob salutem homini nuper obfulserat totiusque machi-

1. Les antiennes du premier nocturne racontent la guérison du boiteux que le romain place à laudes et à vêpres, en y joignant la délivrance de la prison.

2. Les quatre premières leçons parlent de Simon le Magicien et commencent le récit de la résurrection du jeune noble romain.

namenti eiusdem Symonis caliginem de humanis mentibus discuciens, per apostolos suos ignorantie tenebras effugabat.

ñ. Si diligis me. . . .

Lect. ij. Tunc Symon magus, veri luminis fulgore percussus, cecitatem continuo male sane mentis incurrit, quippe qui iam in Judea per apostolum de hiis que gerebat sceleribus confutatus, transmarinam aggressus est fugam. Et qui in aliis terrarum partibus Petri erat expertus potenciam, tamen perveniens Romam, ausus est se jactare quod possit mortuos suscitare.

ñ. Tu es Petrus. . . .

Lect. iiij. Ipso tempore erat quidam defunctus adolescens nobilis, propinquus Cesaris. Ubi cum multa turba propinquorum advenisset, sciscitabant se invicem si esset aliquis qui possit mortuum suscitare.

ñ. Domine, si tu es. . . .

In ij^o n^o ant. 1. Petrus autem servabatur in carcere et oratio fiebat sine intermissione ab ecclesia adeum (sic) pro eo.

Ant. Erat Petrus dormiens inter duos milites, vinctus cathenis duabus et custodes ante hostium custodiebant carcerem.

Ant. Angelus Domini astitit et lumen refulsit in habitaculo carceris percussoque latere Petri, excitavit eum, dicens: Surge velociter et continuo ceciderunt cathene de manibus ejus. Alleluia.

Ant. Dixit angelus ad Petrum: Circumda tibi vestimentum tuum et sequere me.

Ant. Exiens Petrus apostolus sequebatur angelum et nesciebat quia verum est quod fiebat per angelum, existimabat autem se visum videre.

Ant. Misit Dominus angelum suum et liberavit me de manu Herodis. Alleluia.

ÿ. Tu es pastor.

Lectio v². Celeberrimus scilicet tunc Petrus in his operibus habebatur. Sed apud gentiles nulla hujusmodi firmabatur fides, dolor tamen exegit inquirere medicum. Porrectum est ad Petrum, fuere quidam qui etiam Symonem accersendum fore putarent.

ñ. Surgo Petre. . . .

Lectio vi. Tunc Petrus ait ad eos: Ut Symon, qui de sua se jactabat potencia prius si posset mortuum suscitare; si ille vero nequisset, se non defuturum ut Xpistus opem deferret functo.

ñ. Tu es pastor. . . . ÿ. Tibi enim a Domino collata est potestas ligandi atque solvendi. Et ideo.

Lectio vij. Symon vero, qui putabatur inter gentiles magne esse potencie, conditionem interposuit ut si ille mortuum suscitaret Petrus occideretur.

1. Les antiennes du second nocturne se réfèrent à la délivrance miraculeuse de la prison.

2. Suite de la résurrection du romain dans les leçons du second nocturne; elle reste en suspens.

Talis cum esset interiecta conditio, quievit Petrus. Exorsus est Symon, accessit ad lectulum defuncti, incantare atque murmurare dira clam carmina cepit. Visum est a circumstantibus caput agitare functi.

ñ. Ego pro te. . . ý. Ecce Sathan expedit nos (*sic*) ut cribraret sicut triticum, ego autem rogavi pro te. Ut.

Lectio viij. Clamor gentilium ingens attollitur quod jam viveret, quod jam cum Symone loqueretur. Mira indignatio in Petro esse omnium cepit, eo quod esset ausus se tante potestati conferre. Tunc sanctus Petrus fieri silentium postulavit et ait ad eos: Si vivit defunctus, loquatur; si suscitatus est, surgat, ambulet, fabuletur; fantasma hoc potius non veritatem esse sciatis quod cernitis commotum esse caput defuncti.

ñ. Quem dicunt. . .

In iij. n° ad cantica ant. Gloriosi principes terre, quomodo in vita sua dilexerunt se, ita et in morte non sunt separati. CC. Vox sancti.

ý. Solve, iubente Deo.

Lectio ix¹. *Secundum Matheum.* In illo tempore, venit Jhesus in partes Cesaree Philippi et interrogabat discipulos dicens: Quem dicunt homines esse filium hominis? *Et reliqua.* Tunc Petrus in medio stans ait: Domine Jhesu, ostende virtutem tuam, et ne permittas hiis vanis artibus decipi populum qui tibi est crediturus; sic decadat, Domine, ut vivens se contra tuam potenciam nichil potuisse cognoscat.

ñ.² Solve, iubente Deo, terrarum, Petre, cathenas,
Qui facis ut pateant celestia regna beatiss.

ý. Fac ut amor Xpisti et fidem regat intima nostra.
Spesque fidesque pio virtutum flore perornent. Qui.

Lectio x. Cumque hec cum lacrimis orasset, ait: Adiuro vos in nomine Domini Nostri Jhesu Xpisti qui eum fertis ut dimictatis eum. Et statim in voce Petri dimissus est a demonibus, implicitis remigiis alarum quas assumpserat, corruit et statim éanimatus est, sed totus fractus corpore debilitatisque cruribus, post parvum horarum spacium inibi expiravit.

ñ. Qui regni claves et curam tradidit ovili, qui celum terreque Petro commisit ut reseras (*sic*) clausis et solvat vincla ligatis. ý Quodcumque. Et solvat.

Lectio xi³. Denique dato a Nerone precepto ut Petrus comprehenderetur, sanctus apostolus rogabatur ab omnibus ut sese alio loco conferret. At ille resistebat dicens: Nequaquam hoc factum se esse ut tanquam metu mortis fugeret, quippe cum sciret sibi et omnibus pro passione Xpisti immortalitatis gloriam fecerat pervenire.

1. Par une singulière inadvertance, on passe, à la 9^e leçon, à la chute de Simon, dont il manque le début.

2. Ce répons est en vers, comme l'a souvent pratiqué le moyen âge avec un goût exquis: le bréviaire d'Anne de Prye est plein d'offices analogues que je n'efforcerais de faire connaître.

3. La onzième leçon commence la scène de *Domine quo vadis*, qui finit à la première antienne des laudes.

℞. *Beatus es, Symon Bariona, quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed pater meus qui est in celis, dicit Dominus. ⁊. Et ego dico tibi quia tu es Petrus et super hanc petram edificabo ecclesiam meam. Dicit.*

Lectio xij. Cumque talia Petrus obtexeret, plebs lacrimans ne se relinqueret et imminentes procillas xpistianorum despiceret, lacrimis victus, populorum fletibus adquevit, promisit se urbem egressurum.

℞. Dum esset Petrus in cruce, venit turba multa maledicens Cesarem et fecerunt plantum magnum ante crucem. Petrus exortabat eos de cruce, dicens : Nolite flere, sed gaudete mecum, quia vado vobis parare locum. ⁊. Gratias tibi ago, Domine Ihesu Xpiste, quia oves quas tradidisti mihi compacientur mecum et cum hoc dixisset ait: Nolite.

In laudibus ant. Beatus Petrus apostolus vidit sibi Xpistum occurrere et adorans eum, ait: Domine, quo vadis? Venio Romam iterum crucifigi.

Ant. Dixit Symon Petrus: Domine, ad quem ibimus? Verba vite eterne habes et nos cognovimus et credimus quia tu es Xpistus filius Dei, Alleluia.

Ant. Apostolus Xpisti Petrus, dum penderetur in cruce, repletus gaudio magno, dixit: Non sum dignus ita esse in cruce sicut Dominus Noster Ihesus Xpistus qui de Spiritu Sancto conceptus est.

Ant. Cum respexisset Petrus crucem, lacrimas fundebat pre gaudio : Non sum dignus caput sursum ponere, sed declinare vultum in terra, Alleluia.

Ant. Cum esset Petrus in cruce, orabat Dominum, dicens: Gratias tibi ago, pastor bone, qui me ad hanc horam perducere dignatus es; peto ergo ut oves quas tradidisti michi compaciuntur (sic) mecum de gratia tua in sempiternum ¹.

Cap. Nunc scio.

℞. Tu es Petrus et super hanc petram.

⁊. Edificabo ecclesiam meam.

Hymnus. Non impar Paulus.

⁊. Beatus es, Simon Bariona.

Ant. Quodcumque... *Ps.* Benedictus.

Oratio. Deus, qui hodiernam diem... ²

1. « Petrus autem, ut Leo et Marcellus testantur, dum venisset ad crucem, ait : Quoniam Dominus meus de celo ad terram descendit, recta cruce sublimatus est; me autem, quem de terra ad celum vocare dignatur, crux mea caput-meum in terra debet ostendere et pedes ad celum dirigere. Ergo quia non sum ita in cruce esse dignus, ut Dominus meus, crucem meam girare et capite demisso me crucifigere. Tunc illi crucem verterunt et pedes sursum, manus autem deorsum fixerunt. Tunc autem populus, furore repletus, volebat Neronem et prefectum occidere et apostolum liberare qui eos rogabat ne passionem suam impedire deberent... Tunc Petrus, ut testatur idem Hegesippus, de cruce dicere cepit : Te, Domine, imitari optavi, sed rectus crucifigi non usurpavi... Gratias tibi ago spiritu toto, quo vivo, quo intelligo, quo interpello ». (*Leg. aur.*, p. 375.)

2. Le rite gallican admettait plusieurs oraisons, le rit romain n'en a qu'une

Ad I. Ant. Beatus Petrus. Capitulum: Misit Herodes rex. . . .

Oratio. Deus, qui Ecclesiam tuam apostoli tui Petri fide et nomine consecrasti quique illi beatum Paulum ad predicandum gentibus gloriam tuam sociare dignatus est (sic) ¹, concede ut omnes qui ad apostolorum tuorum solemniam concurrunt, spiritali veneratione ditentur. Per.

Ad IX. Ant. Cum esset Petrus. Capitulum: Angelus Domini. . .

Collecta. Deus, qui nos apostolorum tuorum Petri et Pauli natalicia gloriosa celebrare concedis, tribue, quesumus, eorum nos semper et beneficiis preveniri et orationibus adjuvari. Per.

Ad vespas. Ant. Petrus et Johannes (comme au romain).

Hymnus: Aurea luce.

Ant. Hodie Symon (comme au romain). Ps. Magnificat.

Oratio. Deus, qui hodiernam diem. Deinde fit commemoratio beati Pauli per ant. Qui operatus. y. In omnem terram. Oratio. Deus, qui multitudinem gentium.

IV. — INDULGENCES.

1. Indulgences de la basilique de S. Pierre (*Œuvres*, I, 363).

2. Affiliation à la basilique (*Ibid.*, 378, 387).

3. L'autel de la confession (*Ibid.*, 370).

4. Les sept autels (*Ibid.*, 371, 413).

5. La statue de bronze de S. Pierre (*Ibid.*, 376).

6. Prière *Ante oculos* (*Ibid.*, 400).

7. Prière à S. Pierre et S. Paul (*Ibid.*, 401).

8. Répons en l'honneur de S. Pierre (*Ibid.*, 402).

9. Prière à S. Pierre.

Dieu, qui avez laissé aller sain et sauf le bienheureux apôtre Pierre, après avoir brisé ses chaînes, nous vous prions de rompre les liens de nos péchés, afin que, devenant propice envers nous, vous nous teniez éloignés de tous maux.

Deus, qui beatum Petrum apostolum a vinculis absolutum illæsum abire fecisti, nostrorum, quæsumus, absolve vincula peccatorum et omnia mala a nobis propitiatus exclude. Per Dominum nostrum Jesum Christum. Amen.

Indulgence de 300 jours, une fois le jour; par rescrit de Pie IX, accordé à la demande de Don Margotti.

seule : notre moyen âge, plein de sève, s'est toujours montré fécond, parfois même exubérant.

1. Les fautes de copiste sont assez nombreuses dans ce manuscrit et toutes n'ont pas été corrigées par le calligraphe, qui gratte le vélin ou se contente de rayer en rouge le mot qu'il faut omettre dans la récitation de l'office. Certaines erreurs viennent d'un vice de prononciation.

V.— PIEUSES ASSOCIATIONS ROMAINES.

2. — *Archiconfrérie du denier de S. Pierre* ¹.

A.— *Statuts*.— Je traduis de l'italien l'opuscule intitulé : « Statuto dell' archiconfraternità di S. Pietro, apostolo, in Roma » ; Rome, in-8 d'une demi-feuille.

Les temps où nous vivons sont tellement calamiteux que l'on voit s'accroître de jour en jour la guerre acharnée, déclarée par les méchants à l'Eglise : ils sont malheureusement bien nombreux ceux qui s'éloignent de la religion et des saintes œuvres qu'elle prescrit.

Pour opposer une digue salutaire au torrent dévastateur, pour affermir de plus en plus le grand nombre des bons dans leurs pieux desseins, le Saint-Père, par ses brefs des 31 octobre et 4 novembre 1860, daigna ériger en archiconfrérie, sous le patronage et le vocable de Saint-Pierre, une pieuse association, dont la fin principale est la prière et l'accomplissement des œuvres de charité chrétienne. En effet, « tous connaissent, dit le Sauveur, que vous êtes mes disciples, en ce que vous vous aimez les uns les autres. »

Les prières de l'association doivent avoir pour but de demander au Seigneur qu'il inspire de plus en plus à ses ministres la force convenable et les lumières nécessaires, non seulement pour combattre l'esprit d'incrédulité et d'indifférence, mais encore pour instruire les peuples par le moyen de la parole et de l'exemple. Par la prière on doit implorer en outre l'extension de la foi, là où elle n'existe pas encore, et demander qu'elle fleurisse et se consolide là où les cœurs n'en comprennent pas encore les sublimes beautés et en méprisent les maximes. Par la prière enfin on doit implorer de Dieu qu'il protège le Saint-Siège, centre de la foi catholique, et soutienne par ses inspirations célestes et sa droite toute-puissante son Vicaire sur la terre, afin qu'il puisse, avec patience et courage, marcher en sécurité sur les flots tourmentés, dont à présent plus que jamais est agitée et battue la barque mystique de Pierre.

Parmi les œuvres de charité, on ne devra certainement point négliger, comme il est juste, celle qui vise à rendre l'Eglise libre et son chef indépendant, lorsque la perversité des hommes lui a ravi la presque totalité de son domaine temporel, afin de lui rendre plus difficile la tâche de gouverner comme il convient le troupeau de Jésus-Christ. Aussi, pour atteindre ce but, tous ceux qui voudront faire partie de la pieuse association ne négligeront pas certainement, autant qu'il leur sera permis par leur position sociale respective et dans la mesure suggérée à chacun par

¹. *Statuts de l'archiconfrérie de S. Pierre, dans la Paroisse, 1861, col. 161 167.*

sa propre piété, de suivre l'exemple de ces nombreux et généreux fidèles qui, convaincus de la vérité indiquée plus haut, se sont empressés de subvenir aux besoins de leur commun Père.

Pour que l'archiconfrérie susnommée ait des règlements stables et fixes, on a rédigé les statuts suivants :

Titre 1^{er}. — Devoirs de l'archiconfrérie. — 1. Les prières auxquelles Sa Sainteté le Souverain Pontife régnant, par ses brefs sus-indiqués, attachait les indulgences spécifiées dans les mêmes pièces, sont la récitation d'un *Pater, Ave, Gloriam et Credo*, chaque jour, pour obtenir sept ans d'indulgences et autant de quarantaines, pourvu qu'on les récite avec contrition et dévotion; indulgence plénière est accordée à tous les fidèles inscrits dans l'association, à chacune des trois fêtes suivantes: La Chaire de S. Pierre à Rome (18 janvier), S. Pierre et S. Paul (29 juin), S. Pierre ès liens (1^{er} août), pourvu que les associés, s'étant confessés et ayant communié, visitent dévotement quelque église publique, depuis les premières vêpres de la veille jusqu'au coucher du soleil le jour même de la fête, en priant selon l'intention du Saint-Père exprimée dans le bref, c'est-à-dire pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de la sainte Église. Pour toute bonne œuvre exercée en vue du but poursuivi par ladite société, le Saint-Père accorde 300 jours d'indulgence.

2. Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

3. Dans l'association peut être inscrit tout fidèle des deux sexes, sans distinction de classe; il est libre de se retirer, lorsqu'il le veut, car il n'y a rien d'obligatoire dans l'association.

4. On joindra aux œuvres de piété sus-indiquées le soin religieux de subvenir aux besoins extraordinaires du Saint-Siège par des oblations mensuelles, dans la mesure suggérée à chaque associé par sa propre dévotion. L'archiconfrérie aura soin de députer dans chaque paroisse des collecteurs de semblables offrandes. On en tiendra compte dans un registre exprès, de façon qu'on puisse annuellement faire connaître au public l'importance de leur total, avec les indications ultérieures qui seront reconnues opportunes. On recevra pareillement les dons en nature qu'il conviendrait à quelques personnes de préférer aux aumônes pécuniaires.

5. Tout fidèle peut se faire inscrire dans l'association, à Rome; il doit en manifester le désir à quelqu'un des collecteurs des paroisses ou à quelqu'un des membres du conseil de l'archiconfrérie. Les collecteurs et les membres du conseil devront, chaque mois, à la réunion générale, présenter la liste des nouveaux inscrits avec leur domicile et le chiffre de leur contribution.

6. Si quelqu'un hors de Rome voulait, par voie d'exception, s'associer directement à l'archiconfrérie romaine, le conseil pourra l'admettre. Il est permis aux donateurs de céler leurs noms dans les pièces imprimées ou dans toutes autres publications; néanmoins il est nécessaire que ceux-

là prennent une courte devise ou un pseudonyme, à la suite duquel seront indiquées leurs offrandes.

7. Outre la prière et l'offrande on recommande beaucoup que les associés exercés à écrire suivent l'exemple de tant d'illustres écrivains et s'efforcent d'appuyer les droits du Saint-Siège. Les pères de famille feront fort bien d'inspirer particulièrement à leurs enfants dévotion, respect, attachement envers le Saint-Siège.

Titre II. — Administration de l'archiconfrérie. — 1. L'association est placée sous l'autorité et direction de S. E. M. le cardinal vicaire.

2. La société est dirigée par un conseil, composé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier général et de huit conseillers. Le conseil est assisté d'un secrétaire et d'un vice-secrétaire. Le conseil répartit entre ses divers membres les affaires qui regardent l'association.

3. Le président et les autres officiers et conseillers demeureront dans leur office pendant trois ans. Les membres actuels sont confirmés pour le même temps à dater de ce jour. Si quelqu'un d'eux veut être remplacé, il doit en exprimer le désir et attendre de l'être, avant de se retirer. Les fonctions du remplaçant s'achèveront à la fin de la troisième année qui aurait couru pour le titulaire primitif.

4. Le conseil se réunira lorsqu'on le jugera à propos, mais pas moins d'une fois par mois ; il est convoqué par le président, qui dirigera ses délibérations ; le vice-président le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

5. Toutes les affaires, excepté celles qui ne souffriraient pas de retard, sont discutées et décidées par le conseil à la pluralité des votes. Les votes sont toujours émis publiquement et verbalement, à moins qu'il ne s'agisse de nomination ou de substitution à quelque office. Le président a double vote, en cas de parité.

6. Tous les actes sont souscrits par le président et le secrétaire.

7. Seront admises au conseil des personnes probes et notables que l'on pourra choisir parmi les ecclésiastiques et les laïques. Les charges de président, vice-président et trésorier pourront toujours être conférées aux laïques, si les électeurs le désirent.

8. L'assemblée générale, composée du président, des autres officiers, des conseillers et des douze collecteurs les plus anciens par leur admission dans l'archiconfrérie, se réunira, à l'expiration des trois ans, formant la durée des charges, pour procéder aux nouvelles élections par voie de scrutin secret. Ceux qui réuniront la majorité des suffrages seront élus. Le président, vice-président, trésorier général et secrétaire général devront être confirmés par l'Éminentissime cardinal vicaire.

9. Dans chaque paroisse de Rome, on établira un ou plusieurs collecteurs, qui tiendront deux livres séparés, l'un des offrandes, l'autre des associés et associées ; ce dernier livre indiquant la contribution mensuelle qu'ils se proposent d'offrir et les versements qu'ils auront faits.

10. Les membres du conseil sont de plein droit collecteurs.

11. Toute collecte à domicile est rigoureusement interdite; de même que toute insistance pour obtenir des offrandes, de quelque façon que ce puisse être. Tout collecteur qui s'en rendrait coupable pourrait être privé sur le champ de son office.

12. On ne refuse point les offrandes des corps moraux, mais on préfère de beaucoup les offrandes individuelles et nominales, car le mérite des offrandes consiste, non pas seulement dans le don, mais surtout à donner son nom, en attestant ainsi ouvertement et publiquement son dévouement à la cause sacrée du pontificat.

13. Les collecteurs, à toute requête, donneront des reçus des sommes qui leur auront été consignées, en indiquant leur destination spéciale.

14. Chaque mois, à un jour fixé d'accord avec le conseil, le président convoque et préside l'assemblée des collecteurs; chacun d'eux y rend compte des sommes entrées, qui le lendemain même sont versées, contre reçu, dans la caisse du trésorier.

15. Les sommes sont versées au trésor pontifical et l'attestation du dépôt est présentée, chaque mois, au Souverain Pontife par une députation, composée toujours du trésorier général et alternativement du président et vice-président, ensuite d'un conseiller, à tour de rôle, et de deux collecteurs, tirés au sort.

16. Comme il est à espérer que Dieu accordera encouragement et protection à cette archiconfrérie, on tiendra chaque année, autant que possible, au mois de juin, vers la fête des glorieux apôtres Pierre et Paul, une assemblée publique et solennelle, dans laquelle on fera connaître l'état précis des offrandes recueillies et tout ce qui concerne l'association.

17. Chaque assemblée, soit du conseil, soit de tous les membres en général, sera ouverte et close par les prières prescrites.

18. Aucune publication des choses qui concernent l'association ne pourra avoir lieu, sans le consentement du conseil.

19. Quant aux actes de piété, bien qu'il ne soit pas nécessaire de les accomplir en commun pour gagner les indulgences, le président demeure libre néanmoins de proposer au conseil les exercices ou réunions religieuses et autres actes de piété qu'il jugerait utile de faire en commun, suivant les circonstances, toutes les fois que l'Ordinaire voudra le permettre.

Titre III. — Agrégations. — 1. Cette archiconfrérie a le privilège d'agrèger les autres confréries ayant le même but, selon le bref apostolique du 4 novembre 1860.

2. Les fidèles habitant hors de Rome, qui désireraient s'inscrire dans l'archiconfrérie, peuvent former, avec la permission et sous la direction et juridiction de leur Ordinaire, dans tous les diocèses du monde, une confrérie ou association pieuse, tendant au même but, sous le même titre de S. Pierre, sauf la pleine liberté des Ordinaires de donner à leur asso-

ciation telle forme ou organisation qu'il leur conviendra. Néanmoins, pour conserver une utile uniformité, il est à désirer qu'elles se conforment à notre archiconfrérie romaine, qui les agrégera et les fera participer à tous ses biens spirituels, selon le privilège contenu dans le bref du 4 novembre 1860. Toutefois, la direction et l'administration des confréries seront totalement abandonnées à elles seules, sous l'autorité de l'Ordinaire, et conformément aux saints canons et aux constitutions apostoliques.

Decretum. Sacra Congregatio Eminentissimorum et Reverendissimorum S. R. E. cardinalium negociis et consultationibus Episcoporum et Regularium præposita, suprascripta Statuta archisodalitatis sub titulo et patrocinio S. Petri, apostolorum principis, in hac alma Urbe erectæ, præsentis decreti tenore, approbat atque confirmat. Datum Romæ, ex secretaria S. C. Episcoporum et Regularium sub die 19 aprilis 1861. N. card. Paracciani-Clarelli præf. A. archiepiscopus Philippen. secretarius.

B. — *Bref d'indulgences.* — Les indulgences accordées par Pie IX, le 31 octobre 1860, sont, aux conditions ordinaires : 1^o indulgence plénière, le jour de l'entrée dans la confrérie ; 2^o indulgence plénière, aux trois fêtes de la Chaire de S. Pierre, des SS. Pierre et Paul et de S. Pierre ès-liens ; 3^o ind. de sept ans et sept quarantaines, chaque jour, pour la récitation du *Pater, Ave, Gloria et Credo* ; 4^o 300 jours, pour toute œuvre de piété ; 5^o toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

PIUS PAPA IX. — *Ad perpetuam rei memoriam.* — Cum, sicut accepimus, in hac Urbe Nostra pia utriusque sexus christifidelium sodalitas sub titulo S. Petri, Apostolorum principis, nuper erecta sit, quæ id habet propositum ut precibus et operibus, hoc præsertim difficillimo tempore, Apostolicam Sedem adjuvare satagat ; Nos, ut Sodalitas hujusmodi majora in dies suscipiat incrementa, de Omnipotentis Dei misericordia, ac BB. Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus utriusque sexus christifidelibus, qui dictam sodalitatem in posterum ingredientur, die primo eorum ingressus, si vere pœnitentes et confessi SSimum Eucharistiæ Sacramentum sumpserint, plenariam, nec non iisdem nunc et pro tempore existentibus dictæ sodalitatis confratribus et consororibus, etiam vere pœnitentibus et confessis ac sacra communione reffectis, qui quamlibet ecclesiam publicam tribus diebus festis, nempe sanctorum Petri et Pauli apostolorum, item Cathedræ S. Petri Apostoli qua primum Romæ sedit, ac tandem S. Petri ad vincula, a primis vesperis usque ad occasum solis dierum hujusmodi, singulis annis, devote visitaverint, et ibi pro christianorum principum concordia, hæresum extirpatione ac sanctæ matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, quo die prædictorum id egerint, plenariam similiter omnium peccatorum suorum indulgentiam

et remissionem misericorditer in Domino concedimus. Insuper omnibus utriusque sexus christifidelibus dictæ sodalitati adscriptis, qui quolibet die, corde saltem contrito, Orationem Dominicam, Salutationem Angelicam ac Trisagium, nec non Symbolum Apostolorum devote recitaverint, septem annos totidemque quadragenas; pro quolibet vero opere quod peregerint, tercentum dies de injunctis eis seu alias quomodolibet debitis pœnitentiis in forma Ecclesiæ consueta relaxamus; quas omnes et singulas indulgentias, peccatorum remissiones ac pœnitentiarum relaxationes etiam animabus christifidelium, quæ Deo in charitate conjunctæ ab hac luce migraverint, per modum suffragii applicari posse etiam in Domino impertimur. In contrarium facien. non obstant. quibuscumque. Præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Volumus autem ut præsentium litterarum transumptis seu exemplis, etiam impressis, manu alicujus notarii publici subscriptis et sigillo personæ in ecclesiastica dignitate constitutæ munitis, eadem prorsus adhibeatur fides, quæ adhiberetur ipsis præsentibus, si forent exhibitæ vel ostensæ.

Datum Romæ apud sanctum Petrum sub annulo piscatoris, die XXXI octobris MDCCCLX, Pontificatus Nostri anno XV. G. CARD. de GENGA.

C. — *Bref d'érection en archiconfrérie*¹. — *La Correspondance de Rome* n'en a donné que la traduction. En voici le texte :

PIUS PAPA IX. — *Ad perpetuam rei memoriam*. — Quæ ad fovendum Religionis studium atque erga hanc Apostolicam Sedem pietatem ac fidem excitandam conducere videantur, ea impertiri libenti animo solemus. Jam vero nuper in Alma Urbe Nostra pia utriusque sexus sodalitas erecta est sub titulo ac patrocínio S. Petri, Apostolorum Principis, quæ id habet propositum ut Sanctam Sedem, hoc præsertim difficillimo tempore, tum precibus tum operibus, adjuvandam curet, ejusdemque piæ sodalitatís nomine preces Nobis sunt exhibitæ, ut illam in primariam sodalitatem, sive in Archisodalitatem erigere velimus, cum facultatibus ejusdem finis atque instituti sodalitates ubique existentes aggregandi, eisdemque indulgentias quibus ex concessione Apostolica ipsa gaudeat, communicandi. Nos igitur sperantes ex eadem sodalitate uberes pietatis fructus in bonum Religionis fore percipiendos, porrectis hujusmodi precibus adnuendum existimavimus. Itaque hisce litteris Auctoritate Nostra Apostolica memoratam utriusque sexus sodalitatem, sub titulo ac patrocínio B. Petri Apostolorum Principis in Urbe erectam, in Archisodalitatem erigimus et instituimus, ejusdemque sodalitatís in Archisodalitatem sic erectæ primoribus seu officialibus facultatem elargimur alias ejusdem instituti sodalitates ubicumque, de consensu tamen Ordinariorum, existentes sibi aggregandi, eisque omnes et singulas indulgentias pœnarumque relaxationes, tam plenarias quam partiales, quibus ipsa directe ab hac Apostolica Sede ditata sit,

1. *Archiconfrérie de S.-Pierre, à Rome, dans la Paroisse, 1861, col. 141-144.*

communicandi. Hoc concedimus atque indulgemus, contrariis specialiter licet atque individua mentione dignis, non obstantibus quibuscumque.

Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die IV novembris anno MDCCCLX, Pontificatus Nostri anno XV. G. CARD. DE GENGA.

2. — *Archiconfrérie des chaînes de S. Pierre.*

A. — *Statuts.* — Le successeur du Prince des apôtres étant aujourd'hui persécuté et prisonnier, la dévotion aux chaînes de S. Pierre est plus opportune que jamais.

But de la Confrérie. — 1. Propager dans tous les lieux le culte des Chaînes sacrées du Prince des Apôtres et le dévouement au Saint-Siège. 2. Prier selon l'intention du Souverain Pontife, pour les nécessités de la sainte Église.

Signe distinctif des Membres. — 1. Chacun des membres devra se procurer un *fac-simile* en fer des chaînes de saint Pierre, orné d'une petite croix semblable à celle qui servit au crucifiement du Prince des Apôtres. 2. Ce *fac-simile* devra avoir touché aux véritables chaînes de saint Pierre qui sont conservées et vénérées à Rome; on y joindra une attestation imprimée, signée par le père abbé de la Basilique Eudoxienne, et munie du timbre de ladite abbaye; cet imprimé servira de certificat d'inscription. 3. Chaque membre devra porter ce *fac-simile* sur les habits, de la manière qu'il jugera le plus convenable. 4. Pour éviter les contrefaçons et les abus, les *fac-simile* ne seront distribués que par les personnes autorisées à cet effet.

Prière et pratiques. — 1. Réciter chaque jour, un *Pater, Ave* et *Gloria*, avec l'invocation: *S. Pierre, priez pour nous.* 2. S'approcher des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie les jours suivants: 18 janvier, fête de la Chaire de saint Pierre à Rome; 29 juin, fête du martyr de saint Pierre; 1^{er} août, fête de saint Pierre-aux-liens, fête principale de la confrérie. 3. Visiter, ces jours-là ou l'un des jours de l'octave de saint Pierre-ès-liens, une église ou chapelle publique, dédiée à saint Pierre, s'il y en a une dans la localité; sans cela, visiter l'église paroissiale.

B. — *Bref d'indulgences.* — Pie IX, le 14 avril 1866, a accordé les indulgences suivantes, aux conditions ordinaires: 1^o ind. plén., le jour de l'entrée dans la confrérie; 2^o ind. plén., à l'article de la mort; 3^o ind. plén., aux trois fêtes de S. Pierre (29 juin), de la Chaire de S. Pierre à Rome (18 janvier) et de l'Archiconfrérie, ou un des sept jours suivants; 4^o 7 ans et 7 quarantaines, quatre fois l'an aux jours indiqués par l'Ordinaire; 5^o 60 jours, pour l'assistance à la messe, aux offices, aux processions, la récitation de cinq *Pater* et *Ave* pour les confrères défunts ou toute autre œuvre de

piété et de charité; 6° en dehors de Rome, les indulgences peuvent être gagnées par la visite d'une église dédiée à S. Pierre, ou, à son défaut, de l'église paroissiale; 7° toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

PIVS PP. IX. — *Ad perpetuam rei memoriam.* — Inter præclara Christianæ Religionis monumenta, ac veluti trophæa quæ in hac Urbe reliquit B. Petrus, Apostolorum Princeps, postquam ibi Cathedram pro se primo in terris Jesu Christi Vicario suisque successoribus divinitus constituit, ferreæ catenæ sunt recensendæ, quibus idem Hierosolymis et Romæ fuit constrictus. Siquidem magnus iis catenis vel ab Ecclesiæ Romanæ exordio a fidelibus honor fuit præstitus, qui major quoque evasit cum in eadem Urbe nomine S. Petri *ad vincula* ecclesia titulo Eudoxiæ dedicata est in Exquiliis. Nec vero in sequenti obsequium erga ea Sacra Vincula fuit diminutum, imo in pluribus fidelibus magis magisque postremis hisce annis fuit auctum, ut ii in confraternitatem sub titulo Vinculorum S. Petri coire exoptaverint. Quæ cum jam anno, ut Nobis relatam est, in dicta ecclesia canonice erecta fuerit, ab ejus sodalibus enixæ humilesque preces Nobis admotæ sunt, ut cœlestium munerum thesauros de Benignitate Apostolica reserare dignaremur. Nos quo hujusmodi confraternitas majora in dies suscipiat incrementa, de Omnipotentis Dei misericordia, ac BB. Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus utriusque sexus christifidelibus, qui dictam confraternitatem in posterum ingredientur, die primo eorum ingressus, si vere pœnitentes et confessi Sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum sumpserint, plenariam: ac tam descriptis quam pro tempore describendis in dicta confraternitate confratribus et consororibus, in cujuslibet eorum mortis articulo, si vere quoque pœnitentes et confessi, ac sacra communione refecti, vel quatenus id facere nequiverint, saltem *contriti Nomen Jesu ore, si potuerint, sin minus corde devote invocaverint, etiam plenariam; nec non iisdem nunc et pro tempore existentibus dictæ confraternitatis confratribus et consororibus, etiam vere pœnitentibus et confessis ac sacra communione refectis, qui præfatam ecclesiam sancti Petri ad Vincula die vigesimonono mensis junii, qui dies festus est S. Petri apostolorum principis et die festo Cathedræ, qua primum idem Romæ sedit, a primis vesperis usque ad occasum solis dierum hujusmodi; nec non die festo principali dictæ confraternitatis per eosdem confratres semel tantum eligendo, et a dilecto filio Nostro in eadem Urbe Vicario in spiritualibus generali approbando, vel uno ex septem diebus continuis immediate subsequentibus, cujusque confratris arbitrio sibi eligendo, singulis annis devote visitaverint, et ibi pro christianorum principum concordia, hæresum extirpatione ac sanctæ matris Ecclesiæ exaltatione, pias ad Deum preces effuderint, quo die præfatorum id egerint, plenariam similiter omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus. Insu-*

per dictis confratribus et consororibus, saltem corde contritis, qui memoratam ecclesiam in quatuor anni feriatis vel non feriatis seu dominicis diebus per memoratos confratres semel tantum etiam eligendis et ab eodem Ordinario approbandis, ut supra visitantibus et ibidem orantibus, quo die prædictorum id egerint, septem annos et totidem quadragenas; quoties vero missis et aliis divinis officiis in ecclesia hujusmodi pro tempore celebrandis et recitandis interfuerint, aut quascumque processiones de licentia Ordinarii faciendas Sanctissimumque Eucharistiæ Sacramentum tam in processionibus quam cum ad infirmos, aut alias quocumque et quandocumque pro tempore deferetur, comitati fuerint, vel si impediti, campanæ ad id signo dato, semel Orationem Dominicam et Salutationem Angelicam dixerint, aut etiam quinquies Orationem et Salutationem easdem pro animabus defunctorum confratrum et consororum hujusmodi recitaverint, aut aliud pietatis et charitatis opus exercuerint, toties pro quolibet prædictorum operum exercitio sexaginta dies de injunctis eis seu alias quomodolibet debitis pœnitentiis in forma Ecclesiæ consueta relaxamus. Quas omnes et singulas indulgentias, peccatorum remissiones ac pœnitentiarum relaxationes etiam animabus christifidelium, quæ Deo in charitate conjunctæ ab hac luce migraverint, per modum suffragii applicari posse etiam in Domino indulgemus. Cum vero omnium sodalium e dicta confraternitate spirituali bono ac consolationi, quantum in Domino possumus, consulere velimus, eis ex confratribus et consororibus eidem confraternitati jam descriptis vel pro tempore describendis, qui extra Urbem degentes præfatam ecclesiam pro indulgentiis consequendis adire nequeant, ut in loco ubi morantur, aliquam ecclesiam seu oratorium publicum sub titulo sancti Petri Apostoli, si adsit, secus respectivam ecclesiam parochialem visitantes, omnes et singulas indulgentias supra memoratas libere ac licite consequi possint et valeant, dummodo cetera pietatis opera quæ injuncta sint præstiterint, concedimus et impartimur. In contrarium facientibus non obstantibus quibuscumque. Præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Volumus autem ut si alias dictis confratribus et consororibus præmissa peragentibus aliqua alia indulgentia similis perpetuo vel ad tempus nondum elapsum duratura concessa fuerit, illa revocata sit, prout per præsentis apostolica auctoritate revocamus; atque si dicta confraternitas alicui archiconfraternitati aggregata jam sit vel in posterum aggregetur, aut quavis alia ratione uniatur vel etiam quomodolibet instituat, priores et quævis aliæ litteræ apostolicæ illis nullatenus suffragentur, sed ex tunc eo ipso pariter nullæ sint.

Datum Romæ, apud Sanctum Petrum sub Annulo Piscatoris die xiv Aprilis M.DCCC.LXVI, Pontificatus Nostri Anno Vigesimo.— Pivs PP. IX.

Locus + Sigilli. — N. card. Paracciani-Clarelli.

C. *Bref d'érection en archiconfrérie.* — Pic IX, par bref du 18 juin 1867, a érigé en archiconfrérie la confrérie des chaînes de

S. Pierre, qui a son siège à Rome dans l'église de S.-Pierre-ès-liens, avec faculté de s'agréger, pour la participation aux indulgences et privilèges spirituels, toutes les confréries du même titre dans le monde entier.

Pius PP. IX. — Ad perpetuam rei memoriam. Almæ Urbis Nostræ fideles magna et illustria beneficia, quæ per Beatum Petrum, Apostolorum Principem, postquam heic suam cathedram Deo sic volente constituit, sunt consecuti, perpendentes, numquam grati animi significationes suo Parenti et Magistro exhibere destiterunt. Porro novum hujusmodi memoris animi et devotionis argumentum eidem Apostolorum Principi nuper exhibitum fuit a societate fidelium, quæ ad honestandum augendumque cultum erga Sacra Vincula, quibus S. Petrus ob Christi fidem Romæ et Hierosolymis fuit constrictus, in piam confraternitatem canonicè coaluit, apud ecclesiam in *Esquilis ubi Sacra Beati Petri Vincula jamdiu religiosissime asservantur, eundemque titulum sibi est mutuata.* Nos, pro Nostri Ministerii Apostolici ratione, ut nova confraternitas majora in dies susciperet incrementa, cœlestibus thesauris ditandam censuimus similibus Nostri litteris datis sub die XIV aprilis MDCCCLXVI. Jam vero cum plurimi utriusque sexus christifidelium dictæ confraternitati nomen dederint aliæque sodalitates sub eodem titulo institutoque in diversis diocesisibus supernorum munerum, quibus illa gaudet, participes fieri cupiant, ac moderatores et confratres Nobis exponant in ipsorum spiritualem consolationem et ejusdem confraternitatis titulo eam insigniri cum solitis privilegiis de benignitate Apostolica dignaremur; Nos, ejusdem confraternitatis splendori et augmento paternis studiis consulere intenti, ipsosque exponentes specialibus favoribus et gratiis prosequi volentes, et eorum singulares personas a quibusvis excommunicationis et interdicti, aliisque ecclesiasticis censuris, sententiis et pœnis, quovis modo vel quavis de causa latis, si quas forte incurrerint, hujus tantum rei gratia absolventes et absolutas fore censentes, hujusmodi supplicationes ultro obsecundantes, confraternitatem præfatam in Archiconfraternitatem cum omnibus et singulis privilegiis et Indultiis solitis et consuetis in perpetuum erigimus et instituimus. Archiconfraternitatis vero sic erectæ moderatoribus et confratribus præsentibus et futuris, ut ipsi alias quascumque confraternitates ejusdem tituli et instituti extra hanc Almam Urbem Nostram, ubicumque locorum existentes, eidem Archiconfraternitati, servata tamen forma constitutionis fel. rec. Clementis PP. VIII, prædecessoris Nostri, desuper editæ aggregare; illisque omnes et singulas indulgentias, tum plenarias tum partiales aliasque communicabiles gratias communicare auctoritate Apostolica tenore præsentium concedimus et indulgemus. Decernentes easdem præsentibus litteras semper firmas, validas et efficaces existere et fore suosque plenarios et integros effectus sortiiri et obtinere, ac illis ad quos spectat et pro tempore quandocumque spectabit plenis-

sime suffragati, sicque in præmissis per quoscumque judices ordinarios et delegatos etiam causarum Palatii Apostolici Auditores judicari et definiiri debere irritumque et inane si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Non obstantibus constitutionibus apostolicis ceterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die xviii Junii MDCCLXVII, Pontificatus Nostri Anno Vicesimosecundo. Pivs PP. IX

L. † S.-N. card. PARACCIANI-CLARELLI.

D. *Edit du cardinal-vicaire.* — Il y est réglé que la fête de l'archiconfrérie se fera le 1^{er} août et que les quatre jours désignés pour la visite de l'église sont le jeudi et le dimanche, dans les deux octaves de S. Pierre et de la Chaire de S. Pierre, à Rome.

Costantinus, miser. divina Eps. Portuen. et S. Rufinæ, S. R. E. card. Patrizi, Sacrosanctæ Patriarchalis Basilicæ Liberianæ Archipresb., Sanctissimi Domini Nostri Pii Papæ IX vicarius generalis, etc. Publicetur in consueta Ecclesiæ forma. Dies vero a Nobis admittendos statuimus eos qui sequuntur, videlicet : festum principale sodalitatis sit ipsum S. Petri in Vinculis festum, quod prima Augusti die recurrit ; deinde, quoad dies visitationis pro indulgentiarum lucro adimplendæ, sint feria quinta et dominica infra octavas SS. Petri et Pauli, et Romanæ Cathedræ S. Petri.

Datum ex Ædibus Vicariatus die 8 maii 1866. L. † S.-C. card. vicarius. — Vincentius can. Martini secret.

E. *Avis.* — La *Correspondance de Rome* l'a inséré en 1870.

Vén. archiconfrérie des Chaînes de Saint-Pierre.

On prévient les fidèles que, en vertu d'une bienveillante concession du Souverain Pontife, l'insigne relique des Chaînes du Prince des Apôtres sera exposée dans la sacristie de la basilique Eudoxienne de S.-Pierre-ès-liens, les mercredi et samedi de chaque semaine, de 2 à 4 heures l'après midi, à partir du 15 novembre jusqu'au 31 mars ¹.

On prévient également les fidèles que S. Em. le cardinal-vicaire a formellement prohibé, par un décret spécial du 13 mai 1867, la vente de prétendus *fac-simile* des Chaînes de S. Pierre, que font abusivement certains négociants de Rome, et qu'enfin Sa Sainteté, dans l'audience du 17 mai de la même année, a aussi expressément défendu de faire toucher les chaînes sacrées à des *fac-simile* autres que ceux appartenant à l'archiconfrérie.

3. — *Le Cercle de S.-Pierre.*

1. *Le Cercle de Saint-Pierre*, établi récemment à Rome, est une ramification de la *Société de la jeunesse catholique italienne*, fon-

1. A l'occasion du concile du Vatican.

dée en 1868 à Bologne et transplantée depuis dans la ville Éternelle.

2. Il participe aux indulgences qui ont été concédées à cette société par Pie IX, par brefs du 2 mai 1868 et du 21 novembre 1869.

Indulg. plénière : 1^o Le jour de l'admission, 2^o aux fêtes de N.S. : Noël, l'Épiphanie, Pâques, l'Ascension, la Fête-Dieu, le Sacré-Cœur; 3^o aux fêtes de la Vierge : Immaculée Conception ou un jour de l'octave, N.-D. Auxiliatrice, Annonciation, Nativité, Fiançailles, Visitation, Assomption, Sept douleurs; 4^o aux fêtes de S. Pierre : la Chaire de S. Pierre à Rome, S. Pierre et S. Paul ou un jour de l'octave; 5^o à la fête du patron du cercle; 6^o à la fête du patronage de S. Joseph; 7^o un jour à fixer pour les âmes des associés défunts; 8^o à l'article de la mort.

Ind. partielle : 50 jours pour toute bonne œuvre, dans le but de promouvoir la sanctification du dimanche.

3. Les *Analecta ecclesiastica*, qui publient un long article sur le Cercle de S.-Pierre (1895, pp. 227-233), donnent ces renseignements sur les œuvres qu'il dirige, à l'aide de commissions spéciales : 1^o les *fourneaux économiques*, entretenus par des sœurs, à l'usage des ouvriers et des pauvres, qui y trouvent une saine nourriture pour un ou deux sous; 2^o les *dortoirs des indigents*, un pour les hommes et un pour les femmes, également confiés à des sœurs et où la taxe est de deux sous par nuit; 3^o les deux *écoles*, où l'on apprend le catéchisme aux enfants, où ils se réunissent le dimanche pour prier et jouer, où on les prépare par des retraites à la première communion; 4^o le *vestiaire* pour les indigents; 5^o le *denier de S. Pierre*; 6^o les *pèlerinages*, où l'on s'occupe des pèlerins et, s'ils sont pauvres, ils sont logés gratuitement dans un hospice; 7^o la *bibliothèque*, qui fournit de bons livres pour l'instruction religieuse et scientifique; 8^o la *revue mensuelle*, qui a pour titre : *Il Bolletino del Circolo S. Pietro*; 9^o la préparation des *élections* municipales; 10^o les *conférences*; 11^o les *séances musicales*; 12^o le *cercle*, où les associés se réunissent le soir pour converser, lire ou jouer.

4. — Société des avocats de S. Pierre.

a). Cette société a été fondée, en 1877, par le comte Gaétan Agnelli des Malherbi, qui y avait annexé les *Annales des avocats de S. Pierre*, comme organe officiel. Actuellement, le Président général est M. le

commandeur Lautier, qui a pris pour organe *le Rosier de Marie*, publié à Paris. La « chancellerie de l'ordre » se trouve à Rome, *via Dogana vecchia, 2.*

b). Léon XIII, par bref du 5 juillet 1878, a accordé aux membres de la Société les indulgences suivantes, toutes applicables aux âmes du purgatoire et à acquérir aux conditions ordinaires :

1^o Ind. plénière, le jour de l'admission ;

2^o Ind. plén. à l'article de la mort ;

3^o Ind. plén., pour la visite de l'église de S.-Alphonse sur l'Esquilin ou, en étant empêché, la propre église paroissiale, le dimanche précédant la fête de S. Jean-Baptiste (24 juin), où se célèbre la fête de N.-D. du perpétuel secours, ou un des jours de l'octave ;

4^o Ind. plén., pour la même visite, le 29 juin, fête de S. Pierre, ou un jour de l'octave ;

5^o Ind. de sept ans et sept quarantaines, pour cette même visite, quatre fois l'an, aux jours désignés par l'Ordinaire ;

6^o Ind. de 60 jours, pour toute bonne œuvre conforme au but de la Société.

LEO PP. XIII.—*Ad perpetuam rei memoriam.* Piam quandam a S. Petro Apostolorum Principe nuncupatam jurisconsultorum et causas in foro agentium Societatem in hac alma Urbe sub tutela Matris Dei Mariæ, cui ab Assidua Ope nomen est, canonice institutam fuisse accepimus; eamque sibi hunc finem propositum habere, ut jura Ecclesiæ et Apostolicæ Sedis legitimis modis defendat. Nuper vero supplices Nobis preces adhibitæ sunt, ut piam hujusmodi Societatem cœlestibus indulgentiarum muneribus ditare dignaremur. His precibus Nos, quantum in Domino possumus, obsecundare volentes, deque Omnipotentis Dei misericordia ac Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus christifidelibus, qui dictam Societatem in posterum ingredientur, die primo eorum ingressus, si vere pœnitentes et confessi Sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum sumpserint, plenariam; ac tam descriptis quam pro tempore describendis in dicta Societate sodalibus, in cujuslibet eorum mortis articulo, si vere quoque pœnitentes et confessi ac S. Communionem refecti, vel quatenus id facere nequiverint, saltem contriti Nomen Jesu orési potuerint, sin minus corde devote invocaverint, etiam plenariam; iisdem sodalibus, vere quoque pœnitentibus et confessis ac S. communionem refectis, qui ecclesiam S. Alphonsi in Exquilis aut si eam adire impediuntur, propriam cujusque ecclesiam parochialem dominica ante Nativitatem S. Joannis Baptistæ, qui dies ad festum celebrandum Bmæ Deiparæ ab Assidua Ope constitutus, et die festo S. Petri Apostolorum Principis, vel uno quo cuique libeat,

ex septem diebus continuis respective insequentibus, singulis annis devote visitaverint, et ibi pro christianorum principum concordia, hæresum extirpatione, peccatorum conversione ac S. Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, quo die præfatorum id egerint, plenariam similiter omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus. Præterea memoratis sodalibus, saltem corde contritis, qui præfatam S. Alphonsi ecclesiam in Exquilis, aut propriam ecclesiam parochialem, ut supra, quatuor aliis anni feriatis vel non feriatis seu dominicis diebus per ipsos semel tantum eligendis et ab Ordinario approbandis visitaverint, atque ibidem, ut supra dictum est, oraverint, quo id egerint die, septem annos ac totidem quadragenas ; quoties vero bonum aliquod opus juxta suæ Societatis institutum in Domino peregerint, toties sexaginta dies de injunctis eis seu alias quomolibet debitis pœnitentiis in forma Ecclesiæ consueta relaxamus. Quas omnes et singulas indulgentias, peccatorum remissiones ac pœnitentiæ relaxationes etiam animabus christifidelium, quæ Deo in charitate conjunctæ ab hac luce migraverint, per modum suffragii applicari posse indulgemus. In contrarium non obstantibus quibuscumque. Præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Volumus autem ut præsentium litterarum transumptis seu exemplis etiam impressis, manu alicujus notarii publici subscriptis et sigillo personæ in ecclesiastica dignitate constitutæ munitis, eadem prorsus fides adhibeatur, quæ adhiberetur ipsis præsentibus, si forent exhibitæ vel ostensæ.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris, die quinta julii MDCCLXXVIII, Pontificatus Nostri Anno Primo.

Pro Domino card. ASQUINIO, D. JACOBINI, *Substitutus*.

c) Voici, d'après l'imprimé remis aux membres, les *Statuts de la Société* :

1. La Société des Avocats de Saint Pierre se compose exclusivement d'Avocats, d'Avoués, de Docteurs en droit, et des hommes versés dans les sciences juridiques, dont le dévouement pour le Saint-Siège est notoire ou attesté par des faits ou des documents authentiques; elle admet aussi, à titre d'Avocats honoraires de S. Pierre, les personnages distingués par leur noblesse, leur dignité ou leur science, qui ont fait preuve de fidélité et d'attachement à la chaire de S. Pierre.

2. Elle est placée sous le patronage de Notre-Dame du Perpétuel Secours et de S. Pierre.

3. Elle doit se répandre chez toutes les Nations, particulièrement chez les Nations catholiques. Son centre est à Rome.

4. Le principal but qu'elle se propose est de défendre, par les voies légales, les droits de l'Eglise et du Saint-Siège ; de préparer aux peuples de bons magistrats et de bons législateurs, en formant des jurisconsultes chrétiens.

5. Dans ce but, elle s'efforce de s'étendre le plus possible, tant en Italie

qu'au dehors, et de raviver l'étude des saints canons et du droit public ecclésiastique.

6. Tout avocat de S. Pierre devra, quand il en aura l'occasion, combattre les erreurs contre la foi et la papauté, aussi bien dans les tribunaux qu'ailleurs, et spécialement dans les chaires, dans les journaux ou par des publications particulières.

7. Il devra, en outre, défendre gratuitement, s'il peut le faire, les églises, les œuvres pies et autres corporations religieuses pauvres, les prêtres et les ecclésiastiques indigents, lorsqu'ils lui seront recommandés par l'Ordinaire.

8. Enfin, il devra, toutes les fois que cela sera nécessaire, mettre au service du Saint-Siège, de la Religion et de la Morale, toutes les autres sciences que les circonstances réclameront.

9. Les Bureaux de la Présidence de chaque Collège veilleront à ce que les avocats, dans leur sphère respective, accomplissent fidèlement tous ces devoirs. A l'occasion, ils devront se réunir et même convoquer, après s'être entendus avec le Conseil supérieur, des assemblées générales pour prendre à la charge et aux frais de la Société, les mesures réclamées par les intérêts religieux dans les divers pays.

10. En tout cas, la Société et les membres qui la composent seront toujours soumis et obéissants à la parole du Saint-Siège et des autres autorités légitimes de l'Eglise.

d) Règlement de la Société. — 1. La Société des avocats de S. Pierre se divise en Collèges et ceux-ci en Sections.

2. Les collèges seront établis dans les principales villes de l'Italie et l'étranger, et leurs sections dans les villes de moindre importance où siège un tribunal.

3. Les avocats habitant dans une ville où il n'y a pas de tribunal seront inscrits au collège ou à la section de la ville la plus voisine.

4. Le bureau de la présidence de chaque collège se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un nombre de conseillers proportionné à celui des associés, mais qui ne pourra jamais être inférieur à cinq.

5. Le bureau se renouvelle chaque année, par tiers, en commençant le premier renouvellement par les conseillers qui ont obtenu le moins de voix. Tous peuvent être réélus.

6. Les sections n'auront qu'un vice-président et un secrétaire, qui fera les fonctions de caissier.

7. Les vice-présidents et les secrétaires de section sont aussi rééligibles chaque année.

8. Les élections se font au scrutin secret et le dépouillement des votes est confié à deux scrutateurs nommés par le président.

9. Les sections dépendront entièrement du bureau du collège auquel elles appartiennent, et elles devront lui soumettre tous leurs actes.

10. Chaque associé versera au trésorier de la section ou de son collège, fr..., par an, qui serviront à payer les dépenses autorisées par leurs collègues respectifs.

11. Chaque trésorier de section devra verser, au mois de février, au trésorier de son collège respectif, toutes les cotisations, qui devront toujours être payées dans le mois de janvier, en conservant toutefois la somme que l'assemblée générale aura reconnue nécessaire pour les besoins de l'année courante; il devra ensuite rendre compte de cette somme au trésorier du collège.

12. Le bureau du collège de Rome est, en même temps, le conseil supérieur dirigeant toute la société; aucun collège ne pourra prendre de résolution, dans les matières graves, sans s'être entendu au préalable avec le dit conseil. Sauf cette approbation, chaque collège garde son entière et libre initiative.

13. Si le conseil de Rome avait à supporter des dépenses au-dessus de ses forces pour les intérêts communs de la Société, il pourrait demander le concours de tous les collèges.

14. Les collèges fondés à l'étranger auront, pour chaque nation, un bureau central, qui sera le bureau du collège de la ville capitale. Ces bureaux devront, à la fin de l'année, envoyer au conseil supérieur de Rome le compte-rendu de tous les actes de la société dans leur pays respectif.

15. Chaque collège tiendra au moins une réunion générale ordinaire par an, pour le renouvellement du bureau, pour entendre le rapport sur les œuvres accomplies et le compte-rendu du trésorier. Le président pourra convoquer les assemblées générales extraordinaires lorsque la gravité des sujets à traiter l'exigera, et dans le cas visé par l'art. 9 du statut.

16. Les bureaux seront réunis par leurs présidents respectifs, chaque fois que ceux-ci le jugeront convenable.

17. Le bureau du collège de Rome, comme conseil supérieur de toute la société, outre les dispositions de l'art. 16, convoquera, par l'intermédiaire de son président, les assemblées générales, lorsqu'il s'agira des intérêts de l'ordre entier des Avocats de S. Pierre.

18. Les résolutions ne seront valables que lorsqu'elles réuniront le tiers au moins des voix des membres résidants et la majorité des assistants. A la seconde convocation, la simple majorité suffira.

19. La société des Avocats de S. Pierre en Italie agira en plein accord avec celle du contentieux catholique dans les matières qui leur sont communes.

20. En Italie, comme au dehors, elle favorisera, de tous ses efforts, la concorde et l'union avec les autres sociétés catholiques, en demandant leur aide et en leur donnant le sien dans la lutte que toutes soutiennent ensemble pour la défense de l'Église et du S.-Siège.

Chaque associé reçoit un diplôme, qui a été soumis à S. S. Pie IX, de sainte mémoire, et à son glorieux successeur Léon XIII, heureusement régnant. En recevant le diplôme, il devra faire une offrande dans la mesure qu'il croira convenable, afin de concourir aux dépenses de la Société.

ARMES DE LÉON XIII

CROIX DE L'ORDRE.

SOCIETAS ROMANA PRINCEPS A PETRO JURIS CONSULTORUM ET CAUSAS IN FORO AGENTIUM. — Annus MDCCCLXXVII, septimus ex quo Roma Pontificalis et Petri Sedes de suis juribus vi et fraude dejecta fuit, exordium fuit Societati Juris Consultorum, cui a Petro Apostolorum Principe factum est nomen. Cum enim ex omni terrarum orbe advenæ Romam adiissent, ut Pio IX Pontifici Maximo annum quinquagesimum gratularentur ex quo ad Petri in Vinculis initiatus fuit Episcopus ; cumque in hisce gratulationibus nulla fuerit civitas, regio nulla, nullus civitatum ordo, si ex hoc numero eos detrahas qui religionis et pietatis jacturam fecerunt deque virtutis via deflexerunt, quin summo Christiani Nominis Magistro suam fidem suumque studium declararint : Jurisconsultis Romanis in mentem venit se operæ pretium facturos, si foederis societatem inter se iniissent, quæ Pontificis Maximi jura tueretur, vindicaret et ab his improborum hominum fraudes, calumnias, falsa judicia falsasque leges propulsaret. Cum vero Pium IX, Pontificem Maximum, gratulationis causa, IV Kalendas Maias anno MDCCCLXXVII adiiverimus, is ratum habuit consilium a nobis initum. Sibi que pergratum fore addidit, si Societas hæc, cui a Petro est nomen, longe lateque per universum orbem funderetur. Quem nobis animum humanissima hæc Pontificis Maximi verba addiderint, narrare super sedemus.

Munus autem nostrum est Rei Catholicæ et Petri Sedis jura voce, scriptis, in foro, in causis tueri, Pontificii et Sacri Juris scientiam fovere, amplificare, proferre, adversariis obsistere, non operæ, non labori parcere, ut nocentium hominum, qui sacram et civilem potestatem Pontifici Maximo denegant, imminunt, eripiunt, improbitati obsistamus. Utque Societati nostræ vita, robur animusque perpetuo addatur, sub tutela et præsidio Matris Dei Mariæ, cui nomen est ab Assidua Ope (*del Perpetuo Soccorso*) constituta est ; omnia enim a Deo per Mariam sperare licet : nomine in super et tutela gaudet Petri Apostolorum Principis.

Te itaque, Vir clarissime, N. N. cujus probitas, in Petri Sedem studium, in veritate tuenda animus nobis perspectus est, in Societatem nostram cooptamus, tibi jura omnia Societatis tribuimus, teque a Petro Apostolo Patronum ad honorem nuncupamus.

Romæ, anno MDCCCLXXIX, die festo quo Petrus Romanum Pontificatum auspicatus est.

A. A. S. I.

Locus † Sigilli.

f) Le sceau représente la tiare posée sur les deux clefs pontificales, liées et en sautoir; en exergue : SOCIETAS PRINCEPS A PETRO JURIS CONSULTORUM.

La décoration que portent les membres dans les réunions publiques est une croix d'or, à huit pointes, anglée de rayons, avec un médaillon à l'effigie de S. Pierre, AVVOCATI DI SAN PIETRO, et surmontée de la tiare et des clefs en sautoir.

La Société a pour protecteur S. E. le cardinal Parocchi, vicaire de Sa Sainteté.

VI. — SOUVENIRS ROMAINS ¹

Le sol de Rome porte en plusieurs endroits, d'une manière ineffable, l'empreinte du séjour de S. Pierre. Pour le constater, il n'est pas nécessaire de consulter les livres, il suffit d'ouvrir les yeux sur les monuments et les inscriptions qui parlent un langage dont personne ne peut révoquer en doute la valeur historique et l'autorité traditionnelle. Nous suivrons pas à pas la marche de l'apôtre depuis son entrée dans Rome jusqu'à son martyre glorieux et nous verrons ainsi les traits principaux de sa vie traduits sur pierre d'une façon à la fois permanente et magistrale.

Plusieurs monuments, tant anciens que modernes, sont consacrés d'une manière spéciale à S. Pierre. Il importe de ne pas les omettre ici : c'est en quelque sorte l'histoire continuée de ses reliques et de son triomphe.

I. — *Le baptême.* — S. Pierre a baptisé à Rome dans trois maisons bien connues, celles de Ste Prisque, de Pudens et de S. Martial, ainsi qu'à la prison Mamertine. Dans ces deux derniers endroits, la source qui lui fournit l'eau pour l'administration du sacrement, est même considérée comme miraculeuse, car l'eau manquant, l'apôtre l'aurait fait jaillir instantanément du sol.

On a cru voir dans un passage assez vague de Tertullien que S. Pierre avait baptisé dans le Tibre, mais comme aucun lieu à

1. Dans l'*Octave des SS. Apôtres Pierre et Paul, à Rome*, Rome, Spithover, 1866, pp. 85 et suiv.

Rome n'est déterminé ni par la tradition ni par les auteurs ecclésiastiques, il est fort probable qu'il s'agit ici tout simplement d'une tournure oratoire, qui met le Tibre en parallèle avec le Jourdain. « Nulla distinctio est, mare quis an stagno, flumine, an fonte, lacu, an alveo: nec quisquam refert inter eos quos Joannes in Jordane et Petrus in Tyberi tinxit. » (TERTULLIAN., *De Baptismo*, c. IV, VIII.)

Sur la voie Nomentane existe un cimetière chrétien, nommé très anciennement *Ad nymphas beati Petri*, parce que l'apôtre aurait employé l'eau qui y coule pour en faire une sorte de baptistère, comme on le voit dans les cimetières de S.-Pontien et de Ste-Agnès.

Le camérier Cenci, qui écrivait au XII^e siècle et qui devint pape sous le nom d'Honorius III, atteste que S. Pierre baptisa au Vatican, dans les profondeurs de la colline et que la source que le pape S. Damase retrouva et conduisit au font baptismal de la basilique, prit le nom de l'apôtre. « Cœmeterium fontis S. Petri, quia ibi erat fons baptismatis, ubi divus Petrus baptizare traditur. »

Le cardinal Baronio, lors des réparations qu'il fit à son titre, en 1596, composa cette inscription, qui mentionne le baptême des SS. Nérée et Achillée, eunuques de Ste Flavie Domitille, par S. Pierre et raconte ensuite l'histoire de leur église :

*SS. Nerei et Achillei fratrum
fortissimor. Christi martyrum
qui a S. Petro baptizati sunt
titulum hunc ab antiquiss. temporibus
in eorum honorem erectum ubi et
SS. Gregorius magnus pp. concionem habuit
a S. Leone pp. III. instauratum
et ab aliis romanis pontificib. ornatum
cum vetustate penitus collapsus esset
Caesar Baronius Soranus
eiusdem tit. presb. card. et bibliothec. ap.
in hanc formam restituit
sacraq. illorum corpora una cum corpore
S. Flaviae Domitillae virg. et mart.
cuius ambo eunuchi longum cum ea*

*pro Christo exilium in insula Pontia
duxerunt
ex diaconia S. Hadriani accepta
in hunc eundem tit. ubi olim condita fuerant
ritu processionis solemniter reduxit
aliasq. complures SS. reliquias addidit
cuncta benigne decretis suis concedente
Clemente VIII. pont. max.
qui huic item ecclesiae ius perpetuum
stationis cum sacris indulgentiis attribuit
an. sal. M.D.XCVI. IIII. id. maii pontif. VI.*

2. — *Oratoire du Sauveur.* — C'est sur la partie du mont Esquilin appelée Oppius, sur cette colline habitée jadis par Mécène, Horace, tous les voluptueux du siècle d'Auguste, dans les jardins de la maison dorée de Néron, près de la voie Suburra où se promenaient les courtisanes, au-dessus du *Vicus sceleratus* qui vit Tullie pousser ses chevaux épouvantés sur le corps sanglant de son père, sur les thermes de Trajan enfin, que s'élève l'église de S.-Pierre-aux-liens, monument destiné à éterniser le souvenir des entraves apportées par les puissants et les heureux du siècle à la mission du prince des apôtres.

Cette église, peut-être la plus antique de Rome et du monde, doit en effet son nom et sa célébrité aux chaînes dont fut attaché S. Pierre dans les prisons de Jérusalem et de Rome. Plusieurs savants prétendent qu'elle fut la première érigée et consacrée à Rome. Ils disent, s'appuyant sur une tradition, qu'originellement l'église S. Pierre *in vincoli* n'était qu'un oratoire dédié au Sauveur par S. Pierre lui-même, et bâti aux frais de Théodora, noble matrone romaine, sœur du préfet de Rome S. Hermès. Brûlé dans l'incendie de Néron et détruit pour faire place aux jardins de la maison dorée, il fut plusieurs fois restauré et agrandi, tant les chrétiens tenaient à marquer par un monument perpétuel le passage de l'Apôtre.

3. — *Chute de Simon le magicien.* — Pendant que Simon le Magicien, en présence de Néron et de sa cour, s'élevait dans les airs, du haut du Capitole, invisiblement soutenu par les démons, S. Pierre et S. Paul, retirés dans un coin du Forum et agenouillés

sur la voie romaine, priaient avec ferveur afin que Dieu ne laissât pas triompher un imposteur au moment de cette épreuve solennelle qui devait tourner contre l'Église naissante. En effet, la prière des apôtres fut exaucée et Simon, retombant lourdement à terre, s'y brisa le corps ¹.

Le fait lui-même est attesté par une homélie de S. Maxime, qui figure dans les 5^e et 6^e leçons, au 5 juillet, septième jour de l'Octave :

Hodierna igitur die beati apostoli sanguinem profuderunt. Sed videamus causam quare ista perpessi sunt, scilicet quod inter cetera mirabilia etiam magum illum Simonem orationibus suis de aëris vacuo præcipiti ruina prostraverunt. Cum enim idem Simon se Christum diceret et tanquam Filium ad Patrem assereret volando se posse conscendere atque elatus subito magicis artibus volare cœpisset, tunc Petrus fixis genibus precatus est Dominum et precatione sancta vicit magicam levitatem. Prior enim ascendit ad Dominum oratio quam volatus et ante pervenit justa petitio quam iniqua præsumptio; ante Petrus, in terris positus, obtinuit quod petebat quam Simon perveniret in cœlestibus quo tendebat. Tunc igitur Petrus velut vinctum illum de sublimi aere deposuit et quodam præcipitio in saxo elidens, ejus crura confregit : et hoc in opprobrio facti illius ut qui paulo ante volare tentaverat, subito ambulare non posset et qui pennas assumpserat, plantas amitteret.

La chute de Simon le Magicien a été magistralement exprimée dans la basilique de S. Pierre, une première fois en relief de marbre sous Sixte IV pour la confession, une seconde fois en peinture sur ardoise par F. Vanni, pour le retable d'un des autels latéraux. On la voit aussi, sous le pontificat de Grégoire XIII, peinte à fresque au Vatican dans la salle des cartes géographiques, avec cette inscription : SIMON . MAGVS . S. PETRO . DEBITAS . POENAS . PERSOLVIT.

1. « Torquebatur magus Apostoli gloria. Collegit sese atque omnem excitans carminum suorum potentiam, congregat populum offensumque se dicit a Galilæis, relicturum se Urbem quam tueri solet. Diem statuit, pollicetur volatum, quo supernis sedibus invehetur; cui, quando vellet, eelum pateret. Conscendit statuto die montem Capitolinum, ac se rupe dejiciens volare cœpit. Mirari populus et venerari plerique dicentes Dei esse potentiam non hominis, qui vero corpore volitaret; nihil tale fecisse Christum. Tunc Petrus in medio stans ait : « Jesu Domine, ostende vanas artes suas esse, ne hac specie populus iste qui crediturus est decipiatur; decidat, Domine, sic tamen ut nihil se potuisse vivens recognoscat. » Et statim voce Petri, implicatis remigiis alarum quas sumpserat, corruit, nec exanimatus est, sed fracto debilitatoque crure Ariciam concessit atque mortuus est. » (Hegesippus, *De excidio Hierosolimitanæ Urbis*).

Or le pavé en silex de la voie antique sur lequel S. Pierre était agenouillé est actuellement conservé dans le transept de l'église de Ste-Françoise-Romaine, où il est protégé par une grille de fer. On croit que ce sont les genoux mêmes de S. Pierre qui l'ont creusé, comme on le voit aujourd'hui. Au-dessus de cette vénérable relique se trouve cette inscription :

IN QVESTTE
PIETRE POSE
LE GINOCCHIA S. PIETRO
QVANDO I DEMONI PORT ¹
SIMON MAGO
PER ARIA

Pour attester l'antiquité et l'authenticité de cette tradition, nous avons deux textes d'une certaine valeur historique : l'un est de S. Grégoire de Tours et date du vi^e siècle ; l'autre est du ix^e siècle et d'Anastase le Bibliothécaire, mais fait remonter à l'an 757 ².

Extant hodie apud urbem Romam duæ in lapide fossulæ, sub quem Beati Apostoli deflexo poplite orationem contra ipsum Simonem Magum ad Dominum effuderunt. In quibus, cum de pluviis lymphæ collatæ fuerint, a morbidis expetuntur, haustæque mox sanitatem tribuunt (GREGOR. TURONENS., *De glor. Mart.*, c. 28.)

Ilic (S. Paulus, anno 757) fecit noviter ecclesiam infra hanc civitatem Romanam, in via sacra, juxta templum Romuli, in honore sanctorum apostolorum Petri et Pauli, ubi ipsi beatissimi principes Apostolorum, tempore quo pro Christi nomine martyrio coronati sunt, dum Redemptori nostro funderent preces propria genua flectere visi sunt. In quo loco usque hactenus eorum genua, pro testimonio omnis in postremo venturæ generationis, in quodam fortissimo silice licet esse noscuntur designatæ. (ANASTAS. S. R. E. BIBLIOTHEC., *Liber Pontifical.*, in vita S. Pauli.)

4. — *Les prisons Mamertine et Tullienne.* — La prison Mamertine est située au bas de la colline du Capitole, vers le Forum. Elle forme crypte à l'église supérieure de S.-Joseph-des-Charpentiers et à l'oratoire du S.-Crucifix.

On attribue à Ancus Martius, quatrième roi de Rome, l'an 444 de la fondation de Rome, la construction de cet édifice, qui est bâti

1. Portarono.

2. On remarquera que ces deux textes sont unanimes à attribuer ce fait, non pas à S. Pierre seul, comme on le croit de nos jours, mais aux deux apôtres ensemble.

en gros blocs de travertin superposés sans ciment. Une inscription, gravée sur la corniche, en lettres pédales, indique une restauration faite sous Auguste, vingt-deux ans avant l'ère chrétienne, par ordre du sénat.

La prison Mamertine était consacrée au dieu Mars, dont le nom se disait anciennement *Mamertius*. Elle mesure 26 pieds en largeur, 34 en longueur et 19 en hauteur, du sol à la voûte cintrée. Sur un des murs latéraux, paraît en creux le dessin de la tête de S. Pierre, qui brutalement poussé par ses bourreaux y aurait laissé cette empreinte. Au retable de l'autel sont figurés S. Pierre et S. Paul derrière les grilles de leur prison.

Au-dessous de la prison Mamertine, Servius Tullius, sixième roi de Rome, creusa dans le rocher une autre prison, large de 27 pieds, longue de 19 et haute de 9 seulement. C'était la prison d'état où mourut de faim Jugurtha, roi de Numidie, et où furent étranglés les complices de Catilina, Lentulus et Cetegus. Il n'y avait d'autre ouverture qu'un trou fait à la voûte et par lequel on descendait les condamnés. L'escalier actuel est moderne.

Dans cette seconde prison, obscure et froide, S. Pierre et S. Paul furent détenus neuf mois, sous la garde de Proce et de Martinien, qu'ils convertirent et baptisèrent, ainsi que quarante-sept autres païens, avec l'eau qu'ils firent jaillir du sol et que l'on boit encore par dévotion. Près de la source miraculeuse on voit la colonne à laquelle les saints apôtres furent attachés. L'autel a été élevé et consacré par M^{sr} de Forbin-Janson, évêque de Nancy, qui, en 1842, y plaça le bas-relief de brouze où est représenté le baptême des deux geôliers de la prison.

Tous ces faits sont rappelés dans une double inscription, l'une de 1726 et l'autre de 1842.

D. O. M.

*carcerem hunc Mamertinum
universo terrarum orbe celeberrimum
in quo
sanctissimi apostoli Petrus et Paulus
Neronis feritate novem et ultra mensibus detenti
Processum et Martinianum custodes
ac alios quadraginta septem deinde martyres*

*prodigiosa subito exorti fontis aqua
ad haec usque tempora perenne pullulantis
nec ex frequenti haustu unquam decrescentis
asperserunt*

*dyvus Silvester papa Constantini magni precibus
iisdem in ecclesiam dicavit
et subinde Gregorius XIII.*

*kalendis augusti plena piaculorum omnium expiatione
perpetuo insignivit
ad carceris itaque celebritatem augendam
interiorem aram reparatam
Benedictus XIII. P. M. Ord. Praedicator.
IV. idus nov. MDCCXXVI. pari solemnitate consecravit
gubernator et officiales
archiconfraternitatis S. Iosephi Carpentariorum
aeternum tantorum operum monumentum
apponi curarunt*

Honori

*Augusti. Mariae. Iosephi. Charoli
e. comitibus. de. Forbin. Ianson
episcopi. Nancyensium. et. Tullensium
primati. Lotharingiae
adlecti. inter antistites. adstator. ad solium. pont. max.
quod
religionis. pietatisque. cuussa
Mamertinum. et. Tullianum. carcerem
SS. Apost. Petri. et. Pauli. roman. princ.
miraculis. consecratum
omni. cultu. ornaverit
aram. marmoream
ab. se. novo. opere. in. meliorem. splendidioemque. formam. rest.
rite. dicarit
Sodalitas. Iosephiana
ut. sodaliciarii. sui. beneficia. ad. posteros. propagaret curantibus*

Michaele Ferrari Praefecto

**Antonio Picconi }
Gabriele Canini } Magistris**

Dans la même prison, furent enfermés S. Palmatius consul, S. Sixte II pape, S. Félicien, S. Agapit, S. Laurent, S. Marcel, S. Abondantius et S. Sisinnius diaques ; S. Eusèbe et S. Abondius prêtres, les époux S. Chrysanthé et Ste Darie ; les geôliers mêmes de la prison, S. Smaragde et S. Crescentianus ; les SS. Maxime, Hippolyte, Géminien, Cyriaque et Large, ainsi que les Stes Adria, Pauline, Néoné, Marie et la veuve Lucie, qui tous souffrirent le martyre en sortant de cet affreux réduit.

5. — *Titulus fasciolæ*. — Aidé par ses geôliers qu'il avait convertis et baptisés et qui comme lui moururent martyrs, S. Pierre s'évada de la prison Mamertine et, traversant le Forum, gagna la campagne par la voie Appienne. Les fers qu'il avait eus aux pieds l'avaient blessé, à tel point qu'un bandage était devenu nécessaire. Quand l'apôtre fut arrivé à l'endroit où s'élève maintenant l'église des SS. Nérée et Achillée, la bandelette qui liait sa jambe et préservait la plaie se détacha et tomba à terre ; elle fut recueillie par une pieuse femme, disciple des apôtres.

En souvenir de ce fait, le titre cardinalice des SS. Nérée et Achillée fut désigné dans les plus anciens documents officiels de la cour romaine sous le nom de *titre de la bandelette*, qui se dit en latin *titulus fasciolæ*.

6. — *Domine quo vadis*. — S. Pierre, suivant en cela les conseils des fidèles de Rome qui le priaient instamment de se mettre en sûreté, résolut de se soustraire à la cruelle persécution de Néron. Il quittait Rome par la voie Appienne, lorsqu'à l'endroit, désigné par la tradition comme le *lieu de l'apparition* hors la porte S.-Sébastien, Jésus-Christ portant sa croix apparut à l'apôtre.

« Seigneur, où allez-vous ? *Domine, quo vadis ?* dit S. Pierre.

— « Je vais à Rome me faire crucifier de nouveau, » répondit le Sauveur.

L'oratoire qui consacre ce souvenir est de forme circulaire. Il a été élevé en 1536, aux frais du cardinal anglais Polus, de la maison de Tudor. Il est toujours fermé et dans un grand état de délabrement. On peut cependant voir l'intérieur à travers les barreaux de bois de la porte et de la fenêtre. Une fresque placée au-dessus de l'autel reproduit l'apparition.

Quelques mètres avant, on rencontre l'église de Ste-Marie delle

Piante, dont la garde est confiée à un ermite. Ce fut ici même que N. S., après avoir reproché à S. Pierre sa fuite de Rome, disparut, laissant sur le silex de la voie l’empreinte de ses pieds, d’où est venu à cette église le nom de *Ste-Marie delle Piante*. L’apôtre, profitant de la leçon qui lui était donnée par son maître, retourna à Rome, où il fut arrêté, jeté en prison et crucifié.

L’église, bâtie en 1637 par le cardinal François Barberini, a la forme d’un rectangle, avec deux saillies vers le milieu qui servent de chapelles. On y remarque, au bas de la nef : une reproduction en marbre de l’empreinte des pieds du Sauveur, l’original ayant été transporté à S.-Sébastien-hors-les-Murs; les pavés de l’ancienne voie romaine; un moulage du Christ de Michel-Ange, qui est dans l’église de la Minerve et dont on baise le pied de cuivre par dévotion; deux fresques modernes avec inscription explicative, qui font allusion à l’apparition dont S. Pierre fut témoin; deux parements d’autel en cuir gaufré et peint, aux armes du cardinal Ottoboni (xvii^e siècle); un buste de Jésus Nazaréen, renfermé dans une armoire vitrée, qui est en grande vénération; enfin, au retable du maître-autel, une charmante Vierge, peinte à fresque au xv^e siècle, mais maladroitement retouchée.

7. — *Les colonnes de la flagellation*. — Néron avait au Vatican un palais, *palatium*, une naumachie, *naumachiam*, et un cirque, *circum*. Conduits dans ce cirque pour y être donnés en spectacle au peuple, S. Pierre et S. Paul furent dépouillés de leurs vêtements, attachés à deux colonnes et flagellés.

Ces deux colonnes ont été pieusement transportées dans l’église de Ste-Marie-Transpontine. Elles sont en marbre antique, de l’espèce dite *porte sainte*, et revêtues d’une enveloppe de bois, qui, tout en les protégeant, empêche de les voir autrement que par une légère échancrure vitrée. Elles sont surmontées des statues dorées des apôtres et accompagnées d’un écriteau qui en explique l’histoire.

HAEC EST COLVMNA

AD QVAM LIGATVS FVIT S. PAV

LVS (ou S. PETRVS) FLAGELLATVS ET VERBERATVS

A NERONE IMPER.

Les colonnes accompagnent, à droite et à gauche, l’autel, qui, à

cause d'elles, a été privilégié pour les défunts par un bref de Paul V, en date du 6 avril 1606.

Elles sont authentiquées par une inscription latine et en vers qui remonte au pontificat d'Alexandre VI et à l'an 1495. Cette inscription, qui rappelle ce que l'église de Ste-Marie-Transpontine offre d'intéressant pour la piété des fidèles, fait aussi mention d'une opinion, qui a eu cours autrefois, mais qui maintenant est complètement abandonnée, à savoir que l'*inter duas metas* déterminé par les historiens comme le lieu de la crucifixion de S. Pierre correspond à l'emplacement occupé aujourd'hui par cette église.

*Hic locus ethereæ Domine matricæ tonantis
Prospice sit quanto dignus honore sacer.
Hic sunt lucentes Petri Paulique columnæ
Sanguine tantorum nunc monumenta virum.
Hic Salvatoris facies ibi fertur, imago
Hec ostensa oculis, illa locuta diu.
Hic que sparsa vie fuerant altaria sancte
Sunt manibus summi nempe sacrata patris.
Ipse ovium pastor post Christi funera Petrus
Hic cruce sustinuit fata nefanda libens.*

La chapelle, où l'on vénère les saintes colonnes, a été peinte, au xv^e siècle, par les soins pieux des comtes de Castro Nuovo, qui en sont les fondateurs. A l'extérieur, David et Jacob pronostiquent l'avenir des deux apôtres, dont l'un sera prince du collège apostolique et l'autre loup ravissant :

Constitues eos principes super omnem terram. — Benjamin lupus rapax mane comedet predam et vespere dividet spolia.

A l'intérieur, la vie de S. Pierre est mise en regard de celle de S. Paul, de cette manière :

- | | |
|---|---|
| 1. Le Sauveur donne les clefs à S. Pierre. | 1. Conversion de S. Paul. |
| 2. L'apôtre marche sur les eaux. | 2. Son baptême. |
| 3. Il guérit un paralytique à la porte du temple. | 3. Sa prédication. |
| 4. Il est délivré miraculeusement par un ange. | 4. Il secoue dans le feu la vipère qui s'attache à sa main. |

5. Adieux des apôtres.

5. Il prie, avec S. Pierre,
dans la prison Mamertine.

6. Crucifixion de S. Pierre.

6. Sa décollation.

8. — *Les adieux.* — A moitié chemin de la porte de S.-Paul à la basilique de ce nom, à main gauche, le voyageur rencontre un oratoire modeste, propriété de l'archiconfrérie de la Trinité des Pèlerins et gardé par un ermite. Dans sa forme actuelle, cet oratoire ne remonte pas au-delà de l'an 1568; cependant quelques parties, comme colonnettes et mosaïques d'émail, nous reportent au xii^e siècle. Dès cette dernière époque, la tradition était donc fixée par un monument. Au-dessus de la porte, abrités par un baldaquin, on remarque de suite un bas-relief et une inscription du xvi^e siècle. L'un et l'autre sont consacrés aux derniers adieux que, suivant la tradition, les saints apôtres se firent à cet endroit, avant de se rendre, chacun séparément, au lieu de leur supplice.

S. Pierre et S. Paul s'embrassent. S. Denis l'Aréopagite, premier évêque de Paris, nous a conservé leurs paroles d'adieu. S. Paul dit au prince des apôtres : *La paix soit avec toi, fondement de l'Église et pasteur de tous les agneaux du Christ.* S. Pierre lui répondit : *Va en paix, prédicateur des bons et guide des justes dans la voie du salut.*

Telle est en substance l'inscription extérieure, répétée à l'intérieur, et dont voici le texte italien :

*In. questo. luoco. si. separorno. S. Pietro.
et. S. Pavolo. andando. al. martirio. et. disse.*

Pavolo. a. Pietro.

*la. pace. sia. con. teco. fundamento.
della. Chiesa. et. pastore. di. tutti.
li. agnelli. di. Christo.*

et. Pietro. a. Pavolo.

*va. in. pace. predicatore. de. buoni.
et. guida. de. la. salute. de. giusti.*

Dionisius. in. epistola. ad. Timoteum.

Le même sujet est figuré sur un tableau byzantin du musée chrétien du Vatican, qui a été gravé dans les *Annales archéologiques*, XXV, 220.

9. — *Le Janicule.* — S. Pierre, condamné à mort par Néron, l'an 67, fut conduit au sommet du Janicule, suivant une opinion qui n'est pas la plus scientifique, pour y être crucifié, la tête en bas, car il ne voulut pas que la croix sur laquelle il devait mourir fût dressée comme celle de son divin Maître.

En 1502, Ferdinand, roi d'Espagne, et Isabelle la Catholique firent construire un oratoire circulaire, soutenu par des colonnes de granit, à l'endroit même de la crucifixion de l'apôtre. Dans la crypte, on remarque le trou qui fut creusé pour y planter la croix. Une lampe brûle constamment au-dessus. Les Franciscains, qui desservent l'église et l'oratoire, donnent aux étrangers, avec une image de la crucifixion, du sable provenant de cette excavation. C'est ce sable jaune qui a valu à cette crête du Janicule le nom populaire de *Mons aureus* et par corruption *Montorio*, *montagne dorée*.

A la voûte de la crypte sont figurés en bas-reliefs de stuc les principaux traits de la vie de S. Pierre, dans l'ordre que voici : S. Pierre et S. André quittent leur barque pour suivre le Sauveur qui les appelle. — S. Pierre enfonce dans l'eau, mais la main du Christ le soutient. — Jésus-Christ lui donne les clefs. — S. Pierre prend dans le ventre d'un poisson le statère qui servira à payer le tribut. — J.-C. lave les pieds à ses apôtres et S. Pierre déclare que ce n'est pas seulement les pieds, mais aussi la tête qu'il faudrait laver. — S. Pierre coupe l'oreille à Malchus, dans le jardin des Oliviers. — Il renie son maître à la voix d'une servante ; mais, au chant du coq, il reconnaît sa faute et pleure. — Pêche miraculeuse. — Résurrection de Tabite. — Mort de Saphire. — Délivrance de la prison par la main de l'ange. — Chute de Simon le Magicien. — Crucifixion de S. Pierre. Ces médaillons historiés, entremêlés de Vertus, datent de 1627.

A l'étage supérieur, on voit : un pavé en mosaïque, ouvert à l'endroit où la croix fut dressée ; une statue en marbre du prince des apôtres, assis et tenant les clefs ; un bas-relief exprimant sa crucifixion et sur l'autel, aux armes d'Espagne, l'arche de Noé flottant sur les eaux. Les auteurs ecclésiastiques s'accordent, en effet, à dire, suivant la tradition locale, que l'arche, symbole de l'Église, en dehors de laquelle il n'y a pas de salut, s'arrêta au sommet du Janicule, là même où S. Pierre devait un jour sceller par son mar-

tyre le siège apostolique, centre de l'unité et principe de la foi catholique et romaine.

10. *Pierre de l'Apparition.* — Lorsque S. Pierre fut crucifié, des anges descendirent du ciel et apparurent agenouillés près de lui. Le marbre blanc sur lequel posèrent leurs pieds était autrefois conservé dans l'église de S.-Ange sur le Janicule. Il a été transporté, lors de la destruction de cette église, dans la basilique de Ste Marie in Trastevere, où on le voit encore incrusté dans un des murs du bas-côté droit, près la porte latérale.

On y observe deux pieds sculptés et brisés. Cette inscription commémorative a été gravée, sur le marbre blanc même, en 1500, par les soins de Julien Dati :

*Lapis hic super quo
visi sunt angeli ge-
nuflexi in mar-
tyrio divi Petri
de ruinis sancti Angeli in Geni-
culo erutus a Iuliano de
Datis loci huius antistite
Pietati nostrae expositus
an. Iubelei MD*

11. — *La Platonie.* — Une ancienne tradition, que semble avoir adoptée S. Damasc, affirme que les Grecs enlevèrent, après leur mort, les corps des saints apôtres pour les transporter en Orient, mais qu'ils furent obligés de les abandonner près de la ville, à cause de la tempête que ce vol sacrilège fit instantanément déchaîner contre eux et qu'ils reconnurent comme une punition du ciel. S. Grégoire le Grand, au vi^e siècle, rapporte très explicitement cette tradition et accuse également les Grecs d'avoir voulu ravir les corps de S. Pierre et de S. Paul, comme étant leurs concitoyens par leur naissance.

De corporibus sanctorum Apostolorum quid ego dicturus sum ? dum constat, quia eo tempore quo passi sunt, ex Oriente fideles venerunt, qui eorum corpora sicut civium suorum repeterent : quæ ducta usque ad secundum Urbis miliarium, in loco qui dicitur ad Catacumbas collocata sunt. Sed dum exinde levare omnis eorum multitudo conveniens niteretur,

ita eos vis tonitruū atque fulguris nimio metu terruit, atque dispersit ut talia denno nullatenus attentare præsumerent. Tunc autem exeuntes Romani eorum corpora, qui ex Domini pietatē meruerunt, levarunt et in locis in quibus nunc sunt condita posuerunt. (S. GREGOR. MAGN., *Regist.*, lib. 3.)

Les corps des saints Apôtres restèrent-ils longtemps cachés entre les voies Ardéatine et Appienne ? Nous l'ignorons, mais il paraît certain que sous le pape S. Zéphyrin (202-218), l'un avait repris le lieu de son repos au Vatican et l'autre sur la voie d'Ostie. Son successeur S. Calixte les réunit dans le puits de la *Platonia*, afin de les soustraire aux fureurs sacrilèges d'Héliogabale et ils demeurèrent de nouveau en cet endroit jusque vers l'an 254 que S. Corneille les transféra dans les églises qui leur sont actuellement consacrées.

Hic (S. Cornelius, vers. ann. 254) temporibus suis rogatus a quadam matrona Lucina, corpora Apostolorum Petri et Pauli de catacumbis levavit noctu. Primum quidem corpus beati Pauli beata Lucina posuit in prædio suo, via Ostiensi, ad latus ubi decollatus est. Beatus vero Cornelius episcopus accepit corpus beati Petri Apostoli et posuit juxta locum ubi crucifixus est, inter corpora sanctorum Episcoporum, in templo Apollinis in Montem Aureum, in Vaticano Palatii Neroniani, 6 cal. julii (*Lib. pontific.*)

Le fait de la translation des corps de S. Pierre et de S. Paul dans le puits de la *Platonia* a été reproduit en stuc¹ sous le portique de S.-Pierre, d'après une ancienne fresque de la basilique¹. Il est attesté également par une inscription qui mentionne les indulgences concédées à ce lieu vénérable. Or ces indulgences sont les mêmes que celles accordées par le pape S. Sylvestre aux basiliques de S. Pierre et de S. Paul, mais ses successeurs ont jugé à propos de les doubler pendant le carême et aux fêtes de rit double.

*In hoc loco qui dicitur ad catacumbas
corpora ss. apost. Petri et Pauli in puteo*

1. Le P. Grisar, dans sa brochure *Dei alle Peterskirche zu Roma*, Rome, 1895, p. 274. cite ce texte de Grimaldi décrivant l'ancienne façade de S.-Pierre : « Infra musivum opus extat tectum porticus, renovatum a Martino V, ut illius insignia in marmore et pictura demonstrant, cum insigniis etiam ducum Britanniae pictis. Infra ipsa stemmata supra arcus columnarum porticus, pictae sunt historiae antiquae valde B. Petri vel ab eodem Gregorio (IX, 1227-1224) veb ab alio antiquiori pontifice factae et sunt istae : Disputatio cum Simone Mago, lapsus Simonis, apparitio Christi ad locum *Domine quo vadis*, crucifixio Petri, decollatio Pauli cum miraculo trium fontium, sepultura eorum quando fuerunt projecti in puteum ad catacumbas, visio Constantini de sanctis apostolis, ostensio imaginum ipsorum Constantino per B. Silvestrum. »

*sub altare aliquandiu iacuerunt ob quorum
venerationem eadem singulis diebus
concessa est indulgentia quam
s. Silvester papa in ecclesiis ipsorum
apostolorum est elargitus eandemque
successores eius in festis duplicibus
et in quadragesima duplicarunt*

Dans sa forme actuelle, la Platonie remonte au IV^e siècle, au pontificat du pape S. Damase, comme il résulte de ce texte du *Liber pontificalis* :

Hic fecit basilicas duas... et aliam via Ardeatina, ubi requiescit in catacumbis et ædificavit platoniam, ubi corpora Apostolorum jacuerunt, id est beati Petri et Pauli, quam et versibus ornavit. Hic multa corpora sanctorum martyrum requisivit, quorum etiam conchyliæ et sepulchra versibus decoravit¹.

En plan, la Platonie dessine un oratoire avec abside, dont les parois sont creusées pour recevoir les corps des saints martyrs. Le revêtement de marbre qui lui avait valu son nom significatif de *platonie* a complètement disparu. Les vers de S. Damase ont été gravés de nouveau au moyen-âge et sont maintenant mutilés et incomplets :

*Hic habitasse prius sanctos cognoscere debes
Nomina quisque Petri pariter Paulique requiris.
Discipulos Oriens misit quod sponte fatemur
Sanguinis ob meritum Christum per astra secuti
Aetereos petiere sinus regnaque piorum,
Roma suos potius meruit defendere cives.
Hæc Damasus vestras referat, nova sydera, laudes.*

Cette inscription fait allusion aux contestations qui eurent lieu entre les Orientaux et les Occidentaux, au sujet de la possession des corps des SS. Apôtres. L'Orient les réclamait comme les ayant envoyés dans nos contrées porter l'évangile ; l'Occident invoquait en sa faveur leur séjour et leur mort.

Au centre, un autel, dont le massif est à jour, surmonte le puits.

1. Voir, sur les discussions soulevées à propos de l'origine de la *Platonie*, les *Analecta juris pontificii*, 1895, pp. 561, 669.

Les bustes en marbre de S. Pierre et de S. Paul, placés sur le gradin, ont été sculptés par Franceschino, au xvii^e siècle..

La *Platoniu* communique, au dehors, par une porte qui ouvre sur l'ancienne voie romaine et, à l'intérieur, par un couloir qui contourne l'abside de S. Sébastien. Au haut de l'escalier qui y descend une longue inscription, extraite des Révélations de Ste Brigitte, mentionne en termes poétiques le mystère du séjour des saints Apôtres dans ce lieu solitaire et abandonné.

Fx cap. cviii. lib. iv. Revel. S. Brigittae.
Frater iste miratur quare apostoli mei
Petrus et Paulus in isto loco cathacumbas
tanto tempore iacuerunt et quasi neglecti.
Respondeo tibi : Scriptura aurea dicit
quod Israël diu stetit in heremo quia
malitia gentium
quarum terras possessuri erant
nondum completa fuit : sic etiam erat de
apostolis meis.
Nondum erat tempus gratiae
quo corpora apostolorum meorum
exaltanda erant
quia prius debuit esse tempus probationis
et postea coronationis
et quia nondum erant illi nati
quibus honor ille exaltationis debebatur.
Nunc autem potes quaerere si aliquem
honorem corpora eorum habebant
eo tempore quo in puteo iacuerunt.
Respondeo tibi quod angeli mei
custodiebant et honorabant corpora
illa beata
quia sicut locus ille diligenter excolitur
ubi rosae et plantae seminandae sunt
sic iste locus cathacumbas diu antea
praeparabatur et honorabatur
de quo homines et angeli laetarentur.

*Ideo dico tibi quod in mundo multa loca
sunt
ubi corpora sanctorum requiescunt
sed non similia huic loco
nam si sancti numerarentur
quorum corpora reposita hic fuerunt
vix crederetur. Ideo sicut homo infirmus
ex bono odore et cibo reficitur,
sic homines venientes ad hunc locum
mente sincera recreantur spiritualiter
et recipiunt veram peccatorum
remissionem,
unusquisque secundum vitam suam
et fidem*

12. — *La pierre du partage.* — Plusieurs auteurs anciens veulent que les corps des saints apôtres aient été répartis, par portions égales, entre les deux basiliques qui leur sont dédiées.

La plaque de porphyre que l'on conserve dans la crypte de S.-Pierre et qui est protégée par une grille dorée, viendrait à l'appui de cette opinion, surtout si l'on ajoute foi à l'inscription, gravée en gothique ronde du xiv^e siècle, qui l'accompagne. Cette inscription dit, en effet, que non seulement les corps furent partagés, mais aussi pesés, par le pape S. Sylvestre, l'an 319.

Super isto lapide porfretico fuerunt divisa ossa sanctorum apostolorum Petri et Pauli et ponderata per beatum Silvestrum papam sub anno Domini CCCXIX quando facta fuit ista ecclesia.

13. — *Le luminaire de S.-Pierre.* — L'an de Rome 442, 281 avant Jésus-Christ, Claudius Appius, censeur, fonda la voie Appienne, à laquelle il donna son nom. Or pour l'entretien de cette longue voie, qui a été justement nommée la reine des voies, *regina viarum*, Appius légua certains terrains cultivés aux alentours de Rome. Le domaine principal, qui est le fonds Presciano, était situé sur la route de Velletri, au 22^e mille.

Quand S. Grégoire le Grand, sur la fin du vi^e siècle, trouva cette voie abandonnée, parce que les barbares avaient détruit ou ruiné les monuments funèbres qui la bordaient de chaque côté, il ne crut pas pouvoir mieux faire que d'affecter à un plus noble usage les

revenus demeurés sans destination d'utilité publique. Il fit don à la basilique de S.-Pierre de ces immenses champs d'oliviers, qui constituaient le *patrimoine de l'Appienne* et voulut qu'à l'avenir le produit en fût affecté exclusivement à l'entretien des lampes qui brûlent sans cesse devant le tombeau des SS. Apôtres.

L'acte de la donation pontificale a été gravé sur marbre. On le voit plaqué dans un des murs de la basilique, sous le portique. Et comme la fabrique de S.-Pierre est encore en possession des mêmes fonds, c'est incontestablement le plus ancien titre de propriété qui existe, puisqu'il compte plus de deux mille ans d'existence. Napoléon I^{er} avait respecté le fonds Grégorien que le Piémont envahisseur a *incaméré*.

Tel est dans son intégrité ce qui reste du texte de la donation Grégorienne, inscrite jadis sur sept tables de marbre, dont une seule nous a été conservée. Je restitue, pour plus de commodité, les abréviations très peu nombreuses du reste et je ponctue afin de rendre la lecture plus facile.

† *Dominis sanctis. ac beatiss. Petro et Paulo apostolorum principibus. Gregorius indignus servus.*

Quotiens laudi vestrae usibus servitura quedam, licet parva, conquirimus, vestra vobis reddimus, non nostra largimur,

ut haec agentes non simus elati de munere, set de solutione securi. Nam quid unquam sine vobis nostrum est ?

Qui non possumus accepta reddere, nisi quia per vos iterum et ipsum hoc ut redderemus accepimus. Unde ego vester

servus reducens ad animum multum me vobis, beati apostoli Petre et Paule, esse devitorem, propter quod ab iveribus

matris meae, divinae potentiae gratia protegente, intro gremium ecclesiae vestrae aluistis et ad incrementum

per singulos gradus usque ad summum apicem sacerdotii, licet immeritum, producere estis dignati ; ideoque

hoc privilegii munusculum humili interim offerre devotione praevidi. Statuo enim et a meis successoribus

servandum sine aliqua refragatione constituo, ut loca vel praedia cum olibetis, qui inferius describuntur,

quos pro concinnatione luminariorum vestrorum a diversis quibus detenebantur recolligens, vestra vobis dicavi

inmutilata permanere, id est in patrimonio Appiae massam Victoriolas, olibetu in fundo Rumelliano in integro;

olibetu in fund. Octabiano in integro; Mass. Trabatiana; olibet. in fund. Burreiano, ut supra; olibet. in fund. Oppiano, ut supra;

olibetu in fund. Juliano in integro; olibet. in fund. Viviano, ut sup.; olibet. in fund. Cattia;

olibet. in fund. Solificiano, ut sup.; olibet. in fund. Palmis, ut sup.; olibet. in fund. Sagaris, ut (supra);

olibet. in fund. Marano, ut sup.; olibet. in fund. Sarturiano, ut sup.;

olibet. in fund. Caniano et Carbonaria, ut sup.; massa Cesariana; olibet. in fund. Florano, ut supra;

olibet. in fund. Prisciano et Grassiano, ut sup.; olibet. in fund. Pascurano, ut sup.; olibet. in fundo

Variniano, ut sup.; olibet. in fund. Cesariano, ut sup.; massa Pontiana; olibet. in fund. Pontiano, ut sup.;

olibet. in fund. Casaromaniana, ut sup.; olibet. in fund. Tattiano, ut sup.; olibet. in fund. Casaflorana, ut supra;

massa Steiana; olibet. in fund. Berrano, ut sup.; olibet. in fund. Cacclano, ut sup.; olibet. in fund. Pontiano, ut supra;

olibet. in fund. Aquiliano, ut sup.; olibet. in fund. Steiano, ut sup.; olibet. in fund. Cassis, ut sup.; massa Tertiana;

olibet. in fund. Cameliano et fund. Tortilliano, ut sup.; olibet. in fund. Casacuculi, ut sup.; massa Neviana;

olibet. in fund. Arcipiano, ut sup.; olibet. in fund. Corelliano, ut sup.; olibet. in fund. Ursano, ut super.

In patrimonio Labicanens. Massa Algisia; olibet. qui est ad Tufu iuxta Anagnias in integro;

olibet. qui est in Silbula et modicas talias Catagemmulum agri milit.; olibet. in Aplineas in integro;

olibet. qui est in Claviano; olibet. quem tenet franculus colonus, in fund. Ordinario in integro.

14. — *La statue de bronze.* — Paul V, le 21 octobre 1605, plaça au haut de la grande nef de la basilique de S.-Pierre, à main droite, la statue en bronze du Prince des Apôtres. Les archéologues ne sont pas d'accord sur l'âge auquel elle remonte. A Rome, on la

croit fondue dès le III^e siècle¹, mais plus communément au V^e ou VI^e avec le bronze d'une ancienne statue de Jupiter Capitolin. En France, on l'attribue au moyen-âge, XII^e-XIII^e siècle² ; bien plus, on la dit faite avec du métal de cloche. Quoi qu'il en soit, cette statue est, depuis des siècles, très vénérée à Rome et les fidèles en ont si fréquemment baisé le pied qu'elle est complètement usée à cet endroit³.

L'apôtre est assis sur un siège de marbre sculpté, dont le piédestal, revêtu de marbre et de granit vert, a été exécuté, en 1757, sous le pontificat de Benoît XIV⁴. Il tient d'une main les deux clefs liées et serrées contre la poitrine, et bénit de l'autre à la manière grecque. Sa physionomie est telle que l'indique la tradition : tête grosse et ronde, figure dure, yeux saillants, cheveux et barbe courts et frisés. Il porte une tunique et par-dessus un manteau dans lequel il se drape. Au-dessus de sa tête s'élève un dais de velours rouge d'Utrecht frangé d'or et derrière pend un dossier de même étoffe, où la croix renversée alterne, au milieu de rinceaux, avec les armoi-

1. M. Joseph Cascioli, qui me paraît peu au courant de la question archéologique et qui ignore ce que j'ai écrit, à plusieurs reprises, de cette statue, conclut, avec le cardinal Bartolini : « Ad mediam circiter sæculi tertii ætatem opus videtur pertinere » (*Ephemerid. liturgic.*, 1895, p. 390).

2. Torrigio (*de Cryptis Vaticanis*, p. 127) la descendait encore plus bas, en l'attribuant au cardinal Richard Olivier, dont il écrit : « Curavit fieri simulacrum æneum S. Petri, principis apostolorum, destructa Jovis Capitolini statua et collocari in ipsa basilica Valicana ».

3. Nous savons par Cicéron qu'à Agrigente, en Sicile, la statue de bronze d'Hercule se baisait au visage : « Herculis templum est apud Agrigentinos non longe a foro, sane sanctum apud illos et religiosum. Ibi est ex ære simulacrum ipsius Herculis, quo non facile quidquam dixerim me vidisse pulcrius (tametsi non tam multum in istis rebus intelligo quam multa vidi) usque eo, judices, ut rictum ejus ac mentum paulo sit attritius, quod in precibus et gratulationibus non solum id venerari, verum etiam osculari solent » (*Contra Verrem*, act. II, lib. IV, 43).

4. Le siège primitif portait en grec :

DEVM VERBVM INTVEMINI
AVRO DIVINITVS SCVLPTAM PETRAM
IN QVA STABILITVS NON CONCVTIOR

Mabillon, le premier, a relevé ce texte dans un manuscrit carlovingien de l'abbaye d'Einsieden (*Veter. Anal.*, IV). M. Cascioli (*Eph. lit.*, p. 392) fait ainsi parler l'apôtre : « Ne me intueamini, sed Deum Verbum, Christum seu petram angularem, divinitus sculptam ac auro pretiosiore, supra quam positus ego, Christi promissione non concutior unquam, quamvis diabolicæ tempestatis undæ irruant validissime ». Les mots *auro* et *sculptam petram* laissent entendre que la base de la statue était en pierre (marbre), sculptée et dorée.

ries de Pie VI (*Œuvres*, III, 376) : Pie IX l'a renouvelé en mosaïque rouge et or. En avant est suspendue une lampe et sont alignés deux chandeliers de bronze, don du cardinal Mattei.

Un des pieds de l'apôtre, le pied droit, fait saillie sur le piédestal. C'est celui qu'on baise et sur lequel on s'appuie ensuite le front, en signe de respect et de soumission. Il n'est pas rare de voir des personnes qui s'inclinent même humblement sous la plante du pied.

Pie IX, par son bref *Ad augendam* en date du 15 mai 1857, a daigné accorder une indulgence de cinquante jours à tous les fidèles qui baiseraient dévotement le pied de cette statue (*Œuvres*, II, 376). On vend à Rome des copies réduites de la statue de S. Pierre et grand nombre d'étrangers les présentent à l'audience de Sa Sainteté qui, en les bénissant, leur accorde la même indulgence (*Ibid.*).

15. — *La colonne Trajane.* — La colonne historiée, qui s'élève à l'extrémité de la basilique Ulpienne, au Forum de Trajan, a été, sous le pontificat de Sixte V, surmontée d'une statue en bronze de l'apôtre S. Pierre, reconnaissable à ses attributs ordinaires du livre et des clefs.

Cette destination nouvelle et consécration spéciale de la colonne impériale a été peinte dans une des salles de la bibliothèque Vaticane, avec ce distique latin qui met en parallèle l'humiliation de l'apôtre enchaîné et la gloire qui depuis en fut la conséquence (*Œuvres*, II, 170) :

*Ut vinculis tenuit Petrum, sic alta columna
Sustinet: hinc decus est dedecus unde fuit.*

Dans les comptes du palais apostolique en 1585 et 1586, on trouve que la statue de S. Pierre coûta 650 écus et qu'elle est l'œuvre de Thomas della Porta et de Léonard Sormanni, sculpteurs : « La R. Camera Apostolica deve dare a M^o Tomaso della Porta e Leonardo Sormano, scultori, a conto della manifattura del S. Pietro che ha andare sopra la colonna Traiana, per mandato di Nostro Signore, scudi 50 » (Bertolotti, *Artisti Lombardi a Roma*, t. I, p. 200).

VII. — ACTES.

1. *Bibliographie*¹. — En dehors des évangiles et des actes des apô-

1. Les paragraphes 1 et 2 sont empruntés textuellement à Mgr Chaillot, dans la *Correspondance de Rome* qu'il dirigeait alors.

tres, nous possédons plusieurs relations des actions de S. Pierre et de S. Paul, les unes certaines, les autres apocryphes. Saint Clément écrivit l'*Itinerarium Petri*, aujourd'hui perdu. Saint Lin, qui gouverna l'Église neuf ans comme vicaire de S.-Pierre, et qui ensuite, après sa mort et l'abdication volontaire de S. Clément, occupa le siège de Rome comme vrai pontife, écrivit, à ce qu'on croit, les actes du martyre de S. Pierre et de S. Paul, et il adressa son écrit aux Orientaux. Le bréviaire romain (23 septembre) atteste que saint Lin écrivit *res gestas B. Petri, et ea maxime quæ ab illo acta sunt contra Simonem magum*. Ils ne sont pas parvenus intacts jusqu'à nous, mais incomplets et interpolés. On en trouve des copies manuscrites dans plusieurs bibliothèques. La relation la plus digne de foi, c'est le commentaire des travaux, des voyages et du martyre des saints apôtres attribué à Métaphraste, et qui est l'œuvre d'un auteur anonyme. Tous les saints pères ont écrit des homélies à la louange de S. Pierre et de S. Paul, surtout S. Jean Chrysostôme et S. Sophronius, évêque de Jérusalem.

Parmi les modernes, nous nous contentons de citer quelques noms. Sanctorius écrivit en latin la vie des saints apôtres, publiée à Rome par Alde, en 1579. Charles Stengel, prieur des bénédictins de Vienne, publia dans cette ville en 1620 un livre dédié au pape Paul V sous ce titre : *Commentarium rerum a S. Petro gestarum e sacris litteris, sanctis patribus et probatissimis auctoribus*. En 1633, Thomas Mazzocchi, de la compagnie de Jésus, publia à Lyon : *Paulus apostolus, sive ejus vita, quindecim libris historice et dogmatice explicata*. Un barnabite, Sigismond Laurentius, écrivit deux volumes in-fol. en italien, contenant, le premier les actes de la vie de S. Pierre, et le second, les vertus de l'apôtre, ornées de cinquante symboles. Cet ouvrage parut à Rome en 1621. Michel-Ange Lualdi, prêtre romain, a écrit deux volumes in-fol. sur la propagation de l'évangile dans l'Occident; la plus grande partie du second volume renferme les actes des deux apôtres, dont le martyre, avec toutes les circonstances qui s'y rapportent, est examiné longuement par l'auteur, qui publia cet ouvrage en italien, à Rome, en 1651. Le traité de Foggini, *De Romano divi Petri itinere, episcopatu, eiusque antiquissimis imaginibus*, parut à Florence, en 1741. Nous avons aussi la dissertation de Cortese, *De itinere romano divi Petri*, surtout l'édition romaine

de 1770, qui est enrichie d'intéressantes additions. Nous ne parlons pas des mémoires de Calmet et des autres commentateurs sur la même question, qu'ils durent examiner à fond, afin de répondre aux arguties des protestants, qui auraient voulu pouvoir démontrer que S. Pierre ne vit jamais Rome. Nous avons de Bernardin Mezzadri : *Dissertatio critico-historica de vigintiquinque annis romanæ Petri cathedræ adversus utrumque Pagium*, Rome, 1750. On peut voir Vignoli, sur le pontifical d'Anastase. Polidori a publié à Milan, en 1834, une dissertation sur les images de S. Pierre et de S. Paul.

Les Bollandistes, au 29 juin, ont une dissertation où règne une critique sévère, qui se montre sans pitié pour tout ce qui ne semble pas exempt de toute incertitude. Viennent ensuite les anciens actes de S. Pierre et de S. Paul, en grec et en latin, contenant la relation de leurs travaux, de leurs voyages, et enfin de leur martyre. Des *Analecta* couronnent l'œuvre, et donnent des renseignements précieux sur les reliques des saints apôtres, sur les monuments élevés en leur honneur, sur les apparitions les plus mémorables dont l'histoire ait conservé le souvenir.

Les savants hagiographes s'attachent avec une attention spéciale à fixer la chronologie. L'âge de S. Pierre et de S. Paul, la durée du siège d'Antioche et de Rome, l'époque où S. Pierre écrivit ses deux épîtres, le temps de la dispute avec Simon le magicien, que certains auteurs font remonter à l'empire de Claude, tandis qu'elle eut lieu sous Néron. Toute la tradition atteste que S. Pierre et S. Paul furent martyrisés le même jour. Outre le témoignage de S. Denis de Corinthe et de S. Jérôme, nous avons un concile romain sous le pontificat de S. Gélase : « Petro data est etiam societas beatissimi Pauli apostoli, vasis electionis, qui non diverso, sicut hæretici garrunt, sed uno tempore, uno eodemque die gloriosa morte cum Petro in urbe Roma, sub Casare Nerone agonizans, coronatus est; et pariter supradictam sanctam romanam Ecclesiam Christo Domino consecraverunt. » Une cause du ressentiment de Néron contre S. Pierre fut la conversion de quelques courtisanes impériales qui embrassèrent une vie chaste et pudique.

Suivant les anciens actes de S. Pierre, que publient les Bollandistes, le prince des apôtres avait deux enfants de son mariage; on croit que c'était Marc, que, dans son épître, il nomme son fils; et sainte

Pétronille. Le nom de Pierre lui fut donné par Notre Seigneur, *eo nomine ejus mentis atque animi soliditatem atque constantiam significans*. Les voyages de S. Pierre dans toute l'Asie, l'Égypte, l'Afrique, où il établit des évêques et laissa des constitutions ecclésiastiques, sont racontés dans les mêmes actes, qui mentionnent la célèbre apparition de N. S., à Jérusalem : *Surgens Petre, Occidentem occupa : eget enim te, luminis facem præmonstrante, et ego tecum ero*. Neuf années avant sa mort, S. Pierre établit à Rome S. Lin comme son vicaire ou chorévêque, et reprend ses travaux apostoliques dans le nord de l'Italie, en Afrique, dans la Bretagne, etc. Une apparition angélique l'avertit de retourner à Rome pour y subir le martyre : *Petre, tempus tuæ resolutionis instat, tibi que Romum redeundum est ; ubi cum crucis mortem sustinueris, justitiæ coronam recipies*.

2. *Date du martyre*. — M^{sr} Bartolini, alors secrétaire de la S. C. des Rites, a publié une brochure sur cette question souvent agitée : *S. Pierre et S. Paul ont-ils été martyrisés en l'an 67 ?*

Il s'en faut que l'accord règne parmi les érudits sur ce point d'histoire. Guillaume Cave et Dupin se prononcent pour l'an 64 ; Pagi, Costanzi et les Bollandistes, pour l'an 65 ; S. Épipliane, Tillemont et Foggini, pour l'an 66 ; Eusèbe, S. Prosper, Bède, Baronio, Cortesi, les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, Pétau et le rév. P. Patrizi, pour l'an 67 ; Cassiodore, Mazzocchi et d'autres, pour l'an 68 ; quelques-uns, enfin, pour l'an 69. Cependant, l'hésitation n'est sérieusement possible qu'entre les années 66, 67 et 68. M^{sr} Bartolini penche pour l'an 67. Nous allons résumer les raisons qu'il allègue.

Au dire de S. Jérôme, Sénèque mourut deux ans avant le martyre de S. Pierre et de S. Paul : *Hic ante biennium quam Petrus et Paulus coronarentur martyrio a Nerone interfectus est* (S. Hieronym., *De Viris illustr.*). Or, en quelle année mourut Sénèque ? En 65, puisque, d'après Tacite, ce fut sous le consulat de Silius Nerva et d'Atticus Vestinus.

Les savants qui tiennent pour date du martyre l'année 68 s'appuient sur un autre passage du même livre de S. Jérôme. Le saint rappelle que les apôtres furent mis à mort l'an 14 de l'empire de Néron, *ultimum annum Neronis, id est decimum quartum* (S. Hieronym., *ibidem*, p. 813). Il est vrai que l'an 14 de l'empire de Néron

correspond à l'an 68 de notre ère, si l'on compte les années de l'empire de Néron à partir du 13 octobre 54, jour de l'avènement de cet empereur au trône. Mais si l'on compte ces années à partir des premières calendes de janvier, selon l'usage le plus commun, la 14^e tombe l'an 67. Les apôtres ayant été martyrisés le 29 juin 67, leur mort eut réellement lieu la dernière année de l'empire de Néron, puisque Néron se suicida vers le milieu de juin 68, c'est-à-dire moins d'un an après leur martyre.

En fixant la date du martyre à l'an 67, on n'est obligé ni de raccourcir ni d'allonger le chiffre des années du pontificat de S. Pierre, chiffre porté à 25 dès la plus haute antiquité. S. Jérôme dit formellement, p. 813 du même ouvrage, que S. Pierre vint à Rome *secundo Claudii Imperatoris anno... ibique viginti quinque annis cathedram sacerdotalem tenuit*. La date de l'arrivée de S. Pierre correspond donc à l'an 42, et dès lors celle de son martyre à l'an 67.

Mazzocchi préfère l'année 68, parce que, dit-il, Néron ne passa pas à Rome l'an 67, mais en Achaïe, et que, d'ailleurs, on sait qu'il ordonna lui-même et sur les lieux le martyre de S. Pierre.

M^{sr} Bartolini rejette catégoriquement cette opinion et soutient que Néron était absent de Rome à l'époque du martyre. En effet, les prêtres de l'église de Corinthe, tracassés par leurs diacres, recoururent au pape S. Clément. Le Pape rappelle dans sa réponse à leur recours que S. Pierre et S. Paul ont été martyrisés à Rome *ἐπὶ τῶν ἡγουμένων, sous les préfets*. *Ἡγουμένος* n'a jamais signifié que préfet et il est au pluriel parce que, en partant pour l'Achaïe, Néron nomma deux préfets. Néron étant parti pour l'Achaïe à la fin de 66, et son absence ayant duré à peu près jusqu'à la fin de 67, si les apôtres ont été martyrisés sous les préfets, c'est-à-dire pendant l'absence de l'empereur, ils n'ont pu l'être qu'en 67.

3. *Vie.* — Le vaste et imposant portique qui précède la basilique Vaticane fut construit sous le pontificat de Paul V, dont il porte les armes (*Œuvres*, III, 373), en 1612, par l'architecte Charles Maderno. Sa voûte cintrée est divisée en caissons, où des médaillons, alternativement circulaires et octogones, reproduisent en bas-reliefs de stuc, d'un élégant dessin, les traits historiques de la vie du Prince des Apôtres. Les sujets, disposés sur trois lignes parallèles, se lisent

de droite à gauche, puis de gauche à droite et enfin au rang intermédiaire, de droite à gauche, dans l'ordre suivant :

1. Jésus-Christ appelle à lui S. Pierre et son frère André pour les faire *pêcheurs d'hommes*.

2. Tous les deux quittent leur barque et leurs filets.

3. S. Pierre dit à J.-C. qu'ils n'ont rien pris de toute la nuit. Le Sauveur permet qu'il fasse une pêche abondante.

4. Il marche sur les eaux, mais son peu de confiance l'y fait enfoncer.

5. Le Sauveur lui remet avec les clefs le double pouvoir de fermer et d'ouvrir le ciel.

6. Transfiguration, à laquelle assiste S. Pierre.

7. S. Pierre prend dans le ventre d'un poisson le sesterce avec lequel il paiera l'impôt.

8. J.-C. lui lave les pieds avant la dernière Cène.

9. Il vient réveiller les apôtres endormis au jardin des Oliviers.

10. S. Pierre coupe une oreille à Malchus.

11. Il se chauffe dans l'atrium du prétoire et renie son maître, à la simple parole d'une servante.

12. A la scène de l'*Ecce homo*, il s'enfuit.

13. Il vient avec S. Jean visiter le sépulcre, où il entre le premier.

14. J. C., après sa résurrection, mange du poisson que l'on a fait griller sur le rivage.

15. Il confie la garde du troupeau à S. Pierre qui s'agenouille à ses pieds, en présence des apôtres.

16. S. Pierre rend la vie à Tabite.

17. Mort d'Ananie.

18. A la porte du temple, où il va entrer avec S. Jean, il guérit un paralytique.

19. Il guérit, à Lydda, Enée retenu au lit depuis huit ans par la paralysie.

20. Il a une vision, où lui apparaissent des corbeilles symboliques.

21. Il baptise le centurion Corneille.

22. Il est délivré miraculeusement de sa prison par un ange.

23. L'ange le conduit hors la porte de la ville.

24. S. Pierre comparait devant Néron.

25. Il est enfermé dans la prison Mamertine avec S. Paul.

26. Il reconnaît J.-C. portant sa croix, à qui il a demandé *Domine, quo vadis?* et il s'agenouille devant lui.

27. Il est crucifié, la tête en bas.

28. Sa sépulture au Vāticān.

29. Les corps de S. Pierre et de S. Paul sont descendus par S. Calixte dans le puits de la *Platonia*.

30. S. Paul, livre en main et glaive baissé.

31. Les deux apôtres déposés dans la même confession.

32. Ils apparaissent la nuit à l'empereur Constantin, le félicitent de n'avoir pas voulu prendre un bain de sang humain, pour se guérir de la lèpre, comme le lui conseillaient les médecins et lui font connaître la retraite du pape S. Sylvestre.

33. S. Pierre, avec le livre et les clefs.

34. Constantin, sous les yeux de S. Sylvestre qui lui montre le plan de la basilique de S. Pierre, porte sur ses épaules les premières corbeilles de la terre que l'on sort des fondations.

Paul V prolongeant le portique à main droite, la 15^e année de son pontificat, ajouta à la voûte ces quatre sujets nouveaux : Prédication de S. Pierre; assis au milieu des apôtres, il reçoit S. Paul; il écrit aux fidèles son épître; il entre à Rome avec S. Paul, tandis que les anges portent dans les nuages le *siège* qu'il va fixer dans la capitale du monde païen.

La prolongation du côté gauche fut faite la 20^e année du pontificat de Clément XI. Trois des quatre caissons de la voûte répètent la délivrance miraculeuse de la prison, la remise des clefs et la guérison du paralytique; le quatrième est consacré au baptême des SS. Proesse et Martinien.

VIII. — RELIQUES.

L'on entend par *Reliques* non seulement la chair, le sang et les ossements d'un saint, mais encore tout ce qui lui a appartenu et a été à son usage, ou même, dans un sens plus large, les objets qui ont immédiatement touché à son corps, comme le suaire, le cercueil. La Sacrée Congrégation des Rites a déclaré qu'on ne pouvait qualifier d'*insignes* que les parties les plus notables du corps, comme le *chef*, le *bras* et la *jambe*.

J'indique ici les reliques, et d'abord celles qui se trouvent actuellement à Rome, sans m'arrêter aux parcelles qui, n'étant plus qu'un peu de poussière, ne peuvent être attribuées d'une manière certaine à aucune partie spéciale du corps.

1. *Reliques romaines.* — Telles sont les principales : Son corps, à S.-Pierre, dans la confession; son chef à S.-Jean-de-Latran, au-dessus de l'autel papal; du chef, à Ste-Praxède; deux dents, à Ste-Cécile *in Trastevere*; une dent, à Ste-Praxède; une dent, à Ste-Marie *in Trastevere*; une dent à Ste-Marie *in Campitelli*; des poils de sa barbe, à Ste-Cécile *in Trastevere*; un de ses bras, à Ste-Marie *in Trastevere*; d'un os du bras, au palais Altemps; un de ses doigts à S.-Pierre, dans le trésor des reliques; de ses ossements, à S.-Grégoire sur le Coelius, aux SS.-Jean et Paul, à S.-Roch, à Ste-Marie Majeure, à S.-Marc; du bois de sa croix, à S.-Grégoire sur le Coelius, à S.-Marc et à S.-Pierre *in Vincoli*; un des clous de sa crucifixion, aux SS.-Apôtres; les chaînes qui le lièrent à Jérusalem et à Rome, à S.-Pierre *in Vincoli*; sept anneaux de ces mêmes chaînes, à Ste-Cécile *in Trastevere*; la chaire sur laquelle il s'assit dans la maison du sénateur Pudens, à S.-Pierre, au-dessus de l'autel de l'abside; la table de bois sur laquelle il célébra dans la même maison, à Ste-Pudentienne, à un des autels latéraux; la colonne à laquelle il fut attaché pour être flagellé, à Ste-Marie-Transpontine, dans une des chapelles latérales.

2. *Reliques diverses.* — a) *Autels.* — Le cardinal Wiseman, archevêque de Westminster et titulaire de Ste-Pudentienne, a fait déposer dans l'urne d'un nouvel autel de cette même église ce qui reste de la table de bois, actuellement vermoulue et par fragments, sur laquelle S. Pierre célébra les saints mystères en présence de toute la famille de Pudens et des premiers chrétiens, qui y reçurent de sa main le sacrement de l'Eucharistie.

Cet autel est privilégié pour les défunts, à qui est applicable l'indulgence plénière attachée par les souverains pontifes à chaque messe qui s'y célèbre à leur intention.

Je cite les deux inscriptions qui transmettent la tradition et la concession apostolique :

IN. HAC. AEDE
 SANCTAE PVDENTIANAE.
 FVIT
 PRIMVM. HOSPITIVM
 SANCTI PETRI
 PRINCIPIS. APOSTOLON^{UM}.
 QVO. FIDELES
 SACROSANCTVM
 EVCHAPISTIAE
 SACRAMENTVM
 CHRISTIANO. RITV
 SVMPTVRI. ACCEDEBANT

IN. HOC. ALTARI
 SANCTVS. PETRVS
 PRO. VIVIS. ET. DEFVNCTIS
 AD. AVGENDAM
 FIDELIVM. MVLTITVDINEM
 CORPVS. ET
 SANGVINEM. DOMINI
 OFFEREBAT
 ET. EST
 ALTARE. PRIVILEGIATVM
 PRO. SVFFRAGIIS
 DEFVNCTORVM

Ces inscriptions sont du xvii^e siècle. Mais il en existait auparavant une plus ancienne que rapporte Jean de Palz, de l'ordre des Ermites de S. Augustin, dans son *Cœlifodina, appendix, quest. 9*. Sous Alexandre VI, à la fin du xv^e siècle, on y lisait donc :

Hæc est sacratissima illa cappella in qua princeps Apostolorum, scilicet sanctus Petrus, suam primam celebravit missam : habetque eadem cappella gratiam ut quicumque celebraverit vel celebrari fecerit unam missam in illa cappella, liberet unam animam a pœna purgatorii, ut patet in bulla.

Une autre table de bois¹, mais parfaitement conservée et intacte, est incrustée dans l'autel papal, restauré par la munificence de Pie IX, dans l'archibasilique patriarcale de S.-Jean de Latran. La tradition qui veut que S. Pierre ait célébré sur cette même table est d'autant plus respectable qu'elle est confirmée par le bréviaire romain, qui rapporte que les pontifes, successeurs de l'apôtre, en firent également usage et que c'est par une exception unique et en souvenir de son antiquité, qu'on y célèbre encore, car le droit canonique et la liturgie exigent pour la consécration que les autels soient en pierre. Sa forme est celle d'un coffre, on la dit en bois de châtaignier. A la partie antérieure est incrustée une croix en marqueterie, formant un zigzagué, qui ne peut remonter au-delà de la fin du moyen âge. Des cordons de soie rouge, munis de sceaux, l'authentiquent.

La sixième leçon, qui est la seconde du second nocturne, aux matines de la dédicace de la basilique du S. Sauveur, dont l'Église romaine célèbre l'anniversaire le 9 novembre, contient ce passage du plus haut intérêt hagiographique :

1. *Œuvres*, t. I, pp. 407 (n° 1), 408.

Quod si beatus Silvester postea in consecratione altaris principis Apostolorum decrevit ut deinceps nisi ex lapide altaria non ædificarentur, tamen basilicæ Lateranensis altare fuit e ligno erectum : quod mirum non est, nam cum a sancto Petro usque ad Silvestrum, propter persecutiones, pontifices certo loco consistere non possent, quocumque eos necessitas compulisset, sive in cryptas, sive in cœmeteria, sive in ædes piorum, super illo altari ligneo ad arcæ similitudinem concavo, sacra faciebant. Quo altari sanctus Silvester, reddita Ecclesiæ pace, honoris causa principis Apostolorum, qui in illo sacrificasse dicitur et reliquorum Pontificum qui usque ad id tempus ad mysteria conficienda eo usi fuerant, in Lateranensi prima Ecclesia collocato, sancivit ne quisquam in eo præter Romanum Pontificem missam deinceps celebraret.

b) *Barbe*. — S. Evroult, qui fonda au VII^e siècle le monastère d'Ouche en Normandie, avait reçu « un poil de la barbe de S. Pierre, prince des apôtres, pour la dédicace de la basilique d'Ouche » (*Messag. des fidél.*, 1888, p. 39).

« De ipsius sacratissimis reliquiis habemus, videlicet de barba, vestimento, cruce atque palma. Que reliquie invente fuerunt a domno Richerio, Senonensi quondam archiepiscopo, cum capite B. Gregorii, cum superscriptionibus fide dignis, anno ab incarnatione Christi M^o nonagesimo quinto » (Geoffroy de Courlon, *le Livre des reliq. de l'abb. de S.-Pierre le Vif de Sens*, XIII^e siècle, édit. Julliot.) — « Item, de barba, vestimentis, cruce atque palma S. Petri, apostolorum principis. » (*Inv. de 1293*). — « De barba et vestimentis, cruce atque palma S. Petri, apostolorum principis. » (*Inv. de 1455*).

« Capsa beatissimi Petri auri puri, cum suis barbibus, munita lapidibus preciosis, in quarum barbarum cacumine est quidam lapis preciosus dictus saphirus... Item, quoddam aliud vassellum crosatum argenteum, aptum pro reponendo barbibus sanctissimi Petri quando demonstrantur » (*Inv. de la cath. de Poitiers*, 1406).

La *Semaine religieuse du diocèse de Poitiers*, 1894, pp. 281-282, écrit, à propos des Rogations :

On conservait à la cathédrale une relique célèbre, dite des *Barbes de saint Pierre*, laquelle, selon d'antiques traditions, aurait été apportée de Rome par saint Hilaire. C'est sur cette relique que les évêques de Poitiers prêtaient serment au jour de prise de possession de leur siège. Déjà Guillaume IV, comte de Poitiers, avait fait faire, pour la renfermer, un petit coffret d'or, couvert de pierres précieuses et qui avait en haut un saphir de la grosseur d'une noix. Alphonse de Poitiers dota l'église d'un

reliquaire nouveau. Jean Bouchet, le vieil annaliste d'Aquitaine, mentionne à ce sujet un usage bizarre. Le prince, ayant accompagné en Palestine le saint Roi son frère, voulait imprimer dans les esprits l'idée des mauvais traitements infligés aux chrétiens par les infidèles. Il fit instituer une cérémonie dont le symbolisme nous échapperait aujourd'hui si le vieil annaliste n'avait eu soin de nous en donner l'explication. « En mémoire de ce, dit Jean Bouchet, par le conseil de Hugues de Châteauroux, lors évêque, et des doyens, chanoines et chapitres des églises cathédrale et collégiales de Saint-Pierre, Saint-Hilaire et autres, fist ordonner qu'à la première procession (celle du lundi) qu'on ferait de l'église cathédrale à l'abbaye de Saint-Cyprien, hors ladite ville, en passant par devant et au pied d'un hault rocher, la huche on crie (crieur public) de ladite ville jecteroit contre la maïstresse châsse de ladite cathédrale, où sont les barbes de saint Pierre, un vaisseau de verre rond plein de vin : s'il y touchoit, auroit la velleur de tout ce qu'il mouilleroit de ladite châsse, mais seroit excommunié. Voulant qu'on entendît par ce mistère la grand' persécution que les infidelles font esdits chrestiens, contre lesquels ils jettent le verre reluisant d'orgueil, aisé à casser et abattre et le vin d'injures et opprobres par lequel ils gagnent à Dieu les âmes de ceux qu'ilz persécutent et néanmoins lesdicts persécuteurs sont damnez et bannis de la sainte Eglise ». Cet usage singulier ne subsista pas longtemps. Bouchet ajoute à son récit que « puis peu de temps en ça, ce mystère avait esté aboly ». Il paraît que la cérémonie, qui n'avait eu longtemps rien que de sérieux pour l'assistance, devint dans la suite un sujet de curiosité dérisoire pour quelques disciples secrets ou avoués de Luther et de Calvin. « Ces fols donnoient aux bonnes personnes plusieurs scandales et occasions de péchés ».

« Item, un statuaire, soutenu par deux anges et qu'on appelle la Barbe de S. Pierre, apostre. » (*Inv. de l'abb. de Cluny, 1382, n° 18.*)

« De la barbe de S. Pierre » (*Inv. de l'abb. de Bouxières, 1454.*)

c) *Bâton*. — Plusieurs auteurs ecclésiastiques rapportent le même trait, mais avec des variantes quant aux personnes. Ainsi, pour Innocent III et Moroni, il s'agit de S. Eucher, évêque de Trèves, et de son compagnon et successeur, S. Materne ¹, tandis que, selon l'opinion la plus probable à laquelle je me range, le fait concerne S. Martial et S. Front ².

1. Le bâton de S. Pierre qui ressuscita S. Materne est aujourd'hui dans la sacristie de Limbourg, dans un riche reliquaire, avec inscription de l'an 380. (*Bulletin monumental, 1860, pp. 113, 114.*)

2. Un martyrologe, du x^e ou xii^e siècle, qui était à Chezal-Benoît, porte : « VIII kal. novemb. Petragoricas civitate, S. Frontonis, qui Romæ a B. Petro episcopus ordinatus, cum Georgio presbytero (quem per apostoli baculum in

S. Martial ayant donné l'hospitalité à S. Pierre dans sa maison de la *Via Lata* fut par lui désigné pour aller prêcher l'évangile dans les Gaules. L'Apôtre le consacra évêque et lui adjoignit pour compagnon de ses travaux un jeune Romain du nom de Front. Tous les deux se dirigèrent vers le nord de l'Italie, mais, au vingtième jour de marche, Front tomba malade et mourut. Aussitôt Martial revint à Rome consulter le Chef de l'Église qui lui donna son bâton, en lui enjoignant de l'appliquer avec confiance sur le cadavre du défunt. Martial repartit joyeux. Suivant le commandement qu'il en avait reçu, il mit sur le corps de Front, mort déjà depuis quarante jours, le bâton qui lui avait été confié. Quand il lui eut dit, au nom de S. Pierre, de se lever, Front ressuscita plein de santé, puis continua sa route vers les Gaules. S. Martial devint apôtre de l'Aquitaine. Lorsqu'il eut établi son siège à Limoges, il fit de S. Front le premier évêque de Périgueux. On a vénéré, pendant des siècles, comme une relique, à Limoges même, le bâton miraculeux de S. Pierre.

C'est en souvenir de ce fait et de la tradition du bâton pastoral par S. Pierre lui-même que le Pape, évêque de Rome, officie pontificalement sans la crosse, qui est un des insignes épiscopaux et le symbole de la juridiction ¹.

d) *Bras*. — « Un bras, appelé le bras de S. Pierre, d'argent doré » (*Inv. de S. Père de Chartres, 1399, n° 19*). — « Item, ung ymage

itinere socium de morte recepit), ad prædictam civitatem veniens, magnam gentis illius multitudinem ad Christum convertit » (*Journal de voyage de D Jacques Boyer, p. 87*).

« S. Georges, l'un des 72 disciples de Jésus-Christ, fut le premier apôtre du Velay. Envoyé par S. Pierre dans les Gaules avec S. Front, il mourut de mort subite à Bolseno, en Italie. Son compagnon revint à Rome et raconta ce douloureux événement au prince des apôtres qui le consola et lui remit son bâton en lui ordonnant de le placer sur le tombeau de Georges. Celui-ci ressuscita aussitôt. Ce bâton miraculeux fut plus tard partagé entre l'évêque de Périgueux et celui de Ruessium. S. Front garda la partie supérieure et S. Georges prit la moitié inférieure, qui est encore conservée dans le couvent des demoiselles de l'Instruction du Puy » (*Ibid.*, p. 141).

Voir sur les légendes relatives à S. Martial, S. Euchaire, S. Front, S. Materne, le mémoire du comte de Bastard dans le *Bullet. du com. de la lang.*, de l'histoire et des arts de la France, t. IV, pp. 827-846. Consulter aussi la *Notice*, par Rohault de Fleury, t. VIII, p. 86, et pour S. Georges, les *Notes d'art et d'archéologie*, 1890, p. 159.

1. Voir plus haut, p. 76, le bâton conservé à Bordeaux. Voici trois textes relatifs à ce même sujet.

Un manuscrit de Prague (XIII^e siècle) raconte ainsi le miracle dans l'hymne de S. Materne (Dreves, *Anal. hymn.*, IV, 208) :

de S. Pierre, d'argent doré, assis sur un soubz bassement aussi d'argent, ouquel sont les armes de feu bonne mémoire Monsieur de Longueil, évesque d'Auxerre (de 1432 à 1449), tenant deux clefz en la main dextre et en ses mains un ront de cristal, enchassé par les deux botz d'argent doré, en l'un des boutz ayant l'ymage de Ste Pernelle, ainsi qu'il est escript au pié dudit ymage, et à l'autre bout, l'ymage de S. Andrier, et par dessus ledit ront est l'ymage du crucifix, environné de clérovoyes, ouquel a un brevet escript ou bras saint Fierre. Derrière ledit chefz, un dyadesme, garny de pierres de petite valleur et au pié dudit ymage, sur ledit soubz bassement y a un priant en pontifical, crosse et mytre, le tout d'argent doré, pesant vingt quatre marcs et demy » (*Inv. de la cath. d'Auxerre, 1531*).

o) *Calice*. — Condom possédait le calice en pierre précieuse avec lequel S. Pierre célébra sa première messe à Antioche : « Item, unum vas argenteum, cum lampadibus, in quo est positus calix lapidis pretiosi, cum quo B. Petrus apostolus celebravit primam

« Tunc Maternus est defunctus,
Terræ stomacho subjunctus.
« Panuntans ivit Romam,
Sicut hæc præscripta promam,
Defunctum asserens Petro,
Prudenti magis quam Jethro.
« Alium dona sodalem,
Sive talem vel æqualem,
Qui me juvet prædicare,

Precor, pater summe care.
« In vero Christo spem fixit
Petrus et consolans dixit :
Hujus sume curvaturam
Nec plus ullam gere curam.
« Baculo tange sepulchrum
Materni, quod erat pulchrum ;
Suscitatur mox a morte,
Docens pie in cohorte. »

Le bréviaire du Puy, du xiv^e siècle, a ces strophes sur l'évêque S. Georges (*Dreves, Anal. hymn., XI, 143*) :

« Nam Gallicanis partibus
A præceptore traditus,
Frontonis sacri præsulis
Fit comes fidelissimus.
« Cui confestim flebile
Accidit in itinere

Commissi sibi comitia
Destitui solamine.
« His relatis apostolo
Donatur ejus baculo
Cujus tactu mirifico
Fratrem eduxit tumulo. »

Conrad de Hainburg, au xiv^e siècle, raconte le fait, sans nommer personne (*Dreves, Anal. hymn., III, 209*) :

« Ad annuntiandum Christi
Fidem in mundum misisti
Dnos de discipulis,
Mortem ejus nuntiare,
Suscitatum propalare
Omnibus in populis ;
« Qui viginti cum transissent
Dietas et incepissent
Opus, unus moritur,
Alter istum mox humavit,
Defunctum hunc nuntiavit
Ejulans revertitur.

« Unde hæc tum donasti
Ei dicens et mandasti :
Ponas super tumulum.
Dicas : De sepulchro isti
Surge in virtute Christi
Et per Petri baculum.
« Qui pergendo collocavit
Super bustum et vocavit,
Tuum quippe baculum ;
Multos dies qui jacebat
Mortuus se erigebat,
Transiens per sæculum. »

missam in Antiochia » (*Hist. abbat. Condom.*, ap. *Spicileg. Acher.*).

« Le calice qui porte, dans la sacristie de S.-Jean-de-Latran, le nom de S. Pierre, n'est autre chose qu'un calice funéraire, sans doute peu ancien » (Rohault de Fleury, *la Messe*, t. IV, p. 52; *le Latran au moyen âge.*)

f) *Cervelle.*— Elle est indiquée par Collin de Plancy dans son *Dictionnaire critique des reliques et images miraculeuses*, 1821.

g) *Chaines.*— On conserve dans la sacristie de l'église de S.-Pierre in Vincoli¹ les chaînes qui, l'an 44 et l'an 66, lièrent l'apôtre S. Pierre à Jérusalem et à Rome. Elles sont renfermées dans une armoire, dont la triple clef est gardée par le Pape, le cardinal titulaire de la basilique et l'abbé du monastère. Les magnifiques volets en bronze doré qui ferment cette armoire, ont été fondus en 1477 par le célèbre Pollaiuolo. On y voit en relief les armes de Sixte IV, du cardinal de la Rovère, son neveu, qui fit exécuter ce beau travail, l'arrestation de S. Pierre par ordre de Néron et sa délivrance miraculeuse de la prison par l'ange qui le conduit et lui montre le chemin. Ce chef-d'œuvre de l'art italien à la fin du xv^e siècle est ainsi daté :

SIXTVS . QVARTVS

PONTIFEX . MAX.

IVL . CARD . S . PE . AD . VINCULA

S . ROMANAE . ECCL . MAIOR

PENITENTIARIVS . M . CCCC . L . XXVII

Les chaînes se composent, l'une de 28 anneaux terminés par un

1. Torrigio, dans *Li sacri trofei Romani del trionfante principe degli apostoli San Pietro*, Rome, 1644, a relevé les textes suivants en faveur de l'antiquité de l'église de S.-Pierre-ès-Liens : « Romæ, dedicatio primæ ecclesiæ a B. Petro apostolo constructæ et consecratæ » (*Martyrol. Hieronym.*) — « Prima die Augusti, Romæ, dedicatio primæ ecclesiæ a Petro apostolo constructæ et consecratæ » (*Martyrol. du vén. Bède.*) — « Statio ad S. Petrum, quam ecclesiam ipse primus in Europam primam construxit et consecravit, in qua postmodum catenæ quibus apud Hierosolimam vincetus et a quibus angelica visione solutus est fidelium cura positæ expetuntur et coluntur orbis quadripartiti ratione » (*Martyr. de Nolker.*) — « Calendis Augusti, festivitas S. Petri apostoli, ob memoriam divinæ ejus ereptionis a vinculis Hierodis necnon primæ ecclesiæ ab eo consecratæ » (*Martyr. de du Saussay.*) — « Quinta die, ad missarum solemniam pontificalibus celebranda convenient dilecti filii Cameræ Apostolicæ clerici in ecclesia S. Petri ad vincula seu titulo Eudoxiæ. Hæc enim prima ecclesia esse traditur quæ a principe apostolorum fuit Romæ immortaliter Deo dedicata » (*Bulle Admirabilis de Benoît XIV.*)

collier, l'autre de cinq anneaux et d'une tringle qui devait être scellée dans le mur ¹.

Le bréviaire romain rapporte que, vers l'an 439, Juvénal, évêque de Jérusalem, donna à l'impératrice Eudoxie, femme de Théodose le Jeune, les deux chaînes qui lièrent S. Pierre à Jérusalem. L'une fut envoyée par la pieuse princesse à Constantinople, l'autre à Rome, à sa fille Eudoxie, femme de l'empereur Valentinien III. Le pape

1. M^{re} Chaillot écrivait dans la *Correspondance de Rome* : « Les saintes chaînes ne sont plus entières. L'une d'elles se compose de 28 anneaux, dont le dernier, en forme de S, soutient l'entrave qui serrait le cou de l'apôtre. L'autre est formée de cinq anneaux, quatre plus petits que les autres et le cinquième, également en forme de S, auquel sont attachés un plus grand anneau rond et une barre de fer qui réunissent les deux chaînes. Il est probable que dans la prison cette barre de fer était fixée au mur par l'une des extrémités et soutenait de l'autre la chaîne à laquelle se trouvait attaché le captif.

« Quelques-uns des anneaux, détachés à diverses époques, ont été perdus ou sont en vénération dans différents pays et même dans Rome. En effet, l'insigne église de Ste Cécile en possède sept, lesquels, d'après la tradition, furent envoyés par le pontife Adrien I^{er} (722) à Didier, roi des Lombards, lorsque ce saint pape cherchait à apaiser et à adoucir en faveur de l'Italie ce monarque déloyal et cruel. Le cardinal Sfondrati obtint du pape Clément VIII, vers l'an 1592, d'apporter ces anneaux de l'église dédiée au prince des apôtres, sur le lac de Côme, où on les conservait. La ville d'Avignon eut cinq anneaux des saintes chaînes. Théodoric, évêque de Metz, en reçut un du pape Jean XIII. »

J'en ai vu un dans le trésor d'Aix-la-Chapelle, et Ste-Enfède, d'après Bède, reçut du pape S. Vitalien des parcelles renfermées dans une croix et une clef d'or : « Nec satis duxit (Vitalianus) laudibus ornare dignam, nisi etiam sacris donis benemeritam cumlaret, missa cruce ex vinculis que principes apostolorum constrinxerunt et aurea clave pro tessera meritorum quibus cœli fores heroinæ virtus reserant » (*Anal. jur. pont.*, VI, 1824).

Giampaoli, dans les *Memorie delle catene di S. Pietro apostolo*, Prato, 1884, signale ailleurs plusieurs autres anneaux, pp. 136 et suiv. : La chaîne entière de Jérusalem, à Constantinople, aux ix^e et x^e siècles; plusieurs dans le monastère Dervense, en 991 (Mabillon, *Annal.*, t. IV, p. 64, n^o 60); quatre à la cathédrale de Minden. « Le cardinal Gilles, titulaire des SS. Côme et Damien l'an 1220, en donna un à Frédéric de Clermont; Léon X, en 1521, en fit présent d'un au cardinal Albert de Brandebourg, titulaire de S.-Pierre-ès-liens et archevêque de Mayence. »

M. Beaugrand (*Ste Lucie*, Paris, 1882, p. 51) a traduit en français le procès-verbal de la translation du corps de Ste Lucie, par Poppon, évêque de Metz, le 14 avril 1093, en l'église de Saint-Vincent, « dans une châsse d'argent, enrichie d'or et de pierreries ». Parmi les reliques qu'elle contenait sont mentionnés « un anneau de la chaîne de S. Pierre, prince des apôtres, et du gril de S. Laurent, martyr ».

Les Actes du pape S. Alexandre (*Ussuard. in Martyrolog. ad diem 14*) disent de Ste Balbine : « Sanctæ Balbinæ saepe osculanti boiam per quam salvata fuerat, dixit S. Alexander : Desino hanc boiam osculari, sed potius require B. Petri vincula et ea osculare. Tunc data sibi opera, cum studio ac desiderio magno pervenit ad illa S. Balbina deditque ea Theodoræ, sorori S. Hermetis ». *Boia* est défini par Du Cange : « Compes aut torques victorum ».

ayant voulu comparer la chaîne de Jérusalem ¹ avec celle que Rome possédait et vénérât en souvenir de la captivité de l'apôtre à la prison Mamertine, les deux chaînes s'unirent miraculeusement de manière à n'en former plus qu'une seule. Eudoxie bâtit une église qui, depuis, prit le nom de *basilique Eudoxienne* ou de *S.-Pierre-ès-liens*.

Ce fait était attesté par une inscription que rapportent Gruter et de Rossi :

THEODOSIVS PATER EVDOCIA CVM CONIVGE VOTVM
CVMQVE SVO SVPPLEX EVDOKIA NOMINE SOLVIT

Une autre inscription, citée par Martinelli, Tomasi et Ugonio, est plus explicite, car elle mentionne en outre la consécration opérée par Sixte III (432) et une restauration entreprise par Pélage (553-560) :

*Hoc Domini templum Petro fuit ante dicatum.
Tertius antistes Sixtus sacraverat olim.
Civili bello destructum post fuit ipsum.
Eudoxia quidem totum renovavit ibidem.
Pelagius rursus sacrauit papa beatus,
Corpora sanctorum condens ibi Machabæorum.
Apposuit Petri pretiosa ligamina ferri
Illustris mulier quæ detulit ab Hierusalem
Et quibus est Petrus Neronis tempore vincetus.
Augusti mensis celebrantur festa calendis.
Quique huc accesserint lavantur crimina cuncta.*

Je cite textuellement la légende du bréviaire romain qui se trouve aux leçons du second nocturne des matines de la fête de S. Pierre ès liens, parce qu'il est difficile d'invoquer une autorité plus haute et irrécusable que celle de la liturgie qui a reçu la sanction des siècles.

Theodosio juniore imperante, cum Eudocia ejus uxor Jerosolymam solvendi voti causa venisset, ibi multis est affecta muneribus : præ cæteris insigne donum accepit ferreæ catenæ, auro gemmisque ornatæ, quam illam esse affirmabant qua Petrus apostolus ab Herode vincetus fuerat. Eudocia, catenam pie venerata, eam postea Romam ad filiam Eudoxiam

1. Il résulte des Actes des Apôtres que cette chaîne était double : « Erat vincetus catenis duabus... Ceciderunt catenæ de manibus ejus ».

misit, quæ illam Pontifici maximo detulit, isque vicissim illi monstravit alteram catenam qua, Nerone imperatore, idem apostolus constrictus fuerat. Cum igitur Pontifex Romanam catenam cum ea quæ Jerosolymis allata fuerat, contulisset, factum est ut illæ inter se sic connecterentur, ut non duæ, sed una catena ab eodem artifice confecta esse videretur. Quo miraculo tantus honor sacris illis vinculis haberi cœpit ut propterea hoc nomine sancti Petri ad Vincula ecclesia, titulo Eudoxiæ, dedicata sit in Exquiliis.

L'abside de S.-Pierre *in Vincoli* a été peinte à fresque au xvii^e siècle. Les sujets représentés sur les parois et à la voûte sont ceux-ci : L'ange délivre S. Pierre de sa prison et brise ses chaînes. L'impératrice Eudoxie reçoit les chaînes des mains du patriarche de Jérusalem. Elle les apporte à Rome au pape qui les met en présence de celles que Rome possédait déjà; mais, au grand étonnement de tous, ces deux chaînes se rejoignent et n'en font plus qu'une seule. Le Pape délivre une possédée de l'obsession du démon en lui faisant toucher ces mêmes chaînes.

A S.-Pierre *in Vincoli* encore, les fresques de la sacristie, exécutées par Zuccheri à la voûte, reproduisent, sur un fond d'arabesques imitées des Thermes de Tite, les traits suivants : S. Pierre va à Jésus qui l'appelle. Il est conduit en prison, par ordre de Néron. Sa délivrance miraculeuse par l'ange. Il guérit un paralytique à la porte du temple. Frappe de mort Saphire et Ananie.

La peinture du plafond de la grande nef reproduit la guérison miraculeuse d'un familier de l'empereur Othon, sous le pontificat de Jean XIII ¹.

A S.-Pierre-ès-liens, deux inscriptions, l'une de l'an 532 et l'autre de 1465, mentionnent les chaînes de l'apôtre.

La première se réfère au prêtre Mercure, titulaire de S.-Clément ², qui devint le pape Jean II, et au prêtre Sévère, titulaire de

1. « Quidam comes, Ottouis imperatoris familiaris, Romæ ante oculos omnium a diabolo correptus ita ut seipsum dentibus discerperet, jussu imperatoris ad papam Johannem adductus (est) ut catena S. Petri collo ejus circumdaretur. Dum a fallacibus clericis semel et bis et alia catena furenti adhiberetur nec quicquam remedii proveniret, ubi nihil virtutis inerat, tandem vera S. Petri catena allata et collo furentis circumdata, diabolus spumans et multum clamans abscessit » (*Chronic. Sigeberti*, ad ann. 969; Baronius, ad ann. 969; Martène, *Veter. monum.*, t. V).

2. Il existe à S.-Clément une inscription qui le concerne.

S.-Pierre-ès-liens : la date est fixée par le consulat de Lampadius et d'Oreste.

SALBO PAPA N¹ . IOANNE COGNOMEN
 TO MERCVRIO EX SCĒ ECCLĒ . ROM² PRESBYTE
 RIS ORDINATO EX TIT³ SCI³ CLEMENTIS AD GLO
 RIAM PONTIFICALEM PROMOTO BEATO PETRO
 AP⁴ . PATRONO SVO A VINCVLIS EIVS SEVERVS PĒ OFERT⁵
 ET IT⁶ . PC⁶ LAMPADII ET ORESTIS VV . CC .⁷ VRBIGLVS CEDRINVS EST

Un monument fort curieux de l'an 1465, dans la même église, est le bas-relief en marbre blanc qui accompagne le tombeau du cardinal Nicolas de Cusa, ancien titulaire de S.-Pierre-ès-liens. S. Pierre est assis sur un trône qui a pour dossier une tenture. Il est vêtu d'une tunique retenue à la taille par une ceinture et d'un manteau. Ses pieds nus sont chaussés de sandales. A sa droite, se tient agenouillé et en prières le cardinal de Cusa, qui porte la *cappa* rouge, les gants et une large tonsure : il a déposé près de lui son chapeau rouge. De l'autre côté de l'apôtre un ange agenouillé présente à S. Pierre, qui les prend de la main gauche, les chaînes de sa double prison. Le marbre est accompagné de cette inscription qui renvoie à la pierre tombale, encastrée dans le pavé et entourée elle-même de la représentation des chaînes, et des armoiries du cardinal, sommées de son chapeau de gueules à trois rangs de houppes.

QVI IACET ANTE TVAS NICOLAVS PETRE CATHENAS
 HOC OPVS EREXIT CETERA MARMOR HABET
 M . CCCC . LXV .

Les chaînes ne sont exposées que le 3 juillet et du 1 au 8 août, ou avec une permission spéciale du Pape. Un chanoine, vêtu du surplis et de l'étole, les fait alors baiser aux fidèles et on leur met au cou le collier.

On vend à Rome des fac-simile de ces chaînes, qui ont touché aux

1. *Nostro.*
2. *Sanctæ Ecclesiæ Romanæ.* Dans les temps modernes, la formule a été ainsi modifiée : *Sancta Romana Ecclesia.*
3. *Titulo sancti.*
4. *Apostolo.*
5. *Presbyter offert.*
6. *Iterum post consulatum.*
7. *Virorum clarissimorum.*

chaînes de S. Pierre, ont reçu la bénédiction de Sa Sainteté et dont on délivre un authentique.

Voici la traduction d'un décret de S. Em. le cardinal-vicaire, en date du 26 février 1866, qui érige une *Confrérie des Chaînes de S. Pierre* :

Constantin Patrizi, etc. Il est manifeste et bien établi par le témoignage de l'histoire et par la magnificence de la célèbre basilique Eudoxienne que le monde chrétien tout entier a toujours professé une vénération publique et solennelle pour les chaînes sacrées qu'a portées le B. Pierre, prince des Apôtres, grâce à la perfidie des impies, et auxquelles il a communiqué une certaine vertu divine en les laissant comme un monument du triomphe de la foi et comme un gage à cette Église qui ne périra pas. Dans les conditions iniques des temps présents, où nous voyons avec douleur qu'on met tout en œuvre pour priver de sa liberté l'Église Universelle et en quelque sorte pour enchaîner de nouveau son Chef Visible, quelques hommes pieux et sincèrement attachés au Siège Apostolique ont eu l'heureuse idée de montrer qu'ils sont catholiques et fils dévoués du Pontife Romain en portant ostensiblement sur leurs habits de petites chaînes offrant une reproduction exacte des chaînes sacrées, accompagnées d'une petite croix dite de S. Pierre, et bénites sous les auspices du Saint-Père par le contact de ces chaînes. Se montrant unanimes et fermes dans leur pieux projet, ils ont désiré s'unir par le lien d'une confrérie, et ont imploré à cet effet, dans les formes prescrites, notre autorité ordinaire. En conséquence, par le présent décret, nous érigeons et constituons une Société sous le titre de *Confrérie des chaînes de S. Pierre*, dont les membres, portant les susdites petites chaînes comme signe distinctif, feront en sorte de réciter chaque jour certaines prières, de visiter les chaînes de S. Pierre dans la basilique Eudoxienne, et de s'approcher, les jours établis, partout où ils le pourront, des sacrements de pénitence et d'eucharistie. Nous voulons que cette société soit assimilée aux autres pieuses institutions, en Nous réservant à Nous et à Nos successeurs les facultés qui nous compètent quant à la société et à sa règle aux termes de la constitution apostolique de Clément VIII *Quæcumque*.

Donné à Rome, au palais du Vicariat, le 26 février 1866. — C. PATRIZI, cardinal-vicaire.

Par les soins de cette même confrérie, le maître-autel de l'église de S.-Pierre-ès-liens a été orné d'un ciborium et d'une confession, où reposent les corps des sept frères Machabées, comme l'attestent ces deux inscriptions, placées en 1877 lors du 50^e anniversaire de la consécration épiscopale de Pie IX dans cette église.

SODALES A VINCVLIS PETRI AP .
PECVNIA REDACTA EX CATENIS
AD EORVNDEM VINCVLORVM EXEMPLVM.
ELABORATIS
ALTARE CVM FASTIGIO
ET QVIDQVID CIRCVM EST OPERIS
EXTRVENDVM CVR . A . MDCCLXXVII⁷
AB EPISCOPALI CONSECRATIONE PH IX P . M .
IN HAC BASILICA QVINQVAGESIMO

—
RELIQVIAS
SANCTORVM VII FRATRVM MACHABAEORVM
SVB ALTARI MAXIMO DETECTAS
PIVS IX PONT . MAX .
EODEM INCLYSAS SARCOPHAGO QVO ANTIQVITVS EXCEPTAE FVERANT
HYPOGEO INFERRI
ET PVBLICAE RELIGIONI PROPONI IVSSIT
ANNO MDCCLXXVII
CVRA ET IMPENSA SODAL . A VINCVLIS PETRI AP .

On remarquera que toute la dépense de cette construction a été couverte par la vente des fac-similés en fer des chaînes de S. Pierre¹.

g) *Chaire* ². — Pudens avait dans sa maison du Viminal, *in vico Patritio*, une chaire sénatoriale, décorée avec luxe, qui servit à S. Pierre à célébrer le saint sacrifice, conférer les sacrements et prêcher l'évangile. Cette chaire, longtemps exposée à découvert à la vénération des fidèles dans la basilique Vaticane ³, fut, sous le pontificat d'Alexandre VII, dérobée aux regards, afin de mieux conserver son bois qui commençait à tomber de vétusté. Ce pape l'en-

1. A consulter sur les chaînes de S. Pierre : Monsacrati, *De catenis S. Petri dissertatio*, Rome, 1828 ; *De vinculis B. Petri*, apud Mombrinium, t. II ; *De vinculis B. Petri quæ Romæ asservantur*, apud *Ephemerides liturgicæ*, 1895, pp. 518-518.

2. La chaire de St Pierre est gravée dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1887, t. XXXVI, p. 511. Elle a été l'objet d'un savant mémoire du comm. de Rossi, dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1867, pp. 33-47.

3. On conserve à Monza les fioles dans lesquelles S. Grégoire le Grand envoya à Théodelinde, reine des Lombards, de l'huile des lampes qui brûlaient à Rome devant les saintes reliques. Or une de ces fioles porte pour étiquette : *De oleo de sede ubi prius sedit S. Petrus*.

veloppa d'une chaire en bronze doré, l'éleva au fond de l'abside, au milieu d'une gloire rayonnante, et la fit soutenir par quatre docteurs, deux de l'Eglise latine et deux de l'Eglise grecque. Ce revêtement a été fondu sur les dessins du Bernin.

Mais, avant de cacher ainsi cette relique précieuse et vénérable qu'il importait aux générations futures de connaître, il en fut fait une copie et un dessin. Le dessin montre la chaire de face, de profil et en section. On peut le voir dans la salle capitulaire de la sacristie de S.-Pierre, où il est conservé sous verre dans deux cadres.

La copie en bois, avec application de feuilles de papier colorié, est conservée dans une des chambres supérieures de la basilique, et il faut, pour y être admis, une permission spéciale de l'économe de la Révérende Fabrique.

La chaire est, croit-on, d'origine païenne; ce serait une chaise curule, plus large que haute, spacieuse et commode. Son dossier, surmonté d'un fronton triangulaire, percé de trois oculus, est orné d'arcades à jour et cintrées qui reposent sur trois colonnettes. Deux bras droits s'avancent de chaque côté pour servir d'accoudoirs. Le siège est creux et il y manque les sangles croisées, sur lesquelles on mettait un coussin pour s'asseoir, mais dont on distingue encore les attaches. Les montants sont décorés de rinceaux d'ivoire fort élégants, où jouent des hommes et des animaux. Au bas du dossier, est assis un roi couronné auquel deux personnages apportent chacun une couronne, et la partie antérieure est divisée en compartiments, six de front sur trois rangs, qui sont remplis par des plaques d'ivoire sculpté. Les sujets qui historient ces plaques carrées sont relatifs aux constellations célestes. Une colonnade, semblable à celle du dossier, contourne le siège. Des anneaux de fer, fixés sur les côtés, donnent à penser que les papes du moyen-âge se sont servis de cette chaire en manière de *sedia gestatoria* ¹.

h) *Chasuble*. — Quand la châsse de Ste Geneviève, à Paris, fut ouverte, en 1793, on y trouva, parmi plusieurs anciennes étoffes, « une bande de parchemin, sur laquelle est écrit : *Una pars casulae Sancti Petri, principis apostolorum* » (*Annal. arch.*, VIII, 261).

i) *Chefs de S. Pierre et de S. Paul*. — Anciennement, ils étaient

1. Dès le VI^e siècle, Ennodius de Pavie l'appelait « *gestatoria sella apostolicæ confessionis* » (*Apologel. pro synod.*, ap. Sirmond, *Opp.*, t. I, p. 1647).

conservés dans l'autel même du Saint des Saints, sur lequel le pape seul pouvait célébrer. A cause de cela, cet autel était soigneusement environné d'une forte grille de fer et les volets aux effigies des Saints Apôtres étaient fermés à clef avec une serrure et des verroux. L'autel existe encore dans son intégrité et c'est un des monuments les plus curieux du pontificat d'Innocent III et du commencement du XIII^e siècle.

En 1369, Urbain V transféra solennellement les deux chefs dans le magnifique ciborium qu'il venait de faire construire dans la basilique de Latran, au-dessus de l'autel papal. A cette occasion, Charles V, roi de France, offrit à la basilique les riches reliquaires, en forme de bustes, dans lesquels les chefs furent enfermés. Ces bustes, fondus au siècle dernier, étaient ornés de pierreries et chargés d'inscriptions. S. Pierre était figuré en pape, avec la tiare en tête. Le souvenir nous en a été conservé dans deux tableaux, peints sur toile, qui se voient dans la chapelle ou chœur des chanoines à S.-Jean-de-Latran et dans l'oratoire de la confrérie du Saint des Saints.

Je tiens d'un chanoine de la basilique que les têtes de S. Pierre et de S. Paul, dans leur état actuel, n'ont plus forme humaine : les ossements, fracturés et réduits en poussière, sont conservés dans des fioles de cristal, qui ont pour revêtement des bustes de grandeur naturelle, en argent et dont le masque, qui se lève à volonté, est en vermeil. Les bustes regardent la nef et tournent le dos à l'abside. S. Paul est à la gauche du spectateur, qui est la droite de S. Pierre. Les deux apôtres ont la main levée comme pour enseigner, mais chacun se distingue par son attribut ordinaire, les clefs et le glaive.

Ces bustes sont, comme ceux qu'ils ont remplacés, élevés au dessus du maître-autel de la basilique : ils sont protégés par les grilles dorées du ciborium et soustraits aux regards par des rideaux de soie rouge qui les entourent de tous côtés.

L'ostension des chefs des SS. Apôtres ne se fait qu'à certaines époques de l'année, au son d'une cloche spéciale, mais sans pour cela qu'on les descende du ciborium. Le rideau qui les cache est tiré aux jours et heures que voici :

Le 14 janvier, fête S. Hilaire, pendant le *Credo* de la messe capitulaire. Le 16 avril, anniversaire de la translation faite par Urbain V, pendant toute la journée. Le 24 juin, fête de S. Jean-Baptiste, toute

la journée. Le 29 juin, fête des SS. Apôtres, tout le jour. Le 6 juillet, octave des SS. Apôtres, le jour entier. Le 6 août, fête de la Transfiguration, également toute la journée. Le 9 novembre, anniversaire de la dédicace de la basilique, du matin au soir. Le 27 décembre, fête de S. Jean évangéliste, toute la journée. Le premier dimanche de Carême, le jour entier, à cause de la station. Le lundi de la semaine sainte, toute la journée. Le jeudi saint, tout le jour, à cause de la station. Le jour de Pâques, toute la journée. Le lundi de Pâques, du matin au soir. Le mardi des Rogations, toute la journée, en raison de la station. Le jour de l'Ascension, toute la journée. Le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, à cause de la procession solennelle du S. Sacrement, tout le jour. Chaque fois que le pape vient à la basilique, le temps seulement qu'il y reste. Quand les confréries font leurs prières à S.-Jean-de-Latran, lors de la visite des sept églises, quelques instants seulement.

Grégoire XI, par sa bulle en date du 15 mai 1371, a accordé la même indulgence pour l'ostension des têtes des Saints Apôtres que pour l'ostension de la Ste Face de Notre Seigneur, à S.-Pierre. Or, d'après Mabillon, commentant le XIV^e Ordre Romain, l'indulgence est pour les Romains d'un an et d'une quarantaine; pour les habitants de l'Italie, de deux ans et deux quarantaines; de quatre ans et quatre quarantaines, pour ceux qui ont traversé la mer.

Une inscription, placée au Capitole dans la salle de la Louve, rappelle qu'Alexandre VII, en 1656, confia la visite annuelle des deux chefs à deux chanoines de la basilique:

Ut. sacratissimae. reliquiae.
capitulum. apostolorum. Petri. et. Pauli
quae. sub. ambone. altaris. majoris. basilicae. Lateranensis. sunt. conditae
accurate. et. decenter. custodiantur
Sanctissimus. D. N. Alexander. papa. septimus
de. consilio. Eminentissimorum. cardinalium
et D D. Praelatorum. Sacrae. Visitationis. Apostolicae
mandavit. deputari. a. capitulo. singulis. annis. duos. canonicos
qui. in. capsula. ad. id. destinata. duabusq. seris. clausa
in. sacristia. perlineant. unam. ex. clavibus. conditorii. dictarum.
quae. penes. capitulum. asservatur. [reliquiarum
diligenterq. invigilent. custodiae. ac. nitori. praelatarum. reliquiarum

et. ad. id. fideliter. praestandum. juramento. se. adstringant.
ac. saltem. quater. in. anno
nempe. qualibet. dominica. praecedente. hebdomadam. quatuor. temporum
perlustrent. capsam. thecas. gemmas. et. seras
ac. si. quid. repoliendum. aut. aptandum. erit
repoliri. et. aptari. faciant
praesentibus. uno. ex. conservatoribus. Urbis
et. uno. ex. guardianis. capellae. ad. Sancta. Sanctorum
aliisq. penes. quos. reliquae. claves. asservantur
qui. omnes. quotiescumque. ingredi. contigerit. praefatum. conditorium
semper. assistant
excepto. tamen. actu. Visitationis. Apostolicae
in. quorum. fidem. et. c. Romae. vii. junii. m. dc. lvi
Ad. perpetuam. rei. memoriam.

j) *Clou.* — « Item, clavus unus, cum quo fuit crucifixus S. Petrus, infra vaginam nemoream » (*Inv. de la Ste-Chapelle de Chambéry*, 1483, n° 55). — « Item, ung estuy de boys, où il y a ung clos de Monseigneur Sainet Pierre, garny d'argent » (*Ibid.*, 1497, n° 977).

k) *Coq.* — A Bologne, on voit « la colonne sur laquelle était perché et chanta le coq de S. Pierre » (*Annal. arch.*, XX, 27). Cette même colonne existe aussi dans le cloître de S.-Jean-de-Latran.

l) *Côte.* — « Item, ung ymage de Sainet Pierre, en forme pontificalle, tenant en ses mains ung reliquaire en forme de chapelle, ayant à la face de laquelle ung cristal, où y a escript : *De costa Sancti Petri*, tenant une clef à la main senestre. La coronne garnie de petites pierres de peu de valeur » (*Inv. de la cath. d'Auxerre*, 1531). — A Namur, une côte est conservée dans un riche reliquaire qui provient de l'abbaye d'Oignies (*Annal. arch.*, V, 319). L'inscription du XIII^e siècle porte : *In hoc vase habetur costa Petri apostoli* (*Mél. d'archéolog.*, t. I, p. 118 et pl. XXIII).

m) *Couteau.* — « On prétend qu'il a appartenu à S. Pierre, qui s'en serait servi pour couper l'oreille de Malchus. . . J'y ai distingué quelques fragments de l'inscription arabe qui couvrait la lame et que Vincentio Bianchi, dans un opuscule imprimé à Venise en 1620, a traduite ainsi : « Solus vindex, protector noster, Dominus potens » (*Trésor de S.-Marc de Venise*, dans les *Annal. archéol.*, t. XXI, p. 98). — « Un reliquaire d'argent blanc et doré, avec quelques

émaux ; il contient le couteau de S. Pierre et pèse en tout cinq livres » (*Inv. de la cath. de Sienne, 1467*).

n) *Croix*. — « Un reliquaire, appelé des Marées, fait d'un cylindre de cristal. Sur deux morceaux de vélin, on lit : Hic sunt istæ reliquiæ : 1°. de lacte beatæ Virginis, de ligno crucis B. Petri apostoli » (*Inv. de la cath. de Chartres, 1682, n° 40*). — Voir *Palme*.

o) *Dents*. — Parmi les reliques de la cathédrale d'Anagni, j'ai relevé dans le trésor deux dents de S. Pierre, arrachées par Boniface VIII lui-même à la mâchoire du prince des apôtres » (*Annal. arch., XVII, 355*). — « De costa et dente S. Petri apostoli in un vasetto di vetro » (*Vis. apost. de l'égl. de S.-Sébastien, à Rome, 1678*).

p) *Eponge*. — « Item, une bourse de drap d'argent, en laquelle sont reliques *De sceptro Domini, de spongia S. Petri, de Sancto Petro*. La ditte bourse fut mise avec les reliques contenues en icelle au sépulchre le VIII^e jour d'avril MCCCCLXIX dedans ung vaisseau de cuivre non doré » (*Inv. de la cath. de Beauvais, 1472, n° 51*).

q) *Etole*. — Elle était à l'abbaye de S. Pierre-le-Vif, à Sens, comme il résulte de l'inventaire de 1455: « Item, stolam beati Petri, apostolorum principis, diversis coloribus subtiliter compositam. »

r) *Filet*. — Un imprimé de 1583 dit qu'il y avait à l'église métropolitaine de Brindes: « De rete S. Petri apost. ».

s) *Os*. — « Les autres richesses de cette église (la cathédrale de Palerme) consistent en quelques os de S. Pierre et un bras de S. Jean-Baptiste ». (*Voyage en Sicile et à Malthe, traduit de l'anglois de M. Brydone, F. R. S., par M. Demeunier; Paris, 1775, t. I, p. 157*). — « De ossibus sanctorum apostolorum Petri et Pauli » (*Catal. des reliq. de S.-Louis des Français, à Rome. Œuvres, t. I, p. 226, n° 5*).

t) *Palme*. — « De ipsius sacratissimis reliquiis habemus, videlicet de barba, vestimento, cruce atque palma ». (*Inv. de S. Pierre-le-Vif, à Sens, 1095*).

u) *Portrait du Sauveur*. — Tous les ans, le jour de Pâques, à Ste-Praxède, avant et après vêpres, l'abbé du monastère fait l'ostension solennelle des reliques de l'église. Or il montre un tableau carré, qu'un religieux désigne ainsi aux fidèles à haute voix: « L'immagine del nostro Redentore che S. Pietro apostolo donò a S. Pudente,

senatore romano e padre di S. Prassede », ce qui signifie : Image du Sauveur, donnée par S. Pierre au sénateur S. Pudens.

J'ai examiné très attentivement et de près cette image, dont quelques auteurs, comme Severano, font une pompeuse description ; mais j'ai constaté, à mon grand regret, que cette image n'existait plus, qu'elle était tombée de vétusté et par lambeaux, et que tout au plus pouvait-on soupçonner la peinture à la partie inférieure où existent encore des restes infiniment petits des vêtements.

Voici, aussi exactement que possible, l'état actuel du tableau : Une planche de bois, blanc et uni, de mince épaisseur, est recouverte d'une toile fine, sur laquelle apparaissent quelques traces d'une pâte blanche et légèrement épaisse. C'était sur cette couche que s'étendait la peinture, aujourd'hui, non plus seulement mutilée, altérée, effacée, mais complètement enlevée, surtout à l'endroit le plus important qui est le visage.

Cette image, comme sur tous les tableaux byzantins, était recouverte d'une plaque métallique, contournant la figure et la moitié du corps seule représentée, accusant le nimbe crucifère et désignant le Christ par les initiales et finales de son monogramme, IC, XC.

Le tableau est encadré également d'une bordure d'or, égayée de dessins variés et appliquée sur velours rouge, dont on aperçoit la trace à un des coins qui est endommagé. En haut est un anneau de suspension. Ce qui fait l'intérêt de ce tableau curieux est précisément la plaque du fond et le cadre, l'un et l'autre émaillés avec une grande variété de couleurs et une notable habileté. Le travail est incontestablement byzantin, et je ne crois pas qu'on puisse en reporter l'exécution au-delà du xiv^e siècle. Les émaux sont translucides et fabriqués d'après le procédé du cloisonnage avec beaucoup de finesse et d'élégance.

v) *Reliques*. — « Una cassetta dorata, con serratura e chiave, con una iscrizione di fuori che dice : *Reliquie sanctorum Petri et Pauli apostolorum* ». (*Vis. de l'égl. S.-Sébastien-hors-les-murs, à Rome, 1678*).

Cette inscription, gravée sur marbre violet, à la fin du xi^e siècle, est plaquée au fond de l'abside de l'église de S.-Alexis, à Rome :

† IN HOC ALTARE BEATI ALEXII SVB
 QUO EIVS CORPVS REQVIESCIT :
 SVNT RELIQUIE. ID EST UENNRBL¹ SAN
 GVIS BEATI BONIFATH. RELQ̄E² QVOQVE
 APLŌ PETRI ET PAVLI. ET BRACHIV BEATI ANA'
 TASHI MART. RELIQ,E VO SCŌ³. XL. MARTR . .
 COSME ET DAMIANI. EVTICIII.
 ERMETIS PFECTI⁴. ET ALIŌ SCŌ.

x) *Sacrarium*. — On lit dans la vie de Modoald, évêque de Trèves, qu'il possédait ces deux reliques de S. Pierre : « De sacrario B. Petri, de baculo ejus ». Le glossaire de du Cange ne permet pas de préciser exactement la nature du *sacrarium*, qui peut signifier *autel*, mais qui plus probablement est pour *orarium*.

y) *Sandale*. — Parmi les reliques pillées par les huguenots en 1562, à la cathédrale de Poitiers, était « une sandale de S. Pierre et une sandale de S. Martial » (*Sem. rel. du dioc. de Poitiers*, 1894, p. 282). — « Item, est unus sotularis seu sandalø beatissimi Petri et alius beati Marcialis, qui pro reliquiis tenentur ». (*Inv. de la cath. de Poitiers*, 1406).

S. Bonaventure (*de Sandaliis apostolorum, Oper.*, 1596, t. VII, p. 409) écrit : « Solea S. Petri quæ usque hodie Romæ servatur ».

z) *Vêtements* — Voir *palme*. — « Ung grand tableau, aussi couvert d'argent, fermant à couplets, où sont plusieurs reliques, c'est assavoir des cheveux Nostre Dame, des vestements Sainct Pierre ». (*Inv. de S.-André de Chartres*, 1635). — « Un petit joyau de Saint Pierre, où il a dedans de la robe dudit M^r Saint Pierre » (*Inv. de la collég. de Luzarches*, 1371).

IX. — PATRONAGE.

Le patronage de S. Pierre s'exerce de plusieurs manières qu'il sera utile de grouper ensemble et dont je vais donner un aperçu général.

1. *Nom de baptême*. — Ce nom est devenu très commun parmi les fidèles. Voyons donc à quelle époque et sous quelle influence il a commencé.

1. *Venerabilis*. — 2. *Reliquie*. — 3. *Vero sanctorum*. — 4. *Pfecti*.

Le comm. de Rossi écrivait dans le *Bullettino di archeologia cristiana*, 1884, pp. 77-85, à propos du cimetière de Priscille :

Une particularité me semble digne de remarque et d'attention. Le nom *Petrus*, très rare dans les épi-graphes des cimetières souterrains, est répété au moins cinq fois, peut-être six, dans les épitaphes de la partie la plus ancienne du cimetière de Priscille. Au contraire, il n'y en a pas trace dans celles jusqu'ici connues de l'étage inférieur; entières ou quasi, fragments, y compris les quinze rapportées par Boldetti, elles dépassent déjà le chiffre de soixante. Comme il est certain qu'à cet étage inférieur furent ensevelis des fidèles d'une époque moins ancienne que celle de ceux qui furent inhumés dans la région primaire de l'étage supérieur, les uns et les autres dans des parties antérieures à Constantin et aux débuts du IV^e siècle; il est clair que la répétition fréquente du nom *Petrus*, qu'on n'a jamais trouvé dans les autres cimetières souterrains, étant propre et spéciale à celui de Priscille, appartient aux générations les plus anciennes puisqu'on ne l'a pas continué pour les suivantes. Ce fait mérite examen.

Voici ces inscriptions :

1. ΠΕΤΡΟΣ, belle calligraphie du plus ancien type, en grandes et élégantes lettres.

2. LVCRETIO PAVlo inFANTI DVLCIS.

SIMO..... « en lettres du plus ancien type priscillien ».

3. PETPOCEZH

CENETHEJH

MEFAC. NA « en grandes lettres ».

4. αVREL. PETRO FILio

DVLCISSIMO.....

5. ΠΕΤΡΟ...

6. PETR

De Rossi montre le nom *Petrus*, *Petro*, *Petronis*, *Petronius*, dans l'antiquité païenne, mais il constate aussi que « l'usage s'en répandit par le christianisme, à cause du surnom cyriaque *Cephas* propre au prince des apôtres, selon la version grecque de l'évangile ».

Denis d'Alexandrie, allégué par Eusèbe, raisonnant des homonymes et contemporains de l'évangéliste Jean, fait cette remarque : « Je crois qu'il y a eu plusieurs homonymes de l'apôtre Jean, car on a adopté ce nom par amour et admiration pour lui et par le désir d'être comme lui cher au Seigneur; ce n'est pas autrement que parmi les fils des fidèles beaucoup s'appellent les uns Paul et les autres Pierre ». Dans le *Bulletin* de 1869, page 6, j'ai donné d'autres preuves que *Petrus* fut un surnom pris par les

chrétiens au baptême. Il faut y ajouter le papyrus copte, contenant les anathèmes d'une mère païenne contre son fils qui, s'étant fait baptiser, avait changé son nom de *Petosor* (don d'Osiris) en *Pierre* (Revillaut, *Cours de langue démotique*, Paris, 1883, pp. 32-34). J'ai noté avec étonnement que sur les tombeaux des trois ou quatre premiers siècles on relève à peine quelques exemples isolés du nom du prince des apôtres. En voici un groupe dans des monuments de la première période du cimetière qui servit à la sépulture de la *Domus Pudentis* et des fidèles de la paroisse, comme nous dirions aujourd'hui, que nos traditions mettent dans la plus intime relation de temps ou de réminiscence avec l'âge apostolique et les premiers hérauts de l'évangile à Rome. Ce ne doit pas être estimé légèrement comme un cas fortuit.

2. *Enseigne de pèlerinage*. — Il existe, au musée d'Angers, un plomb rectangulaire, à l'effigie des SS. Apôtres, qui a servi d'enseigne aux pèlerins de Rome¹. Le P. Cahier en a donné une reproduction en tête du tome I de ses *Caractéristiques des Saints*².

Cette enseigne, haute de 0,04^c. et large de 0,025^m., est munie, aux quatre angles, d'un anneau qui permettait de la fixer sur les vêtements en la cousant par les cornières. Autour, formant cadre, se développe un bandeau étroit, strié obliquement sur trois côtés et, en tête, inscrivant, comme dans les bulles, le nom abrégé : *Σ P E + Σ P A*, ce qui se traduit : *Sanctus Petrus, Sanctus Paulus*³. Au-dessous de chaque nom est effigie l'apôtre correspondant, debout et sans pieds, suivant un usage assez fréquent au moyen âge. Les deux chefs du collège apostolique sont tournés l'un vers l'autre, comme s'ils se parlaient pour agir de concert. Leur physionomie est telle que l'exige la tradition : S. Pierre a une tête ronde, aux yeux saillants et aux cheveux crépus, mais il lui manque la barbe qui est une caractéristique essentielle; S. Paul a le front chauve et la figure allongée,

1. Ces pèlerins, du but de leur voyage, se nommaient *romipètes* ou *romis*. Du Cange cite des textes pour justifier les expressions suivantes : « *Romens*, qui ad S. Petrum pie peregrinationis gratia pergunt. — *Romeus caminus*, iter quo Romæ petunt Roman. — *Romipeta*, *romipeda*, qui Roman petunt, vadunt. — *Romipetagium*, peregrinatio quevis fidelium. »

Dans le diocèse du Mans, les pèlerins du Mont S.-Michel s'appelaient *Michalots* (*La province du Maine*, 1893, p. 242.)

2. Je l'avais signalée en 1862 à la Commission archéologique de Maine-et-Loire dans une notice, qui n'a pas été imprimée et que l'on n'a pu retrouver quand je l'ai réclamée. Les sociétés savantes sont coutumières de cette négligence, singulièrement déplaisante aux auteurs.

3. *Œuvres*, IV, 17.

sa barbe pointue seule fait défaut. Leur costume est le même : longue tunique, non ceinte, ornée d'un galon à l'encolure. Un seul bras est représenté, gauche ou droit, de façon à ce que la clef qu'il tient se trouve en dehors. Cette clef, posée en pal, se distingue par un anneau en losange et un large panneton carré, ouvert ou fermé, que traverse une croix à branches égales, ce qui l'ajoure en quatre endroits. Les apôtres sont séparés par une croix pattée et hastée, du genre de la croix papale au moyen âge.

De cet ensemble résultent plusieurs considérations iconographiques. S. Pierre est à la place d'honneur, que lui enlèvent les anciennes bulles ; il se tient donc à droite, S. Paul occupant la gauche. Aux bulles ont été empruntées les inscriptions, le type de la physionomie et la séparation par une croix (*Œuvres*, IV, 16) ; mais l'on s'est écarté de la tradition, en ajoutant les clefs et les corps, car sur les bulles on ne voit que les têtes nimbées ; ici le nimbe n'existe pas.

La croix est bien celle que le pape fait porter devant lui et qui exprime, par ses quatre branches égales dirigées vers les quatre points cardinaux, l'extension et l'universalité de son pouvoir souverain (*Œuvres*, III, 272). S. Paul est associé à S. Pierre, parce que tous les deux ont été martyrisés le même jour et que, le 29 juin, leur fête est commune. Les pèlerins ne se contentaient pas de visiter la basilique Vaticane, ils se rendaient aussi à la basilique Ostienne ; telle est encore la règle imposée aux évêques pour qui la visite *ad limina* est obligatoire d'après le Pontifical.

Les clefs, symbole du pouvoir spirituel, conviennent surtout à S. Pierre, qui les a reçues directement du Christ, ainsi que le rappelle son office. Sur l'enseigne ce pouvoir est partagé entre les deux apôtres d'une manière égale. J'y vois la traduction d'une formule employée par la chancellerie romaine dans la concession des indulgences et par conséquent le symbole même de l'indulgence gagnée par les pèlerins ; la première indulgence plénière fut accordée par Boniface VIII, à l'occasion du jubilé de 1300, comme il conste de la bulle gravée sous le portique même de S. Pierre pour l'instruction de tous ¹.

1. Elle est imprimée dans les *Analecta ecclesiastica*, 1893, p. 34. On y lit : « Ut beatissimi Petri et Pauli apostoli eo amplius honorentur quo ipsorum basilicæ de Urbe devotius fuerint a fidelibus frequentate et fideles ipsi spiritualium

L'enseigne du musée d'Angers offre donc un intérêt particulier ; aussi je l'ai reproduite dans mon *Traité d'iconographie chrétienne*. D'une exécution grossière, faite pour être vendue à bon marché et à des milliers d'exemplaires, je ne la crois pas antérieure au commencement du XII^e siècle.

3. *Corporations*. — Le P. Cahier, dans les *Caractéristiques des Saints*, p. 627, établit cette liste des royaumes ou provinces, cathédrales et grandes églises, corporations et métiers qui sont sous la protection et le vocable de S. Pierre.

Ancône, l'Angleterre, Angoulême, Antioche, Avignon, Bade, la Bavière, Beauvais, la Bohême, Bologne, le Brabant, Brême, la Calabre, Cluny, Cologne, Condom, Corbie, Dorpat, Exeter, Fabriano, Faenza, Fano, Fiesole, Genève, Hambourg, Hervorden, la Hesse, Lille, Lisieux, Liverdun, Landaff, Louvain, Lucques, Luxembourg, Luxeuil, La Martinique, Massa de Lombardie, Montpellier, Nantes, Naples, le Northumberland, Orviète, Osnabrück, Ostende, Peterborough, Poitiers, Ratisbonne, Rechtkeim, Remiremont, Rennes, Rome, Saintes, San Severino, Senlis, la Sicile, Stade, Trèves, Troyes, Vannes, Verdun, Worms, York ; les banquiers en cour de Rome (à Paris), planchéieurs, moissonneurs (en Picardie), savetiers, serruriers¹.

Les trois patronages précédents se rapportent sans doute à la fête de S. Pierre ès Liens (*ferrugosto*, comme on dit à Rome). Les aoûtiers y auront surtout considéré l'époque de l'année (1^{er} août) qui ramène leur tâche, d'autres songeaient aux chaînes du saint et les savetiers tirèrent probablement à leur avantage les paroles de l'ange qui délivra le prince des Apôtres (*Act.*, XII, 8) : *Prends tes chaussures*.

Il faut ajouter à cette liste les foulons, les fourniers, les gantiers, les papetiers², les pêcheurs, les poissonniers³.

On invoque S. Pierre pour les enfants qui crient⁴, contre le feu, contre l'hydrophobie et pour avoir de la pluie.

largitione munerum ex hujusmodi frequentatione magis senserint se reflectos, Nos, de omnipotentis Dei misericordia et eorumdem apostolorum ejus meritis et auctoritate confisi, non solum plenam et largiorem, immo plenissimam omnium suorum concedemus et concedimus veniam peccatorum ».

Voir sur la formule des brefs « de omnipotentis Dei misericordia ac BB. Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi », dans ce même volume, page 184.

1. Parce que les serruriers font les clefs, attribut de S. Pierre.

2. Jeu de mots qui indique que S. Pierre était pape.

3. Pêcheurs et poissonniers se réclament de la profession première de saint Pierre, que le Christ fit *pêcheur d'hommes*.

4. Parce qu'il a pleuré sa faute : en Poitou, on l'appelle à cause de cela le *saint brailard*.

4. *Eglises.* — Les plus anciennes églises dédiées à S. Pierre sont les suivantes :

LE MANS. — « Les évêques des premiers siècles dédioient presque toutes les églises qu'ils fondoient à Notre Dame, à S. Pierre ou à S. Etienne; d'où vient que Papius Masso a remarqué, dans le petit traité qu'il a fait, intitulé *Notitia episcopatum Galliae*, que des 125 évêchez et archevêchez de France, il y en a 34 dédiés à Notre Dame, 9 à S. Pierre et 13 à S. Etienne... L'église du Mans fut d'abord dédiée par S. Julien en l'honneur de la Sainte Vierge et de S. Pierre. » (Grandet, *Notre Dame Angevine*, p. 23.)

NICASTRO. — Une inscription de la cathédrale de Nicastro (Deux-Siciles), rapportée dans la *Gazette archéologique*, 1883, pp. 275-276, la proclame une des premières érigées à la suite de la prédication des chefs du collège apostolique et dédiée en conséquence sous leur vocable. Les passages suivants que j'en extrais sont très significatifs :

*Cathedralem inter primas anno XXV post Christi
fidem erectam...
in honorem sanctorum principum
Apostolorum
Petri et Pauli
Quorum predicatione civitas ipsa immaculatam
fidem recepit.*

POITIERS. — Voir plus haut, pages 70, 77.

SAINTES. — En 1486, l'archidiacre de Saintes promulgua les indulgences accordées par Sixte IV pour la reconstruction de la cathédrale de cette ville. Le pape disait en 1482 : « *Ecclesia Xanctonensis, que secunda in honore beati Petri, principis apostolorum, extitit in toto orbe terrarum erecta.* » L'archidiacre répète : « *pro.. reparatione ecclesie nostre Xanctonensis, secunde in toto orbe terrarum ad honorem beati Petri, apostolorum principis, fundate.* » (*Rev. de Saintonge*, t. IX, p. 398.)

SENS. — Après sa mort, S. Pierre n'oublia pas la jeune église de Sens, qui déjà, durant sa vie, avait attiré toute sa sollicitude. En effet, une nuit de l'an 67, Pierre et Paul apparurent à Savinien, leur fils (spirituel, premier évêque de Sens). Ils étaient tout resplendissants de gloire et tenaient

dans leurs mains les palmes du martyr. Après m'avoir appris leur glorieuse fin : « Élève-nous, lui disent-ils, une église, pour remercier Dieu de notre victoire et apprête-toi à subir le dernier combat : bientôt, le calice que nous venons de vider, tu le boiras toi-même; hâte-toi de travailler, avant que le soir ne se fasse, et commence par disposer les ouvriers dans le champ fertile où la moisson blanchit et qu'il te faudra aussi arroser de ton sang. » (Cochard, *S. Allin*, pp. 8-9.)

Les saints fondateurs de l'Église de Sens établirent, près des murs, à l'intérieur de la ville, une église qu'ils dédièrent sous le vocable des saints apôtres : « Cum vero jam ad baptismum populi conflueret multitudo, in honore et memoria apostolorum Petri et Pauli secus murum, intus in urbe ecclesiam sacro opere Domino consecraverunt ». (Hénault, p. 252.) Un des manuscrits ajoute : « Sicut magister illorum in visionem viderat » (*ibid.*). En effet, Savinien, dans sa prédication, dit : « Noctis preterite in silentio, attonitus stupore magno pro beatissimis apostolis Petro et Paulo, qui perlucide claritatis indicio apparuerunt michi, nuntiantes jam se ab hoc fragilitatis corpore resolutos et per continue passionis obedientiam pervenisse ad celestis claritatis gaudia sempiterna... Recognoscat enim ad extremum omnis Gallia sibi fore eosdem apostolos et doctores sue salvationis et perpetue protectionis » (p. 244).

« Les savants auteurs du *Gallia Christiana* (t. XII, not., p. 18) disent que ce nom de Saint-Pierre-le-Vif ne vient pas de ce que le monastère fut construit du vivant de S. Pierre (c'est bien évident)... Le bourg et le monastère portaient, au v^e siècle, le nom de Saint-Pierre-le-Vif. Et pourquoi? si ce n'est parce que l'on savait que S. Savinien était venu à Sens, du vivant de S. Pierre ». (Hénault, p. 294.)

Tulle. — A Tulle existent encore « la rue Tra S. Pierre », « la rue du Pas-du-Saint » ou « place S.-Pierre »; « l'église S.-Pierre, démolie depuis la révolution, occupait un des côtés; en face s'élevait le château-fort, ou fort S.-Pierre ». Telle est la légende : « S. Martial, portant dans l'Aquitaine la parole du Christ, y aurait fait sa première station et ses premières prédications... et aurait fondé la plus ancienne église de la province, dédiée à S. Pierre, dont nous voyons encore les restes au sommet du mamelon. Cette légende est apocryphe, ne repose sur aucun document, pas même sur

une antique tradition. » (*Congrès archéolog. de France, LVII^e session*, p. 87).

5. *Saints*. — Je n'indiquerai que ceux qui ont un culte spécial à Rome.

SS. PIERRE ET MARCELLIN. — J'ai écrit à leur sujet dans la *Correspondance de Rome*, 1868, p. 327 : S. Marcellin, prêtre, et S. Pierre, exorciste, martyrisés l'an 301 ; fête à leurs églises. A celle, près du Latran, titre cardinalice, on expose un de leurs ossements et l'on se sert pour la messe d'un ornement de damas rouge aux armes de Benoît XIV. A l'église dite de *Tor Pignattara*, la catacombe est ouverte et l'on y voit le lieu de leur déposition.

Piazza est plus explicite, page 373 :

Après plusieurs tourments ils furent décapités en un lieu qu'on nommait la *Forêt Noire* et qui depuis s'appela en leur honneur la *Forêt Blanche*. Là on érigea une église cathédrale, qui fut la seconde des sept sièges épiscopaux assignés aux cardinaux-évêques ; après la dévastation des barbares et des sarrasins, Calixte II l'unit à l'église de Porto. La fête se fait à l'église dédiée sous leur vocable par le grand Constantin, *via Lavicana*, hors la porte de S. Jean : leurs corps y furent ensevelis dans le cimetière dit de S. Tiburce, appelé aussi *cæmeterium ad S. Helenam*, parce que cet empereur y ensevelit sa mère dans un somptueux mausolée. Il y a indulgence plénière : autrefois, à cause de la station, S. Grégoire prononça en cet endroit une homélie... La basilique n'est plus qu'une ruine, privée du trésor de leurs corps par les ravages des barbares : d'anciens auteurs la qualifient *inter duos lauros*. Le pape S. Damase orna leur tombe d'une épitaphe en vers, où il rapporte qu'étant enfant il avait appris leur martyre du bourreau lui-même, qui, lors de leur décollation, avait vu leurs âmes s'envoler au ciel.

Leur église, titre cardinalice et quatorzième station, fut aussi appelée S. Marcellin et Pierre *in via Lavicana, in Suburra, juxta Lateranum*. Dans l'ancienne confession se vénéraient leurs reliques et celles d'autres saints martyrs. Il y a indulgence plénière.

Le P. Cahier (p. 666) n'en dit qu'un mot : ils sont patrons de Seligenstadt.

Leur iconographie se réduit à trois fresques : une dans leur catacombe, une autre à leur église cardinalice et une troisième, du xv^e siècle, à S.-Vital. Agenouillés dans l'attitude de la prière, ils sont décapités par le bourreau qui lève sur eux son glaive ; au ciel, des anges célèbrent leur triomphe en apportant des couronnes et des palmes. A S.-Vital, ils sont attachés aux arbres de la Forêt

Noire; le tableau se complète par un cerf qui boit au ruisseau et une femme qui coupe de l'herbe avec une faucille; peut-être n'est-ce qu'un simple décor de fantaisie.

Une curieuse peinture murale, du iv^e siècle environ, gravée dans les *Annales archéologiques*, t. XXIV, p. 165, orne un *cubiculum* du cimetière de la voie Labicane. Le Christ, A 2, occupe la partie supérieure: son nimbe bleu est bordé de rouge; assis sur un siège à coussin, les pieds sandalés sur un escabeau, il bénit à trois doigts et tient ouvert le livre de vie; son manteau bleu est marqué de la lettre I.

S. Paul l'assiste à droite; sa figure est longue et sa barbe pointue, il a des sandales aux pieds; à gauche, S. Pierre, barbe et cheveux courts et blancs, avec la lettre I sur son manteau, comme S. Paul.

Au-dessous, l'Agneau Divin est escorté, à droite, de S. Pierre, PETRVS. et de S. Gorgon, GORGONIVS; à gauche, de S. Marcellin, MARCELLINVS, et de S. Tiburce, TIBVRTIVS, qui tendent la main vers le Christ; leur manteau porte la lettre I.

L'agneau de Dieu a son nimbe rehaussé du chrisme, accosté des lettres A et Ω; il se tient debout sur une montagne d'où sortent les quatre fleuves symboliques (*Œuvres*, t. II, p. 192, note 4) et en avant coule le Jourdain, IORDAS (*Ibid.*). Le champ de la composition est parsemé de fleurs et de festons.

Au canon de la messe, ils ne sont pas séparés et S. Marcellin passe avant S. Pierre, comme dans le Martyrologe: « Nobis quoque peccatoribus... partem aliquam et societatem donare digneris cum sanctis tuis apostolis et martyribus, cum Joanne, Stephano, Mathia, Barnaba, Ignatio, Alexandro, Marcellino, Petro. »

L'inscription Damasienne a été gravée en 1754, dans l'église de la *via Labicana*:

TITVLVS

A S. DAMASO PAPA POSITVS
RESTITVTVS AN. S. ¹ MDCCCLIV

MARCELLINE TVOS PARITER PETRE NOSCE TRIVMPHOS
PERCVSSOR RETVLIT DAMASO MIHI CVM PVER ESSEM
HAEC SIBI CARNIFICEM RABIDVM MANDATA DEDISSE
SENTIVS ² IN MEDIIS VESTRA VT TVNC COLLA SECARET

1. *Anno salutis*. — 2. *Sæpibus* (Piazza).

NEC TVMVLVM VESTRVM QVISQVAM COGNOSCEHE POSSET
VOS ALACHÈS VESTRIS MANIBVS FODISSE¹ SEPVLCRA
CANDIDVLO OCCVLTE POSTQVAM IACVISTIS IN ANTRO²
POSTEA COMMONITAM VESTRA PIETATE LVCELLAM
HIS PLACVISSE MAGIS SANCTISSIMA CONDERE MEMBRA

Le lieu primitif de leur sépulture est indiqué par cette inscription, posée en 1779, par le P. Mazzolari, jésuite, qui signait, de son nom de membre de l'Académie des Arcades, *Mariano Partenio* :

LOCVS
VBI PRIMVM SS. XPI MM.
MARCELLINI ET PETRI
CORPORA SEPVLT
SVNT
HVNC NE POSTERITAS IGNORET
IOSEPHVS MARIANVS PARTHENIVS
SVB EORVM INDICANDVM CVRAVIT CREMONAE
TVTELA EDVCATVS
A. D. CIOCCCLXXIX

S. PIERRE, évêque d'Anagni, canonisé en 1110 (*Œuvres*, t. IX, p. 137, n° 23). Une gravure du siècle dernier le représente en habits pontificaux, debout devant la Vierge qui lui apparaît.

S. PIERRE, franciscain, martyrisé au Maroc, en 1220 et canonisé par Sixte IV, en 1482 (*Œuvres*, t. IX, p. 141, n° 115); fête le 16 janvier. Il a pour compagnons S. Othon, S. Accurse et S. Adjutus. Une gravure franciscaine les caractérise par le *livre*, la *palme*, le *couteau* sur la tête ou à la main et la *blessure au crâne*.

S. PIERRE-BAPTISTE, franciscain, martyr au Japon (*Œuvres*, t. IX, pp. 203, 208).

S. PIERRE D'AMBUES, chanoine régulier³ (*Œuvres*, t. II, p. 68; t. IX, pp. 99, 144, 203).

B. PIERRE-LOUIS-MARIE CHANEL, de la Société de Marie, missionnaire et premier martyr de l'Océanie, en 1844. Léon XIII l'a béatifié le 17 novembre 1889.

1. Mandasse (Piazza). — 2. Ici s'arrête le texte de Piazza.

3. L'ordre des chanoines réguliers a donné à l'Église sept mille cinq cents saints et bienheureux, trente-six papes et trois cents cardinaux. Au xvii^e siècle, il comptait en Europe 4,555 maisons, dont 550 en Italie. Il y avait une congrégation dite de *Mortara*, qui se réunit à celle du Latran.

S. PIERRE DAMIEN (*Œuvres*, t. II, p. 142, n^o 9).

S. PIERRE DERATES, premier évêque de Braga, en Portugal, et martyr au VI^e siècle. 12 septembre. A Ste Anastasie, une peinture de 1722 le représente chapé, mitré, palme en main et un poignard dans la poitrine.

S. PIERRE CLAVER, jésuite (*Œuvres*, IX, 144, 203, 204).

S. PIERRE CÉLESTIN, pape, mort en 1296, canonisé par Clément V, en 1313 (*Œuvres*, t. II, p. 142, n^o 5; t. IX, p. 140, n^o 89).

B. PIERRE DE MOLLIANO, franciscain, mort en 1490, et béatifié par Clément XIII, 25 juillet. Une gravure, à l'Ara coeli, lui met un livre en main et l'agenouille devant le monogramme du nom de Jésus, IHS.

B. PIERRE PASCHASE, de l'ordre de la Merci, puis évêque de Jaën (Espagne), martyrisé par les Maures l'an 1300. « Un jour que le saint évêque, après avoir dit la messe, faisait son action de grâces, ils le tuèrent au pied de l'autel et lui coupèrent la tête », ce qui explique ses caractéristiques dans le P. Cahier : « Apparition de l'Enfant-Jésus, assassinat, autel, glaive. » Il est patron de Jaën, de Valence, où il naquit, et de l'ordre de la Merci.

Un décret de la S. C. des Rites, du 30 mars 1675, défendit de le représenter avec l'habit des Trinitaires, n'ayant pas professé dans cet ordre :

Valentina. Censurarum.—Pro parte et ad instantiam P. magistri Mathiæ de Cardona, vicarii ac procuratoris generalis ordinis B. M. de Mercede redemptionis captivorum, tam nomine proprio quam suæ religionis institum fuit apud S. H. C. pro relaxatione censurarum contra patres conventus ordinis SSmæ Trinitatis redemptionis captivorum civitatis Valentia, eo quod habuerunt recursum ad judices civitatis Valentia et ab eo inhibitionem extorserunt contra prædictos patres de Mercede ad impediendum ne isti uterentur decretis ejusdem Congregationis et brevibus apostolicis pro celebratione diei festi B. Petri Paschasii martyris, olim episcop. Giennen., et religiosi professi ordinis de Mercede, depicti et sculpti a prædictis fratribus Trinitariis in eorum habitu. Et vice versa supplicantibus patribus Trinitariis præfatis (absolutis prius a censuris et poenis ecclesiasticis quibuslibet propter recursus habitos ad judices laicos) pro concessione litterarum remissorialium et compulsorialium ad effectum, servatis servandis, examinandi testes et compulsandi scripturas tam respectu possessorii quam petitorii, et probandi prædictum B. Petrum Paschasium fuisse filium religionis Trinitaria, et alias latius etc., prout hinc inde plene informante, allegatis, deductis atque discussis,

proponente Emo et Rmo Dno cardinali Portocarraro. Et eadem S. C., inhærendo decretis alias in causa prædicti Beati editis 3 septembris 1661 et 30 maii 1670, censuit litteras remissoriales non esse concedendas et picturas dicti B. Petri Paschasii depictas et sculptas a prædictis fratribus Trinitariis in eorum habitu esse delendas. Et ita declaravit atque decrevit. Die 30 martii 1675.

S. PIERRE REGALATI, franciscain espagnol, mort en 1456 et canonisé par Benoît XIV, en 1746 (*Œuvres*, t. IX, p. 143, n° 170, p. 145, n° 7). Sa fête se célèbre le 13 mai. Le P. Cahier le dit patron de Valladolid et de la Aguilera. Il ne lui reconnaît qu'un seul attribut, *pain*. Une gravure franciscaine, du xv^e siècle, dans les corridors du couvent d'*Ara Cæli*, lui en donne deux : il est éclairé par un *rayon* de lumière qui vient du ciel pour rappeler sa vocation arrêtée dès l'âge de 13 ans et il se tient sur le bord de l'eau.

B. PIERRE DE SIENNE, mort en 1289. Fête le 16 mars. Son culte a été reconnu par Pie VII, en 1802. Le P. Cahier ne lui attribue que le *peigne* : une gravure franciscaine lui met le *doigt sur la bouche*. « D'une famille d'artisans, il embrassa lui-même l'état de fabricant de peignes. Il s'engagea ensuite dans le mariage... Devenu veuf, il entra chez les frères mineurs de Sienne, mais sans s'engager par des vœux. Il continua dans le couvent à exercer son état; mais il était tellement ami du silence qu'en vendant ses peignes il en fixait le prix et ne répondait ensuite que par des signes aux questions qu'on lui adressait » (*Diction. hagiogr.*, t. II, p. 759).

S. PIERRE ORSEOLO, doge de Venise. Sa vie a été écrite par Fontanini, *De Sancto Petro Urseolo, duce Venetorum*; Rome, in-4°. Dans le P. Cahier, ses attributs sont *Duc* et *Groupe* et il est patron de Venise et de San Miguel de Cuxa, en Roussillon:

X. — CLIENTÈLE.

S. Pierre est le centre d'un groupe dont il convient d'étudier en détail tous les membres successivement, car je ne sache pas que ce travail ait été encore entrepris.

1. S. *Anaclet*. — S. Anaclet, qui fut pape l'an 103, éleva sur le corps de S. Pierre, son prédécesseur, à l'endroit même où il fut inhumé, sur la colline Vaticane, un petit oratoire, dont il est fait mention à la confession même dans cette inscription commémorative qui accompagne une fresque :

S. ANACLETVS PP. ET MAR.
MEMORIAM B. PETRI PRIMVS
CONSTRVXIT COFESSIO
NEM APPELLATAM

Ce fait historique est ainsi rapporté par le *Liber pontificalis* dans la vie de S. Anaclet : « Hic memoriam B. Petri construxit et composuit, dum presbyter factus fuisset a beato Petro, seu alia loca ubi episcopi reconderentur sepulturæ. »

2. S. Clet. — 26 mai. — S. Clet, pape et martyr, était fils d'Émilien, noble romain. La maison paternelle de cette illustre famille était située, suivant Nardino, dans la cinquième région de la ville, et cette partie du mont Esquilin appelée *Merulana*.

Il fut le second pape après S. Pierre, qui le convertit à la foi, en fit son disciple, l'ordonna prêtre, puis avec S. Lin le consacra son co-évêque ou coadjuteur, lui confiant le soin des faubourgs. Il subit un glorieux martyre dans la seconde persécution sous Dioclétien. Il fut le premier qui dans les lettres apostoliques ou bulles employa ces expressions *Salutem et apostolicam benedictionem*. Il institua les sacrés pèlerinages aux tombeaux des apôtres et aux basiliques ou, selon d'autres, aux catacombes et cimetières, d'où naquit l'origine des saintes stations², vénérables pour leur antiquité et dont Tertullien disait de son temps que c'étaient *primæve christianæ religionis rudera*. Il fut le premier aussi à fonder à Rome un hôpital pour les pèlerins, qui, dès cette époque, peu après la mort des saints apôtres, venaient visiter leurs tombeaux et mémoires, ordonnant qu'on en établit d'autres par l'Italie. Et pour maintenir cette pieuse institution, il fonda l'ordre, maintenant supprimé, des crucifères, à l'instigation d'un ange qui lui apparut, une croix à la main. Et afin que les autres prissent exemple sur lui, il convertit en hôpital la maison de son père, où est maintenant S. Mathieu *in Merulana*, dite la *Tavernola*, près du *vicus patritius*, ce qui a motivé ce distique :

*Hæc pro telonio tibi, Dive, tabernula fiat ;
Pro veteri mensa parva taberna data est.*

Ce fut encore lui qui, pour le bien des âmes, divisa la ville en 25 paroisses, selon l'opinion du cardinal Baronio. Son corps repose à S.-Pierre. Il y a de ses reliques à S.-Charles *de Catinari* (Piazza, p. 272).

Dans le canon de la messe, il est nommé entre S. Lin et S. Clément : « Lini, Cleti, Clementis ».

Son iconographie est très restreinte, puisque je n'ai à citer que

1. *Œuvres*, IV, 14. — 2 *Œuvres*, VI, 76.

deux monuments: une fresque du xvii^e siècle, à S. Etienne-le-Rond, où figure sa décapitation, et un vitrail moderne, à S.-Alphonse, dans le voisinage même du lieu de sa naissance, où il a cette quadruple caractéristique : les *ornements* pontificaux, la *croix* à double croisillon ¹, qui est une pure fiction, la *main bénissante* et la *palme* du martyr.

3. *Sainte-Flavie Domitille*. — Le Martyrologe l'inscrit en première ligne au 12 mai : « Romæ, via Ardeatina, SS. MM. Nerei et Achillei fratrum : qui primo cum Flavia Domitilla, cujus erant eunuchi, in insula Pontia longum pro Christo duxerunt exilium; postmodum gravissimis verberibus atrectati sunt ; deinde, cum a Minutio Rufo consulari equuleo et flammis ad immolandum compellerentur dicerentque se a B. Petro apostolo baptizatos, nulla ratione posse idolis immolare, capite cæsi sunt. Horum sacræ reliquiæ simulque Flaviæ Domitillæ ex diaconia S. Hadriani in antiquum eorum titulum, ubi olim reconditæ asservabantur, nunc restauratum, jussu Clementis papæ octavi, solemniter translata sunt, pridie hujus diei. »

Sa fête se célèbre le 12 mai, sous le rite semidouble : Ste Domitille y est associée à S. Nérée et à S. Achillée, ainsi qu'à S. Panerace, avec lequel elle n'eut aucun rapport. Les quatre martyrs sont nommés ensemble dans l'oraison, mais la cinquième leçon la concerne seule.

Piazza écrivait au siècle dernier dans l'*Emerologio di Roma*, p. 308 : « La fête de cette sainte se fait à l'église des SS. Nérée et Achillée, sur la voie Appienne, où l'on conserve une grande partie de son corps... A Ste Cécile, on conserve un os de cette sainte ».

Le corps est dans la confession (*Œuvres*, VII, 273), le chef à la *Chiesa nuova* (260) et un ossement à Ste-Cécile (259).

Le P. Cahier se contente de ces trois attributs : « Couronne, épée, groupe. » Le nombre peut en être porté à neuf, qui sont : *baptême*, par S. Pierre; *couronne* princière, à cause de sa naissance²; *couronne de fleurs*, en raison de sa virginité; *laurier* du triomphe; *palme* de la victoire; *maison en feu*, dans laquelle elle fut brûlée;

1. *Œuvres*, III, 506.

2. Elle était « fille du consul Flavius Clément » (Piazza, p. 307) et « nièce des empereurs Titus et Domitien » (5^e leçon).

ile, dans laquelle elle fut exilée; *voile*, qu'elle reçut du pape S. Clément; *groupe* de sa mère Ste Plautille, de ses cunuques S. Nérée et S. Achillée, de ses compagnes vierges Ste Théodora et Ste Euphrosine, du diacre S. Césaire qui les ensevelit tous.

Ste Domitille est représentée deux fois seule. A S.-Etienne-le-Rond, elle brûle vive dans sa maison en feu (fresque du xvii^e siècle) et aux SS.-Nérée et Achillée, elle occupe un médaillon carré, au milieu d'un parement d'autel, brodé à la fin du xvi^e siècle et donné par les Cesi-Orsini, dont on y voit les armes. Le fond de velours rouge est parsemé de fleurs, or et soie, rouge et bleu; de larges rinceaux l'encadrent et forment l'orfroi de bordure. Ste Domitille, vêtue et couronnée en princesse, tient une palme dans la main, tandis que deux anges élèvent au-dessus de sa tête une couronne tressée de feuilles de laurier et de fleurs.

Sur les murs de l'église, le cardinal Baronio, qui fut titulaire des SS.-Nérée et Achillée, a fait peindre au xvi^e siècle, en six tableaux, l'histoire du groupe entier, avec inscriptions explicatives en latin.

I. Ste Plautille, Ste Domitille sa fille, S. Nérée et S. Achillée sont baptisés par S. Pierre :

S. PLAVTILLA EIVSQ(ue) FILIA FLAVIA
DOMITILLA NEREVS ET ACHILLEVS
A S. PETRO APOSTOLORVM PRINCIP.
BAPTISANTVR.

2. Vouant à Dieu sa virginité, Ste Domitille reçoit le voile des mains de S. Clément:

S. FLAVIA. DOMITILLA VIRGINITATEM
DEO VOVENS A B. CLEMENTE PAPA
SACRVM. VELAMEN. ACCIPIT

3. Domitien exile la vierge et ses cunuques :

SSS. FLAVIA DOMITILLA NEREVS ET ACHILLEVS
OB CHRISTI FIDEM IN PONTIAM INSVLAM
A DOMITIANO IMPERATORE
RELEGANTVR

4. Enchaînés, ils sont tous trois conduits à Terracine:

A. SS. NEREVS ET ACHILLEVS CVM S. FLAVIA
DOMITILLA VINCTI SARRACINAM¹ DVCYNTVR

1. Le Bréviaire écrit *Turracinam*.

Mort des SS Néréo et Achillée, décapités après avoir été étendus sur le chevalet et brûlés avec des lames ardentes:

B. SS. NEREVS ET ACHILLEVS IBIDEM EQVVLEO
APPENSI CANDENTIBVS LAMINIS VSTVLANTVR
DE EQVVLEO DEPOSITI CAPITE PLECTVNTVR

5. Les vierges Théodora et Euphrosine sont converties à la foi par leur sœur de lait:

A. SS. THEODORA. ATQ. EVPHROSYNA
VIRGINES. B. FLAVIE. DOMITILLE
OPERA. AD. CHRISTVM. CONVERS.E.

Elles reçoivent le baptême:

B. BAPTISMO ABLVNTVR.

6. Leur maison est en feu, mais leurs corps restent intacts:

A. S. FLAVIA DOMITILLA SOCLEQ. AMBIENTIBVS VNDIQ(ue)
CVBICVLM FLAMMIS ILLESIS CORPORIBVS
IN COELVM MIGRARVNT

Le diacre Césaire les ensevelit :

B. EARVM CORPORA. B. CÆSARIVS DIACONVS
SEPVLTVRÆ MANDAVIT

4. S. Lin. — Piazza écrit au 23 septembre :

S. Lin, pape et martyr, premier successeur de S. Pierre, dont il écrivit les gestes les plus mémorables et en particulier la chute de Simon le Magicien. Il ordonna que les femmes ne pourraient entrer dans l'église sinon la tête couverte. A la basilique Vaticane, dans la confession repose son corps près de celui du Saint apôtre. Il y a de ses reliques à la chapelle de S. Sylvestre, aux Quatre-Couronnés (*Emerologio*, p. 597).

La chapelle du Palais Altemps conserve un os, dans un reliquaire du xvi^e siècle, porté par un ange.

Au canon de la messe, S. Lin vient immédiatement après les apôtres : « Simonis et Thadæi, Lini, Cleti, Clementis, Xisti ».

Le comm. de Rossi écrivait en 1864, dans le *Bulletino di archeologia cristiana*, p. 50, ce passage intéressant que je traduis de l'italien :

Severano (*Le sette chiese di Roma*, p. 120) rapporte qu'on trouva là (à la confession de S. Pierre, reconstruite par Urbain VIII) « plusieurs corps dans des auges (c'est-à-dire des sarcophages de marbre) séparées, vêtus et liés avec des bandes disposées en croix, comme on lit dans l'évan-

gile (Joh., c. 2) qu'était Lazare dans le monument, *ligatus pedes et manus institis*, excepté un qui était en costume pontifical; et bien qu'il n'y eût pas leur nom, on crut, avec beaucoup de probabilité, que c'étaient les dix saints pontifes successeurs de S. Pierre, parce que l'on trouva en particulier une tablette avec l'inscription *S. Linus*. On les laissa au même endroit ». Je ne fais pas grand fond sur la conjecture de Severano que ces sarcophages anonymes furent ceux des pontifes. Mais l'inscription qu'il rapporte mérite considération. Telle qu'il la donne, elle semble une mémoire d'âge assez récent et de peu d'autorité: la lettre S, suivie d'un point, mise en tête des noms des Saints, est d'un usage très récent. Torrigio, témoin oculaire, raconte, au contraire, que le nom était écrit sur le sarcophage même et qu'on n'y lisait rien autre que *LINVS* (*Grotte Vaticane*, p. 61). Benoît Drei, qui à ce moment servait la basilique et qui fut témoin de la découverte, en 1635 dessina le plan des grottes vaticanes et y indiqua l'endroit précis où le sarcophage de Lin fut retrouvé. Le fait est très grave et digne d'un examen attentif. Est-il croyable que ce soit la sépulture de Lin le pontife, et ceci posé, pourquoi dans le *titulus* ne lit-on pas *episcopus* comme sur les tombes de ses successeurs au cimetière de Calixte? Je répondrai franchement à la première question qu'il me paraît quasi certain que le sarcophage d'un Lin découvert dans la confession de S. Pierre est celui de son premier successeur, qui fut enseveli « *juxta corpus beati Petri in Vaticano* » (*Lib. pontif. in Lino*, II). Le *cognomen Linus*, très rare dans l'épigraphie païenne, est presque inconnu dans l'épigraphie chrétienne. Comment pourrait-on donc croire que ce nom, presque inouï parmi les onze mille inscriptions chrétiennes de Rome des six premiers siècles, se rencontre par pur hasard là même où les vies des pontifes nous apprennent que fut enterré S. Lin? De plus, ce nom se lit sur un sarcophage: des études approfondies me révèlent que la déposition dans des sarcophages est la loi ordinaire pour les plus illustres défunts, au temps de l'origine des premiers cimetières chrétiens de Rome. Au iv^e siècle, l'usage des sarcophages fut grandement en vigueur; mais les inscriptions de l'époque du triomphe et du langage verbeux ne pouvaient se contenter d'un simple *cognomen*. Ce laconisme sur un noble sépulcre ne convient qu'aux temps les plus reculés. Je ne pense pas et je ne penserai jamais que cette concordance exquise des noms, des lieux et des indices divers avec les traditions ecclésiastiques, soit l'effet du hasard aveugle, qui produit, non l'harmonie, mais la confusion. Et comme cette méthode d'observation, de groupement d'indices et de comparaison avec l'histoire, m'a conduit cent fois à la manifestation de la vérité, dans le cas actuel que je discute, j'ai droit de croire que le susdit sarcophage, trouvé dans la confession même de S. Pierre, est vraiment celui de Lin, dont il a été écrit que « *sepultus est juxta corpus beati Petri* ».

Que si manque l'appellatif *episcopus*, cette omission convient parfaitement au tombeau de celui qui gouverna l'Église au premier âge apos-

tolique. L'expression *episcopos* est de style ecclésiastique ; elle signifie inspecteur et modérateur ; chez les Grecs, les curateurs et présidents des jeux agonistiques s'appelaient *episcopi*. Dans le Nouveau Testament, elle fut de bonne heure adoptée pour désigner les présidents de chaque église et le degré suprême du sacerdoce chrétien (*Act.*, 20, 28 ; *Phil.*, 1, 1 ; *I Tim.* 31, 2 ; *Tit.*, 1, 7) ; mais sa signification ecclésiastique ne fut pas aussitôt invariablement déterminée (V. Bachini, *de Ecclesiasticæ hierarchiæ originibus*, p. 260). Avant d'en arriver là, il dut se passer beaucoup de temps pour que ce mot eût ce sens. Comme serait extraordinaire l'omission de l'appellatif *episcopus* dans les épitaphes papales du III^e siècle (*Bullet.*, 1863, p. 72), à moins que quelque raison de prudence ne l'ait conseillé, de même il me paraît qu'il faudrait suspecter la mémoire qui porterait LINVS EPISCOPVS, parce qu'elle serait postérieure à l'âge apostolique. Le laconique et archaïque LINVS est donc admirablement à sa place.

Un verre doré des catacombes, qui semble donner la succession des premiers papes, met à la suite de *Petrus...* INVS, nom mutilé que de Rossi restitue LINVS, la place n'étant pas suffisante pour *Marcellinus* (*Bull. d'arch. chrét.*, 1879, p. 159).

Au palais de Latran, Sixte V, à la fin du XVI^e siècle, l'a fait peindre chapé et promulguant ce décret : SANCIVIT VT MVLIER NON NISI VELATO CAPITE ECCLESIAM INGREDERETVR. Le *Liber Pontificalis* dit en termes équivalents : « Hic ex præcepto beati Petri constituit ut mulier velato capite introiret » 1.

5. *S. Martial*. — Quand S. Paul revint d'Espagne, vers l'an 65, il logea dans la maison de S. Martial, qui depuis devint l'apôtre de l'Aquitaine. Il y habita avec S. Pierre et l'évangéliste S. Luc, qui y peignit une ou plusieurs Madones et y écrivit ses *Actes des apôtres*. Cette maison, dont on voit encore d'importants débris, forme la crypte de l'église collégiale de Ste-Marie *in via lata*. (Cf. plus haut, p. 67).

Au-dessus de l'escalier qui y conduit se lit cette inscription :

ORATORIVM. QVOND. S. PAVLI. AP. LVCAE
EVANGELISTAE. ET. MARTIALIS. MARTIR. IN. QVO.
ET. IMAGO. MARIAE. VIRGINIS. REPERTA. SISTEBAT
VNA. E. VII. A. B. LVCA. DEPICTIS

1. Cet usage s'est maintenu à Rome et, comme les femmes du peuple ont constamment la tête nue, elles se couvrent en entrant dans l'église, soit avec leur châle, soit avec un mouchoir qu'elles nouent au cou ou retiennent entre les dents.

La crypte, desservie par la vénérable confrérie du Divin Amour et de la très Sainte Conception de la Vierge, se divise en trois parties. Dans la première, on remarque le puits avec lequel les apôtres baptisèrent les premiers chrétiens et dont on boit de l'eau par dévotion, un vase de marbre blanc où fut recueilli le sang des martyrs ; une colonne de granit, avec sa chaîne, à laquelle on rapporte que fut attaché S. Paul, après qu'il eut converti Picerna, concubine de Néron, ce qui a motivé cette double inscription :

VERBVM	MEMORES ESTOTE VINCVLORVM
DEI	MEORVM
NON	AD COL. CAP. IV
ALLIGATVM	

L'autel de la seconde salle est surmonté d'un bas-relief où sont figurés S. Pierre, S. Paul, S. Luc et S. Martial, qui est ici qualifié *martyr*. Sur les murs existent des traces de peintures antiques à personnages et un fragment de crucifixion du moyen âge.

Dans le troisième compartiment, de gros blocs de pierre indiquent une construction romaine. Deux tableaux, peints sur toile, rappellent encore le souvenir de S. Paul : sur l'un, gardé par des soldats, il prêche dans sa prison provisoire, devant une foule nombreuse ; sur l'autre, Néron envoie Proce et Martinien le saisir et le conduire à la prison Mamertine.

6. SS. *Nérée et Achillée*¹. — On lit, au 12 mai, dans l'*Emerologio* de Piazza, pp. 320-321 :

Les SS. Nérée et Achillée, glorieux frères martyrs romains, avec Flavie Domitille dont ils étaient les eunuques, furent exilés dans l'île Pontia, puis flagellés. Torturés sur le chevalet et par le feu pour les obliger à sacrifier aux idoles, ils répondirent qu'ils avaient été baptisés par S. Pierre et ne pouvaient, sans félonie, prévariquer dans la profession de la foi.

Leur fête se fait, avec indulgence plénière, à leur église, qui est titre cardinalice, où leurs vénérables corps reposent sous le maître autel, avec celui de Ste-Domitille. Leurs têtes se vénérent à la *Chiesa nuova*, dans de précieux reliquaires. A S. Adrien, où il y a de leurs reliques, on en fait solennelle mémoire. S. Pierre au Vatican a aussi de leurs reliques.

Leurs corps reposèrent longtemps dans la diaconie de S.-Adrien, c'est-à-dire de 1228 à 1597, année où ils furent transférés dans leur église avec une grande pompe².

1. Voir plus haut, page 347. — 2. *Œuvres*, IX, 447.

L'église des SS. Nérée et Achillée fut, dès une époque reculée, l'objet de la dévotion des fidèles ; aussi eut-elle la station et fut-elle érigée en titre cardinalice, dit *di fasciola*. . . Le cardinal Baronio, qui en fut titulaire, la remit dans son premier état et l'accrut avec magnificence. Il fit peindre tout autour la vie des SS. martyrs et des saints apôtres par un artiste excellent ; la façade, quoique gâtée par le temps, fut peinte par Jérôme Massei et les tableaux de Ste Domitille et des deux autres saints sont l'œuvre du chevalier delle Pomarancie. . . Il en confia ensuite la garde aux pères de l'Oratoire de S. Philippe.

En ce même jour, S. Grégoire prononça l'homélie sur l'évangile dans cette église ¹, ce qui est représenté en peinture au-dessus de l'autel majeur ². Le peuple romain y fait l'offrande de quatre torches de cire, parce que ces saints étaient romains.

Le pape S. Damase fit leur épitaphe sur leur tombeau ; on l'a trouvée dans les ruines de l'église ³ et on y lit en abrégé leur vie :

Militiæ nomen dederant legumque ⁴ gerebant
Officium, pariter spectantes jussa tyranni,
Præceptis pulsante metu servire parati.
Mira fides rerum ⁵, subito posuere furorem,
Conversi fugiunt, ducis impia castra relinquunt,
Projiciunt clypeos, faleras et tela ⁶ cruenta,
Confessi gaudent Christi portare triumphos ⁷.
Credite per Damasum quid possit ⁸ gloria Christi.

J'écrivais, en 1868, dans la *Correspondance de Rome*, p. 278 : 12 mai. SS. Nérée et Achillée, frères, eunuques de Ste Flavio Domitille vierge, tous baptisés par S. Pierre et martyrisés vers la fin du 1^{er} siècle ; fête à l'église des SS. Nérée et Achillée, où leurs corps reposent dans la confession que l'on orne de fleurs. Leurs bustes de bois doré ornent l'autel. Il y a indulgence plénière. A la *Chiesa nuova*, leurs têtes, enveloppées de soie rouge, sont exposées dans

1. • Dans les manuscrits des homélies de S. Grégoire le Grand, l'une des plus célèbres est transcrite sous cette rubrique : *Habita ad populum in cæmeterio Nerei et Achillei, die natali eorum*. D'autres manuscrits cependant portent : *Habita in basilica SS. Nerei et Achillei*. Bosio et Baronius ont cru qu'elle avait été prononcée dans la basilique de ces mêmes saints, qui, dans l'intérieur de Rome, est aussi nommée *titulus fasciolæ*. Rien n'est plus facile aujourd'hui que de faire disparaître tous les doutes sur la valeur et le sens des différents témoignages allégués » (*Bull. d'arch. chrét.*, 1874, p. 14).

2. Dans la conque de l'abside.

3. Elle a été de nouveau retrouvée par le comm. de Rossi, qui reproduit en fac-simile le peu qui en reste, c'est-à-dire quelques vers de vers. Je donne en note les variantes.

4. *Almumque, sævumque*. — 5. *Eorum*. — 6. *Telaye cruenta*. — 7. *Triumphos*. — 8. *Possit quid*.

une chasse. Leurs actes disent à l'occasion de leur sépulture : « Quo-
rum corpora rapuit Auspicius. . . et in prædio Domitillæ¹ in crypta
arenaria sepelivit, via Ardeatina, a muro Urbis milliario uno et semis ». Le pape S. Damase, au iv^e siècle, leur a composé cette épitaphe en
vers alexandrins : *Militiæ, etc.*

Les *Analecta juris pontificii*, 1893, p. 642, donnent cet utile ren-
seignement : « Tout le monde s'accordait à voir dans la *passio*
des SS. Nérée et Achillée un tissu de documents apocryphes que
M. Achilis mettait justement sur le même rang que la Fabiola du
cardinal Wiseman. Les découvertes dans le cimetière de Domitille
sur la *via Ardeatina* ont permis à M. de Rossi d'affirmer la haute an-
tiquité de ces actes, bien qu'ils paraissent apocryphes et d'assurer
qu'on devait en tenir compte. »

Il faut lire en entier, dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne*,
1874, pp. 5 et suiv., la docte dissertation du commandeur de Rossi
intitulée : « Découverte de la basilique de Ste Pétronille et du tom-
beau des martyrs Nérée et Achillée, au cimetière de Domitille ; » puis,
pp. 49 et suiv. : « Continuation des découvertes du cimetière de
Domitille. »

Le P. Cahier a peu de chose dans ses *Caractéristiques des saints* :
« Les SS. Nérée et Achillée, frères, mm. : *Épée, groupe* » (p. 843).
A Rome, leurs attributs sont : le *costume militaire*, à cause de leur
fonction ; l'*épée*, qui les décapita ; *S. Pierre*, qui les baptisa ; sainte
Domitille, dont ils furent les eunuques ; la *couronne* du martyr et
la *palme* du triomphe, le *livre* de la doctrine chrétienne. Sur les
colonnes du ciborium de l'église de Ste-Pétronille, leur *passio* était
représentée : il n'en reste plus qu'une seule, où ACHILLEVS, les mains
liées derrière le dos, va être frappé par le glaive du bourreau ; il est
devant une croix, surmontée d'une couronne laurée, double em-
blème de la passion et de la récompense : ce débris est du iv^e siècle
(*Bull. d'arch. chrét.*, 1875, pl. IV). On peut supposer à l'autre co-
lonne le martyr de S. Nérée, dont on ne distingue plus que le bout
des pieds chaussés.

1. C'est pourquoi ce cimetière est appelé *cœmeterium Domitillæ* (*Bullet.*,
p. 14.) Une inscription rencontrée dans l'*area* porte en effet : EX INDVLGENTIA
FLAVIÆ DOMITILLÆ (p. 6). Le *Liber pontificalis* dit de Jean I (523-536) :
« Renovavit cœmeterium beatorum martyrum Nerei et Achillei ».

A S.-Grégoire sur le Coelius, une fresque du xvi^e siècle remet aux mains des SS. Nérée et Achillée une palme et un livre : le cardinal Baronio, à la même date, dans leur église, les revêt d'une tunique et d'un manteau, leur rase la figure et les récompense par une palme et une couronne de roses. Les fresques du xvi^e siècle, dans la même église, les représentent baptisés par S. Pierre, enchaînés, étendus sur le chevalet, brûlés avec des lames de fer rougies au feu et décapités. Un siècle plus tard, à St-Étienne-le-Rond, la peinture sur mur se bornait à la décapitation.

7. *S. Novat.* — S. Novat, fils du sénateur romain S. Pudens, frère de S. Timothée et des saintes vierges Pudentienne et Praxède, était d'une famille qui comptait 96 personnes, toutes converties à la foi par les apôtres, qui changèrent leur maison en église avec le titre d'Hermès ou de Pasteur. Les thermes dont on voit les vestiges dans l'église et le monastère de Ste Pudentienne ont pris de lui le nom de Novatiens; là les pauvres chrétiens, prémices des martyrs, trouvèrent un abri sûr. Son nom fut célèbre à Rome sous Néron, car Sénèque lui écrivit trois lettres intitulées *de Ira*, ce qui prouve en quel degré d'estime le tenait cet oracle de la sagesse. On croit qu'il fut enseveli à Ste-Pudentienne, où étaient sa maison et ses thermes; le palais de cette illustre famille s'étendait jusqu'à Ste-Praxède (Piazza, p. 411).

8. *S. Pasteur.* — S. Pasteur, prêtre romain, était frère de Ste Praxède et de sainte Pudentienne. « On croit que son corps est enseveli à Ste-Pudentienne, appelée aussi *titre de S. Pasteur*, parce qu'il érigea une église dans les thermes de Novat » (Piazza, p. 492). Sa fête est fixée au 26 juillet.

Le P. Cahier ne le mentionne même pas, quoiqu'il figure avec son nom, PASTOR, sur deux verres dorés des catacombes, au musée chrétien du Vatican (*Œuvres*, t. II, p. 195, n^{os} 75, 76.) Au linteau de la porte de l'église de Ste-Pudentienne, le xii^e siècle l'a sculpté dans un médaillon, bénissant à trois doigts et tenant un livre fermé dans un pan de son manteau. L'inscription qui l'entoure concorde parfaitement avec ses deux attributs :

† HIC CUNCTIS VITE PASTOR DAT DOGMATE¹ SCE

† SCE PRECOR PASTOR. PRO NOBIS ESTO ROGATOR

9. *Ste Pétronille.* — S. Pierre fut marié : l'Évangile en fait foi,

1. Sic pour *dogmata*.

puisqu'il rapporte que sa belle-mère fut guérie de la fièvre par Notre Seigneur.

On lui donne généralement pour fille Ste Pétronille, quoique quelques auteurs l'entendent d'une parenté purement spirituelle. Baronio a allégué une raison plus probante, qui est que le nom de *Petronilla* dérive, non de *Petrus*, mais de *Petronius*. Le comm. de de Rossi ajoute que sur son sarcophage était écrit *Aureliae Petronillae* 1, noms d'origine incontestablement romaine (*Bull. d'arch. chrét.*, 1875, p. 40).

Ceci toutefois n'est pas de nature à infirmer complètement la tradition ecclésiastique que constatent les actes des SS. Nérée et Achillée. le Martyrologe d'Adon et la liste des huiles conservées à Mouza. En effet, les actes rapportent que Ste Flavie Domitille fut ensevelie sur la voie Ardéatine, *juxta sepulcrum in quo sepulta fuerat Petronilla, apostoli Petri filia*, et S. Grégoire, dans la note qu'il envoie à Théodelinde, mentionne l'huile qui a brûlé devant le tombeau de Ste Pétronille, *filie Sancti Petri apostoli*.

Un des plus beaux tableaux du Guerchin représente l'ensevelissement de Ste Pétronille. L'original est conservé au Musée du Capitole : il en existe une magnifique copie en mosaïque, faite par Pierre-Paul Cristofari, à un des autels latéraux de la basilique Vaticane.

Le Bréviaire du chapitre de la basilique nous fait mieux comprendre le sujet traité par l'artiste, qui a peint l'étonnement de Flaccus, au moment où la jeune vierge, couronnée de roses, est descendue dans la fosse. Voici ses propres paroles :

Ste Pétronille quitta cette vie par un genre de mort nouveau et admirable. Voulant se délivrer des importunités et des démarches trop pressantes d'un certain Flaccus, noble Romain, qui la désirait en mariage, elle réclama trois jours pour y réfléchir. Elle passa ce temps en prières et en jeûnes et au troisième jour, après avoir reçu les saints sacrements, elle expira doucement.

Son corps fut déposé, sur la voie Ardéatine, dans une crypte, vers laquelle convergent plusieurs galeries remplies de tombeaux et

1. Pietro Sabino, dans son recueil épigraphique, dédié au roi de France Charles VIII, disait au xv^e siècle : « Apud altare marmoreum quod rex Francorum erexit in honorem S. Petronillae, beati Petri apostoli filiae, leguntur haec verba antiquo marmori incisa : AVR. PETRONILLAE. FILIAE DVLCISSIMAE. »

qui prit son nom, *ad Sanctam Petronillam*. Il fut ensuite transporté à S.-Pierre ¹ et il repose maintenant sous l'autel qui lui est consacré.

Le P. Cahier, qui cite les variantes de nom *Pierrette* et *Perrenelle*, donne ces trois attributs : « Balai, Communion, Groupe. » A Rome, on la voit baptisée par S. Pierre et communiée par Nicomède, dans les mosaïques exécutées à la basilique Vaticane sous le pontificat d'Urbain VIII; mais la peinture la plus intéressante est la fresque du tombeau de Veneranda, au cimetière de Domitille, qui date du iv^e siècle (*Bulletin d'arch. chrét.*, 1874, pl. I; A. Renan, *le Costume en France*, p. 32, fig. 23). Debout, sans voile, portant un triple vêtement, robe, *stola* et manteau, elle montre à sa cliente les livres saints qui donnent la vie. Son nom est ainsi formulé : PETRONELLA MART(yr), ce qui a motivé un chapitre spécial dans le *Bulletin* : « Du titre de martyr attribué par le peintre à Pétronille » (pp. 36 et suiv). Les anciens martyrologes l'inscrivent simplement *vierge*.

Piazza (p. 367) lui consacre, le 31 mai, une notice dont voici les passages principaux.

Ste Pétronille, vierge romaine, fille, selon la plus commune opinion, non charnelle, mais spirituelle, de S. Pierre, fut recherchée en mariage par le comte Flaccus : ayant demandé trois jours de réflexion, elle se mit en prières dans son oratoire, jeûna et, le troisième jour, après avoir reçu le très saint sacrement des mains de S. Nicomède, prêtre, elle rendit le dernier soupir à Dieu. Son corps fut enseveli, par le même S. Nicomède, qui fut depuis un illustre martyr, dans le cimetière qui porte son nom, sur la voie Ardéatine... Son autel, dans la basilique de S.-Pierre, fut splendidement orné par Louis, roi de France, qui assigna d'abondants revenus pour son culte quotidien... Il y a de ses reliques à Ste-Marie-des-Anges et un bras à S.-Laurent-hors-les-murs.

Son corps repose à S.-Pierre, sous son autel, qui est un des sept. Cette chapelle portait jadis le nom de *chapelle des rois de France* :

1. A consulter l'importante dissertation du comm. de Rossi : « Tombeau de Ste Pétronille dans la basilique de la voie Ardéatine et sa translation au Vatican » (*Bull. d'arch. chrét.*, 1879, pp. 145-156). Je recommande surtout le chapitre intitulé : « Du culte rendu par les rois Carlovingiens à Ste Pétronille. »

En 1574, Grégoire XIII renferma le corps dans une caisse de plomb, où cette inscription fut retrouvée en 1606, sous Paul V (Forcella, t. VI, p. 81) :

CORPVS. S. PETRONILLAE. VIRG. FILIAE S. PETRI
POS. TEMPOR. DNI. GREGORII. PAPAЕ
XIII. ANNO. DNI. MDLXXIII.

le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, a repris la tradition en y faisant une fondation. Les chanoines y chantent la messe, après laquelle ils disent un *De profundis* pour le repos de l'âme de Louis XI¹.

Le P. Cahier dit qu'on l'invoque spécialement « pour les voyages dans les montagnes contre les pierres (?) et contre la fièvre » (p. 627).

En 1643, Paul Bizoni, doyen des chanoines de S.-Pierre, fit faire un reliquaire d'argent pour enfermer le chef et un fémur de Ste Pétronille. Cette inscription est gravée à la base (Forcella, t. VI, p. 154, n^o 573) :

S. PETRONILLAE VIRG. CAPIT. IHC. INCLVSO
BASEM. ARGENTEAM. EX. SVO. LEGATO. ADIVNXIT
PAVLVS. BIZONVS. ROM. OLIM. CANONICOR. DECANVS
PARTEM. FEMORIS. EIVSDEM VIRG. CONTINENTEM
ANNO DNI. MDCXLIII.

10. *Ste Plautille*. — 20 mai. — L'an du Christ 98. *Ste Plautille*, très noble matrone romaine, d'une famille consulaire, mère de *Ste Flavie Domitille*, sœur de S. Flavien Clément, consul², tante de S. Clément pape, fut baptisée par l'apôtre S. Pierre lui-même. Elle mérita de donner à l'apôtre S. Paul, comme il était conduit au supplice pour être décapité, son voile avec lequel il se banda les yeux, selon l'usage des Juifs. On conserve partie de ce voile à Ste-Agnès, place Navone, bien qu'on lise que le saint apôtre, après sa mort, lui apparut et le lui rendit, mais elle pensa qu'elle était indigne de s'en servir désormais et elle le posa sur son corps dans sa tombe. Constance Aurélie l'ayant demandé à S. Grégoire, le pape le lui refusa, précisément parce qu'il reposait sur le corps de l'apôtre. Lualdi croit que la maison de *Ste Plautille*, dans laquelle eut lieu ce fait mémorable, était

1. En 1474, l'autel fut restauré par Louis XI, à qui Sixte IV écrivait, le 25 septembre 1474 : « Nuper cum capella B. Petronillæ in basilica principis apostolorum de Urbe munificentia tue majestatis exornaretur, arca marmorea, ubi venerabile ejus corpus reconditum erat, inventa fuit ».

« La capella regum Franciæ, qui n'est autre que celle de Pétronille, fut de nouveau ornée de peintures à la fin du xv^e siècle, aux frais du cardinal de Villiers de la Grolaye, et reçut aussi le célèbre groupe de Michel-Ange, appelé par Antonomase la *Pitié*. » (*Bullet.*, 1879, pp. 17-18).

2. *Œuvres*, X, 66. — A l'autel majeur de l'église S.-Clément, on lit, en lettres de bronze doré, et à la partie postérieure :

FLAVIUS CLEMENS
MARTYR
HIC
FELICITER
EST TUMULATUS

située près de la voie d'Ostie, là où est actuellement l'église de S.-Sauveur (Piazza, p. 344).

Une inscription de dédicace que l'on voyait autrefois à Ste-Agnès *in agone*, dit qu'en 1123 Calixte II mit dans l'autel en le consacrant : « Dens apostoli Pauli et de panno oculis preposito in decollatione ejus. »

Le P. Cahier, p. 849, ne parle que du baptême de Ste Plautille. Une fresque du xvi^e siècle, aux SS.-Nérée et Achillée, la représente, baptisée par S. Pierre, vêtue d'une robe violette et d'un manteau noir qui remonte sur sa tête en manière de voile et tenant un livre à la main.

11. *Ste Praxède*. — 21 juillet. L'an du Christ 66. Ste Praxède, noble vierge romaine, fille du sénateur S. Pudens et sœur de Ste Pudentienne, disciple des apôtres, employa tous ses biens à assister les chrétiens persécutés. Elle visitait les prisons des confesseurs du Christ, les exhortant à supporter avec patience leurs épreuves. Elle recueillait le sang qui coulait des plaies des martyrs et, dans leur cachot, s'ingéniait à bander et soigner leurs blessures... Elle leur donnait en cachette la sépulture, au péril de sa vie... Affligée de la terrible persécution qui sévissait contre les chrétiens, elle pria le Seigneur de lui enlever la vie et fut exaucée.

La fête de cette illustre sainte se célèbre, avec indulgence plénière, à sa dévote église de l'Esquilin, où est grande partie de son corps, en compagnie de 2300 martyrs. Sur l'autel on expose le bras droit avec lequel elle recueillait leur sang. Là était sa maison ou le palais de son père : on y voit le puits où elle ensevelissait les corps des martyrs et la longue pierre sur laquelle elle prenait son repos. On y voit encore le vase et l'éponge qui lui servaient à recueillir le sang. Le peuple romain y fait l'offrande de quatre torches, de cinq écus.

A S.-Sauveur *alla scale sante*, on conserve son chef, qui y fut déposé par Nicolas III¹. A Ste-Croix de Jérusalem, il y a une partie de ce chef et une autre aux quatre Saints Couronnés. Ste-Cécile *in Trastevere* a partie d'un bras, S.-Ambroise *alla Massima* possède de ses reliques. Son église hors la porte Portèse, dite *Santa Passera*, est bâtie dans une de ses propriétés, où elle établit un cimetière de martyrs (Piazza, p. 483).

J'ai dit de Ste Praxède dans la *Correspondance de Rome*, 1868, p. 439 : Son corps repose dans la confession de son église, où l'on expose un de ses bras et une éponge. Sur son sarcophage, strigillé à la partie antérieure, est gravé d'une écriture moderne : CORPUS S. PRAXEDIS. La dalle de granit gris, de la longueur et largeur d'un

1. Œuvres, t. I, p. 437, n° 4; p. 438, n° 13; p. 439, n° 5.

corps, sur laquelle elle couchait, est relevée contre la muraille, au fond du bas-côté gauche; une fresque représente la sainte étendue sur ce lit de mortification, qu'authentique le distique suivant :

CERNE VIATOR VBI PRAXEDES
VIRGO CVBABAT
NAM DOCET VSQVE MODO
MARMORIS VMBRA
LOCVM

Vers le bas de la grande nef, la statue de Ste Praxède la représente agenouillée, au milieu du puits hexagone, et pressant l'éponge pleine du sang des martyrs. En 1688, le procureur général des Val-lombrosiens, qui desservent l'église, fit graver sur *bardiglione* ces quatre vers, destinés à perpétuer ce souvenir :

QVEM PIA PRAXEDES
COLLEGIT IN VRBE CRVOREM
FVSVM A MARTYRIBVS,
FVDIT IN HVNC PVTEVM.
VT QVÆ PATRICIO FVERAT
DE SANGVINE CLARA,
ESSET COLLECTO
SANGVINE CLARA MAGIS.
D. LEO STROZZI PROC^r. GENLIS¹
CONGREGAT^{NIS} VALLIS VMBROSÆ
ORNAVIT ANNO MDCLXXXVIII.

Le P. Cahier assigne à Ste Praxède six attributs : « Taureau, Cadavre, Feuilles, Lampe, Pioche, Vase pharmaceutique ». A Rome, ils se réduisent à cinq : *costume riche*, en raison de sa naissance; *couronne de virginité*, *lampe* des vierges sages, *éponge* et *vase* pour la collecte du sang.

La couronne, présentée au Christ sur un pan du manteau, se voit dans la mosaïque absidale de Ste-Praxède, qui est du ix^e siècle, tandis qu'au xii^e, sur une fresque de la crypte, elle orne la tête, en signe d'élection, ainsi que sur le linteau de l'église de Ste-Puden-

1. *Procurator generalis.*

tienne, de même date, qui y ajoute la lampe avec cette inscription en vers :

† NOS PIA PRAXEDIS PRECE SANCTAS CONFER AD EDES
† OCCVRRIT SPONSO . PRAXEDIS LYMINE CLARO

Le vase et l'éponge apparaissent, dès 1474, sur le magnifique sarcophage en marbre blanc du cardinal Alain de Coëtlivy, à Ste-Praxède; sur une gravure romaine de 1587, qui couvre la chevelure d'un voile et, à Ste-Marie du Peuple, où sa statue de stuc (xvii^e siècle) donne son nom S. PRAXEDES et déchausse ses pieds, ce qui ne peut convenir à la modestie d'une vierge ni à la tradition iconographique. Sur une fresque de l'église de la *Navicella*, elle étanche avec un linge le sang d'une femme mourante, couchée à terre.

L'œuvre d'art capitale est un vitrail de la chapelle Gaétani, à Ste-Pudentienne, construite par le cardinal Henri, qui l'a signé de ses armes. La sainte se détache sur fond blanc : nimbée d'or, elle porte une robe rouge, à manches vertes, un pardessus jaune, un manteau bleu et un voile blanc; ses pieds sont nus. Elle exprime dans un vase une éponge rouge de sang. Deux anges tiennent près d'elle deux autres vases, déjà remplis. Les vitraux de couleur sont si rares à Rome qu'il importait de signaler ce spécimen exceptionnel, de la fin du xvi^e siècle.

12. *Sainte Prisque*. — Ste Prisque était une noble romaine, qui habitait une des pentes du mont Aventin. Elle fut martyrisée sur la voie d'Ostie et ensevelie dans l'église qui porte son nom. Son corps repose sous l'autel de la crypte.

Ce fut dans sa maison, transformée depuis en église, qu'elle logea l'apôtre S. Pierre, qui l'instruisit de la religion, lui donna le baptême et l'engagea à vouer à Dieu sa virginité. Le sol et les murs de la crypte sont les mêmes que du temps de l'apôtre.

Dans la crypte, en face de l'autel, on conserve un chapiteau antique de marbre blanc, creusé à la partie supérieure. L'inscription BACTISMŪ SCĪ PETRI, gravée, au xiii^e siècle, sur le chapiteau même, confirme la tradition qui veut que S. Pierre s'en soit servi pour baptiser par infusion de nombreux fidèles. Parmi eux l'on cite saint Aquila et Ste Priscille, dont il est fait mention dans la première épître de S. Paul aux Corinthiens : « Salutant vos in Domino mul-

tum Aquila et Priscilla, cum domestica sua Ecclesia, apud quos et hospitor. » (XVI, 19.)

Sous le pontificat de Clément VIII, le cardinal Giustiniani fit peindre à fresque l'église de Ste-Prisque. Les sujets relatifs à saint Pierre sont ceux-ci : L'apôtre délivre un possédé, il guérit un paralytique, baptise Ste Prisque, est délivré de prison par un ange, prêche l'évangile. Dans la crypte, il est représenté ressuscitant Tabite.

Calixte III, ayant fait restaurer l'église de Ste-Prisque qui tombait en ruines, on a perpétué ce souvenir par une longue inscription en vers, qui a l'avantage de rappeler le séjour de S. Pierre en ce lieu et les diverses phases par lesquelles passa cette partie de l'Aventin, successivement consacrée par la superstition païenne à Hercule, à Diane et aux Faunes, qui y avaient une fontaine d'eau lustrale. Cette inscription, gravée en majuscules romaines, date de la fin du xv^e siècle. Elle est placée dans l'abside, à gauche de l'autel.

Prima ubi ab Evandro sacrata est Herculis ara,
Urbis Romanae prima superstitio,
Post ubi structae aedes longe celebrata Dianae
Structaque tot veterum templa pudenda Deum,
Montis Aventini nunc facta est gloria major,
Unius veri relligione Dei,
Praecipue ob Priscae quod cernis nobile templum
Quod priscum merito par sibi nomen habet,
Nam Petrus id coluit, populos dum saepe doceret,
Dum faceret magno sacraque saepe Deo,
Dum quos Faunorum fontis deceperat error
Hic melius sacra purificaret aqua.
Quod demum multis se se volventibus annis
Corruit, haud ulla subveniente manu.
Summus et antistes Calistus tertius ipsum
Extulit omne ejus restituitque decus.
Cui simul aeternae tribuit dona ampla salutis
Ipsius ne qua parte careret ope.

18 janvier. — Ste Prisque, vierge et martyre, d'une noble famille consulaire de Rome, fut baptisée par S. Pierre. On l'appelle la protomartyre de l'Occident, comme Ste Thècle l'est de l'Orient... Sa fête se fait, avec indulgence plénière, à sa belle église du Mont-Aventin, titre cardinalice, avec monastère des PP. Augustins de la congrégation de Lombardie. On vénère son corps dans l'autel de la confession... Elle fut la première

baptisée par S. Pierre, dans ce lieu même où il habita avec S. Paul, qui fait mention de ses parents dans ses Epîtres (Piazza, p. 58).

Dans le P. Cahier, je note sept attributs : « Aigle, Baptême, Enfant, Épée, Groupe, Idole, Lion. »

L'abside est ornée de fresques en grisailles, qui ont été exécutées, en 1600. Elles forment quatre tableaux : — 1. A genoux, Ste Prisque est en prière, l'idole tombe de son piédestal et se brise, les soldats qui la gardent fuient épouvantés. — 2. En présence de l'empereur Claude, elle est exposée dans l'amphithéâtre aux lions qui lèchent ses pieds. — 3. Le bourreau la tire par ses cheveux et la décapite avec son glaive. — 4. Son corps est transporté solennellement sous un dais : le pape et le sacré collège assistent à la cérémonie.

Au retable du maître-autel, peint sur toile, l'an 1600, est figuré son baptême avec toute sa maison : elle est agenouillée et S. Pierre, debout, verse l'eau sur sa tête. Une fresque de son église (xvii^e siècle) place à ses pieds un lion qui ne lui fait aucun mal.

13. SS. *Processe et Martinien*. — 2 juillet. — Les saints martyrs Processe et Martinien furent baptisés par S. Pierre dans la prison Mamertine. Ils souffrirent sous Néron : on leur broya la bouche, on les mit sur le chevalet, ils furent frappés avec des bâtons et des nerfs, jetés dans le feu, déchirés avec des ongles de fer et enfin décapités. Ils furent les gardiens de la prison Mamertine, où étaient détenus quarante autres chrétiens, par lui convertis et baptisés ; à cette occasion, pour leur donner le baptême, il fit sourdre du rocher une source d'eau abondante ; ayant ouvert la prison, ils permirent aux captifs de s'évader ; de là la fureur du préfet, qui, ne réussissant pas à leur faire adorer la statue de Jupiter, les condamna à mort.... Les SS. Processe et Martinien furent ensevelis sur la voie Aurélienne, dans la propriété de Ste Lucine. Leur fête se célèbre, avec indulgence plénière, à la basilique Vaticane, le jour suivant, à l'autel qui leur est dédié et qui est un des sept. A S.-Pierre *in carcere*, il y a indulgence plénière (Piazza, p. 452).

Le P. Cahier n'a qu'un mot, « Groupe », pour caractériser les Saints Martyrs, qui, à Rome, portent le costume militaire, avec l'épée de leur décollation. A S.-Pancrace, une inscription de 1765, placée dans le bas-côté droit, précise l'endroit de leur martyre :

D. D. MART. I PROCESSO ET MARTINIANO HIC CAPITE PLEXIS

Leurs corps reposent dans une belle urne de porphyre violet, à

1. *Diris martyribus.*

leur autel, qui a été consacré le 17 septembre (l'inscription est ici incomplète, parce qu'on ne peut la voir entièrement ¹) :

CORPORA SS. MM. ² PROCESSI ET MARTINIANI...

...LVS EPISCOPVS BELLICASTRENSIS ET V... ALTARE HOC DIE XVII SEPTEMBR ³

A S.-Étienne-le-Rond, une fresque du xvii^e siècle fait assister à leur décapitation.

14. S. Pudens. — L'importance historique du lieu est attestée par ces deux inscriptions, l'une en italien dressée le long des murs de la nef, l'autre en latin encastrée dans le pavé (1588).

Elles rappellent que Pudens reçut dans sa maison sénatoriale les apôtres S. Pierre et S. Paul, qui y baptisèrent le sénateur, ses enfants, S. Novat, S. Timothée, Ste Pudentielle et Ste Praxède, y célébrèrent la messe et distribuèrent la communion aux nombreux chrétiens qui s'y réunissaient pour entendre la prédication évangélique. Elles mentionnent encore que la maison de Pudens fut changée en église, au ii^e siècle, par S. Pie I et que les deux vierges Pudentielle et Praxède y recueillirent dans un puits le corps et le sang de trois mille martyrs.

In questa chiesa più antica delle altre di Roma già casa di san. Pudente senatore padre de SS. Novatio, Timotheo et delle SS. vergini Pudentiana et

Prassede fu il primo alloggiamento delli SS. Apostoli Pietro, et Paulo, et dove

si battezzavano coloro che si facevano christiani, et si radunavano per udire la messe, et ricevere la santa comunione.

Vi sono sepulti i corpi di tre mila martiri et raccolto copioso sangue di martiri.

Coloro che visitano questa chiesa ogni giorno conseguiscono indulgenza di tre mila anni, et la remissione della terza parte di loro peccati, et molte altre, principalmente nel giorno della stazione qual'è nella terza feria doppo la terza domenica di quaresima, et nelle feste de SS. Pudente et Pudentiana.

*In hac sancta antiquissima ecclesia
tit. S. Pastoris, a. S. Pio. papa. dedicata
olim. domo. S. Pudentis. senatoris
et. hospitio. sanctorum. apostolorum*

1. Elle n'est pas dans le grand recueil de Forcella.

2. Sanctorum martyrum. — 3. Anno.... consecravit.

*tria. millia. beatorum. martyrum
'corpora. requiescunt. quae. sanctae
Christi. virgines. Pudentiana. et
Praxedes. suis. manibus. sepelebant*

L'habitation du sénateur Pudens a conservé, dans un des latéraux et près de la sacristie, son pavage en mosaïque, composée de petits cubes de marbre blanc, son puits et, au chevet de l'église, une haute et belle muraille en briques très régulièrement appareillées. Si l'on descend dans la crypte, on y trouve des restes importants des bains établis par Novat dans la maison de son père et l'église à trois nefs de S. Pie I.

Ste Pudentienne repose dans l'urne de jaspe du maître-autel et dans une des chapelles latérales l'autel renferme des fragments de la table sur laquelle S. Pierre célébrait et des éponges qui servaient à Ste Pudentienne à recueillir le sang des martyrs.

Deux toiles du xvi^e siècle représentent les deux sœurs occupées au soin pieux d'ensevelir les corps des premiers chrétiens et à éteindre leur sang, puis toute la famille du sénateur et Pudens lui-même baptisés par S. Pierre.

Dans la chapelle de S. Pierre, à Ste-Pudentienne, une plaque cimétiériale, plaquée dans le mur de la première travée, rappelle le souvenir de Cornelia Pudentienne, qui était de la famille du sénateur Pudens :

CORN. PVDENTIANETI
BENE. M. Q. ¹ VIXIT AN. XLVII
D. ² I VAL ³ PETRONIVS MAT
DVLC ⁴. IN. PACE

Au-dessus est gravé son portrait et cette indication fait connaître la provenance : *Corneliae Pudentianetis inscriptio reperta in coemeterio SS. martyrum.*

19 mai. — S. Pudens, noble sénateur romain, père des Stes Praxède et Pudentienne, qui, le premier, dit la tradition, logea S. Pierre à Rome. On croit que c'est lui dont il est question dans la 2^e épître de S. Paul à Timothée ⁵. Il fut baptisé par l'apôtre et conserva jusqu'à la fin l'innocence baptismale... A Ste-Pudentienne, une chapelle lui est dédiée; le peuple, d'après une ancienne coutume, vient y prier le mardi. Il est pro-

1. *Merenti quæ.* — 2. *Die.* — 3. *Valerius.* — 4. *Matri dulci.*

5. « Salutant te Eubulus et Pudens et Linus » (*II ad Timoth.*, iv, 21).

hable qu'il y est enseveli. Il y a de ses reliques à Ste-Suzanne et à S.-Pierre. Dans les actes il est écrit que S. Pie pape présida à ses obsèques : « In confessione sancta emisit spiritum Pudens, quam audientes christiani, una cum S. Pio episcopo undique confluerunt et exequias juxta traditionem ecclesiasticam in hymnis et canticis celebrantes, dicatis Deo virginibus, assisterunt » (Piazza, p. 339).

S. Pudens a été omis par le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des saints*, quoiqu'il jouisse à Rome de six attributs : baptême, ciel, livre, main, rouleau et costume de sénateur. Dans la chapelle Gaétani, à Ste-Pudentienne, trois stucs du xvi^e siècle le montrent accueillant S. Pierre dans sa maison, vêtu du costume sénatorial, baptisé par immersion dans une cuve, nimbé, levant sa droite vers le ciel et enseignant avec le livre qu'il tient de la main gauche ; deux anges portent le médaillon qui le met en relief. Sur une fresque du xvi^e siècle, au monastère de Ste-Pudentienne, S. Pierre lui donne la main et un livre est substitué au rouleau, comme au xii^e siècle, sur le linteau sculpté de l'église cardinalice, qui explique par ce distique que S. Pudens enseigne le chemin qui conduit au ciel et par la prière purge ses dévots de leurs péchés.

† ALMVS ET ISTE DOCET PVDENS AD SIDERA CALES ¹

† ROGO PVDENS SCE NOS PVRGA CRIMINA TRYDENS

15. *Sainte Pudentienne*. — 19 mai. — Ste Pudentienne, noble femme romaine, disciple des apôtres ², après de nombreuses fatigues pour défendre, animer, cacher, ensevelir les saints martyrs, tous ses biens étant donnés aux pauvres, chargée de mérites et de vertus, se reposa au ciel. Sa fête se fait, avec indulgence plénière, à sa vénérable église au pied de l'Esquilin, desservie par les moines Cisterciens réformés. Là, l'apôtre S. Pierre exerça les premières fonctions pontificales, élisant et consacrant les évêques qu'il envoya dans les diverses parties du monde ; là il célébra le saint sacrifice de la messe. Son chef s'expose dans sa chapelle : le reste de son corps, retrouvé il y a quelques années, a été déposé dans le maître-autel, renouvelé avec magnificence. On expose la tasse avec laquelle elle recueillait le sang des martyrs. Il y a de ses reliques à Ste-Croix de Jérusalem, au Jésus et à S.-Pierre au Vatican. Les fonctions solennelles se font dans son église par le noble chapitre de Ste-Marie-Majeure (Piazza, p. 339).

1. Sic pour *calles*.

2. Je renvoie au *Bulletin d'archéologie chrétienne* (1867, p. 4), où est traitée cette importante question : « Époque du pape Pie I et des Stes Pudentienne et Praxède. »

J'ai écrit en 1868, dans la *Correspondance de Rome*, p. 295 : Ste Pudentienne, fille de S. Pudens, le sénateur. Fête à son église sur l'Esquilin, où son corps repose et où l'on montre le puits dans lequel elle recueillait les corps des martyrs. L'urne de jauno antique qui forme le maître-autel porte cette inscription : HIC REQUIESCIT CORPVS S. PVDENTIANAE VIRGINIS ¹. Le chapitre de Ste-Marie-Majeure s'y rend processionnellement, précédé de son pavillon et y assiste à la messe; après quoi, il quitte la *cappa* pour revêtir le costume d'été. Tous les quatre ans, le Sénat fait l'offrande de quatre torches de cire blanche et d'un calice d'argent, gravé sur le pied à ses armes. La basilique de S.-Pierre possède une partie du chef de Sto Pudentienne.

Le bréviaire, au 16 mai, ne lui attribue dans l'office qu'une simple mémoire.

Sto Pudentienne (en France on dit *Potencienne*), selon le P. Cahier, est patronne des Philippines, « parce que la première messe y fut célébrée le jour (19 mai) où l'on fêtait cette sainte » (p. 662), et n'a que deux attributs : « Cadavre, lampe ». A Rome, j'en compte sept :

Couronne : sur la tête, au XII^e siècle, à la porte de son église et sur une fresque de Ste Praxède; à la main, dans la mosaïque du IX^e siècle, à Ste-Praxède. Une couronne d'or lui est apportée par un ange (*fresq. de la Navicella, XVII^e s.*).

Costume riche, à cause de sa naissance illustre (*mos. du IX^e s. et sculpt. du XII^e s.*)

Lampe allumée, parce qu'elle fut du nombre des vierges sages. Le linteau sculpté de son église en constate le symbolisme :

1. Dans la crypte de Ste-Praxède, un des deux sarcophages est inscrit au nom de Ste Pudentienne et l'autre à celui de sa sœur, CORPVS S. PVDENTIANAE. Le corps aurait donc été partagé entre les deux églises de Ste-Praxède et de Ste-Pudentienne.

Malgré cela, la cathédrale de Parme prétend avoir le corps, peut-être n'est-ce qu'une portion importante. Les *Statuta Ecclesiae Parmensis*, de l'an 1417 (Parme, 1866, p. 1), débutent ainsi : « Ad laudem et gloriam secretorum omnium Cognitoris sanctaeque Mariae semper Virginis, Parmensis Ecclesiae protectricis almae, sanctorumque martyrum, confessorum atque virginum, quorum corpora gloriosa in dicta requiescunt Ecclesia, ut primo. In arca marmorea retro majus altare, requiescunt corpora Abdon et Senen, Herculani, Nico-medes et virginis Pudentiana ». L'éditeur ajoute en note que l'arche, en marbre rouge de Vérone, exécutée au XIII^e siècle, porte ces quatre vers :

† VIRGO PUDENQ. TIANA CORAM STAT LAMPADE PLENA
PROTEGE PRECLARA NOS VIRGO PVDENQ. TIANA.

Linge, imbibé de sang : elle l'exprime dans une coupe (*fresq. du xviii^e s., à la Navicella*) ou dans un vase (*stuc du xviii^e s., à Ste-Marie-du-Peuple, où elle est nommée s. PUDENTIANA*).

Libre (statuette du tombeau du card. Alain de Coëtivy, à Ste-Praxède, 1474).

Palme : elle est apportée par un ange (*fresq. de la Navicella*), ou elle la tient à la main (statuette de 1474).

Vase, où elle recueille le sang des martyrs (*stuc du xv^e s., à Ste-Pudentienne, chapelle Gaetani*¹).

Par abus, la statue de la grande nef de Ste-Marie du Peuple lui découvre les pieds.

*Quatuor hac arca sanctorum corpora clausa :
Sunt Abdon, Sennis ac martyrīs Herculiani ;
Est corpus medium sancti Nicomedis humatum :
His est conjuncta sacra virgo Pudentiana.*

Page 154, la rubrique donne le détail de la fête : « In sancta Pudentiana virgine, ejus corpus requiescit in arca, quæ pallio cooperiatur condecorati, post altare majus sita : pulsetur campana nova solemniter cum aliis, paramenta alba, ecclesiastico ornamento muniatur altare. . . . In horis, ob reverentiam ipsius corporis, in apice ipsius arcae, videlicet super quolibet ipsius angulo, ubi sunt quatuor ferri acuti, ob hanc causam infixi, quatuor candelæ grossæ ceræ purissimæ, quarum quilibet ad minus sit mediæ libræ ceræ ponderis, ponantur, ut, durantibus officiis, ibi ardeant et ardere debeant ; ut ipsa corpora sancta illic requiescentia facilius inducantur ad pro nobis coram Deo omnipotenti ejusque virgine matre Maria atque hujus civitatis protectrice alma, intercedendum atque exorandum nunc et in perpetuum. Amen ».

L'annotateur cite ces trois textes : « Sanctæ Pudentianæ virginis » (*Calend. du xiii^e siècle*). — « Sanctæ Pudentianæ virginis, ejus venerabile corpus in Ecclesia episcopali sub altari majori situm est » (*Cal. du xiv^e s.*). — « Pudentianæ virg. Romæ in ecclesia sanctæ Praxedis et Parmæ in Ecclesia cathedrali » (*Bucelin., Sarrar. Benedict., p. 34*).

1. Les *Cose mirabili di Roma*, qui eurent si grande vogue au xvi^e siècle, parmi les pèlerins, racontent en ces termes l'origine de l'empreinte d'une hostie que l'on voit sur une des marches de l'autel, et qui est toujours recouverte d'une bolle vitrée (*Œuvres*, VII, 419) : « Nella capella anchora di questa chiesa drieto all'altare maggiore verso mezo giorno : Sauto Pietro la sua prima messa celebrou. . . Et in quella. . . vno certo sacerdote celebrando la messa, per la infestatione del maligno spirito agitato ne la santa elevatione dubitolì non essere il verace corpo di Jesu Christo : per il che l'hostia subito casou dall'altare in vna pietra di marmo, il sacerdote vedendo tale miracolo impaurito con gran riverentia riprese l'hostia con le mani : laqual sopra quella pietra miracolosamente il segno della sua grandezza lascio : il quale fino a questo tempo si vede et e circondata da sua piccola graticola di ferro. Et per questo miracolo il sacerdote perfettamente credette quello che prima dubitava. »

Un des monuments les plus curieux qui la représentent est, à Ste-Praxède, dans la chapelle de la Ste-Colonne, la mosaïque du ix^e siècle, qui la désigne ainsi : SCA | PU | DEN | TIA | NA.

16. *S. Timothée*. — Les saints Marc et Timothée souffrirent le martyre à Rome. Le cardinal Baronio estime que ce Timothée fut le même qui conversa avec les saints apôtres à Rome et fut instruit par eux. Il était fils de S. Pudens et frère de S. Novat, de Ste Pudentielle et de Ste Praxède; il laissa tous ses biens à ses sœurs... On a de leurs reliques, provenant du cimetière de Calixte, en diverses églises de Rome et à Ste-Pudentienne, où était leur maison, dont les thermes furent de son temps appelés *Timothins* (Piazza, p. 208).

Peut-être faut-il le reconnaître dans le *Timoteus*, figuré sur deux verres dorés des catacombes (*Œuvres*, t. II, p. 494, nos 73, 74).

XI. — LES APPARITIONS ¹.

Plusieurs fois les saints apôtres ont manifesté par des apparitions la protection dont ils couvrent Rome ou la bienveillance particulière qu'ils se plaisent à accorder à certaines personnes de la ville éternelle. La peinture et la statuaire ont fixé parmi nous les enseignements de l'histoire. C'est à ces deux arts que nous demanderons la série et le but de ces apparitions.

1. — *Le voile de Lémobie*. — Lémobie était une pieuse femme, disciple des apôtres, qui, rencontrant sur la voie d'Ostie S. Paul conduit au supplice, lui donna son voile pour qu'on lui en bandât les yeux pendant l'exécution. Quelques jours après, l'apôtre apparaissait à Lémobie et lui remettait, comme une relique, le voile que son sang avait taché mais rendu vénérable ².

1. Dans l'*Octave des SS. Apôtres*, pp. 149-156.

2. « Cum ad locum passionis duceretur, in porta Ostiensi, cuidam matronæ nomine Plautillæ, discipulæ Pauli, quæ secundum Dionysium alio nomine dicebatur Lemobia, quia forte fuit binomia, obviam habuit; quæ flens suis orationibus se commendare cœpit. Cui Paulus: Vade, Plautilla, æternæ salutis filia, commoda mihi velum quo caput tuum tegis et inde oculos meos ligabo et postmodum tibi restituum illud. Quod cum sibi traderet, irridedant ei carnifices, dicentes: Quid impostori isli et mago tam pretiosum pannum tribuis ut ipsum amittas? Cum ergo ad locum passionis Paulus venisset, ad orientem versus et manibus in cœlum extensis, diutissime cum lacrymis patria voce oravit et gratias egit. Post hoc valesfaciens fratribus, oculos sibi de velo Plautillæ ligavit et atramque genu in terra figens, collum extendit et sic decollatus est... Dionysius autem in Epistola ad Timotheum de morte Pauli sic dixit: In hora autem illa tristitiæ plena, frater mi dilecte, dicente

Le **xv^e siècle** paraît avoir affectionné ce thème iconographique, car il l'a peint sur panneau et fondu en bronze pour la basilique Vaticane, d'une part pour un triptyque, de l'autre pour les portes majeures. On le trouve aussi au **xvii^e siècle**, peint à fresque sur les murs d'un petit oratoire de la voie d'Ostie, avec cette inscription commémorative : *S. Paolo, con S. Pietro, dopo esser stati martirizati, appare a Lemobia e le rende il velo ove raccolto aveva il suo sangue.*

2. — *La lèpre de Constantin* ¹. — Le bréviaire romain, qui a une haute autorité, même en matière historique, rapporte, dans une des leçons de l'office du 9 novembre, anniversaire de la dédicace de la basilique de Latran, que l'empereur Constantin, atteint de la lèpre, ne fut guéri que par le baptême : « Ubi Constantinus imperator per baptismi sacramentum sanitatem salutemque consecutus est, tum primum lege ab eo lata concessum est toto orbe terrarum Christiani ut ecclesias ædificarent.... In suo Lateranensi palatio ecclesiam Salvatori dedicavit et ei continentem basilicam nomine Sancti Joannis Baptistæ condidit, eo loco quo ipse baptizatus a Sancto Silvestro, a lepra mundatus est. »

Les fresques si curieuses de l'oratoire de S.-Sylvestre aux Quatre-Couronnés, qui datent du **xiii^e siècle**, initient à tous les détails de l'apparition des SS. apôtres et de la guérison miraculeuse de l'empereur, trop brièvement racontée par la légende du bréviaire. 1. Constantin, infecté de la lèpre, refuse de se baigner dans le sang des enfants. — 2. La nuit suivante, S. Pierre et S. Paul lui apparaissent et le récompensent de son humanité en lui annonçant le remède souverain qui doit le guérir et lui indiquent le moyen de se le procurer. — 3. Par ses ordres et sur l'avis des SS. apôtres, trois cavaliers

carnifice Paulo : Collum para, tunc beatus apostolus suscepit in eolum, muniens frontem et pectus suum signo crucis et dixit : Domine mi, Jesu Christe, in manus tuas commendo spiritum meum; et tunc absque tristitia et compulsione extendit collum suum et suscepit coronam, percutiente autem carnifice et amputante Pauli caput. Tunc beatissimus in ipso ictu explicuit velum et collegit sanguinem proprium in velo et ligavit eum et obvolvit et tradidit illi femine et reverso militi carnifici dixit Lemobia : Ubi dimisisti magistrum meum Paulum ? Respondit miles : Cum socio jacet ibi extra Urbem in valle pugilum et velo tuo velata est facies ejus. Ipsa autem respondens ait : Ecce intraverunt nunc Petrus et Paulus, induti veste præclara et coronas fulgentes, luce radiantes, habebant in capitibus suis : et protulit velum sanguine cruentatum et monstravit iis. Propter quod opus multi crediderunt Domino et christiani facti sunt. Hæc Dionysius. » (*Leg. aur.*, p. 383.)

1. Voir *Œuvres*, I, 452-459.

sont députés vers le pape S. Sylvestre.—4. Entré au palais de Latran, S. Sylvestre remet un tableau à l'effigie de S. Pierre et de S. Paul à l'empereur qui reconnaît de suite ceux qu'il a vus en songe ¹. — 5. Constantin est baptisé par S. Sylvestre, le baptême lui rend à la fois la santé de l'âme et celle du corps.

Lorsque Clément VIII fit décorer de vastes tableaux à fresque le transept de la basilique de Latran, César Nebbia peignit l'apparition des SS. apôtres; Paris Nogari, la mission donnée aux officiers de la cour impériale de ramener le pape du Soracte, et enfin Pomarancio, le baptême de l'empereur.

L'apparition de S. Pierre et de S. Paul à Constantin a été également modelée en stuc, sous le pontificat de Paul V, en 1612, à la voûte du portique de la basilique Vaticane.

3. *L'invasion d'Attila.* — Le Bréviaire Romain rapporte qu'après le sac de la ville d'Aquilée Attila, roi des Huns, s'avancait vers Rome pour la livrer au pillage. Mais le pape S. Léon le Grand, allant à sa rencontre, le détourna de ce projet barbare, non tant par la force de son éloquence que par l'apparition de l'apôtre S. Pierre, qui, l'épée à la main, menaçait de fondre sur le fléau de Dieu et de l'exterminer. Attila effrayé recula et n'osa pas approcher de Rome. Telle est la première leçon du second nocturne de l'office de S. Léon, dont la fête se célèbre le 11 avril :

Leo primus, Etruscus, eo tempore præfuit Ecclesiæ cum rex Hunnorum Attila, cognomento Flagellum Dei, in Italiam invadens, Aquileiam triennii obsidione captam diripuit et incendit : unde cum Romam ardenti furore raperetur, jam copias ubi Mincius in Padum influit, trajicere pararet, occurrit ei Leo, malorum Italiæ impendentium misericordia permotus; cujus divina eloquentia persuasum est Attilæ ut regrederetur. Qui interrogatus a suis quid esset quod præter consuetudinem tam humiliter

1. La relation de la visite apostolique, sous Alexandre VII, en 1656, porte : « Vidit pariter iconem SS. Apostolorum Petri et Pauli a SSmo Silvestro papa Constantino imp. dono datam ». Grimaldi dit de même dans le catalogue des reliques : « Tabula SS. imaginum apost. Petri et Pauli, quæ apparuerunt Constantino imperatori ». Cancellieri est aussi de cet avis : « Est tabula, in qua sunt depictæ imagines SS. Apostolorum Petri et Pauli, in quorum medio etiam est sanctissima effigies Salvatoris, quæ apparuerunt in quiete Constantino imperatori, quando ostensis sibi dictis imaginibus a B. Silvestro papa e Soracte monte a se accersito, agnovit ».

En réalité, ce tableau ne date que du ix^e siècle, ce qu'a prouvé M. Kukuljevic Sakcinski, qui a démontré que l'inscription qui y était peinte en rouge est en caractères ruthènes.

Romani Pontificis imperata faceret, respondit se astantem quemdam alium, illo loquente, sacerdotali habitu vestitum et sibi stricto gladio minitamment mortem, nisi Leoni obtemperaret. Quare in Pannoniam reversus est.

Ce trait historique a fourni à deux grands artistes, Raphaël et l'Algarde, le sujet de deux magnifiques compositions, l'une peinte à fresque dans une des chambres du Vatican, l'autre sculptée sur marbre au retable d'un autel dans la basilique de S. Pierre. S. Léon, suivi des cardinaux et des prélats qui forment sa cour, assisté de son porte-croix, parle au roi barbare et, pour mieux le convaincre, lui montre au ciel S. Pierre et S. Paul, qui, l'épée à la main, sont prêts à se précipiter sur lui, s'il n'obtempère de suite aux justes désirs du Pontife, qui prend en pitié le sort de Rome. Attila, sous le coup de cette terrible menace, part avec son cortège pour la Pannonie.

4. *Messe de S. Pierre.* — On lit cette inscription près de l'autel de Ste Cyriaque, situé dans la basilique de S.-Laurent-hors-les-Murs, à l'entrée de la catacombe où le saint diacre reçut la sépulture :

*Haec est tumba illa toto orbe terrarum
celeberrima
ex coemeterio S. Ciriacae matronae
ubi sacrum si quis fecerit pro defunctis
eorum animas e purgatorii poenis
divi Laurentii meritis evocabit.*

Une fresque du portique, qui remonte au pontificat d'Honorius III et par conséquent aux premières années du xiii^e siècle, ainsi qu'un tableau du xvii^e que l'on voit à la sacristie de la basilique de S.-Laurent-hors-les-Murs, reproduisent le fait historique dont je vais emprunter le récit à l'oratorien Severano :

Au temps d'Alexandre II, qui fut l'an du Seigneur 1062, il y avait dans le monastère de l'église de S. Laurent un moine de très sainte vie, qui, étant sacristain, se levait toutes les nuits, avant que fût arrivée l'heure de sonner matines et, pour satisfaire sa dévotion, visitait tous les autels. La nuit qui précédait un mercredi, au mois d'août, faisant sa visite accoutumée, mais avec plus de ferveur qu'à l'ordinaire, quand il fut arrivé au maître-autel, il s'y arrêta pour y faire sa prière et il vit de ses yeux ouverts entrer dans l'église un grand et vénérable personnage, vêtu d'habits sacerdotaux, et après lui un diacre et un sous-diacre avec les

autres ministres nécessaires pour célébrer la messe solennelle : il était suivi d'un grand nombre de soldats, de religieux, de seigneurs et de personnes du peuple, qui devaient assister à la messe. Étonné et terrifié de cette nouveauté, le moine s'approcha du diacre avec respect et humilité et lui dit : Qui êtes-vous, vous autres, qui vous préparez à une si grande solennité ? Le diacre répondit : Celui qui est vêtu en prêtre est l'apôtre S. Pierre. Je suis Laurent, qui, à pareil jour de mercredi (jour où Notre Seigneur Jésus-Christ fut livré aux Juifs qui déterminèrent sa mort), ai souffert un tel supplice par amour pour lui et en conséquence, en mémoire de mon martyre, nous sommes venus aujourd'hui faire cette solennité que tu vois en cette église. Le sous-diacre est S. Etienne, premier martyr et les ministres sont les anges du paradis. Les autres sont les apôtres, les martyrs, les confesseurs et les vierges, qui ont voulu me rendre honneur en ce jour de mon martyre. Et afin que cette solennité et cet honneur qui m'est rendu ici soient connus de tout le monde, j'ai voulu que tu les vises, afin que, quand il sera jour, tu les manifestes au Pape et lui dises de ma part qu'il vienne célébrer dans cette église avec son clergé et donner au peuple l'indulgence qui lui paraîtra convenable à perpétuité. Et comment, dit le sacristain, ajoutera-t-il foi à mes paroles, si je ne lui donne pas quelque marque de la vérité de cette vision ? Alors le saint détacha le cordon dont il était ceint, le lui mit dans les mains, afin qu'il pût le montrer en confirmation de ce qu'il avait à dire. La vision disparut. Le moine alla donc, plein de joie et de contentement, sonner au chapitre, où tous les moines s'étant réunis, étonnés d'être appelés à cette heure, écoutèrent la narration de ce qu'il avait vu et entendu : et il montra le cordon qu'il avait reçu de S. Laurent. L'abbé et les moines, qui connaissaient la sainteté du sacristain, non seulement le crurent, mais allèrent aussitôt tous ensemble vers le Pape, qui, de l'avis des cardinaux, se rendit avec eux à l'église pour y célébrer la messe. Dans le chemin on rencontra un mort que l'on portait en terre. Le pape voulut à cette occasion faire expérience du cordon : après avoir fait une prière, il le mit sur le mort qui ressuscita subitement. S'étant donc grandement assuré de la vérité de la vision, il rendit grâces à Dieu et au saint. Arrivé à l'église, il célébra solennellement la messe et accorda une indulgence de quarante ans et d'autant de quarantaines à tous ceux qui, repentants et s'étant confessés, visiteront, chaque mercredi de l'année, la même église et toute autre dédiée à S. Laurent, en quelque lieu du monde que ce soit.

5. *Apostolat de S. Dominique et science de S. Thomas d'Aquin.*
— S. Dominique pria un jour devant la confession dans la basilique Vaticane pour la dilatation de l'Ordre des Frères-Prêcheurs qu'il venait de fonder, lorsque les apôtres S. Pierre et S. Paul, s'approchant de lui, lui présentèrent, Pierre un bâton, Paul un livre, et il entendit ces mots sortir de leur bouche : *Va et prêche.*

Ce sujet, peint à fresque en 1728 par André Casale dans le cloître de S.-Sixte-le-Vieux, a été élucidé par deux distiques latins :

Dat Petrus baculum sacrum Paulusque volumen
Talia te Christi munera præco
Nam baculus magnos noctu diuque labores
Exigit et populi iuvat documenta liber.

S. Thomas d'Aquin, également de l'ordre des Frères-Prêcheurs, eut aussi la faveur de converser avec les saints Apôtres pendant qu'il écrivait sa *Somme théologique*. La mosaïque d'un pendentif d'une des petites coupoles de S.-Pierre, qui date du pontificat d'Urban VIII, et une fresque du cloître du couvent de la Minerve le représentent écrivant sous la dictée pour ainsi dire de S. Pierre et de S. Paul, qui s'entretiennent avec lui et lui enseignent la véritable doctrine de l'Eglise. A la Minerve, le tableau, qui ne remonte pas au delà du xv^e siècle, porte cette inscription : PETRVS PAVLVS | FAVENT OBSEQVIO.

6. *Communion et consécration de Ste Françoise*. — Ce double trait de la vie de Ste Françoise Romaine a été peint à fresque, en 1485, sur les murs de la chambre qu'elle habita au monastère des Oblates, à *Tor de Specchi*. Le sujet est expliqué par cette inscription italienne :

*Come la gloriosa Vergine Madre di Dio recie-
peva la beata Francesca per soa offerta et
fecela comunicare et consecrare in cielo
per la mano de sancto Pietro Apostolo.*

Dans les hauteurs du ciel azuré apparaît la Vierge, entourée d'anges, et Pierre est descendu sur la terre pour y célébrer. L'autel, garni d'un parement, est orné d'une croix et de deux chandeliers; au milieu, le calice est posé sur le corporal et la tiare à triple couronne se voit à une des extrémités. L'apôtre, vêtu de l'aube, de la dalmatique, de la chasuble et du pallium, le ciboire en main, communique Ste Françoise. L'ange qui accompagnait toujours la sainte se tient près d'elle avec une torche allumée.

Le même fait a été reproduit au parloir dans le même monastère, avec cette variante que S. Pierre porte la chape et qu'il est assisté de S. Paul qui l'éclaire.

Le fait de la consécration est identique dans la chambre de la

sainte, comme au parloir. Ste Françoise est agenouillée, la tête couverte d'un long voile bleu, devant l'apôtre, en aube, chape et tiare, qui lui impose les mains.

7. *Autres apparitions.* — Innocent III, dans un diplôme, parle de l'apparition du prince des apôtres à un chanoine de la basilique, pour avertir le pape que la plupart des autels n'étaient pas consacrés.

Les annales ecclésiastiques parlent aussi de l'apparition de S. Paul à l'empereur Othon III, en 996, pour le dissuader du projet de substituer des chanoines aux moines Bénédictins, dans la basilique de la voie d'Ostie.

Nous rapportons sans observations un fait attesté par S. Pierre Damien (*lib. 3, épist. 20*) qui ne désigne pas le Pontife que cette apparition concerne :

In *Babyloniæ partibus* (probablement en Egypte) *possessionem Apostolica Sedes habebat, unde tantum balsami redditum per annos singulos capiebat, quod indelicienti fomite sufficeret lampadi, quæ videlicet ante altare beati apostolorum principis rutilabat appensa : quam possessionem accepta pecunia Papa distraxit canonemque aromatis, quem percipere solebat, amisit. Aliquando post, cum ideum Papa prædicto sacrosancto altari quasi devotus assisteret et oraret, ecce quidam terribilis et grandævus senex, in cujus etiam facie barbirasium videbatur, elato brachio colaphum sibi vehementer incussit, et ait : « Tu extinxisti lucernam meam ante me et ego extinguiam lucernam tuam ante Deum » moxque disparuit. Ille vero protinus corruit, et paulo post diem clausit extremum.*

XII. — IVOIRE DU VATICAN¹.

Le Musée chrétien du Vatican, fondé par Benoit XIV et resté depuis presque stationnaire, contient soixante-et-un ivoires, qui appartiennent aux premiers siècles, au Moyen-Age, à la Renaissance et aux temps modernes (*Œuvres*, II, 202). Une vingtaine représente l'art dans toute sa beauté : ce sont des monuments réellement de premier ordre.

Les catacombes ont peu fourni, ainsi que les trois derniers siècles. Le Moyen-Age, au contraire, déborde partout et il a le privilège à la fois de fixer l'attention et de soutenir l'intérêt.

1. *Deux ivoires du xiv^e siècle, au Musée chrétien du Vatican, à Rome, Arras, Planque, 1872, in-8 de 15 pages avec une lithographie. Extr. de la Revue de l'Art chrétien, tirage à part à 50 ex.*

Quelques ivoires ont une origine douteuse (*Œuvres*, II, 205) ; plusieurs sont l'œuvre évidente de faussaires. Nos collections publiques de Paris, de Berlin, comme de Rome, renferment malheureusement des échantillons trop nombreux d'ivoires apocryphes dont il serait enfin temps, pour l'honneur de la science, de les débarrasser complètement ¹.

Tous ces ivoires du Vatican, je les ai catalogués selon l'ordre chronologique et fidèlement décrits dans un opuscule qui a pour titre la *Bibliothèque Vaticane* (Rome, 1867) et qui a reparu au tome II de mes *Œuvres*. J'ai publié, au point de vue spécial de l'iconographie, ceux qui m'ont paru les plus intéressants, et l'un d'eux a même été gravé pour accompagner mon article, dans les *Annales archéologiques* (tome XXVII, page 73).

Ce n'était pas assez pour appeler l'attention du monde savant sur une série, pour ainsi dire ignorée, de tant de petits chefs-d'œuvre. Simelli, sous ma direction, en a photographié vingt-six, avec le soin particulier qu'il mettait à reproduire l'antiquité qu'il aimait d'une véritable passion. Ces spécimens variés ont figuré à l'exposition religieuse de Rome, en 1870, et, pour en rendre l'étude plus attrayante, j'y ai joint un catalogue qui précise tout ensemble le sujet sculpté sur chaque ivoire et la date de chaque exécution ².

1. L'art italien a été beaucoup surfait par certains archéologues ou artistes, qui n'ont pas cherché à raisonner leurs convictions et surtout à les contrôler par la comparaison des produits des pays étrangers, à la même époque. Quoi qu'on en dise, la cathédrale de Florence est inférieure à celle de Reims, et les sculptures de Chartres ne perdent nullement à être confrontées avec celles de Pise.

L'ivoire, aux premiers siècles, se ressent de la tradition latine. Au vi^e, il offre des œuvres magistrales, sous l'influence byzantine, qui se maintient encore jusqu'au ix^e, époque à peu près de son apogée. Cependant il ne décline pas jusqu'au xiii^e siècle et la pre-

1. Je les ai fait photographier, afin qu'on puisse les comparer à leurs similaires. Un ivoire du Musée de Cluny est certainement une réplique d'un ivoire du Vatican : je le signalai à Alfred Darcel, qui ne put nier l'identité de falsification.

2. *Antiquités chrétiennes, photographiées par M. Ch. Simelli, cataloguées et décrites par M^{sr} X. Barbier de Montault* (Rome, 1870), br. in 8^o d'une feuille.

mière moitié du *xiv^e*; mais là est son *nec plus ultra*. Dans ces périodes diversés, l'ivoire italien marchè de pair avec l'ivoire français; de part et d'autre, il y a même habileté dans l'exécution et même science iconographique. A partir de la seconde moitié du *xiv^e* siècle, au contraire, les rôles changent et notre art national l'emporte définitivement, tandis que l'art italien court rapidement à une décadence vraiment déplorable dont il a peine à se relever, même aux beaux jours de la Renaissance.

Je tiens à prouver cette assertion par un monument qui, à lui seul, suffira pour ébranler les plus incrédules. Voilà, dans ces deux plaques d'ivoire qui représentent les apôtres S. Pierre et S. Philippe, le triste échantillon d'un art qui, un siècle plus tôt, brillait encore d'un si vif éclat. On demeure stupéfait d'une telle transformation, si rapide et si complète. Il serait injuste d'accuser en particulier l'ouvrier qui sculpta d'une main inhabile ces figures maussades. La faute n'en est pas à lui exclusivement, quelque dépourvu qu'il fût de talent. Elle remonte plus haut, à son école qui avait perdu les traditions, à son maître en qui s'était éteint le feu de l'inspiration.

L'artiste pouvait, comme au ciborium de Saint-Jean-de-Latran, fouiller le marbre avec plus ou moins de succès, mais il était devenu impuissant à modeler l'ivoire. Pourquoi cela? Parce que, probablement, l'ivoirerie avait cessé d'être à la mode et que les artistes qui la cultivaient précédemment, ne trouvant plus un débouché suffisant pour leurs produits, renonçaient déjà à en faire une branche spéciale d'art et de commerce. Il n'y eut donc plus pour entretenir la tradition que quelques retardataires, gens mal appris et incapables par leur impulsion personnelle ou par les procédés d'atelier, sinon de se relever, au moins de se maintenir à un niveau convenable.

La date que j'ai assignée aux deux plaques qui nous occupent est franchement accusée par leur style et leurs détails multiples. Comme en plein Moyen-Age, l'ivoire est peint, mais avec beaucoup de sobriété, seulement pour donner du relief à certaines parties ou en orner d'autres et rompre ainsi la monotonie d'une surface blanche et unie. Cette manière d'agrémenter les espaces vides se remarque surtout au vêtement de S. Pierre et dans la tige de rin-

ceux qui surmonte son large nimbe, circonscrit par un double cercle, comme pour en marquer l'épaisseur.

Afin de ne pas laisser subsister de doute sur l'attribution du personnage représenté, le Moyen-Age n'oubliait jamais d'inscrire près de lui son nom. C'est ainsi que celui de S. Pierre, peint en gothique ronde sur quatre lignes, S₁PE₁TR₁V₁S, fournit un nouveau document pour dater l'ivoire. Du nom de S. Philippe, il ne reste plus que des traces insignifiantes.

Deux autres caractères nous aideront encore à préciser l'époque. Le Moyen-Age traitait ses ivoires vigoureusement, en produisant, au moyen de reliefs puissants, d'habiles effets d'ombre et de lumière. La sculpture de nos ivoires n'est pas encore méplate, comme elle le deviendra plus tard. Sans doute elle ne se détache plus du fond avec autant d'énergie, mais on voit que la plaque a été intentionnellement évidée pour mieux accuser les contours et feindre une épaisseur que démentait le premier plan.

Chaque plaque est entourée d'un mince filet qui en forme comme le cadre et, à la partie supérieure, s'élançe un trèfle, dont la pointe aiguë fait prévoir la prochaine apparition du style flamboyant.

Les Italiens ont des musées, moins pour l'étude que pour le coup-d'œil et je me souviens parfaitement qu'un jour S. E. le cardinal Antonelli se plaisait à m'exposer le côté pittoresque du Musée chrétien du Vatican. Sacrifiant à cette idée, on a parfois gâté les monuments eux-mêmes, en les emprisonnant dans des cadres qui avaient le double inconvénient de ne pas permettre d'étudier l'objet sur toutes ses faces et de contraster avec le fond par des moulures épaisses et d'un style différent. On voulait faire riche et l'on arrivait tout simplement à faire laid. Je n'en veux d'autre preuve que nos deux plaques, qui demanderaient à être réunies, puisqu'elles font partie d'une même œuvre, plutôt que de se voir séparées dans un but de symétrie, car elles flanquent inconsidérément un charmant ivoire du ix^e siècle. De plus, on souffre de prime abord de les trouver resserrées dans un cadre qui s'aiguise en fronton, à cause du trèfle qu'il parvient tout juste à masquer en partie. Je le dis franchement, parce que c'est ma conviction sincère, de tels procédés ne conviennent nullement aux œuvres d'art qu'il faut laisser telles quelles. Les cadres, inutiles à l'archéologie, seraient remplacés plus

efficacement et à moins de frais par des étiquettes, qui instruiraient le visiteur au lieu de le distraire. En effet, j'ai souvent entendu des observateurs peu judicieux faire plus de cas du contenant que du contenu et s'écrier avec enthousiasme : *Oh ! le beau cadre !* quand ils auraient dû dire au contraire : *Oh ! le bel ivoire !* La dorure frappait leurs yeux ; une étiquette convenablement rédigée eût éclairé leur intelligence peu ouverte aux choses de l'art. D'ailleurs cette prédisposition au pittoresque et à l'effet empêchera toujours une classification sérieuse et profitable.

2. Examinons maintenant en détail, sous le rapport iconographique, les effigies des deux apôtres. S. Pierre, en sa qualité de chef du Collège apostolique, doit passer le premier.

Son nom, inscrit près de sa tête, ne permet pas d'hésiter sur l'identité de sa personne. Ses attributs sont un signe non moins certain, auquel tout archéologue le reconnaîtra instantanément. Or, les caractères typiques qui permettent de ne pas le confondre avec les autres apôtres, sont : la *tiare*, la *clef*, l'*aube* et la *chape*. Je ne parle pas du nimbe, qui est le caractère ordinaire de la sainteté, ni du geste de la main droite, qui peut s'interpréter indifféremment ou de la bénédiction donnée ou de la prédication, car tel est le double sens qui s'attache, au Moyen-Age, à l'érection des trois premiers doigts, tandis que les deux derniers sont repliés sur la paume.

La tête se détourne du côté gauche, comme pour parler. L'œil est large et vif, la barbe courte et abondante. Les cheveux longs retombent sur les épaules. Tout cela constitue un portrait un peu fantaisiste et qui commence à s'éloigner du type fixé par la tradition dès les catacombes, et maintenu à Rome jusqu'à nos jours dans l'iconographie chrétienne.

La tiare est basse et conique ; elle affecte la forme d'un œuf, coupé par le milieu et présenté par la pointe. Au XIII^e siècle, au contraire, elle était haute et triangulaire. A sa base est appliquée une couronne, large bandeau d'or, qui rappelle le cercle de métal du diadème que Constantin autorisa S. Sylvestre à porter, comme emblème de sa dignité suprême. Un peu plus haut s'élève un second cercle, non plus uni et épais, mais découpé et à pointes. Nous sommes donc arrivés à l'époque où la tiare est ornée de deux couronnes.

Les historiens sont contredits par les monuments, relativement

à l'origine des trois couronnes, qui ont fait donner en Italie le nom de *triregnum* (en italien *triregno*) à l'insigne papal. Dom Tosti a avancé, sans le prouver, dans son *Histoire de Boniface VIII* (Paris, 1854), que ce pape ajouta à la tiare une seconde couronne « en signe de la puissance temporelle et spirituelle du souverain Pontife ». Cette idée est très ingénieuse et j'en trouverais presque la confirmation dans un buste sculpté par André de Pise et qui existe dans les souterrains de la basilique de Saint-Pierre à Rome ¹. Mais malheureusement elle ne peut s'étayer ni de la tiare de la cloche d'Anagni (1295), qui n'a qu'une couronne ², ni de la fresque de Giotto qui représente le pape proclamant le jubilé de l'an 1300, à Saint-Jean de-Latran, et pas davantage de la statue qui dort sur son tombeau, à Saint-Pierre du Vatican ³. On pourrait également démontrer par le tombeau de Benoît XI, qui est à Pérouse, que le successeur de Boniface VIII n'a point porté la tiare à deux couronnes, que je trouve à Benoît XII, en 1341, sur une statue du Vatican ⁴, quoiqu'on s'obstine à affirmer que ce fut ce pape qui ajouta la troisième couronne, comme on le voit dans une communication récente de M. Müntz à l'Institut.

S. Pierre tient ordinairement à la main deux clefs qui symbolisent son double pouvoir spirituel d'ouvrir et de fermer les cieux. Ici la clef est unique, mais longue et forte; on dirait une arme qu'il brandit. L'anneau est arrondi, comme à la statue de bronze du Vatican, qui date du XIII^e siècle. Il la tient levée, tournée en dehors, ainsi que les papes l'ont toujours observé dans leurs armoiries, et c'est pour avoir méconnu sur ce point la tradition que les chanoines d'Aix-la-Chapelle, sur des tapis brodés, et les chanoines de la Rochelle, sur leur croix pectorale, ont renversé les clefs, en mettant la poignée en haut, comme si Dieu devait en faire usage. Un peu de réflexion aurait démontré que l'anneau est au contraire en bas, parce qu'il correspond à la main déléguée pour ouvrir, et le panneau se dresse en l'air, comme s'il allait chercher aux cieux la serrure de la porte qui donne entrée aux élus.

1. Voir ma brochure *les Souterrains et le Trésor de S.-Pierre, à Rome* (Rome, 1866), pag. 22.

2. Voir ma monographie de *la Cathédrale d'Anagni* (Paris, 1858), pag. 19.

3. *Les Souterrains de S.-Pierre*, pag. 41.

4. *Ibid.*, p. 19.

L'aube, ceinte à la taille, est l'attribut du Pontife suprême, que les siècles ont nommé l'*Évêque des évêques*. C'est le vêtement assigné aux actes les plus solennels de la liturgie et aux fonctions ecclésiastiques.

Enfin, S. Pierre est entièrement couvert d'une chape, longue et étroite, qui cache ses pieds et retombe à la partie antérieure en plis verticaux et symétriques. Autour du cou s'arrondit un capuchon, et en avant est pratiquée une ouverture qu'élargit le passage des deux mains. Au bas, mais ne faisant pas le tour complet du vêtement, on remarque une de ces pièces de rapport, brodées, que l'on nommait *paratura* ¹ et qui s'employaient surtout aux aubes et aux dalmatiques pour les rehausser.

Ce vêtement serait-il le pluvial ? J'en doute, malgré le chaperon, car le pluvial est nécessairement fendu en avant dans toute sa longueur, afin que le célébrant puisse, sans être gêné, procéder à toutes les fonctions qui exigent un mouvement répété des mains, comme la bénédiction, l'encensement. Je préfère y voir cette *cappa* ou manteau de velours ou de saie rouge que les papes autrefois portaient aux matines de la nuit de Noël et aux ténèbres de la semaine sainte ². Le chaperon servait à couvrir la tête qu'elle préservait du froid : plus tard, prenant de plus grandes dimensions, il couvrit entièrement les épaules autour desquelles il s'arrondit en manière de pèlerine. Telle est de nos jours la *cappa magna* que portent les cardinaux et les évêques, avec cette échancrure indispensable pour passer les mains, quand elle est rabaissée et déployée.

S. Pierre a donc été représenté par l'ivoirier du xiv^e siècle, non en apôtre, mais en chef du collège apostolique, avec les insignes que les siècles ont attribués au Souverain Pontife, placé au sommet de la hiérarchie et distingué par cela même aux yeux de tous par des ornements spéciaux.

3. Je serai beaucoup plus sobre d'explications sur la seconde plaque d'ivoire ; aussi bien n'a-t-elle, vis-à-vis de la première, qu'un intérêt tout à fait secondaire.

1: *La Cathédrale d'Anagni*, p. 87.

2. Pie IX a remplacé cette *cappa* trop pesante par le pluvial de soie blanche ou rouge, brodé d'or (*Œuvres*, III, p. 229).

Le nom de S. Philippe a disparu, mais son attribut ordinaire, la croix, suffit amplement, ainsi que ses vêtements, à le faire reconnaître. Comme S. Pierre, il a la tête entourée d'un large nimbe circulaire, tracé au pinceau et qui symbolise une sainteté proclamée par l'Église. Il porte une barbe courte et abondante et de longs cheveux. Son costume est celui que la tradition de tous les siècles a donné aux apôtres, c'est-à-dire une tunique talaire, recouverte d'un ample manteau, jeté sur l'épaule droite et laissant le bras gauche entièrement libre. La tunique est si longue qu'elle voile les pieds, qui doivent être entièrement nus ou protégés par une simple sandale, ce qui est l'indice habituel de l'apostolat. Les manches sont larges et l'encolure dégagée. Le manteau est rejeté en arrière par le mouvement du bras gauche, tandis que le bras droit le relève, de manière à l'arrondir en avant, comme autrefois la chasuble. La main gauche gesticule : l'index allongé montre ou plutôt discute. La droite levée tient une petite croix, de forme latine, qui rappelle l'instrument du supplice. En effet, le Bréviaire romain, dans la quatrième leçon de son office, dit que S. Philippe fut crucifié, le 1^{er} mai, à Hiéropolis, ville de Phrygie : « Postremo cum Hieropolim Phrigiæ venisset, pro Christi nomine cruci affixus, lapidibusque obrutus est, kalendis maii. »

Quatre apôtres en iconographie sont gratifiés de la croix : S. Pierre, S. Paul, S. André et S. Philippe. S. Pierre, quoique ayant été crucifié la tête en bas, tient la croix droite et levée comme un trophée de victoire. S. Paul l'a — plus rarement, — de la même manière, parce qu'il a prêché aux Gentils Jésus crucifié ¹. Ces deux croix sont hautes, larges, épaisses et en bois équarri, ainsi qu'il convient pour le supplice de la crucifixion.

S. André a aussi une croix, mais dont la forme varie suivant les siècles : croix latine, aux époques primitives ; croix dressée horizontalement, aux XII^e et XIII^e siècles, et depuis, croix en sautoir.

Il importait que la croix ne devînt pas entre les mains des apôtres une caractéristique banale, qui ne permit pas de les distinguer les uns des autres. Voici donc quel parti prit le Moyen-Age. S. Pierre conserva la croix à laquelle il avait droit, saint André en reçut une

1. « Nos autem prædicamus Christum crucifixum ». (*I ad Corinth.*, 1, 23).

d'une forme spéciale, et enfin celle de saint Philippe fut réduite à des proportions si exiguës qu'on la façonna quelquefois avec des branches ou des roseaux ; on la transforma même en croix processionnelle, maigre et élancée.

4. Les *Annales archéologiques* (tome XXI, p. 57) ont publié une plaque d'ivoire de même aspect que les nôtres et qui représente la vertu de Charité. En raison de l'analogie, je puis donc conclure à la similitude de la destination. Or, ces plaques diverses étaient généralement employées pour historier des cassettes, le plus souvent rectangulaires et quelquefois arrondies aux angles. La forme circulaire est extrêmement rare. Juxtaposées, elles étaient clouées sur une âme en bois et prises en haut par un rebord sur lequel appuyait la couverture et en bas par une tablette qui servait de sou-bassement. Cette cassette intérieure en bois était nécessaire pour maintenir les sujets, séparés les uns des autres et pourtant destinés à faire un seul tout. Le bon sens seul dirait qu'il en était ainsi, si nous n'avions un texte du xv^e siècle pour le prouver : « Una capsula de ligno, cooperta osse seu ebore. »

La survivance de saint Pierre et de saint Philippe donne à entendre que la cassette devait être entourée des douze Apôtres, thème iconographique parfaitement approprié aux convenances liturgiques ou ecclésiastiques. Naturellement, saint Pierre figurait au premier rang. Si l'on s'en rapporte au canon de la messe et aux litanies des Saints, S. Philippe venait le huitième et était placé entre S. Jacques le Mineur et S. Barthélemy.

5. La cassette reconstituée, quel pouvait être son usage ? Pour le savoir sûrement, c'est aux trésors des églises et à leurs inventaires qu'il faut faire appel. Or, d'après ceux que nous allons citer et qui sont à peu près contemporains de nos petits monuments, les cassettes d'ivoire servaient à renfermer soit des reliques, soit des objets précieux.

Le chanoine de Angelis cite ce texte de la basilique de Sainte-Marie-Majeure : « Duæ tabulæ eburneæ, cum multis figuris » (*Œuvres*, t. I, p. 377, n° 66), et le complète par la description de quatre cassettes d'ivoire, inventoriées au xv^e siècle :

Unum vas eburneum elevatum, ornatum argento deaurato, cum pede seu basi argentea, in quo conservantur multæ reliquiæ diversorum Sanc-

torum, videlicet Apostolorum, Martyrum, Confessorum et Virginum. — Capsa una de osse seu ebore, in qua est quædam capsula de marmore cum cooperulo etiam de marmore et plena de reliquiis Sanctorum, cum quodam vitro desuper ut videri possint et non tangi. — Una capsula de ligno, cooperta osse seu ebore, in qua stant multæ Sanctorum reliquiæ sine scriptura. — Una capsula eburnea, plena reliquiis Sanctorum et Sanctarum, inter quas leguntur reliquiæ S. Praxedis.

Le cardinal Rasponi, en décrivant le Saint des Saints, parle ainsi d'un coffret-reliquaire qui y était déposé : « In capsula eburnea multæ reliquiæ diversorum Sanctorum conducuntur. »

La basilique de Latran et l'église de Saint-Marc, à Rome, possèdent chacune une cassette d'ivoire, sculptée de personnages en relief. Quoique l'iconographie en soit complètement profane, des reliques y sont conservées. Les sujets, empruntés aux romans de chevalerie, représentent pour la plupart des scènes d'amour et autorisent à supposer que, dans le principe, ces coffrets servaient à renfermer des présents de mariage. Ces petits meubles offrent d'autant moins d'intérêt qu'ils ne sont pas antérieurs au xv^e siècle et que l'on en trouve fréquemment de semblables dans le commerce ¹.

L'inventaire de la cathédrale de Sienne, qui date de 1467 et qui a été publié dans le 25^e volume des *Annales archéologiques*, p. 270, fait mention en ces termes de deux cassettes en os :

Un petit coffre d'os, long de deux tiers de bras (le *braccio* est de 0 m. 583) ou environ, avec des figures d'os autour et une chaîne sur le dessus en cuivre : on y renferme la couronne de Notre-Dame et la paix que donna le pape Pie (II). — Deux coffrets d'os, avec diverses figures ; l'un est long d'un tiers et l'autre d'un quart de bras, avec une chaîne de cuivre dessus et petites clefs pour fermer.

XIII. — VITRAUX FRANÇAIS.

1. *Poitiers*. — Le vitrail consacré à la légende de S. Pierre et accidentellement à celle des apôtres S. Paul et S. Jean occupe, au fond du bas-côté méridional de la cathédrale de Poitiers, une des trois grandes fenêtres en plein cintre du chevet. Emporté à Paris, pour être restauré, il est revenu le second. Nous ne pouvons négliger son étude, qui complétera celle précédemment publiée sur le vitrail

1. La cathédrale d'Anagni et celle de Saint-Bertrand de Comminges possèdent chacun un curieux coffret de mariage en orfèvrerie, qui date de la fin du xiii^e siècle.

de S. Laurent (Poitiers, Oudin, 1884). Malheureusement, elle est des plus difficiles : j'ai, pour m'aider, la description faite en 1848 dans l'*Histoire de la cathédrale de Poitiers* par le chanoine Auber, que je copierai textuellement, des notes prises par moi en 1857, mais surtout la grande photographie tirée à Paris sur l'original même et que le peintre Steinheil avait eu la complaisance de me confier ¹.

L'aspect général est le même que pour la verrière de S.-Laurent : succession de sept médaillons dans le sens de la hauteur et, sur les côtés, du même nombre de demi-médailles, le tout relié par des nœuds et séparé par des quadrilobes. Une large bordure encadre les sujets : elle est semée de disques et de losanges, entre lesquels s'épanouissent des appliques de feuilles d'un style tout à fait hiéramatique.

Le fond de la verrière est bleu, pour exprimer la béatitude céleste, dont jouissent les deux chefs du collège apostolique; celui des médaillons, au contraire, par contraste, est rouge, de façon à symboliser les épreuves, et particulièrement le martyre où le sang coula et empourpra la ville de Rome, comme chante l'Église au jour de leur fête ²; enfin la bordure des médaillons est verte, comme si, à chaque nouveau combat, une couronne immortelle leur était tressée, « *immarcessibilis gloriæ corona* », suivant l'expression de S. Paul.

Je suivrai la méthode déjà adoptée pour l'examen des médaillons, qui se groupent ainsi :

L'armature en fer, avec ses barres verticales et horizontales, forme une série de carrés dans lesquels s'inscrivent les médaillons.

Je dirai d'abord quel était l'état du vitrail avant sa restauration, puis j'examinerai sa transformation entre les mains du peintre verrier, regrettant vivement qu'une consultation préalable n'ait pas été jugée nécessaire avant son transport et sa réfection.

1. Il a été fait trois photographies des trois vitraux du chevet : l'une au cinquième, la dernière au vingtième. La seconde a une hauteur de 4,55 sur 0,65 de largeur. On pourrait utiliser la troisième pour une monographie des vitraux de la cathédrale, proposée, mais sans succès, par le P. de la Croix à la Société des Antiquaires de l'Ouest.

2. « O Roma felix, quæ duorum principum
Es consecrata glorioso sanguine :
Horum cruore purpurata, ceteras
Excellis orbis una pulchritudines. »

(Hymne réformée par Urbain VIII.)

2	1	3
5	4	6
8	7	9
11	10	12
14	13	15
17	16	18
20	19	21

A. 1. — « Noé, en chlamyde blanche, sort à mi-corps d'une lucarne, sur le toit de l'arche ; des deux mains il lâche un oiseau, derrière lui se tient Dieu le père, mais sous la figure du Fils, avec nimbe crucifère, marchant sur la mer de verre ; il est barbu et porte une robe bistre, doublée de blanc. » (Auber, p. 347.)

Ce médaillon se compose de deux parties distinctes, peut-être accidentellement rapprochées. A gauche, le Christ, en tunique et manteau, le nimbe crucifère autour de la tête, marche, pieds nus, sur les flots : adossé à un arbre, des deux mains il soutient un édicule, dont on ne voit que la façade, terminée par un pignon triangulaire et fermée par une porte à riches pentures. A droite, un coffre carré (style des catacombes), avec imbrications au toit, représente l'arche : Noé en sort à mi-corps, tenant à deux mains la colombe qu'il va lâcher : près d'elle, un rinceau et un fragment de sol herbu. L'herbe désigne la terre qui commence à surgir des flots et le rinceau sera le rameau d'olivier que rapportera la colombe. Je crois apercevoir un bout d'arc-en-ciel.

Ces deux moitiés de médaillon sont en assez bon état de conservation. Le n° 10, qui figure l'entrée des animaux dans l'arche, me

semble le complément naturel de la seconde moitié du n^o 1. Il y avait donc, à la cathédrale, une histoire de Noé, qui probablement occupait toute une verrière et était placée au nord, avec les autres faits de l'Ancien Testament. Le style, bien meilleur, indique un xiii^e plus avancé; de même pour le Christ, qui doit provenir d'ailleurs. Mais à quel vitrail a-t-il pu appartenir? Je l'ignore ¹.

2. « Petit personnage debout, chlamyde jaune, haut-de-chausses vert, il lui manque une main. Le reste autour de lui n'est plus reconnaissable. » (Aub.) Ce personnage barbu n'est petit que parce qu'on lui a rapporté des jambes qui ne sont pas en harmonie avec le buste. Sur le côté, en face de lui, il me semble voir des flammes, qui jaillissent comme d'un autel, disparu, mais indiqué par les plombs. Ce serait le sacrifice de Noé, au sortir de l'arche.

3. « Autre personnage s'élevant à mi-corps d'une autre lucarne. Chlamyde bleue serrant au cou, bonnet grosse face assez sérieuse. » (Aub.) Une construction appareillée et munie de colonnes, avec toit en imbrication et le dessus ouvert comme au n^o 1. Il en sort à mi-corps un personnage, dont la tête est bien du xiii^e siècle, mais d'un autre style et d'un autre vitrail. C'est Noé dans l'arche, regardant après que la pluie a cessé.

1. Dans mes notes, j'avais soupçonné un rapprochement ingénieux, appuyé sur l'enseignement du haut moyen âge. Je le reproduirai, sans toutefois oser désormais le maintenir. Méliton, dans sa *Clef du symbolisme*, avait dit « Arca.. Ecclesia » (*Spicileg. Solesmen.*, t. III, p. 210). Pierre de Capoue développe cette pensée : « Arca liberationis, sanctificationis, significationis, salvationis. In prima arca architectus fuit Noe; in secunda, Moyses; in tertia, Petrus; in quarta, Spiritus Sanctus. Prima fuit in aquis diluvii, secunda in aquis contradictionis, tertia in aquis persecutionis, quarta in aquis baptismi. In prima servati sunt homines, in secunda sacramenta Ecclesiae, in tertia salvantur martyres, quia non est locus veri martyrii extra Ecclesiam, in quarta charismata donorum ». Pierre le Chantre continue : « Arca liberationis, sicut arca Noe... Posita est in diluvio, in nativitate. Columba recepta est in baptisate. Fenestra aperta est in latere arcae, in passione. Ostium crystallinum clausit Dominus a foris, in resurrectione... Columba emissa est, in Spiritus Sancti emissionem, scilicet in Pentecoste. — Hæc arca Christum significat. Hæc arca circum Jericho per septem dies circumvolvitur, prædicatur. Hujus arcae vectores sunt apostoli, omnes sancti prædicatores ».

Enfin les *Distinctions monastiques* sont très explicites : « Per arcam Noe præsens Ecclesia convenienter figuratur. Per hanc arcam significatur quandoque sola Ecclesia electorum ». L'arche de Noé fut donc la figure de l'Église que le Christ a établie en ce monde, au milieu des eaux de la tribulation et de la persécution, pour le salut des fidèles, représentés par Noé et sa famille.

En tout état de cause, provisoirement du moins, j'aurais laissé en place ces trois médaillons jusqu'à plus ample informé. C'était à la fois prudence et esprit de conservation, puisque rien n'oblige, en présence de tant d'éléments confus, à une unité stricte, qui ne satisfait que l'esprit, tandis que le principal actuellement est de plaire aux yeux.

4. « S. Pierre, nimbé de jaune, pieds nus, le front chauve, étend les bras vers deux personnes. Près de lui un autre saint, nimbé de bleu. Tout cela n'est guère intelligible et se trouve parsemé et interrompu d'inscriptions déplacées: S'POSTOL' — ONEM — SCSAN. »

S. Pierre, nimbé et pieds nus, reconnaissable à sa tonsure ¹, à ses cheveux courts et crépus et aux deux longues clefs qu'il tient de la main gauche, est encore désigné par une inscription facile à restaurer : SCS P(et)RVS : APOSTOL'. Il est suivi d'un apôtre aux pieds nus, jeune et imberbe, nimbé et son évangile en main, qui ne peut être que S. Jean. Tous les deux se tiennent au seuil et sur les marches d'un édifice, qui est le temple. Il s'agit évidemment de la guérison du paralytique, ainsi qu'il est raconté dans les Actes des apôtres.

Petrus autem et Joannes adscendebant in templum ad horam orationis nonam. Et quidam vir, qui erat claudus ex utero matris suæ, bajulabatur; quem ponebant quotidie ad portam templi, quæ dicitur Speciosa, ut peteret eleemosynam ab introeuntibus in templum. Is quum vidisset Petrum et Joannem incipientes introire in templum, rogabat ut eleemo-

1. S. Pierre, au moyen-âge, porte toujours la tonsure, car cette marque de cléricature remonte historiquement jusqu'à lui. Mais il y eut alors deux formes particulières de tonsure : l'italienne et l'anglaise, la vraie et la fausse, la tonsure de S. Pierre et celle de Simon le Magicien. La tonsure, usitée à Rome et en Italie, dès une époque très reculée, est large et posée obliquement sur la tête, où elle ne laisse subsister qu'une couronne de cheveux, fidèlement conservée chez les franciscains et les dominicains, ainsi que les autres ordres mendiants. La tonsure qu'adopta l'Angleterre, au témoignage de Bède, est, au contraire, petite et posée horizontalement au sommet de la tête; c'est la contrefaçon qu'imagina Simon le Magicien, qui se plut tant de fois à singer les actions du prince des apôtres. Comment se fait-il qu'à Poitiers on ait gratifié S. Pierre (ailleurs S. Laurent) de la seule tonsure de son implacable adversaire?

Auber, qui n'a pas reconnu cette tonsure spéciale, a parlé de « front chauve » : or cette caractéristique, propre à S. Paul, n'apparaît pas pour S. Pierre avant la fin du xv^e siècle. Voir sur la tonsure de S. Pierre mon *Octave des SS. Apôtres*, p. 170.

synam acciperet. Intuens autem in eum Petrus cum Joanne dixit : Respice in nos. At ille intendebat in eos, sperans se aliquid accepturum ab eis. Petrus autem dixit : Argentum et aurum non est mihi; quod autem habeo hoc tibi do : In nomine Jesu Christi Nazareni surge et ambula. Et apprehensa manu ejus dextera, allevavit eum et protinus consolidatæ sunt bases ejus et plantæ. Et exsiliens stetit et ambulabat; et intravit cum illis in templum ambulans et exsiliens et laudans Deum. Et vidit omnis populus eum ambulantem et laudantem Deum. Cognoscebant autem illum quod ipse erat qui ad eleemosynam sedebat ad Speciosam portam templi et impleti sunt stupore et extasi in eo quod contigerat illi (*Act. Apost.*, III, 1-10) ¹.

Je ne vois pas la suite du sujet dans la seconde partie du médaillon ni ailleurs : elle devait se composer du boiteux guéri et de la foule étonnée. Au lieu de cela, je distingue une foule empressée qui vient prendre part à une discussion et suivre, comme des disciples font pour un maître ², un personnage, en tunique et manteau, son bonnet à corne sur la tête, qui, l'index levé, parle et de la gauche déroule un phylactère, où il ne reste que cette fin de mot : ONEM. Je supplée ainsi : POPVLVS ou SIMON ALLOQVITVR NERONEM. Ce personnage pourrait être Simon le Magicien, qu'aimait particulièrement Néron ³, devant qui il opéra plusieurs prodiges ⁴ et à qui il demanda une confrontation avec l'apôtre pour le confondre : « Postea autem Symon rediens iterum in Neronis amicitiam est receptus. Symon igitur, ut refert Leo, populum convocavit et se a Galilæis graviter offensum perhibuit et ideo Urbem, quam tueri solebat, se deserere velle et diem statuere quo cælum deberet ascendere, quia non dignabatur in terris amplius habitare » (p. 373). Cependant, son rôle me paraît plus accusé dans le n°6, où il souffle à l'empereur ce qu'il

1. Le récit de ce miracle forme, dans le bréviaire romain, les deux premières leçons de matines à la fête de S. Pierre, où il reparait, très abrégé, aux deux premières antiennes des vêpres et des laudes. On y attachait donc une importance exceptionnelle.

2. « Vir autem quidam nomine Symon, qui ante fuerat in civitate magus, dicens se esse aliquem magnum, cui auscultabant omnes a minimo usque ad maximum, dicentes : Hic est virtus Dei quæ vocatur magna. Attendebant autem eum, propter quod multo tempore magis suis dementasset eos » (*Act. apost.*, VIII, 9-11).

3. « Symon autem magus in tantum a Nerone amabatur, quod vitæ ejus et salutis et totius civitatis custos sine dubio putabatur » (*Leg. aur.*, édit. Graesse, p. 371).

4. *Leg. aur.*, pp. 371-373.

doit faire. Le personnage qui parle est un des notables de Rome, séduits par le Magicien.

5. « Plusieurs personnages, parmi lesquels un nimbé et se courbant. Tout le reste est fruste » (Aub.). Comme dans le médaillon précédent, un filet de verre blanc, placé en haut, indique que là fut, dans le principe, une inscription explicative. Le personnage qui se penche vers un objet indéterminable est probablement S. Pierre, à en juger par son nimbe, sa tonsure et son long manteau : il est suivi d'une foule de peuple, dont les regards attestent l'étonnement. L'un d'eux porte une chlamyde agrafée sur l'épaule gauche par un large fermail circulaire. C'est S. Pierre dans la maison du centurion Corneille.

6. « Un homme, en grand manteau bistre, doublé de blanc et dont la tête est embrassée (embarrassée?) de débris, jetés au hasard, a l'air de prier, tourné vers le sud. Derrière lui un autre, vêtu de blanc, semble lui frapper sur l'épaule » (Auber). Le sujet n'est nullement confus, surtout si on substitue ce demi-médaille à celui où sont représentés S. Pierre et S. Jean à la porte du temple (n° 4). En effet, Néron, sceptre fleuroné dans la main gauche et couronne gemmée en tête, est assis dans l'intérieur d'un palais à murailles crénelées et portique dont le toit imbriqué, vu en perspective, est supporté, à la partie antérieure, par une colonnette à chapiteau feuillagé. Sa main droite tendue fait le geste de l'allocution. Derrière lui, son conseiller Simon, en robe longue et bonnet à corne, accroupi comme pour ne pas être aperçu, le bras tendu, lui souffle ce qu'il doit répondre à la démarche du peuple. La scène est ainsi complète : Néron accueille la demande du peuple de Rome, qui est sympathique à son protecteur Simon.

7. « S. Pierre, en robe jaune et manteau bleu, nimbé, front chauve; devant lui un homme incliné semble protester de sentiments de respect ou de reconnaissance, derrière lui le temple en perspective et derrière l'homme incliné deux autres saints nimbés. SCS PETRVS ET | VS APOTO. Le retour si fréquent de S. Pierre dans ce vitrail ne laisse point hésiter à croire qu'il y remplit le principal rôle. Il paraît assez clairement d'ailleurs par le n° 8 (mon n° 7) que l'apôtre guérit le paralytique Enée, comme il est rapporté au chapitre IX des *Actes* » (Auber).

S. Pierre, debout, tonsuré, pieds nus, en tunique et manteau, se tient debout à la porte d'une maison, dont la baie d'entrée est surmontée d'un petit dôme bulbeux et à côtes. Il se penche et met sa main droite sur la tête d'un homme barbu, en tunique, manteau et chausses, qui des deux mains tendues semble l'appeler. J'y vois, à cause de son costume militaire, le soldat envoyé à Joppé par le centurion Corneille, dont il est écrit au chapitre X des Actes : « Vir autem quidam erat in Cæsarea, nomine Cornelius, centurio cohortis quæ dicitur Italica..... Is vidit in visu..... angelum Dei introeuntem ad se et dicentem sibi : Corneli..... Et nunc mitte viros in Joppen et accersi Simonem quemdam qui cognominatur Petrus : hic hospitatur apud Simonem quemdam coriarium..... Et quum discessisset angelus qui loquebatur illi, vocavit duos domesticos suos et militem metuentem Dominum ex his qui illi parebant. Quibus cum narraret omnia, misit illos in Joppen..... Ecce viri qui missi erant a Cornelio, inquirentes domum Simonis, adstiterunt ad januam. Et quum vocassent, interrogabant si Simon qui cognominabatur Petrus illic haberet hospitium..... Descendens autem Petrus ad viros dixit : Ecce ego sum quem quæritis..... Introducens ergo eos, recepit hospitio » (X, 1-23).

On lit au bas de cette première scène COL..... Et à la suite S. APOTOL, qui doit s'interpréter (petrv)S APO(s)TOL(vs) et CO(rne) L (ivs mandat) Et.

La seconde partie du médaillon n'a gardé du dessin primitif qu'une maison en maçonnerie appareillée, car les deux saints nimbés qui y figurent sont d'un autre style et d'une autre verrière; l'un d'eux a les mains enveloppées d'un linge, rayé à l'extrémité. A leur place je mettrais les deux autres envoyés de Corneille et le médaillon serait ainsi rempli d'une manière satisfaisante

8. « Plusieurs personnages mêlés, victimes d'innombrables raccommodages ». (Auber.) J'y distingue clairement un édifice, en avant duquel, sur un sol percé d'arcatures, se tiennent S. Pierre, reconnaissable à sa tonsure, et S. Jean, à son évangile, tous les deux en costume apostolique. Après le miracle du boiteux, ils prêchent au peuple, à la porte du temple. Le demi-médaille aurait donc pu être remonté au panneau supérieur n° 5. « Quum teneret autem Petrum et Joannem, cucurrit omnis populus ad eos ad porticum quæ

appellatur Salomonis, stupentes. Videns autem Petrus, respondit ad populum : Viri Israelitæ, quid miramini in hoc ? » (*Act. Ap.*, III, 11-12).

9. « Hommes et femmes frustes, enfermés dans une encinte circulaire crénelée » (Aub.) Dans la bordure ces deux lettres, renversées et précédées d'une croix cantonnée de quatre points, TA donnent le mot de l'énigme : il faut lire TA(bitha) et recourir pour l'explication au chapitre IX des Actes : « In Joppe autem fuit quædam discipula nomine Tabitha... Factum est autem in diebus illis ut infirmata moreretur. Quam cum lavissent, posuerunt eam in cœnaculo. Quum autem proecesset Lydda ad Joppen, discipuli audientes quia Petrus esset in ea, miserunt duos viros ad eum, rogantes : Ne pigriteris venisse usque ad nos. Exurgens autem Petrus venit cum illis. Et quum advenisset, duxerunt illum in cœnaculum et circumsteterunt illum omnes viduæ flentes... Conversus ad corpus dixit : Tabitha, surge. At illa aperuit oculos suos et, viso Petro, resedit » (36-40). Le cénacle est une maison crénelée; à l'intérieur, on voit deux figures attristées et, en avant, deux disciples, dont un ayant le bonnet à corne, qui s'entretiennent de ce qu'ils doivent faire : on ira au devant de Pierre. La morte, couchée dans un lit, ouvre les yeux et s'assied sur son séant; son bras gauche est tendu vers S. Pierre dont les plombs seuls permettent de soupçonner la présence. « Dans autem illi manum, erexit eam. Et quum vocasset sanctas et viduas, assignavit eam vivam » (IX, 41). En haut, il y a la place ordinaire pour l'inscription qui ne comportait que le seul mot *Tabitha*.

10. « S. Jean bénit un homme à genoux, sur la tête duquel il pose la main. Sous les pieds de l'apôtre on lit : SCS IOHANES. Trois autres hommes sont aussi à genoux et suppliants devant lui. Derrière eux un homme en sayon, tête nue, tient de la main gauche un vase et de l'autre présente une biche à S. Jean. Quant au fait de ce numéro, il n'est pas facile de le reconnaître et nous ayons n'y voir qu'une obscurité de plus au milieu de toutes celles dont tant de brisures ont chargé les autres médaillons » (Auber).

Ce médaillon se compose de deux parties : dans la première, Noé, en jaquette courte, fait entrer un cheval dans l'arche. Comme je l'ai déjà dit, cette moitié, d'un style absolument différent, quoique du

XIII^e siècle, provient d'un autre vitrail : il n'y a donc pas à s'en préoccuper ici pour l'intelligence de la scène. S. Jean, (S) ĀS IOHANES, nimbé, imberbe, pieds nus, en tunique et manteau, béni à trois doigts ceux qu'il a convertis : le premier s'agenouille sur un sol fleuri et tend les mains en signe de donation complète de soi-même, l'apôtre lui met la main gauche sur la tête. C'est la suite de la prédication après le miracle du boiteux. « Multi autem eorum qui audierant verbum crediderunt et factus est numerus virorum quinque millia..... Repleti sunt omnes Spiritu Sancto... Nec quisquam eorum quæ possidebat aliquid suum esse dicebat, sed erant illis omnia communia » (Act. Apost., IV, 4, 31, 32).

11. « Deux saints nimbés et tête chauves'entretiennent ensemble. » (Auber.)

Je ne vois qu'un ange, nimbé, les ailes volantes et les pieds nus, qui marche et fait un geste pour qu'on le suive. Au-dessous PETRVS A(*postolus*) et, dans la bordure, les deux initiales PE de PEtrus. A rapprocher du n° 12.

12. « S. Pierre, nimbé, front jaune (chauve?), robe jaune, manteau bleu, debout. Derrière lui édifice de certaine apparence » (Auber). L'apôtre a son type habituel, tonsure et cheveux courts; il marche d'un air confiant; le geste de sa main atteste sa surprise. Il vient de franchir le seuil d'un édifice dont la porte est ouverte.

Qu'on rapproche l'une de l'autre ces deux moitiés de médaillons, donnant la gauche au n° 12 et la droite au n° 11, et l'on aura, sans presque qu'il soit besoin d'y faire de retouche, la scène de la délivrance de S. Pierre, racontée par les Actes, chapitre XII : « Et Petrus quidem servabatur in carcere... Et ecce angelus Domini adstitit... Et exiens sequebatur eum et nesciebat quia verum est quod fiebat per angelum : existimabat autem se visum videre » (I-II).

13. « Les trois saintes femmes devant le tombeau ouvert de N. S., un ange aux ailes déployées, ayant à ses pieds des linges, fait un signe qui rend le *Surrexit non est hic*, d'une main il montre le dehors de la grotte. Au-dessous d'une des femmes MARIA, au-dessus de l'ange PETRVS, mot évidemment déplacé. Les n° 13, 14 et 15 nous le font voir (S. Pierre) accouru au saint sépulcre avec les saintes femmes au matin de la résurrection, d'après le chapitre XXIV de l'évangile de S. Luc, et le XX^e de S. Jean » (Auber).

S. Pierre, nimbé, pieds nus, tenant ses deux clefs en main, se détourne pour montrer à S. Jean, imberbe, tonsuré et nimbé, le saint sépulcre. La tête du prince des apôtres, aux longs cheveux et sans tonsure, a été refaite au xv^e siècle, en même temps que le tombeau, qui est placé à gauche; par conséquent, il lui tourne le dos. Le sarcophage, de forme carrée, est décoré, sur sa face antérieure, de quatrefeuilles inscrits dans des cercles; la partie supérieure est ouverte. Un ange, placé à un bout, parle aux deux Mariés, voilées, qui s'avancent, un vase d'aromates à la main. Au-dessous, en caractères du XIII^e siècle, MARIA et dans la bordure VEN. Je restitue avec S. Jean : MARIA MAGDALENE VENIT AD MONUMENTVM (XX, 1). Or Madeleine, voyant la pierre qui fermait le tombeau enlevée, s'empressa de prévenir S. Pierre qui accourut aussitôt¹. « Exiit ergo Petrus et ille alius discipulus et venerunt ad monumentum » (XX, 2).

14. « Un homme derrière une croix tenue debout, figures et détails très endommagés. Tout cela semble se rapporter à la scène suivante » (Auber). Le personnage a le costume apostolique, tunique et manteau : il marche, celui de ses pieds qu'on voit est nu. Le nimbe a disparu, cependant je crois en suivre la trace sur les plombs. Il tient à deux mains une croix latine, gemmée. Le sol fleuroné qu'il foule indique la campagne. Je crois que nous avons là une partie de la légende *Domine quo vadis*? Il n'y manque que son complément, c'est-à-dire S. Pierre interrogeant le Christ.

Rogabant ergo fratres Petrum ut inde discederet et cum discedere nollet, tandem victus precibus abcessit et cum venisset ad portam, ut Leo et Linus testantur, ad locum ubi nunc dicitur Sancta Maria ad passus², vidit Christum sibi occurrentem et ait : Domine, quo vadis? Qui respondit : Veni Romam iterum crucifigi. Cui Petrus : Iterum crucifigeris? Cui Dominus : Etiam. Petrus vero ait : Ergo, Domine, revertar ut tecum crucifigar. His dictis, Dominus, vidente Petro et lacrymante, in cælum ascendit. Quod cum de sua passione intelligeret, rediit (*Leg. aur.*, p. 374).

1. Le bréviaire d'Anne de Prie insiste sur ce fait dans l'antienne du *Benedictus*, à l'office propre de Ste Madeleine : « O mundi lampas et margarita prefulgida, quæ resurrectionem Xpisti nunciando apostolorum apostola fieri meruisti, Maria Magdalene, semper pia exoratrix pro nobis adsis ad Deum qui te elegit ».

2. Voir sur cette église et l'apparition du Christ mon *Octave des SS. apôtres Pierre et Paul*, à Rome, pp. 110, et mes *Eglises de Rome*, pp. 39-40.

Au bas du médaillon, sur un demi-cercle, on lit o. VITREAJU, ce que je restitue ainsi, puisqu'il y a une coupure évidente entre les deux dernières lettres : (*Vincentia*) u (*xor Theobaldi de Blas*) o. VITREA (*m. dedit*). J'y suis autorisé par la légende de la verrière de la crucifixion. Steinheil, dans sa restauration, a supprimé l'initiale u, qui a ici une si grande importance, et l'a remplacée par la finale de *vitream*. On ne saurait trop respecter le moindre détail, même quand on ne le comprend pas, puisqu'à un moment donné peut surgir une interprétation jusque-là ignorée. Il sera facile de réparer cette distraction.

15. « S. Pierre, reconnaissable aux mêmes caractères que dans le n° 8 (mon n° 7), accourt avec S. Jean au saint tombeau, y est déjà à genoux, les mains jointes. Au-dessus deux mots illisibles » (Auber). La légende se lit très nettement au bas du médaillon PE : PA : NE, autrement dit *Petrus, Paulus, Nero*, qui sont les trois principaux personnages. S. Pierre et S. Paul ont le type propre que l'iconographie chrétienne leur a conservé des catacombes au xv^e siècle : S. Pierre se distingue par sa tonsure et ses cheveux crépus, sa figure ronde et sa barbe courte ; S. Paul, au contraire, a la figure allongée, la barbe pointue et le front complètement chauve, moins une petite mèche de cheveux ¹. Tous les deux sont à genoux et en prière, les mains tendues vers le ciel, large disque, à bandes bleue et verte, d'où sort la main de Dieu emmanchée et bénissant à trois doigts. Leur prière est donc exaucée. Au-dessous, trois petites figures de curieux et un reste de construction.

Ce demi médaillon, rapproché du demi-médaille n° 17, forme un médaillon complet et une scène parfaitement intelligible.

17. Le ciel se continue sous la forme de disques : on y voit la partie postérieure d'un démon bleu, à queue et griffes, qui lâche Simon le Magicien ². Sur le côté, Néron, couronné, tombe à la renverse de son trône à arcature ; la fin de son nom est écrite no. Ses

1. V. *Oct. des SS. ap.*, pp. 162, 174. Nicéphore Calixte a tracé le portrait des saints apôtres au xiv^e siècle. Retenons-en ces traits principaux : « Capilli et capillis et barbae crispis et densis, sed non admodum prominentes fuere », pour S. Pierre et pour S. Paul : « Facie candida annosque plures prae se ferente et capite calvo, barba densior et satis promissa ».

2. V. *Oct. des SS. Apôtres*, pp. 104-106, et *Eglises de Rome*, p. 56.

bras sont tendus, il regarde épouvanté, s'est adossé à un arbre qui exprime la campagne. Son affranchi lui enfonce à deux mains un poignard dans la poitrine, car il n'a pas eu le courage lui-même de se suicider : près de lui est un autre officier de la cour, coiffé aussi du bonnet phrygien.

La *Légende d'or* rend compte en ces termes de la chute de Simon le Magicien :

Statuto igitur die, turrim excelsam vel, secundum Linum, Capitolium adscendit (Symon) et inde se dejiciens, coronatus lau o, volare cœpit. Dixit autem Paulus ad Petrum : Meum est orare et tuum est imperare. Dixitque Nero : Verax est hic homo, vos autem seductores estis. Petrus autem dixit ad Paulum : Paule, erige caput et vide. Cumque elevasset caput et vidisset Symonem volantem, dixit ad Petrum : Petre, quid cessas ? Perfice quod cœpisti, jam enim vocat nos Dominus. Tunc Petrus ait : Adjuro vos, angeli Sathanæ, qui eum in aëra fertis, per Dominum Nostrum Jesum Xpistum, ut ipsum amplius non feratissed corruere dimittatis. Et continuo dimissus corruit et contractis cervicibus expiravit. Audiens hæc Nero talem virum se perdidisse, doluit dixitque apostolis : Suspecto animo me fecistis, propterea malo exemplo vos perdam (pp. 373-374).

Je suis ici en désaccord avec Steinheil et je le regrette vivement, car pour moi le point est capital. Nous n'avons pas le moindre doute sur la prière des apôtres et la chute du magicien, lâché, du haut des airs, par le démon. La divergence commence à propos de Néron. Je ne puis croire qu'il tombe à la renverse, uniquement d'émotion. Cette émotion n'est pas énoncée dans la *Légende d'or* et nous ne pouvons pas la supposer aussi subversive de l'équilibre. Qu'on observe bien le dessin : Néron n'est pas sur un trône, mais sur un lit. L'affranchi appuie ses deux mains résolument sur la garde du glaive qui s'enfonce dans la poitrine de l'empereur, lequel meurt, en gesticulant et criant, comme un désespéré¹. J'ajouterai

1. «Les prétoriens s'étant laissés persuader d'abandonner Néron se retirèrent dans leur camp, et y proclamèrent Galba empereur... Phaon, l'un de ses affranchis, lui offrit une petite maison de campagne qu'il avait à quatre milles de Rome... Il alla prendre quelque repos dans une petite chambre d'esclave, sur un lit qui n'était composé que d'un méchant matelas et d'une vieille couverture... Le Sénat s'assembla... il le (Néron) déclara ennemi public et ordonna qu'il fût puni selon toute la rigueur des anciennes lois... Ceux qui accompagnaient Néron... ne cessaient de l'exhorter à prévenir par une mort volontaire les indignités et les outrages dont il était menacé... Arriva un

qu'ici devait finir le vitrail, Il n'est pas question ni de l'emprisonnement ni du martyr des saints apôtres, parce que la verrière de la crucifixion s'occupe de leur dernier supplice ; c'eût été faire double emploi. La mort du persécuteur clôt la légende, comme on voit, au XIII^e siècle, les statues des apôtres et des martyrs, aux porches de nos cathédrales, fouler sous leur pied vainqueur le tyran qui les a persécutés. Le persécuteur est châtié lorsque ses victimes triomphent.

16. 19. « Grande statue de S. André, robe blanche, manteau rouge, pieds nus, nimbe jaune, figure en grisaille et barbu, il tient sa croix en sautoir. Autre de S. Antoine, nimbé de jaune, manteau blanc, robe bleue, calotte bistre. Appuyé sur sa béquille qu'il tient de la main gauche avec un chapelet : de la droite un livre ouvert où est écrit : *O Antoni confesso*. Les deux statues ont tous les rapports possibles avec celle de la fenêtre parallèle. L'inscription *O Antoni confessor*, en lettres du XV^e siècle, atteste l'époque de leur confection. Il y avait autrefois dans la cathédrale un autel de S. André. Il est probable qu'il y en avait un aussi de S. Antoine et d'autres de S. Jean l'évangéliste et de S. Jean-Baptiste » (Auber).

Comme la verrière de S. Laurent, qui lui fait pendant, celle de S. Pierre a eu sa partie inférieure mutilée de deux médaillons, qu'on a maladroitement remplacés par deux panneaux du XV^e siècle, provenant d'ailleurs. La dévotion particulière a pu motiver le choix des patrons. S. André est à la droite de S. Antoine. L'apôtre est vieux, barbu, pieds nus. Sa tunique, recouverte d'un manteau, a des orfrois au col, aux manches et au pourtour inférieur, avec imitation de caractères arabes. Le carrelage est comme à l'autre vitrail et le fond offre aussi une tenture de damas. Les deux attributs de S. André sont, dans la main gauche, un livre ouvert qui symbolise sa prédication et dans la main droite, une grande croix de

coureur de Phaon, qui apporta l'arrêt du Sénat... Néron effrayé saisit deux poignards qu'il avait apportés avec lui et après avoir essayé la pointe de l'un et de l'autre, il les remit dans le fourreau. Il se perça la gorge avec un poignard, et comme il y allait mollement, Epaphrodite, son affranchi et son secrétaire, appuya le coup et aida le poignard à s'enfoncer. Néron vivait encore lorsque entra le centurion commandé pour l'arrêter et l'amener à Rome... Néron mourut dans la trente et unième année de son âge. » (Crevier, *Histoire des Empereurs*, t. III, pp. 472-477).

bois en x, sur laquelle il mourut. Son nimbe est agrémenté d'une rose sur le fond.

S. Antoine a un nimbe gemmé à la circonférence, une calotte à oreilles, un manteau agrafé sur la poitrine, une tunique ceinte à la taille et une barbe blanche. Le sol a disparu, mais il reste encore une bordure de la tenture. Ses attributs spéciaux sont un bâton en tau, à la traverse duquel pend un chapelet circulaire¹, d'une dizaine, terminé par une houppes, suivant l'usage du moyen âge, conservé encore en Italie. De la main droite il tient ouvert un livre où est écrit en gothique carrée :

O an	fesso
toni	r glo
(c) on	rio (se).

Ces deux panneaux ont été replacés dans une des grandes fenêtres à vitres blanches du bas-côté sud, afin d'en assurer la conservation².

18. « S. Pierre portant ses clefs et parlant à un autre saint » (Auber). Ces deux saints, nimbés, s'entretenant ensemble, sont parfaitement reconnaissables : ce sont S. Pierre et S. Paul, avec leur type traditionnel, ce dernier à la droite du prince des apôtres³. Sur quoi confèrent-ils ? Probablement, d'après la *Légende d'or*, sur ce qu'ils ont à faire en présence de l'ascension de Simon le Magicien, du haut de la tour du Capitole. Alors ce demi-médailillon serait à sa place première. Sous ses pieds je distingue les deux lettres

1. Sur le sceau du prieuré de la Lande (Deux-Sèvres), gravé au xv^e siècle, qui appartient à la Société des Antiquaires de l'Ouest, S. Antoine tient de la main gauche un tau, signe de son abbatiat et un dizain, pour exprimer sa prière continue. On lui donne aussi comme attribut une clochette avec laquelle il convoquait ses religieux à l'église, ainsi qu'il est dit dans une de ses leçons dans le bréviaire d'Anne de Prye : « Et introivit ecclesiam, tangens signum ad matutinum, et congregatis cunctis fratribus simul, officium perfecerunt. Mane autem facto, exierunt ecclesiam et ante portam considerunt. »

2. Voici comment le bréviaire manuscrit d'Anne de Prye (fin du xve siècle) invoque S. Antoine : « Anthoni, pastor inclite, qui cruciatos reficis, morbos sanas et destruis ignis calorem (et) extinguis : pie pater, ad Dominum ora pro nobis miseris. ⁊. Ora pro nobis, beate Anthoni. *Oratio.* Deus, qui concedis obtentum (obtentu) beati Anthonii abbatis morbidum ignem extingui et membris egris refrigeria prestari, fac nos propicius meritis ipsius a gehenne incendiis liberatos, integros mente et corpore tibi in gloria feliciter presentari. Per ».

3. *Oct. des SS. Apôtres*, p. 75. Ce panneau est gravé dans les *Annales archéologiques*, t. XXIII, p. 141.

PA, initiale de *Paulus*, comme nous l'avons déjà constaté ailleurs. S. Paul qui parle dit à S. Pierre de faire promptement usage de son autorité pour déjouer le maléfice.

20. « Deux personnages non nimbés regardent un prince couronné et qu'une maladresse a renversé horizontalement — méconnaissable » (Auber). C'est notre n° 17, où il n'y a nulle maladresse, puisque le panneau est intact. Dans ce demi-médailion, formé de pièces et de morceaux ¹, surnage une tête, nimbée et tonsurée, de S. Pierre, tourné vers le centre : il m'est difficile de lui trouver une signification.

21. Moindre est l'embarras, pour le médailion correspondant, où, au milieu des fragments, je constate une tête non nimbée et, d'après les plombs, le profil d'une personne debout, car j'eserais porté à y voir la guérison du paralytique Enée ou l'apparition du Sauveur à S. Pierre après sa résurrection.

B. — De cet examen minutieux, je déduis les conclusions suivantes qui vont me permettre d'essayer une reconstitution de la verrière.

Il manque deux médaillons entiers, un autre et partie d'un viennent d'un vitrail du XIII^e siècle, qui n'a aucun rapport ni comme style ni comme idée avec la présente verrière. Il y a donc quatre médaillons à remplacer; de plus, deux demi-médailles au moins sont absolument inintelligibles, ce qui augmente le déficit.

La première rangée devant disparaître et l'ordre chronologique exigeant avant tout la visite matinale au sépulcre, je prends le n° 13 pour médailion central et je groupe autour deux faits qui le complètent.

1. Marie-Madeleine vient au sépulcre, un vase d'aromates en main. Voyant le sépulcre vide, elle court en informer S. Pierre. — Sur son avis, S. Pierre et S. Jean s'empresent d'accourir.

2. Les deux autres Maries suivent, voilées et portant des parfums. Dans une miniature du bréviaire d'Anne de Prye, elles sont ainsi détachées de Ste Madeleine, représentée plus haut aux pieds de Notre Seigneur qui lui apparaît (fin du XV^e siècle).

3. S. Pierre, au seuil de sa grotte, reçoit la visite du Sauveur

1. Comme celle de S. Laurent, la verrière de S. Pierre est remplie, surtout en bordure, de débris des XV^e et XVI^e siècles. Nous remercions sincèrement Steinheil, qui a eu la bienveillante attention de les offrir à notre musée.

ressuscité. La liturgie en parle dans l'office de Pâques. « Christus surrexit vere et apparuit Simoni » ; un tableau du XIII^e siècle, qui appartient à M. de Farcy, représente aussi cette apparition, sur laquelle j'ai donné plus haut une foule de renseignements historiques, topographiques et iconographiques.

A ces trois médaillons, dont le principal est fourni par la verrière elle-même, Steinheil a substitué la descente du S. Esprit sur les apôtres, sujet trop général qui ne vise qu'indirectement S. Pierre et qui a l'inconvénient majeur d'amener la suppression de la visite au tombeau, fait qui lui est antérieur.

4. La dation des clefs s'impose d'une double façon : d'abord, on la trouve à Bourges ; puis, dans le vitrail de Poitiers, S. Pierre étant habituellement muni de deux grandes clefs, la logique veut qu'on se demande ce qu'elles signifient et d'où elles lui viennent. Jésus-Christ, ayant élu Pierre chef du collège apostolique, lui donne les clefs, emblème de son pouvoir spirituel. L'apôtre est debout, comme à Ravenne, non à genoux, ainsi que l'a représenté Raphaël, ce qui est une faute, car le Christ, en le constituant son vicaire sur terre et lui attribuant les pouvoirs que cette dignité suréminente comporte, l'élève aux yeux de tous et le fait pour ainsi dire son égal en juridiction.

5-6. Les apôtres, par groupes de cinq, témoins de la scène.

7. Guérison du boiteux à la porte du temple (n° 4). Le médaillon ne représentant que les apôtres S. Pierre et S. Jean, il est facile, pour le compléter, d'y adjoindre le miraculé et la foule que le prodige enthousiasme.

8. Prédication des apôtres (n° 8).

9. Résurrection de Tabite (n° 9).

10. Message envoyé à S. Pierre par Corneille (n° 7) : la seconde moitié du médaillon, qui est à refaire, contiendra les deux domestiques qui accompagnent le soldat.

11. S. Pierre baptise Corneille, fait reproduit dans les vitraux de Bourges et qui correspond au n° 5. Le soldat et les deux serviteurs, à l'air étonné, accompagnent leur maître, attendant leur tour pour le baptême : la colombe divine plane dans l'air. « Adhuc loquente verba hæc, cecidit Spiritus Sanctus super omnes qui audiebant verbum. Et obstupuerunt ex circumcissione fideles qui vene-

rant cum Petro, quia et in nationes gratia Spiritus sanctis effusate. Tunc respondit Pètrus: Numquid aquam quis prohibere potest ut non baptizentur hi qui Spiritum Sanctum acceperunt sicut et nos? Et jussit eos baptizari in nomine Domini Jesu-Christi » (*Act. Apost.*, X, 44-48). L'inscription portera : CORNELI' BAPTIZATVR.

12. On pourrait utiliser ici le n° 21, où l'apôtre est reconnaissable à ses pieds nus. Debout, il tendrait la main au paralytique pour le faire lever de son grabat, exprimé par un débris (arcade de soubassement). « Invenit autem ibi (Lyddæ) hominem quemdam nomine Æneam, ab annis octo jacentem in grabato, qui erat paralyticus. Et ait illi Petrus : Ænea, sanat te Dominus Jesus Christus, surge, et sterne tibi. Et continuo surrexit » (*Act. Apost.*, IX, 34-35.)

13. Délivrance de S. Pierre par l'ange de sa prison de Jérusalem. Ce médaillon est obtenu par le rapprochement des deux demi-médailles n° 11 et 12.

14. S. Pierre en prison (n° 20).

15. Steinheil, je suis loin de l'en blâmer, a complété la délivrance par la visite de Pierre à la maison de Marie, nièce de Jean : l'apôtre frappe à la porte et, à l'étage supérieur, Rose regarde, mais ne descend pas ouvrir : « Consideransque venit ad domum Mariæ, matris Joannis, qui cognominatus est Marcus, ubi erant multi congregati et orantes. Pulsante autem eo ostium januæ, processit puella ad audiendum nomine Rhode. Et ut cognovit vocem Petri, præ gaudio non aperuit januam, sed intro currens, nuntiavit stare Petrum ante januam. At illi dixerunt ad eam : Insanis. Illa autem affirmabat sic se habere. Illi autem dicebant : Angelus ejus est. Petrus autem perseverabat pulsans. Quum autem aperuissent, viderunt eum et obstupuerunt » (*Act. Apost.*, XII, 12-16).

16. Ici s'arrête le récit des Actes des apôtres, qui n'a pas été inséré dans la *Légende d'or*. C'est à celle-ci qu'il faut désormais recourir pour l'intelligence des derniers médaillons. En rapprochant les n° 6 et 4, nous avons les plaintes des habitants de Rome à Néron, conseillé par Simon le Magicien.

17. Résurrection d'un jeune noble romain par S. Pierre, en présence de Simon, comme dans le vitrail de Bourges.

Tunc Symon, ut ait Hegesippus et Linus, in superbiam elatus, ausus est jactare quod posset mortuos suscitare et accidit ut quidam juvenis moreretur. Vocatis ergo Petro et Symone, hanc omnes de voluntate Symonis sententiam firmaverunt, ut ille occideretur qui mortuum suscitare non posset. Symon igitur dum super mortuum suas incantationes faceret, visus est a circumstantibus caput agitare defunctus. Tunc omnes exclamantes Petrum lapidare volebant ; Petrus autem, vix impetrato silentio, dixit : Si vivit defunctus, surgat, ambulet et loquatur, alioquin sciatis phantasma esse quod caput mortui commovetur ; separetur Symon a lectulo ut plene signa dyaboli denudentur. Separatur igitur Symon a lectulo et puer immobilis remansit. Petrus autem a longe stans et, oratione facta, exclamavit dicens : Adolescens, in nomine Jesu Christi Nazareni surge et ambula. Et statim vivus surrexit et ambulavit (p. 372).

18. La suite du récit exige la scène du chien, qui déchire les vêtements de Simon, fait qui précède immédiatement l'élévation dans les airs.

Tunc Symon, ut ait sanctus Marcellus, ivit ad domum Marcelli, discipuli ejus, ligavitque maximum canem ad ostium ejus domus, dicens : Nunc videbo si Petrus, qui ad te venire consuevit, ingredi poterit. Post paululum venit Petrus et, facto signo crucis, canem solvit : canis autem, omnibus aliis blandus, solum Symonem persequabatur ; qui apprehendens eum ad terram subter se dejecit et eum strangulare volebat. Accurrens autem Petrus cani clamavit ne ei noceret et canis quidem corpus ejus non læsit, sed vestes adeo laceravit ut ille nudus positus remaneret ; populus autem et maxime pueri cum cane tamdiu post eum concurrerunt, donec illum quasi lupum de civitate fugarent. Cujus opprobrii pudorem non ferens, per annum nusquam comparuit. Marcellus autem hæc miracula videns, deinceps Petro adhæsit (p. 373).

L'adoption de ce sujet me répugne d'autant moins qu'au médaillon n° 18 je vois une jambe isolée, qui porte sur la chair des traces sanglantes, comme après une morsure. La légende du chien est donc au moins probable.

19. Chute de Simon le Magicien, à la prière des saints apôtres et suicide de Néron (n° 15 et 17).

20. Le Christ avec sa croix apparaît à S. Pierre (n° 14), ou scène de *Domine, quo vadis* ?

21. Suite du médaillon n° 19 : S. Pierre et S. Paul se concertant sur ce qu'ils doivent faire et regardant Simon qui s'élève dans les airs, comme sur le vitrail d'Angers (n° 18).

L'inscription de dédicace, commencée au n° 20, se continue au

n° 21. Il est évident, par ce simple détail, que là devait se terminer le vitrail et que si le n° 20 a été remonté au 14, sa vraie place est ici pour clore la série légendaire ¹.

C.—Voyons maintenant comment le peintre Steinheil a compris la restauration qui lui était confiée. Quand il n'a pas saisi le sens ou plutôt qu'il n'a vu qu'une masse pour ainsi dire informe de pièces de toute nature, il a refait le médaillon. S'il l'a trouvé simplement mutilé, il en a gardé scrupuleusement la partie non endommagée, complétant le reste. En règle générale, il a considéré les demi-médailles comme des accessoires du sujet principal, occupant le médaillon central. Pour l'interprétation, moins en un endroit où il a fait appel à la légende, ils s'est inspiré exclusivement des Actes des Apôtres, où les traits les plus saillants, moins toutefois la mort, ont été racontés par S. Luc.

La première rangée représente la descente du S. Esprit sur les apôtres, assis sur un même banc : S. Pierre est au milieu, deux groupes se forment à droite et à gauche. Le sujet est élucidé par cette inscription : *Et repleti sunt omnes Spiritu Sancto*. Le peintre a, ce me semble, un peu abusé des inscriptions, qui lui donnaient facilité de justifier sa manière de voir : je ne crois pas qu'il y en eût autant dans le vitrail primitif, qu'elles fussent ainsi uniformément placées au bas du sujet et surtout qu'elles aient reproduit un texte scriptural : on ne faisait pas alors tant d'érudition, cherchant seulement à se faire comprendre.

Au deuxième rang, S. Jean et S. Pierre (n° 3) reçoivent l'ambassade qui est faite à Néron, ce que n'explique guère l'inscription. *Scs Petrus apostolus*. J'ai dédoublé le sujet et montré qu'il s'agit de la guérison du boiteux, à la porte du temple ; la seconde partie, ne se référant pas à cette scène, devait être transportée ailleurs. Les deux demi-médailles, refaits à neuf, représentent des assistants glorifiant Dieu, motif un peu banal pour accompagner une scène qui reste indéfinie.

1. La dernière rangée des panneaux est entièrement masquée par une balustrade de pierre, du siècle dernier, dont nous demandons avec instance la suppression pour la remplacer par une main courante en fer forgé. La dépense ne serait pas considérable et l'utilité est évidente. L'ancien architecte diocésain était tout disposé à débarrasser de cette superfétation la cathédrale à laquelle il avait voué toute sa sollicitude.

Au troisième rang, le médaillon central, formé de deux moitiés séparées, combine partie du n° 7 et partie du n° 10, c'est-à-dire deux scènes qui ne peuvent aller ensemble, la réception par S. Pierre d'un des envoyés de Corneille et l'imposition des mains par S. Jean. A droite et à gauche, le peuple : *Et vidit omnis populus*. Mais que voit ce peuple ? Ce ne pourrait être qu'un miracle et ici il n'en est pas question. Là encore, les deux médaillons sont neufs.

Au quatrième rang, la résurrection de Tabite, demi-médaille n° 9, forme, à elle seule, le médaillon central : ce n'est pas impossible. Mais je ne retrouve guère, en fait d'éléments anciens, que le personnage du fond et le mur de clôture de la maison. Le nom Tabitha a été complété et écrit sans *h*, à la suite vient *s̄cs Petrus*, qu'on voit trop souvent répété : j'aurais préféré avec les sommaires des Actes : *Tabithae resurrectio*, ou *Tabitha resurgit*.

Un des demi-médailles emprunte aux Actes les veuves montrant à Pierre les vêtements confectionnés par Tabite, ce qui va bien avec la scène de la résurrection ; et, au même livre, la vision de S. Pierre, *MANDUCA*, qui se réfère à l'histoire de Corneille et par conséquent est ici déplacée et sans signification, à moins qu'on ne la resoude par la pensée à ce qui va suivre.

Jusqu'ici nous avons refaits à neuf huit demi-médailles, chiffre énorme pour une variété qui en compte quatorze, soit la moitié plus un.

Au cinquième rang, la délivrance de S. Pierre par l'ange, parfaitement restituée, se complète, à droite, par l'étourderie de la domestique qui le laisse à la porte (je n'y contredis pas, quoique ce soit un neuvième demi-médaille ne provenant pas de l'ancienne verrière) et à gauche l'accueil fait à S. Pierre par Corneille et sa maison, dont les éléments ont été pris ailleurs. Donc Corneille reparaît ici pour la troisième fois. Pourquoi alors ne pas lui avoir consacré un rang entier, où l'on verrait se succéder sa mission près de S. Pierre, la vision de l'apôtre et la réception chez le centurion (qu'il eût mieux fait de baptiser, puisque tel était le but direct de sa visite). N'était-ce pas plus logique et n'en résultait-il pas plus d'ordre, au lieu d'une confusion regrettable ?

Au sixième rang, chute de Simon le Magicien, parfaitement res-

taurée, sauf un point, à savoir que l'épée manque aux mains de l'affranchi qui tue Néron sur son ordre.

Sur les côtés, S. Pierre et S. Paul emmenés en prison (mais auparavant il eût fallu les faire condamner); autre demi-panneau neuf, et les deux apôtres conversant ensemble (n° 18). De quoi causent-ils ici ? Ce serait vraiment une énigme (du moins ce médaillon est resté à la place première), s'il fallait le lire après la mise en prison, tandis qu'il se confond avec la chute de Simon, au sujet de laquelle ils se concertent, S. Paul exhortant vivement S. Pierre à intervenir d'autorité.

Au dernier rang, voici Néron, à l'instigation de son conseiller, condamnant les apôtres (moitié du n° 6). Cette comparution, non seulement devait précéder la prison, mais elle me paraît même totalement inutile, car elle n'est pas suivie d'effet. Or le résultat de la sentence prononcée était l'exécution. Le peintre du XIII^e siècle n'a pas jugé à propos de la reproduire dans son vitrail, puisqu'elle existait déjà dans celui de la crucifixion.

Les apôtres vont devant leur juge, c'est bien leur place; mais que font-ils dans le dernier demi-médaille, où ils reparaissent dans la même attitude qu'au-dessus ? Ce double emploi me choque, surtout ce demi-médaille étant encore absolument refait à neuf.

Dans le demi-médaille qui lui fait pendant à gauche, je vois un personnage tenant une croix d'or. Je l'ai nommé le Christ et M. Steinheil n'a pas hésité non plus, car il lui a attribué le nimbe crucifère. Mais que fait ce Christ isolé ? Est-ce une vision qu'ont les saints apôtres ? Alors quel auteur se porte garant de cette vision ? Si, au contraire, il faut y voir l'apparition de *Domine, quo vadis*, où est le témoin ? S'il est rejeté au médaillon placé en vis-à-vis, S. Paul y est de trop, puisque la légende se rapporte exclusivement à S. Pierre.

D. — Arrivé à ce point de mon étude critique, je ne puis m'empêcher de faire cette réflexion : trois archéologues ont examiné le vitrail de S. Pierre, chacun avec les ressources de son érudition personnelle ; à part quelques sujets où ils se sont rencontrés, ils ont émis des opinions diamétralement opposées. Qu'en conclure ? Evidemment que quelqu'un d'eux s'est trompé.

La description du chanoine Auber est bien ancienne déjà et peut-

être l'auteur se déjugerait-il maintenant. La discussion est donc entre Steinheil et moi. Le public se prononcera : j'ai fourni longuement les preuves de mon explication et, les yeux sur la photographie, on verra que je me suis efforcé de tout mettre en œuvre. Une reconstitution, opérée sur les bases que j'ai établies, sauvegardait le vitrail presque entier. Steinheil, au contraire, a été forcément entraîné à le refaire, beaucoup plus qu'il n'aurait voulu, faute d'avoir saisi ce que je crois avoir nettement observé. S'il y a erreur de ma part, elle n'est préjudiciable qu'à ceux qui se targueraient de mes antécédents pour l'adopter. L'erreur de Steinheil, si elle existe, est désormais à peu près fixée. Il y a donc un danger sérieux à agir trop vite et sans contrôle. Aussi il me semble indispensable de formuler ici quelques principes, qui seront la conclusion pratique de ce mémoire, écrit dans l'intérêt seul de la science et de la vérité, ce qui exclut toute vue mesquine et toute considération personnelle.

Les restaurations se font sans notre consentement, à nous archéologues : nous ne sommes pas consultés sur l'opportunité. Mais étant admis qu'une somme est votée pour une restauration, l'important pour nous est qu'elle soit sagement employée et que l'antiquité soit religieusement respectée. Nous avons alors qualité pour intervenir et c'est ce que nous demandons instamment au gouvernement. Comment, nous concentrons tous nos efforts sur l'histoire locale et l'État nous reconnaît à titre d'institution d'utilité publique, et, le cas échéant, nous serions tenus à l'écart comme des gens ignorants et inutiles ! C'est absurde en soi ; ce ne l'est pas moins, pratiquement parlant.

Lors donc qu'un vitrail va être descendu, pourquoi ne serions-nous pas admis à profiter des échafaudages pour examiner chaque panneau successivement, de près et en détail ? A distance et avec une lunette, même très forte, l'investigation n'est pas aussi sûre. Or, à ce moment, on noterait l'état exact du vitrail, ses réparations successives, ses interpolations et on chercherait à rétablir la légende, en même temps que l'ordre bouleversé. Sans doute, Steinheil a pris la précaution de faire photographier les panneaux avant de les restaurer, mais l'examen de la photographie n'équivaut pas à l'observation directe sur le verre peint. Dans ce cas, rien n'échappe à l'œil scrutateur, le moindre détail se retrouve et la couleur elle-même aide singulièrement à des rapprochements.

La société archéologique de la localité devrait être avisée officiellement et c'est officiellement aussi qu'elle agirait, déléguant plusieurs de ses membres dans une commission *ad hoc* et prenant, après délibération, la responsabilité du rapport qui consignerait les observations faites sur place. Ce rapport serait transmis au gouvernement qui le remettrait au directeur des travaux, lequel s'y conformerait ou, en cas de divergence, exposerait les raisons pour lesquelles il ne croit pas pouvoir accepter l'interprétation proposée. De cette discussion éclairée et impartiale naîtrait certainement la vérité.

Dans ces conditions, la restauration ne serait pas attaquable.

Quelle récompense recevrait la société pour sa participation empressée? Le gouvernement pourrait à peu de frais la satisfaire, en lui donnant une épreuve des photographies et en lui faisant remettre pour son musée tous les morceaux jugés inutiles à la restauration et les échantillons de ses verres et de ses plombs, qui méritent d'être étudiés au point de vue technique : fabrication, style, émaux, dimensions, épaisseur, etc.

L'occasion serait excellente pour que la société publiât sa description du vitrail et en donnât, sinon un dessin d'ensemble, du moins un spécimen pour mettre à même de juger la question artistique et archéologique.

Ce n'est pas tout. La commission doit se montrer sévère : si elle consent à guider dans une restauration, elle doit énergiquement s'opposer à une réfection ; il s'agit, en effet, de consolider, de compléter, non de modifier et de refaire à neuf, sinon dans des parties convenues, là où il y a nécessité absolue. L'antique, même avec ses lacunes et ses mutilations, offre plus de charmes qu'une nouveauté ou du moins ce qui en a toutes les apparences.

Si un vitrail était dans un état de délabrement tel qu'il faudrait, pour lui rendre son aspect d'autrefois, en refaire à neuf près de la moitié, nous devrions protester et demander que l'argent à employer fût affecté à une autre destination. Il existe encore dans nos cathédrales assez de fenêtres défoncées et munies de verre blanc pour qu'on cherche à les garnir de verre de couleur, conformément au style de l'édifice ou à celui de la fenêtre elle-même, percée quelquefois après coup dans un mur plus ancien.

J'ai la plus grande estime pour le talent hors ligne du peintre

Steinheil, qui savait dessiner le *xiii^e* siècle, absolument comme un maître de l'époque. J'aurais donc préféré qu'au lieu de retoucher si profondément la verrière de S. Pierre, qu'on pouvait se contenter de remettre en plomb, il nous eût donné, pour une des fenêtres voisines, un vitrail de sa composition. Là du moins il eût été lui-même, sans gêne ni contrainte, et il eût peint, pour notre cathédrale appauvrie, une de ces pages brillantes qui font tant d'honneur à sa science consommée et à son expérience incontestable. Le neuf n'est pas critiquable, mais la critique trouve à redire au vieux qu'on refait neuf.

J'insiste. Je suis loin de songer à une immobilisation systématique. Les églises ne sont pas faites pour les archéologues, qui ont à leur disposition les musées où ils peuvent accumuler les richesses d'art ancien qui ont leur préférence, mais pour les fidèles, qu'il est utile d'instruire et d'édifier, en même temps que pour les convenances du culte, qui doit être grave et décent. Les vitraux sont, en France, une partie notable de l'art décoratif, ils jouent un rôle dans la dévotion. Il importe donc qu'on en mette, là où il en manque et qu'on les restaure, là où ils sont mutilés et exposés à périr. Mais que cette restauration ne soit jamais confiée qu'à des artistes intelligents et compétents, plus empressés à maintenir ce qui est qu'à y substituer leur individualité. Si, par hasard, un panneau n'était pas intelligible, qu'on se garde bien de chercher à l'utiliser en lui donnant une signification problématique; mieux vaut le laisser en place tel qu'il est. La science progresse et, tôt ou tard, amènera la solution désirée. Un peu moins d'impatience à tout régulariser et organiser rendra service aux archéologues futurs, qui n'auront pas à se plaindre d'une adaptation, souvent irrémédiable, à des idées très contestées. Il est évident qu'une fausse interprétation entraînera fatalement une fausse restauration et alors le mal sera irréparable.

Steinheil s'est tiré d'embarras en homme d'esprit qui coupe le nœud gordien : les dévots sont satisfaits, mais les difficultés subsistant, les archéologues auraient encore des regrets, si, comme je l'espère, les erreurs n'étaient atténuées par des retouches devenues nécessaires et qui me seront certainement accordées avec la bonne grâce que l'artiste a su mettre, lorsque je lui demandai, dans l'intérêt de l'histoire, de vouloir bien refaire l'inscription mutilée du vitrail de la crucifixion.

E.— Cette digression terminée, je passe à l'esthétique de la verrière de S. Pierre, qui a la plus grande analogie avec celle de S. Laurent, puisque toutes les deux sont du même temps et du même artiste ¹.

L'aspect est harmonieux : deux couleurs dominant, le bleu et le rouge ; le vert, le blanc et le jaune forment transition.

La bordure extérieure est rouge, alternant des roses jaunes cernées de vert, avec des losanges bleus, contournés de blanc ; des feuilles blanches, vertes et bleues, les réunissent.

Les quatrefeuilles offrent une tablette rouge, à lobes jaunes et triple bordure bleue, blanc perlé et rouge. Les nœuds sont bleus, circonscrits par un perlé blanc et un filet rouge.

Les médaillons, cernés d'une bordure verte, prise entre deux filets blancs, celui de l'intérieur perlé, ressortent vivement en rouge sur le fond bleu clair de la verrière.

Quelques inscriptions élucident les sujets : elles sont courtes et généralement ne donnent que le nom du principal personnage mis en scène. Leur place est tantôt en haut, tantôt en bas du médaillon.

Les médaillons, dits légendaires, contiennent des personnages, un peu petits pour être parfaitement distingués à l'œil nu à une telle élévation, puisqu'il s'agit de fenêtres placées sous voûte. Cependant, en les isolant sur les fonds, en exagérant leurs gestes et surtout leur démarche, l'artiste a donné facilité de lire à distance. Je ne sais rien de mieux compris sous ce rapport que le médaillon de la délivrance, où se détachent nettement la prison, S. Pierre et l'ange qui lui a ordonné de le suivre ; les plombs, en cette circonstance, aident merveilleusement à accentuer les contours.

2. Angers. — D'autres cathédrales ont aussi, au XIII^e siècle, leur légende de S. Pierre, qu'il est utile de rapprocher de celle peinte à Poitiers. De la sorte, il sera plus facile de compléter les lacunes de cette dernière.

A Angers, la verrière est au nord ; son style et surtout la couleur intense de son fond bleu attestent la seconde moitié du XIII^e siècle. Les sujets, au nombre de sept, se lisent de haut en bas : dans l'ordre actuel, il y a interversion, car le second médaillon devrait être descendu au dernier rang.

1. Voir sur la vitrerie et l'art du verrier en Poitou, l'ouvrage de Gerspach, *l'Art de la verrerie*, pp. 196, 202.

1. Ange tenant un encensoir de chaque main, pour exprimer les honneurs rendus au ciel au prince des apôtres.

2. S. Pierre est crucifié, la tête en bas : sa figure est celle d'un vieillard et il porte la tonsure ecclésiastique qui lui doit son origine.

3. Il comparait devant Néron.

4. Jésus-Christ lui parle, peut-être la scène du *Domine, quo vadis*¹.

5. Délivré par un ange, il sort de sa prison, ses chaînes brisées.

6. Il est mis en prison à Rome.

7. Simon le Magicien, ailé et soutenu par deux démons, l'un vert et l'autre jaune, s'élève dans les airs, du haut de la tour du Capitole, en présence de Néron, couronné et le glaive en main : S. Pierre et S. Paul le regardent.

3. *Bourges*. — La légende est beaucoup plus complète à la cathédrale de Bourges.

1. S. Pierre reçoit les clefs². — Il baptise Corneille. — S. Paul refuse le sacrifice d'un taureau que lui offrent les habitants de Lystrès qui le prennent pour un Dieu. — Il est banni par Néron.

2. Simon le Magicien s'efforce en vain de rendre la vie à un jeune romain décédé. — S. Pierre le ressuscite. — Simon, S. Pierre et S. Paul discutent devant Néron.

3. Simon se plaint au peuple des insultes qu'il essuie de la part des Galiléens et menace d'abandonner la ville qu'il protège. — Il s'élance dans les airs du haut de la tour du Capitole. — Prière des apôtres. — Les ailes se détachent, il tombe et se brise les membres.

4. S. Pierre délivré de sa prison par l'ange, à Jérusalem. — Il quitte Rome et demande au Christ qu'il rencontre *DOÑE CO VADIS*.

1. « Rogabant fratres Petrum ut inde discederet et, cum discedere nollet, tandem victus precibus abcessit et, cum venisset ad portam, ut Leo et Linus testantur, ad locum ubi nunc dicitur *Sancta Maria ad passus*, vidit Christum sibi occurrentem et ait : Domine, quo vadis? Qui respondit : Venio Romam iterum crucifigi. Cui Petrus : Iterum crucifigeris? Cui Dominus: Etiam, Petrus vero ait : Ergo, Domine, revertar ut tecum crucifigiar. His dictis, Dominus, vidente Petro et lacrymante, in cælum ascendit » (*Leg. aur.*, p. 374)

2. Dans le bréviaire d'Anne de Pryn, abbesse de la Trinité de Poitiers à la fin du xv^e siècle, à l'office de la Toussaint, le répons suivant est adressé à S. Pierre en forme de prière, par allusion au pouvoir des clefs : « O Claviger regni colorum et princeps apostolorum, donare (dignare pro) nobis pium exorare Dominum Jesum Xpistum, ut precum votis tuarum diluat sordes culparum tribuatque post obitum paradisi celestis introitum. ⁊. Tu primorum princeps, allela (athleta) potentissime, Petro, ora pro nobis regem regum et magistrum tuum ».

— Jésus lui ayant répondu qu'il va se faire crucifier de nouveau, Pierre rentre à Rome. — Il est saisi. — Pierre et Paul s'embrassent avant de se séparer.

5. S. Pierre est crucifié la tête en bas et S. Paul décapité.

4. *Sens.* — A la cathédrale, l'absidiole centrale offre, en vitraux du XIII^e siècle, à fond bleu, quatre baies contenant une série de médaillons, où les scènes sont interverties et mélangées de pièces de rapport. J'y relève les sujets suivants, au nombre de sept.

1. Le Christ, debout sur une barque, appelle S. Pierre qui marche sur les flots pour le rejoindre.

2. Le Christ visite S. Pierre dans sa prison, où deux anges le consolent. HIC S PAVLVS IHC SS PETRVS.

3. Le Christ marche devant S. Pierre. Serait-ce la scène du *Domine, quo vadis?*

4. S. Pierre et S. Paul sont bâtonnés, sous les yeux du Christ qui leur donne la force de supporter l'épreuve.

5. S. Pierre comparait devant Néron, assis : il est accusé par Simon le Magicien, coiffé d'un bonnet juif.

6. Mort de Tabite ¹, dont l'âme est enlevée par un ange.

7. Décollation de S. Paul, les yeux bandés.

8. S. Paul prêche devant le peuple et lui enseigne l'Eucharistie : il lui montre un autel, à parement vert, abrité par un ciborium, sur lequel est un calice : OSTENDIT ARĀ IIIV.

5. *Troyes.* — Dans l'abside est une grande verrière du XIII^e siècle, à deux baies : la lecture des sujets se fait de bas en haut et en passant d'une baie à l'autre.

1. Dans une barque S. André est assis et rame ; un filet est déposé sur un ammonite, qui est un des gros coquillages de la mer. S. Pierre enfourche le bord, s'empressant de répondre à l'appel du Christ : il est vieux et tout blanc, avec une tonsure faite aux ciseaux.

2. Le Christ lui donne une grande clef d'or : l'apôtre baisse modestement la tête et joint les mains en signe de reconnaissance.

3. Sa clef d'or en main, il est saisi par un soldat. S. Paul le suit ; son front est chauve et de l'index tendu il semble discuter.

1. « Cornelium baptisavit, Tabitam suscitavit » (*Leg. aur.*, p. 369).

4. Néron trône, couronne en tête. A sa droite se tient Simon le Magicien, avec son bonnet juif ; il accuse l'apôtre.

5. S. Pierre, vêtu d'une tunique verte, est crucifié, la tête en bas : deux bourreaux enfoncent les clous.

6. Décollation de S. Paul par un soldat, glaive levé, en présence de Néron debout, qui ordonne l'exécution. L'apôtre tient à la main un ample linge ensanglanté, dont il a bandé ses yeux pendant son martyre.

Dans la rosace, les deux chefs du collège apostolique trônent en majesté. S. Pierre a sa clef d'or, mais à S. Paul, assis à sa droite, manque son épée habituelle.

6. *Troyes*. — La cathédrale de Troyes possède une autre verrière, du milieu du XIII^e siècle, qui garnit la lancette d'une des absidioles ouvrant sur le déambulatoire. Sur le fond imbriqué en bleu, avec cœur rouge, se détachent six médaillons ronds, qui se lisent en commençant par la partie inférieure.

1. Corneille, CORNELIVS, est à genoux, les mains jointes, aux pieds de S. Pierre, s. PETRVS, pieds nus, nimbe rouge, bénissant, un rouleau dans la main droite, sa tonsure taillée aux ciseaux. Au-dessus se développe une nappe, pleine d'animaux divers, conformément à la vision racontée par les *Actes* (chap. X). Un serviteur apporte un vase à long col, plein de l'eau qui servira au baptême.

2. S. Pierre, SANCTVS PETRVS, rend à sa mère l'enfant, habillé en blanc, qui est tombé d'une fenêtre ¹.

3. Saisi par deux soldats, l'apôtre est amené à Hérode, assis sur un fauteuil, qui se détourne. Ils sont nommés AGRIPA S. PETRVS.

4. Un ange, vêtu de blanc, lui apparaît dans sa prison : il est lié, pieds et mains, à deux colonnes et a le cou pris dans une traverse de bois.

5. Néron, couronné et trônant, NERO, écoute l'accusation portée par Simon le Magicien, SIMON MAGVS, qui se distingue par un bonnet juif de couleur verte. S. Pierre a un phylactère en main, pour caractériser son apostolat.

6. Deux soldats jettent S. Pierre en prison : on le menace du fouet.

1. Le miracle est attribué à S. Paul par les *Actes*, XX, 9-12.

7. Simon, SIMON MAGVS, ordonne à un enfant mort, étendu sur un lit, de se lever. S. Pierre s'y oppose.

8. S. Pierre, SANCTVS PETRVS, le bénit et aussitôt il ressuscite, témoignant sa reconnaissance. Néron regarde, sceptre en main.

9. Simon, SYMON MAGVS, se rend au Capitole, suivi de la foule : il lui montre la nue où il s'élèvera ¹.

10. Simon, SYMON MAGVS, discute avec S. Pierre devant Néron.

11. S. Pierre a déjà franchi la porte de Rome, PETRVS. Il parle au Christ qui le bénit. C'est la scène du *Domine, quo vadis* ?

12. Vêtu symboliquement d'une robe blanche, lavée dans le sang de l'Agneau, S. Pierre est crucifié, la tête en bas : les pieds et les mains sont liés par deux bourreaux à une croix verte, comme est au moyen-âge la croix du Sauveur.

Dans ces différentes scènes, S. Pierre a les pieds nus, en signe d'apostolat. Son nimbe est indifféremment rouge, vert ou blanc, par allusion au martyr, à la foi et à la gloire qui en sont la récompense. La robe est blanche, verte ou jaune, pour des motifs analogues et le manteau jaune, vert, bistre. La tonsure, posée au sommet de la tête, est plus grande qu'à Poitiers.

7. *Dijon*. — A Notre-Dame de Dijon, une verrière de la seconde moitié du XIII^e siècle retrace ainsi la vie de S. Pierre, constamment figuré avec la tonsure et les pieds nus. Les sujets, contrairement à l'usage, sont étagés de haut en bas.

1. Le Christ marche sur les eaux, S. Pierre le suit.

2. S. Pierre, dans une barque, aperçoit le Christ qui marche sur les flots.

3. Suivi de l'apôtre S. Jean, il guérit un paralytique qu'il prend par le bras pour le faire marcher (*Act.*, VIII, 8).

4. A la porte du temple, où il est accompagné de S. Jean, il vient

1. A la cathédrale de Nantes, dont la façade a été sculptée au XV^e siècle et qui est sous le vocable de S. Pierre et de S. Paul, la vie du prince des apôtres a été figurée, en vingt-quatre médaillons, aux voussures de la porte septentrionale. Je n'en citerai que deux traits : Simon le Magicien lance deux chiens, que S. Pierre tue en leur jetant un gâteau bénit ; S. Pierre et S. Paul, à genoux, prient et Simon tombe du haut de la tour du Capitole, ses ailes sont impuissantes à le maintenir en l'air et c'est en vain que le démon qui le soutenait essaie de le relever. La tête de l'apôtre, comme à Rome, est grosse et ronde, chevelue, avec barbe rase.

de guérir le boiteux qui s'agenouille devant lui pour le remercier (Act., III, 1-9).

5. Ananie et Saphire tombent morts aux pieds de S. Pierre (Act., V, 1-11).

6. Prédication de S. Pierre.

Dans l'autre baie en regard, l'histoire continue.

7. Le Christ, accompagné de S. Jean, parle à deux apôtres. Ce doit être la vocation de S. Pierre et de S. André.

8. Le Christ remet à S. Pierre une clef d'or.

9. S. Pierre discute avec Simon le Magicien, qui lui montre les nuages, indice du ciel où il va monter.

10. S. Pierre parle aux Juifs, qui lui présentent les vêtements confectionnés par Tabite, « ostendentes ei tunicas et vestes quas faciebat illis » (Act., IX, 39).

11. Le corps est enveloppé d'un suaire et couché sur un lit : un homme et une femme pleurent.

12. S. Pierre, à genoux au pied du lit, se prépare par la prière à la résurrection de Tabite : « Petrus, ponens genua, oravit et conversus ad corpus, dixit : Tabitha, surge. At illa aperuit oculos suos et, viso Petro, resedit ». (Act., IX, 40) ¹.

1. Dans la nef de la cathédrale de Troyes, un grand vitrail de la Renaissance, subdivisé en six baies, consacre, sur deux rangs, onze scènes à la vie de S. Pierre, qui s'étale sur fond bleu. Le donateur y a apposé deux fois son écusson, tenu par deux anges : d'or, à une bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent.

1. Le Christ, une croix d'or en main, apparaît après sa résurrection.

2. S. Pierre, à l'entrée de la grotte, à genoux. De sa bouche sort un phylactère, où est écrit : *Obedire oportet deo magis (quam hominibus)*. (Act. Ap., I, 29).

3. Arrêté par un soldat.

4. Il comparait devant Néron, assis sur un trône.

5. Debout, il bénit.

6. A ces mots : *Thabita, surge*, Tabite se lève et se débarrasse de son linceul.

7. S. Etienne, palme d'or en main, tenant les pierres de sa lapidation dans sa dalmatique rose.

8. Evêque. Probablement, ces deux saints sont les patrons des deux donateurs.

9. Deux priants : l'un est debout et coiffé d'un bonnet pointu.

10. S. Pierre en majesté sur un trône : tiare, souliers rouges, chape verte ; il bénit et tient une clef.

11. Debout, pieds nus, armé de sa clef d'argent, il prononce ces mots : *Domine, quo vadis?*

12. Le Christ, portant sa croix, répond en faisant un geste de l'index pour montrer la ville de Rome : *Vado Romæ iterum crucifigi*.

Partout S. Pierre est un vieillard, à cheveux blancs et frisés, avec une tonsure.

XIV. — TAPISSERIES.

C'était autrefois un grand luxe que de tendre le chœur des principales églises de tapisseries historiées¹, qui mettaient sous les yeux des fidèles les actes du patron, de manière à éveiller leur dévotion. S.-Pierre de Beauvais, au xv^e siècle, et S.-Pierre de Saumur, au xvi^e, suivirent le courant général. En publiant ces deux tentures d'une valeur exceptionnelle, j'ai surtout en vue de montrer comment l'iconographie s'est inspirée de la légende et de fournir un curieux spécimen de la versification française, destinée à donner l'intelligence des tableaux tissés en laine. Ce sera un utile complément à la tapisserie de S. Florent décrite en détail dans le volume précédent.

1. *Cathédrale de Beauvais.* — Le chanoine Barraud a publié en 1853 à Beauvais une brochure intitulée *Notice sur une tapisserie de la cathédrale de Beauvais*, où il parle très en détail de la tapisserie de la vie de S. Pierre, qui fut offerte par l'évêque Guillaume de Hollande, dont l'épiscopat dura de 1444 à 1462. Son épitaphe avait soin de rappeler sa générosité :

Ornamenta dedit, reditus et tapeta, discos.

Les deux premiers panneaux ont disparu. Sur l'un l'évêque était

Dans l'église de Beaune (Côte-d'Or), j'ai noté un retable sculpté de la Renaissance, qui est de forme rectangulaire et divisé en cinq compartiments, séparés par des prophètes qui tiennent des phylactères : David se reconnaît à son collier et à sa harpe. Les types des apôtres ne sont pas tout à fait conformes à la tradition : S. Pierre a au front une seule mèche de cheveux, S. Paul est chauve et porte une barbe taillée en pointe.

1. *Domine, quo vadis ?*

2. Délivrance de la prison.

3. Crucifixion : S. Pierre a les pieds et les mains liés ; en haut, la décollation de S. Paul.

4. Comparution des deux apôtres devant Néron : ils sont conduits par un soldat ; une femme, suivie de son enfant, les regarde avec curiosité. Simon les présente lui-même, à ses pieds sont ses livres de magie que les apôtres ont renversés.

5. S. Paul lit des prières dans un livre et Pierre donne sa bénédiction. Aussitôt l'enfant ressuscite, soulevant le couvercle du cercueil. Les spectateurs occupent une galerie qui saillit en encorbellement. Un des assistants se bouche le nez pour témoigner que le cadavre est déjà en décomposition.

Les donateurs sont agenouillés de chaque côté sur un prie-dieu.

1. En 1700, Ponce Lenrolleur, lieutenant en la juridiction des traites foraines de Montfaucon, inscrivait dans son testament : « Je veux qu'il soit acheté de la tapisserie pour mettre aux deux côtés du grand autel jusqu'à la balustrade et laquelle sera tendue les grands jours de l'année et principalement pendant l'octave du S. Sacrement » (Pognon, *Hist. de Montfaucon d'Argonne*, p. 397).

représenté, mitré et crossé, à genoux devant S. Pierre, auquel il disait sur un phylactère sortant de sa bouche :

A toi ce tapis je présente
Pour ton église décorer
Et ton saint nom plus honorer,
Rends mon âme de mal exempte.

Sur la seconde se lisait l'historique de la donation, fixée à l'an 1460 :

L'an de grâce mil quatre cents	Profitant aux bons et mauvais,
Et quarante quatre en tous sens,	Qui le jour Saint Barthélemi,
Dieu modéra notre souffrance;	Fit son entrée après midi,
Tresves furent faites, en France,	Laquelle fut moult honorable.
Entre le puissant roy franchois	Icelui pasteur vénérable,
Appelé Charles de Valois	Meu d'une vertueuse plante.
Et Henri, roi d'Angleterre,	L'an mil quatre cent soixante,
Au doux mois de mai, que la terre	Fit faire de bonne durée
Se pare de maintes couleurs.	Ce tapis où est figurée
Au dit an, homme de valeur,	La belle vie Saint Pierre.
De noble extraction et grande,	Il a revestu mainte pierre
Maistre Guillaume de Hellande	En ce chœur. Dieu, qui est paisible ¹ ,
Fut fait évesque de Beauvais,	Lui doist vesture incorruptible.

Chaque panneau porte la devise du prélat, PAIX, et ses armes, en regard de celles de l'évêché de Beauvais, qui se blasonnent : *d'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre clefs de même*. L'écusson épiscopal est adossé à une crossé : *écartelé : aux 1 et 4, d'argent, à la bande de gueules, chargée de six fers de hache d'or, qui est de Hellande ; aux 2 et 3, d'or, à la croix de gueules, cantonnée de 16 alérions d'azur, qui est de Montmorency ; sur le tout, de gueules, semé de trèfles d'or, à deux bars adossés de même, qui est de Clermont de Nesle*.

La hauteur des panneaux est de 2^m60^c. Les légendes, en gothique carrée, se développent à la partie supérieure. On en trouve de médiocres dessins dans les *Anciennes tapisseries historiques* de Jubinal.

Première pièce. 1. Vision des animaux impurs, qui symbolisent les gentils, admis dans l'Eglise et que, malgré la loi de Moïse, Pierre est autorisé à manger. La scène se passe dans la maison de Simon le corroyeur ; deux anges, déployant une nappe où sont réunis un

1. Allusion à la devise *Paix*.

chien et un lion, un épervier et un hibou, un poisson et un lézard, lui disent : *Petre, occide et manduca.*

Comment S. Pierre en la maison Cimon le coriaire,
Vit le ciel ouvert et les angeles lui apportans
Ung lincheul plain de bestes ordes et venimeuses por mengier

2. Baptême, à Césarée, du centurion -Cornille et de sa famille;
S. Pierre les instruit et le S. Esprit descend sur eux :

Comment le Saint Esprit descendi sus Cornille centurion
Et sa famille, Saint Pierre preschant devant luy.

3. Délivrance de S. Pierre par l'ange, Hérode l'avait condamné
et des soldats veillaient à sa garde dans la prison :

Comment en la prison Hérode, Saint Pierre dormait
Entre deux chevaliers et l'angele le frappa par le costé.

Deuxième pièce. — 4. Sortie de la prison, l'ange conduisant S.
Pierre, qui dit : *Nunc scio vere quia misit Dominus angelum suum.*
Cette pièce est maintenant au musée de Cluny.

Comment l'angele mesna Saint Pierre
Hors de la prison Herode.

Troisième pièce. — 5. S. Pierre est amené devant Théophile,
prince d'Antioche, qui le fait battre par ses gens :

Comment en Antioche Saint Pierre fut prins et batu
Des tirans de Theophile, prince de cette ville¹.

6. S. Paul présente une bouchée de pain à S. Pierre captif, qui
meurt de faim :

Comment en la prison de Theophile Saint
Pierre mouroit de fain et de soif et Saint
Pol en habit de entailleux lui ouvry
Les dens et donna à boire et à mengier

7. En présence de Théophile, S. Pierre ressuscite son fils mort :

Comment à la promesse de Saint Pol. S.
Pierre ressuxita le fils de Theophile
qui avoit esté mort par XIII¹ ans².

1. Dans la rubrique d'un mystère du xiv^e siècle, il est question de cette histoire : « Fault une prison en Antioche, où sera mis Sainct Pierre » (*Annal. arch.*, XIII, 66).

2. « Fault un liet richement paré pour le filz du prince de Antioche, sur lequel il meurt. Fault un monument pour mettre le corps. Se fait une resuscitation du filz dudit prince ». (*Myst. des Actes des apôtres.*)

8. Théophile, assis sur son trône, écoute la prédication de S. Pierre, qui est vêtu pontificalement et coiffé de la tiare :

Comment Theophile fist eslever Saint Pierre en caiere
Haulte et honorable pour estre veu et oy preschier¹.

Quatrième pièce. — 9. Ste Pétronille, couchée dans un lit, est guérie de la fièvre par S. Pierre, qu'elle sert à table, ainsi que son disciple Tite. Pierre lui dit : *Petronilla surge nobisq. ministra.*

Comment Saint Pierre gary des fievres sainte
Prenelle sa fille à la requestre de Titus disciple².

10. A la prière de S. Front, S. Georges, évêque du Puy et son disciple, ressuscite au contact du bâton de S. Pierre :

Comment par la vertu du baton Saint
Pierre George son disciple resuscita,
Qui avoit esté mort quarante jours.

11. Enée le paralytique est guéri par S. Pierre, qui lui dit : *Enea, sanet te Dominus :*

Comment en Lydde St Pierre guary
Enée paralitique, qui VIII ans
avoit esté au lit

Cinquième pièce. — 12. S. Pierre discute avec Simon le Magicien :

Comment Saint Pierre disputa contre Symon
Magues, lequel se disoit fils de Dieu.

13. Sacre de S. Lin et de S. Clet, mitrés et chapés, à qui S. Pierre, assis sur un trône, chapé et portant la tiare à trois couronnes, remet la crosse, emblème du pouvoir de juridiction :

Comment en Romme Saint Pierre
institua Linus et Cletus,
évesques ses coadjuteurs

14. Apparition du Christ à S. Pierre :

Comment en Rome Ihus s'aparut
à Saint Pierre, disant que Simon
et Neron machinoient sa mort

1. « Doit descendre un tonnerre de paradis au baptesme du prince de Antioche et de ses gens et fault une chaire pour Saint Pierre » (*Ibid.*).

2. « Petronella, cujus vitam S. Marcellus scripsit, fuit filia S. Petri apostoli. Quae cum nimis speciosa esset et ex voluntate patris febribus laboraret, discumbentibus apud eum discipulis, dixit ad eum Titus : Cum omnes a te sanentur infirmi, cur Petronellam jacere permittis ? Cui Petrus : Quia sic ei expedit.

15. S. Pierre installe S. Clément sur un trône et le coiffe de la tiare :

Comment Saint Pierre véant sa fin
approchler institua Saint Clément
en son lieu pape de Romme

16. Néron présent, S. Pierre ressuscite un jeune homme, qui se redresse sur son lit et mange; la foule jette des pierres à l'impos-
teur Simon, qui n'avait pu que lui faire remuer la tête:

Comment Saint Pierre ressuscita l'adolescent,
le fist parler, mengier et aler, et le
peuple voulut lapider Simon magues.

Sixième pièce. — 17. Fuite de S. Pierre, qui, rencontrant le Sau-
veur hors des portes de Rome, lui dit : *Domine, quo vadis?* Le Christ
répond : *Venio Romam iterum crucifigi.*

Comment Saint Pierre issant l(es portes)
de Romme vit Jhucrist venir (au devant)
de lui et lui demanda où il all (oit).

Septième pièce. — 18. Crucifixion de S. Pierre, en présence de
Néron. Deux anges l'assistent, l'un tient une couronne et l'autre un
livre; deux autres anges enlèvent son âme au ciel.

Huitième pièce. — 19. Décollation de S. Paul, Néron présent. La
tête coupée fait trois bonds et aussitôt jaillit une triple source; le lait
est mêlé au sang. La tête, enveloppée du voile de Lémobie, S. Paul
a sur les lèvres le nom de Jésus, IHS¹, et répète ce texte de son épi-
tre aux Philippiens : *Michi vivere Christus est et mori lucrum.*

Comment Saint Pol a esté décolé hors Romme,
Sa teste séparée du corps fist trois saulx

2. *Eglise de Saumur*². — Les documents publiés par M. Célestin

Verumtamen ne putetur impossibilitas sanitatis ejus meis sermonibus excu-
sari, ait ad illam : Surge, Petronella, velocius et ministra nobis. Quæ statim
sanata surrexit et iis ministravit. Completo autem ministerio, dixit Petrus :
Petronella, redi ad lectum tuum. Quæ statim rediit et ut prius febribus labo-
rare cœpit; at ubi in Dei amore cœpit esse perfecta, eam perfecte sanavit ».
(*Legend. aurea*, édit. Græsse, p. 343).

1. « Mox ejus caput, de corpore exsiliens, *Jesus Christus*, quod sibi in vita
tam dulce exstiterat et tam crebro nominaverat, hebraice clara voce insonuit.
Dicitur enim ipsum in suis epistolis Christum vel Jesum vel utrumque quin-
gentis vicibus nominasse. De ejus vulnere unda lactis usque in vestimenta
militis exsilivit et postera sanguis effluxit, in aere lux immensa emicuit, de
corpore odor suavissimus emanavit » (*Leg. aur.*, p. 383).

2. Dans *l'Epigraphie du département de Maine-et-Loire*. Angers, 1869,
pp. 104-106.

Port, d'après les Archives de Maine-et-Loire ¹, établissent que les tapisseries de Saumur ont été faites à Tours, de 1542 à 1545, ² conformément aux cartons livrés par deux peintres. Les tapisseries existent encore, je les décrirai d'abord, puis donnerai les indications afférentes.

Description. — Chaque panneau est élucidé par un quatrain en gothique carrée et en vers français, que l'on ne soupçonne pas avec la disposition sur deux longues lignes, qui doivent se lire ainsi pour le n^o 1 :

A Pierre dist Jésus, comme lisons :
Va t'en pescher, un poisson tu prendras
Dont le tribut pour nous aux Jui/z rendras
Affin que point les scandalisons.

Première pièce. — 1. Le tribut payé aux juifs avec le sestercé trouvé dans le ventre d'un poisson, que S. Pierre vient de pêcher sur l'ordre du Christ et qu'il remet à un soldat, collecteur de l'impôt:

A PIERRE DIST IESUS COMME LISONS. VA TEN PESCHER UNG POISSON TU
[PRENDRAS.
DONT LE TRIBUT POUR NOUS AUX JUIEZ RENDRAS. AFFIN QUE POINT NE
[LES SCANDALISONS.

2. Transfiguration :

QUANT JESUCHRIST ENTRE AULTRES SES MIRACLES. SOY TRANSFORMA
[PIERRE LUY A DICT MAISTRE
JL NOUS EST BON EN CE LIEU JCY ESTRE. SI DEULX FAISONS JCY TROYS
[TABERNACLES.

S. Pierre déroule un phylactère où est écrit en majuscules romaines :

DOMINE BONUM EST NOS HIC ESSE FACIAMVS HIC TRIA TABERNACULA:
[MARC. 9

La Vulgate porte : *Rabbi, bonum est nos hic esse et faciamus tria tabernacula* (S. Marc., IX, 4).

Deuxième pièce. — 1. S. Pierre délivré de prison par l'ange auquel il parle; ses fers sont tombés, les gardiens prennent peur, un veut

1. *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. VII, pp. 278 et suiv.

2. Les comptes ne sont pas au complet, puisque deux panneaux portent les dates de 1546 et 1548.

se défendre avec son épée; Hérode et ses gardes ne s'aperçoivent pas du miracle:

SAINCT PIERRE FUT PRISONNIER ENCHESNE. SEST REVESTU SEN VA TOUT
[DESCHENE.

PAR HERODES MAIS LANGEHORS LA VOYE M (oyennant). DIEU VISITER SES
[AMYS.

2. Chaire de S. Pierre à Antioche : l'apôtre, assis, parle au peuple qui l'écoute; il porte la tiare et les ornements pontificaux :

THEOPHILUS EN ANTIOCHE FIST ET A SAINCT PIERRE VNE CHAIRRE ON Y
[MIST
APPROPRIER VNE GRANT BASILIQUE POUR Y PRESCHER LA LOI
[EUANGELIQUE

Sur le vêtement d'un des spectateurs ost écrit en majuscules romaines : P QVI NARIE MCHO

3. Résurrection de Tabite, couchée sur un lit à baldaquin, tableau daté de 1548¹:

LORSQUE THABITE EN YOPPE MOURUT. DONC CROIRE EN DIEU PLUSIEURS
[GENS MENA².
SAINCT PIERRE Y VINT. QUI TOST LA SECOURUT. CAR PROMPTEMENT IL LA
[RESUSCITA

Troisième pièce. — 1. Guérison du paralytique à la porte du temple :

AU LANGUISSANT DE MAL PRESQUE PERI. SAINCT PIERRE DIST JE NAY
[ARGENT NE OR.
DE CE QUE JAY JE TEUURE MON THRESOR. AU NOM JESUS VA TEN TU ES
[GUERI.

1. J'ai lu 1548 en 1858, une restauration postérieure a inscrit 1546, comme à la quatrième pièce. L'ordre historique des faits exige ici la place de cette deuxième pièce. Les légendes, disposées sur deux lignes également, ne se lisent pas tout droit comme les autres. Du premier vers il faut passer au second qui ne fait pas suite, mais est placé immédiatement au-dessous.

2. M. Port a lu *incita*. Sa transcription est loin d'être irréprochable.

2. Mort d'Ananie :

ANANIAS AVANT DEUANT SAINCT PIERRE. DU CHAMP VENDU FAUSSEMENT
[DICT LE PRIS.

DAVOIR MENTI TELLEMENT FUT REPRIS. QUIL TOMBA MORT PUY S PORTE
[FUT EN TERRE.

Quatrième pièce. — Mort de Saphire ¹ :

EN TEL MEFFAICT SAPHYRE FUT SURPRISE. QUE ANANIAS ET AINSY LUY EN
[PRINT.

CAR TELLEMENT SAINCT PIERRE LEU REPRINT. QUE LORS MOURUT ET FUT
[EN TERRE MISE.

Cinquième pièce. — 1. Arrestation de S. Pierre, amené, lié de cordes, par des soldats, devant Agrippa, assis et le sceptre en main: SERGENS DE BAS PRIS ONT SAINCT PIERRE PRIS DONT ILS ONT FORFAICT. SANS QUIL EUST MESPRIS DAGRIPPE EST REPRIS QUI SON PROCES FAICT.

2. Condamnation par Néron et crucifixion de S. Pierre, la tête en bas; tableau daté de 1546 :

QUANT PAR NERON EST CONDAMPNE SAINCT PIERRE A SOUFFRIR MORT EN
[LA CROIX ESTENDU.

COMME JESUS NE VEULT ESTRE PENDU MAIS LES PIEDZ HAULTZ ET LE
[CHEF VERS LA TERRE.

COMPTES (1542-1545). — 1. *Mise faicte pour la toille² dont on a faict les patrons³ de la tapisserie.*

Premièrement, a esté achapté pour faire ladite toille trente livres de brin⁴ par une part, qui a esté troys soulz quatre deniers la livre, valant Cs.

Item, pour quinze livres d'autre brin, au pris de troys soulz six deniers la livre, vault LII s VI d.

Item, pour la façon d'une pièce de toille, contenant vingt-huyt aulnes, au pris de deux soulz pour aulne, vault la dite toille la somme de LVI s.

Baillé à la gardianne pour avoir mys ladite toille par quatre foiz en la bué⁵ à ce qu'elle fust plus unye à gecter les couleurs par dessus et pour l'avoir orlée⁶, X s.

1. Ce panneau a été omis par M. Port.

2. La toille fut faite exprès à Saumur, où la culture du chanvre se fait en grand sur les bords de la Loire.

3. Cartons qui devaient servir aux tapissiers.

4. Le *brin* est la meilleure partie du chanvre broyé.

5. *Buée* se dit encore en Anjou pour la lessive.

6. *Ourlée*, cousue tout autour pour empêcher que la toille s'effile.

Item, pour l'avoir lavée à la rivière et mise en du bran ¹, afin qu'elle fust plus unye, XII d.

Item, pour avoir desvydé ledit filet ², VIII s. III d.

Pour le vin de marché de la dite toille, XV d. t. (tournois).

Aultre mise faicte pour les patrons de la dicte tapicerye.

Baillé à maistre Robert de Lisle ³, painctre, demourant Angiers, pour estre venu dudit lieu exprès pour marchander les dits patrons, pour sa despense luy fut donné XXVI s. III d.

Pour le cost d'une obligacion ⁴ passée par P. Outin entre ledit de Lille et les dits procureurs ⁵, XII d.

Baillé au dit Robert de Lisle, quant il apporta une des hystoires desdits patrons, pour partye de sa despense, XII s. VI d.

Baillé à un homme qui apporta une des dites hystoires d'Angiers, II s.

Baillé pour le louaige d'une beste pour estre allé jusques au lieu de Serrant ⁶, Jacques Hamelin et moy ⁷, pour solliciter ledit de Lille, parce que n'en oyions aulcunes nouvelles, VIII s.

Pour la despense de nous deux, XLVII s. VII d.

Item, baillé au dit maistre Robert, pour avoir apporté denx aultres des hystoires de la dite tapicerye, XII s.

Item, pour estre allé jusques audit lieu d'Angiers pour encor solliciter ledit maistre Robert, parce qu'il ne rendoit la besongne, comme il estoict obligé, XXVII s. VI d.

Item, baillé à maistre Nycollas Moreau, pour avoir apporté douze aulnes de la dicte toille pour y faire besongner ung aultre painctre, V s.

Item, pour une main de papier à mettre entre les dits patrons de peur qui ne s'effasassent ⁸, X d.

Item, pour une missive baillé à ung homme qui alloit Angiers, X d.

Item, pour la façon des dits patrons estant de longueur de unze aulnes, à trente soulz par aulne, vallent XVI l. X s.

1. *Bran* signifie sciure de bois, qu'on appelle vulgairement *bran de scie*.

2. Deniers tournois.

3. « Robert de Lisle, dit M. Port, est l'artiste à qui l'on s'adresse pour peindre sur toille les dessins et modèles de l'œuvre. Son nom indique peut-être une origine flamande; mais, à coup sûr, il était dès lors fixé à Angers, où, dix ans plus tard, on le retrouve occupé par la ville à organiser les pompes de l'entrée du roi Henri II, en 1551. »

4. Contrat passé devant le notaire.

5. Procureurs de la fabrique de l'église paroissiale.

6. Le château de Serrant (Maine-et-Loire), auquel travaillait Robert, n'a conservé aucune peinture de ce temps : Léon Palustre en a fait la description dans sa *Renaissance en France*.

7. Noms de deux procureurs.

8. Cette précaution de placer des feuilles de papier tout le long des cartons prouve que le dessin était fait au crayon et pouvait s'estomper par suite du frottement, comme les célèbres cartons de Raphaël pour les tapisseries du Vatican, actuellement à Hamptoncourt en Angleterre.

Pour le vin de marché, V s. — Item pour recompenser,¹ ledit de Lisle pour les dits patrons qu'il avoit faictz, parce que la dite toile estoit plus large que son aulne de plus d'ung quartier, est diet par l'obligation qu'il auroiet la somme de deux escuz sol, III l. X s.

Autre mise pour les dits patrons où a besogné ung aultre painctre.

Baillé à maistre Jehan de Laistre, painctre², pour la façon de cinq hystoires de la vie Monsieur Sainct Pierre, estant en toile, à raison de trente sept soulz six deniers tournois pour aulne de ladite toile ayant cinq quartiers de large, qui est pour XX l. XII s. VI d.

Pour le cost de l'obligation, II s.

Pour le vin de marché, II s. 6 d.

Autre mise pour la dicte tapicerie. — Baillé pour la despence de deux tapiciers de Tours³, venus pour marchander ladicte tapicerie, qui sesjournèrent deux jours, venus exprès, XXII s. VII d.

Item, baillé pour la despence dudit tapicier quant il apporta une des pièces de la dicte tapicerie, pour avoir sesjourné ung jour et demy, luy deuxiesme et avoir souppé et couché le jour d'avant, XXX s.

Item, par l'avis de plusieurs des frères⁴, luy faict baillé pour le recompenser d'avoir rabillé les fautes de ses patrons en faisant ladicte tapicerie⁵ et comme il y avoit esté promis, XLVIII s. VI d.

Item, pour leur en aller, XV s.

Item, quant il apporta le patron qu'il reffist de la prinse de Sainct Pierre, pour avoir disné, souppé, couché et disné le lendemain, XI s. VIII d.

Item, pour sa despence d'aller et venir, XVIII s. VI d.

Item, pour le cost de l'obligacion, II s.

Item, pour la façon et advancement de ladicte tapicerie, tant de celle qui est livrée que de celle qui est à livrer, luy ay baillé la somme de six XX douze livres sept soulz, ainsy qu'il appert par neuf quictances, pour ce VI^{xx}XII l. VII s.

Plus, pour doubler la liste tapicerie, tant pour la façon que pour troys aulnes de toile⁶, XV s. XI d.

1. Dédommager.

2. On ne dit pas s'il habitait Angers, ce qui est très vraisemblable.

3. Comme il est regrettable que ces tapissiers ne soient pas nommés ! Il n'en est pas moins certain que nous avons dans la tapisserie de Saumur un notable échantillon des fabriques de Tours, qui permettra de juger des pièces du même temps.

4. Confrères de la confrérie du S. Sacrement, établie dans l'église S.-Pierre et dont les armes se voient en plusieurs endroits de la tapisserie : *D'azur, au calice d'or, surmonté d'une hostie d'argent.*

5. Les tapissiers ne se sont pas fait faute de corriger les patrons, vu surtout qu'ils n'étaient pas colorés.

6. Cette doublure de toile est indispensable pour la bonne conservation de la tapisserie.

XV. — LES PORTES DE BRONZE

I. On entrait autrefois à S. Pierre par sept portes : chacune avait son nom, en raison de sa destination spéciale ¹.

La façade orientale de la basilique moderne est percée de cinq portes : une seule a un nom propre, c'est celle du jubilé, qui se trouve la dernière, à la droite du spectateur.

La porte majeure ne s'ouvre que dans les circonstances solennelles, pour l'entrée du pape et les processions générales. De dimensions considérables, en rapport avec l'édifice, elle est encadrée de marbre et fermée par des vantaux de bronze². A l'intérieur retombe un de ces *voiles*, que figurent les anciennes représentations peintes

1. Ciampini (*De sacr. ædificiis a Constantino magno constructis*, Rome, 1693, pp. 78-82) nous fait connaître les noms et la disposition de ces portes, qui de droite à gauche sont : 1. *Porta Sancta* ou porte du jubilé, ouvrant sur le bas-côté extrême du nord ; *Porta Guidonea*, ou porte par laquelle les pèlerins entraient dans le premier bas-côté septentrional ; 3. *Porta Romana*, affectée aux dames romaines et donnant accès à la grande nef ; 4. *Porta Argentea*, ainsi appelée parce qu'elle fut recouverte par Honorius I de lames d'argent et placée au milieu de la grande nef ; 5. *Porta Ravenniana*, réservée aux habitants du Transtévère, quartier appelé *Civitas Ravennatum* et donnant aussi sur la grande nef ; 6. *Porta Judicii*, par laquelle passaient les morts et qui correspondait au premier latéral méridional ; 7. *Porta secretarii* ou de la sacristie. M. de Geymuller, dans la séance du 29 mars 1893, de la Société des Antiquaires de France, a présenté « la photographie d'un dessin appartenant au musée de Berlin. Ce dessin, exécuté par un architecte français entre les années 1530 à 1550 environ, représente une porte en bronze très ancienne, qui paraît avoir décoré la basilique de S.-Pierre, à Rome » (*Rev. de l'art chrét.*, 1893, p. 234).

2. Grimaldi (manuscrit de la bibliothèque Barberine, cité par M. Müntz, dans les *Arts à la cour des papes*, t. I, p. 42) nous apprend que le bronze fut préféré à l'argent par mesure de précaution contre les voleurs : « De quibus ita Mapheus Vegius loquitur, qui sub Eugenio vixit, sub his verbis, fol. 26 : « Cujus rei gratia scire oportet V portas esse basilicæ S. Petri ante vestibulum sitas, suo quæque nomine appellatas ; earum scilicet mediam argenteam de qua nunc agimus, cujus et ornamentum duravit usque ad tempora Alexandri III, postmodum corrupta deformataque gravem in modum semper fuit adeo ut et nomen quo argentea vocabatur amiserit ; donec Eugenius quartus, qui fuit pontifex omni virtute excellens, cum nihil unquam nisi « magnum et gloriosum aggressus fuerit, ita hanc portam pristino decori restituit, ductam ex ære magno sumptu, miro artificio expressis ibi magnis ac præstantibus rebus gestis suis, non quidem ex argento, prospiciens « altius, ne forte aliquando quemadmodum superioribus temporibus infanda « prædonum cupiditate violaretur ».

Lucien, cité par Baronio, à l'an 57, s'extasie sur les portes d'airain d'un temple chrétien où il introduit un personnage de ses *Dialogues* : « Pertransivimus ferreas portas et circa limina multisque jam superatis scalis, in domum aurato fastigio insignem ascendimus, qualem Homerus Menelai fingit esse. Atque ipse quidem omnia illa contemplantur ».

et dont parle souvent le *Liber pontificalis*. Les portes latérales sont protégées par des tambours en bois.

Les vantaux de bronze appartiennent à la basilique Constantienne; on les a conservés dans le nouveau S. Pierre, à cause de leur beauté exceptionnelle. Les sacrifier eût été une perte réelle pour l'art. Il est vrai que les architectes n'y ont pas toujours regardé de si près dans la décoration du vénérable monument, qu'ils voulaient entièrement renouveler. Sachons-leur gré de cet acte de bon goût au milieu d'impardonnables méfaits.

Comme ils ne se trouvaient pas à la mesure, il fut nécessaire de les rallonger aux deux bouts. Quoique le raccord ne soit pas du même style et qu'il ait plutôt un aspect pesant, il n'a d'autre prétention que de nommer et de désigner par les meubles de son écusson le pape Paul V, qui avait confié à l'architecte Maderne le soin de prolonger la nef pour faire du plan primitif en croix grecque, une croix latine et d'ériger une façade, précédée d'un portique.

On lit donc à la partie supérieure, entre un aigle et un dragon, ce nom et cette date :

PAVLVS. V	RESTAVRAVIT
PONT. MAX	A. PONTIF ¹ . XV

La quinzième année du pontificat correspond à l'an 1619².

Restauravit n'est peut-être pas très exact, car il n'y eut probablement pas besoin d'une *restauration* proprement dite pour une œuvre exécutée de manière à braver les siècles; en réalité, au nettoyage s'ajouta un prolongement, également en bronze, pour assortir avec le reste.

2. La porte, dans son ensemble, offre un triple intérêt historique,

1. *Anno pontificatus.*

2. « Porte aeneae mediae, ab Eugenio III olim fabrefactae, in novis mediis valvis amplissimi Vaticani templi Pauli V jussu magnificentius collocantur. Anno 1619, pontificatus XV, Sanctissimus Dominus noster Paulus quintus, pontifex maximus, ad praedecessorum suorum monumenta servanda sedulo intentus et ob id sempiterna laude dignus, portas Eugenii quarti aeneas medias, ut prius Vaticanae basilicae restituit longioresque a capite et ad pedes, aucto metallo egregii artificis manu insigniter elaborato, ad templi decorem et rerum ab Eugenio pro Dei Ecclesia gestarum memoriam, magnificentius fecit; anno Domini MDCXIX, sui pontificatus XV, die veneris XXI junii in opere collocatas. In vertice igitur hujus aeneae portae bifariam divisae in ovato spatio aeneo, aquilis et draconibus opere pulcherrimo, ita aureis litteris relevatis legitur : *Paulus*, etc. » (Grimaldi.)

artistique et symbolique. Elle est historique au premier chef, car elle raconte la passion des apôtres et les faits importants du pontificat d'Eugène IV, dont elle donne l'effigie. Artistique, elle est un des premiers produits de la Renaissance, qui se trace dans l'art chrétien une voie nouvelle et indépendante; de plus, elle nomme son auteur.

Son symbolisme résulte d'une heureuse adaptation à sa destination. Il repose sur le nombre deux et la signification du mot *porte*, tel qu'il est transmis par la tradition ecclésiastique. Puisqu'il y a deux battants, le décor doit être double et se correspondre. Aussi les quatre panneaux principaux mettent-ils en regard le Christ et sa mère, S. Pierre et S. Paul.

On ne pouvait faire autrement, car ces quatre personnages sont effectivement les portes par lesquelles on entre, non plus seulement dans l'Église de la terre, mais dans l'Église du ciel, dont celle-là n'est que la figure. Le Christ avait dit de lui dans l'Évangile : « Ego sum ostium ». Dans le Petit Office, la Vierge est qualifiée avec S. Fortunat : « Tu Regis alti janua » et dans les litanies de Lorette, « Janua coeli ». S. Léon, dans un sermon qui a passé dans les leçons de l'octave de la fête du 29 juin, établit ce parallèle entre S. Pierre et S. Paul : « Illos et electio pares et labor similes et finis fecit æquales ». Il importe, pour mieux rappeler leur mission commune, de citer ces beaux vers du poète Venance Fortunat :

Cœlorum portæ¹, lati duo lumina mundi,
Ore tonat Paulus, fulgurat arce Petrus.
Inter apostolicas radiantî luce coronas
Doctior hic monitor, celsior ille gradu.
Corda per hunc hominum reserantur et astra per illum,
Quos docet ipse stylo suscipit ille polo.
Pandit iter cœlis hic dogmate, clavibus alter;
Est via cui Paulus, janua fide Petrus.
Illic petra firma manens, ille architectus habetur.
Surgit in his templum quo placet ara Deo.
A facie hostili duo propugnacula præsent;

1. Les arcades ou portes qui abritent les apôtres sur les sarcophages primitifs ont une signification symbolique, nettement indiquée par S. Augustin : « Quare sunt portæ apostoli? Quia per ipsos intremus ad regnum Dei. Prædicant enim nobis et cum per ipsos intramus, per Christum intramus. Ipse est enim janua ». (*Exposit. sup. Psalm. LXXXVI*).

Quæ fidel turres Urbs, caput orbis, habet.
Hi radiant ovilli precioso in corpore Christi
Lumine qui proprio cœtera membra regunt.

Les portes vaticanes, situées à l'orient, reçoivent les premiers feux du jour; elles sont donc inondées de lumière, lumineuses, ce qui se traduisait jadis par un revêtement d'or, bien approprié à la circonstance. Or cette lumière vient du ciel et conduit au ciel. En style mystique, le Christ est le soleil, la Vierge, la lune; les apôtres, les astres.

Nous pouvons donc, avec la sainte liturgie, au commun des apôtres, prier ces portes brillantes pour que, purifiés du péché, elles s'ouvrent devant nous pour nous faire jouir de la béatitude éternelle :

Votis precamur cordium,
Audite voces supplicum.
Qui templa cœli clauditis
Serasque verbo solvitis,
Nos a reatu noxios
Solvi jubere, quæsumus.

Et dans le Petit office, S. Fortunat spécifie que si Marie est porte, c'est pour donner accès à l'humanité en pleurs :

Intrent ut astra flebiles,
Cœli recludis cardines.

3. Cette composition, aussi simple qu'ingénieuse, se développe en quatre grands panneaux, que séparent des bandes historiées et que contourne une frise feuillagée.

Cette frise, imitée de l'antique, présente un large rinceau courant dont les feuilles, habilement découpées, s'enroulent, enfermant dans leurs volutes de petits sujets fournis par la fable et la mythologie 1.

1. « In frigii gyro sunt Æsopi fabule et Metamorphoses Ovidii, cum variis floribus » (Grimaldi.) — « Dans toutes ses œuvres, dit M. Courajod, Filarète ne cherche pas à dissimuler ses emprunts aux modèles classiques. La porte de S. Pierre n'est, à certains égards, qu'un immense pastiche. Le sculpteur s'appliqua même à copier parfois purement et simplement des médailles romaines et c'est dans les parties imitées qu'il s'est montré le meilleur... L'auteur du *Traité d'architecture* n'était pas sans quelque familiarité avec le grec. Il se complaisait à le citer; à propos de la fable du renard et du loup, il se vante d'avoir lu Esope dans l'original : « Leggi Isopo in greco » et, ailleurs il s'attache à décrire ainsi une médaille : « Dentro era una testa iscolpita, che rasonigliava « la testa di quello re con lettere intorno pure in greco » (*Gaz. arch.*, 1887, p. 288).

C'est ainsi qu'on y remarque, entre autres, Lédâ et son cygne, Gany-
mède, Io, les travaux d'Hercule, Romulus et Rémus avec la louve,
l'enlèvement des Sabines, même Adam et Ève, le corbeau et le
renard, le loup et l'agneau, la conquête de la toison d'or. On sent
là évidemment l'influence directe du retour à l'humanisme classique ;
on cela, l'artiste fit preuve de « plus d'érudition que de talent, plus de
bonne volonté que de goût », dit M. Müntz¹. Cependant, il ne serait
pas impossible, vu l'idée dominante et le thème iconographique, d'y
saisir une pensée plus large ; la bordure, qui tient peu de place,
montre l'état de la société païenne, au moment de son évangélisa-
tion par le Christ et les apôtres. Cette société, que leur parole ar-
dente transformera en prêchant le sacrifice et la virginité, est im-
prégnée de légèreté, de luxure, de cupidité. Elle est là, en manière
de repoussoir, comme le cadre mesquin qui ne tardera pas à dispa-
raître devant un tableau grandiose.

Suivant l'usage constant de Rome, les portes sont armoriées. Elles
annoncent, dès le début, le pape qui les a offertes à S. Pierre. En
effet, voici l'écusson d'Eugène IV, qui, conformément à la tradition,
a deux anges pour tenants. La renaissance se fait sentir dans leur
nudité absolue. Comme la porte a deux vantaux, le blason se dé-
double ; à droite est apposé l'écusson et à gauche les insignes qui,
d'ordinaire, le timbrent ; la tiare et les clefs en sautoir sont égale-
ment tenus par des anges².

L'écusson pontifical fait tête au premier panneau, où le Christ
occupe la place d'honneur. Roi des rois, il est représenté en majesté,
c'est-à-dire trônant. Sa figure dénote plus d'années que n'en compte
sa vie mortelle. Dieu, il bénit à trois doigts, à la manière latine et
au nom de la Sainte-Trinité, comme le fait encore le pontife romain

1. « On a conjecturé, reprend M. Geffroy, que ces entourages, offrant
des représentations païennes pour la plupart, devaient être quelque débris
antique, réuni après coup à l'œuvre de Filarete. Rien de moins vraisemblable :
l'unité du travail paraît évidente. Bien plutôt retrouverait-on, si l'on savait ex-
pliquer toutes ces petites scènes, certaines curieuses influences de la littéra-
ture romanesque ou morale de ce moyen âge romain que l'on commence seu-
lement de nos jours à bien étudier. » (*Rev. des deux Mondes*, n° du 15 sept. 1879,
p. 378).

2. « *Infra sunt gentilia insignia Eugenii quarti a dextris et Camera apos-
tolica a sinistris* ». Est-il bien certain que la tiare et les clefs représentent les
armes de la Chambre apostolique, qui n'intervint que pour solder la dépense ?

et sa tête est entourée d'un nimbe crucifère, dont la croix ressort en émail rouge, car il a empourpré de son sang l'instrument du salut. Ses pieds sont chaussés, ce qui est une faute en iconographie; la tradition constante de l'Église romaine les voulait nus ou du moins sandalés; nous sommes à la veille d'innovations plus graves encore.

Le fauteuil sur lequel il siège est rehaussé de rinceaux. Il porte sur le genou gauche le livre de l'évangile, ouvert à ce texte¹, légèrement altéré, puisque le génitif, qui n'a pas de sens, est substitué au nominatif dans *vie et veritatis* :

EGO	ET. VI
SVM	E. VE
LVX	RITA
MVN	TIS.
DI.	

Le Christ est donc lui-même la *lumière* du monde, qu'il éclaire et dont il dissipe les ténèbres; la *voie*, qu'il est nécessaire de suivre pour parvenir au salut et la *vérité*, par son enseignement divin. Or ici-cas, cette lumière se manifeste précisément de deux façons : par l'Église, hors de laquelle il n'y a pas de salut et par la doctrine, qui fournit à l'homme le moyen de se sauver, grâce aux sacrements et à la pratique des vertus.

Derrière le Sauveur du monde, ainsi nommé par l'inscription qui orne l'escabeau où il pose ses pieds : SALVATOR MVNDI, est étalé un drap d'honneur ou dossier, tenture où les fleurons alternent avec les armes d'Eugène IV. Sur le fond, on remarque des caractères arabes, comme se plaisait à le faire le moyen âge, par imitation des étoffes et autres produits de l'Orient; ces sentences, désormais incomprises, formaient un simple motif décoratif.

En regard, sur le vantail gauche, trône la mère, en reine, car il l'a admise, à son Assomption, à partager sa souveraineté. Le fond du panneau ressemble au précédent. Le fauteuil, sur lequel la Vierge est assise, se pare aussi de rinceaux, mais son dossier cintré se termine par un tympan semé d'étoiles, pour montrer que le lieu

1. « Ego sum lux mundi » (S. Joann., VII, 12). « Ego sum via et veritas et vita » (S. Joann., XIV, 6).

de son habitation est le ciel et rappeler ce passage de l'office du 15 août : « *Stellato sedet solio .* » Son nimbe circulaire est écrit à l'orle, coutume que fit prévaloir la renaissance et qui permet de nommer les personnages. Sa robe, ceinte à la taille, est ouvragée comme son manteau, qui s'agrafe sur la poitrine. Les mains sont croisées en signe de modestie et d'acquiescement à la volonté de Dieu ; l'annulaire de la gauche montre l'anneau des fiançailles avec S. Joseph. Les pieds chaussés ont pour les porter un escabeau, sur la tranche duquel se répètent les premiers mots de la salutation angélique : AVE GRATIA PLENA D.¹ TECVM. La plénitude de la grâce lui a valu la plénitude de la gloire et sa récompense est d'être éternellement avec le Seigneur qu'elle a mis au monde.

Au second registre des grands compartiments, S. Paul et S. Pierre sont en vis-à-vis. L'apôtre des gentils passe avant le chef du collège apostolique, suivant une ancienne tradition de l'Église romaine, il est donc placé immédiatement sous le Christ et, en plus de son type accentué, on ne peut hésiter sur son identification, car, selon la louable pratique des monuments romains, il est ainsi désigné, au bas du panneau : S. PAVLVS. APOSTVLVS². *Apostulus* pour *apostolus* n'est pas précisément une faute, puisque la même orthographe reparaît au nom de S. Pierre; il est préférable d'y voir une forme archaïque, imposée par l'humanisme dominant.

Le fond est garni, comme aux autres panneaux, d'une tenture à festons, bordures et lettres arabes, que fixent, en manière de clous, trois petites têtes d'anges ailées, motif iconographique qui se développe à partir de la Renaissance, réduisant l'esprit céleste à sa plus simple expression. S. Paul est nimbé, en signe de sainteté, d'un nimbe rayonnant, mais ses pieds sont chaussés, quoique sa mission les réclame nus par une loi symbolique que l'on commence à oublier. Son costume est celui des apôtres, le double vêtement : tunique à manches boutonnées, avec ceinture et manteau, qui ici est retenu à l'épaule droite par deux agrafes, émaillées en bleu. Sa physionomie est celle qui des catacombes a persévéré jusqu'à nous, front chauve, avec une petite mèche de cheveux au sommet, barbe

1. *Dominus*.

2. Le panneau de S. Paul est gravé dans les *Annales archéologiques*, t. XXV, p. 213.

longue et pointue ; ordinairement, les cheveux tombent droit et sont lisses, sur la porte ils sont exceptionnellement frisés. A sa droite, d'un vase, à doux anses et au galbe élégant, sort un lis fleuri, sur lequel pose un oiseau.

Dans son office, au 30 juin, revient plusieurs fois en antienne, répons et verset, ce texte significatif : « Tu es vas electionis, sancte Paule apostole ». Il est vase d'élection, choisi par Dieu, pour conserver sa grâce, comme le dit une antienne des laudes : « Gratia Dei in me vacua non fuit, sed gratia ejus semper in me manet ». A laudes également, la première antienne reproduit ce passage d'une des épîtres : « Ego plantavi, Apollo rigavit, Deus autem incrementum dedit ». La grâce a fait germer le lis, symbole de la virginité, prêchée au monde par S. Paul : l'oiseau est l'âme fidèle qui s'enivre du parfum céleste et cherche son repos dans l'apaisement des sens.

De la main droite, l'apôtre brandit, nu et massif, le glaive de sa décollation, qui est aussi l'emblème de sa prédication insinuante, pénétrante, déchirante, suivant cette observation de S. Jean Chrysostôme, insérée au second nocturne du 6 juillet, pendant l'octave : « Gaudeas et tu, beate Paule, cui caput fuit gladio amputatum... Quisnam gladius sanctum guttur tuum pervasit? Dominicum, inquam, instrumentum, quod a caelo habetur in admiratione et quod terra reveretur. »

La main gauche tient fermé, car l'intelligence n'en est pas donnée à tous, un livre, qui peut s'entendre, en général, de l'enseignement par l'apostolat et, d'une manière spéciale, de la doctrine contenue dans ses épîtres. Aussi son office le proclame-t-il le prédicateur par excellence et le docteur des nations : « Prædicator veritatis in universo mundo, per quem omnes gentes cognoverunt gratiam Dei. — Saulus, qui et Paulus, magnus prædicator. — Sancte Paule apostole, prædicator veritatis et doctor gentium ».

S. Pierre occupe le panneau au-dessous de la Vierge, où son nom est inscrit de cette façon : S. PETRVS. APOSTVLVS.

Il y a parité entre les deux apôtres : même fond, même costume, pieds également chaussés. Les variantes se remarquent au nimbe, dont l'orle est chargé de lettres arabes et à sa physionomie traditionnelle, au type juif, avec barbe frisée et cheveux courts et cré-

pus, sans oublier la large tonsure, qui est l'origine de la tonsure ecclésiastique ¹.

La main gauche tient un livre fermé, car la mémoire des SS. apôtres, au bréviaire, ainsi que l'antienne du *Magnificat* pendant l'octave de leur fête, leur assigne le rôle de docteurs de la loi : « Petrus apostolus et Paulus, doctor gentium, ipsi nos docuerunt legem tuam, Domine. »

Le livre et les clefs sont les deux plus anciens attributs de S. Pierre. Le second se justifie par les paroles mêmes du Christ, que commente en ces termes le 6^e répons de l'office du 29 juin : « Tu es pastor ovium, princeps apostolorum, tibi tradidit Deus omnia regna mundi et ideo tibi traditæ sunt claves regni cælorum. » Ces clefs, il les tient de la main droite et les remet à Eugène IV, son successeur, en signe de son double pouvoir spirituel d'ouvrir et de fermer les cieus. Le pape est nommé par cette inscription, qui le dit vénitien de naissance : *EVGENIVS. PP. IIII. VENETVS.*

Le pontife est à genoux, attitude de respect ; ses chaussures portent une croix à l'empeigne, parce qu'on lui baise le pied ; son aube plissée est recouverte d'une chasuble, dont l'orfroi dessine une croix à la partie antérieure et sur laquelle se rabat le collier de l'amiet ; son manipule est droit, sans l'élargissement final usité ultérieurement ; la main droite, posée sur la poitrine, laisse voir un anneau à l'annulaire et un second au medius, tandis que la gauche saisit les clefs liées ensemble par un cordon ; la tiare est cerclée de trois couronnes, fleurdelisées et gemmées, avec un fleuron terminal ; on distingue par-dessous la calotte à oreilles qui l'empêche de se salir au contact de la chevelure.

Au-dessous des apôtres, deux bas-reliefs, plus petits que les panneaux supérieurs, représentent les scènes du martyre. Malheureusement, leur position à portée de la main fait qu'ils ont perdu leur belle patine verte et qu'un frottement continu en a émoussé les saillies. Ce sont de gracieux tableaux, avec perspective et vues lointaines. A droite, S. Paul, agenouillé, a la tête tranchée par un bourreau avec le glaive ; ses yeux sont bandés. Dans le lointain, il apparaît à Lémobie et, du haut des cieus, lui rend le voile qu'elle lui

1. Voir sur les « différentes formes de la tonsure » les *Annales archéologiques*, t. XXIII, p. 133, où figure le panneau de S. Pierre.

avait remis pour sa décollation. « Sur la lisière d'un bois, dit M. Geffroy, un lion dévore un chevreuil, symbole assez fréquent du martyr. » (*Rev. des Deux-Mondes*, 1879, p. 376.) A gauche, S. Pierre est amené devant l'empereur, les mains liées, au son des trompettes, puis crucifié, la tête en bas, sur la colline Vaticane. Telle est la primitive tradition, que ne peut infirmer la tradition beaucoup plus récente du Janicule, dont les prétentions ne sont guère soutenables. Dans ce quartier devenu le bourg de S. Pierre, *burgo*, on remarque ses principaux monuments : le mausolée d'Adrien, transformé en château fort et dénommé *Castel sant'Angelo* ¹ depuis la célèbre apparition de l'archange S. Michel, *CASTRVM.S.ANGELI*; puis le tombeau en pyramide de Romulus et enfin le célèbre térébinthe, qui remontait à l'origine même de la ville Eternelle et dont la disparition excita tant de regrets chez les anciens auteurs ².

1. « Sub imagine S. Petri est crucifixio ejusdem ad ripam Tiberis in Monte, cum castello Hadriani... et alio sepulcro Caii Cestii ». Grimaldi fait erreur en attribuant la pyramide à Caius Cestius, ce qui nous reporterait à la porte de S. Paul, très éloignée du Vatican. M. Geffroy a écrit dans la *Revue des Deux Mondes*, en 1879 : « Le plus intéressant ici est la manière dont l'auteur a voulu faire entendre quel fut le lieu de la scène. Il l'a désigné par plusieurs monuments. Le premier, à droite du spectateur, est une petite pyramide, très ornée et qui porte encore des traces d'or et de pâtes de couleur. Un peu à gauche, on voit, un grand arbre, puis un édifice circulaire sur une large base carrée, avec des colonnes et plusieurs étages ; et enfin, une pyramide, plus haute que la première, et à laquelle est adossée une déesse de Rome, tenant de la main gauche une statuette de Pallas. Nous reconnaissons facilement que l'artiste a voulu représenter par l'édifice circulaire le château S.-Ange, non pas tel qu'on le voyait en 1445, car il lui donne une forme très différente de celle que reproduisent d'autres œuvres contemporaines : évidemment c'est l'ancien tombeau d'Adrien qu'il a entendu nous montrer, sans nul respect de la chronologie. L'arbre, c'est le célèbre térébinthe auprès duquel la tradition prétend que le supplice a eu lieu ; les souvenirs effacés du moyen âge l'ont quelquefois transformé en un monument ainsi désigné. Quant aux deux pyramides, l'artiste reproduit sans nul doute deux tombeaux anciens, qui subsistaient, quoique ruinés, de son temps. L'un nous est assez bien connu : c'est celui qu'on appela, au moyen âge, tantôt le tombeau de Simon l'Africain, tantôt le tombeau ou la *meta* de Romulus... Nul doute que Filarete n'ait eu l'intention de représenter ici ce qu'il croyait correspondre aux deux *meta* du cirque de Néron, entre lesquelles la tradition plaçait l'épisode du martyr ; le térébinthe était de même imposé par la légende ; quant au château S.-Ange, il aura été ajouté comme étant l'édifice le plus connu de la ville où il fallait chercher le lieu de la scène. »

Le château S.-Ange avait aussi sa porte de bronze, comme il résulte des comptes du S. Siège (1445) : « Porta erca S. Angeli ». « A Varone d'Angelo Belferdoli da Firenze per le porte di metallo del ponte a Castel Sant Angelo » (1454).

2. L'ordre romain, décrivant le couronnement de l'empereur Henri II en 1046, dit qu'il se rendit d'abord « ad S. Mariam Transpadinam juxta therebinthum ».

Les grands compartiments sont séparés par des bandes horizontales, finement travaillées, dont les reliefs représentent les principaux événements du pontificat d'Eugène IV¹. Au concile de Florence², assis sur son trône, il reçoit les ambassades qui lui viennent d'Orient pour l'union des Grecs, des Arméniens, des Ethiopiens, qui renoncent au schisme jacobite pour professer la foi de l'Église Romaine³ : plus loin, on voit leur entrée solennelle. Il y en a ainsi quatre, expliqués par ces deux distiques :

1. « Pour rendre complète la décoration de la façade de S.-Pierre, Eugène IV chargea un habile sculpteur dominicain fra Antonio di Michele, de Viterbe, de représenter sur des portes en bois les principaux actes de son pontificat. Ces portes ont été détruites sous Paul V; mais, grâce à Grimaldi et Torrigio, nous en possédons une description assez exacte... Je serais assez disposé à croire que Grimaldi et Torrigio (qui a copié Grimaldi) se sont trompés sur la date et qu'ils ont lu MCCCCXXXVII au lieu de MCCCCXXXVII. En effet, il est impossible qu'en 1437 fra Antonio ait représenté l'union de l'Église grecque avec l'Église latine, cet événement n'ayant eu lieu que deux années plus tard. Un autre motif encore me fait pencher pour la version 1447 : dans le registre de la Trésorerie secrète consacré à l'année en question, on trouve cette mention : « 1447. A spese fatte nele porte di S. Pietro. . frate Antonio da Viterbo per resto della fattura. » Le travail ne paraît donc avoir été achevé que la dernière année du règne d'Eugène IV. Mais rien ne s'oppose à ce qu'il ait été commencé longtemps auparavant. Le savant P. Marchese (*Memorie dei piu insigni pittori, scultori e architelli domenicani*) croit même que les portes de bois ont été exécutées avant les portes de bronze et qu'elles ont servi de modèle à ces dernières; il fonde son hypothèse sur l'identité des sujets représentés sur les deux ouvrages » (Müntz, *les Arts à la cour des papes*, t. I, pp. 44-45.)

« In portis ligneis veteris basilicæ, ab Eugenio III factis, cum ejus insignibus et Sedis Apostolicæ segmentatis, elaboratis atque coloribus ornatis ad quadrata spatia, in una ex his hæc legebantur : *Has portas ligneas fecit frater Antonius Michaelis de Viterbio, ordinis prædicatorum, anno Dni 1437* » (Grimaldi).

« Fece anco fare il detto pontefice le porte di legno... In esse vi è scolpito il Salvatore, la B. Virgine, SS. Pietro e Paolo, e Eugenio inginochioni; il martyrio de SS. Pietro et Paolo, di quello nel Gianicolo tra le due mete, cioè una alla porta di S. Paolo, l'altra vicina a Castello S. Angelo e di questo alle tre fontane. La santa Plautilla, che riceve l'imprestato velo da S. Paolo, della quale si fa mentione nel martirologio romano a di 20 maggio; l'incoronatione di Sigismondo imperatore in S. Pietro nel 1433 per mano di detto Eugenio e vi si vede il prefetto di Roma tenendo avanti a lui lo stocco, la loro cavalcata per Roma; l'unione della Chiesa greca con la latina; l'entrata dell'ambasciatore del re d'Ethiopia et altre historie di quel tempo » (Torrighio, *Sacre grotte Vaticane*, 1639, p. 155).

2. Voir sur le concile de Florence, *Œuvres*, t. II, p. 173, n° 16.

3. « Ad pedes beati Petri cernitur Andreas, abbas S. Antonii de Ægypto; vir insignis, orator Constantini Magni, imperatoris Æthiopum, qui, nomine sui principis, recipit diploma unionis cum Ecclesia Latina de manu Eugenii papæ in concilio Florentino et solemnibus ingressus eorumdem oratoris et sociorum ejus monachorum in Urbem » (Grimaldi.)

VT GRAECI : ARMENI : AETHIOPEs : HIC
ASPICE : VT IPSA¹ ROMANAM AMPLEXA
EST GENS IACOBINA FIDEM

SVNT HAEC EVGENI MONIMENTA ILLVSTRIA
QVARTI. EXCELSI HAEC ANIMI SVNT
MONIMENTA SVI.

Cette poésie ne fait pas précisément honneur à la Renaissance humaniste, dont on pouvait attendre mieux : les élisions y abondent. Le premier hexamètre a deux pieds de trop. *Monimenta* est un archaïsme pour *monumenta* ; étymologiquement, la voyelle *i* rappelle *monitum*, qui est le radical du monument, destiné en effet à avertir le passant ou le spectateur. *Eugeni* pour *Eugenii* est imposé par la mesure. On se rendra mieux compte de ces distiques, en les dépouillant de la forme épigraphique :

*Ut Graeci, Armeni, Aethiopes. Hic aspice ut ipsa Romanam
Amplexa est gens Jacobina fidem.
Sunt haec Eugeni monimenta illustria quarti,
Excelsi haec animi sunt monimenta sui.*

Au-dessous de S. Paul figure le couronnement de l'empereur Sigismond, en 1433².

1. Grimaldi a lu à tort *ipsam*, car *ipsa*, exigé par le vers, se rapporte à *gens*. — Le musée Borgia, à la Propagande, possède le buste de l'empereur de Constantinople Jean Paléologue, qui fit une solennelle adhésion aux efforts tentés pour l'union des deux églises. La plume avec laquelle il signa est conservée à Florence dans la bibliothèque Laurentienne.

2. « Subtus pedes B. Pauli cernitur coronatio Sigismundi imp. » (Grimaldi). Le chroniqueur romain Paolo del Mastro a consigné ces faits, publiés par M. de Antonis dans *Il Buonarrotti* :

« Le 7 avril 1433, fut déclarée au consistoire la paix entre le pape Eugène IV et l'empereur Sigismond et publiée dans Rome. Je rappelle, moi, Paolo, qu'en l'année 1433, le 21 mars, vint l'empereur Sigismond à Rome; il entra par la porte Castello et lui fut fait grand honneur, c'est à savoir qu'il fut mis sous le dais d'or avec les armes de l'Église, du peuple et les siennes, et jouaient devant lui les joueurs de Testaccio et plusieurs autres avec des flambeaux et des branches d'olivier; le gonfalon du peuple romain vint à sa rencontre, il fut adextré ou accompagné des conservateurs et chefs des *rioni* et plusieurs autres princes de Rome jusqu'à l'escalier de S.-Pierre et là il trouva le pape Eugène IV avec le siège paré et ils se prirent par la main et allèrent au grand autel de S.-Pierre, et là entendirent une messe et s'en vinrent ensemble dans la nef du Suaire et on leur mit des escabeaux avec des carreaux où ils se mirent à genoux et leur fut montré le suaire béni...

« L'an 1433, le dernier jour de mai, fut couronné l'empereur à S.-Pierre avec

Ces petits tableaux d'histoire contemporaine inaugurent ici un système qui, plus tard, s'est développé considérablement au profit de la postérité, qu'elle instruit fidèlement des faits et gestes des souverains pontifes. L'idée est excellente et le Vatican en fournit de curieux spécimens dans les siècles suivants jusqu'au pontificat de Pie IX.

4. Les œuvres d'art, à Rome, sont rarement anonymes. Il est donc tout naturel que l'artiste qui avait modelé et coulé les portes de S.-Pierre y ait apposé sa signature. Il l'a fait avec surabondance, car il s'y est nommé trois fois, ajoutant son effigie et donnant la date de l'exécution, qui est l'an 1445¹. Elles furent « placées le 26 juin » (*Rev. de l'art chrét.*, 1895, p. 237).

La première mention remplit une bande horizontale au-dessous de S. Paul, à droite :

OPVS ANTONII DE FLORENTIA

SPOGLIA

L'inscription débute par un bouclier, marqué d'une croix et suivi d'une fleur de lis; elle se termine par une fleur de lis et un aigle. La fleur de lis fait allusion à la ville de Florence, patrie de l'artiste, dont les armes propres doivent se trouver dans le bouclier initial; l'aigle disait sa supériorité parmi les artistes; je ne puis, sous cette forme et surtout en face du bouclier armorié, lui attribuer aucun caractère héraldique.

toutes les cérémonies qui se font, puis la messe fut dite et il partit, et le pape et les cardinaux quittèrent S.-Pierre, et l'empereur vint avec la couronne d'or sur la tête, porté à bras jusqu'au pied de l'escalier de S.-Pierre et là il attendit le pape. Après que le pape fut venu, ils restèrent quelque temps ensemble à discourir et le pape monta à cheval, l'empereur ensuite et ils partirent ensemble. Le pape allait à main droite et accompagna l'empereur jusqu'à la place Castello, escorté par des officiers de Rome et lorsqu'ils furent à la place, le pape s'en retourna au palais et l'empereur prit le chemin de S.-Jean-de-Latran, et lorsqu'il fut sur le pont de S.-Pierre, il fit chevalier le fils de Carlo Orsini, lequel a nom messer Roberto et fit plusieurs autres chevaliers; puis il alla à S.-Jean par cette voie jusqu'à S.-Marc, il tourna à Spoglia Cristo, alla à la Tour des Conti, prit par Portogallo.

« A S. Jean, il baisa l'autel et fit sa dévotion, vint dîner à Santi Quattro et retourna à son palais, situé à main gauche de l'escalier de S.-Pierre. Il y avait tant de gens à Rome en ce temps-là qu'ils empêchèrent le chemin à l'empereur, de sorte qu'il n'arriva au logis qu'à 24 heures. Toutes ces choses se passaient à Rome le dernier jour de mai 1433, le jour de Pâques rosées.

« Le 13 août 1433, l'empereur partit de Rome avec tous ses gens, en passant par ponte Salara et s'en alla vers son pays. »

1. Torrigio et Bonanni tiennent pour le 14 août.

L'usure du bronze permet de lire aussi bien *sfoglia* que *spoglia*. Le mot m'embarrasse. S'agissait-il de *dépouilles* opimes employées à la fonte des portes? On a souvent emprunté aux monuments du paganisme la matière première des monuments nouveaux et la légende court toujours à Rome que la statue de S. Pierre a été faite avec le bronze d'une statue de Jupiter.

Est-ce le nom du fondeur¹ ou de son compagnon²? Je n'ose me prononcer.

Opus est la formule employée à la Renaissance pour signer médailles et sculptures. Antoine Filarète ne donne que son nom de baptême, mais il se recommande aussitôt de son origine, car Florence se signala par l'amour de l'art à un haut degré.

En vis-à-vis, de la seconde inscription, placée sous S. Pierre, il ne reste plus que le premier mot FLORENTIE, qui indique que l'œuvre est florentine, c'est-à-dire qu'elle a été fondue à Florence sans doute mieux outillée que Rome pour ces sortes de travaux, dans l'atelier même du maître. Aussi, pour compléter cet important renseignement dont ne survit que le début, je serais tenté de rétablir la fin, d'après le sens général : *Florentie facto in aede magistri*. Je sais combien est téméraire cette restitution ; à ceux qui me critiqueront je dirai simplement : Cherchez-en une plus satisfaisante et je l'accepterai volontiers de vos mains.

La Renaissance est l'époque favorite des médailles, comme en témoignent les belles et consciencieuses publications de MM. Heiss et Armand. Le sculpteur Antoine de Florence s'est aussi attribué le luxe d'en avoir une, dont nous avons ici la face et le revers³.

1. Filarète n'est qu'un nom d'emprunt, qui signifie *ami de la vertu*. Le véritable nom serait-il Spoglia?

2. M. de Tschudi a publié, en 1884, dans le *Repertorium für Kunstwissenschaft*, pp. 291-294, la liste des collaborateurs de Filarète, tels qu'ils sont désignés dans l'inscription de la porte de S.-Pierre. J'ai le regret de dire que je n'en vois qu'un seul et encore est-il douteux. M. Müntz (*les Arts à la cour des papes*, I, 42) cite, d'après Vasari et Perkins, Simon, comme principal collaborateur du maître Florentin. M. Janssen « soutient que cette collaboration est purement imaginaire ».

3. Peut-être la fit-il exécuter par le « sculpteur-médailleur Cristoforo di Geremia », dont Filarète s'est occupé dans des notes reproduites par M. Müntz (*Ibid.*, t. II, pp. 291 et suiv.). Cependant, le docte membre de l'Institut le considère comme « médailleur » lui-même, en comparant ce médaillon avec une médaille connue, qui est certainement de lui. Même absence d'inspiration, même sécheresse de style. On remarquera surtout l'analogie entre la tête bouffie

Au-dessous du martyr de S. Paul, le médaillon donne le portrait en buste ¹, qui ressort sur émail bleu ². Nous avons déjà rencontré l'émail, bleu ou rouge, mais toujours pour des accessoires ; néanmoins, il était utile de consigner ce rôle de l'émaillerie dans les œuvres de bronze, car je n'en connais pas d'autre exemple à Rome. L'exergue se lit ainsi :

ANTIVS. PETRI. DE FLORENTIA. PICTIS ³ MCCCCXL. V.

Antonius manque de la lettre *o*, qui a échappé à l'attention du médailleur, lequel se dit *fils de Pierre*⁴ et natif de Florence. Cette désignation est très commune au moyen âge et à la Renaissance, le fils nomme habituellement son père. *Antonius Petri* se traduirait donc en italien *Antonio di Pietro* ; à la longue, *di Pietro* est devenu un nom de famille.

Pictis peut aussi bien se lire *fictis*, mais ni l'un ni l'autre n'a de sens précis : le frottement continuel des doigts des visiteurs sur le bronze a rendu cette signature et les suivantes fort difficiles à déchiffrer. J'y vois une erreur par inadvertance, et je propose de restituer PICTOR⁵, plutôt que FICTOR, qui ferait songer au modelleur.

qui sur la médaille personifie le soleil et les trois têtes d'anges sculptées sur la porte au-dessus de la figure colossale de S. Pierre. C'est la désignation du maître » (Müntz, *les Précurseurs de la Renaissance*, p. 94).

1. M. Müntz (*les Arts à la cour des papes*, I, 90) signale deux portraits de Filarete. « Cette médaille, d'une facture assez grossière, nous montre d'un côté le buste de l'artiste, tourné vers la droite, avec l'inscription : ANTONIVS AVERLINVS ARCHITECTVS; autour de lui voltigent trois abeilles. De l'autre côté on voit un homme assis, occupé à entr'ouvrir le tronc d'un arbre dont s'échappent des flots de miel. Le soleil, représenté par une tête bouffie, éclaire cette scène que viennent animer d'autres abeilles et dont le vers suivant nous donne l'explication :

VT SOL AVGET APES SIG NOBIS COMODA PRINCEPS

« Un autre portrait de Filarete, portrait qui, d'après Vasari, avait été exécuté par l'artiste lui-même (et non par Simone, comme le *Künstlerlexikon* de M. Meyer, t. II, p. 474, le fait dire par erreur au biographe Florentin), se trouve dans le cod. Magliabecchianus. Il serait intéressant de comparer ces deux portraits à ceux qui ornent la porte de S.-Pierre. »

2. Cet émail « en taille d'épargne » est mentionné dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, t. IX, p. 97, qui ajoute, p. 98. « Grâce aux recherches de M. Courajod, il est aujourd'hui établi que ce même Filarete... exécuta des émaux points ».

3. Grimaldi a lu *Antonius Petri de Florentia fecit, MCCCCXLV*.

4. « De nombreux témoignages nous ont appris la part qu'Antonio Averulino, surnommé Filarete, a eue à l'exécution de cette œuvre (Vasari, vie de Filarete, III, 288). Cependant notre inscription nous fait connaître un détail nouveau : le prénom, *il nome*, du père de Filarete » (Müntz, I, 41).

5. La médaille de Jean Paléologue est signée *Opus Pisani pictoris*.

Les artistes du temps aimaient à se qualifier *peintres*. Francia, sur ses panneaux peints, signe *aurifex*. Il n'est pas étonnant qu'un sculpteur, par analogie, signe *pictor*. Le dessin, au fond, est le fait d'un peintre.

La date, 1443, suit en majuscules romaines. On ne peut demander davantage pour être pleinement renseigné¹.

Le revers du médaillon répète le nom seul :

OPV

S.

.ANTO

NII

Opus est signature à la fois de la médaille et des portes.

L'artiste, fier de son travail, n'hésite pas à s'égalier au pape pour les honneurs qu'il réclame. S'il a donné à l'écusson papal deux anges pour tenants, il ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il en soit de même pour lui. En conséquence, le médaillon est exhibé par deux anges nus, génies imités de l'antique, qui semblent dire à cette place : Nous élevons jusqu'aux cieux ce nom célèbre. L'éloge, quoique succinct, ne laisse rien à désirer : il ne peut être plus pompeux.

Les portes de S.-Pierre sont fort remarquables assurément et elles ont une saveur particulière, car elles se trouvent sur la limite de deux périodes de l'art : le moyen âge qui s'éteint et la renaissance qui débute. De l'un elles ont gardé comme une empreinte mystique, une espèce de tradition hiératique ; à l'autre elles ont demandé un air de renouveau, qui plaît, bien qu'il n'ait pas encore atteint toute sa perfection. Antoine Filarete fut un précurseur et un initiateur. Laissons de côté ses quelques défauts, inhérents à son temps, et ne nous arrêtons qu'à ses qualités. Je ne crois pas exagérer en qualifiant cette belle fonte un chef-d'œuvre, non de premier, mais de second ordre².

1. *L'Archivio storico dell'arte*, 1889, p. 486, reprenant M. Borgatti pour la date de 1431, écrit 1448, ce qui ne peut être qu'une erreur typographique. Il lui reproche aussi d'attribuer ce travail à « Simone Filarete » et au dessin « del Pollainolo che più tardi fiorì », tandis qu'il est de « Antonio Filarete, detto l'Averulino ».

2. Flavio Biondo, dans *Roma instaurata*, liv. I. cap. LVIII, s'écrivait avec

4. Le bronze de la porte est appliqué sur une charpente de bois, qui ne paraît pas davantage au revers, dissimulée qu'elle est par une application de lames unies. Il est bien rare qu'on examine le dos ; pourtant, il a son intérêt, car, à la partie inférieure, s'allonge une bande historiée, qui tient, par un côté fort original, à la confection même de la porte¹. Elle offre une scène comique, ou plutôt joyeuse, que les Italiens appellent *bambocciana*, et que nous avons traduit littéralement *bambochade*. La fonte achevée, le maître a réuni ses ouvriers et il leur a payé le vin habituel dans une gaie partie de campagne. Les ouvriers, mis en train, boivent, chantent, sautent ; malgré cela, ils ne sont pas contents et réclament autre chose.

Leurs noms se lisent ainsi : (an)CNIOLVS, MATTHEVS, VI... VOE, (gi)OVAN. « Le premier de ces artistes nous paraît identique à l'orfèvre Antonius Nicolai Angeli de Florence, surnommé Brogliola, qui travailla pour la cour pontificale, de 1439 à 1450 » (Müntz, *les Précurseurs de la Renaissance*, p. 1450.)

Les portes de S.-Pierre ont été plusieurs fois gravées², de divers

enthousiasme : « Sola una re videris a Leone (IV) superatus, quia valvas ille argenteas, tu aeneas basilicæ dedisti ; nisi par videatur magnificentia pro argenteis, nullo exquisitori artificio factis, aeneas posuisse inauratas tantisque inscultas historiis unionis Græcorum... ut quadruplo æris aurique impendium merces opificis superaverit. »

M. Müntz est un peu trop sévère à son égard : « Le hasard, plus que le talent, a assuré à Antonio Averulino, surnommé Filarete, une place importante parmi les champions de la Renaissance. Le sculpteur qui a modelé les portes de bronze de S.-Pierre de Rome, l'architecte qui a bâti, en partie du moins, le grand hôpital de Milan, le théoricien enfin auquel nous devons le *Traité d'architecture*, ne pouvait être passé sous silence dans ce travail, quelque médiocre qu'ait d'ailleurs été l'artiste, quelque banal, prolix qu'ait été l'écrivain... Dans la porte de S.-Pierre (mise en place en 1445) Filarete introduira même les sujets antiques dans un cycle essentiellement chrétien. Il ne se borne pas à copier des médailles romaines, il recherche la couleur historique avec une insistance qu'on ne connaissait guère à ce moment » (Müntz, *les Précurseurs de la Renaissance*, pp. 90-91).

1. « Retro in imo est expressa ærea lamina lætitia Antonii de Florentia artificis ejusque sodalium equitantium et lætantium in absoluto opere portarum » (Grimaldi.)

2. Grimaldi, dans les manuscrits de la bibliothèque Barberine, parle des portes et aussi de l'apôtre S. Pierre : « Historia supra arcus columnarum porticus veteris basilicæ Vaticanæ antiquissima pictura. Lapsus Simonis magi ex aère (135). — Domine quo vadis : aparitio Xpi ad Petrum (136). — Crucifixio B. Petri intra duas metas (137). — Decollatio B. Pauli, apud aquas salvias, cum miraculo trium fontium (138). — Humatio sanctissimi corporis principis apostolorum (139). — Quando S^m apostoli Petrus et Paulus projiciuntur

formats et à différentes époques, mais comme on faisait généralement plutôt par à peu près qu'avec la rigueur archéologique qu'on est en droit d'exiger de nos jours. Il serait à propos actuellement de la photographier en grand, d'abord d'ensemble, puis dans tous ses détails, panneau par panneau : il y a là matière à un album aussi intéressant qu'utile et qui devra tenter quelqu'amateur des beaux-arts.

in puteum ad catacumbas (140). — Sanctus Cornelius papa cum Lucina, sanctissima femina, corpora apostolorum Petri et Pauli de catacumbis levavit (141). — Versus Damasi papæ ad catacumbas (141). — De statua S. Petri et portis æneis quæ dicebantur templi Salomonis (144). — Forma dictarum portarum ænearum (145). — De melis inter quas fuit crucifixus S. Petrus (149). — Portæ æneæ mediæ ab Eugenio III fabricatæ in veteribus templi valvis, Pauli V jussu iterum collocantur (343). — Descriptio dictarum ænearum portarum (343). — Carmina Honorii primi papæ incisa olim in portis argenteis antiquæ Vaticanæ basilicæ (346). — Inscriptio Pauli V pont. max. supra dictam æneam portam marmore exarata intus basilicam (347) ». (Müntz, *les Sources de l'archéologie chrétienne*, pp. 45-46-58).

SAINT PIERRE MARTYR

I. — CULTE.

1. *Historique.* — On lit dans l'*Emerologio di Roma*, p. 279 :

S. Pierre martyr, de Vérone, illustre splendeur de l'ordre dominicain, né de parents manichéens, mort en 1252 d'un glorieux martyr pour avoir voulu extirper le venin et la peste de l'hérésie dans l'Église. Dieu le destina, dès son enfance : aussi, comme il revenait de l'école, ayant été interrogé par son oncle sur ce qu'il y avait appris, il répondit : le *Credo* ; indigné, l'oncle le menaça et le battit sans pouvoir le détourner de la croyance catholique et de sa ferme constance¹. Dédaignant les avantages que lui offraient ses parents, pour préserver sa foi profonde et ses convictions, il se fit religieux et vécut avec une telle perfection qu'il mérita d'être visité par les trois saintes vierges, Agnès, Catherine et Cécile. Pendant qu'il s'entretenait avec elles dans sa cellule, il fut observé par un religieux, qui, plein de zèle, l'accusa au chapitre, demandant quelles étaient ces femmes. Le saint, pour ne pas dévoiler les faveurs célestes, ne chercha pas à se défendre ; mais, prosterné à terre, il confessa qu'il était un grand pécheur. Aussi fut-il envoyé en exil au couvent d'Iesi, où, après de longues souffrances, se lamentant un jour auprès du crucifix, il lui dit : « Seigneur, pourquoi n'avez-vous pas défendu ma cause et mon innocence ? » Et aussitôt le crucifix lui répliqua : « Et moi, Pierre, quel péché ai-je fait ? Et pourtant j'ai été mis en croix ». Ce divin reproche le consola beaucoup : peu de temps après on découvrit son innocence et l'on crut à sa sainteté. Pendant qu'avec un zèle apostolique il exerçait l'office d'inquisiteur, il fut tué par quelques hérétiques conjurés ; à son glorieux martyr, il écrivit avec son sang ce qu'il avait enseigné et défendu avec sa langue, traçant sur la terre le mot *Credo*. Aussi est-il l'avocat spécial du Saint Office ou de la Sainte Inquisition, dont la Congrégation tient chapelle cardinalice à la Minerve, où la fête se fait solennellement avec indulgence plénière : on y expose ses reliques dans un buste d'argent, et à son autel, son portrait peint par le dévot et excellent pinceau de Bona-

1. Le fait est reporté dans la Légende d'or et dans le bréviaire, dont Piazza traduit souvent les leçons.

venture Lambertî, de Bologne ¹. Dans toutes les églises de l'ordre dominicain on célèbre sa mémoire. A Saint-Paul-hors-les-Murs, il y a de ses reliques : il eut une grande dévotion pour cet apôtre.

Le corps de ce glorieux saint a été honoré, non seulement par la visite personnelle de S. Thomas d'Aquin, lorsqu'il vint en France, mais aussi par cette épitaphe apposée sur son sépulcre et rapportée par le Martyrologe de Milan; elle est digne à la fois du saint martyr et du docteur angélique ².

*Præco, lucerna, Pugil Christi, Populi Fideique
Hic silet, hic tegitur, jacet hic mactatus inique.
Vox ovibus dulcis, gratissima lux animarum
Et Verbi gladius, gladio cecidit Catharorum.
Christus mirificat, populus devotus adorat,
Martyrioque fides sanctum servatu decorat.
Sed Christus nova signa loqui facit ac nova turbæ
Lux datur atque fides vulgata refulget in Urbe.*

2. *Fête.* — La fête est fixée au 29 avril ³. L'office, au bréviaire romain, est du rit double. Sont propres l'oraison et les trois leçons historiques du second nocturne.

1. Je n'ai retrouvé ni les reliques ni le buste, et pas davantage le portrait.

2. Elle n'existe plus, mais elle a été reproduite ainsi, au xvme siècle, en majuscules dorées, sur une plaque de marbre noir :

*Divi Petri sepulcrum
Divus Thomas Aquinas
cum in Galliam proficiscens
anno 1265, invisisset
admiratus tantum martyrem
dixit.*

*Præco, lucerna, pugil Christi, populi fideiq.
hic silet, hic tegitur, jacet hic
mactatus inique;
vox ovib. dulcis, gratissima lux animor.
et verbi gladius gladio cecidit catharor.
Christus mirificat, populus devotus adorat
martyrioq. fides sanctum
servatu decorat;
sed Christus nova signa loqui facit,
ac nova turbæ
lux datur,
atq. fides vulgata
refulget in urbe.*

3. « Le pape Sixte V, par une bulle expédiée l'an 1586, le premier de son pontificat, commanda que l'on célébrât la fête de S. Pierre martyr, avec l'office double, le 29 d'avril, par toute l'Eglise catholique, encore que le saint mourût le cinquième d'avril; mais parce que ces jours-là sont ordinairement employés à célébrer la Passion ou la Résurrection de Notre-Seigneur, la sainte Eglise a remis la fête de S. Pierre martyr au 29 d'avril » (*Nouv. fleurs*, p. 428).

Les cardinaux et les consultants de la Congrégation du S. Office assistent à la messe solennelle, qui se célèbre à dix heures, à Ste-Marie-sur-Minerve. Chacun d'eux reçoit, à la fin de la cérémonie, un double bouquet de fleurs naturelles et artificielles. On distribue aux fidèles des rameaux bénits d'olivier ou de palmier, parce que S. Pierre fut tué dans un bois : ils sont conservés dévotement dans les maisons comme préservant contre la foudre et les tempêtes ¹.

3. *Reliques.* — Elles sont peu nombreuses. Je n'ai constaté qu'un bras, à la chapelle du palais Altamps (*Œuvres*, VII, 232); des ossements, à S.-Nicolas *in Carcere* (273) et des reliques innommées, à Frascati (289)².

4. *Patronage.* — La sainte et universelle Inquisition a pris S. Pierre pour protecteur, parce qu'il remplissait les fonctions d'inquisiteur lorsqu'il fut mis à mort par les hérétiques qu'il combattait. Le P. Cahier (*Caract. des saints*, p. 627) ajoute qu'il est le patron de « la grande Canarie (Palma), de Côme, de la Lombardie et des Dominicains ».

5. *Autels.* — Au Vatican, la chapelle de S. Pie V était autrefois dédiée à S. Pierre martyr. Ce pape, qui s'en servait pour son usage privé, y fit représenter en fresques, peintes par les élèves de Vasari, au xvi^e siècle, quatre traits de sa vie : il parle au crucifix, fait voler un cheval en l'air, chasse les démons par la vertu de la sainte hostie ³ et prêche la croisade (*Œuvres*, II, 261).

L'inscription suivante, placée à Ste-Sabine, dans la nef latérale droite, atteste qu'en 1263, sous le pontificat d'Urbain IV, son vicaire, frère Jean Colonna, archevêque de Messine, consacra un autel en l'honneur de S. Pierre et concéda, pour sa fête, une indulgence d'un an et d'une quarantaine. L'original est plein d'abréviations.

1. « Notre Seigneur fait de grands miracles par lui et, le jour de sa fête, on bénit à Milan des branches d'olivier, qui ont une grande vertu contre la grêle et contre les tempêtes et les tonnerres. » (*Nouv. fleurs*, p. 428.)

2. « C'étoit une dévotion particulière où il y avoit des reliques de S. Pierre martyr de les tremper dans de l'eau que l'on donnoit à boire aux malades. » (*Nouv. fleurs*, p. 428.)

3. « Il disoit tous les jours la messe avec une grande dévotion... Il avoit un si grand zèle pour la foy et un tel désir de mourir pour elle que, quand il élevoit la sainte hostie en la messe ou quand il la voyoit lever aux autres, il supplioit Notre Seigneur de ne permettre point qu'il mourût en son lit, mais qu'il fût martyrisé pour la sainte foy » (*Nouv. fleurs*, p. 427).

ANN : DNI : M : CC : LXIII PO
 TIFICAT⁷. DÑI : VRBANI : II
 II : PP : ANN : EI² : II^o : ISTUD
 ALTARE : FVIT : ĀSECRATVM :
 AD : HONORE^ē : BEATI ; PET^I. MĀR
 TIRIS . ŪDINIS FRM . PDICAT^r.
 QN : E : STATIO : APVD : SCĀM : PRICĀ⁸
 I TERTIA : FERIA : EDOMADE : SCE : Per VE
 NERABLEM : PRM : FRM : IO : DE : CO
 LUNA : ACHIEP^VZ : MESANĒSE^r : VICA
 RIV . TC : TP^RIS : D^I : PP . V^BANI : I Q^o POSV
 T : IDVLGETĪA : VNI² : ANI : ET . XL^a. DIE^r.
 ANVATĪ : ET . DVRAT . H^r . IDVLGĒTIA : USQ^o :
 AD : OCTAUAS . PASCE : T : FESTO : A^m : EI² : BE
 ATI : M : EST . IBIDĒ : IDVLGĒTIA : VNI² :
 ANI : ET . QVADRAGINTA : DIERVM :

En lecture courante, on obtient : *Anno Domini MCCLXIII, pontificatus Domni Urbani IV pape, anno ejus II^o, istud altare fuit consecratum ad honorem beati Petri martiris, ordinis Fratrum predicatorum, quando est statio apud sanctum Priscam in tertia feria edomade¹ sancte, per venerabilem patrem fratrem Johannem de Columna, archiepiscopum Mesanensem, vicarium tunc temporis Domni pape Urbani², in quo posuit indulgentiam unius anni et x^{la} dierum annuatim et durat hec indulgentia usque ad octavas Pasce, in festo autem ejus beati martiris est ibidem indulgentia unius anni et quadraginta dierum.*

II. — ICONOGRAPHIE.

Le P. Cahier ne cite que sept attributs : « Assassinat, couronne, doigt, glaive, lis, poignard, crâne entamé ». Le nombre peut en être porté à vingt-trois, que je dispose selon l'ordre alphabétique :

Agenouillé, il reçoit d'un soldat, le bouclier au bras, le coup qui

1. Sic pour *ebdomade*, ce qui prouve que le *b* ne se faisait pas sentir dans la prononciation.

2. Par erreur le texte porte *Usbani*.

lui fend la tête (*Missel du XIII^e s., à Ste-Sabine*) et prie la Ste Vierge (*Toile du XVIII^e s., à St^ē-Anastasia*)¹.

Autel : il est en prière (*Toile du retable de la chapelle Caffarelli, à la Minerve*).

Chaire de pierre dans laquelle il prêcha, et qui se voit encore à l'extérieur de l'église S.-Eustorge, à Milan.

Cheval, une des formes que prit le démon. « Une fois que S. Pierre prêchoit dans une grande place de Florence, les auditeurs étant fort attentifs, le diable, en forme d'un furieux cheval noir, prit sa course dès l'entrée de la place avec un tel bruit et impétuosité que l'on eût dit qu'il allait passer au travers de l'assemblée et bouleverser tout ce qu'il rencontrerait. Le saint reconnut le stratagème de Satan, il fit le signe de la croix et le fantôme disparut sans avoir blessé personne. » (*Les Nouv. fleurs des vies des saints*, p. 426).

Clefs.—Dans l'église de S.-Louis, à Marseille, S. Pierre porte dans la main droite deux clefs en sautoir, qui symbolisent ses fonctions d'inquisiteur; car, délégué du pape pour les choses de la foi, il ouvre et ferme le ciel.

Costume. — C'est celui de l'ordre des dominicains : tunique, ceinture et scapulaire blancs, chape noire. « Adolescens Bononiam studiorum causa venit, ubi a Spiritu Sancto ad sublimioris vitæ formam vocatus, ordinis prædicatorum institutum suscepit. » Dans une de ses apparitions, il était ainsi vêtu : « Et ecce quidam reverendus in habitu prædicatorum eidem apparuit et cappa ipsum operiens, eum in ecclesiam introduxit. » (*Leg. aur.*, édit. Grasse, p. 291.)

Couronne de cheveux. — La tête rasée ne conserve qu'une couronne de cheveux, suivant la tradition de l'ordre (*Tabl. du XV^e s., chez un marchand d'antiquités à Rome*)².

Couronnes. — Au nombre de trois, elles symbolisent sa doctrine, sa chasteté et son martyre. A Spolète, dans l'église de S.-Dominique,

1. « Le diable prit une fois sujet de tenter le saint père en la foy, mais ayant aussitôt recours à l'oraison devant une image de la Vierge, il entendit une voix qui lui dit ces mots que J.-C. dit à l'apôtre S. Pierre : J'ay prié pour toy, Pierre, que la foy ne manque point et tu confirmeras tes frères » (*les Nouvelles fleurs des vies des saints*, Lyon, 1720, p. 426).

2. J'ai signalé S. Pierre, sur un triptyque du même temps, au Musée chrétien du Vatican (*Œuvres*, t. II, p. 250, n^o 13).

un tableau de 1664 les enfile dans une branche de lis; l'une est en argent et les deux autres en or. Ailleurs, elles sont passées dans une plume. La *Legenda aurea* rend ainsi compte de cet attribut :

Petrus interpretatur agnoscens vel discalcians, vel dicitur Petrus a *petros*, quod est firmum. Per hoc intelliguntur tria privilegia quæ fuerunt in beato Petro. Fuit enim prædicator egregius et inde dicitur *agnoscens*, quia et perfectam scripturarum notitiam habuit et in prædicatione quid cuique conveniret agnovit. Secundo, fuit virgo purissimus et inde dicitur *discalcians*, quia a pedibus suarum affectionum omnem amorem mortuum discalciauit et exuit, ut non solum corpore sed etiam mente virgo esset. Tertio, fuit martir Domini gloriosus et inde fuit firmus, quia martirium pro defensione fidei constanter sustinuit (p. 277).

La *Disputatio mundi et religionis*, écrite à la fin du XIII^e siècle par le franciscain Guy de la Marche, dit de Pierre martyr qu'il porte au ciel une triple auréole (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1884, p. 15) :

Petrus, stirps benevola, huic patri (S. Dominique) successit.
Hic quasi deicola per mundum incessit,
Hic commenta subdola, hæresim compressit,
Trina cum aureola ad cælum processit.

Au British Museum, sur une gravure italienne du XV^e siècle, qui représente l'assassinat de S. Pierre, le Christ, du haut du ciel, lui offre une couronne; deux autres couronnes sont tenues par les anges qui l'accompagnent (*Archiv. stor. dell'arte*, 1893, p. 395).

Couteau. — On voit aussi un *couteau* et un *poignard* (Spolète, tableau de 1664). Le coup qu'il reçut fut double, l'un à la tête et l'autre au cœur. « Cum sanctæ Inquisitionis munus gereret, illum Como Mediolanum redeuntem, impius sicarius semel atque iterum in capite gladio vulneravit jamque pene mortuus symbolum fidei, quam infans virili fortitudine confessus fuerat, in ipso supremo spiritu pronuntiavit, iterumque latera mucrone transverberatus » (*6^e leçon de son office*). — « Quidam de ipsorum hæreticorum credentibus, prece illorum inductus, ... mortem intentat, sacrum autem caput illius crudeliter impetens et diris in ipsum impressis vulneribus satiato sanguine justi ense..., ipso quoque sacrilego percussuras in Christi ministrum geminas inculcaute... Sed cum adhuc martir Domini palpitarret, cultellum crudelis lietor arripuit et per latera ejus transflixit » (*Leg. aur.*, p. 281). L'instrument de son supplice serait un glaive, *gladius*, ou une épée, *ensis* : les deux textes

concordent sur ce point, mais l'iconographie n'en a pas tenu compte. Le couteau, enfoncé dans la partie supérieure de la tête, se présente de face (*Fresq. du xv^e s., à Foligno; tabl. d'André del Sarto, gal. Sciarra, salle III, n^o 11; toile du xviii^e s., à l'église de Ste-Anastasia*). Le coutelas se remarque à une statue du xvii^e siècle qui orne la façade des SS. Dominique et Sixte. Exceptionnellement, une toile de 1727, à St-Sixte-le-Vieux, le remplace par un poignard, ce qui est faux historiquement.

Compagnon. — Il fut aussi frappé à mort (*grav. italienne du xv^e s.*)¹.

Crâne. — Il est à ses pieds, pendant qu'il prie (*retable de la chap. Caffarelli*², à la Minerve), pour rappeler son désir de la mort : « Tanto fidei ardore incensus erat ut pro ea mortem subire optaret eamque a Deo gratiam enixe precaretur », dit sa 5^e leçon.

Crucifix. — Il lui confie ses plaintes (*ibid.*). Sur une fresque de fra Angelico, il est agenouillé devant lui et semble lui parler (voir la gravure dans le tome I, pl. XIII, du *Guide de l'art chrétien*).

Doigt. — Penché sur le sol, il y écrit de l'index de la main gauche le mot CREDO (*gravure du xv^e s.*)³.

Forêt. — Lieu de l'assassinat entre Côme et Milan (*grav. ital. du xv^e s.*).

Geste. — C'est celui de la discussion pour la défense de la foi,

1. « Ils blessèrent aussi son compagnon à mort, lequel s'écriant, il accourut du monde, qui poursuivit toute la nuit et atrapa enfin cet assassin qui avoit tué S. Pierre... Le meurtrier du saint, nommé Carin, échappa des mains de la foule et s'enfuit à la ville de Forli, où il pensa mourir; mais, retournant en convalescence, il fit vœu de servir tout le reste de sa vie dans l'ordre de S. Dominique pour pénitence de son péché, et prit l'habit laïc; il persévéra saintement avec une grande humilité et austérité de vie » (*Nouv. fleurs*, p. 427).

2. Jean de Caffarelli, chevalier, mort en 1374, a sa tombe dans cette chapelle de famille : sur la dalle funèbre gravée, il porte l'habit dominicain, pour mieux témoigner sa dévotion à S. Pierre martyr; ses mains sont jointes et sa tête, appuyée sur un coussin, est coiffée d'un bandeau fourré en signe de noblesse. L'inscription, en gothique ronde, fait le tour de la dalle : ma copie diffère sur plusieurs points de celle de Forcella (*Iscriz. delle chiese di Roma*, t. I, p. 413, n^o 1564) :

† HIC . REQVIESCIT . NOBILIS .

VIR . DNS . DNS . IOHES . DE . CAFARELLIS . MILES . SVB . ANNO . BNI . M . CCC . LXXIII .

QVI . OBIT . DIE . III .

MENSIS . OCTOBRIS . CIVIS . ANIMA . REQVIESCAT . IN . SANCTA . PACE .

3. « Trem pant son doigt dans son sang, il tâcha d'écrire ces deux paroles : *Je crois en Dieu le Père* » (*Nouv. fleurs*, p. 427.)

« circa defensionem ipsius fidei, pro qua totus ardebat », dit la *Légende d'or*, p. 278. Je ne l'observe ainsi représenté qu'au xviii^e siècle, sur une fresque du cloître de la Minerve : « Peculiaris gratiæ dono hæreticos acriter confutabat » (5^e leçon.).

Glaive. — Dans le cloître de la Minerve, sur un marbre du xvi^e siècle, il est enfoncé entre les épaules et le cou, contrairement au bréviaire qui fait porter le coup fatal par un poignard, *mucrone*.

Lis. — Cette fleur, blanche et odorante, convient parfaitement au religieux qui resta vierge de corps et d'esprit, comme l'observe, p. 278, la *Légende d'or* : « Virginitatem quoque mentis et corporis semper illibatam servavit nec alicujus mortalis criminis unquam sensit contactum, sicut suorum confessorum fideli testimonio est probatum et quia servus delicate nutritus proteruit in Dominum, carnem suam assidua cibi et potus parcitate restrinxit » (*fresq. du xviii^e s., chez les dominicains de Savone; toile du xviii^e à Ste-Anastasia*).

Livre. — Il symbolise tout ensemble la vie de prière et d'étude, ainsi que la prédication. C'est un des attributs les plus fréquents (*tabl. de 1473, galer. Campana; médaillon en marbre du xvi^e s., cloître de la Minerve; fresq. du xvii^e s., à Savone; toile du xviii^e, à Ste-Anastasia*), et qui se justifie par ce texte de la *Légende d'or*, p. 279 : « Nocturna quidem silentia humana deputata quieti, post dormitionem brevem, decurrebat in studiis lectionum et somni tempus vigiliis occupabat ».

Palme. — Deux fois, le bréviaire revient sur l'emblème du martyr : « Pro ejusdem fidei dilatatione martyrii palmam meruit obtinere » (*Oraison*). — « Ad martyrii palmam migravit in cœlum » (6^e leçon). Cet attribut reparait fréquemment. Je ne citerai en exemple qu'un tableau du musée Campana, xv^e s.; le médaillon de la Minerve, aussi du xv^e; la toile d'André del Sarto, gal. Sciarra, et celles de 1727, à S.-Sixte, et du xviii^e, à Ste-Anastasia. La palme est ordinairement dans la main droite.

Poignard. — Nous avons déjà vu le poignard enfoncé dans le crâne, en 1664, à Spolète et, en 1727, à S.-Sixte. Dans le tableau d'André del Sarto, il atteint le cœur, comme sur la fresque du xviii^e s., chez les dominicains de Savone; tandis que sur la fresque de Foligno et un tableau de la galerie Campana, au xv^e s., il est plongé

dans l'épaule et en fait jaillir le sang (*Tabl. du xv^e s., chez un marchand, à Rome*). Parfois, comme dans ce panneau peint du moyen âge et la toile d'André del Sarto, les deux instruments de martyre frappent en même temps la tête et la poitrine.

Prédication. — Elle est rappelée par la fresque, de la fin du xv^e s., de la chambre de Ste Catherine, à la Minerve. La 5^e leçon y fait allusion : « *Tantum in concionando vim habuit ut innumerabilis hominum multitudo ad eum audiendum conflueret, multique ad poenitentiam converterentur* ».

Tête. — Quand l'instrument en a été retiré, elle présente une plaie béante et saignante (*Panneau de 1473, gal. Campana; fresq. du xv^e s., à S.-Sixte-le-Vieux; panneau de même date, chez un marchand, à Rome*).

Vierge. — Il est agenouillé devant elle, à Ste-Anastasie (xviii^e s.), mais le plus curieux est l'apparition du démon qui prend cette forme et qu'il chasse avec l'hostie : la scène a été figurée à S.-Eustorge de Milan, au xv^e siècle, et voici comment le fait est raconté par les Bollandistes, au tome III d'avril, p. 649 :

Eo tempore quo B. Petrus, pro zelo fidei, per Mediolanensem comitatum prædicando et disputando infatigabiliter discurrebat, nobilis quidam et fidelis vir... ipsum in suo sæpe suscipiebat hospitio. Hæretici autem... Beatum Petrum, propter zeli ipsius fervorem exosum habentes, nobilem illum a Dei familiaritate et a fidei rectitudine avertere conabantur. Cumque incassum pluribus fatigassent diebus, unus ex hæreticis ipsis qui nigromanticus erat diabolica illum machinatione pervertere cogitavit... Die autem quadam, ad hæreticorum ecclesiam duxit... dixitque, sociis præsentibus, viro illi fideli : « *Ut cognoscas te ab illusori illo fratre Petro Veronensi deceptum et quod nostra vera est romanæque Ecclesiæ fides falsa, rogo Dominum ut nobis præsentibus miraculose veritatem ostendat...* Statim autem ut verba finivit, diabolica affuit illusio, nam splendor quidam quasi cœlitus missus apparuit... post quem diabolus in aspectu et forma speciosa et venerandæ Dominæ transfiguratus, super altare stetit pulcherrimum, ut videbatur puerum manibus tenens fidelemque virum proprio vocans nomine dixit : « *Tu quidem mea indignus eras gratia, quia fratris illius Petri Veronensis, mei et filii mei quem brachiis teneo inimici, prædicationibus credens, fideles meos qui hic præsentibus sunt... spernere videbaris, sed quia mater sum misericordiæ, parata sum tibi remittere omnia...* » His auditis,.. flexis genibus se per ignorantiam errasse confessus est et veniam petens ad hæreticorum fidem conversus est... Post non multos dies, contigit B. Petrum... ad solitum hos-

pitium declinare. Nobilis autem ille, tristi cum vultu suscipiens, doluit quidem quod ad eum declinaverat... Vir autem Dei hoc prudenter attendens cognovit eum ab hæreticis immutatum... Cumque cognovisset eum diabolica fraude deceptum, cogitavit ipsum argumentis et auxilio veritatis ad fidem reducere..

Confestim clam hæreticos adiit, rogavit ut mane sequenti ad ecclesiam convenirent orarentque Dominum ut Fr. Petro veritatem ostendat... Ille autem nigromanticus hæreticus dixit se nullatenus dubitare quin B. Virgo... fratrem etiam Petrum sua etiam gratia visitaret... Primo vero mane consurgens (Petrus)... exivit domum et ad catholicorum ecclesiam missam celebraturus accessit et... duas consecravit hostias, quarum unam sumpsit, alteram vero clam sub cappa in pyxide portans, ad hospitem accedens... Cunique omnes... convenirent hæretici, surgens nigromanticus ille hæreticus, ante altare nequiter se prosternans... operatione diabolica non modica apparuit lux et in forma Virginis filium in gremio tenentis super altare stetit dæmon...

Tunc B. Petrus pyxidem in qua Christi posuerat corpus, quam sub cappa detulerat protulit et ipsam operiens, dixit ei ; Si es vere mater Dei, adora hunc filium tuum. Ad hujus vocem et corporis Christi ostentationem omnis illa phantastica visio disparuit, cum strepitu terribili et factore, parvis que ecclesie malignantium summumque deorsum scissus est nobilis autem ille... cum plurimis aliis ad fidei veritatem et ad B. Petri rediit reverentiam.

III. — TOMBEAU ¹.

S. Pierre reçut la sépulture à Milan, dans l'église de S. Eustorge, qui appartenait à son ordre et où il avait prêché. Après sa canoni-

1. En 1879, Léon Palustre, qui comprenait parfaitement tous ses devoirs, décida que la Société française d'archéologie, qu'il dirigeait avec une incontestable supériorité, ferait, chaque année, une excursion à l'étranger dans le double but de rechercher les souvenirs français et d'élargir l'horizon de nos études par la comparaison. Consulté, je proposai comme but d'investigation la Lombardie, que j'avais déjà parcourue plusieurs fois et où je pouvais être de quelque utilité à nos collègues : on accepta. Nos explorations furent très fructueuses. Outre le procès-verbal, on convint que des rapports spéciaux seraient faits sur les principaux monuments étudiés et pour que la charge ne retombât pas toujours sur les plus ardents, on convint qu'elle serait répartie également entre les membres présents. Ayant insisté pour un travail d'ensemble sur les tombeaux similaires de S. Pierre martyr, à Milan, de S. Augustin, à Pavie et de S. Dominique, à Bologne, M. Paul de Fontenilles reçut la mission de les étudier à fond. A Milan, il me pria de l'aider, ce que je fis très volontiers ; j'allai même beaucoup plus loin qu'il ne comptait, car je passai une matinée entière à lui dicter des notes très détaillées qu'il n'avait plus qu'à mettre en forme. La première partie, intitulée : *Le tombeau de S. Pierre de Vérone, martyr, à l'église S.-Eustorge de Milan*, parut, en 1885, dans le *Bulletin monumental*, puis fut tirée à part en une brochure in-8°, de 35 pages, accompagnée d'une phototypie, donnant l'ensemble du monument et faite

sation, le corps, selon l'usage, fut levé de terre pour être exposé à la vénération publique et une arche de marbre remplaça le cercueil vulgaire. Ce n'est pas tout : pour honorer comme il le méritait le glorieux martyr, un monument fut érigé, mais de façon que les fidèles, par une curieuse et touchante habitude, pussent passer sous l'arche et se mettre ainsi plus particulièrement sous la protection du saint, puis que l'arche elle-même formât comme un retable à l'autel dressé à sa base, en sorte que le prêtre, en célébrant, eût devant les yeux les saintes dépouilles.

Chaque siècle apporta un accroissement d'honneur. Pour abriter l'arche et l'autel, la Renaissance construisit, à l'orient et en prolongement de l'église, une vaste chapelle ¹, surmontée d'une coupole

d'après une photographie prise exprès par Jules de Laurière, dont le nom a été oublié, bien à tort, car il nous a rendu plus d'un service dans cette mémorable excursion.

Quel fut mon étonnement en lisant l'opuscule de constater que je n'y étais pas nommé ! Comme l'œuvre est entièrement mienne, au moins pour le fond, je la reprends pour servir ici, où elle a sa place marquée. Ceci soit dit pour ma justification, au cas où quelque malin s'aviserait de m'accuser de plagiat littéraire, sans être au courant de la question. A chacun son mérite ; je ne cesserai de revendiquer mes droits, là où ils seront méconnus, ce qui arrive trop souvent pour que je me laise.

1. Cette chapelle, bâtie par l'architecte Michelozzo Michelozzi, forme un vaste carré, précédant un sanctuaire également carré. Elle mesure 9^m 60 de côté, tandis que son prolongement n'a que 5,70 de profondeur sur 5,20 de largeur, différence qui tient à l'épaisseur de l'arc d'entrée ; autrement le rectangle serait parfait.

L'arcade qui met en communication l'église et la chapelle est largement ouverte et repose sur des pilastres accolés, où une ornementation en stuc blanc ressort sur fond vert. Les motifs représentés se succèdent ainsi : un vase d'où sortent, en se superposant, des bouquets de feuillages et de fruits, noués par un cordon ; et une succession de rinceaux. Les bouquets se répètent sur la double archivolte de l'arcade, avec un disque au centre. Les mêmes pilastres reparaissent à l'intérieur, avec cette différence qu'au dehors trois enfants sont figurés à la base : l'un est couché, un autre reçoit sur son dos le troisième qui soutient une couronne pyramidale, espèce de pavillon où s'entassent les fruits ; puis viennent un quatrième et un cinquième enfant, avec la même couronne ; enfin deux enfants et les armes du donateur. Cette décoration orne aussi l'entrée du sanctuaire.

Des consoles, semblables à des chapiteaux de pilastres, et par conséquent plates, supportent l'entablement, dont la frise est rehaussée d'une série de chérubins. Des quatre grandes arcs qui embrassent les quatre côtés, deux servent d'arc-doubleau aux deux entrées de l'église et du sanctuaire ; latéralement, les formerets sont percés de hautes fenêtres ogivales, encadrées, comme aux pilastres, d'une série de bouquets de fleurs et de fruits émergeant d'un vase, entre deux bandeaux noirs et blancs qui accusent le style lombard. Dans les pendentifs, encadrement analogue, en marbre alternativement blanc et noir, pour faire honneur aux quatre grands docteurs de l'Église ; les angles

et couverte de peintures, avec la vie du héros et partout des couronnes de triomphe ¹.

Enfin, à la tringle qui relie les murs latéraux, on suspendit des lampes et deux superbes candélabres de bronze s'alignèrent de chaque côté du monument.

Au siècle dernier, cette heureuse disposition fut quelque peu modifiée par l'isolement du tombeau, l'autel ayant été appliqué contre le chevet, avec destination de recevoir sur son gradin le chef de S. Pierre, détaché du tronc et visible à travers les vitres d'une châsse de bois, un peu trop mesquine pour une pareille relique.

L'inscription suivante, gravée en lettres d'or sur marbre noir, avertit, dès l'entrée de la chapelle, de ce que les dominicains ont

sont tapissés de jolis rinceaux blancs, en relief sur un fond violet. Au dessous, des anges tiennent les armes parlantes du fondateur, qui sont une porte à deux battants, divisée en plusieurs panneaux et que tiennent deux lions dressés sur leurs pattes de derrière.

Les peintures murales sont dignes d'attention. On y voit l'Annonciation, où domine le Père éternel, dans le goût florentin, tellement qu'on dirait une œuvre du XIII^e siècle. La principale rappelle un trait de la vie. S. Pierre se présente devant l'autel et confond le sortilège en levant l'hostie, devant les spectateurs stupéfaits, car tous ont reconnu sur l'autel deux démons, à cornes et griffes, qui simulent la Mère et l'Enfant. L'imposteur s'enfuit en se couvrant à moitié le visage.

Une ronde d'anges égale le monument, qui se prolonge, en coupole à seize côtes, appuyant sur une galerie simulée. L'encadrement des oculi et des arcades est fait de noir et de blanc.

Dans le sanctuaire les têtes d'anges ailées de la frise sont seules anciennes, tout le reste est moderne. Les deux coupoles affectent la forme d'une tente.

A l'extérieur, la corniche est denticulée et perlée, avec oves et fers de lance, cannelures et feuilles appliquées, le tout moulé en terre cuite. Il en est de même à la partie circulaire.

Un tableau, à fond d'or, nous révèle le nom du fondateur, Pizello Portinari, noble florentin, gérant de la banque des Médicis à Milan et la date de l'érection qui est l'an 1462 :

PICELLUS PORTINARIUS NOBILIS FIORENTINVS * HVIVS SACELLI A FVNDAMENTIS ERECTOR ANNO DOMINI 1462.

S. Pierre, debout, porte le costume de son ordre et est enveloppé dans une auréole; de la main gauche, il tient un livre et une palme; le couteau qui l'a frappé à la tête est resté dans la plaie, sa droite levée attire la bénédiction céleste sur le fondateur agenouillé, vêtu d'une longue toge à ramages, fendue à mi-corps de manière à laisser voir les pieds, doublée et colletée de fourrure; ses cheveux frisés et tressés forment comme un disque derrière la tête; les mains sont jointes dans l'attitude de la prière. Le sol est pavé et l'endroit circonscrit par une balustrade maçonnée et une haie de rosiers en fleurs.

1. *La Chapelle des Portinari, à S.-Eustorge de Milan*, par Lechevallier-Chevignard, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, n^o du 1^{er} mars 1879, pp. 227-239; Jules de Laurière, dans le *Bulletin monumental*, t. 45, pp. 688-689.

*. Sic pour Florentinus, de même qu'en italien on prononce et orthographie *Florentino*.

fait, à diverses époques, pour rendre hommage à la mémoire de l'illustre défenseur de la foi, leur frère en religion.

D. O. M.

ET

DIVO PETRO ORD : PRÆDICATOR :

TRIBVS CORONIS

DOCTRINÆ VIRGINITATIS ET MARTYRII

OCTAVO. IDVS APRIL : AN : 1252 DONATO

CVIVS CORPVS MIRACVLIS CLARISSIMVM

IOAN : VICECOMES MEDIOLA : ARCHIEP : ET DNS.

VNIVERSI ORD : PRÆD¹ : SYNODO

ET OMNI POP² : MEDIOLANENSI INSPECTANTE

IN ARCA EX ALABASTRITE LAPIDE

SINGVLARI ARTIFICIO PERFECTA

SVMMA RELIGIONE CONDIDIT

ANNO 1340

FRATRES ET FILII EIVSDEM ORD.

COACTA STIPE A PIIS HOMINIBVS

CELLAM DVPLICEM

PLASTICE ET PICTVRA ORNAVERVNT

ANNO 1583

DEIN EAMDEM ARCAM QVAM IN MEDIO ECCLESIAE

ANTIQVITAS REPOSVERAT

HVC TRANSTVLERE

ET ALTARE EX ÆRE AVRO PRETIOSO MARMORE ARTEFACTO

CAPVT IN CRISTALLINA ARGENTEAQ : OCCLVSYM

CVSTODIA

PROPE CORPVS POSVERE

ANNO 1739

Le monument se compose de trois parties : un soubassement, une arche et un tabernacle, pour exprimer trois états différents: la vie sur la terre, la glorification du corps saint et la béatitude céleste. Cette triple pensée, d'une simplicité grandiose, donne par son symbolisme une grande valeur à l'œuvre d'art et il importe, à ce point de vue, d'en préciser et développer les détails.

1. *Ordinis prædicatorum.*

2. *Populo.*

La vraie place du tombeau est au milieu de la chapelle, sous la coupole, construite évidemment pour l'abriter majestueusement. En le reléguant à l'entrée de la *cella*, qui forme le sanctuaire actuel, il perd comme aspect, parce qu'il est pour ainsi dire resserré et à l'étroit. De plus, afin qu'on ne l'approche pas, il est entouré d'une disgracieuse balustrade de fer, efficace sous le rapport de la préservation, car les visiteurs sont trop souvent indiscrets, mais gênante à la fois pour la dévotion et l'étude de ceux qu'on relègue à distance.

Une plinthe épaisse, en marbres de couleur et moulurés, forme comme une marche, où posent huit pilastres à larges chapiteaux feuillagés, contre lesquels sont dressées huit statues, en manière de cariatides, hautes d'un peu plus d'un mètre. Ce type est propre à l'Italie du moyen âge : on le voit, entre autres, à l'ambon du baptistère de Pise et aux tombeaux de la maison d'Anjou, à Naples, dans l'église de S^{ta} Chiara.

Huit est le nombre de la béatitude terrestre, donnant droit à la béatitude céleste, par application du sermon du Christ sur la montagne. D'une façon concrète, le chiffre symbolique est exprimé par huit vertus : quatre cardinales, la Justice, la Tempérance, la Force et la Prudence ; trois théologiques, la Charité, la Foi et l'Espérance ; une morale, l'Obéissance, à cause de la profession religieuse.

Dans un procès de béatification introduit en cour de Rome, une des premières questions posées est celle-ci : le serviteur de Dieu a-t-il pratiqué les vertus à un degré héroïque ? La réponse doit être affirmative pour pouvoir passer outre. Les huit statues du soubassement témoignent hautement que S. Pierre, pendant sa vie, a été un modèle de vertu. Les vertus conviennent donc mieux que tout autre décor comme point d'appui et de départ de tout l'édifice spirituel qui en est le couronnement.

Les quatre vertus cardinales ornent la partie antérieure, les autres s'observent à l'arrière. Cela se comprend : il y a comme une gradation qui s'impose entre elles. Les premières sont des vertus, pour ainsi dire humaines, car elles ont été observées même par des païens : elles doivent donc occuper le premier rang. Les vertus théologiques, d'ordre supérieur, supposent la grâce ; mais elles sont communes à tous les chrétiens. La dernière est propre à la perfec-

tion religieuse. On suit donc, en les examinant successivement, une marche progressive, qui va du moins au plus, de l'imparfait au parfait, de l'état obligatoire à l'état d'élection.

Pour les faire reconnaître, l'artiste a employé un triple moyen, qui prouve son ingéniosité : il a d'abord inscrit le nom sur le chapiteau, à hauteur de la tête ; à chacune, il a donné ses attributs traditionnels et enfin il a dressé ses statues sur deux animaux accroupis, qui complètent le symbolisme général.

Ces statues, qui se voient de très près, sont incontestablement la partie la plus soignée et la plus intéressante de l'œuvre. Elles séduisent par l'élégance des draperies, la variété des attitudes et l'expression des physionomies.

La Justice : *YHUSTITIA* : est une femme d'âge moyen, car l'expérience résulte des années. Reine des vertus cardinales, elle est couronnée d'un bandeau gemmé, au rebord duquel des perles alternent avec des fleurons. Son manteau, bordé d'un galon frangé, remonte en voile sur sa tête. Sur la poitrine, l'orfroi de la robe représente, dans un médaillon, le jugement de Salomon, qui fut le justicier par excellence ; mais ici la Justice elle-même remplace sur le trône le roi de Juda. Ses attributs sont, à droite, le glaive, qui protège les bons et punit les méchants et, à gauche, la balance, à plateaux égaux, dans laquelle se pèsent les actions des hommes, sans acception de personnes. Ses pieds posent sur deux bœufs ¹, à l'air calme et placide, qui piétinent un sanglier et un porc, types de la brutalité et de la luxure, par conséquent de l'injustice à l'égard d'autrui. Le bœuf, qui ne s'emporte pas et qui s'acquitte, patiemment et tranquillement de sa besogne journalière, labourage et charrois, est bien le symbole du juste qui remplit sa tâche sans émotion ni passion. Horace lui reconnaît ces deux qualités : il est tenace, *tenacem*, et impassible, *impavidum*.

La Tempérance, *TEMPERANTIA*, a ses cheveux enveloppés dans une résille, pour ne pas les laisser flotter au vent, et est couronnée de feuilles de lierre, plante modeste et sans éclat. Elle se drapè dans un manteau, qui lui sert en même temps de voile pudique et est agrafé sur sa poitrine avec un fermail en losange, forme attri-

1. « Bos, sapiens, bonum opus » (*Clavis S. Melitonis*).

buée par l'art héraldique à l'écusson des abbesses et des jeunes filles. De la main droite elle verse d'un vase l'eau qui tempérera l'ardeur du vin contenu dans l'autre vase, d'un galbe plus élégant, que tient sa main gauche. Au socle sont accroupis deux monstres à corps de quadrupède et buste d'homme et de femme, couverts de leurs manteaux, type de l'intempérance charnelle, obligée de se dissimuler et qui transforme vite la créature humaine en brute vile.

La Force : FORTITUDO :, se distingue par son attitude énergique et sa figure virile. Son regard est tourné vers le ciel, pour montrer qu'elle n'attend de secours que du Seigneur, *auxilium a Domino*. A l'instar de l'Hercule de l'antiquité, elle a protégé sa tête et ses épaules d'une peau de lion : sa longue robe est ceinte à la taille. Des deux mains elle soutient le globe terrestre, où figurent les trois éléments, l'eau, la terre et l'air¹. Au centre, la terre porte une forteresse, que l'eau environne de tous côtés pour la rendre plus inaccessible, mais que battent en vain les vents qui soufflent avec furie des quatre points cardinaux. Deux lions, à l'attitude fière, forment le support de ses pieds : peut-être pourrait-on les prendre ici en mauvaise part, comme type de la force brutale et sanguinaire, qui dès lors devient un vice.

La Prudence, PRUDENTIA, a une tête triple, c'est-à-dire composée de trois faces différentes, qui expriment à la fois les trois phases du temps et les trois âges de la vie. La première, mélancolique, car elle a des regrets, ridée par la vieillesse, symbolise le passé. La tête du présent, au contraire, est pleine, réjouie, forte et confiante; ses cheveux tressés lui forment une couronne; comme attribut particulier, elle tient un miroir rond dans lequel elle regarde avec attention, le miroir réfléchissant les objets, ce qui veut dire que, pour agir avec prudence, il faut avoir au préalable mûrement réfléchi². La troisième tête est celle d'un adolescent, qui, les yeux levés au ciel, cherche à scruter les secrets de la Providence et les mystères

1. « Elle tient un gros globe, où sont figurées la terre et la mer, elle possède et gouverne le monde... En Italie, je crois pouvoir le dire, le monde, terre et ciel, appartient à la Force » (*Annal. arch.*, XX, 54).

2. « Le miroir est une espèce de livre, où l'âme humaine apprend à se voir, comme le livre est une sorte de miroir, où elle apprend à se connaître » (*Annal. arch.*, XX, 54).

de l'avenir. La Prudence a encore, pour attribut général, trois livres fermés, qui correspondent aux trois âges : jeunesse, âge mûr et vieillesse ¹. A ses pieds, deux lionnes enserrrent dans leurs griffes de jeunes agneaux qu'elles vont dévorer, tandis que deux lionceaux jouent autour de leurs mères. On doit y voir une allusion à l'impudence de la jeunesse qui devient la victime du plus fort.

Les quatre autres vertus ornent la partie postérieure du monument. Leurs yeux sont tournés vers le ciel, car leur nom même de *théologiques* indique qu'elles ne cherchent que Dieu ; leur récompense est une couronne double pour attester leur supériorité sur les vertus cardinales. En tête est la Charité, .CARITAS., qu'on a justement appelée la reine des vertus, sa figure est douce et ses formes sont opulentes. Sa couronne est formée d'un double rang de campanules. Deux enfants, d'âges différents, reposent sur son bras droit : le plus petit s'attache à son sein, qui, suivant la pratique du moyen-âge, n'apparaît que par une fente de la robe. Sa main gauche tenait un objet, actuellement cassé, que l'on peut supposer un cœur, d'après les monuments de même époque ². A ses pieds, combattent des serpents. Si le chien est l'emblème de la fidélité, il l'est aussi de l'impudence et du cynisme ; si le serpent symbolise la prudence, il s'entend aussi de l'astuce et de la tentation. Or ces vices sont l'opposé même de la charité, qui se donne et se dévoue, sans jamais tromper ni faire de mal.

La Foi, .: FIDES :., est voilée et presque entièrement couverte de son manteau, car ce qu'elle croit n'est pas sensible aux yeux humains. D'une attitude calme et digne, elle porte sur ses traits un air de beauté. Comme la Charité, elle est modestement couronnée de campanules, cette fleur gracieuse qui s'ouvre le matin aux premiers rayons du soleil. Dans sa main gauche est le calice du saint sacrifice, qui rappelle le mystère de la transsubstantiation et dans la droite, elle arbore la croix à double croisillon, qui est le symbole de la résurrection du Christ et, partant, celui de la résurrection de toute chair. Aussi convient-il de lui appliquer cette parole

1. « Dans ces trois livres est écrite la science universelle des temps : est raconté le passé, décrit le présent et prophétisé l'avenir. » (*Annal. arch.*, XX, 54.)

2. *Annal. arch.*, XX, 246.

de Job : « Credo quod Redemptor meus vivit... et in carne mea videbo Deum Salvatorem meum » (répons de l'office des morts). Les dragons volants qu'elle foule aux pieds écrasent, l'un une salamandre, l'autre un serpent, pour exprimer la versatilité de l'hérésie et la perfidie de l'impiété.

L'Espérance, ·: SPES ·:, porte au front une couronne de marguerites, la première fleur du printemps et, dans la gauche, une corne d'abondance, pleine de fleurs qui présagent les fruits de l'automne. Deux dragons volants, sur lesquels elle est exhaussée, ont capturé un singe et un porcelet. Le dragon, qui de ses griffes déchire sa proie, n'a pas d'instinct plus élevé ; le singe grimace et le porc est à ses jouissances, comme quiconque n'espère pas en une autre vie meilleure.

L'Obéissance, ·: HOBEDIENTIA ·:, qui ne s'appartient pas, a au front une couronne de fleurs qui dissimule une bandelette, premier lien imposé par la pauvreté ; à la gorge et autour de la face, un béguin, celui des religieuses qui font vœu de chasteté et en conséquence voilent leurs traits ; sur les épaules, le joug des bœufs, qui correspond à son vœu spécial de dépendance vis-à-vis de ses supérieurs. Sa main droite serre le livre fermé de la règle qu'elle a professée. Les deux lions, accroupis sous ses pieds, saisissent une tête de mouton et un bélier. Le lion se prend ici encore en mauvaise part, comme un ravisseur insoumis ; il s'attaque au mouton inoffensif, mais entêté, et au bélier indépendant, deux formes expressives de la désobéissance.

Les Vertus formant comme le rez-de-chaussée de l'édifice, nous montons maintenant au premier étage, où l'arche, dans laquelle repose le corps saint, présente une succession de bas-reliefs, relatifs aux miracles qui ont valu à S. Pierre les honneurs de la canonisation et à la canonisation elle-même. Ces bas-reliefs, au nombre de huit, sont ainsi disposés : trois sur chaque face et deux aux extrémités.

A l'occident, comme le voulait le nom même, est sculptée la scène du martyre. Pierre, prieur du monastère de Côme, avait quitté cette ville pour se rendre à Milan, où l'appelait son office d'inquisiteur. Il part à pied, accompagné d'un frère, et traverse une forêt, peuplée d'oiseaux. A Barlessina, des assassins, portant le

costume du peuple, ce qui prouve qu'ils ont été soudoyés par les hérétiques qui en veulent à sa vie, se précipitent sur lui et lui fendent la tête. Son âme, petit enfant nu, à mi-corps et les mains jointes, est emportée au ciel sur une draperie que soulèvent deux anges. Le religieux, *socius*, encore debout, va aussi être frappé à la tête¹. Le crime accompli, les bourreaux causent entre eux de leur acte sacrilège. L'un d'eux, Carino, paraît déjà se repentir. En effet, pour faire pénitence, il prit dans l'ordre de S. Dominique l'habit de frère lai et vécut dans l'humilité et la mortification le reste de ses jours.

A la suite, sur la face antérieure, par conséquent au midi, consacré à la glorification, vient l'inhumation du martyr dans le couvent des Frères prêcheurs, à S.-Eustorge. S. Pierre, vêtu du froc, le capuchon rabattu sur la tête, les mains jointes sur la poitrine, est enveloppé d'un suaire par de jeunes religieux qui se préparent à le déposer dans un sarcophage. Un évêque les aide en soutenant la tête du martyr. Un dominicain récite les dernières prières, un autre baise les pieds du saint et, plus loin, tout le couvent est en prière. Autour du corps, plusieurs religieux tiennent la croix, les chandeliers, le goupillon et l'encensoir, ustensiles nécessaires à la cérémonie de l'absoute. Les sept lampes suspendues au-dessus du tombeau rappellent le prodige dont, à ce moment, tous les assistants furent témoins : « On vit, rapporte Ribadeneira dans les *Vies des Saints*, des flambeaux du ciel sur son corps et les lampes que l'on mettait autour pour l'honorer s'allumaient miraculeusement d'elles-mêmes. » Le don des miracles se constate à l'empressement des infirmes qui déjà entourent son cercueil : paralytiques, estropiés, malades se traînant péniblement sur des béquilles, sourds, aveugles qui demandent avec instance leur guérison.

Le panneau central reproduit l'acte solennel de la canonisation. Innocent IV², escorté de six évêques mitrés et crossés, est assis

1. « Ille non querula voce gemens vel murmurans, sed sufferens omnia patienter suum Domino commendabat spiritum... Symbolum etiam cepit dicere fidei, cujus nec in hoc articulo desiit esse præco, prout ipse nefandus qui a fidelibus captus fuit et quidam frater Dominicus, qui comes illius erat et ab ipso hictore percussus, diebus aliquibus supervixit, postea retulerunt ». (*Leg. aur.*, p. 281.)

2. Innocent IV la fit à Pérouse, en 1253 (*Œuvres*, t. IX, p. 439, n° 80).

sur son trône : coiffé de la tiare à une seule couronne, vêtu de la chasuble, les mains gantées, et les doigts garnis de plusieurs anneaux, il remet la bulle qui porte ces mots sur sept lignes : *Sanctorum martirum cathalogo duximus ascribendum. SCORŪ. | MARTI | RŪ. CA | THALA (sic) | GO. DU | XIM'. ASC' | BENDI (sic)*. Le laïque qui la reçoit à genoux et auquel il donne sa bénédiction est accompagné de trois autres personnes, également à genoux, qui portent les présents destinés au souverain pontife. Les chevaux, sur lesquels ils sont venus, sont tenus en main par deux valets : deux chiens jouent entre les jambes des chevaux. Dans le fond du tableau, de nombreux religieux de l'ordre de S. Dominique manifestent leur joie et leur reconnaissance.

A l'extrémité orientale est sculptée l'élévation et la translation du corps de S. Pierre, qui est la conséquence immédiate de sa canonisation.

Le martyr, élevé de terre et dans un état parfait de conservation¹, a les bras repliés en croix sur la poitrine ; la partie inférieure est encore recouverte du suaire. Six clercs le portent sur leurs épaules pendant qu'un évêque, en mitre et chape, soutient la tête qu'il contemple avec vénération. Il y a grand concours de dominicains et foule d'hommes, de femmes et d'enfants, qui prient, à genoux, le nouveau saint. Deux valets, sonnant de la trompette, précèdent le cortège : à leurs instruments pendent des pennons aux armes de Milan, qui sont une croix pleine ; un jeune nègre se joint à eux jouant du hautbois.

Ici commence la série des quatre principaux miracles qui ont motivé le décret d'Innocent IV ; un est figuré en avant et les autres en arrière de l'arche. Les derniers se réfèrent à sa vie.

S. Pierre, entouré de nuages, apparaît à l'angle du panneau : sa main gauche redresse le grand mât d'un navire désemparé et

1. « Cum autem summus pontifex Innocentius IV B. Petrum sanctorum catalago adscripsisset, fratres apud Mediolanum ad capitulum convenerunt ; volentes autem ejus corpus ad altiorem locum transferre, cum plus quam per annum sub terra jacuisset, ita sanum et integrum ac sine alicujus exhalatione fetoris repertum est ac si eadem die sepultum fuisset. Fratres igitur super magnum pulpitem juxta plateam corpus ejus cum magna reverentia deluxerunt et ibidem sic sanum et integrum coram omni populo est ostensum et ab eo suppliciter adoratum. » (*Leg. aur.*, p. 283).

sa main droite bénit ¹. A l'avant, un marin agenouillé implore son assistance et un mousse monte aux cordages : le navire est gréé avec une curieuse exactitude.

S. Pierre, en costume de l'ordre, met l'index de sa main gauche sur la bouche d'un enfant muet et lui rend la parole : deux religieux lui font compagnie. Une foule considérable, témoin du prodige, manifeste par ses gestes son admiration. Une église, vue de côté, occupe le fond du panneau ; sa forme est celle d'une croix latine, avec baie au pignon du transept ; la façade occidentale, percée d'une porte cintrée, que surmonte une rosace, a son pignon hérissé de crochets et flanqué de clochetons.

S. Pierre, assisté de deux religieux, prêche en plein air, dans une chaire basse, dont la cuve est décorée de quatrefeuilles. Les yeux fixés sur l'horizon, il voit monter le nuage qui protégera ses auditeurs contre l'ardeur du soleil, et remercie Dieu, mains jointes, du prodige qui s'accomplit à sa prière, pour la conversion d'un évêque hérétique ². Les nombreux assistants témoignent de diverses ma-

1. « Navis quædam, dum in medio maris pæne naufragium paretur, sæva fluctuum inundatione quassata, omnesque caliginosæ noctis tenebris tenerentur, diversorum sanctorum suffragia postulabant, sed cum nullum suæ liberationis viderent indicium seque periclitari plurimum formidarent, quidam de iis, natione Januensis, facto silentio, sic eos alloquitur : Viri fratres, numquid non audistis qualiter quidam frater de ordine prædicatorum, nomine frater Petrus, nuper ob defensionem fidei catholicæ sit ab hæreticis interceptus multaque per eum Dominus signa ostendat. Nunc igitur devote ejus patrocinium imploremus, quia spero quod a nostra nequaquam postulatione fraudabimur. Assentiunt universi B. Petrum in sui auxilium devotis precibus invocantes. Illis sic orantibus, mox antenna navis in qua velum appenditur, cereis accensis tota plena conspicitur, ita quod omnis obscuritas ipsorum cereorum mirabili fulgore fugatur noxque illa tam caliginosa in diem clarissimam commutatur. Respicientes viderunt quemdam cum habitu fratrum prædicatorum super velum stantem, de quo nulli dubium fuit quin B. Petrus exstiterit. Cum ergo prædicti nautæ Januam incolumes advenissent, ad domum fratrum prædicatorum venerunt et Deo et B. Petro gratias referentes, eisdem fratribus totius miraculi seriem narraverunt ». (*Leg. aur.*, p. 284).

2. « Cum apud Mediolanum quemdam episcopum hæreticorum, a fidelibus captum, B. Petrus examinaret et multi episcopi et maxima pars civitatis illuc convenisset, et dies tum prædicatione tum examinatione in longum protracta fuisset et maximus æstus cunctos affligeret, dixit hæresiarcha eorum omnibus : O Petre perverse, si tu es ita sanctus sicut hic stultus populus te esse affirmat, cur eum æstu mori permittis et non rogas Dominum ut nubem aliquam interponat, ut non moriatur hic stultus populus tanto æstu ? Ad quem Petrus respondit : Si vis promittere te abnegaturum hæresim tuam et fidem catholicam recepturum, rogabo Dominum et faciet quod dixisti. Tunc fautores hæreticorum, conclamantes hæresiarchæ, dixerunt : Promitte, promitte. Cré-

nières leur surprise et leur joie, les uns se sont jetés à genoux, les autres se sont levés pour rendre grâces à Dieu ; il en est qui restent accroupis à terre ou assis sur des escabeaux, dans la posture où ils étaient pour entendre le sermon.

Dans une chambre, entourée de tentures suspendues par des anneaux à une tringle et relevées sur les côtés par des embrasses, deux malades sont couchés dans des lits. S. Pierre les guérit : il couvre l'épileptique de son manteau et met sa tunique sur celui dont les vomissements sont exprimés par un renard sortant de sa bouche¹. Au pied des lits on remarque trois coffres de bois sculpté, recouverts chacun de deux coussins : ils servaient à s'asseoir et à l'intérieur se conservaient les hardes. Un de ces coffres, formant banc, est muni en conséquence d'un dossier bas et de deux accoudoirs. Un chien et un chat, qui se cachent sous les meubles, achèvent de mieux faire connaître ce curieux intérieur.

Les panneaux de l'auge sont séparés par des statuettes, debout sur des consoles feuillagées et adossées à des pilastres. Elles signifient que celui que le pape vient de canoniser a désormais sa place au ciel, où il siège parmi les apôtres, à cause de sa prédication ; parmi les docteurs, en raison de sa doctrine, et parmi les protecteurs de son ordre.

A la partie antérieure s'alignent dans cet ordre : S. Ambroise, S. Pierre, S. Paul et S. Grégoire ; à la partie postérieure, S. Augustin, S. Eustorge, S. Thomas d'Aquin et S. Jérôme. En sorte que les quatre docteurs forment comme les quatre angles de l'auge et que les chefs du collège apostolique et les patrons des frères prêcheurs, ainsi encadrés, sont à un poste d'honneur.

debant enim quod fieri non posset quod Petrus se facturum coram omnibus spondit et maxime cum nulla vel minima nubecula in aere appareret. Catholici autem super promissione B. Petri tristari cœperunt, timentes ut fides catholica ex hoc confusione pateret. Cum ergo hæreticus se obligare nollet, beatus Petrus cum magna fiducia dixit : Ad hoc quod verus Deus visibilium et invisibilium monstratur, et consolationem fidelium et ad confusionem hæreticorum, rogo Deum ut aliqua nubecula adscendat et se inter solem et populum interponat. Quod mox, præmisso crucis signaculo, factum fuit per magnam horam in modum papilionis populum nubecula protegente ». (*Leg. aur.*, p. 280.)

1. Un motif analogue se voit au jubé du Faouet, sculpté en 1480, celui qui rejette un renard écorché est un ivrogne, posant la main sur un baril. « Cette

S. Ambroise, ∴ s. AMBROXIVS¹ ∴, porte les pontificaux : mitre, chasuble, pallium, gants unis à manchettes, crosse à *sudarium*. Sa main droite levée brandit le fouet à trois lanières, qui rappelle son énergie dans sa lutte contre les hérétiques. Il passe, comme évêque de Milan, puisqu'il est ici dans son diocèse, avant S. Grégoire, mis en vis-à-vis.

S. Grégoire, ∴ s. GREGORIVS ∴, est vêtu en pape : chape agrafée sur la poitrine et sur laquelle se rabat le collier de l'amict, gants sans broderie, tiare à une seule couronne. Ses attributs sont : bénédiction de la main droite, livre fermé dans la gauche et colombe voltigeante qui lui souffle à l'oreille l'inspiration céleste.

S. Augustin, ∴ s. AVGVSTINVS ∴, est costumé en évêque : mitre en tête, crosse dans la droite, gants aux mains ; son attribut spécial est dans la main gauche un livre fermé, symbole de sa prédication et de la doctrine contenue dans ses œuvres.

S. Jérôme, ∴ s. IERONIMVS ∴, porte le costume cardinalice : coiffé du capuchon de sa *cappa*, il a par-dessus son chapeau rouge ; il appuie ses deux mains sur un livre fermé, car il a beaucoup écrit.

Un cinquième docteur est S. Thomas d'Aquin, ∴ S. THOMAS, DOCTOR ∴ Jean XXII le canonisa en 1323², soixante-dix ans après S. Pierre, mais le titre de docteur ne lui fut décerné qu'en 1567 par S. Pie V. Costumé en dominicain, il tient un livre fermé et un lis, emblème de sa chasteté. L'artiste lui a donné de la barbe, quoique son iconographie ordinaire le veuille rasé.

figure, a écrit le baron de Guilhaemy, est assurément la traduction la plus littérale qu'il soit possible de faire de la singulière expression *écorcher le renard*, par laquelle la vieille langue française caractérisait l'acte de vomir après un excès de boisson. Dans le langage trivial, ce terme s'est maintenu avec quelques variantes ; cependant, il conserve le même sens. Rabelais s'en est fréquemment servi. A peine au monde, Gargantua demandait à boire... « il passoit son temps à boyre, manger et dormir... » mais aussi, en revanche « il escorchoit le regnart ». On a donné à cette expression trois étymologies. La première est tirée de la fétide odeur du renard, qui se rapproche assez de celle du vomissement ; la seconde est prise de la situation à laquelle les renards se trouvent réduits par suite de leur avidité à se gorger de raisins verts ; la troisième assimile la queue longue et échevelée du renard au jet continu, à la fusée de l'ivrogne qui vomit. » (*Annal. arch.*, III, 19.)

1. Sic. Dans le Milanais, X remplace souvent S, sans pour cela qu'on lui donnât un son dur.

2. « A Joanne vigesimo secundo in sanctorum numerum relatus est, anno millesimo trecentesimo vigesimo tertio ». (6^e leçon de son office). (*Œuvres*, IX, 140.)

A côté se trouve S. Eustorge, ∴ S. EYSTORGIVS ∴ comme titulaire de l'église qui a accueilli la dépouille du martyr. L'évêque de Milan se distingue aussi par le livre et les ornements pontificaux : mitre, chasuble, pallium semé de croix, crosse à *sudarium*, ainsi que l'a ordinairement pratiqué le moyen-âge.

S. Pierre, ∴ S. .PETRVS.APLVS ∴ a pour attributs le livre de la prédication et de l'enseignement doctrinal ; plus, liées ensemble par une corde, les clefs de son pouvoir spirituel. Son type est celui que lui assigne la tradition : cheveux courts, barbe frisée. Apôtre, il a le privilège des sandales, qui laissent les pieds à découvert.

S. Paul, ∴ S. PAVLVS ∴ lui aussi, se distingue par le livre de la prédication et les pieds sandalés ; l'épée nue, pointe en l'air, rappelle sa décollation. Sa physionomie ne diffère pas de celle que nous connaissons : front large et découvert, barbe longue et pointue.

L'auge de l'arche est fermée par un couvercle à quatre pentes, dont les rampants sont garnis de crosses végétales. Ici se continue le ciel. Les bas-reliefs disent que S. Pierre mérite sa place parmi les martyrs, les vierges et les chœurs célestes. S. Jean et S. Paul exaltent le martyr pour la foi, comme S. Nicolas et Ste Catherine proclament l'excellence de sa virginité.

En avant, dans trois cadres moulurés, sont sculptées trois scènes en bas-relief. Au milieu, les deux illustres chevaliers romains sont désignés par leurs noms : ∴ SANCTI IOHANNES ET PAVLVS ∴¹ Assis sur un siège allongé, recouvert d'une draperie qui forme des plis gracieux et que borde un galon frangé, ils sont jeunes, imberbes et à longue chevelure. Leur costume est identique. Il se compose de trois vêtements superposés : tunique à manches collantes, garnies de cinq boutons et laissant la poitrine découverte : espèce de dalmatique, moins longue, à manches courtes et larges, fendue sur le côté ; sur le tout, un manteau rejeté en arrière. Conversant ensemble, ils montrent leurs attributs : S. Jean tient dans ses mains jointes la palme du martyr qu'il presse sur son cœur, tandis qu'à sa gauche repose dans le fourreau l'épée qui l'a décapité ; S. Paul, dont les pieds sont chaussés et les mains garnies de gants à manchettes

1. Œuvres, IX, 358.

pendantes, pose sa main gauche sur son épée et de la droite élève la palme du triomphe.

Au côté droit, un roi et une reine, agenouillés dans l'attitude de la supplication, leur couronne à leurs pieds, en signe d'humilité, représentent Hugues IV, roi de Chypre, et sa femme Alix d'Italie, dit Séroux d'Agincourt (*Hist. de l'art par les monuments*, t. III), ce qui est très vraisemblable, car, d'après Romussi (*Milano nei suoi monumenti*), reproduit par Mongeri (*l'Arte in Milano*), ils donnèrent pour le monument 300 ducats d'or.

Au côté gauche, est agenouillé, tête nue et imberbe, un cardinal, qui relève sa *cappa* sur ses bras tendus dans l'ardeur de la prière. Derrière lui un serviteur tient à deux mains le chapeau cardinalice, plat, où pend un double cordon terminé par deux glands : il est vêtu d'une tunique courte, à manches boutonnés et d'une casaque à manches pendantes. D'après Séroux d'Agincourt, ce personnage serait le cardinal Orsini, de l'ordre de S. Dominique.

A la face postérieure, Ste Catherine et S. Nicolas remplissent le panneau central : · s. KATERINA S. NICOLAVS ·.

Ste Catherine, âgée, les cheveux flottants sur les épaules, a sa longue robe serrée à la taille par une ceinture et, pour attributs, la palme du martyr et le livre de la science, car elle confondit les philosophes d'Alexandrie. S. Nicolas, âgé et barbu, mitre en tête, est paré des ornements pontificaux : sa gauche ; appuyée sur ses genoux, tient un livre fermé, tandis que la droite, l'index levé, fait le geste de la discussion.

Dans le panneau de droite est agenouillé un évêque dominicain : il joint les mains, car il prie ; le religieux qui le suit porte sa mitre et se tient également à genoux.

En regard, à gauche, un religieux dominicain prie aussi à mains jointes et précède la foule des fidèles. Les uns ont la barbe et les cheveux longs, d'autres se vêtent de différentes manières ; voici un chaperon rejeté sur l'épaule, ailleurs une tunique à manches étroites et boutonnées, sous un bliaut, à manches ouvertes et fendu latéralement.

Si le roi et le cardinal sont des bienfaiteurs du mausolée, comment ne pourrait-on supposer la même qualité à l'évêque et au religieux, qui peut être le prieur de S.-Eustorge ? Quant aux fidèles,

ils représentent la foule des dévots qui ont contribué à l'érection du monument.

Je ferai seulement cette observation, qui va à l'encontre de l'individualisme : l'artiste a signé son œuvre, partout il a prodigué les inscriptions pour nommer les saints, pourquoi donc maintenant se tait-il à l'endroit de personnes sur lesquelles il importerait extrêmement d'être renseigné ? D'Agincourt et Romussi peuvent avoir raison dans leurs désignations, mais pourquoi n'ont-ils pas poussé plus loin leurs investigations, laissant anonymes deux personnages qui sont pourtant placés en évidence ? Ne serait-ce pas parce que, d'une manière générale, tous ces dévots sont impersonnels et, groupés, représentent les divers ordres de la société, accourue tout entière pour rendre hommage au nouveau saint, implorer son assistance et se mettre sous sa protection ? Nous aurions ainsi, comme aux Vierges de Bon Secours qui étendent sur les fidèles leur manteau protecteur, une série qui va en décroissant du plus élevé dans la hiérarchie au moins digne et où se succèdent un roi et une reine, un cardinal, un évêque, un religieux et le peuple.

La corniche moulurée qui contourne la base du couvercle est décorée, à l'alignement des statuette de l'auge, de huit statuette debout, consacrées à figurer le chœur des anges, qui demeure incomplet parce qu'il n'y avait pas place pour le neuvième, qui est celui des Séraphins. Vêtus d'un manteau et d'une robe longue sous laquelle se cachent leurs pieds, ils expriment la joie par leur figure juvénile, encadrée de cheveux flottants qu'enserme un diadème avec pointe triangulaire sur le front. Les crochets qu'on remarque aux épaules servaient à attacher des ailes de bois ou de métal qui ont disparu, mais qu'il conviendrait de restituer pour rendre aux esprits célestes leur véritable physionomie de messagers et d'envoyés.

L'ordre est celui-ci : en avant, un *Ange*, un *Chérubin*, un *Trône* et une *Domination* ; en arrière, un *Archange*, une *Principauté*, une *Puissance* et une *Vertu*. Les noms latins sont au pluriel, car chaque ange représente un chœur.

L'Ange, ANGELI, entr'ouvre la bouche pour parler et de l'index montre le buste de la Vérité qu'il porte sur le bras gauche. Cette vertu morale a l'aspect d'une jeune fille, chastement vêtue d'une

tunique — non toute nue comme la vérité païenne —, les cheveux simplement retenus par un cordon, car elle écarte toute parure mensongère. Sur sa banderole étroite est écrit : *super omnia | ANTE VIN | CIT VERITAS*.

Le Chérubin, ∴ *CHERVBIN* ∴, a dans sa main droite un phylactère où est écrit son nom et, dans la gauche, trois livres fermés, par allusion aux trois personnes divines.

Le Trône, ∴ *TRONI* ∴, armé d'une épée nue et levée, soutient l'aurore dans laquelle le Christ, assis en majesté, la tête entourée du nimbe crucifère, bénit de la main droite le monde auquel il présente de la gauche le livre fermé des évangiles.

La Domination, ∴ *DOMINATIONES* ∴, agrafe sur la poitrine le manteau qui recouvre sa robe. Ses deux attributs sont très significatifs : le globe et le sceptre, pour exprimer que le monde est son empire.

L'archange, ∴ *ARCHANGELI* ∴, développe un phylactère, qui est le message que Dieu lui confie ; l'objet que tenait sa droite, peut-être une croix ou le bâton des hérauts, est tellement mutilé que la forme ne se rapporte à aucun nom.

La Principauté, ∴ *PRINCIPATUS* ∴, porte un manteau à fermail ovale, sur une robe dont la ceinture retombe en avant et se termine par deux gros glands. A l'instar des princes de la terre qui gouvernent du haut de leurs forteresses, elle tient dans chaque main un rocher où se dresse un château fortifié, double symbole de la force matérielle.

La Puissance, ∴ *POTESTAS* ∴, comme la Domination, a au front une couronne complète, tandis que les autres anges ne portent qu'un simple bandeau : il y a là probablement l'expression d'une certaine suprématie à l'égard des autres, car ici-bas les puissants et les princes sont vraiment souverains. La main droite tendue et le poing fermé, elle s'avance, prête à frapper l'ennemi qu'elle retient enchaîné à ses pieds. Cet ennemi spirituel, contre lequel elle nous protège, est le démon, monstre hybride, à buste d'homme et corps de bête. La bête est armée de cornes et de grandes oreilles, les mains sont fourchues et les doigts se terminent par des ongles crochus qui les font ressembler aux griffes d'un oiseau de proie.

Enfin, la Vertu, ∴ *VIRTUTES* ∴, élève les mains vers le ciel, car sa

mission est toute céleste, la grâce qu'elle transmet venant directement d'en haut par la prière.

Du sommet de l'arche s'élançe un tabernacle gothique, à trois baies, qui forme le couronnement du mausolée et fait monter dans le ciel à un degré supérieur. Des trois baies, celle du milieu est plus large et plus ornée : la retombée de son arc ogivé se fait sur deux colonnes torsées, et, latéralement, sur des pilastres fleuronsnés. Des clochetons prolongent ces supports et escortent les toits pointus, sous lesquels se dressent trois gâbles bas, à bouquet terminal et choux sur les rampants. Ce dais architecturé abrite la majesté de la Vierge, que l'Église, dans les litanies de Lorette, proclame reine des martyrs et de tous les saints : « Regina martyrum, regina sanctorum omnium. » Sa tête, pudiquement voilée, est couronnée ; sa robe, serrée à la taille, est recouverte d'un manteau, fixé par un fermail rond. De la main gauche, elle soutient son divin Fils, debout sur ses genoux, et le contemple avec affection ; la droite pose sur un livre, dont les fermoirs seuls sont ouverts, sa vie publique ne faisant que commencer. L'Enfant Jésus, pieds sandalés, porte une longue robe qu'un cordon maintient à la taille ; sa droite bénit et sa gauche développe un phylactère, qui est une invitation aux élus et qui comporterait fort bien cet appel de l'Évangile : *Venite, benedicti Patris mei.*

Les arcades latérales abritent, dans de plus petites dimensions, pour marquer combien la Vierge est au-dessus d'eux, S. Dominique et S. Pierre, appelés à partager sa gloire au ciel. Debout, ils se tiennent aux côtés du trône, dans le costume de leur ordre, tunique et manteau. Le fondateur est à la droite, comme il convenait. Ses caractéristiques sont le livre de sa règle et la branche de lis où trois fleurs redisent qu'il exalta Marie, vierge avant, pendant et après son enfantement. S. Pierre, barbu, lui fait pendant à gauche, un livre et des palmes dans une main, l'autre faisant un geste de reconnaissance pour son admission au séjour des élus.

Les toits aigus qui surplombent le tabernacle forment, en s'élargissant au sommet, un socle mouluré pour trois statuettes terminales, qui complètent l'iconographie du monument. Au milieu, voici

le Christ, ∴ IES : XCS ∴ ¹, escorté de deux Séraphins, plus petits que lui, ∴ SERAPHIN ∴. Le Fils de Dieu, fait homme, a la barbe et les cheveux longs; conformément à la tradition, son vêtement est double, tunique et manteau. Sa main droite cassée devait bénir à trois doigts; l'autre tient fermé le livre qu'il est seul digne d'ouvrir, comme le remarque, après l'Apocalypse, Guillaume Durant, qui écrivait dans son *Rational des divins offices* : « Divina majestas depingitur quandoque cum libro clauso in manibus, quia nemo inventus est dignus aperire illum nisi leo de tribu Juda. » Il est debout, dans l'attitude de la prédication, pour mieux montrer l'accueil qu'il fait au frère prêcheur qui a versé son sang pour la gloire du Nom de Jésus.

Les Séraphins qui, plus bas, manquaient aux neuf chœurs, sont réservés ici pour l'escorte du Sauveur, qu'ils attestent lumière du monde par leurs chandeliers brisés, dont il ne reste plus que le pied découpé à six pans. N'a-t-il pas dit lui-même : « Ego sum lux mundi. Qui sequitur me non ambulat in tenebris. » Grâce à cette lumière vivifiante, contenue dans sa doctrine, S. Pierre a pu fuir les ténèbres de l'erreur et mériter, par la bénédiction céleste, les honneurs dus aux héros de la foi chrétienne. Les Séraphins, à l'instar des autres esprits, ont des ailes aux épaules et leur corps se dérobe sous la tunique et le manteau, qui forment le vêtement complet à l'état glorieux.

La signature du sculpteur, auteur de ce chef-d'œuvre de l'art italien au xiv^e siècle, est apposée au sommet de l'auge :

∴ MAGISTER IOHANNES BALDVCCI DE PISIS ∴.

∴ SCVLPSIT HANC ARCHAM ∴.

∴ ANNO DOMINI M CCC. XXX VIII ∴.

Arrêtons-nous à ces trois lignes, qui nous apprennent tant de choses, malgré leur concision. L'artiste est un maître, *magister*, c'est-à-dire reçu, après épreuve, parmi les gens de son métier et tenant boutique à Pise, où il est né. Il était élève d'Andrea Pisano.

Sa réputation, qui s'est étendue au loin, l'a fait préférer à de sérieux concurrents, que pouvaient mettre en ligne d'autres villes

1. Cette forme du monogramme est exceptionnelle et bizarre.

d'Italie renommées par leurs sculpteurs, telles que Milan, Florence, Sienna. Jean de Pise avait illustré cette ville, où s'étaient conservées ses traditions.

Jean est aussi son nom et Balducci son surnom, *cognomen*, qui le distingue de tous ceux que patronne le saint Précurseur. *Balducci* étant au génitif, on doit sous-entendre *filius quondam* : il est fils de feu Balducci, diminutif de *Ubaldu*, qui en italien donne *Ubalduccio* ou, en abrégeant, *Balduccio*.

Sa profession est sculpteur, *sculpsit*, et sculpteur en tous genres : décorateur, puisqu'il sait ordonner et dessiner un monument important, où l'architecture et l'ornementation se combinent en parties égales avec le haut et bas-relief; sculpteur d'histoires ou, comme on disait, *ymagier*, car le monument est peuplé de figures et figurines — je regrette de n'en avoir pas compté le nombre; — statuaire, d'un véritable talent, qui réussit à merveille dans la ronde-bosse, associée à un ensemble plein d'élégance et d'harmonie.

*Arca*¹ est le nom du monument, que nous aurions probablement appelé tout autrement, plutôt *châsse*. En réalité, c'est bien une arche ou coffre, avec son support, et son couronnement, lesquels n'écrasent pas la partie principale, mais la font habilement valoir, en la complétant par des accessoires qui s'incorporent à elle au point que les enlever serait la mutiler affreusement.

La date d'achèvement serait l'an 1338, c'est-à-dire, puisque la canonisation remonte à 1253, près de cent ans après cet acte suprême. Cela s'explique. Pour faire une œuvre irréprochable, il a fallu prendre son temps et, surtout, recueillir les aumônes qui devaient couvrir des frais certainement considérables. Ce millésime a son intérêt particulier, puisqu'il forme désormais un criterium certain pour tous les produits analogues auxquels manque ce renseignement. Il est donc essentiel, au point de vue archéologique, de bien étudier ses moulures encore arrondies, mais qui se multiplient, ses feuillages qui s'allongent et se découpent, ses crosses végétales qui tournent au chou. Il y a aussi la part à faire dans ce qu'a transmis le passé, colonnes et pilastres, rampants surbaissés, afin

1. Cette acception a été omise par du Cange.

d'arriver aux innovations et à l'individualisme qui montrent dans le maître l'élève docile et l'initiateur ardent.

Le tombeau de S. Pierre fait époque dans cette période de l'art, sous le triple rapport de l'ordonnance architectonique, plutôt sobre, quoique monumentale; de l'iconographie, traitée avec ampleur, et du symbolisme, que je me plais à reconnaître comme étant du meilleur aloi et d'une très facile compréhension. Ce triple caractère est à lui seul le plus bel éloge de cette remarquable manifestation de l'art médiéval en Italie ¹.

1. « Toute cette belle composition est encore empreinte du sentiment spiritualiste du moyen-âge, tout en laissant pressentir la voie qui conduira bientôt à l'art plus correct de la Renaissance. Elle est remarquable, non seulement par l'habileté de l'exécution, mais aussi par un profond sentiment du symbolisme chrétien. Les statues du soubassement sont encore supérieures aux bas-reliefs par le charme, le calme, l'expression de leurs figures, la gravité de leurs attitudes et le gracieux arrangement de leurs costumes ». (De Laurière, dans le *Bullet. mon.*, t. 45, p. 689.)

B. REGNAUD

I. — INTRODUCTION DE LA CAUSE.

En 1860, mes fonctions d'historiographe et de gardien des saintes reliques du diocèse d'Angers m'amènèrent à Candé (Maine-et-Loire), où je rencontrai avec bonheur un curé fort intelligent et instruit, tout à fait dans mes idées pour la restauration du culte des reliques et de l'ancienne liturgie. M. Baugé s'empressa de me montrer le corps de S. Regnaud, qu'il était parvenu à sauver et qu'il faisait vénérer dans sa paroisse, avec office propre concédé par l'évêché.

J'aurais sans difficulté authentiqué les reliques, qui me paraissaient offrir toutes les garanties désirables ; mais je ne dissimulai pas que la question devait être élargie et posée sur son véritable terrain, pour recevoir une solution définitive. Je passai deux jours à me renseigner de toutes façons et à préparer un dossier : les pièces à l'appui provenant de l'abbaye de Mélinais ne manquaient pas. Grâce au zèle M. Baugé, elles aussi avaient été préservées de la destruction.

Le recours à Rome fut dès lors admis en principe et j'en réfèrai à l'évêché, qui voulut bien m'accorder pleins pouvoirs pour négocier l'affaire, mais se refusa nettement à en prendre les frais à sa charge ou même à les partager. Ils devaient, en effet, être assez considérables, puisqu'ils montèrent à 1.500 francs : le curé de Candé s'exécuta et paya seul.

Cette inertie est vraiment inexplicable. Rien ne put la vaincre. Et pourtant il s'agissait d'une gloire nouvelle à ajouter aux autres gloires diocésaines. J'échouai dans ma tentative : on s'obstinait à ne voir là qu'une question locale. Aussi, la confirmation du culte obtenue, la fête se fit-elle à Candé, non à la cathédrale et le propre

diocésain resta-t-il fermé à celui qu'il n'était plus permis d'ignorer.

En 1861, nommé chanoine de la basilique d'Anagni, je retournai à Rome. Je pressai M. Baugé de profiter de l'occasion pour mener à bonne fin l'entreprise qui lui souriait. Il n'hésita plus. Comme postulateur attiré de la cause, j'emportai le dossier et, à Rome, me mis aussitôt en rapport avec le cardinal Patrizzi, préfet de la Congrégation des Rites, et M^{sr} Pierre Minetti, promoteur de la foi. Je fis choix de l'avocat Jean-Baptiste Minetti, qui introduisit la cause par un mémoire latin, qui fut imprimé et vis aussi le card. Pitra, qui accepta d'être nommé *ponent* ou rapporteur ; en effet, la cause étant française et scientifique, nul ne convenait mieux que le docte bénédictin.

II. — DÉCRET DE LA S. C. DES RITES.

Malgré ma sollicitude et ma présence en cour de Rome, l'affaire traîna en longueur, et ce ne fut qu'en 1868 que la S. C., ayant rendu un décret favorable, le fit approuver par Pie IX, puis placarder dans les rues de la Ville Éternelle aux lieux accoutumés.

Ce décret, intitulé *Angers*, reconnaît la légitimité du culte public et ecclésiastique rendu, de temps immémorial, au B. Regnaud, et, comme le cas se trouve excepté par Urbain VIII, le maintient en possession du titre de *bienheureux*. C'est ce qu'on nomme la *béatification équipollente* (*Œuvres*, IX, 75).

ANDEGAVEN. *Confirmationis cultus ab immemorabili tempore præstiti servo Dei Reginaldo, anachoritæ, sancto nuncupato.*

Quum Rmus D. Guillelmus Angebault, episcopus Andegavensis, ex indubiis monumentis demonstrare adlaboraverit Servo Dei Reginaldo anachoritæ publicum et ecclesiasticum cultum ab immemorabili tempore ante centenariam a decretis sa. me. Urbani papæ VIII requisitam tributum fuisse eumque cultum nunquam intermissum ad hæc usque tempora perseverare institeritque ut ab hac Sancta Sede Apostolica idem cultus confirmaretur, Emus et Rmus D. card. Joannes Baptistâ Pitra, hujus causæ relator, ad preces supradicti Rmi D. episcopi Andegavensis, sequens dubium discutiendum proposuit in ordinariis comitiis Sacrorum Rituum, hodierna die ad Vaticanum habitis, nimirum: An constet de cultu publico et ecclesiastico ab immemorabili tempore præstito prædicto servo Dei seu

de casu excepto a decretis sa. me. Urbani papæ VIII? Emi vero ac Rmi Patres Sacris tuendis Ritibus præpositi, omnibus maturo exâmine perpensis auditoque R. P. D. Petro Minetti, Sanctæ Fidei promotore, voce et scripto suam sententiam proferente, rescribendum censuerunt : Constare de casu excepto. Die 26 septembris 1868.

Super quibus omnibus facta postmodum per infrascriptum secretarium SSmo D. N. Pio papæ IX relatione, Sanctitas Sua rescriptum S. C. ratum habuit confirmavitque cultum publicum et ecclesiasticum ab immemorabili tempore præstitum Beato Reginaldo, anachoritæ confessori. Die 4 octobris.

III. — OFFICE PROPRE.

Le principal était fait. Il ne restait plus qu'à en déduire la conséquence immédiate, qui était l'approbation de l'office. La mort de M. Baugé empêcha d'y donner suite. J'espère que son successeur ne laissera pas l'œuvre imparfaite : elle appelle ce complément indispensable.

Sous la liturgie Angevine, M. Baugé avait fait imprimer à Angers, chez Barassé, en 1846, le *Propre de l'église paroissiale de S.-Denis de Candé*, in-12 de 40 pages. Une feuille y était annexée sous ce titre : *Dominica secunda Augusti, Festum S. Reginaldi anachoretæ. Solemne minus*. L'office était « de communi Abbatum, monachorum », avec trois leçons historiques au second nocturne.

Je reproduis ici ces trois leçons, que l'on pourrait soumettre à l'approbation de la S. C. des Rites, sollicitant en plus la concession d'une oraison propre. Comme elles sont de la rédaction de M. Baugé, ce serait un hommage rendu à sa mémoire vénérée.

LECTIO I. — Circa medium sæculum undecimum, Reginaldus, Campanus, mundo valedicens, in abbatiam sancti Joannis à Vincis, prope Suesionem secessit, ac inter canonicos sancti Augustini regulares adscriptus. omnimodo virtutum enituit genere. Florebat tunc temporis vir potens opere et sermone, Robertus de Arbrisello, quem in silva Credonensi degentem adierant non pauci, vitæ perfectioris amore; quorum nonnulli doctrina et institutis in Ecclesia celeberrimi postea fuere. Tanti magistri fama permotus, ac vitæ studio eremiticæ, quo semper flagraverat, acrius eum perurgente, Reginaldus monasterium suum reliquit, ac Roberto secundum normam asceticam sese tradidit erudiendum, frustra per epistolam eum dehortante Yvone Carnutensi. Vix credi potest quantopere sub duce tali profuerit.

LECTIO II. — Cum vero cresceret in dies Roberti discipulorum numerus atque præterea sese persentisceret magis ac magis accendi solitudinis amore penitioris, Credonensem, et magistro et sociis relictis, silva Melinensi, prope Flexiam, mutavit, in remotissimo secessu delitescens, ubi cum paucis discipulis, orando, vigilando, castigando corpus, vitam duxit pene angelicam, ac tandem plenus dierum, cœlo maturus, inter manus discipulorum animam efflavit, jamjam ineunte sæculo decimo secundo. Quem in sacello quod ipse ædificaverat, ejus discipuli summa cum veneratione sepelierunt. Paulo post ejus obitum, comes à Bellomonte, quo testificaretur suam erga virtutes ejus eximias venerationem, suo sumptu construxit ecclesiam simul et monasterium in quo discipuli ejus regulam Sancti Augustini quam antea fuerat ipse professus, amplexi sunt.

LECTIO III. — Cum autem Deus servi sui sanctitatem multis miraculis ad ejus tumulum editis glorificasset, anno salutis quingentesimo decimo septimo supra millesimum, e sacello ubi fuerat sepultus, in magnam abbatie ecclesiam translatae sunt ejus sacrae reliquiae ac positae super altare majus ad cornu epistolæ, unde cum pompa solemniter relatæ sunt in idem sacellum ab Henrico, Andegavensi episcopo, die mensis augusti undecimo, anno sexcentesimo quinquagesimo tertio supra millesimum. Ibi reconditas in arca lignea deaurataque summæ venerationi fideles habuerunt, quoadusque, suppressis in Galliâ monasteriis et furente impietatis æstu, presbyter quidam eas e Melinensi sacello in ecclesiam Sanctæ Columbæ curavit asportari. Denique, anno millesimo octingentesimo vigesimo nono, rector sancti Dionysii Candæani obtinuit ut sibi donarentur hæc sacra pignora, repertisque omnibus titulis, quibus constabat eorum authenticitas, hac de re ad Carolum, tunc Andegavensem episcopum, retulit, qui, postquam agnovit per quosdam viros graves ad hoc missos, omnia verissima se habere, Candæum venit, et sanctarum reliquiarum translationi voluit ipse præesse, quæ facta est die quinto Julii, anni sequentis, solemniter, frequentissimo tum clericorum, tum fidelium concursu e sacello castelli a Saliceto, ubi fuerant depositæ, ad ecclesiam parochialem Sancti Dionysii, ne quidem sine divinæ virtutis ostensione. Festivitas hujus translationis, ex jussu et mandato piissimi ejusdem episcopi, quotannis, solemniter, Candæi celebratur, secunda mensis augusti dominica.

IV. — POSITION.

Je remis à M^{sr} Chaillot la *position* tout entière pour qu'elle fût imprimée dans les *Analecta*, ce qui n'eut lieu qu'en 1888 et en partie seulement (tome XXVIII, col. 335-395).

Les pièces reproduites sont : 1^o l'*information* ; 2^o les *objections du promoteur de la foi* ; 3^o la *réponse du postulateur aux objections*. C'est suffisant, au point de vue du droit et de l'intérêt général ;

mais il serait à souhaiter que le *Summarium*, tiré à un très petit nombre, uniquement pour les membres de la S. C. des Rites, fût réimprimé à Angers, où il demeurerait comme un monument de la tradition.

De l'information nous retiendrons que le B. Regnaud, né en Picardie, appartient à l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, fut disciple de Robert d'Arbrissel et se retira près de la Flèche (Sartre), autrefois du diocèse d'Angers, où il vécut en solitaire : dans la forêt de Mélinais, il avait construit une chapelle en l'honneur de S. Jean évangéliste et il y réunissait ses solitaires groupés autour de lui. Les Bollandistes, qui lui ont consacré une notice au 17 septembre (t. V, p. 625), l'appellent *sanctus Reginaldus*. Mort en 1104, il se signala aussitôt par des miracles qui attirèrent les foules à son tombeau et, plus tard, à sa châsse, quand, levé de terre, il fut transféré à l'abbaye de Mélinais, où il est resté jusqu'à la révolution. « L'on venait prier devant les reliques de S. Raynaud, dit le procès-verbal de 1652, pour obtenir la guérison de certaines maladies ». — « Les femmes stériles qui désiraient avoir des enfants recouraient à S. Raynaud et étaient exaucées. » Pavillon écrivait en 1666 : « Il bâtit en ce lieu une petite chapelle pour l'usage des ermites qui l'avaient suivi..., dans laquelle il fut enterré et qu'on nomme à cause de lui la *chapelle de S. Reynauld*. » Piganiol de la Force, dans sa *Description de l'Anjou*, disait en 1718 : « On conserve aussi à Mélinais les reliques de S. Regnaud, qu'un grand nombre de fidèles invoquent pour être guéris de la fièvre. »

V. — NOM.

Je n'ajouterai qu'un mot sur le nom lui-même. En latin, on dit exclusivement *Reginaldus*, qui a été traduit en français *Reynauld*, *Régnauld*, *Raynaud*. Ces trois formes demandent à être discutées et réduites à une seule.

La traduction littérale ne comporte que *Regnaud*. La première syllabe *Reg* a pu se transformer en *Ray*, par suite de la prononciation vulgaire qui accentua la voyelle, ce qui est sans utilité, L'i est tombé dans la rapidité de l'élocution, c'est pourquoi nous avons maintenant *Regnaud* au lieu de *Reginaud*, qui affecte une forme

plus primitive. La terminaison *aldus* est devenue *aud*, suivant la tendance habituelle de la langue française, *u* équivalant à *l*, comme dans *autel* qui dérive d'*altarè*. D'où résulte que laisser *l* est une faute, puisque déjà cette consonne s'est changée en voyelle. Tenons-nous à la logique et à la tradition.

ROBERT D'ARBRISSEL¹

« De manifestis nobis judicare permittitur ;
de manifestis ergo judicemus. »

(S. AUGUSTIN., lib. II, cap. x, *De Serm. Dom. in monte.*)

Je n'écris point la vie de Robert d'Arbrissel, déjà tant de fois traitée et trop connue pour être l'objet d'une nouvelle étude. Je ne veux pas davantage rédiger ses *Actes* ; ce serait un travail trop long, peut-être même au-dessus de mes forces, et d'ailleurs déjà fait en partie par les Bollandistes. J'ai seulement l'intention de grouper ici quelques notes hagiographiques, qui me sont personnelles et de dire, parce que j'en ai été chargé, tout ce que j'ai vu et recueilli au sujet de ce saint personnage.

En effet, c'est seulement sur les instances des dames Fontevristes de Chemillé, et avec l'autorisation des Révérendissimes Evêques d'Angers et de Poitiers, qui daignèrent m'honorer d'un mandat spécial, que j'ai entrepris de poursuivre auprès du Saint-Siège la cause depuis longtemps pendante du pieux fondateur de l'abbaye de Fontevraud. Il s'agissait, pour préparer une solution et amener un décret de *béatification équipollente*, de prouver que, de temps immémorial, Robert d'Arbrissel avait été l'objet d'un culte public, tel que celui dont on honore les saints, solennellement canonisés par l'Église.

Malheureusement, toutes mes recherches ont abouti à ce résultat inattendu, que la cause se pose d'elle-même dans une situation si exceptionnelle que, pour en éluder les conséquences, il serait né-

1. *Etude hagiographique sur Robert d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fontevraud*, Angers, Cosnier, 1863, in-8° de 72 pag. Extr. du *Répertoire archéologique de l'Anjou*, tir. à part à 25 ex. — *Reliques du B. Robert d'Arbrissel*, Angers, Cosnier, 1860, in-8° de 9 pag., avec 2 lithogr. ; extr. du *Rép. arch. de l'Anjou*, tir. à part à 25 ex.

cessaire d'invoquer la faveur du Souverain Pontife. Car, si l'on fait valoir les arguments fournis par le culte, l'adversaire pourra toujours opposer des arguments plus forts de non-culte, et le non-culte lui-même devient une preuve insuffisante et inutile, alors qu'il existe des faits certains de culte.

Arrivé à cette impasse sans issue, j'ai reculé, refusant désormais tout concours à une cause qui me semblait mal engagée et pleine des plus inextricables difficultés. L'ardeur que j'avais mise au début se sentait tout d'un coup paralysée, non par des obstacles imprévus, mais par des impossibilités qui naissaient du sujet lui-même. La question en est actuellement où je l'ai laissée et je doute que personne y veuille mettre la main.

J'ai dit que je cherchais à prouver l'existence du culte public, liturgique, solennel, et cela, puisqu'il s'agissait d'un fait historique, à l'aide des documents ou des monuments dont nous sommes encore en possession. Ce sont ces textes, imprimés et manuscrits, ces œuvres de l'art ou de l'archéologie que je vais essayer de mettre en relief, non plus pour en tirer une conclusion pratique, que j'aurais été aussi heureux que fier d'avoir provoquée, mais pour enrichir la science hagiographique et les archives du diocèse d'Angers d'observations nouvelles et de faits curieux, qu'il importe de consigner.

Or, pour mettre de l'ordre dans cette étude, je passerai successivement en revue tout ce qui constitue à proprement parler le *dossier* d'un bienheureux, écartant toutefois du procès la *sainteté de la vie* et les *miracles* qui, dans la recognition d'un culte déjà ancien, sont des choses admises en principe et sur lesquelles ne porte pas d'ordinaire la discussion.

Je déterminerai d'abord, de la manière la plus positive et par des témoignages contemporains, le nom du personnage qui nous occupe. Puis j'énumérerai les reliques qu'il a laissées, décrirai les monuments qui les ont contenues ou les contiennent encore, indiquerai son iconographie et les diverses formes de son culte public ou privé. Enfin, je terminerai par l'examen des tentatives, faites à plusieurs reprises, auprès du Saint-Siège, pour une reconnaissance légale et canonique du titre de *bienheureux*, après avoir toutefois condensé le passé dans un article bibliographique, que je me suis efforcé de rendre aussi complet que possible.

On sera peut-être étonné qu'au début de cette *étude* je me sois abstenue de donner à Robert d'Arbrissel le titre de *bienheureux*, que lui a décerné la tradition de l'Église de France. Mais j'avais à observer une règle canonique qu'aucune coutume, même immémoriale, ne pouvait m'autoriser à enfreindre et ce n'est que dans le cours du récit, sans préjudice toutefois des droits réservés au Saint Siège, que j'emploierai une qualification pour ainsi dire *historique* plutôt que rigoureusement exacte ¹.

I. — NOM.

A l'exemple des Bollandistes, mais puisant à des sources meilleures, je consacrerai un paragraphe spécial au nom du bienheureux.

Ce nom a singulièrement varié, suivant les temps, les lieux et les personnes. Beaucoup d'auteurs l'ont inexactement reproduit; plusieurs l'ont même estropié, au point de le rendre méconnaissable. Ce n'est donc pas à ces auteurs mal informés que je m'adresserai, mais aux contemporains, tels que nous les connaissons par les manuscrits, car eux surtout doivent être incontestablement en position de renseigner sur la forme primitive.

ROBERT, *Robertus*, tel est le nom, *nomen*, que reçut au baptême le petit Breton qui naquit en 1040.

A ce nom, pour le distinguer de tous ceux qui en portaient un identique, fut ajouté un surnom, *cognomen*, qui n'était ni une qualification de sa famille, ni une appellation terrienne et féodale, mais simplement un surnom d'origine et de lieu de naissance. En effet, tous les historiens sont d'accord sur ce point que Robert vint au monde dans le village d'Arbrissel, ou d'Arbre sec, comme on dit maintenant, à quelques lieues de Rennes et près de la petite ville de la Guerche.

Les textes que je vais citer à l'appui du *nomen* et du *cognomen* sont extraits du cartulaire de Fontevraud, que possède la biblio-

1. « Non videtur negandum quin eorum vita religiose transacta evulgetur, et in narrationis etiam decursu aliquando veri *Beati* vel *Sancti* appellentur, at quod inscribatur opus et in prima pagina imprimatur *VITA BEATI* vel *SANCTI* talis, non videtur permittendum sine licentia Sedis Apostolicæ. » (Benedictus XIV, *De Servorum Dei beatificatione et beatorum canonizatione*, Bononiæ, 1735, lib. II, cap. LXXIV).

thèque nationale ¹ à Paris, et des chartes conservées aux Archives nationales. Or, dans ces documents des XI^e et XII^e siècles, Robert est écrit en latin, de trois manières différentes : en abrégé sous la forme rude ou adoucie, et enfin avec ou sans *cognomen*.

C'était assez l'usage, au moyen âge, de n'indiquer le nom de baptême que par une initiale ². Aussi trouvons-nous simplement la lettre R pour signifier *Robertus*, dans les textes suivants : « Deo et domno R. et monacabus in Xpisti nomine sibi subpositis. » — « Donavi domno R. » — « Domno R. et sanctim. Fontisebraudi. » — « Donamus Deo et B. M. in perpetuum et domno R. » — « In manu domni R. »

Robertus, quand il est écrit en entier, est bien la forme adoucie du nom ; mais l'orthographe ancienne, basée sur une tradition originelle, l'étymologie et une prononciation dure, nous est révélée par une charte de 1114, où l'écrivain répète jusqu'à quatre fois *Rotbertus*, *Rotberto*, *Rotbertum*, et par un acte de donation qui se réfère à l'évêque de Poitiers Pierre II (1072) : « Vir quidam magne religionis et bone opinionis nomine Rotbertus de Arbruisseillo. »

Le nom seul sans le *cognomen* est assez rare, tandis que les exemples des deux réunis abondent.

Arbrissel, si nous consultons la tradition, qui fait encore loi de nos jours, serait le vrai *cognomen*, sans aucune altération. « M. Rotberto de Arbrisseillo (1126) » — « Deo et domno R. de Arbrisseillo. » — « Presente domno R. de Arbrisseillo. » — « Domno R. de Arbrisseillo. » Tout en maintenant cette forme, on la modifie par le changement de la seconde S en C : « Per manum domni Rotberti de Arbrisseillo. »

L'i est mouillé et par conséquent précédé de l'u en plusieurs endroits : « Domno R. de Arbruisseillo, magne religionis et honestatis viro clarissimo. » — « Domno R. de Arbruisseillo et ipsius supradictis monachabus. » — « Domno R. de Arbruisseillo et ecclesie Fontisevraudi sanctimonialibus. » — « Domno R. de Arbruisseillo, homini scilicet religiosissimo, cujus admirabilis doctrina verbo

1. Fonds latin, n° 5480. Ce cartulaire, qui date de 1699, a été fait par les soins du marquis de Gaignières.

2. *Revue des sociétés savantes*, 1861, pag. 498.

sancte predicationis et thonitruo sancte exhortacionis per totam Ecclesiam et sua fulget eloquentia. »

I et R sont supprimés ou R change de place : « Domno R. de Arbussello. — « In manu magistri Roberti de Arbursello. »

Substituez maintenant l'*E* à l'*I*, et vous aurez, avec une ou deux S : « In manu domni Roberti de Arbresello. » — « Domni Roberti de Arbresello. » — « Ego igitur Robertus de Arbressello. » — « Domno Roberto de Arbressello. » — « Per manum Domni R. de Arbressello. » — « Domno R. de Arbressello. » — « Domno R. de Arbresello. » — « R. de Arbressello, inagne religionis virum. »

Je n'ai plus qu'à signaler quelques singularités paléographiques, du genre de celles-ci : « Dilectissimo fratre nostro R. de Erbresello, viro religioso. » — « In manu Domni Roberti de Arbreslo. » — « In manu Domni Roberti de Herbrissello. » — « Domno R. de Arbr. » — « In manu Domni R. de Arb. »

J'arrive enfin à la traduction française qui, au XII^e siècle, nous donne : « Rotbertus de Arbresel, clarissimus vir ac Deo amantissimus. » — « Dominus Rotbertus de Arbressel, cum quibusdam de discipulis suis ac de ancillis Dei. »

Trois titres qualifient, à la même époque, Robert d'Arbrissel; ce sont ceux de *vénérable*, *venerabilis*, qui convient à la sainteté de sa vie; de *maître*, *magister*, puisqu'il fut entouré de disciples; et de *dom*, qui est propre à tout l'ordre monastique, *domnus*.

En tête du dossier formé pour la Sacrée Congrégation des Rites, j'ai inscrit, selon la version qui m'a paru la plus accréditée et la plus exacte : « Andegaven. et Pictaven¹. Confirmationis cultus ab immemorabili tempore præstiti venerabili servo Dei Roberto de Arbrissello, ordinis Fontebrauldensis institutori. »

II. — SÉPULTURE.

Robert d'Arbrissel mourut saintement au prieuré d'Orsan, dans le diocèse de Bourges, le 25 février 1117. Son corps fut rapporté à Fontevraud, où il fut inhumé au milieu d'un concours extraordinaire de peuple.

1. Fontevraud était, avant la révolution, du diocèse de Poitiers. Le concordat de 1801 l'a fait passer dans celui d'Angers.

J'emprunte au cartulaire de Fontevraud deux documents inédits qui concernent à la fois sa sépulture et ses œuvres, chartes précieuses destinées à transmettre à la postérité les regrets de l'illustre abbaye et chef d'ordre.

Antiquorum patrum sancsivit auctoritas ut quicquid ecclesiis tribueretur litterarum memoriæ traderetur ne oblivionis caligine deleteretur. Notum sit omnibus tam futuris quam præsentibus quod eadem die quo magistri Roberti de *Arbresello* corpus, Dei gratia de longinquo allatum in loco Fontisebraudi, quem, Deo auxiliante, fundavit, humatum fuerat, non minima multitudo religiosarum personarum ad tanti viri funeris obsequium illic congregata fuerat, quarum una fuit Leodegarius Bitur. Ecclesiæ archiep., altera Radulfus Turonorum archiep. cum Reginaudo Andegav. episcopo multisque aliis tam abbatibus quam sacerdotibus, quorum non erat numerus. Hic fuit Fulco junior, Fulconi comitis Andegavorum filius, cum innumeris populis. Ipso die peccit Gaufridus de Blazone¹, utpote valde desiderans anime sue salutem, ut Petronilla abbatissa F. E. a supradicto Fulcone comite impetraret quatinus omnia que antea Ecclesiæ Fontis E. ipse Gaufridus pro salute anime sue dederat, scilicet domos suas, census, vineas, nec non et filias suas et omnia quecumque in hoc seculo habere videbatur, ipse comes iterum in pleno capitulo, audientibus cunctis, concederet, quam petitionem supradictus comes libenter exaudiens et voluntati abbatisse et supradicti Gaufridi desiderio ilico in capitulo satisfecit. Huic concessioni interfuerunt : *Berlains de Monsterolo*² et Gauberius de Monteserello³ et Robertus de Blado et Gislebertus de Losduno⁴ multique alii barones cum multitudine populorum. An. ab inc. Dni. 1117, regn^{te} Lod^{ico} Fr. rege et Guillelmo Aquit. duce⁵. »

Eodem die in Biturica patria apud Ursanum preclara dormitio domui Roberti, venerabilis presbiteri, k^{mi} 6 Patris nostri. Qui vir christianissimus, sancte Catholice Ecclesiæ Lucifer splendidus et in sancta predicatione alter quodam modo Paulus, Redonensis provincie fuit oriundus fonteque celestis doctrine funditus repletus et in omni religione probabiliter fundatus. A primo lapide, Deo auctore, Fontis Ebraudi basilicam et ejusdem basilice complures cellas fundavit, edificavit, multiplicavit et in eisdem locis, Deo inspirante, viros ac mulieres ad serviendum Deo omnipotenti fideliter coadunavit, quos etiam dum adhuc in carne viveret, sanctorum Patrum exemplis, regulis omnique sacrâ doctrinâ ad plenum informavit hic fortis athleta, verbi Domini fidelissimus dispensator, dum more suo

1. Blaison (Maine-et-Loire).

2. Montreuil-Bellay (*Ibid.*)

3. Montsoreau (*Ibid.*)

4. Loudun (Vienne).

5. Bibl. Nat., t. II, pag. 145.

6. Karissimi.

ad exterarum nationum predicationis sancte gratia procederet, apud predictum locum, quem, ipso Deo favente, edificaverat, qui Ursanus dicitur et a civitate que Bituricas vocatur fere duo de viginti miliaribus, hoc est 12 leugis, disjungitur, vocante Deo, senex et plenus dierum, viam universe carnis ingressus, illo gaudente, terra plorante, glorioso fine quiescens, corpus terre spiritumque polo tradidit, anno ab incarnat. Domini 1117. Sed quoniam, testante scriptura, in multis omnes offendimus et si dixerimus quia peccata non habemus, nos ipsos seducimus, etc. (Bibl. nat., t. II, pag. 109.)

III. — TOMBEAU.

Pétronille de Chemillé, première abbesse de Fontevraud ¹, éleva sur la tombe de Robert d'Arbrissel, placée devant le maître-autel de l'église abbatiale, un monument en pierre, supporté par quatre colonnes trapues. Sur la dalle tumulaire dormait, couchée, l'effigie du saint fondateur, paré des insignes de sa double dignité de prêtre et d'abbé, la chasuble, les gants, l'anneau et le bâton pastoral.

Le premier historien de la vie du bienheureux a décrit sommairement cette tombe romane, mais dans des termes tellement vagues qu'on ne saurait pas, sans le témoignage de Pavillon, qui affirme que Robert *était représenté en relief*, p. 286, si l'effigie avait été sculptée dans un bloc, ou simplement gravée sur la pierre. « Cujus mausoleum ante aram majorem quatuor columnis innixum erat : superiori saxo insculpta ejus effigies : habitus ei sacerdotalis, pedum pastorale, manus chirothecis tectæ, insertus digito annulus. » (Bolland., pag. 598.) En 1621, l'abbesse Louise de Bourbon de Lavedan, faisant reconstruire le grand autel par l'architecte de la Barre, fut obligée de déplacer le tombeau du bienheureux, qu'elle renouvela et posa avec ses ossements, dans une *arcade*, à la droite de l'autel ². J'ai rencontré, à la Bibliothèque nationale, quelques

1. Le Martyrologe, cité par Gagnières, pag. 255, s'exprime ainsi : « Mater nostra (Petronilla) a Domino nostro magistro Roberto 1^a constituta abbatissa. »

2. « Le grand autel, l'arcade, la statue et les accessoires coûtèrent la somme de 9674 livres. La consécration du nouvel autel fut faite le 28 octobre 1623 par l'évêque de Nantes, M^{sr} Philippe Cospéan. « On enferma dans la pierre du « devant, en un petit coffre de plomb, des reliques du lait et des cheveux de « la Sainte Vierge dans une petite phiole ronde d'argent doré ; plus des reliques de Saint Jean-Baptiste, de Saint Jean l'évangéliste, de Saint Benoist, « et de Saint Louis. » (Jubien, *l'Abbesse Marie de Bretagne*, p. 90.)

notes inédites qui donnent des détails sur ce changement. Les voici :

Elle fit chercher l'un des plus excellents architectes. Le R. P. Richer, abbé de Saint-Vincent du Mans, visiteur de Fontevraud, lui enseigna M. de la Barre. Elle passa le marché avec luy... Plus pour la cloison des 2 costez de l'autel et l'arcade de la sépulture de Nostre B. Père, 1350 liv.

En faisant les fondemens de l'autel, les ossements de nostre B. Père furent trouvez. Mad^e les fit mettre dans un coffret de plomb sous l'arcade, à la partie dextre du grand autel et de l'autre costé les ossemens de Pierre, évesque de Poitiers, grand ami et contemporain de Nostre B. Père... Lad. Dame a fait faire à Paris l'effigie de marbre blanc de Nostre B. Père, pour le prix de 800 liv. et fut rendue icy le 10 juin 1624. (*Curt. de Fontevraud*, t. II, pag. 388.)

Ce tombeau réédifié était en marbre noir, avec une effigie de marbre blanc, représentant Robert d'Arbrissel couché, vêtu d'une chasuble, la tête appuyée sur un coussin, les mains croisées sur la poitrine et les pieds nus. L'aspect, assez peu gracieux, de cette effigie nous a été conservé par un cuivre gravé qu'a acquis le musée de la ville d'Angers, et qui a été tiré pour la dernière fois, en 1861, pour le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, n^o de juillet : les anciennes épreuves en sont rares.

Il est fort possible que cette statue ait été vendue en même temps que tous les marbres de l'abbaye, et il serait peut-être difficile d'en suivre la trace. Cependant une partie du tombeau, m'écrivait M. Gays des Touches, existe encore chez M. du Temple, au château de Saint-Médard (c^{no} de Chouzé, Indre-et-Loire), où les marbres ont été sciés et employés à faire des cheminées. Les inscriptions pourraient se lire, si elles n'étaient pas tournées contre les murs, mais elles n'offrent point tellement d'intérêt que nous ayons jugé utile d'en demander copie au propriétaire ¹.

Ces inscriptions, gravées sur le soubassement du *mausolée*, sont de deux sortes : les unes, allégoriques, empruntent leurs sentences à l'Écriture Sainte, les autres racontent en abrégé la vie de Robert d'Arbrissel et les privilèges de son ordre. Je les reproduis toutes d'après le marquis de Gaignières, qui les a insérées dans son recueil d'*Épitaphes* (Bibl. nat., t. XIV, pag. 336 et 339).

1. Pour la première épitaphe et pour celles de Pierre II, voir la *Revue Poitevine*, 1895, pp. 279, 281.

Memoria venerabilis Robertj in omni loco quasi mel indulcabitur, ipse est directus divinitus in pœnitentia gentis et in diebus peccatorum corroboravit pietatem. (Eccli. 40¹.)

Au côté droit : Et vocaberis œdificator cepium, avertens semitas iniquitatum, et sustollam te super altitudines terræ. (Isai. 58².)

Au côté gauche : Et eris quasi hortus irriguus et sicut fons aquarum cuius non deficient aquæ et œdificabuntur in te deserta sæculorum. (Ysai. 58³.)

Plus bas : Exultabunt ossa humiliata. (Psal. 50⁴.)

Sur la face principale : Adsta viator et perlege quod diu satis tacuit humana vox tibi lapis iste ac toti posteritati inclamat. Venerabilis quondam Robertus de Arbriscello, vir admodum pius et zelo animarum æstuans, divina qua plurimum poterat eloquentia, ad Dei obsequium ac sæculi contemptum, multos utriusque sexus mortales, qui eum ad deserta loca sequebantur, induxit eaque occasione ordinem Fontis Ebraldi primus instituit, variaque domicilia, devoto præsertim fœmineo sexui, extruenda curavit, quorum omnium caput esse voluit hocce monasterium in quo abbatissam non solum virginibus aut mulieribus Deo dicatis, sed etiam religiosis viris præposuit qui hoc vitæ sequuntur institutum, à Sancta Sede Apostolica iam a sui exordio ad hæc usque tempora approbatum variisque privilegiis regiisque muneribus auctum, obiit anno M. C. XVII. Ejus ossibus ac sacris tegendis cineribus Ludovica de Borbonio, huiusce cœnobii atque adeo totius ordinis antistia, hoc mausoleum, novo pegmate adornatum, totius ordinis nomine tanquam parenti optimo P. C. 5^o anno M. DC. XXIII.

IV. — CAPSE DE PLOMB.

Le 24 novembre 1847, le curé de Saint-Maurille de Chalonne, délégué par M^{sr} l'évêque d'Angers, ouvrait en présence de plusieurs ecclésiastiques ou propriétaires de Chemillé, et d'un médecin de la même ville, la capse de plomb⁶ que les religieuses Fontevristes

1. Le texte du livre de l'Écclésiastique n'a pas été ici rigoureusement cité. Je crois donc devoir le restituer d'après la Vulgate : « 2. In omni ore quasi mel indulcabitur ejus memoria... 3. Ipse est directus divinitus in pœnitentiam gentis... 4... et in diebus peccatorum corroboravit pietatem. » (Lib. *Ecclésiastici*, cap. XLIX.)

2. Isaïe a dit : « 12... et vocaberis œdificator sepium, avertens semitas in quietem... 14. et sustollam te super altitudines terræ. » (*Proph. Isaiæ*, cap. LVIII.)

3. Le texte porte : « Et erit quasi... Et œdificabuntur in te... » (*Proph. Isaiæ*, LVIII, 11, 12.)

4. *Psal.* L, 10.

5. Ponendum curavit.

6. Cette capse, de forme ovoïde, mesure en hauteur 0^m11, en longueur 0^m39, en largeur 0^m28 et de pourtour 1^m06. Elle a été dessinée dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1860, n^o de juillet.

venaient de recevoir, en vertu d'une autorisation ministérielle, de l'administration de la maison centrale de correction établie à Fontevraud. Or, d'après la tradition et l'inscription du couvercle, la capse devait contenir les restes de Robert d'Arbrissel, fondateur de l'abbaye de Fontevraud.

Voici cette inscription, gravée, sur sept lignes, en majuscules romaines par une main peu exercée :

†

† EN. CESTE . CAPSE . SONT . LES . OS ET CENDRES DV DIGNE CORPS †
DV . VENERA. PERE ROBERT DABRISSELLE INSTITYTEVR ET FONDATEVR
DE LORDRE DE FONTEVRAVLT . SCELON QV'ON LES TROVVA EN
SON TOMBEAU QVAND IL FVT LEVÉ ET ÉRIGÉ EN CE LIEV POVR
FAIRE LE GRAND AVTEL PAR LE COMMENDEMENT ET BON SOING DE
DIGNE ABBESSE ET CHEF DV DICT ORDRE MADAME LOYSE DE
BOVRBON LE 5 DOCTOBRE 1622

Le procès-verbal ¹, rédigé à cette occasion, raconte en ces termes l'ouverture de la capse :

Nous avons ensuite fait ouvrir la capse et nous avons trouvé dans son intérieur une étoffe de soie damassée, enveloppant une certaine quantité de poussière et d'os, parmi lesquels nous avons reconnu deux vertèbres presque entières et plusieurs fragments de côtes. Nous avons remarqué aussi plusieurs petites pierres et divers morceaux de tuf qui ont sans doute été recueillis avec les restes du B. Robert d'Arbrissel, quand on les retira de son tombeau pour les renfermer dans cette capse. Mais ce qui nous a le plus frappé, c'est une parcelle d'or intimement unie et faisant corps avec un tissu grossier que nous avons reconnu être de laine brune, ce qui nous fait supposer que c'était une portion des vêtements du B. Robert d'Arbrissel, d'autant plus que les Annales de Fontevraud disent qu'il fut enterré avec les vêtements de laine brune qu'il avait coutume de porter ².

V. — RELIQUES.

L'Église nomme *Saintes Reliques* et propose comme telles à la vénération des fidèles, non seulement tout ce qui reste sur la terre

1. Ce procès-verbal, conservé chez les Dames Fontevristes, existe en double aux archives du diocèse.

2. Deux morceaux de soie brune furent extraits de la capse et déposés entre les mains des Fontevristes, qui les vénèrent à tort comme des reliques de Robert d'Arbrissel.

de la dépouille mortelle d'un serviteur de Dieu, *saint ou bienheureux*, mais encore les objets qui furent à son usage ou que simplement son corps a touchés. Or les *reliques* du B. Robert que nous possédons actuellement proviennent de ses ossements, de ses vêtements, de son suaire, de son tombeau et de son cœur. Il faut y ajouter son bâton abbatial en entier.

Lorsque, le 12 avril 1860, au nom de M^{sr} l'évêque d'Angers, j'ouvris la capse du bienheureux ¹, j'y trouvai :

1^o Une assez grande quantité de cheveux bien conservés, les uns blonds ou d'un roux ardent, les autres tirant sur le noir, plusieurs tachés et agglutinés par la chaux. Une forte mèche de cheveux roux adhérait encore à un fragment de crâne.

2^o Des cendres mêlées, que je réunis en trois paquets.

3^o Des morceaux d'ossements, en grand nombre, tant gros que petits, mais friables, sans forme distincte et *roulés*, comme un objet souvent ballotté et transporté. Leur conformation ostéologique et leur couleur uniforme, noire, me les ont fait attribuer à un seul et même corps. Quelques-uns portent encore des traces de chaux et semblent calcinés.

4^o Une quantité non moins considérable d'ossements petits, blancs, couverts d'un sédiment épais que le séjour prolongé dans un endroit humide ou des infiltrations y ont déposé, comme autant de paillettes qui brillent à la lumière. J'attribue ces fragments à un second personnage.

Ici se présente une difficulté fort grave que j'exposerai franchement, discuterai, puis essaierai de résoudre. L'inspection de la capse m'a amené à la constatation de deux corps différents. Le B. Robert n'y repose donc passeul, malgré l'affirmation de l'inscription du couvercle qui n'en mentionne pas d'autre. Quel est donc ce personnage qui partage les honneurs d'une tombe commune, et lui aussi a-t-il droit à nos hommages ?

VI. — PIERRE II, ÉVÊQUE DE POITIERS

L'objection nous est offerte dans toute sa force par le P. Nicquet qui écrivait, en 1642, c'est-à-dire dix-neuf ans après l'exhumation,

1. V. le procès-verbal dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1860, pag. 207-209.

que les cendres du Révérendissime Pierre, évêque de Poitiers¹, furent jointes aux cendres du B. Robert dans un petit coffret de plomb. Je laisse parler l'auteur, pour ne pas affaiblir son autorité.

Le tombeau du B. Robert fut refait en 1623, élaboré d'un exquis et très agréable artifice, enrichy en divers endroits, sur des pierres de marbre noir, de beaucoup de traits de l'Écriture sainte, gravés en lettres d'or. On y voit la statue du B. Père en marbre blanc, avec les habits sacerdotaux et le baston pastoral, gisant sur une tombe de marbre noir, sous la cambrure de l'arcade. Quand on ouvrit l'ancien tombeau, on trouva des os entiers, lesquels on recueillit avec quantité de cendres, dans un petit coffret de plomb; on y joignit aussi les cendres que l'on trouva dans le sepulchre du Révérendissime Pierre, évêque de Poitiers, lequel, pour l'amour qu'il portoit à notre saint de Fontevraud, avoit voulu estre enterré auprès de luy; le tout, enfermé ensemble dans ce coffret, fut mis dans le tombeau. (*Histoire de l'ordre de Fontevault*, p. 127.)

Il est vrai, on peut opposer à ce texte formel le témoignage de Cosnier, qui, un an avant le P. Nicquet, faisait ainsi le récit de l'exhumation du B. Robert :

Corpus igitur B. Roberti (ut loquitur Baldricus) in condigno sepultum est mausoleo et jacuit usque ad annum M. DC. XXII, quo Reverendissima Domina D. Ludovica de Borbonio Lavedan Abbatisa, statuens magnificentum altare ac splendidum extruere et beatissimi Parentis sepulchrum exornare, jussit veterem tumulum recludi. Inventa sunt autem quædam ossa, pars baculi pastoralis quæ tacta abiit in cineres, annulus et quædam vetusta Fulchonis Andegaven. moneta, pars stolæ exserica, quæ similiter dilapsa est in cinerem multique insuper pulveres. Omnia hæc decenter ac religiose collecta sunt in lancem argenteam, deindè translata in aliud proximum sepulchrum, quod fuerat Willelmi Pictavorum episcopi, cujus cineres pariter collecti in tumulum B. Roberti depositæ sunt (*Fontis Ebraldi exordium*, pag. 128).

Du rapprochement de ces deux textes de Nicquet et de Cosnier, pour ainsi dire contemporains du fait en question, que conclure ? D'une part, accord sur les objets trouvés dans la tombe du Bienheureux ; seulement Cosnier, plus explicite, ajoute à son énuméra-

1. S. Pierre II fut évêque de Poitiers de 1087 à 1115 (Du Temps, *le Clergé de France*, t. II, pag. 414.) — La *Revue Poitevine* a publié, 1894, p. 164, l'épithaphe que fit placer sur sa tombe l'abbesse Léonore de Bourbon, en 1633. Il y est dit : « Qui venerabili Roberto, istius ordinis parenti, contemporaneus fuit eique apprime charus. » Beauchet-Filleau, qui la reproduit d'après Nicolas de Ste-Marthe, imprime *opprime* : toute son épigraphie poitevine est remplie de fautes analogues, quelquefois même plus grossières encore.

tion un anneau, une monnaie de Foulques d'Anjou et un fragment d'étole.

Cosnier et Nicquet parlent d'une capse qui renferma les ossements trouvés. L'un la dit en plomb, l'autre en argent : l'évidence donne raison au jésuite. Mais ce détail est peu important, parce qu'une erreur sur la matière, sur l'accessoire par conséquent, est facilement admissible.

Nicquet mentionne le tombeau de Pierre de Poitiers comme voisin de celui de Robert. Cosnier, au contraire, nomme cet évêque Guillaume¹. Il y a certainement présomption en faveur du premier.

1. « Guillaume Gilbert de Ragiotes, évêque de Poitiers de 1117 à 1123 et inhumé à Fontevrault comme son prédécesseur saint Pierre II ». (*Du Temps, le Clergé de France*, t. II, pag. 414, 415).

M. Edouard me contredit en acceptant l'opinion de Cosnier, et me réfute à l'aide d'un « document sérieux », qu'il emprunte à un historien de Robert d'Arbrissel, dont il ne donne pas le nom, parce que manque le titre à l'exemplaire que lui prêta le curé de Roiffé. Jelis ceci dans un cahier manuscrit que j'ai trouvé dans les papiers de Léon Palustre et dont j'ai fait cadeau au Musée archéologique d'Angers :

« En 1623, 8 octobre, le maître-autel ne paraissant pas assez digne de la majesté de Dieu, M^{me} de Lavedan le fit remplacer par un autre, d'une riche sculpture en bois. Les constructions de ce maître-autel se trouvant gênées par la place qu'occupaient les tombeaux de Robert d'Arbrissel et ceux des deux prélats de Poitiers, l'abbesse fit enlever le corps de Robert et celui de Guillaume II et les fit déposer dans une même châsse, qu'elle fit placer dans un mausolée. Quant au tombeau de Pierre II, elle le fit détruire, mais elle ne fit point enlever les ossements du prélat ; elle les laissa subsister dans le même lieu, recouverts d'une pierre de marbre noir portant cette inscription¹ :

†

Sache la postérité qu'ici reposent, il y a déjà longtemps, les os et cendres du Révérendissime prélat Pierre, évêque de Poitiers, contemporain du vénérable instituteur de cet ordre et qui fut son parfait ami; puis que ce temple fut bâti sous les auspices et par l'ordre de sa munificence. Plusieurs autres, tant prélats que princes, et d'autres personnages illustres y ont choisi leur sépulture, les noms desquels sont morts dans l'esprit des hommes, mais il ne faut pas s'en étonner puisqu'ils étaient dignes de l'immortalité.

« Dans son histoire de l'ordre, le P. Nicquet dit avec raison que le corps de Pierre II reposait près de celui de Robert d'Arbrissel, l'autel seul les séparait ; mais l'historien s'est trompé en disant que les cendres de ce prélat et celles du fondateur reposent dans la même châsse ; il a pris un évêque pour l'autre, Pierre II pour Guillaume II. L'historiographe Cosnier affirme ce fait avec une autorité d'autant plus incontestable qu'il était présent à la translation des reliques de ces saints personnages. »

La question a son importance au point de vue hagiographique. Aussi l'évêque de Poitiers écrivait-il à M. Edouard, en 1874 : « Il faut absolument que nous sachions si les cendres de S. Pierre II, évêque de Poitiers, ont été réellement unies à celles de Robert d'Arbrissel, son contemporain et son ami. Ces cendres

1. Le style témoigne que nous n'avons ici que la traduction du texte latin.

Cosnier favorise le sentiment de la réunion des deux corps lorsqu'il avance que ce fut le *tombeau du bienheureux* qui fut chargé de recueillir ce qui restait des deux amis.

Cosnier ne donne donc pas un démenti au P. Nicquet, puisqu'au fond la divergence consiste en deux points, l'un où Cosnier se trompe en nommant Guillaume l'évêque Pierre, l'autre où il ne précise pas si c'est dans la même capse que les deux corps furent réunis. En écrivant le *même tombeau*, il ne contredit pas suffisamment pour affaiblir, pour infirmer le témoignage si précis du P. Nicquet. D'ailleurs, admettons deux capsas dans le même tombeau, pourquoi une seule capse nous est-elle présentée aujourd'hui ? Si l'on a sauvé l'une, pourquoi pas l'autre, puisque toutes les deux renfermaient des reliques que la dévotion populaire aimait à vénérer ? D'où vient que l'administration des prisons, si soigneuse à restituer à l'Église ce qui appartenait à l'Église, n'a trouvé et rendu qu'une seule capse ?

Je sais bien qu'on peut encore m'objecter une note manuscrite que j'ai citée plus haut et qui a d'autant plus de force qu'elle provient de Fontevrault même. Mais à ce texte, d'une authenticité contestable en droit, puisqu'il ne porte ni date, ni signature, j'opposerai un texte non moins formel, parce que les Bollandistes l'ont reçu directement de l'abbesse Louise de Bourbon, à la prière de qui furent insérés dans les *Acta sanctorum* les Actes de Robert d'Arbrissel.

Si quelque doute pouvait subsister encore sur le mélange des os-

étant aujourd'hui publiquement vénérées par les fidèles, à Poitiers et à Chemillé, le culte doit cesser, si votre opinion prévaut sur celle de M. Barbier de Montault. Puisque l'occasion se présente, proposez donc cette solution à MM. les savants du prochain congrès de Toulouse. »

Le congrès ne s'en est pas occupé et il a bien fait, car pareille question n'était guère de sa compétence. Il appartient maintenant à l'Ordinaire de fournir la solution, puisque je lui mets en main tous les éléments. A ce propos, je citerai cette phrase de M. Edouard, qui exige une explication : « Pierre II donna à Robert des sommes considérables, lors de la fondation de Fontevrault, il porte même le nom de fondateur de cette abbaye. Il fut canonisé en vue du martyre que lui fit endurer Guillaume, comte de Poitiers, qui l'exila au château de Chauvigny, où il mourut ; il fut enterré à Fontevrault. L'abbaye de Fontevrault était à peine fondée que le saint prélat alla lui-même à Rome et en rapporta l'approbation de Pascal II (1106) ¹. »

Martyre est un terme exagéré et faux. La *canonisation* n'existe pas, aussi ne trouve-t-on pas son nom dans le catalogue officiel (*Œuvres*, t. IX, p. 137), ni dans Benoît XIV. Pour continuer le culte, un décret du St-Siège est indispensable : on procéderait alors à la béatification équivalente et son titre, en raison du culte immémorial, serait simplement *bienheureux*.

1. La dédicace eut lieu en 1119, l'ordre ayant été approuvé par Pascal II en 1106.

sements, je crois qu'il serait dissipé aussitôt par cette déclaration péremptoire :

Ob hujus aræ fabricam debuit B. Roberti paullo longius tumba submo-
veri, sub novo itidem posita, perquam affabre elaborato, mausoleo ; cujus
ad angulos variæ e sacra Scriptura sententiæ, nigro in marmore litteris
aureis exornatæ : effigies ejus albo è marmore, cultu sacerdotali, in
tumba itidem marmorea recubans. Priore tumulo aperto, ossa complura
integra reperta sunt : quæ in arculam plumbeam, cum non exiguâ copiâ
pulveris, in sepulchro Petri Pictavensis Episcopi repertis, condita sunt.
(*Bolland.*, p. 598.)

VII. — RELIQUES DIVERSES.

Je poursuis l'examen minutieux des reliques du bienheureux.

Vêtements. Le procès-verbal que je rédigeai lors de l'ouverture de la capse mentionne expressément : 1° des fragments d'une étoffe brune, d'un travail grossier et qui peut avoir été le vêtement ordinaire du bienheureux, celui avec lequel il fut enseveli ; 2° des cordules de soie ; 3° des lambeaux d'un tissu de soie, que la dissolution du corps a teint en brun-marron. Était-ce une chasuble, un vêtement d'église, ou le suaire primitif ? 4° un galon, qui me parut destiné à border ce tissu de soie.

Si le mélange des cendres et ossements des deux amis est un fait certain, la confusion des vêtements n'est pas moins probable et il serait difficile, impossible même, d'assigner d'une manière indubitable à chacun celui qui lui appartient. Toutefois, l'attribution du n° 1 est fondée sur l'histoire aussi bien que sur les arguments les plus plausibles de convenance.

Suaire. En 1622, l'abbesse Louise de Bourbon enveloppa les ossements et les cendres dans un suaire de damas de soie jaune, dont je n'ai plus retrouvé que des lambeaux. Néanmoins, pour permettre aux archéologues d'étudier à fond cette question, avant de faire sceller la capse par un plombier et d'y apposer le sceau épiscopal, j'eus soin d'extraire quelques échantillons de chacune des étoffes qu'elle contenait, suaire et vêtements, et de les déposer sous verre au musée ecclésiologique du diocèse.

Tombeau. Quand le corps fut levé de terre, on ramassa, non seulement ce qui l'avait composé, mais encore et par respect le bois dans lequel il avait été renfermé et les pierres auxquelles il avait

touché immédiatement. Aussi le procès-verbal du 12 avril contient-il cet article, sous le n° 10 : « Scories noirâtres, mêlées de chaux. — Terre noirâtre, calcinée. — Eclats de bois. — Morceaux de tuf ou de craie, réduits à l'état de globules. » Toutes parcelles dont je n'ai pas cru inutile de faire profiter en partie le Musée diocésain.

VIII. — CŒUR.

Le cœur¹ du B. Robert fut primitivement déposé dans l'église d'Orsan². Ce fait est établi d'une manière incontestable par le P. Nicquet et par Cosnier, dont voici des extraits, car je me tais volontiers, quand je puis laisser la parole aux auteurs qui ont toute autorité pour être crus.

Cor tanti viri obtinuit conventus de Ursano, et ibi honorifica inclusum est pyramide, et continua pietate excultum ; ita ut ara quæ proxima esset, appellata fuerit usque in hodiernum diem *Ara Sancti Cordis*, multaque patrata fuerint miracula, etiamnum nostris diebus, quorum testimonia quædam habemus, cætera vero negligentia sæculorum involvit silentio³.

Il (l'archevêque de Bourges) refint, à Orsan, avant que de partir, le cœur de ce sien amy, et serviteur de Dieu ; cette précieuse relique fut mise en une petite pyramide de pierre, de la hauteur de trois pieds environ, que l'on voit encore à présent proche du grand autel, contre la muraille de l'église, du côté de l'évangile...⁴. Or, cette pyramide n'est pas en son

1. Suivant M. Félix Audry, « la coutume d'inhumer le cœur isolément pour honorer d'un culte particulier les saints et les héros ne remonte pas au delà du x^e siècle, et ce fut le B. Robert d'Arbrissel qui en fut le premier objet. » (*Revue d'Anjou*, 1858, n° de février, pag. 312). Cette affirmation n'est pas absolument exacte. En effet, parmi les gemmes du Musée Fol, à Genève, se trouve un objet égyptien en basalte, que M. Fol décrit ainsi : « Cœur. C'est là que réside le principe vital par excellence, c'est par là que rentrera l'âme au jour de la résurrection ; il est l'emblème de celui que l'embaumement est destiné à préserver de la corruption et que l'on conservait souvent à part dans les vases déposés à côté de la momie ; les deux oreillettes sont visibles » (*Le Musée Fol, Glyptique*, t. I, pag. 91 ; pl. IV, fig. 15. Le vase, haut de 0 23, est muni d'un couvercle pour le fermer et de deux oreilles latérales pour l'enlever, sa forme est celle d'un cœur et indique son usage. Les Egyptiens avaient donc été les premiers à détacher le cœur du corps, pour le conserver à part.

2. « Son corps fut apporté à Fontevrault, mais les religieuses d'Orsan témoignèrent tant de douleur de perdre deux fois leur père que, pour les consoler, on leur laissa son cœur » (*Hist. litt. de la France*, t. X, p. 166).

3. Cosnier, pag. 127. — Les Bollandistes ont consacré tout un paragraphe aux miracles opérés par Robert d'Arbrissel pendant sa vie et après sa mort.

4. Dom Boyer, en 1711, visita Orsan : « Auprès du maître autel, du côté de l'évangile, on voit une pyramide où est déposé le cœur de Robert d'Arbrissel, qui y mourut, en présence de Léger, arch. de Bourges, qui est aussi enterré auprès de cette pyramide » (Vernière, *Journal de voyage de Dom Jacques Boyer*, p. 85).

entier, un grand esclat en a esté osté dès l'an mil cinq cens soixante et dix, pendant les désordres des guerres de la Religion. Le soldat de l'armée du duc des Deux-Ponts, qui entreprit de la rompre, après y avoir donné quelques coups, devint aveugle; quelques-uns ajoutent que son bras demeura immobile... Le soldat aveugle commence à ouvrir les yeux pour reconnoître le péché qui l'avait aveuglé..., voue et accomplit au mesme lieu une neuvaine, désireux d'essuyer l'outrage qu'il avoit fait au saint. Il eut, au recouvrement de sa vue, au bout des neuf jours, un effet d'une faveur du ciel. (P. Nicquet, pag. 139-140.)

De tout temps les processions se font à la Pentecôte à l'autel du Saint-Cœur, en l'église d'Orsan, et ce cœur du serviteur de Dieu n'a jamais eu autre nom que de *saint Cœur* (*Idem*, pag. 201).

A ma demande, M^{re} l'évêque d'Angers voulut bien s'enquérir du sort de cette précieuse relique. Sa Grandeur reçut en réponse la lettre suivante que daigna lui adresser S. E. le cardinal du Pont, archevêque de Bourges :

Bourges, le 26 février 1859.

Monseigneur, Par votre lettre du 7 janvier dernier, vous m'avez fait l'honneur de me demander des renseignements ayant pour objet de savoir ce qu'était devenu le cœur du B. Robert d'Arbrissel, qui se conservait autrefois à Orsan, et tout ce qui pouvait se rattacher à cette précieuse relique. Je me suis empressé, Monseigneur, de faire faire des recherches à ce sujet. Mais malheureusement ces recherches ont été sans résultat. Il est même fort douteux que le cœur du bienheureux fût encore à Orsan au moment de la Révolution. Un digne ecclésiastique, qui a beaucoup connu une ancienne religieuse de ce couvent, m'a dit qu'elle lui avait souvent parlé des reliques conservées dans la maison, sans avoir jamais nommé une si précieuse relique, ce qu'elle eût fait, selon toute apparence, si Orsan avait toujours possédé ce trésor. Je regrette vivement de ne pouvoir vous transmettre une réponse plus satisfaisante.

Agréez, je vous prie, l'hommage du respect et du dévouement avec lesquels je suis, Monseigneur, Votre très humble et dévoué serviteur.

† CÉLESTIN, CARD. DU PONT, *Archevêque de Bourges* ¹.

Si le cœur n'est plus à Orsan, n'y était même pas à l'époque de la révolution, tout n'est pas perdu néanmoins, car la cassette restituée aux Fontevristes de Chemillé et qui porte une inscription nommant la relique, contient une partie du vrai cœur du bienheureux. Cette cassette, reproduite en dessin par le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1860, n° de juillet, est en cuivre argenté, travaillé au repoussé.

1. L'original de cette lettre est conservé aux archives du diocèse.

La forme ne manque pas d'élégance et rappelle parfaitement le style du xvii^e siècle. La boîte oblongue, supportée par quatre pieds en boule, est surmontée d'un toit aigu que couronne une croix et qu'accompagnent à sa base quatre vases tournés. Sur chacune des quatre pentes de ce toit est figuré un cœur enflammé qu'abrite une accolade amortie en fleur de lis. La face principale de la boîte porte, au milieu de rinceaux fleurdelisés et sur une tablette allongée, ces simples mots, gravés et séparés par des étoiles : * COR * B * ROBERTI. Le revers est égayé par des rinceaux et des fleurs de lis. Le couvercle adhère par des charnières à la boîte, qui est divisée ou plutôt close par une plaque de même métal, dans laquelle deux trous circulaires ont été pratiqués pour recevoir deux fioles de cristal ¹, dont le contenu poussiéreux est dénommé par une étiquette en parchemin, où on lit en lettres noires, précédées d'initiales rouges :

COR. B. — ROBERTI.

D'autres étiquettes, également en parchemin, authentiquent cette relique, dont elles fixent la translation à Fontevraud, au premier octobre 1646. Tel est le texte de ces étiquettes, qui désignent trois sortes de reliques : du cœur du bienheureux, des boîtes qui renfermaient ce cœur et du doigt de l'archevêque Léger.

De la boîte de bois qui renfermoit lad. boîte d'yvoire et ledit cœur. — De la boîte d'yvoire qui renfermoit immédiatement le cœur du B. H. ² ROBERT. — et qui se réduisit en morceaux.

Du cœur du B. H. ROBERT. — De la boîte d'yvoire où estoit ce cœur. — De la boîte de bois qui renfermoit l'un et l'autre. — Du doigt de Leger, arch. de Bourges.

Le cœur du B. H. Robert fut translaté d'une partie de l'église d'Orsan, en un autre lieu, par le P. Jean Lardier, 1^{er} visiteur de la province d'Auvergne, et en a réservé la portion qui est en cette boîte, qui est un peu mêlée de la poudre de la boîte de bois qui y tomba. Ledit P. Jean Lardier a fait enchasser ce cœur dans ce grand vase, en mémoire d'une grievve maladie où il fut dix jours en extrémité et pour son subject mad. Jeanne Baptiste de Bourbon et la compagnie de Font-Evraud le voua au B. H. Robert et recout guarison. La translation dud. cœur fut faicte le 1^{er} oct. 1646.

1. L'une de ces fioles est en verre mince, tourné en trois endroits ; le goulot a été cassé. — Les religieuses m'ont affirmé que dans l'autre fiole était un morceau d'un des clous de la Passion de N. S.

2. Bien Heureux.

L'acte est escript et signé dans la page 185 du livre de la visite d'Auvergne, marqué sur le dos F. F. F. en la 1 fenestre des chartres de Font-Evr.

IX. — BATON ABBATIAL.

Les religieuses Fontevristes de Chemillé possèdent un bâton abbatial qu'elles vénèrent comme relique du bienheureux Robert ¹.

Ce bâton, haut d'un mètre 45 centimètres, est en bois de chêne arrondi et diminué vers sa pointe, qu'arme une garniture en cuivre, taillée à pans et divisée par deux boules d'inégale grosseur. La partie supérieure, beaucoup plus ornementée, se compose de trois morceaux de cristal de roche ², retenus par des viroles de cuivre ciselé et enfilées dans une tige également en cuivre, serrée au sommet par un bouton qu'orne une pierre violette. Or ces trois morceaux se superposent ainsi : une boule formant nœud, un cristal oblong prolongeant le manche, et une traverse en olive, fixée par des palmettes de cuivre et dessinant le *Tau* ou potence.

Tel était à cette époque le bâton abbatial, qui par sa forme différait de la crosse épiscopale, contournée en volute. Je n'ai point à insister sur un détail archéologique, fort connu et déjà savamment élucidé par les *Annales archéologiques* de Didron, les *Mélanges d'archéologie* du P. Martin (t. III) et le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France* (année 1857, p. 518 et suiv.) Je tiens seulement à en préciser l'attribution.

Le style est conforme de tout point à l'époque du bienheureux et accuse la fin du xi^e ou le commencement du xii^e siècle. Mais là n'est pas la difficulté. Je veux seulement savoir et par conséquent rechercher quand Robert d'Arbrissel se servit de ce bâton, bien certainement bâton abbatial. Ce ne dut pas et ce ne put pas être à Fontevraud, puisqu'il n'en fut jamais *abbé*, la juridiction spirituelle ayant été dévolue entièrement et sans réserve, par le fondateur lui-même, à la seule *abbesse*.

Je ne m'arrête point à discuter si ce bâton fut celui de Pétronille

1. V. un dessin de ce bâton dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1860, n^o de juillet. J'en ai fait prendre une photographie par Léon Palustre.

2. « Hic baculus ex osse et ligno efficitur, cristallina vel deaurata spherula supremo capite insignitur, in extremo ferro acuitur. » (Honorius Augustodunensis., *Gemma animæ*, lib. I, cap. 209).

de Chemillé, parce que j'admets la tradition, qui n'est sous aucun rapport invraisemblable. Mais je crois qu'il faut remonter dans l'histoire plus haut que la fondation de Fontevraud, et ne pas craindre d'affirmer que ce bâton servit à Robert d'Arbrissel pendant son abbatiat à la Roë. Or Robert fut le premier abbé de la Roë, abbaye fondée au diocèse d'Angers, en 1093, et confirmée en 1096. Une charte de l'abbaye le nomme : « Dominus Robertus de Arbrissel, primus Pater congregationis de Rota » (Cosnier, page 21). Une autre charte, d'une date postérieure, n'est pas moins explicite : « Nullus hominum derogare audeat operi misericordiae, quod fecit olim Dominus Robertus de Arbrisel, primus Frater et Pater vestrae congregationis » (Cosnier, p. 79.)¹

X. — CULTE PUBLIC.

J'aborde maintenant la question liturgique et je vais essayer de produire quelques témoignages en faveur du culte public.

Trois documents me sont fournis par les manuscrits provenant de l'abbaye de Fontevraud et qui sont actuellement entre les mains des Fontevristes de Chemillé. Le premier est un *Coutumier*, rédigé sous l'abbatiat de M^{me} de Rochechouart² et remis en ordre par M^{me} d'Antin, en 1775. La fête du bienheureux y est ainsi réglée, avec un cérémonial particulier :

VIGILE DE ST MATHIAS. — Le jour de cette vigile, on dit la messe comme il est dit aux vigiles d'apôtres. Si elle se rencontre en carême, on n'en fait rien. Ce jour là, on commence la neuvaine du bienheureux S. Robert : on dit une messe, à six heures du matin. Après l'eau bénite de vêpres, on commence le salut par le *Te Deum* et l'hymne *Cingebant pariter*, et, s'il y a *mandatum*³, il se fait avant le salut. Toutes les cloches doivent sonner. Si c'est en carême, il commence à quatre heures et, s'il y a vigiles, c'est à quatre heures trois quarts, et quand il y a *mandatum*, à cinq heures un quart; ensuite on fait le *mandatum* et de là on va à la collation qui doit sonner à l'ordinaire.

1. On a vu plus haut qu'un bâton pastoral, au rapport de Nicquet, avait été trouvé dans le tombeau de Robert, en 1622 : « Pars baculi pastoralis, quæ tacta abiit in cineres ».

2. Il y eut deux abbesses de ce nom : l'une de 1670 à 1704, l'autre de 1704 à 1742. Le *Coutumier* de M^{me} de Paradaillan d'Antin, élue abbesse en 1765, ne précise pas à laquelle des deux, la tante ou la nièce, le premier coutumier doit être reporté.

3. Le *mandatum* se faisait le premier samedi de chaque mois.

Le jour de la fête du bienheureux Robert ¹, on fait l'exposition du St Sacrement, à six heures du matin : on sonne la grosse cloche à cinq heures et demie. Après la bénédiction, on commence la messe et l'exposition ; si c'est dans le carême, on dit prime, sitôt que la communion est donnée, en cas qu'il y ait vêpres le matin. Il est fête ce jour-là et le père sacristain ne souffre point qu'on travaille dans l'abbaye, non plus que le jour de S. Benoît et de la Visitation. Il y a *migravit* à prime ; il faut aclocher ² aux versets pour faire sonner les grosses cloches. C'est l'armoire qui doit le chanter. La Communauté est debout pendant qu'il se chante, Etant fini, on fait une petite pose. La supérieure frappe, puis on s'assied pendant la Calende et on fait cesser la grosse cloche.

En carême, on dit prime, tierce, la grand'messe de S. Mathias et sexte ; il n'y a point de procession du saint. La messe de prime se dit pendant les offices.

On sonne le premier coup à neuf heures et un quart, on dit none, ensuite on fait la procession dans les cloîtres ; on y chante l'hymne et le répons de la Ste Trinité, à la fin duquel la chantre prend le répons *De mihi*, il se trouve à la fin du processionnal, à l'action de grâces. On y porte le bâton miraculeux de notre bienheureux Père, tout le petit couvent ³ doit s'y trouver ; au retour, madame chante l'oraison et elle prend la grand'messe qui est de la Ste Trinité. On sonne vêpres à l'évangile.

Si c'est en carême, on sonne le sermon à trois heures, ensuite le salut, on y chante ce que madame a ordonné ; après le *Monstrat*, la chantre entonne *Dixit Dominus matri suæ* : après la bénédiction, on chante le *Te Deum*, le prêtre dit à la fin le verset *Benedicimus patrem* et l'oraison de la Ste Trinité.

Hors le carême, on commence à sept heures prime, tierce, la grand'messe, sexte : on ne fait point la procession du saint. A neuf heures et demie, on sonne la procession ; le reste se fait comme ci-dessus.

Tous les jours de l'octave, on dit une messe à six heures et on a permission d'y communier.

Le jour que nos pères chantent la messe du S. Esprit ⁴, si c'est en carême, l'office se dit de suite ; la messe de prime se dit pendant les offices, on sonne vêpres à dix heures et demie. Hors le carême, on prend un jour de jeûne, afin d'avoir assez d'espace pour chanter l'office qui ne se dérange point.

Si S. Robert arrive un dimanche de carême, il est remis avec la fête de S. Mathias au lundi, avec les indulgences.

Le second document est l'hymne de S. Robert, que mentionne le

1. 24 ou 25 février, suivant que l'année est ou n'est pas bissextile.
2. Son d'appel.
3. S. Lazare, qui servait aux religieuses infirmes ou faibles.
4. Le lundi, s'il n'y a pas de saint.

Coutumier. Je la transcris sur un manuscrit du XVIII^e siècle, contenant les prières de la *Neuvaine* et d'autres prières à l'usage des religieuses ¹.

HYMNE DE SAINT ROBERT.

I. Cingebant pariter
Purpuream crucem
Jesus, Virgo parens,
Chorus et assecla
Ambos cum moriens
Spectat et alterum
Commendat pius alteri.

II. Matri discipulum
Filius obsequens
Prole substituit.
Mox studio pari
Matrem discipulo
Vindicat et novo
Firmat foedera vinculo.

III. Hoc, Roberte pater,
Foedus in ipsum
Dum quos eximiis
Legibus erudis,
Hanc utramque jubes,
Reddere moribus
Nec non obsequius vicem.

IV. Nunc ô posce tuis
Posce sequacibus,
Duplex ut tuus his
Spiritus hæreat.

Nunquam dissociant
Odia quos amor
Tantus copulat invicem.

V. Fac hostis superent
Tela nequissimi.
In vitæ variis
Sordibus adjuva.
Sacrae fac pretio
Mortis ad ultimum
Cœli præmia comparent.

VI. Francorum super hæc
Lilia protege,
Devota quæ alias
Gentis heu malam
Sortem commiserans
Finibus Anglicis
Fac exors redeat fides.

VII. Jesus, sit tibi laus
In cruce virginum
Amborum medius,
Qui medius Patris
Verbum cuncta creans
Atque Paracliti
Regnans sæcla per omnia. Amen.

Ÿ. Ora pro nobis, sancte Roberte.

Ŕ. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS. Beati Roberti confessoris tui, quesumus, Domine, salutaribus institutis eruditi, fac nos eodem interveniente in eam Filii tui Domini nostri Jesu Christi partem venire cujus nos æmulatores esse prestitisti. Per eundem Dominum.

Le troisième document est une consultation de la Sorbonne, re-

1. Outre ces deux manuscrits, j'ai vu à Chemillé un recueil de Messes 'n-4', rouge et noir, que j'attribue au XVIII^e siècle. Chaque messe est désignée par un nom spécial. Parmi les messes dites de saint Martin, de saint François-Xavier, du saint Sacrement, de la sainte Trinité, etc., il en est une nommée *Messe de saint Robert*.

lative à l'indulgence plénière ¹ que gagnaient les religieuses, le jour où elles fêtaient saint Mathias. Je dis saint Mathias, et non pas saint Robert, parce que c'est un principe de droit que l'on n'accorde pas d'indulgences à l'occasion de saints non inscrits dans le martyrologe romain ou non canonisés ².

Il a été décidé en Sorbonne par Messieurs du conseil de conscience, en 1782, sur le vu du bref d'indulgence plénière accordé, à tout l'Ordre de Fontevrauld, le jour de saint Mathias, qui arrive, suivant le calendrier romain, le 24 février, que si cette fête est transférée au jour suivant non empêché, soit parce qu'elle arrive les dimanches de la Sexagésime, Quinquagésime, Quadragésime ou jour des Cendres, les dites indulgences, suivant les termes exprimés dans le dit bref, ne sont pas attachées au jour où tombe, suivant le calendrier, la fête de saint Mathias, mais au jour où on fête et fait l'office dudit saint en l'honneur duquel elles ont été demandées et obtenues; et que c'est aussi en ce jour qu'on doit exposer le Saint-Sacrement, si on est dans l'usage.

En 1893, figurait à l'exposition rétrospective d'Angoulême une cloche en faïence, qui venait d'un monastère fontevriste, probablement de Tusson. Elle date de 1755 et porte au cerveau ces trois initiales, I. M. R., que le *Bulletin monumental* n'a point expliquées (1893, p. 542) et qui signifient certainement *Jesus Maria Robertus*.

XI. — NÉCROLOGE.

Le *Coutumier* vient de parler du *Migravit* ou nécrologe de l'abbaye de Fontevraud, qui se lisait à prime. J'ai voulu le consulter à la Bibliothèque nationale, pour pouvoir le citer. Il est remarquable que le nom de Robert d'Arbrissel n'y soit pas précédé de la qualification de *bienheureux* ou de *saint*. Or ce nécrologe date du xiv^e siècle, selon la suscription qui est en tête : « L'an de grâce 1395, fist Janne Gautère, relig. du Moustier de Fontebrauld, escripre ceste ka-

1. Les religieuses de Chemillé possèdent dans leur bibliothèque plusieurs *brefs* ou *directoires*; le plus ancien date de 1783 et le dernier de 1790. Or c'est seulement dans ceux de 1787 et de 1790, qui ont pour titre : « Bref ou Directoire pour réciter l'office divin selon le Bréviaire Romain à l'usage des religieuses de l'ordre de Fontevraud »; Saumur, De Gouy, que je lis cette note : « Indulgence plénière en tout l'ordre, » le jour de la fête de saint Mathias.

2. « Eminentissimi Patres eidem S. C. præpositi censuerunt : Indulgentias non esse concedendas in posterum, nisi sanclis descriptis in Martyrologio et Canonisatis. » (Gardellini, *Decreta authentica Congregationis Sacrorum Rituum, in una Urbis, ad ann. 1674, t. I, p. 467, n° 2704*).

lende ad l'onneur de Dieu et de la Vierge Marie, à l'usage dudit moustier et convent, et pour faire chacun an son anniversaire et cousta ladite kalende le pris de seze frans et demy » (Gaignières, t. II, pp. 109 et suiv.)

Telle est la note du *Migravit* qui concerne Robert d'Arbrissel :

Février — Le 23, Nostre très R. P. M^e Robert de Arbricelles, fondateur de l'Ordre de Fontevr., vigiles, les répons comme le jour des Morts et 2 jours en suivant vigiles à 3 leçons (page 142 verso).

Gaignières a fait copier deux autres *Migravit*. Le premier, qui est celui de S. Lazare, quoique très long, n'a même pas une mention pour Robert d'Arbrissel. Le second, qui appartenait à l'abbaye de Fontaines, parle du père, de la mère, de la nièce du fondateur, de la première abbesse instituée par lui, mais se tait complètement sur Robert lui-même.

Februarius. — 3^o nonas. Orvendis, mater Domini nostri Roberti, patris nostri.

Januarius. — xvi Kal. febr. Fulcodius, pater Domini Roberti, patris nostri.

Aprilis. — 8 Kal. maii. Domina Petronilla, incomparabilis et inrecuperabilis mater nostra, à Domino magistro nostro Roberto Ecclesie Fontisebraudi prima constituta abbatissa.

Martius. — Rien de Robert. 2^{do} nonas. Eunnargaud monaca, nepta Domini Roberti patris nostri.

XII. — OBITUAIRES.

Les calendriers des livres liturgiques de Fontevraud sont devenus de véritables obituaires, depuis qu'ils se sont enrichis, au jour de leur décès, de la nomenclature des principaux personnages, fondateurs ou bienfaiteurs de l'abbaye.

En 1513 et 1526 ¹, la mort de Robert est ainsi enregistrée : « vi Kal. mart. Matthie Apostoli. Duplex. Obitus Reverendi patris magistri Roberti de Abryncello, nostri ordinis institutoris. » En 1527, 1544, 1545 et 1595 ², cette simple mention a disparu pour ne repa-

1. « Breviarium Deo dicatarum virginum ordinis Fontisebraldi », Thielman Kerver, Parisiis, 1518 (Bibl. Sainte-Geneviève, BB, 881). — 2^e édition en 1526, gothique, rouge et noire, en deux parties (*Ibid.*, BB, 1440).

2. « Psalterium cum communi secundum usum reformationis ordinis Fontisebraldi » Parisiis, Thielman Kerver, 1527, petit in-8^o (Bibl. Sainte-Geneviève, BB, 1445) — « Hore beatissime Virginis Mariæ secundum usum ordinis Fontisebraldensis », Thielman Kerver, Parisiis, 1544, pet. in-8^o (Bibl. Sainte-Geneviève, BB, 1446). — « Devote orationes, partim selecte et emendate, partim

raître qu'en 1606, sous cette forme analogue, au jour de saint Mathias : « *Obitus Reverendi Patris magistri Roberti de Arbrynscello, nostri ordinis institutoris.* » En 1581, même silence dans le beau manuscrit, couvert d'émaux, que possède l'église de Saint-Rémy, à Reims ¹.

Le P. Sirmond, qui a rapporté la *Chronique de Saint-Aubin*, ne nous apprend rien de plus quant au culte public, dans cette phrase purement historique : « *Anno MCXVI. Obiit Robertus de Arbrissellis, V Kal. Martii. Iste fuit fundator monasterii Fontis Ebraldi.* »

XIII. — MARTYROLOGE.

Du Saussay a donné une place à Robert d'Arbrissel parmi les corollaires de son *Martyrologium Gallicanum*, ainsi que l'abbé Chastelain dans son *Martyrologe universel*; mais ce dernier semble le considérer simplement comme un pieux personnage, puisqu'il n'ose même pas le décorer du titre de *bienheureux*, que lui accorde du Saussay. Voici ce qu'il en dit, au tome I, page 97 (Paris, 1709) :

1116. A Orsan en Berry, le décès du vénérable Robert d'Arbrisselles, prêtre, fondateur de l'abbaye de la Roë, près de Craon en Anjou, sous la règle de saint Augustin, et instituteur de l'ordre de Fontevraud, sous celle de saint Benoist. — Ursani... R. de Arbusticellis. Mort le jour de saint Mathias en bissexe. Rota. Credo, onis. — O. Fontebraldensis.

XIV. — LITANIES.

Es anciennes litanies de l'Ordre, après l'invocation de saint Benoist, on adjoustaît *Sancte Roberte, magister bone, ora pro nobis*, et ceste mesme prière estoit autrefois commune en la bouche du peuple, ès quartiers de Berry et de Poictou, dépositaires de ses sacrées reliques (P. Nicquet, p. 200).

ecens composito pro sanctimonialibus et feminis devotis », Thielman Kerker, Parisiis, 1544, petit in-8° (Bibl. Sainte-Geneviève). — « *Psalterium ordinatum per ferias secundum usum ordinis Fontisebraldi* », Thielman Kerker, Parisiis, 1545, pet. in-8° (Bibl. Sainte-Geneviève). — « *Divinum officium ad usum sacri ordinis Fontebraldensis, accurate recognitum et emendatum* », Parisiis, H. de Marnes, 1595 (Bibl. Sainte-Geneviève, BB, 1446).

1. « *Textus primus Evangeliorum de tempore que in missis a prima dominica Adventus ad feriam quintam Cœnæ Domini usque in ecclesia monasterii sancti Petri Remensis, ordinis Fontisebraldi, decantari solent, additis evangeliiis quorundam festorum que eodem tempore celebrantur et nonnullis que in communi sanctorum annotantur, cum indice. Expensis Illmæ Principis et Domine Domine Renate ex Lotharingia, prædicti monasterii abbatissæ, absolutus. Anno Domini M.D.LXXXI.* » In-folio de 233 pages de vélin.

Mais l'on rendit bien dans la suite d'autres honneurs à nostre saint (Robert d'Arbrissel), car comme l'estime de sa sainteté s'accrut toujours de plus en plus, l'on mit son nom dans les litanies de l'ordre après celui de saint Benoist, et dans les calendriers du Missel et du Breviaire, afin qu'on en fist mémoire tous les ans au jour de son decez (Nicquet, p. 289).

Nicquet, qu'on vient d'entendre, écrivait en 1642. Or, malgré ses affirmations, je puis, avec plus de certitude, contester son autorité, car, dans aucun livre liturgique des xvi^e et xvii^e siècles, jusqu'à la fin du siècle dernier, je n'ai vu saint Robert figurer ni après saint Benoît, ni ailleurs, dans les litanies de l'Ordre, et si son nom est inscrit dans *les calendriers du Missel et du Breviaire*, ce n'était pas *fin qu'on en fist mémoire* comme d'un saint qu'on glorifie et qu'on intercède, mais plutôt comme d'un personnage qui peut encore avoir besoin de prières et pour l'âme duquel on offre le saint sacrifice.

XV. — NON-CULTE.

Dès le xiv^e siècle, le non-culte est incontestable, ainsi qu'on peut s'en convaincre par le *Migravit* de 1395, qui ordonnait de réciter, pour l'anniversaire de Robert d'Arbrissel, les vigiles des morts pendant trois jours consécutifs, la veille, le jour et le lendemain du décès.

Le Missel, publié par les soins de l'abbesse Éléonore de Bourbon, en 1606, est plus explicite encore, car il contient une rubrique qui prescrit que, tous les mardis de l'année, une messe de *Requiem* soit célébrée, le matin, à l'issue de Matines, pour le *Révérendissime instituteur de Fontevraud*. Je cite textuellement la rubrique :

Singulis diebus super hebdomadam, si non sit missa propria alienjus festivitatis, aut sicut dictum est supra.... missa matutinalis celebretur pro defunctis REQUIEM ut sequitur....¹. Feria tertia, pro Reverendissimo institutore nostro. *Oratio*. Beati Apostoli. *Episto*. Ecce mysterium vobis dico. *Evangelium*. Ego sum panis vivus.

Voici cette oraison, qui est celle que l'on dit pour un prêtre défunt, *pro sacerdote* : « Beati Apostoli tui Petri, quæsumus, Domine,

1. Le lundi, la messe se disait pour les défunts en général, le mardi pour Robert d'Arbrissel, le mercredi pour les défunts de l'ordre, le jeudi pour les parents des religieuses, le vendredi pour les bienfaiteurs, le samedi pour les rois et reines fondateurs de l'abbaye.

intercessione nos protege et animam famuli tui sacerdotis sanctorum tuorum junge consortiis. »

La rubrique de l'épître s'exprime ainsi : « Feria iij. Pro reverendissimo patre institutore nostro seu sacerdotibus epistola sequens dicitur ad Corinthios, 1, 15¹ ».

XVI. — ICONOGRAPHIE.

Plusieurs attributs caractérisent, en iconographie, le bienheureux Robert. Ce sont : l'*Esprit-Saint*, qui, sous la forme d'une colombe, l'inspire dans ses prédications ; le *surplis*, couvert du *camail*, qu'il porte comme missionnaire apostolique ; la *chasuble*, dont il est revêtu, parce qu'il fut prêtre ; l'*anneau*, la *mître* et le *bâton*, qui symbolisent la dignité abbatiale.

Nous avons du bienheureux quelques représentations peintes ou gravées, qu'il importe de ne pas négliger dans ce travail spécial.

La première gravure date de 1667 et accompagne l'ouvrage de Pavillon. Elle est signée : *Vallet sculp.* La lettre porte : « Le vénérable serviteur de Dieu Robert d'Arbrissel, instituteur de l'ordre de Fontevraud. » Robert est agenouillé devant un crucifix, planté sur un rocher, d'où sort une fontaine, et qui lui dit : « Inspice et fac secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est » (Exod., xxv, 40). Le Christ s'adresse également à Marie qu'il confie à saint Jean : « Ecce filius tuus » (S. Joann., xix, 26) et à l'apôtre qu'il donne pour fils à la Vierge : « Ecce mater tua » (S. Joann., xix, 27) ². Aucun des trois personnages n'est nimbé ; le Christ

1. *Missale ad usum ordinis Fontisebraldensis, accuratius quam hactenus (repositis quæ ex antiquâ observantiâ desiderabantur), satagenti reverendissima D. Eleonora de Borbonio, totius ordinis antistita, ac christianissimi Regis Henrici III amita, editum.* Paris., Joan. Le Bouc, 1606, in-f°.

2. L'Ordre de Fontevraud a propagé les dévotions de la crucifixion et de la *pietà*. (Voir le devant d'autel, en filet, du xvi^e siècle, qui a figuré à l'exposition rétrospective d'Angers en 1895). J'insisterai sur cette dernière, à propos d'un fait absolument ignoré des savants.

J'ai trouvé parmi les papiers de Léon Palustre un mémoire de M. Edouard, intitulé : *Robert d'Arbrissel et son institut dans le Midi de la France*. Présenté au Congrès archéologique de Toulouse en 1874, il ne paraît pas avoir été imprimé. J'en détache ce passage intéressant.

« La chapelle des Monges, aussi appelée N.-Dame du Bon-Port, fut fondée en 1130, au diocèse de Bordeaux, et dépendante de N.-D. de la Rame. A ces deux dénominations primitives, cet oratoire ajouta celle de N.-D. de Pitié, à la suite d'une vision qu'eut un de ses vénérables prieurs, le Révérend Joseph Audry. Ce saint religieux, célébrant un jour la sainte messe, fut ravi en

seul a la tête rayonnante. Robert se distingue par ses cheveux rasés et coupés en couronne, le costume monastique ¹, le chapelet ² au côté et les mains étendues.

Au commencement des dissertations du P. de la Mainferme figure la même gravure, mais réduite et différenciée seulement en ce que l'artiste y a ajouté un scapulaire court, des rayons autour de la tête, une mitre et une crosse couchées à terre. On lit à la lettre : « B. Robert d'Arbrissel, instituteur de l'ordre de Fontevraud. »

extase et vit la Sainte Vierge, assise sur un nuage, ayant sur ses genoux le corps inanimé de son divin fils. A droite et à gauche de la Mère de Dieu, il vit des yeux, des jambes, des pieds, des mains, des oreilles, lui formant comme une vaste auréole. Le missionnaire comprit, à la vue du spectacle dont il était témoin, que ce sanctuaire serait un jour un lieu de pèlerinage célèbre. L'avenir justifia cette prévision jusqu'à 1737, époque où l'ordre de Fontevraud revendiqua les droits sur cette chapelle passée aux mains séculières; on y voyait accourir plus de 20.000 pèlerins, le jour de la fête de N.-D. des Sept-Douleurs.

« Je possède deux pièces archéologiques ayant autrefois appartenu, une à la chapelle des Monges, l'autre au prieuré de la Rame; c'est le sceau du prieur Audry et un fac-simile d'une riche sculpture représentant la vision du prieur et portant la date de 1406. Les deux objets précieux furent trouvés, il y a quelques années, en 1866 je crois, par un fermier de la paroisse de Tallencq qui m'en fit l'hommage gracieux. »

M. Edouard n'en dit pas plus long, ce n'est pas assez. Le sceau, dont j'ai sous les yeux un dessin très incorrect, peut remonter au XII^e siècle : l'auteur aurait dû préciser sa date. La vision de N.-D. de Pitié aurait donc eu lieu dès cette époque reculée, fait difficile à justifier par les textes et l'iconographie des temps; je n'ai rencontré ce mode de représentation qu'au XIII^e siècle et, encore exceptionnellement, au baptistère de Florence. En général, le culte est surtout affermi au XV^e siècle. Le mauvais dessin de la sculpture sur pierre me donnerait raison, quoiqu'il ait été fait longtemps après la vision. Sa date, M. CCCC. VI., mérite d'être discutée, avant d'être acceptée; son style se rapporterait plutôt à 1506, un Caurait été oublié. Sous une arcade plein cintre, dont la retombée se fait sur deux pilastres, est assise une statue trapue de la Vierge, tenant sur ses genoux le corps inanimé de son fils, dont le bras droit est tombant; un linge étroit couvre la nudité des reins. Le style est celui du XVI^e siècle, grossier et maladroit. Les ex-voto sont ainsi disposés : à droite, un cœur, une bouche (?), une oreille, une main, un pied et un chapelet en couronne (offrande commune à cette époque); à gauche, un œil, un cœur, une oreille, un pied et un cœur.

1. Marbode, évêque de Rennes, dans une lettre citée par Mabillon (*Annal. benedict.*, t. V, p. 243), lui reprochait ainsi sa tenue, plus que négligée, qui n'était ni d'un prêtre, ni d'un chanoine : « Pannosi habitus insolentia,.... qui nec canonicæ professioni sub qua militare copisti nec ordini sacerdotali in quem promotus es convenire videtur... Quo igitur tibi, abjecto habitu regulari, opertum ad carnem cilicio, cum attrito pertusoque byrro, seminudo crure, barba prolixa, capillis ad frontem circumcisis, nudipedem per vulgus incedere et novum quasi spectaculum præbere videntibus.

2. Voir sur l'antiquité du chapelet, qui n'est point ici un anachronisme, *Analecta juris pontificii*, t. IV, col. 1381 et suiv.

Cette gravure date de 1682; elle a été reproduite dans *la Revue des provinces de l'Ouest*, t. VIII, p. 187.

La suivante est de 1648, époque à laquelle elle fut chargée d'*illustrer* le livre du Fr. Sébastien Ganot. Robert prêche, dans la forêt de Craon, devant une foule considérable d'hommes et de femmes qui l'écoutent attentivement. Il est vêtu du surplis, bordé de dentelles et du camail, auquel pend un scapulaire fort court. Une colombe, qui voltige à ses côtés, lui souffle à l'oreille les choses qu'il doit dire. La légende, empruntée à Baldric, explique la présence de cette colombe, qui symbolise son éloquence persuasive et entraînant, ainsi que l'Esprit de Dieu dont il est rempli. « Intellexit Urbanus PP. II quod Spiritus Sanctus os ejus aperuerit. Baldr. in vita B. Robertj ». La gravure est signée : « J. Seguenot. fecit. » et intitulée : « S. Robertus de Arbrissello, fyndator ordinis fontis-ebraaldi, concionator apostolicus. »

Les deux tableaux sur toile qui ornent l'intérieur du monastère des Fontevristes de Chemillé ne remontent pas au delà du xvii^e siècle et proviennent de l'ancienne abbaye. Le premier, d'un style remarquable, représente une crucifixion ¹. La Madeleine baise les pieds du Sauveur, qui parle à sa mère et lui recommande saint Jean : *mulier filius tuus*. Marie présente à son Fils l'abbesse Pétronille — ce doit être le portrait de l'abbesse qui a fait exécuter le tableau — agenouillée, les mains jointes, l'anneau à l'annulaire de la droite et la crosse tournée en dedans et appuyée sur son épaule. Vis-à-vis, saint Jean, à qui Jésus dit : *Ecce mater tua*, sert de protecteur au bienheureux Robert, agenouillé, barbu, âgé d'environ quarante ans, vêtu de noir et priant les mains jointes. A ses pieds est un bourdon de prier, que surmonte une statuette de saint Jean abritée par un dais. Aucun des personnages figurés sur ce tableau n'est nimbé.

1. Le petit sceau de l'abbaye, dont on se sert encore à Chemillé, représente J.-C. sur la croix, entre la sainte Vierge et saint Jean, auxquels il parle. Robert avait puisé dans ce sujet l'idée de la soumission de l'homme à la femme, pour la vie monastique.

Le grand sceau, qu'a publié M. Edouard, représente, au-dessous de la crucifixion, un écusson de gueules, à la croix haute d'argent, accostée des lettres M. J. de même, timbré d'une crosse en pal à senestre; en exergue : ECCE MATER TVA ECCE FILIVS TVVS. — ABB. FONTIS. EBRAVDI.

Je serais porté à croire que le deuxième tableau fut peint pour accompagner, en 1646, le cœur du Bienheureux qui, sans doute, plus d'une fois et sur un autel particulier, fut exposé à la vénération publique. Au ciel, Dieu le père, nimbé d'un nimbe triangulaire et entouré d'anges qui l'adorent, regarde avec amour le cœur de son Fils bien-aimé, au-dessus duquel plane la colombe divine. De ce cœur, percé et saignant, jaillissent des flammes que domine la croix; il est ceint d'une couronne d'épines et placé sur un autel dont le parement rouge est brodé d'un cœur. Sur l'autel, garni d'une nappe pendante, sont rangés une croix, deux anges adorateurs, un tabernacle de bois doré et sur le gradin six chandeliers d'inégale hauteur. A la droite de l'autel et à genoux, mains jointes, prie, suivie de ses religieuses, Marie-Magdeleine-Gabrielle de Rochechouart, qui fut abbesse de 1660 à 1704¹. Près d'elle repose sa crosse abbatiale et son écusson, qui se blasonne : *Fascé, ondé, endenté d'argent et de gueules de six pièces*², abaissé sous le chef de l'ordre³, qui est *de gueules, à deux clefs en sautoir, l'une d'or, l'autre d'argent et une Vierge, également d'or, sur le tout*⁴. Couronne de marquis.

1. Du Toms, *le Clergé de France*, t. II, p. 489.

2. *Recueil des travaux de la Société de sphragistique*, t. IV, page 327.

3. M. Jubien (*l'Abbesse Marie de Bretagne*, p. 59) me prend à parti au sujet de ce chef et y voit « une erreur formelle ». Il prétend qu'il résulte de la concession faite par Clément XI au duc de Vivonne, « pour reconnaître les services rendus au S.-Siège, devant Candie, en 1670, » de porter « dans l'écusson de ses armes, pour lui et sa postérité, le gonfanon de l'Église ». Ici il n'y a pas de gonfanon, mais deux chefs qui peuvent exprimer l'exemption de l'ordre; de plus, il est dans la tradition de l'Église que tout dignitaire abaisse ses armes personnelles sous le chef de l'ordre qu'il régit et auquel il appartient. Ma « savante publication » ne s'est donc point trompée et je ne l'ai pas « dit sans plus amples informations ». Si ces clefs sont personnelles aux Vivône, comment se fait-il qu'on les retrouve postérieurement à l'abbesse de Rochechouart? La critique est une belle chose, mais au moins ne faut-il pas qu'elle porte à faux.

4. Les mêmes armes sont gravées en tête de l'*Antiphonarium* imprimé en 1711, avec cette double variante que la Vierge d'or est remplacée par *un clou de la Passion de sable*, et que la couronne ducale est enfilée dans une crosse posée en pal et tournée à senestre.

M. Edouard donne en ces termes les modifications successives des armes de Fontevraud :

« Les armoiries de l'ordre étaient assurément, tout d'abord, telles que les a décrites le savant Ménesrier dans son ouvrage *les Recherches des blasons*, p. 193. Dans la suite, Gabrielle de Rochechouart conçut l'idée d'une modification, supprima la croix et les deux initiales M et J sur l'écusson et les remplaça par deux clefs en sautoir et une Vierge sur le haut; puis abaissa les armes de la maison de Rochechouart sous les armes de l'ordre qu'elle gouver-

Au côté gauche, et suivi de ses religieux, Robert agenouillé offre à Dieu son cœur enflammé de l'amour céleste. Il est nimbé, habillé en robe noire, surplis à dentelles, camail à capuchon terminé en pointe sur les épaules et en manière de scapulaire par devant. A terre et à ses pieds est un bourdon ou bâton prioral ¹, surmonté d'une statuette de saint Jean ².

XVII. — BIBLIOGRAPHIE.

Oettinger, dans sa *Bibliographie biographique universelle* (Bruxelles, 1854), consacre un article en treize numéros aux ouvrages qui parlent de Robert d'Arbrissel. Je tâcherai d'être plus complet, car pour quiconque étudie sérieusement, il importe d'être parfaitement renseigné sur tous les ouvrages à consulter ³.

1° Pelletier (Laurent). *Légende de Robert d'Arbrisselles, avec le*

nait. En 1707, Louise de Rochechouart conserva le même blason; mais, par une bizarrerie non moins étrange que celle de son illustre tante, elle supprima la Vierge et la remplaça par un clou de la Passion. Le P. Gury, de la Compagnie de Jésus, explique le changement des armes de l'ordre de Fontevraud d'une façon très ingénieuse : « De même, dit ce savant, que Robert d'Arbrissel, donnant à la porte principale de son abbaye le nom d'*Alhanasis*, avait voulu exprimer par là l'assurance du salut à quiconque prendrait l'habit de son ordre; de même Gabrielle de Rochechouart, par les deux clefs et la Vierge qu'elle plaçait sur l'écusson de l'ordre, exprimait que par la Vierge Marie, à laquelle l'institut de Fontevraud est spécialement consacré, les Fontevristes entreraient sûrement au ciel. »

1. L'ordre entier et l'abbaye de Fontevraud étaient gouvernés par l'abbesse. Le prieur de Fontevraud n'avait juridiction que sur les religieux. L'abbesse portait en conséquence la *crosse* et le prieur se contentait du *bourdon*.

2. A l'Exposition d'Angers, en 1895, j'ai vu une grande toile, d'un bon style, qui est dans le goût de Philippe de Champagne et du xvii^e siècle. Elle provient de l'église de S.-Barthélemy, près Angers, et est ainsi décrite dans le catalogue : « N^o. 1175. Mort d'une religieuse de Fontevraud (xvii^e siècle) ». La religieuse est au lit, assistée de ses sœurs; près du chevet, à droite, se tient un moine, entièrement vêtu de blanc. On le nomme Robert d'Arbrissel, je ne suis pas bien certain de l'identification.

3. J'omets à dessein dans ce catalogue les notices insérées soit dans les *Dictionnaires*, comme Bayle, Bouillet, Feller, etc., soit dans les *Vies des Saints*, telles que Baillet, Godecard, etc., soit enfin dans les *Histoires ecclésiastiques* ou *monastiques* de Baronio, Longueval, Mabillon, Hélyot, Yopez, etc. Dans la correspondance des Bénédictins, publiée par les *Analecta juris pontificii*, t. XIII, col. 802, il est dit : « Un des articles des mieux détaillés dans ces Annales est celui de Robert d'Arbrisselles, car D. Mabillon s'y est appliqué à bien débrouiller tout ce qui regarde l'histoire et l'institut de ce fameux fondateur de l'ordre de Fontevraud »; col. 801 et 803, on conclut à l'authenticité de la lettre de Marbode.

catalogue des abbesses de Fontevrault. Angers, 1586, in-4°. (Bibl. d'Oettinger.)

2° *Baston de déffense, et mirover des professevrs de la vie régulière de l'abbaye et ordre de Fontevrault* (par le F. Yves Magistri de Laval). Angers, 1586, pet. in-4, vél. Cet opuscule faisait partie de la bibliothèque de M^{sr} Guillon, évêque du Maroc.

3° *Fontis Ebraldi exordium, complectens opuscula duo cum notationibus de vita B. Roberti de Arbresello, Fontebraldensis ordinis institutoris et quæstionibus aliquot de potestate et studio abbatissæ, studio et operâ Michaëlis Cosnier, sacerdotis Pictavensis, in eodem loco parochi. Flexiæ, G. Griveau, 1641, petit in-4° de 317 pages. (Bibl. de l'évêché d'Angers.)*

4° *Histoire de l'Ordre de Fontevraud. Paris, Michel Soly, 1642, in-8° de 547 pages, avec une table. Signé à la dédicace : « Honorat Nicquet, de la Compagnie de Jésus. » (Bibl. des Fontevr. de Chemillé.)*

5° Autre édition de Nicquet, Paris, 1646. (*Bibl. d'Oettinger.*)

6° Traduction en français de l'ouvrage de Cosnier, par Jean Chevalier. La Flèche, 1647, in-8° (*Bibl. d'Oettinger.*)

7° *La vie du Bienheureux Robert d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fontevrault. La Flèche, G. Griveau, 1648, petit in-8°, signé à la dédicace à la Reine régente : « F. Sebastien Ganot, de l'ordre de Fontevrault », avec une planche gravée. Cet ouvrage contient en 384 pages : 1° la vie du B. Robert par Baldric, évêque de Dol, lat. et fr. ¹; 2° les dernières années et la mort du Bienheureux, par Fr. André, de l'ordre de Fontevraud, latin et français ; 3° « Les Maximes de la vie spirituelle tirées de la vie, de l'esprit et de la conduite du B. Robert. » 19 pages. (*Bibl. des Fontevr. de Chemillé.*)*

8° *La gloire ou les éminentes vertus du bienheureux Robert d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fontevrault. La Flèche, G. Griveau, 1648, petit in-8° de 176 pages. Ouvrage anonyme de Fr. S. Ganot. (Rare.) (Bibl. des Fontevr. de Chemillé.)*

9° Raynaudi, S. J. — *Trias fortium David : Rob. de Arbrissello, S. Bernardus, Cæsar de Bus. Lugduni, 1657, in-4°.*

1. Il existe dans la bibliothèque des Fontevristes de Chemillé un exemplaire de cette même vie, aux armes et au chiffre de l'abbesse Jeanne de Bourbon sur les plats de la couverture.

10° Bollandistes. *Acta sanctorum*, Februar., t. III, 1658, pp. 593-616 ¹. On y trouve reproduites les vies de Robert par Baldric, d'après les deux éditions de La Flèche (1640 et 1647), et par Fr. André, le tout augmenté d'une introduction et de notes.

11° *La vie du bienheureux Robert d'Arbrissel, patriarche des solitaires de la France, et instituteur de l'ordre de Font-Evraud, divisée en deux parties et justifiée par titres rares, tirez de divers monastères de France, d'Espagne et d'Angleterre*. Paris, François Coustelier; Saumur, François Ernou, 1666, in-4° de 634 pages. Signé à la fin de l'épître dédicatoire « B. Pavillon ». (*Bibl. de la ville de Poitiers.*)

12° Giry (François). *Beati Roberti Arbrissellensis, ordinis Fontebraldensis conditoris, vita, transitus, epitome vitæ, elogia et miracula*. Rothomagi, L. Maurry, 1668, in-8° de 224 pages. (*Bibl. de l' Arsenal, à Paris.*)

13° *Dissertationes in epistolam contra B. Robertum de Arbrissello, ordinis Font-Ebraldensis fundatorem et doctorem theologum Parisiensem, sceleratè confictam à Roscelino hæretico sub nomine Goffridi Vindocinensis abbatis, tomo autem decimo quinto magnæ Patrum Bibliothecæ inconsulte relatam*. Salmurii, F. Ernou, 1682, in-8° de 168 pages. Ouvrage du P. de la Mainferme. (*Bibl. des Fontevr. de Chemillé.*)

14° *Brevis confutatio epistolæ a Roscelino hæretico in B. Robertum de Arbrissello, nequiter confectæ sub nomine Goffridi Vindocinensis abbatis*. Salmuri, Ernou, 1682, in-8° de 23 pages, avec une planche gravée. (*Bibl. de l' Arsenal, à Paris.*)

15° De la Mainferme (R. P.). *Clypeus nascentis Fontebraldensis ordinis contra priscos et novos ejus calumniatores*. Paris, 1684, 3 vol. in-8°. (*Bibl. de la ville de Poitiers.*)

16° Troisième édition de Nicquet, Angers, 1686. (*Bibl. d'Oettinger.*)

17° Nouvelle édition du P. de la Mainferme, 1692. (*Bibl. d'Oettinger.*)

18° *Dissertation apologétique pour le bienheureux Robert d'Arbrisselles, fondateur de l'ordre de Font-Evraud, sur ce qu'en a dit*

1. Voir aussi; t. I, p. 390; t. X, pp. 227, 233, 241; t. XVII, p. 252; t. XX, p. 44; t. XLIV, p. 623; t. L, p. 564; t. VII d'octobre.

Monsieur Bayle dans son Dictionnaire historique et critique. Anvers, H. Desbordes, 1701, in-12 de 316 pages, suivi des *Eclaircissements, notes, critiques ou additions*. 1702, in-12 de 94 pages. Cet ouvrage est du P. de Soris. (*Bibl. des Fontevr. de Chemillé.*)

19° *Le Bienheureux Robert d'Arbrissel*, apud Dom Lobineau : *Les vies des saints de Bretagne*. Rennes, 1724, pp. 213-218, au 25 février.

20° Rousset ; *Panegyrique du bienheureux Robert d'Arbrissel*. Paris, 1767, in-8° (*Bibl. d'Oettinger.*)

21° *Robert d'Arbrissel, ou l'institut de l'ordre de Fontevraud, poème en douze chants*. Paris, 1779, aux armes de l'abbesse Pardaillan d'Autin, in-8° de 412 pages. (*Bibl. des Fontevr. de Chemillé.*)

22° *Essai historique sur Robert d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fontevraud*, par M. de Feydel. London, 1788, in-8 de 45 pages. (*Bibl. nationale à Paris.*)

23° Talbot (Eugène) : *Etudes historiques sur la révocation de l'édit de Nantes et sur Robert d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fontevraud*. Angers, 1846, in-8°.

24° *Deux réponses de M. Godard-Faultrier*, Angers, 1846, in-8°.

25° *Note de M. de Petigny sur une statue de Robert d'Arbrissel, avec une planche*, apud *Bulletin du Comité historique*, 1855-1856, pp. 243-247.

26° *Attribution à Robert d'Arbrissel (ou Arbrisselles) d'une statue en pierre conservée dans l'église de Méobec (Indre)*, par M. de la Villegille ; 8 pages, apud *Le compte-rendu des travaux de la Société du Berry, à Paris*. Paris, 1860, t. VII, in-8°.

27° Godard-Faultrier : *Commune de Fontevraud. L'abbaye et Robert d'Arbrissel*, apud *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1861, pp. 193-223.

28° L'abbé Edouard, *Fontevraud et ses monuments*, Paris, 1873. L'auteur y parle du cœur de Robert d'Arbrissel et de sa cause de canonisation : il me cite très souvent : I, pp. 148, 149, 139, 143, 144, 148, 592; II 35.

XVIII. — TITRE DE BIENHEUREUX.

Robert d'Arbrissel, selon l'usage reçu, fut proclamé bienheureux par la voix publique, et déjà il était en possession de ce titre depuis trente-six ans, lorsqu'eut lieu en France la canonisation de S. Gauthier de Pontoise, qui fut faite par l'archevêque de Rouen, et que l'on cite comme le dernier exemple de ces sortes de canonisations locales (1153) ¹. En effet, Alexandre III (1159-1181), par le chapitre *Audivimus, de Reliq. et venerat. sanctorum*, réserva à l'avenir au Saint-Siège le droit de prononcer sur le titre qu'il convient de décerner aux serviteurs de Dieu qui opèrent des miracles.

Le 13 mars 1625 et le 5 juillet 1634, Urbain VIII promulgua de nouveaux décrets, qui n'eurent pas d'effet rétroactif et exceptèrent les saints ou bienheureux honorés comme tels depuis un temps immémorial.

Robert d'Arbrissel, qui fut classé dans cette catégorie, avait donc, pour une recognition authentique, besoin de fournir les preuves à l'appui de la tradition. Aussi, voyous-nous, dès 1645, l'abbesse Jeanne-Baptiste de Bourbon ², unie au chapitre de Candes ³, sup-

1. André, *Cours de droit canon*, t. II, pp. 31-32.

2. « La première pensée de Jeanne Baptiste, en entrant dans l'abbaye, fut pour le fondateur ; elle résolut d'user de tout son puissant crédit afin d'obtenir de Rome la canonisation de ce bienheureux. Tout d'abord, elle ordonna qu'une lampe d'argent brûlerait à perpétuité devant son tombeau ; puis elle rassembla les documents indispensables pour le succès de la cause qu'elle allait plaider auprès du S. Siège. Par ses soins, on édita la vie de Robert, écrite en latin par Baldrice, qui avait été son contemporain. Elle la fit traduire par le P. Chevalier. Le R. P. H. Nicquet publia à son instigation l'histoire de Fontevrault. Un peu plus tard, Jeanne imprima à ses frais la vie du fondateur, composée par le prieur Balthazar Pavillon, « avec beaucoup de soin et d'étude ». Elle fit également insérer dans l'œuvre de Bollandus l'apologie qu'en avait faite le P. Jean Lardier. Enfin, non satisfaite encore de ces diverses publications, elle donna une seconde édition de l'ouvrage de Baldrice, à laquelle le P. Nau, jésuite, ajouta maintes remarques et une épître au S. Père, contenant toutes les raisons qui pourraient décider la cour de Rome à rendre la décision qu'on lui demandait. Elle les aida de ses propres recherches ; ce fut ainsi qu'elle écrivit la lettre suivante à M. Duchesne, avocat, pour avoir communication d'une vie de Robert, que son père, historiographe du roi, avait laissée en manuscrit.

« Le vif désir d'obtenir de Rome la canonisation de Robert, fit commettre à la trop ardente abbesse une action blâmable. Pensant que la fautive lettre de Geoffroy, abbé de Vendôme, serait un obstacle si son existence, niée avec énergie jusqu'alors, était constatée, elle envoya à Vendôme deux moines de Fontevrault avec mission de lacérer dans le manuscrit original, conservé à la bibliothèque de l'abbaye, non pas la preuve de la culpabilité du futur

plier le Saint-Père de daigner accorder à son ordre la faveur de célébrer la messe et de dire l'office propre du saint fondateur : « Ut de eo ecclesiasticum officium recitari possit missæque offerri sacrificium possit¹ ».

La reine d'Angleterre intervint également dans cette affaire : « Sæpius super hac re ad pontificem scripsit » (*Bolland.*, p. 596). Elle fit présenter par son ambassadeur, en 1645, une supplique, dont les Bollandistes ont extrait cette phrase qui résume la demande : « Quare cum omni humilitate supplex peto ut per Sanctitatem Vestram liceat in ordine Fontis Ebraldi officium dicere et celebrare missam de V. P. Roberto, ejusdem ordinis fundatore » (*Bolland.*, p. 596).

saint, mais le récit de faits qui, quoique fort douteux, pouvaient éveiller la susceptibilité du pape et lui faire rejeter sa demande. Mais quelle fut sa surprise quand on vit « que ce n'estoit pas la lettre de Geoffroy qui avoit esté déchirée, mais une autre pièce qui lui touchoit » (l'abbé Simon, *Histoire de Vendôme*, t. II, p. 148). Les deux envoyés, crainte d'être surpris, se pressèrent tellement que ce fut, en effet, la pièce voisine de cette lettre qu'ils arrachèrent et non le document tant redouté.

« Après avoir tout préparé, après avoir obtenu le puissant concours de la France, de ses sœurs Henriette, reine d'Angleterre; Elisabeth, reine d'Espagne, et Christine, femme de Victor-Amédée, duc de Savoie, Jeanne-Baptiste délégua à Rome le P. Nicquet, pour commencer auprès d'Innocent X les débats de cette importante affaire. A la mort de ce premier mandataire, le P. Richeôme lui succéda; mais démarches, supplications, tout devint inutile; on ne put rien obtenir, surtout du nouveau pape Alexandre VII. Plus tard, Clément IX, lui, se montra mieux disposé, prêt même à concéder « la permission de faire dans l'ordre l'office du fondateur », quand sa mort et celle de Jeanne vinrent anéantir cette espérance. Depuis, on essaya de reprendre l'œuvre inachevée de Jeanne-Baptiste, mais sans pouvoir la mener à bonne fin » (Jubien, *l'Abbesse Marie de Bretagne*, pp. 102-106).

3. « Excellentiss. et Reverendissima domina Joanna Baptista a Borbonio, abbatissa majoris monasterii et caput totius ordinis Fontis Ebraldi. Urget ordo universus, cum Condatensi B. Martini aliisque adjacentibus canonicorum capitulis, ut eundem Robertum, sancti nomine constanter haecenus insignitum, utpote vitæ sanctitate et magnis in sanctam Ecclesiam meritis celebrem..... Apostolicæ Sedis nutu atque auctoritate colere ut sanctum valeat. » (*Bolland.*, p. 596).

1. *Bolland.*, p. 596. — « Sacrorum Rituum Congregatio declaravit cultum immemorabilem non sufficere pro concessione officii et missæ, sed requiri probationem immemorabilis in specie, hoc est, quod à tempore immemorabili tum missa, tum officium fuerint celebrata et recitata. » (*Bened.* XIV, lib. IV, c. 3.) — « Sed et semper intactâ permanente juris dispositione, si debite concurrant circumstantiæ, poterit Sacra Rituum Congregatio, non obstantibus antea insertis decretis, benigne indulgere, accedente Summi Pontificis confirmatione ut, probato cultu immemorabili, fiant recitatio officii et celebratio missæ in honorem beati, quamvis à tempore immemorabili nec fuerit officium recitatum, nec missa celebrata in ejus honorem » (*Ibid.*, lib. IV, pars 2, c. 3.)

Le roi de France lui-même écrit au pape Innocent X et recommande le succès de la négociation à son ambassadeur près le S. Siège¹.

Tout marchait si bien que la solution désirée paraissait fort prochaine, et qu'en 1648 Fr. Sébastien Ganot, de l'ordre de Fontevraud, n'hésitait pas, dans sa dédicace à la *Reine régente* de son livre sur Robert d'Arbrissel, à la féliciter de sa protection puissante et à lui annoncer comme une des gloires de son règne la cérémonie de la béatification.

Je cite les paroles suivantes pour montrer que l'assistance de Marie de Médicis ne fit pas plus défaut que celle de Louis XIII et de Henriette de France.

Surtout le grand zèle qu'elle fait paroître à procurer la gloire de nostre saint fondateur nous fait espérer, Madame, la protection et l'assistance royale de Votre Majesté pour l'avancement des honneurs deus à un saint de vostre obéissance. Il espère ce grand patriarche qu'après tant d'autres grâces dont tout son ordre est obligé à la maison de France, il luy sera aussi redevable du temps de son apotheose, que les fastes de Vostre Histoire seront chargés de la cérémonie de sa Feste et que sa béatification sera mise au nombre des autres félicités de Vostre Règne, nous obligeant par ce moyen à redoubler nos vœux et nos prières à ce Bienheureux pour la prospérité de Vostre Majesté.

Malgré tant de zèle et de protections, l'affaire resta en suspens. Jeanne de Bourbon, voulant en accélérer l'issue, écrivit une seconde supplique au pape Clément IX, en 1668, et fit imprimer cette supplique avec des preuves à l'appui. Or ces preuves ou *instruments* produits pour l'introduction de la cause et qui forment le volume déjà signalé sous le numéro 11, à l'article *Bibliographie*, sont la vie de Robert par Baldric, sa mort par Fr. André, un abrégé de sa vie et un recueil de témoignages en faveur de sa sainteté. On invoque surtout une citation du *Martyrologe gallican de du Saussay*, qui, au 25 février, ne parle pas du B. Robert, mais le rejette au 30 août, où il est inscrit sous cette formule : « *Beatus Robertus de Arbrissellis, sacerdos.* » Puis on apporte en témoignage le *Martyrologe* de Fontevraud, que j'ai reproduit précédemment et enfin, page 180, l'insertion du nom de Robert dans les Litanies de l'ordre : « *Eccle-*

1. « *Rex quoque Christianissimus de eodem causâ ad Innocentium Pontif. Max. scripsit negotiumque urgeri ab oratore suo mandavit.* » (*Bolland.*, p. 596.)

siasticus ordinis Fontisebraldi ritus in solemnibus Litaniiis : Sancto Roberte, magister bone, ora pro nobis. »

Les Bollandistes ne nous ont transmis que des fragments de la première supplique de Jeanne de Bourbon. L'opuscule de 1668 nous donne la seconde en entier. Elle est trop longue pour que je songe à l'insérer ici, mais au moins en ferai-je l'analyse que suivront des extraits des principaux passages.

L'abbesse de Fontevraud, après avoir indiqué les *scrupules* qui l'agitent au sujet d'un culte que Rome n'a jamais reconnu ni approuvé formellement, demande pour Robert d'Arbrissel les honneurs de la canonisation et insinue habilement que si le saint fondateur de son ordre est élevé sur les autels, ce sera le premier à qui Clément IX décernera une telle faveur : « Nullus adhuc cœlitum per te vindicatus est, nullus in numerum sanctorum adscriptus. » Puis, en confirmation de sa demande, elle procède par voie de culte, et énumère les miracles opérés par l'intercession de Robert, le titre de *Bienheureux* que d'éminents personnages lui ont décerné, la vénération qui s'attache à son corps pieusement conservé à Fontevraud, l'insertion de son nom dans les litanies de suite après le patriarche de l'ordre monastique, la qualification de *Fontaine de S. Robert*, donnée à la source qui jaillit miraculeusement à sa prière, l'hommage incessant rendu à son *saint cœur*. Elle termine en invoquant pour ces faits une possession de 550 ans, et déclare que si le culte du bienheureux a été jusqu'alors resserré dans d'étroites limites, la vie cachée du cloître et l'éloignement au milieu des forêts peuvent seuls être la cause du peu d'extension de ce culte local. Voici maintenant le texte même de la supplique :

Restat tertia illa pars tuæ potestatis (de canoniser) ad quam nos primi supplices accedimus, dignamque tibi, ubi illam primum expromas, causam dignum, undè illam auspiceris, virum offerimus.

Illic vir, hic est ordinis nostri conditor, venerabilis Robertus Abresselensis, cujus sanctitatem universa Gallia, dum ipse viveret, oculis conspexit, post mortem religiosissime coluit : quem populorum consensus, pontificum laudes, summorum virorum elogia, operum mirabilium multitudo jampridem sanctorum numero votis communibus et suffragiis conspirantibus ascripsit. . .

Corpus ad dextrum altaris cornu in mausoleo marmoreo depositum exinde quotidiana religione colitur, mirandis coruscat et spiritum sanctitatis in Domum Fontebrauldensem universumque ordinem copiosissime dif-

fundit. Jam tum **Beatus** semper audit; neque eum aliter scriptores illius temporis ac deinde sancti appellarunt. In litanias Fontebraldenses, proxime secundum divum Benedictum, Roberti nomen insertum est, hac precationis formula : *Sancte Roberte, magister bone, ora pro nobis*. Fons ab eo e terra per miraculum precibus eductus, *Fons Sancti Roberti* appellatus est, nec umquam in populo, nisi premissis cognomine *Beati*, Roberti nomen auditur. Cor ejus apud Ursanum conditum *cor sanctum* passim appellatur, et publica religione cultuque divinis adhiberi solito celebratur.

Et sane vix ullus est ætate illa sanctorum numerum populi christiani voce conscriptus, qui pluribus certioribusque sanctimonie notis effulserit, qui rerum præclare gestarum multitudine et gloria Roberto, non dicam superior sed vix par esse possit. At alii dum celebrantur in populo eorumque cultus publica clientium suorum devotione promovetur; nos quæ in sylvis desertisque locis degimus, quæ claustris arctissimis includimur, quæ pudore virginali ab omni prope hominum consortio sejunctæ latemus, pietatem nostram conditorisque nostri gloriam publicam facere non valuimus neque in eo splendore retinere, ad quem sua illum virtus insignis evexerat, dum actorum ejus recens erat memoria. Ita factum est ut Roberti sanctitas nostro silentio modestiaque ac temporum vetustate penè sit obruta; nosque unà cum parente optimo de jure nostro et antiquâ gloriæ possessione dejectæ ingemiscamus, fidem hominum superumque implorare cogamur.

Ad tuum ergo tribunal confugimus, Pater Sanctissime, tuam justitiam, pietatem tuam imploramus. ut nos nostrique ordinis auctorem in jus splendoremque pristinum postliminio restituas.

Si priscis illis temporibus ageremus, quibus solius populi vox una consentiens satis erat, ut alicujus sancti nomen fastis christianis insereretur, in nostra pietate nostroque jure tacite staremus, nec esset quod Apostolorum limina vel tuæ Sanctitatis aures pulsarem. Si quis nos de Roberti gloriâ de jure nostro appellaret, possessionem quingentorum et quinquaginta annorum præscriptione firmatam opponeremus. Eodem jure, eodem suffragio Robertum Beatum esse tueremur quo Yvonem Carnotensem, quo Bruonem Carthusianorum parentem, quo reliquos ejusdem temporis, quos sola populi vox et religio tam sublimi nomine decoravit.

At quoniam ex tuæ Sanctitatis ore pendamus, et in Summorum Pontificum arbitrio nostra omnis vita ac religio vertitur, scrupulus quidem animus nostrum, quamvis diuturnissimi temporis possessione immunitum, conturbat tamen ac sollicitat donec ad populi vocem, ad communem Ecclesiæ consensum, ad veterum scriptorum de sanctitate Roberti testimonia tuæ Sanctitatis suffragium accesserit.

Enfin Benoît XIV, dans son *Traité de la Canonisation des Saints*, livre II, chapitre xxxvi, rapporte que, le 6 octobre 1669, les lettres du roi n'avaient pas encore été présentées à la S. C. des Rites, pour

la cause de Robert d'Arbrissel, et, au chapitre XII du même livre, il parle de cette cause comme abandonnée, parce qu'on n'avait pas rempli les formalités, et qu'on avait cessé de la presser. Le pontife témoigne ouvertement son estime pour ce saint personnage, et déclare n'être nullement arrêté par les calomnies dont il a été l'objet. Il reconnaît les vertus et les miracles attestés par les Bollandistes et, sans mettre en doute l'authenticité de la lettre de Geoffroy de Vendôme, en infirme la valeur historique en disant que Geoffroy fut trompé en cette circonstance. Le promoteur de la foi, Pierre de Rossi, en avait fait à tort un argument contre la cause, qui manquait seulement pour pouvoir être introduite de quelques pièces indispensables. Malheureusement Benoît XIV n'explique pas ce qu'il entend par *in defectu aliorum requisitorum*, car il n'est pas probable que ces mots signifient seulement l'absence des lettres royales. Peut-être reconnaît-il comme nous que le culte n'était pas suffisamment prouvé¹.

Le 13 janvier 1894, M. E. Ledos, attaché à la Bibliothèque Nationale, m'écrivait la lettre suivante :

Monseigneur, En recevant votre lettre, je m'étais fait un plaisir de penser que je pourrais vous être de quelque utilité; et je suis désolé de voir mon bon vouloir trompé en cette occasion. M^{sr} Chaillot a dû faire erreur en vous indiquant à la Bibliothèque nationale les pièces du procès de Robert d'Arbrissel. Napoléon a bien fait venir de Rome, en effet, une collection considérable, merveilleuse, de procès de canonisation, dans laquelle se trouvent mêlées les pièces tant imprimées que manuscrites. Cette collection se trouve aujourd'hui conservée dans la division H (*Histoire ecclésiastique*). M. le comte de Bourmont en a publié le catalogue dans les *Analecta Bollandiana* et en tirage à part. Dans ce catalogue, Robert d'Arbrissel ne figure pas; je me suis reporté aux volumes eux-mêmes, pensant qu'il y avait peut-être eu omission, je n'ai pas été plus heureux. Quelques procès ont été retirés de la série pour être mis dans d'autres divisions, notamment dans l'*Histoire de France*; celui de Robert d'Arbrissel n'est pas

1. « Nec prius Sedes Apostolica moveri solet, quam reges, principes et aliæ personæ authenticæ et honestæ instanter supplicaverint Summo Pontifici. Ideoque Sacra Congregatio in causa Pictavien. Servi Dei Roberti de Ambrosello, in qua petebatur signatura commissionis, respondit, die 5 octobris 1669, quod expectarentur litteræ regie. » (*Benedict. XIV, lib. II, cap. xxxvi, n° 7.*) — « Perlectisque a me nonnullis scripturis pro introductione causæ canonisationis hujus Beati Roberti, vel nullum, vel modicum vidi constitui fundamentum à Petro Francisco de Rubois, promotore, in citata epistola, sed in defectu aliorum requisitorum. » (*Ibid., cap. xli, n° 12.*)

de ce nombre. Enfin, comme suprême ressource, j'ai cherché, avec l'aide de mes collègues du département des manuscrits, si les pièces en question ne s'y trouveraient pas. Mes recherches ont été infructueuses. Je crois donc que M^{sr} Chaillot, connaissant l'existence de notre collection de procès de canonisation, avait supposé qu'il devait s'y trouver des pièces sur Robert d'Arbrissel et que c'est ainsi qu'il vous y a renvoyé. Mais il se trompait ¹.

Vers 1852, la cause, si longtemps assoupie du bienheureux Robert, reprit faveur et il fut question sérieusement de renouer avec Rome les négociations pour la mener à bonne fin. En conséquence, un dossier fut commencé et j'y trouve trois sortes de documents qu'il importe d'analyser ici.

Sept archevêques ou évêques donnèrent leur adhésion au projet par des lettres qui peuvent se classer ainsi selon leurs dates respectives : M^{sr} de Morlhon, évêque du Puy², 25 novembre 1852 ; M^{sr} Saint-Marc, évêque de Rennes, 7 décembre 1852 ; M^{sr} Pie, évêque de Poitiers, 19 décembre 1852 ; M^{sr} Angebault, évêque d'Angers, 29 décembre 1852 et 5 janvier 1853 ; S. Em. le cardinal Du Pont, archevêque de Bourges, 3 janvier 1853 ; M^{sr} Morlot, archevêque de Tours, 19 août 1853 ; M^{sr} de la Croix d'Azolette, archevêque d'Auch, 28 octobre 1853. Seul, M^{sr} Bouvier, évêque du Mans, à la date du 22 juin 1853, fit difficulté d'adhérer comme l'avaient déjà fait ses collègues et motiva faiblement son refus.

Le 16 octobre de la même année, les religieuses Fontevristes adressaient au Saint-Siège une supplique respectueuse pour la reprise de la cause. Enfin, le 9 janvier 1855, la communauté de Chemillé choisissait M^{sr} Estrade, camérier d'honneur de Sa Sainteté Pie IX, pour *postulateur*. C'est devant ce prélat et par ses soins qu'ont été faits, dans l'archidiocèse d'Auch et dans le diocèse d'Angers, les *Actes d'information sur le culte public ecclésiastique rendu au bienheureux Robert*.

Voici l'analyse sommaire de ces deux pièces qu'il serait aussi long qu'inutile de reproduire. Je commence par le monastère de Chemillé.

1. L'affirmation de M^{sr} Chaillot, qui a travaillé plusieurs années sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale, était si ferme et si précise, que je ne puis croire à une erreur de sa part, surtout sachant que ce renseignement m'était indispensable pour compléter mon travail.

2. Il existe actuellement trois maisons de Fontevristes en France : elles sont à Chemillé, diocèse d'Angers ; à Brioude, diocèse du Puy ; à Boulaur, archidiocèse d'Auch.

Les religieuses déclarent continuer, dans le culte rendu à leur fondateur, les traditions de l'abbaye de Fontevraud, qui leur sont connues par plusieurs anciennes mères avec lesquelles elles ont vécu. Chaque année, à partir du 23 février, veille de l'anniversaire de la mort du bienheureux, elles font une neuvaine en son honneur, qui consiste dans le chant de l'hymne *Cingebant* et l'oraison *Beati Roberti confessoris*, du *Te Deum* et de l'invocation trois fois répétée : *Sancte Roberte, Pater noster, magister bone, ora pro nobis*. Le 24, il y a exposition du Saint-Sacrement, toute la journée, chant de la messe solennelle de la Sainte-Trinité et bénédiction le soir. Les reliques sont exposées dans le chœur, tout le temps de la neuvaine, sur un autel couvert de cierges que l'on allume seulement pendant les offices. Dans les processions que la communauté est en usage de faire, lors des calamités publiques, on porte le bâton du bienheureux. Les fidèles déposent souvent des linges sur la capse pour la guérison des malades et demandent aux religieuses des neuvaines de prières. Plusieurs grâces ont été ainsi obtenues. Tous les jours après matines, le chœur récite, conjointement avec l'officiante, l'invocation susdite, *Sancte Roberte*. On la répète une autre fois dans le cours de la journée.

A Fontevraud, des cierges et des lampes étaient constamment allumés devant les reliques du bienheureux, dont la capse était conservée dans le tombeau de l'autel, appelé communément *autel de saint Robert*. Le 24 février était jour chômé par la maison. Madame l'abbesse officiait ¹; le soir, il y avait procession, où l'on portait le *bâton miraculeux*. On faisait le panégyrique du bienheureux. Au salut du Saint-Sacrement, qui terminait la fête, on chantait l'hymne *Cingebant*, le *Te Deum* et la triple invocation *Sancte Roberte*, au son de toutes les cloches; Madame l'abbesse récitait l'oraison *Beati Roberti*. La fête du bienheureux portait indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement.

La déclaration précédente est du 10 janvier 1855. Celle des religieuses de Boulaur, du 12 février de la même année, renferme ces seules additions, le reste étant identique; dans les litanies des saints, après l'invocation de Saint Benoît, vient celle du bienheureux, sous

1. L'abbesse n'assistait au chœur qu'aux fêtes annuelles.

cette forme: *Beate Roberte, pater noster, ora pro nobis*. Les reliques sont portées, aux processions de saint Marc et des Rogations, dans l'intérieur du monastère, où l'on a fait aussi, au moins une fois, le panégyrique du bienheureux. L'usage de chanter le *Te Deum*, le 24 février et les jours suivants, a été pratiqué de tout temps.

Ces enquêtes terminées, une lettre latine rédigée, dit-on, par un prélat de haute science et résumant tous les témoignages favorables au succès de la cause, fut annexée aux autres pièces du dossier et adressée à Rome pour obtenir du Saint-Siège une *béatification équipollente*. Malheureusement, la supplique laissait à désirer sur plus d'un point essentiel. Elle débutait ainsi: *Nos Episcopi Galliarum* et ne portait à la fin aucune signature. On alléguait l'antiquité du culte et l'on n'exhibait à l'appui aucun monument. Puis un *lapsus calami*, fort regrettable, avait mis le mot *siècles* partout où il aurait fallu le mot *années*.

Le consulteur, chargé de l'examen préalable de l'affaire, fut sévère à cet endroit et franchement il y avait lieu. Aussi son rapport n'est-il qu'une fine et spirituelle satire, qui montre clairement l'inexpérience de ceux qui assumaient la responsabilité de la démarche et des négociations. Toutefois, après avoir donné cours à sa verve, il voulut bien tracer quelques règles pour la poursuite régulière de l'affaire, et réclamer, à l'appui de la demande, des tableaux avec nimbe, des manuscrits mentionnant les fêtes et les reliques, en un mot des faits qui établissent péremptoirement que le culte allégué a actuellement trois cent trente ans d'existence. Je ne citerai, en les traduisant, que quelques passages de ce rapport écrit en italien :

Il faut démontrer en jugement et par des monuments que le culte public rendu au bienheureux Robert a trois cent trente ans, ce qui est nécessaire.. Il paraît impossible que, traitant d'un culte très ancien, il n'y ait pas des titres ou des manuscrits antérieurs à 1534 qui en parlent... On peut dire la même chose des anciens livres du monastère, où l'on parle des fêtes et des authentiques des reliques. En somme, nous voulons des monuments... Je vois que l'on se préoccupe beaucoup plus des vertus et des miracles que du culte du bienheureux. Aussi je rappellerai que le culte est un *fait* et les faits se prouvent à l'aide des monuments¹.

L'affaire en resta là. Rome avait accueilli avec froideur les démar-

1. L'original de cette pièce est déposé aux archives du monastère de Chemillé.

ches ; la susceptibilité des ayants cause en fut froissée. Bref, on ne songeait plus à rien, quand, à mon arrivée dans le diocèse, M^r l'évêque d'Angers, de concert avec M^r l'évêque de Poitiers et les Fontevristes de Chemillé, me pria de poursuivre le procès d'enquête. J'accédai volontiers à leurs vœux et de 1859 à 1861, je donnai tous mes soins les plus empressés à cette affaire. C'est seulement après des recherches multiples et réitérées que j'ai pu poser les conclusions dont tout ce travail forme les prémisses.

XIX. — PROCÉDURE.

J'ai établi une série de faits assez considérable. Il est de mon devoir maintenant d'en discuter la valeur et d'en déduire la conséquence pratique.

Il y a, en matière de béatification et de canonisation, deux manières de procéder : par voie de *culte*, ou par voie de *non-culte*. Évidemment, j'aurais été mal inspiré en proposant la voie de non-culte, car j'aurais eu contre ma thèse, impossible d'ailleurs à soutenir, la supplique de Jeanne de Bourbon et l'enquête de 1855, qui s'appuient exclusivement sur le culte rendu publiquement. Procéder au contraire par voie de culte, c'est rentrer forcément dans les limites du cas excepté par les décrets d'Urbain VIII pour obtenir de Sa Sainteté une *béatification équipollente* ¹.

Or, dans l'espèce, deux choses sont à prouver : le culte et la possession immémoriale du culte.

Benoît XIV (*De canonisat.*, cap XIV, lib. II) a déterminé ce qu'il faut entendre par *culte*, c'est-à-dire les honneurs rendus aux saints et indiqué quels monuments attestent ce culte². Ces monuments sont : Les histoires écrites avant 1534 ; les représentations iconographiques, avec nimbe ou rayonnement à la tête ; les images, placées sur des autels ; les autels érigés et les chapelles ou églises dédiées sous le vocable du bienheureux ; l'insertion du nom dans les litanies

1. « Declarans quod per supradicta præjudicare in aliquo non vult neque intendit iis qui aut per communem Ecclesiæ consensum vel immemorabilem temporis cursum, aut per Patrum virorumque sanctorum scripta, vel longissimi temporis scientia, ac tolerantia Sedis Apostolicæ vel Ordinarii coluntur. »

2. « Deficientibus testibus, locus est probationi per authentica documenta. » (*Const. d'Urbain VIII.*)

ou le Martyrologe, la commémoration aux offices divins; l'office propre ou du commun¹, le titre de saint ou de bienheureux publiquement décerné; les donations faites en son honneur², les grâces obtenues par son intercession; le corps levé de terre et exposé, ainsi que les autres reliques, à la vénération des fidèles³.

Benoît XIV ajoute, comme conditions expresses de ce culte ecclésiastique, qu'il doit être *public* et non *privé*, *continu* et au moins *toléré* par l'Ordinaire.

Urbain VIII avait déjà prescrit la possession immémoriale et spécifié que cette possession devait être au moins centenaire⁴. Or, le décret d'Urbain VIII date de 1634; il devient donc indispensable de démontrer l'existence du culte avant l'année 1534 pour le bienheureux Robert d'Arbrissel. Là est l'embarras, je dirai plus, l'impossibilité presque absolue, puisque toutes les pièces déjà produites sont postérieures à cette date, même les imprimés.

J'en reprends l'énumération, pour mieux faire saisir la difficulté de prouver canoniquement le culte ecclésiastique. Le *nimbe* ou rayonnement de la tête est un signe certain de sainteté. Je le trouve bien sur des gravures et des tableaux, autour de la tête de Robert d'Arbrissel, mais les uns et les autres ne remontent pas au delà du xvii^e siècle et par conséquent sont trop jeunes pour figurer dans le débat.

Bien plus, lors même que ces tableaux auraient été dressés en forme de retables sur des autels, ils heurtent cette règle tracée par Benoît XIV, qui n'admet pas en jugement la position humble de

1. « Ex S. C. consuetudine... sane plures approbati fuerunt casus excepti, etiamsi nunquam constiterit de celebratione missæ et festi deque officii recitatione per annos centum ante constitutionem Urbanam; quin inimo, celebrata licet nunquam fuerit missa aut officium recitatum. » (*Anal. eccles.*, 1893, p. 80).

2. « Historiæ conscriptæ a viris fide dignis, qui eas composuerint centum annis ante constitutionem Urbanam... Elationes sepulchri auctoritate episcopali..., legata missarum in honorem Dei servi.. antiqua breviaria, ubi officium ipsius aut proprium aut de communi in ejusdem venerationem contineatur... elevato sepulchro, statuæ atque imagines cum radiis et splendoribus necnon votivæ tabellæ, dummodo, accedente judicio peritorum, pateat confecta ea fuisse centum annis ante constitutionem Urbanam. » (*Bened. XIV*, t. II, pp. 193-194.)

3. *Analeccta juris pontificii*, t. V, col. 130.

4. « Insuper longissimum tempus illiusque immemorabilem casum, de quo in predicto decreto, intelligi declaravimus esse tempus centum annorum metam excedens. »

suppliant affectée au serviteur de Dieu. « *Imago servi Dei... exhibens cultum Christo Domino aut Beatissimæ Virgini non poterit haberi pro re ad publicum cultum tendente* » (t. II, page 110).

Aucune église, chapelle ou oratoire n'a jamais été dédié sous le vocable du bienheureux, même dans les abbayes qui le vénéraient davantage. Tout au plus y voyons-nous deux autels ¹, l'un dit de saint Robert à Fontevraud, l'autre du *sacré Cœur*, à Orsan. Mais pas la moindre date qui nous éclaire sur ce fait important et qui permette d'arriver jusqu'aux premières années du xvi^e siècle.

On a souvent parlé des litanies. Je ne nie pas le fait, puisqu'il m'est attesté par la supplique de J. de Bourbon, et par Théophile Raynaud, qui reporte jusqu'à Pie II (1458-1464), par conséquent jusqu'au milieu du xv^e siècle, l'usage de placer le nom de saint Robert après celui de saint Benoît. « *Delegati a Pio II, Romano Pontifice, ad inspiciendum componendumque Fontebrauldense cœnobium, Roberti fundatoris nomen, inter sanctos confessores, litaniiis inseri præscripsisse referuntur.* (*Theoph. Raynaudus*, t. IX, p. 189.)

Certes voilà une origine clairement assignée, et je me plais à constater que la tradition a persévéré jusqu'à nos jours, car on en trouve par ci par là des traits épars. Mais j'ai le droit à mon tour de demander la preuve matérielle de ces affirmations de différents auteurs et j'ai le regret de dire que j'ai feuilleté en vain tous les livres liturgiques de Fontevraud, même ceux de J. de Bourbon, pour y noter le *Sancte Roberte*, que plusieurs y ont vu ². Je ne suspecte pas leur sincérité, mais ne pourrait-on pas distinguer entre le culte *public*, qui n'aurait pas admis cet usage, et le culte *privé*, qui aurait adopté avec empressement la *prescription des délégués de Pie II* ?

Inutile d'insister sur les calendriers liturgiques, car si j'y vois le nom de Robert d'Arbrissel, à côté ou pas loin j'y constate ceux des abbesses Pétronille de Chemillé, Marie de Bretagne, Renée de Bourbon, Louise de Bourbon, etc.

1. Les Fontevristes de Chemillé ont élevé dans leur chœur un autel à Robert d'Arbrissel, et ont placé dessus les reliques de leur fondateur.

2. *Chant des offices propres de l'ordre de Font-Evrault, avec addition pour plus grande commodité de plusieurs suffrages à dévotion, du mandat et des obsèques des trespassez. Le tout imprimé par le commandement de très illustre et religieuse princesse Madame Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille L. de France, abbesse chef et générale dudit ordre. Paris, 1647. — Antiphonarium ad usum septimanariæ chori. 1711.*

Invoquera-t-on le Martyrologe ? Non, assurément, car ce n'est pas seulement Robert d'Arbrissel qui y est inscrit, mais encore son père, sa mère et sa nièce, dont rien n'atteste la sainteté ni le culte.

Une seule chose me fait impression, c'est que, le 25 février, le Martyrologe débute, à Prime, très solennellement et au son des cloches, par l'éloge de Robert d'Arbrissel, qui n'y porte, il est vrai, ni le titre de *saint*, ni celui de *bienheureux*. Malheureusement pour la cause, le coutumier qui mentionne cette cérémonie date au plus tôt du xv^e siècle, époque du Martyrologe de du Saussay, qui, plus avancé, plus hardi, ose mettre le *Beatus* qui manque à Fontevraud.

D'office propre ou même de commun, je n'en connais pas et je ne m'en préoccupe guère, car Benoît XIV a déclaré que ce n'était pas rigoureusement nécessaire pour le succès d'une cause ¹ et qu'il suffisait que l'anniversaire ait été solennellement célébré, *de anniversaria solemnitate in die obitus*.

Une solennité anniversaire est mentionnée dans le coutumier, mais ce coutumier n'a été écrit que vers le xvii^e siècle, et nous ne connaissons l'hymne de saint Robert, avec verset et oraison propres, que par un manuscrit du xviii^e ; bien faibles témoignages pour une cause qui réclame au moins le xvi^e siècle.

Je ne pense pas que Benoît XIV entende par *solennité anniversaire* un office mortuaire, mais bien plutôt la messe de la sainte Trinité qui était, comme le *Te Deum*, un chant d'action de grâces pour les bienfaits accordés par Dieu à son serviteur. Cette messe se dit encore dans les maisons de l'ordre. Quand a-t-on commencé à célébrer ainsi l'anniversaire du 25 février ? Je l'ignore, toujours est-il que, sur la fin du xiv^e siècle, cet anniversaire se faisait, non point par une messe, mais par l'office des morts, et qu'en 1606 encore le missel n'indique aucune messe autre que celle de saint Mathias, au 25 février, et ordonne que, tous les mardis non empêchés, une messe de requiem soit célébrée, après matines, *pro Reverendissimo institutore nostro*.

C'est qu'en effet *bienheureux* ou *saint* est un titre si vaguement donné par la tradition, qu'on s'en sert bien sans difficulté dans la

1. « Plures approbati fuerunt casus excepti, etiamsi nequaquam constiterit de celebratione missæ et festi, deque officii recitatione per annos centum ante constitutionem Urbanam. » (Pag. 199.)

vie habituelle, mais qu'on ne l'emploie dans aucun acte officiel, n'ayant pour ces circonstances que l'appellation banale de *Révérendissime*, de *Père*, de *Vénérable* ou de *Maître*, toutes qualifications sans portée aucune dans la question présente.

Dom Chamard (lettre du 17 juillet 1860) m'a opposé que Charlemagne était honoré comme saint à Aix-la-Chapelle, Arras, Reims, Rouen, Paris, etc., tandis qu'à Metz on faisait un service solennel le jour de sa mort pour le repos de son âme. A cela, je répondrai que le cas n'est pas le même, car Frédéric Barberousse fit canoniser Charlemagne par l'anti-pape Pascal III et, comme les papes légitimes n'ont point réclamé contre cette canonisation, plusieurs ont pris leur silence pour une approbation¹. Metz pouvait fort bien se ranger du côté de la minorité qui n'accueillait pas avec faveur le fait accompli.

J'ai énuméré toutes les reliques et pas une ne me paraît en possession du culte immémorial prescrit. Le corps n'est même pas levé de terre au *xvi^e* siècle. Or cette élévation est, dans l'histoire ecclésiastique, un des indices les plus incontestables d'une sainteté reconnue et d'un culte avéré. Il faut pour en venir à cette exhumation, non pas la volonté bien arrêtée d'honorer davantage Robert d'Arbrissel, mais la fantaisie d'une riche abbesse qui désire renouveler le grand autel, et c'est en creusant les fondements que la pioche heurte la tombe du pieux fondateur.

On recueille respectueusement, il est vrai, les ossements et les cendres de Robert d'Arbrissel, mais c'est pour les enfouir de nouveau dans le tombeau d'un autel, après les avoir enfermés dans une capse en plomb, indigne de la princesse qui la commande et de l'illustre personnage à qui elle est destinée. On a de l'or, de l'argent, des pierreries dans cette abbaye splendide, où s'étaient toutes les grandeurs et les magnificences de la cour, et pour le saint que de temps immémorial l'on dit vénérer d'un culte public, il n'y a rien que la plus vile matière, le plomb pour ses ossements, le cuivre pour la poussière de son cœur ! J'ai honte pour l'abbesse de cette insulte permanente, je rougis pour l'ordre lui-même de cette indifférence signalée qui contraste d'une manière

1. Cousseau, *Mémoire sur l'ancienne liturgie du diocèse de Poitiers*, page 110. — *Œuvres compl.*, t. X, p. 336.

révoltante avec la pompe et l'enthousiasme de la supplique adressée à Clément IX. Qu'elle amère dérision ! D'une part on sollicitait la faveur du pontife, de l'autre on négligeait l'objet même de cette faveur.

Humble dans sa vie, Robert le fut aussi après sa mort. Sa trop modeste capse n'a point empêché les fidèles de venir lui demander des grâces spéciales ; aussi les Bollandistes ont-ils constaté des miracles opérés par son intercession, et les derniers en date sont enregistrés aux millésimes de 1634 et 1635. Mais ces miracles prouvent, tout au plus, un *culte privé* et personnel ; pour la thèse du culte public, qui doit être antérieur à l'année 1534, c'est à la fois une preuve incomplète, insuffisante et superflue.

D'où je conclus rigoureusement, de tout ce qui précède, que la cause de Robert d'Arbrissel manque des éléments constitutifs pour la réussite désirée et je résume ainsi la discussion. La *lettre des décrets pontificaux* ne peut même pas être élargie par l'*esprit* de ces mêmes décrets. On constate des lambeaux de culte, mais non un culte régulier et surtout antérieur à l'inflexible date de 1534. Enfin, les preuves manquent pour les époques reculées et viennent trop tard dans les siècles les plus rapprochés du nôtre, où une certaine tradition essaie de se rattacher au passé.

M^r Estrade, dans son enquête trop sommaire et trop restreinte de 1855, n'avait qu'entrevu le côté favorable de la cause. Il m'a été pénible d'envisager le côté défavorable. Mais je n'avais pas le choix. J'ai suivi ma conscience et écouté les instructions que Rome me donnait.

XX. — ÉPILOGUE.

Il est fâcheux que la déduction que j'ai dû faire de toutes les pièces du débat ne réponde ni à mon attente ni à mes vœux les plus sincères. Mais enfin j'aurai au moins servi en quelque chose une si belle cause, en consignait mes observations personnelles. C'est un pas de plus dans la question, si ce n'est pas une solution définitive. Pour moi, il m'est désormais impossible d'aller plus loin. Si l'évêché d'Angers désire pousser outre et tenter à Rome une nouvelle épreuve, je n'ai point à m'en occuper. Je lui devais seulement,

à titre d'historiographe du diocèse, le résultat de mes investigations, comme aussi les motifs de ma conviction. Je serai heureux si d'autres, plus persévérants et mieux renseignés, complètent et mènent à terme une question pendante depuis des siècles. *Quod potui feci, faciant meliora potentes.*

M. Milocheau, chapelain de l'ambassade de France à Rome, après avoir lu ce mémoire, crut qu'il pouvait, mieux informé, reprendre la cause auprès de la S. C. des Rites, au nom du diocèse de Rennes, auquel il appartenait. Il se faisait fort de prouver le culte, grâce à une ancienne statue, qui se trouvait en Bretagne. En effet, il n'est pas nécessaire que le culte ait été général : il suffit, dans l'espèce, qu'on puisse prouver son existence dans une localité déterminée. Mon continuateur a échoué, comme moi, malgré l'appui que lui prêtait M^{sr} Chaillot, qui, sans blâmer mes conclusions, les estimait trop sévères.

Malgré cela, la cause n'est pas abandonnée. En preuve, voici la lettre que m'écrivait, le 5 novembre 1887, M. Bretonneau, curé d'Abilly, archidiocèse de Tours :

« Monseigneur. Je vous remercie tout d'abord des indications précises que vous voulez bien me donner en réponse à la demande que j'avais adressée à M. Oudin.

Je me félicite donc d'une circonstance qui me vaut ce grand honneur.

Je répondrai maintenant en toute simplicité à la question qui termine votre lettre. J'ai trouvé de nombreuses citations de votre brochure dans l'histoire de Fontevrault de l'abbé Edouard : une faute d'impression m'indiquant *étude géographique* sur le B. Robert d'Arbrissel m'avait singulièrement intrigué ; j'ai voulu aller à la source.

Depuis trois ans que je suis curé à Abilly, à cause du prieuré de Rives dépendant de Fontevrault, qui est situé sur ma paroisse, j'ai été amené à étudier avec un intérêt toujours croissant la vie de Robert d'Arbrissel. Ce que je regardais d'abord comme une simple annexe à un travail important sur les prieurés de Touraine se rattachant à Fontevrault (Rives, Relay, Barbeneuve et L'Encloître,) est devenu peu à peu la partie la plus importante et j'ai collationné avec soin tout ce qui a été écrit pour ou contre le fondateur de Fontevrault. Je me suis demandé quel auteur moderne avait traité à fond cette question et je me suis mis en rapport avec M. l'abbé Edouard, qui a bien voulu lui-même me conseiller d'écrire une vie complète de Robert d'Arbrissel ; son âge et ses travaux actuels l'empêchent de tenter cet œuvre et de rééditer son ouvrage épuisé. La part importante que vous avez prise, Monseigneur, au procès d'enquête dont M^{sr} l'évêque

de Poitiers vous avait chargé, m'avait déjà singulièrement frappé et votre conclusion négative n'était pas sans soulever quelques doutes en mon esprit. Votre projet de reprendre la question de Robert d'Arbrissel indiquerait donc de nouvelles conclusions de votre part, dont je serais le premier à m'applaudir.

En lisant attentivement les vies de Guillaume Firmat, du B. Vital de Mortain, du B. Giraud de Salles, de S. Bernard de Tiron, du B. Raoul de la Fustaye, du B. Pierre de l'Etoile, fondateur de Font Gombaudo, je suis arrivé à cette conclusion que tous les disciples principaux de Robert d'Arbrissel ou bien les fondateurs d'ordres qui ont eu des rapports avec lui ont tous été déclarés Saints ou Bienheureux par les auteurs interprètes de l'opinion des fidèles et des décisions de l'Eglise. De là à chercher pourquoi Robert d'Arbrissel, leur maître, *le véritable prince des déserts*, celui que tous ses disciples révéraient comme leur modèle et consultaient comme un oracle, était exclu des honneurs rendus légitimement à plusieurs de ses disciples et amis, il n'y avait qu'un pas. Je l'ai franchi et je travaille donc depuis près d'une année ce double sujet : *Vie du B. Robert d'Arbrissel et histoire des prieurés de Touraine*. Mon ambition n'était point de soulever à nouveau la question de sa canonisation à Rome. Je n'ai point mission pour cela et je manque de compétence. Je voulais être historien complet et exact autant que possible.

Maintenant, Monseigneur, que vous connaissez mon modeste projet, je serais heureux de connaître le sens dans lequel vous conclurez lorsque vous reprendrez la question. Je n'ai, je l'avoue, trouvé aucun document nouveau sur Robert d'Arbrissel. J'en possède quelques-uns d'inédits sur les prieurés et je suis en mesure de réfuter l'historien Dufour, affirmant que le prieuré de Rives, près Abilly, a été supprimé par suite de scandales et d'enlèvements auxquels les religieuses se seraient prêtées.

ERRATA

Page 131, ligne 39, lire 493 et non 336.

Page 137, ligne 31, lire *V^e siècle* et non *IV^e*.

Page 138, ligne 4, lire *CCCCXC* et non *CCCXC*.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AU LECTEUR.....	1
I. STE-MARIE-MADELEINE.....	3
1. Identification. — 2. Culte. — 3. Iconographie. — 4. Sermon burlesque. — 5. Ste-Marie-Madeleine de Pazzi.	
II. B. MARGUERITE-MARIE ALACOQUE.....	41
1. Bref de béatification. — 2. Oraisons propres. — 3. Leçons propres. — 4. Iconographie. — 5. Sacré Cœur de Jésus. — 6. Image du Sacré Cœur. — 7. Opuscules sur le Sacré Cœur. — 8. Graphologie. — 9. Chapelle spirituelle.	
III. S. MARTIAL.....	67
IV. S. MAXENTIOI.....	83
V. S. MICHEL.....	119
1. Culte public. — 2. Fêtes. — 3. Le Mont-Gargan. — 4. Apparitions célèbres. — 5. Reliques. — 6. Églises, oratoires et autels, à Rome. — 7. Symbolisme architectural. — 8. Indulgences. — 9. Chapelet angélique. — 10. Scapulaire. — 11. Archiconfrérie. — 12. Privilèges du Mont S. Michel. — 13. Patronage. — 14. Les deux, trois et quatre archanges. — 15. Les sept anges. — 16. Armoiries de S. Michel. — 17. Enseignes de pèlerinage. — 18. Iconographie. — 19. Statuts de la confrérie de S. Michel.	
VI. S. ONUPHRE.....	260
1. Culte. — 2. Vie. — 3. Iconographie.	
VII. S. PIERRE.....	283
1. Apparition du Christ. — 2. Clefs de la confession. — 3. Ancien office. — 4. Indulgences. — 5. Pieuses associations romaines. — 6. Souvenirs romains. — 7. Actes. — 8. Reliques. — 9. Patronage. — 10. Clientèle. — 11. Apparitions. — 12. Ivoire. — 13. Vitraux. — 14. Tapisseries. — 15. Portes de bronze.	
VIII. S. PIERRE MARTYR.....	501
1. Culte. — 2. Iconographie. — 3. Tombeau.	
IX. B. REGNAUD.....	532
1. Introduction de la cause. — 2. Décret de la S. C. des Rites. — 3. Office propre. — 4. Position. — 5. Nom.	
X. ROBERT D'ARRISSSEL.....	538
1. Nom. — 2. Sépulture. — 3. Tombeau. — 4. Capse de plomb. — 5. Reliques. — 6. Pierre II, évêque de Poitiers. — 7. Reliques diverses. — 8. Cœur. — 9. Bâton abbatial. — 10. Culte public. — 11. Nécrologe. — 12. Obituaires. — 13. Martyrologe. — 14. Litanies. — 15. Non-culte. — 16. Iconographie. — 17. Bibliographie. — 18. Titre de bienheureux. — 19. Procédure. — 20. Épilogue.	

TABLE ALPHABÉTIQUE

- Abbaye, 534.
 Abbé, 112, 141, 273, 274, 275, 279, 335, 493, 544.
 Abbessé, 80, 516, 544, 546, 547, 556, 557, 561, 562, 566, 567, 568, 569.
 Abeilles, 312, 497.
 Abime, 240.
 Abjection, 65.
 Ablution, 139.
 Abraham, 155, 156.
 Absents, 103.
 Abside, 156, 227, 360, 382, 421, 469.
 Absidiolé, 470.
 Absolution, 205; *ad effectum*, 186, 187, 191; générale, 130.
 Absoute, 519.
 Académie : d'archéologie, 1; des Arcades, 401; des Quirites, 41.
 Acanthe, 317.
 Acelocher, 558.
 Accouvoirs, 384.
 Acte de contrition, 169.
 Actes : de piété, 332; des Apôtres, 409; de S. Pierre, 366.
Ad mentem, 180.
 Adam, 487.
 Administration, 331.
 Admission des frères, 258.
 Adolescent, 245.
 Adoration des mages, 210, 211, 214.
 Adoratrices du S. S., 175.
Aerarium, 149.
Æs cyprium, 311.
 Affiliation, 182, 328.
 Aïfranchi, 454.
 Age mûr, 517.
 Agen, 77.
Agios, 204, 211.
 Agenouillement, 25, 39, 50, 130, 242, 253, 284, 289, 302, 313, 399, 504, 525.
 Agneau, 211, 487, 517; de Dieu, 211, 214, 219, 223, 230, 400.
 Agnès Sorrel, 15.
 Agonie, 129.
 Agonisants, 129, 131.
 Agrafe, 246, 489, 515.
 Agrégation, 181, 186, 187, 332.
 Aigle, 15, 484, 495.
 Ailes, 206, 230, 240, 241, 243, 248, 526, 529; choristes, 288.
 Air, 516.
 Airain, 244, 311.
 Albi, 222.
 Alérions, 472, 474.
 Allumettes du feu divin, 32, 37.
Alpha, 400.
 Allariste, 312.
Amantate, 132.
 Ambassade, 493.
 Ambassadeur, 200, 573.
 Ambon, 388.
 Ame, 37, 77, 78, 120, 124, 155, 178, 215, 241, 242, 269, 279, 280, 399, 469, 477, 490, 519; colombe, 270; dévote, 32; du purgatoire, 166, 168, 169, 173, 184, 191, 193, 194, 196, 330, 333, 336, 341, 374.
 Améthyste, 91, 225.
 Amict, 491, 523.
 Amiral, 240.
 Ammonite, 469.
 Amour, 65; de l'étude, 2.
 Amulette, 213.
 An du monde, 147.
 Anachorète, 96, 261, 533.
 Anagni, 13, 14, 270, 390, 401, 438.
 Ananie, 371, 381, 472, 480.
 Anathème, 203.
 Ancien Testament, 249.
 Ange, 15, 27, 38, 51, 51, 63, 76, 78, 82, 108, 109, 119, 121, 122, 123, 129, 133, 135, 136, 142, 144, 145, 156, 160, 169, 171, 177, 190, 205, 208, 209, 217, 218, 221, 223, 226, 230, 217, 269, 273, 275, 276, 277, 278, 279, 292, 301, 303, 323, 358, 361, 371, 372, 376, 379, 382, 399, 404, 406, 407, 419, 420, 426, 432, 435, 451, 459, 468, 469, 470, 472, 474, 475, 477, 478, 487, 489, 498, 506, 512, 519, 526; adorateur, 567; beau, 247; devant la Vierge, 19, 21, 23; gardien, 168, 169, 171, 181, 227, 247, 261, 262; du grand conseil, 206; musicien, 25; de la paix, 124; pleurant, 203; rebelle, 249.
 Angers, 30, 31, 32, 33, 35, 394, 467.
 Angleterre, 199.
 Animaux, 386, 470, 515; impurs, 474.
 Anneau, 489, 491, 520, 544, 549, 564; de la Vierge, 91; des chaînes de S. Pierre, 380; de clof, 320, 321, 438; de fer, 384; de *sedia*, 386; de suspension, 391.
 Années de la vie du Christ, 130.
 Anniversaire, 561, 579, 584.
 Annonciation, 512.
 Antichambre, 256.

- Antienne**, 8, 163, 226, 257.
Antiphonaire, 583.
Antiquités chrétiennes, 434.
Artistes, 145, 358.
Antithèses, 36.
Aoùterons, 396.
Apocalypse, 155.
Apollon, 359.
Apostolat de S. Dominique, 431.
Apostolicité, 3.
Apothéose, 16; de Ste Madeleine, 19, 25.
Apothicaire, 199.
Apôtres, 5, 8, 9, 68, 69, 73, 74, 75, 77, 79, 80, 107, 110, 146, 165, 203, 302, 303, 305, 312, 371, 441, 445, 485, 486, 522; nombre, 79.
Apparition: du Christ, 5, 8, 16, 283, 290, 305, 307, 369, 457, 472, 476; du Sacré-Cœur, 50; de S. Michel, 121, 128, 131, 137, 247; des SS. Pierre et Paul, 398, 427.
Approbation du scapulaire de S. Michel, 179.
Aquitaine, 70, 80.
Arabesques, 382.
Arbres, 29, 31, 304, 305, 454.
Arc de triomphe, 68.
Arca, 416, 425, 426, 530.
Arcade, 107, 301, 386, 485, 544, 545, 549, 565.
Archauges, 119, 144, 171, 201, 211, 250, 527.
Arche: de Noé, 444; de marbre, 511.
Archéologie, 1.
Archiconfrérie, 174, 180, 186, 187, 189, 334, 337, 352; des âmes du purgatoire, 173; des chaînes de S. Pierre, 331; du denier de S. Pierre, 329; de S. Michel, 183; des stigmates, 131.
Archidiaque, 297, 397.
Archiprêtre, 135, 150, 339.
Architectes, 16, 68, 145, 256, 264, 370, 499, 511, 544, 545.
Architectus, 497.
Archives, 260.
Archiviste, 253, 256.
Arcula, 552.
Ardoise, 349.
Arénaire, 412.
Argent, 9, 15, 38, 91, 132, 134, 210, 224, 244, 246, 313, 316, 375, 378, 392, 446, 483, 506; doré, 15, 377, 378, 544.
Argentier, 254.
Armature, 443.
Armes, 241.
Armée céleste, 171.
Armoire, 379, 559.
Armoiries, 105, 267, 280, 285, 307, 311, 511; de S. Michel, 233; parlantes, 512; à armoire, 379; à calice, 9, 425; à chasuble, 399; à ciborium, 17; à dais, 494; à parement, 269, 406; à pennon, 520; à porte, 487; à reliure, 569; à statue, 378; à tapisserie, 474; à vitrail, 472.
Armure, 233, 241: spirituelle, 177.
Arrestation de S. Pierre, 379, 480.
Arrêté, 444.
Arrivée de S. Pierre à Rome, 370, 372.
Article de la mort, 184, 193, 336, 340, 341.
Ascension, 203, 215.
Assemblée, 332.
Assesseur, 55.
Assis, 304, 306.
Assistants, 257.
Association: pieuse, 329; des cent prêtres, 150.
Assomption, 109.
Astres, 486.
Astuce, 517.
Athanasius, 568.
Attila, 429.
Attitude, 241; de sainte Madeleine, 25.
Attributs, 515.
Aube, 207, 217, 433, 437, 439.
Aubergiste, 249.
Auditeur de rote, 1, 130, 139.
Augustins, 264, 420.
Aumône, 263, 267, 530.
Aumônier, 131.
Auréole, 50, 57, 206, 211, 214, 215, 269, 278, 279, 527.
Aurifer, 498.
Autel, 4, 11, 14, 50, 68, 72, 104, 106, 134, 139, 142, 219, 250, 253, 258, 351, 360, 387, 392, 410, 432, 433, 469, 505, 544, 567, 581, 582, 583; baisé, 495; de l'encens, 420; d'or, 219, 244; papal, 374, 387; privilégié, 352, 373, 430; de sainte Madeleine, 16; de saint Martial, 70, 71; de saint Michel, 141, 148, 452; de saint Pierre, 328, 373, 423; de saint Sébastien, 579; du S. Cœur, 553, 551; des reliques, 134.
Autels (les sept), 130, 328.
Autographes, 61.
Autun, 41, 42, 43, 44, 46, 48.
Ave, 335; *Maria*, 36, 168, 177, 185, 194, 226, 330, 333.
Avenir, 516.
Aveugle, 554.
Avignon, 74, 158, 221.
Avocats, 47, 132, 253, 312, 533; consistoriaux, 132; de S. Pierre, 340, 341.
Avoués, 342.
Azur, 65.
Bachelier, 283.
Baguette, 204, 249.
Baie, 156, 528.

- Bain, 150, 428.**
Baisement : des chaines de S. Pierre, 322; du pied, 132, 297, 365, 366.
Baiser, 210, 298.
Balai (rubis), 305.
Balance, 130, 149, 168, 199, 200, 222, 241, 248, 250, 515.
Balanciers, 199.
Baldaquin, 134.
Balustrade, 47, 461, 514.
Bambochade, 499.
Banc, 105, 254, 257, 522.
Bandeau, 527; de la tête de S. Paul, 477.
Banderole, 242.
Bannière, 103, 243; pontificale, 131, 132.
Banquiers, 396.
Baptême, 76, 82, 134, 273, 279, 346, 347, 351, 405, 407, 410, 411, 412, 413, 416, 419, 420, 421, 424, 459, 470, 475, 476; de Constantin, 429; de Corneille, 371; de S. Martin, 75; des SS. Proesse et Martinien, 372.
Baptisés, 299.
Barbe, 113, 179, 270, 281, 284, 289, 394, 440, 523, 528, 566; de S. Pierre, 373, 375, 390.
Barbérines, 38.
Barque, 23, 371, 469, 471.
Bas-relief, 29, 156, 284, 410, 491, 514, 518.
Basalte, 553.
Basilica, 81, 543.
Basilique, 360, 479, 549.
Bastonnade, 469, 475.
Bâton, 203, 207, 211, 246, 275, 278, 279, 431, 527; abbatial, 556; pastoral, 544, 549; de commandement, 202; de S. Martin, 78; de S. Pierre, 76, 376, 392; de Robert d'Arbrissel, 558.
Battutis, 210.
Baume, 433.
Bavière, 199.
Béatification équipollente, 533, 538, 580.
Béalitude, 513.
Beauce, 473.
Beauté, 21; de Sainte Madeleine, 20.
Beauvais, 298, 390, 473.
Bèche, 305.
Beffroi, 158.
Réguin, 518.
Bélière, 317, 318.
Bénédictins, 134.
Benedictio (relique), 441.
Bénédiction, 206, 225, 302, 303, 318, 413, 433, 453, 471, 473, 520, 523, 527, 558; du Christ, 75; grecque, 312; latine, 289, 400, 487, 529; des objets de piété, 192, 197, 198; du chapelet
- de S. Michel, 169, 173; du scapulaire de S. Michel, 178; apostolique, 404; du pape, 130, 132; épiscopale, 73.**
Beneficium, 110, 141, 142, 146.
Bénitier, 105, 397.
Béquille, 78, 455.
Berceau, 202.
Berger, 31.
Besans, 234, 237.
Bibliographie, 366; de Robert d'Arbrissel, 568.
Bibliothèque, 340; nationale, 577.
Biche, 270, 274, 279, 450.
Bienfaiteurs, 277, 563.
Bienheureuse Marguerite Alacoque, 41.
Bienheureux, 100, 201, 540, 572; Albert, 135; Amédée, 145, 222; Nicolas de Furcapalena, 266; Pierre Chanel, 401; de Molliano, 402; Pierre Paschase, 402; Pierre de Pise, 266; Pierre de Sienna, 403; Regnaud, 85, 532.
Biens de la terre, 110, 111.
Blanc, 210, 211, 219, 231, 234, 245, 246, 247, 312, 467, 471, 568.
Blé, 239, 250.
Blessure du Sacré Cœur, 52, 57.
Bleu, 15, 65, 76, 77, 177, 178, 199, 214, 231, 245, 246, 302, 307, 433, 413, 467, 470, 472.
Bliauf, 525.
Bœuf, 250, 515.
Bois, 380.
Bois, 375, 391, 441, 492, 493, 499, 555; sacré, 289.
Boite, 95, 555; à onguents, 15.
Boiteux, 324, 458, 461, 472.
Bollandistes, 368.
Bonæ memoriæ, 136.
Bonne mort, 199, 200.
Bonnet : à corne, 447, 448, 450; juif 469, 470.
Bonnetiers, 199.
Bordeaux, 76.
Bordure, 391, 467.
Bouclier, 177, 178, 202, 233, 236, 237, 238, 241, 242, 243, 244, 251, 495.
Boulangers, 199.
Boule, 246, 555, 556.
Bouquet, 132, 503, 511.
Bourdon, 201; de pèlerin, 273; de prieur, 566, 568.
Bourgeois, 246.
Bourges, 468, 542, 543.
Bourreau, 399, 412, 421.
Bourse, 390.
Boutons, 246, 524, 525, 556.
Braillard, 396.
Bran, 481.
Branche : d'arbre, 215, 228, 233; d'olivier, 494.

- Bras, 261, 262, 372; en croix, 520; de
 sainte Madeleine, 14, 15; de sainte
 Pétronille, 415; de saint Pierre, 373,
 377; de saint Pierre m., 503.
 Brasier, 273, 280.
 Bref, 183, 184, 186, 189, 191, 192, 193,
 196, 197, 333, 334, 335, 336, 337, 341,
 560; de béatification, 41.
 Brevet, 378.
 Bréviaire, 290, 381, 561, 582.
 Brin, 480.
 Brique, 423.
 Brocard, 35.
 Broderie, 20.
 Bronze, 136, 312, 313, 366, 379, 383,
 416, 483, 492.
 Brun, 307, 552.
 Brutalité, 515.
 Buée, 480.
 Bulle, 394, 395, 520; d'or, 210.
 Bulletin monumental, 2.
 Bureau, 343, 344.
 Buste, 361, 387, 411, 438, 494, 501.

 C dur, 86.
 Cabane, 277, 280.
 Cachet, 50.
 Cadavre, 473.
 Cadre, 436.
 Cailloux, 271.
 Caisse, 15, 415.
 Calende, 558, 560, 561.
 Calendrier, 560, 563, 583.
 Calice, 9, 10, 38, 51, 132, 425, 469, 517;
 de saint Pierre, 378.
 Calme, 241.
 Calotte, 456, 491.
 Calvaire, 19, 20, 24.
 Camail, 103, 564, 566, 568.
 Camaldules, 201, 264.
 Camérier, 578; du pape, 46.
 Camerlingue, 252, 253, 254, 255, 257.
 Campanile, 150.
 Campanule, 517.
 Candélabre, 218, 512.
 Canne, 37.
 Canon, 129, 131, 132; de la messe,
 400, 404, 407.
 Canonisation, 90.
 Cantique, 65.
 Capitaine, 130, 133.
 Capitole, 348, 350.
Cappa, 258, 383, 425, 523, 525.
Capsa, 375, 389, 441, 442.
 Capse, 546, 547.
Capsula, 442.
 Capuchon, 523.
 Capucins, 31, 32, 35, 37, 130.
 Caractères arabes, 488, 489, 490.
 Carcasse, 35.
 Cardinal, 383, 523; archiprêtre, 71;
 diacre, 297; évêque, 150, 339, 399;
 français, 266; grand pénitencier,
 379; légat, 153; protecteur, 252;
 vicaire, 331, 336, 346.
 Carême, 360, 557.
 Carmélites, 39, 168, 172.
 Carrelage, 455.
 Cartulaire, 543.
 Casque, 230, 236, 241.
 Cassette, 228, 312, 391, 441.
 Catacombes, 1, 359, 361, 399, 400, 500.
 Catéchisme, 340.
 Cathédrale, 99.
 Cavalcade, 493.
 Caverne, 128, 133.
 Cécité, 77, 231; voir *Aveugle*.
 Cèdre, 89, 91.
 Ceinture, 238, 383; de feuilles, 262,
 276, 280; d'or, 219.
Celebris, 83.
Cella, 543.
 Cellule, 277.
 Cendres, 548, 549.
 Centurion, 449, 458, 468, 470, 475.
 Céphas, 69.
 Cercle de S.-Pierre, 339.
 Cercueil, 552.
 Cérémonies, 258.
 Cerf, 400.
 Certitude morale, 98, 115, 116, 117,
 118.
 Cerveau de S. Pierre, 379.
 Chaines, 242, 442; de S. Pierre, 141,
 315, 316, 317, 335, 373, 379, 382.
 Chair de Ste Madeleine, 14.
 Chaire, 294, 521; de S. Pierre, 373,
 385, 476, 479; de S. Pierre m., 505.
 Chaise curule, 384, 386.
 Chaleur, 264.
 Chambre, 522; apostolique, 379, 487.
 Chancellerie, 341; épiscopale, 195.
 Chandeliers, 108, 218, 268, 323, 432;
 inégaux, 567.
 Chanoines, 135, 151; réguliers, 401,
 534, 536.
 Chanvre, 480.
 Chape, 247, 284, 304, 307, 432, 433,
 437, 472, 476, 520.
 Chapeau, 236, 246; cardinalice, 383,
 523, 525; à claque, 37; de paille,
 201.
 Chapelain, 286, 321, 587.
 Chapellet, 15, 267, 270, 271, 280, 281,
 455, 456, 565; de N.-S., 201; de la
 Vierge, 271; angélique, 166, 181,
 182, 193, 196.
 Chapeliers, 199.
 Chapelle, 130, 288, 291, 309, 536, 583;
 Caffarelli, 507; de S. Eustorge, 511;
 de S. Martial, 74; de S. Michel, 152;
 156; des rois de France, 415; du S.
 Cœur, 59, 64; cardinalice, 501;
 forme de reliquaire, 15, 389.
 Chapiteau, 158, 419.

- Chapitre**, 68, 99, 572; de S. Pierre, 132.
Charitas, 57.
Charité, 65, 170, 517.
Charlemagne, 69, 130, 150, 154, 200, 220, 221, 314, 317, 585.
Charnier, 157.
Charnières, 275, 555.
Charpente, 105.
Charrue, 250.
Chartes, 157, 216, 392.
Chartreux, 264.
Châsse, 89, 90, 91, 106, 115, 202, 312, 380, 412, 512.
Chasteté, 505.
Chasuble, 73, 90, 112, 113, 115, 303, 306, 432, 491, 520, 523, 524, 544, 545, 564; de S. Pierre, 384, 386.
Chat, 522.
Châtaignier, 374.
Château, 103, 148, 238, 248; S. Ange, 128, 129, 133, 139, 247, 492.
Chaussure, 241, 250.
Chef, 372; de Ste Madeleine, 14; de Ste Pétronille, 416; des SS. Pierre et Paul, 373, 386, 438; de S. Pierre m., 512, 513; de Ste Praxède, 417; de Ste Pudencienne, 424; du colège apostolique, 439; de la milice céleste, 245, 249; d'ordre, 547, 573, 583; en blason, 567.
Chemise, 20, 113; de Ste Madeleine, 16.
Chêne, 556.
Chérubins, 165, 170, 205, 527.
Cheval, 213, 450, 505, 520.
Chevalet, 407, 413.
Chevalier, 236, 237, 241, 253, 495.
Chevelure, 289.
Cheveux, 4, 8, 230, 237, 245, 270, 276, 280, 516, 548; de Ste Madeleine, 10, 13, 14, 15, 16, 20, 23, 27; de la Vierge, 271, 392, 544.
Chevreau, 250.
Chevreuil, 492.
Chien, 30, 243, 248, 460, 471, 475, 517, 520, 522; enragé, 320.
Chlamyde, 448.
Chœur, 289; des anges, 168, 170, 171, 245, 248.
Chorévêque, 369.
Choristes, 257, 258, 288.
Chouette, 304.
Chrisme, 213, 225, 400.
Christ, 13, 75, 78, 107, 203, 206, 211, 214, 215, 242, 278, 280, 285, 288, 289, 302, 305, 306, 312, 400, 444, 460, 463, 471, 487, 506, 526; triomphal, 104.
Christus vincit, 177.
Chute de Simon le Magicien, 326, 348, 454, 460, 462, 468, 471, 499.
Ciboire, 432.
Ciborium, 17, 384, 387, 419, 469.
Ciel, 245, 399, 453, 489, 516, 517, 527.
Cierges, 38, 78, 110, 140, 426, 579.
Cilice: de Ste Madeleine, 10, 12, 13; de Ste M. de Pazzi, 38.
Cimetière, 156; de Domitille, 412; voir *Catacombes*.
Cimier, 237.
Cinquantenaire, 385.
Cire, 132, 254, 259.
Cirque de Néron, 492.
Cisterciens, 424.
Citations, 36.
Cité, 133.
Citerne, 310.
Claire-voie, 378.
Claviger, 468.
Clef, 65, 242, 256, 313, 380, 395; femelle, 319; des archives, 254; de S. Servais, 317; de S. Hubert, 317.
Clefs: de S. Pierre, 108, 109, 365, 372, 378, 389, 391, 437, 469, 472, 491, 524; de la basilique de S. Pierre, 321; de la confession de S. Pierre, 311; papales, 346, 487, 505, 567; liées, 321; inégales, 321.
Clémence, 386.
Clercs réguliers mineurs, 161, 162.
Clientèle de S. Pierre, 403.
Cloche, 65, 105, 126, 145, 185, 258, 337, 387, 557, 558, 579, 584; de faïence, 560.
Clocher, 153, 155.
Clochette, 456.
Cloître, 263, 264, 558; de S. Onuphre, 265.
Clou: de la Passion, 28, 57, 58, 389, 567; de la crucifixion de S. Pierre, 389.
Cluny, 376.
Coadjuteur, 47, 476.
Cœur, 32, 39, 57, 508, 565; enflammé, 555, 558; eucharistique, 52, 53; de Marie, 54; de Robert d'Arbrissel, 553, 571, 576.
Coffre, 15, 374, 522, 544.
Coffret, 545, 549; de mariage, 442.
Cognomen, 408, 530, 540.
Colère de Dieu, 219.
Colifichet, 35.
Colineur, 35.
Collarone, 258.
Collation, 557.
Collecte, 332.
Collecteur, 330, 331, 332.
Collège, 343, 344; des Convertis, 130; Nazaréen, 130.
Collégiale, 83, 143, 156, 179.
Collier, 236, 283; de S. Michel, 242.
Colombe, 228, 233, 270, 311, 444, 445; divine, 458, 523, 564, 566, 567; âme, 278, 280.
Colonnade, 386.
Colonne, 17, 68, 134, 312, 410, 442, 528,

- 544; de feu, 275, 280; torse, 295;
Trajane, 366; de flagellation, 38, 39,
373.
- Combat, 123, 249.
- Commandant de place, 246.
- Commende, 150.
- Commerce, 158.
- Commissaire du S. Office, 53.
- Commission, 93.
- Commun, 8.
- Communication d'indulgences, 186,
187, 191.
- Communion, 132, 139, 159, 161, 168,
169, 184, 276, 279, 330, 374, 383, 384,
422, 558; par le Christ, 38, 39; de
Ste Françoise Romaine, 432; de Ste
Madeleine, 25, 28; générale, 130,
132; pascale, 146; première, 42, 340.
- Commutation, 175.
- Compagnie, 252; de la Pénitence, 10,
11.
- Compagnon, 507; de S. Onuphre, 280.
- Complices, 257.
- Comptes, 480.
- Comte, 89, 92, 237; d'Anjou, 543.
- Concert céleste, 25.
- Concile, 142; de Florence, 493; de
Rome, 131.
- Concordat, 84.
- Conférences, 340.
- Confesseur, 68, 80, 90, 93.
- Confession, 330, 383; crypte, 311, 384,
404, 411; de S. Pierre, 407; sacre-
ment, 135, 159, 161, 184, 384.
- Confessionnal de S. Lazare, 29.
- Confleur, 119.
- Confrères, 174.
- Confrérie, 68, 143, 183, 252, 332, 388.
410; des chaînes de S. Pierre, 384;
de S. Michel, 251.
- Congrégation : générale, 256; secrète,
256, 259.
- Conjuration, 213.
- Connétable, 240.
- Conopée, 268.
- Consécration, 226; de Ste Françoise
Romaine, 432; au Sacré-Cœur, 59.
- Conseil, 330, 331, 343, 344; directif,
179.
- Conseillers, 240, 255, 331, 343.
- Consistoire, 494.
- Console, 511.
- Constantin, 150, 311, 352, 359, 372,
399, 428, 437.
- Constantinople, 137, 250.
- Constellations, 386.
- Consul, 416.
- Consulteur, 51, 52, 255, 580.
- Contrefaçon, 335.
- Conversion, 7, 8.
- Converties, 10, 11, 16.
- Copie de la chaîne de S. Pierre, 386.
- Coq, 238, 243, 305, 307, 308, 309, 389.
- Coquet, 35.
- Coquilles, 236, 237, 238, 239, 243, 273.
- Corbeilles, 372.
- Corde, 284, 287, 480.
- Cordeliers, 287.
- Cordon : d'aube, 431; de scapulaire,
178.
- Corne d'abondance, 30, 518.
- Cornes, 219, 239, 512; de bélier, 243;
de cerf, 218.
- Cornet, 236, 239.
- Corniche, 526.
- Corporation, 396; ouvrière, 199.
- Corps : de Ste Madeleine, 12, 14, 17;
de S. Pierre, 373.
- Corridor, 144.
- Costume : des apôtres, 289, 440, 489;
dominicain, 505; militaire, 412, 421;
monastique, 565; religieux, 390; ri-
che, 425.
- Côte : de Ste Madeleine, 15; de S. Pierre,
390.
- Colla, 132.
- Colte de mailles, 241.
- Cou, 316.
- Couches, 89.
- Couleurs de S. Michel, 246.
- Coupe eucharistique, 214.
- Couplet, 392.
- Couple, 149, 512.
- Couronne, 156, 203, 204, 210, 228, 229,
232, 238, 239, 272, 280, 384, 389, 399,
405, 406, 412, 413, 425, 428, 442, 477,
495, 511, 515, 517, 527, 528; de che-
veux, 505, 565; d'épines, 51, 54, 51,
58, 567; de roses, 39, 55; à tiare,
437; symbolique, 505.
- Couronnement : d'empereur, 494; d'é-
pines, 306; de S. Michel, 194.
- Courtisanes, 348, 368.
- Coussin, 384, 507, 522, 545.
- Couteau, 401, 506, 512; de S. Pierre,
389.
- Coutelas, 506.
- Coutumier, 557, 584.
- Couvent de S. Onuphre, 266.
- Couvercle, 524.
- Crâne, 20, 21, 28, 142, 401, 507.
- Crapaud, 243.
- Crayon, 481.
- Credo, 8, 177, 197, 330, 333, 387, 500,
507.
- Crémone, 35.
- Crieur, 376.
- Cristal, 15, 57, 66, 91, 236, 378, 389,
513, 555, 556.
- Critique, 34.
- Croc, 248.
- Croix, 4, 39, 54, 57, 157, 160, 200, 203,
210, 213, 214, 215, 231, 233, 236, 237,
238, 239, 243, 244, 245, 246, 247, 270,
276, 302, 306, 316, 317, 318, 395, 412,
440, 452, 463, 471, 527, 555, 566; de

- bois, 21, 28; byzantine, 202; double, 73, 213, 280, 405, 517; papale, 395; pectorale, 201; de procession, 20, 73, 202; renversée, 311; de résurrection, 289, 303, 305, 307; en sautoir, 455; de S. Pierre, 335, 365, 373, 383, 384, 390; des avocats de S. Pierre, 346; des Visitandines, 50; à chasuble, 491; à chaussure, 491; à parerment, 269.
- Crosse, 76, 212, 235, 243, 284, 377, 476, 523, 524, 564, 565, 566, 568.
- Crucifères, 404.
- Crucifiement de S. Pierre, 145, 312, 327, 359, 372, 468, 469, 470, 471, 473, 477, 480, 492, 499.
- Crucifix, 28, 49, 134, 206, 500, 503, 507, 564; de Ste Madeleine de Pazzi, 38.
- Crucifixion, 20, 206, 317, 564, 566.
- Crypte, 67, 410, 414, 419, 423; voir *Confession*.
- Cubiculum*, 400.
- Cuir, 414.
- Cuirasse, 228, 231, 233, 241, 251.
- Cuivre, 15, 312, 317, 319, 556; argenté, 554.
- Culbute, 35.
- Culte, 98, 99, 261, 501, 581; immémorial, 538; public, 115, 119, 227, 539, 557, 580; de Ste Madeleine, 3, 4, 8.
- Cunaud, 89.
- Curé, 88, 113, 115.
- Curie, 130.
- Curseurs, 148.
- Cygne, 487.
- Cynisme, 517.
- Cypres, 90.
- Dais, 27, 365, 421, 494.
- Dalle effigée, 507.
- Dalmatique, 207, 230, 247, 432.
- Damas, 35, 399, 552.
- Damassé, 547.
- Dames, 15, 483.
- Damnés, 243.
- Daniel, 250.
- Dataire, 151.
- Date, 498, 530; du martyr de S. Pierre, 369.
- Dation des clefs, 371, 372, 458, 468.
- Dattes, 269, 276, 280.
- David, 250, 473.
- De profundis*, 216, 416.
- Debout, 50, 241, 529.
- Decennium*, 196.
- Décès, 562.
- Décollation, 412, 413, 421; de S. Paul, 312, 359, 469, 470, 473, 477, 491, 499.
- Décret : du cardinal-vicaire, 384; des Evêques et Réguliers, 333; des Indulgences, 52, 117, 161, 173; des Rites, 46, 51, 136, 172, 402, 533; du S. Office, 52, 54; de la Propagande, 166.
- Dédicace, 121, 138; de S. Michel, 129.
- Défunts, 157, 563.
- Délégation, 188.
- Délivrance de S. Pierre, 325, 371, 372, 379, 382, 451, 459, 462, 468, 470, 473, 475, 478.
- Demoiselle, 15.
- Démon, 4, 5, 6, 7, 30, 76, 78, 168, 170, 205, 231, 236, 239, 242, 243, 244, 248, 249, 251, 273, 348, 382, 453, 468, 505, 509, 512, 527; chassé de Ste Madeleine, 22.
- Denier de S. Pierre, 329, 340.
- Dent : de Ste Madeleine, 12, 15; de Ste Madeleine de Pazzi, 38; de S. Paul, 417; de S. Pierre, 373, 390.
- Dentelle, 35.
- Déposition de la croix, 19, 26.
- Dépouilles, 496.
- Désert, 21.
- Dessin de la chaire de S. Pierre, 386.
- Devant d'autel, 564.
- Devise, 178, 235, 237, 267, 331.
- Devoir : social, 2; de l'archiconfrérie, 330.
- Dévots, 526.
- Diable, 158, 166, 242; voir *Démon*.
- Diaconie, 143, 145, 147, 149, 266, 348.
- Diacre, 200, 407.
- Diadème : couronne, 244, 526; nimbe, 378.
- Diamant, 305.
- Diane, 420.
- Dieu, 108, 230; le Père, 567.
- Dignités, 135.
- Dijon, 471.
- Dimanche, 253, 276, 340.
- Dimes, 114.
- Diminutif, 86.
- Diner, 495.
- Diplomatique, 62, 64.
- Diplôme, 174, 345.
- Directoire, 560.
- Disciples, 87, 88; de N.-S., 69; de S. Pierre, 71; d'Emmaüs, 292, 300, 302, 305.
- Discours, 130.
- Disque, 202.
- Dizain, 456.
- Docteur, 322; en droit, 342; de l'Église, 383, 386, 514, 522, 523.
- Doctrines, 505.
- Doge, 403.
- Doigt, 507; sur la bouche, 403; de Ste Madeleine, 10, 12; de Ste Madeleine de Pazzi, 38; de S. Pierre, 373.
- Domina*, 562.
- Dominations, 165, 170, 527.
- Domine quo vadis*, 326, 327, 359, 372, 452, 460, 463, 471, 472, 473, 477, 499.

- Dominicaines**, 16.
Dominicains, 200, 264, 493, 501, 520.
Dominus, 114, 363.
Domnus, 114, 153, 541, 542.
Donateur, 23, 281, 295, 453, 473, 511, 512.
Donation, 582.
Doré, 365, 483.
Dortoir des indigents, 340.
Dossier, 384, 386, 488, 532.
Dot, 259.
Dotation, 132.
Double, 70, 502; majeur, 121; de 2^e classe, 121.
Douceur, 65.
Doxologie, 322, 324.
Doyen, 94, 416.
Dragon, 203, 484, 518; infernal, 123, 125, 155, 156, 164, 165, 202, 217, 229, 233, 237, 238, 242, 245, 245, 249.
Drap, 199; d'argent, 390; de laine, 131.
Draperie, 295, 519, 524.
Droit ecclésiastique, 343.
Droite, 395, 528.
Duc, 145.

Eau, 139, 152, 239, 249, 277, 281, 403, 516; bénite, 166, 179, 557; de S. Pierre m., 503; pluie, 350.
Ecce homo, 571.
Ecclesia, 83.
Ecclésiologie, 2.
Echarpe, 14.
Echevelé, 28.
Ecoles, 340.
Ecritoire, 258.
Écritures, 256.
Ecu de France, 239.
Écureuil, 76.
Écuyer, 77.
Éffigie, 544, 545; voir *Dalle*.
Eglise : société, 164, 165, 466, 247; édifice, 4, 218, 250, 254, 273, 521, 583; filiale, 148; paroissiale, 101, 102, 150, 196, 197, 341; fondée par S. Pierre, 379; par S. Martial, 77; sous le vocable de S. Pierre, 372, 397.
Eglises de Rome : Saint-des-Saints, 384, 387, 389; S.-Adrien, 410; S.-Alexis, 391; S.-Ange au Janicule, 358; S.-Ange *in pescheria*, 179; Ste-Barbe, 14; S.-Bernard, 21; Ste-Catherine *della rola*, 72; S.-Celse, 9; S.-Clément, 202; S.-Eloi, 20; S. Eusèbe, 21; Ste-Françoise, 350; S.-Grégoire au Cœlius, 201; S.-Jean-des-Florentins, 20; S.-Jean-de-Latran, 11, 12, 16, 129, 131, 210, 374, 387; S.-Laurent-hors-les-murs, 212, 430; Ste-Madeleine, 9, 10, 16; S.-Marc, 20; Ste-Marie-des-Anges, 22, 224, 226; Ste-Marie *Ara cœli*, 21; Ste-M. *in Campitelli*, 271; Ste-M. *in Capella*, 51; Ste-M. *in Domnica*, 20; Ste-M.-Majeure, 205, 210; Ste-M.-sur-Minerve, 20; Ste-M.-Transpontine, 39; Ste-M. au Transtévère, 20; Ste M. dell'*Umilla*, 21; Ste-M. *in via lata*, 67; St-Michel, 130, 143; la *Nunziata*, 13; St-Pierre-ès-Liens, 348, 379; S.-P. *in Montorio*, 222; S.-P. au Vatican, 12, 13, 70, 71, 268, 314, 359, 362, 370, 415; SS.-Pierre et Marcollin, 399; Ste-Pudentienne, 373, 413; les Quatre couronnés, 428; S.-Sylvestre *a Monte cavallo*, 20; S. Thomas *ai Cenci*, 13.
Égypte, 267, 278.
Élections, 252, 253, 340.
Éléments, 241, 516.
Éléphant, 149, 214.
Élévation : à la messe, 503; de corps saint, 105, 511, 520, 582.
Elevatus, 441.
Élus, 155, 178, 242.
Email, 24, 236, 390, 488, 489, 497, 562; champlevé, 312; cloisonné, 391; translucide, 391.
Emmanuel, 201.
Empereur, 315, 493.
Emphythéose, 148.
Empreintes miraculeuses : S. Martial, 69; S. Michel, 128, 134, 138, 139, 140, 141, 142; S. Pierre, 351; Ste Valérie, 73.
Encens, 65, 120, 227.
Encensement, 108, 111, 154.
Encensoir, 31, 37, 122, 123, 226, 227, 244, 278, 279, 468, 519.
Encorbellement, 155.
Enfant Jésus, 39, 54, 150, 202, 205, 274, 280.
Enfantement, 273.
Enfants, 200, 250, 272, 280, 286, 287, 511, 517; abandonnés, 131; de chœur, 284, 288; crieurs, 396; de S. Pierre, 368; les trois hébreux, 250.
Enfer, 251.
Enseigne, 239; de pèlerinage, 233, 236, 394.
Ensevelissement : du Christ, 203; des martyrs, 78.
Entrée épiscopale, 474.
Epaule, 509.
Epaulières, 287.
Épée, 129, 139, 159, 177, 199, 228, 229, 235, 243, 244, 250, 412, 421, 429, 430, 479, 506, 524, 527; voir *Décollation*, *Glaive*.
Epervier, 475.
Épiciers, 199.
Épigraphie, 414.
Épileptique, 522.
Épilogue, 586.

- Episcopus**, 408.
Epitaphe, 38.
Epitro de S. Pierre, 372.
Eponge, 417, 418, 419, 423; du Christ, 203; de S. Pierre, 390.
Ermite, 20, 261, 271, 280.
Escabeau, 211, 400, 488, 489, 522.
Escalier, 67, 483; **Saint**, 130.
Escrimeurs, 199.
Espagne, 202, 223.
Espérance, 65, 518.
Esprit, 218; **malin**, 213; **Saint**, 146, 445, 461, 475; voir *Colombe divine*.
Estampe, 51.
Etage, 154.
Etain, 239.
Etendard, 177, 204, 206, 211, 212, 213, 229, 231, 233, 243, 245, 305, 314; de résurrection, 230.
Etiquette, 555.
Etoiles, 214, 218, 234, 238, 244, 488.
Etole, 90, 142, 143, 145, 179, 247, 383, 549; de S. Pierre, 390; **croisée**, 207.
Etui, 389.
Etuvistes, 199.
Eucharistie, 469.
Eunuque, 347, 410, 411.
Évangélaire, 202, 562.
Évangélistes, 211, 212, 216, 217.
Évangile, 312.
Évanouissement, 39.
Eve, 487.
Éventail, 36.
Évêque, 93, 128, 133, 138, 139, 149, 163, 200, 248, 273, 279, 284, 519.
Ex-voto, 236, 565, 582.
Exacteur, 255.
Excédent de recettes, 259.
Excellentissime, 573.
Excommunication, 74, 153, 186, 187, 191, 376.
Excursion archéologique, 510.
Exemple, 34.
Exil, 348.
Exorcisme, 163.
Exorciste, 399.
Exposition, 132; des reliques, 582; des chaînes de S. Pierre, 383; du S. Sacrement, 50, 130, 161, 558, 560, 579; **niche**, 296.
Expulsion, 259.
Extase, 38, 39.
- Fables**, 486.
Fabriqueur, 253, 255.
Fac-simile: de la chaire de S. Pierre, 335; de ses chaînes, 383.
Façade, 68, 483, 521.
Faculté de bénir, 175.
Falence, 307.
Falbala, 35.
Famille, 400; **Sainte**, 18, 53, 68.
Fastigium, 210, 385, 483.
- Faucille**, 400.
Fauteuil, 470, 488.
Faux, 249.
Felicitis recordationis, 338.
Femme, 214, 407; **adultère**, 23; **stérile**, 536; **voilée**, 409.
Femmes: **Saintes**, 4, 7; au tombeau, 451.
Fenêtres, 66, 75, 103.
Fer, 237, 241, 320, 483; de hache, 474.
Fermail, 527, 528.
Ferronnière, 243.
Festons, 400.
Fête, 4; de N.-S. et de la Vierge, 181, 340; de Ste Madeleine, 9; de S. Michel, 121, 127, 162, 169, 181, 183; de S. Pierre, 330, 333, 335, 340; de Robert d'Arbrissel, 558.
Feu, 231, 233, 396, 405, 406, 407, 456.
Feuillages, 530; voir *Ceinture*.
Fidélité, 65.
Fiel, 231.
Fièvre, 262, 414, 416, 476, 536.
Figure de S. Michel, 245.
Filet, 371, 481, 564; de S. Pierre, 390.
Filigrane, 15.
Filles, 287.
Fils, 530; de l'homme, 218.
Fin du monde, 249.
Fiole, 27, 91, 387, 544, 555.
Flambeaux, 494.
Flamme, 38, 39, 54, 57, 58, 108, 216, 228, 229.
Flèche, 128, 138, 218.
Fleurs, 66, 110, 232, 233, 326, 400, 406, 411, 503, 518; de lis, 36, 235, 267, 305, 495.
Florence, 207, 496.
Fleuves du paradis terrestre, 211, 400.
Flûte, 289.
Foi, 177, 329, 343, 517.
Fond d'or, 106, 301.
Fondateur, 551, 561, 562, 563, 569.
Fondeur, 312, 379, 495; de cloche, 146.
Fontaine, 67, 134, 152, 264, 278, 420, 564; de Robert d'Arbrissel, 575.
Fontange, 35.
Fontevristes, 32, 35, 538, 578.
Fonts baptismaux, 299.
Force, 159, 516.
Forêt, 507, 518; **blanche**, 399.
Formulaire, 140.
Forteresse, 154, 516, 527.
Fosse, 250, 278.
Foudre, 245, 251, 503.
Fouet, 228, 229, 232, 233, 470, 523.
Foule, 520, 525, 566.
Foulons, 396.
Fournaise, 250.
Fourneaux économiques, 340.
Fourniers, 396.
Fourreau, 244, 524.
France, 199.

- Franciscains, 264, 401, 402, 403, 446.
Fréquentants, 289, 260.
Frères, 254; quêtesurs, 263.
Fresques, 68, 103, 203, 227, 286, 359,
382, 399, 400, 405, 413, 415, 420, 428,
432, 503.
Frise, 486.
Froc, 287.
Fromagiers, 199.
Fronton, 386.
Fruits, 272.
Fundus, 364.
- Gâble, 528.
Gainiers, 396.
Galeries, 105; de Rome, 18, 19, 20.
Galilæa, 210.
Gallicante, 308, 309, 310.
Galon, 552.
Gantiers, 396.
Gants, 383, 520, 523, 524, 544.
Garçons, 287.
Gardiens, 252, 253, 254, 389.
Gargouille, 157.
Gaufriers, 199.
Gaule, 69.
Gédéon, 249.
Gemmes, 210.
Génies, 222.
Gens à gages, 254.
Géoliers, 351.
Geste, 211, 437, 440, 528; de discus-
sion, 507, 525.
Girouette, 157.
Glace, 296.
Glaive, 55, 168, 204, 207, 222, 231, 233,
237, 244, 249, 372, 383, 387, 399, 470,
490, 506, 508, 515.
Globe, 202, 245; du monde, 51, 204,
213, 516, 527; enflammé, 108.
Globules, 234.
Gloire, 38, 245, 386, 569; éternelle, 171.
Gloria: in excelsis, 177, 192; *Patri*,
177, 194, 230, 233, 235.
Glorification, 513.
Gnostiques, 219.
Gonfanon, 567.
Goret, 37.
Gourde, 201, 273.
Gouttes de sang, 54.
Gouverneur, 352.
Grabat, 459.
Grâces, 582.
Granit, 365, 410, 417.
Graphologie, 65.
Graveur, 229, 242.
Gravure, 229, 564.
Gredins, 36.
Grêle, 503.
Grenier, 147.
Griffes, 512, 527.
Gril de S. Laurent, 141, 380.
Grille, 17, 312, 315, 350, 384, 387.
- Grisaille, 21, 421.
Grotte, 134, 135, 142, 152, 153, 248, 275,
277, 280, 284, 289, 291, 301, 302,
303, 304, 305, 306, 307, 308, 310; de
Ste Madeleine, 13, 18, 24, 28, 29.
Guérison, 77; miraculeuse, 555.
Guerre, 158.
Guerrier, 250.
Guetteur, 154.
Guimpe, 50.
- Habit, 238.
Hache, 78, 90, 91, 411.
Harpe, 473.
Hautbois, 520.
Hauteur, 153.
Hercule, 30, 365, 420.
Hérésie, 518.
Hérétiques, 205, 501.
Hérode, 479, 475, 479.
Héroïcité des vertus, 44.
Heures du bréviaire, 290, 302.
Hibou, 475.
Hiéronymites, 264.
Histoire, 290, 481.
Historiographe, 85.
Homélie, 349, 411.
Hommes, 243.
Hôpital, 144, 147, 148, 404.
Hospice S. Michel, 132, 152.
Hostie, 51, 52, 509, 512; miraculeuse,
426.
Hôtel-de-ville, 158.
Huguenots, 90, 91, 286.
Huile, 140, 385, 414.
Humilité, 170.
Huit, 514.
Hydrophobie, 396.
Hymnes, 8, 122, 125, 126, 159, 262, 322,
323, 558, 559.
Hypogeum, 385.
- I, 541, 542.
Iconographie, 4, 50, 72, 399, 504, 531;
des sept Anges, 228; de Ste Made-
leine, 17; de S. Maxentius, 112; de
S. Michel, 240; de S. Onuphre, 279;
de Robert d'Arbrissel, 564.
Idéalisme, 62.
Identification de Ste Madeleine, 4.
Idoles, 76, 78, 421.
IHS, 103.
Ile, 406.
Illustre (très), 583.
Illustrissime, 562; et Révérendissime,
136.
Image, 15, 582; du Sauveur, 57, 297;
de S. Pierre, 368.
Imberbe, 413, 524.
Imitation de cabochons, 107.
Immaculée Conception, 68.
Immersion de châsse, 99, 111.
Immobilité, 241.

- Impiété**, 518.
Imposition : des mains, 433, 462; du scapulaire, 178.
Impôts, 239.
Imprimatur, 183.
Incarnation, 234.
Index, 469, 526.
Individualisme, 526.
Indulgence, 10, 11, 38, 159, 169, 181, 183, 184, 193, 328, 330, 333, 335, 341, 359, 366, 381, 388, 395, 397, 422, 431, 503, 558; partielle, 191, 340; plénière, 129, 130, 131, 132, 159, 196, 262, 266, 340, 410, 411, 417, 420, 421, 424, 501, 560, 570; de la Portioncule, 197.
Infirmes, 519.
Infirmiers, 255.
Infirmité, 96.
Information, 258, 535.
Inhumation, 519.
Initiale, 541.
Inondation, 10, 250.
Inquisiteur, 503.
Inscriptions, 12, 13, 14, 15, 26, 40, 91, 133, 146, 150, 151, 159, 199, 204, 206, 225, 226, 242, 248, 265, 288, 301, 304, 312, 313, 347, 349, 350, 351, 358, 359, 360, 361, 363, 365, 366, 379, 381, 382, 383, 385, 388, 389, 391, 393, 397, 400, 401, 406, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 428, 430, 436, 453, 456, 467, 469, 484, 488, 489, 494, 495, 497, 502, 507, 512, 513, 545, 547, 550, 553; arabes, 389.
Insigne, 83, 372.
Insignes de la papauté, 487.
Installation, 477.
Instituteur, 562.
Instruments de la passion, 39, 130, 220.
Intaille, 225.
Intempérance, 516.
Intimation, 256.
Introduction de cause, 532.
Inluidivité, 62, 63.
Inventaire, 254, 258.
Invocation, 335.
Ivres, 221.
Ivoire, 30, 206, 212, 213, 241, 384, 386, 433, 441, 535; faux, 434; peint, 435.
Jambe, 262, 372.
Janicule, 144, 150, 265, 357.
Jardin, 209.
Jardinier, 24.
Jaspe, 423.
Jaune, 467, 552; antique, 425.
Jérusalem, 300, 302, 305, 307, 379.
Jésuites, 61, 402, 569.
Jeu, 340.
Jeudi, 563.
Jeûne; 22, 128, 138, 139, 244, 414.
Jeunes filles, 248, 259, 516.
Jeunesse, 21, 230, 245, 517; de Ste Madeleine, 20.
Josué, 250.
Joug, 518.
Jourdain, 400.
Journaux, 191.
Jours de la semaine, 221.
Joyau, 305, 392.
Jubilé, 267, 483.
Jugement : dernier, 122, 155, 157, 203, 204, 213, 220, 244, 312; de Salomon, 158, 515.
Juifs, 200.
Jupiter, 365.
Justice, 158, 159, 515.
Laine, 178, 312; brune, 547.
Laiques, 331.
Lait : de biche, 270; de S. Paul, 477; de la Vierge, 91, 271, 390, 544.
Lambris, 65, 105.
Lames ardentes, 407.
Lampe, 65, 218, 219, 258, 312, 313, 363, 378, 383, 385, 418, 425, 433, 512, 519, 572, 579.
Lance, 202, 203, 220, 229, 237, 238, 240, 241, 245, 250.
Lancette, 470.
Langue, 323.
Lanterne, 231, 233.
Lapin, 285, 289.
Larmes : de Ste-Madeleine, 21, 22, 25, 26, 28; de S. Pierre, 308, 327.
Latin, 267.
Laudes, 8, 119, 206, 327.
Laurier, 405.
Lavement des pieds, 69, 371.
Le Mans, 397.
Le Puy, 377.
Leçons, 8, 80, 258, 324, 534; propres, 46.
Lecteur du Martyrologe, 257.
Légat, 314.
Légende, 269.
Legs, 259.
Lèpre, 280, 372; de Constantin, 428.
Lettres, 260; royales, 577; pédales, 351; sur vêtements, 400, 479.
Lézard, 284, 289, 304, 475.
Lierre, 262, 295.
Limaçon, 284, 289, 304.
Limaille des chaînes de S. Pierre, 315, 317, 319, 320.
Limbes, 299, 303, 306.
Limoges, 68, 377.
Lin, 219.
Linge, 26, 426.
Lion, 120, 157, 164, 234, 250, 271, 278, 280, 318, 421, 475, 492, 516, 518, 527.
Lionceau, 517.
Lionne, 517.

- Liquéfaction du S. Sang, 27.**
Lis, 38, 39, 50, 204, 324, 490, 506, 508, 528.
Lit, 273, 475, 479, 522 ; de Ste Praxède, 418.
Litanies, 119, 216, 220, 221, 562, 574, 576, 579, 581, 583 ; des Saints, 9 ; procession, 73.
Livre, 20, 28, 38, 39, 50, 107, 113, 228, 245, 270, 277, 307, 318, 400, 401, 402, 412, 413, 415, 417, 424, 426, 431, 446, 455, 456, 477, 488, 490, 491, 508, 512, 517, 518, 523, 525, 528, 529 ; aux sept sceaux, 230 ; de vie, 124, 126, 246.
Loculus, 311.
Londres, 215.
Lorette, 133, 135.
Losange, 515.
Louis : XI, 416 ; XIV, 14.
Loup, 323, 487.
Louve, 487.
Lucifer, 164, 240, 251.
Lumière, 109, 156, 210, 230, 231, 247, 250, 264, 486, 488, 520.
Luminaire, 153 ; de S. Pierre, 362.
Lundi, 135, 161, 221, 563.
Lune, 486.
Lutrin, 287.
Luxure, 164, 515.
Lyon, 212.
Madame, 36, 583.
Madeleines, 11.
Madone, 269 ; de S. Luc, 409.
Magister, 529, 561, 562.
Magistrat, 253.
Main de Dieu, 453.
Mains : croisées, 487, 545 ; jointes, 25, 26, 203, 228, 229, 231, 233, 276, 289, 304, 307, 521, 525.
Maison, 205 ; dorée, 348 ; de Ste Plautille, 416 ; de S. Pudens, 422, 423.
Maitre, 402, 542 ; d'armes, 199 ; en archéologie, 1 ; de chapelle, 257 ; des novices, 253, 257, 258 ; de psalette, 288.
Maitre-autel, 544, 550.
Majesté, 211, 472.
Majorité, 253, 256, 331, 344.
Mal, 171.
Malades, 316, 350, 579.
Maladie, 134, 139 ; personnifiée, 213.
Malchus, 371.
Maléfice, 213.
Manchettes, 113.
Mandat, 254.
Mandataire, 236, 260.
Mandatum, 557, 583.
Manteau, 211, 237, 238, 246, 289, 302, 303, 304, 305, 306, 383, 400, 413, 515, 517, 526 ; de S. Michel, 138, 139, 142, 143.
Manuscrit, 32.
Marbre, 130, 313, 391, 410, 442, 545, 549.
Marchands, 158, 199, 239.
Marche, 514.
Marché : aux légumes, 149 ; au poisson, 145.
Mardi, 423, 563, 584.
Marguerite, 41, 518.
Maries (les trois), 299.
Marqueterie, 374.
Mars (dieu), 129, 351.
Marseille, 23, 29.
Martha sollicita es, 22.
Martyrium, 311.
Martyrologe, 100, 121, 415, 562, 574, 582, 584.
Martyre, 492, 505.
Martyrs, 165, 200, 210, 211, 311, 422, 424.
Massa, 364.
Masse d'armes, 241.
Mater, 561.
Matines, 8, 290, 299, 323, 430.
Mausolée, 545, 575 ; d'Adrien, 492 ; d'Auguste, 148.
Médaille, 55, 168, 496.
Médailleur, 496.
Médailion, 467.
Médecin, 94 ; du roi, 14.
Méditation de Ste Madeleine, 19, 25.
Mémoire, 137, 425, 563.
Memoria, 121, 138, 140, 141, 404.
Mentem sanctam, 146.
Mercédaires, 402.
Mercredi, 430, 431, 563.
Mer, 248, 250, 267.
Merciers, 199.
Mère, 82, 287.
Méreaux, 233.
Messe, 9, 41, 102, 113, 132, 253, 402, 416, 422, 494, 503, 557, 558 ; matutinale, 563 ; paroissiale, 103 ; pontificale, 132 ; de prime, 558 ; votive, 192 ; de requiem, 543, 584 ; du S.-Esprit, 558 ; de Ste-Madeleine, 8 ; de S.-Michel, 135, 136 ; de S.-Pierre, 430 ; de S.-Robert, 559 ; de la Trinité, 558, 579, 584.
Mesureurs de grains, 199.
Meta, 492, 500.
Métal de cloche, 365.
Métiers, 131.
Metz, 380.
Michalots, 394.
Midi, 65, 70, 108, 519.
Migravit, 558, 560, 561.
Milan, 499.
Miles, 507.
Milice : céleste, 123 ; du Mont S.-Michel, 246.
Miniature, 23, 251, 302.
Miniaturiste, 38.
Minimes, 131, 132, 198, 224, 264.

- Ministres**, 219; des infirmes, 10.
Minuit, 146.
Miracles, 44, 49, 78, 137, 381, 518, 535, 536, 586; de S.-Michel, 249.
Miroir, 229, 231, 233, 516.
Miseratione divina, 339.
Missel, 253, 505, 564.
Missionnaires, 401; du Mont S.-Michel, 192.
Missions, 193, 198; des capucins, 35.
Mitre, 72, 90, 112, 113, 135, 284, 476, 520, 524, 564, 565.
Modestie, 66.
Modification prohibée, 176.
Moines, 200, 248, 250, 280.
Moïse, 34, 248, 249.
Moisson, 249.
Moissonneurs, 396.
Môle d'Adrien, 129, 144.
Monaca, 541, 561.
Monastère, 273.
Mondanité, 30.
Monde, 527.
Monogramme : de Jésus, 51, 391, 529; de Christ, 391.
Monseigneur, 239.
Monstre, 277, 516.
Mont : Aventin, 420; Gargan, 127, 132, 137; S.-Michel, 141, 142; Tombe, 137, 138.
Montagne, 153, 400.
Monticule, 75, 291.
Monument, 258, 580; funèbre, 475.
Monumentum, 292, 293.
Monza, 383, 385, 414.
Morale, 35.
Mort : de Ste-Madeleine, 19, 25; de S. Martial, 77; de S.-Onuphre, 277, 280; de la Vierge, 109.
Mortels, 156.
Mortification, 65.
Morts, 483.
Mosaïque, 17, 72, 130, 148, 203, 204, 205, 206, 210, 212, 213, 220, 312, 359, 414, 415, 423, 427, 432.
Mosaïste, 17, 130, 414.
Mouche, 35.
Mouchoir, 409.
Moule, 239.
Moulins, 57.
Moulores, 530.
Mousquetaire, 35.
Mousse, 521.
Moutier, 310.
Mouton, 518.
Muet, 521.
Musée chrétien, 433.
Musette, 31.
Musiciens, 494.
Musique, 261, 340.
Mystère de la Passion, 298.
Mysticisme, 62.
Mythologie, 486.
Nantes, 471.
Naples, 223.
Nappe, 470.
Natal, 328.
Natte, 276.
Nauffrage, 289.
Nautonnier, 30.
Navire, 29, 520.
Nécrologe, 560.
Nègre, 520.
Nef, 16, 36, 134, 305.
Neptune, 78.
Néron, 324, 351, 370, 371, 447, 448, 453, 463, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 471, 480.
Nervosité, 62.
Neuvaine, 161, 162, 554, 557, 559, 579.
Niche, 103, 134, 313.
Nimbe, 165, 204, 248, 269, 318, 395, 400, 436, 440, 456, 471, 489, 564, 581, 582; crucifère, 38, 302, 303, 391, 488, 527; triangulaire, 567.
Noblesse, 253.
Noë, 444, 445, 450.
Nœud, 57.
Noir, 65, 177, 178, 199; et blanc, 511, 512.
Noli me tangere, 19, 20, 23, 24.
Nom, 85, 515, 527, 536, 540; de Jésus, 336, 402, 477; de S. Michel, 124; de baptême, 392; hébreu, 208, 224.
Non-culte, 563, 581.
Non pareil, 35.
Nord, 107, 153, 156.
Notaire, 144, 256.
Notes de voyage, 2.
Notre-Dame : du Perpétuel secours, 341, 342; de Pitié, 564; du Sacré-Cœur, 55.
Novices, 43; voir *Maitre*.
Noyade, 78.
Nuages, 230, 238, 246, 250, 472, 520, 521.
Nudité, 17, 20, 262, 276, 280, 281; de Ste-Madeleine, 22.
Nuit, 135.
Nympha S. Petri, 347.
Obéissance, 171, 254, 518.
Obituaire, 561.
Objections, 535.
Oblations, 330.
Obsèques, 583.
Occident, 518.
Octave, 136, 137, 188, 335, 341, 558; du S.-Sacrement, 473.
Octogone, 154, 156.
Oeil de Dieu, 230.
Oeuvres, 242, 245; d'art, 250; de charité, 329.
Offertoire, 10.
Office, 4, 70, 100; divin, 562; propre, 122, 534, 573, 582, 583, 584; de Ste-

- Madeleine, 8; de S.-Michel, 136; de S.-Pierre, 321; des morts, 257; par les anges, 135.**
Offrande, 114, 331; du Sénat, 425.
Officiers, 252, 257.
Oiseau, 304, 490.
Olivétains, 319.
Olivier, 322, 323, 363, 503.
Omega, voir Alpha.
Onde, 220.
Oné, 267, 286.
Ongles de fer, 421.
Onguent de Ste Madeleine, 15.
Opus, 496, 497, 498.
Or, 15, 65, 134, 213, 224, 236, 245, 316, 317, 375, 469, 486, 506.
Oraisons, 80, 82; dévotes, 561; de la B. Marguerite Alacoque, 45.
Oranger, 291.
Orant, 26, 427.
Oratoire, 67, 129, 140, 143, 155, 206, 254, 257, 403; du Sauveur, 348.
Oratoriens, 411.
Ordinaire, 185, 195, 332, 333, 335, 343.
Ordination, 77.
Ordonnance de Charles VI, 239.
Ordre chevaleresque, 199; de S.-Michel, 236.
Orfèvre, 499.
Orfèvrerie, 2.
Orfrois, 284, 455.
Orient, 109, 139, 156, 157, 427, 486, 520.
Orientation, 107.
Orléans, 158.
Ornements, 254.
Orphelins, 152.
Orthographe, 62, 63, 86.
Ossements, 441, 442, 548; dénommés, 94; mêlés, 97; de S.-Pierre, 373, 390.
Ossuaire, 155.
Ostension : des chefs des SS. Pierre et Paul, 387; des reliques, 17.
Oublieurs, 199.
Ouest, 109, 155, 157.
Ourllet, 480.
Outre, 249.
Ouvriers, 254, 499.

Paganisme, 33, 487.
Pagella, 182.
Pagus, 92.
Paiement des dots, 260.
Païens, 76.
Pain, 272, 274, 276, 277, 279, 280, 306, 403, 475; d'orge, 69, 70.
Paix, 442.
Palais : des doges, 158; de Néron, 148, 150, 313; des papes, 222; de Latran et du Vatican, 18.
Palermie, 224.
Palla de Ste Madeleine, 16.
Palliolum, 140, 141, 143.

Pallium, 312, 432, 523, 524; de S. Michel, 142, 143.
Palme, 108, 109, 229, 231, 233, 246, 399, 401, 402, 405, 406, 412, 413, 426, 472, 508, 512, 524, 525, 528; de S. Pierre, 390.
Palmette, 556.
Palmier, 275, 278, 280, 281, 503.
Palustre, 1.
Panache, 296.
Pancossiers, 199.
Panégryrique, 571, 579, 580.
Panneaux, 486.
Paon, 203.
Papauté, 313.
Papes, 132, 297, 495; Adrien I, 316, 320; Agapit, 129; Alexandre I, 380; II, 430; III, 71, 101, 483, 572; VI, 144; VII, 51, 67, 268, 383, 385, 388, 573; Anaclet, 403; Benoit XI, 478; XII, 73, 438; XIII, 135, 352; XIV, 4, 9, 79, 121, 142, 219, 227, 271, 365, 399, 403, 433, 576, 577, 581, 582; Boniface IV, 144, 244; VIII, 11, 17, 79, 390, 395, 438; IX, 134; Calixte I, 359, 372; II, 101, 399; III, 420; Célestin III, 312; Clément I, 367, 370, 408, 416, 477; V, 11, 402; VI, 70, 75; VIII, 151, 174, 186, 187, 314, 348, 380, 429; IX, 38, 130, 573; 574; XI, 16, 372; XII, 201; XIII, 51; Clément, 404, 476; Corneille, 359, 500; Damase, 317, 360, 399, 400, 411, 500; Etienne III, 147, 319, 320; Eugène IV, 145, 150, 266, 483, 484, 487, 491, 493, 494, 500; Gélase, 133, 247; Grégoire I, 8, 139, 140, 144, 244, 314, 316, 317, 347, 399, 411, 416, 523; II, 140; III, 315; VII, 316, 317; IX, 359; XI, 388; XIII, 349, 352, 415; XVI, 55, 174; Honorius I, 16, 483, 500; II, 17; III, 13, 271, 347; Innocent II, 131; III, 76, 134, 135, 312, 376, 384, 387, 433; IV, 519; X, 266, 311, 573, 574; XI, 266; XII, 131; Jean I, 412; II, 382; XIII, 320, 380; XIX, 70, 71, 74; Jules II, 150; III, 135; Lin, 146, 367, 369, 404, 407, 476; Léon I, 71, 72, 429; III, 200, 206, 261, 314, 315, 347; IV, 130, 150, 151, 499; X, 16, 266, 380; XIII, 56, 119, 150, 163, 166, 178, 180, 189, 191, 196, 197, 341, 345, 401; Martin V, 359; Nicolas IV, 11; Paul I, 350; V, 266, 313, 364, 370, 372, 484, 500; Pélage, 139, 381; Pie I, 422, 423, 424; II, 583; V, 266, 503; VI, 52, 161, 162, 366; VII, 84, 159, 160, 162; IX, 46, 49, 53, 56, 162, 169, 172, 173, 174, 176, 183, 184, 186, 187, 192, 193, 194, 328, 333, 334, 336, 337, 345, 366, 384, 385, 495, 534; Pierre Célestin, 402; Silvestre, 146, 311, 352, 359, 362, 372, 375, 428,

- 429, 437; Sixte III, 381; IV, 222, 349, 379, 397, 401, 416; V, 266, 366, 409, 502; Urbain II, 566; III, 148; IV, 503; V, 221, 384, 387; VIII, 11, 54, 94, 130, 180, 266, 312, 415, 533, 572, 581; Vitalien, 317, 380; Zacharie, 205, 220; Zéphyrin, 358.
- Papetiers, 396.
- Papier, 481.
- Pâques, 206, 297, 299; rose, 495.
- Paradis, 31, 241.
- Paralytique, 78, 371, 372, 381, 382, 410, 446, 457, 459, 471, 476, 479.
- Paralura*, 439.
- Paray-le-Monial, 58, 59, 64.
- Parchemin, 386.
- Parlement d'autel, 20, 128, 143, 268, 406, 432, 567.
- Parents, 254, 256, 563; de Robert d'Arbrissel, 561.
- Parfums, 4, 5, 6, 7, 8.
- Paris, 52, 154, 157, 301.
- Parme, 425.
- Paroisse, 404.
- Parvis, 154.
- Passage sous l'arche, 511.
- Passé, 516.
- Passion de N.-S., 37, 39, 302.
- Pastel, 199.
- Pastor Dei*, 217.
- Pâte, 391.
- Patena*, 15.
- Patène, 217, 223.
- Pater*, 168, 177, 185, 194, 226, 330, 333, 335, 561.
- Patine, 491.
- Patriarche, 74, 280, 288, 570, 574; de Jérusalem, 382.
- Patrie, 146.
- Patron, 91, 92, 101, 105, 161, 164, 281, 288, 473; modèle, 480, 481.
- Patronage, 4, 503; de Ste-Madeleine, 11; de S.-Michel, 198; de S.-Pierre, 392.
- Pauvres, 152, 156, 260.
- Pavé, 65, 350.
- Pavie, 39.
- Pavillon, 268, 425, 567.
- Pax*, 217.
- Paysage, 27.
- Peau : de bête, 281; de lion, 516.
- Pêche : miraculeuse, 371; de S.-Pierre, 478.
- Pêcheresse, 4, 5, 6, 7, 8, 20.
- Péchés, 246.
- Pêcheurs, 239, 396; d'hommes, 371.
- Peigne, 403; coquillage, 236.
- Peintres, 19, 20, 22, 30, 72, 75, 130, 152, 201, 207, 241, 243, 244, 245, 248, 249, 251, 266, 303, 307, 349, 381, 382, 411, 414, 429, 430, 481, 501.
- Peinture, 107, 149, 151, 155, 416; murale, 75; voir *Fresques*.
- Pèlerinage, 133, 135, 193, 243, 340.
- Pèlerine, 236, 273.
- Pèlerins, 135, 136, 239, 273, 394, 483, 565.
- Pélican, 287.
- Pendentifs, 212.
- Pénitence, 22, 81; de Ste Madeleine, 24; de S. Pierre, 283.
- Pénitenciers, 135.
- Pénitents, 252.
- Pennon, 245, 520.
- Pentecôte, 146.
- Percelebris*, 83.
- Père, 287.
- Pères des Ecoles pies, 139, 131.
- Perfection, 170.
- Périgueux, 377.
- Perinsignis*, 179, 180.
- Perles, 304, 305.
- Perroquet, 35.
- Persécuteur, 455.
- Pèsement des âmes, 157, 241, 242.
- Peste, 129, 139, 244.
- Petit, 86, 89; office, 257.
- Petilio*, 243.
- Philologie, 86.
- Photographie, 2, 464.
- Phylactère, 29, 107, 213, 304, 306, 470, 473, 478, 527, 528.
- Physionomie : de Ste Madeleine, 20, 21; de S. Pierre, 365, 394.
- Pictor*, 497.
- Pièce d'artillerie, 130.
- Pied de Ste-Madeleine, 9, 10, 12.
- Pieds : du Christ, 18, 22, 23; chaussés, 488, 489; nus, 107, 128, 230, 240, 305, 419, 426, 451, 455, 459, 471, 545, 565.
- Pierre, 250, 375; sacrée, 105; relique, 13, 15; de l'apparition, 358; du partage, 362.
- Pierre II, 545, 548.
- Pierreries, 15, 375, 556.
- Pietà*, 416.
- Piété, 53.
- Pieuse union, 180.
- Pignora*, 139, 141.
- Pilastres, 514.
- Pirates, 154.
- Pisc, 529.
- Pittoresque, 436.
- Plan du tombeau, 514.
- Plafond, 148.
- Plaie, 509; du côté, 305.
- Plaies, 219; les cinq, 57.
- Plan en croix, 102.
- Planche, 391.
- Planchéieurs, 396.
- Plat, 108.
- Platonica*, 358, 360, 372.
- Plâtre, 301.

- Plomb**, 158, 231, 236, 237, 239, 394, 415, 544, 546.
Pluie, 91, 396.
Plume, 494.
Pluvial, 439.
Poids, 242.
Poignard, 402, 454, 506, 508.
Poils, 276, 281.
Pointage, 257.
Pointe de tau, 556.
Poison, 439.
Poisson, 69, 70, 75, 229, 231, 371, 475, 478.
Poissonniers, 396.
Poitiers, 31, 32, 33, 35, 70, 77, 80, 156, 203, 216, 286, 301, 307, 321, 375, 392, 397, 442, 548.
Poitou, 467.
Politique, 34, 158.
Pomme, 272.
Ponent, 533.
Pont, 149, 495; S.-Ange, 129.
Pontificat d'Eugène IV, 493.
Porc, 515, 518.
Porche, 133, 155.
Porphyre, 14, 362, 421.
Porte, 65, 128, 133, 136, 154, 222; de chasse, 111; cochère, 37; du fumier, 311; de S.-Michel, 156, 157, 158; de S.-Pierre au Vatican, 483.
Porte : croix, 430; étendard, 120, 123.
Portement de croix, 38.
Portier, 65; du ciel, 322.
Portique, 128, 133, 150, 370; d'Octavie, 145.
Portrait, 286; du Sauveur, 390; de S. Pierre et S. Paul, 453; de Filarete, 497.
Portugal, 402.
Position, 535.
Possédés, 76, 320, 382, 420.
Possession, 98; immémoriale, 582.
Postulateur, 46, 535, 578.
Pot, 76.
Pourpre, 143.
Préau, 264.
Precatio, 213.
Préchantre, 288.
Prédication, 33, 81, 451, 458, 508, 509; de S. Paul, 68, 328, 397, 410, 469, 490; de S. Pierre, 372, 397, 420, 422, 472, 476, 479; de S. Pierre m., 521; de Robert d'Arbrissel, 542, 543, 566.
Predicatoriana, 35.
Première communion, 42, 340.
Presbyterium, 148.
Présent, 516.
Présentation des âmes, 241.
Président, 182.
Prétintaille, 35.
Prétoire, 291.
Prêtre, 87, 88, 91, 399, 413.
Prévôt du paradis, 123, 129.
Priant, 378, 472.
Prière, 227, 244, 256, 328, 329, 335, 421, 505; à S. Michel, 163; pour la France, 190; pour les infirmes, 255; de Léon XIII, 166.
Pricur, 93, 246, 525, 566.
Prieuré, 588.
Prima primaria, 180, 181.
Primat, 352.
Primicier, 136, 145, 147.
Prince, 124.
Principautés, 171, 527.
Printemps, 304.
Prise de possession, 253.
Prison, 215, 417, 463, 469; de S.-Pierre, 382; Mamertine, 346, 350, 372, 410, 421; Tullienne, 350.
Privilèges du Mont S.-Michel, 192.
Pro gratia, 49, 194.
Procédure, 581.
Procès : de canonisation, 577; verbal, 94, 95, 253, 260.
Procession, 27, 41, 91, 110, 129, 131, 138, 139, 184, 223, 260, 282, 299, 335, 348, 554, 558, 579, 580; du S. Sacrement, 248, 388.
Processionnal, 538.
Procureur : de fabrique, 481; général, 402, 418; de collège, 130.
Promoteur de la foi, 47, 49, 533, 577.
Prophètes, 211, 212, 473.
Propre, 534; diocésain, 100.
Prosaire, 74.
Proses, 126.
Protecteur, 161, 252, 522.
Protestants, 158, 368.
Protonotaire, 41.
Provinces, 396.
Prudence, 516.
Psalette, 288.
Psaumes, 257, 258, 271.
Psautier, 561, 562; de la Vierge, 303.
Puissances, 165, 170, 527.
Puits, 264, 311, 359, 410, 417, 418, 422, 423, 425; de l'abîme, 242.
Pulpitum, 520.
Punition, 254.
Purgatoire, 269, 430.
Pyramide, 492, 553.
Quatrain, 478.
Quatre, 211.
Que, 278.
Queue, 244.
Quincaillerie, 239.
Quinquennium, 193.
Rabat, 113.
Racines, 29, 270.
Raguel, 216.
Rais d'escarboucle, 235, 238.
Raisins, 11.

- Ravenne, 203, 204, 210, 220.
 Rayon de lumière, 51, 108, 277, 281, 403.
 Rayonnement, 57, 230.
Recolendæ memoriæ, 187, 191.
 Recteur, 173, 189.
 Rédemptoristes, 174.
 Réfection, 153.
 Régents de chœur, 257, 258.
Regina cæli, 129.
 Règle, 34.
 Règlement, 343.
Regnum, 315.
 Reims, 562.
 Reine, 273, 525, 563; d'Angleterre, 573; des vertus, 517.
 Religieux, 90.
 Reliquaire, 12, 319, 320, 389, 407, 416; de S.-Grégoire, 12; formes diverses, 12, 15, 389.
 Reliques, 4, 41, 84, 85, 89, 93, 116, 138, 441, 532, 552, 585; sans nom, 99; de Ste Madeleine, 10, 11; de S. Michel, 139, 244; de S. Pierre, 372; de Robert d'Arbrissel, 547.
 Renaissance, 285, 435.
 Renard, 522.
 Reniement de S. Pierre, 371.
 Renverse, 35.
 Repas, 5, 6, 8.
 Repentir de S. Pierre, 283, 290.
 Répons, 8, 283.
 Repoussé, 554.
 Reprise de cause, 578, 581.
 Réprouvés, 178, 242.
 République romaine, 146.
 Rescrit, 49, 188, 189, 192, 194, 195, 196, 198.
 Résille, 515.
 Restauration, 107, 484; de vitrail, 464, 466.
 Résurrection, 217, 285, 517; du Christ, 5, 7, 288, 302, 303, 304, 306; de Lazare, 5, 24; de Tabite, 420; d'un mort, 82, 325, 431, 459, 468, 471, 473, 475, 477.
 Retable, 23, 103, 113, 288, 294, 301, 305, 349, 421, 430, 473, 582.
 Retour des dots, 260.
 Retraites, 193.
 Révélation, 145.
 Révérence, 36.
 Révérend, 561, 562.
 Révérendissime, 40, 49, 68, 161, 533, 549, 563, 564.
 Rideau, 387.
 Rincaux, 318, 386, 436.
Rin/presco, 132.
 Rit : double, 8; double majeur, 45.
 Robe, 471, 489, 526; de S.-Pierre, 392.
 Robert d'Arbrissel, 534, 536, 538.
 Recher, 29, 31, 138, 276, 306, 527, 564.
 Rogations, 375.
Rogum, 315.
 Roi, 38, 272, 384, 386, 525, 563.
 Rome, 137.
 Romipètes, 394.
 Rond, 156, 378.
 Rondache, 237.
 Ronde d'anges, 512.
 Rosaire, 175, 271.
 Roscau, 441; à éponge, 220.
 Roses, 39, 228, 229, 313, 361, 413, 414, 456.
 Rosier, 209; de Marie, 341.
 Rossi (de), 1.
 Rôtisseurs, 199.
 Roue, 340.
 Rouge, 73, 128, 143, 199, 211, 231, 231, 245, 246, 248, 302, 305, 306, 443, 467, 470.
 Rouleau, 202, 242, 424, 470.
 Royaumes, 199, 396.
 Ruban, 95, 221.
 Ruines, 446.
 Ruthène, 429.
 S pour *Sanctus*, 408.
 Sable, 236.
 Sac, 258; de Rome, 12.
 Sacramentines, 16.
Sacrarium, 392.
 Sacre de S. Martial, 77.
 Sacré Cœur, 41, 43, 45, 47, 48, 50, 51, 177, 567.
 Sacrés Cœurs, 178.
 Sacrements, 113, 414.
 Sacrifice, 250; d'Abraham, 219.
 Sacristain, 67, 253, 254, 257, 258, 430, 558.
 Sacristie, 483.
 Sacrosaint, 339, 433.
 Sages de l'antiquité, 33.
 Saie, 439.
 Saint-Office, 501, 503.
 Saint-Siège, 331, 334, 342.
 Saint Maximin, 14.
 Saint Michel d'Entraigues, 156.
 Saintes, ville, 397.
 Sainte Vierge, 39, 67, 77, 104, 134, 146, 155, 165, 178, 204, 207, 211, 229, 238, 271, 274, 290, 300, 304, 306, 308, 397, 401, 432, 485, 488, 505, 509, 528, 564, 565, 567.
 Saintes : Agathe, 9; Agnès, 9, 501; Anne, 9, 98, 147; Antonine, 361; Athanasie, 147; Aurée, 147; Balbine, 380; Brigitte, 361; Catharine, 9, 501, 525; Cécile, 9, 501; Christine, 266; Claire, 9; Cyriaque, 430; Elisabeth, 9, 147; Eudoxie, 147; Euphémie, 147, 149; Euphrosine, 406; Françoise Romaine, 10, 432; Flavie Domitille; 347, 405, 410; Hélène, 309, 399; Ju-

- lie, 270; Lémobie, 427; Lucie, 16, 380; Lucille, 401; Lucine, 359, 421, 500; Madeleine, 8, 9, 17, 18, 19, 20, 290, 292, 299, 300, 302, 303, 305, 452, 451, 566; Madeleine de Pazzi, 37; Marguerite, 14; Marie Salomé, 14; Marthe, 4, 5, 6, 7, 8, 24, 29; Martilla, 23; Monique, 9; Pétronille, 147, 148, 378, 413, 476; Plautille, 406, 416, 427, 493; Praxède, 9, 413, 417, 422, 442; Prisque, 346, 419; Pudenticenne, 9, 413, 422, 424; Scoplastique, 270; Secondine, 270; Sophie, 147; Thècle, 147; Théocliste, 147; Théodora, 406; Théodote, 147; Théopiste, 147; Valérie, 71, 72, 73, 77, 78, 321.
- Saints, 100, 217; locaux, 100; Ab-bacyr, 147, 149; Abbon, 135; Abdon et Sennen, 425; Alexandre, 147; Alexis, 392; Alpinien, 76; Am-broise, 523; Amphion, 261; Anas-tase, 147, 392; André, 70, 371, 378, 410, 469, 472; Ange, 144; Anselme, 144, 266, 308; Anthyme, 147; Anti-pas, 147; Antoine, 279, 455, 456; Ant. de Padoue, 229; Arhippos, 250; Aubert, 141, 142; Augustin, 8, 265, 523; Austriclinien, 76; Ba-silide, 261; Benoît, 140, 276, 544, 562; Boniface, 392; Briuc, 84; Bruno, 576; Cædonius, 23; Celse, 146; Césaire, 146; Christophe, 147; Clair, 84; Côme et Damien, 147, 392; Cyrin, 261; Dominique, 131, 431, 528; Domitius, 147; Donat, 146; Doucelin, 89, 102, 114; Ed-mond, 84; Erasme, 147; Etienne, 77, 146, 397, 431, 472; Euchèr, 376; Euplus, 146; Euprepus, 147; Eus-torge, 524; Eutychiuss, 392; Fla-vius Clément, 416; Florent, 84; Francaire, 84; François d'Assise, 71, 128, 131, 134; Fr. de Sales, 108; Front, 76, 376, 377; Gabriel, 119, 120, 146, 154, 153, 168, 169, 171, 181, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 208, 215, 220, 228, 229, 231, 233, 250; Georges m., 147; Georges év., 376, 377, 476; Gérard, 84; Gilles, 270; Gohard, 84; Gorgon, 400; Guillaume, 135; Herculanus, 425; Hermès, 348, 392; Hilaire, 375; Hubert, 317; Jean-Baptiste, 77, 119, 146, 390, 544; Jean év., 108, 109, 123, 155, 181, 218, 229, 371, 393, 449, 450, 451, 453, 471, 472, 544, 564, 566; Jean m., 149; Jean et Paul, 524; Jérôme, 523; Joseph, 54, 55, 165, 181; Jude, 147; Julien, 397; Julien du Mans, 397; Lazare, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 23, 24, 29; Laurent, 146, 229, 431, 443, Léonce, 147; Louis, 544; Luc, 67, 68, 409, 410; Machabées, 381, 384, 385; Magne, 150, 151; Marc, év. 368; Marc, m., 427; Martial, 67, 346, 376, 377, 392, 398, 409, 410; Martin, 87, 109, 114; Materne, 376; Mathias, 134; Maur, 88, 97, 140; Maurille, 144; Maxen-tiol 83, 85; Maximin, 13, 25, 27; Michel, 119, 146, 154, 158, 168, 200, 201, 207, 208, 213, 214, 220, 226, 228, 229, 230, 233, 237, 238; Nabor, 261; Nazaire, 261; Nèrèe et Achil-lée, 347, 405, 406, 410; Nicaise, 147; Nicandre, 146; Nicolas, 146, 314, 525; Nicomède, 425; Novat, 413, 422, 423; Olympe, 261; Onuphre, 261; Pancrace, 147, 405; Pantaléon, 147; Paphnuce, 276, 277, 278; Pasteur, 413; Paul ap., 67, 68, 69, 78, 145, 147, 165, 181, 215, 229, 351, 372, 394, 400, 409, 410, 416, 421, 422, 430, 431, 432, 433, 440, 446, 453, 454, 456, 468, 475, 485, 489, 502, 524; Paul erm., 271, 276; Philbert, 97; Phi-lippe, 440; Pierre, ap., 67, 68, 69, 70, 75, 77, 78, 80, 81, 82, 108, 109, 134, 145, 165, 181, 229, 264, 283, 289, 290, 313, 317, 319, 351, 394, 400, 405, 406, 409, 410, 411, 412, 416, 419, 420, 421, 422, 424, 430, 431, 432, 437, 440, 446, 469, 485, 490, 499, 524; P. d'Arbues, 401; P. Baptiste, 401; P. Claver, 402; P. Damieu, 402; P. Derates, 402; P. Orscolo, 403; P. Regalati, 403; P. év. 401; P. m., 501, 512, 528; Pierre et Mar-cellin, 146, 399, 400; Processo et Mar-tinien, 351, 372, 410, 421; Procope, 147; Pudens, 346, 385, 390, 413, 422; Quarante MM., 392; Raphaël, 119, 154, 158, 168, 169, 171, 181, 205, 206, 208, 216, 218, 229, 231, 233; René, 285, 286; Romuald, 128; Savinien, 397; Servais, 313, 317; Théodore, 147; Thomas, 306; Th. d'Aquin, 432, 502, 523; Thothélius, 147; Ti-burce, 269, 400; Timothée, 413, 422, 427; Tite, 476; Trogesius, 89; Va-lentin, 140; Valérien, 97, 269; Vital, 89; Viton, 135.
- Saisons, 211.
Salaire, 256.
Salle des archives, 256.
Salomon, 33, 213.
Salut, 298, 404, 557, 558.
Salutation, 170; angélique, 489.
Samédi, 557, 563.
Samson, 250.
Sauvation, 188, 189, 191.
Sanæ memoriæ, 51, 52, 54, 174, 533.
Sanctimonialis, 541.
Sanctissimus, 363; D. N., 451, 460, 461, 495.

- Sanctus*, 165, 212.
Sandales, 204, 211, 231, 241, 400, 528;
de S. Martial, 392; de S. Pierre,
392.
Sang, 509; du Christ, 27; des MM.,
410, 417, 418, 419, 422, 423, 424,
426; de S. Boniface, 392; de Ste
Valérie, 73.
Sangles, 384, 386.
Sanglier, 515.
Saphir, 375.
Saphir, v. *Ananie*.
Sapience, 132.
Sarcophage, 106, 217, 385, 408, 417,
456, 519.
Satan, 120, 163, 164, 165, 178, 190,
326.
Saumur, 477.
Sautoir, 234.
Sauveur, 217, 223; voir *Portrait*.
Savetiers, 396.
Scala santà, 151.
Scapulaire, 175, 565, 568; de S.-Mi-
chel, 176, 182.
Sceau, 240, 254, 260, 321, 346, 456,
565, 566; de Dieu, 213, 214; épisco-
pal, 95.
Scellement, 246.
Sceptre, 202, 228, 231, 232, 233, 246,
280, 281, 471, 527.
Sceptrum Domini, 390.
Scènes : d'amour, 442; historiques,
247.
Schola, 150.
Sciences, 290; juridiques, 312.
Scolastique, 36.
Scologies, 131.
Scrutateurs, 313.
Scrutin secret, 253, 256, 331.
Sculpteurs, 16, 68, 134, 289, 361, 366,
383, 386, 430, 493, 529, 530.
Séaltiel, 224.
Sècheresse, 91, 111.
Secrétaire, 253, 260.
Sections, 343.
Sedia gestatoria, 384, 386.
Seigneur, 133, 240.
Sella, 384.
Semaine sainte, 136.
Séminaire, 103; de S. Pierre, 132.
Sénat, 9, 38, 132.
Sénateur, 10, 413, 422, 424.
Sénèque, 413.
Sens, 170; ville, 375, 397, 469.
Sentences, 545.
Sentinelle, 37.
Sept, 218, 222; anges, 217.
Sépulcre du Christ, 153, 292, 309.
Sépulture, 281, 414, 542; du Christ, 4,
6, 8, 22, 24.
Séraphel, 205.
Séraphins, 51, 129, 165, 170, 212, 529.
Sérénité, 65.
Seringue, 32, 37.
Serment, 253, 375, 389.
Sermon, 132, 558; burlesque, 31.
Serpent, 164, 235, 243, 244, 517, 518.
Serrure, 65, 384, 391.
Serruriers, 396.
Serviteur, 525.
Servus, 363.
Sibylle, 209.
Siège, 524; pontifical, 134.
Signatures d'artistes, 16, 18, 20, 229,
493, 495, 497, 498, 529.
Signe de croix, 460.
Signum Dei vivi, 236, 246.
Silence, 65.
Silex, 350.
Simon : le corroyeur, 474; le magi-
cien, 321, 325, 326, 348, 359, 368,
446, 447, 448, 453, 460, 468, 469,
470, 471, 472, 473, 476, 477.
Singe, 518.
Sire, 303.
Société : archéologique, 465; des
avocats de S. Pierre, 340; de la
jeunesse catholique, 339.
Soie, 95, 411, 547, 552.
Sol, 211, 451, 452.
Soldat, 449, 470, 480, 504, 554.
Soleil, 40, 57, 66, 235, 486, 497, 521.
Solennel mineur, 534.
Solennité, 584.
Solitaire, 88, 275.
Sonnerie, 258.
Soubassement, 513.
Soufflet, 433.
Souliers, 241.
Soupirs de S. Pierre, 309.
Source, 138, 275, 281, 421; miracu-
leuse, 346.
Sources de l'art, 290.
Soutane, 284; rouge, 287; violette,
132.
Souterrain, 67.
Souvenirs romains, 346.
Stalles, 21.
Station, 266, 348, 388, 399, 404, 411,
422, 504.
Statuaire, 376.
Statue, 20, 129, 134, 147, 234, 282,
289, 514, 587; d'argent, 194; de
bronze, 364; du Sacré Cœur, 56;
de Ste Madeleine, 10; de S. Pierre,
320, 328; de Robert d'Arbrissel,
571.
Statuette, 197, 522, 526, 528.
Statuts, 251, 255, 329, 335, 342.
Stinkerque, 35.
Stocco, 493.
Stuc, 20, 21.
Suaire, 519, 520, 552; de S. Martin
78.
Subdélégation, 173.
Subiaco, 248.

- Sucre**, 257.
Sudarium, 523, 524.
Suffrage, 82, 583.
Suicide de Néron, 454.
Suisse, 37.
Summarium, 536.
Supplique, 260, 575, 578.
Surplis, 90, 103, 113, 115, 179, 282, 284, 287, 383, 564, 566, 568.
Syllogisme, 36.
Symboles, 367.
Symbolisme, 65, 176, 304, 321, 376, 485, 490, 513, 514, 531; architectural, 152.
Symphoniacus, 288.
Synagogue, 247.
Syndic, 253, 255.
Sylvain, 80.
- Tabac**, 32, 37.
Tabard, 238.
Tabatière, 37.
Tabernacle, 268, 295, 528; ciborium, 47.
Tabite, 371, 450, 458, 462, 469, 472, 479.
Table de S. Pierre, 373, 374.
Tableau, 307, 387, 392; de S. Pierre et S. Paul, 429; reliquaire, 15.
Tablier, 36.
Tabula, 288, 441.
Tambour, 484.
Tapis, 474.
Tapisseries, 18, 24, 303, 304, 305, 473.
Tapissier, 482.
Tartarus, 120.
Tasso (Torquato), 266.
Tau, 279, 456, 556.
Taureau, 127, 138, 247, 248, 468.
Te Deum, 41, 274, 300, 537, 538, 579, 580.
Tempérance, 515.
Tempête, 503, 521.
Temple, 461, 471, 479; de Salomon, 500.
Ténèbres, 177, 283.
Tenture, 455, 489.
Térébinthe, 492.
Tercets, 168, 169.
Terre, 140, 142, 240, 516; cuite, 284.
Tertiaire, 201.
Tête, 411, 509; de mort, 21; coupée, 13; nue, 237, 241, 245; rayonnante, 305, 565, 582; triple, 516; voilée, 467.
Théophile, 476, 477, 479.
Thermes, 413, 427; de Trajan, 348.
Tiare, 346, 387, 432, 433, 437, 472, 476, 477, 487, 491, 520, 523.
Tibre, 346.
Tierce, 299.
Titre: cardinalice, 266, 411; curial, 104.
- Titulus Pudentis**, 149.
Tobie, 207, 229, 231, 233.
Toile, 391, 480.
Toilette, 295.
Toison d'or, 487.
Tombeau, 73, 133, 290, 383; de Ste Madeleine, 14; des SS. Pierre et Marcellin, 510; de Robert d'Arbrissel, 544; voir *Sépulcre*.
Tonnerre, 277, 359, 476, 503.
Tonsure, 383, 417, 446, 457, 469, 471, 472, 491; de S. Pierre, 109.
Torché, 9, 10, 38, 132, 259, 276, 279, 411, 425, 432.
Torrent, 250.
Tour, 75; d'église, 153, 154; d'enceinte, 222; S. Michel, 155.
Tourelle, 312.
Tours (ville de), 313, 482, 543.
Tradition, 4, 6, 7, 8, 98, 296.
Traduction, 265.
Transfiguration, 371, 478.
Translation: de corps saint, 348, 421, 535; de Ste Madeleine, 14, 15; des SS. Pierre et Paul, 359.
Transtévère, 483.
Travertin, 351.
Trèfle, 216.
Tremblement de terre, 122, 207.
Trésorier, 331, 343, 344.
Trèves, 202.
Triangle, 230.
Tribunal, 343.
Tribune, 155, 258.
Tribut, 478.
Triennium, 188.
Trinitaires, 200, 402.
Trinité, 165, 225, 229, 231, 232, 239, 246, 527, 558.
Trisagion, 245.
Tristesse, 306, 310.
Trompette, 218, 219, 220, 222, 226, 227, 520.
Tronc: d'arbre, 106, 497; à aumônes, 105.
Trône, 57, 210, 211, 383.
Trônes, 170, 205, 527.
Troupeau, 31; confié à Saint-Pierre, 371.
Troyes, 306, 469, 470, 472.
Tulle, 398.
Tunique, 211, 230, 238, 246, 247, 289, 302, 304, 305, 307, 383, 413, 524.
Tures, 129.
Turin, 58.
- Uniforme**, 246.
Union des Eglises, 493.
Uriel, 209, 210, 212, 214, 215, 216, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 228, 229, 231, 233.
Urne, 14, 421, 423, 425.
Usages, 258.

- Vacance, 253.
Vaillance, 243.
Vaisseau : vase, 376, 390 ; navire, 159.
Valet, 520.
Vallombrosiens, 418.
Vase, 229, 233, 281, 418, 419, 426, 490, 511, 516, 555 ; à parfums, 20, 20.
Vassellum, 375.
Vatican, 347.
Velours, 391, 439 ; d'Utrecht, 365.
Vendredi, 262, 563 ; saint, 27.
Vénérable, 44, 56, 121, 147, 161, 186, 187, 192, 201, 252, 261, 392, 504, 542, 543, 546, 547, 562, 564, 575.
Veni creator, 253.
Venise, 158, 212, 221, 224, 389.
Vents, 516.
Vêpres, 8, 9, 103, 111, 132, 257, 261, 299, 300, 312, 322, 557, 558.
Verge de flagellation, 4, 5, 153.
Vérité, 4, 488, 526.
Vermeil, 312, 313.
Verre, 376, 390 ; doré, 409, 413, 427.
Verrière, 216.
Verroux, 387.
Vers : français, 474, 478 ; latins, 312, 381, 400, 411, 413, 418, 419, 420, 424, 426, 432, 485, 494, 502.
Verset, 290.
Vert, 65, 443, 467, 471.
Vertus, 246, 527 ; angéliques, 165, 171 ; cardinales, 158, 514 ; morales, 514 ; théologiques, 514 ; de S. Pierre, 367.
Vestiaire, 340.
Vêtement, 20, 28, 246, 258, 552 ; double, 529 ; triple, 415 ; de la Vierge, 271 ; de Ste Madeleine, 13, 15 ; de S. Pierre, 390, 392.
Veuf, 403.
Veuve, 9, 201.
Vexillifère, 198.
Viatique, 184.
Vicaire, 102, 257, 402.
Vices, 164.
Victoire, 139.
Vie, 513 ; des Saints, 290 ; de Ste Madeleine, 22 ; de Ste Madeleine de Pazzi, 38 ; de S. Onuphre, 263 ; de S. Pierre, 370 ; de Robert d'Arbrissel, 572, 588.
Vicillards, 270, 281 ; les 24, 210.
Vieillesse, 517.
Vierges, 9, 13, 406, 506, 508.
Vigilante, 243.
Vigile, 322, 557, 561, 563.
Vigne, 145.
Vignerons, 10, 11.
Villes, 199.
Vin, 376, 516 ; de marché, 481, 499.
Violet, 65, 512.
Violon, 37.
Virginité, 231, 528.
Vision de S. Pierre, 371.
Visitandines, 42, 43, 44, 50.
Visite : *ad limina*, 395 ; apostolique, 388 ; au sépulcre, 207, 371, 457 ; des sept églises, 380.
Vitreaux, 73, 148, 204, 301, 303, 306, 419, 442.
Vitre, 442.
Vœu de virginité, 42.
Voie, 488 ; Appienne, 362 ; Nomentane, 347 ; Suburra, 348.
Voile, 28, 39, 406, 416, 419, 433, 483, 515 ; de Ste Madeleine, 10, 13 ; de S. Michel, 134, 140, 141, 443 ; de Lémobie, 427, 491.
Voleurs, 483.
Vomissement, 523.
Votation, 252, 253.
Vote, 331.
Votum, 116.
Voûte, 134, 264, 370.
Voyages, 416 ; de S. Pierre, 369.
Vraie croix, 212, 271.
Yeux, 218, 219, 239 ; baissés, 228, 231, 233 ; bandés, 469, 470 ; levés, 25, 26, 229.
Zélateurs, 188, 189.

APPRÉCIATIONS DE LA PRESSE

SUR LES

ŒUVRES COMPLÈTES DE M^{GR} X. BARBIER DE MONTAULT

(Voir tomes III, VI, VII, VIII, IX et X.)

XXVI. M. Dubois, curé de S.-Benoît, au Mans, dans la *Semaine du fidèle*, Le Mans, 1895, pp. 919-920 :

Parmi les nombreux auteurs qui se sont occupés, à notre époque, d'études sur les sciences ecclésiastiques, il en est peu dont l'œuvre soit aussi importante que celle de *Mgr Xavier Barbier de Montault*, prélat de la maison de Sa Sainteté. Ce prélat, résidant à Poitiers, compte au nombre des écrivains les plus féconds dans le domaine de l'histoire de l'art au moyen âge et de l'archéologie, et il s'est depuis longtemps créé par ses travaux une place prépondérante dans le monde savant, tant en France qu'à l'étranger. Ses recherches ont surtout porté, d'une part sur l'Italie, de l'autre sur les monuments de nos provinces du Centre et de l'Ouest. Les dissertations qu'il a publiées, dans des revues françaises et belges, depuis une quarantaine d'années, montent à plusieurs centaines. Comme ces écrits ont une haute portée scientifique, on souhaitait volontiers qu'ils fussent réunis dans une grande œuvre d'ensemble, qui aurait d'autant plus de valeur que ces traités se complètent mutuellement en raison de leur but, si on les met à côté l'un de l'autre. L'auteur a compris cette pensée. Suivant la parole d'Isaïe, qu'il a prise pour devise : *Ante messem totus effloruit*, l'éminent prélat a voulu, sur la fin de sa carrière, réunir toutes ces publications éparses pour en former une somme plus digne de passer à la postérité.

Cette œuvre magistrale, immense répertoire d'une érudition vraiment prodigieuse, est destinée, croyons-nous, à devenir, pour les archéologues, les amateurs et les chercheurs de toutes sortes, un guide précieux et une mine inépuisable. Nous n'entreprendrons pas d'analyser ici l'œuvre de *Mgr Barbier de Montault*, ce serait une tâche au-dessus de nos forces. Contentons-nous de dire d'une manière générale que ces travaux touchent aux domaines les plus variés de l'érudition ecclésiastique et de l'archéologie proprement dite : ils révèlent à la fois la connaissance la plus approfondie de la liturgie et du costume, de la technique et des différents arts.

L'ouvrage entier formera une quarantaine de volumes. La première série, qui en doit comprendre quinze, sera consacrée tout entière à la Ville éternelle. Dix volumes sont déjà parus : pour donner un léger aperçu des sujets traités, voici les titres de ces volumes :

I. Rome, *Inventaires ecclésiastiques* ; — II. *Le Vatican* (histoire et description) ; — III. *Le Pape* (série de coutumes, de documents sur l'élection, la mort, les privilèges des papes) ; — IV. *La Cour pontificale* ; — V. *Les Eglises de Rome* ; — VI. *L'art à Rome* ; — VII. *L'Épigraphie à Rome* ; — VIII. *L'Iconographie romaine* ; — IX. *L'Hagiographie romaine* ; — X. *La description des fêtes et des cérémonies religieuses*.

On peut affirmer, sans témérité, que, depuis les publications de *Cancellieri*, aucun ouvrage d'ensemble, aussi étendu et aussi érudit, n'avait été consacré aux institutions et aux monuments de la capitale du monde

chrétien. Toutefois l'auteur n'a pas eu pour but de faire œuvre de littérature ou de style, pas plus que de créer un ouvrage d'imagination ; il a voulu faire une étude sérieuse et consciencieuse, et il a fait cette étude avec une connaissance parfaite de la Rome chrétienne, de ses usages, de ses coutumes et avec une science profonde de la liturgie, du droit canon, de l'archéologie et du symbolisme. Aussi nous ne doutons pas que cet ouvrage monumental ait bientôt sa place dans toutes les bibliothèques sérieuses et nous ne pouvons que souhaiter la publication des volumes méritants, qui contribueront à faire connaître dans le monde savant, les travaux d'un des premiers érudits de notre époque.

XXVII. M. Ledos, dans le *Polybiblion*, 1895, t. LXXIV, pp. 148-149 :

C'est encore l'hagiographie qui a fourni la matière de ce nouveau volume (t. X) des *Œuvres complètes* de Mgr Barbier de Montault. Sur les reliques dont s'occupait déjà le tome IX, on trouve ici trois nouveaux chapitres : l'un, à propos du phylactère de Château-Ponsac, définit rigoureusement le sens du mot phylactère, « reliquaire de forme et de matière indéterminées, affecté exclusivement à la conservation des parcelles de reliques. » Le second nous offre deux exemplaires d'objets profanes, détournés de leur usage commun pour servir de reliquaires ; le troisième, tout à fait inédit, est un traité du *pitacium* : l'éminent écrivain parle tour à tour de l'étymologie et des divers sens du mot, et des différents usages qu'on a faits du *pitacium* sur les tombeaux, les châsses et les autels. Pourquoi Mgr Barbier de Montault veut-il rattacher (p. 45) le mot *epitaphium*, dont l'étymologie ne fait doute pour personne, au mot *pitacium* par le dérivé corrompu *pittaphium* ! L'étymologie proposée pour *pitacium* (πυλακτις) est presque aussi fantaisiste. — Après les reliques des saints, vient la question du patronage ; patronage sur les édifices, les choses, les hommes, etc. ; sur les saisons, Mgr Barbier de Montault aurait dû donner de plus amples développements¹ : les proverbes et dictons lui auraient fourni une abondante moisson. — Après un chapitre relatif aux saints qu'on invoque contre la rage, ce volume commence la série des articles relatifs aux saints particuliers rangés selon l'ordre alphabétique. Les plus considérables de ces articles sont les suivants : celui qui est consacré à saint Adelphe, et où l'on trouvera entre autres choses de précieux détails sur le surhuméral ; le travail sur les saints anges gardiens, leur culte et leur iconographie ; la dissertation sur Charlemagne, celles sur saint Florent et sur saint Jean-Baptiste.

1. Je n'ai entendu donner qu'une indication et non faire une dissertation *ad hoc* qui m'eût entraîné beaucoup trop loin ; il n'y a ici intentionnellement qu'une incidence. Il est du devoir du critique de chercher à saisir la véritable pensée de l'auteur et non à lui substituer la sienne, qui est discutable en principe, et qui, en tout cas, vient trop tard, car je ne me lancerai pas dans une deuxième édition.

X. B. de M,